

**Université Panthéon-Assas**

**École doctorale de droit international, droit européen,  
relations internationales et droit comparé (ED9)**

Thèse de doctorat en science politique  
soutenue le 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Mobiliser au sein des Nations Unies : le cas de  
l'interdiction des armes nucléaires**

Thèse de Doctorat / juillet 2022



**Tiphaine de Champchesnel**

Sous la direction de Jean-Vincent HOLEINDRE, professeur en science politique à l'Université Paris Panthéon-Assas.

Membres du jury :

Sylvie OLLITRAULT, directrice de recherche CNRS/EHESP Rennes, ISP UMR 7020 (rapporteur).

Delphine PLACIDI-FROT, professeure en science politique à l'université de Saclay.

Frédéric RAMEL, professeur en science politique à Sciences Po Paris (rapporteur)

Serge SUR, professeur émérite en droit international à l'université Panthéon-Assas.



## Avertissement

La Faculté, le ministère des Armées et la Marine n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.



## **Remerciements**

Je tiens tout d'abord à remercier Jean-Vincent Holeindre, directeur de cette thèse, pour sa confiance et sa bienveillance qui font qu'au terme de ces cinq années, je termine ma thèse.

Je souhaiterais également remercier Sylvie Ollitrault, Frédéric Ramel, Delphine Placidi-Frot et Serge Sur d'avoir accepté de participer à mon jury de thèse.

Je voudrais également témoigner ma reconnaissance à Jean-Baptiste Jeangène Vilmer ainsi qu'à Guillaume Schlumberger pour m'avoir permis d'ouvrir un nouveau chapitre de ma carrière en rejoignant l'IRSEM et en engageant ce travail académique.

Toutes ces années, le soutien de mes collègues de l'IRSEM, attentifs à mes interrogations théoriques et/ou méthodologiques a été précieux. Je remercie en particulier Anne-Laure, Camille Br, Camille T, Elie, Emmanuel, François, Julia, Marie, Maud, Pierre et Sophie. Merci à Chantal. Je remercie aussi les Colonels Passot, Barthlen et Samaran, directeurs successifs du domaine Stratégies Normes Doctrines dans lequel je travaille.

De manière très informelle, je ferai un clin d'œil au réseau *pomodoros* de doctorants, camarades d'écriture en confinement. Et par ailleurs, un clin d'œil à Jean-Marie Collin pour sa disponibilité à répondre à mes questions.

Pour leur aide essentielle à différents moments de la thèse, je souhaite remercier vivement Olivier Chopin, Frédéric Coste, Guillaume Devin et Pascal Vennesson.

Enfin, je remercie ma famille et mes proches pour leur soutien tout au long de ce parcours d'endurance.

.



## **Résumé :**

L'ouverture de la négociation pour un traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) en 2017 fait suite à une initiative sur les « conséquences humanitaires de l'arme nucléaire » (CHAN) qui s'est développée dans les enceintes onusiennes mais également à travers des conférences internationales *ad hoc*. Revendiquant une filiation avec les processus dits d'Ottawa sur les mines antipersonnel et d'Oslo sur les armes à sous-munitions, cette initiative CHAN en a repris des éléments de stratégie, à travers notamment un (re)cadrage dit « humanitaire » des armes nucléaires.

Cette thèse analyse en termes de mobilisation ce processus qui est en grande partie diplomatique. Cela se justifie, d'une part, en raison du caractère essentiel de cette dynamique de mobilisation pour porter le sujet du TIAN à l'agenda formel de l'ONU et, d'autre part, compte tenu de l'implication, aux côtés des États, de plusieurs catégories d'acteurs non-étatiques.

Or, le fait que cette initiative soit parvenue à un résultat concret – qui n'était pas nécessairement celui souhaité par les acteurs qui se sont mobilisés, constitue l'énigme de la genèse du TIAN et de cette thèse (variable dépendante). Considérant l'apport du tournant cognitif pour la sociologie des mouvements sociaux, nous avons utilisé le cadrage « humanitaire » en tant que variable indépendante. Nous n'avons pas ignoré la mobilisation des ressources ni la théorie des opportunités politiques. À cet égard, il apparaît que d'autres éléments de la stratégie des prohibitionnistes ont été décisifs, notamment tout le travail diplomatique consistant à poser les jalons institutionnels de la mise à l'agenda. Quant au cadrage, son rôle a été majeur pour rassembler, aplanir les différences, faire apparaître une unité, susciter des émotions et faire qu'agir devienne impératif.

*Descripteurs : Mobilisation – ONU – Multilatéralisme – « Désarmement humanitaire » – Cadrage de cause —Diplomatie du désarmement – Entrepreneurs de normes – Mise à l'agenda.*





**Title and Abstract:**

***Mobilizing at the United Nations: the case of the nuclear weapons prohibition***

*The negotiation on a Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons (TPNW) started in 2017, following an initiative on the "humanitarian impact of nuclear weapons" (HINW) which had taken place in UN fora and other ad hoc international arenas. While stressing a parenthood with the Ottawa process on anti-personnel landmines and the Oslo process on cluster munitions, this HINW relied on elements of their strategies, notably through a so-called "humanitarian" (re)framing of nuclear weapons.*

*The thesis analyzes this process, which is mostly diplomatic, in terms of mobilization. The reason is twofold first because of the essential nature of this dynamic of mobilization to bring the TPNW to the UN formal agenda, and second because of the involvement of several kinds of non-state actors alongside States.*

*Yet, the fact that this initiative achieved a concrete result – which was not necessarily the one desired by every participant – constitutes both the puzzle of the TPNW's origins and of this thesis (dependent variable). Focusing on the contribution of the cognitive turn for the sociology of social movements, we used the "humanitarian" framing as an independent variable. However, we also considered resources mobilization and political opportunities theory. In this respect, it appears that other elements of the prohibitionists' strategy were decisive, notably the diplomatic work dedicated to build the institutional milestones that were instrumental in setting the agenda. Regarding the framing, the latter has been essential in bringing people together, ironing out differences, creating unity, arousing emotions and generating an imperative to act.*

**Keywords:**

*Mobilization – United Nations – Multilateralism – "Humanitarian disarmament" – Framing – Disarmament diplomacy – Norm entrepreneurs – Agenda setting.*



## ***Abréviations***

7NI : *seven-nations initiative* (Initiative des sept nations)

ADM : armes de destruction massive

AGNU : Assemblée générale des Nations Unies

AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique

ASEAN : *Association of Southeast Asian Nations* (Association des nations d'Asie du Sud-Est)

*Ban* : traité d'interdiction des armes nucléaires (expression qui était employée avant la conclusion du TIAN)

BASM : armes à sous-munitions / bombes à sous-munitions

CARICOM : *Caribbean Community* (Communauté Caraïbes)

CD : conférence du désarmement

CELAC : *Comunidad de Estados Latinoamericanos y Caribeños* (Communauté d'États latino-américains et caraïbes)

CHAN : conséquences humanitaires de l'arme nucléaire

CIAB : convention sur l'interdiction des armes biologiques

CIAC : convention sur l'interdiction des armes chimiques

CICR : Comité International de la Croix-Rouge

CIJ : Cour internationale de justice

CSNU : Conseil de sécurité des Nations Unies

DH : désarmement humanitaire

DIH : droit international humanitaire

DS : dispositif de sensibilisation

EDAN : État doté de l'arme nucléaire

ENDAN : État non doté de l'arme nucléaire

EOV : *explanation of vote* (explication de vote)

FNI (traité) : traité sur les forces nucléaires intermédiaires

GRIP : Groupe de Recherche et d'information sur la Paix et la Sécurité

IALANA : *International Association of Lawyers against Nuclear Arms*

ICAN : *International Campaign to Abolish Nuclear weapons* (Campagne internationale pour l'interdiction des armes nucléaires)

ICBL : *International Campaign to Ban Landmines* (Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel)

ICNND : *International Commission on Nuclear Non-proliferation and Disarmament*

ILPI : *International Law and Policy Institute*

INESAP : *International Network of Engineers And Scientists Against Proliferation*

IPPNW : *International Physicians for the Prevention of Nuclear War*

MAP : mines antipersonnel

MAPW : *Medical Association for Prevention of War* (branche australienne de l'IPPNW)

MERCOSUR : *Mercado Común del Sur* (marché commun du Sud)

NAC : *New Agenda Coalition* (Coalition pour un nouvel agenda)

NAM : *Non-aligned movement* (Mouvement des non-alignés)

NPDI : *Non-proliferation and disarmament initiative*

NPR : *Nuclear posture review* (Revue de posture nucléaire)

NRBC : Nucléaire Radiologique Biologique Chimique

NWC : *Nuclear weapons convention*

OCHA : bureau de la coordination des affaires humanitaires (Nations Unies)

OEWG : *Open-Ended Working Group*

OI : organisations internationales

ONU : Organisation des Nations Unies

P3 : Etats-Unis, France, Royaume-Uni

P5<sup>1</sup> : Chine, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Russie

PNUD : programme des Nations Unies pour le développement

PrepCom : comité préparatoire (aux conférences d'examen du TNP)

RCW : *Reaching Critical Will*

RevCon : *NPT Review conference* (conférence d'examen du TNP)<sup>2</sup>

SGNU : secrétaire général des Nations Unies

SSOD : special session on disarmament (session spéciale de l'AGNU consacrée au désarmement)

TAN : *transnational advocacy network*

TIAN : traité sur l'interdiction des armes nucléaires

TICE : traité d'interdiction complète des essais nucléaires

TIPMF : traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires

TNP : traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

UNHCR : Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

UNIDIR : United nations institute for disarmament research (institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement)

---

<sup>1</sup> P fait référence à « permanent » et donc au statut de membre permanent du CSNU. Ce terme sert aussi à désigner les 5 EDAN. On trouve aussi N5 pour (N pour *nuclear*) qui présente l'avantage, dans une perspective analytique, de distinguer les deux statuts.

<sup>2</sup> Il n'existe pas d'abréviation en langue française.

**UNODA** : United nations office for disarmament affairs (bureau des affaires de désarmement de l'ONU)

**WILPF** : *Women's international league for peace and freedom*

**ZEAN** : zone exempte d'armes nucléaires



## **Table des matières**

<b>INTRODUCTION : LA CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF SCIENTIFIQUE AUTOUR D'UN SUJET POLEMIQUE</b> .....	<b>23</b>
<b>A. Définir l'objet de recherche</b> .....	<b>30</b>
a. Le périmètre de la recherche : déconstruire pour définir .....	31
α. Le TIAN, fruit d'une campagne internationale ? .....	31
β. La délimitation temporelle de l'observation .....	34
γ. Les espaces du déploiement de l'initiative .....	37
b. La revue de littérature d'un objet nouveau .....	39
α. De premiers travaux dans des revues académiques .....	39
β. Les récits des acteurs. Entre réflexivité et influence. ....	43
γ. La littérature sur les processus d'Ottawa et d'Oslo .....	45
c. Problématisation.....	47
<b>B. Composer le dispositif théorique</b> .....	<b>52</b>
a. La mobilisation et ses acteurs .....	53
b. Un mouvement contestataire transnational ? .....	55
α. L'initiative sur les CHAN envisagée comme un TAN ?.....	55
β. Puiser dans la sociologie des mouvements sociaux.....	58
c. Le cadrage, travail de construction de sens interactif .....	60
<b>C. Élaborer la méthodologie</b> .....	<b>63</b>
a. Des contraintes liées à la dimension polémique du sujet .....	63
α. Une polarisation autour du TIAN .....	64
β. L'opposition notoire de la France .....	67
γ. Un « Je » ni pour ni contre ? .....	70
b. Les terrains de l'enquête .....	71
α. Documenter le récit de l'initiative, observer les travaux dans les enceintes onusiennes .....	71
β. Tracer le langage.....	73
c. Progression de la démonstration .....	74

## ***PREMIERE PARTIE : LES CONDITIONS DE L'EMERGENCE DE***

### ***L'INITIATIVE CHAN..... 77***

#### **Chapitre 1 : Répertoires pratiques et discursifs.....79**

1.1. Le patrimoine abolitionniste .....	82
1.1.1. À la fin de la guerre froide, l'abolition perçue comme un possible .....	87
a. La commission Canberra et le rejet moral de l'arme nucléaire .....	89
b. La coalition pour un nouvel agenda (NAC) pour l'interdiction des armes nucléaires .....	92
c. Le projet de Convention sur les armes nucléaires .....	95
1.1.2. L'impératif du zéro et la prise de conscience du nouveau millénaire .....	101
a. La rhétorique du « monde sans armes nucléaires » .....	102
b. Le discours du président Obama et l'amplification du tournant rhétorique .....	107
c. Une filiation marquée avec deux initiatives abolitionnistes .....	113
Conclusion 1.1. ....	116
1.2. L'inspiration « humanitaire » .....	117
1.2.1. La sécurité humaine et le désarmement humanitaire .....	118
a. Émergence du concept de sécurité humaine à l'ONU .....	118
b. Diplomatie et sécurité humaine .....	121
c. Sécurité humaine et désarmement .....	122
1.2.2. L'élaboration d'un modèle de désarmement humanitaire.....	123
a. Des caractéristiques communes aux processus d'Oslo et d'Ottawa .....	124
b. Deux réussites considérées comme exemplaires. La validation du modèle. ....	135
c. Vers l'application du modèle aux armes nucléaires .....	140
Conclusion 1.2. ....	149
Conclusion du chapitre 1 .....	152

#### **Chapitre 2 : Le désarmement nucléaire dans l'écosystème onusien..... 157**

2.1. Des enceintes aux pratiques codifiées. Apprentissages et créations d'opportunités. ....	158
2.1.1. La « machinerie du désarmement » : organes décisionnels et lieux d'influence. ...	159
2.1.2. La CD et les enjeux d'un blocage structurel .....	164
2.1.3. Règles, pratiques et normes au sein de la première commission de l'AGNU .....	168
Conclusion 2.1. ....	177
2.2. La contestation de l'ordre établi par le TNP .....	177
2.2.1. Le désarmement nucléaire, troisième pilier du TNP .....	180
a. Ambiguïté et interprétations contrastées de l'article VI .....	180
b. Le processus d'examen et la mise en accusation des EDAN .....	183
c. Non-prolifération et désarmement : liaisons dangereuses.....	189



2.2.2. De la frustration des ENDAN en tant que ressort de la mobilisation .....	193
a. Le statut d'EDAN et les perceptions associées .....	193
b. Le thème de la « frustration » des ENDAN .....	195
c. La puissance du cadre d'injustice et l'empowerment des ENDAN .....	198
Conclusion 2.2. ....	205
2.3. Les « acteurs » du désarmement .....	206
2.3.1. Les États et la « diplomatie du désarmement » .....	208
a. Identité et normes au cœur de la diplomatie du désarmement .....	208
b. L'observation des positionnements .....	212
c. Les coalitions. De l'efficacité de la transversalité .....	216
2.3.2. Une diplomatie non étatique ? .....	222
a. Les ONG abolitionnistes dans le processus d'examen du TNP .....	222
b. L'irruption de l'ICAN dans le paysage des ONG abolitionnistes .....	227
c. Des acteurs en réseau .....	234
Conclusion 2.3. ....	240
Conclusion du chapitre 2 .....	240

### **Chapitre 3 : 2010 - 2013, la mise en route d'une « initiative humanitaire » ..... 243**

3.1. L'introduction de la « composante humanitaire » .....	243
3.1.1. Le CICR se prononce pour « mettre fin à l'ère nucléaire » .....	245
a. Un discours dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP en 2010. ....	245
b. Les prémisses de l'initiative sur les CHAN ? .....	246
c. D'une action confidentielle à une démarche diplomatique. ....	249
3.1.2. Une phrase dans le document final .....	252
a. La fabrication d'un « langage agréé » .....	252
b. La genèse .....	255
c. Un élément d'une stratégie globale ? .....	258
3.1.3. Une initiative de la Suisse uniquement ? .....	259
a. Introduire la « composante humanitaire ». ....	259
b. L'Autriche et la Norvège déjà engagés. ....	261
c. Un discours entendu ? .....	264
Conclusion de 3.1. ....	265
3.2. Premiers signes de la diffusion de la perspective humanitaire .....	266
3.2.1. Le positionnement des ONG lors de la Conférence d'examen du TNP .....	266
a. Priorité à la convention sur les armes nucléaires. ....	266
b. Renforcer la légitimité du projet. ....	268
c. La dimension humanitaire ignorée ? .....	271

3.2.2. Un plaidoyer pour l'adoption de l'approche humanitaire appliquée aux armes nucléaires en track 1.5 .....	272
a. Une conférence d'outreach.....	274
b. Une réunion pour affiner la stratégie .....	278
3.2.3. La résolution du conseil des délégués de la Croix-Rouge (novembre 2011) .....	281
Conclusion de 3.2.....	287
3.3. Ancrages de la perspective humanitaire au sein de l'ONU.....	287
3.3.1. « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Quand la machinerie du désarmement vient au secours de la machinerie du désarmement. ....	288
3.3.2. La progression du langage humanitaire à la première commission (2010-2011) ..	292
a. Un marquage CHAN dans les résolutions.....	293
b. Le terme « humanitaire » dans les discours.....	299
3.3.3. De la première déclaration humanitaire à l'annonce de la conférence d'Oslo – l'initiative en voie d'émancipation ? .....	301
a. La première déclaration sur les CHAN .....	301
b. Le cadrage humanitaire .....	304
c. Des jalons majeurs lors de la première commission 2012.....	306
Conclusion 3.3. ....	310
Conclusion du chapitre 3. ....	311

## ***DEUXIÈME PARTIE : DE LA MOBILISATION HUMANITAIRE À LA MISE À L'AGENDA DE L'INTERDICTION..... 315***

### **Chapitre 4 : Oslo, Nayarit, Vienne, trois conférences internationales sur les CHAN, trois espaces de cadrage..... 319**

4.1. La conférence d'Oslo, premier lieu de diffusion du cadrage humanitaire.....	319
4.1.1. Faire parler des préoccupations humanitaires .....	321
a. Une discussion « basée sur les faits » .....	321
b. L'omniprésence de la notion de risque .....	326
4.1.2. Le cadrage humanitaire .....	331
a. L'installation d'un référentiel humanitaire .....	332
b. Un cadrage de diagnostic progressif et détaillé.....	334
4.1.3. Les vecteurs de la diffusion.....	339
a. Impliquer les participants : la réalité du risque et la peur .....	339
b. Les images et les émotions .....	342
c. Les expertises et la légitimation .....	352
Conclusion. 4.1. ....	358

4.2. Le forum de la société civile : une opportunité pour ICAN .....	359
4.2.1. Un programme pour les militants .....	359
a. L'objectif d'interdiction est posé.....	359
b. Le cadrage de pronostic. ....	363
4.2.2. « The ICAN effect » .....	365
a. La mise en conditions. ....	365
b. Le cadrage de motivation.....	366
4.2.3. Un tournant pour ICAN.....	367
a. Un rôle central dont l'ICAN tire parti. ....	367
b. De la NWC au ban .....	368
Conclusion 4.2. ....	372
4.3. De Nayarit à Vienne : le cadrage prohibitionniste.....	372
4.3.1. Nayarit, « point de non-retour ».....	373
a. La poursuite du cadrage humanitaire.....	373
b. La montée en puissance de l'interdiction .....	378
c. La réunion des militants et le rôle de l'ICAN .....	382
4.3.2. Vienne et l'Engagement autrichien .....	385
a. Genèse de la conférence.....	387
b. De nouveaux ressorts .....	389
c. L'Engagement autrichien .....	394
4.3.3. Le cadrage d'identité ?.....	398
a. La mise au ban des EDAN.....	399
b. La neutralisation des États sous parapluie nucléaire .....	403
c. L'empowerment des ENDAN .....	405
Conclusion 4.3. ....	407
Conclusion du chapitre 4 .....	408

## ***Chapitre 5 : Les dynamiques de la mobilisation humanitaire .....*** **411**

5.1. Décrire les dynamiques de la mobilisation à l'ONU.....	412
5.1.1. La progression des marqueurs CHAN .....	416
a. La perspective CHAN dans les résolutions de l'AGNU.....	416
b. Un cycle d'examen marqué par les CHAN .....	424
5.1.2. Quatre résolutions au cœur d'une stratégie .....	430
a. Analyse transverse (2015). Au cœur de la translation de la mobilisation. ....	431
b. Analyse comparative (2015-2016) .....	438
5.1.3. Langage et engagement .....	441
a. Les déclarations CHAN .....	442
b. Le corpus des déclarations à l'AGNU.....	449

Conclusion 5.1. ....	458
5.2. Étude de la mobilisation à travers une résolution de l’AGNU. « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » .....	459
5.2.1. L’observation d’ensemble ne donne qu’une vue partielle. ....	459
5.2.2. L’analyse détaillée fait apparaître des mouvements significatifs.....	462
a. Identification d’un noyau dur .....	462
b. L’agrégation constante de nouveaux soutiens .....	467
c. La variable « parrainage » .....	470
Conclusion 5.2. ....	472
5.3. Espaces en interaction et transferts de mobilisation .....	474
5.3.1. Analyse de la mobilisation au sein des conférences CHAN .....	475
a. La participation. ....	476
b. La prise de parole.....	478
5.3.2. Évaluer l’importance des déclarations CHAN.....	488
a. Adhésion - Participation .....	488
b. Adhésion – Langage CHAN.....	491
5.3.3. Les limites de la fonction mobilisatrice des conférences .....	495
a. L’adhésion à la perspective CHAN.....	495
b. La démobilisation liée à l’interdiction .....	496
Conclusion 5.3 .....	497
Conclusion du chapitre 5 .....	498
<b>Chapitre 6 : La mise à l’agenda de l’interdiction .....</b>	<b>501</b>
6.1. L’implantation progressive du sujet « interdiction » à l’AGNU.....	505
6.1.1. L’évolution de la résolution « Faire avancer... » .....	506
6.1.2. Le premier OEWG .....	519
Conclusion 6.1. ....	528
6.2. La conférence d’examen du TNP en 2015, un échec attendu .....	529
6.2.1. L’interdiction, un sujet pour la conférence d’examen ?.....	529
6.2.2. Le rôle de la conférence d’examen dans la mise à l’agenda de l’interdiction .....	536
Conclusion 6.2. ....	540
6.3. Le coup de force de l’OEWG .....	541
6.3.1. Un nouvel entonnoir ?.....	542
a. Une priorité marquée dans l’organisation des travaux.....	543
b. La réduction progressive des options .....	545
c. Des États en pré-négociation .....	547
6.3.2. L’opposition disqualifiée.....	548
6.3.3. Le renforcement du soutien .....	558

Conclusion 6.3.....	564
Conclusion du chapitre 6 .....	565
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>569</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>577</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>607</b>
<b>ENTRETIENS.....</b>	<b>635</b>
<b>Table des annexes .....</b>	<b>637</b>
<b>Table des figures .....</b>	<b>717</b>



# INTRODUCTION : LA CONSTRUCTION D'UN DISPOSITIF SCIENTIFIQUE AUTOUR D'UN SUJET POLEMIQUE

---

Depuis sa conclusion en 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)<sup>3</sup> figure dans le registre des Nations Unies, aux côtés de deux traités qui fondent des normes essentielles pour la sécurité internationale : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Si le TIAN, comme le TNP et le TICE, porte sur les armes nucléaires, il ne s'inscrit pourtant pas dans la continuité de ces derniers. En principe l'interdiction des armes nucléaires pourrait constituer une étape logique dans l'effort de régulation ouvert par le TNP dans les années 1960. D'ailleurs, l'idée que le TIAN a vocation à contribuer à la mise en œuvre du TNP et plus précisément à celle de son article VI, consacré à la question du désarmement<sup>4</sup>, représente un argument important de sa promotion<sup>5</sup>, contesté par ses opposants<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Voir texte du traité en annexe ou sur le site internet de l'ONU, URL : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch\\_XXVI\\_9.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch_XXVI_9.pdf) (consulté le 3 mars 2022).

<sup>4</sup> Nous reviendrons sur la question de l'obligation de désarmement liée à l'article VI dans le chapitre 2.

<sup>5</sup> Voir par exemple, la présentation de Beatrice Fihn (Reaching Critical Will) lors de l'OEWG de 2013 qui fait apparaître l'interdiction comme une mise en œuvre efficace de l'article VI, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/OEWG/statements/14May\\_Fihn.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/OEWG/statements/14May_Fihn.pdf) (consulté le 28 octobre 2021). Voir aussi Jean-Marie Collin, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *Rapport du GRIP 2018/9*, 28 décembre 2018, p. 7-8.

<sup>6</sup> Concrètement, le risque est celui d'une désaffectation du processus d'examen du TNP et d'une marginalisation progressive de cette enceinte. Or, le TIAN est moins disant que le TNP sur la non-prolifération qui n'apparaît plus comme une condition aux usages civils de l'énergie nucléaire. Parmi les opposants au TIAN, certains soulignent que tout d'abord le fait que la promotion du TIAN au sein du processus d'examen du TNP risque d'aggraver les tensions autour de la question du désarmement. On notera que parmi les promoteurs du TIAN, certains invitent précisément les États non dotés à se retirer du TNP. Pour un plaidoyer pour abandonner le TNP au profit du TIAN, voir Joélien Pretorius et Tom Sauer, « Is it time to ditch the NPT? », *Bulletin of the atomic scientists*, 6 septembre 2019. Ce point de vue est assez rarement exprimé.

Cependant, contrairement à ses prédécesseurs, le TIAN n'a pas été conçu comme un instrument de sécurité. Il n'est pas non plus un traité de désarmement dans la mesure où ses dispositions ne prévoient pas de mesures concrètes de réduction, de démantèlement ou de vérification. Ce constat est au cœur des critiques qui ont été émises au sujet du TIAN<sup>7</sup>.

Certains États dotés d'armes nucléaires (EDAN) ont d'ailleurs motivé leur refus d'adhérer au traité en expliquant qu'une « interdiction prétendue des armes nucléaires qui ne tient pas compte des problèmes de sécurité qui continuent de rendre la dissuasion nucléaire nécessaire ne peut entraîner l'élimination d'aucune arme nucléaire, et ne renforcera la sécurité d'aucun État, ni ne contribuera à la paix et la sécurité internationales »<sup>8</sup>. Or, cette évaluation rejoint le point de vue des concepteurs d'un traité d'interdiction qui l'assument sans y voir un défaut du traité.

En effet, leur objectif était de disposer d'un point d'appui pour délégitimer l'arme nucléaire et stigmatiser ses possesseurs<sup>9</sup>. Comme l'a déclaré Beatrice Fihn la dirigeante de la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), il est évident que « [l]e traité a toujours été un instrument, et non un but en soi ».<sup>10</sup>

Le TIAN constitue une première étape d'une stratégie plus globale de délégitimation de l'arme nucléaire dans le but de favoriser le désarmement<sup>11</sup>, comme l'explique par exemple le président du CICR : « Ainsi, alors que nous célébrons l'entrée

---

<sup>7</sup> Pour une analyse critique du TIAN, voir : Brad Roberts, « Ban the Bomb? Or Bomb the Ban? », *European Leadership Network Policy Brief*, 22 mars 2018, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/policy-brief/ban-the-bomb-or-bomb-the-ban/> (consulté le 22 avril 2022) ; Tiphaine de Champchesnel, « Que faire du traité sur l'interdiction des armes nucléaires ? », *Revue Défense nationale*, 809:4, 2018, p. 113 à 117. Même le comité Nobel, dans le communiqué annonçant la remise du prix à l'ICAN en 2017 a bien marqué qu'il était conscient qu'une interdiction juridique internationale à elle seule ne conduirait pas à l'élimination d'une seule arme [...] », Communiqué du Prix Nobel de la Paix, 6 octobre 2017, <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2017/press-release/> (consulté le 20 janvier 2021).

<sup>8</sup> Déclaration de presse des représentants permanents des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France auprès des Nations Unies à la suite à l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, New York, le 7 juillet 2017, URL : <https://cd-geneve.delegfrance.org/Declarations-sur-le-Traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires-New-York-7>.

<sup>9</sup> *L'International Campaign to Abolish Nuclear weapons (ICAN)* se définit comme la campagne internationale pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires. Ce volet de stigmatisation que nous évoquerons notamment dans le premier chapitre est un des ressorts principaux de cette campagne.

<sup>10</sup> Alicia Sanders-Zakre, « We've Done Something Quite Significant' A Conversation With ICAN's Beatrice Fihn », *Arms Control Association*, URL : <https://www.armscontrol.org/act/2017-12/interviews/something-quite-significant-conversation-ican-beatrice-fihn> (consulté le 26 juillet 2018).

<sup>11</sup> Le TIAN peut être perçu comme une manière de modifier les structures d'opportunité politique (SOP) et les rendre plus favorables au développement du mouvement antinucléaire.



en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous ne devons pas oublier que l'interdiction des armes nucléaires est le début – et non la fin – de nos efforts »<sup>12</sup>.

« Traditionnellement, les traités ont été pensés comme des accords contractuels internationaux signés, mis en œuvre et vérifiés. Ce n'est pas là que réside l'intérêt d'un traité d'interdiction »<sup>13</sup>. L'ancien diplomate australien, Richard Lennane, un soutien important au projet d'interdire les armes nucléaires<sup>14</sup> explique ainsi à quoi servirait un tel traité : « [p]ersonne ne se fait d'illusion sur le fait que les États possesseurs d'armes nucléaires vont adhérer simplement au traité et commencer à désarmer. Au contraire, la valeur d'un traité d'interdiction réside dans son potentiel en tant qu'outil politique pour mettre fin au statu quo »<sup>15</sup>.

En effet, un traité portant interdiction des armes nucléaires, même sans l'adhésion des États possesseurs, va constituer le point de ralliement de tous les acteurs antinucléaires, crédibiliser leurs actions, légitimer même leur existence. À l'inverse de ce que l'on pourrait imaginer d'emblée, la cause du désarmement nucléaire n'est pas facile à porter.

Le traité doit représenter « un défi contre l'acceptabilité de l'emploi et la possession d'armes nucléaires par tout État et en toutes circonstances, fournissant ainsi un nouvel élan pour des mesures juridiques, politiques et normatives pour éliminer les armes nucléaires »<sup>16</sup>. Le principe défendu par les tenants du TIAN est que « l'interdiction précède l'élimination et non l'inverse »<sup>17</sup>.

Ceci constitue une première explication du fait que la conclusion du TIAN ait été jugée « historique » par ses artisans, bien que le traité soit bancal et lacunaire eu égard à l'objectif abolitionniste qu'il entend poser. En particulier, l'absence de dispositif de

---

<sup>12</sup> Peter Maurer, « Nuclear Weapons Ban: Victory for Humanity and Promise of a Safer Future », 26 octobre 2020, URL : <https://blogs.icrc.org/newdelhi/2020/10/26/nuclear-weapon-ban-a-victory-for-humanity-and-promise-of-a-safer-future/> (consulté le 17 décembre 2020).

<sup>13</sup> Richard Lennane, « Ban the bomb? », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 70:6, 2014, p. 10.

<sup>14</sup> Richard Lennane était un diplomate australien. Pendant plusieurs mois, il a tenu un blog sous l'identité de *Wildfire*, un personnage qu'il a créé pour soutenir l'action de l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires. Voir chapitre 2.

<sup>15</sup> Richard Lennane, « Ban the bomb? », *op. cit.*, p. 10-11.

<sup>16</sup> Beatrice Fihn, « The Logic of Banning Nuclear Weapons », *Survival*, 59:1, 2017, p. 45.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 46. Cette idée est reprise par plusieurs militants dont Rebecca Johnson lors des travaux de l'OEWG.

vérification le décrédibilise en tant que support de l'élimination des armes nucléaires<sup>18</sup>. Le premier obstacle à la pensée d'un monde sans armes nucléaires est bien le risque de voir un État développer la bombe ou la conserver de manière clandestine<sup>19</sup>. La question de la vérification est donc centrale dans une réflexion sur l'abolition<sup>20</sup>, mais elle est aussi technique, requérant une véritable expertise, détenue surtout par les États possesseurs d'armes nucléaires<sup>21</sup>. L'inclure dans les négociations ne correspondait pas à l'impératif de rapidité, sans lequel la mobilisation n'aurait sans doute pas tenu et aucun traité n'aurait été conclu. Durant le processus, un débat s'est d'ailleurs instauré sur ce point, entre les tenants d'une convention relative aux armes nucléaires (NWC)<sup>22</sup> qui envisagerait l'opérationnalisation de l'abolition, en incluant notamment la vérification du désarmement et ceux d'un traité d'interdiction simple – un « *ban* » comme on le désignait alors. Pour les défenseurs du TIAN, la conclusion de ce traité est « historique » car selon eux, elle représente bien une étape vers l'abolition même si elle n'en prévoit pas les conditions pratiques.

Une deuxième explication de cette qualification de moment « historique » est liée à la manière dont ce traité a été discuté et conclu. Ainsi, après seulement trois semaines de négociations, le 7 juillet 2017, le texte du TIAN a été adopté par 122 États au siège des Nations Unies à New York<sup>23</sup>. Aucun des États reconnus comme dotés d'armes

---

<sup>18</sup> Ce point est extrêmement controversé précisément parce qu'il engage la crédibilité du TIAN aux yeux de certains acteurs. La réaction des membres de l'ICAN diffère à cet égard. Certains, comme Jean-Marie Collin, porte-parole de l'ICAN France, reconnaissent que la question est « sensible » tandis que d'autres élaborent des démonstrations qui relèvent de la sophistique. Les efforts de simplification/communication dans le cadre de la campagne de l'ICAN aboutissent parfois à une distorsion de la réalité. Voir T. de Champchesnel, « L'entrée en vigueur du TIAN : un tournant pour la campagne d'interdiction des armes nucléaires », *Etudes de l'IRSEM*, n°79, 2021, p. 42.

<sup>19</sup> Sur ce point, voir par exemple Scott D. Sagan, « Shared responsibilities for nuclear disarmament », *Daedalus*, vol. 1, Automne 2009, p. 157-168, Thomas C. Schelling, « A world without nuclear weapons », *Daedalus*, vol. 1, Automne 2009, p. 124-129.

<sup>20</sup> Dans le cadre de nos travaux, le terme « abolition » fait référence à l'abolition des armes nucléaires.

<sup>21</sup> Sur ce point, voir par exemple les travaux publiés dans le cadre de l'*International Partnership for Verification of Nuclear Disarmament* (IPNDV), URL : [https://www.ipndv.org/resource\\_cat/future-monitoring-verification-challenges/](https://www.ipndv.org/resource_cat/future-monitoring-verification-challenges/) (consulté le 28 octobre 2021). L'IPNDV est une initiative américaine visant à rassembler des représentants de différents États (pas uniquement d'États dotés et possesseurs) pour travailler sur la vérification du désarmement. C'est dans ce cadre que l'Allemagne et la France ont organisé un exercice destiné à tester les processus et technologies qui seraient nécessaires pour permettre la vérification du démantèlement d'une arme sans risque de prolifération (exercice NuDiVe, septembre 2019).

<sup>22</sup> Nous utiliserons l'acronyme anglophone NWC pour *Nuclear Weapons Convention*.

<sup>23</sup> Le vote a donné lieu à 122 voix pour, 1 contre (Pays-Bas) et une abstention (Singapour).

nucléaires par le TNP<sup>24</sup>, ni aucun des autres États ayant acquis des capacités nucléaires militaires<sup>25</sup>, n'a participé à ces négociations. Et pour cause, aucun n'avait, ni n'a aujourd'hui, l'intention d'éliminer son arsenal. Certes, après la fin de la guerre froide, plusieurs États ont tiré les conséquences de l'amélioration du contexte international et procédé à des mesures de désarmement, mais aucun n'a renoncé à sa politique de dissuasion nucléaire.

La conférence de négociation du TIAN était ouverte à tous les États cependant les promoteurs de l'initiative avaient déjà décidé d'interdire les armes nucléaires « sans l'accord des États ayant l'arme nucléaire »<sup>26</sup>. Une forme de redistribution du pouvoir a été actée dans cette négociation qui s'est déroulée sans les États possesseurs d'armes nucléaires et même contre eux, jusqu'à un certain point<sup>27</sup>. Les promoteurs du TIAN ont régulièrement insisté sur le caractère « inclusif » des négociations arguant du fait que la parole avait été donnée à des États qui n'étaient pas considérés habituellement comme « concernés » par la question des armes nucléaires, en raison notamment de leur statut de « non doté » selon le TNP<sup>28</sup>. À cet égard, la notion d'*empowerment*<sup>29</sup> est centrale dans le récit de plusieurs acteurs. Certains vont jusqu'à employer des termes du champ lexical de la révolte. Pour Ray Acheson, militante antinucléaire de longue date et active dans la campagne pour l'interdiction des armes nucléaires, il est question de « Révolte et résistance » ou encore de « Briser le patriarcat »<sup>30</sup>.

---

<sup>24</sup> Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie.

<sup>25</sup> L'Inde, Israël et le Pakistan n'ont pas rejoint le TNP tandis que la Corée du Nord a développé un programme nucléaire militaire tout en étant État non doté au sein du TNP et en a annoncé son retrait (en 1993, puis en 2003).

<sup>26</sup> « Beatrice Fihn, ICAN : Soit vous êtes pour l'extermination massive de civils à l'aide d'armes nucléaires, soit vous êtes contre. Pourquoi devrions-nous créer des ponts ? », *Pressenza*, 8 novembre 2017, URL : <https://www.pressenza.com/fr/2017/11/beatrice-fihn-ican-soit-etes-lextermination-massive-de-civils-a-laide-darmes-nucleaires-soit-etes-contre-devrions-creer-ponts/> (consulté le 15 janvier 2018). L'ONG ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action en faveur du TIAN.

<sup>27</sup> Voir la notion de cadrage antagoniste dans les chapitres 4 et 5 en particulier.

<sup>28</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur ce point central dans l'argumentaire du mouvement CHAN. Beatrice Fihn, directrice générale de l'ICAN International l'évoque par exemple dans une interview pour *Arms Control Today* (« 'We've Done Something Quite Significant' A Conversation With ICAN's Beatrice Fihn », Arms Control Association, URL : <https://www.armscontrol.org/act/2017-12/interviews/something-quite-significant-conversation-ican-beatrice-fihn> (consulté le 26 juillet 2018).

<sup>29</sup> Sur cette notion, voir par exemple Anne-Emmanuèle Calvès, « "Empowerment" : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009, 4:200, p. 735-749.

<sup>30</sup> Ces expressions sont les titres de deux de ses publications. Voir Ray Acheson, « Revolt and resistance », in Bureau des affaires de désarmement des Nations unies, *Civil Society Engagement in Disarmament Processes - The Case for a Nuclear Weapons Ban*, United Nations, 2017 et Ray

Quelle que soit la valeur accordée au traité, il convient de reconnaître que cette initiative est une réussite surprenante. L'emploi du terme de « réussite » peut être contesté par les lecteurs sceptiques quant à la plus-value du TIAN pour la sécurité internationale ou par ceux qui avaient d'autres attentes par rapport à ce processus. En effet, certains militants antinucléaires ou experts plaidant pour une réduction du rôle des armes nucléaires, ainsi que des arsenaux ont été déçus par le résultat<sup>31</sup>. Pour nos travaux, qualifier cette entreprise de succès ne correspond en aucun cas à un jugement normatif sur le traité lui-même, mais concerne le seul fait qu'un résultat ait été obtenu, suite aux différentes actions engagées<sup>32</sup>.

En effet, en tenant compte du contexte politique et stratégique, la conclusion de ce traité semble contre-intuitive. Au moment du démarrage de l'initiative, les neuf États possédant des armes nucléaires sont loin d'être prêts à s'en séparer. Et en réalité, l'arme nucléaire n'est pas uniquement le socle de la sécurité de ces neuf États mais d'une trentaine, car il faut compter avec les « parapluies nucléaires ». Les États-Unis ont plusieurs accords bilatéraux qui comportent une dimension nucléaire et ont développé des mécanismes pour les rendre visibles s'agissant du Japon et de la Corée du sud<sup>33</sup>. L'OTAN est une alliance nucléaire<sup>34</sup> qui a renforcé son discours sur ce point au regard de la stratégie d'intimidation nucléaire développé par la Russie au moment de

---

Acheson, « Banning the Bomb, Smashing the Patriarchy », *Rowman & Littlefield Publishers*, 2021, 438 p.

<sup>31</sup> Voir par exemple Jeffrey Lewis, « An Award for the Collapse of Nuclear Disarmament », *Foreign Policy* (blog), URL : <https://foreignpolicy.com/2017/10/09/an-award-for-the-collapse-of-nuclear-disarmament/> (consulté le 18 décembre 2020).

<sup>32</sup> L'utilisation du terme « succès » est contestée par John Borrie qui estime que le TIAN n'était pas l'objectif de la campagne. Il préfère parler de résultat significatif. Entretien avec John Borrie, chercheur senior à l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), 25 avril 2018. Par ailleurs, Magnus Løvold mentionne également le fait que tous les acteurs de l'initiative sur les CHAN n'ont pas considéré le TIAN comme un succès car pour eux, ce n'était pas l'objectif. Entretien de l'auteur avec Magnus Løvold, conseiller politique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), unité Armes/Division juridique, directeur de campagne et de plaidoyer, ICAN Genève jusqu'en 2015, 4 janvier 2021.

<sup>33</sup> Au début des années 2010 ont été mis en place des forums spécifiques réguliers donnant lieu à des communiqués. La création de ces forums (Dialogue de dissuasion élargie s'agissant du Japon par exemple) aurait résulté des inquiétudes des États protégés face à la volonté des États-Unis de réduire le rôle des armes nucléaires sous l'administration Obama.

<sup>34</sup> Sur le dispositif nucléaire de l'OTAN, voir William Alberque, « The NPT and the origins of NATO's nuclear sharing arrangements », *Proliferation Papers*, n°57, février 2017 ; Steven Pifer, « NATO nuclear modernization » (chapitre 7), in Aiden Warren et Philip M. Baxter, *Nuclear Modernization in the 21st Century*, Milton, 2020, p. 106-123.

l'annexion de la Crimée notamment<sup>35</sup>. Enfin, si l'on emploie plus spontanément le terme « parapluie nucléaire » pour désigner la dissuasion élargie des États-Unis à l'égard de certains de ses alliés, une garantie nucléaire apparaît aussi dans la doctrine russe qui prévoit certains cas de recours à l'arme nucléaire si leurs alliés étaient attaqués (les alliés ne sont pas nommés)<sup>36</sup>.

L'évolution du contexte international fait ressortir le rôle de l'arme nucléaire. L'après-guerre froide et les « dividendes de la paix » ont laissé place à une augmentation des tensions et une réaffirmation du rôle de l'arme nucléaire<sup>37</sup>.

Or, de nombreuses initiatives abolitionnistes ont été engagées précédemment sans parvenir à une telle mobilisation, ni à un tel résultat. En réalité, aucune de celles-ci, avant l'initiative humanitaire, n'a fixé l'objectif d'une interdiction sous forme d'un traité juridiquement contraignant. Une réponse simple à l'énigme de l'achèvement de cette entreprise résiderait donc dans le choix de l'objectif. Depuis le milieu des années 1990, un modèle de NWC a été activement promu dans les enceintes onusiennes, par les ONG qui l'avaient rédigée, ainsi que par certains États mais aucune démarche n'avait été engagée pour permettre sa conclusion comme cela a été fait pour le TIAN<sup>38</sup>. Le maintien du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de défense et de sécurité des États possesseurs et de leurs alliés constituait un obstacle apparemment irréductible. Comment convaincre les États possesseurs, en particulier les EDAN ? Même si des négociations s'engageaient à partir du modèle de NWC, les États possédant des armes nucléaires n'accepteraient pas d'y participer et ne signeraient pas le traité.

Les États possesseurs ne seraient pas plus enclins à poursuivre le but d'une interdiction des armes nucléaires. Ainsi, c'est moins l'objectif que la stratégie adoptée qui a permis l'aboutissement du projet, avec notamment la conviction que la négociation pourrait se tenir sans les États possesseurs. Pour aller plus loin, ce qui est apparu au cours de nos travaux est le fait que ce renoncement s'est révélé être une

---

<sup>35</sup> Sur ce point, voir par exemple Jacek Durkalec, « Nuclear-Backed “Little Green Men:” Nuclear Messaging in the Ukraine Crisis », *Rapport du Polish Institute of International Affairs* (PISM), juillet 2015, 43 p.

<sup>36</sup> Voir *Basic principles of State Policy of the Russian Federation on Nuclear Deterrence*, 2020, URL : [https://www.mid.ru/en/foreign\\_policy/international\\_safety/disarmament/-/asset\\_publisher/rp0fiUBmANaH/content/id/4152094](https://www.mid.ru/en/foreign_policy/international_safety/disarmament/-/asset_publisher/rp0fiUBmANaH/content/id/4152094) (consulté le 11 mai 2021).

<sup>37</sup> Pour une synthèse des évolutions, voir par exemple Corentin Brustlein, « La multipolarité nucléaire », *Politique étrangère*, n°2, 2020, p. 101-113.

<sup>38</sup> Voir chapitre 1 (1.1).

condition de la progression de l'initiative, alors débarrassée de ses opposants (voir chapitre 5). Plutôt qu'un inconvénient, l'absence des États possesseurs a constitué un avantage.

Les promoteurs du « ban », en décidant de conclure un traité sans les États possesseurs, se sont donc affranchis de cette difficulté, mais ils en ont alors rencontré d'autres, à commencer par une forme de conservatisme de plusieurs États non dotés (ENDAN) attachés à certains principes pour la conduite du désarmement. Par exemple, les États du mouvement des non-alignés (NAM) avaient une réserve forte par rapport à l'engagement de processus en dehors de l'ONU, qui était en principe le corollaire d'une négociation sans les États dotés<sup>39</sup>. Plus généralement, la présente recherche a montré que l'adhésion à l'objectif d'interdiction a demandé un travail important de la part de ses partisans. Il leur a fallu convaincre de « [l]a logique de l'interdiction des armes nucléaires », pour reprendre le titre de l'article que Beatrice Fihn a publié dans la revue *Survival* en amont de la négociation du TIAN.

En résumé, la mobilisation sur le désarmement nucléaire n'allait pas de soi<sup>40</sup> et poser en termes simples l'énigme du TIAN telle que nous la concevons : comment ce qui semblait impossible est donc devenu possible ?

## A. DÉFINIR L'OBJET DE RECHERCHE

Cette première section de l'introduction vise à restituer notre cheminement intellectuel jusqu'à la définition de la question de recherche. Il s'agit d'une simplification qui ne rendra certainement pas compte des multiples trajets réalisés entre l'observation et le recours à la théorie. Il nous a semblé utile de revenir plus précisément deux processus principaux : d'une part, la déconstruction du sujet qui nous a permis de mieux circonscrire le sujet en reconsidérant les certitudes des récits courants

---

<sup>39</sup> Nous reviendrons sur ce point. Voir chapitre 1. (1.2).

<sup>40</sup> On peut penser ici au paradoxe de l'action collective (M. Olson) mais son utilisation ici semble délicate car le niveau de mobilisation que nous considérons est celui de groupes d'individus (États, ONG, organisations internationales) dont certains ont intérêt à se mobiliser (c'est la raison d'être des ONG). La transposition est plus pertinente si l'on se concentre sur la mobilisation des États en particulier ceux qui vont se mettre en avant en assumant un rôle moteur dans l'initiative, ce qui peut avoir un coût politique du fait que celle-ci s'oppose aux États dotés, sur un sujet qui relève de la souveraineté nationale.

de la genèse du TIAN (a) et d'autre part, la revue de littérature d'un objet nouveau (b). Enfin, nous nous concentrerons sur l'élaboration de la question de recherche (c).

### **a. Le périmètre de la recherche : déconstruire pour définir**

Nos interrogations porteront principalement sur la manière dont est décrit le phénomène que nous observons, les termes utilisés, les protagonistes identifiés ainsi que les mécanismes reconnus le plus souvent comme ayant été à l'œuvre dans la fabrique du TIAN et plus précisément la mobilisation qui y a conduit. Nous nous pencherons tout d'abord sur l'idée que le TIAN est le fruit d'une campagne ( $\alpha$ ) puis sur la chronologie des événements et la définition de la période de temps à observer ( $\beta$ ) et enfin sur les lieux du déploiement de l'initiative qui a porté l'interdiction ( $\gamma$ ).

#### ***a. Le TIAN, fruit d'une campagne internationale ?***

La genèse du TIAN est souvent associée à la campagne internationale menée par l'*International Campaign to Abolish Nuclear Weapons* (ICAN), en particulier depuis que cette organisation a reçu le prix Nobel de la paix en 2017. Cette attribution a été justifiée en raison de « son action pour attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires et pour ses efforts innovants pour parvenir à une interdiction de ces armes fondée sur un traité »<sup>41</sup>. Sans désigner l'ICAN comme seule ouvrière de l'élaboration du TIAN, le comité Nobel la met en particulier à l'honneur et crée un effet de loupe, susceptible d'induire en erreur, d'autant que cette vision d'une campagne<sup>42</sup> internationale menée par des ONG entre en résonance avec la conception plus générale et ancienne d'une implication croissante de ce qu'on appelle la société civile dans la politique internationale<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> Berit Reiss-Andersen, discours de présentation, Oslo, 10 décembre 2017, URL : <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2017/ceremony-speech/> (consulté le 22 décembre 2020).

<sup>42</sup> On peut s'interroger sur l'utilisation du mot campagne pour désigner les actions mises en œuvre par les ONG. On parle de campagnes électorales, de publicité, de communication ou de vaccination par exemple pour désigner un « ensemble d'activités menées dans un but donné et dans un temps limité », ce qui correspond bien à l'ensemble des actions mises en œuvre par une ONG pour promouvoir une cause et s'explique également par la dimension de communication qui est centrale. La qualification de campagne est également intéressante en raison de la connotation militaire qui fait partie de l'histoire de cette expression.

<sup>43</sup> Ainsi, la théorie des relations internationales interroge la primauté de l'État du paradigme réaliste. Et l'on voit apparaître dès les années 1970 avec les réflexions de Robert Keohane et de Joseph Nye, fondateurs du néolibéralisme le dépassement de l'interétatique à travers la notion de relations

Ce rôle prépondérant des ONG est surtout plus précisément une représentation liée à deux histoires encore récentes, celle de la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel<sup>44</sup> et celle de la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions<sup>45</sup>. Dans les deux cas, il est généralement considéré qu'une coalition d'ONG a été à l'origine et à la manœuvre de ces processus normatifs. Philippe Ryfman, qui revient sur la notion de diplomatie non gouvernementale identifie comme l'un des deux outils de celle-ci « la constitution de coalitions ad hoc en vue de promouvoir un objectif prédéfini » qui « agissent en support de campagnes réunissant, dans un cadre sous-régional, continental ou planétaire, des dizaines, voire des centaines d'ONG autour d'une cause commune »<sup>46</sup>. Il qualifie alors d'emblématique le processus qui a conduit à la convention d'Ottawa. Or la place attribuée aux ONG dans les analyses de ces processus par des chercheurs, des experts observateurs ou des acteurs varie sensiblement. Par exemple Philippe Ryfman rend presque exclusive l'action de ces coalitions<sup>47</sup>. Nous détaillerons ce point dans l'état de l'art. Ce qui nous intéresse ici n'est pas de discuter cette évaluation du poids des acteurs mais seulement de comprendre à quel point celle-ci est répandue et d'ailleurs véhiculée par les ONG elles-mêmes. Cependant, dans le cas de l'interdiction des armes nucléaires, d'autres acteurs peuvent être identifiés dès l'origine, en particulier des États mais également des organisations internationales (OI).

La littérature anglophone fait largement usage de l'acronyme HINW pour désigner l'initiative sur l'impact humanitaire des armes nucléaires<sup>48</sup> qui s'est développée autour de trois conférences internationales sur les CHAN, organisées hors des enceintes onusiennes entre 2013 et 2014, par la Norvège, le Mexique et l'Autriche.

---

transnationales. En France, la sociologie des relations internationales voit la montée en puissance des acteurs non-étatiques sur la scène internationale comme le corollaire du déclin de l'État-nation. Ce que posent clairement Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts dans le manuel intitulé « Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale », Presses de la FNSP, Dalloz, 1999, 249 p.

<sup>44</sup> La convention sur les mines anti-personnel compte 164 États parties au 31 mars 2022. Le texte du traité est disponible sur le site de l'ONU, URL : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/1997/09/19970918%2007-53%20AM/Ch\\_XXVI\\_05p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1997/09/19970918%2007-53%20AM/Ch_XXVI_05p.pdf) (consulté le 31 mars 2022).

<sup>45</sup> La convention sur les armes à sous-munitions compte 110 États parties au 16 mars 2022. Le texte du traité est disponible sur le site de l'ONU, URL : <https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/26-6.pdf> (consulté le 16 mars 2022).

<sup>46</sup> Philippe Ryfman, « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? », *Politique étrangère*, n° 3, 2010, p. 569.

<sup>47</sup> L'action des ONG dans ce type de contexte est décrite par l'auteur comme une diplomatie alternative menée sur une base non gouvernementale.

<sup>48</sup> Acronyme (anglais) : *Humanitarian Impact of Nuclear Weapons*.



Ces conférences ont constitué le cœur de cette initiative en réunissant un nombre croissant d'États et en amplifiant la thématique des CHAN.

Selon Rebecca Johnson, militante et experte des enceintes multilatérales traitant de questions nucléaires, le terme « initiative humanitaire » aurait été baptisé ainsi par l'Ambassadeur Cornel Feruta, président du comité préparatoire (PrepCom) du TNP de 2013<sup>49</sup>. Or cette initiative semble se présenter comme le point de convergence de plusieurs actions. John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan, trois auteurs depuis des postes d'observation privilégiés<sup>50</sup> expliquent : « au sein de la communauté du désarmement nucléaire, nombreux sont ceux qui commençaient à parler d'une "initiative" humanitaire comme abréviation pour la série de déclarations communes et d'activités d'inspiration humanitaire qui florissaient depuis 2010. Il serait plus précis de dire qu'il y avait initialement plusieurs initiatives ou voies humanitaires qui n'étaient pas nécessairement étroitement coordonnées mais allaient converger avec le temps.<sup>51</sup> »

Remarquons également que s'il convient de distinguer la campagne de l'ICAN et l'HINW, ce n'est possible que jusqu'à un certain point car les deux sont étroitement liées. Dans une certaine mesure, la campagne fait partie de l'initiative car elle a bénéficié du soutien des États impliqués et elle a aussi renforcé l'action des États. Cependant, elle a conservé une relative indépendance, si bien que nous envisagerons la campagne et l'initiative comme deux dynamiques dans un même mouvement, auquel ont encore contribué d'autres acteurs comme des OI. C'est le fonctionnement de cet ensemble que nous analyserons sous le terme d'initiative sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire (CHAN). Selon William Potter, l'un des principaux experts du processus d'examen du TNP<sup>52</sup>, « le traité d'interdiction est, au moins dans une certaine mesure, une émanation de ce qui peut être désigné comme un "mouvement

---

<sup>49</sup> Rebecca Johnson, « NPT and Risks to Human Survival: The inside Story », *OpenDemocracy* (blog), 29 avril 2013, URL : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/npt-and-risks-to-human-survival-inside-story/> (consulté le 21 mai 2021). Ce point est fait par Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, Routledge, 2021, page 12 (note 36).

<sup>50</sup> John Borrie est chercheur senior à l'UNIDIR ainsi que Wilfred Wan. Michael Spies travaille pour le bureau des affaires de désarmement de l'ONU après avoir été associé à l'ONG Lawyers Committee on Nuclear Policy.

<sup>51</sup> John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *Global Change, Peace & Security*, 30:2, 2018, p. 105.

<sup>52</sup> Cf. *infra*, La revue de littérature d'un objet nouveau (1.2).

sur l'impact humanitaire" »<sup>53</sup>. Il nous semble que ce terme permet d'englober plus largement ce qui va contribuer effectivement à l'apparition de ce traité, y compris la dimension de mobilisation. Quand l'initiative suppose une dynamique proactive, le mouvement semble intégrer aussi les forces qui de manière secondaire, éventuellement passive, vont accompagner et conduire ces évolutions. Or, s'il y a bien une unité à ce mouvement, elle semble, au-delà de l'objectif abolitionniste, se fonder sur cette thématique des CHAN<sup>54</sup>. Au premier abord, les CHAN apparaissent donc comme un élément rassembleur et peut-être mobilisateur. Ce point constitue un élément majeur dans l'élaboration de la question de recherche (cf. c).

### ***β. La délimitation temporelle de l'observation***

Quand commencent la campagne et l'initiative CHAN ? Au lancement de l'ICAN ? Lors de la conférence d'Oslo de mars 2013 sur l'impact humanitaire des armes nucléaires qui marque le début de la série des trois conférences que nous avons évoquées précédemment et qui sont généralement considérées comme la colonne vertébrale de l'HINW ?

L'ICAN est officiellement lancée en 2007, mais son action ne devient saillante dans cet ensemble CHAN qu'à partir des années 2012-2013 quand l'initiative portée par les États commence à se développer d'une part, dans les enceintes onusiennes à travers notamment des « déclarations humanitaires » conjointes dont le soutien augmente rapidement au cours de cette période et d'autre part, dans les réunions internationales *ad hoc* qui se tiennent entre 2013 et 2014 en Norvège, au Mexique et en Autriche. Notons qu'aucun récit de l'initiative CHAN ne date le démarrage de l'initiative à la naissance de l'ICAN ce qui constitue un élément à prendre en compte pour la caractérisation du rôle des acteurs-clés de la campagne.

Or, l'importance du discours dans la stratégie des acteurs – que nous allons découvrir dans cette introduction et qui constituera un objet important de notre thèse, conduit aussi à s'interroger sur l'émergence d'autres signes que les « déclarations humanitaires » considérées comme des jalons évidents de l'initiative. À partir de quand

---

<sup>53</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy », *Survival*, 59:4, p. 75.

<sup>54</sup> Nous avons retenu le terme de mouvement bien qu'il s'inscrive lui-même dans un mouvement plus important (plus étendu et plus durable), celui de l'abolition nucléaire.

peut-on repérer les premiers signes de la mise en œuvre de cette stratégie parfois qualifiée de « discursive » par les acteurs ?<sup>55</sup>

Comme nous le verrons dans le premier chapitre, la thématique humanitaire est ancienne, l'idée d'interdire les armes nucléaires également. Une certaine continuité peut être observée dans la manière dont les ONG portent ces sujets au sein du mouvement abolitionniste. Cependant, il y a un point de départ repérable au moment où la volonté d'adopter la perspective humanitaire est officiellement endossée par plusieurs acteurs. En ce sens, l'épaisseur du trait commence à être visible en 2010, au moment de la conférence d'examen du TNP (RevCon TNP) avec l'insertion dans le document final adopté par le consensus de tous les États participants d'un paragraphe sur les CHAN. La plupart des récits portant sur la genèse du TIAN retiennent d'ailleurs cet événement comme démarrage de l'initiative CHAN. Quelques-uns remontent aussi un peu en amont de la RevCon TNP à un discours du président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en avril 2010<sup>56</sup>. C'est également le choix que nous avons fait pour nos travaux afin de mettre en lumière l'importance du rôle de cette organisation dans l'initiative. Nous commencerons notre observation lors de cet épisode en intégrant des éléments antérieurs en tant qu'éclairage des développements considérés car comme le confirment certains acteurs, les discussions et l'élaboration de la stratégie ont commencé en amont.

Après la question du début se pose celle de la fin. Nous avons d'abord envisagé de la dater à la conclusion du TIAN et de prendre en compte les négociations de celui-ci. En effet, la conclusion du TIAN s'explique concrètement par l'approbation du texte du traité par une majorité d'États, lors d'une conférence de négociation qui s'est déroulée en plusieurs sessions durant tout le premier semestre 2017. C'est donc une logique différente qui s'engage, celle de négociations. Même si des enjeux de mobilisation ont certainement subsisté pendant cette période, ils n'étaient plus les mêmes. Il s'agissait certainement de maintenir le soutien et la participation des États pour permettre le vote du traité mais également de rassembler le plus grand nombre pour accroître la légitimité

---

<sup>55</sup> Voir notamment Beatrice Fihn, Matthew Bolton, Elizabeth Minor, « How We Persuaded 122 Countries to Ban Nuclear Weapons », *Just Security (blog)*, 24 octobre 2017, URL : <https://www.justsecurity.org/46249/persuaded-122-countries-ban-nuclear-weapons/> (consulté le 1er juin 2018).

<sup>56</sup> Voir notamment Rebecca Gibbons, « The Humanitarian Turn in Nuclear Disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *The Nonproliferation Review*, 25:1-2, 2018, p. 1-26.

du traité. Dans le cadre d'une stratégie reposant sur la pression normative plutôt que sur la mise en œuvre du droit, l'ampleur du soutien au traité conclu participe de sa légitimation et donc de l'efficacité de la stratégie dans son ensemble. Ainsi, un but était sans doute aussi d'empêcher une démobilisation de certains États. En définitive, il y a donc une continuité entre les négociations et la période antérieure car la mobilisation reste un enjeu mais dans une dynamique différente de celle qui prévaut tout au long des années pendant lesquelles l'initiative CHAN se trouve dans une phase ascendante et construit son soutien.

Cependant, l'étude des négociations montre bien qu'une autre dynamique s'engage à cette période. Si la plupart des participants sont nettement en faveur de la conclusion d'un instrument juridique, ils ne s'accordent pas sur sa forme. En particulier, s'opposent encore les promoteurs d'une interdiction simple (« ban ») et ceux d'une convention complète (incluant par exemple un calendrier, des mesures de vérification, etc.). Surtout, l'ICAN, comme d'autres partisans d'un « ban », savent bien que l'objectif de conclure dans les délais impartis pour la conférence de négociation ne pourra être tenu qu'en suivant cette voie et non celle d'une convention qui comporterait un certain nombre de dispositions techniques destinées à assurer l'élimination des armes nucléaires et que, dans le cas contraire, les participants risquent de se décourager. La période de négociation s'apparente à une course contre la montre pour les promoteurs du TIAN qui écartent des sujets trop « durs » des discussions ainsi que l'explique par exemple Alyn Ware. Pour parvenir à conclure le traité dans les temps (c'est-à-dire, avant le 7 juillet 2017), il n'est pas possible d'inclure les vues de tous les États. Les négociations sont comme guidées. Certains représentants en nourrissent une grande déception<sup>57</sup>. Ainsi, la logique des négociations prend le pas sur celle de la mobilisation. Notre démonstration s'arrête donc avant la conférence de négociations d'autant que quand elles s'engagent, il ne fait plus beaucoup de doutes qu'un accord sera conclu.

En définitive, nous prendrons comme limite temporelle l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution qui a décidé « d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies (AGNU) ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en

---

<sup>57</sup> Ce point ressort de plusieurs entretiens.

vue de leur élimination complète »<sup>58</sup>. Nous montrerons notamment dans la deuxième partie de cette thèse que le vote de cette résolution constitue une victoire décisive de l'initiative.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'initiative ne s'est pas éteinte avec l'adoption du TIAN ni son entrée en vigueur. Elle a évolué et se poursuit avec un rôle plus saillant pour l'ICAN dans une campagne de stigmatisation déjà précédemment mentionnée.

### *γ. Les espaces du déploiement de l'initiative*

Comme évoqué précédemment, l'initiative sur les CHAN se déploie d'abord au sein des enceintes onusiennes qui traitent de questions nucléaires et de désarmement, ainsi qu'à ses marges diplomatiques. Par exemple, si l'on considère le discours du président du CICR en avril 2010, il ne s'agit pas d'un événement au sein de l'ONU mais à l'attention des diplomates qui vont participer à la RevCon TNP – le discours est prononcé à Genève tandis que la RevCon se tient au siège des Nations Unies à New-York mais ce sont bien souvent les représentations genevoises qui se rendent aux réunions du processus d'examen du TNP, qu'elles se tiennent à Genève, New-York ou Vienne (cas rare)<sup>59</sup>. En ce sens, il s'inscrit en marge des travaux tout en restant une démarche officielle et liée à l'ONU. Un premier espace est donc celui de l'ONU.

En parallèle, les trois conférences organisées sur l'impact humanitaire de l'arme nucléaire se tiennent dans des capitales, en dehors du cadre de l'ONU. Ainsi, un autre espace est ouvert par cette initiative qui semble tout aussi important que celui des enceintes multilatérales habituelles. Ce sont les deux « voies » identifiées par de nombreux auteurs. Ce sont deux espaces que l'on peut qualifier de diplomatiques. Il apparaît que le terme n'est pas toujours approprié et qu'on assiste à une « explosion »

---

<sup>58</sup> Résolution A/C.1/71/L.41, 14 octobre 2016 adoptée en première commission par 123 voix pour, 68 contre et 16 abstentions. Environ cinq mois s'écoulent entre le vote de cette résolution et le démarrage des négociations qui se déroulent en deux sessions (mars et juin/juillet). Une réunion d'organisation a eu lieu le 16 février 2017. Le rôle de l'ICAN a certainement été crucial alors pour inciter les délégations à participer aux négociations.

<sup>59</sup> Les représentations auprès de la conférence du désarmement à Genève sont en effet très pointues sur les questions de désarmement, ce qui présente un avantage indéniable même si les décisions sont actées dans les capitales. Autre avantage, les membres des différentes délégations ont l'habitude de se rencontrer à la CD et de travailler ensemble. Ils se connaissent, ce qui facilite également les échanges lors des réunions TNP.

des activités et acteurs dits « diplomatiques », comme expliqué dans l'introduction du Manuel de diplomatie publié en 2018 sous la direction de Thierry Balzacq, Frédéric Charillon et Frédéric Ramel<sup>60</sup>. Ici, le choix de ce terme est principalement lié à la fonction de représentation qu'exercent alors les participants<sup>61</sup>. Celle de négociation n'est pas directement engagée, même si ce qui se joue dans ces enceintes sert la future négociation.

La considération de ces lieux n'est pas géographique mais cette dimension entre dans la caractérisation de ces espaces. Ce sont les espaces visibles du déroulement de l'initiative. D'autres sont moins visibles.

Pour commencer, il y a les conférences et les réunions en format restreint, qui conservent un caractère formel, rassemblent des personnes choisies (individus ou représentants) et ne donnent pas nécessairement lieu à une communication. Pour notre cas d'étude, il est apparu ainsi que les tenants de l'interdiction se sont retrouvés dans plusieurs conférences en Suisse ou au Royaume-Uni qui ont été considérées comme cruciales par certains acteurs. Toutefois, peu d'informations sont disponibles sur ces événements. C'est le cas par exemple des réunions de groupes régionaux en marge des travaux officiels (voir chapitre 2).

Par ailleurs, l'initiative CHAN s'est aussi certainement déployée dans les couloirs de l'ONU, dans les cafés, lors de divers événements sociaux, peut-être à la cafétéria du Palais des Nations ou même encore dans des cadres plus intimes, des réunions d'amis. Cette dimension est apparue dans plusieurs entretiens<sup>62</sup>. L'espace, ainsi constitué, peut être désigné comme informel. Il n'est pas moins important que l'espace formel mais plus difficile d'accès.

Le choix de faire porter l'observation sur tel ou tel espace va dépendre du prisme retenu pour envisager notre objet. En anticipant légèrement sur ce qui sera explicité lors

---

<sup>60</sup> Thierry Balzacq, Frédéric Charillon et Frédéric Ramel, « Manuel de diplomatie », Presses de Sciences Po, 2018, p. 15.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 16. Si l'on considère la diplomatie à travers la pratique du diplomate, ce sont les activités de représentation et de négociation qui ressortent. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 2 car les diplomates adoptent parfois d'autres positionnements et on peut se demander s'ils sont encore dans leur rôle de diplomate.

<sup>62</sup> Entretien de l'auteur avec Ray Acheson, directrice de du programme Reaching Critical Will au sein de l'ONG *Women's International League for Peace and Freedom* (WILPF), le 14 février 2020 et entretien avec Jean-Marie Collin, responsable ICAN France, consultant pour le Groupe de Recherche et d'information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), le 24 avril 2018.

de l'élaboration de la question de recherche, nous pouvons déjà resserrer la focale sur la question de la mobilisation. Si l'on s'intéresse aux ressorts de celle-ci, il s'agira alors de repérer les lieux de la sensibilisation des cibles, du recrutement, de l'incitation à agir, etc. Cela permet de contourner les difficultés d'accès aux espaces informels, en nous concentrant sur les parties visibles ou moins visibles, mais plus formelles et plus accessibles.

Enfin, nous pourrions aussi considérer comme un espace, celui des idées, en association avec plusieurs lieux, pour essayer de repérer leur circulation car, comme nous allons le voir dans les paragraphes suivants, le terme de mouvement sur les CHAN est d'autant plus justifié que des universitaires y ont contribué par leurs publications.

### **b. La revue de littérature d'un objet nouveau**

Le sujet de cette thèse a été déposé quelques mois seulement après l'adoption du TIAN, qui était donc alors un objet nouveau. Bien sûr, le processus qui y a conduit avait démarré plusieurs années auparavant, mais la littérature sur le sujet était encore récente. Peu de revues académiques avaient publié des articles de recherche portant sur le TIAN et encore moins sur la question associée des ressorts de la mobilisation des acteurs. Peu de chercheurs s'étaient intéressés à la question. Plusieurs d'entre eux étaient non seulement des chercheurs mais également des acteurs de l'initiative CHAN<sup>63</sup>. Certains l'ont expliqué au cours de leur travail, d'autres n'en ont pas fait mention. Dans quelle mesure ces écrits participaient d'une stratégie destinée à crédibiliser la démarche, en particulier dans les sphères académiques ? Nous reviendrons sur ce point dans les paragraphes suivants.

#### ***a. De premiers travaux dans des revues académiques***

Les premiers articles publiés dans des revues académiques se sont présentés comme des récits de l'initiative sur les CHAN. L'un des premiers articles rétrospectifs importants, intitulé « Disarmament diplomacy and the nuclear ban treaty » a été publié

---

<sup>63</sup> Comment définir ce qu'est un « acteur de la campagne » ? La question s'est imposée quand l'un des auteurs d'une étude publiée pendant la campagne, et clairement inscrite dans sa dynamique, nous a indiqué ne pas avoir réellement participé à cette étude, ni à la campagne et avoir simplement été sollicité pour une relecture.

dans la revue *Survival*, quelques semaines seulement après l'adoption du texte du TIAN. Son auteur, William Potter, directeur et fondateur du *James Martin Center for Nonproliferation Studies* du *Monterey Institute of International Studies* (MIIS)<sup>64</sup>, est surtout un observateur de longue date du processus d'examen du TNP auquel il participe depuis le milieu des années 1990<sup>65</sup>. Il lie donc étroitement l'initiative à la dimension multilatérale. La *Nonproliferation Review*, éditée par le MIIS publie une année plus tard le travail de Rebecca Gibbons, *Assistant Professor* en science politique à l'Université Maine Sud. Sous le titre « The humanitarian turn in nuclear disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », elle propose une histoire du mouvement pour l'interdiction, fondée notamment sur de nombreux entretiens. Son analyse de la stratégie des acteurs fait ressortir le cadrage humanitaire, sans toutefois établir le rôle de celui-ci dans l'achèvement du TIAN. Au titre des récits, il convient de mentionner également celui de John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan que nous avons précédemment cité<sup>66</sup>. Au-delà de son apport s'agissant de la genèse du TIAN, il nous intéresse par sa référence au concept de réseau transnational de défense de cause (TAN<sup>67</sup>) et la réserve qu'il émet quant à l'utiliser au sujet des acteurs de l'initiative sur les CHAN<sup>68</sup>.

Plusieurs articles ont été publiés après la conclusion du TIAN pour en offrir une analyse sur le plan juridique, politique ou stratégique, dont certains comportant une petite partie au sujet de l'initiative<sup>69</sup>. Cette partie de la littérature ne nous intéresse pas

---

<sup>64</sup> Pour une biographie de William Potter, voir : <https://www.nonproliferation.org/experts/william-potter/>

<sup>65</sup> Bien qu'appartenant à une organisation assimilée à une ONG et à ce titre, non autorisée à participer à certaines réunions réservées aux États parties, William Potter a cependant pu y assister en se faisant accréditer au sein de la délégation du Kazakhstan. Il ne se définit pas comme un acteur de la campagne mais un observateur.

<sup>66</sup> John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*

<sup>67</sup> Nous utilisons l'acronyme anglais car il semble le plus usité même dans des contextes francophones. Nous adoptons pour traduction l'expression « Réseau transnational de défense de cause », utilisée notamment par Johanna Siméant dans plusieurs publications (voir par exemple Johanna Siméant, « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », Congrès de l'AFSP, table-ronde « Où en sont les théories de l'action collective ? », 14-16 septembre 2005). On trouve aussi « Réseau transnational de militants » ou « Réseau transnational de plaidoyer ». Ces deux dernières formulations nous semblent moins convenir au concept décrit par M. Keck et K. Sikkink dans la mesure où le terme de militants risque d'induire en erreur, de conduire à resserrer la focale sur les ONG, tandis que « plaidoyer » semble réducteur compte tenu de la multiplicité de modes d'actions développés par ces réseaux.

<sup>68</sup> Nous reviendrons sur ce point à propos du dispositif théorique.

<sup>69</sup> Voir par exemple Michal Onderco, « Why nuclear weapon ban treaty is unlikely to fulfil its promise », *Global Affairs*, 3:4-5, 2017, p. 392-393 ; Heather Williams, « Why a Nuclear Weapons Ban Is Unethical (For Now): NATO and the Humanitarian Impacts of Nuclear Weapons Initiative », *The RUSI Journal*, 161:2, 2016, p. 38-47.



directement puisqu'elle concerne le traité et ses conséquences tandis que notre objet se situe en amont.

Quelques universitaires ont abordé l'initiative sur les CHAN dans une perspective constructiviste et/ou critique. Citons Nick Ritchie de l'université de York car il a publié de nombreux articles au sujet des armes nucléaires, que ce soit précisément sur le programme britannique ou plus généralement sur l'ordre nucléaire, le régime de non-prolifération et finalement le TIAN. Le fil conducteur de ses travaux est la question de la valeur attachée aux armes nucléaires<sup>70</sup> ainsi que la question des relations de pouvoir au sein de l'ordre nucléaire qu'il qualifie d'hégémonique<sup>71</sup>. Avec Kjølvs Egeland alors doctorant à Oxford, il a développé l'idée que l'initiative humanitaire se présentait précisément comme une forme de « résistance » à la puissance latente imposée par les États possédant la capacité de mettre en péril les conditions d'existence des autres États et de toute l'humanité<sup>72</sup>. Leur argument central est le suivant : « Désireux de défier les structures de la politique nucléaire en tant que hiérarchie à deux niveaux d'États "nucléaires" et "non-nucléaires", les résistants ont cherché à délégitimer globalement les armes nucléaires. Le but des résistants, dans cette perspective, était de bouleverser la structure hiérarchique de la politique nucléaire en changeant les récits et les représentations culturels qui composent le "discours nucléaire". En changeant le discours, les résistants ont cherché à refaçoner les subjectivités des acteurs nucléaires et déstabiliser l'hégémonie nucléaire.<sup>73</sup> » Notons qu'ils décrivent par ailleurs les acteurs de l'initiative CHAN comme un TAN.

Les travaux de Nick Ritchie nous intéressent en eux-mêmes mais aussi par le fait qu'ils s'inscrivent dans un pan de la littérature critique s'attachant à déconstruire le discours sur les armes nucléaires dont les auteurs principaux sont en particulier Gabrielle Hecht, Anne Harrington, Shampa Biswas ou encore Benoit Pelopidas<sup>74</sup>. Et en

---

<sup>70</sup> Voir par exemple, Nick Ritchie, « Relinquishing Nuclear Weapons: Identities, Networks and the British Bomb », *International affairs*, 86:2, p. 465-488.

<sup>71</sup> Nick Ritchie. « A hegemonic nuclear order: Understanding the Ban Treaty and the power politics of nuclear weapons », *Contemporary Security Policy*, 40:4, 2019, p. 409-34.

<sup>72</sup> Nick Ritchie et Kjølvs Egeland, « The diplomacy of resistance: power, hegemony and nuclear disarmament », *Global Change, Peace & Security*, 30:2, 2018, p. 127.

<sup>73</sup> Ibid, p. 128.

<sup>74</sup> Gabrielle Hecht, « Rupture-Talk in the Nuclear Age: Conjugating Colonial Power in Africa », *Social Studies of Science*, 32:5/6, 2002, p. 691-727 ; Anne Harrington de Santana, « Nuclear Weapons as the Currency of Power », *The Nonproliferation Review*, 16:3, 2009, p. 325-45 ; Shampa Biswas, *Nuclear Desire: Power and the Postcolonial Nuclear Order*, University of Minnesota Press, 2014, 304 p.

même temps, ils représentent *de facto* un soutien à l’initiative sur les CHAN puisqu’ils la confortent finalement en crédibilisant la démarche par l’inscription de ses fondements dans un cadre théorique. Comme nous le verrons ultérieurement, la campagne se déploie aussi à travers les revues académiques (voir chapitre 2). D’ailleurs, certains chercheurs assument ouvertement leur soutien à la cause. C’est le cas de Tom Sauer et Joelien Pretorius qui précisent par exemple : « Conformément à l’appel pour une recherche auto-réflexive des chercheurs en études critiques de sécurité dont le plus éloquent a été celui de Ken Booth au début des années 1990, nous ne prétendons pas être objectifs dans ce débat. Nous reconnaissons un rôle discursif actif, auquel nous croyons que tous les chercheurs participent, en construisant un narratif au sein duquel les politiques sont jugées rationnelles. Les auteurs ne rougissent pas d’être en faveur du désarmement nucléaire et donc le ton de cet article peut sembler trop “activiste” pour ceux qui aspirent à une recherche dépourvue de jugement de valeur<sup>75</sup>. »

Pour terminer cette revue de la littérature parue en amont ou au tout début de notre thèse, il convient de mentionner Laura Considine de l’université de Leeds au Royaume-Uni qui a publié dès 2017 au sujet de l’initiative humanitaire en la replaçant plus généralement parmi les mécanismes de délégitimation de l’arme nucléaire qui apparaissent dans la littérature académique<sup>76</sup>. Son propos consiste à montrer que l’initiative ne représente pas un moment historique de transformation de la politique autour des armes nucléaires car le fait de transformer la manière dont on parle des armes nucléaires s’inscrit dans le prolongement des pratiques existantes en invitant encore à « repenser l’impensable »<sup>77</sup>. La pensée de l’arme nucléaire se trouverait piégée dans cet « impensable ». Ce cliché conduirait au maintien du statu quo<sup>78</sup>. Si son approche semble différente de celle de Nick Ritchie, elle la croise cependant<sup>79</sup> et tous deux confèrent une

---

<sup>75</sup> Tom Sauer et Joelien Pretorius, « Nuclear Weapons and the Humanitarian Approach », *Global Change, Peace & Security*, 26:3, 2014, p. 234.

<sup>76</sup> Laura Considine, « The ‘standardization of catastrophe’: Nuclear disarmament, the Humanitarian Initiative and the politics of the unthinkable », *European Journal of International Relations*, 23:3, 2017, p 681-702.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p.696.

<sup>78</sup> Laura Considine fait référence aux travaux de Joseph P. Masco, notamment Joseph Masco, « The Nuclear Borderlands », *Princeton University Press*, 2006, 448 p.

<sup>79</sup> Chacun de ces deux auteurs cite l’autre.

place importante à la dimension des *nuclear politics*. Ainsi, il y a alors peu d'articles relevant des études stratégiques – ceux-ci sont plus souvent publiés sur des blogs<sup>80</sup>.

Cet ensemble de références conduit à trois remarques : *primo*, quelle que soit l'approche retenue, la question du langage est centrale ; *deuxio*, certains chercheurs semblent engagés dans l'initiative ; *tertio*, à travers l'idée de la transformation du langage apparaît un lien entre science et pratique que nous retrouverons interrogé par des chercheurs impliqués dans l'ICAN (cf.  $\gamma$ ).

En complément des travaux portant sur le TIAN et l'initiative humanitaire, il a été nécessaire d'élargir à ceux s'intéressant plus généralement aux ONG du désarmement nucléaire, aux travaux des enceintes multilatérales, à la diplomatie multilatérale dans le domaine nucléaire, ainsi que plus précisément à la diplomatie du désarmement (voir chapitre 2 en particulier).

### ***\beta. Les récits des acteurs. Entre réflexivité et influence.***

En définitive, la littérature sur le TIAN et sur l'initiative CHAN a surtout été développée par des acteurs de celle-ci. Au-delà des chercheurs qui ont soutenu la cause à travers leurs recherches (cf. *supra* et chapitre 2), des diplomates et des responsables d'ONG impliqués non seulement dans la promotion de l'interdiction mais également dans la conception de la stratégie, ont également contribué à l'écriture du récit global. John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan dans l'article qu'ils ont co-signé expliquaient que ces récits se répartissaient globalement en deux catégories : la première regroupant les « tentatives des auteurs de construire un narratif des événements qui ont conduit à l'adoption du TIAN et qui explique celle-ci » et la deuxième consistant en de « brefs éloges dans lesquels les auteurs présentent une séquence des événements qui tend à souligner leurs propres rôle et action dans le processus »<sup>81</sup>. Ils poursuivent leur analyse en pointant la difficulté qui résulte d'une situation dans laquelle les auteurs de la première catégorie (« souvent des académiques ») se fondent sur les données de la seconde catégorie et celle-ci risque de

---

<sup>80</sup> Voir par exemple, Brad Roberts, « Ban the Bomb? Or Bomb the Ban? », *European Leadership Network Policy Paper*, 22 mars 2018, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/policy-brief/ban-the-bomb-or-bomb-the-ban/> (consulté le 5 juillet 2018).

<sup>81</sup> John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.* p. 96.

comporter des biais puisqu'il s'agit d'un enjeu important pour les auteurs concernés (« these people have skin in the game »<sup>82</sup>). Pour la première catégorie, les auteurs font référence à Rebecca Gibbons et William Potter ; pour la seconde, à un article de Beatrice Fihn, Matthew Bolton et Elizabeth Minor<sup>83</sup>. En tant que dirigeante de l'ICAN, Beatrice Fihn a publié de multiples articles et interviews qui s'inscrivent donc dans cette deuxième catégorie.

L'article de John Borrie (*et al.*) paraît en 2018 alors que les deux principaux ouvrages sur la genèse du TIAN ne sont pas encore terminés puisqu'ils paraissent en 2021. Il s'agit d'une part de Ray Acheson, militante antinucléaire directrice de WILPF qui a publié *Banning the Bomb, Smashing the Patriarchy* et d'autre part, d'Alexander Kmentt, diplomate autrichien, auteur de *The Treaty prohibiting nuclear weapons. How it was achieved and why it matters*<sup>84</sup>. Ces deux livres éclairent différemment la genèse du TIAN mais de manière concordante (celui d'Alexander Kmentt insiste sur le rôle des diplomates, celui de Ray Acheson détaille davantage ce qui concerne les ONG). Encore une fois, ce sont des acteurs clés qui racontent et expliquent.

L'utilisation de ces récits demande une précaution particulière puisque la campagne de l'ICAN se poursuit et que la promotion du TIAN mobilise toujours au sein des enceintes onusiennes. Même s'il est entré en vigueur, il a besoin du plus large soutien possible pour tenter de compenser l'absence des États qui possèdent l'arme nucléaire. La stratégie normative qui l'entoure demande un renforcement de sa légitimité d'autant plus important que, si l'on utilise le cadre théorique du cycle de vie des normes élaboré par Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, il apparaît que le TIAN reste bloqué à un stade de « norme perpétuellement émergente » (*forever-emerging norm*)<sup>85</sup>. Dans ce contexte, il conviendra toujours de s'interroger sur la possible inscription des travaux au sein de l'initiative CHAN, qu'elle soit intentionnelle ou non.

---

<sup>82</sup> Ibid.

<sup>83</sup> Beatrice Fihn, Matthew Bolton, et Elizabeth Minor, « How We Persuaded 122 Countries to Ban Nuclear Weapons », *Just Security* (blog), 24 octobre 2017, URL : <https://www.justsecurity.org/46249/persuaded-122-countries-ban-nuclear-weapons/> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2018).

<sup>84</sup> Alexander Kmentt, « The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons : How It Was Achieved and Why It Matters », *Routledge*, 2021, 272 p.

<sup>85</sup> Dans un article paru en 2020, Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer examine le TIAN à travers la notion de norme, en utilisant le cadre théorique du cycle normatif de Finnemore et Sikkink. Cela suppose la prise en compte de la formation d'une « masse critique » d'États, qu'il considère comme non atteinte notamment en raison de l'absence des États sans lesquels l'accomplissement de l'objectif de la norme est compromis

Quoiqu'il en soit, tous ces récits fournissent un matériau exceptionnel. La réflexivité de ces acteurs est précieuse, même quand leurs propos s'inscrivent dans une stratégie d'influence.

### *γ. La littérature sur les processus d'Ottawa et d'Oslo*

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'initiative sur les CHAN est fréquemment comparée à celles qui ont conduit à l'adoption des conventions d'interdiction des mines antipersonnel (processus d'Ottawa) et des armes à sous-munition (processus d'Oslo). Ce rapprochement est fait à la fois par des acteurs, en particulier les fondateurs de l'ICAN qui expliquent s'être inspirés de l'ICBL ; par des observateurs des enceintes multilatérales de désarmement ; par des représentants gouvernementaux ayant participé à l'une ou l'autre des négociations ; par des chercheurs en science politique<sup>86</sup>.

Si la comparaison trouve ses limites, il est rapidement apparu qu'une revue de littérature portant sur ces processus d'Ottawa et d'Oslo serait cependant utile pour nos travaux. Nous serons amenés à y faire régulièrement référence. Bien que certains auteurs rapprochent ces processus de celui qui a conduit à l'adoption du traité sur le commerce des armes (TCA), nous ne l'incluons pas car son objet est tout à fait différent. Il ne porte pas seulement sur un système d'armes ou une technologie et ne se place dans une perspective prohibitionniste. Il vise à réglementer le commerce des armes dites classiques. Nous avons en particulier mis l'accent sur la littérature portant spécifiquement sur le processus d'Oslo parce qu'elle intègre celle concernant le processus d'Ottawa. Avec la conclusion de la convention de Dublin sur les BASM, les chercheurs établissent des comparaisons et cherchent à savoir s'il existerait un

---

Voir Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer, « The forever-emerging norm of banning nuclear weapons », *Journal of Strategic Studies* (article en ligne), juin 2020, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01402390.2020.1770732> (consulté le 1er novembre 2021).

<sup>86</sup> Au-delà des publications qui permettent d'établir ce constat, plusieurs entretiens au sujet de cette thèse ont également montré que la comparaison était presque systématique. Notamment : commentaires du Professeur Pascal Vennesson, suite à la première présentation de notre sujet de recherche (décembre 2017) ; entretien avec Frédéric Coste, maître de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), spécialiste des politiques publiques de défense et des processus de changement dans les organisations militaires (mars 2018).

« nouveau modèle de négociations » éventuellement « applicable à d'autres enjeux »<sup>87</sup>. Jean-Marie Chasles qui a travaillé sur ce sujet dans le cadre d'un doctorat en Science politique explique que « [I]es acteurs des négociations ayant trait aux armes à sous-munitions n'ont pas hésité à se référer au Processus d'Ottawa, qui constituait à leurs yeux un véritable précédent, précédent dont il importait d'autant plus de s'inspirer qu'il existait de nombreuses similitudes entre les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel »<sup>88</sup>.

Au-delà du questionnement sur l'existence d'un modèle, que l'on retrouve dans une littérature plus générale sur le désarmement humanitaire (DH) sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans le premier chapitre, c'est le rôle des ONG qui est évalué au regard de celui des États<sup>89</sup>. La question qui se pose est celle de l'*agency* des premières sur des thématiques habituellement jugées comme étant hors d'atteinte de toute pression de l'opinion publique. S'agissant ainsi des acteurs, les travaux portent aussi sur les réseaux transnationaux de défense de cause (TAN), dans la continuité des recherches de Margaret Keck et Kathryn Sikkink<sup>90</sup>.

Cette littérature s'inscrit plus largement dans un questionnement sur l'émergence des normes qui touche parfois à la question de la mobilisation. Certains auteurs, en s'intéressant aux mécanismes du changement normatif ont ainsi traité de l'engagement dans la promotion de nouvelles normes<sup>91</sup>.

La question du cadrage de cause intervient souvent, à travers la dimension humanitaire notamment<sup>92</sup>.

---

<sup>87</sup> Jean-Marie Chasles, « D'Ottawa à Dublin : émergence et déclin d'un nouveau modèle de négociations », *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XI, 2010, p. 695.

<sup>88</sup> Ibid. La thèse de Jean-Marie Chasles portait sur « Le mythe de la démocratisation internationale : La place des ONG dans la société internationale à travers les exemples des conventions d'Ottawa et Rome ».

<sup>89</sup> Voir par exemple, Richard Price, « Reversing the Gun Sights: Transnational Civil Society Targets Land Mines », *International Organization*, 52:3, 1998, p. 613-44 ; Nicola Short, « The Role of NGOs in the Ottawa Process to Ban Landmines », *International Negotiation*, 4:3, septembre 1999, p. 483-502 ; Matthew Bolton et Thomas Nash, « The Role of Middle Power-NGO Coalitions in Global Policy: The Case of the Cluster Munitions Ban », *Global Policy*, 1:2, 2010, p. 172-184.

<sup>90</sup> Voir B. Composer le dispositif théorique.

<sup>91</sup> Voir Richard Price, « Reversing the Gun Sights: Transnational Civil Society Targets Land Mines », *op. cit.*

<sup>92</sup> Ibid. et Margarita H. Petrova, « Banning obsolete weapons or reshaping perceptions of military utility. Discursive dynamics in weapons prohibitions », *IBEI Working Paper*, vol. 31, 2010, 30 p.

Or, dans le cadre de l'initiative sur les CHAN, les acteurs parlent du cadrage qu'ils opèrent. Non seulement ils l'évoquent mais ils le décrivent comme ressort central de leur stratégie. Par exemple, Beatrice Fihn, Matthew Bolton et Elizabeth Minor écrivent en octobre 2017 : « la stratégie de l'ICAN était essentiellement discursive. Nous avons cherché à changer la manière dont les gens parlent, pensent et ce qu'ils ressentent au sujet des armes nucléaires, en faisant évoluer leur signification sociale depuis un symbole de statut vers l'image de machines dépassées, dangereuses, aux effets révoltants.<sup>93</sup> » Ils n'emploient pas ici le terme de cadrage, mais deux des auteurs (Matthew Bolton et Elizabeth Minor), dans un autre article paru un an auparavant l'utilisent et expliquent que la stratégie de l'ICAN a été « guidée par des personnes familières des théories critiques et discursives en RI (même si plus généralement, les membres de l'ICAN n'ont pas nécessairement ce background) »<sup>94</sup>. Nous retrouvons alors la question du rapport de la science à la pratique et au politique car les auteurs interrogent la manière dont les concepteurs de la stratégie de l'ICAN ont pu transposer une théorie dans le « monde de la formulation des politiques de désarmement »<sup>95</sup>.

### c. Problématisation

« *Puzzles are questions, but not every question is necessarily a puzzle.*<sup>96</sup> »

La formulation de notre question de recherche a nécessité une reprise de contact avec la science politique plus de quinze ans après y avoir seulement goûté en maîtrise à l'université de Nanterre. La pratique des questions nucléaires sous un angle multilatéral dans différents postes au sein du ministère de la Défense devenu ministère des Armées, qui s'est révélée être un atout pour le travail empirique (cf. *infra*), n'a en revanche été d'aucune utilité pour la définition de la question de recherche. Si l'énigme du TIAN était d'emblée évidente, son implantation dans un substrat théorique a demandé plusieurs mois de travail.

---

<sup>93</sup> Beatrice Fihn, Matthew Bolton et Elizabeth Minor, « How We Persuaded 122 Countries to Ban Nuclear Weapons », *op. cit.*

<sup>94</sup> Matthew Bolton et Elizabeth Minor, « The Discursive Turn Arrives in Turtle Bay: The International Campaign to Abolish Nuclear Weapons' Operationalization of Critical IR Theories », *Global Policy*, 7:3, 2016, p. 385-395.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>96</sup> Dina A. Zinnes, « Three Puzzles in Search of a Researcher: Presidential Address », *International Studies Quarterly*, 24:3, 1980, p. 315-342.

Autour de la question de la fabrique du TIAN gravitent de multiples interrogations. Qui sont les véritables architectes de la campagne ? Quand et par qui la décision a été prise de l'initier ? Peut-on parler de décision ou bien d'une convergence d'actions sur laquelle s'est greffée une stratégie ? Quel rôle a réellement joué l'ICAN par rapport aux États ? Quelles relations unissent les acteurs des différentes catégories ? Peut-on identifier des marionnettistes ou un petit groupe de stratèges qui avait défini de longue date l'objectif à atteindre ? Qui a financé l'ICAN ? Les soutiens mobilisés par les acteurs de la campagne sont-ils restés des suiveurs passifs, représentant seulement une voix additionnelle ou de véritables relais de la campagne ? Comment la stratégie de la campagne a-t-elle été réellement et concrètement élaborée ? Autant de questions empiriques dont certaines sont partiellement abordées dans notre thèse, mais qui ne constituent pas l'énigme principale, celle de la conclusion du TIAN et plus précisément – comme nous allons l'expliquer dans les pages suivantes – celle d'une mobilisation réussie.

Le fait que la naissance du TIAN constitue une énigme mérite d'être explicité.

Le titre initial de notre thèse comportait le mot « fabrique », car l'hypothèse était que ce traité était moins le résultat d'une négociation multilatérale que celui d'un processus et d'une stratégie. Notre étonnement quant à la naissance de ce traité s'est fixé dans un premier temps sur deux points : d'une part, l'inadéquation des objectifs du traité avec la réalité stratégique que nous avons déjà évoquée plus haut (1) et d'autre part, la création d'un nouvel instrument de droit international malgré l'opposition des États considérés comme grandes puissances (2).

Sur le premier point, une approche réaliste pose la question de l'intérêt d'un traité d'interdiction de l'arme nucléaire conclut alors que le monde en compte encore près de 15000<sup>97</sup>, que neuf États – dont les cinq membres permanents du CSNU – en possèdent encore et surtout lui confèrent un rôle non pas de premier plan certes, mais tout à fait existentiel. Qu'il soit question des « intérêts vitaux » comme dans les doctrines américaine, britannique et française ou bien de « l'existence même de l'État » comme

---

<sup>97</sup> Précisément 13410 selon l'estimation pour mi-2020 publiée par la *Federation of atomic scientists* (FAS), URL : <https://fas.org/issues/nuclear-weapons/status-world-nuclear-forces/> (consulté le 20 avril 2022).



dans celle de la Russie, le recours à l'arme nucléaire ne devrait intervenir que dans une situation extrême<sup>98</sup>.

Toutefois, des inquiétudes ont progressivement émergé quant à la possibilité d'un abaissement du seuil d'emploi dans la doctrine de certains États, en particulier le Pakistan et la Russie. Les orientations de la politique nucléaire américaine dans la *Nuclear Posture Review* de 2018<sup>99</sup> reflètent d'ailleurs ces préoccupations s'agissant à la fois de Moscou et de la théorie de « l'escalade pour la désescalade » dont rien ne confirme qu'elle constitue effectivement la doctrine officielle<sup>100</sup>. Celle-ci voudrait que la Russie envisage l'emploi d'armes nucléaires dans le cadre d'un conflit conventionnel pour reprendre l'avantage, soit un emploi tactique. Les grands schémas de recours à l'arme nucléaire que la Russie envisage laissent penser que le seuil d'emploi reste d'ordre existentiel<sup>101</sup>, mais certains passages créent une ambiguïté sur laquelle Moscou n'a jamais apporté de clarification<sup>102</sup>. De surcroît, les démonstrations nucléaires russes autour de la crise en Ukraine et de l'annexion de la Crimée en 2014 ont fait naître des doutes sur la manière dont les responsables russes concevaient l'arme nucléaire. Si ces signaux opérationnels et rhétoriques ont été interprétés comme un moyen ultime d'intimidation, il n'en reste pas moins que « [l']arme nucléaire a retrouvé dans les affaires du monde une visibilité qu'elle n'avait plus eue depuis la guerre froide »<sup>103</sup>.

Ainsi, l'interdiction des armes nucléaires se présente en complet décalage par rapport au réel. Nous avons renoncé à utiliser cet étonnement comme perspective de recherche pour deux raisons. D'une part, il aurait requis une sorte d'enfermement

---

<sup>98</sup> Les documents officiels auxquels il est fait référence ici sont : pour les États-Unis, la *Nuclear Posture Review* de 2018 ; pour le Royaume-Uni, la *Strategic Defense and Security Review* de 2015 ; pour la France, la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale de 2017 et pour la Russie, la doctrine militaire de 2014, ainsi que la nouvelle doctrine nucléaire publiée en 2020 (« Fondements de la politique d'État de la Fédération de Russie dans le domaine de la dissuasion nucléaire »).

<sup>99</sup> La revue de posture nucléaire des États-Unis en 2018 vise à restaurer la dissuasion et dissuader la Russie comme la Chine d'envisager un emploi tactique de l'arme nucléaire. Les décisions prises dans ce cadre (pour schématiser, cela se traduit par le renforcement des capacités non stratégiques) ont été interprétées par certains observateurs comme à l'inverse, la volonté de développer une doctrine d'emploi non stratégique.

<sup>100</sup> Voir Kristin Ven Bruusgaard, « The myth of Russia's lowered nuclear threshold », *War on the Rocks*, 22 September (2017), URL : <https://warontherocks.com/2017/09/the-myth-of-russias-lowered-nuclear-threshold/> (consulté le 22 avril 2022).

<sup>101</sup> Voir *Basic principles of State Policy of the Russian Federation on Nuclear Deterrence*, op. cit., §4.

<sup>102</sup> *Ibid.*, §17

<sup>103</sup> Corentin Brustlein, « La multipolarité nucléaire : mythes et réalités de la compétition », *Politique étrangère*, vol. 85, n° 2, été 2020, p 101-113.

artificiel dans un paradigme réaliste, tandis que la démarche qui a conduit au TIAN poursuit une logique normative qui se rapproche davantage du constructivisme. D'autre part, le discours des militants montre bien que les constats concernant les évolutions du contexte stratégique, sur le plan nucléaire et plus généralement l'accroissement des tensions ne freine pas les tenants de l'abolition. A l'inverse, ces derniers s'en servent comme tremplin dans leur argumentation. Ceci s'observe fréquemment, dans les réactions de l'ICAN aux activités balistiques et nucléaires nord-coréennes par exemple ou dans le cas de l'invasion de l'Ukraine<sup>104</sup>. Poursuivre ce questionnement sur l'inadéquation de l'initiative au contexte stratégique aurait donc impliqué d'ignorer l'une des motivations des militants. Le propos de Beatrice Fihn reproduit ici en est une illustration : « aussi longtemps que les armes nucléaires continueront d'être valorisées comme des outils stratégiques nécessaires pour la sécurité, un désarmement nucléaire significatif sera extrêmement difficile voire impossible »<sup>105</sup>.

Revenons au second point d'accroche de notre étonnement et la conclusion d'un traité en dépit de l'opposition des membres permanents du CSNU qui, tous les cinq, figurent parmi les États que l'interdiction devrait viser. Sur un plan strictement juridique et technique, cette question trouve une réponse simple car en dehors du CSNU, ses membres permanents ne disposent d'aucun droit de veto. Ainsi, il n'est pas surprenant que le TIAN ait pu voir le jour puisque selon l'enceinte retenue, il suffit de rassembler une majorité pour faire adopter un traité – c'est le cas de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU).

Notons que le thème de la montée en puissance des acteurs non étatiques et de la remise en question de la souveraineté des États dans la gestion de la politique mondiale sur des questions de sécurité a donné lieu à de nombreux travaux<sup>106</sup>. Approcher l'histoire du TIAN sous cet angle ne semblait pas constituer une voie originale et féconde, même si elle constitue une thématique importante en théorie des relations internationales, notamment à travers le transnationalisme<sup>107</sup>. La question de la formation

---

<sup>104</sup> Voir par exemple, Fabrice Pouliquen, « Guerre en Ukraine : Un faible pourcentage de l'arsenal nucléaire aux mains de Poutine suffirait à changer la vie sur Terre » (Interview de Jean-Marie Collin), 20 minutes, 28 février 2022.

<sup>105</sup> Beatrice Fihn, « The logic of banning nuclear weapons », *op. cit.*, p. 45.

<sup>106</sup> Cf. A.a.α

<sup>107</sup> Dario Battistella, Jérémie Cornut, Élie Baranets, « Chapitre 6. La perspective transnationaliste », in Dario Battistella, Jérémie Cornut, Élie Baranets, *Théorie des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2019, p. 205-242.

d'une majorité de soutiens, et donc de la réussite de la mobilisation, était en revanche plus intrigante.

En définitive, pourquoi cette réussite de la mobilisation est-elle intrigante ? La cause du désarmement nucléaire n'est-elle pas suffisamment mobilisatrice dans les enceintes multilatérales ? Il pourrait sembler plutôt facile de recueillir un soutien au projet abolitionniste ou tout au moins aux initiatives visant à réduire le nombre et le rôle des armes nucléaires. Les tenants de la dissuasion nucléaire refuseront d'y adhérer, mais dans les enceintes onusiennes, ils sont *a priori* en minorité, même si l'on prend en compte, au-delà des possesseurs d'armes nucléaires, les États qui bénéficient d'une garantie nucléaire (cf. *supra*).

Le vote des résolutions portant un appel à l'élimination des armes nucléaires à l'AGNU montre bien quel est le réel rapport de forces dans une enceinte qui ne fonctionne pas selon la règle du consensus mais à la majorité : par exemple, en 2019, la résolution intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », parrainée par l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Autriche, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Malawi, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Samoa et Thaïlande, a été soutenue par 137 votes positifs, 33 votes négatifs et 16 abstentions<sup>108</sup>. Cette majorité, qui repose essentiellement sur le mouvement des non-alignés (NAM), aurait pu être utilisée auparavant pour faire adopter en particulier une Convention relative aux armes nucléaires, à partir du modèle élaboré déjà à la fin des années 1990 (cf. chapitre 1, 1.1.1.c). La procédure utilisée par les promoteurs du TIAN qui ont fait adopter le projet de traité par l'AGNU n'est pas exceptionnelle. Cependant, la négociation d'une telle convention aurait requis la participation des États possesseurs.

Un survol de l'histoire des tentatives abolitionnistes peut conduire à poser la question de la réussite de l'entreprise du TIAN en comparaison de l'absence d'aboutissement des précédents projets mais en réalité, l'énigme est celle de la réussite de la mobilisation une fois l'objectif d'interdiction posé. Comme nous l'avons évoqué

---

<sup>108</sup> « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », projet de résolution présenté en première commission de l'AGNU (A/C.1/74/L.20). Les années précédentes, la résolution a fait l'objet d'un schéma de vote semblable. Nous revenons en détail sur le fonctionnement de cette enceinte dans le chapitre 2.

dans les premières lignes de cette introduction, l'initiative se démarque des précédentes par l'objectif qu'elle pose et le fait qu'elle choisisse une négociation sans les États possesseurs. Or, compte tenu du fonctionnement des enceintes multilatérales et des positionnements des différents acteurs, la réussite d'une mobilisation vers cet objectif d'interdiction était loin d'être acquise.

Notre hypothèse de recherche est donc que le succès de cette mobilisation a reposé sur le cadrage humanitaire de la cause abolitionniste.

Observer le processus qui a conduit au TIAN à travers l'étude de la mobilisation résulte d'un choix, celui de chercher à appréhender le positionnement des différents acteurs de manière dynamique, avec au centre, leur manière d'agir par rapport à la cause. L'adoption de ce prisme et de cette terminologie résulte d'un choix car il n'y a aucune évidence à ce sujet. Dans les enceintes multilatérales, le comportement des États est rarement décrit en termes de mobilisation. La spécificité de l'initiative sur les CHAN nous paraît requérir une approche de sociologie des mouvements sociaux.

Dans ce cadre théorique, la question qui guide notre recherche prend en compte ce qui a été qualifié de tournant il y a déjà plusieurs dizaines d'années, à savoir celui de la dimension cognitive dans l'analyse des mouvements sociaux.

Par ailleurs, notre objet requiert le dépassement d'une perspective strictement internationale au sens d'interétatique pour celle du transnationalisme. Cela va influencer sur la manière dont nous analysons les acteurs.

Le succès de la mobilisation constitue donc la variable dépendante (ce n'est donc pas la conclusion du TIAN). La variable indépendante est le cadrage humanitaire. En revenant plus précisément sur la composition du dispositif théorique ci-dessous, nous définirons aussi des variables de contrôle.

## **B. COMPOSER LE DISPOSITIF THÉORIQUE**

La revue de littérature sur le processus d'interdiction des armes nucléaires que nous avons présentée précédemment a mis en évidence la question du cadrage de cause pour trois raisons : le cadrage humanitaire est présenté par les acteurs comme un aspect crucial de leur stratégie ; il apparaît également comme central dans les processus

d'interdiction des MAP et des BASM et plus généralement dans les TAN ; il soulève la question du rapport de la science à la pratique et au politique.

La construction de notre dispositif théorique prend donc le cadrage comme point de départ. La variable dépendante étant le succès de la mobilisation, la variable indépendante le cadrage, nous inscrivons notre travail dans une perspective cognitive, tout en puisant plus largement dans la sociologie des mouvements sociaux les outils nécessaires à l'analyse. Ainsi, d'une part, la mobilisation des ressources et d'autre part, les structures d'opportunités politiques constitueront les variables de contrôle<sup>109</sup>.

Dans les paragraphes qui suivent, nous reviendrons dans un premier temps sur les implications du choix de recourir à la sociologie des mouvements sociaux et plus précisément sur les acteurs que nous allons observer, puis, dans un deuxième temps, sur la notion de cadrage.

#### **a. La mobilisation et ses acteurs**

Avant de poursuivre dans la définition du cadre théorique, il nous semble nécessaire de définir plus précisément quelle mobilisation nous souhaitons analyser et quels acteurs nous allons observer. La mobilisation est celle qui conduit *in fine* à la négociation du TIAN. Techniquement, c'est donc la formation de la majorité qui vote en faveur de la résolution qui décide de l'organisation de cette négociation (cf. *supra*). Cette mobilisation est celle d'États, d'États dont l'action en faveur de la cause se traduit par un vote. Ils adhèrent donc au projet sans que cela n'implique de leur part de porter l'initiative. Certains d'entre eux ont eu un rôle actif, soit dès le début de l'initiative – ce sont ses promoteurs, soit plus tardivement – ce sont des militants. Cette ébauche de typologie des États qui se mobilisent permet d'aborder l'analyse de manière structurée mais ouverte à être précisée ou amendée en fonction des résultats de l'observation.

En effet, la caractérisation du rôle des États révèle une relative instabilité dans le soutien des États qui est notamment liée au fait que l'objet de la mobilisation évolue depuis la dimension humanitaire vers le but d'interdire les armes nucléaires. D'autres

---

<sup>109</sup> Cette distinction nette entre SOP et mobilisation de ressources nous paraît moins nette confrontée au terrain car elles sont très liées. Par exemple, si les enceintes onusiennes représentent une SOP par leur ouverture, le fait que les acteurs s'y déploient de manière effective est lié à leur capacité à mobiliser les ressources. Voir chapitre 2.

explications peuvent être apportées. Le cas de la Norvège offre une illustration adéquate. Comme nous l'avons constaté au cours de nos travaux, son implication a été décisive à la fois pour le lancement du processus et la montée en puissance de l'ICAN. Or, la Norvège s'est progressivement mise en retrait de l'initiative pour finalement même s'opposer au TIAN. Ce changement de position s'explique par le tournant pris par l'initiative (voir chapitre 4) mais également par des évolutions sur le plan de la politique intérieure ainsi que par la modification du contexte international (les relations se tendent alors avec la Russie). Le cas de la Norvège montre qu'il peut y avoir des évolutions de position importantes. Elles sont parfois moins flagrantes et plus difficiles à repérer. S'agissant de la Norvège, la principale difficulté pour l'analyse réside dans le fait qu'elle ne peut pas a posteriori présenter son action comme déterminante, d'autant qu'elle est membre de l'OTAN, alliance nucléaire<sup>110</sup>. Il y aurait une contradiction au cœur de sa politique étrangère et de sécurité. La contrainte qui pèse sur son positionnement doit être prise en compte dans l'analyse<sup>111</sup>.

Cette première approche de la mobilisation se concentre sur les États alors que l'initiative a été portée aussi par d'autres acteurs, en particulier une organisation internationale et des ONG. Ces acteurs ne sont pas ceux qui vont prendre la décision en votant mais ceux qui vont promouvoir l'initiative. Le niveau d'analyse que nous avons retenu conduit à considérer les organisations comme des acteurs, sans entrer dans les organisations elles-mêmes. Nous n'avons pas posé la question du recrutement de militants au sein de l'ICAN par exemple<sup>112</sup>. Nous n'avons pas interrogé la manière dont le sujet des armes nucléaires a été mis à l'agenda au sein du CICR. Il a cependant été nécessaire d'entrouvrir ces boîtes noires à certains moments. De plus, le fonctionnement de l'initiative et le rôle saillant de certains militants a imposé un changement de focale à certains moments. Progressivement, il est apparu que du côté des promoteurs, les acteurs étaient moins des représentants de certaines organisations (y compris d'États) que des entrepreneurs de cause (voir chapitre 2).

---

<sup>110</sup> Ce terme est repris dans les grands documents de cadrage tels que le Concept stratégique de l'OTAN.

<sup>111</sup> L'analyse de son discours après 2014 doit tenir compte de cette contrainte. Le recoupement de plusieurs observations et sources d'informations a été nécessaire.

<sup>112</sup> Compte tenu de la stratégie de l'ICAN qui s'est pleinement inscrite dans les enceintes multilatérales et s'est appuyée sur une petite équipe de professionnels, le sujet du recrutement des militants apparaît comme un sujet marginal. Il serait intéressant de mener une enquête sur ce point précis.

## **b. Un mouvement contestataire transnational ?**

### *a. L'initiative sur les CHAN envisagée comme un TAN ?*

Comment appréhender cet ensemble d'acteurs dont nous observerons qu'ils forment un réseau ? Une première possibilité serait de l'envisager en tant que TAN défini par Margaret Keck et Kathryn Sikkink dans leurs travaux qui restent la référence une trentaine d'années après leur parution, comme : « [u]n réseau transnational de défense de cause inclut ces acteurs qui travaillent sur un sujet au niveau international, qui sont unis par des valeurs partagées, un discours commun, et des échanges denses d'informations et de services »<sup>113</sup>. La centralité des valeurs et des normes dans l'origine de ces TAN est un premier critère que l'initiative sur le CHAN vient remplir : non seulement elle défend bien une cause, mais de surcroît, elle inscrit celle-ci dans un tissu de prémisses morales interpellant les notions d'humanité et de justice (voir chapitre 1).

La norme tient une place centrale dans l'initiative CHAN et se développe dans plusieurs dimensions. Premièrement, l'initiative va rapidement se concentrer sur la promotion d'une norme, celle de l'interdiction des armes nucléaires. Deuxièmement, son argumentaire s'est grandement appuyé à la fois sur la dénonciation d'une « anomalie » sur le plan du droit international et sur la volonté d'harmoniser les normes existantes. Ce qui concrètement revenait à dépasser la norme établie par le TNP pour en créer une nouvelle. Troisièmement, à un autre niveau, l'initiative va s'appuyer sur la norme dans sa dimension sociale pour créer une norme de comportement et de positionnement dans les enceintes multilatérales. Au-delà de la période que nous retenons pour nos travaux, le rapport à la norme, tout en évoluant, reste dans cette même épure : avec l'entrée en vigueur du TIAN, la place de la norme se renforce en devenant notamment le point d'appui central de la campagne portée par l'ICAN ou celle que développe le CICR.

Dans la continuité, sur le plan des idées, il apparaît aussi « une aptitude d'acteurs internationaux non traditionnels à mobiliser de l'information de manière stratégique afin

---

<sup>113</sup> Margaret Keck et Kathryn Sikkink, « Transnational advocacy networks in international and regional politics », *International Social Science Journal*, 51:159, p. 89.

de créer de nouveaux sujets et de nouvelles catégories [...] »<sup>114</sup>. Les TAN se constituent dans des domaines marqués par « une incertitude informationnelle »<sup>115</sup>. C'est dans ce contexte que les acteurs ont recours au cadrage (cf. c.).

L'utilisation de la notion de TAN soulève plusieurs interrogations, tout d'abord au sujet des acteurs. John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan soulèvent la question, plaidant pour une redéfinition du TAN à la lumière du processus qui a conduit à l'adoption du TIAN. Cependant, ils n'interrogent pas le mouvement dans son ensemble et l'intégralité des acteurs impliqués mais uniquement l'ICAN<sup>116</sup>. Par ailleurs, ils reconnaissent et mettent en évidence le rôle d'autres acteurs. Ils semblent précisément chercher à rééquilibrer une vision qui accorderait trop d'importance aux ONG en illustrant de plusieurs exemples l'idée que de multiples acteurs ont été impliqués. L'entreprise qui a conduit à l'adoption du TIAN n'est pas limitée à la campagne de l'ICAN mais englobe différentes initiatives menées par des acteurs qui agissent en réseau. Ce qui d'emblée évoque justement le schéma du TAN.

Margaret Keck et Kathryn Sikkink établissent une typologie des acteurs principaux des TAN qui selon elles sont : (1) des ONG internationales et nationales, des organisations de recherches ou de plaidoyer ; (2) des mouvements sociaux locaux ; (3) des fondations ; (4) des médias ; (5) des églises, des syndicats, des organisations de consommateurs, des intellectuels ; (6) les parties régionales ou internationales d'organisations intergouvernementales ; (7) des parties de branches exécutives ou parlementaires d'un gouvernement<sup>117</sup>. Ainsi, l'initiative sur les CHAN analysée en tant que TAN n'est pas assimilable à l'ICAN, mais comprend d'autres acteurs non étatiques. Là où nous rejoignons cependant John Borrie *et al.* est la difficulté de faire correspondre au TAN ce que nous observons s'agissant de l'implication des États. Les États sont des cibles de l'initiative mais ils peuvent en devenir acteurs. Certains États – doit-on parler des États ou de certains représentants d'États – en sont promoteurs et font partie du

---

<sup>114</sup> Margaret Keck et Kathryn Sikkink, « Transnational advocacy networks in international and regional politics », *op. cit.*, p. 89.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 97-98.

<sup>117</sup> Margaret Keck et Kathryn Sikkink, « Transnational advocacy networks in international and regional politics », *op. cit.*, p. 92.



TAN dans la mesure où ils y jouent un rôle au même titre que les acteurs non étatiques qui le composent.

Une deuxième interrogation porte sur la caractérisation de ce qui est transnational<sup>118</sup>. Qu'est-ce qui circule de manière transnationale au sein de cette initiative ? Comment se manifeste ce caractère transnational ? Contrairement à d'autres cas dans lesquels des mouvements locaux vont se rassembler pour porter une cause, ce que nous observons ici est différent. Le caractère transnational, au sens d'un dépassement de l'État, s'observe dans la cause défendue, dans le fait que certains acteurs soient transnationaux et dans la manière dont les acteurs interagissent. Cette interaction est transnationale. Il y a bien une forme d'action collective transnationale.

Dans cet ensemble, le rôle des États promoteurs de l'initiative est difficile à caractériser. Est-ce que cette action qui se développe en partie seulement dans les enceintes multilatérales revêt aussi une dimension internationale qui serait distincte du TAN ? Ou bien est-ce que les acteurs de l'initiative sur les CHAN, quels que soient leur nature, font partie du TAN à partir du moment où leur mode d'action est celui des entrepreneurs de norme ?

Revenons à une différenciation des TAN par rapport à d'autres formes d'action collective transnationale en prenant appui sur une typologie proposée par Johanna Siméant, dans laquelle « les campagnes de mobilisation internationale des ONG » notamment celle contre les mines sont étiquetées de la manière suivante : « Activisme d'acteurs non gouvernementaux, avec des alliances sectorielles dans l'administration, notamment dans le cadre des organisations internationales ou de leurs conférences »<sup>119</sup>. Cette description correspond en partie au phénomène que nous observons avec cependant deux réserves : pour commencer, la relation aux administrations qui apparaît ici comme externe à la mobilisation est aussi en partie intégrée à celle pour l'interdiction des armes nucléaires et ensuite, la mobilisation dépasse le cadre des OI ou de conférences pour constituer un mouvement plus étendu dans l'espace et dans le temps.

---

<sup>118</sup> Cette question est posée par Johanna Siméant, dans le texte de sa communication « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », *op. cit.*, p. 18.

<sup>119</sup> *Ibid.* p. 21.

Si le TAN ne semble pas conférer de rôle aux acteurs étatiques qui restent seulement les cibles des actions du réseau, une définition plus large des réseaux de défense de cause les y intègre<sup>120</sup>. Margaret Keck et Kathryn Sikkink donnent un rôle central aux ONG dans les TAN à la fin des années 1990, période lors de laquelle ces organisations et plus généralement les acteurs non-étatiques se trouvent sous les feux des projecteurs des chercheurs en RI, même si la pensée de la dimension transnationale s'est développée dès les années 70 avec les travaux de Robert Keohane et Joseph Nye<sup>121</sup>. Envisager l'initiative sur les CHAN à travers le modèle de TAN présente donc le risque de négliger l'*agency* des États. Cependant, son apport sur le plan de l'émergence des normes et la centralité des valeurs dans les TAN constituent deux points de contacts majeurs entre notre objet et le TAN – même si au-delà du rassemblement autour de la perspective humanitaire marquée par un volet moral important, nous n'excluons pas l'intervention d'intérêts spécifiques dans l'engagement des acteurs.

Enfin, il nous semble que le modèle de TAN s'applique aux promoteurs de l'initiative, à ceux qui conduisent la mobilisation et non à l'ensemble des acteurs qui seront mobilisés. Or, comme nous le verrons au chapitre 5 en particulier, certains États adhèrent à l'initiative, autrement dit, ils se mobilisent mais ne deviennent pas militants. Le TAN ne permet pas de caractériser par exemple ces acteurs qui ne sont pas non plus dans le rôle passif de cibles que le modèle de TAN pourrait leur attribuer. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de regarder en quoi l'initiative se rapproche d'un mouvement social.

### ***β. Puiser dans la sociologie des mouvements sociaux***

La dimension internationale de mouvements sociaux aurait été tardivement prise en compte, explique Johanna Siméant, utilisant à ce sujet l'expression « parent pauvre » et rappelant que « le cadre implicite de l'essentiel de la sociologie rest[e] celui de l'État-

---

<sup>120</sup> Emmanuela Bozzini, « Advocacy Networks », *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, 2013.

<sup>121</sup> Robert Keohane et Joseph Nye (dir), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1971, cité par Sidney Tarrow, « La contestation transnationale », *Cultures & Conflits*, n° 38-39, 2000, p. 3.

nation »<sup>122</sup>. Or, si la conception du modèle de TAN confère une place importante au recours des acteurs au cadrage, celui-ci est l'objet de nombreux travaux sur les mobilisations, travaux sur lesquels d'ailleurs Margaret Keck et Kathryn Sikkink se sont appuyés. Il s'agit en particulier des recherches menées par David Snow et Robert Benford à la fin des années 1980. Ce constat est venu renforcer l'idée d'interroger plus généralement le rapport de notre objet au concept de mouvement social.

En quoi, la mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires constitue-t-elle un mouvement social ? Dans son ouvrage de synthèse sur les mouvements sociaux publié en 2019, Erik Neveu consacre le premier chapitre à la question : « Qu'est-ce qu'un mouvement social ? »<sup>123</sup>. Il procède à un exercice de diagnostic différentiel, qui va permettre de mieux cerner le mouvement social et en particulier, de le distinguer d'autres formes d'actions collectives. Un premier point réside dans le rapport du mouvement social à l'organisation<sup>124</sup>. Un mouvement social, pour durer, a besoin d'une organisation mais ne peut pas être réduit à celle-ci. L'initiative CHAN a été portée par une pluralité d'acteurs dont l'ICAN fait partie et peut être considérée comme l'organisation support.

Ensuite, Erik Neveu traite de deux caractéristiques spécifiques : l'action concertée en faveur d'une cause : « Il s'agit d'un *agir-ensemble intentionnel*, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert. Cet agir-ensemble se développe dans une logique de *revendication*, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" »<sup>125</sup>. À cet égard, notre objet correspond parfaitement à la définition : la mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires n'est pas fortuite, elle est bien guidée par une intention, et plus précisément une intention d'action collective. De plus, la cause de l'abolition nucléaire est le moteur de cette action, ou tout au moins la cause symbolique et affichée. Dans une certaine mesure, cette définition si elle concentre la revendication sur une cause est proche de celle du TAN. Certains auteurs ont tenté de mettre en évidence les différences entre TAN et mouvement social en insistant sur le

---

<sup>122</sup> Johanna Siméant, « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », *op. cit.*, p. 3

<sup>123</sup> Erik Neveu, « Chapitre 1, Qu'est-ce qu'un mouvement social », in Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Repères La Découverte, 2019, p. 5-24.

<sup>124</sup> Une précision importante puisque les mouvements sociaux ont pu être assimilés aux organisations qui les portent à la fin des années 1960 avec la perspective de la mobilisation des ressources.

<sup>125</sup> Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, *op. cit.*, p. 9.

fait que le premier se construit de manière ad hoc, sans que cela suppose la formation d'une identité collective durable au contraire du second.

L'initiative sur les CHAN semble s'écarter de la définition du mouvement social lorsqu'Erik Neveu intègre la notion d'adversité. En effet, les acteurs se mobilisent pour une cause, celle de l'interdiction et plus généralement de l'abolition des armes nucléaires. Cependant, plusieurs dimensions de l'initiative s'apparentent aussi à un agir-contre. Ainsi, militer pour le désarmement nucléaire revient à s'opposer à l'existant, à la manière dont les armes nucléaires sont intégrées dans le monde, que ce soit à l'échelle internationale ou même dans les dimensions plus locales. Dans le vocabulaire de certains partisans d'un recadrage humanitaire des armes nucléaires, il est question de refuser le statu quo. Comme nous l'avons évoqué aussi précédemment, certains voient cette entreprise comme une révolte. Qui sont alors les adversaires ? Les armes nucléaires et/ou les États qui en possèdent et par extension, ceux qui placent leur sécurité sous un parapluie nucléaire. L'initiative CHAN pour correspondre entièrement à la définition du mouvement social doit être envisagée en prenant en compte la dimension de contestation de l'ordre nucléaire (voir chapitre 2).

Enfin, penser l'initiative comme un mouvement social a une implication sur la manière de concevoir les acteurs. Premièrement, cela pose une difficulté compte tenu de l'hétérogénéité des acteurs (nature et rôle). Cela implique de considérer certains acteurs qui ne sont pas des individus comme des militants dans une translation périlleuse du mouvement social depuis l'échelle nationale vers le niveau international. Deuxièmement, la perspective du mouvement social s'accompagne de l'inscription de l'objet dans un contexte social. Cette évidence n'est pas sans conséquence pour notre travail. Par ce prisme, les acteurs sont sociaux et le cadre de leur action une société. Le recours au mouvement social au-delà du niveau national et dans une dimension qui n'est pas internationale, présuppose l'acceptation de l'idée d'une société transnationale dont les membres sont des États et d'autres organisations.

### **c. Le cadrage, travail de construction de sens interactif**

La notion de cadrage apparaît comme centrale dans le « tournant cognitif » que la sociologie des mouvements sociaux connaît à la fin des années 1980, porté en

particulier par le travail de David Snow et de Robert Benford<sup>126</sup>. Le terme de « tournant » s’explique par le fait que l’analyse des cadres se distingue des modèles structurels d’explication qui prévalaient jusqu’alors. Progressivement, les travaux qui s’inscrivent dans cette perspective forment un troisième courant après ceux de la mobilisation des ressources et du processus politique<sup>127</sup>. Ce tournant est qualifié de « cognitif » en raison de la place qu’il confère aux idées par rapport aux ressources matérielles. Le cadrage est un travail de construction de sens et l’analyse des cadres, dans une approche constructiviste, considère que les significations ne sont pas attachées aux objets mais sont produites à travers des processus d’interprétatifs dont le sens est lié à une culture.

Pour marquer ce tournant, les chercheurs ont-ils fait de l’approche cognitive « une voie d’explication exclusive, au détriment de celles qui étaient précédemment privilégiées »<sup>128</sup> comme l’affirme par exemple François Chazel, constatant aussi que « rapidement, des chercheurs intègrent cette dimension sans pour autant s’y limiter »<sup>129</sup>. Selon David Snow, « la perspective du cadrage a émergé non pas en tant qu’alternatives aux autres perspectives sur les mouvements sociaux, mais pour enquêter sur et éclairer ce dont ces autres perspectives font abstraction, c’est-à-dire la question de la production des significations et des idées dans l’action de mobiliser et de contre-mobiliser »<sup>130</sup>.

Dans le cadre de notre thèse, le choix de poser le cadrage humanitaire en tant que variable dépendante n’implique pas de compétitivité entre celle-ci et les variables de

---

<sup>126</sup> L’article considéré comme fondateur est celui d’une équipe plus large : David Snow, E. Burke Rochford, Steven K. Worden, et Robert D. Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51:4, 1986, p. 464-481.

<sup>127</sup> Parmi les premiers travaux sur la question du cadrage, certains se sont concentrés sur des organisations antinucléaires. Des chercheurs se sont intéressés au cadrage du nucléaire civil, notamment à celui réalisé par les médias aux États-Unis. William A Gamson, Andre Modigliani, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, 95:1, 1989, p. 1-37. Voir aussi Robert D Benford, « Frame Disputes within the Nuclear Disarmament Movement », *Social Forces*, 71:3, 1993, p. 677-701 ; D. S. Meyer, « Framing National Security: Elite Public Discourse on Nuclear Weapons during the Cold War », *Political Communication*, 12:2, 1995, p. 173–192. Robert Benford y a d’ailleurs consacré sa thèse à l’étude de mouvements nucléaires : Robert Benford, *Framing Activity, Meaning and Social Movement Participation: The Nuclear Disarmament Movement*, Ph.D dissertation, University of Texas, 1987, URL : <https://www.researchgate.net/publication/33870565> (consulté le 28 mars 2022).

<sup>128</sup> François Chazel, « Les ajustements cognitifs dans les mobilisations collectives : questions ouvertes et hypothèses », in Boudon Raymond, Bouvier Alban et Chazel François (dir.), *Cognition et sciences sociales*, Presses Universitaires de France, 1997, p. 205.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> David A. Snow, « Framing and Social Movements », in *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, John Wiley & Sons, 2013, p. 6.

contrôle ou tout au moins pas d'exclusivité. Notre hypothèse est que la réussite de la mobilisation pour l'interdiction est à rechercher prioritairement dans le travail de construction de sens opéré par un certain nombre d'acteurs en appliquant le prisme humanitaire à la question des armes nucléaires. Toutefois, d'autres facteurs interviennent, secondairement mais tout aussi nécessairement.

Pour comprendre le cadrage, nous répondrons aux deux questions suivantes : à quoi sert exactement le cadrage et comment se produit-il ? Nous partirons des fonctions et des objectifs identifiés par Robert Benford et David Snow ainsi que des « opérations essentielles de cadrage » selon l'expression qu'ils emploient pour désigner la manière dont sont élaborés les cadres de l'action collective. Ceux-ci « ne se réduisent pas à un agrégat d'attitudes et de perceptions individuelles mais sont aussi l'aboutissement de la négociation d'un sens partagé »<sup>131</sup>.

S'agissant des objectifs, ce travail de construction de sens vise à mobiliser ou activer un mouvement (« *action mobilization* »)<sup>132</sup>, élargir la base des soutiens en convertissant par exemple les spectateurs en adhérents (« *consensus mobilization* ») et enfin neutraliser ou démobiliser ceux qui s'opposent au mouvement (« *counter-mobilization* »). Les opérateurs de ce cadrage cherchent à modifier les représentations pour orienter vers l'action.

Les opérations essentielles de cadrage sont le cadrage de diagnostic (« *diagnostic framing* ») qui consiste à identifier le problème et en attribuer la responsabilité ; le cadrage de pronostic (« *prognostic framing* ») pour ouvrir la perspective d'une solution et des moyens, de la stratégie pour y parvenir ; et le cadrage motivationnel (« *motivational framing* ») pour inciter à l'action, et mobiliser. Robert Benford et David Snow parlent de favoriser l'action, en « poussant les spectateurs à devenir des acteurs »<sup>133</sup>.

Nous utiliserons ces notions pour analyser le cadrage humanitaire en tant que processus. S'agissant de la compréhension des mécanismes impliqués, et notamment pour caractériser le lien entre le cadrage et la mobilisation, nous utiliserons aussi

---

<sup>131</sup> Robert Benford, David Snow, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 3:99, 2012, p. 225.

<sup>132</sup> Il peut s'agir de former des coalitions au sein de réseaux plus importants.

<sup>133</sup> David A. Snow, « Framing and Social Movements », in *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, 2013, p. 226.

d'autres notions permettant de caractériser la manière dont le cadrage s'articule à certains schèmes existants. La « résonance » des cadres, qui correspond à leur potentiel mobilisateur, dépendrait de deux ensembles de facteurs<sup>134</sup> : d'une part, la crédibilité du cadre qui s'appuie sur la cohérence du cadre, sa plausibilité empirique et la crédibilité de ceux qui le diffusent et d'autre part, la saillance qui repose sur sa centralité, sa commensurabilité d'expérience et sa fidélité narrative (ou résonance culturelle). Nous reviendrons plus en détail sur ces notions lorsque nous les mobiliserons pour l'analyse de notre objet.

## C. ÉLABORER LA MÉTHODOLOGIE

Si l'élaboration d'une méthodologie solide est centrale dans l'exercice de la thèse, elle l'est peut-être encore davantage lorsque l'objet de la recherche est un sujet polémique. Cette dimension a en effet engendré des contraintes pour la recherche (a). Elle a conduit à réviser la définition des terrains pour réduire drastiquement l'importance des entretiens par rapport à ce qui avait été initialement envisagé. En effet, les entretiens viendront seulement éclairer et compléter les résultats obtenus par ailleurs, par le recours aux supports écrits en particulier (b). En définitive, elle n'a pas contraint la démonstration (c) qui progresse à travers la mise en exergue de la modification des cadres du désarmement nucléaire voulue par l'initiative sur les CHAN, ainsi que de l'évolution concomitante de la mobilisation et de la diffusion de la perspective humanitaire tout au long de la période de fabrication du TIAN.

### a. Des contraintes liées à la dimension polémique du sujet

La thèse n'a pas vocation à prendre part au débat « pour ou contre le TIAN ». Elle doit cependant rendre compte de celui-ci, en premier lieu pour des raisons méthodologiques. En effet, l'intérêt accordé à un sujet aussi clivant n'est neutre ni dans l'intention, ni dans la réception. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons tenter de donner un aperçu de l'état du débat au moment de la préparation de cette thèse pour expliquer d'une part, notre propre positionnement et d'autre part, quelques difficultés rencontrées notamment lors des entretiens.

---

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 233.

### *a. Une polarisation autour du TIAN*

*De nouvelles lignes de fracture.* Le débat autour du TIAN prolonge celui qui a porté de manière générale sur le désarmement nucléaire et l'abolition jusqu'à présent, mais seulement jusqu'à un certain point. En effet, de manière étonnante, il fait apparaître de nouvelles lignes de fracture, conduisant les États à préciser leur positionnement sur le sujet « désarmement » et à reconsidérer de facto la hiérarchisation des intérêts politiques et stratégiques.

Certains États, habituellement actifs dans les enceintes multilatérales pour promouvoir l'objectif d'élimination des armes nucléaires (voir chapitre 2), ont pris de la distance par rapport au TIAN à différents stades de sa fabrication. Ce sont principalement des États sous parapluie nucléaire, mais pas uniquement. Ces États continuent de travailler sur la thématique du désarmement nucléaire, sans pour autant rejoindre le TIAN. Nous évoquerons ici quatre cas.

Commençons par le Japon en raison de son histoire et de son positionnement uniques, seul pays à avoir subi des bombardements nucléaires, ce qui rend évidemment sensible et concrète la thématique des CHAN. Sa sécurité nationale est placée *in fine* sous la protection du parapluie nucléaire des États-Unis. Ainsi, son action diplomatique en faveur du désarmement nucléaire trouve une limite bien que porter l'objectif d'abolition constitue la colonne vertébrale de sa politique nucléaire. Une délégation japonaise a participé au lancement des négociations du TIAN pour expliquer sa position<sup>135</sup> et se retirer ensuite. Tout en soutenant l'approche humanitaire, le Japon refuse d'adhérer au TIAN.

Un autre État illustre la manière dont le TIAN conduit à des re-positionnements. La Norvège qui a fortement poussé la campagne CHAN à ses débuts s'en est écartée

---

<sup>135</sup> Discours de M. Nobushige Takamizawa, Représentant permanent du Japon à la conférence du désarmement lors du segment de haut-niveau de la conférence des Nations unies pour négocier un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires et conduire à leur élimination totale, 27 mars 2017, URL :[https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/27March\\_Japan.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/27March_Japan.pdf) (consulté le 3 mars 2022). Dans ce discours, le Japon insiste sur son attachement à l'élimination des armes nucléaires tout en refusant un traité d'interdiction qui ne conduirait à aucune réduction des arsenaux.



progressivement pour adopter une opposition au TIAN typique des membres de l'OTAN<sup>136</sup>.

La Suisse, au rôle également saillant dans la diffusion de la perspective humanitaire (voir chapitre 3), a participé aux négociations, voté en faveur du texte mais a refusé de le signer<sup>137</sup>.

Enfin, les Pays-Bas, seul État membre de l'OTAN à avoir participé aux négociations, sous la pression parlementaire, a voté contre le texte lors de son adoption<sup>138</sup>. Tous ces États continuent de soutenir le désarmement nucléaire sans rejoindre les tenants du TIAN.

Le mouvement des non-alignés, dont un grand nombre de membres a rejoint le TIAN, continue cependant de soutenir un projet de convention sur les armes nucléaires (NWC)<sup>139</sup>. Si le TIAN et la NWC correspondent à deux projets différents – la NWC ayant pour objet de permettre l'élimination des arsenaux des États qui en seraient membres, les tenants de celle-ci ont finalement rallié le soutien au TIAN lors des négociations, ont adopté le texte et la plupart l'ont signé (sans toutefois nécessairement le ratifier). Aussi paraît-il étonnant de voir ces États continuer de soutenir l'idée d'une NWC.

À côté de ces exemples d'États traditionnellement engagés sur les questions de désarmement nucléaire mais ayant pris leur distance par rapport au TIAN figurent ceux qui y ont adhéré sans nécessairement le promouvoir et enfin, les militants, proactifs dans le soutien au traité pour contribuer au recueil des soutiens nécessaires à son entrée en vigueur et ensuite à sa mise en œuvre.

---

<sup>136</sup> Nous reviendrons plus précisément sur son positionnement au cours du chapitre 4, lors de l'observation de la conférence d'Oslo de mars 2013.

<sup>137</sup> Cette question a suscité des débats au parlement qui a adopté plusieurs textes contraignant Berne à s'engager à reconsidérer sa décision lorsque se tiendrait la première conférence des États parties. Voir rapport du groupe de travail sur l'analyse du TIAN (2018), URL : [https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/sicherheitspolitik/2018-bericht-arbeitsgruppe-uno-TPNW\\_fr.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/sicherheitspolitik/2018-bericht-arbeitsgruppe-uno-TPNW_fr.pdf) (consulté le 4 mars 2022) et motion « signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », URL : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20174241> (consulté le 4 mars 2022).

<sup>138</sup> Explication de vote des Pays-Bas au sujet du traité d'interdiction, le 7 juillet 2017, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/7July\\_Netherlands.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/7July_Netherlands.pdf) (consulté le 3 mars 2022).

<sup>139</sup> Voir par exemple, le document de travail sur le désarmement nucléaire présenté par le NAM au Prepcom 2019, « Elements for a plan of action for the elimination of nuclear weapons », NPT/CONF.2020/PC.III/WP.10 ou « Nuclear Disarmament », NPT/CONF.2020/PC.III/WP.12.

Les opposants au TIAN pointent du doigt le risque de polarisation des discussions sur le désarmement au sein du TNP. Plus précisément, il pourrait effectivement se produire une exacerbation des tensions qui traversent le processus d'examen du TNP depuis de nombreuses années à tel point qu'elles peuvent finalement considérées comme structurelles<sup>140</sup>. Les lignes de fracture changent mais surtout de nouveaux enjeux politiques accompagnent l'irruption du TIAN sur la scène internationale. Il s'agit pour ses promoteurs de renforcer sa légitimité et de parvenir à le faire reconnaître non pas comme le produit d'une campagne menée par des ONG mais plutôt comme un traité répondant à la fois à une aspiration des populations et à une analyse sur le plan de la sécurité internationale. Un objectif pour eux est aussi prioritairement de gagner en légitimité à l'intérieur du régime du TNP, et en adoptant ses règles. Ainsi, lors du premier Prepcom TNP qui a suivi la conclusion du TIAN, un point important pour les partisans de celui-ci était de le faire reconnaître comme un moyen de la mise en œuvre de l'article VI du TNP qui porte sur le désarmement. Depuis l'entrée en vigueur du TIAN en janvier 2021, les efforts de l'ICAN tendent vers une normalisation du traité<sup>141</sup> qui contraste avec l'affichage d'un positionnement antagoniste qui semblait prévaloir jusqu'alors. C'est en tous cas la ligne que défendait Béatrice Fihn, directrice d'ICAN, fin 2017 en déclarant : « Soit vous êtes pour l'extermination massive de civils à l'aide d'armes nucléaires, soit vous êtes contre. Pourquoi devrions-nous créer des ponts ? »<sup>142</sup>.

Progressivement les rapports de force évolueront peut-être de manière à faire décroître les tensions, mais pour le moment, elles restent prégnantes sans perspective d'évolution. D'une part, il n'y a pas de raison de voir décroître l'opposition à la logique du TIAN, même de la part d'États favorables au désarmement nucléaire. D'autre part, les promoteurs du TIAN vont poursuivre leurs actions en ce sens puisque leur stratégie repose précisément sur la diffusion du cadre normatif associé. La division risque bien de perdurer en dépit des appels à trouver un *modus vivendi*<sup>143</sup>. Engager un travail sur le

---

<sup>140</sup> Nous reviendrons sur ce point au chapitre 2.

<sup>141</sup> Voir Tiphaine de Champchesnel, « L'entrée en vigueur du TIAN. Un tournant pour la campagne d'interdiction des armes nucléaires ? », *op. cit.*

<sup>142</sup> Béatrice Fihn, « Soit vous êtes pour l'extermination massive de civils à l'aide d'armes nucléaires, soit vous êtes contre. Pourquoi devrions-nous créer des ponts ? », *op. cit.*

<sup>143</sup> Voir par exemple, George Perkovich, « Living With the Nuclear Prohibition Treaty: First, Do No Harm », *Carnegie Endowment for International Peace (blog)*, URL : <https://carnegieendowment.org/2020/11/10/living-with-nuclear-prohibition-treaty-first-do-no-harm-pub-83198> (consulté le 16 novembre 2020).

TIAN dans ce contexte pose des difficultés, d'autant que le mouvement se poursuit dans son volet diplomatique ainsi que non-étatique.

*La poursuite de la campagne CHAN.* L'adoption du texte du TIAN le 7 juillet 2017 n'a pas mis fin à la campagne CHAN, qui, à l'inverse, continue de se développer notamment par les actions engagées par ICAN à différents niveaux, mais aussi par celles des États dans les enceintes multilatérales, et enfin par des organisations telles que le CICR. Au-delà du recueil des adhésions qui permettront l'entrée en vigueur, la campagne poursuit des actions destinées à délégitimer les armes nucléaires et stigmatiser ses possesseurs. C'est notamment le sens de la campagne de désinvestissement *Don't bank on the bomb* qui repose en particulier sur un classement annuel des banques et des entreprises qui contribuent à la fabrication et la maintenance des armes nucléaires et de leurs vecteurs et à la dénonciation de leurs « complicité ». Par ailleurs, la voie juridique pourrait toujours être envisagée, par exemple par le biais d'une nouvelle saisine de la CIJ.

Or, tant que la campagne CHAN ne sera pas achevée, toute expression de ses promoteurs pourra être considérée comme participant d'une stratégie, d'une mise en récit au service de celle-ci et devra être utilisée avec précaution dans un travail portant sur cet objet. Cette remarque que nous avons déjà explicitée au sujet de la revue de littérature vaut également pour les entretiens.

### ***β. L'opposition notoire de la France***

« *En tant que Française, vous aurez du mal à faire une thèse sur le TIAN* »<sup>144</sup>.

Dans l'ensemble, les États dotés et possesseurs de l'arme nucléaire se sont tenus à l'écart de l'initiative CHAN et de l'élaboration du TIAN, même si certains ont participé aux conférences *ad hoc* ou au moins à l'une des trois : l'Inde et le Pakistan ont été représentés à chaque fois, les États-Unis et le Royaume-Uni uniquement lors de la dernière à Vienne et enfin la Chine a envoyé un observateur. La France a toujours refusé d'y participer.

---

<sup>144</sup> Propos hors entretien d'un observateur proche de l'initiative sur les CHAN qui s'est montré réservé quant à la manière dont nos travaux seraient perçus par les promoteurs du TIAN.

Sa position sur ce point est restituée dans une réponse à une question écrite du député Denis Baupin en amont de la conférence d'Oslo (mars 2013). Il y est indiqué que « la France, en concertation avec les autres États dotés, a pris la décision de ne pas envoyer de représentant à la Conférence d'Oslo. Il ne s'agit évidemment pas de nier les effets graves de l'utilisation de l'arme nucléaire, mais de ne pas cautionner un processus qui risque de poser le débat sur le désarmement nucléaire dans des termes qui ne sont pas les bons »<sup>145</sup>.

L'objectif affiché alors par la Norvège était d'examiner quelles seraient les conséquences en particulier environnementales et sanitaires de l'emploi d'armes nucléaires et comment il serait possible d'y remédier. Avec à l'esprit les précédents des processus d'Ottawa sur les MAP et d'Oslo sur les BASM, l'idée que cette conférence marquerait le début d'un processus destiné à interdire les armes nucléaires a naturellement émergé. Il était évident que d'autres conférences suivraient, que la capacité d'influence des EDAN dans les négociations qui s'y tiendraient serait extrêmement réduite puisque les décisions sont prises à la majorité et non par consensus dans ce type d'enceintes. Participer reviendrait à apporter de la crédibilité à l'initiative. Ce qui n'était pas souhaitable. Ne pas participer conforterait les promoteurs dans leur stratégie de stigmatisation des EDAN retranchés dans leur tour d'ivoire...

Après la conclusion du TIAN, la France a marqué son opposition soit dans des déclarations nationales, soit en concertation avec ses partenaires, en particulier le P3 dans les premiers temps, puis en format P5 par la suite, en plusieurs occasions<sup>146</sup>. Elle s'est articulée autour des axes suivants : une critique du traité jugé non pertinent eu égard au contexte sécuritaire international et risquant « d'affecter la sécurité de la région euro-atlantique et la stabilité internationale » ; l'expression d'un rejet de ce traité (« La France n'a pas participé aux négociations de ce traité et elle n'entend pas y adhérer. Ce traité ne nous lie pas et ne crée pas de nouvelles obligations ») et enfin, un rappel de la position française tant sur le plan de la dissuasion qu'en matière de désarmement. Sur ce

---

<sup>145</sup> Question écrite N°18970 de M. Denis Baupin, Question publiée au JO le 19/02/2013 page 1684, Réponse publiée au JO le 09/04/2013, page 3776, URL : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-18970QE.htm>.

<sup>146</sup> Voir par exemple : déclaration de la porte-parole du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires New York, le 7 juillet 2017, URL : <https://onu.delegfrance.org/Adoption-d-un-traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires> (consulté le 31 mars 2022).

point, elle s'est déclarée « déterminée à mettre en œuvre les prochaines étapes concrètes du désarmement nucléaire, conformément à ses engagements au titre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » (i.e. la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et l'entrée en vigueur rapide du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que la poursuite de la « réduction des arsenaux nucléaires russes et américains, qui représentent 90% du stock mondial d'armes nucléaires »).

Une partie de cet argumentaire s'inscrit dans une perspective juridique. La déclaration au nom du P3 est encore plus explicite quant à cette stratégie : « Nous n'avons pas l'intention de signer, de ratifier ou de devenir partie à ce traité. Par conséquent, il n'y aura pas de changement dans les obligations juridiques de nos pays en ce qui concerne les armes nucléaires. Par exemple, nous n'accepterions aucune prétention que ce traité reflèterait ou contribuerait de quelque manière que ce soit au développement du droit international coutumier (d'une norme coutumière). Il est important de noter que d'autres États détenteurs d'armes nucléaires et presque tous les autres États qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire ont choisi de ne pas participer aux négociations.<sup>147</sup> ».

Par ailleurs, la France a continué d'insister sur le risque de fragilisation du TNP : « L'entrée en vigueur de ce Traité serait susceptible de fragiliser le TNP comme pierre angulaire du régime international de non-prolifération en créant une norme alternative et contraire.<sup>148</sup> » Son opposition est marquée, souvent perçue comme plus forte que celle des autres EDAN. Jean-Marie Collin, représentant d'ICAN-France constate dans une note pour le GRIP en 2015 : « La France est certainement l'État le plus réfractaire à ce processus, ou en tout cas, celui qui communique le plus ouvertement contre.<sup>149</sup> ».

---

<sup>147</sup> Déclaration de presse des représentants permanents des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France auprès des Nations Unies à la suite à l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, New York, le 7 juillet 2017, URL : <https://cd-geneve.delegfrance.org/Declarations-sur-le-Traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires-New-York-7> (consulté le 31 mars 2022).

<sup>148</sup> Déclaration de la France lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020, 2 mai 2019, URL : <https://cd-geneve.delegfrance.org/Intervention-de-l-Ambassadeur-Y-Hwang-sur-le-desarmement-nucleaire-3eme-Comite> (consulté le 31 mars 2022).

<sup>149</sup> Jean-Marie Collin, « 3e conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, un nouveau cycle d'actions », *Note d'analyse du GRIP*, 3 février 2015, p. 8.

### *γ. Un « Je » ni pour ni contre ?*

Il sera question ici de « je », dans une démarche réflexive, destinée à exposer ce qui pourrait être considéré comme source d'un biais dans la recherche : un statut de militaire commissionné (donc à durée déterminée) au sein de la Marine ; une expérience de plus de dix ans au sein des structures en charge des affaires stratégiques et des relations internationales du ministère de la défense/des Armées, sur les questions nucléaires, y compris la dissuasion et le désarmement ; une vision sceptique et critique du TIAN, exprimée dans des interventions écrites et orales.

Par ailleurs, l'*Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM)* au sein duquel je suis chercheuse tout au long de la thèse, en parallèle de mon inscription à l'université Paris II, est de nature hybride, menant à la fois des travaux de nature académique et à vocation plus opérationnelle, au profit du ministère des Armées. Ainsi, nous devons assumer deux rôles : celui de chercheur et celui d'expert<sup>150</sup>.

La méfiance de certains acteurs de l'initiative ou leur interrogation quant au statut de ce travail de thèse est compréhensible. Or, l'objectif ici n'est pas de produire un jugement normatif sur l'initiative dans son ensemble, ni sur le TIAN. Et c'est ce qui explique notre choix d'engager ce travail académique plutôt que la rédaction d'un ouvrage qui n'aurait pas à répondre aux mêmes exigences sur le plan scientifique.

Cet effort d'inscription dans une démarche scientifique vise à tendre vers une objectivité sur le plan des valeurs. Nous faisons référence au concept wébérien de « neutralité axiologique » (« *Wertfreiheit* »)<sup>151</sup>. Ce qui explique notamment l'importance que nous avons accordée à la description dans ce travail, mais nous ne

---

<sup>150</sup> La question de cette double casquette fait l'objet de discussions récurrentes au sein de l'IRSEM. Certains estiment qu'il s'agit d'une fausse question et d'une démarcation artificielle entre deux métiers similaires. D'autres pensent qu'il s'agit de deux activités différentes et que cette séparation permet de crédibiliser le caractère scientifique des activités de recherche dans une perspective académique par opposition à ceux qui donneront lieu à des « policy papers ». Toutefois, faire cette distinction ne doit pas laisser penser que ces derniers sont moins sérieux.

<sup>151</sup> Le concept de « neutralité axiologique » est toujours « controversé » comme le constate Nathalie Heinich dans Nathalie Heinich, « Pour une sociologie axiologique », *Questions de communication*, 33:1, 2018, p. 153-168. Voir aussi, Roland Pfefferkorn, « L'impossible neutralité axiologique », *Raison présente*, 191:3, 2014, p. 85-96. R. Pfefferkorn fait référence aux travaux d'Isabelle Kalinowski démontrant que la « Wertfreiheit » cible moins l'engagement du sociologue que « la propagande diffusée en contrebande sous couvert de science [...] » (page 90). Cette référence à la propagande nous intéresse en particulier car sans aller jusqu'à utiliser cette notion, nous nous interrogeons cependant sur le fait qu'une partie de la littérature sur le TIAN et la campagne CHAN a pu s'inscrire dans une perspective d'influence.

croions pas que cette volonté, qui peut être associée à un idéal d'intégrité, est gage de neutralité. Ce travail, depuis la sélection du sujet, la formulation de la question de recherche, le choix du cadre théorique jusqu'à la méthodologie retenue, reflète sans doute les opinions de son auteur. Comment un acteur de la campagne CHAN ou un militant d'ICAN aurait construit un travail sur la mobilisation qui a conduit au TIAN ? Aurait-il posé le sujet dans les mêmes termes ? Aurait-il sélectionné les mêmes sources et décrit cette histoire de la même façon ? Ces questions ont été présentes tout au long de la recherche.

### **b. Les terrains de l'enquête**

En science politique, comment conduire une recherche sur un processus sans y avoir participé ? Une réponse possible est l'utilisation du process-tracing<sup>152</sup>. Et c'est l'option que nous avons retenue en travaillant à reconstruire le récit de l'initiative sur les CHAN. Toutefois, nous avons renoncé à cette méthodologie pour plusieurs raisons. Premièrement, elle aurait conduit à répondre à une question différente de celle que nous avons posée. Deuxièmement, elle visait à établir des liens de causalité tandis qu'il nous semblait que faire apparaître des corrélations constituerait déjà un résultat valable<sup>153</sup>. Cette option a été définitivement écartée à partir du moment où nous avons renoncé à un plan chronologique pour mieux distinguer les différents espaces et mécanismes à l'œuvre.

#### ***a. Documenter le récit de l'initiative, observer les travaux dans les enceintes onusiennes***

Les articles de revue et les rapports des ONG sur l'histoire du TIAN, dont une partie a été écrite avant la conclusion du traité, n'évoquent pas directement la mobilisation mais fournissent des données, des informations et des analyses utiles. La prise en compte de l'origine de ces publications s'impose puisque les auteurs sont des acteurs de la campagne. Leurs témoignages et leurs récits ont été utilisés aussi en tant

---

<sup>152</sup> En 2018, la revue française de science politique a consacré un numéro au process-tracing. Voir Philippe Bezes, Bruno Palier, Yves Surel (dir.), « Process-tracing. Les chemins de la causalité », *Revue française de science politique*, 68:6, 2018.

<sup>153</sup> Nous tenons à remercier ici d'une part Franca Loewener et d'autre part, Pierre-Louis Mayaux pour leur accueil bienveillant.

que représentations de ces acteurs et parfois en tant qu'outils de la campagne, ce qui a également nourri notre reconstitution de l'initiative et de la mobilisation.

Une triangulation a pu être réalisée avec d'autres types de matériaux : d'une part, les documents officiels de l'ONU et d'autre part, les entretiens. L'étude des documents officiels de l'ONU a été centrale pour notre travail puisque l'initiative humanitaire s'est déroulée en partie dans certaines de ses enceintes. L'adoption par consensus du document final de la RevCon du TNP en 2010 par exemple a constitué un jalon majeur pour les promoteurs de la thématique humanitaire (cf. chapitre 3). La recherche des documents pertinents (par exemple, les versions antérieures à celle finalement adoptée) a été facilitée par notre expérience professionnelle et la fréquentation de ces enceintes, soit en tant que chercheuse, soit en tant que membre de la délégation française. La connaissance des processus et des pratiques, ainsi que des bases de données a constitué un atout précieux.

Les entretiens que nous avons conduits ont surtout servi à mieux comprendre les ressorts de l'initiative, chacun apportant un autre point de vue. Nous avons interrogé des dirigeants d'ONG, des militants professionnels, des chercheurs, des membres d'OI, des diplomates et des militaires. La grille d'entretiens a été adaptée selon les personnes rencontrées. Le caractère polémique du sujet et son actualité (le fait que la campagne se poursuive et que le TIAN se trouve face à un enjeu de légitimité) nous ont conduit à ne considérer les entretiens qu'en complément<sup>154</sup>, mais il convient de souligner que toutes les personnes interrogées se sont prêtées à l'exercice avec générosité. Si dans certains cas, les entretiens ont montré leurs limites sur des questions qui pouvaient mettre en jeu la crédibilité du traité, les promoteurs du TIAN ont toujours accepté de contribuer à un travail dont ils savaient qu'il était mené par une doctorante qui qualifiait de succès l'aboutissement de la mobilisation tout en critiquant le résultat obtenu.

Enfin, nous avons eu recours aux images. Étudier la mobilisation, c'est notamment se pencher sur la contestation et les mouvements qui la portent. Or, les images sont présentes dans ces environnements, soit en tant que contribution aux

---

<sup>154</sup> Si les premiers entretiens ont été menés lors de véritables rencontres avec les personnes interrogées la première année, très rapidement la contrainte sanitaire a imposé des entretiens en vidéo ou par téléphone. La suspension des réunions internationales et des conférences a fait que les prises de contact spontanées, sans recommandation, ont eu lieu par e-mail et n'ont pas toujours abouti.



« dispositifs de sensibilisation à la cause »<sup>155</sup> en format papier ou numérique, soit comme des éléments autobiographiques permettant aux acteurs de dessiner leur image, ce qui peut participer à plusieurs objectifs (recrutement, maintien de la cohésion au sein du mouvement, attractivité vis-à-vis des médias, etc.). La consultation de centaines de photographies de l'ICAN a permis une certaine familiarité avec ses membres. Pour documenter certaines réunions, le compte Flickr de l'ICAN nous a été utile.

Sans recourir systématiquement à une sémiologie de l'image, nous avons cependant tenté d'intégrer ce matériau à nos sources. Dans un article intitulé « Pour une iconographie de la contestation », paru en 2013 dans la revue *Cultures et conflits*, Alexandre Dézé, souligne que « [q]uels que soient ses supports ou ses formats, l'image fixe semble a priori indissociable des pratiques contestataires »<sup>156</sup>. A. Dézé fait alors référence aux manifestations, grèves et sit-in. L'ICAN ne semble pas avoir prioritairement, ni uniquement recours à ce type d'actions, même si elle organise effectivement des rassemblements. Quoiqu'il en soit, plus généralement lors de l'initiative sur les CHAN, l'image est présente, qu'elle soit d'ailleurs transmise visuellement ou par des mots.

### ***β. Tracer le langage***

L'analyse des documents a été utile pour reconstituer le récit de l'initiative mais également pour comprendre l'évolution de la mobilisation à travers la diffusion du langage sur les CHAN. Dans le cadre du processus d'examen du TNP, les États (ou groupes d'États) soumettent des documents de travail qui reflètent leur positionnement. Certaines réunions font l'objet de procès-verbaux qui permettent de prendre en compte les discours. De la même manière, les résolutions présentées en première commission de l'AGNU ainsi que les déclarations des États nous ont permis de tracer le langage sur les CHAN afin d'observer la manière dont il s'est diffusé tout au long de la période considérée.

---

<sup>155</sup> Christophe Traïni et Johanna Siméant, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in Christophe Traïni, « Émotions... Mobilisation ! », Presses de Sciences Po, 2009, p. 13.

<sup>156</sup> Alexandre Dézé, « Pour une iconographie de la contestation », *Cultures & Conflits*, vol. 91/92, automne/hiver 2013, p. 13-29.

Ces documents sont en grande partie disponibles dans la base de données des Nations Unies, en ligne (système de diffusion électronique des documents, <https://documents.un.org/prod/ods.nsf/home.xsp>). Ils sont également bien souvent mis en ligne par *Reaching Critical Will* (RCW), la branche « désarmement » de l'ONG WILPF (*Women International league for Peace and Freedom*) qui reste une référence, malgré la montée en puissance d'ICAN (voir chapitre 2). Quoiqu'il en soit, certains documents restent introuvables et surtout plusieurs séances ont lieu à huis-clos. RCW parvient souvent à récupérer certaines déclarations mais cela reste partiel.

Ce traçage du langage a été réalisé sans assistance informatique car les tentatives d'utilisation du logiciel *Iramuteq*<sup>157</sup> ont montré qu'il n'apportait pas de bénéfice dans ce contexte (voir chapitre 5). Nous avons appliqué un filtre de recherche simple (« humanitaire » singulier et pluriel, « humanité »). Cependant, le filtre a nécessité une relecture attentive pour écarter d'abord tout ce qui concernait les autres systèmes. Ensuite, certaines occurrences nucléaires du terme « humanitaire » ne correspondaient pas toujours à l'approche CHAN. Ainsi, l'étude du corpus composé de plusieurs centaines de déclarations a été minutieuse et longue.

### **c. Progression de la démonstration**

La démonstration s'articule en deux temps. La première partie se concentre sur les conditions de l'émergence de l'initiative CHAN. La seconde partie est consacrée à l'observation de la mobilisation, y compris dans son évolution depuis la thématique humanitaire vers celle de l'objectif d'interdiction.

Dans la première partie, les trois chapitres permettent d'envisager la mobilisation à travers la manière dont les acteurs font une utilisation stratégique de ressources matérielles, pratiques (y compris à travers le discours) et idéelles. Ils mettent aussi en évidence la façon dont leurs perceptions des opportunités contribuent à faire exister ces dernières.

Dans le premier chapitre, la mobilisation sur les CHAN est replacée dans une histoire plus longue que celle de l'initiative afin de comprendre dans quelle mesure elle

---

<sup>157</sup> *Iramuteq* (*Interfaces de R pour les analyses multidimensionnelles de textes et de questionnaires*) est un logiciel d'analyses de données textuelles. Voir [www.iramuteq.org](http://www.iramuteq.org)

constitue une évolution du projet abolitionniste depuis la fin de la guerre froide. Le but est à la fois d'essayer d'identifier les marqueurs d'une continuité mais également ceux de la rupture qui pourraient contribuer à expliquer pourquoi cette initiative a abouti à un résultat concret, contrairement aux précédentes. Finalement, cet ensemble constitue un patrimoine abolitionniste dans lequel l'initiative puise et s'inscrit de manière stratégique. En parallèle, elle construit sa légitimité à partir de la filiation avec les deux processus portant l'étiquette du DH et s'inspire des moyens mis en œuvre pour l'interdiction des MAP et des BASM.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux lieux de la conception de l'initiative et dans lesquels celle-ci s'est partiellement déployée, c'est-à-dire les enceintes onusiennes. Or, la considération de ces espaces est moins géographique que sociale car elle conduit à mettre en exergue les pratiques et les dynamiques qui leur sont propres. L'analyse par le prisme des acteurs fait ressortir la manière dont ceux-ci interagissent avec les structures auxquelles ces enceintes peuvent être assimilées.

Enfin, le troisième chapitre retrace la mise en route de l'initiative sur les CHAN entre 2010 et 2013, en adoptant une progression chronologique. Ces trois années constituent une période charnière lors de laquelle sont positionnés de premiers jalons qui permettront ensuite d'engager véritablement la mobilisation. À ce stade, celle-ci débute à peine. L'initiative n'évolue pas en tant que telle au grand jour. Dans les enceintes onusiennes, quelques acteurs adoptent des positionnements en rupture avec le *statu quo* et insistent pour l'adoption de la perspective humanitaire au sujet des armes nucléaires, mais ils ne semblent pas s'inscrire dans une démarche coordonnée. Pourtant, la stratégie s'affine et le recrutement se déroule dans des espaces connexes. Quoiqu'il en soit, il apparaît que les enceintes onusiennes ont favorisé le développement de l'initiative, en particulier du fait de la routinisation des pratiques mais aussi de leur ouverture sur le plan politique.

Ainsi, cette première partie permet de retracer les origines de l'initiative et d'analyser les conditions de l'émergence de celle-ci, afin de cerner les facteurs du succès de la mobilisation. La deuxième partie vise à entrer dans une compréhension plus fine de la manière dont la mobilisation s'est construite.

Le chapitre 4 s'intéresse à la partie centrale de l'initiative sur les CHAN en observant son déplacement en dehors des enceintes onusiennes, dans des conférences *ad hoc* intergouvernementales et des forums non-gouvernementaux associés. En prenant comme référence la première conférence, celle d'Oslo en mars 2013, nous regardons comment le cadrage s'opère avec une accentuation de la dimension humanitaire. L'observation des deux conférences suivantes, Nayarit en février 2014 et Vienne en décembre 2014, montre un glissement vers un cadrage de pronostic prohibitionniste qui accompagne la mise à l'agenda formel dont nous disséquons les mécanismes dans le chapitre 6.

Dans le chapitre 5, nous revenons à l'ONU pour caractériser plus précisément les dynamiques de la mobilisation. Tandis que les conférences CHAN semblent être les lieux du cadrage, les enceintes onusiennes permettent de mesurer la progression des soutiens à travers le vote de certaines résolutions à l'AGNU. La manière dont les États s'approprient le langage sur les CHAN apporte un complément d'informations. Dans le dispositif conçu par les promoteurs de l'interdiction, le langage semble être considéré comme un moyen d'engager, de recruter jusqu'à consolider une majorité qui pourra être décisive pour le lancement de négociations. Cette majorité se révèle effectivement cruciale lors du vote à l'AGNU de la résolution qui prévoit d'organiser une conférence de négociations en 2017. Alors, l'interdiction parvient seulement à l'agenda formel. Le chapitre 6 examine quelles étapes ont conduit à ce tournant dans la fabrique du TIAN.

## **PREMIERE PARTIE : LES CONDITIONS DE L'EMERGENCE DE L'INITIATIVE CHAN**

---

L'initiative CHAN a émergé dans les années 2010. Elle n'est pas immédiatement identifiable en tant qu'initiative. Les signes de l'engagement d'un nouveau mouvement se font progressivement plus fréquents, plus appuyés et davantage coordonnés. Des actions impliquant plusieurs acteurs, un suivi de certaines de ces actions conduisent à appréhender le phénomène qui se déploie alors comme une initiative, bien que ses contours soient changeants – que ce soit sur le plan des acteurs ou celui des objectifs affichés. L'initiative est mouvante.

Dans cette première partie, nous allons analyser les conditions de l'émergence de cette initiative. Nous avons retenu l'idée de conditions pour plusieurs raisons. Comparé au terme « contexte », « conditions » suggère qu'il existe une corrélation entre des éléments de ce contexte et le phénomène observé. Ces conditions ne sont peut-être pas nécessaires, mais elles permettent d'expliquer comment il se produit. Ce terme permet aussi de mettre en exergue la pluralité. Il n'y a pas un contexte mais des contextes. Il n'y a pas un facteur explicatif mais plusieurs, ainsi que de multiples niveaux de lecture. Pour finir, « conditions » n'est pas synonyme de cause. Nous ferons apparaître des corrélations et non des relations de causalité.

Dans un premier chapitre, nous plongerons dans l'histoire de l'initiative à travers deux de ses racines : la première est celle du mouvement pour l'abolition des armes nucléaires, la seconde est celle de la notion de « DH » et des processus qui ont été ainsi labellisés. Il s'agira ainsi de repérer comment ces histoires se rencontrent pour donner naissance à une approche dite « humanitaire » du désarmement nucléaire, mais avant tout, il s'agira de mettre en évidence leur apport pour l'initiative sur les CHAN, sur le plan des idées et des arguments, ainsi que de manière plus concrète s'agissant de la stratégie. Ce chapitre est donc consacré aux répertoires pratiques et discursifs de l'abolition nucléaire.

Le chapitre 2 envisage les espaces consacrés au désarmement nucléaire à l'ONU et les acteurs qui s'y trouvent comme un écosystème, entendu comme un ensemble d'acteurs en interaction avec leur environnement. Ce dernier est composé d'enceintes aux pratiques codifiées, dans lesquelles le langage est central. Les États y restent les protagonistes, même si d'autres types d'acteurs y interviennent. Nous verrons ce qui, dans cet écosystème, a pu favoriser l'émergence de l'initiative pour l'interdiction des armes nucléaires.

Le chapitre 3 se concentre sur la mise en route de l'initiative CHAN avec l'apparition des premiers symptômes à partir de 2010. Les acteurs impliqués sont d'abord peu nombreux. Se sont-ils coordonnés ? Inscrivent-ils déjà leur action dans une stratégie de moyen ou long terme ? Il n'est pas encore question d'initiative ou de campagne humanitaire, mais l'introduction de l'approche humanitaire en constitue néanmoins un jalon majeur.

Progressivement, les tout premiers signes de la diffusion de la perspective humanitaire peuvent être observés. Encore assez rares et pas toujours saillantes, ces marques témoignent cependant du fait que le mouvement prend forme, que la mobilisation démarre tout doucement et que l'entreprise pourrait fonctionner. De 2010 à 2013, et plus précisément de la RevCon TNP de 2010 à la première conférence CHAN (Oslo, mars 2013), l'initiative se met en route.

## CHAPITRE 1 : RÉPERTOIRES PRATIQUES ET DISCURSIFS

La mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires a pris place dans une histoire de l'abolition que l'on peut envisager d'une part, sous l'angle de la formation d'un « mouvement » et des multiples initiatives qui ont été lancées depuis la fin de la guerre froide, et d'autre part, à travers les idées qui ont été développées au fil des années. Cette distinction est quelque peu artificielle – et reste analytique – puisqu'une partie de cette production intellectuelle provient précisément des acteurs de ce mouvement. Les initiatives politiques et diplomatiques ont contribué à former un cadre de pensée par ailleurs dessiné par des approches intellectuelles et parfois idéologiques, ainsi que des travaux académiques – notamment en théorie des relations internationales.

La question de l'abolition a suscité une abondante littérature dont une partie concerne la mise en œuvre de l'élimination des armes nucléaires. Au-delà des discours militants et des exhortations à « libérer » le monde des armes nucléaires, des experts ont ainsi réfléchi à la manière dont ce processus pourrait se développer. La pensée du désarmement n'est pas uniquement abolitionniste. Elle est également alimentée par les tenants d'une approche progressive qui cherchent à faire des propositions qu'ils estiment réalistes – ces acteurs implantent leurs réflexions dans le contexte existant en tenant compte à la fois de la situation stratégique et politique, c'est-à-dire des positionnements des États.

Le fait que les États possesseurs ne soient pas prêts à renoncer à leur outil de dissuasion est alors considéré comme une donnée d'entrée invariable dans une période de temps indéterminée<sup>158</sup>. Et finalement, même les abolitionnistes l'ont admise dans leurs calculs, à la nuance près qu'ils ne l'ont pas considérée comme immuable. L'une des spécificités du projet prohibitionniste réside précisément dans la manière dont il

---

<sup>158</sup> Ces réflexions portent alors plus généralement sur la maîtrise des armements, en particulier la poursuite du processus New START, une éventuelle multilatéralisation de celui-ci ou encore sur des étapes de l'approche progressive comme la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ou celle de la vérification du désarmement nucléaire. Par exemple, James Acton, *Low numbers. A practical path to deep nuclear reductions*, Carnegie Endowment for international peace, 2011, 83 p. ; Harold A Feiveson, Alexander Glaser, Zia Mian, et Frank N. von Hippel, *Unmaking the Bomb: A Fissile Material Approach to Nuclear Disarmament and Nonproliferation*, MIT Press, 2014, 296 p. ; Nik Hynek, Michal Smetana (dir.), *Global Nuclear Disarmament: Strategic, Political, and Regional Perspectives*, Routledge, 2015 ; Thomas Shea, *Verifying Nuclear Disarmament*, Routledge, 2018, 240 p.

s'est positionné par rapport à cette donnée : il ne s'agit plus d'inciter les États possesseurs à renoncer à leurs arsenaux, en augmentant la pression au niveau international à travers les organisations multilatérales et au niveau national, en sensibilisant les opinions publiques et leurs relais auprès des gouvernements ; il convient de s'affranchir de cette contrainte pour modifier le paysage normatif, de lancer des négociations sans les États possesseurs.

Dans une première section (1.1), nous reviendrons plus précisément sur l'histoire de ce mouvement et des idées. L'initiative sur les CHAN s'est manifestement servie de cet héritage, tout en s'émancipant aussi des cadres, en particulier sur le plan des moyens.

Dans une deuxième section (1.2), nous sortirons d'abord du domaine strictement nucléaire, pour nous intéresser à la progression de la notion de « DH » qui avait déjà été appliquée à d'autres types d'armes.

Au cours de ce chapitre, nous nous appuyons sur la notion de répertoire d'action collective, entendue comme « le stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu »<sup>159</sup>. Cette définition de Cécile Péchu dans le dictionnaire des mouvements sociaux, permet de mettre en relief à la fois les possibilités d'évolution et la pluralité des répertoires qui sont deux dimensions qui nous intéressent en particulier car notre observation conduit à solliciter une ouverture de la notion<sup>160</sup>.

Le recours au répertoire d'action collective, tel que conçu par Charles Tilly<sup>161</sup> soulève ici plusieurs difficultés, la première étant celle de la multiplicité des types d'acteurs et notamment l'implication de représentants étatiques. Comme nous le verrons par la suite, la notion d'entrepreneurs de norme apporte une forme d'unicité analytique. Quoiqu'il en soit, l'emploi du terme « répertoire d'action collective » dans le contexte

---

<sup>159</sup> Nous prenons ici la définition que Cécile Péchu développe au début de l'entrée « Répertoire d'action » du dictionnaire des mouvements sociaux. Cette définition simple permet de mettre en relief à la fois les possibilités d'évolution et la pluralité des répertoires. Voir Cécile Péchu, « Répertoire d'action », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2009, p. 454.

<sup>160</sup> Nous ne nous intéressons pas ici à la question de la contrainte dont Johanna Siméant par exemple estime qu'elle constitue l'apport le plus stimulant du travail de Charles Tilly. Voir Johanna Siméant, « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », *op. cit.*, p. 29.

<sup>161</sup> Charles Tilly, « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », in Mark Traugott (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, 1995, p. 15-42.



d'un mouvement contestataire dans lequel interviennent les États risque de contribuer à une déformation et une dilution du concept.

La seconde difficulté pourrait conduire à résoudre la première à condition d'adopter la perspective développée par Robin Cohen et Shirin M. Rai. En effet, l'évolution des mouvements contestataires dans leur dimension transnationale a conduit des chercheurs à essayer d'adapter la notion dans le prolongement du travail de Charles Tilly. D'où la définition d'un troisième type de répertoire correspondant à la période 1980-2000+, qualifié de « transnational et solidariste » avec des actions comme des concerts, téléthons, sommets de la terre/des femmes, campagnes internationales de boycott<sup>162</sup>.

La conception d'un répertoire transnational suggère qu'elle est rendue nécessaire par la spécificité des actions engagées dans cette dimension, ce qui correspond à notre observation, mais celle-ci ne coïncide pas avec les types d'action recensés. Une des critiques portées à ce troisième répertoire va nous permettre de dépasser ce problème. Selon Johanna Siméant, « [e]nvisager l'avènement d'un troisième répertoire transnational supposerait soit de prétendre qu'il s'agirait d'un répertoire mondial (ce serait ambitieux...) alors même que les espaces étatiques n'ont pas disparu, soit supposerait que l'on spécifie mieux à quel espace politique il s'applique »<sup>163</sup>. La question se pose finalement de la définition de l'espace politique dans lequel se déroule le processus observé, ce qui pourrait conduire à envisager au sein de ce troisième répertoire, une sous-catégorie portant spécifiquement sur les mouvements qui se déploient dans les enceintes multilatérales, car c'est bien là l'ancrage principal de l'initiative sur les CHAN. Il faudrait également admettre dans cette sous-catégorie, le fait que parmi les acteurs de la contestation figurent des représentants d'États – nous rejoignons ici les réflexions de l'introduction sur l'initiative CHAN en tant que mouvement social.

Finalement, nous conservons le terme de répertoire en référence au répertoire d'action collective, mais nous parlerons ici de répertoires pratiques et discursifs. L'idée de pratique est proche de celle d'action mais avec une connotation feutrée qui semble

---

<sup>162</sup> Robin Cohen, Shirin M. Rai (dir.), *Global social movements*, London, The Athlone Press, 2000, p. 16-17.

<sup>163</sup> Johanna Siméant, « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », *op. cit.*, p. 28.

plus adaptée au contenu de ce répertoire, plus adaptée à ce que les acteurs font lorsqu'ils soutiennent la cause abolitionniste au niveau multilatéral. Par ailleurs, la dimension discursive s'est révélée si importante qu'il nous a semblé utile de définir un répertoire discursif<sup>164</sup>.

## 1.1. Le patrimoine abolitionniste

La mobilisation qui a conduit au TIAN s'inscrit dans l'histoire de l'abolitionnisme nucléaire. Même si ce traité ne contient pas de dispositions permettant concrètement de conduire à l'élimination des armes nucléaires et de maintenir un monde sans armes nucléaires, ses promoteurs poursuivent pourtant ces buts. Et l'objet du TIAN est bien l'interdiction des armes nucléaires.

La mise à l'agenda de l'interdiction des armes nucléaires ne peut se comprendre sans une perspective historique et la prise en compte de l'existence d'un « mouvement » pour l'abolition des armes nucléaires. Lawrence Wittner qui est l'auteur de la plus grande somme sur le sujet, caractérise cet ensemble en tant que « mouvement mondial pour le désarmement nucléaire »<sup>165</sup>. Le terme de mouvement renvoie une image d'unité qui s'actualise principalement dans celle de la cause et dans la permanence de certaines grandes organisations internationales comme *Pugwash* ou nationales comme la *Campaign for Nuclear Disarmament* (CND), pilier de la contestation antinucléaire au Royaume-Uni depuis 1957.

Elle est également perceptible dans la circulation des idées, des pratiques, des références et de certains symboles. Deux de ces symboles se distinguent par la manière dont ils sont devenus des références au-delà même du mouvement antinucléaire. Premièrement, le logo de la CND<sup>166</sup> qui est devenu ensuite le *Peace and love* des

---

<sup>164</sup> Cette notion est distincte de celle utilisée en linguistique. En sociologie culturelle, Ann Swidler utilise l'image de la boîte à outil ou du répertoire pour évoquer les comportements, actions et croyances qui composent la culture. Anne Swidler, « Culture in Action: Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, vol. 51, avril 1986, p. 273–286.

<sup>165</sup> Lawrence Wittner, « Confronting the Bomb: A Short History of the World Nuclear Disarmament Movement », *Stanford University Press*, 2009, 272 p.

<sup>166</sup> Le logo de la CND a été créé en 1958 par le designer Gerald Holtom s'inspirant de l'alphabet sémaphore (moyen de communication visuelle en mer). Ainsi, dans le cercle, peuvent être déchiffrées les lettres N et D pour « nuclear » et « disarmament ». On le retrouve dans les œuvres d'artistes contemporains, moins pour l'aspect antinucléaire que pacifique : par exemple, une peinture de Banksy, intitulée « CND soldiers » ou le dessin de Jean Jullien, intitulé *Peace for Paris*, en réaction aux attentats de novembre 2015. Les idées développées dans ce paragraphe sont

hippies et plus généralement un emblème pacifiste. Il reste aussi un symbole important de la contestation antinucléaire, d'autant plus que l'ICAN en a fait un composant essentiel de son propre logo. En effet, le logo de l'ICAN intègre celui de la CND mais incliné de quelques degrés<sup>167</sup>. Deuxièmement, l'horloge de l'apocalypse (*Doomsday clock*) de la revue du *Bulletin of the Atomic Scientists* s'est imposée comme une représentation, utilisée notamment par les médias, pour qualifier l'état du contexte international, en lien avec la question nucléaire.

Si l'opposition à l'arme nucléaire a même précédé la fabrication de celle-ci<sup>168</sup>, elle s'est développée tout au long de la guerre froide, de manière assez discrète et marginale<sup>169</sup>, se renforçant seulement à certains moments, certains endroits et sur certaines thématiques.

Dans son ouvrage intitulé « Pourquoi la dissuasion ? », Nicolas Roche identifie « trois grandes étapes de remise en cause morale de la dissuasion »<sup>170</sup>. La perspective de nos travaux est un peu plus large, puisqu'elle ne se limite pas à la dimension morale, mais s'intéresse au mouvement abolitionniste dans son ensemble. Pourtant, des correspondances apparaissent dans le repérage de ces jalons. Un quatrième temps fort peut être distingué (entre la deuxième et la troisième étape définies par Nicolas Roche) dont l'identification résulte de l'attention portée aux développements dans les enceintes multilatérales et en marge de celles-ci.

---

reprise de T. de Champchesnel, « L'art et la contestation nucléaire », in Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Céline Jurgensen (dir.), *Les Imaginaires nucléaires*, Odile Jacob, 2021, p. 306-324.

<sup>167</sup> La ligne verticale devient transversale, tandis que les deux segments plus courts, en angle droit, sont positionnés comme les deux aiguilles d'une montre, l'un pointant le 6 et l'autre le 9. Ce symbole de paix ainsi tourné et coloré en rouge évoque le symbole de l'interdiction (la couleur a été modifiée lors d'une rénovation du logo en 2019). Il est traversé par un missile qui est brisé. Ainsi, le logo de l'ICAN dit bien que l'objectif poursuivi est l'interdiction. Il y a donc déjà deux niveaux de lecture : une référence majeure au pacifisme et une référence à l'histoire des mouvements et des campagnes antinucléaires. Par ailleurs, ce dessin est fondé sur le photomontage *Broken missile* de Peter Kennard.

<sup>168</sup> Dès le début des années 1940, dans les milieux scientifiques américains émergent des préoccupations quant à une potentielle prolifération nucléaire et d'autres dangers liés aux utilisations militaires de l'énergie nucléaire. Le cas de Leo Slizard est souvent cité. Voir par exemple Jennifer Smith (dir.), « The Antinuclear Movement », *American Social Movements, Greenhaven Press*, 2003, p. 11.

<sup>169</sup> Ce point est souligné notamment dans David S. Meyer « Antiwar and Peace Movements », *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, American Cancer Society, 2013, p. 2.

<sup>170</sup> Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion?*, Presses universitaires de France, 2015, 562 p.

La première étape fait immédiatement suite aux bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et s'étend jusqu'en 1965. Est-ce que le « choc moral » conçu par James Jasper comme « un événement ou une situation qui provoque un sentiment d'indignation chez des individus qui deviennent plus enclins à une action politique, même en l'absence d'un réseau de contacts »<sup>171</sup> se produit alors ? Christophe Traïni explicite la notion en parlant d'expériences sociales qui résultent d'un événement inattendu, impliquant une réaction vive (physique), la perception d'un décalage entre la réalité et les valeurs auxquelles l'individu adhère, et enfin provoquant la nécessité d'un engagement dans l'action<sup>172</sup>. Il est difficile de se représenter la manière dont les populations ont réagi aux informations qu'elles ont pu alors recevoir. Dans le contexte de la seconde guerre mondiale, ces bombardements ont été perçus comme mettant fin à un conflit long et terriblement meurtrier. Leur nature « atomique » est un bouleversement mais cette technologie revêt à cette époque un sens positif, prometteur, synonyme de progrès scientifique. Rappelons que le nucléaire est à la mode après la découverte de la radioactivité, au point de voir l'industrie cosmétique utiliser du radium dans la composition de plusieurs produits (crèmes, dentifrice...), en raison de ses propriétés physiques mais également commerciales<sup>173</sup>. Avec les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, l'arme nucléaire inquiète aussi.

Son apparition doit être pensée en termes stratégiques mais également philosophiques. Elle est notamment lue à travers l'idée que l'humanité possède désormais les moyens de sa propre destruction<sup>174</sup>. Au lendemain du bombardement d'Hiroshima, Albert Camus voit le destin de l'humanité pris entre deux possibles : « le suicide collectif ou l'utilisation intelligente des conquêtes scientifiques »<sup>175</sup>. Des scientifiques, dont certains ont été impliqués dans le projet Manhattan de fabrication de l'arme nucléaire aux États-Unis, en appellent à la responsabilité des « hommes de

---

<sup>171</sup> James M. Jasper et Jane D. Poulsen, « Recruiting strangers and friends: Moral shocks and social networks in animal rights and anti-nuclear protests », *Social Problems* 42:4, 1995, p. 498. Les auteurs donnent la définition du choc moral en faisant référence aux travaux de Jasper qui ne sont pas encore publiés (« forthcoming »). Le prisme étant celui du choc moral versus le réseau de connaissances du « recruté », cela explique la fin de la définition.

<sup>172</sup> Christophe Traïni, « Choc moral », in *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2009, p. 101-102.

<sup>173</sup> Thierry Lefebvre, Cécile Raynal, « De l'institut Pasteur à Radio Luxembourg. L'histoire étonnante du Tho-Radia », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°335, 2002, p. 461-480.

<sup>174</sup> Voir en particulier, Gunther Anders, « Hiroshima est partout », Seuil, 2008, 528 pages.

<sup>175</sup> Albert Camus, Editorial, *Combat*, 8 août 1945, reproduit par le journal l'Humanité le 5 août 2015, URL : <https://www.humanite.fr/albert-camus-sur-hiroshima-leditorial-de-combat-du-8-aout-1945-580990> (consulté le 24 septembre 2021).

science », selon les termes du manifeste Russell-Einstein publié à Londres le 9 juillet 1955. Pour les signataires de ce texte, « le grand public, et beaucoup parmi ceux qui exercent le pouvoir, n'ont pas pleinement saisi ce qu'impliquerait une guerre nucléaire »<sup>176</sup>. Par ailleurs, « [l]es Églises réfléchissent à ce problème moral d'une radicalité nouvelle »<sup>177</sup>. Des mouvements pacifistes se forment à cette période<sup>178</sup>.

La seconde étape identifiée par Nicolas Roche s'étend de 1978 à 1985. Sur les plans stratégique et politique, elle est marquée par la course aux armements. La crise des Euromissiles qui se déploie de 1977 à 1987<sup>179</sup>, s'accompagne d'un renouveau des mouvements pacifistes et du débat, avec de multiples expressions, y compris des Églises.

Au cours de cette préhistoire de l'abolition, les sentiments antinucléaires et pacifistes apparaissent bien souvent liés et se manifestent notamment en réaction aux différentes étapes du développement des armes et des programmes nucléaires. Par exemple, le mouvement s'est concentré sur l'interdiction des essais atmosphériques après celui que les États-Unis ont mené le 1er mars 1954 conduisant à la contamination d'une partie des Îles Marshall et à l'irradiation de l'équipage d'un bateau de pêche japonais – dans l'atoll de Bikini. Les crises à dimension nucléaire, telle que celle des Euromissiles, ont également eu un impact sur l'évolution du mouvement, y compris dans sa traduction populaire, au sens de l'intérêt porté par la population et l'implication de celle-ci dans diverses manifestations publiques<sup>180</sup>.

---

<sup>176</sup> Ce texte connu sous le nom de manifeste Russell-Einstein, publié à Londres le 9 juillet 1955 est daté du 23 décembre 1954. Outre les signatures des deux auteurs, il a également reçu celles de plusieurs prix Nobel de physique ou chimie (Max Born, P.W. Bridgman, F. Joliot-Curie, Hideki Yukawa, C.F. Powell, Linus Pauling), de physiologie (H.-J. Muller), ainsi que de L. Infeld et J. Rotblat. Le manifeste n'appelle pas au désarmement mais au règlement pacifique des différends entre États pour éviter une nouvelle guerre mondiale qui verrait sans doute l'emploi d'armes nucléaires et que « ces armes mettent en péril la survie de l'humanité ». Voir Le manifeste Russell-Einstein, URL : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000017290\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000017290_fre) (consulté le 3 mai 2022).

<sup>177</sup> Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion ?*, op. cit., p. 490-491.

<sup>178</sup> Voir chapitre 3.

<sup>179</sup> Sur la crise des Euromissiles, voir par exemple Lothar Ruehl, « La querelle des euromissiles », *Politique étrangère*, 48:1, 1983, p. 27-38 ; Bruno Racine, « La France et les FNI », *Politique étrangère*, 53:1, p. 79-91.

<sup>180</sup> La crise des Euromissiles commence à la fin des années 70. Elle fait suite à la perception d'un déséquilibre sur le plan nucléaire en Europe tandis que l'URSS déploie des missiles SS-20 dont les performances sont jugées bien supérieures à leurs prédécesseurs et susceptibles de déclasser les capacités et la stratégie de l'OTAN en Europe. Pour une vision historique, voir la synthèse d'Illaria Parisi publié sur le blog *Diploweb*. Illaria Parisi a soutenu une thèse en histoire sur « La France et la crise des Euromissiles » (1977-1987). Voir Illaria Parisi, « Pour une histoire du traité FNI, de la crise des euromissiles à sa fin », 1<sup>er</sup> mars 2020, URL : <https://www.diploweb.com/Strategie-Pour->

Ensuite, la fin de la guerre froide s'est accompagnée du sentiment qu'une fenêtre d'opportunité s'ouvrait pour poser les jalons d'un monde sans armes nucléaires. Cette étape n'apparaît pas dans le schéma de Nicolas Roche sans doute parce qu'il s'agit moins d'une remise en cause morale que d'une vague d'effervescence spécifique, liée à l'évolution du contexte international. Cela n'exclut pas la dimension morale qui peut être mise en jeu par certains acteurs, mais le déclencheur de cette effervescence est la perception de l'ouverture d'un possible, celui de l'abolition. Il y a donc une forte dimension politique comme en rend compte le propos de Patrice Bouveret, militant pacifiste et observateur attentif des questions d'armements et de désarmement : « L'effondrement du bloc soviétique a suscité l'espoir d'une société internationale multipolaire, qui serait plus démocratique, basée non plus sur un affrontement idéologique mais sur le respect des droits de l'homme et qui pourrait bénéficier des "dividendes de la paix". L'euphorie fut de courte durée.<sup>181</sup> » Les activités qui participent de cette effervescence sont alors liées aux développements dans les enceintes multilatérales.

La vision d'acteur offerte par Patrice Bouveret ci-dessus coïncide avec l'observation rétrospective qui peut être faite du mouvement antinucléaire dans la mesure où, en prenant en compte un certain nombre d'éléments parmi lesquels les travaux des commissions d'experts, les déclarations et les appels, les publications et tout ce qui peut être rassemblé dans un corpus d'initiatives politiques et diplomatiques, il est possible d'identifier deux moments particuliers de cette histoire après la fin de la guerre froide. La multiplication de ces initiatives aux formes diverses fait apparaître comme deux vagues ou deux périodes d'effervescence antinucléaire, la première particulièrement saillante au début/milieu des années 1990 (1.1.1) – correspondant a priori à l'euphorie décrite par P. Bouveret et la seconde à partir du milieu des années 2000 (1.1.2). Cette seconde vague d'effervescence antinucléaire coïncide avec le « troisième temps du débat moral » identifié par Nicolas Roche qui explique : « Après la fin de la guerre froide, stratèges, experts et philosophes perdent de vue l'intérêt de la

---

[une-histoire-du-traite-FNI-de-la-crise-des-euromissiles-a-sa-fin.html](#) (consulté le 12 octobre 2021).

<sup>181</sup> Patrice Bouveret, « Les ONG, moteur du désarmement », *Revue internationale et stratégique*, 96:4, décembre 2014, p 123-131.

dissuasion en l'absence de menaces totalitaires ; passent alors au premier rang des réflexions, les menaces terroristes et le risque de convergence entre terrorisme et fait nucléaire.<sup>182</sup> » Ainsi, la réflexion éthique est ancrée dans le réel et tient compte de l'évolution du contexte stratégique. En effet, au début des années 2000, et en particulier après le 11 septembre 2001, les experts évoquent les nouvelles menaces que constituent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Les menaces d'origines non-étatiques semblent les plus prégnantes. Le risque d'un conflit majeur entre grandes puissances semble écarté. C'est cette analyse qui domine dans les *think tanks* et les discours officiels occidentaux. L'initiative CHAN prend forme au cours de cette période.

### **1.1.1. À la fin de la guerre froide, l'abolition perçue comme un possible**

« La fin de la guerre froide a donné naissance à un nouveau contexte pour l'action internationale dans le sens de l'élimination des armes nucléaires. Il faut profiter rapidement de cette nouvelle chance avec qu'il ne soit trop tard.<sup>183</sup> »

Cette affirmation, qui figure dans le « résumé des conclusions politiques » du rapport final de la commission Canberra, apparaît comme le point de départ de plusieurs initiatives et de travaux portant la cause de l'abolition.

L'environnement international semble en effet plus propice à réduire non seulement les arsenaux mais également le rôle de l'arme nucléaire. C'est ainsi que plusieurs États dotés engagent alors des mesures en ce sens, soit de manière unilatérale comme ce fut le cas pour la France prenant plusieurs décisions de réduction du format et de renoncement à certaines capacités<sup>184</sup>, soit dans un cadre bilatéral avec les accords START de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques entre les États-Unis et la Russie<sup>185</sup>. Paradoxalement, la décennie 1990, considérée comme une période faste pour

---

<sup>182</sup> Nicolas Roche, *Pourquoi la dissuasion*, *op. cit.*, p. 493.

<sup>183</sup> Rapport de la commission Canberra, « Éliminer les armes nucléaires », Odile Jacob, 1997, p. 80.

<sup>184</sup> Sur ce point, voir le bilan de désarmement de la France décrit notamment sur le site [www.francetnp.gouv.fr](http://www.francetnp.gouv.fr) (consulté le 12 avril 2022).

<sup>185</sup> L'accord START (Strategic Arms Reduction Treaty) est signé par les États-Unis et l'URSS le 31 juillet 1991. Il entre en vigueur en décembre 1994 et expire 5 ans plus tard. Entre temps, avec la dissolution de l'URSS, quatre États (Biélorussie, Kazakhstan, Russie et Ukraine) se trouvent en possession de systèmes d'armes visés par le traité. Un protocole a été signé par l'ensemble de ces États et les États-Unis pour tenir compte de cette situation, ce qui explique le retard de l'entrée en vigueur du traité (protocole de Lisbonne). La Biélorussie, le Kazakhstan et l'Ukraine ont accepté que ces armes soient détruites ou rapatriées en Russie.

le désarmement, est également celle de l'accélération de la prolifération avec la découverte du programme nucléaire irakien, le début de la crise nord-coréenne, la mise au jour de trafics proliférants et l'implication d'acteurs non-étatiques avec la révélation du réseau d'A.Q Khan – considéré comme le père de la bombe pakistanaise<sup>186</sup>. Le TNP est prorogé de manière indéfinie en 1995, permettant d'envisager une stabilisation de l'ordre nucléaire tel qu'il se présente alors mais trois États refusent sa logique. En 1998, l'Inde et le Pakistan en réalisant leurs essais confirment leur volonté de se doter d'armes nucléaires<sup>187</sup> et enfreignent la norme que le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), conclu deux ans plus tôt, tente de mettre en place. À partir de ce moment, des doutes émergent quant à la possibilité de maintenir un ordre nucléaire et celle d'en poursuivre l'encadrement par des instruments juridiques.

Quoiqu'il en soit, l'idée que se présente alors une fenêtre d'opportunité pour initier un chemin vers l'abolition des armes nucléaires, est largement partagée, en tant que base du raisonnement d'initiatives politiques et diplomatiques qui se multiplient à cette période<sup>188</sup>. Le foisonnement de ces initiatives reflète cette perception que la fin de la guerre froide est aussi le début de la fin de l'ère nucléaire. Les paragraphes qui suivent ne sont pas destinés à en retracer l'histoire mais à analyser plus précisément ceux qui se placent dans une perspective réellement abolitionniste, proche de celle de l'initiative sur les CHAN. Ce qui nous conduit à nous pencher d'abord sur la commission Canberra sur l'élimination des armes nucléaires (a) puis sur la Coalition pour un nouvel agenda (b). Enfin, nous observerons également le travail des ONG, en particulier celles qui ont contribué à la publication d'un modèle de Convention sur les armes nucléaires (NWC)<sup>189</sup>.

---

<sup>186</sup> Voir Bruno Tertrais, *Le marché noir de la bombe*, Buchet Chastel, 2009, 262 p.

<sup>187</sup> Israël à l'inverse, tout en refusant de rejoindre le TNP, n'affiche pas ostensiblement la poursuite d'un programme nucléaire militaire. Les révélations de Mordechai Vanunu dans la presse britannique, considérées comme les premières, datent de 1986. Sur le programme israélien, voir Avner Cohen, *Israel and the bomb*, Columbia University Press, 1998, 470 p.

<sup>188</sup> Pour une revue plus complète des projets abolitionnistes lancés pendant cette période, voir par exemple, Martin Kalinowski, Wolfgang Liebert et Jürgen Scheffran, « *Has the time come for the Nuclear Weapons Convention?* », in Martin Kalinowski (dir.), *Global Elimination of Nuclear Weapons*, Nomos-Verlagsgesellschaft Baden-Baden, 2000, p. 33-36.

<sup>189</sup> NWC est l'acronyme de *Nuclear Weapons Convention*.



### ***a. La commission Canberra et le rejet moral de l'arme nucléaire***

Le choix de nous concentrer sur la commission Canberra<sup>190</sup>, et surtout celui de ne pas traiter du Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement (1999) mérite d'être expliqué car ces deux commissions internationales qui ont travaillé sur la question du désarmement nucléaire au cours de la même période, sont souvent associées dans les publications d'experts et de chercheurs. Elles sont perçues comme des marqueurs importants de l'intérêt porté par des gouvernements d'ENDAN à l'avenir de l'arme nucléaire et à l'évolution de son rôle après la guerre froide. Il est particulièrement remarquable que ces deux groupes soient réunis par des ENDAN placés sous la protection de l'arme nucléaire, par le biais de la garantie des États-Unis. La commission de Canberra est pionnière et le Forum de Tokyo parfois décrit comme le résultat de la volonté de donner suite au rapport de la première<sup>191</sup>, mais ce n'est pas la raison qui explique notre choix.

C'est bien plutôt parce que la commission de Canberra adopte une visée abolitionniste notamment reflétée dans son titre, tandis que le Forum de Tokyo se place dans une approche liant davantage non-prolifération et désarmement. Ses recommandations restent relativement conservatrices et éloignées de l'idée d'une interdiction des armes nucléaires. Si la Commission de Canberra ne s'aventure pas extensivement sur le terrain juridique, elle pose cependant une pensée de l'arme nucléaire que l'on retrouvera ultérieurement dans le cadrage de diagnostic<sup>192</sup> de l'initiative sur les CHAN. Elle semble également à l'origine de propositions pour une nouvelle dynamique dans ce qui est rapidement considéré comme l'impasse de la maîtrise des armements. Enfin, notons que parmi les 17 commissaires se trouve Ronald McCoy alors président de la section Asie-Pacifique pour l'IPPNW. Sa courte biographie dans le rapport rappelle que l'IPPNW a reçu le prix Nobel de la paix en 1985. Or, comme nous le verrons dans le chapitre 2, Ronald McCoy est une figure importante aux

---

<sup>190</sup> La Commission Canberra est lancée par le gouvernement australien en 1995. Il a été publié en France sous le titre « Rapport de la commission Canberra. Eliminer les armes nucléaires », avec une préface de Michel Rocard (*Rapport de la commission Canberra. Eliminer les armes nucléaires, op. cit.*). Le rapport de la commission est accessible sur internet, URL : <https://web.archive.org/web/20070902070216/http://www.dfat.gov.au/cc/CCREPORT.PDF> (consulté le 25 octobre 2021).

<sup>191</sup> Marianne Hanson et Carl Ungerer, « The Canberra Commission: Paths Followed, Paths Ahead », *Australian Journal of International Affairs*, 53:1, 1999, p. 11-12.

<sup>192</sup> Sur le cadrage de diagnostic, voir introduction, B. Composer le dispositif théorique.

origines de l'ICAN. D'autres commissaires sont bien connus pour leurs vues abolitionnistes et/ou sont des figures importantes dans le domaine comme : Joseph Rotblat, récipiendaire du prix Nobel de la Paix en 1995 et alors président de *Pugwash* ; Rolf Ekeus, président de la commission des Nations Unies pour l'élimination des armes de destruction massive en Irak (UNSCOM) ; Jayantha Dhanapala, président de la conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, également ancien directeur de l'UNIDIR. La commission comprend plusieurs diplomates alors en poste en tant que représentants permanents auprès des Nations Unies à New-York<sup>193</sup> et/ou précédemment auprès de la CD à Genève<sup>194</sup>.

La déclaration finale de la commission commence par des mots que l'initiative sur les CHAN fera siens et qui seront centraux dans l'argumentaire :

« Le pouvoir de destruction des armes nucléaires est immense. Tout emploi serait catastrophique<sup>195</sup> ».

Cette phrase évoque en effet directement le langage qui a été adopté par la RevCon TNP de 2010 et qui – comme nous le verrons au chapitre 3, a compté dans la mobilisation.

Tout en soulignant que l'amélioration du contexte international permet d'envisager le désarmement nucléaire, la commission Canberra développe l'idée que le risque d'emploi est devenu plus important : « La fin de la confrontation bipolaire n'a pas écarté le risque d'une catastrophe nucléaire. À certains égards, le risque qu'elles soient utilisées par accident ou à la suite d'un faux calcul s'est accru.<sup>196</sup> ».

Le raisonnement distingue donc plusieurs types de risques. Ainsi, celui d'un usage dans le cadre d'une confrontation n'est pas « écarté », mais ce n'est pas le ressort principal de l'identification du problème. Ce sont les « accidents » et les « faux calculs » dont le rapport estime que la probabilité a augmenté. La thématique du risque d'emploi non intentionnel, centrale dans l'initiative sur les CHAN, constitue déjà un axe majeur du discours antinucléaire dans les années 1990. Le rapport part du principe que l'arme nucléaire ne pourra être conservée perpétuellement sans être utilisée – délibérément ou non.

---

<sup>193</sup> Celso Amorim (Brésil), Nabil Elaraby (Égypte).

<sup>194</sup> Qian Jiadong (Chine), Ryukichi Imai (Japon), Jayantha Dhanapala (Sri Lanka).

<sup>195</sup> Rapport de la commission Canberra, *op. cit.*

<sup>196</sup> Rapport de la commission Canberra, p. 77.

Par ailleurs, la commission Canberra présente le désarmement comme un impératif politique et même moral. La dénonciation d'une discrimination fait partie des premiers points mis en avant dans les conclusions du rapport qui résume ainsi la situation :

« Les armes nucléaires sont aux mains d'un petit nombre d'États qui prétendent que ces armes confèrent des avantages irremplaçables en matière de sécurité, mais qui se réservent le droit d'en disposer<sup>197</sup>. »

Il y a là une critique sous-jacente de l'ordre fondé par le TNP, ainsi que plus généralement des politiques de non-prolifération (voir chapitre 2), avec l'actionnement du sentiment d'injustice dont nous verrons ultérieurement l'utilisation dans une opération de cadrage diagnostic par les promoteurs de l'interdiction. De manière plus générale, le rapport contient une remise en question non seulement de la pertinence de l'arme nucléaire mais aussi de la moralité de son maintien et de sa possession.

La commission développe ensuite des recommandations qui se concentrent sur des mesures dont la « mise en œuvre confirmerait l'intention des États dotés d'armes de continuer à réduire le rôle des armes nucléaires dans leur stratégie de défense.<sup>198</sup> ». Il s'agit en particulier d'allonger les délais d'alerte, de séparer les têtes des vecteurs, d'engagements réciproques de non-emploi de l'arme nucléaire en premier, qui sont des propositions récurrentes portées par des abolitionnistes ou des tenants de ce qu'on appelle l'approche progressive. Le rapport préconise aussi la poursuite de la dynamique bilatérale américano-russe de réduction des arsenaux stratégiques (START). Des mesures dites « de renforcement » pourraient aussi être envisagées selon trois axes : empêcher la prolifération « horizontale », développer un système de contrôle pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires et l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires<sup>199</sup>. Si le rapport recommande l'engagement immédiat de négociations « menant à un engagement des États nucléaires pour un monde exempt d'armes »<sup>200</sup>, il envisage seulement comme l'une des « étapes ultimes », la conclusion d'un traité multilatéral en évoquant la possibilité que les autres États dotés se joignent au processus de réduction engagé par les États-Unis et la Russie. Il mentionne la nécessité de conclure à terme une convention sur l'armement nucléaire

---

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 160-170.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 170-182.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 160.

mais souligne surtout que les mesures juridiques ne peuvent suffire à faire naître un monde sans armes nucléaires<sup>201</sup>. Il n’y a donc pas de filiation avec l’initiative CHAN sur ce point.

Alors que les travaux du Forum de Tokyo ne sont pas encore achevés, dans un article intitulé « La commission Canberra : chemins suivis, chemins à venir »<sup>202</sup>, deux universitaires regrettent que le rapport n’ait pas connu de suite concrète, expliquant que celui-ci n’a même pas été transmis en tant que document officiel à la conférence du désarmement par exemple contrairement au rapport final du Forum de Tokyo qui officiellement présenté en 1999<sup>203</sup>. Ils estiment qu’une explication se trouve dans le changement de gouvernement et le fait que le nouveau n’y ait pas donné les suites prévues par le précédent<sup>204</sup>. On peut toutefois se demander quelle aurait alors été la marge de manœuvre et quels auraient été les moyens à disposition du gouvernement australien pour faire avancer le projet abolitionniste – même sous cette forme progressive – à l’agenda international. En attendant, d’autres États se chargent de faire vivre les conclusions du rapport dans les enceintes multilatérales. C’est notamment le cas de la Coalition pour un nouvel agenda (NAC) à laquelle nous consacrerons les prochains paragraphes. De manière générale, cette commission a contribué à raviver le mouvement de désarmement.

### ***b. La coalition pour un nouvel agenda (NAC) pour l’interdiction des armes nucléaires***

La coalition pour un nouvel agenda, désignée couramment par l’acronyme NAC (pour *New Agenda Coalition*) est à l’origine un groupe de huit États : Afrique du Sud,

---

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 187. Le rapport consacre une annexe à la dimension juridique en examinant la possibilité de modifier les traités existants ou d’en conclure de nouveaux. Il semble très prudent, évoquant notamment le risque qu’un nouvel instrument pourrait engendrer pour le TNP.

<sup>202</sup> Marianne Hanson, Carl Ungerer, «The Canberra Commission: Paths Followed, Paths Ahead », *op. cit.* Les auteurs expliquent que l’annonce de par la France la reprise des essais nucléaires dans le Pacifique en juin 1995 est un catalyseur pour le lancement de la commission. Le premier ministre est alors le travailliste Paul Keating.

<sup>203</sup> Voir Lettre datée du 11 août 1999, adressée au Secrétaire général de la conférence du désarmement, par le représentant permanent du Japon à la conférence, transmettant le texte du rapport du Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, CD/1590, 16 août 1999.

<sup>204</sup> Marianne Hanson, Carl Ungerer, « The Canberra Commission: Paths Followed, Paths Ahead », *op. cit.*, p.2.

Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande, Slovénie et Suède<sup>205</sup>. Elle se réduira ensuite avec le retrait rapide de la Slovénie<sup>206</sup> et bien plus tard celui de la Suède<sup>207</sup>. Deux des représentants permanents auprès des Nations Unies qui portent alors la NAC, le Brésilien (Celso Amorim) et l'Égyptien (Nabil Elaraby) étaient membres de la commission de Canberra.

La NAC se forme autour de l'objectif ultime d'élimination des armes nucléaires qu'elle promeut dans les enceintes multilatérales. Son approche est souvent considérée comme modérée<sup>208</sup>, opérant la synthèse entre l'approche dite progressive ou incrémentale défendue par les EDAN que de nombreux ENDAN soupçonnent et/ou accusent de promouvoir pour donner le change dans le cadre du processus d'examen du TNP et l'approche globale, abolitionniste, soutenue par les États du NAM et d'autres ENDAN qui sont perçus comme poursuivant en réalité des objectifs divers que la pression exercée sur les EDAN pourrait les aider à atteindre.

Dans cet ensemble, la NAC dont la composition mêlant des États du NAM et occidentaux est généralement considérée comme ayant adopté une position de compromis et ainsi joué un rôle de bâtisseur de ponts (bridge-building)<sup>209</sup>, en particulier lors de la RevCon TNP de 2000<sup>210</sup>. Si c'est principalement dans le cadre du processus d'examen du TNP que la NAC voit ainsi son rôle reconnu, sa première déclaration est

---

<sup>205</sup> L'initiative de rassembler ces États aurait été prise par l'Irlande (voir chapitre 2 sur la diplomatie du désarmement et les identités).

<sup>206</sup> Lors de la REVCON du TNP de 2000, la Slovénie n'est déjà plus membre de la NAC.

<sup>207</sup> Le retrait de la Suède intervient en 2013 (en 2012, elle fait toujours partie des sponsors de la résolution NAC en première commission, mais plus en 2013).

<sup>208</sup> Elle est considérée comme modérée à l'époque par les tenants du désarmement nucléaire, mais sans doute pas par les EDAN qui voient la pression s'intensifier sur le thème du désarmement nucléaire.

<sup>209</sup> Cette idée se retrouve dans plusieurs analyses du processus d'examen. Tanya Ogilvie-White, « A Cloak for Proliferators? The Suspicions That Impede a Nuclear Weapons Convention », *Global Dialogue*, 8:1/2, 2006, p. 32-43 ; Jayantha Dhanapala, « Multilateralism and the future of the global nuclear nonproliferation regime », *The Nonproliferation Review*, 8:3, septembre 2001, p. 104 ; John Simpson et Jenny Nielsen, « The 2005 NPT Review Conference : mission impossible ? », *The Nonproliferation Review*, 12:2, 2005, p. 277. Encore une fois, il s'agit de la vision des tenants du désarmement. Il n'est pas certain qu'elle soit partagée par l'ensemble des acteurs et observateurs à l'époque. A posteriori, après le passage de l'initiative CHAN et la conclusion du TIAN, la NAC apparaît effectivement comme une démarche plus susceptible d'établir des ponts que le TIAN.

<sup>210</sup> Sur la REVCON du TNP en 2000, voir chapitre 2.

soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), ce qui permet de mesurer sa capacité à rassembler<sup>211</sup>.

Le premier texte, rendu public le 9 juin 1998 est signé par les ministres des Affaires étrangères de ces huit États. Il est transmis au secrétaire général des Nations Unies (SGNU) pour distribution<sup>212</sup>. Le texte commence par l'identification du problème posé non seulement par les armes nucléaires mais aussi par ceux qui en possèdent, en distinguant les États dotés au sens du TNP et ceux qui n'y ayant pas adhéré ont développé une capacité. Il évoque ainsi : « la menace persistante que représente pour l'humanité la perspective de la possession d'armes nucléaires de façon indéfinie par les États dotés d'armes nucléaires et par les trois États à capacité d'armement nucléaire qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que les risques d'utilisation ou de menace d'utilisation d'armes nucléaires que cela comporte »<sup>213</sup>.

La NAC n'hésite pas à critiquer directement ces États leur demandant de s'engager « instamment » à « procéder à l'élimination rapide, définitive et totale de leurs armes nucléaires » au motif que le fait qu'ils « répugnent à prendre [cette] mesure fondamentale requise » n'est plus acceptable.

La déclaration de la NAC adopte le point de vue des États du NAM : « La communauté internationale ne doit pas aborder le troisième millénaire dans la perspective que la conservation de telles armes pendant une période indéterminée puisse être considérée comme légitime alors que la situation actuelle offre une possibilité unique de les éliminer et de les interdire pour toujours. »

Ce qu'ils demandent concrètement se rapproche de ce que proposait la commission de Canberra. Il s'agit principalement de mesures présentées comme destinées à réduire le rôle des armes nucléaires et le risque de leur emploi, avec un accent sur les possibilités de tir non intentionnels, accidentels et non autorisés. La filiation qui peut également être interprétée comme une synergie avec la commission de

---

<sup>211</sup> La résolution NAC présentée pour la première fois en 1998 obtient 114 votes positifs, 18 contre et 38 abstentions.

<sup>212</sup> Lettre datée du 9 juin 1998, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède, A/53/138, 15 juin 1998.

<sup>213</sup> *Ibid.*

Canberra est revendiquée dès le deuxième paragraphe de la déclaration de la NAC qui déclare prendre appui sur : « la position exprimée par les commissaires membres de la Commission de Canberra dans leur déclaration selon laquelle “l’idée que des armes nucléaires puissent être conservées éternellement sans être jamais utilisées – soit accidentellement, soit délibérément – défie toute vraisemblance. La seule défense absolue est d’éliminer les armes nucléaires et de garantir qu’il n’en sera plus jamais produit” ».

Comme la commission de Canberra, la NAC reste floue sur les voies juridiques à suivre, même si elle se place dans la continuité des conclusions de l’avis de la CIJ sur la licéité des armes nucléaires rendu en 1996 portant sur le désarmement<sup>214</sup> et même si elle indique que « [l]a préservation d’un monde exempt d’armes nucléaires nécessitera un instrument juridiquement contraignant universel et multilatéralement négocié, ou un cadre réunissant un ensemble d’instruments complémentaires. » Or, la NAC ne fait aucune référence au projet de NWC pourtant déjà publié et même présenté officiellement dans le cadre de l’AGNU (cf. *infra*).

En définitive, si la NAC appelle à la définition d’un nouvel agenda pour le désarmement, elle n’impose pas de calendrier. Dans une certaine mesure, elle se présente comme le prolongement de la commission de Canberra au sein des enceintes onusiennes. Son rôle reconnu lors de la RevCon TNP en 2000 est moindre par la suite. Cependant, si son action n’est pas apparue comme celle d’un groupe lors de l’initiative CHAN, chacun de ses membres a fini par s’y engager et certains de manière active. En attendant, revenons sur le projet de NWC qui constitue un élément important et un résultat tangible de cette effervescence antinucléaire.

### ***c. Le projet de Convention sur les armes nucléaires***

C’est donc au cours de cette période qu’est élaboré le projet de Convention sur les armes nucléaires (NWC) et qu’il commence à circuler au sein des Nations Unies. Sa parution s’inscrit dans la continuité de la saisine de la CIJ sur le thème de la licéité des armes nucléaires<sup>215</sup>, et ce pour plusieurs raisons. Pour commencer, la NWC fonde

---

<sup>214</sup> Voir chapitre 1.

<sup>215</sup> Pour un résumé factuel de l’avis, voir le site de la CIJ, URL : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/95> (consulté le 4 février 2022). Marc Perrin de Brichambaut, « Les avis

l'obligation de désarmement à laquelle la Cour conclut à l'unanimité. En effet, si la saisine n'aboutit pas à un résultat satisfaisant pour les abolitionnistes puisqu'il n'établit pas que l'emploi ou la menace d'emploi de l'arme nucléaire sont illicites, il leur donne cependant un point d'appui en affirmant qu'il « existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace »<sup>216</sup>. D'ailleurs, le lien est fait entre l'avis de la CIJ et le projet de NWC par une résolution adoptée par l'AGNU lors de sa session suivante intitulée « Avis consultatif de la CIJ sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires »<sup>217</sup> qui : « demande instamment à tous les États d'exécuter immédiatement cette obligation en engageant des négociations multilatérales en 1997 en vue de parvenir à la conclusion rapide d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, l'essai, le déploiement, le stockage, le transfert, la menace ou l'emploi de ces armes et prévoyant leur élimination<sup>218</sup> ».

Ensuite, la continuité entre la saisine de la CIJ et la NWC est marquée par l'investissement des ONG même si la requête a été portée par des États puisqu'elle résulte d'une résolution adoptée par l'AGNU<sup>219</sup>. Dès 1992, plusieurs ONG se rassemblent au sein d'un *World Court Project* à l'initiative de l'*International Peace Bureau* (IPB), l'*International Physicians for the Prevention of Nuclear War* (IPPNW) et l'*International Association Against Nuclear Arms* (IALANA). Leur objectif est de parvenir à une interdiction des armes nucléaires, comme il existe alors une interdiction totale des armes biologiques (CIAB)<sup>220</sup> et chimiques (CIAC)<sup>221</sup>. Les armes nucléaires

---

consultatifs rendus par la CIJ le 8 juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation des armes nucléaires par un État dans un conflit armé (O.M.S.) et sur la licéité de la menace et de l'emploi d'armes nucléaires (A.G.N.U.) », *Annuaire Français de Droit International*, 42:1, 1996, p. 315-36 ; Louise Doswald-Beck, « Le droit international humanitaire et l'avis consultatif de la cour internationale de justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », *International Review of the Red Cross*, 79:823, 1997, p. 37-59.

<sup>216</sup> Avis, F.

<sup>217</sup> Résolution intitulée « Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », A/RES/51/45 (M) du 10 décembre 1996.

<sup>218</sup> *Ibid.*, paragraphe 4.

<sup>219</sup> Résolution intitulée « Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », A/RES/49/75 (K) du 9 janvier 1995.

<sup>220</sup> La CIAB a été signée en 1972. Elle est entrée en vigueur en 1975. Elle ne dispose pas d'une organisation internationale spécialisée. Son processus d'examen se tient à l'ONU à Genève. Une unité d'appui à la mise en œuvre (*Implementation Support Unit*) a été mise en place en 2007.



sont encadrées par un traité qui ne les interdit pas totalement. L'élimination totale des armes biologiques et chimiques est prévue, mais celle des armes nucléaires ne l'est pas. Ainsi, au cœur de cette campagne se trouve déjà l'argument du « vide juridique » (« *legal gap* ») qui a irrigué l'initiative CHAN et a été particulièrement utilisé autour de la conférence de Vienne en décembre 2014 (voir chapitre 4). Comme l'expliquent deux membres du WCP dans un article publié alors que la CIJ n'a pas encore rendu son avis, si celle-ci parvenait à la conclusion que la menace d'emploi ou l'emploi d'armes nucléaires sont illicites, ces armes seraient alors stigmatisées comme les sont les armes biologiques et chimiques<sup>222</sup>. Ces arguments préfigurent ceux des promoteurs du TIAN.

Dans une certaine mesure, l'investissement des ONG de juristes se prolonge par la rédaction de la NWC puisqu'on retrouve à la manœuvre plusieurs organisations du WCJ. Le projet est lancé en mars 1996 par un groupe d'ONG qui se rassemblent dans le cadre du réseau Abolition 2000 (voir chapitre 2). Elles sont coordonnées par *Lawyers' Committee on Nuclear Policy* (LCNP)<sup>223</sup>. L'*International Network of Engineers and Scientists Against Proliferation* (INESAP) complète l'expertise juridique par celle dans les domaines scientifiques et techniques. Deux autres ONG sont mentionnées aussi comme ayant joué un rôle important : *International Association Against Nuclear Arms* (IALANA) et l'*International Physicians for the Prevention of Nuclear War* (IPPNW). En annexe à la convention sont cités l'ensemble des rédacteurs et consultants, mais les noms mentionnés dans l'ouvrage sont : Merav Datan, Felicity Hill, Jürgen Scheffran, Alyn Ware (en tant que rédacteurs principaux), Martin Kalinowski, Victor Sidel (en tant que contributeurs) et enfin Tilman Ruff et John Loretz (en tant qu'éditeurs). Si nous relevons ici ces noms, c'est que certains seront clés à l'origine de l'ICAN, en particulier Felicity Hill et Tilman Ruff (cf. *infra*). Finalement, ces ONG parviennent à un premier projet de texte présenté lors du PrepCom TNP de 1997.

Le texte de la NWC est intégré dans une publication plus large intitulée « *Security and Survival. The case for a nuclear weapons convention* ». Cette version est préfacée

---

<sup>221</sup> La CIAC a été signée en 1993. Elle est entrée en vigueur en 1997. Elle dispose d'une organisation internationale basée à la Haye.

<sup>222</sup> Kate Dewes et Robert Green, « The world court project: How a citizen network can influence the United Nations », *Social Alternatives*, 15: 3, juillet 1996, p. 35-37.

<sup>223</sup> Martin Kalinowski, Wolfgang Liebert et Jürgen Scheffran, « Has the time come for the Nuclear Weapons Convention? », *op. cit.*, p. 37.

par Christopher Weeramantry, l'un des juges de la CIJ au moment de la saisine sur la licéité de l'arme nucléaire, et l'un des trois dissidents estimant que l'arme nucléaire serait illégale en toutes circonstances. Son avant-propos ne se place pas d'un point de vue juridique mais invoque plutôt les raisons humanitaires. Il décrit la NWC comme un « *SOS pour la race humaine toute entière* »<sup>224</sup>. Cet axe humanitaire est d'ailleurs marqué dès le préambule de la convention dont une des premières phrases est la suivante : « Convaincus que l'existence d'armes nucléaires constitue une menace pour l'humanité tout entière et que leur emploi aurait des conséquences catastrophiques pour toutes les créatures de la planète ».

Cette NWC est appelée convention relative aux armes nucléaires. Elle interdit la mise la mise au point, l'essai, la fabrication, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires, mais elle ne s'intitule pas convention d'interdiction. À l'inverse du TIAN, cette NWC entend permettre concrètement l'élimination des armes nucléaires. Elle s'inspire des traités existants tout en prenant en compte la spécificité des armes et des technologies nucléaires. Elle comporte un certain nombre de définitions, y compris celles de matières nucléaires. Elle vise à interdire l'usage civil de matières de qualités militaires de sorte que seul l'uranium faiblement enrichi pourrait continuer d'être employé. Ces usages pacifiques seraient encouragés et un dispositif avantagerait les États renonçant à développer leurs propres capacités. Les États possesseurs devraient détruire leurs arsenaux selon un calendrier déterminé. Les vecteurs devraient également être éliminés ou tout au moins transformés à d'autres fins. Cinq étapes avaient été prévues pour l'élimination des armes nucléaires : levée de l'état d'alerte, retrait des armes déployées, retrait des têtes nucléaires de leurs vecteurs, « neutralisation » des têtes, retrait, démantèlement des armes et placement des matières fissiles sous contrôle international. Ces phases interviendraient respectivement un an / deux ans / cinq ans / dix ans / quinze ans après l'entrée en vigueur (les chiffres sont placés entre crochets pour indiquer qu'ils sont donnés à titre indicatif et pourraient être modifiés lors de la négociation). Une agence devait être créée pour la vérification qui reposerait sur un éventail de mesures et un système de surveillance international. Des dispositions étaient également prévues pour la protection des personnes qui

---

<sup>224</sup> Tilman Ruff, John Loretz (dir.), *Securing our survival The case for a nuclear weapons convention*, IALANA/IPPNW/INESAP, 2007, p. 1.

signalerait des violations présumées de la convention. L'entrée en vigueur devait intervenir à trois conditions, quand : a) [Tous] les États dotés de l'arme nucléaire ont déposé leurs instruments de ratification; et b) Tous les États dotés d'une capacité nucléaire ont déposé leurs instruments de ratification; et c) Au moins [65] États au total ont déposé leurs instruments de ratification [dont au moins [40] États figurant à l'Annexe IV : Liste de pays disposant de réacteurs nucléaires de puissance], [ou] [dont au moins [40] États figurant à l'Annexe V : Liste de pays disposant de réacteurs de puissance ou de recherche]<sup>225</sup>.

Ce projet de NWC est présenté l'année suivante par le Costa Rica comme un outil dans le processus de délibération pour la mise en œuvre de la résolution faisant suite à l'avis de la CIJ (cf. *supra*). Ainsi, il demande officiellement au SGNU de bien vouloir faire circuler ce projet de convention en tant que document officiel de l'AGNU.<sup>226</sup> Dix années s'écoulaient sans véritable évolution jusqu'en 2007, date à laquelle le modèle est mis à jour et publié dans une nouvelle version intitulée *Securing Our Survival (SOS). The case for a Nuclear Weapons Convention*. Cette publication présente le projet de texte et en amont, un argumentaire sous forme de questions/réponses.

Ce renouveau est lié d'une part au contexte que nous allons analyser dans la section suivante<sup>227</sup> et d'autre part, à la naissance dans l'intervalle de l'ICAN. Ainsi, la présentation de cette nouvelle version est réalisée lors du Prepcom TNP 2007 (Vienne) par l'ICAN. Le Costa Rica soumet officiellement le modèle de NWC révisé au même moment sous la côte NPT/CONF.2010/PC.I/WP.17. Quelques mois plus tard, le Costa Rica et la Malaisie le font circuler en tant que document officiel de l'AGNU<sup>228</sup>. Nous verrons par la suite, en particulier dans la seconde partie de cette thèse, que l'ICAN se

---

<sup>225</sup> Article XV. Les indications entre crochets ne figuraient pas dans la version de 1997 mais ont été ajoutées dans celle de 2007.

<sup>226</sup> Lettre datée du 31 octobre 1997 du chargé d'affaires de la mission permanente du Costa Rica auprès des Nations unies adressée au Secrétaire général, A/C.1/52/7, 17 novembre 1997.

<sup>227</sup> Comme l'écrit Renata Delaqua : « *En 2007, comme le but d'un monde exempt d'armes nucléaires allait de nouveau devenir une partie de la rhétorique de l'establishment sécuritaire, le modèle de convention et les textes de Security and Survival furent mis à jour et réimprimés* ». Renata Delaqua, « "Securing our Survival (SOS)" : les acteurs non-étatiques et la campagne pour une convention sur les armes nucléaires à l'aune de la théorie sur la sécuritisation », *Stratégique*, 108:1, p. 98.

<sup>228</sup> Lettre datée du 17 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Costa Rica et de la Malaisie après de l'Organisation des Nations Unies, A/62/650, 18 janvier 2008.

concentre sur la promotion de la NWC pendant plusieurs années avant de lui substituer le « ban ».

Si les promoteurs de la NWC ont continué de la porter dans les différentes enceintes, ils se sont nécessairement heurtés à une difficulté de taille : le rôle central des États possesseurs dans le dispositif prévu et le refus de ceux-ci de s'engager dans un tel processus abolitionniste. Une autre difficulté a également été relevée, en lien avec le positionnement de l'Inde qui a mené ses activités nucléaires militaires tout en développant une rhétorique abolitionniste, prônant notamment la conclusion d'une convention sur les armes nucléaires. Ainsi, selon Tanya Ogilvie-White, chercheuse australienne qui a beaucoup travaillé sur les questions liées aux armes nucléaires, la NWC aurait souffert de suspicions concernant ses origines, revendiquées par l'Inde. Rappelant comme la conduite de ses essais en 1998 l'a décrédibilisée auprès de certains NAM « désarmeurs », elle résume ainsi la situation : « Tandis que la diplomatie de New Delhi a été formulée en termes de moralité appelant au désarmement général et non discriminatoire, l'Inde est restée réfractaire déterminée au TNP, a militarisé des capacités nucléaires, et se trouve désormais engagée dans une course aux armements nucléaires avec le Pakistan. L'engagement rhétorique de l'Inde est donc souvent décrit comme préjudiciable pour l'agenda de désarmement en général et en particulier les propositions pour une NWC »<sup>229</sup>.

Elle déplore le fait que l'Inde ainsi que l'Iran continuent de soutenir la NWC tandis qu'elle estime qu'ils ont alors perdu leur crédibilité en tant qu'avocats du désarmement<sup>230</sup>. En effet, si l'article est centré sur le cas de l'Inde, il mentionne aussi à plusieurs reprises la duplicité de l'Iran. Notons que ces remarques sont écrites par T. Ogilvie-White après la RevCon TNP de 2005, qui est perçue comme un échec par les tenants de l'abolition et plus généralement par nombre d'observateurs et d'acteurs du processus d'examen. Cette première effervescence antinucléaire n'aura finalement duré que quelques années pour culminer avec la RevCon TNP de 2000, diminuer ensuite<sup>231</sup>, et rebondir de nouveau à partir de 2007. C'est ce rebond que nous allons désormais

---

<sup>229</sup> Tanya Ogilvie-White, « A cloak for proliferators? The suspicions that impede a Nuclear Weapons Convention », *op. cit.*, p. 34-35.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>231</sup> L'activité antinucléaire est seulement moins saillante mais n'a pas cessé d'exister cependant dans cette période de creux.

analyser dans la perspective de comprendre comment l’initiative CHAN a pu se développer si rapidement dans les années 2010.

### **1.1.2. L’impératif du zéro et la prise de conscience du nouveau millénaire**

Sur le plan méthodologique, cette sous-section présente une particularité car elle se fonde en grande partie sur une observation et une réflexion liées à la pratique. Ce qui est décrit ici est d’abord factuel. Il s’agit de discours, de publications, d’initiatives qui sont intervenus à cette période. Leur caractérisation en tant qu’éléments importants du mouvement antinucléaire résulte de la prise en compte des évaluations faites par différents observateurs dans des articles qui apparaîtront en référence, mais pas uniquement. Elle se fonde sur l’expérience de celle-ci. Par exemple, la parution de la tribune « Un monde sans armes nucléaires » dans le *Wall Street Journal* en 2007 est considérée alors comme un tournant. Les réactions qu’elle suscite dans la presse généraliste, dans les revues et sur les blogs spécialisés, et plus généralement parmi les acteurs et les observateurs de ces questions ont alors fait l’objet d’une observation attentive de l’auteur, notamment dans sa pratique professionnelle. Ainsi, la restitution de ce travail est ici synthétique et repose sur la mémoire de l’auteur. Certaines affirmations ne trouvent pas de référence précise car il s’agit de la connaissance emmagasinée dans la pratique d’une activité professionnelle grandement axée sur l’analyse. Une partie de ce qui est utilisé ici est déjà consigné d’ailleurs dans un article que nous avons publié sur le projet abolitionniste en 2010<sup>232</sup>.

Dans cette sous-section, nous observerons comment la rhétorique du « monde sans armes nucléaires » de marginale devient centrale. Adoptée par le président Obama, elle devient le symbole d’une ouverture politique qui est perçue comme une opportunité par plusieurs acteurs dont les promoteurs de l’initiative CHAN. Nous verrons également comment deux initiatives abolitionnistes, l’une lancée par deux gouvernements et l’autre sous forme d’ONG – mais avec la participation d’un grand nombre de personnalités politiques, renforcent ce sentiment qu’une opportunité se présente en alimentant la dynamique du zéro.

---

<sup>232</sup> Tiphaine de Champchesnel, « Un monde sans armes nucléaires. L’utopie du zéro », *Annuaire français des relations internationales*, 2010, p. 637-649.

**a. La rhétorique du « monde sans armes nucléaires »**

Le point de départ généralement attribué à ce second moment d'effervescence antinucléaire est cette tribune intitulée « Un monde sans armes nucléaires », parue dans la *Wall Street Journal* le 4 janvier 2007<sup>233</sup>. Elle marque les esprits car ses auteurs sont d'anciens responsables politiques qui ont été en fonction pendant la guerre froide : Henry Kissinger et George Schultz sont d'anciens secrétaires d'État républicains ; William Perry, ancien secrétaire à la défense démocrate et Sam Nunn, sénateur démocrate, co-fondateur et co-président alors de la fondation *Nuclear Threat Initiative* (NTI). Or, ils déclarent pour commencer que : « [l]es armes nucléaires présentent aujourd'hui des dangers immenses mais aussi une opportunité historique ». Le choix du titre de la tribune pose déjà une orientation abolitionniste car la formule du « monde sans armes nucléaires » est connotée. Elle est principalement utilisée jusqu'alors par les ONG et des délégations d'EDAN qui font pression sur les EDAN sur le thème de l'élimination des armes nucléaires. Elle circule notamment avec la parution d'un livre de Joseph Rotblat<sup>234</sup> *A Nuclear-weapon-free World. Desirable? Feasible?*<sup>235</sup>. Voir cette formule reprise par d'anciens responsables politiques américains est particulièrement remarquable. Selon eux : « les armes nucléaires étaient essentielles pour maintenir la sécurité internationale pendant la guerre froide car elles étaient un moyen de dissuasion. La fin de la guerre froide a rendu obsolète la doctrine de dissuasion mutuelle entre l'URSS et les États-Unis. La dissuasion continue d'être une considération pertinente pour de nombreux États par rapport aux menaces d'autres États. Mais poursuivre ce but au moyen d'armes nucléaires est devenu de plus en plus périlleux et de moins en moins efficace »<sup>236</sup>.

Cette argumentation n'est pas nouvelle. Elle est courante chez les abolitionnistes depuis la fin de la guerre froide. Elle ne l'est pas de la part d'auteurs comme Nunn, Perry, Kissinger et Shultz qui, par leur statut, ainsi que l'espace dans lequel ils

---

<sup>233</sup> George P. Shultz, William J. Perry, Henry A. Kissinger et Sam Nunn, « A World Free of Nuclear Weapons », *Wall Street Journal*, 4 janvier 2007.

<sup>234</sup> Joseph Rotblat, physicien, a participé au projet Manhattan de fabrication de la bombe atomique par les États-Unis, puis il s'est engagé pour le désarmement nucléaire, notamment à travers le mouvement Pugwash.

<sup>235</sup> Joseph Rotblat (dir.), *A Nuclear-Weapon-Free World: Desirable? Feasible?*, Routledge, 1993. 254 p.

<sup>236</sup> George P. Shultz, William J. Perry, Henry A. Kissinger et Sam Nunn, « A World Free of Nuclear Weapons », *op. cit.*

s'expriment alors, vont contribuer à crédibiliser des idées qui restaient marginales, à les intégrer dans le discours dominant.

Les mesures qu'ils proposent sont également connues : allongement des délais d'alerte, réduction du format des forces, élimination des armes de courte portée, ratification du TICE par les États-Unis, sécurisation des stocks d'armes et de matières, contrôle du cycle du combustible, cessation de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, résolution des conflits qui pourraient conduire à de nouveaux cas de prolifération.

Ce qui est particulièrement frappant est notamment le rôle qu'ils semblent vouloir conférer aux États-Unis. S'ils proposent une série de mesures que les États possesseurs d'armes nucléaires pourraient initier, c'est surtout les États-Unis qu'ils invitent à agir en premier. Pour eux, la « réaffirmation de la vision d'un monde sans armes nucléaires et les mesures pratiques vers la réalisation de cet objectif seraient – et seraient perçues comme, une initiative audacieuse en adéquation avec l'héritage moral de l'Amérique »<sup>237</sup>.

Cette tribune sera suivie d'autres dans les années suivantes<sup>238</sup> mais c'est surtout cette première publication qui bouleverse les acteurs et observateurs qui forment ce qu'on appelle couramment la communauté de l'*arms control*/du désarmement. Le journaliste Philip Taubman qui a publié un ouvrage sur cette initiative, intitulé *The Partnership : Five Cold Warriors and Their Quest to Ban the Bomb*<sup>239</sup>, la compare à John D. Rockefeller, Andrew Carnegie et JP Morgan qui prôneraient la fin du capitalisme<sup>240</sup>. Selon lui, l'idée est alors « prise au sérieux »<sup>241</sup>. D'autres auteurs font ce constat en observant l'évolution des discussions sur les armes nucléaires. Ainsi Thomas Schelling écrit : « [...] une discussion sérieuse se tient sur la possibilité de retirer

---

<sup>237</sup> *Ibid.*

<sup>238</sup> George P. Shultz, William J. Perry, Henry A. Kissinger et Sam Nunn, « Toward a Nuclear-Free World », *Wall Street Journal*, 15 Janvier 2008. Des mêmes auteurs : « How to Protect Our Nuclear Deterrent », *Wall Street Journal*, 20 janvier 2010, puis « Deterrence in the Age of Nuclear Proliferation », *Wall Street Journal*, 7 mars 2011. L'ensemble de ces tribunes est rassemblé et disponible sur le site de la Nuclear Threat Initiative, URL : [https://media.nti.org/pdfs/NSP\\_ops\\_final.pdf](https://media.nti.org/pdfs/NSP_ops_final.pdf) (consulté le 26 octobre 2021).

<sup>239</sup> Philip Taubman, *The Partnership. Five Cold Warriors and Their Quest to Ban the Bomb*, Harper, 2012, 496 p. Le titre mentionne cinq combattants de la guerre froide tandis que les tribunes sont signées par quatre d'entre eux seulement. Le cinquième est le physicien Sydney Drell.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>241</sup> *Idem.*

totalemment les armes nucléaires de la planète. De plus, la discussion se produit entre des professionnels de la politique nucléaire, des personnes qui publient dans *Foreign Affairs*, *International Security*, et d'autres journaux sérieux »<sup>242</sup>.

Des chercheurs ont tenté de mesurer l'impact de cette tribune par la triangulation de trois indicateurs : l'activité de publications académiques ; la reconnaissance par les pairs ; l'impact politique. Ils ont ainsi mesuré, s'agissant du premier indicateur, la parution de 77 articles et livres sur le désarmement nucléaire entre 2007 et 2011, ce qui représenterait 57% du total entre 1990 et 2011 donc effectivement un accroissement notable. On peut cependant se demander si d'autres facteurs pourraient être pris en compte pour expliquer cette croissance, notamment le discours du président Obama qui intervient au milieu de la période, en 2009. Les auteurs le prennent en compte mais en tant que troisième indicateur, comme signe d'un impact politique<sup>243</sup>.

Sur le plan politique, le désarmement nucléaire – non pas en tant que processus, mais en tant qu'état final, réapparaît dans les déclarations officielles. Il n'est pas possible de démontrer un lien de causalité entre cette tribune et la multiplication des expressions qui se développent les mois suivants autour du monde sans armes nucléaires. Tout au moins peut-on observer ce phénomène à travers de multiples cas. Nous mentionnerons ici les déclarations de personnalités politiques de haut-niveau mais la perspective abolitionniste a irrigué tout un ensemble de discours pendant cette période, bien au-delà de ces quelques exemples, retenus en raison de leur puissance symbolique.

Le premier jalon prend place quelques mois après la parution de la tribune lors de la conférence sur la non-prolifération organisée par l'un des principaux *think tanks* travaillant alors sur ces questions aux États-Unis, la *Carnegie*<sup>244</sup>. Cette conférence est un événement important en nombre (800 participants en 2007) et qui compte puisqu'elle rassemble une grande partie des experts de ces questions tous les deux ans à Washington<sup>245</sup>. Lors de l'édition 2007, la ministre des Affaires étrangères britannique

---

<sup>242</sup> Thomas Schelling, « A world without nuclear weapons », *op. cit.*, p. 124-129.

<sup>243</sup> Martin Senn et Christoph Elhardt, « Bourdieu and the Bomb: Power, Language and the Doxic Battle over the Value of Nuclear Weapons », *European Journal of International Relations*, 20:2, 2014, p. 316-340.

<sup>244</sup> On parle de la Carnegie pour désigner la *Carnegie Endowment for International Peace*.

<sup>245</sup> Cette conférence existe toujours. En 2021, elle s'est tenue en format virtuel en raison de la pandémie de COVID.



Margaret Beckett prononce un discours au moment du déjeuner (*Luncheon Keynote*) au cours duquel elle affirme : « Ce dont nous avons besoin, c'est à la fois d'une vision - d'un scénario pour un monde exempt d'armes nucléaires. Et d'actions - des mesures progressives pour réduire le nombre de têtes et limiter le rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité. Ces deux volets sont distincts mais se renforcent mutuellement. Les deux sont nécessaires, les deux sont trop faibles pour le moment ».

Margaret Beckett semble livrer une vision personnelle, ce que reflètent des phrases comme « La vérité est que je doute fort - bien que je le souhaite autrement - que nous assisterons à l'élimination totale des armes nucléaires de mon vivant » ou encore « Mon attachement à la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires n'est donc pas altéré ». Le discours se présente à la fois comme réaliste et comme idéal, avec une connotation morale importante (« Mais reconnaître que les conditions du désarmement n'existent pas aujourd'hui ne signifie pas se résigner à l'idée que les armes nucléaires ne pourront jamais être abolies à l'avenir »). Il est presque une exhortation à agir (« Et même si nous, dans cette pièce, n'atteindrons peut-être jamais la fin de cette route, nous pouvons y faire les premiers pas. Pour n'importe quelle génération, ce serait une noble vocation. Pour les nôtres, c'est un devoir ») qui fait office de conclusion. Le discours est marquant. Les années suivantes, d'autres membres du gouvernement s'inscriront dans la continuité de cette expression – le Royaume-Uni, bien que doté d'armes nucléaires, a développé une diplomatie du désarmement dans les enceintes multilatérales qui en fait un « champion » du désarmement et de la transparence au-delà de ces quelques années d'agitation autour de l'objectif d'un « monde sans armes nucléaires »<sup>246</sup>. Quoiqu'il en soit, cette période est particulière, avec la RevCon TNP en ligne de mire (2010). En janvier 2008, le premier ministre Gordon Brown prend position en faveur d'un monde libre d'armes nucléaires<sup>247</sup>. Par la suite, David Miliband, secrétaire des affaires

---

<sup>246</sup> Sur le positionnement du Royaume-Uni, voir par exemple Heather Williams. « U.K. Nuclear Weapons: Beyond the Numbers », *War on the Rocks* (blog), 6 avril 2021. URL : <http://warontherocks.com/2021/04/u-k-nuclear-weapons-beyond-the-numbers/> (consulté le 9 juillet 2021).

<sup>247</sup> Extraits du discours in, James Acton, « Brown on disarmament », *Arms control wonk*, 24 janvier 2008, URL : <https://www.armscontrolwonk.com/archive/601777/brown-on-disarmament/> (consulté le 26 octobre 2021).

étrangères, propose un programme de six mesures pour créer les conditions de l'élimination des armes nucléaires<sup>248</sup>.

Quelques mois plus tard, en octobre 2008, le SGNU Ban Ki-Moon se prononce aussi en faveur d'un monde sans armes nucléaires<sup>249</sup>. Tandis que cette thématique est présente à l'ONU, traitée en particulier au sein du bureau des affaires de désarmement (cf. chapitre 2), le fait que le SGNU s'engage ouvertement pour l'objectif d'un monde sans armes nucléaires n'est pas anodin, surtout parce qu'il articule un plan en cinq points qui demande aux États dotés au sens du TNP de « remplir leur obligation en vertu du traité en engageant des négociations sur des mesures conduisant au désarmement nucléaire » (ce qui constitue déjà un parti pris quant à l'interprétation du TNP). Il suggère que les EDAN pourraient s'engager dans la négociation d'une NWC telle que celle proposée par le Costa Rica et la Malaisie. Il précise que ces négociations devraient se tenir à la CD<sup>250</sup>. Le soutien alors apporté par le plus haut responsable des Nations Unies à la NWC mérite d'être noté. Au-delà des mesures proposées, le discours comporte des éléments qui seront centraux dans l'argumentaire CHAN : « [...] les armes nucléaires ne devraient plus jamais être utilisées en raison de leurs effets indiscriminés, de leur impact sur l'environnement et de leurs profondes implications pour la sécurité régionale et mondiale » / « Les armes nucléaires produisent des effets terribles et indiscriminés. Même si elles ne sont pas employées, elles posent des risques importants. Des accidents peuvent se produire à n'importe quel moment »<sup>251</sup>.

Dans cette période qui accompagne la négociation d'un nouvel accord bilatéral pour succéder au traité START, les États-Unis et la Russie vont déclarer ensemble leur adhésion à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Une déclaration conjointe à Londres le 1<sup>er</sup> avril 2009<sup>252</sup> fera date. Par la suite, les deux présidents rediront leur

---

<sup>248</sup> « Lifting the Nuclear Shadow: Creating the conditions for abolishing nuclear weapons », *FCO Policy Information Paper*, January 2009. Notons que c'est suite à cette initiative que se tient la première conférence P5 sur les mesures de confiance à Londres en 2009. Cette réunion marque le démarrage d'un processus P5 régulier.

<sup>249</sup> Ban Ki-moon, « The United Nations and Security in a Nuclear-Weapon-Free world », East-West Institute, 24 octobre 2008, URL : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2008-10-24/address-east-west-institute-united-nations-and-security-nuclear> (consulté le 27 octobre 2021).

<sup>250</sup> Impliquant l'exclusion d'une négociation ad hoc, en dehors de l'ONU comme pour les mines antipersonnel ou les sous-munitions.

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> « Joint Statement by President Dmitriy Medvedev of the Russian Federation and President Barack Obama of the United States of America », URL : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/joint-statement-president-dmitriy-medvedev-russian-federation-and-president-barack-> (consulté le 9 mars 2022).

engagement en ce sens mais un seul discours marquera durablement, celui du président américain Barack Obama à Prague le 5 avril 2009<sup>253</sup> auquel nous consacrons ci-dessous une sous-section spécifique pour à la fois revenir sur son contenu et sa raison d'être mais surtout sur son impact, notamment vis-à-vis de l'initiative sur les CHAN.

***b. Le discours du président Obama et l'amplification du tournant rhétorique***

Dans ce discours devenu célèbre, le président Obama aborde la question du futur des armes nucléaires au XXI<sup>ème</sup> siècle en offrant une vision, en engageant « l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité d'un monde sans armes nucléaires ». Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits marquants et particulièrement intéressants du point de vue de la thématique des CHAN ainsi que leur correspondance dans le cadrage CHAN que nous analyserons plus précisément à partir du chapitre 3.

*Figure 1 : tableau de correspondance des extraits du discours de Prague*

N° Extrait	Extrait du discours	Correspondance CHAN
1	« L'existence de milliers d'armes nucléaires est l'héritage le plus dangereux de la guerre froide. Aucune guerre nucléaire n'a eu lieu entre les États-Unis et l'Union soviétique, mais des générations ont vécu en sachant que leur monde pouvait être effacé en un seul éclair de lumière »	Les armes nucléaires sont dangereuses
2	« Aujourd'hui, la guerre froide a disparu, mais pas des milliers de ces armes. Dans un étrange retournement de l'histoire, la menace d'une guerre nucléaire mondiale a diminué, mais le risque d'une attaque nucléaire a augmenté »	Le risque d'emploi a augmenté
3	« Une arme nucléaire qui a explosé dans une ville – que ce soit New York ou Moscou, Islamabad ou Mumbai, Tokyo ou Tel Aviv, Paris ou Prague – pourrait tuer des centaines de milliers de personnes. Et peu importe où cela se produit, il n'y a pas de fin à ce que pourraient être les conséquences - pour notre sécurité mondiale, notre sécurité, notre société, notre économie, à notre survie ultime ».	Les conséquences seraient illimitées
4	« Tout comme nous avons défendu la liberté au XX <sup>e</sup> siècle, nous devons défendre ensemble le droit des peuples du monde entier à vivre à l'abri de la peur au XXI <sup>e</sup> siècle. Et en tant que puissance nucléaire – en tant que puissance nucléaire, en tant que seule puissance nucléaire à avoir utilisé une arme nucléaire, les États-Unis ont la responsabilité morale d'agir. Nous ne pouvons pas réussir seuls dans cette entreprise, mais nous pouvons la diriger, nous pouvons la démarrer ».	Responsabilité morale - Incitation à l'action

<sup>253</sup> Barack Obama, Discours sur les armes nucléaires, 5 avril 2009, URL : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/remarks-president-barack-obama-prague-delivered> (consulté le 26 octobre 2021). Voir texte du discours en annexe.

De manière générale, le discours repose deux piliers : d'une part, l'engagement pour l'élimination des armes nucléaires et d'autre part, le maintien d'une capacité de dissuasion nucléaire. Pourtant, c'est bien la dimension abolitionniste et messianique du message qui retiendra l'attention, bien que celui-ci soit limpide quant à la volonté des États-Unis d'être les derniers à désarmer : « [...] les États-Unis vont prendre des mesures concrètes pour un monde sans armes nucléaires. Pour mettre fin à la mentalité de guerre froide, nous allons réduire le rôle des armes nucléaires dans notre stratégie de sécurité nationale, et enjoindre les autres à faire de même. Ne vous trompez pas : aussi longtemps que ces armes existeront, les États-Unis maintiendront un arsenal sûr, en sécurité et efficace pour dissuader tout adversaire, et garantir la défense de nos alliés [...] Mais nous allons commencer à travailler à la réduction de notre arsenal »<sup>254</sup>.

Les mesures proposées ne sont pas novatrices (négociation d'un traité New START, ratification du TICE, négociation d'un traité de cessation de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, résolution des crises de prolifération, mesures pour sécuriser les matières et prévenir le terrorisme radiologique/nucléaire). Notons que ces mesures peuvent apparaître comme étant d'initiative américaine tandis que pour les deux traités multilatéraux, il s'agit d'une part d'un traité dont l'entrée en vigueur est notamment bloquée par le refus des États-Unis d'y adhérer et d'autre part, d'une idée de traité qui figure déjà comme objectif dans l'un des documents adoptés lors de la prorogation indéfinie du TNP en 1995. Ainsi, la force de l'engagement rhétorique peut être mesurée en comparaison des mesures concrètes<sup>255</sup>.

Comme Margaret Beckett, Barack Obama précise que l'objectif d'un monde sans armes nucléaires ne sera pas atteint de son vivant. Mais de son discours, sont principalement retenus les trois mots du slogan qui composent son identité de président : « *Yes, we can* ». Cet effet est amplifié lorsque le prix Nobel de la Paix lui est attribué précisément pour son action diplomatique, en particulier son engagement en

---

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> Sans être dupes de la dimension rhétorique de la démarche, les ONG semblent apprécier ces évolutions. Par exemple, Ray Acheson de *Reaching Critical Will* souligne l'écart entre le discours et le caractère progressif des mesures de désarmement des États concernés tout en appelant malgré tout, les autres dirigeants (ainsi que les populations) à s'exprimer en faveur de l'abolition. Voir Ray Acheson, « Optimism is on the table », *NPT News In Review*, *Reaching Critical Will*, 4 mai 2009, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2009/nir?catid\[0\]=75/1874-4-may-2009-no-1/1874-4-may-2009-no-1](https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2009/nir?catid[0]=75/1874-4-may-2009-no-1/1874-4-may-2009-no-1) (consulté le 27 octobre 2021).

faveur d'un « monde sans armes nucléaires »<sup>256</sup>. L'ouverture en faveur du désarmement est assumée comme étant notamment destinée à « renforcer la capacité des États-Unis à mobiliser un large soutien international pour les mesures nécessaires au renforcement du régime de non-prolifération et à la sécurisation des matières nucléaires dans le monde »<sup>257</sup>. Pourtant, l'objectif abolitionniste semble être également, en dehors d'un calcul stratéguiste, un objectif personnel de Barack Obama qu'il présente dès sa campagne<sup>258</sup> et qu'il aurait commencé à former alors qu'il était étudiant<sup>259</sup>.

Comment mesurer l'influence de ce discours sur les événements qui se sont produits par la suite ? De nombreux observateurs du processus d'examen du TNP ont par exemple attribué le succès de la RevCon TNP de 2010 à la « bonne atmosphère » instaurée par l'ouverture de l'administration américaine sur la question du désarmement<sup>260</sup> : « La Conférence d'examen du TNP de 2010 s'est déroulée dans une atmosphère exceptionnellement dynamique, où toutes les principales parties prenantes étaient impatientes de parvenir à un résultat consensuel. Le discours du président Obama à Prague l'année précédente, avec sa vision clairement articulée d'un monde sans armes nucléaires, a beaucoup contribué à redynamiser la « communauté du désarmement » multilatérale.<sup>261</sup> »

Dès le Prepcom TNP de 2009 qui se déroule un mois après le discours de Prague, des représentants d'ONG observent que : « [l]e PrepCom a pu se mettre d'accord sur un ordre du jour pour la conférence d'examen, le troisième jour, déjà, au milieu du refrain de la reconnaissance pour ce que beaucoup ont décrit comme une nouvelle atmosphère positive dans le désarmement multilatéral, découlant entièrement du discours du

---

<sup>256</sup> Communiqué de presse annonçant l'attribution du Prix Nobel de la Paix au président Barack Obama, URL, <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2009/press-release/> (consulté le 26 octobre 2021).

<sup>257</sup> Department of Defense, Nuclear Posture Review, 2010, p. VII, URL : <https://dod.defense.gov/News/Special-Reports/NPR/> (consulté le 26 octobre 2021).

<sup>258</sup> Jeff Zeleny, « Obama to Urge Elimination of Nuclear Weapons », *The New York Times*, 2 octobre 2007, URL : <https://www.nytimes.com/2007/10/02/us/politics/02obama.html> (consulté le 26 octobre 2021).

<sup>259</sup> Il a publié un article sur ce thème en 1983. Voir Corine Lesnes, « Le désarmement, haute priorité d'Obama », *Le Monde*, 23 mai 2013. Voir également Nina Tannenwald, « The Vanishing Nuclear Taboo? », *Foreign Affairs*, 97:6, 2018, p. 21.

<sup>260</sup> Voir par exemple Deepti Choubey, « Understanding the 2010 NPT Review Conference », *Carnegie Endowment for International Peace*, 3 juin 2010, URL : <https://carnegieendowment.org/2010/06/03/understanding-2010-npt-review-conference-pub-40910> (consulté le 26 octobre 2010). Nous donnons ici deux exemples de référence mais ce propos a été énormément repris dans la littérature et plus généralement la conversation sur ce sujet.

<sup>261</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *International Committee of the Red Cross*, 97:3, 2016, p. 684.

président américain Obama le 5 avril à Prague.<sup>262</sup> » D'autres ont donné un point de vue plus personnel comme Gareth Evans confiant dans ses mémoires : « Ce discours a non seulement contribué à dynamiser une nouvelle génération d'activistes, mais relance le poulx de nombreux anciens militants fatigués et de plus en plus découragés comme moi.<sup>263</sup> »

Enfin, un chercheur, spécialiste des questions de non-prolifération – Harald Müller – a tenté de mesurer l'impact de la politique nucléaire de l'administration Obama sur la RevCon TNP de 2010<sup>264</sup>. Pour ce faire, il a analysé les discours des États lors de cette réunion multilatérale pour recenser les occurrences de certains items majeurs de la vision d'Obama sur le désarmement nucléaire : « discours de Prague », « monde sans armes nucléaires », sommet du CSNU de septembre 2009<sup>265</sup>, NPR 2010, New START, sommet sur la sécurité nucléaire<sup>266</sup>. Il observe alors la diffusion du langage sur le « monde sans armes nucléaires » et constate par exemple que la NPR a été mentionnée positivement par un tiers des orateurs, y compris un nombre significatif d'États du NAM. Sa conclusion est que l'approche d'Obama a été perçue comme ayant créé une atmosphère positive.

De manière plus générale, l'importance du discours sur le monde sans armes nucléaires ainsi que la réintégration de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires dans les discours politiques et ceux des experts sont généralement reconnus comme ayant contribué à la relance du mouvement abolitionniste<sup>267</sup> et au développement de l'initiative humanitaire. Il est difficile de mesurer l'importance de ce facteur mais la question est moins de savoir si le discours du président Obama a créé un contexte favorable à l'engagement de l'initiative que de comprendre si les acteurs développent à

---

<sup>262</sup> Michael Spies and Ray Acheson, « A qualified success », *NPT News In Review*, Reaching Critical Will, Final Edition, 18 mai 2009, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2009/nir?catid\[0\]=75/1874-4-may-2009-no-1/1874-4-may-2009-no-1](https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2009/nir?catid[0]=75/1874-4-may-2009-no-1/1874-4-may-2009-no-1) (consulté le 27 octobre 2021).

<sup>263</sup> Gareth Evans, *Incorrigible Optimist: A Political Memoir*, Melbourne University Press, 2017, p. 191-215.

<sup>264</sup> Voir Harald Müller, « A Nuclear Nonproliferation Test », *The Nonproliferation Review*, 18:1, 2011, p. 231.

<sup>265</sup> Ce sommet inédit sur la non-prolifération et le désarmement s'est tenu à l'initiative des États-Unis.

<sup>266</sup> La sécurité nucléaire est également un axe majeur du discours de Prague. Nous ne développons pas ce point dans nos travaux car il est distinct de la perspective du désarmement nucléaire mais il a également été marquant.

<sup>267</sup> Marianne Hanson, « The Advocacy States », *The Nonproliferation Review*, 17:1, 2010, p. 71.

partir de la connaissance de ce contexte discursif et politique la perception que les conditions sont favorables.

Selon John Borrie, l'ICAN, comme d'autres acteurs, va pouvoir tirer parti du fait que le président Obama attire l'attention sur les conséquences qu'aurait une seule bombe explosant sur une ville<sup>268</sup>. La citation du discours à laquelle J. Borrie fait référence correspond à l'extrait n°3 cité précédemment. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, cette citation du discours est d'ailleurs utilisée par l'ICAN dans l'un de ses supports vidéo lors de la conférence d'Oslo. Ainsi, au-delà de l'effervescence qui se développe autour du sujet de l'abolition, il semblerait que certaines parties du discours aient pu être perçues par les promoteurs de l'initiative humanitaire comme opportunes, ouvrant notamment la voie à une meilleure réception de l'application de la perspective humanitaire au désarmement nucléaire<sup>269</sup>. En effet, ce paragraphe du discours suggérant que les conséquences possibles de l'emploi d'une arme nucléaire pourraient être mondiales pourrait presque avoir été écrit par les tenants de l'initiative humanitaire. Il y a en tous cas une résonance entre le discours d'Obama et le langage de l'initiative CHAN comme nous l'avons montré dans le tableau de correspondance des extraits du discours de Prague (cf. *supra*).

En définitive, si le lien peut être établi entre cette évolution du discours et l'émergence de l'initiative CHAN, il est difficile de le caractériser précisément. Selon Nina Tannenwald, l'initiative sur les CHAN a trouvé une inspiration dans le discours de Prague<sup>270</sup>. Comme nous le verrons dans la sous-section suivante (1.2), il y a incontestablement une inspiration « humanitaire », avec le sens d'une inspiration venant des deux précédents des processus de DH. Et c'est peut-être davantage la problématique du risque – ou seulement sa légitimation – que les CHAN vont puiser dans le discours du président Obama. Plus précisément, le développement de ces thématiques dans le discours des États-Unis permet de les considérer comme faisant partie de ce qui est dicible et envisageable.

De nombreux chercheurs ont porté attention au langage dans l'étude des mouvements sociaux. Comme l'indique le titre de cette thèse, le choix a été fait ici

---

<sup>268</sup> John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 101.

<sup>269</sup> *Ibid.*

<sup>270</sup> Nina Tannenwald, « The Vanishing Nuclear Taboo? » *op. cit.*, p. 20.

d'utiliser la notion de cadrage, mais d'autres travaux ont retenu notre attention notamment lorsqu'ils se sont intéressés à l'amont du processus de cadrage et au contexte dans lequel celui-ci est élaboré. La « résonance » de cadres, déjà mentionnée en introduction, constitue une perspective de l'amont mais conçue à partir du cadrage lui-même. David Snow et Robert Benford définissent la résonance de cadres comme la capacité d'un cadre d'action collective à résonner auprès d'un public particulier, à l'attirer<sup>271</sup>. Il s'agit de comprendre « dans quelle conditions les efforts de cadrage touchent une corde sensible ou résonnent chez les cibles de la mobilisation »<sup>272</sup>. La résonance s'observe en effet en remontant du cadrage à ce qui préexiste.

Plusieurs travaux ont cherché à l'inverse à poser un regard descendant depuis le contexte dans lequel va s'inscrire le cadrage. C'est par exemple ce que proposent Koopmans et Statham en 1999<sup>273</sup> avec la notion de structure des opportunités discursives (SOD). Ce terme opère une synthèse entre la notion de structure d'opportunité politique (SOP) et celle de cadrage. Elle désigne les idées considérées comme sensées, réalistes et légitimes au sein de la culture politique et dont la présence pourra faciliter la réception de certains types de cadrage. La SOD viendrait combler la limite de la théorie du cadrage dans sa capacité à expliquer le succès de certains cadrages par rapport à d'autres. La notion de SOD est séduisante pour le cas présent en raison de l'ouverture que représente ce discours, avec la diffusion de certaines thématiques et d'idées qu'il n'était pas courant auparavant de voir reprises par les États-Unis. Cependant, il nous semble aussi que le terme de structure au cœur de cette notion est trop figé et risque d'enfermer le raisonnement. De plus, considérer que ce discours participe d'une SOP imposerait un travail empirique spécifique qui dépasse le cadre de notre recherche.

---

<sup>271</sup> Ruud Koopmans et Paul Statham, « Ethnic and civic conceptions of nationhood and the differential success of the extreme right in Germany and Italy », in Marco Giugni, Doug McAdam, Charles Tilly (dir.), *How Social Movements Matter*, University of Minnesota Press, p. 225–251. Holly Mc Cammon, « Resonance, Frame », in *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, American Cancer Society, 2013, p.1.

<sup>272</sup> David Snow, Robert Benford, « Ideology, frame resonance, and participant mobilization », *International Social Movement Research*, 1:1, 1988, p. 197–217.

<sup>273</sup> Holly Mc Cammon, « Discursive opportunity structure », in David Snow, Donatella della Porta, Bert Kländermans, and Doug McAdam (dir.), *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, op. cit.



Ainsi, nous préférons enregistrer ces éléments de contexte comme participant de l'élaboration d'un répertoire discursif dans lequel les auteurs du cadrage vont puiser. Or, le choix qu'ils vont opérer sera fonction de leur perception de la manière dont leur discours sera reçu par le public cible. Le cadrage se fait nécessairement dans l'optique d'une résonance – seule l'estimation de celle-ci par les acteurs du cadrage importe pour comprendre leurs choix. Et finalement, tenter de caractériser les référentiels d'une population pour expliquer le succès ou l'échec d'un cadrage paraît hasardeux – cela demanderait d'ailleurs de définir ce qu'est le succès ou l'échec d'un cadrage car s'il a vocation à mobiliser, il peut y réussir sans que la mobilisation obtienne gain de cause. Il y a alors un échec de l'entreprise mais un succès du cadrage.

Au-delà de la question du cadrage, les acteurs de l'initiative ont sans doute analysé la manière dont le discours de Prague pouvait conduire à une forme de désinhibition de certains acteurs – en particulier certains États alliés des États-Unis enclins à se montrer actifs sur les questions de désarmement. Certains acteurs pourraient ainsi faire évoluer leur position et se montrer plus ouverts à la perspective abolitionniste car ils se sentiraient autorisés à le faire en raison de l'évolution américaine. C'est l'analyse faite par exemple par Kjølvs Egeland au sujet de la Norvège qui a joué un rôle majeur dans le lancement de l'initiative sur les CHAN et dont il estime que c'est grâce à ce contexte et à l'évolution du positionnement des États-Unis qu'elle a pu promouvoir le sujet du désarmement sans être accusée immédiatement d'aller contre la politique nucléaire de l'OTAN<sup>274</sup>.

### *c. Une filiation marquée avec deux initiatives abolitionnistes*

Pour terminer l'analyse de cette deuxième vague antinucléaire depuis la fin de la guerre froide, nous nous concentrerons sur deux initiatives abolitionnistes qui ont été parmi les plus saillantes au cours de cette période et véhiculent déjà des idées qui seront centrales pour l'initiative CHAN.

Nous évoquerons en premier une commission soutenue par l'Australie et le Japon, qui, sous le nom de Commission internationale sur la non-prolifération et le

---

<sup>274</sup> Kjølvs Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament*, 2: 2, 2019, p.15.

désarmement nucléaire (ICNND), a inscrit ses travaux dans la continuité de ceux de la commission de Canberra (cf. *supra*). Lancée par le premier ministre australien Kevin Rudd le 9 juin 2008, l'ICNND a rassemblé des personnalités de quinze États pour proposer un rapport en amont de la RevCon TNP de 2010. Du côté australien, Gareth Evans, ancien ministre des Affaires étrangères (1988-1996), avait été nommé pour coordonner les travaux. Dans son livre intitulé *Incorrigible Optimist: A Political Memoir*<sup>275</sup>, il consacre un chapitre aux armes nucléaires et revient notamment sur l'histoire de l'ICNND. Il raconte notamment que l'idée de l'ICNND est née d'une visite de Kevin Rudd à Hiroshima en juin 2008. Du côté japonais, la coordination est confiée à Yoriko Kawaguchi, ancienne ministre des affaires étrangères. G. Evans reflète dans son ouvrage, par les réactions qu'il décrit de la partie japonaise, la difficulté de la position de cet État dont l'identité sur le plan nucléaire est complexe marqué à la fois par l'entretien d'un statut victimaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, la protection du parapluie nucléaire américain et un activisme constant sur la thématique du désarmement nucléaire.

Le rapport intitulé « *Eliminating Nuclear Threats: A Practical Agenda for Global Policymakers* » est rendu public en novembre 2009. Il recommande une approche en deux temps de l'abolition avec une première phase de minimisation et une deuxième d'élimination. Il articule une série de mesures selon le terme auquel elles pourraient être réalisées. Le court terme est alors fixé à 2012, le moyen terme à 2025 et le long terme au-delà de 2025. La phase de minimisation devrait s'étaler sur le court et moyen terme. Durant cette phase, les arsenaux devraient être réduits à des plafonds suggérés par le rapport, les doctrines s'orienter vers un rôle réduit de l'arme nucléaire, etc. La décroissance des arsenaux devait permettre de le réduire à 2000 têtes au total d'ici 2025 dont 500 pour la Russie et 500 pour les États-Unis. Selon G. Evans, le rapport qui contient certaines recommandations spécifiques à l'égard de la RevCon TNP de 2010 aurait influencé la rédaction de son document final. Comme nous le verrons dans la deuxième section de ce chapitre, le rapport de l'ICNND évoque des pistes qui seront suivies par les promoteurs de l'initiative CHAN (cf. 1.2.2.c).

---

<sup>275</sup> Gareth Evans, *Incorrigible Optimist: A Political Memoir*, op. cit., p. 416.

La seconde initiative que nous décrivons ici est différente de l'ICNND dans son origine, son organisation, ainsi que son ambition. La première particularité de *Global Zero* est qu'il s'agit d'une campagne à dimension internationale née aux États-Unis. Ses co-fondateurs<sup>276</sup> Bruce Blair et Matt Brown cherchent à donner de la visibilité au sujet à haut niveau. Ce qui se lit à la fois dans le recrutement des membres et celui des participants aux différents événements. Ce sont à la fois des experts des questions de sécurité, d'anciens responsables politiques et militaires, etc. *Global Zero* est un mouvement de *leaders* s'adressant aux *leaders*. En 2009, il adresse aux présidents Medvedev et Obama une lettre signée par les membres de *Global Zero*.

L'objectif abolitionniste repose sur un plan en quatre phases ambitionnant de parvenir à un accord pour l'élimination des armes nucléaires au bout de 14 ans et de parvenir au démantèlement complet dans les sept années suivantes. La première phase (prévue pour 2010-2013) fixait un plafond à 1000 têtes pour les États-Unis et la Russie dans un nouvel accord START. La phase 2 (pour 2014-2018) établissait un cadre multilatéral avec une réduction à 500 têtes pour les États-Unis et la Russie et un gel des arsenaux pour les autres possesseurs. Les réductions devaient être vérifiées et terminées d'ici 2021. La phase 3 (2019-2023) correspondait à la négociation d'un accord qui serait signé par tous les États ayant des capacités nucléaires pour l'élimination d'ici 2030. La phase 4 (2024-2030) permettait l'application de l'accord conclu dans la phase 3. Cette proposition était appuyée par des avis et des publications d'experts, et accompagnée d'autres propositions, notamment sur le non-emploi en premier des armes nucléaires, le retrait de la composante terrestre (ICBM), l'allongement des délais d'alerte, etc.

La vocation médiatique de cette initiative semblait prépondérante : sollicitation de personnages de renommée internationale, y compris de stars de cinéma ; traduction du site Internet en une demi-douzaine de langues, production du film *Countdown to Zero*, etc. *Global Zero* visait aussi l'engagement de l'opinion publique et a grandement contribué à faire vivre la question du désarmement dans la presse quotidienne.

---

<sup>276</sup> Bruce Blair est présenté comme un expert des questions nucléaires avec une carrière académique. Il a servi dans l'*US Air Force* pendant 4 ans de 1970 à 1974. Matt Brown est un homme politique démocrate américain.

### ***Conclusion 1.1.***

Dans cette première section, nous avons analysé les développements du mouvement abolitionnistes après la guerre froide dans le but de mieux comprendre l'émergence de l'initiative CHAN.

Premièrement, il apparaît que celle-ci s'inscrit dans la continuité des précédents projets puisqu'elle poursuit le même objectif ultime et reprendra plusieurs arguments et langages déjà utilisés. Cette continuité peut être perçue comme une démarche pragmatique qui consiste à utiliser les éléments existants qui se présentent comme un réservoir de pratiques et d'idées. Pour certains acteurs, il s'agit aussi de gagner en légitimité par l'affichage d'une allégeance au mouvement. Or celle-ci est d'autant plus précieuse que justement, cette nouvelle initiative entend faire table rase du passé dans plusieurs dimensions (voir chapitre 2).

Ces constats a posteriori demanderaient d'être affinés pour comprendre s'ils correspondent entièrement à une volonté consciente et stratégiste, procèdent d'autres intentions ou encore se produisent de manière fortuite. Par exemple, on peut supposer qu'en reprenant le logo de la CND, qui est devenu symbole de paix au niveau international, l'ICAN a cherché à marquer les esprits et se placer en tant qu'héritière de tout un passé de protestation antinucléaire et pacifiste. Pourtant, son élaboration résulte peut-être d'un autre cheminement de la part de ses concepteurs<sup>277</sup>. Qu'elle soit voulue ou non, il y a dans l'inscription de l'initiative dans la continuité du mouvement, la fabrication d'une légitimité.

Deuxièmement, il convient de noter que c'est durant cette seconde phase d'effervescence antinucléaire qu'apparaît l'ICAN, l'organisation qui portera la campagne pour l'interdiction des armes nucléaires à partir de 2013. Elle est officiellement lancée à Melbourne (en présence du juge Weeramantry) avant d'être présentée au niveau international lors du Prepcom TNP de 2007 à Vienne. Notons que son lancement est associé à la rénovation de la NWC puisqu'il a lieu lors d'un *side-*

---

<sup>277</sup> Le logo a été créé par un designer (Neil Campbell) qui explique avoir fait des recherches sur les mouvements antinucléaires et avoir ainsi choisi le logo CND. L'objectif était que le message puisse être facilement compris dans toutes les langues et les cultures. Voir la page du site de l'ICAN consacrée à ce sujet, URL : [https://www.icanw.org/a\\_movements\\_symbol\\_for\\_a\\_world\\_without\\_nuclear\\_weapons](https://www.icanw.org/a_movements_symbol_for_a_world_without_nuclear_weapons) (consultée le 27 octobre 2021).

event co-sponsorisé par la Malaisie, au cours duquel est également présenté *Securing survival: the case for a Nuclear Weapons Convention*. Nous reviendrons sur les débuts de l'ICAN dans le chapitre 2. Son action reste relativement circonscrite et conventionnelle au cours de ces premières années, axée surtout sur la promotion de la NWC.

Troisièmement, ces deux vagues par les idées qu'elles développent, les attentes qu'elles créent, dessinent un contexte qui a pu être interprété par les promoteurs de l'initiative comme favorable au développement de celle-ci. De même que la fin de la guerre froide a fait apparaître l'abolition comme un possible, le renouveau du discours sur le monde sans armes nucléaires a certainement conduit à la pensée de la possibilité d'une nouvelle initiative.

Sur le plan politique, le fait que le sujet désarmement – dans une perspective abolitionniste – monte vers de hauts niveaux de responsabilité, y compris présidentielle et soit désormais porté non plus par des ENDAN dotés contestant l'ordre nucléaire mais par des ENDAN sous parapluie nucléaire et même par des EDAN, par la première puissance mondiale, a pu en effet être considéré comme une ouverture. La pensée de la possibilité sera renforcée par ce qui se produit au même moment plus généralement dans le domaine du désarmement avec la validation progressive d'un modèle de « DH » que ses promoteurs présentent comme reproductible. Nous allons développer cet argument dans la deuxième partie de ce chapitre consacré à l'inspiration « humanitaire ».

## **1.2. L'inspiration « humanitaire »**

L'initiative sur les CHAN a souvent été comparée à la campagne pour l'interdiction des armes à sous-munitions (processus d'Oslo emmené par la *Cluster Munitions Coalition*, CMC) et celle plus ancienne concernant les mines antipersonnel (processus d'Ottawa soutenu par la plateforme d'ONG *International Campaign to Ban Landmines*, ICBL). Cette comparaison nous intéresse pour ce qu'elle peut nous apprendre sur la conduite d'une mobilisation, y compris dans la dimension de cadrage. À un autre niveau, ce que nous observerons plus précisément est le fait que les promoteurs de l'interdiction des AN ont fréquemment rappelé la nécessité de tirer les

leçons des premiers processus et ont insisté sur cette filiation. Une hypothèse est que cette filiation a servi des objectifs de légitimation de cette entreprise.

Ainsi, la mobilisation qui a conduit à l'interdiction des armes nucléaires doit être replacée dans le contexte du développement de ce qu'il est convenu d'appeler le DH. Depuis une trentaine d'années, de nouvelles normes juridiques portant sur les armements sont apparues au niveau international. La convention sur les mines antipersonnel, la convention sur les armes à sous-munitions et le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) sont considérés comme les trois jalons majeurs de ce que certains chercheurs et militants désignent comme un mouvement de DH<sup>278</sup>, notion dérivée de celle de sécurité humaine (1.2.1.). L'application du terme de « mouvement » est certainement discutable. Elle nous intéresse cependant car elle signale que des acteurs conçoivent le TIAN comme un nouvel épisode d'une histoire en train de s'écrire et qui se poursuit.

Les promoteurs de l'interdiction des armes à sous-munitions ont tiré les leçons du processus d'Ottawa, de sorte qu'on a pu parler de modèle (1.2.2.) et qu'il a été ensuite été imaginé qu'il pourrait être appliqué aux armes nucléaires (1.2.3.).

### **1.2.1. La sécurité humaine et le désarmement humanitaire**

La notion de DH est liée à celle de sécurité humaine qui a émergé à l'ONU dans les années 1990 et a été également développée dans la recherche universitaire au sein des études critiques. Elle est entrée dans la diplomatie de certains États sans pour autant remplacer la sécurité au sens traditionnel. Enfin, elle a progressivement été davantage associée à la question du désarmement.

#### ***a. Émergence du concept de sécurité humaine à l'ONU***

La notion de sécurité humaine a particulièrement été mise en valeur au niveau international après son introduction à l'ONU, dans un rapport du Programme des

---

<sup>278</sup> Taylor Benjamin-Britton, Matthew Breay Bolton, Sarah Njeri, « The humanitarian Disarmament Movement », in Matthew Breay Bolton (dir.), *Global activism and humanitarian disarmament*, Springer, 2019, p. 1-24. Les auteurs incluent dans leur définition la négociation du traité sur le commerce des armes que nous avons choisi de ne pas retenir car la logique de ce dernier est distincte de celles de l'interdiction des MAP et des BASM.

Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>279</sup>. Celle-ci est valorisée par ses promoteurs du fait qu'elle est supposée placer l'individu, l'humain comme référent en lieu et place de l'État, central dans les concepts traditionnels de sécurité (nationale et internationale) : « [e]lle concerne la sécurité des individus et des communautés plus que celle des États, et elle combine les droits de l'homme et le développement humain.<sup>280</sup> » Autrement dit : « [l]a primauté des droits de l'homme est ce qui distingue l'approche de la sécurité humaine des approches traditionnelles des États.<sup>281</sup> » La sécurité nationale est critiquée comme visant à « *préserver la structure et le pouvoir de l'État. La sécurité et le bien-être des populations qui y vivent sont secondaires* »<sup>282</sup>.

Une caractéristique importante de cette notion est qu'elle est qualifiée de « multisectorielle »<sup>283</sup> incluant en particulier les dimensions économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, politique, la « sécurité personnelle » et la « sécurité de la communauté »<sup>284</sup>.

Tandis que le concept est considéré comme étant au cœur de celui du DH, le rapport qu'il entretient avec les armes est complexe si on l'examine à partir de ce texte considéré comme fondateur. Ainsi peut-on lire dans le rapport du PNUD de 1994 que « la sécurité humaine n'est pas une question d'armement, mais une question de vie humaine et de dignité » et par ailleurs qu'il « faut passer d'une sécurité assurée par les armes à une sécurité garantie par le développement humain durable.<sup>285</sup> » Le rapport insiste aussi sur la nécessité de réduire les dépenses d'armement, suggérant que celles-ci représentent un détournement de ressources qui seraient autrement engagées par exemple pour l'éducation et intègre donc le thème du désarmement pour le développement.

---

<sup>279</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport sur le développement humain*, 1994, URL : <http://hdr.undp.org/en/content/human-development-report-1994> (consulté le 9 septembre 2021).

<sup>280</sup> *Ibid.*, p.23.

<sup>281</sup> Mary Kaldor, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, n°4, 2006, p. 906.

<sup>282</sup> Jody Williams, « Landmines, Human security and Humanitarian Disarmament », *Brown Journal of World Affairs*, Automne/Hiver 2020, 27:1, p. 247.

<sup>283</sup> Le rapport établit ainsi que : « *En dernière analyse, le sentiment de la sécurité humaine, c'est un enfant qui ne meurt pas, une maladie qui ne se propage pas, un emploi qui n'est pas supprimé, une tension ethnique qui ne dégénère pas en violence, un dissident qui n'est pas réduit au silence.* »

<sup>284</sup> Ces sept catégories figurent dans le rapport du PNUD de 1994.

<sup>285</sup> *Ibid.*, p.26.

À l'origine, le désarmement nucléaire n'est pas présenté comme prioritaire ou urgent et l'évaluation du risque représenté par les armes nucléaires conduit à mettre en balance « le danger que la pauvreté accable tous les êtres humains » et « la menace d'un suicide collectif de l'humanité dû à un recours irraisonné aux armes nucléaires » qui aurait « toujours été exagérée »<sup>286</sup>. Le rapport du PNUD exprime l'idée qu'à force de se concentrer sur cette « menace d'un suicide collectif », celle que représente la pauvreté se trouve négligée.

Ainsi, tandis que le DH tire en partie sa légitimité de son enracinement dans le concept de sécurité humaine, ce dernier n'est pas prioritairement intéressé par la question nucléaire, qui s'apparente finalement à la sécurité au sens traditionnel et de surcroît, il tend à en relativiser l'importance pour placer le projecteur sur d'autres sujets.

Rappelons que le rapport est publié peu après la fin de la guerre froide, au moment où l'on comptabilise les « dividendes de la paix » tandis que les États dotés procèdent à des réductions importantes de leurs arsenaux, les deux « Grands » étant engagés dans un processus bilatéral de maîtrise des armements. La dégradation du contexte de sécurité dont les premiers signes se manifestent à la fin des années 2000 et qui se confirme en 2013-2014 a certainement contribué à crédibiliser l'idée soutenue par les promoteurs de l'interdiction des armes nucléaires que le risque d'emploi était désormais accru, d'autant que le nombre d'États possesseurs a augmenté dans l'intervalle. Remarquons d'ailleurs que le cas de l'acquisition d'armes nucléaires par la Corée du Nord est à la fois utilisé par les opposants au TIAN pour dénoncer l'irrationalité du projet abolitionniste dans le contexte actuel (le raisonnement étant qu'il serait irresponsable de désarmer tandis qu'un régime comme celui de la Corée du Nord à l'inverse est en train de s'armer et qu'il n'y a pas d'exemplarité du désarmement) mais aussi par les tenants de l'approche prohibitionniste qui voient dans chaque avancée du programme nord-coréen, une augmentation du risque d'emploi et donc un signe supplémentaire de l'urgence d'interdire les armes nucléaires (ces acteurs se placent alors en tant que lanceurs d'alerte et ne développent pas nécessairement de

---

<sup>286</sup> *Ibid*, p.25.



raisonnement pour expliquer comment l'interdiction contraindrait la Corée du Nord ; ils ne répondent donc pas à la critique des premiers)<sup>287</sup>.

### ***b. Diplomatie et sécurité humaine***

Ce concept qui est employé dans les enceintes onusiennes n'y est pas circonscrit. Des États comme le Canada l'ont intégré à leur politique étrangère. En 1998, un réseau dit de *Lysøen* a été créé autour de cette approche à l'initiative du Canada et de la Norvège comptant une douzaine d'États<sup>288</sup>. Il est reconnu dans la plupart des publications à ce sujet que la création de ce réseau résulte en grande partie de la volonté de Lloyd Axworthy alors ministre des Affaires étrangères du Canada de progresser en ce sens. Un rôle de soutien intellectuel est attribué au *Program on Humanitarian Policy and Conflict Research* de Harvard. Ce point est à noter car, comme nous le verrons par la suite, d'autres programmes à Harvard interviennent sur d'autres aspects liés aux dimensions humanitaires de l'initiative CHAN.

Ainsi, le concept de sécurité humaine se diffuse parmi un certain nombre d'États occidentaux sans pour autant engendrer de rupture dans les cultures stratégiques. C'est ce qu'observe Frédéric Ramel au terme d'une recherche publiée en 2003 dans *Études internationales*. Sa conclusion est que « la sécurité humaine n'exerce pas un effet de rupture dans le discours stratégique occidental »<sup>289</sup>. Finalement, les États qui adoptent ce concept ne se convertissent pas pour autant et par ailleurs, il n'y a pas de diffusion au-delà de ce groupe. Quoiqu'il en soit, deux dimensions de ce réseau, notamment mises en exergue par Frédéric Ramel, sont importantes pour notre travail. La première est le fait que le processus d'Ottawa constitue un modèle pour le réseau. La seconde réside dans l'intérêt pour associer les ONG – les deux sont liés mais nous les distinguons dans la mesure où il n'y a pas de recouvrement total des deux items. Ainsi, le DH s'accroche à une notion portée par plusieurs États dont certains y trouvent un intérêt en termes d'image de marque et d'aura internationale<sup>290</sup> et ne s'y convertissent

---

<sup>287</sup> Point évoqué en introduction de la thèse.

<sup>288</sup> On trouve dans ce réseau plusieurs États qui ont eu un rôle important dans l'initiative CHAN : Norvège, Autriche, Suisse, Irlande et l'Afrique du Sud en tant qu'observateur.

<sup>289</sup> Frédéric Ramel, « La sécurité humaine. Une valeur de rupture dans les cultures stratégiques au Nord ? », *Études Internationales*, 34:1, 2003, p. 79-104.

<sup>290</sup> Une des motivations à adhérer au réseau est « l'aura internationale » associée. Il y a dans ce réseau une « quête d'image de marque » précise F. Ramel (ibid. p.97). Ces deux notions seront

pas entièrement. Toutefois, au niveau international, l'idée s'affirme progressivement que, pour correspondre aux évolutions mondiales et notamment une plus grande interconnexion, la sécurité au sens traditionnel devra être marginalisée et devenir secondaire par rapport à des politiques de sécurité humaine<sup>291</sup>. Et cela s'applique au désarmement.

### *c. Sécurité humaine et désarmement*

Développée dans le milieu académique au sein des approches critiques, la sécurité humaine est aussi utilisée par des *think tanks* comme l'UNIDIR qui va jusqu'à identifier le désarmement comme action humanitaire : « Les préoccupations d'ordre humanitaire et les droits de l'homme sont au cœur du désarmement, de la paix et de la sécurité. Les personnes impliquées dans les secteurs de l'humanitaire, des droits de l'homme, du développement et du désarmement doivent travailler ensemble. Nous devons repenser le désarmement et le replacer à sa juste place : au cœur d'une sécurité axée sur les personnes.<sup>292</sup> » Plusieurs travaux seront développés dans ce cadre par cet institut.

Cette approche qui s'actualise d'abord concernant certaines armes conventionnelles est pensée comme devant s'appliquer aussi aux armes de destruction massive. Mary Kaldor écrit ainsi qu'il conviendrait d'appréhender les ADM comme « une question relevant de l'humanitaire plutôt que de la maîtrise des armements, cette dernière renvoyant aux logiques des politiques de sécurité étatiques et de la dissuasion.<sup>293</sup> »

Ce concept de DH se distingue bien des approches de maîtrise des armements qui correspondent à la recherche d'équilibres des forces (qui peuvent être asymétriques) et de stabilité stratégique<sup>294</sup> avant tout. Pourtant, certains de ses promoteurs le présentent comme une forme d'alternative au désarmement et à la maîtrise des armements, dont la

---

évoquées au chapitre 2 lorsque nous parlerons d'identité des États et de diplomatie du désarmement.

<sup>291</sup> Voir notamment Mary Kaldor, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *op. cit.*

<sup>292</sup> « Le désarmement en tant qu'action humanitaire. Une discussion à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche et le désarmement (UNIDIR), *Rapport de l'UNIDIR*, vol. 7, 2003, p. x.

<sup>293</sup> *Ibid.*

<sup>294</sup> La stabilité stratégique peut être définie comme l'absence d'incitation au changement du statu quo par le recours à la force.

plus-value serait de « placer l'impact de l'emploi des armes sur les êtres humains à la tête et au cœur des discussions sur la maîtrise des armements et le désarmement »<sup>295</sup>.

Il s'amarre au droit international humanitaire (DIH) et fait de ses principes cardinaux une priorité, en particulier ceux d'humanité et de distinction. L'interdiction des maux superflus et des souffrances inutiles, principe du DIH qui a conduit à la réglementation des armes incendiaires, est également invoqué, mais reste en retrait en comparaison de celui de distinction car le DIH s'intéresse prioritairement à la protection des non-combattants.

On notera qu'avec le DIH, l'État se trouve disqualifié à la fois par la critique sous-jacente et par la pratique du DIH qui valorise l'action des ONG (cf. *infra*). En effet, cette notion ne se place pas uniquement sur le plan des principes. Les évolutions qui se sont produites sur le plan multilatéral en matière de désarmement et qui ont été labellisées « DIH » conduisent à l'envisager aussi sous l'angle de la stratégie et des acteurs impliqués dans les processus conduisant à la conclusion de nouveaux traités. Comme nous allons le voir à présent, progressivement l'idée se renforce qu'il existe un modèle de DIH.

### 1.2.2. L'élaboration d'un modèle de désarmement humanitaire

« Les campagnes de désarmement et de maîtrise des armements conduites par la société civile démontrent que le changement de focale depuis la lentille de la sécurité nationale vers celle de la sécurité humaine est possible.<sup>296</sup> »

Le processus qui conduit à la convention d'Ottawa marque les praticiens et les observateurs des relations et négociations internationales, ainsi que plus particulièrement ceux qui travaillent dans le domaine du désarmement. Jody Williams, coordinatrice de l'ICBL, est une figure importante de ce processus, devenue emblématique après qu'elle a reçu le prix Nobel de la paix en 1997. Elle observe que « le travail pour l'interdiction des mines a contribué à dessiner une nouvelle approche de la maîtrise des armements et du désarmement qui a influencé d'autres efforts

---

<sup>295</sup> Jody Williams, « Landmines, Human security and Humanitarian Disarmament », *op. cit.*, p. 252.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 251.

conduits par la société civile pour s’attaquer aux armements sur la base de leur impact sur les civils »<sup>297</sup>.

En effet, à partir de la conclusion de la convention d’Ottawa, le lancement d’un processus similaire au sujet d’un autre système d’arme est envisagé. Après la conclusion de la convention d’Oslo, l’idée qu’un modèle de désarmement existe est alors renforcée. L’argument de l’inadaptation des enceintes de négociations classiques qui concourt à faire penser que les progrès en matière de sécurité et de désarmement vont nécessiter d’autres moyens, valorise aussi l’arrivée de ce modèle. La critique des enceintes onusiennes ne parvient pas toujours à cette conclusion – il est question aussi de réforme de la machinerie du désarmement, mais elle contribue indirectement alors à crédibiliser la recherche d’alternatives. Vers le milieu des années 2000, certains envisagent sérieusement de transposer la stratégie aux armes nucléaires.

#### *a. Des caractéristiques communes aux processus d’Oslo et d’Ottawa*

Lorsque la convention sur les mines antipersonnel (MAP) est signée les 3-4 décembre 1997 à Ottawa, il s’agit alors « d’une première dans l’histoire du désarmement : la mise hors-la-loi d’une arme dont l’usage était jusqu’alors des plus répandus [...] »<sup>298</sup> D’autres armes ont déjà été interdites, en particulier les armes biologiques à travers la convention d’interdiction des armes biologiques (CIAB) entrée en vigueur en 1975 et les armes chimiques, par la convention d’interdiction sur les armes chimiques (CIAC) entrée en vigueur en 1997, mais celles-ci faisaient déjà l’objet d’une interdiction d’emploi fondée sur le protocole de Genève de 1925 sur la prohibition d’emploi de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques à la guerre. L’interdiction des MAP fut également une première pour d’autres raisons, en particulier du fait de l’originalité du processus qui a présidé à son élaboration et à sa conclusion.

Environ dix ans plus tard, la conclusion de la convention sur BASM, dite convention d’Oslo, provoque une impression de déjà-vu. Si certains auteurs ont mis en évidence la singularité de chacun de ces processus, tous en ont souligné les similarités.

---

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 248.

<sup>298</sup> Henry Zipper de Fabiani, « Le ‘Processus d’Ottawa’. Dix ans de ‘désarmement humanitaire’ », *Annuaire français des relations internationales*, 2008, p. 639.

Sans ignorer les différences entre ces deux histoires, nous nous attacherons ici à montrer quelles sont plutôt leurs caractéristiques communes.

Le premier point semble être une évidence s'agissant des processus de DH : la centralité de la dimension humanitaire, comprise comme l'impact de l'emploi des armes sur les êtres humains.

Comme l'expliquent certains auteurs, « [a]u début, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions furent traitées au niveau international comme des questions de réglementation des armements, mais les processus d'Ottawa et d'Oslo qui s'organisèrent par la suite les traitèrent autrement, utilisant des concepts et une terminologie propres aux questions humanitaires.<sup>299</sup> » La notion de DH tend à extraire l'action de son contexte pour la considérer uniquement du point de vue de sa conformité à certains principes. En ce sens, le DH peut être considéré comme relevant d'une éthique déontologique, tandis que l'emploi des armes avec comme corollaire l'acceptation du fait de donner la mort s'inscrit davantage dans une approche conséquentialiste, tenant compte des buts de l'action engagée et des effets attendus<sup>300</sup>.

Ce recadrage humanitaire peut être analysé aussi comme une forme de désécuritisation du sujet. Cette perspective est étonnamment peu traitée dans la littérature, mais Margarita Petrova en rend compte dans ses travaux. Elle explique par exemple que l'amplification du cadre humanitaire « illustre un processus de désécuritisation de la question en le conduisant depuis le champ de la sécurité de l'État où le militaire a le dessus, vers celui de la sécurité humaine, de l'aide humanitaire et du développement où le sujet peut être discuté publiquement et où les ONG assument un rôle clé ». <sup>301</sup>

Finalement, que nous apporte le fait d'utiliser le terme « désécuritisation » alors que nous avons déjà décrit ce mécanisme par lequel le sujet est déplacé de son cadre habituel (la sécurité internationale) vers un autre cadre (la perspective humanitaire) ?

---

<sup>299</sup> Voir John Borrie, Maya Brehm, Silvia Cattaneo et David Atwood, « Adapter les enseignements tirés des processus d'Ottawa et d'Oslo pour enregistrer d'autres succès en matière de désarmement et de maîtrise des armements », *Forum du désarmement*, n°1, 2009, p. 22.

<sup>300</sup> Sur la dimension éthique de l'arme nucléaire, voir Nicolas Roche et Hubert Tardy-Joubert, « Peut-on réconcilier morale et dissuasion nucléaire ? », *Commentaire*, 168:4, 2019, p. 795-806.

<sup>301</sup> Margarita H. Petrova, « Weapons Prohibitions through Immanent Critique: NGOs as Emancipatory and (de)Securitising Actors in Security Governance », *Review of International Studies*, 4:4, 2018, p.19.

Par rapport à nos travaux, nous pouvons utiliser le fait qu'il s'agisse de désécuritisation de deux manières. D'une part, il s'agit d'appliquer un concept à un mécanisme qui est destiné à changer les rapports de force, à conduire à une modification du discours dominant. D'autre part, ce qui est sous-entendu dans ce mécanisme apparaît de manière plus distincte, ainsi que la dimension constructiviste du projet CHAN. En dehors de toute perspective constructiviste, la désécuritisation se limite au discours et n'a pas d'incidence sur la manière dont les armes nucléaires sont conçues par les États qui en possèdent. Dans une perspective constructiviste, la désécuritisation postule qu'il y a eu sécuritisation des armes nucléaires au sens d'une construction sociale de leur valeur. Comme l'expliquent Jo-Ansie van Wyk *et. al.* dans un article consacré à une analyse constructiviste des armes nucléaires dans les relations internationales, « dans la terminologie constructiviste, la prévalence continue des armes nucléaires et la domination des États dans l'arène nucléaire constitue un fait social »<sup>302</sup>.

Par ailleurs, ce qui est au cœur de ce qu'on pourrait appeler la philosophie du DH se trouve aussi être un axe majeur sur le plan pratique : pour les acteurs de ces processus, il s'agit avant tout de « mettre l'accent sur l'impact humanitaire »<sup>303</sup> et plus précisément de mettre « l'accent sur les conséquences de ces armes plutôt que sur leur utilité militaire ».

Concrètement, cela se traduit par et s'accompagne d'un recadrage du sujet sous l'angle humanitaire, avec l'adoption de tout un vocabulaire et d'une argumentation spécifiques<sup>304</sup>. Cela nécessite également la production de données provenant du terrain, de rapports d'experts, d'études scientifiques. Selon les systèmes d'armes, la méthode est adaptée. Par exemple, comme l'explique Camille Grand, les données de terrain n'ont pas pu être exploitées de la même manière s'agissant des MAP et des BASM : « À la différence des mines antipersonnel, dont les effets tragiques sur les populations civiles étaient bien connus au moment où le Processus d'Ottawa a été lancé, le sujet des bombes à sous-munitions (BASM) ou, plus précisément, des armes à sous-munitions

---

<sup>302</sup> Jo-Ansie van Wyk, Linda Kinghorn, Hollie Hepburn et Clarence Payne, « The international politics of nuclear weapons : a constructivist analysis », *Scientia Militaria, South African Journal of Military Studies*, 35:1, 2007, p. 23-45.

<sup>303</sup> Voir John Borrie, Maya Brehm, Silvia Cattaneo et David Atwood, « Adapter les enseignements tirés des processus d'Ottawa et d'Oslo pour enregistrer d'autres succès en matière de désarmement et de maîtrise des armements », *op. cit.*

<sup>304</sup> Margarita H. Petrova, « Banning obsolete weapons or reshaping perceptions of military utility. Discursive dynamics in weapons prohibitions », *op. cit.*

(ASM) est assez mal appréhendé en 2006 »<sup>305</sup>, au moment où les acteurs commencent à se mobiliser.

Le recadrage humanitaire ne s'appuie pas uniquement sur des données et des discours mais aussi sur la parole des victimes, ainsi que leur image. Les militants le reconnaissent et en font ouvertement un élément central de leur stratégie. Certains suggèrent que l'importance conférée aux victimes correspond à la volonté d'apporter un caractère inclusif à la campagne concernée, mais la plupart mettent plutôt l'accent sur leur utilité par rapport à l'objectif de la mobilisation<sup>306</sup>. « Pour que le système fonctionne » résume un praticien, « il leur faut des victimes. Cela leur permet d'avoir recours à la morale... »<sup>307</sup>.

S'agissant de l'initiative CHAN, nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 4, notamment parce que si les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki sont emblématiques, ils ont été difficiles à utiliser par le biais des images noir et blanc qui paraissent datées et ne communiquent pas le sentiment d'actualité et d'urgence dont ces campagnes ont besoin pour convaincre<sup>308</sup>. C'est en tous cas ce qui ressort des propos de plusieurs militantes de l'ICAN. Quoiqu'il en soit, ce point apparaît dans les récits des trois processus (MAP, BASM et AN). Ce sont « des campagnes basées sur l'émotion par l'image » analyse l'Ambassadeur Eric Danon<sup>309</sup> qui estime qu'aucune campagne n'a eu le même impact que celle des MAP sur ce plan. Il explique : « les dégâts causés par les armes visées étaient moindres ; les campagnes moins émotionnelles ».

Le recadrage va contribuer à la création d'une identité de l'initiative, la formation d'un « nous ». En ce sens, il a un effet unificateur que certains auteurs ont bien mis en avant : « Les processus qui ont conduit à l'interdiction des mines et des armes à sous-munitions ont démontré qu'adopter un discours humanitaire est une première étape

---

<sup>305</sup> Camille Grand, « La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique », *Annuaire français des relations internationales*, volume X, 2009, p. 3.

<sup>306</sup> Jody Williams, « Landmines, Human security and Humanitarian Disarmament », *op. cit.*, p. 253.

<sup>307</sup> Entretien avec le général Jean-Christophe Le Roux, chef de la division de maîtrise des armements, Etat-major des armées, 23 octobre 2019 (le général Le Roux était Conseiller militaire de la représentation permanente de la France auprès de de la Conférence du désarmement à Genève (au moment des négociations de la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions).

<sup>308</sup> Sur les photographies, voir notamment Michael Lucken, *Hiroshima. Les images sources*, Hermann histoire, 2008, 198 p.

<sup>309</sup> Entretien avec l'Ambassadeur Eric Danon, directeur des affaires politiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, 21 février 2019 (l'Ambassadeur Danon était représentant permanent de la France auprès de la CD de mars 2008 à février 2012).

importante : de nouvelles coalitions politiques peuvent être formées et dépasser des blocages existant de longue date »<sup>310</sup>. Il va aussi conduire à désigner ceux qui ne font pas partie de l'initiative, ceux qui sont responsables du problème identifié. Là, la stratégie de recadrage poursuit l'objectif de conduire à un « renversement de la charge de la preuve »<sup>311</sup>.

Cette idée apparaît dans plusieurs publications, que ce soit des récits ou des retours d'expérience des processus d'Ottawa et d'Oslo ayant vocation à dessiner un modèle de stratégie. Elle désigne le changement de perspective qui conduit à une contestation de l'acceptabilité des systèmes d'armes concernés. Comme l'explique J. Williams au sujet des MAP et des BASM, « *ceux qui voulaient continuer à les utiliser devaient convaincre qu'elles étaient acceptables sur le plan humanitaire quel que soit leur prétendu intérêt militaire* ». <sup>312</sup> Le recadrage se teinte d'une dimension morale.

La logique plus générale de stigmatisation portée par les ONG dans leurs campagnes conduit implicitement à la redéfinition des notions de Bien et de Mal en lien avec un système d'armes ou une pratique. Entrepreneurs de normes, les promoteurs de ces processus sont aussi plus précisément des entrepreneurs de morale<sup>313</sup>. En recadrant le sujet, en le privant de son contexte sécuritaire, ces acteurs sont capables d'orienter la réflexion éthique. Sans justification de l'emploi des armes concernées, celles-ci ne sont vues qu'à travers leurs effets physiques. Les MAP sont perçues prioritairement à travers le risque qu'elles posent pour les populations civiles y compris après la fin d'un conflit lorsque les zones ne sont pas déminées. Les BASM présentent un risque similaire auquel s'ajoute celui de provoquer des victimes civiles de manière non intentionnelle en raison de l'imprécision de certains systèmes.

Malgré des différences significatives entre les instruments négociés, les systèmes d'armes concernés, le détail de la chronologie de chacun de ces processus, ceux-ci peuvent être schématisés de la manière suivante.

---

<sup>310</sup> Tim Wright, « From the Non-Proliferation Treaty to a total ban on nuclear weapons », *NPT News in Review*, 22 avril 2013, p. 4.

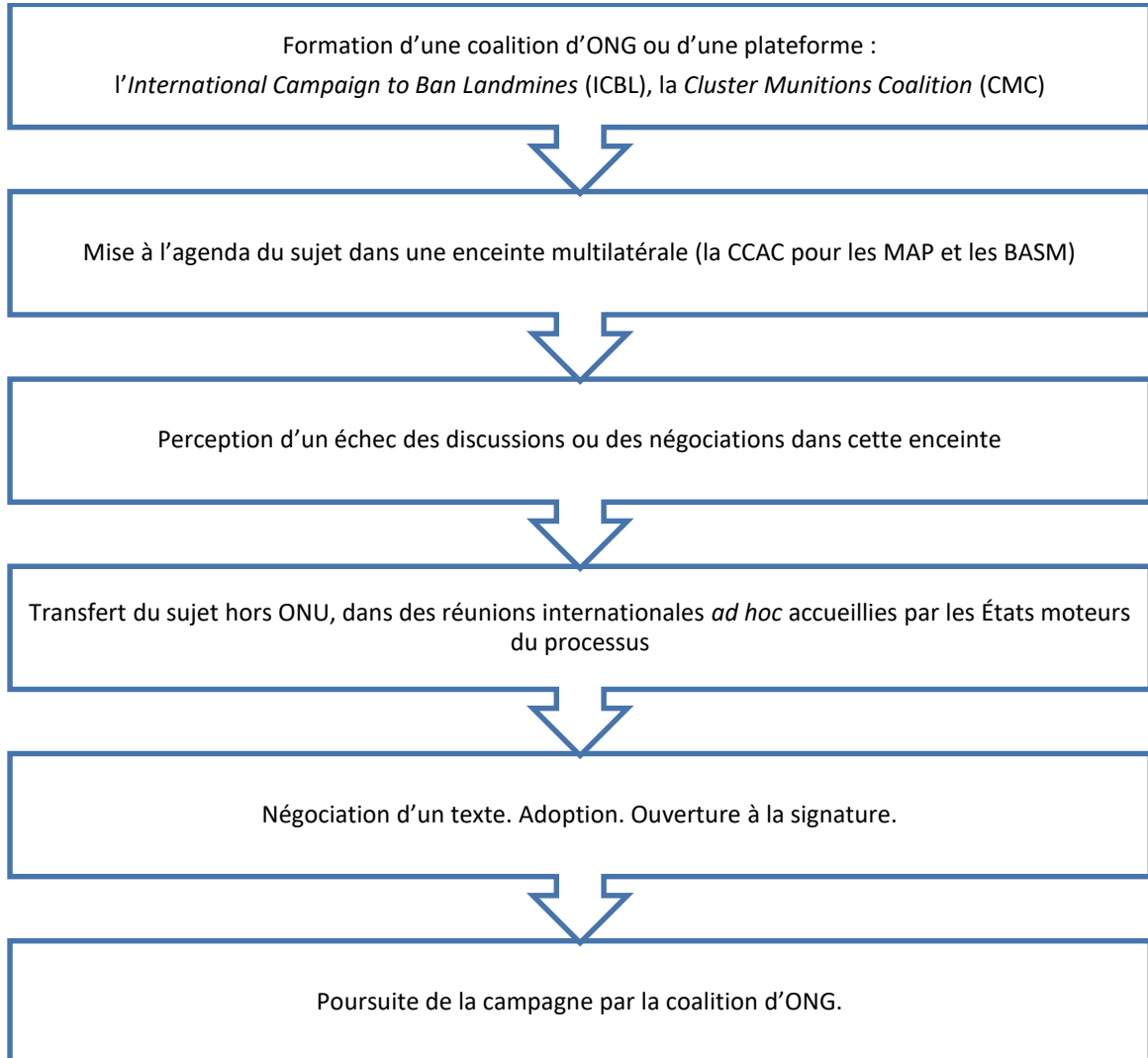
<sup>311</sup> Ibid. Voir aussi John Borrie, Maya Brehm, Silvia Cattaneo et David Atwood, « Adapter les enseignements tirés des processus d'Ottawa et d'Oslo pour enregistrer d'autres succès en matière de désarmement et de maîtrise des armements », *op. cit.*, p. 21-28.

<sup>312</sup> Ibid.

<sup>313</sup> La notion d'entrepreneur de morale est formée par Howard Becker dans son ouvrage *Outsiders*. Voir Howard Becker, *Outsiders, Etudes de la sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 1985, 250 p. Nous reviendrons sur les entrepreneurs de normes au chapitre 2.



Figure 2 : schéma type d'un processus de désarmement humanitaire



Ce schéma appelle quelques commentaires. Les deux premières étapes ne se déroulent dans cet ordre que si l'on considère la mise à l'agenda dans le sens précis de mise à l'agenda formel ou même décisionnel – nous reviendrons plus précisément sur les questions de mise à l'agenda dans le chapitre 6. En effet, le sujet peut être considéré comme étant à l'agenda des enceintes multilatérales avant la création des coalitions si on considère seulement le fait qu'il soit porté et discuté par certaines délégations.

Ensuite, un processus peut démarrer en parallèle de discussions dans les enceintes multilatérales mais trouve un point d'appui, un catalyseur quand ces discussions sont

perçues comme un échec. Ce fut le cas pour les deux premiers processus et ce mécanisme a bien été mis en évidence par certains acteurs, de telle sorte qu'il peut presque être considéré comme un élément de la stratégie du DH. Dans le cas des BASM, un événement déclencheur peut également être repéré, ce qui n'est pas le cas des AN même si l'initiative les concernant s'est déroulée dans un contexte sécuritaire dégradé et émaillé de mauvaises nouvelles sur le plan de la prolifération nucléaire. Il est reconnu que l'emploi d'une grande quantité d'armes à sous-munitions par Israël à l'été 2006 dans le cadre du conflit du Liban aurait ainsi servi de déclencheur à la mobilisation<sup>314</sup>. Ensuite, l'échec de l'adoption d'un mandat de négociation lors de la conférence quinquennale de la CCW en 2006 – avec notamment l'opposition du P5 dans une enceinte fonctionnant selon la règle du consensus a conforté les promoteurs d'une autre approche dans leur volonté d'engager des négociations en dehors de l'ONU. Comme nous le verrons ensuite, au chapitre 2, pour les armes nucléaires, le thème de l'impasse de la conférence du désarmement a contribué à sortir le sujet des enceintes onusiennes.

En effet, une caractéristique essentielle de ces processus est leur déroulement hors des forums multilatéraux habituels. Celui sur les MAP est lancé par une première conférence organisée par le Canada à Ottawa les 5-6 octobre 1996. La mobilisation a commencé en amont et la conférence réunit 50 États soutenant l'idée d'une interdiction de ces systèmes, ainsi que 24 observateurs et des organisations internationales. La conférence est intitulée : *Conférence internationale sur une stratégie : vers l'interdiction complète des mines antipersonnel*. Elle affiche bien l'objectif d'une interdiction. Plusieurs conférences vont ensuite permettre de consolider le soutien autour d'un projet de texte (Vienne en février 1997<sup>315</sup>, Bruxelles en juin 1997<sup>316</sup>) et de l'adopter (Oslo en septembre 1997<sup>317</sup>) pour enfin l'ouvrir à la signature à Ottawa en

---

<sup>314</sup> Voir par exemple, Camille Grand, « *La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique* », *op. cit.*, p. 4. On peut se demander quel est le statut de cet épisode historique. Est-ce qu'il a réellement été déclencheur dans la mobilisation ou utilisé par les acteurs comme point d'appui ? Ce qui est un peu différent pour la caractérisation des ressorts de la mobilisation par exemple.

<sup>315</sup> La conférence réunit les représentants de 111 États pour discuter d'un projet de texte élaboré par l'Autriche.

<sup>316</sup> 97 des 154 États participants signent « la déclaration de Bruxelles » qui se trouvent donc engagés pour la suite du processus.

<sup>317</sup> La conférence dure alors trois semaines.

décembre 1997. Le processus sur les BASM s'enclenche à Oslo en février 2007<sup>318</sup> et se consolide à Lima, Vienne et Wellington pour conduire à l'adoption d'un texte à Dublin en mai 2008.

Pour les promoteurs de ces initiatives, l'avantage du déplacement du sujet en dehors des enceintes onusiennes est de s'affranchir des règles en vigueur, en particulier celle du consensus. Ceci est vrai pour les États et encore davantage pour les ONG qui se voient accorder un droit d'accès bien plus important que dans les enceintes onusiennes, pendant les travaux ainsi qu'en amont.

Plusieurs participants à ces processus ont évoqué une certaine opacité de la manière dont étaient négociés les textes. C'est notamment le cas du TIAN comme nous l'avons mentionné en introduction. Les conférences ne servent pas à négocier le texte. Un représentant de la délégation française qui a participé au processus d'Oslo évoque la « pression psychologique » exercée dans ces conférences – et non à l'ONU<sup>319</sup>. « Il y avait des témoignages de survivants puis des déclarations des États. Il existait un texte mais on ne le discutait pas »<sup>320</sup>. C'est une perception que l'on retrouve dans d'autres récits, comme celui de Camille Grand, évoqué précédemment qui explique que chaque conférence est l'occasion « d'accroître et de faire connaître la campagne [...] L'organisation elle-même des conférences se plaçait dans cette logique, faisant une large place aux témoignages souvent poignants des victimes et aux déclarations de principe, au détriment d'un travail sur les textes.<sup>321</sup> »

Ainsi, pour les MAP et les BASM, les conventions ne sont pas négociées à l'ONU mais celle-ci en est rendue dépositaire<sup>322</sup>. Dans les deux cas, le processus est rapide. Entre la première conférence et la conclusion du texte pour les MAP comme les BASM, il s'écoule moins de deux ans. Pour le TIAN, plus de quatre ans se sont écoulés entre la première conférence ad hoc (Oslo 2013) et l'aboutissement de la négociation qui, contrairement à celles concernant les MAP et les BASM, s'est déroulée à l'ONU.

---

<sup>318</sup> 46 États s'engagent à conclure une convention sur les BASM avant la fin de 2008.

<sup>319</sup> Du point de vue des organisateurs de ces conférences, ce « retour » est sans doute intéressant.

<sup>320</sup> Entretien avec le général Le Roux, précédemment cité.

<sup>321</sup> Camille Grand, « La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique », *op. cit.*, p. 8.

<sup>322</sup> Entretien avec Elisabeth Quanquin, chargée de mission TNP à la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la défense de 2010 à 2014, auparavant en poste à la représentation permanente de la France auprès de la CD et membre de la délégation française lors du processus d'Oslo, 14 décembre 2018.

Regardons désormais la question des acteurs. C'est celui des ONG qui est principalement mis en évidence à la fois dans la littérature sur ces processus mais aussi par le fait que le prix Nobel de la Paix a récompensé l'ICBL en 1997 et l'ICAN en 2017<sup>323</sup>. Cette action symbolique contribue à la perception que ces processus sont menés par des coalitions d'ONG. Ou comme le dit Philippe Ryfman au sujet de l'accession d'ONG humanitaires au prix Nobel de la paix, « [...] le magistère moral qu'assure la nobélisation amplifie l'influence sur la scène internationale »<sup>324</sup>.

Le rôle des ONG est effectivement crucial pour la mobilisation notamment, mais celui des États ne doit pas être sous-estimé. Ainsi pour les MAP, comme les BASM, une coalition de quelques États décide de lancer une négociation parallèle à celle qui se déroule –ou justement ne se déroule pas, à l'ONU. Pour les MAP, nous avons déjà souligné l'importance du Canada et des États qui ont accueilli les conférences suivantes (Autriche, Belgique, Norvège) et pour les BASM (Norvège, Pérou, Autriche, Nouvelle-Zélande, Irlande), mais il faut encore ajouter des groupes de *like-minded*. Dans le cas des MAP, le groupe de 50 États qui s'engage dès la réunion d'Ottawa est principalement constitué d'États européens mais ce groupe d'États pilotes est renforcé par la présence de l'Afrique du Sud et du Mexique<sup>325</sup>. Pour les BASM, citons aussi le Mexique et le Saint-Siège. Il faut également parler du rôle d'organisations internationales et en particulier le CICR, qui n'est pas toujours mentionné. Comme nous le verrons pour le cas des AN, le CICR peut agir de manière assez discrète et sporadique, en conjonction avec les campagnes mais tout en marquant une relative indépendance. Ces différents types d'acteurs n'assument pas les mêmes fonctions dans les processus mais agissent souvent de manière coordonnée, de telle sorte que les auteurs parlent de « partenariat » ou encore de « réseau » (voir chapitre 2).

---

<sup>323</sup> La CMC a été proposée en 2008.

<sup>324</sup> Philippe Ryfman, « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? », *Politique étrangère*, *op. cit.* Il évoque également à ce sujet une forme « sanctification » contemporaine.

<sup>325</sup> Jean-Marie Chasles, « D'Ottawa à Dublin : émergence et déclin d'un nouveau modèle de négociations », *op. cit.*, p. 699. La description que fait J-M. Chasles du rôle de chacun de ces États est particulièrement intéressante. L'Afrique du Sud contribue à mettre le sujet à l'ordre du jour de la *Southern African Development Community* et « le Mexique a, pour sa part, participé activement à l'échec de la tentative initiée par les États-Unis d'introduire la question des mines sur l'agenda de la CD quand, à la tête des Non-Alignés, il a refusé que les mines antipersonnel soient élevées au rang de priorité, fustigeant à cette occasion une tentative de vouloir détourner la conférence de la question nucléaire » (*Ibid.*, p. 699-700).

Revenons à présent aux ONG. Si certaines sont spécialisées sur un type d'armement comme c'est généralement le cas pour les armes nucléaires, d'autres ont un positionnement transverse, le plus souvent par le prisme humanitaire et agissent au sein de différentes coalitions (*Handicap International, Human Rights Watch*, etc.). Depuis 2011, l'ICBL et la CMC ont fusionné en une organisation, tout en conservant deux campagnes séparées, ce qui renforce certainement les liens entre les campagnes<sup>326</sup>.

Au moins deux explications peuvent être avancées concernant le fait que le rôle des ONG semble exagéré. D'une part, une partie de la littérature est celle d'ONG et/ou de militants qui ont sans doute intérêt<sup>327</sup> à mettre l'accent sur leur action alors qu'elles ont longtemps été mises à l'écart et d'autre part, c'est précisément le fait que cette situation ait évolué, que les ONG soient devenues des « acteurs à part entière » des négociations<sup>328</sup>, et plus généralement dans la production de normes internationales qui conduit les observateurs à se focaliser plus favorablement sur leur contribution, encore relativement nouvelle.

Une plus grande intégration des ONG et l'évolution de leurs modes d'action peut être observée. Leur place a énormément évolué au niveau international. Tandis qu'elles se concentraient sur la sensibilisation de l'opinion publique pour faire pression sur les gouvernements, elles développent désormais des actions de lobbying, profitant notamment des rencontres organisées dans les enceintes multilatérales dans lesquelles elles sont parvenues à étendre leur participation, à gagner en légitimité aux yeux de certains gouvernements qui les considèrent comme des partenaires utiles dans certains contextes. Dans les enceintes multilatérales, elles sont bien souvent autorisées à organiser des événements à la marge et à assister à quelques séances mais pas à l'intégralité des travaux. Elles n'ont pas la possibilité de prendre la parole au même titre que les délégations officielles.

---

<sup>326</sup> Les deux campagnes disposent d'un portail commun : <http://www.icblcmc.org/> (consulté le 16 mars 2022).

<sup>327</sup> Le terme d'intérêt doit être pris au sens large. Cela peut être un intérêt du point de vue de la mobilisation comme un intérêt de motivation personnelle par exemple.

<sup>328</sup> Camille Grand, « La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique », *op. cit.*, p. 7. Voir aussi Hélène Dufournet, « "Sauver les meubles" en "sauvant la face" : faire la norme "à l'ombre" de la communication politique », *Droit et société*, 92:1, 2016, p. 46 : « dès sa création en novembre 2003, et jusqu'à la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions en décembre 2008, la coalition joue un rôle central dans la négociation interétatique, interpellant publiquement les États ou dialoguant fréquemment avec les délégations, en coulisses des négociations ».

Or, pour le processus d’Oslo, « les nombreux représentants de la CMC ont participé à la quasi-totalité des débats, se comportant comme des parties à la négociation, presque au même titre que les États. Leur participation allait donc nettement au-delà de la “diplomatie de couloir” traditionnelle des ONG faite de side-events, de démarches informelles auprès des délégations amies, de briefing papers et de sessions dédiées, ouvertes aux ONG [...]. Ce n’est que lors de la conférence diplomatique de Dublin que la présence de la CMC a été légèrement encadrée, l’Irlande ayant élaboré des règles de procédure autorisant des consultations réservées aux seules délégations étatiques, règles qui n’ont d’ailleurs pas été totalement respectées.<sup>329</sup>»

Ainsi, dans la continuité de l’attention accordée aux ONG par les États ayant adopté la perspective de la sécurité humaine (cf. *supra*), le DH est caractérisé une plus grande participation de ces acteurs.

Certains militants tiennent à reconnaître le rôle des États. Ce point est ressorti de nos entretiens. Patrice Bouveret le dit également : « [...] ces processus ne remettent pas en cause la responsabilité des États eux-mêmes. Au contraire, ils confortent l’organisation actuelle de la communauté internationale, car ce sont bien les États qui adoptent, ratifient et transposent dans leur droit interne de nouvelles normes dictées par le droit international humanitaire.<sup>330</sup> » Cette description omet l’importance des États en amont de la négociation, en particulier pour la mobilisation qui n’incombe pas uniquement aux ONG, mais de manière générale, l’idée qu’ONG et États peuvent être partenaires est assez largement acceptée.

Arielle Denis décrit un aspect concret de ces partenariats : « le livre de John Borrie [Unacceptable harm] qui a été notre bible au début, montre vraiment comment le travail se fait en commun mais chacun a sa place. On ne se permettrait pas d’écrire quelque chose à la place d’un État. Mais si on sait qu’un État veut proposer quelque chose de bien, on fait circuler cette information auprès d’autres États, d’autres ONG, de tous les acteurs. C’est un basique »<sup>331</sup>.

---

<sup>329</sup> *Ibid.*

<sup>330</sup> Patrice Bouveret, « Les ONG, moteur du désarmement », *op. cit.*, p. 131.

<sup>331</sup> Entretien de l’auteur avec Arielle Denis, militante antinucléaire depuis de nombreuses années, notamment co-présidente du Mouvement de la Paix. Elle a travaillé pour ICAN dès 2011, pour l’ouverture du bureau d’ICAN à Genève (devenu le siège), 14 décembre 2020.

Enfin, l'action des ONG est reconnue pour le suivi après la conclusion d'un traité par la définition d'un plan d'action pour les MAP par exemple<sup>332</sup>, par la préparation de rapports comme les *Monitor* considérés comme la « bible du mouvement d'interdiction »<sup>333</sup>. Chaque campagne a son *Monitor* : *Landmine and cluster monitor*, *Nuclear Weapons Ban Monitor* et depuis peu un *Explosive Weapons Monitor*<sup>334</sup>.

Pour terminer cette revue des caractéristiques des processus de DH, notons qu'au-delà de cette dimension humanitaire, c'est surtout l'idée que l'interdiction doit précéder l'élimination et non l'inverse qui sous-tend les actions engagées<sup>335</sup> et constitue un axe important du cadrage de pronostic.

### ***b. Deux réussites considérées comme exemplaires. La validation du modèle.***

Après la convention d'Ottawa qui a été considérée comme un succès, la convention d'Oslo est venue renforcer l'idée que chacun de ces processus n'était pas un cas à part mais résultait de méthodes et d'une stratégie qu'il serait possible d'utiliser pour interdire d'autres systèmes. L'exemple du processus d'Ottawa n'aurait pas suffi. L'affichage de la réussite d'un deuxième processus, en revanche, ouvre la possibilité d'un autre succès pour de futures négociations, et pourquoi pas pour les armes nucléaires<sup>336</sup>. Plus précisément, pour des militants abolitionnistes de longue date, un second succès n'aurait pas été indispensable pour penser que la méthode pouvait être reprise contre les armes nucléaires. D'ailleurs, selon le site de l'ICAN, « les fondateurs de [la] campagne ont été inspirés par le succès extraordinaire de la campagne pour l'interdiction des mines, qui avait joué un rôle déterminant une décennie avant dans la

---

<sup>332</sup> Jody Williams, « Landmines, Human security and Humanitarian Disarmament », *op. cit.*, p. 255.

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>334</sup> Ce dernier a été lancé sur Twitter en mai 2021. Il recense mensuellement les victimes d'armes explosives en distinguant zones peuplées et non peuplées, en donnant le nombre d'incidents, de morts et de blessés selon les catégories « victimes civiles » et « acteurs armés ». Il est alors démontré que le nombre de victimes civiles est plus important en zone peuplée.

<sup>335</sup> Rebecca Johnson, « An Alternative History of Peacemaking: A Century of Disarmament Efforts », *openDemocracy* (blog), 4 août 2014, URL : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/alternative-history-of-peacemaking-century-of-disarmament-efforts/> (consulté le 11 novembre 2020).

<sup>336</sup> En 2000-2001, le sujet d'une épreuve d'examen du DESS de maîtrise des armements de Marne-la-Vallée demandait de discuter la possibilité d'envisager un processus semblable à celui d'Ottawa mais dans le domaine nucléaire.

« négociation de la convention sur les mines antipersonnel, le traité d'Ottawa »<sup>337</sup>. La validation apportée par le deuxième processus sera en revanche nécessaire pour décider les indécis et tenter de faire adhérer les réfractaires.

L'idée que ces conventions représentent un succès est rarement contestée, même si chacun en souligne les limites<sup>338</sup>, même parmi les promoteurs du modèle de DH. Les plus fervents louangeurs de ces interdictions restent les ONG qui continuent de travailler à leur mise en œuvre et plus généralement à la stigmatisation des systèmes d'armes concernés. Les critères de succès sont principalement le nombre d'adhésions aux conventions (exprimé aussi en pourcentage des États du monde), ainsi que la diminution de l'emploi et le ralentissement de la production. Par exemple, Rebecca Johnson note : « bien que les processus de négociations eurent lieu en dehors des enceintes traditionnelles de l'ONU. Les deux traités ont été adoptés par une écrasante majorité à l'AGNU, sont entrés en vigueur et ont été rejoints par de nouveaux signataires depuis »<sup>339</sup>.

Au-delà de ces aspects concrets, une mesure du succès est le fait que ces conventions participent du cadre juridique international car le premier objectif de ces initiatives est de créer ces normes afin de contraindre les États qu'ils aient signé ou non les traités concernés<sup>340</sup>. En effet, les traités sont moins conçus comme des instruments de sécurité que comme le point d'appui à une stratégie normative dépassant la seule dimension juridique. Les acteurs ont alors recours à des tactiques de « *naming and shaming* », poursuivant le but de délégitimer les systèmes d'armes et de stigmatiser leurs possesseurs. Concrètement, les campagnes associées se développent soit au niveau national, soit international, soit encore dans les enceintes multilatérales. Au sein de celles-ci, une pression politique et morale est exercée pour réduire les marges de manœuvre de certains États, surtout ceux dont l'identité est associée à la défense des droits humains et/ou du DIH. Il peut alors se produire un « piège rhétorique »

---

<sup>337</sup> Voir le site internet de l'ICAN, URL : <https://www.icanw.org/campaign/campaign-overview/>, (consulté le 3 avril 2021).

<sup>338</sup> Les limites ou défis que les ONG identifient sont : les nouveaux cas d'emploi de ces systèmes, la mise en œuvre du droit des victimes, la poursuite du déminage, l'universalisation des conventions.

<sup>339</sup> Rebecca Johnson, « An Alternative History of Peacemaking: A Century of Disarmament Efforts », *op. cit.*

<sup>340</sup> Taylor Benjamin-Britton, Matthew Breay Bolton, Sarah Njeri, « The humanitarian Disarmament Movement », *op. cit.*, p. 14.



(« rhetorical entrapment ») quand un État qui refuse d’adhérer à une norme subit une pression telle, notamment sous la forme des tactiques qu’il envisage de modifier son approche. Le piège se referme si, en essayant de faire baisser la pression, il se comporte de telle manière qu’il crédibilise implicitement la norme, et qu’il se sent *in fine* de plus en plus contraint<sup>341</sup>. C’est ainsi que pour les tenants de cette stratégie, le succès des conventions se mesure aussi selon la progression de la stigmatisation<sup>342</sup>. Par exemple, Rebecca Johnson souligne ainsi que parmi le petit nombre d’États qui a refusé de rejoindre ces traités, presque tous, y compris les États-Unis, sont contraints de respecter la plupart des dispositions. Enfin, elle donne l’exemple du Royaume-Uni qui s’est opposé à ces traités quand ils ont été proposés mais ensuite s’est précipité pour être parmi les premiers à signer et ratifier. Ou encore Maya Brehm déclare que la convention sur les mines a été « déterminante pour réduire la souffrance humaine et promouvoir la progression vers un monde libéré des mines »<sup>343</sup>.

Le DH est devenu un concept notamment parce qu’il a été promu comme méthode valide et équivalente en quelque sorte à la maîtrise des armements qui est pourtant totalement distincte. Plusieurs acteurs et observateurs ont alors parlé de « modèle », soit en acceptant cette idée, soit à l’inverse en montrant un certain scepticisme, notamment quant à la possibilité de l’appliquer aux armes nucléaires. Certains se concentrent sur l’aspect diplomatique évoquant « un nouveau type de méthode diplomatique »<sup>344</sup> ou « un nouveau modèle de diplomatie »<sup>345</sup>. D’autres relèvent plutôt la manière dont les acteurs interagissent et s’organisent. C’est ainsi que Jody Williams par d’un « modèle de partenariat entre la société civile, [...] les gouvernements, et les institutions internationales travaillant ensemble sur des questions de maîtrise des armements et de

---

<sup>341</sup> Sur la notion de piège rhétorique en matière de « désarmement humanitaire », voir Hélène Dufournet, « Le piège rhétorique : une contrainte par la morale, Réflexions sur l’emprise des arguments moraux » dans les processus d’action publique », *Revue française de science politique*, 65:2, 2015, p. 261-278.

<sup>342</sup> Voir par exemple la manière dont Maya Brehm décrit le succès de la convention d’Ottawa dans son cours sur le désarmement humanitaire pour le *EU nonproliferation consortium Elearning*, URL : <https://nonproliferation-elearning.eu/>.

<sup>343</sup> Soulignement ajouté.

<sup>344</sup> Henry Zipper de Fabiani, « Le “Processus d’Ottawa”. Dix ans de “désarmement humanitaire” », *op. cit.*, p. 639.

<sup>345</sup> Patrice Bouveret, « Les ONG, moteur du désarmement », *op. cit.*, p. 129.

désarmement et qui aboutissent finalement à un autre type de désarmement : le désarmement humanitaire »<sup>346</sup>.

Tout en reconnaissant des similarités entre les deux processus, plusieurs auteurs marquent leur scepticisme quant à la possibilité de les appliquer de nouveau. Camille Grand conclut ainsi que le modèle n'est « pas facilement reproductible, du moins dans le champ classique de la diplomatie du désarmement »<sup>347</sup> et que les modalités sont « irrecevables pour des sujets stratégiques majeurs (désarmement nucléaire par exemple) »<sup>348</sup>. Le doute semble permis par le fait que le processus d'Oslo aurait déjà été plus compliqué que celui d'Ottawa. « En réalité, le modèle ne fonctionne pas systématiquement » souligne Elisabeth Quanquin qui estime que les États renoncent rarement à des systèmes d'armes qui leur sont encore utiles ou qu'ils ne peuvent remplacer. Elle rappelle ainsi que les mines « posaient des problèmes aux militaires eux-mêmes ». D'autres acteurs, tout en reconnaissant l'apport humanitaire de leur interdiction, pensent qu'elles font défaut aux soldats sur le terrain dans certaines situations.

Enfin, si l'interdiction des MAP est totale, il convient de noter que celles des BASM ne l'est que partiellement puisque des critères ont été fixés pour définir à quels systèmes il faudrait renoncer et quels autres resteraient autorisés. Même si ces critères techniques sont la traduction concrète de l'impératif humanitaire, ils reviennent à limiter l'interdiction à une certaine catégorie des systèmes visés par le processus. Ainsi, plusieurs observateurs évoquent un bilan en demi-teinte, prenant également en compte l'absence persistante de quelques États importants militairement comme les États-Unis, la Russie ou la Chine. Pour la convention d'Oslo, le *Cluster Munition Monitor 2020* note que 74 États n'en sont toujours pas membres dont ces trois membres permanents du CSNU ainsi que 13 autres États producteurs de BASM. Certains d'entre eux indiquent avoir cessé la production mais sans rejoindre la convention (Grèce, Pologne, Roumanie, Turquie et États-Unis)<sup>349</sup>.

---

<sup>346</sup> Jody Williams, « Landmines, Human security and Humanitarian Disarmament », *op. cit.*, p. 248.

<sup>347</sup> Camille Grand, « La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique », *op. cit.*, p. 13

<sup>348</sup> *Ibid.*

<sup>349</sup> Cluster Munition Coalition, *Cluster Munition Monitor*, 2020, p. 21, URL : <http://www.the-monitor.org/en-gb/our-research/cluster-munition-monitor/2020.aspx> (consulté le 21 avril 2022).

Que le bilan tiré de ces processus diffère selon les auteurs n'est pas tellement surprenant. Si ces divergences d'appréciation méritent d'être relevées pour prendre du recul par rapport au discours des promoteurs d'un Ottawa du nucléaire, pour nos travaux, il convient de relever la perception de ceux-ci et en particulier de l'idée qu'un changement normatif se produit et que concrètement ces conventions viennent compléter la collection des traités internationaux visant à réglementer la production, la possession et l'emploi des armements. La production de normes internationales n'est plus réservée à certains acteurs, à certaines enceintes.

Plusieurs acteurs vont donc penser à transposer au nucléaire le modèle né des expériences dans le domaine conventionnel. Un réseau des acteurs du DH s'est mis en place progressivement. En 2012, les ONG de plusieurs campagnes se sont rassemblées à New-York pour un Forum du DH qui devenu annuel ensuite<sup>350</sup>. Ces organisations ont alors adopté un communiqué commun par lequel elles reconnaissent la pertinence du modèle et ses principales caractéristiques : « L'histoire a montré que les réussites les plus importantes et significatives dans le domaine du désarmement sont guidées par des impératifs humanitaires [...] Ces initiatives ont été possibles grâce à une franche coopération et un fructueux partenariat entre gouvernements, organisations internationales et société civile [...]. Les succès atteints dans le domaine du désarmement humanitaire sont rarement le résultat de décisions prises par consensus, mais plutôt le fruit de la ferme volonté d'une écrasante majorité. Cette approche contraste fortement avec les processus dans lesquels un petit nombre d'États souhaitant le minimum de résultats peut bloquer les progrès souhaités par le plus grand nombre »<sup>351</sup>. Or, parmi les signataires de la déclaration figurent plusieurs ONG antinucléaires et/ou qui joueront un rôle important dans l'initiative sur les CHAN (en particulier, *Acronym Institute*, *Article 36*, *World Council of Churches*, *ICAN*, *ICBL*, *Norwegian People's Aid*, *Oxford Research Group*, *Peaceboat*, *SCRAP*, *WILPF*).

---

<sup>350</sup> Une plateforme [www.humanitariandisarmement.org](http://www.humanitariandisarmement.org) été lancée en 2018 par un programme intitulé *Harvard Law School's Armed conflict and civilian protection initiative*.

<sup>351</sup> Human Rights Watch, Communiqué « Agir ensemble pour le désarmement humanitaire. Sommet des campagnes de désarmement humanitaire », New York, 20-21 octobre 2012, URL : <https://reliefweb.int/report/world/agir-ensemble-pour-le-d%C3%A9sarmement-humanitaire-sommet-des-campagnes-de-d%C3%A9sarmement> (consulté le 4 mai 2022).

### *c. Vers l'application du modèle aux armes nucléaires*

« La prochaine fois, c'est le tour des armes nucléaires »<sup>352</sup>.

Cette citation mise en exergue est tirée d'un entretien avec Elisabeth Quanquin qui a observé et participé à de nombreuses négociations multilatérales dont celle de la convention d'Oslo au sein de la délégation française. C'est ainsi qu'après la signature de la convention d'Oslo, elle entend un représentant du Chili lancer : « la prochaine fois, c'est le tour des armes nucléaires ».

L'idée n'est pas nouvelle alors – l'origine peut être retrouvée dans l'avis de la CIJ de 1996. Elle figure dans le rapport de la commission de Canberra : « La situation avec les armes nucléaires n'est pas la même qu'avec les mines terrestres. Bien que les deux armes soient aveugles, inhumaines et sans doute illégales, leur nature, leurs effets, leur utilité militaire et politique diffèrent énormément, tout comme la situation actuelle en ce qui concerne les régimes contraignants. Dans le cas des armes nucléaires, le monde dispose déjà d'un traité de type Ottawa, c'est-à-dire auquel ont adhéré les pays prêts à abandonner les armes : c'est le TNP. Ce qu'il faut avec les armes nucléaires, c'est aller au-delà d'un traité du style d'Ottawa et développer un processus pour impliquer tous les États, y compris les EDAN et les non membres du TNP ». L'idée d'un traité d'interdiction qui serait négocié sans les EDAN n'apparaît pas encore. Les auteurs du rapport évoquent alors la nécessité d'une pression des médias et politique pour engager les États possesseurs vers l'abolition.

Jusqu'à la fin des années 2000, la conclusion qui domine est l'impossibilité de traiter les armes nucléaires comme les mines antipersonnel, en particulier en raison de l'importance que leurs confèrent leurs possesseurs. Il est d'ailleurs intéressant de voir que cette conclusion est assez largement répandue, même parmi les abolitionnistes. Par ailleurs, pour des praticiens de la sécurité humaine, les armes nucléaires apparaissent comme un sujet négligé. C'est ce qui ressort d'une étude empirique sur la mise à l'agenda dans les TAN dans le domaine de la sécurité humaine réalisé par Charli

---

<sup>352</sup> Entretien avec Elisabeth Quanquin précédemment cité, évoquant les propos d'un représentant du Chili après la signature de la conférence d'Oslo.

Carpenter en 2009<sup>353</sup>, dans la continuité de son travail sur l'émergence et la non-émergence des problèmes dans les TAN<sup>354</sup>. Avec une méthodologie basée principalement sur la consultation de praticiens, cette étude conduit à identifier une liste de sujets considérés comme négligés par le secteur de la sécurité humaine. Celui des armes nucléaires figure dans cette liste d'une quarantaine de thèmes relevant de domaines divers (les femmes combattantes, l'intégrité de la famille, les réfugiés climatiques, etc.).

Progressivement, certains acteurs commencent cependant à penser à transposer le modèle aux armes nucléaires. Les indices qui le laissent supposer sont d'une part la création de l'ICAN dès 2007 et d'autre part, des publications ainsi que des colloques qui tendent à promouvoir une nouvelle approche des négociations concernant le désarmement nucléaire. Il s'agit en premier lieu du rapport de l'ICNND que nous avons mentionné déjà au début du chapitre (1.1.2.c). Ce rapport rapproche le modèle humanitaire du domaine des armes nucléaires. Dans un chapitre consacré à la mobilisation et le soutien à la volonté politique<sup>355</sup>, il s'interroge sur la possibilité de soutenir la NWC par le biais d'une campagne qui se fonderait sur le DIH (« international-humanitarian-law oriented “campaign treaty” »). Les acteurs-clés de cette campagne seraient « une combinaison de gouvernements like-minded » et d'organisations de la société civile, sur le modèle des campagnes d'Ottawa sur les mines et d'Oslo sur les armes à sous-munitions<sup>356</sup>. Le rapport ne se contente pas de poser la question. Il argumente en faveur de cette option. En amont, il installe les raisonnements qui peuvent conduire à penser qu'une telle campagne pourrait être utile ou même indispensable pour permettre de faire progresser la cause du désarmement.

---

<sup>353</sup> Charli Carpenter, Anna Tomaskovic-Devey et Kyle Brownlie, « Agenda-Setting in Transnational Networks: Findings from Consultations with Human Security Practitioners », Rapport de recherche, 2011, 20 p., URL : <https://www.umass.edu/newsoffice/article/what-sets-advocacy-agenda-transnational-groups> (consulté le 11 avril 2021).

<sup>354</sup> Charli Carpenter, « Setting the Advocacy Agenda: Theorizing Issue Emergence and Nonemergence in Transnational Advocacy Networks »? *International Studies Quarterly*, 51:1, 2007, p. 99-120.

<sup>355</sup> International Commission on Nuclear Nonproliferation and Disarmament (ICNND), *Eliminating nuclear threat. A practical agenda for policymakers*, (Rapport final de la commission co-présidée par Gareth Evans et Yoriko Kawaguchi), Chapitre 20, « Mobilizing and sustaining political will », p. 213-231.

<sup>356</sup> « *The key actors would be a combination of like-minded governments and civil society organizations, on the model of the Ottawa land mines and Oslo cluster bomb campaigns* ». (Rapport final de l'ICNND, *op. cit.*, p. 222, § 20.31)

La base de la réflexion est l'idée qu'un obstacle majeur au désarmement nucléaire est l'absence de volonté politique des États possesseurs d'armes nucléaires imputée non pas à une perception du contexte stratégique, mais à une croyance et un état d'esprit : « la disposition psychologique qui prévaut parmi les décideurs politiques des États possesseurs d'armes nucléaires (et quelques autres qui s'abritent derrière eux ou voudraient les imiter), partagée par une partie importante de leurs publics, semble être que les armes nucléaires - bien que peut-être dangereuses, et dans l'ensemble, une invention regrettable - contribuent néanmoins de manière significative à la sécurité nationale »<sup>357</sup>.

Cette affirmation est à rapprocher du chapitre 6 du rapport qui porte sur les moyens de « rendre le zéro concevable » (chapitre 6 « Disarmament : making zero thinkable » page 59-77) et débute par une partie intitulée « Délégitimer les armes nucléaires », arguant du fait que pour parvenir à l'élimination des armes nucléaires, « le besoin essentiel est de changer la perception de leur rôle et de leur utilité: en réalité, parvenir à leur délégitimation progressive, passant d'une position où elles occupaient une place stratégique centrale à une place dans laquelle leur rôle est considéré comme tout à fait marginal, et finalement totalement inutile, ainsi qu'indésirable »<sup>358</sup>. Cette idée apparaît peu de temps après dans un article de Pan Zhenqiang<sup>359</sup> intitulé « Abolishing Nuclear Weapons: Why Not Outlaw Them First? »<sup>360</sup> dans lequel il plaide pour une stratégie qui consiste à changer la manière de concevoir l'arme nucléaire avant de penser concrètement au désarmement.

Une deuxième étape du raisonnement est un constat conduisant à la conclusion que de nouveaux espaces de discussions et de négociations seront nécessaires. A cet

---

<sup>357</sup> « *The prevailing psychological mindset among policymakers in the nuclear-armed states (and a few others who shelter behind them or would like to emulate them), shared by a significant proportion of their publics, seems to be that nuclear weapons – while maybe dangerous, and on balance a regrettable invention – are nonetheless significant contributors to national security* ». (Rapport final de l'ICNND, *op. cit.*, p.215, § 20.5)

<sup>358</sup> « *The critical need is to change perceptions of their role and utility: in effect, to achieve their progressive delegitimation, from a position in which they occupied a central strategic place to one in which their role is seen as quite marginal, and eventually wholly unnecessary as well as undesirable* » (Rapport final de l'ICNND, *op. cit.*, p. 59, § 6.1).

<sup>359</sup> Pan Zhenqiang est un général retraité de l'Armée populaire de libération chinoise qui a exercé plusieurs fonctions de direction dans des instituts de recherche en Chine et fait partie du conseil de l'ONG Pugwash.

<sup>360</sup> Pan Zhenqiang, « Abolishing Nuclear Weapons: Why Not Outlaw Them First? », in George Perkovich et James Acton (dir.), *Abolishing Nuclear Weapons: A Debate*, Carnegie Endowment for International Peace, 2009, p. 250-263.

égard, la commission ne concentre pas son argumentation sur l'idée que les enceintes multilatérales seraient bloquées mais sur le fait que celles-ci s'inscrivent dans une perspective de « maîtrise des armements traditionnelle » (§20.17). Ainsi, une approche « alternative – ou additionnelle » serait une approche par le biais du DIH (§20.18).

Le rapport offre aussi l'argumentaire qui pourrait sous-tendre la campagne : les armes nucléaires auraient un impact inhumain et immense ; la seule manière de prévenir leur emploi est de les éliminer ; le meilleur moyen d'y parvenir concrètement – en motivant les gouvernements *like-minded* et la société civile – serait de négocier à travers un processus humanitaire. Il examine aussi quels pourraient être les acteurs-clés. S'agissant de la société civile, il souligne l'existence d'une grande diversité d'organisations internationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale et met en exergue certaines d'entre elles comme étant les plus importantes : *Pugwash*, la *Nuclear Threat Initiative*, *Global Zero*, la *Middle Powers initiative*, le *Forum article VI* (du Global Security Institute), le forum international de Luxembourg, ainsi que l'ICAN et *Mayors for Peace*, ces deux organisations étant qualifiées d'organisations militantes (« *grassroots-focused campaign organizations* », §20.29).

Ces orientations du rapport incitent à se pencher sur sa genèse. Une partie de la stratégie que l'initiative CHAN a mise en œuvre est déjà pensée là. La commission a mené de nombreux entretiens et s'est appuyée sur des expertises extérieures. Parmi les membres du conseil consultatif, Patricia Lewis (alors directrice adjointe au *James Martin Center for Nonproliferation Studies*) a pu contribuer à l'intégration de l'approche humanitaire<sup>361</sup>. Par ailleurs, la commission a affiché la volonté de prendre connaissance de l'ensemble des vues de la société civile et nommé, en octobre 2008, deux conseillers sur ces questions : Akira Kawasaki alors représentant de *Peace Boat Japan* qui a rejoint l'ICAN par la suite<sup>362</sup> et Tilman Ruff, l'un des fondateurs de l'ICAN

---

<sup>361</sup> Ken Berry, Patricia Lewis, Benoit Pelopidas, Nikolai Sokov et Ward Wilson, « Delegitimizing Nuclear Weapons: Examining the Validity of Nuclear Deterrence », Rapport *James Martin Center for Nonproliferation Studies*, mai 2010, 97 p.

<sup>362</sup> Akira Kawasaki est devenu membre du comité de pilotage d'ICAN (<http://www.icanw.org/akira-kawasaki/>, page consultée le 5 avril 2019). Dans une interview pour NHK, Akira Kawasaki raconte comment il a rejoint ICAN après avoir rencontré Tilman Ruff en 2008. « *So in the year 2008, we Peace Boat members met the founding chair, Mr. Tilman Ruff from Australia of ICAN. Then, Peace Boat was invited to join ICAN and I came on the leadership board of ICAN. Since then, Peace Boat, together with many other Japanese groups, has been*

(représentant de l'ICAN Australie à l'époque). Bien que cette piste de réflexion ne constitue qu'une partie d'un rapport contenant de multiples propositions, celui-ci reflète la montée en puissance de cette idée.

Dans le même temps, les travaux de l'UNIDIR portant sur « Le désarmement en tant qu'action humanitaire » semblent avoir contribué à la réflexion et à l'ouverture intellectuelle de plusieurs acteurs. D'après Kjølvi Egeland, le programme aurait été financé par les gouvernements norvégien et néerlandais avec les objectifs suivants : « analyser et comparer les différents processus de négociation, recadrer les processus de négociation de désarmement multilatéral en termes humanitaires, [et] à formuler des propositions pratiques pour appliquer les concepts humanitaires pour assister les négociations de désarmement »<sup>363</sup>.

Le projet qui s'est poursuivi entre 2004 et 2008 a donné lieu à plusieurs rapports. Le premier, publié en 2005, préfacé par le secrétaire d'État aux affaires étrangères norvégien (à l'époque, il s'agit de Vidar Helgesen, parti conservateur) comprend un chapitre qui établit le lien avec les armes nucléaires<sup>364</sup>. L'auteur, Patrick Mc Carthy est alors coordinateur du Forum de Genève, une initiative créée par le bureau des Quakers auprès des Nations Unies<sup>365</sup>, l'UNIDIR et le Centre sur le conflit, le développement et la réconciliation (CCDP) de l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) de Genève. L'objectif affiché par le Forum de Genève, qui a cessé d'exister en 2015, était de favoriser le dialogue et la diffusion de la recherche sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements, de paix et sécurité. Il semble avoir été particulièrement actif sur la question des ALPC (Patrick Mc Carthy a d'ailleurs poursuivi une partie de sa carrière dans ce secteur). Nous nous arrêtons quelques instants sur ce Forum de Genève car nous le retrouverons peu après comme

---

*playing a major role, especially in the field of spreading the message of the humanitarian consequences of nuclear weapons ».*

(<https://www3.nhk.or.jp/nhkworld/nhknewsline/inconversation/interviewwithakirakawasaki/>, page consultée le 5 avril 2019). Cette rencontre a peut-être eu lieu par le biais de l'ICNND.

<sup>363</sup> Kjølvi Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*

<sup>364</sup> John Borrie, Vanessa Martin Randin (dir.), *Alternative approaches in multilateral decision making*, Rapport de l'UNIDIR, n°11, 2005, 147 p.

<sup>365</sup> Les Quakers disposent d'un bureau à Genève et à New-York. Sur le rôle des Quakers dans les relations internationales, voir Jeremy Carrette, « The Paradox of Globalisation: Quakers, Religious NGOs and the United Nations », in Robert Hefner, John Hutchinson, Sara Mels, Christiane Timmerman (dir.), *Religions in Movement*, Routledge, 2013, p. 40 et suivantes..



l'un des fondateurs d'une autre initiative genevoise qui semble avoir joué un rôle dans l'initiative CHAN.

Dans ce chapitre intitulé « Deconstructing disarmament : the challenge of making the disarmament and arms control machinery responsive to the humanitarian imperative », Patrick Mc Carthy cherche à démontrer que les pratiques en matière de négociation de désarmement sont contraintes par les institutions traitant de ces sujets, en s'appuyant sur le plan théorique sur la « déconstruction » de Jacques Derrida. Il écrit : « Une simple traduction de l'idée de Derrida dans le langage du désarmement et de la maîtrise des armements peut se lire ainsi : Il peut être difficile pour les États de parvenir à des solutions coopératives aux nouveaux défis de sécurité en raison des contraintes qui leur sont imposées par les structures de la diplomatie traditionnelle du désarmement »<sup>366</sup>. Il plaide pour davantage d'interactivité dans les discussions, notamment à travers des forums qui permettraient des discussions entre les négociations formelles et cite le travail réalisé par le Forum de Genève. Or, il s'intéresse précisément aux armes nucléaires – et aux armes biologiques dans un paragraphe plaidant finalement pour l'application du prisme humanitaire aux armes nucléaires : « Les conséquences humanitaire des armes nucléaires ou biologiques, par ailleurs, alors qu'elles apparaissent clairement pour celui qui prend le temps d'y penser – n'apparaissent pas quotidiennement sur nos écrans de télévision [...] les organisations de la société civile tendent à placer un accent important sur l'impératif humanitaire et là où ces organisations ne sont pas présentes dans les contextes de négociations, l'impératif humanitaire tend à être submergé par les préoccupations de sécurité nationale et militaire.<sup>367</sup> » L'article ne vise pas les armes nucléaires (plutôt les ALPC), mais il les mentionne dans une perspective qui sera celle de l'initiative, tout en mentionnant d'ailleurs les efforts du CICR pour opérer ce tournant humanitaire. Sans être marquant ou fondateur, cet article signale toutefois la progression de l'idée qu'un recadrage humanitaire est nécessaire. Or, à la même période est lancé par le Forum de Genève dont Patrick Mc Carthy est coordinateur et par l'UNIDIR, un projet intitulé

---

<sup>366</sup> Patrick Mc Carthy, « Deconstructing disarmament: the challenge of making the disarmament and arms control machinery responsive to the humanitarian imperative », in John Borrie, Vanessa Martin Randin (dir.), *Alternative approaches in multilateral decision making*, op. cit., p. 52.

<sup>367</sup> *Ibid.*

*Disarmament Insight* dont nous allons voir qu'il accompagnera la manœuvre prohibitionniste.

Très peu d'informations sont disponibles sur *Disarmament Insight* mais sur le blog dont l'activité s'est arrêtée à la fin de l'été 2017<sup>368</sup> – donc après la conclusion du TIAN, il est précisé que « le blog a été établi à l'origine à la fin de 2006 en tant qu'élément non officiel d'une collaboration entre le Geneva Forum et un projet de l'UNIDIR intitulé "Le désarmement en tant qu'action humanitaire : faire fonctionner les négociations multilatérales". Désormais, le blog sert de plateforme non officielle pour le personnel de l'UNIDIR et des blogueurs invités pour offrir leur analyse sur les processus liés au désarmement, les événements et les tendances qui nous enthousiasment ». Le blog a probablement changé de statut au moment où le programme de l'UNIDIR a cessé ou bien quand les orientations de l'initiative sont devenues intenables pour la Norvège et les Pays-Bas en tant que membres de l'OTAN (c'est-à-dire au moment où l'objectif d'une interdiction est devenu explicite). Toutes ces précisions sur le blog nous intéressent car elles suggèrent qu'il a pu être l'un des vecteurs de la promotion de l'interdiction et en amont, de l'application de l'approche humanitaire aux armes nucléaires.

C'est aussi ce qui ressort à l'examen du séminaire organisé par *Disarmament Insight* à Glion en Suisse les 19 et 20 novembre 2008. Intitulé *Learn, Adapt, Succeed: Potential lessons from the Ottawa and Oslo processes for other disarmament and arms control challenges*, ce séminaire fait l'objet d'un compte-rendu publié sous forme d'article dans une publication de l'UNIDIR<sup>369</sup>. Les auteurs de cet article sont John Borrie présenté ici non seulement comme chercheur à l'UNIDIR mais aussi comme co-fondateur de *Disarmament Insight*, Maya Brehm assistante sur ce projet, Silvia Cattaneo du Forum de Genève et David Atwood du Bureau Quaker des Nations Unies à Genève. Ces derniers décrivent le séminaire comme une « rencontre informelle avec des représentants de gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et des institutions universitaires » précisant en note de bas de page que « de nombreux participants ont pris part au processus d'Oslo – et à

---

<sup>368</sup> <http://disarmamentinsight.blogspot.com/> (consulté le 17 décembre 2021).

<sup>369</sup> John Borrie, Maya Brehm, Silvia Cattaneo et David Atwood, « Adapter les enseignements tirés des processus d'Ottawa et d'Oslo pour enregistrer d'autres succès en matière de désarmement et de maîtrise des armements », *op. cit.*

d'autres actions multilatérales pour le désarmement – et quelques-uns avaient aussi participé au processus d'Ottawa »<sup>370</sup>. Il semble donc y avoir dès cette étape une volonté d'animer un réseau existant, de l'empêcher de s'éteindre.

Pour mémoire, la convention d'Oslo a alors été adoptée quelques mois plus tôt en mai. Or, plusieurs auteurs ont insisté sur l'importance de la réactivation des réseaux d'une mobilisation à l'autre<sup>371</sup>. Hélène Dufournet qui a concentré ses travaux sur le cas de la France a souligné l'un des aspects de la réactivation des réseaux qui peut bénéficier à une mobilisation. Il s'agit d'un gain de temps : « L'expérience récente de la campagne contre les mines rend en effet possible un dialogue immédiat entre l'administration française et Handicap International. Si bien que la période d'identification des acteurs et de connaissance mutuelle, qui était longue dans la première campagne, se trouve en fait considérablement raccourcie [...] »<sup>372</sup>.

Enfin, certains acteurs estiment que les relations interpersonnelles préexistantes, la confiance établie entre les membres de ces réseaux est cruciale pour l'aboutissement de ces entreprises. On retrouve ainsi des diplomates et des militants d'une campagne à l'autre. L'étude de la mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires a bien mis ce constat en exergue. En parallèle, se produit une forme de capitalisation d'expérience, de transmission et d'apprentissage qui pourront être réinvestis à l'avenir sur d'autres sujets.

A posteriori, plusieurs observateurs ont constaté que l'initiative CHAN avait bénéficié du fait que des réseaux préexistaient. Par exemple, John Borrie indique comment l'ICAN en a tiré parti : « Les campagnes sur les mines et les armes à sous-munitions avaient aussi développé des réseaux de confiance qui se recouvraient parmi certains responsables dans certains des États petits ou moyens impliqués, ainsi qu'un éventail d'autres acteurs y compris des militants, des personnels d'organisations internationales et des chercheurs. Ce réseau a finalement aidé l'ICAN à trouver un auditoire parmi les décideurs politiques de certains États, notamment l'Autriche, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Mexique, l'Afrique du Sud et la

---

<sup>370</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>371</sup> Voir par exemple, John Borrie, *Unacceptable Harm: A History of How the Treaty to Ban Cluster Munitions was Won*, Rapport de l'UNIDIR, n°8, 2009, 532 p.

<sup>372</sup> Hélène Dufournet, « Gouverner sans choisir : entre contrainte morale et réalisme politique : l'engagement français dans le processus d'interdiction des armes à sous-munitions (2003-2008) », thèse de doctorat, sous la direction de Jacques Commaille, soutenue en 2011, p. 219.

Suisse.<sup>373</sup> » Effectivement, certains noms qui apparaissaient dans les listes de participants aux conférences du processus d'Oslo sont réapparus dès le début de l'initiative sur les CHAN. Cela pourrait s'expliquer par la longévité dans certains postes mais bien souvent les personnes concernées ont changé de fonction durant les cinq années qui se sont écoulées entre la conclusion de la convention sur les BASM et la première conférence CHAN à Oslo.

Les tenants du « DH » veulent sans doute maintenir une dynamique. Pensent-ils déjà aux armes nucléaires ? Le compte-rendu permet de le penser même si la conclusion n'est pas univoque sur ce point : elle établit d'une part que des enseignements ont déjà été repris par d'autres initiatives « pour modifier la façon dont les questions sont traitées par les instances de maîtrise des armements » mais d'autre part, que « ces initiatives spéciales ne sont pas la solution générale pour renforcer le désarmement [...] ». Précisément au sujet des armes nucléaires, le compte-rendu note toutefois : « Pensant à l'avenir, certains participants ont estimé que la question de savoir si des enseignements pouvaient être tirés des processus d'Ottawa et d'Oslo pour être appliqués au désarmement nucléaire était importante, surtout que ce domaine approche une phase critique ». En rapprochant ces données de celles précédemment recueillies au sujet du programme de l'UNIDIR notamment, il apparaît que ce séminaire participe déjà de la diffusion du DH en tant que modèle, notamment applicable aux armes nucléaires.

Au même moment, en Nouvelle-Zélande, un séminaire sur le rôle de la Nouvelle-Zélande pour l'élimination des armes nucléaires rassemble notamment en tant qu'intervenants Felicity Hill alors vice-présidente de WILPF mais déjà active au sein de l'ICAN<sup>374</sup>, Tillman Ruff directeur de l'ICAN Australie ainsi que Mary Wareham coordinatrice de la branche néo-zélandaise de la CMC. Cette dernière, avec Edwina Hugues coordinatrice de *Peace Movement Aotearoa*<sup>375</sup> présente une contribution intitulée « un processus Ottawa/Oslo pour les armes nucléaires et autres initiatives

---

<sup>373</sup> John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 101-102.

<sup>374</sup> Comme nous le verrons au chapitre 2, Felicity Hill est notamment le point de contact lors du lancement officiel de l'ICAN à Vienne en 2007.

<sup>375</sup> Organisation pacifiste qui coordonne les différentes ONG partenaires pour l'ICAN Nouvelle-Zélande.

militantes » dont un résumé est disponible sur internet<sup>376</sup>. Au-delà du rappel des leçons tirées de ces processus, il rend compte « de l’enthousiasme considérable » au sujet des possibilités de les appliquer aux armes nucléaires et du fait que les ateliers suivant les présentations conduisent à explorer trois questions : « comment communiquer sur le problème, comment articuler un objectif clair, et comment parler d’une seule voix »<sup>377</sup>.

L’application de ce retour d’expérience va progressivement s’opérer avec la création de l’ICAN, officiellement lancée en 2007 (voir chapitre 2) et l’organisation de conférences ad hoc (voir chapitre 4) en parallèle des réunions dans les enceintes onusiennes (voir chapitre 5 et 6).

### **Conclusion 1.2.**

En conclusion de cette section, il convient de préciser certains points. Tout d’abord, si une transposition du modèle de DH se dessine progressivement, d’autres voies abolitionnistes sont considérées à cette époque. En 2007 par exemple, dans leur déclaration au Prepcom TNP, les ONG qui se rassemblent autour de l’objectif d’un NWC évoquent d’autres options de négociations qu’un processus hors ONU (négociation d’un protocole au TNP par exemple ou un amendement)<sup>378</sup>. Cette déclaration a sans doute résulté d’une négociation entre plusieurs organisations. Ainsi, bien que la déclaration trace plusieurs voies, il est probable que les prohibitionnistes pensent déjà à un processus *ad hoc*.

Quoiqu’il en soit, cette dernière n’est donc pas la seule solution envisagée alors par l’ensemble des abolitionnistes et plus généralement les tenants du désarmement. Remarquons aussi que les partisans d’un processus ad hoc avaient intérêt à ne pas l’imposer comme seule voie possible compte tenu du fait – dont ils avaient connaissance – que les États du NAM sont réfractaires à ce type de négociations et que,

---

<sup>376</sup> Mary Wareham et Edwina Hugues, « An Ottawa/Oslo process for nuclear weapons and other grassroots initiatives », Wellington, New Zealand: NCCD Seminar “Eliminating Nuclear Weapons: Exploring the Next Steps”, URL <http://www.converge.org.nz/pma/nucoop08.pdf> (consulté le 16 mars 2022). Il convient de noter que cette intervention est rarement citée. Elle apparaît dans Nick Ritchie, « A hegemonic nuclear order: Understanding the Ban Treaty and the power politics of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 413.

<sup>377</sup> *Ibid.*

<sup>378</sup> Felicity Hill (ICAN), « The case for a NWC », Déclaration lors de la séance réservée aux ONG lors Comité préparatoire du TNP, Vienne, 2 mai 2007, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom07/statements/2mayGroup4.pdf> (consulté le 4 mai 2022).

contrairement aux MAP et aux BASM pour lesquels les démarches ont été initiés par les États « riches du Nord »<sup>379</sup>.

Ensuite, appréhender l'initiative CHAN en tant que processus, avec le prisme du DH conduit à assimiler plusieurs éléments qu'il convient cependant de distinguer analytiquement : l'objectif prohibitionniste, le type de processus ad hoc et la stratégie de cadrage humanitaire.

Comme nous le verrons progressivement, l'un des axes du cadrage de l'interdiction des armes nucléaires a reposé sur l'idée que le succès des deux premiers processus était reproductible. Au-delà d'un retour d'expérience intéressant l'action des promoteurs de l'interdiction des armes nucléaires, ces deux précédents ont également crédibilisé l'initiative sur les CHAN, en particulier au moment où elle a commencé à promouvoir un « ban ».

La représentation de la possibilité<sup>380</sup> semble centrale dans l'engagement des militants et en surtout dans la perception des militants qui construisent cette mobilisation. Une attention particulière a été portée par certains acteurs à insister sur la possibilité du changement, comme le montrent certains discours militants : « Certains gouvernements nous disent qu'une convention sur les armes nucléaires serait prématurée et que sa conclusion est peu probable. Ne les écoutez pas. Ils nous avaient dit la même chose pour le traité d'interdiction des mines »<sup>381</sup>. À cet égard, les propos réflexifs de Magnus Løvold sont précieux tandis qu'il distingue la possibilité et la certitude (« le fait que vous puissiez croire en quelque chose, croire que c'est possible, ne signifie pas que vous êtes certain ») et parle de sa « propre propagande », c'est-à-dire le fait qu'il ait été nécessaire pour le militant de croire en sa croyance en quelque sorte. M. Løvold se rappelle que lors de son entretien d'embauche pour l'ICAN, il avait affirmé « bien sûr, nous pouvons interdire les armes nucléaires. C'est quelque chose que nous pouvons accomplir » face à des militants abolitionnistes qui semblaient sceptiques.

---

<sup>379</sup> Camille Grand, « La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique », *op. cit.*, p. 8.

<sup>380</sup> La représentation de la possibilité n'est pas la capacité d'agir (*agency*).

<sup>381</sup> Propos de Jody Williams, in Tim Wright, « Hiroshima's mayor launches anti-nuclear campaign: ICAN », *NPT News in Review*, n°2, 2007, p. 6.

Il explique « j’avais comme décidé que si nous voulions y parvenir, nous devons nous convaincre que c’était possible »<sup>382</sup>.

Par ailleurs, s’agissant du cadrage, les précédents que constituent les processus d’Ottawa et d’Oslo peuvent être considérés comme ayant facilité la résonance des cadres que nous avons évoquée précédemment. Le fait que le prisme humanitaire ait été repris conduit à une forme d’habitation et à la mise en place d’un cadre de pensée. Citons le propos de la Colombie lors de la première commission de 2012 lorsque son représentant déclare : « Nous sommes attachés à l’interdiction de toutes les armes ayant des conséquences humanitaires telles que les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions.<sup>383</sup> ». Le représentant spécifie deux types d’armements mais il montre aussi la disposition de son pays à s’engager dans un autre processus le cas échéant.

Enfin, sur le plan théorique, il convient de revenir plus précisément sur la notion de répertoire. Dans les paragraphes précédents, nous avons considéré l’ensemble des acteurs qui se mobilisent –et conduisent une mobilisation sans faire de distinction entre différents types d’acteurs. Il nous semble nécessaire de reposer cette question en distinguant les types d’acteurs impliqués, ce qui ouvre la voie vers une réflexion sur ce que signifie concrètement un partenariat (terme employé par plusieurs acteurs et observateurs pour caractériser les relations entre les différents types d’acteurs dans ces processus). Avec cet angle de vue, il apparaît que le répertoire pratique des ONG comprendrait non seulement le cadrage humanitaire (et tout ce qui s’ensuit y compris le renversement de la charge de la preuve, la stigmatisation etc.), mais également le lobbying auprès des représentants officiels afin qu’ils favorisent l’émergence d’un processus de DH. Du côté des États, le recours aux ONG peut être considéré comme faisant partie d’un répertoire pratique. Plus généralement, la mise en place d’un processus de DH pourrait aussi dans son ensemble être une possibilité de ces répertoires.

En utilisant le répertoire d’action, nous restons sur le plan de la stratégie et des moyens. Nous avons aussi abordé les idées, à travers la notion de répertoire discursif, mais encore une fois dans une perspective stratégitiste. Qu’en est-il de l’idéologie ? La

---

<sup>382</sup> Entretien avec Magnus Løvold, précédemment cité.

<sup>383</sup> Extrait de la déclaration de la Colombie, Procès-verbal Première commission, 5e séance, jeudi 11 octobre 2012, à 10 heures, 67ème session de l’Assemblée générale des Nations unies A/C.1/67/PV.5.

question se pose lorsque l'on observe la succession de ces trois processus ainsi que ceux qui se développent actuellement sur les SALA ou encore les EWIPA. La notion de cycles d'action collective<sup>384</sup> et plus précisément à celle de mouvements initiateurs et « *spin-off* »<sup>385</sup> peut ici être mobilisée. Nous pouvons en effet facilement identifier le mouvement initiateur et ses dérivés, des espaces identiques et une contemporanéité, le fait que leur développement ait été dépendant de celui de la famille de mouvement dans laquelle ils s'inscrivent et enfin l'empreinte du mouvement initiateur tant sur le plan organisationnel qu'idéologique. Cette dimension est portée par le concept de « DH » et surtout son lien avec la « sécurité humaine ». Ils peuvent être analysés comme participant d'un système de pensées et de représentations.

## Conclusion du chapitre 1

Pour conclure ce premier chapitre, commençons par synthétiser ce qui, dans les répertoires pratiques et discursifs de l'abolition et du DH, semble avoir été repris de manière consciente et stratégiste par l'initiative CHAN.

Sur le plan pratique, le plus saillant est la reprise des moyens mis en œuvre par les processus de DH : cadrage humanitaire, déplacement du sujet hors des enceintes onusiennes, partenariat entre acteurs étatiques et non étatiques, fonctionnement en réseau.

Notons que l'objectif normatif qui sous-tend cette initiative est certainement plus prégnant que dans le cas des MAP et des BASM car les concepteurs du « ban » savent que ce dernier ne sera signé par aucun État possesseurs et n'entraînera donc concrètement aucune mesure de désarmement, aucune réduction dans l'arsenal nucléaire mondial – tandis que pour les MAP et les BASM, l'interdiction a eu des effets concrets

---

<sup>384</sup> Sidney Tarrow, « Cycles of Collective Action: Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », dans Mark Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, 1995, p. 89-116.

<sup>385</sup> Doug McAdam, « Initiator and Spin-Off Movements: Diffusion Processes in Protest Cycles », dans Mark Traugott (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, 1995, p. 217-239.



rapidement avec le renoncement de certains États à l'utilisation de ces systèmes qui contribuaient pourtant à la capacité opérationnelle de leurs forces armées<sup>386</sup>.

Toute la première partie de ce chapitre, concernant le patrimoine abolitionniste, a fait ressortir des répertoires à l'usage des ONG mais également d'autres types d'acteurs (avec la mise en place de commissions internationales par exemple). Précisément, ceux-ci semblent avoir été épuisés et la nécessité identifiée par les tenants de l'initiative CHAN de développer de nouvelles pratiques, de faire appel à la jeunesse et de se montrer innovants. Le recours au droit peut également être considéré comme faisant partie du répertoire abolitionniste avec les précédents de la saisine de la CIJ ainsi que la NWC. Celui-ci est à la fois un moyen de faire évoluer la norme mais aussi de protester<sup>387</sup>.

Les ONG vont reprendre des éléments des répertoires d'action classiques qui ne sont pas propres aux ONG opérant sur les questions de désarmement mais cela n'interviendra que de manière secondaire (pétitions, manifestations...) de manière à légitimer l'initiative et le cadrage pronostic. Cela s'explique par le fait que cette mobilisation n'est pas populaire. Il ne s'agit pas alors de susciter un intérêt de l'opinion publique (cela pourra être nécessaire à un stade ultérieur de la mise en œuvre de la stratégie). La mobilisation est circonscrite aux enceintes onusiennes.

Sur le plan des idées, nous anticipons ce qui sera détaillé dans les prochains chapitres pour mettre en exergue le fait que le cadrage CHAN n'apporte pas réellement de nouveauté sur le fond mais davantage dans la forme (articulation et présentation des arguments). L'exemple le plus frappant est celui du reconditionnement de « l'hiver nucléaire » qui faisait partie des risques identifiés pendant la guerre froide en « famine climatique » qui fait la connexion entre la cause du désarmement nucléaire et les préoccupations environnementales. Cela est vrai de manière plus générale pour l'ensemble de la thématique des conséquences humanitaires de l'arme nucléaire. Ce qui est ici nouveau est le fait de mettre l'accent sur cette thématique dans la perspective de

---

<sup>386</sup> Cette affirmation ne contredit cependant pas l'idée que pour certains États, l'utilité militaire des MAP en particulier n'était peut-être plus évidente (idée que l'on retrouve dans la littérature sur le sujet comme indiqué précédemment).

<sup>387</sup> Éric Agrikoliansky, « Les usages protestataires du droit », in Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier, Olivier Fillieule (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, p. 225-243.

changer les termes de la conversation et les rapports de force qui se développent dans les enceintes onusiennes.

Or, comme nous l'avons évoqué précédemment, il y a dans cette initiative ce que l'on pourrait appeler une inspiration constructiviste. À la fin des années 2000, plusieurs articles s'inscrivent dans cette perspective, portée notamment par des universitaires comme Nick Ritchie de l'université d'Oxford (voir chapitre 2). La notion de tabou nucléaire<sup>388</sup> qui n'est pas connue de tous les militants est cependant mentionnée par certains de ceux qui ont fait partie des concepteurs de l'initiative, comme Ray Acheson par exemple.

Certains promoteurs de l'interdiction vont prioritairement parler de stigmatisation et de pression morale comme le fait par exemple Richard Moyes : « Interdire les armes nucléaires – les rendre illégales – façonnerait à son tour la façon dont ces armes sont discutées et considérées dans le monde. Cela affecterait la manière dont les États parties à un tel traité peuvent investir ou aider à la production, au stockage ou à l'utilisation d'armes nucléaires par d'autres. Plus important encore, cela renforcerait encore la stigmatisation contre ces armes – changeant la façon dont le débat international sur ces armes est structuré, augmentant considérablement la pression en faveur du désarmement et recadrant les décisions actuelles de « modernisation » prises dans un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires. Il réaffirmera que la communauté internationale n'a pas accepté la menace que représentent ces armes, mais continue de considérer les armes nucléaires comme une horreur inacceptable entre les mains d'un petit nombre.<sup>389</sup> » Le soulignement des mots qui évoquent une dimension discursive et représentative montre sa centralité dans le propos.

---

<sup>388</sup> La notion de tabou nucléaire a été développée par Nina Tannenwald. Voir Nina Tannenwald, *The Nuclear Taboo: The United States and the Non-Use of Nuclear Weapons since 1945*, Cambridge University Press, 2007, 472 p. Dans une lecture croisée, Bastien Irondelle revient sur cette notion en la replaçant dans le contexte d'autres travaux, notamment ceux de T.V. Paul qui évoque plutôt une tradition de non-emploi. Le tabou nucléaire se présente comme une explication alternative à la dissuasion concernant le fait que l'arme nucléaire n'ait plus été utilisée depuis 1945. Le tabou nucléaire peut être défini comme une norme de non-utilisation avec une dimension morale importante. Voir Bastien Irondelle, « Lecture croisée. La non-utilisation de l'arme nucléaire depuis 1945 : tabou ou tradition ? », *Critique internationale*, n° 57, 2012, p. 163-169.

<sup>389</sup> Richard Moyes, « Banning nuclear weapons », *International Catalan Institute for Peace E-REVIEW*, n° 16, juin 2013, URL : <http://www.icip-perlapau.cat/e-review/issue-16-may-2013/banning-nuclear-weapons.htm> (consulté le 12 avril 2021).

Pour d'autres, c'est plus précisément une manière de revenir sur une situation considérée comme inégalitaire et injuste, une question de rapports de force et de pouvoir. Selon Kjølvs Egeland, « les concepteurs de l'initiative ont procédé à une analyse minutieuse des structures de pouvoir qui sous-tendent le statu quo nucléaire. Plus précisément, ils sont partis de l'hypothèse que la poursuite de l'existence des armes nucléaires était conditionnée [...] par des structures discursives et des idées [...] les partisans de l'initiative visaient la 'valeur du prestige' attachée aux armes nucléaires [...] »<sup>390</sup>.

Au-delà de l'héritage abolitionniste et du cadre proposé par le label « DH », il faut donc chercher la conception de cette initiative dans certains milieux « critiques » en science politique.

---

<sup>390</sup> Kjølvs Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 19.



## CHAPITRE 2 : LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE DANS L'ÉCOSYSTÈME ONUSIEN

*Les cadres de l'action.* Le mouvement CHAN se structure à travers une organisation internationale – l'ONU – et plus particulièrement des enceintes multilatérales qui traitent habituellement de questions nucléaires. Celles-ci servent de cadre à l'action du mouvement, même si celui-ci se développe en partie et temporairement dans un autre espace, au sein des trois conférences sur les CHAN qui se tiennent en Norvège, au Mexique et en Autriche entre 2013 et 2014 (voir chapitre 4). En effet, le mouvement s'engage dans les enceintes onusiennes, se poursuit ensuite pendant plusieurs mois à l'extérieur, tout en continuant de se développer à l'ONU, puis y revient tout à fait jusqu'à la négociation du traité qui s'achève en juillet 2017. Ce chapitre a donc vocation à décrire ces enceintes onusiennes en ce qu'elles permettent l'action de l'ICAN et des États qui soutiennent l'initiative CHAN : d'une part, elles constituent un contexte, avec une histoire, des règles et des pratiques dans lequel le mouvement va s'intégrer, se déployer et qu'il va également faire évoluer ; d'autre part, elles peuvent être considérées comme des structures d'opportunité politique.

Dans la continuité des travaux de Sidney Tarrow, il nous apparaît « que les institutions internationales, créées par les États pour servir des intérêts communs, ont un effet d'ancrage et de montée en puissance pour les acteurs non-étatiques »<sup>391</sup>. Elles vont permettre tout particulièrement le développement d'une initiative portée par des acteurs étatiques et non-étatiques. Cependant, elles ne constituent un milieu favorable qu'à la condition d'être perçues comme telles par des acteurs capables aussi de saisir les opportunités, mobiliser les ressources tout en s'affranchissant des contraintes qui entravent son action.

*Des États militants.* La mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires que nous étudions n'est pas d'abord un mouvement que l'on pourrait qualifier de populaire, même si, à certaines étapes de la campagne, l'opinion publique est ciblée ou plutôt impliquée. En effet, la stratégie ne semble requérir la sensibilisation de la population

---

<sup>391</sup> Sidney Tarrow, « La contestation transnationale », *op. cit.*, p. 2-3.

que de manière marginale. Ce n'est pas son soutien qui permettra de conduire à la négociation d'un traité, mais il sera important cependant, présenté de manière chiffrée en particulier, dans les tout premiers temps. Il permettra à l'ICAN de renforcer sa légitimité en tant que représentation de la société civile. Ainsi, la mobilisation s'inscrit dans un cadre particulier, moins international et transnational que multilatéral. Le recrutement ici n'est pas celui d'individus qui deviennent des militants, mais d'États et d'ONG, éventuellement à travers leurs représentants. L'enjeu est la mobilisation de leur soutien pour les étapes suivantes.

Dans ce chapitre, nous allons donc d'abord passer en revue les différentes enceintes multilatérales traitant de désarmement nucléaire en nous concentrant sur les éléments saillants du cadre qu'elles offrent aux discussions et aux éventuelles négociations portant sur ce thème (2.1). Nous mettrons en évidence les perceptions de ces enceintes partagées et entretenues par les acteurs du mouvement, notamment à travers la contestation de l'ordre établi par le TNP (2.2). Enfin, nous nous intéresserons aux « acteurs » du désarmement, à leurs positionnements afin de faire ressortir les évolutions apportées par le mouvement CHAN (2.3).

## **2.1. Des enceintes aux pratiques codifiées. Apprentissages et créations d'opportunités.**

*« Dans le système onusien, les nombres sont importants ».*

Le sujet du désarmement nucléaire et plus généralement des armes nucléaires est régulièrement traité dans plusieurs enceintes onusiennes. Rappelons que parmi les objectifs des Nations Unies tels que décrits dans la Charte figure en premier lieu celui de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et qu'à cette fin notamment les États signataires s'engagent à « accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun »<sup>392</sup>. Il y est ensuite question de désarmement dans les articles concernant l'Assemblée générale (AGNU) ainsi que le Conseil de sécurité (CSNU).

---

<sup>392</sup> Charte des Nations unies, préambule.

Dans cette section, nous commencerons par passer en revue les différentes enceintes concernées afin de caractériser leur rôle attendu et réel sur ces thématiques en mettant tout particulièrement en exergue les enjeux qui les traversent sur le plan de la gouvernance mondiale. Nous nous intéresserons à cet ensemble que l'on désigne par le terme de « machinerie du désarmement » (2.1.1). Nous nous concentrerons ensuite sur la conférence du désarmement (CD) dans la mesure où elle assume un rôle unique, seule enceinte de négociation pour les questions de désarmement. Nous verrons comment ce qui est décrit comme un blocage de la CD et tout le discours sur le dépassement de celui-ci ont installé un contexte d'attente et favorisé l'acceptation de la solution proposée par les tenants de l'interdiction (2.1.2). Enfin, nous nous intéresserons à l'AGNU, une arène dans laquelle des luttes sont menées à travers les discours et leur potentiel normatif (2.1.3).

### **2.1.1. La « machinerie du désarmement » : organes décisionnels et lieux d'influence.**

Le terme de machinerie du désarmement peut sembler désuet. Il est pourtant toujours utilisé aujourd'hui, à la fois dans la littérature sur ce sujet mais également dans les enceintes onusiennes elles-mêmes. Il constitue par exemple un « segment » spécifique lors des débats thématiques de la première commission<sup>393</sup>.

On appelle machinerie du désarmement l'ensemble des organes des Nations Unies consacrés à cette problématique. Il s'agit d'une traduction de l'anglais « *machinery* » et l'on trouve parfois la traduction « mécanisme de désarmement » mais plus fréquemment « machinerie ».

Le désarmement à l'ONU s'appuie sur plusieurs organes. Soit le désarmement y est traité parmi d'autres dossiers, comme c'est le cas au Conseil de Sécurité ou alors à l'Assemblée générale. Soit les organes sont spécialisés comme la Conférence du désarmement (CD) ou la Commission du désarmement. Certains organes sont permanents (CD), d'autres sont temporaires (groupes de travail, commissions diverses).

---

<sup>393</sup> Voir par exemple, Draft indicative timetable for structured discussion of specific subjects on the adopted thematic approach on disarmament and international security agenda items (items 92 to 107), A/C.1/76/CRP.2, 22 septembre 2001, URL : <https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com21/documents/indicative-timetable-thematic.pdf> (consulté le 10 janvier 2022).

Certains organes sont délibératifs et d'autres ont des fonctions exécutives et d'autres encore assument différentes fonctions de soutien ou d'information par exemple. Certains ont été prévus dans la Charte, mais la plupart ont été créés par la suite.

Depuis la fondation de l'ONU en 1945, il a souvent été question de réformer la machinerie du désarmement. C'est ainsi qu'ont été créées de nouveaux organes qui n'avaient pas été créés par la Charte. Des modifications moins importantes ont aussi été apportées ponctuellement.

En matière de désarmement, la Charte prévoyait que le désarmement serait traité à la fois par l'Assemblée générale qui pourrait « étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité »<sup>394</sup> et par le Conseil de sécurité, chargé « avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements ». La définition de ces plans s'inscrivait dans le but de « favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde »<sup>395</sup>.

Si l'AGNU a incontestablement servi d'enceinte de discussions sur le désarmement, en particulier au sein de sa première commission (cf. c.), le CSNU est parfois considéré comme n'ayant pas entièrement rempli le rôle qui lui était dévolu sur ce plan. S'il s'est réuni pour traiter de dossiers de prolifération<sup>396</sup>, comme dans le cas des essais nucléaires indiens et pakistanais en 1998<sup>397</sup> ou plus récemment s'agissant de la crise nucléaire nord-coréenne ou iranienne<sup>398</sup>, il a peu délibéré de manière générique sur ces sujets. Deux exceptions à ce constat peuvent être notées. La résolution 1540 (2004) qui vise à empêcher l'accès d'acteurs non étatiques aux ADM et contient pour la

---

<sup>394</sup> Charte des Nations unies, article 11, al. 1.

<sup>395</sup> *Ibid.*, article 26.

<sup>396</sup> Plusieurs traités font du Conseil de sécurité l'autorité compétente pour traiter la question des violations de leurs dispositions : article XII C du Statut de l'AIEA, article VIII §36 de la CIAC, art. VI §1 de la CIAB.

<sup>397</sup> Résolution du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité internationales, S/RES/1172 (1998).

<sup>398</sup> En juxtaposant ces cas, notre propos n'est pas de les assimiler car il s'agit de deux situations totalement différentes.



première fois l'affirmation par le CSNU que la prolifération des ADM est une menace contre la sécurité internationale. C'est également la première résolution qui, sur un plan général (et non dans le cas particulier d'un pays) établit une obligation de non-prolifération, mais il faut attendre 2009 pour que le CSNU s'implique sur la question du désarmement. A l'initiative des États-Unis, un sommet est en effet organisé le 24 septembre 2009, présidé par Barack Obama conduisant à l'adoption d'une résolution sur la non-prolifération et le désarmement qui permettra au bureau des affaires de désarmement (cf. *infra*) de publier sur son site une brève intitulée « Lors d'un sommet historique, le conseil de sécurité appelle à un monde libéré des armes nucléaires »<sup>399</sup>.

En réalité, plus précisément, la résolution 1887 (2009) invite à « créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous »<sup>400</sup>. La nuance est importante comme nous le verrons en nous intéressant à la contestation de l'ordre établi par le TNP. Sans trop anticiper sur ces développements, nous constatons seulement que la résolution 1887 ne crée pas de nouveaux engagements pour les États qui possèdent des armes nucléaires et ne les contraint pas spécifiquement à l'élimination de leurs arsenaux. Quoiqu'il en soit, le CSNU a alors un rôle prescriptif non seulement sur le volet non-prolifération mais également désarmement, qui dépasse le cas particulier.

Depuis le sommet de 2009, le CSNU a organisé trois autres événements sur les questions nucléaires mais sans adoption d'une nouvelle résolution générique sur ces sujets : une réunion de 2012 sur la non-prolifération, le désarmement et la sécurité ; un briefing de haut-niveau sur la non-prolifération des ADM en 2018 et enfin la réunion sur le TNP en 2020 (échéance prévue pour la dixième RevCon TNP qui a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19). Le CSNU fait l'objet de critiques du fait qu'il protège de facto le positionnement des possesseurs d'armes nucléaires. C'est ainsi qu'on peut lire par exemple dans un article portant sur la machinerie du désarmement :

---

<sup>399</sup> « *Security Council calls for world free of nuclear weapons during historic summit* », communiqué du bureau des affaires de désarmement, URL : <https://www.un.org/disarmament/institutions/security-council/summit-level> (consulté le 10 janvier 2022).

<sup>400</sup> Résolution du conseil de sécurité sur le maintien de la paix et la sécurité internationale. Non-prolifération et désarmement nucléaires, S/RES/1887 (2009), premier paragraphe.

« La raison la plus simple de l'échec du système onusien à parvenir au désarmement nucléaire est que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, détenteurs d'un droit de veto, sont également les cinq États dotés du TNP. Malgré les résolutions annuelles de l'Assemblée générale appelant à davantage de progrès pour parvenir au désarmement nucléaire, le Conseil de sécurité n'exercera pas son pouvoir d'écrire une résolution juridiquement contraignante pour rendre le désarmement nucléaire obligatoire<sup>401</sup>. »

Parmi les autres organes susceptibles de traiter de désarmement, il convient de citer la Commission du désarmement, qui est parfois confondue avec la CD bien que ses fonctions soient distinctes. La Commission du désarmement est un organe délibérant, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, créée en 1952 et réactivée en 1978 lorsque l'AGNU a tenu sa première session spéciale consacrée au désarmement (SSOD<sup>402</sup>). Elle se compose de tous les membres de l'AGNU, doit se réunir chaque année au cours du deuxième trimestre pour environ trois semaines au siège des Nations Unies et reporter à l'AGNU. Cependant, son rôle n'est pas décisif et son activité a considérablement chuté au fil des années. Par ailleurs, un conseil consultatif pour les questions de désarmement dont le rôle est principalement de conseiller le SGNU et de remplir les fonctions de conseil d'administration de l'UNIDIR est composé d'une quinzaine d'experts et présidé par le directeur de l'UNIDIR. Comme l'UNDC, il a été créé aussi lors de la SSOD de 1978 qui reste une référence dans l'histoire du désarmement à l'ONU notamment parce qu'elle a conduit à une restructuration de la machinerie du désarmement dans un sens voulu par les États du NAM, avec une priorité reconnue pour le désarmement nucléaire<sup>403</sup>. Le document final de la SSOD de 1978 est parfois considéré comme la « bible du désarmement »<sup>404</sup>.

S'il y a peu à dire sur ce conseil consultatif, il est nécessaire de consacrer quelques paragraphes d'une part, à l'implication du SGNU sur les questions de désarmement nucléaire et d'autre part, au rôle de l'UNIDIR.

---

<sup>401</sup> Alicia Godsberg, « Nuclear disarmament and the United nations disarmament machinery », *ILSA Journal of International & Comparative Law*, 18:2, p. 581-595.

<sup>402</sup> Selon l'acronyme en Anglais – *Special Session On Disarmament*.

<sup>403</sup> C'est aussi de la SSOD de 1978 qu'est né le programme de « Fellowship » sur le désarmement qui réunit chaque année entre 25 et 30 stagiaires (jeunes diplomates en général) pour les former sur les différentes questions de désarmement et permettre aussi la constitution d'un réseau.

<sup>404</sup> Manish, « The United Nations and Disarmament », *Strategic Analysis*, 44:5, p. 473.

Le SGNU est une figure importante dont les messages ont un retentissement spécifique. Chacun des SGNU depuis la fin de la guerre froide s'est prononcé sur la question du désarmement en demandant aux États possesseurs de prendre de nouvelles mesures. Parmi les grandes interventions, citons celle de Kofi Annan à l'université de Princeton en 2006<sup>405</sup> ou celle de Ban Ki-moon qui présente un plan en cinq points sur le désarmement nucléaire devant l'*East-West Institute* en 2008<sup>406</sup>. Antonio Guterres a pris position en faveur du désarmement et plus particulièrement du TIAN notamment dans son agenda pour le désarmement intitulé « *Securing our future* »<sup>407</sup>. Les déclarations du SGNU ont notamment crédibilisé la démarche de l'ICAN lorsqu'elle faisait la promotion de la NWC puisque Ban Ki-moon l'avait inscrite dans son plan en cinq points (voir chapitre 1). Au sein de l'administration onusienne, le désarmement est par ailleurs le dossier du « bureau des affaires de désarmement » (UNODA<sup>408</sup>) et de la haute représentante pour les questions de désarmement, Izumi Nakamitsu qui a été nommée le 1<sup>er</sup> mai 2017. L'UNODA qui avait été créé suite à la deuxième SSOD en 1982 a vu son statut évoluer au fil des années. Le dernier changement date de 2007, quand après avoir été dix ans un département des affaires de désarmement, il a été mis sous l'autorité d'un haut-représentant pour les affaires de désarmement (le diplomate Sergio Duarte<sup>409</sup>) en tant que bureau. L'UNODA qui revendique l'impartialité des informations qu'il fournit aux États membres se trouve au cœur de la machinerie du désarmement puisqu'il soutient les travaux de toutes les enceintes onusiennes traitant de désarmement à la fois sur le plan organisationnel mais également sur le fond. Dans cet ensemble, l'UNIDIR est également positionné de manière centrale. Comme l'UNODA, il ne s'agit ni d'un organe de délibération, ni de décision mais il dispose d'une capacité d'influence importante. Il est indépendant au sein de l'ONU mais son financement dépend des États

---

<sup>405</sup> *Secretary-General's lecture at Princeton University*, 28 novembre 2006, URL : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2006-11-28/secretary-generals-lecture-princeton-university> (consulté le 10 janvier 2022).

<sup>406</sup> *Secretary-General's address to the East-West Institute entitled "The United Nations and security in a nuclear-weapon-free world"*, URL : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2008-10-24/secretary-generals-address-east-west-institute-entitled-united> (consulté le 10 janvier 2022).

<sup>407</sup> Office for Disarmament Affairs, « *Securing our future. An agenda for disarmament* », URL : <https://www.un.org/disarmament/sg-agenda/en/> (consulté le 10 janvier 2022). Il n'a pas pour autant condamné la possession d'armes nucléaires, ce qu'a regretté l'ICAN. Voir « *UN Secretary General praises Nuclear Ban Treaty but fails to take a stand* », URL : [https://www.icanw.org/un\\_secretary\\_general\\_praises\\_nuclear\\_ban\\_treaty\\_but\\_fails\\_to\\_take\\_a\\_stand](https://www.icanw.org/un_secretary_general_praises_nuclear_ban_treaty_but_fails_to_take_a_stand) (consulté le 10 janvier 2022).

<sup>408</sup> UNODA pour *United nations office for disarmament affairs*.

<sup>409</sup> Sergio Duarte avait été président de la REVCN du TNP de 2005. Lui ont succédé : Angela Kane puis Kim Won-Soo.

–sur une base volontaire – ; il se trouve à Genève, il est donc proche de la Conférence du désarmement et des ambassadeurs qui y travaillent ; il est singulier dans le milieu des instituts de recherche puisqu’il est rattaché à une organisation internationale<sup>410</sup>.

Ce rapide panorama des enceintes constituant la machinerie du désarmement permet plusieurs constats : premièrement, certaines semblent centrales et d’autres plus périphériques, voire marginales ; deuxièmement, des organes sans pouvoir décisionnel ont cependant un positionnement stratégique. Dans les paragraphes qui suivent, nous allons nous intéresser à deux enceintes majeures que nous avons seulement mentionnées : la CD et la première commission de l’AGNU.

### **2.1.2. La CD et les enjeux d’un blocage structurel**

Au sein de la machinerie du désarmement, la CD est un organe tout à fait singulier : c’est la seule instance multilatérale permanente de négociations sur le désarmement. Elle a pour mandat de négocier des mesures de désarmement et de maîtrise des armements dans tous les grands domaines qui intéressent la communauté internationale. Elle a effectivement permis la conclusion de plusieurs traités : la Convention sur les armes chimiques, en 1992, et le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en 1996. Les organes qui ont précédé la CD avaient vu également la conclusion de plusieurs traités majeurs : le Traité d’interdiction partielle des essais nucléaires, en 1963, et le Traité sur la non-prolifération (TNP), en 1968, puis le Traité sur le fond des mers et des océans en 1971, la Convention sur les armes biologiques ou à toxines en 1972, et celle de la Convention sur la modification de l’environnement en 1977. Mais depuis 1996, aucun traité n’y a été négocié, ce qui alimente une critique à l’égard de cette enceinte qui est jugée inadaptée par certains et surtout critiquée par le fait qu’elle fonctionne selon la règle du consensus. « *Au sein de la CD, tout traité peut être l’otage du veto de l’un des 66 membres de la Conférence* » écrivaient Patricia Lewis et Ramesh Thakur en 2004<sup>411</sup>. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point mais commençons par préciser comment la CD est parvenue

---

<sup>410</sup> Le rôle de l’UNIDIR dans l’initiative CHAN est difficile à caractériser. Nous relevons seulement qu’il a été à l’origine de nombreuses publications sur la dimension humanitaire du désarmement et qu’au moins deux personnes qui y ont travaillé ont participé à plusieurs jalons importants de l’initiative (John Borrie et Patricia Lewis).

<sup>411</sup> Patricia Lewis et Ramesh Chandra Thakur, « Arms control, disarmament and the United Nations », *Forum du désarmement de l’UNIDIR*, n°1, 2004, p. 25.

au format d'aujourd'hui, composée de 65 membres – les plus significatifs sur le plan militaire, et non de l'ensemble des États membres de l'ONU.

L'ancêtre de la CD est le Comité des dix puissances sur le désarmement qui avait été créé en 1959 en dehors du système des Nations Unies avec pour mandat d'élaborer des mesures pour un désarmement général et complet. Il regroupait cinq membres de l'OTAN et cinq du Pacte de Varsovie. Pour dépasser le blocage qui résultait des divergences entre les deux blocs, le comité fut élargi à 18 membres par l'ajout de huit représentants du NAM. Il fonctionna ainsi de 1961 à 1969. Par la suite, le comité fut renommé successivement conférence du comité du désarmement, puis comité du désarmement tandis qu'il acceptait de nouveaux membres jusqu'à en compter 31. Encore une fois, la première SSOD en 1978 a apporté un changement en ouvrant la participation aux États dotés de l'arme nucléaire et à un nombre compris entre 32 et 35 autres États<sup>412</sup>, ce qui permettait de renforcer la présence des États du NAM au sein des discussions sur le désarmement. La co-présidence assurée jusqu'alors par les États-Unis et l'URSS fut remplacée par une présidence tournante, ce qui est encore le cas aujourd'hui – les États membres président successivement la CD pour quatre semaines. La CD a pris son nom actuel en 1984 sans changement structurel.

Cet historique est intéressant à plusieurs titres. Il explique pourquoi la CD conserve une composition particulière et comment la volonté d'une plus grande implication du NAM s'est renforcée au fil des années. Il montre également d'où provient le découpage en quatre groupes qui semblent datés : un groupe occidental, un groupe de l'Europe de l'Est, le groupe des 21 (les non-alignés) et le « groupe de un » (la Chine).

Si les États du NAM sont les plus nombreux comme à l'AGNU, ils ne disposent pas de la force du nombre au sein de la CD car cette dernière fonctionne selon la règle du consensus.

---

<sup>412</sup> *Final Document of the Tenth Special Session of the General Assembly, S-10/2.*

*Figure 3 : les groupes à la Conférence du désarmement*

<b>Les groupes à la Conférence du désarmement</b>
<b>GROUPE OCCIDENTAL (25 États)</b> Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie
<b>GROUPE DES 21 (33 États)</b> Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Birmanie, Brésil, Cameroun, Chili, Colombie, Corée du Nord, Cuba, Équateur, Égypte, Éthiopie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Kenya, Malaisie, Mexico, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, RD du Congo, Sénégal, Sri Lanka, Syrie, Tunisie, Venezuela, Vietnam, Zimbabwe
<b>GROUPE EUROPE DE L'EST (6 États)</b> Biélorussie, Bulgarie, Kazakhstan, Roumanie, Russie, Ukraine
<b>GROUPE D'UN</b> Chine

Le fait que la CD n'ait pas entamé de nouvelles négociations d'un traité depuis la conclusion du TICE est critiqué à divers degrés depuis le simple regret jusqu'à la volonté de réformer la CD, avec un accent mis sur un abandon de la règle du consensus. Finalement, certains observateurs montrent que la situation est doublement bloquée : « l'inaction satisfait un certain nombre de pays et comme le consensus serait nécessaire pour modifier les règles et procédures de la CD, les initiatives visant à réformer les pratiques de travail sont, de fait, bloquées. Bien sûr, la volonté politique est ce qui détermine les avancées de la CD. Il n'empêche que lorsque cette volonté fait défaut au sein de certains gouvernements, les règles et procédures de la CD sont un rempart très pratique ». Certains auteurs estiment cependant que, même lorsqu'elle ne produit pas de nouveaux instruments, la CD conserve son utilité car elle permet le maintien d'un

dialogue entre les États et se présente comme un lieu de discussions en cas de crise. Elle obligerait les États à se parler.

Quoiqu'il en soit, il est difficile d'imaginer de quelle manière le blocage pourrait être dépassé. Techniquement, il s'explique par le fait que si la CD dispose d'un agenda qui lui a été fixé lors de sa création avec une dizaine de thèmes<sup>413</sup>, elle doit adopter un programme de travail pour pouvoir lancer des négociations. Or, la définition d'un tel programme de travail est délicate car le choix des items est engageant. Et les États n'accordent pas les mêmes priorités aux différents sujets. Par exemple, tandis que le groupe occidental soutient le démarrage de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (TIPMF), les États du NAM demandent la négociation d'un « instrument universel juridiquement contraignant » concernant les garanties négatives de sécurité<sup>414</sup>. Et les EDAN ne peuvent répondre à cette demande. Les différentes thématiques se retrouvent ainsi conditionnées les unes aux autres et aucune ne progresse. Les négociations ne portent donc pas sur un traité mais sur la définition d'un agenda qui permettrait de discuter de traités. Bien sûr, plusieurs délégations ont tenté de contourner cette difficulté afin de redonner une certaine légitimité à la CD. Des discussions s'y tiennent toujours. Plusieurs projets de traités ont été déposés par des États ces dernières années<sup>415</sup>.

Cette situation qualifiée de blocage ou d'impasse de la CD a nourri l'argumentaire des promoteurs d'une négociation concernant les armes nucléaires en dehors de la CD, même si cette idée a d'abord rencontré l'opposition des États du NAM qui ne sont pas favorables aux processus ad hoc caractéristiques du « DH ». La volonté de dépasser ce blocage a toutefois aidé les promoteurs d'un tel processus à mobiliser les États autour de l'objectif de « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

---

<sup>413</sup> L'agenda comprend les armes nucléaires, chimiques, biologiques, les autres armes de destruction massive, les armes conventionnelles, la réduction des budgets militaires, la réduction des forces armées, le désarmement et le développement, les mesures de confiance, la vérification, etc.

<sup>414</sup> Les garanties négatives de sécurité sont l'engagement par lequel un État doté assure un État non doté qu'il n'aura pas recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre lui. De telles garanties ont été données par les EDAN aux ENDAN dans des déclarations annexées à une résolution du CSNU. La demande des États du NAM ne pourra pas être satisfaite car elle impliquerait un renoncement inconditionnel des États dotés à exercer leur dissuasion face à ses États s'ils les menaçaient.

<sup>415</sup> Projet de traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (TIPMF) déposé par les États-Unis en 2006. Nouveau projet déposé par la France en 2013.

nucléaire »<sup>416</sup>. La participation aux conférences CHAN a été expliquée par plusieurs acteurs comme le résultat d'une volonté de dépasser le statu quo des enceintes onusiennes habituelles. C'est ainsi que Jean-Marie Collin écrit en 2015 au sujet de l'accélération du rythme des conférences que cela a marqué « une volonté des États non dotés d'armes nucléaires, appuyés par la société civile, de sortir de la léthargie qui régnait dans les forums onusiens du désarmement »<sup>417</sup>. La CD n'a pas été l'enceinte privilégiée par l'initiative CHAN. Elle a cependant contribué à la mobilisation en servant de repoussoir. Le cas de la première commission de l'AGNU est bien différent.

### 2.1.3. Règles, pratiques et normes au sein de la première commission de l'AGNU

Le rôle de l'AGNU en matière de sécurité internationale, « y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements »<sup>418</sup>, est défini dans la Charte des Nations Unies et assuré spécifiquement par la première de ses six commissions. Ce rôle est circonscrit à la transmission de « recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité »<sup>419</sup>. Ainsi, en principe, l'AGNU sur ces sujets n'a pas de pouvoir décisionnel. Nous verrons cependant comment elle exerce un pouvoir normatif soit en consolidant les normes à travers des recommandations, soit de manière indirecte « à travers des activités comme l'appel et la préparation de conférences pour l'élaboration des traités »<sup>420</sup>.

Composé de l'ensemble des membres des Nations Unies, l'AGNU est « l'espace le plus représentatif du système onusien »<sup>421</sup>. Ses décisions sur des questions importantes de paix et de sécurité, l'admission de nouveaux membres et les questions budgétaires

---

<sup>416</sup> « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » est le titre d'une résolution votée par l'AGNU qui mettra finalement le thème de l'interdiction à l'agenda. Voir chapitre 6.

<sup>417</sup> Jean-Marie Collin, « 3<sup>ème</sup> conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires », *Note d'analyse du GRIP*, 3 février 2015.

<sup>418</sup> Charte des Nations unies, article 11, al.1.

<sup>419</sup> *Ibid.*

<sup>420</sup> Cette distinction est faite par Natalia Frozel Barros dans Natália Frozel Barros, Pierre Bodeau-Livinec, « Chapitre 5. Produire du droit sans le pouvoir », in Guillaume Devin, Franck Petiteville, et Simon Tordjman (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies*, Presses de Sciences Po, 2020, p. 110

<sup>421</sup> *Ibid.*, p. 112.



doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des votants<sup>422</sup>. Pour les autres, une majorité simple suffit. La notion de votants est réduite à l'addition des votes POUR ou CONTRE mais ne prend pas en compte les abstentions<sup>423</sup>.

La première commission tient ses travaux annuellement au siège des Nations Unies à New York pour une durée de près d'un mois. Les autres enceintes traitant de désarmement font rapport à l'AGNU mais la CD est peut-être plus spécifiquement et symboliquement connectée à l'AGNU du fait qu'un grand nombre de délégations qui y siègent sont armées par les représentations genevoises qui travaillent quotidiennement sur les sujets « désarmement ». Les travaux sont divisés en plusieurs points de l'agenda permettant aux délégations de s'exprimer sur les différents sujets en dehors du vote des résolutions. Ainsi, chaque session de la première commission permet de prendre la mesure de l'état général des relations internationales et du degré des tensions, ainsi que plus spécifiquement des termes du débat sur les armes nucléaires et des différents positionnements.

Avant d'arriver au vote des projets de résolution, le processus est long. Un projet de résolution peut être présenté par un État ou un groupe d'États. Une résolution aura davantage de poids si elle est proposée par un ensemble d'États. Pour ce faire, un État qui soumet une résolution peut ouvrir sa résolution à un co-parrainage par d'autres délégations. Cette pratique s'effectue en amont de la soumission de la résolution au secrétariat de l'Assemblée par le biais d'une plateforme électronique, mais surtout à travers des démarches diplomatiques par lesquelles l'État promoteur de la résolution va chercher à consolider le soutien en amont du vote. Les délégations qui co-parrainent une proposition de résolution sont listées en tant que co-parrains sur le projet qui circule officiellement, mais la liste n'est pas close pour autant. Elle reste ouverte jusqu'au vote en réunion plénière de l'Assemblée. La communication de la volonté d'une délégation de co-parrainer peut alors se faire soit par voie électronique (sur la plateforme mentionnée précédemment), soit directement dans la salle de l'Assemblée.

Ensuite, le soutien, l'absence de soutien, ou l'opposition vont se manifester lors du vote, non seulement par le vote lui-même qui peut être OUI, NON ou ABSTENTION, mais aussi

---

<sup>422</sup> Assemblée générale, règlement intérieur, article 83.

<sup>423</sup> *Ibid.*, article 86.

par la prononciation d'une explication de vote (EOV)<sup>424</sup> nationale ou en groupe. L'explication de vote peut accompagner n'importe quel vote et peut même être prononcée lors d'une adoption sans vote. Dans le cas d'un vote favorable, elle peut soit apporter des réserves, soit appuyer de manière plus importante le soutien au texte. Dans le cas d'un vote « contre », l'explication de vote peut soit souligner les points positifs du projet et expliquer pourquoi néanmoins le pays vote contre ou bien, à l'inverse, cette explication de vote peut venir accentuer l'opposition. Il y a donc pour les États toute une palette de positionnements. Il nous semble aussi que la possibilité de nuancer le vote par une EOV doit conduire à une grande prudence dans l'utilisation d'approches quantitatives.

Comme la CD, l'AGNU fonctionne aussi avec des groupes d'États. Cinq groupes régionaux sont représentés : les États d'Afrique, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Europe occidentale et les États d'Europe orientale. Cette typologie n'est pas tout à fait représentative de la structuration des groupes au sein de la première commission, tels qu'ils se dessinent à travers les prises de parole, ainsi que les votes et les éventuelles explications qui les accompagnent. Ainsi, les groupes régionaux sont relativement saillants dans les déclarations. Au cours du segment nucléaire en 2008 par exemple, on recense des discours de l'Union européenne, du groupe arabe, du MERCOSUR et des États d'Asie centrale. D'autres groupes sont intervenus uniquement durant le débat général (États d'Afrique, ASEAN, CARICOM). Au-delà des groupes régionaux, le NAM s'exprime régulièrement, ainsi que des groupes spécifiques comme la NAC (voir chapitre 1). Les groupes régionaux ne sont pas aussi apparents s'agissant de la présentation des résolutions. En revanche, le NAM présente en 2008 par exemple près d'une dizaine de résolutions et la NAC, comme chaque année, une résolution sur le désarmement nucléaire<sup>425</sup>.

Dans un chapitre consacré à « l'Assemblée au travail », Sarah Tanke et Morgan Larhant constatent que la première commission se distingue des autres par une « routinisation du vote » qui s'expliquerait pas le fait qu'elle traite de « questions très clivantes, comme

---

<sup>424</sup> L'acronyme usuel est EOV pour *explanation of vote*.

<sup>425</sup> Nous avons retenu l'année 2008 car elle se situe en amont des premiers développements de l'initiative à l'ONU et constitue ainsi une année que l'on peut considérer comme « normale ». Elle s'inscrit dans la période du cycle quinquennal qui conduit à la REVCON du TNP de 2010 mais sans être trop proche de cette échéance.

celle du désarmement nucléaire » tandis que les autres commissions ne procèdent que rarement à des votes<sup>426</sup>. Plus loin dans le même ouvrage, des travaux fondés sur une approche statistique conduisent à la conclusion que le recours au vote est beaucoup plus fréquent pour les textes portant sur les ADM que pour tous les autres thèmes répertoriés par les auteurs<sup>427</sup>. Notre observation de la première commission en 2008 apporte des conclusions concordantes. Elle montre que le nombre de résolutions adoptées sans vote correspond à environ 50% de l'ensemble. Nous constatons aussi que cela ne concerne aucun des textes portant sur des questions nucléaires.

Lors de cette 63<sup>ème</sup> session de l'AGNU, 58 projets de résolutions sont soumis dont une quinzaine sur les armes nucléaires, parmi lesquelles 9 traitent du désarmement nucléaire. Le reste est réparti entre armes conventionnelles (9), autres ADM ou ADM en général (3), des questions de désarmement transverses (6)<sup>428</sup>, l'espace (4) et divers sujets liés à la sécurité. Plus d'une dizaine de résolutions sont liées à des questions administratives et à la machinerie du désarmement<sup>429</sup>.

Les résolutions portant sur le désarmement nucléaire dans une approche générale (par opposition aux prismes régionaux par exemple) restent donc en petit nombre comparé à l'ensemble. Elles sont souvent présentées de manière annuelle – ou tous les deux ans pour certaines. Nous présentons ces résolutions dans le tableau ci-dessous pour permettre au lecteur d'avoir une vision synthétique.

---

<sup>426</sup> Morgan Larhant et Sarah Tanke, « Chapitre 3. L'Assemblée au travail », in Guillaume Devin, Franck Petiteville, et Simon Tordjman (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies*, op. cit., p. 77.

<sup>427</sup> Guillaume Devin, Benoît Martin, Marie Saiget, « Chapitre 4. De quoi parle-t-on à l'Assemblée ? », in Guillaume Devin, Franck Petiteville, et Simon Tordjman (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies*, op. cit., p. 100.

<sup>428</sup> Sur le désarmement et le développement, la prise en compte de l'environnement dans le désarmement, etc.

<sup>429</sup> Rapports des autres enceintes par exemple, résolutions portant sur les centres régionaux des Nations unies pour le désarmement, etc.

*Figure 4 : projets de résolutions portant sur le désarmement nucléaire présentés en première commission (63ème session, 2009)*

<b><u>Référence</u></b>	<b><u>Auteur(s)</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	<b><u>Votes (OUI/NON/ABST)</u></b>
A/C.1/63/L.5	Suisse au nom du Chili, de la Malaisie, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et de la Suisse	Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires	134-3-32
A/C.1/63/L.7	Pakistan	Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes	110-1-55
A/C.1/63/L.14	Myanmar	Désarmement nucléaire	104-44-21
A/C.1/63/L.15	Inde	Convention sur l'interdiction d'emploi d'armes nucléaires	110-50-11
A/C.1/63/L.16	Inde	Réduction du danger nucléaire	108-50-13
A/C.1/63/L.19	Malaisie	Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires	118-30-22
A/C.1/63/L.30	Afrique du Sud (NAC)	Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire	141-5-6
A/C.1/63/L.54	Mexique	Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire	121-3-45
A/C.1/63/L.55	Canada	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	168-1-3
A/C.1/63/L.58	Japon	Détermination renouvelée en vue de l'élimination totale des armes nucléaires	163-4-6

Commençons par observer que la résolution qui obtient le plus de soutiens est celle que présente le Canada au sujet du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) avec 168 voix pour, 1 contre (États-Unis) et 3 abstentions (Iran, Maurice, Syrie). Le Japon obtient un score assez proche avec 163 votes favorables, 4 oppositions (États-Unis, Inde, Israël, Corée du Nord) et 6 abstentions (Bhoutan, Chine, Cuba, Iran, Myanmar, Pakistan). Comme nous le verrons plus en détail par

la suite, le Japon attache une grande importance à sa diplomatie en matière de désarmement nucléaire dont cette résolution est l'un des piliers.

A l'inverse, les résolutions qui suscitent la plus forte opposition sont L.14, L.15 et L.16. Il s'agit des deux projets indiens l'un sur une convention d'interdiction d'emploi de l'arme nucléaire et l'autre sur la réduction du danger nucléaire, ainsi que le texte soumis par le Myanmar intitulé « Désarmement nucléaire » et principalement soutenu par les États du NAM. La résolution de la Malaisie sur la « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » est mieux placée mais totalise quand même 30 votes défavorables et 22 abstentions (c'est toutefois la résolution qui totalise le plus de co-parrainages, une soixantaine). De même, le Mexique avec la résolution sur une Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire (45 abstentions et 3 votes contre). Le projet présenté par le Pakistan au sujet des garanties négatives de sécurité ne rencontre qu'une opposition mais 55 abstentions.

Dans ce panorama, deux textes semblent se situer dans une moyenne : L.5 présenté par la Suisse au nom de six États que l'on appelle le groupe sur la levée de l'état d'alerte (Chili, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Suède et Suisse) avec 134 OUI, 3 NON et 32 abstentions et surtout L.30 de l'Afrique du Sud au nom de la NAC (donc 7 États) avec 141 OUI, 5 NON et 6 abstentions. Ceux qui ne votent pas pour cette résolution sont principalement les États possesseurs (États-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Corée du Nord votent NON, Bhoutan, Lettonie, Micronésie, Pakistan, Royaume-Uni, Russie s'abstiennent).

À l'exception de L.54, ces projets sont présentés régulièrement, certains avec peu d'évolutions au-delà des mises à jour (les textes indiens par exemple) et d'autres avec des modifications assez fréquentes. C'est le cas de la résolution présentée par le Japon qui non seulement tient compte des modifications du contexte international mais poursuit l'objectif de rallier le plus de soutien, ce qui peut nécessiter des aménagements de texte pour s'assurer les votes des États. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette thèse, la résolution NAC est grandement modifiée à partir de 2015.

Pour finir ce tour d’horizon, nous reviendrons sur les EOY mentionnées plus haut pour souligner que certaines résolutions en suscitent peu, d’autres davantage. Il semble aussi que des délégations soient plus enclines à faire des EOY.

Compte tenu des règles de vote, les nombres sont importants dans cette enceinte. Ce qui explique que l’AGNU soit l’enceinte privilégiée des États du NAM. Ils sont les plus nombreux et peuvent faire valoir plus facilement leurs positions en faisant adopter des résolutions qui ne pourraient l’être dans aucune autre enceinte onusienne traitant de questions nucléaires.

Il est possible que des négociations aient eu lieu entre délégations pour obtenir des soutiens et même des parrainages. Ce qui se joue dépasse les sujets des résolutions autour desquelles se déploient en réalité des enjeux d’image, de prestige et de pouvoir. Rappelons que l’AGNU a été un lieu majeur de la mobilisation des mouvements indépendantistes. Dans leurs travaux sur ce dont on parle à l’AGNU, Guillaume Devin, Benoît Martin, Marie Saiget constatent que les deux thèmes qui sont les plus adoptés par vote sont le désarmement (ADM) et l’autodétermination. Ils remarquent que « [t]ous deux touchent directement à des enjeux de souveraineté des États, qu’il s’agisse de l’arme la plus dévastatrice jamais conçue dans le premier cas ou de la reconnaissance de la légitimité d’un membre à part entière dans le second.<sup>430</sup> » Ils font également le lien entre une évolution du traitement de l’objectif d’élimination des armes nucléaires et principalement deux facteurs : d’une part, l’évolution de la composition de l’Assemblée dont le nombre de membres augmente avec l’arrivée de nouveaux États nés de la décolonisation « qui se rejoignent sur un agenda plus contestataire » et d’autre part, l’adoption du TNP<sup>431</sup>.

Dans une certaine mesure, l’AGNU se présente comme un contre-pouvoir du CSNU, même si elle ne dispose ni de la puissance normative du CSNU, ni de moyens concrets pour la consolider. Ce contre-pouvoir est symbolique avant tout. Il résulte des efforts des États qui contestent la domination d’un petit nombre permise par la structure de l’organisation. Or, les signes de ce qui peut être vu

---

<sup>430</sup> Guillaume Devin, Benoît Martin, Marie Saiget, « Chapitre 4. De quoi parle-t-on à l’Assemblée ? », *op. cit.*, p. 98.

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 101.

comme une forme de rébellion contre le système sont les plus flagrants sur les questions nucléaires, même s'il est reconnu que l'AGNU dans son ensemble constitue « un espace dans lequel se joue la reconnaissance de prétentions et de revendications quant à l'ordre hiérarchique international<sup>432</sup> ».

Cela explique en partie les revendications abolitionnistes ou plus précisément le décalage de celles-ci avec l'état des lieux politique et stratégique. Il ne s'agit pas de nier la dimension strictement nucléaire des expressions abolitionnistes, mais seulement de mettre en évidence le corollaire politique qui explique en partie que des États puissent s'attacher à marteler l'objectif d'un « monde libéré des armes nucléaires ». Comme l'expliquent Guillaume Devin, Benoît Martin et Marie Saiget, beaucoup d'États du NAM « expriment à travers leurs votes bien d'autres frustrations vis-à-vis des privilèges accordés aux plus puissants »<sup>433</sup>. « Le vote contre l'arme nucléaire se présente aussi comme un vote “anti-hiérarchique” »<sup>434</sup>.

Cette contestation politique se prolonge sur le plan juridique comme nous le verrons un peu plus loin au sujet du TNP et de la contestation de l'ordre nucléaire (cf. 2.2.1.b.). Dans le cadre de l'AGNU, la dimension juridique de la contestation est attachée au débat portant sur le caractère juridiquement contraignant ou non des résolutions qu'elle produit.

L'aspect juridique du pouvoir normatif des résolutions de l'AGNU est en question, mais l'activité normative de l'AGNU est généralement reconnue. Le plus évident est sa contribution à la formation de nouveaux traités. D'une part, elle est à l'origine du lancement de plusieurs négociations comme ce fut le cas pour le TIAN par exemple avec la résolution adoptée en 2016 décidant « d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète »<sup>435</sup>. D'autre part, elle a permis l'adoption de traités comme le TICE en 1996 alors que l'Inde s'y opposait à la toute fin des

---

<sup>432</sup> Vincent Pouliot, *L'Ordre hiérarchique international*, Presses de Sciences Po, collection Relations internationales, 2017, p. 28.

<sup>433</sup> Guillaume Devin, Benoît Martin, Marie Saiget, « Chapitre 4. De quoi parle-t-on à l'Assemblée ? », *op. cit.*, p. 102.

<sup>434</sup> *Ibid.*

<sup>435</sup> Projet de résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », A/C.1/71/L.41 (14 octobre 2016).

négociations<sup>436</sup>. Ainsi, l'AGNU contribue concrètement à la production de normes juridiques même si ses résolutions ne sont pas juridiquement contraignantes.

Par ailleurs, dans une approche constructiviste, l'ensemble des discours et des textes adoptés constitue une réalité sociale. En ce sens, l'AGNU contribue à l'approbation de certains objectifs en tant que standards de comportement des États et à la légitimation des attentes exprimées. Le fait que l'AGNU puisse décider de consacrer à des causes spécifiques des journées ou des semaines internationales participe aussi symboliquement de ce processus de légitimation. Au sujet des armes nucléaires, deux journées ont ainsi été mises en place à partir de 2009 pour la journée internationale contre les essais nucléaires (29 août) et 2013 pour la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires (26 septembre). Celle-ci est née d'une résolution de l'AGNU suite à la réunion de haut-niveau sur le désarmement nucléaire en 2013 (voir chapitre 6). Ainsi, la possibilité pour l'AGNU de décréter des journées internationales<sup>437</sup> participe d'une contribution à la production de normes notamment sur les questions nucléaires.

La légitimité de cette enceinte pour traiter de ces questions n'est pas contestée. Toutefois, il est fréquemment rappelé – dans des discours ou des publications – que la toute première résolution de l'AGNU en 1946 portait précisément sur la « Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique », comme s'il était besoin de refonder cette légitimité. Cela s'explique sans doute par l'importance que certains acteurs accordent à cette enceinte dans laquelle ils ont la possibilité non seulement de s'exprimer sur la question des armes nucléaires alors qu'ils n'en détiennent pas, mais aussi de décider. Ils sont prescripteurs. Dans d'autres enceintes comme le processus d'examen du TNP, ils sont davantage limités à un rôle de contestation même si le contexte du processus d'examen marqué par une politisation qui semble

---

<sup>436</sup> Voir par exemple, Paul Tavernier, « L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires », in *Annuaire français de droit international*, volume 42, 1996, p. 118. Voir aussi Patricia Lewis et Ramesh Chandra Thakur, « Arms control, disarmament and the United Nations », *op. cit.*, p. 22.

<sup>437</sup> La liste des journées internationales est disponible sur le site de l'ONU, URL : <https://www.un.org/fr/observances/list-days-weeks> (consulté le 11 janvier 2022). On retrouve cette idée chez Natalia Frozel-Barros, in Natália Frozel Barros, Pierre Bodeau-Livinec, « Chapitre 5. Produire du droit sans le pouvoir », *op. cit.*



de plus en plus prégnante leur apporte des leviers pour faire pression sur les EDAN (et sur les EDAN uniquement)<sup>438</sup>.

### **Conclusion 2.1.**

Les enceintes onusiennes traitant de questions de désarmement fonctionnent selon des pratiques routinisées que les acteurs ont intégrées ou apprennent. Certaines ont un pouvoir normatif majeur comme l'AGNU, bien que celui-ci soit limité sur le plan juridique. D'autres jouent un rôle d'influence dans un contexte où l'information devient rapidement experte que ce soit sur la plan technique ou bien juridique et politique. Ce constat est particulièrement bien illustré par le sujet de la vérification qui demande une expertise nucléaire mais également par la maîtrise des armements qui est un domaine complexe, avec une histoire dense. La diffusion de l'information est d'autant plus essentielle quand les délégations de petite taille sont parfois mal armées pour suivre l'ensemble des débats et ne disposent pas toujours de la connaissance des dossiers.

L'initiative sur les CHAN s'est développée dans ce contexte, bénéficiant notamment de la situation de blocage de la CD. Plus précisément, les promoteurs de l'initiative ont été capables d'en tirer parti et de prendre appui sur une grogne déjà ancienne pour justifier l'idée, sacrilège aux yeux de certains, d'engager un processus en dehors de l'ONU.

Par ailleurs, comme nous le verrons ultérieurement, les acteurs, qu'ils soient diplomates ou représentants d'ONG, ont réalisé une analyse des opportunités offertes par certaines de ces enceintes. C'est notamment ce qui a permis la construction brique par brique des marches qui ont conduit à la mise à l'agenda de l'interdiction par le biais d'une stratégie fondée sur des résolutions de l'AGNU (cf. chapitre 6).

## **2.2. La contestation de l'ordre établi par le TNP<sup>439</sup>**

En première lecture, l'observation du traitement de la question du désarmement nucléaire dans les enceintes multilatérales permet de raccrocher le TIAN aux demandes

---

<sup>438</sup> Et non sur l'ensemble des possesseurs d'armes nucléaires.

<sup>439</sup> Pour une approche juridique de la notion d'ordre nucléaire, voir Nicolas Haupais, « Dissuasion et droit international », *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XVII, 2016, p.535-549.

d'un certain nombre d'ENDAN adressées au cinq EDAN, en particulier dans le cadre du processus d'examen du TNP. En effet, l'histoire de la régulation internationale des armes nucléaires à travers le TNP ainsi que la construction du texte de ce traité ont constitué le fondement d'une revendication persistante sur le thème du désarmement nucléaire. Tout particulièrement, la rédaction de l'article VI du TNP donne lieu à des interprétations différentes quant à la portée (moyen ou résultat) et quant à la nature de l'obligation (désarmement nucléaire uniquement ou dans le cadre du désarmement général). Cela est lié aussi plus profondément à la séparation opérée par le traité entre EDAN et ENDAN.

En 1970, le TNP entre en vigueur. Son article IX.3 établit alors qu'un EDAN, « aux fins du présent traité », « est un État qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1967 ». Ainsi est définie la catégorie des EDAN. Les autres États adhèrent au traité en tant qu'ENDAN. En créant cette distinction, le TNP dessine un ordre nucléaire autour de deux statuts. Cependant, la réalité diffère de ce que le traité prévoyait.

En effet, même si le TNP est le plus universel des traités, trois États ont refusé sa logique et ont développé un programme nucléaire militaire. L'Inde et le Pakistan l'ont notamment revendiqué lors de la conduite de leurs essais nucléaires respectifs en 1998. Israël n'a pas officiellement confirmé l'existence de son arsenal bien que cela soit connu depuis de nombreuses années. Par la suite, des crises de prolifération ont à la fois entamé la crédibilité du TNP mais aussi confirmé sa pertinence.

Bien que non contraires au TNP, les arrangements du partage nucléaire de l'OTAN tracent encore une autre perspective qui n'apparaît pas dans la simple distinction entre EDAN et ENDAN<sup>440</sup>. Concrètement, cinq ENDAN (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Turquie) hébergent sur leur territoire des armes nucléaires américaines et maintiennent une flotte d'avions de combat qui emporteraient les armes le cas échéant. Il existe donc un écart entre la représentation de l'ordre nucléaire projetée par le texte du TNP et l'actualisation de celui-ci.

---

<sup>440</sup> Sur ce point, voir par exemple William Alberque, « The NPT and the Origins of NATO's Nuclear Sharing Arrangements », *op. cit.*

Dans quelle mesure peut-on parler d'ordre nucléaire ? Si l'on suit Serge Sur, l'unité de cet ordre se fonde sur l'objectif des différents instruments qui le composent. Ainsi, l'ordre nucléaire n'est pas seulement celui du TNP mais correspond plus généralement à « l'encadrement normatif des armes nucléaires ». C'est ainsi qu'il souligne la diversité de ses composants et estime que « le terme d'« ordre » peut sembler excessif » mais se trouve « justifié cependant si l'on considère le caractère spécifique et convergent des objectifs de l'ensemble des instruments pertinents. Spécifique et convergent en ce sens que leur but n'est pas d'éliminer les armes nucléaires, tout au moins pour ceux qui sont en vigueur, mais de protéger la dissuasion et donc ces armes elles-mêmes »<sup>441</sup>.

L'ordre nucléaire ainsi conçu correspond à l'architecture juridique de maîtrise des armements – dans son acception la plus large, c'est-à-dire englobant les accords bilatéraux et multilatéraux de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération. Le TNP en est le socle, complété principalement par les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN) et le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La disparition du traité FNI en 2019 fait que sur le plan bilatéral ne subsiste que l'accord New START qui a été prorogé jusqu'en 2026. Ainsi, l'ordre nucléaire peut s'envisager à plusieurs niveaux en tant que l'ensemble des instruments mais aussi comme l'actualisation de cet ensemble juridique. Il peut aussi être appréhendé selon une autre perspective, celle des rapports de puissance, en particulier du fait de la coïncidence du statut d'EDAN et de membres permanents du CSNU qui se maintient à travers le temps. Cela explique en quoi la question du désarmement nucléaire est étroitement liée à des revendications concernant la gouvernance mondiale. Nous reviendrons sur ce point tout au long de cette section consacrée à la contestation.

Dans une première sous-section, nous reviendrons plus en détail sur la manière dont les tensions se cristallisent autour du pilier désarmement au cours du processus d'examen du TNP (2.2.1.). Par la suite, nous observerons comment se traduit la contestation de l'ordre nucléaire établi par le TNP, dans une dimension politique (2.2.2.) qui va conduire à la fabrication du TIAN.

---

<sup>441</sup> Serge Sur, « Conclusion », in Nicolas Haupais (dir.), *La France et l'arme nucléaire*, op. cit., p. 230

### 2.2.1. Le désarmement nucléaire, troisième pilier du TNP

#### *a. Ambiguïté et interprétations contrastées de l'article VI*

Intitulé « traité sur la non-prolifération des armes nucléaires », le TNP a été conçu comme un instrument destiné à enrayer la diffusion des armes nucléaires et empêcher l'apparition de nouveaux arsenaux de ce type. Il visait à répondre à la crainte de voir naître de nouvelles puissances nucléaires<sup>442</sup>. Cependant, ses dispositions ne se limitent pas à cet objectif. Le TNP repose sur trois piliers : la non-prolifération, la promotion des usages pacifiques et le désarmement (selon l'ordre des articles du texte du traité). Ce dernier pilier fait l'objet de l'article VI du traité : « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Le désarmement figure également dans le préambule du traité, d'une part, le désarmement nucléaire en tant que « voie » à suivre<sup>443</sup> et d'autre part, comme un objectif requérant, en tant que condition nécessaire mais non suffisante, « la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États ». Ceux-ci pourraient en effet « faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et leurs vecteurs des arsenaux nationaux en vertu d'un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ». Si l'élimination des armes nucléaires est bien présentée comme un horizon à atteindre, elle est également étroitement liée à l'évolution du contexte international, y compris sur le plan juridique puisqu'elle est ici conçue en tant que part intégrante d'un traité de désarmement général et complet, comme c'est le cas dans l'article VI.

Or cet article donne lieu à des interprétations contrastées dont certaines s'écartent d'une simple lecture du texte qui prévoit une obligation de moyens mais pas de

---

<sup>442</sup> Voir les propos du président Kennedy lors de la conférence de presse de 1963 lorsqu'il évoque sa crainte de voir la multiplication des puissances nucléaires.

<sup>443</sup> « Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire [...] Demandant instamment la coopération de tous les États en vue d'atteindre cet objectif [...] ».

résultat<sup>444</sup>. Certains auteurs affirment que l'article VI « est la disposition la plus contestée de toutes celles des traités de politique internationale »<sup>445</sup>. Selon Jean Combacau et Serge Sur, les obligations juridiques des États dotés sont en réalité « légères »<sup>446</sup>, limitées à « poursuivre de bonne foi » des négociations, une « obligation de négocier qui n'est pas d'une grande portée »<sup>447</sup>. Cela correspond à l'interprétation que les EDAN semblent faire de cet article.

A l'inverse, certains ENDAN estiment que le TNP a une dimension abolitionniste et qu'il demande aux EDAN d'éliminer leurs arsenaux nucléaires. Selon eux, il s'agit de respecter le grand marché (« grand bargain ») initial, qui consistait pour les États n'ayant pas de capacités nucléaires militaires de renoncer à s'en doter alors qu'en contrepartie, les États déjà possesseurs accepteraient de s'en défaire à terme. Comme l'explique Matthew Harries dont la thèse porte précisément sur le rôle de l'article VI dans les débats sur le TNP<sup>448</sup>, avec cette notion de « grand bargain », le pilier « désarmement » est présenté comme une « compensation pour le sacrifice des États non dotés d'armes nucléaires renonçant à leur supposé droit au développement d'armes nucléaires »<sup>449</sup>.

L'histoire des négociations du traité montre que le rapport entre non-prolifération et désarmement n'a pas été ainsi conçu avec l'idée de réciprocité. Elle peut être schématisée de la manière suivante. D'une part, les possesseurs d'armes nucléaires s'inquiétant de la possibilité d'une diffusion de la technologie des armes nucléaires souhaitaient encadrer celle-ci et empêcher l'apparition de nouveaux arsenaux. Pour l'URSS, il s'agissait en priorité d'empêcher le déploiement d'armes nucléaires sur le

---

<sup>444</sup> Pour une « étude sémantique » de l'article VI du TNP, voir Grégory Bouterin, *La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive*, La documentation française, 2007, p. 60-71.

<sup>445</sup> Matthew Harries, *Disarmament as politics: Lessons from the negotiation of NPT*, Chatham House Research Paper, mai 2015, URL : [https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/field/field\\_document/20150512DisarmamentPoliticsNPTHarries.pdf](https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/field/field_document/20150512DisarmamentPoliticsNPTHarries.pdf) (consulté le 19 juillet 2021).

<sup>446</sup> Jean Combacau, Serge Sur, *Droit international public*, Montchrestien 6ème édition, 2004, p. 684. Il serait intéressant de mener une analyse comparative de la manière dont le TNP, et en particulier l'article VI, sont appréhendés dans les manuels de droit international en France et dans les autres États dotés et possesseurs, ainsi que dans les États non dotés.

<sup>447</sup> *Ibid.*

<sup>448</sup> Matthew Harries, *The Role of Article VI in Debates About the Nuclear Non-Proliferation Treaty*, Thesis for the degree of Doctor of Philosophy, Department of War Studies, King's College London, September 2013.

<sup>449</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

territoire des alliés des États-Unis<sup>450</sup>. D'autre part, à la suite de l'Irlande, un certain nombre d'États non dotés souhaitaient inscrire à l'agenda l'élaboration de « mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires »<sup>451</sup>. Étaient notamment envisagés « un accord international prévoyant une inspection et un contrôle, aux termes duquel les puissances qui produisant des armes nucléaires s'abstiendraient de céder le contrôle de telles armes à un pays qui n'en possède pas et aux termes duquel les puissances qui ne possèdent pas d'armes de ce genre s'abstiendraient d'en fabriquer »<sup>452</sup>.

L'insertion d'une disposition sur le désarmement aurait répondu à la demande des ENDAN. À cette époque, la perception du bénéfice de sécurité apporté par un traité destiné à limiter le nombre d'États possédant des armes nucléaires était telle que la nécessité n'avait pas été ressentie de subordonner l'obligation de non-prolifération à l'accomplissement de mesures spécifiques de désarmement<sup>453</sup>. Toutefois, ce point avait été soulevé par certaines délégations. Par ailleurs, la mise en place du processus d'examen qui constituait *de facto* une opportunité de mettre la pression sur les EDAN en matière de désarmement<sup>454</sup>.

Que cette notion de « marché » originel corresponde précisément ou non à la réalité des négociations du TNP, elle constitue le point d'ancrage de la revendication abolitionniste, ainsi que de l'élaboration d'une conditionnalité entre non-prolifération et désarmement qui s'inscrit dans une démarche plus globale tendant à effacer la distinction entre EDAN et ENDAN dans la mesure où elle fonde la dénonciation constante par les États du NAM du caractère discriminatoire du TNP. De surcroît, la suite de l'histoire du traité a confirmé l'importance croissante de la question du désarmement et l'existence d'un lien entre celle-ci et le pilier de non-prolifération pour un grand nombre d'États parties, pas seulement les NAM dont l'objectif abolitionniste

---

<sup>450</sup> Voir Marie-Françoise Furet, « Le désarmement nucléaire », *Editions Pedone*, 1973, p. 114.

<sup>451</sup> L'Irlande a présenté pour la première fois en 1958 un projet de résolution sur ce thème. La littérature sur les origines du TNP évoque presque systématiquement cette « résolution irlandaise ». Sur le rôle de l'Irlande dans l'histoire du TNP, voir Benjamin Hauteouverture, « Non prolifération et désarmement : le "golden age" de la diplomatie irlandaise (1957-1961) », Note du CESIM, juin 2007, URL : <https://www.nonproliferation.eu/non-proliferation-and-disarmament-the-golden-age-of-the-irish-diplomacy-1957-1961-in-french/> (consulté le 17 janvier 2022).

<sup>452</sup> Assemblée générale des Nations unies, Résolution intitulée « Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires », A/RES/1665(XVI), 4 décembre 1961.

<sup>453</sup> Matthew Harries, *Disarmament as politics: Lessons from the negotiation of NPT*, *op.cit.*, p. 3.

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 7.

semble se confondre largement avec une revendication plus globale concernant la gouvernance mondiale. Nous allons voir à présent comment le désarmement nucléaire est devenu une priorité au sein du processus d'examen du TNP.

### ***b. Le processus d'examen et la mise en accusation des EDAN***

A l'origine, le TNP a été conclu pour une durée de vingt-cinq ans. Cette disposition résultait de la volonté d'un « certain nombre d'États occidentaux qui ne voulaient pas s'interdire l'option nucléaire pour toujours. C'était en particulier le cas de pays européens qui redoutaient un affaiblissement de la garantie américaine avec le temps et qui souhaitaient pouvoir procéder à une réévaluation de leur position 25 ans après l'entrée en vigueur du traité.<sup>455</sup> »

Ainsi le TNP prévoyait qu'au terme de 25 ans après son entrée en vigueur, une conférence serait convoquée en vue de décider si le Traité demeurerait en vigueur pour une durée indéfinie, ou serait prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée<sup>456</sup> (article X.2). La décision devait être prise à la majorité des États parties au traité. Or, en 1995, tous les États membres ne sont pas convaincus par la perspective de rendre le traité permanent, d'une part en raison de l'absence de certains États – l'absence d'Israël constitue un problème pour les États de la région en particulier – et d'autre part, par crainte de voir le statut d'EDAN pérennisé. La décision de proroger le TNP de manière indéfinie résulte donc d'une négociation et d'un compromis fondé sur l'adoption de quatre documents : la décision n°1 sur le renforcement du processus d'examen ; la décision n°2 sur les « principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement » ; la décision n°3 sur l'extension du TNP et enfin la résolution sur le Moyen-Orient.

La décision n°1 vient non seulement renforcer le processus d'examen mais aussi les possibilités pour les ENDAN de faire pression sur les EDAN en matière de désarmement. Dans les premières années de vie du TNP, son processus d'examen s'est construit par la pratique. Si le texte prévoyait une conférence cinq ans après l'entrée en vigueur du traité avec l'objectif de « s'assurer que les objectifs du Préambule et les dispositions du Traité sont en voie de réalisation » (article VIII, al. 3), les suivantes

---

<sup>455</sup> Thérèse Delpech, « Une victoire éclatante et fragile », *Politique étrangère*, n°3, 1995, p. 695.

<sup>456</sup> TNP, article X.2.

étaient envisagées comme optionnelles, à décider par la suite (sur proposition des gouvernements dépositaires à adopter à la majorité des parties au traité). Des conférences ont ainsi été convoquées en 1975, 1980, 1985, 1990 et 1995. La décision n°1 consacre l'architecture du processus d'examen en donnant aux conférences d'examen un statut pérenne (décision 1, §2) et en y ajoutant des comités préparatoires reposant sur une réunion chacune des trois années précédant la RevCon (décision 1, §3). Ainsi, les États parties se réunissent plus fréquemment, sur une base pratiquement annuelle, ce qui conduit de facto à la création d'une nouvelle enceinte permanente pour traiter des questions nucléaires.

En reprenant l'idée développée par Guillaume Devin<sup>457</sup> au sujet d'autres enceintes multilatérales et non spécifiquement des réunions du TNP, nous voudrions insister ici sur le fait que non seulement les États membres se retrouvent régulièrement et fréquemment mais surtout quand ils se quittent, ils savent qu'ils vont se retrouver. Cela imprime aux travaux de cette enceinte une dynamique toute particulière. Cela apparaîtra distinctement dans les paragraphes qui suivent à travers notamment la question du « langage agréé ».

Sur le thème du désarmement, au-delà du texte du traité, tout un corpus est en effet produit au cours du processus d'examen qui constitue ce que l'on appelle le langage agréé<sup>458</sup>. Comme l'indiquent les termes de cette expression il s'agit des phrases sur lesquels les États parties se sont accordées dans le passé. Non seulement les documents qui ont été adoptés par consensus à la fin d'une RevCon sont considérés comme du langage agréé mais également les textes que des groupes d'États ont promus ensemble (il s'agit alors d'un langage agréé pour ces États uniquement). L'Union européenne par exemple a ses langages agréés comme le NAM a aussi d'autres langages agréés. A cette expression est attachée l'idée que si le langage est agréé, il peut être repris sans nécessiter de nouvelles négociations ou discussions. Or, cela n'est pas

---

<sup>457</sup> Guillaume Devin développe ce point notamment dans une émission de *France Culture* intitulée « La Fabrique de l'histoire », consacrée à une histoire des organisations internationales et plus précisément dans l'épisode 3 « Multilatéralisme et politique : qu'est-ce qui a changé depuis la SDN ? », diffusée le 12 juin 2019.

<sup>458</sup> Sur la question du langage agréé voir par exemple, Morgan Larhant, Sarah Tanke, « Chapitre 3. L'Assemblée au travail », *op. cit.*, p. 78-79. Les auteurs évoquent la manière dont les diplomates puisent dans le langage agréé pour s'assurer du soutien à leur résolution.



toujours vrai dans le contexte du processus d'examen du TNP sur les questions de désarmement nucléaire.

La décision n°2 adoptée en 1995 vient compléter le langage sur le désarmement avec une connotation particulière puisqu'elle est adoptée lors d'un événement (re)fondateur. Elle contient un programme d'action en trois points : premièrement, un engagement à conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires au plus tard en 1996 ; deuxièmement, l'ouverture de négociations sur un TIPMF ; enfin, troisièmement, la poursuite du désarmement nucléaire.

Or ce point est formulé d'une manière spécifique qu'il convient de noter dès à présent car elle sera reprise dans des documents ultérieurs mais également parce qu'elle se fonde déjà sur du langage agréé. La troisième action consiste donc en : « La poursuite déterminée par les États dotés d'armes nucléaires d'efforts systématiques et progressifs pour réduire les armes nucléaires à l'échelle mondiale, dans le but ultime d'éliminer ces armes, et par tous les États d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace »<sup>459</sup>. À première vue, ce paragraphe est proche de l'article VI du traité, mais il représente une évolution par le fait que la décision n°2 semble détacher le désarmement nucléaire du désarmement général et complet en spécifiant que le premier incombe aux EDAN et le second à l'ensemble des États. Cette singularisation du désarmement nucléaire va dans le sens de l'affirmation de l'existence d'une obligation en la matière. La mise en évidence du rôle spécifique des EDAN constitue l'embryon d'un levier de pression. Au fil des années, les langages agréés sur le désarmement nucléaire vont conduire à son renforcement.

La première RevCon qui suit la prorogation du TNP est celle qui se tient en l'an 2000. Dans le contexte de l'effervescence abolitionniste de ces années, la pression sur ce thème est importante et les attentes également. Contrairement à ce que laisse penser une traduction erronée de « *review conference* », une RevCon n'est pas destinée à une révision du traité dans le sens de renégociation. Elle doit permettre l'examen de la mise en œuvre des dispositions du traité et ensuite, faire des recommandations pour améliorer celle-ci. Concrètement, il est attendu des États qu'ils consignent ces conclusions dans

---

<sup>459</sup> « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement », Décision n°2, adoptée lors de la REVCON et de prorogation du TNP de 1995, NPT/CONF.1995/32 (Part I), Annexe.

un « document final » qui sera adopté par consensus. S'ils n'y parviennent pas, la RevCon est considérée comme un échec<sup>460</sup>.

Or, les positions sont si antagonistes sur certains points que trouver un accord semble difficile. La seule évaluation de l'application du traité est déjà un exercice délicat, sur lequel les États participants ne s'entendent pas facilement. L'établissement de recommandations est une négociation encore plus compliquée. Depuis la prorogation du TNP, les participants ne sont parvenus à s'accorder sur un document final qu'en 2000 et 2010<sup>461</sup>. Lorsqu'un tel accord est impossible, la responsabilité de ce qui est décrit alors comme un échec est imputée à un ou plusieurs États. Il convient donc au cours de ces négociations de manœuvrer pour faire valoir ses positions tout en évitant de porter le blâme en cas de rupture du consensus. Par ailleurs, toute négociation suppose des compromis. C'est ce qui peut expliquer comment le langage agréé sur le désarmement nucléaire a pu évoluer dans un sens qui ne convenait pas aux EDAN.

Le document final adopté à la fin de la RevCon de 2000 est devenu une référence s'agissant des questions de désarmement nucléaire, sous le terme des « treize étapes » ou « treize mesures » (« *thirteen steps* »)<sup>462</sup>. Le rôle de la NAC a été reconnu alors (voir chapitre 1). Plusieurs des items viennent seulement renforcer des engagements déjà pris auparavant comme celui de signer et ratifier le TICE pour permettre son entrée en vigueur (mesure n°1) ou le démarrage de négociations sur un TIPMF (mesure n°3) qui figuraient déjà dans la décision n°2 de 1995.

D'autres items, même s'ils semblent rhétoriques, apportent un degré de contrainte supplémentaire. C'est le cas par exemple de la sixième mesure qui consiste en « Un engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination totale de leurs armes nucléaires et par-là même au désarmement nucléaire que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI ». Ce paragraphe qui peut dès lors être considéré comme du langage agréé vient apporter une

---

<sup>460</sup> Henrik Salander, « Reviewing a Review Conference: Can There Ever Be a Successful NPT REVCON ? », *European Leadership Network* (blog), *Commentary*, 8 juin 2015, <https://www.europeanleadershipnetwork.org/commentary/reviewing-a-review-conference-can-there-ever-be-a-successful-npt-REVCON/> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2022).

<sup>461</sup> Voir par exemple, Carlton Stoiber, « The Evolution of NPT Review Conference Final Documents, 1975-2000 », *The Nonproliferation Review*, Fall-Winter 2003, p. 126-166.

<sup>462</sup> Voir le document final de la REVCON du TNP en 2000, partie I et II, NPT/CONF.2000/28, p. 14-15.

interprétation de l'article VI du TNP dans un sens voulu en particulier par les États défendant des positions abolitionnistes.

Plus concrètement, avec la mesure n°9, les EDAN s'engagent à un certain nombre d'actions comme la diminution du rôle des armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, une transparence accrue, la réduction du statut opérationnel des armes, etc. Or, comme les États se retrouvent ensuite régulièrement, ils doivent rendre des comptes, d'autant qu'une obligation de « reporting » est consolidée au cours du processus d'examen. Ainsi, cinq ans plus tard, ces « treize mesures » font office de grille d'évaluation. Il apparaît progressivement que les EDAN ne tiennent pas nécessairement compte de ces directives. Et même les États-Unis – sous l'administration de G.W. Bush – reviennent sur plusieurs engagements pris. En particulier, pour beaucoup, le retrait du traité sur les défenses antimissiles balistiques (*ABM Treaty*) en 2002 et l'absence de ratification du TICE sont des marqueurs du fait qu'ils ne se sentent pas contraints par les conclusions adoptées au cours du processus d'examen du TNP. Les observateurs perçoivent un reniement des treize mesures par les EDAN : « Et certains États dotés ont prétendu avoir fait des progrès tout en désavouant le paquet de mesures en tant que tel. Les efforts de la France et des États-Unis pour essayer de retirer toute référence aux 13 mesures lors de la RevCon de 2005 ont été vus par certains comme particulièrement préjudiciables.<sup>463</sup> » L'emploi du terme « progrès » fréquemment utilisé mérite d'être noté ainsi que le mot « effort ». Les connotations respectives de ces deux termes en disent long sur la manière dont est conçu le désarmement.

La RevCon du TNP en 2005 ne parvient pas à adopter un document final<sup>464</sup>. Elle est alors considérée comme un échec. Aux tensions sur le désarmement s'ajoutent celles sur le Moyen-Orient et rapidement une décision américaine concernant la possibilité de coopérations nucléaires civiles avec l'Inde va affaiblir le TNP<sup>465</sup>. Quoiqu'il en soit, la

---

<sup>463</sup> Sharon Squassoni, « Grading Progress on 13 Steps Toward Disarmament », *Carnegie Policy Outlook*, 2009, URL : [https://carnegieendowment.org/files/13\\_steps.pdf](https://carnegieendowment.org/files/13_steps.pdf) (consulté le 18 janvier 2022).

<sup>464</sup> Voir John Simpson et Jenny Nielsen, « The 2005 NPT Review Conference », *op. cit.*

<sup>465</sup> Voir par exemple, Oliver Meier, « The US-India Nuclear Deal: The End of Universal Non-Proliferation Efforts? », in *Internationale Politik und Gesellschaft Online : International Politics and Society*, Friedrich Ebert Foundation, 4/2006, p. 28-43, URL : [https://www.fes.de/ipg/arc\\_06\\_d/04\\_06\\_d/pdf/Meier\\_GB.pdf](https://www.fes.de/ipg/arc_06_d/04_06_d/pdf/Meier_GB.pdf) (consulté le 26 janvier 2022) et Sharon Squassoni, « The U.S.'s catastrophic nuclear deal with India : power failure », *The New Republic, Online*, 6 août 2007, URL : <https://carnegieendowment.org/2007/08/06/u.s.-s-catastrophic-nuclear-deal-with-india-power-failure-pub-19475> (consulté le 26 janvier 2022).

pression monte toujours sur la question du désarmement nucléaire. Le discours de Prague du président Obama en avril 2009 (voir chapitre 1) a alors un grand retentissement au sein de la « communauté » du désarmement<sup>466</sup>. Le contraste avec l'administration de G.W. Bush retranchée derrière la barricade de la lettre du traité et de l'absence de réelle obligation de désarmement, est saisissant. La revue de posture nucléaire (NPR) américaine de 2010 qui reprend les orientations du discours de Prague explicite la démarche d'ensemble qui tend à offrir une ouverture sur les questions de désarmement pour gagner en légitimité sur le volet non-prolifération<sup>467</sup>. Dans une certaine mesure, cet effort s'inscrit dans le sens prescrit par William Walker lorsqu'il explique que « [l']engagement en faveur du désarmement représente une orientation vers une plus grande retenue politique et instrumentale, servant à éviter à la fois la guerre nucléaire et le terrorisme catastrophique » sans que cela ne requiert nécessairement « un abandon précipité de la dissuasion »<sup>468</sup>.

Le résultat sur ce plan n'est pas probant. En revanche, les observateurs louent la « bonne atmosphère » dans laquelle se déroulent les travaux de la RevCon du TNP de 2010. Les États parties s'accordent sur un document final qui contient un plan d'action sur les trois piliers du TNP. La négociation de la partie désarmement est compliquée. Les États-Unis s'engagent pour un monde sans armes nucléaires mais conserveront des armes nucléaires tant qu'elles existeront<sup>469</sup>. Autrement dit, ils seront les derniers à désarmer. Et aucun des autres EDAN n'a l'intention de prendre l'engagement d'éliminer son arsenal. Or, les États du NAM abordent la négociation avec une position éloignée d'un possible compromis<sup>470</sup>. L'exemple le plus frappant est la demande de l'instauration d'un calendrier d'élimination daté par exemple avec l'échéance de 2025<sup>471</sup>. Quoiqu'il en soit, un compromis est obtenu même sur le volet désarmement du

---

<sup>466</sup> Ce terme serait sans doute à interroger. Il est en tous cas utilisé par certains de ceux qui en font partie – les observateurs de la communauté font partie de la communauté.

<sup>467</sup> Voir *Nuclear Posture Review report*, avril 2010, p. 7, URL : [https://dod.defense.gov/Portals/1/features/defenseReviews/NPR/2010\\_Nuclear\\_Posture\\_Review\\_Report.pdf](https://dod.defense.gov/Portals/1/features/defenseReviews/NPR/2010_Nuclear_Posture_Review_Report.pdf) (consulté le 26 janvier 2022).

<sup>468</sup> William Walker, « Nuclear Enlightenment and Counter-Enlightenment », *International Affairs* (Royal Institute of International Affairs), 83:3, 2007, p. 451.

<sup>469</sup> Voir Barack Obama, discours de Prague, avril 2009, *op. cit.*

<sup>470</sup> Sur la négociation de la partie désarmement du plan d'action, voir William Potter, Patricia Lewis, Gaukhar Mukhatzhanova, and Miles Pomper, *The 2010 NPT Review Conference: Deconstructing Consensus*, CNS Special Report, 17 juin 2010, p. 7-11.

<sup>471</sup> Voir « Elements for a plan of action for the elimination of nuclear weapons », Document de travail présenté par le groupe des États non-alignés, parties au TNP, NPT/CONF.2010/WP.47, 28 avril 2010, p. 4.

plan d'action qui comprend 22 mesures réparties sous les items : « Principes et objectifs », « Désarmement armes nucléaires », « Garanties de sécurité », « Essais nucléaires », « Matières fissiles », « Autres mesures en soutien au désarmement nucléaire »<sup>472</sup>. Par la suite, le plan d'action devient le nouvel étalon de mesures des « progrès » des EDAN, notamment dans la perspective de la RevCon du TNP de 2015. L'impossibilité de trouver un accord lors de celle-ci a alimenté le discours sur l'incapacité des enceintes multilatérales habituelles à « faire avancer les négociations sur le désarmement »<sup>473</sup>.

L'équilibre entre les piliers change. Un accent est placé sur le désarmement. Vers les années 2010, les réunions dans cette enceinte laissaient penser parfois qu'il s'agissait d'un traité d'élimination des armes nucléaires plutôt que de non-prolifération. Dans une certaine mesure, le processus d'examen du TNP s'est transformé en un forum de revendications et de mise en accusation des EDAN. Cela est en partie lié à l'évolution du rapport entre non-prolifération et désarmement.

### *c. Non-prolifération et désarmement : liaisons dangereuses.*

De manière générale, l'idée qu'il existerait une obligation de résultat en matière de désarmement conduit certains EDAN à dénoncer le « non-respect » (*non-compliance*) des dispositions du TNP par les EDAN et l'absence de « progrès » en matière de désarmement nucléaire. En restant attachés à la lettre du traité, les EDAN ont nié l'existence d'une telle obligation et donc celle d'un non-respect des obligations liées à l'article VI. Le terme de « non-compliance » serait réservé aux cas proliférants. Quoiqu'il en soit, l'idée d'un non-respect de leurs obligations de désarmement par les EDAN est largement diffusée et soutenue par l'image de la non-prolifération et du désarmement comme les deux faces d'une même pièce (« *two sides of the same coin* ») – une image peut-être autant utilisée que celle de la pierre angulaire au sujet du TNP par rapport au régime de non-prolifération. Au cours du processus d'examen du TNP, la volonté de certains acteurs de placer ainsi sur un même pied d'égalité la non-prolifération et le désarmement est perceptible.

---

<sup>472</sup> Voir Document final de la REVCON du TNP de 2010, NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 19-24.

<sup>473</sup> Expression contenue dans le titre de la résolution de l'AGNU qui a porté la mise à l'agenda de l'interdiction, voir chapitre 6.

Pour de nombreux États, les crises de prolifération démontrent la pertinence du TNP en tant que fondation d'une norme qui permet précisément de déclarer des cas de non-respect des obligations internationales au sujet des États proliférants. Ce terme de « non-respect » est donc important et mérite d'être réservé à ces cas. Dans le même temps, les crises révèlent des failles qu'il faut combler pour renforcer le régime. D'une part, il convient de préciser les conditions et les conséquences du droit de retrait du TNP. La Corée du Nord fait ici figure de précédent et de repoussoir. Il faut empêcher qu'un État puisse développer de manière clandestine un programme nucléaire militaire tout en bénéficiant de coopération civile du fait de son statut d'ENDAN ; il faut aussi mieux encadrer le droit de retrait pour dissuader un État de s'engager dans cette voie en pensant qu'il peut se retirer du traité une fois son programme arrivé à maturité.

Par ailleurs, avec la découverte du programme irakien au début des années 1990 et la démonstration concrète qu'un programme proliférant pouvait être poursuivi malgré des garanties de non-détournement des activités nucléaires civiles à des fins militaires, a été pris en compte le risque du développement d'installations clandestines. Les garanties de l'AIEA ont donc été améliorées et un « protocole additionnel » a été élaboré<sup>474</sup>. Au fil des années, ce protocole a été signé par de nombreux États mais certains ENDAN ont refusé qu'il devienne le nouveau standard des garanties, arguant du fait que les obligations en matière de non-prolifération étaient plus importantes que celles de désarmement. Ceci est l'exemple le plus patent de ce qui a été perçu comme le conditionnement de progrès en matière de non-prolifération.

Cette perception a conduit de nombreux États à soutenir que des progrès en matière de désarmement étaient attendus de la part des EDAN pour permettre des avancées sur le plan de la non-prolifération – ces États n'étaient pas nécessairement convaincus que les EDAN devaient éliminer leurs armes nucléaires mais prenaient acte d'un blocage dont le dépassement passerait par un effort des EDAN. En lien avec cette idée s'est renforcée celle plus générale que les EDAN n'auraient de légitimité en tant que prescripteurs de la non-prolifération que s'ils étaient considérés comme respectueux de leurs obligations au titre du TNP. Ceci n'est pas sans lien avec l'ouverture à la coopération nucléaire en dehors du TNP engagée par les États-Unis en 2005, mais elle

---

<sup>474</sup> Sur le protocole additionnel, voir la présentation de l'AIEA, URL : <https://www.iaea.org/fr/themes/le-protocole-additionnel> (consulté le 18 février 2022).

s'exprime plus précisément au sujet des obligations de désarmement. À tel point que les États-Unis eux-mêmes reprennent ce principe dans la NPR de 2010. Leur ouverture sur les questions de désarmement est présentée comme susceptible de les faire gagner en légitimité sur le volet non-prolifération : « En réduisant le rôle et le nombre d'armes nucléaires américaines – et en démontrant ainsi que nous respectons notre obligation de l'article VI du TNP de faire des progrès en matière de désarmement, nous nous mettons dans une position beaucoup plus forte pour persuader nos partenaires du TNP de se joindre à nous pour adopter les mesures nécessaires pour redynamiser le régime de non-prolifération et sécuriser les matières nucléaires dans le monde [...]»<sup>475</sup> »

Le succès de la RevCon du TNP de 2010 – avec l'adoption d'un document final comportant des recommandations concrètes – a été attribué en partie à cette ouverture américaine, ce qui tendrait à crédibiliser leur approche et l'acceptation de ce lien entre non-prolifération et désarmement. Cependant, les évolutions de la période n'ont pas montré d'avancées sur le plan de la non-prolifération mais à l'inverse, une percée abolitionniste avec l'avènement du TIAN.

Par ailleurs, instaurer une équivalence entre les obligations de non-prolifération et celles de désarmement contribue effectivement à conforter le discours de délégitimation des EDAN dans leur politique de non-prolifération. Plus généralement, c'est la non-prolifération qui est mise en question. La situation peut en effet être présentée dans des termes qui interrogent les fondements de l'évaluation du non-respect en matière de non-prolifération : « Un autre exemple de la politique de double standard appliquée par certains pays dans le domaine nucléaire, puisque les États prétendent défenseurs de la non-prolifération ne se conforment pas avec leurs obligations en matière de désarmement, mais ils interrogent d'autres États pour violation alléguée de ses obligations en matière de non-prolifération »<sup>476</sup>.

Or, tout ce discours contribue à atténuer l'importance du non-respect par un ENDAN de ses obligations en matière de non-prolifération. Un autre regard sur l'état des lieux du régime de non-prolifération peut conduire à constater que le lien entre les deux piliers peut être instrumentalisé et servir de prétexte à ne pas se conformer à des

---

<sup>475</sup> Nuclear Posture Review, *op. cit.*

<sup>476</sup> Déclaration du Venezuela lors de la conférence sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, Oslo, 4 mars 2013

obligations de non-prolifération : « [...] il est souvent allégué ou insinué que les États-Unis violent leurs obligations de désarmement liées à l'article VI du TNP. Il convient de traiter de tels arguments non seulement s'agissant de leurs propres mérites, parce que la confusion sur les obligations du traité est rarement une bonne idée, mais surtout parce que de telles revendications semblent de plus en plus utilisées comme excuses pour expliquer pourquoi les autres États parties au TNP ne devraient pas être à la hauteur de ce que sont clairement les dispositions centrales du traité : celles relatives à la non-prolifération »<sup>477</sup>.

Concrètement, l'Iran, même sous sanctions internationales, développe un discours précis à l'encontre de certains EDAN<sup>478</sup>. La non-prolifération et le désarmement entretiennent ainsi des liaisons dangereuses à partir du moment où celles-ci vont servir des objectifs de dissimulation et de tromperie. Ce point n'est que rarement soulevé car il n'y a pas de conséquences immédiates et directes, mais la persistance de cet écran de fumée alimente le processus de délégitimation de la non-prolifération.

Finalement, comme le constatent certains observateurs, « [...] les conférences d'examen sont essentiellement devenues un terrain d'affrontements sur les questions de respect et d'accomplissement des obligations internationales. D'une part, certains États, comme l'Iran, se plaignent que leurs programmes nucléaires civils soient ciblés sur le fondement de la suspicion du développement d'armes nucléaires et d'autre part, certains États dotés, comme les États-Unis, maintiennent qu'il n'est pas obligatoire d'après le TNP de poursuivre un désarmement nucléaire total »<sup>479</sup>. Or, ces affrontements sur les questions nucléaires sont une forme de transposition d'enjeux plus larges qui touchent à la gouvernance mondiale. Pour certains États, ce qui se joue au sein du processus d'examen du TNP dépasse la question nucléaire. Nous allons développer ce point dans

---

<sup>477</sup> Christopher Ford, « Debating Disarmament, Interpreting Article VI of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons », *Nonproliferation Review*, 14:3, 2007, URL : <https://www.nonproliferation.org/wp-content/uploads/npr/143ford.pdf> (consulté le 17 janvier 2022)

<sup>478</sup> L'Iran critique uniquement le P3 (voir par exemple, « Non-compliance with articles I, III, IV and VI of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons », Document de travail présenté par l'Iran, NPT/CONF.2015/PC.II/WP.35, 19 avril 2013). Il présente régulièrement des documents de travail sur le désarmement alors que sa position est déjà reflétée dans les documents présentés par le NAM. Les autres États du NAM ne présentent pas de document supplémentaire. L'Iran présente aussi des documents sur les garanties de sécurité et sur les usages pacifiques ou la non-prolifération à l'appui de sa ligne de défense sur le « *droit inaliénable à l'énergie nucléaire pacifique* ».

<sup>479</sup> Rajiv Nayan, « Focusing the debate on the humanitarian consequences of nuclear weapons: An Indian perspective », *International Review of the Red Cross*, 899:97, 2015, p. 818.



les paragraphes suivants en revenant sur la notion de « frustration » des ENDAN et examiner dans quelle mesure celle-ci a servi de ressort à la mobilisation.

### **2.2.2. De la frustration des ENDAN en tant que ressort de la mobilisation**

Nombre d'observateurs et de participants à la campagne CHAN ont estimé que celle-ci s'enracinait dans la frustration<sup>480</sup> des États non dotés par rapport à la perception d'une « hypocrisie » des États dotés qui n'auraient finalement aucun intérêt à un monde sans armes nucléaires, dans lequel ils perdraient un avantage stratégique et politique. Comment est née la perception d'une discrimination et d'une forme d'oppression ?

#### ***a. Le statut d'EDAN et les perceptions associées***

La distinction opérée entre EDAN et ENDAN pour une durée qui était limitée à celle prévue initialement pour le traité est prolongée dès lors qu'en 1995, les États parties décident de sa prorogation indéfinie. Qu'en est-il alors de cette distinction perçue comme discriminatoire par un certain nombre d'ENDAN, en particulier les membres du NAM ?

Dans une déclaration pendant le segment des ONG de la RevCon du TNP de 2010, Jayantha Dhanapala qui avait présidé la conférence de prorogation du TNP de 1995 raconta comment il avait déclaré alors à la fin des travaux que « la permanence du traité ne signifie pas la permanence d'obligations déséquilibrées, ni celle d'un apartheid nucléaire entre les États dotés et les non-dotés »<sup>481</sup>. Or, c'est précisément ce sur quoi le traité ne tranche pas. Comme l'explique Serge Sur, « l'ambiguïté majeure réside dans la finalité du traité. A-t-il pour but de pérenniser à tout jamais la situation des États dotés ou de conduire à terme à la fin des armes nucléaires pour tous ? »<sup>482</sup>. Le statut d'EDAN

---

<sup>480</sup> Voir par exemple Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 681. Voir également, William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*

<sup>481</sup> Jayantha Dhanapala, Déclaration lors de la séquence réservée à la société civile, REVCON du TNP de 2010, URL : <https://www.un.org/en/conf/npt/2010/pdf/jayanthadhanapala.pdf> (consulté le 17 janvier 2022).

<sup>482</sup> Serge Sur, « Conclusion », in Nicolas Haupais (dir.), *La France et l'arme nucléaire*, *op. cit.*, p. 240.

est en tous cas légitimé par le TNP que certains interprètent comme « un “droit” permanent, positif de posséder des armes nucléaires [...] »<sup>483</sup>

Pour de nombreux ENDAN – ceux qui ne sont pas sous parapluie nucléaire, l'idée que la situation serait figée est inacceptable. Certains observateurs cependant estiment que c'est moins la question du désarmement que celle de l'attitude des EDAN qui pose problème. En 2009, Lawrence Freedman, professeur émérite de *War Studies* au King's College (Londres) perçoit que la situation n'est plus supportable pour certains ENDAN en raison de ce qu'il qualifie de « dédain cynique » des EDAN : « Le problème n'est pas que les puissances nucléaires ne respectent pas leur promesse de désarmer: la contrainte juridique n'a jamais engagé à davantage qu'aux meilleurs efforts. C'est plutôt l'impression d'un dédain cynique, parce que les puissances nucléaires insistent sur le fait que les États non dotés d'armes nucléaires doivent respecter strictement les obligations du traité tandis qu'ils affichent une certaine indifférence s'agissant des leurs. Les engagements solennels produits par des responsables juniors et étayés seulement par quelques activités relativement mineures, ainsi que des discussions ne suffiront plus »<sup>484</sup>.

La manière dont ces dernières phrases décrivent le travail diplomatique des EDAN est particulièrement critique et simplificatrice. Les efforts déployés par certains EDAN pour expliquer leurs doctrines et présenter le plus d'informations possibles montrent qu'ils cherchent à donner satisfaction, même s'il est généralement considéré que les États du NAM n'apprécieront aucune mesure de désarmement si ce n'est pas l'élimination. Quoiqu'il en soit, les actions des EDAN ne sont que rarement vues par les NAM et les ONG comme des efforts de transparence mais plutôt comme une « hypocrisie ». Tandis que certains acteurs ont été convaincus par le discours de Prague du président Obama, l'ICAN a fait partie de ceux qui en ont dénoncé la dimension rhétorique et ont véhiculé cette notion d'hypocrisie des EDAN : « Alors qu'ils font semblant de s'intéresser à l'idée d'un 'monde sans armes nucléaires », ils investissent

---

<sup>483</sup> Kjølsv Egeland, Hugo Torbjørn Graff, Magnus Løvold, et Gro Nystuen, « The nuclear weapons ban treaty and the non-proliferation regime », *Medicine, Conflict and Survival*, 34:2, 2018, p. 78.

<sup>484</sup> Lawrence Freedman, « Nuclear disarmament: From a popular movement to an elite project, and back again? », in George Perkovich, James Acton (dir.), *Abolishing Nuclear Weapons: a debate*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington, 2009, p. 143-147.

des dizaines de milliards de dollars dans la modernisation de leurs forces nucléaires avec la ferme intention de les retenir pour de nombreuses décennies encore.<sup>485</sup> ».

À cette idée est parfois associée celle du maintien d'une forme de gouvernance égoïste qui serait le fait des EDAN : « Les capacités militaires et l'intérêt personnel ont dominé les affaires du monde [world politics] après la guerre froide, en ce sens que les dirigeants des États dotés d'armes nucléaires (EDAN) n'ont montré aucun intérêt véritable pour l'élimination réelle de leurs arsenaux nucléaires (quoique des réductions considérables aient été réalisées).<sup>486</sup> ». Ce discours reflète une forme de moralisation des relations internationales et de stigmatisation des EDAN.

Finalement, le statut d'EDAN semble poser davantage de problèmes que celui du maintien des arsenaux nucléaires.

### ***b. Le thème de la « frustration » des ENDAN***

Peu d'observateurs se sont interrogés sur la réalité de la « frustration » des ENDAN dans la mesure où elle paraît cohérente avec la permanence des revendications sur la thématique du désarmement nucléaire et la dénonciation d'une absence de progrès de la part des EDAN. Elle semble d'autant plus naturellement découler d'une situation dénoncée comme discriminatoire de longue date. Le maintien de cet état de fait et l'absence de perspective de changement suffisent en effet à voir la « frustration » des acteurs concernés comme une conséquence logique, voire naturelle. Cependant, le fait qu'il ait été systématiquement employé pour caractériser le positionnement des ENDAN au sein du TNP incite à l'observer avec circonspection ; dans quelle mesure ce terme participe du cadrage opéré par les acteurs de l'initiative sur les CHAN. Cette remarque ne vise pas à contester l'existence des perceptions qui ont pu conduire à une frustration mais interroge le choix de ce terme et son origine. Non seulement le thème de la « frustration » des ENDAN est devenu un poncif, mais l'idée que le TIAN en est le résultat également. Ce lien ne semble pas interrogé.

---

<sup>485</sup> Tim Wright, « From the Non-Proliferation Treaty to a total ban on nuclear weapons », *op. cit.*

<sup>486</sup> Marianne Hanson, « The Advocacy States », *op. cit.*, p. 82.

Ce constat peut être fait par exemple dans une interview de la haute-représentante de l'ONU pour le désarmement : « Le nombre de pays qui ont voté oui pour le TIAN était de 122, et un nombre similaire a soutenu la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a mandaté une conférence de négociation menant au traité. Cela montre que la frustration s'était accrue au sein de la communauté internationale en raison du blocage du désarmement nucléaire. Et les EDAN n'ont pas reconnu cette frustration.<sup>487</sup> » Notons cette dernière phrase qui suggère en quelque sorte une responsabilité spécifique des EDAN et sous-entend qu'ils auraient pu donner satisfaction pour répondre à cette frustration. Reste à savoir si l'idée sous-jacente est qu'ils auraient dû prendre des mesures de désarmement pour calmer ce sentiment chez les ENDAN. Quoiqu'il en soit, il y a bien la notion de responsabilité des EDAN.

En définitive, la seule interrogation du lien entre frustration des ENDAN et TIAN a été exprimée par la dirigeante de l'ICAN, Beatrice Fihn, sur *Twitter*. Elle a alors plus précisément manifesté un certain agacement par rapport aux récits d'un TIAN qui résulterait de cette « frustration »<sup>488</sup>. Ce fil *Twitter* est intéressant à plusieurs titres : premièrement, Beatrice Fihn fait le constat que de nombreux articles évoquent cette frustration ; deuxièmement, elle présente cette description comme étant condescendante et intentionnellement méprisante, raciste et le résultat du suprématisme blanc ; troisièmement, elle disqualifie les auteurs qui n'ont pas participé aux réunions d'élaboration du TIAN et valorise à l'inverse le point de vue des militants ; quatrièmement, elle n'évoque jamais le point de vue des États mais seulement des acteurs non étatiques.

Comme nous l'avons déjà mentionné en introduction, il y a dans la manière de raconter l'histoire du TIAN, des conséquences quant à la perception qui y sera associée. Reconnaître que la mobilisation a été permise par le sentiment de frustration de certains ENDAN implique une dimension politique qui ne permet pas de donner à la dimension humanitaire la place centrale que les promoteurs du TIAN vont lui donner pour

---

<sup>487</sup> Fumihiko Yoshida, « UN on Nuclear Disarmament and the Ban Treaty: An Interview with Izumi Nakamitsu », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament*, 1:1, 2018, p. 93-101.

<sup>488</sup> Voir notamment le *thread* du 28 décembre 2018 sur le compte *Twitter* de Beatrice Fihn : Beatrice Fihn, « Reading a bunch of articles that refers to #TPNW as a result of frustration and I feel the need to once again expose how patronizing and intentionally dismissive that description of the #nuclearban treaty is », *Twitter*, 23 décembre 2018, 16h33, URL : <https://twitter.com/BeaFihn/status/1078675420848050176> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2021).

continuer d'en faire la promotion, notamment auprès des populations. Il est bien plus intéressant pour l'ICAN de s'appuyer sur un traité qui résulte de motivations humanitaires plutôt que de logiques politiques qui touchent à des enjeux de pouvoir.

D'ailleurs, c'est aussi ce que dit Beatrice Fihn mais avec la perspective inverse en expliquant que retenir le narratif de la frustration est un « choix stratégique » qui consiste à évincer l'aspect humanitaire. « Donc non. Le TIAN n'est pas le résultat de la frustration. Il est le résultat du fait de regarder les armes nucléaires en tant qu'armes qui ont un impact indiscriminé et inacceptable sur les civils et l'environnement, quoiqu'en disent et fassent les États possesseurs »<sup>489</sup>. Deux interprétations coexistent<sup>490</sup>.

D'autres observateurs sortent de ce schéma pour prendre en compte plusieurs facteurs et intégrer celui de « la frustration sur le désarmement nucléaire au point mort », « l'indignation par rapport aux armes nucléaires pour des raisons humanitaires, et un sentiment d'urgence lié à l'idée que les armes nucléaires pourraient être utilisées et provoquer l'extinction de l'humanité si ce problème reste sans réponse »<sup>491</sup>.

Même des représentants d'ONG reconnaissent que la mobilisation a pu se faire aussi pour des raisons politiques d'opposition aux EDAN. Ainsi, quand Beatrice Fihn explique que le TIAN n'est pas une réaction au comportement des États possesseurs et qu'il aurait été développé même si ces États avaient fait des progrès en matière de désarmement, c'est peut-être exact, mais il faut en tous cas prendre en compte une dimension antagoniste qui a sans doute compté pour achever de convaincre certains ENDAN de rejoindre l'initiative.

Ecouter les discours des États lors des conférences humanitaires (voir chapitre 4) conduit à conclure l'opposition au P5 (et surtout l'opposition à ce qu'il symbolise) a compté. Comme nous le verrons ensuite, la critique des États possesseurs a notamment été alimentée par les ONG et quelques États moteurs. Et surtout, un cadre d'injustice a été posé sur la situation. En 2015, dans un article portant sur le TNP et l'initiative humanitaire, Tom Sauer qui n'est pas connu pour être critique du TIAN, bien au contraire, constate que « de nombreux ENDAN se sentent méprisés » parce qu'ils

---

<sup>489</sup> *Ibid.*

<sup>490</sup> Même si Beatrice Fihn précise qu'elle ne nie pas l'existence de cette frustration.

<sup>491</sup> Yoshida Fumihiko, « UN on Nuclear Disarmament and the Ban Treaty: An Interview with Izumi Nakamitsu », *op. cit.*

estiment que les EDAN ne prennent pas leurs engagements de désarmement au sérieux. Il conclut que « [l]a frustration atteint un point où le sujet est perçu en termes d'injustice »<sup>492</sup>. Ce cadrage et ses nombreuses déclinaisons ont constitué un élément important dans la mobilisation, en lien avec la perspective d'un *empowerment* des ENDAN.

### *c. La puissance du cadre d'injustice et l'empowerment des ENDAN*

« Et aujourd'hui, à l'ONU, nous écrivons l'histoire. C'est historique parce que ces négociations symbolisent un changement fondamental dans la dynamique du pouvoir derrière les armes nucléaires - un défi à un système international injuste. Cela en soi est une victoire.<sup>493</sup> »

Si l'initiative CHAN prive les EDAN de l'argument de sécurité pour justifier le maintien de leur dissuasion et conduit à ce mécanisme de renversement de la charge de la preuve, elle fait également apparaître cet argument de sécurité mettant en balance les intérêts d'un petit nombre d'État et ceux du reste de l'humanité. Les EDAN justifient leurs politiques nucléaires respectives par leur rôle dans leur stratégie de sécurité et celle de leurs alliés, mais en parallèle, la perspective CHAN définit les armes nucléaires comme un danger pour l'humanité. La sécurité de celle-ci dépendrait alors de leur élimination. De ce raisonnement découle l'idée que les EDAN privilégient leur propre sécurité non pas uniquement par rapport à celle de leurs adversaires mais de toute l'humanité qui se trouve dans l'insécurité créée par la seule existence de leurs arsenaux. C'est ainsi que des États dénoncent le fait que quelques États privilégient leurs intérêts de sécurité « au détriment du reste de l'humanité »<sup>494</sup>. Il y a donc une injustice et plus précisément, l'activation d'un cadre d'injustice que certains chercheurs considèrent comme un cadre cardinal (cf. *infra*).

Tout à côté de l'injustice figure l'inégalité qui est dénoncée non seulement par les États qui rejettent la distinction EDAN/ENDAN qu'ils considèrent comme une

---

<sup>492</sup> Tom Sauer, « The NPT and the Humanitarian Initiative: Towards and Beyond the 2015 NPT Review Conference », *Deep Cuts Working Paper*, avril 2015, p. 3.

<sup>493</sup> Ray Acheson « Ready, steady, go: time to ban the bomb », *Nuclear ban daily, Reaching critical will*, 27 mars 2017, p. 1, URL : <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/reports/NBD1.1.pdf> (consulté le 5 mai 2022).

<sup>494</sup> Discours de l'Afrique du Sud, cité par Ray Acheson « Editio : We the people », *NPT News in Review*, n°2, 2016, p. 1.

discrimination mais aussi par les ONG qui appuient cette idée. Ray Acheson utilise à plusieurs reprises l'allégorie de *La ferme des animaux* de George Orwell dans laquelle « tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que les autres »<sup>495</sup>.

De manière plus générale, les notions d'inégalité et d'injustice irriguent la campagne de l'ICAN et plus généralement le cadrage humanitaire, à travers notamment l'idée que des populations sont plus vulnérables par rapport à la radioactivité (les femmes et les enfants) et que les peuples autochtones ont été particulièrement touchés. Si le cadrage de diagnostic attribue des responsabilités, il identifie des victimes. En travaillant sur des cadres d'injustice, des chercheurs ont aussi mis en exergue le fait que les victimes de ces injustices sont identifiées et que souvent, la victimisation est amplifiée<sup>496</sup>. Le TIAN reflète ces préoccupations dans son préambule. Et plusieurs documents de l'ICAN ou d'autres organisations ont régulièrement mentionné ces questions. Le discours concernant les femmes s'articule à la fois autour de problématiques spécifiques liées à la maternité mais aussi à leurs fonctions et leurs activités dans certaines régions : « Les femmes font face à des ravages particuliers issus du recours aux armes nucléaires, notamment aux effets de la radiation sur la santé maternelle et reproductive. Dans certaines communautés où des essais ont été menés, les coutumes culturelles et les responsabilités qu'assument les femmes leur ont fait courir un risque accru d'exposition. Les recherches démontrent que les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux rayonnements ionisants. Qui plus est, les femmes enceintes exposées à des doses élevées de rayonnements ionisants sont susceptibles de voir leurs enfants subir des préjudices, y compris des malformations, des handicaps, en plus du danger de mortinatalité.<sup>497</sup> » S'agissant des populations autochtones, ce sont des

---

<sup>495</sup> Ray Acheson, « Editorial: First committee fairy tales and a measure of reason », *First Committee Monitor*, n°3, 2016, p. 3. Le texte cité s'inscrit dans le paragraphe suivant qui évoque précisément les travaux en cours : « *Personne ne croit plus fermement que le camarade Napoléon que tous les animaux sont égaux* » dit Squealer le personnage dans *La Ferme des animaux* de George Orwell. « *Il serait trop heureux de vous laisser prendre vos décisions par vous-mêmes, camarades, et alors où en serions-nous ?* ». *La salle de conférence n°4 de l'ONU n'a jamais ressemblé davantage au monde dystopique dépeint dans la nouvelle d'Orwell que la semaine dernière [...]. On ne peut s'empêcher de penser à la fiction de la ferme dans laquelle « tous les animaux sont égaux, mais certains sont plus égaux que les autres ».*

<sup>496</sup> Robert Benford et David Snow, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *op. cit.*

<sup>497</sup> Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, *Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires* (guide ressource), 2018, p. 8, URL : [https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2018/03/Nuclear-Weapons-Ban-Treaty\\_French-web-FINAL.pdf](https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2018/03/Nuclear-Weapons-Ban-Treaty_French-web-FINAL.pdf) (consulté le 28 janvier 2022).

activités spécifiques liées aux programmes nucléaires qui sont en cause : d'une part, « les essais nucléaires ont été conduits dans plus de 60 lieux sur la planète, souvent des terres peuplées d'autochtones et de minorités, bien loin de ceux qui prennent les décisions de les conduire » et d'autre part, « plus de 70 % de l'uranium mondial est extrait des terres de populations autochtones »<sup>498</sup>.

Ces axes, en tant qu'ils sont développés à partir de données concrètes peuvent être classés dans une catégorie qui serait décrite comme des informations provenant du terrain. Dans la méthode appliquée par les processus de DH précédents, une place importante est accordée aux victimes, à leur parole et à tout ce qui provient du terrain. Ainsi, ce qui concerne les femmes et les populations autochtones peut être appréhendé à travers ce prisme. Cependant, ils entrent aussi en résonance avec une approche académique du sujet des armes nucléaires, à travers les approches critiques. En effet, plusieurs articles ont été publiés dans des revues comme *Critical Studies on Security* édité par l'université de York et dont le directeur est David Mutimer, ainsi que dans *Global Policy* de l'université de Durham. Parmi les auteurs reviennent principalement les noms de Vincent Intondi<sup>499</sup> et Ritu Mathur dans une perspective post-coloniale<sup>500</sup> et Ray Acheson dans une approche féministe.

La perspective post-coloniale se déploie principalement selon deux axes : d'une part, la mise en exergue du lien entre la possession d'armes nucléaires et un passé colonialiste et d'autre part, les manifestations concrètes de ce qui est décrit comme impérialisme nucléaire, à travers la conduite d'essais ou l'exploitation de gisements d'uranium par les États possesseurs dans leurs colonies par le passé ou anciennes colonies plus récemment.

Ainsi, selon Vincent Intondi, « l'actuelle tentative pour éliminer les armes nucléaires est conduite par de nombreuses nations non-blanches ». Il l'explique par le fait que la conférence de Bandung en 1955 avait non seulement mis l'accent sur la nécessité d'éliminer le colonialisme européen mais aussi les armes nucléaires. Selon lui,

---

<sup>498</sup> ICAN, *Catastrophic humanitarian harm* (brochure), 2015, p. 17-18, URL : [https://www.icanw.org/catastrophic\\_humanitarian\\_harm](https://www.icanw.org/catastrophic_humanitarian_harm) (consulté le 28 janvier 2022).

<sup>499</sup> Sur cette thématique, Vincent Intondi est notamment l'auteur d'un ouvrage paru en 2015 : Vincent J. Intondi, *African Americans Against the Bomb. Nuclear Weapons, Colonialism, and the Black Freedom Movement*, Stanford University Press, 2015, 224 p.

<sup>500</sup> Gabrielle Hecht, « Rupture-Talk in the Nuclear Age: Conjugating Colonial Power in Africa », *op. cit.*



« le récent vote à l'ONU [l'adoption de la résolution pour la négociation du TIAN], comme l'histoire des armes nucléaires, a des relents de colonialisme »<sup>501</sup>. Dans une intervention dans la revue *Critical Studies on Security*<sup>502</sup>, il revient sur deux épisodes historiques afin de montrer combien l'histoire des armes nucléaires est empreinte de colonialisme : les essais nucléaires menés par les États-Unis aux Îles Marshall et ceux menés par la France dans le Sahara algérien, évoquant non seulement les craintes de l'Algérie mais aussi celles d'autres États du continent par rapport aux éventuelles retombées radioactives. Il évoque en particulier le Ghana, dont l'implication sur le sujet a été étroitement liée au projet panafricain<sup>503</sup>.

Par ailleurs, Ritu Mathur, en interrogeant l'application d'un discours sur les droits de l'homme pour traiter des questions liées aux armes nucléaires, utilise la notion de « négationnisme nucléaire » qu'il emprunte à Bruno Barillot. Ce militant de longue date pour la reconnaissance des victimes des essais nucléaires en particulier à Tahiti avait en effet publié en 2007 un article dans le *Journal of Genocide Research*, dans lequel il expliquait que le terme négationnisme pouvait s'appliquer même pour des actions non reconnues comme génocide<sup>504</sup> à partir du moment où la version officielle d'événements ignore les points de vue de ce qui sont « touchés ». C'est ainsi qu'il parle de « négationnisme nucléaire » au sujet de la politique française à l'égard des vétérans des essais. Même si ces idées ne sont pas directement liées aux approches postcoloniales, elles y sont étroitement liées par l'importance qu'elles confèrent aux victimes et le fait qu'elles dénoncent une forme de domination. Le prisme féministe entre ici en résonance avec celui du post-colonialisme.

Alors que le féminisme s'est déjà penché sur la question des armes nucléaires<sup>505</sup>, peu de travaux utilisent cette perspective pour traiter de l'initiative CHAN en dehors de ceux de Ray Acheson<sup>506</sup>. Ses articles sont particulièrement utiles pour cette partie de

---

<sup>501</sup> *Ibid.*

<sup>502</sup> Vincent Intondi, « The Dream of Bandung and the UN Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *Critical Studies on Security*, vol. 7, 2019, p. 1-4.

<sup>503</sup> Jean Allman, « Nuclear Imperialism and the Pan-African Struggle for Peace and Freedom: Ghana, 1959-1962 », *Souls*, 10:2, 2008, p. 83-102. Cet article s'intéresse à la manière dont « l'impérialisme nucléaire » émerge des luttes pour l'indépendance.

<sup>504</sup> Bruno Barrillot, « Human rights and the casualties of nuclear testing », *Journal of Genocide Research*, 9:3, 2007, p. 448-449.

<sup>505</sup> Les travaux de Carol Cohn ont notamment été marquants. Voir Carol Cohn, « Sex and Death in the Rational World of Defense Intellectuals », *Signs*, 12:4, 1987, p. 687-718.

<sup>506</sup> Quelques années auparavant Carol Cohn a publié avec Felicity Hill et Sara Ruddick une contribution pour la commission sur les armes de destruction massive intitulée « *The Relevance of*

nos travaux d'une part en raison de son implication dans l'initiative et d'autre part, parce qu'elle fait le lien entre la pratique (les développements de l'initiative CHAN) et l'application d'un cadre théorique critique, et plus particulièrement féministe, aux armes nucléaires<sup>507</sup>. Ray Acheson écrit que « [d]évelopper une compréhension des significations et caractérisations genrées incorporées dans le discours et la politique des armes nucléaires soutiendront [l]e processus » sur les conséquences humanitaires<sup>508</sup>.

Le raisonnement qui sous-tend cette démarche peut être schématisé en visualisant la destruction des fondements intellectuels de l'acceptation d'un certain ordre jugé inégalitaire – c'est-à-dire, lorsque la valeur suprême est la sécurité et qu'elle est remplacée par d'autres idées avec comme valeur centrale l'égalité. Et l'objectif devient « un monde plus juste dans lequel les droits du plus grand nombre ne sont pas tenus en otage par les intérêts de quelques-uns »<sup>509</sup>. Ainsi, le cadrage humanitaire est traversé par la justice en tant que valeur dominante.

L'idée que l'ordre nucléaire représente une situation fondamentalement injuste et inégalitaire conduit à celle de la nécessité d'y remédier, non seulement par l'objectif concret de l'élimination des armes nucléaires qui rendrait caduc le statut d'EDAN mais aussi sur le plan politique par l'*empowerment* des ENDAN. Dans un article publié en amont des négociations du TIAN, en janvier 2017, Tarja Cronberg écrit : « Les États non dotés d'armes nucléaires ont réagi à ce déséquilibre. D'abord, en sensibilisant aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires et deuxièmement en proposant un traité d'interdiction des armes nucléaires. [...] Les États non dotés d'armes nucléaires ont enfin trouvé une voix et ils sont les moteurs du débat. Lors d'une récente conférence du Consortium européen sur la non-prolifération qui s'est tenue à Bruxelles, le tout premier panel a traité de la possibilité d'un traité d'interdiction. Le représentant du Chili a défié ceux des États-Unis, de la Russie et de la France, qui

---

*Gender for Eliminating Weapons of Mass Destruction* » expliquant comment les idées sur le genre pouvaient « limiter, façonner et déformer » à la fois les discours et les processus politiques menant à des décisions. Voir Carol Cohn, Felicity Hill, Sara Ruddick, « *The Relevance of Gender for Eliminating Weapons of Mass Destruction* », WMD commission papier n°38, URL : [https://genderandsecurity.org/sites/default/files/the\\_relevance\\_of\\_gender\\_for\\_eliminating\\_weapons\\_of\\_mass\\_destruction\\_-\\_cohn\\_hill\\_ruddick.pdf](https://genderandsecurity.org/sites/default/files/the_relevance_of_gender_for_eliminating_weapons_of_mass_destruction_-_cohn_hill_ruddick.pdf), (consulté le 2 février 2022).

<sup>507</sup> Ray Acheson, « Foregrounding Justice in Nuclear Disarmament: A Practitioner Commentary », *Global Policy* 7:3, 2016, p. 405.

<sup>508</sup> *Ibid.*, p. 406.

<sup>509</sup> *Ibid.*, p. 507.

sont restés sur la défensive. Bien que le pouvoir appartienne toujours aux États dotés d'armes nucléaires, les ENDAN ont gagné en pouvoir de négociation et établissent l'ordre du jour.<sup>510</sup> » Les termes utilisés reflètent ce renforcement (traduction possible du terme empowerment) des ENDAN qui « sont moteurs du débat », « ont gagné en pouvoir de négociation » et « établissent l'ordre du jour ». Certains acteurs décrivent les ENDAN comme pris en otage par les États possesseurs, ce qui implique qu'une évolution de la situation passera par une libération<sup>511</sup>. Des chercheurs adoptent un point de vue similaire en expliquant que le refus des EDAN de remplir leurs obligations en matière de désarmement va à l'encontre d'un principe de justice « inscrit » dans le traité et détruit par conséquent sa légitimité. « Si le régime est perçu comme injuste, il finira par échouer à long terme »<sup>512</sup> explique ainsi Harald Müller qui considère que « l'équité ou la justice sont un pilier de la stabilité internationale qui ne doit pas être sous-estimée »<sup>513</sup>.

Par ailleurs, certains acteurs du mouvement CHAN vont progressivement contribuer à estomper les délimitations des catégories de l'ordre nucléaire tel que dessiné par le TNP. Ainsi, dans le nouveau lexique, les EDAN ne sont plus distingués des autres possesseurs d'armes nucléaires. Tous ces États, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils ont développé leur programme nucléaire et surtout quelle que soit la manière dont le droit international les considère<sup>514</sup>, sont décrits comme « nuclear-armed States » et non « nuclear weapons States » (terme consacré par le TNP). Cette évolution est loin d'être anecdotique<sup>515</sup>, de même que celle qui conduit à désigner les États sous parapluie nucléaire comme des « États complices ». Le terme de « fouine » que *Wildfire* utilise pour parler des États sous parapluie nucléaire<sup>516</sup> participe

---

<sup>510</sup> Tarja Cronberg, « The Challenges to the Ban Treaty », *European Leadership Network Commentary* [en ligne], 10 janvier 2017, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/commentary/the-challenges-to-the-ban-treaty/>, (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2020).

<sup>511</sup> Richard Moyes, « Banning nuclear weapons », *op. cit.*

<sup>512</sup> Harald Müller, « Between Power and Justice: Current Problems and Perspectives of the NPT Regime », *Strategic Analysis*, 34:2, 2010, p. 192.

<sup>513</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>514</sup> On peut se demander quelle est la conception du droit international développée par des acteurs qui méprisent le statut des États vis-à-vis du droit international et qui conçoivent un nouveau traité (le TIAN) en tant que point d'appui d'une évolution normative qui ne sera pas juridique.

<sup>515</sup> Cette évolution peut conduire à s'interroger sur la manière dont les entrepreneurs de norme conçoivent le droit international. La plupart des promoteurs du TIAN se défendent de vouloir remplacer le TNP. Or, la manière dont ils critiquent ce traité et l'ordre nucléaire qu'il fonde semble en décalage avec une volonté de le préserver. Par ailleurs, ces glissements de langage montrent qu'il n'est plus pour eux la référence.

<sup>516</sup> Voir chapitre 2.

aussi de cet effacement des catégories non seulement juridiques mais aussi morales. Le mécanisme de stigmatisation se produit notamment à partir de ces évolutions du langage.

Or ces changements apparaissent moins comme des évolutions que comme une forme de révolution ou tout au moins de renversement de situation. Certains auteurs l'analysent de cette manière. Comme nous l'avons évoqué en introduction, Ray Acheson a notamment beaucoup employé le terme de révolte dans ses publications<sup>517</sup>, mais d'autres auteurs aussi, sans nécessairement employer ces termes. La manière dont Kjølvs Egeland décrit le processus qui a conduit au TIAN s'inscrit nettement dans cette perspective : « La mission civilisatrice de la stigmatisation normative a été reprise par ceux qui en étaient autrefois les récipiendaires. Cette année, fortement combattu par la plupart des pays riches du monde occidental, un traité d'interdiction nucléaire sera négocié par les anciens « sauvages » et « barbares » du Sud. (Certes, le projet de traité d'interdiction est soutenu par des États européens neutres comme l'Autriche, l'Irlande et la Suède. Pourtant, la grande majorité des partisans de l'interdiction sont des États d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique).<sup>518</sup> » C'est d'ailleurs une différence majeure entre les processus sur les MAP ou les BASM conduits essentiellement par des États européens.

Ainsi, le processus d'interdiction des armes nucléaires se singularise par le fait qu'il se présente comme une forme de revanche de certains ENDAN ne supportant plus l'inégalité symbolisée par l'ordre nucléaire. C'est en ce sens que la frustration des ENDAN a pu constituer un ressort de la mobilisation.

On notera aussi que les approches critiques conduisent à insister sur le statut de victimes, ce qui correspond à un pan de la stratégie des processus de DH qui veulent donner davantage de place aux victimes et se servent de leur discours comme un discours expert. En parallèle, une forme de victimisation des militants peut être perçue dans leurs propres discours, notamment dans la perspective féministe développée par Ray Acheson. En effet, sa description de la manière dont certains États dotés (l'exemple

---

<sup>517</sup> Voir par exemple, Ray Acheson, « Revolt and resistance », In *Civil Society Engagement in Disarmament Processes - The Case for a Nuclear Weapons Ban*, United Nations, 2017, p. 63-73.

<sup>518</sup> Kjølvs Egeland, « Nuclear Weapons and the Dialectic of Universalism: The UN Convenes to Ban the Bomb », *OxPol* (blog), 8 mars 2017, URL : <https://blog.politics.ox.ac.uk/nuclear-weapons-dialectic-universalism-un-convenes-ban-bomb/> (consulté le 1 septembre 2020).

donné est celui de la Russie) disqualifient les promoteurs de l'abolition en les décrivant comme « émotionnels »<sup>519</sup> fait de ces acteurs des victimes (Ray Acheson explique que le registre de l'émotion est opposé à celui de la rationalité qui serait davantage du côté du masculin). Ainsi se forme une identité commune des acteurs abolitionnistes par le statut de victime.

Cette remarque peut être reliée à l'idée que certaines ONG ont été critiquées pour leur caractère élitiste, soit par exemple parce qu'elles ne représentaient pas les États du Sud, soit parce que leurs membres dirigeants avaient un profil semblable, de jeunes professionnels ayant poursuivi des études supérieures, ayant beaucoup voyagé, etc. Même si cela n'est pas nécessairement intentionnel, le fait de créer une communauté à travers l'image de la victime peut contribuer à la crédibilité de certains acteurs<sup>520</sup>.

## **Conclusion 2.2.**

Les enceintes onusiennes, compte tenu de leur ouverture, représentent des structures propices à l'engagement de contestations. Cependant, c'est aussi parce qu'elles semblent verrouillées par certains aspects qu'elles suscitent ces contestations. Les luttes se déroulent au moyen de langages spécifiques glissés dans des résolutions à l'AGNU qui vont avoir pour effet, lorsque ces textes sont approuvés par une majorité, de permettre à leurs promoteurs de conclure que « l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté » telle ou telle décision. Lorsque ces langages sont insérés dans des documents destinés à être agréés par consensus, les États préfèrent parfois les accepter plutôt que porter la responsabilité de la rupture du consensus.

La cause du désarmement nucléaire se trouve finalement étroitement mêlée à des enjeux plus globaux de pouvoir. Elle n'est pas toujours prioritairement associée à des préoccupations de sécurité que les États développeraient face à ce qu'ils perçoivent comme une menace permanente mais systématiquement reliée à l'identification d'une inégalité, synonyme d'injustice. De nombreux chercheurs ont travaillé sur la notion de

---

<sup>519</sup> Ray Acheson, « The nuclear ban and the patriarchy: a feminist analysis of opposition to prohibiting nuclear weapons », *Critical Studies on Security*, 7:1, 2019, p. 2.

<sup>520</sup> Charli Carpenter, Anna Tomaskovic-Devey et Kyle Brownlie, « Agenda-Setting in Transnational Networks: Findings from Consultations with Human Security Practitioners », *op. cit.*, 2011, p. 12,

cadre d'injustice. L'importance de ce facteur dans les mobilisations a été différemment appréciée et nous ne cherchons pas à contribuer à ce débat car cela supposerait de proposer une pondération de ce facteur par rapport aux autres. Autrement dit, les États ont-ils adhéré à l'initiative en raison de leur frustration ou mus par la volonté de favoriser le désarmement nucléaire ? Et en poursuivant l'objectif du désarmement nucléaire, ont-ils cherché à répondre à une préoccupation de sécurité ou bien à une situation perçue comme injuste compte tenu de l'enjeu sur le plan humanitaire ? Finalement, la contribution réelle du sentiment d'injustice à la mobilisation importe moins que la manière dont les acteurs du cadrage l'ont conçue. Comme nous le verrons par la suite, plusieurs axes du cadrage signalent la volonté des promoteurs de l'interdiction d'activer le cadre d'injustice de manière assez centrale et tout à fait stratégique.

### **2.3. Les « acteurs » du désarmement**

Dans cette sous-section, nous nous intéressons aux acteurs du désarmement dans les enceintes onusiennes. Ainsi, le titre de la sous-section entoure ce terme de guillemets car leur action n'est pas directement ni concrètement du désarmement. Si l'acteur est celui qui agit, il apparaît assez naturellement que c'est donc celui qui se désarme, qui procède à la diminution et l'élimination de ses arsenaux ou bien qui opère le désarmement d'un autre État. Ici, le terme ne désigne pas ce processus physique.

L'action est de l'ordre du discours. Elle se situe au niveau de la politique internationale et de la prescription de règles et de normes, ici comprises dans une acception large (non nécessairement juridiques).

Les acteurs sont non seulement des États possesseurs mais aussi des ENDAN, des ONG et encore d'autres types d'acteurs, notamment des OI. Les ENDAN, acteurs du désarmement, sont ceux qui se montrent actifs sur ce thème, au niveau diplomatique. De même, les ONG et les organisations internationales sont considérées comme des acteurs du désarmement dans la mesure où elles interviennent sur ce thème, dans les enceintes multilatérales.

Comme nous le verrons même au sujet des États, il s'agit parfois moins d'organisations que d'individus dans ces entités. La montée en puissance de l'initiative

CHAN ne bouleverse par totalement l'écosystème mais apporte cependant des changements.

Pour commencer, revenons sur la question de l'*empowerment*. Comme cela est apparu dans la considération de la contestation de l'ordre établi par le TNP (cf. *supra*), l'initiative véhicule l'idée que jusqu'alors les discussions sur le désarmement sont dominées par les EDAN et que les ENDAN ainsi que d'autres acteurs doivent y participer davantage. C'est l'un des axes du cadrage CHAN. Or, le fait que les ENDAN soient tenus à l'écart n'apparaît pas de manière si tranchée à celui qui regarde toute l'activité des enceintes diplomatiques traitant de questions nucléaires. Les ENDAN parlent régulièrement<sup>521</sup>. Ils prescrivent aussi notamment par leurs déclarations mais aussi par d'autres moyens, notamment en soumettant des résolutions à l'AGNU.

Bien sûr, il serait possible d'objecter que si leur discours n'est pas entendu, c'est bien que celui des EDAN domine. Leur discours est-il entendu ? L'évolution des arsenaux et des politiques nucléaires des États possesseurs peut conduire à répondre par la négative, mais une observation plus fine permet de faire l'hypothèse d'un effet normatif, tout au moins sur certains EDAN dont le discours ou certains documents montrent qu'ils écoutent et parfois étudient la faisabilité de certaines mesures. On peut se demander jusqu'à quel point la pression des discours a contribué à l'obtention d'un accord des États-Unis et de la Russie pour la prorogation de New START.

À un autre niveau, il convient de noter l'intégration dans plusieurs discours (États-Unis, France par exemple) d'éléments tendant à répondre aux inquiétudes concernant la possibilité de lancement accidentels et d'escalade non voulue qui sous-tendent ce qu'on appelle le « de-alerting »<sup>522</sup>. Avec un prisme plus large, le seul fait que les EDAN développent des discours sur le désarmement doit être noté. De même, les efforts de transparence qui peuvent parfois être compliqués ne serait-ce que parce qu'ils vont à l'encontre d'une culture du secret qui entoure naturellement des questions de sécurité. D'autres initiatives des EDAN suggèrent une volonté de répondre aux demandes, donc

---

<sup>521</sup> Des travaux pourraient être menés avec une approche quantitative prenant en compte la prise de parole des ENDAN avant et après la période considérée comme le cœur de l'initiative CHAN, c'est-à-dire 2013-2014 au moment des conférences CHAN. Les ENDAN parlent-ils davantage ? L'étude qualitative fait l'objet de la deuxième partie des présents travaux.

<sup>522</sup> Cette question pourrait faire l'objet d'une recherche établissant précisément la correspondance entre les propositions et l'évolution de certains discours des EDAN. Le constat fait ici se fonde sur l'expérience de la participation de l'auteur à plusieurs réunions du processus d'examen du TNP soit en tant que chercheuse parmi les ONG, soit au sein de la délégation française.

leur prise en compte. En définitive, les revendications ne sont que rarement satisfaites mais elles sont entendues.

Nous reviendrons sur ce point et plus généralement sur la manière dont les États (dotés ou non) agissent et développent une diplomatie du désarmement (2.3.1) dans les enceintes onusiennes, puis nous nous intéresserons aux ONG dans une sous-section qui interroge leurs pratiques sous l'angle de la diplomatie (2.3.2). Enfin, nous verrons comment au moment de l'initiative CHAN, les acteurs s'organisent en réseau (2.3.3).

### **2.3.1. Les États et la « diplomatie du désarmement »**

L'écosystème onusien autour des questions de désarmement est constitué des différentes enceintes qui se présentent comme des structures à l'intérieur desquelles les États agissent et sur lesquelles ils agissent aussi. L'exemple le plus frappant de cette interaction est la prorogation du TNP en 1995. En prenant cette décision, les États modifient la structure. Dans quelle mesure la réciproque est-elle vraie ? Autrement dit, si la structure peut influencer le comportement des États. Le fait que certaines pratiques soient attendues de la part des États constitue déjà un début de réponse à cette interrogation. Nous allons revenir sur ce point en analysant l'engagement des États pour la cause du désarmement à travers la notion de « diplomatie du désarmement »<sup>523</sup> (a). Puis, nous prendrons appui sur une observation de ces enceintes pour dessiner l'éventail des positionnements (b). Enfin, nous regarderons comment les coalitions tracent encore les contours d'autres espaces et impulsent d'autres dynamiques (c).

#### ***a. Identité et normes au cœur de la diplomatie du désarmement***

L'engagement des États pour la cause du désarmement nucléaire fait l'objet d'une littérature qui s'est particulièrement développée à partir des années 2010 autour de la notion de diplomatie nucléaire qui inclut la diplomatie du désarmement. Nous nous intéressons ici à la diplomatie du désarmement nucléaire. Nous entendons ici par ce

---

<sup>523</sup> La diplomatie du désarmement est une notion plus restrictive que la diplomatie nucléaire qui n'est pas réservée aux États possesseurs mais à tous les États qui développent une diplomatie portant sur la non-prolifération, les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, la maîtrise des armements et le désarmement. La diplomatie est ici envisagée du point de vue de celui qui la développe et non comme l'ensemble des interactions des acteurs, même si cette dimension influe à différents degrés sur la mise au point par les États de leur diplomatie.



terme, la politique développée par un État sur ce sujet et plus précisément son positionnement par rapport aux questions de désarmement nucléaire, en particulier dans les enceintes multilatérales.

Parmi les références les plus citées sur ces questions figurent notamment les travaux de Marianne Hanson sur les « États de plaidoyer » (« advocacy States »)<sup>524</sup> qui réalise une observation des positionnements et se concentre sur le comportement de ces États « parfois appelés puissances moyennes » qui ont « contribué à stimuler un secteur de la société civile fort, allant des organisations non gouvernementales (ONG) tournées vers la population aux thinks tanks et institutions universitaires favorables à l'élimination des armes nucléaires (...) »<sup>525</sup>. Selon elle, ces États partagent « la conviction que bien que les armes nucléaires ne puissent pas être désinventées, leur possession et leur emploi, ainsi que leur élimination finalement, peut toutefois être réglementée par des normes fortes et des institutions de régulation, éléments que les États de plaidoyer ont cherché à défendre, à renforcer et à faire connaître largement.<sup>526</sup> » Or la chercheuse concentre son analyse autour de cette dimension normative en mettant en exergue les motivations qui guideraient le positionnement de ces États<sup>527</sup> mais sans rechercher plus profondément les facteurs explicatifs.

Harald Müller et Carmen Wunderlich, qui ont plus précisément travaillé sur les entrepreneurs de normes au sein du régime de non-prolifération<sup>528</sup>, prenant en compte à la fois les aspects désarmement mais également non-prolifération, se rapprochent par certains aspects de la manière dont Marianne Hanson singularise ces États de plaidoyer. En effet, ils parviennent à établir une typologie dans laquelle certains États prendraient leurs décisions en poursuivant le bien commun, tandis que d'autres (les EDAN) seraient

---

<sup>524</sup> Marianne Hanson, « The Advocacy States », *op. cit.*

<sup>525</sup> *Ibid.*

<sup>526</sup> Marianne Hanson, « Advocating the elimination of nuclear weapons. The role of key individuals and coalition States », in Tanya Ogilvie-White et David Santoro, *Slaying the Nuclear Dragon: Disarmament Dynamics in the Twenty-First Century*, University of Georgia Press, 2012, p. 58.

<sup>527</sup> Marianne Hanson, « The Advocacy States », *op. cit.*, p. 74-76. Marianne Hanson liste : les motivations d'ordre humanitaire ; l'idée que les armes nucléaires sont inutiles sur le plan stratégique ; la volonté de mettre fin à la prolifération (et l'idée que le maintien de la dissuasion est un facteur proliférant) ; les risques associés au maintien des stratégies de dissuasion des États dotés ; le danger d'un emploi accidentel.

<sup>528</sup> Harald Müller et Carmen Wunderlich, « Not lost in contestation: How norm entrepreneurs frame norm development in the nuclear nonproliferation regime », *Contemporary Security Policy*, 39:3, 2018.

guidés par leur intérêt national et des questions de statut<sup>529</sup>. Cette dichotomie semble bancale comme si chaque catégorie avait été analysée avec un prisme différent, l'une au moyen d'un filtre constructiviste et l'autre réaliste. Certains États poursuivraient le bien commun et d'autres leur intérêt national avant tout.

Dans un paysage scientifique assez restreint, ces publications riches d'observations empiriques, de références théoriques et de réflexion analytique sont extrêmement stimulantes et précieuses. Citons également l'ouvrage paru en 2012 sous la direction de Tanya Ogilvie-White et de David Santoro sur les dynamiques du désarmement au XXI<sup>ème</sup> siècle. Plusieurs chapitres de cet ouvrage notamment celui de Marianne Hanson sur le rôle des individus ainsi que des coalitions<sup>530</sup> ou le travail de Stephen Burgess et de Togzhan Kassenova<sup>531</sup> sur les États renonçant à leur arsenal ont contribué à une compréhension des positionnements sur le désarmement dans les enceintes multilatérales. Il convient également de citer la thèse de Lyndon Burford (Université d'Auckland) dont l'originalité réside précisément dans la recherche de facteurs explicatifs du plaidoyer pour le désarmement nucléaire au Canada et en Nouvelle-Zélande<sup>532</sup>. De cet ensemble ressort l'idée d'explorer le lien entre la diplomatie du désarmement nucléaire et l'identité.

Plusieurs auteurs font référence à la notion de « diplomatie de niche » qui peut être définie comme « la capacité d'un État à identifier et à occuper des créneaux grâce à l'entrepreneuriat diplomatique. En règle générale, les États qui pratiquent la diplomatie de niche se concentrent sur une question, une organisation ou une activité spécifiquement sélectionnée. La diplomatie de niche est particulièrement pratiquée par un État de moyenne puissance, c'est-à-dire un État qui n'est pas capable d'atteindre certains résultats par lui-même mais peut le faire par le biais de petits groupes ou

---

<sup>529</sup> Cette typologie apparaît dans les travaux d'Harald Müller et Carmen Wunderlich, mais l'idée se retrouve aussi dans ceux de Marianne Hanson.

<sup>530</sup> Tanya Ogilvie-White et David Santoro, *Slaying the Nuclear Dragon: Disarmament Dynamics in the Twenty-First Century*, University of Georgia Press, 2012, 360 pages.

<sup>531</sup> Stephen Burgess et Togzhan Kassenova. « The Rollback States South Africa and Kazakhstan », in *Slaying the Nuclear Dragon: Disarmament Dynamics in the Twenty-First Century*, op. cit., p. 85-117.

<sup>532</sup> Lyndon Burford, *National Identity and Nuclear Disarmament Advocacy by Canada and New Zealand*, Thèse, Université d'Auckland, septembre 2016. Lyndon Burford se demande dans quelles conditions les États développent un plaidoyer pour le désarmement nucléaire. Selon lui, l'activation d'une identité antinucléaire est un préalable. L'appartenance à une alliance nucléaire est un frein. La présence d'un sentiment antinucléaire au sein de la population à l'inverse va ancrer la diplomatie du désarmement dans le long terme.

d'institutions multilatérales »<sup>533</sup>. Après Jo-Ansie van Wyk qui utilise cette notion pour analyser la diplomatie nucléaire sud-africaine, Emmanuelle Maitre la reprend pour caractériser le comportement de plusieurs États dans les enceintes onusiennes, soulignant que cette diplomatie de niche leur permet d' « exister sur la scène régionale et mondiale »<sup>534</sup>.

Ainsi, le fait de développer une diplomatie du désarmement nucléaire, d'être proactif sur le sujet dans les enceintes multilatérales permettrait aux États concernés de rayonner et de renforcer plus généralement leur diplomatie. Cette idée nous intéresse particulièrement mais encore davantage en la prenant du point de vue de l'ambition de l'État plutôt que du résultat de sa politique, plus difficilement mesurable<sup>535</sup>. En regardant ainsi les objectifs de l'État, nous retombons sur la notion d'identité mais aussi d'image, non seulement de celle qui est perçue par les autres États, mais surtout la manière dont l'État souhaite être perçu, la manière dont il se définit.

Dans un ouvrage consacré aux dynamiques normatives de la maîtrise des armements, un chapitre consacré aux États « réformateurs » et « révolutionnaires » du NAM, fait apparaître au sujet de l'Égypte que son profil dans le domaine est devenu partie intégrante de la perception que l'Égypte a d'elle-même et une ligne directrice pour définir le comportement « approprié »<sup>536</sup>. Ce serait ainsi la perception que l'État a de lui-même qui guiderait ses décisions. C'est aussi en raison de l'image qu'il souhaite projeter à différents niveaux que l'État façonne sa diplomatie du désarmement. Ce qui sera plus caractéristique pour certains États comme ceux qui ont renoncé à un arsenal, par exemple pour l'Afrique du Sud et le Kazakhstan qui apparaissent comme deux États

---

<sup>533</sup> Jo-Ansie van Wyk, « Nuclear diplomacy as niche diplomacy: South Africa's post-apartheid relations with the International Atomic Energy Agency », *South African Journal of International Affairs*, 19:2, 2012, p. 179-200. L'auteur note que Gareth Evans aurait été le premier à utiliser cette expression.

<sup>534</sup> Emmanuelle Maitre, « Nuclear diplomacy: a niche diplomacy for middle powers », *Recherche & Documents de la Fondation pour la recherche stratégique*, n°8, 2018, 28 p. et Emmanuelle Maitre, Cartographie du désarmement. Motivations et objectifs des principaux acteurs du désarmement nucléaire, *Recherche & Documents de la Fondation pour la recherche stratégique*, n°2, 2019, p. 20-21.

<sup>535</sup> Comment démontrer qu'un État existe sur la scène internationale en raison de son activisme sur les questions nucléaires? Il conviendrait tout d'abord de définir ce que le terme « exister » signifie, si cela sous-entend pour cet État qu'il soit entendu et écouté par exemple, qu'il ait de l'influence. Il conviendrait aussi de circonscrire de savoir dans quelle arène mesurer cette influence et si cela a des retombées par ailleurs, ce qu'il semble difficile de tracer.

<sup>536</sup> Carmen Wunderlich, Andrea Hellmann, Daniel Müller, Judith Reuter, and Hans-Joachim Schmidt, « Chapitre 8. Non-aligned Reformers and Revolutionaries: Egypt, South Africa, Iran, and North Korea », in Harald Müller, Carmen Wunderlich, *Norm Dynamics in Multilateral Arms Control: Interests, Conflicts, and Justice*, University of Georgia Press, 2013, 400 p.

actifs sur ces questions à l'AGNU ou lors du processus d'examen du TNP. Togzhan Kassenova lie l'activisme du Kazakhstan à son renoncement mais aussi à un sentiment antinucléaire lié à la conduite des essais dans ce pays, ajoutant que « le gouvernement considère la non-prolifération et le désarmement comme un problème mondial clé qu'il peut contribuer à résoudre » et précisant que le président Nazarbaïev « a placé ces questions au centre de son agenda international personnel »<sup>537</sup>. L'importance à la fois du facteur identité et celui de l'image est saillante. En ouvrant cette piste de réflexion, nous avons souhaité poser un cadre avant d'observer les positionnements des acteurs, afin de garder à l'esprit ces analyses. Nous souhaitons aussi attirer l'attention sur un objet qui ne semble pas avoir suscité jusqu'à présent l'intérêt des chercheurs en France<sup>538</sup>

### ***b. L'observation des positionnements***

Dans les enceintes multilatérales, les États agissent à travers leur positionnement qui se traduit principalement par des discours mais également par d'autres moyens selon les types de pratique qui s'y déploient habituellement, par exemple en déposant un projet de résolution s'il s'agit de l'AGNU ou un document de travail dans le cadre du processus d'examen du TNP (cf. *supra*). Les États vont ainsi se montrer plus ou moins discrets ou actifs sur ces questions.

L'État peut se positionner de différentes manières par rapport à la cause. L'opposition EDAN / ENDAN est parfois assimilée à une division ceux qui seraient opposés ou favorables au désarmement. Or, les catégories fixées par le TNP ne correspondent pas de manière si tranchée à des conceptions de la dissuasion et du désarmement.

Du côté des ENDAN, il faut compter avec ceux qui sont sous parapluie nucléaire et acceptent *de facto* la dissuasion. Cela ne les empêchera pas d'être favorables au désarmement et de militer dans ce sens, mais tout en articulant cet objectif avec le maintien de ce qui assure alors leur sécurité. Certains ENDAN sous parapluie nucléaire vont d'ailleurs être particulièrement proactifs, notamment dans le cas d'une opinion

---

<sup>537</sup> Stephen Burgess et Togzhan Kassenova, « The Rollback States. South Africa and Kazakhstan », *op. cit.*, p. 106.

<sup>538</sup> A l'exception d'Emmanuelle Maitre à la Fondation pour la Recherche Stratégique.

publique intéressée à ces questions et plutôt perçue comme opposée à l'arme nucléaire. C'est le cas du Japon sous parapluie nucléaire des États-Unis mais attaché à promouvoir le désarmement. Comme nous le verrons concrètement au chapitre 5, la résolution que le Japon présente chaque année en première commission reflète la recherche d'équilibre et de consensus qui semble irriguer sa diplomatie du désarmement. Si des auteurs ont tenté d'établir des cartographies liées à certains traits caractéristiques (cf. *supra*), il semble difficile de proposer une typologie de la matérialisation des politiques des États tant celle-ci varie selon les cas.

Même au sein d'une unité géographique et politique comme l'Union européenne (UE), la diversité est marquée. L'UE s'exprime d'une seule voix dans ces enceintes à travers des déclarations et des documents écrits mais ses États membres continuent de faire valoir les nuances et les différences de leur positionnement. Pour prendre les cas les plus extrêmes, la France, qui est le seul EDAN de l'UE depuis le *Brexit* et l'Autriche qui a été parmi les principaux promoteurs et artisans du TIAN, ont probablement des difficultés à se rejoindre. Ceux de l'UE qui sont membres de l'OTAN seront enclins à promouvoir le désarmement dans une approche progressive puisqu'ils comptent sur les armes nucléaires pour leur sécurité. Même si le rôle de l'arme nucléaire dans les stratégies nationales de sécurité constitue un facteur dimensionnant, il ne définit pas entièrement la position de l'État concerné, tant en termes de contenu que de forme et de degré d'engagement.

Ainsi, la manière dont les EDAN se situent par rapport aux questions de désarmement varie également. Les différences peuvent être notées tant en ce qui concerne la présentation de leur bilan : à l'exception de la Chine, tous les EDAN ont déjà opéré des réductions de leurs arsenaux, que leurs prescriptions. L'initiation d'un processus P5 par le Royaume-Uni en 2009 renforce certainement les expressions et la matérialisation de l'existence d'une position commune à ce groupe. Depuis cette date, les EDAN se réunissent régulièrement pour la préparation des échéances TNP. La présidence du groupe est tournante. Ainsi, l'accueil des réunions majeures du processus se fait généralement dans les capitales avec des sessions fermées et toujours une partie plus ouverte (panel d'experts par exemple). Un communiqué commun est négocié qui

permet de rendre public ce sur quoi s'accordent ces États<sup>539</sup>. Des résultats plus concrets peuvent être produits comme ce fut le cas pour le glossaire de terminologie nucléaire élaboré dans la perspective de la RevCon du TNP de 2015, afin de répondre aux exigences de la mesure n°5 du plan d'action TNP de 2010 sur l'accroissement de la transparence et de la confiance mutuelle. L'accueil réservé à ce glossaire par les ONG et les ENDAN n'a pas été à la hauteur des espérances des EDAN et du soin qu'ils ont apporté à ce projet<sup>540</sup>. Les tenants de l'abolition ne pouvaient que critiquer ce travail bien trop éloigné de leur objectif.

Pour terminer ce tour d'horizon des manières de se positionner, soulignons que pour tous les États (EDAN ou ENDAN), les niveaux d'engagement diffèrent. Notons que nos travaux ne portent que sur ce qui se développe à l'ONU tandis que certains États vont se montrer actifs en matière de désarmement à d'autres niveaux (en finançant des programmes de recherche par exemple). Ainsi, ce niveau d'engagement peut se mesurer à la fois sur la durée et dans la variété des supports préparés. La participation à un groupe d'États *like-minded* comme la NAC dont nous avons déjà parlé, peut également être pris en compte (cf. c.).

Au-delà de la forme de l'engagement, le contenu change aussi. Cependant, deux grands types d'approches peuvent être distinguées : celle abolitionniste qui demande l'élimination des armes nucléaires et celle appelée « étape par étape » ou progressive qui valorise et préconise un certain nombre de mesures dont l'objectif est *in fine* le désarmement. La maîtrise des armements et les mesures de confiance qui visent davantage le but de la stabilité stratégique, définie comme l'absence d'incitation à la rupture du statu quo par la force, peuvent également participer de cette approche progressive.

Du côté abolitionniste, le NAM qui représente le plus grand nombre, ne se contente pas de plaider pour l'élimination. Il développe des propositions en ce sens et rejette ce qui s'apparente à l'approche progressive. Même depuis l'entrée en vigueur du

---

<sup>539</sup> Voir par exemple, le communiqué de la réunion qui s'est tenue en 2021, URL : [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/p5\\_statement\\_2\\_3-12-21\\_cle04ad34.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/p5_statement_2_3-12-21_cle04ad34.pdf) (consulté le 5 mai 2022). Compte tenu du contexte international, l'avenir de ce processus P5 semble compromis. Le Center for Science and Security Studies (Kings College London) a mené un programme d'étude financé par le ministère des affaires étrangères britannique entre mai 2019 et mai 2020, URL : <https://www.kcl.ac.uk/research/success-in-the-p5-process> (consulté le 5 mai 2022).

<sup>540</sup> Cette remarque ne prétend pas être objective compte tenu de l'implication de l'auteur dans l'élaboration de ce glossaire.

TIAN, le NAM continue de soumettre « un plan d'action pour l'élimination des armes nucléaires »<sup>541</sup>. Ce point est particulièrement intéressant. Il interroge la solidité du soutien apporté par le NAM au TIAN et rappelle que ce dernier n'est pas destiné à permettre concrètement la progression du désarmement. En parallèle, le NAM s'exprime sur ce qui constitue le cœur de l'approche progressive en insistant sur le fait que « les réductions des déploiements et du statut opérationnel des forces ne peuvent se substituer à des réductions irréversibles [...] »<sup>542</sup>. Il peut également en soutenir certains éléments mais en donnant une interprétation qui ajoutent des contraintes. C'est le cas notamment s'agissant du TICE pour lequel le NAM charge la responsabilité des EDAN pour l'absence d'entrée en vigueur et surtout y associe une interdiction de modernisation des armes<sup>543</sup>.

S'agissant de l'approche progressive portée par la plupart des EDAN et de leurs alliés sous parapluie nucléaire<sup>544</sup>, les mesures principales concernent l'arrêt des essais ainsi que de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, c'est-à-dire un traité existant mais non entré en vigueur (TICE)<sup>545</sup> et un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, (TIPMF)<sup>546</sup>. Il s'agit donc de consolider l'édifice juridique et de limiter le développement qualitatif et quantitatif des

---

<sup>541</sup> Dans cette partie, nous nous appuyons sur les documents les plus récents, c'est-à-dire ceux du cycle d'examen en cours – dans l'attente de l'éventuelle tenue de la 10<sup>ème</sup> REVCON du TNP qui devait se tenir en 2020 mais a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Le plan d'élimination des armes nucléaires que le NAM présente régulièrement peut donc être consulté dans le document NPT/CONF.2020/PC.III/WP.10 du 21 mars 2019.

<sup>542</sup> « Substantive recommendations for incorporation into the final document of the 2020 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons », Document de travail présenté par le groupe des États non-alignés parties au TNP, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.11, 21 mars 2019, p. 4.

<sup>543</sup> « Nuclear testing », Document de travail présenté par le groupe des États non-alignés parties au TNP, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.16, 21 mars 2019, p. 3, §11.

<sup>544</sup> On entend communément par alliés sous parapluie nucléaire, ceux des États-Unis. Des travaux pourraient utilement être conduits sur ceux de la Russie même si la protection qu'elle prévoit n'est pas aussi ouverte que celle du côté américain. Elle figure dans la doctrine mais sans nommer les États protégés qui sont désignés comme alliés.

<sup>545</sup> TICE. Le TICE a été conclu en 1996. Son entrée en vigueur est soumise à une condition technique (l'achèvement d'un système de surveillance internationale crédible) et d'une condition politique (la ratification d'une liste de 44 États identifiés en annexe du traité – cette liste se fonde sur les capacités nucléaires des États). La première est considérée comme remplie (le système a pu détecter les essais en Corée du Nord d'ailleurs), mais la seconde ne l'est pas. Manquent encore la signature de la Corée du nord, de l'Inde et du Pakistan, et la ratification de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, d'Israël, de l'Iran.

<sup>546</sup> TIPMF. Le projet de traité d'interdiction de la production de matières fissiles est à l'agenda des discussions à l'ONU depuis au moins 1995 car il figure comme objectif – au même titre que le TICE, dans l'un des décisions qui ont été adoptées lors de la prorogation indéfinie du TNP. De nombreuses discussions ont eu lieu sur ce sujet à la CD ou bien dans des groupes spécifiques tels qu'un groupe d'experts gouvernementaux (GGE) mais les négociations n'ont pas été lancées car la CD ne s'est pas accordée sur un mandat en ce sens (excepté en 1995 avec le mandat dit « Shannon »).

arsenaux sur le plan multilatéral. Autour de cet axe s'articulent d'autres propositions concernant notamment la vérification du désarmement, ainsi que des mesures de transparence et de confiance. Certains États vont également poursuivre l'objectif inscrit dans les « treize étapes » de 2000 de réduction du rôle des armes nucléaires<sup>547</sup>. Dans ce cadre, la thématique de la réduction du statut opérationnel des systèmes est portée par quelques ENDAN, notamment un groupe constitué autour de ce sujet (cf. *infra*).

Ainsi, la proposition d'interdire les armes nucléaires s'est inscrite dans un paysage divisé. En principe, elle pouvait séduire les tenants de l'abolition puisque c'est l'objectif final affiché, ainsi que ceux qui estiment qu'une réduction du rôle des armes nucléaires doit précéder l'élimination. Pourtant, comme nous l'avons constaté au cours de nos travaux, la mobilisation ne s'est pas opérée prioritairement sur cet objectif, ni sur cette stratégie, mais autour de la question des conséquences humanitaires, sanitaires et environnementales, ainsi que sociales, qui découleraient de l'emploi d'armes nucléaires, intentionnel ou accidentel.

### *c. Les coalitions. De l'efficacité de la transversalité.*

Considérant les acteurs du désarmement au sein de l'ONU, il nous faut aborder la question des coalitions d'États *like-minded* sur les questions de désarmement. Suivant le parti pris par Marianne Hanson, nous ne développerons pas davantage ici ce qui concerne le NAM puisque ce dernier n'a pas été constitué pour plaider cette cause et qu'il « se compose d'États très différents dont certains ont développé des armes nucléaires »<sup>548</sup>. Dans nos travaux, nous prenons en compte aussi la diplomatie du désarmement des États dotés, mais il est vrai que le NAM se place dans une perspective politique et qu'il est traversé de tensions<sup>549</sup> qui le différencient des coalitions qui sont l'objet de l'article de M. Hanson et le nôtre ici.

---

<sup>547</sup> Sur ce point, cf. 2.2.

<sup>548</sup> Marianne Hanson, « Advocating the elimination of Nuclear weapons. The role of key individuals and coalition States », *op. cit.*, p.57.

<sup>549</sup> Sur ce point, voir par exemple comment Tanya Ogilvie-White décrit un positionnement idéologique et moralisateur : Tanya Ogilvie-White, « A Cloak for Proliferators? The Suspicions That Impede a Nuclear Weapons Convention », *op. cit.*, p. 33. Par ailleurs, certains praticiens du domaine constatent qu'il existe une forme de hiérarchie au sein du NAM avec de « grands États » qui « font la loi » (Iran, Egypte, Afrique du Sud, Indonésie, Philippines en particulier). Elisabeth Quanquin raconte une anecdote qui a eu lieu dans le comité II de la REVCN du TNP de 2010. L'Iran prend la parole au nom du NAM sur des points qui apparemment n'avaient pas été agréés en



Ainsi, nous nous concentrerons sur trois regroupements d'États qui se sont réunis sur une base volontaire autour d'un objectif de plaider pour le désarmement : la NAC dont nous avons parlé précédemment, le groupe pour la levée de l'état d'alerte (groupe *dealerting*), l'initiative pour la non-prolifération et le désarmement (NPDI) et l'initiative des sept nations (*Seven-nation initiative* / « 7NI »).

Cette dernière avait été rassemblée par la Norvège et incluait l'Australie, le Chili, l'Indonésie, la Roumanie, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni. Nous citons cette coalition qui n'a pourtant pas été longtemps active pour plusieurs raisons. Tout d'abord, par sa courte existence (2005-2009), elle fait partie des coalitions « qui ont brièvement clignoté sur l'écran du TNP, puis ont disparu sans préavis »<sup>550</sup>, ce qui témoigne du fait que toutes les coalitions ne sont pas durables. Ensuite, elle fait partie des activités témoignant de l'activisme de la Norvège – acteur majeur au début de l'initiative CHAN – en matière de diplomatie du désarmement. Notons qu'elle inclut non seulement un État membre de l'OTAN (Norvège) mais aussi un EDAN, ce qui en fait une exception dans le paysage des coalitions sur le désarmement nucléaire. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer que la 7NI n'ait pas subsisté, notamment celle sa composition. Est-il possible qu'une coalition joue ce rôle de bâtisseur de pont attendu quand elle rassemble EDAN et ENDAN ? C'est ce qu'en principe, elle devrait permettre par son caractère inclusif mais ce qui en réalité se révèle sans doute difficile. Cela pose la question des limites de la notion de bâtisseurs de ponts quand les demandes des uns franchissent les lignes rouges des autres et surtout une forme de politisation des discussions est observée<sup>551</sup>. Concrètement, comment le Royaume-Uni, réputé être l'un des EDAN les plus ouverts sur les questions de désarmement peut convaincre ses pairs d'accepter de soutenir certaines positions que la 7NI pourrait adopter sur le désarmement ? Une deuxième hypothèse découle aussi de l'inclusion d'États aux

---

amont puisque les représentants de deux États du NAM échangent alors entre eux et se plaignent de ne jamais être entendus.

<sup>550</sup> William Potter, Gaukhar Mukhatzhanova, « Coalitions to Watch at the 2015 NPT Review Conference », *The Nuclear Threat Initiative* (blog), URL : <https://www.nti.org/analysis/articles/coalitions-watch-2015-npt-review-conference/>(9 février 2022).

<sup>551</sup> Nous entendons ici par politisation le fait que dans ces enceintes se jouent autre chose que les questions nucléaires. Les débats au sein du processus d'examen se présentent comme le prolongement d'enjeux plus larges. La politisation décrit aussi la manifestation de rapports de pouvoir dans cette enceinte.

positionnements pour le moins contrastés avec la difficulté de trouver un accord au sein même de la coalition. Cette idée est d'ailleurs suggérée par Kjølrv Egeland qui écrit qu'il « est rapidement devenu clair que le spectre des points de vue au sein de l'initiative des sept nations était trop large pour permettre à la coalition de fonctionner de manière effective »<sup>552</sup>. Une troisième hypothèse est liée au constat fait par Marianne Hanson au sujet des conditions de la création de cette coalition au moment de la RevCon du TNP de 2005 qui est considérée comme un échec et se déroule dans un climat extrêmement tendu<sup>553</sup> (M. Hanson évoque à la fois le « sentiment de déception » du fait d'une perception de stagnation mais aussi d'un recul sur ce qui semblait acquis). Ainsi, l'initiative n'a pas survécu au-delà de 2009 mais la Norvège a continué de nourrir sa diplomatie du désarmement, notamment par l'engagement de l'initiative CHAN, comme nous le verrons ultérieurement.

Si la 7NI peut être perçue comme un échec puisqu'elle n'a pas tenu le rôle de bâtisseur de ponts auquel elle prétendait, la NAC apparaît alors comme une réussite tant par sa permanence que par l'influence qu'un certain nombre d'acteurs et d'observateurs lui reconnaissent, en particulier lors du cycle d'examen du TNP qui s'est achevé en 2000 avec l'adoption des « 13 mesures » (cf. chapitre 1). Or, comme l'explique Marianne Hanson, « la sélection par l'Irlande des partenaires de la NAC a été minutieuse, représentant un large éventail d'États occidentaux mais également du NAM qui partageaient les mêmes idées »<sup>554</sup>. En effet, cette diversité des membres permet d'envisager des soutiens à travers les différentes ramifications offertes par l'appartenance de ces États à d'autres groupes : le NAM (Afrique du Sud, Égypte et Brésil en tant qu'observateur), l'UE (Irlande), le groupe des États africains (Afrique du Sud), la ligue arabe (Égypte), les États d'Amérique du Sud à travers la CELAC (Brésil) etc.

Si la NAC continue d'être active bien après la RevCon du TNP de 2000, ce n'est pas directement à travers celle-ci que certains de ses membres s'impliquent dans l'initiative CHAN. Le rôle du Mexique est prééminent puisqu'il a organisé la deuxième

---

<sup>552</sup> Kjølrv Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 470.

<sup>553</sup> Marianne Hanson « Advocating the elimination of Nuclear weapons. The role of key individuals and coalition States », *op. cit.*, p. 65.

<sup>554</sup> *Ibid.*, p. 62.

des trois conférences CHAN. L’Afrique du Sud, le Brésil, l’Irlande et la Nouvelle-Zélande ont également été reconnus comme ayant contribué activement à promouvoir cette thématique. Leur implication dans le processus est également visible, mais il est apparu lors de nos travaux que ces États affichaient des sensibilités différentes (par exemple, le Brésil semble se rallier tardivement à l’idée d’une simple interdiction, par opposition à une NWC au moment où la première est encore une proposition alternative)<sup>555</sup>. L’Égypte semble finalement restée en retrait pendant quelques temps<sup>556</sup>.

La NPDI présente encore un cas différent. Créée à la suite de la commission ICNND (voir chapitre 1), la NPDI, comme son titre le suggère, couvre non seulement le désarmement mais également la non-prolifération. Un axe de la NPDI est précisément l’idée que les deux piliers doivent « mutuellement » se renforcer<sup>557</sup>. Après la RevCon du TNP en 2010, huit États entourent l’Australie et le Japon qui avaient lancé l’ICNND puis la NPDI : Allemagne, Canada, Chili, Émirats Arabes Unis, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Turquie. L’objectif qu’ils affichent alors est de promouvoir le consensus du document final de la RevCon de 2010. Par la suite, d’autres États ont rejoint l’initiative, ce qui a permis de renforcer une diversité qui semblait insuffisante aux yeux de certains observateurs<sup>558</sup>. En effet, l’intégration du Nigeria et des Philippines a eu comme effet de renforcer la présence du NAM dans un groupe qui était à dominante d’États alliés des États-Unis et sous parapluie nucléaire. Le détail de cette composition fait apparaître une diversité dans les profils de ces derniers avec des États dont la population est réputée antinucléaire comme l’Allemagne ou les Pays-Bas, mais à l’inverse la Pologne qui fait partie des « vrais croyants » selon une typologie proposée par des chercheurs du *European Council on Foreign Relations* (ECFR)<sup>559</sup>.

---

<sup>555</sup> Voir chapitre 6, en particulier ce qui concerne le second OEWG.

<sup>556</sup> La Slovénie a quitté la NAC depuis longtemps. La Suède se désolidarise dans cette période.

<sup>557</sup> « Joint Statement by Foreign Ministers on nuclear disarmament and non-proliferation », 22 septembre 2010, URL : <https://www.mofa.go.jp/announce/fm/npt1009.html> (consulté le 9 février 2022)

<sup>558</sup> William C. Potter, Gaukhar Mukhatzhanova, « Coalitions to Watch at the 2015 NPT Review Conference », *op. cit.*

<sup>559</sup> Manuel Lafont Rapnouil, Tara Varma, Nick Witney, « Les yeux fermés : attitudes européennes sur la question de la dissuasion nucléaire », *Policy Brief European Council on Foreign Relations*, 22 mai 2019, URL : [https://ecfr.eu/paris/publication/yeux\\_fermes\\_attitudes\\_europeennes\\_sur\\_dissuasion\\_nucleaire/](https://ecfr.eu/paris/publication/yeux_fermes_attitudes_europeennes_sur_dissuasion_nucleaire/) (consulté le 9 février 2022). La typologie est fondée sur cinq catégories : vrais croyants, neutres, tourmentés, pragmatiques et conformistes.

Enfin, plusieurs États forment ensemble le groupe pour la levée de l'état d'alerte. Il ne s'agit pas d'une coalition mais du rassemblement de plusieurs États autour d'une thématique qu'ils promeuvent dans les différentes enceintes onusiennes. Lors de la première commission en 2007, une résolution portant sur « la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires »<sup>560</sup> a été soumise par cinq États : le Chili, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Suède et la Suisse. Par cette résolution, l'AGNU « [d]emande que soient prises de nouvelles mesures concrètes pour réduire le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, le but étant de lever l'état de haute alerte de toutes ces armes » et décide de « rester saisie de la question », autrement dit d'inscrire ce point à l'agenda. À partir de 2008, cette résolution a été présentée tous les deux ans, avec de nouveaux co-parrains de telle sorte qu'en 2020, le groupe comprend neuf États (les cinq initiaux et l'Équateur, le Malawi, la Malaisie, la Moldavie). Le groupe est également actif dans le cadre du processus d'examen du TNP – là où il peut espérer inscrire de nouveau la thématique dans les recommandations d'un document final. Or, il apparaît que l'un des arguments qui soutient les demandes en matière d'allongement des délais d'alerte et de réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes correspond à l'un des axes du cadrage CHAN. La résolution mentionnée ci-dessus comporte dès 2007 un paragraphe préambulaire rédigé comme suit : « Sachant que le maintien de systèmes d'armes nucléaires à un niveau élevé de disponibilité opérationnelle accroît le risque d'utilisation de ces armes, notamment de déclenchement involontaire ou accidentel, qui aurait des conséquences catastrophiques ». On retrouve bien l'idée d'un emploi d'armes nucléaires qui ne serait pas intentionnel et la dimension « catastrophique » des conséquences qui en découleraient. Parmi les États de ce groupe, la Suisse a été un acteur clé dans la promotion de la dimension humanitaire sur les questions nucléaires (cf. chapitre 3) et la Nouvelle-Zélande, attentive à la promouvoir dans le cadre de l'initiative.

Au terme de cette observation, revenons sur la forme « coalition ». Ces groupes rassemblent des acteurs du même type : des États. Or, par le fait qu'ils produisent des discours et d'autres supports de propositions en matière de désarmement, ils forment un

---

<sup>560</sup> Référence en première commission : A/C.1/62/L.29 (17 octobre 2007). Référence AGNU : A/RES/62/36 (10 janvier 2008).

autre type d'acteurs : la coalition n'agit pas indépendamment. Elle est le fruit d'un accord entre ses composants. Elle peut toutefois être traitée comme un acteur distinct dans la mesure où son mode d'action n'est pas nécessairement le même que celui de l'État. La coalition est une unité dont l'influence pourra être démultipliée par la diversité qu'elle recouvre. Par leur caractère transverse, les coalitions ont en effet un potentiel important dans l'acquisition de soutien. Elles peuvent rayonner davantage qu'un État seul.

Regardons maintenant qui sont ces États composant les coalitions et se montrant actifs sur ces questions de désarmement. À la suite de Marianne Hanson, notons que le plaidoyer pour l'élimination des armes nucléaires n'est pas uniquement le fait du NAM, mais aussi de plusieurs États occidentaux et d'alliés des États-Unis. En 2010, elle écrivait : « [b]ien que cela puisse sembler surprenant, de nombreux États parmi ceux qui ont montré le soutien le plus actif à l'élimination des armes nucléaires ces dernières années ont généralement été des alliés des États-Unis (et parfois de proches alliés).<sup>561</sup> » Effectivement, comme le montrent ces coalitions qui représentent un niveau d'engagement supplémentaire d'une certaine manière puisque les États confirment en se réunissant qu'ils cherchent à se poser en prescripteurs, les États sous parapluie nucléaire développent une diplomatie du désarmement nucléaire. Selon Marianne Hanson, « [I]es plus importants ont été l'Australie, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, la Suède et la Norvège ».

Ces constats historiques sont importants pour comprendre dans quels cadres l'initiative CHAN s'est déployée, quelles ressources elle a pu mobiliser dans les enceintes onusiennes du fait de l'existence de pratiques et de règles spécifiques. Ils permettent aussi de saisir quels changements se sont produits durant cette période. Jenny Nielsen résume ce qui s'est produit au sujet des acteurs lorsqu'elle constate que dans le cadre de l'initiative CHAN, ce ne sont pas les « groupes traditionnels qui opèrent habituellement dans le cadre du TNP, ni la NAC, ni le NPDI, ni le NAM mais un nouveau groupe d'États qui augmente au fil des années, de manière fascinante »<sup>562</sup>.

---

<sup>561</sup> Marianne Hanson, « The advocacy States », *op. cit.*, p. 72.

<sup>562</sup> Entretien de l'auteur avec Jenny Nielsen, responsable des relations extérieures à l'Organisation du traité d'interdiction des essais nucléaires (OTICE), le 23 octobre 2019. Jenny Nielsen auparavant mené une carrière de chercheuse, notamment sous la direction de John Simpson et travaillé sur la politique américaine de non-prolifération vis-à-vis de l'Iran et également au Vienna Center for Nuclear Disarmament (VCNDP).

Comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette thèse, cette mobilisation se matérialise au sein de l'ONU mais se produit aussi en partie lors du processus qui se développe à l'extérieur dans les conférences CHAN. Elle est le fruit de l'action diplomatique des États mais aussi d'acteurs non étatiques, à commencer par des ONG. Nous aborderons la question de ces acteurs mobilisant la notion de « diplomatie non étatique » ?

### **2.3.2. Une diplomatie non étatique ?**

La littérature concernant l'évolution du rôle des acteurs non étatiques est conséquente. Le constat de son accroissement remonte aux années 1990 et irrigue un grand nombre de travaux de recherche. Pour notre objet, trois pans de cet édifice théorique nous intéressent : premièrement, ce qui concerne précisément les ONG dont les pratiques changent (professionnalisation, utilisation des réseaux sociaux, accès facilité dans certaines enceintes, etc.) ; deuxièmement, des travaux parfois plus empiriques et des articles réflexifs sur les processus de DH ; et troisièmement, l'approche transnationale avec en particulier la notion de « réseau transnational de défense de cause ».

#### ***a. Les ONG abolitionnistes dans le processus d'examen du TNP***

Si les travaux portant sur le processus d'examen du TNP mentionnent les ONG, rares sont ceux qui leur sont entièrement consacrés. Et les chercheurs qui ont écrit sur le mouvement abolitionniste n'ont pas spécifiquement observé l'ensemble formé par ces organisations<sup>563</sup>. Nous allons d'abord revenir à la manière dont leur participation est encadrée et tenter d'établir une typologie de ces organisations sur la base d'une observation conduite par l'auteur lors du PrepCom de 2004.

Au sein du processus d'examen du TNP, la participation des ONG est encadrée par les règles de procédure adoptées par les États lors de la première session du PrepCom. Celles-ci évoluent peu. Pour les ONG, les règles sont ainsi décrites : « Les représentants des organisations non gouvernementales seraient autorisés, sur leur demande, à assister à toutes les séances du Comité qui ne seraient pas des séances

---

<sup>563</sup> Lawrence Wittner, « Confronting the Bomb: A Short History of the World Nuclear Disarmament Movement », *op. cit.*

privées, à occuper un siège dans le secteur désigné, à recevoir les documents du Comité et à mettre, à leurs frais, des documents à la disposition des autres participants. Le Comité réserverait également à chacune de ses sessions une séance pour leur permettre d'intervenir.<sup>564</sup> » Une modification à noter dans les versions antérieures est la précision concerne le « secteur désigné » qui remplace « dans la galerie réservée au public ». Il est donc prévu que les ONG puissent assister à une partie des travaux mais aussi qu'elles y participent à travers une séance spécifique<sup>565</sup>.

On note ainsi que les ONG ont accès à un certain nombre de séances mais que les États ont la possibilité de leur interdire l'accès à certaines réunions en les rendant privées<sup>566</sup>. C'est alors que le rôle de certaines des ONG bien établies devient plus crucial pour la circulation de l'information.

Si toutes les ONG connaissent l'importance de la cafétéria et d'attendre la sortie des délégués des salles de conférence quand l'accès est réservé aux délégués officiels, certaines organisations et aussi certains représentants de ces organisations semblent avoir davantage de facilités à recueillir les documents que les délégués vont bien vouloir leur transmettre, ainsi que le cas échéant leurs commentaires. Notons la position particulière dans laquelle se trouve RCW qui distribue une information quotidienne à travers le « *NPT News in Review* ». En 2004, des représentantes de l'ONG tiennent encore le bulletin à disposition en version papier, ce qui permettait de constater concrètement sa diffusion. D'une part, les informations qui s'y trouvent témoignent du fait que les personnes qui y écrivent sont capables d'obtenir un certain nombre d'informations sans avoir assisté aux réunions. D'autre part, le fait que RCW soit la principale source d'information quotidienne la place en point focal auprès de qui les

---

<sup>564</sup> Projet de rapport final du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.7 (8 mai 2019).

<sup>565</sup> Le temps de cette session étant limité, le nombre des présentations aussi. Ainsi, certaines ONG se regroupent pour préparer un texte qui est prononcé en leur nom par l'une d'elle. Les discours peuvent aussi être également réalisés par une seule ONG ou une personnalité telle que Jody Williams (2010). Certaines années, les sessions sont divisés en deux parties avec d'abord des présentations puis un panel composé d'ONG.

<sup>566</sup> Les processus de DH sont supposés offrir davantage de marge de manœuvre aux ONG. Jody Williams apporte ce témoignage : « *Les membres des campagnes n'étaient plus réduits à attendre à la marge des conférences gouvernementales en essayant d'accrocher des diplomates quittant la salle de réunion pour une cigarette ou un café. Finalement, l'ICBL s'est vue donné un siège à la table – mais cela ne s'est pas produit du jour au lendemain.* » (Voir Jody WILLIAMS, « Landmines, Human security, and Humanitarian Disarmament », *op. cit.*, p. 253).

représentants officiels vont être certainement plus enclins à communiquer des documents ou faire part de leurs commentaires.

RCW est une branche d'une grande organisation féministe la *Women International League for Peace and Freedom* (WILPF). Une autre organisation, basée au Royaume-Uni, *Acronym Institute for Disarmament Diplomacy* a aussi une place spécifique. Sa fondatrice et directrice, Rebecca Johnson, militante antinucléaire de longue date, publie régulièrement pour ses propres supports ainsi qu'à l'extérieur. Elle semble avoir développé tout un réseau de contacts parmi les diplomates et les *think tanks*, ce qui fait d'elle un personnage incontournable.

Mesurer l'importance et l'influence des organisations demande davantage qu'une simple observation, mais une immersion de plusieurs jours au sein du groupe formé par les ONG qui participent au processus d'examen du TNP permet une première approche. Le nombre d'organisations inscrites est relativement stable depuis le cycle de la RevCon de 2000, établi autour de 110/120 organisations. En général, ce nombre peut augmenter lors des RevCon par rapport aux PREPCOM<sup>567</sup>. La taille des délégations de ces organisations est aussi plus importante sur les listes – parfois parce qu'elles mettent en place un roulement car les RevCon durent quatre semaines<sup>568</sup>. Certaines grandes ONG vont ainsi être en mesure de couvrir l'ensemble des travaux. D'autres ne sont présentes qu'en partie, soit au début quand des manifestations sont organisées en marge de l'ONU, soit plutôt à la fin pour observer le dénouement.

Une manière de se rendre compte de l'importance des ONG est la taille de leurs délégations qui donne une idée de leur force de frappe sans pour autant préjuger de leur influence dans les travaux. Par exemple, le Mouvement de la Paix a souvent eu des délégations importantes par rapport aux autres organisations françaises, ce qui lui

---

<sup>567</sup> En reprenant les chiffres publiés dans le document final des Prepcom et des REVCON, il apparaît que 111 organisations non gouvernementales ont assisté à une ou plusieurs séances du Prepcom entre 2002 et 2004, 121 ONG participaient à la REVCON de 2010 et 114 avaient assisté à une ou plusieurs séances du comité préparatoire entre 2007 et 2009, 107 ONG ont participé à la REVCON de 2015 et 116 ont assisté à une ou plusieurs séances du Prepcom entre 2017 et 2019. Voir Rapport final du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, NPT/CONF.2005/1, partie I « Mandat et organisation des travaux », paragraphe 12, c. et les rapports équivalents pour les autres cycles d'examen. Le rapport final de la REVCON de 2000 note que 140 instituts et ONG y ont participé. Voir Rapport final de la REVCON du TNP en 2000, NPT/CONF.2000/28 (Parts I & II), *op. cit.*

<sup>568</sup> Il serait intéressant de voir comment les représentants de ces ONG financent leur voyage et leur séjour d'autant que les REVCON se tiennent au siège des Nations unies à New-York où les prix des logements sont élevés.



permet d'assurer un suivi des travaux mis en ligne sur son site, mais de manière générale, le paysage est dominé par les ONG basées aux États-Unis ou les branches nord-américaines de grandes ONG (RCW, *International Physicians for the Prevention of Nuclear War*, *Canadian Pugwash group*, etc.) ou au Royaume-Uni (en particulier, la *Campaign for Nuclear Disarmament*, BASIC et l'*Acronym Institute*). Elles sont les plus nombreuses et aussi celles qui semblent les plus actives dans cette enceinte. Beaucoup d'organisations sont japonaises (*Hiroshima Peace Institute*, *Japan Council against Atomic and Hydrogen Bombs*, etc.). Les organisations transverses telles que *Mayors for Peace*<sup>569</sup> ou le *Parliamentarians for Nuclear non-proliferation and Disarmament* (PNND) sont également importantes<sup>570</sup>. Les ONG religieuses sont présentes : *Pax Christi*, en particulier *Pax Christi Netherlands* (avec Susie Snyder militante de longue date, qui a joué un rôle important pour l'ICAN en menant la campagne de désinvestissement *Dont' bank on the bomb*), *Sokka Gakkai International* ou encore *Friends World Committee for Consultation*<sup>571</sup>. Certaines organisations regroupent des professions spécifiques. C'est le cas des juristes dont la plupart ont participé au *World Court Project* (cf. chapitre 1), des médecins avec l'*International Physicians for the Prevention of Nuclear War* (IPPNW), des ingénieurs avec l'*International Network of Engineers and Scientists against Proliferation* (INESAP).

Par ailleurs, s'ils ne sont plus explicitement nommés dans les règles de procédure, les instituts de recherche sont également présents parmi les ONG. En regardant les listes des ONG, la disparition de la mention des instituts ne les empêche pas de participer. Les critères de participation semblent toutefois avoir évolué.

Ayant participé au Prepcom 2004 et à la RevCon 2005 au titre du Centre d'Etudes de Sécurité Internationale et de Maîtrise des armements (CESIM), l'auteur a fait une

---

<sup>569</sup> Qui regroupe plus de 8000 villes selon les informations du site internet de l'ONG, URL : <http://www.mayorsforpeace.org/english/> (consulté le 11 février 2022).

<sup>570</sup> En 2010, *Mayors for Peace* faisait partie des plus grosses délégations en inscrivant 114 participants.

<sup>571</sup> Les trois organisations sont respectivement catholiques, bouddhistes et quakers. Des chercheurs se sont intéressés plus particulièrement à ces ONG religieuses. Voir notamment Julia Berger, « Religious Nongovernmental Organizations: An Exploratory Analysis », *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 14:1, 2003, p. 15 39 ; Sophie-Hélène Trigeaud, « Les ONG à l'ONU font-elles de la diplomatie confessionnelle ? », *Observatoire international du fait religieux*, CERI, *Bulletin n°6*, mars 2017 ; Jeremy Carrette, Hugh Miall, « Religion, NGOs and the United Nation: Visible and Invisible Actors in Power », *Bloomsbury Academic*, 2017. La question peut être posée s'agissant des questions nucléaires, au regard notamment de l'évolution de la position du Saint-Siège sur le désarmement nucléaire et de sa participation active à l'initiative CHAN.

démarche similaire pour le Prepcom 2018 au titre du centre Thucydide mais s'est vu refuser l'accréditation au motif que cet institut n'avait pas démontré d'engagement pour le désarmement nucléaire<sup>572</sup>.

Cette anecdote permet de prendre la mesure de la centralité du rôle de RCW qui non seulement assume des tâches administratives pour permettre aux ONG de participer au processus d'examen du TNP mais dispose d'une marge de manœuvre importante. Sa capacité d'influence est grande, compte tenu de ce rôle de point de contact, ainsi que de la base que lui offre l'organisation WILPF et enfin grâce à tous les supports de communication qu'elle parvient à fournir. Notons d'ailleurs que leur site internet est une mine pour le chercheur qui y trouve des documents scannés qui ne figurent parfois dans aucun document officiel de l'ONU.

De manière générale, il apparaît que la capacité d'influence des ONG est en partie liée à leur activité notamment leur capacité à publier, mais c'est aussi par l'organisation de *side-events* – des conférences ou des discussions qui se tiennent souvent à l'heure du déjeuner ou juste en début de soirée après les travaux officiels – que les ONG vont essayer de communiquer des idées aux délégués. Certaines délégations, de taille réduite, n'ont pas forcément d'expertise sur les sujets nucléaires, ni un historique du processus d'examen du TNP et seront certainement preneurs des informations diffusées que ce soit par le biais des supports écrits ou les conférences. Par ailleurs, ces *side-events* servent à l'entretien du réseau quand les organisations ont comme mode d'action ce qui s'apparente à du lobbying mais peut également être appréhendé comme l'une des facettes de l'activité des diplomates. En ce sens, la question d'une diplomatie non étatique peut se poser au sujet des ONG.

Cet aperçu rapide des ONG qui gravitent au sein du processus d'examen du TNP permet de donner une idée de leur nombre et de leur diversité. En 1995, un réseau Abolition 2000 s'est constitué pour permettre la circulation de l'information et surtout l'organisation de campagnes communes. Un tel regroupement devait certainement être utile dans un contexte où le désarmement nucléaire n'est porté par aucune organisation majeure, ni soutenue par le public. Certains militants expriment la difficulté de

---

<sup>572</sup> Cette réponse a été donnée par la représentante de RCW que l'ODA mandate pour gérer la participation des ONG au processus d'examen du TNP.

sensibiliser l'opinion publique à cette cause en la comparant à d'autres, ce que reflète l'image de Keith Krause : « [c]ertaines questions sont plus faciles à vendre publiquement (sauver les pandas et les baleines, contre interdire la production de matières fissiles).<sup>573</sup> » Par exemple, en amont de la RevCon de 2010, Abolition 2000, à travers ses différentes organisations, a réuni plus de 17 millions de signatures pour une pétition appelant à une convention sur l'élimination des armes nucléaires.

D'une certaine manière, le travail d'Abolition 2000 tant sur le plan de la coordination des ONG que concernant la NWC a préparé un terrain qui pourrait être favorable à l'ICAN. L'objectif d'ouvrir « immédiatement et de conclure des négociations pour une convention d'abolition des armes nucléaires exigeant l'élimination programmée de toutes les armes nucléaires selon un calendrier contraignant, prévoyant des moyens réels de vérification et de contrainte »<sup>574</sup> est inscrit dans la déclaration fondatrice d'Abolition 2000. Les ONG qui en sont membres travaillent à cet objectif et progressivement, il apparaît que les ONG tiennent un compte précis des États qui expriment leur soutien. Ce contexte explique pourquoi l'ICAN en poursuivant également cette voie s'intègre rapidement pour une toute nouvelle organisation. Cela s'explique aussi par le fait qu'elle s'appuie sur des militants d'ONG existantes qui vont favoriser la continuité. Plus généralement, le fonctionnement du processus d'examen, avec cet espace réservé aux ONG, a également constitué une accroche solide à l'action d'ICAN.

### ***b. L'irruption de l'ICAN dans le paysage des ONG abolitionnistes***

*(Re)Naissance d'une idée.* L'ICAN se présente comme une coalition d'ONG, sur le modèle des organisations qui se sont formées précédemment pour l'interdiction des MAP ou des BASM : l'*International Campaign to Ban Landmines* (ICBL) et la *Cluster Munitions Coalition* (CMC). L'idée de rassembler derrière une seule bannière et de promouvoir une seule campagne semble avoir en effet guidé la création de l'ICAN. Cependant, celle-ci ne résulte pas de la décision commune de plusieurs ONG,

---

<sup>573</sup> Keith Krause, « Transnational Civil Society Activism and International Security Politics: From Landmines to Global Zero », *Global Policy*, 5:2, 2014, p. 231.

<sup>574</sup> Abolition 2000, « Déclaration de fondation d'Abolition 2000 », URL : <http://www.abolition2000.org/fr/a-propos/declaration-de-fondation/> (consulté le 5 mai 2022).

contrairement à l'ICBL par exemple. Cette dernière avait été lancée en 1992, en tant que « plateforme commune » par plusieurs ONG qui travaillaient déjà ensemble<sup>575</sup>.

La naissance de l'idée de l'ICAN, telle qu'elle est généralement racontée, fait apparaître le nom d'une ONG déjà existante, l'IPPNW et de l'un de ses membres, Ronald McCoy. Plusieurs articles de presse ont mis ce dernier à l'honneur au moment de la réception par l'ICAN du prix Nobel de la paix<sup>576</sup>. Il a raconté à plusieurs reprises<sup>577</sup> comment, après la RevCon de 2005 à laquelle il a assisté en partie, il a estimé qu'il était nécessaire de penser « *out of the NPT box* » et de « *formuler une approche différente* ». La RevCon, vécue par beaucoup comme un échec – en l'absence d'accord des États participants sur un document final d'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du TNP et de recommandations (cf. 2.2.) – constitue à ses yeux une « *prise de conscience* » et un « *tournant* » pour l'IPPNW. Le lien entre l'ICAN et l'IPPNW est fort. L'ICAN est à l'origine un programme de l'IPPNW. Comme l'explique Tilman Ruff, « Lors du conseil mondial de l'IPPNW à Helsinki en 2006, le président de Mayors for Peace et le maire d'Hiroshima Tadatashi Akiba ont été enthousiasmés par l'idée et se sont engagés en tant que premier partenaire international de l'ICAN. Le conseil a alors approuvé le fait que l'ICAN serait le principal véhicule du travail de l'IPPNW pour l'abolition des armes nucléaires ».

D'autres membres d'IPPNW, considérés comme fondateurs de l'ICAN, reviennent également à ce moment pour expliquer la décision de s'engager dans un nouveau projet. Pour eux, c'est alors le constat que « le désarmement était bloqué, sérieusement bloqué »<sup>578</sup>. Certains voient le sommet mondial des Nations Unies comme une opportunité pour un engagement en matière de désarmement mais là, encore, ils sont déçus. « Pas une seule ligne sur le désarmement » regrette Tilman Ruff<sup>579</sup>. Ils pensent que l'occasion présentée par les dividendes de la paix avec la fin de la guerre

---

<sup>575</sup> Les ONG les plus investies contre les mines antipersonnel ont, au début des années 1990 multiplié les initiatives communes visant à alerter la société internationale. En 1992, elles ont lancé une plate-forme commune la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel, plus connue sous l'acronyme anglais ICBL.

<sup>576</sup> Christine Chaumeau, « Ronald Mc Coy, le gynécologue malaisien derrière la campagne d'abolition des armes nucléaires », *Courrier international*, 17/10/2017.

<sup>577</sup> Voir en particulier, Ronald Mc Coy, « The International Campaign to ban nuclear weapons », présentation à une réunion de campagne d'ICAN à Genève le 30 avril 2016, URL : <http://www.icanw.org/wp-content/uploads/2016/07/THE-CAMPAIGN-TO-BAN-NUCLEAR-WEAPONS.pdf> (consulté le 22 mars 2021).

<sup>578</sup> Entretien avec Tilman Ruff, co-fondateur de l'ICAN, le 26 novembre 2020.

<sup>579</sup> *Idem*.

froide a été manquée. Or, leur constat concernant le blocage du désarmement ne se limite pas à incriminer les États possesseurs, mais aussi les enceintes habituelles de négociation (cf. 2.1.), ainsi que les ONG, la « société civile »<sup>580</sup>. « Parce que nous avons l'impression que le mouvement antinucléaire mondial avait dépéri. Nous avons besoin d'être mieux organisés. Et nous avons besoin d'un traité »<sup>581</sup> explique par exemple Tim Wright dans une interview publiée en 2017.

Ronald McCoy raconte que, quelques jours après avoir fait ce constat, il envoie un e-mail aux organisations affiliées, dans lequel il explique son projet : « Même si je réalise que les armes nucléaires ne sont pas similaires aux mines antipersonnel sur le plan stratégique, quoiqu'il en soit, je crois que l'IPPNW devrait s'unir avec d'autres groupes, chercher le soutien de gouvernements like-minded, et lancer un processus tel que celui d'Ottawa pour l'élimination des armes nucléaires, en travaillant à une convention sur les armes nucléaires. Nous avons déjà la convention sur les armes biologiques et la convention sur les armes chimiques. Pourquoi pas une convention sur les armes nucléaires ? Nous pourrions l'appeler International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, avec l'acronyme ICAN »<sup>582</sup>.

La filiation avec les processus de DH est donc bien établie depuis le début. Tim Wright qui est l'un des militants de la première heure dans l'ICAN explique dans une interview : « nous voulions imiter ce succès.<sup>583</sup> » Comme nous l'avons vu précédemment avec les propos de Magnus Løvold (chapitre 1), la pensée de la possibilité du succès a compté dans la mobilisation. Cette ouverture d'un possible est un agent du processus. D'ailleurs, Tim Wright souligne l'importance implicitement de cette ouverture lorsqu'il explique que « la plus grande difficulté était de surmonter cette croyance généralisée que le changement ne serait pas possible [...] »<sup>584</sup>.

Toutefois, la pensée du succès doit être soutenue par des moyens matériels et une stratégie. La branche australienne de l'IPPNW, l'Association médicale pour la

---

<sup>580</sup> *Idem.*

<sup>581</sup> Interview de Tim Wright, in « ICAN's beginning », 2017, film de 9'15, produit par Jessie Boylan, avec le soutien financier de MAPW, URL : <https://www.dianuke.org/ican-began-must-watch-short-video-journey-campaign-won-nobel-prize-10-years-disarmament/> (consulté le 22 mars 2021).

<sup>582</sup> Ronald Mc Coy, « The International Campaign to ban nuclear weapons », *op. cit.*

<sup>583</sup> Interview de Tim Wright, in « ICAN's beginning », *op. cit.*

<sup>584</sup> *Idem.*

prévention de la guerre (*Medical Association for Prevention of War* MAPW) se saisit des aspects concrets et permet la naissance de l'ICAN, officiellement lancée à Melbourne en Australie en 2007. Les « piliers » de la MAPW considérés comme les fondateurs de l'ICAN sont en particulier Tilman Ruff, Felicity Ruby, Ian Maddocks, Sue Wareham, Bill Williams, Fred Mendelsohn, Dimity Hawkins et Tim Wright<sup>585</sup>.

Quelques mois plus tard, l'ICAN fait son entrée dans les enceintes multilatérales lors du Prepcom à Vienne, le 30 avril 2007. Comme nous l'avons évoqué en conclusion du premier chapitre, l'ICAN est étroitement liée à la NWC puisque son lancement se fait lors d'un *side-event* de présentation d'une version rénovée de ce document. L'événement est annoncé en première page du premier numéro du *NPT News in Review* du Prepcom. Il se tient dans l'une des salles de conférences et non dans une petite pièce annexe comme cela peut être le cas pour les *side-events*. Les intervenants sont notamment Tadatoshi Akiba, maire d'Hiroshima et Ronald McCoy (qui n'est pas présenté en tant que l'un des fondateurs de l'ICAN mais comme ancien « obstétricien malaisien et ancien président de l'IPPNW »<sup>586</sup>). Le point de contact identifié est Felicity Hill qui est inscrite sur la liste des participants au titre de l'IPPNW. D'ailleurs, l'ICAN n'apparaît pas dans la liste des ONG inscrites pour le Prepcom. En conclusion, Felicity Hill relaie un message de Jody Williams « On nous avait dit qu'un traité d'interdiction des mines était un idéal impossible à réaliser. Mais nous avons réussi. Continuez ! »<sup>587</sup>.

Rétrospectivement, il apparaît que l'organisation réussit à s'intégrer rapidement dans le paysage des ONG en marge des travaux officiels à l'ONU. Plusieurs militants qui ont vu apparaître l'ICAN expliquent notamment cette ascension rapide par l'ampleur des financements qu'elle a obtenus. Au tout début, en Australie, la MAPW fait appel à une fondation privée (*Poola foundation*)<sup>588</sup> mais c'est au financement norvégien qu'il est fait systématiquement référence.

---

<sup>585</sup> Ce sont les noms cités par Ronald Mc Coy lorsqu'il raconte la naissance de l'ICAN et aussi ceux qui apparaissent dans le documentaire vidéo « ICAN's beginning », *op. cit.*

<sup>586</sup> Tim Wright, « Hiroshima's mayor launches anti-nuclear campaign: ICAN », *op. cit.*, p. 6.

<sup>587</sup> *Ibid.*

<sup>588</sup> Sur le site de la fondation, le texte d'introduction mentionne ce financement. « Nous avons été les premiers financeurs et continuons de le faire, avec ma mère Anne Kantor, de l'International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN), qui a débuté à Melbourne en 2007 et regroupe désormais 468 organisations partenaires dans 101 pays [...] », URL : <http://www.philanthropy.org.au/stories-poola-foundation/> (consulté le 14 février 2022).

Jean-Marie Collin mentionne la question du financement tout en offrant d'autres explications au fait que l'ICAN ait « écrasé Abolition 2000 qui fédérait les ONG auparavant »<sup>589</sup> : « cela s'explique par le financement massif dont a bénéficié ICAN mais aussi par l'arrivée d'une nouvelle génération et de nouvelles méthodes de travail [...] Abolition 2000, après l'an 2000, perdait de sa légitimité [...] ICAN est plus professionnelle [...] on est passé des militants aux experts, on a eu la volonté de féminiser le domaine [...] des personnes d'Abolition 2000 ont migré vers ICAN »<sup>590</sup>. Plusieurs acteurs insistent sur le fait qu'un renouvellement était nécessaire. Il fallait relier les différents acteurs dans une « nouvelle organisation avec une coordination efficace.<sup>591</sup> ». Parmi les fondateurs de l'organisation et ses premiers membres, nombreux sont ceux qui insistent aussi sur la volonté marquée de rajeunir le militantisme antinucléaire mais également de changer les modes d'action<sup>592</sup>.

Arielle Denis, qui a longtemps milité au sein du Mouvement de la paix, a été recrutée par l'ICAN pour monter le bureau de Genève : « quand le comité directeur a créé ce bureau à Genève, outre le fait d'identifier une stratégie gagnante, il avait posé cette nécessité de rajeunir nos rangs. Je n'ai embauché que des moins de 30 ans – extrêmement compétents. Quoique l'on fasse finalement, on s'adresse toujours à sa tranche d'âge. Cela faisait partie du projet de rajeunir la campagne : changer nos modes de communication, sur les réseaux sociaux, toutes nos façons de travailler (...) »<sup>593</sup>. C'est également ce que disent les fondateurs australiens comme Dimity Hawkins : « [n]ous avons rassemblé des personnes qui travaillaient déjà sur ces questions... c'était important d'amener de nouvelles personnes, en particulier celles qui n'étaient pas nées pendant la guerre froide, ... recommencer à voir les gens en parler mais dans une nouvelle perspective.<sup>594</sup> ».

---

<sup>589</sup> Entretien avec Jean-Marie Collin, précédemment cité.

<sup>590</sup> *Idem.*

<sup>591</sup> Interview de Tim Wright, in « ICAN's beginning », *op. cit.*

<sup>592</sup> Ces développements dans le domaine du militantisme antinucléaire donnent l'impression que la professionnalisation des ONG qui est constatée dans le domaine de développement et de solidarité internationale plutôt dans la première moitié des années 2000, se produit réellement avec l'arrivée de l'ICAN, même si la tendance était déjà engagée. Sur la professionnalisation, voir par exemple le numéro spécial de la revue Tiers Monde entièrement consacré à cette question. Voir *ONG, les pièges de la professionnalisation*, Revue Tiers Monde, 4:180, 2004.

<sup>593</sup> Entretien avec Arielle Denis, précédemment cité.

<sup>594</sup> Interview de Dimity Hawkins, in « ICAN's beginning », *op. cit.*

Cette analyse n'est pas seulement celle des acteurs mais aussi celle d'observateurs. Jenny Nielsen, experte des questions de non-prolifération et observatrice des travaux du processus d'examen du TNP depuis de nombreuses années, insiste sur « l'intelligence de l'approche », « la manière dont les ressources de cette petite organisation ont été employées », « ils ont été capables de promouvoir la campagne d'une manière plus sophistiquée », « ils étaient très bien organisés et efficaces »<sup>595</sup>.

Dans la stratégie de l'ICAN, le cadrage humanitaire tient une place importante. « Ce qui a été crucial » juge Tilman Ruff c'était « d'établir que ces armes étaient intrinsèquement inacceptables et inhumaines et qu'elles pourraient malgré tout être utilisées ». Il explique qu'il faut faire comprendre que le sujet est sérieux et urgent mais sans que cela soit « paralysant ou désespérant ». Ainsi, les mots-clés commencent tous par un « H » : « *horror* », « *humor* », « *hope* », « *humanity* ». Les créateurs de l'ICAN veulent instiller de l'humour dans la campagne pour en faire quelque chose de ludique. Ils font en sorte que l'émotion de peur qui est « la seule réponse logique » à la perspective des conséquences humanitaires de l'arme nucléaire se transforme pour permettre la mobilisation.

En regardant de plus près l'évolution de l'ICAN, il semble que l'organisation s'est d'abord fondue dans le paysage en travaillant avec un grand nombre d'organisations, dont l'IPPNW qui a décidé de sa création mais également d'autres ONG qui ont ensuite été intégrées dans le comité directeur lorsque la structure évolue à partir de 2012 et se dote de cette instance (cf. *infra*).

En étant associée à l'objectif d'une NWC auquel un nombre croissant de délégations se rallient au sein du processus d'examen, l'ICAN n'a pas besoin de faire ses preuves. Son message est simple. Certaines délégations lui sont acquises comme celle de la Malaisie qui, dans son discours en débat général lors du Prepcom TNP de 2007 lui consacre un paragraphe. Après avoir évoqué le lancement de la version révisée de la NWC, le représentant indique : « D'ailleurs, le lancement du livre coïncide avec celui d'une campagne mondiale de militants (...) la campagne est menée par des ONG incluant IPPNW, INESAP, IALANA et les Maires pour la Paix basés à Hiroshima, avec

---

<sup>595</sup> Entretien avec Jenny Nielsen, précédemment cité.



l'objectif de faire naître une volonté politique pour le désarmement nucléaire à travers l'éducation et l'engagement du public ainsi que des décideurs politiques en montrant que l'abolition nucléaire est possible à travers la convention sur les armes nucléaires.<sup>596</sup> » La mention de l'ICAN envoie un signal important puisque la Malaisie porte le projet de la NWC de longue date.

L'ICAN progresse rapidement et se structure davantage à deux moments. En premier lieu, à la fin 2010 quand la Norvège apporte un financement pour l'ouverture de deux bureaux, l'un à Oslo et l'autre à Genève<sup>597</sup> et ensuite en amont de la conférence d'Oslo, quand lui est confiée l'organisation du forum de la société civile (voir chapitre 4). Pour John Borrie de l'UNIDIR<sup>598</sup>, il s'agit d'un tournant avec la création d'un comité directeur qui inclut des organisations qui ont été actives pendant la campagne sur les armes à sous-munitions et surtout l'adoption de la stratégie du « ban ». Si l'affichage de l'objectif du « ban » date de 2012/2013, la plupart des sources convergent sur le fait que le changement de stratégie est initié dès 2010. Les récits concernant l'ICAN (les articles ou les entretiens menés par l'auteur) ne permettent pas de savoir si l'organisation a affiché le but de la NWC pour gagner en légitimité pour opter ensuite pour le « ban » une fois le soutien acquis ou si cette évolution s'est faite sans être ainsi préméditée. La question peut être posée, toutefois elle présume d'une unité des points de vue qui ne semble pas correspondre à la réalité. C'est sans doute une difficulté à laquelle la restructuration de l'organisation à partir de 2010 a cherché à répondre.

Arielle Denis, depuis le bureau de Genève, a participé à ce changement de stratégie. Elle explique : « de 2007-2011, on a travaillé pour la NWC. C'était un processus quasi-exclusivement diplomatique. C'est-à-dire qu'on attendait que les États se rallient à cette convention et cela traînait un peu [...] En 2011, il y a eu la volonté de resserrer la stratégie (...). Il s'agissait de réellement transformer la campagne, car elle était encore vieillissante alors, de lui donner un coup de fouet avec une nouvelle stratégie et une nouvelle focale ».

---

<sup>596</sup> Déclaration de la Malaisie, lors du Prepcom TNP de 2007, URL : [http://www.un.org/en/conf/npt/2007/statements/Malaysia\\_01\\_05\\_pm.pdf](http://www.un.org/en/conf/npt/2007/statements/Malaysia_01_05_pm.pdf) (consulté le 18 mai 2018).

<sup>597</sup> John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 104.

<sup>598</sup> Entretien avec John Borrie précédemment cité.

Si l'on en croit le récit de la naissance de l'ICAN raconté par Ronald McCoy, celle-ci a été créée avec l'objectif de lancer un processus tel que celui d'Ottawa ou d'Oslo. Pourtant, l'organisation semble perdre cet objectif de vue et renouer seulement plus tard. D'un côté, Magnus Løvold explique qu'il a défendu l'idée du « ban » dès son entretien d'embauche pour l'ICAN donc en 2010 mais d'un autre côté, Arielle Denis insiste sur le fait que la stratégie n'a été élaborée que vers 2011/2012 après consultation d'un grand nombre d'acteurs<sup>599</sup>. Elle cite en particulier l'UNIDIR avec l'ouvrage de John Borrie au sujet de l'interdiction des armes à sous-munitions (« *ce livre a été notre Bible* ») et Sylvie Brigot-Vilain<sup>600</sup>. En réalité, il n'y a pas de contradiction entre ces deux constats. Si l'objectif a été établi tôt, il a sans doute fallu transposer la stratégie dans un domaine différent et spécifique, celui des armes nucléaires. Par ailleurs, la création de l'ICAN et son utilisation efficiente n'ont pas été des conditions suffisantes au succès de l'entreprise. Tout un réseau et des partenariats ont également contribué à cette mobilisation.

### *c. Des acteurs en réseau*

Nous avons discuté la pertinence de l'utilisation du concept de TAN en introduction de nos travaux. Quelles que soient les réserves à cet égard, il semble utile de mobiliser ici ce cadre théorique pour appréhender la multiplicité des acteurs engagés et pour circonscrire davantage les relations entre ces acteurs.

Si l'on procède de manière chronologique, il convient de prendre en compte la situation qui préexiste à la naissance de l'initiative CHAN. S'agissant des questions nucléaires, nous avons dressé un état des lieux dynamique des États et des ONG. Comme nous le verrons par la suite, la question des acteurs demande d'élargir notre horizon en général au désarmement pour prendre en compte la réactivation des réseaux existants. Il apparaît que la campagne sur les armes à sous-munition a bénéficié de celle du réseau des acteurs engagés pour l'interdiction des mines antipersonnel. L'initiative sur les CHAN bâtit sur le socle formé par ces deux processus. Erwan Roche observe : « Les personnes impliquées dans la campagne sur les armes nucléaires ont fait “leurs

---

<sup>599</sup> Entretien avec Arielle Denis précédemment cité.

<sup>600</sup> Sylvie Brigot-Vilain est directrice d'Amnesty International France. Elle a travaillé pour l'ICBL pendant de nombreuses années jusqu'à en devenir directrice générale de 2011 à 2014.

armes” avec les processus d’Ottawa et d’Oslo. Elles ont acquis un savoir-faire en matière de campaigning, de formation de grandes coalitions internationales. Elles ont des relais dans les organisations internationales, notamment à l’ONU, le bureau des affaires de désarmement »<sup>601</sup>.

Peut-on parler de réactivation des réseaux là-encore ? Cette image ne semble pas correspondre exactement à notre observation qui confirme la présence active et cruciale d’acteurs des précédents processus, sans qu’il semble approprié de parler de réactivation d’un réseau. Il apparaît plutôt que des acteurs de réseaux existants s’intègrent dans ces nouvelles configurations et participent à la création de nouveaux réseaux. On peut ainsi évoquer la réactivation de réseaux dans la mesure où ces acteurs vont solliciter des membres de leur propre réseau résultant des processus de DH précédents<sup>602</sup>. Nos travaux ont pu faire apparaître certaines connexions, en particulier dans la deuxième partie, au moment des observations des conférences ad hoc dans leur dimension intergouvernementale et aussi du côté de la société civile (voir chapitre 4). Par ailleurs, le fait que l’ICAN soit une émanation de l’IPPNW conduit à une situation dans laquelle cette nouvelle structure s’inscrit d’une certaine manière dans le réseau de l’IPPNW. Cette dernière n’était pas engagée en tant qu’organisation dans les processus sur les MAP ou sur les BASM<sup>603</sup>

Les relations entre les différents acteurs de l’initiative se tissent de telle sorte qu’un maillage se forme transcendant les catégories d’acteurs. Des partenariats se mettent en place entre États et ONG. Le plus facilement repérable est celui qui se noue entre le gouvernement norvégien et l’ICAN, mais tout n’est pas visible. Une monographie comme celle de Kjølvs Egeland sur la Norvège ou celle qu’Emmanuelle Maitre et Pauline Levy ont publiée au sujet de l’Autriche permettent de mieux

---

<sup>601</sup> Entretien avec le capitaine de vaisseau Erwan Roche cadre-professeur à l’Ecole de guerre, 7 octobre 2019. Le CV Erwan Roche a occupé plusieurs postes dans le domaine de la maîtrise des armements. Il a notamment été le conseiller militaire de la représentation permanente de la France auprès de la Conférence du désarmement à Genève de 2012 à 2015

<sup>602</sup> Voir par exemple John Borrie, Michael Spies et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p.107 – les auteurs évoquent les séminaires de Berkshire (Royaume-Uni) organisés entre 2013 et 2017 par *Article 36* sur financement suisse et rassemblant diplomates, militants, personnel d’organisations internationales... L’article explique que ces séminaires deviennent un canal de circulation de l’information entre ces différentes catégories d’acteurs. Il suggère donc la re-création d’un réseau à partir du carnet d’adresse d’*Article 36* qui avait déjà été engagé dans la campagne précédente.

<sup>603</sup> Tilman Ruff interrogé sur ce point cite seulement Robert Mtonga en tant que membre de l’IPPNW s’étant impliqué dans la campagne sur les BASM. Entretien avec Tilman Ruff.

comprendre l'implication d'autres acteurs qui peuvent se présenter comme des intermédiaires. C'est le cas de l'*International Law and Policy Institute* (ILPI) mandaté par le gouvernement norvégien pour organiser un certain nombre d'activités sur la thématique du désarmement nucléaire et au sein duquel figurent Kjølsv Egeland en tant que chercheur pendant quelques temps ou encore Magnus Løtvold qui sera recruté au bureau de l'ICAN Norvège puis au sein du CICR à Genève après la conclusion du TIAN. Ce constat illustre la possibilité de repérer des fils de ce réseau à un niveau local qui se prolonge au niveau international puisque d'une part, l'action de l'ILPI s'est déployée de manière transnationale et que d'autre part, les organisations évoquées relèvent également de cette dimension.

Si Margaret Keck et Kathryn Sikkink énumèrent un certain nombre de catégories d'acteurs qui peuvent être impliqués dans ces réseaux de défense de cause, c'est plutôt leur identification de la centralité des valeurs qui nous intéresse s'agissant de plusieurs acteurs qui peuvent être appréhendés en tant qu'autorités morales.

Tout d'abord, nos travaux ont fait ressortir l'importance du CICR au sein duquel des études sont engagées dans les années 2000 sur les aspects humanitaires des armes nucléaires et dont le rôle au sein de l'initiative CHAN n'est sans doute pas entièrement rendu visible par nos recherches. En effet, l'évolution des expressions publiques de cette organisation dont le rôle est notamment de promouvoir le DIH<sup>604</sup> permet de l'identifier en tant que catalyseur de l'approche humanitaire mais aussi en tant que source de diffusion par le biais du réseau que forment les différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Par ailleurs, le fait que le président du CICR soit un ancien diplomate suisse suggère des connexions facilitées non seulement avec les acteurs diplomatiques suisses mais aussi d'autres États avec lesquels des relations ont pu être établies par le passé.

Il ressort de plusieurs entretiens<sup>605</sup> que le principe de neutralité du CICR est un impératif pour lui permettre de continuer à intervenir et de dialoguer avec un grand nombre d'acteurs, notamment les États impliqués dans des conflits et que celui-ci

---

<sup>604</sup> Ariane Sand-Trigo, « Le droit international humanitaire (droit international des conflits armés) », *Erudit*, 23:4, 1992, p. 745-772.

<sup>605</sup> Entretien avec Caroline Brandao, responsable du Pôle Droit International, Croix-Rouge française, 21 novembre 2019. Entretien avec Erwan Roche précédemment cité.

pourrait expliquer la poursuite par le CICR d'une action convergeant avec la campagne mais toutefois formellement séparée. Le CICR a pris position dans d'autres campagnes, mais la question des armes nucléaires est certainement plus politique et plus sensible. Pour les sociétés nationales dans les États possesseurs, le sujet est resté « tabou ». Caroline Brandao, responsable du pôle DIH (Direction des relations et opérations internationales) à la Croix-Rouge française, précise : « *De 1945 aux années 1990, le CICR n'était pas très à l'aise avec ce sujet. Il n'y avait pas de communication publique. Les sociétés nationales ne faisaient pas connaître leur point de vue* ». Selon elle, la première à s'être saisie du sujet est la Croix-Rouge australienne, en 2009<sup>606</sup>. Là, encore d'autres observations pourraient permettre de mettre en lumière une dimension macro du réseau en interrogeant la circulation des idées entre plusieurs acteurs australiens dont la Croix-Rouge et la MAPW. Dans une interview, Dimity Hawkins raconte que Tilman Ruff a travaillé pour la Croix-Rouge australienne pendant 20 ans<sup>607</sup>.

Toujours en lien avec la centralité des valeurs, le Saint-Siège figure également dans la liste des acteurs importants ici. Acteur étatique, le Saint-Siège est observateur des Nations Unies. À ce titre, il participe à un certain nombre de réunions multilatérales, notamment dans le cadre du TNP, sans toutefois participer aux votes. Or, l'initiative s'étant déployée également en dehors des enceintes onusiennes, le Saint-Siège s'est retrouvé parmi les orateurs dans les conférences CHAN par exemple. L'existence d'une corrélation entre l'évolution de la position du Saint-Siège sur la question de la dissuasion et du désarmement nucléaire et la progression de l'initiative CHAN devrait être interrogée. Il y a en tous cas une coïncidence temporelle. De même, nos travaux ont fait ressortir l'implication de la CELAC en tant que groupe en faveur des CHAN puis de l'interdiction. Cette position en bloc a-t-elle tenu compte de l'autorité morale que représente le Pape pour ces États dans lesquels prédomine le catholicisme ?

---

<sup>606</sup> A cet égard, on notera le commentaire d'IDN-France lors de la parution dans le journal Le Monde le 6 août 2020 d'une tribune signée par plusieurs responsables de la Croix-Rouge, y compris le président de la Croix-Rouge française, Jean-Jacques Eledjam : « *Pour la première fois, la Croix-Rouge française prend clairement position en faveur du désarmement nucléaire* ». Voir « 75 ans après Hiroshima et Nagasaki, l'ombre d'une guerre nucléaire plane toujours sur nos têtes », Le Monde, 6 août 2020, publié sur le site : [www.idn-france.org](http://www.idn-france.org).

<sup>607</sup> Rosamund Burton, « Two of Us: the Melbourne co-founders of a Nobel Prize-winning movement », *The Sydney Morning Herald*, 3 mars 2018, URL : <https://www.smh.com.au/national/two-of-us-the-melbourne-co-founders-of-a-nobel-prize-winning-movement-20180227-p4z1zv.html> (consulté le 14 février 2022).

Sans avoir l'ascendant moral, d'autres acteurs peuvent également être considérés comme faisant autorité : il s'agit des chercheurs, en particulier dans le milieu universitaire. Or, le réseau CHAN fait intervenir plusieurs structures universitaires et/ou professeurs. L'implication individuelle de ces chercheurs est visible dans les publications qui portent sur l'initiative ou sur des thèmes liés aux CHAN. Certains auteurs écrivent sans se positionner. D'autres adoptent à la fois une posture de chercheur tout en portant la cause. C'est le cas en particulier de Nick Ritchie de l'université de York et de Matthew Bolton de l'université PACE, New-York. Le premier a publié plusieurs articles portant sur les armes nucléaires dans une perspective critique, parfois avec Kjølsv Egeland. Le deuxième est co-auteur de plusieurs articles portant sur la campagne soit avec Elisabeth Minor d'*Article 36*<sup>608</sup>, soit également avec Beatrice Fihn en tant que dirigeante de l'ICAN. Un article datant de 2010, co-écrit avec Thomas Nash, signale une connexion avec le réseau sur les armes à sous-munitions<sup>609</sup>. Enfin, Bonnie Docherty, maître de conférences à l'université de Harvard non seulement contribue par des articles qui soutiennent le TIAN mais assume également ce positionnement à travers une offre de « services » à l'ICAN. Elle parle même d'un « engagement » : « quand il est devenu clair que la question des armes nucléaires allait être traitée par l'ONU et qu'il y aurait des négociations pour un traité, nous nous sommes immédiatement engagés et avons offert nos services à l'ICAN »<sup>610</sup>. Et c'est même tout un petit groupe d'étudiants au sein de la *Law School's International Human Rights Clinic* qui s'est mis au service de la campagne. Aux yeux de certains militants, l'implication des universitaires est importante. C'est le cas pour Ray Acheson qui a mentionné cette dimension à plusieurs reprises lors de notre entretien. Elle a notamment inclus les universitaires dans la description des acteurs qui ont participé aux réunions d'élaboration de la stratégie du ban et notamment du cadrage. Elle a également évoqué les « efforts concertés » au sujet de la publication d'articles, y compris dans des revues académiques<sup>611</sup>. Le cas des universitaires plus que tous les autres acteurs que nous

---

<sup>608</sup> Article 36 est une ONG basée au Royaume-Uni spécialisée sur les questions d'armement. Elle tire son nom de l'article 36 du protocole I des conventions de Genève qui porte sur les « armes nouvelles ».

<sup>609</sup> Matthew Bolton et Thomas Nash, « The Role of Middle Power-NGO Coalitions in Global Policy: The Case of the Cluster Munitions Ban », *op. cit.*

<sup>610</sup> Emily H. Choi and Ahab Chopra, « Law School Team Helps Nuclear Disarmament Campaign Win Nobel Prize », *The Harvard Crimson*, 12 octobre 2017, URL : <https://www.thecrimson.com/article/2017/10/12/hls-clinic-nobel-prize/> (consulté le 7 mai 2022).

<sup>611</sup> Entretien Ray Acheson, précédemment cité.

avons passés en revue invite à s'interroger sur la manière dont ils participent à la campagne : pourquoi interviennent-ils sans afficher leur appartenance à l'ICAN par exemple ? Sont-ils alors seulement impliqués à titre individuel par leur adhésion à la cause et leur volonté de contribuer à la campagne ?

À un autre niveau, toujours en lien avec la centralité des valeurs, apparaît le réseau des prix Nobel de la paix. L'implication de Jody Williams, qu'elle ait été spontanée ou à la demande des promoteurs des CHAN, est non seulement une connexion avec les réseaux des processus précédents mais aussi avec l'aura du Nobel. La préface de la NWC dans son édition de 2007 cite la déclaration de Rome que les lauréats du prix ont rendue publique en 2006 car celle-ci comporte un paragraphe sur l'abolition : « Un monde avec États dotés et non dotés est fragmenté et instable, ce que soulignent les menaces actuelles de prolifération. Dans un tel environnement, la coopération échoue. Ainsi, les nations sont incapables de répondre efficacement aux menaces réelles de pauvreté, de dégradation de l'environnement et de catastrophe nucléaire. Les armes nucléaires sont un problème plus important que n'importe quel problème qu'elles cherchent à résoudre<sup>612</sup>. » Ce paragraphe porte la trace d'une idéologie semblable à celle qui irrigue l'initiative dans son volet politique notamment. D'où une interrogation concernant le rôle que ce réseau a pu jouer dans l'initiative et la mobilisation, au-delà du crédit apporté par le soutien de Jody Williams, en tant que lauréate du prix Nobel de la paix<sup>613</sup>.

En regardant plus près de l'ICAN et d'autres organisations actives au cœur de l'initiative CHAN, il apparaît que le réseau est surtout constitué de militants d'ONG et de représentants étatiques. Nous sommes alors tentés de qualifier ces derniers de militants étatiques non pas parce qu'ils adoptent des pratiques militantes mais surtout en raison de leur rapport à la cause. Quand l'engagement pour la cause prend le pas sur la représentation diplomatique, le diplomate devient militant. Précisons que la notion de militant étatique est distincte de celle d'entrepreneur de norme puisque dans un cas, il est question d'un individu et dans l'autre, d'une organisation, y compris d'un État. En parallèle, comme nous l'avons vu précédemment, le militant imite le diplomate allant

---

<sup>612</sup> Déclaration des lauréats du prix Nobel de la paix, Rome, 2006. Soulignement ajouté.

<sup>613</sup> Le nom de Jody Williams a dû également apporté du crédit aux yeux de ceux qui sont familiers avec ce domaine et qui ont fait le lien entre les différents processus.

jusqu'à participer aux négociations d'un traité. Cela ne signifie pas que les frontières entre les différents métiers sont gommées mais plutôt que le fonctionnement des enceintes onusiennes favorise les échanges entre différentes catégories d'acteurs, ainsi que l'établissement de partenariats entre États et ONG (au sens large). Le TAN ne transforme pas les métiers, mais le prisme du TAN tend à gommer les fonctions de telle sorte que l'individu est plus saillant.

### **Conclusion 2.3.**

En introduction de cette section consacrée aux acteurs, nous avons interrogé le terme d'acteurs et la nature de leur action au regard du désarmement. Nous avons brossé un tableau global des acteurs sans cibler précisément leur action au cours de l'initiative afin de disposer d'un état des lieux destiné à comprendre le contexte dans lequel émerge l'initiative et ensuite à repérer les changements que celle-ci va engendrer. Nous avons commencé à observer cette évolution à travers le cas particulier de l'ICAN qui fait irruption dans un milieu formé de multiples ONG abolitionnistes, avec une distribution des rôles établie et des pratiques routinisées. À partir du troisième chapitre, nous serons conduits à identifier d'autres acteurs de cette initiative en distinguant divers degrés d'implication.

## **Conclusion du chapitre 2**

Au terme de ce chapitre consacré au désarmement nucléaire dans l'écosystème onusien, il apparaît que ce dernier a pu favoriser le développement de l'initiative CHAN mais que ce mécanisme ne s'est pas produit dans la passivité. Les acteurs ont agi de manière stratégique, en réussissant à créer des opportunités, en tirant parti d'une forme de routinisation des pratiques autorisant une relative prévisibilité. Certains des promoteurs de l'initiative avaient une bonne connaissance du fonctionnement des enceintes onusiennes, ainsi que des processus de DH qui s'étaient affranchis des contraintes de procédure habituelles par des conférences *ad hoc*.

La manière dont l'ICAN s'est développée dans ce contexte ne peut manquer de faire penser à l'image du « récif de corail » utilisée par Sidney Tarrow pour représenter la manière dont les acteurs non étatiques se servent des institutions internationales pour



« créer des liens horizontaux au-delà des frontières entre militants ayant des revendications semblables ou complémentaires »<sup>614</sup>. Notons que dans les enceintes multilatérales que nous observons, ces liens s'établissent non seulement entre militants non étatiques mais également avec des représentants officiels. Finalement, la structure est à la fois favorable à l'émergence des mobilisations et à leur réussite.

Le choix du terme d'écosystème comme titre de ce chapitre est une référence à cette image mais tend à englober d'autres phénomènes, notamment ce qui concerne l'initiative dans son ensemble et la manière dont elle crée le cadre normatif de son action future. L'initiative façonne une structure d'opportunité politique qui sera favorable à son action par la suite. L'exemple le plus saillant est la conclusion du TIAN lui-même, mais d'autres jalons de la mobilisation pour l'interdiction que nous observerons dans la deuxième partie relèvent de ce procédé. On peut y voir une forme de militantisme constructiviste. D'une certaine manière, les acteurs mettent en œuvre la théorie.

Par ailleurs, nous souhaitons revenir ici sur la notion de structure d'opportunité politique, non pas en référence à l'ONU ou à certaines de ses enceintes mais plutôt au sujet de l'instabilité du cadre normatif et de la contestation permanente, inhérente au régime, devenue structurelle. Dans quelle mesure, la structure peut-elle être considérée comme agent, en dehors même de la perception qu'en ont les acteurs de la mobilisation ? Qu'ils perçoivent ou non la situation comme une opportunité, celle-ci évolue dans ce sens.

Enfin, si nous avons identifié des catégories d'acteurs et des modes d'action, nous n'avons sans doute pas couvert toutes les déclinaisons de ceux-ci. Les plus saillants sont les initiateurs, les promoteurs, les militants, mais la mobilisation a eu besoin aussi d'autres types d'interventions et par exemple d'intermédiaires. C'est ainsi que l'on pourrait qualifier les organisations régionales par exemple lorsqu'elles transmettent les informations, canalisent les voix.

---

<sup>614</sup> Sidney Tarrow, « La contestation transnationale », *op. cit.*, p. 14. Voir aussi Sidney Tarrow, « Transnational Politics: Contention and Institutions in International Politics », *Annual Review of Political Science*, 4:1, 2001, p. 15. Dans cet article, Sidney Tarrow remercie Ron Jepperson de lui avoir suggéré cette « métaphore ».

Si les représentants de tel ou tel ensemble agissent « en qualité de », ils vont cependant être capables d’agir individuellement notamment par leur volonté d’orienter la politique de l’entité dont ils portent la voix. Le processus place l’individu au centre, par le biais du concept de sécurité humaine mais aussi dans une stratégie qui repose en partie sur des ressorts émotionnels et vise la mobilisation de l’individu<sup>615</sup>.

---

<sup>615</sup> Sur le rôle de l’individu, il serait intéressant de travailler à partir du constat fait par Patrick Mc Carthy : « [...] *il existe un certain nombre d'exemples dans la pratique du désarmement et de la maîtrise des armements, ainsi que dans d'autres domaines de la négociation multilatérale, de diplomates en tant qu'individu prenant des initiatives au cours d'un processus de négociation qui, en retour, modifient la politique émanant de leurs capitales* ». Voir Patrick McCarthy, « Deconstructing disarmament: the challenge of making the disarmament and arms control machinery responsive to the humanitarian imperative », *op. cit.*, p. 54.

## **CHAPITRE 3 : 2010 - 2013, LA MISE EN ROUTE D'UNE**

### **« INITIATIVE HUMANITAIRE »**

Dans les récits publiés sur l'initiative CHAN, son histoire ne commence pas avec la naissance de l'ICAN (2007), mais lors de la conférence d'examen du TNP de 2010, avec l'introduction de la thématique humanitaire et son inscription dans le document final agréé par consensus. Elle est alors uniquement portée par quelques acteurs dont le rôle n'a pas toujours été reconnu dans la genèse du TIAN. Les ONG restent concentrées sur l'objectif de faire progresser une convention sur les armes nucléaires et ne commencent à promouvoir l'application de la perspective humanitaire au désarmement nucléaire qu'à partir de la première commission de l'AGNU, à l'automne 2010. De manière inédite depuis la fin de la guerre froide, le CICR affiche une position tranchée sur les armes nucléaires qu'il partage avec quelques États, utilisant les termes de délégitimation, stigmatisation et interdiction. L'ancrage de la campagne CHAN dans les enceintes multilatérales est incontestable à partir de 2012, mais des signes de la diffusion de son approche sont déjà perceptibles avant.

#### **3.1. L'introduction de la « composante humanitaire »**

Pour comprendre les ressorts de la mobilisation qui a conduit au TIAN, nous revenons aux premières expressions de la volonté d'appliquer la dimension humanitaire à la thématique du désarmement nucléaire et de poursuivre un objectif normatif, d'interdiction de l'arme nucléaire. Quelle est la nouveauté de cette approche alors que les préoccupations concernant les conséquences humanitaires sont anciennes ?

Prise isolément, chacune des initiatives dont il est question ci-après, ne semble pas constituer un événement tellement remarquable qu'il puisse être qualifié de tournant ou de point de départ. Cependant, leur conjonction met en lumière leur importance. Ainsi, la conclusion est différente si l'on rapproche le discours du président du CICR en avril 2010, certains résultats de la RevCon et la démarche suisse pour introduire la « composante humanitaire » au cœur du débat sur le désarmement nucléaire. Qu'elle soit fortuite ou voulue, cette convergence saute aux yeux de l'observateur qui se

replonge dans l'histoire du TIAN avec le recul de quelques années. En revanche, ce n'est pas nécessairement si évident pour les acteurs, pendant cette période. Certains s'interrogent alors sur ces différents signaux un peu inhabituels. D'autres, pour qui l'expérience du processus d'Oslo est encore récente, ne peuvent s'empêcher de penser que ce qui est présenté comme un modèle de DH sera tôt ou tard transposé dans le domaine nucléaire<sup>616</sup>. Pourtant, beaucoup estiment que cela n'est pas possible et que le renoncement des États à certaines armes destinées au combat n'a pu être consenti que parce qu'elles pouvaient être remplacées par d'autres ou que les forces armées pouvaient finalement s'en passer. Ainsi, le modèle ne serait pas applicable à une arme de niveau stratégique, toujours utile et non remplaçable pour le moment, touchant au politique et engageant la souveraineté nationale. Même des antinucléaires se montrent sceptiques quant à la possibilité de faire aboutir une telle entreprise<sup>617</sup>.

En définitive, la diffusion de l'approche humanitaire commence sans que l'on sache si les objectifs de l'initiative CHAN sont déjà en place et si les différentes actions menées s'inscrivent dans une stratégie établie, comme de premières étapes qui permettront ensuite de rallier des soutiens. Les développements suivants permettront d'éclairer cette question tout en poursuivant l'objectif de comprendre comment et quand la mobilisation a commencé.

Le choix d'une présentation chronologique de ces différentes manifestations de la perspective humanitaire a comme corollaire le risque de l'illusion rétrospective. Pour bon nombre de participants à la RevCon et d'observateurs, la perception et la connaissance de ces différents signaux aura eu lieu dans l'ordre inverse.

---

<sup>616</sup> Entretien avec Elisabeth Quanquin, précédemment cité.

<sup>617</sup> Alyn Ware, « From aspiration to success: shaping civil society action to change nuclear weapons policy », *Forum du désarmement*, vol. 4, 2010, p. 25-37.

### 3.1.1. Le CICR se prononce pour « mettre fin à l'ère nucléaire »

#### *a. Un discours dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP en 2010.*

À quelques jours du démarrage de la RevCon, le 20 avril 2010, le président du CICR, Jakob Kellenberger<sup>618</sup> prononce un discours « devant le corps diplomatique » intitulé « Mettre fin à l'ère nucléaire »<sup>619</sup>. A posteriori, plusieurs observateurs et acteurs de la campagne CHAN ont mis en évidence l'importance de ce discours pour la suite des événements, à la fois pour la RevCon mais également plus généralement pour la campagne CHAN. Ainsi, l'ambassadeur Alexander Kmentt écrit : « Ce discours par le président de l'organisation qui agit en tant que “gardien du droit international humanitaire” était destiné, et est parvenu, à constituer un important apport pour la RevCon du TNP en mai 2010.<sup>620</sup> »

Effectivement, le CICR saisit l'opportunité de la tenue rapprochée de la RevCon pour donner une impulsion afin que les États parties au TNP adoptent « des plans concrets pour assurer le respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent au titre de ce Traité, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire »<sup>621</sup>. La mention de ces « plans concrets » mérite d'être notée car elle ne fait pas partie de la routine et du lexique habituel du processus d'examen du TNP, contrairement au terme « document final » par exemple.

En amont de la RevCon, le résultat de celle-ci n'est évidemment pas encore connu. Ainsi, il n'est pas sûr que les États parties parviendront à s'accorder sur un document final par consensus. Et le contenu d'un éventuel document final reste à définir. En revanche, l'idée de poser comme objectif l'adoption de plans d'action au

---

<sup>618</sup> Jakob Kellenberger, diplomate suisse, a présidé le CICR de 1998 à 2012.

<sup>619</sup> Le président du CICR aurait souhaité éviter de « faire un discours politique », c'est pourquoi il aurait choisi de le prononcer en dehors du processus d'examen du TNP. Ce qui permettait aussi d'inviter les États hors TNP. Entretien anonyme.

<sup>620</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 684.

<sup>621</sup> « Mettre fin à l'ère nucléaire », discours prononcé par M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge, devant le corps diplomatique de Genève, le 20 avril 2010, *Revue du CICR*, vol. 97, n°3, 2015, p. 214.

sein du document final a déjà circulé puisqu'elle apparaît dans les conclusions provisoires du troisième et dernier Prepcom (2009) de ce cycle d'examen<sup>622</sup>.

Le fait que le discours mentionne ces « plans d'action » autorise donc à penser que le CICR s'intéresse de près au processus d'examen du TNP, même s'il ne figure pas parmi les acteurs habituellement visibles dans ce cadre, ou même plus généralement sur les questions nucléaires. Par ailleurs le CICR a adressé une note verbale au SG de la RevCon afin que le discours de J. Kellenberger soit distribué en tant que document officiel<sup>623</sup>.

Dans un article publié dans la revue internationale de la Croix-Rouge en 2015, Richard Slade, Robert Tickner et Phoebe Wynn-Pope, trois membres du comité australien font état de l'intention du discours<sup>624</sup>. Selon eux, « [l]e président Kellenberger a prononcé son discours un mois avant la RevCon du TNP dans le but d'encourager les États à considérer les aspects humanitaires des armes nucléaires lors de leurs délibérations ». Le texte a d'ailleurs été officiellement transmis au Secrétaire général de la RevCon par une note verbale datée du 6 mai 2010, ce qui en fait un document officiel enregistré dans le rapport final<sup>625</sup>. Comme ce fut le cas lors de la précédente RevCon en 2005, le CICR a participé à celle de 2010, en tant qu'observateur. Il était représenté par trois membres de la délégation permanente du CICR et Peter Herby, le chef de l'unité « armes » au sein de la division juridique. Ainsi, son niveau de représentation ne signale rien de particulier.

### ***b. Les prémisses de l'initiative sur les CHAN ?***

L'ambition du CICR dépasse cependant l'horizon de la RevCon puisque le discours établit déjà l'objectif d'un traité d'interdiction :

---

<sup>622</sup> Voir *Draft recommendations to the Review conference*, NPT/CONF.2010/PC.III/CRP.4/rev.2 du 15 mai 2009.

<sup>623</sup> Note verbale datées du 6 mai 2010 du CICR adressée au Secrétaire général de la Conférence, NPT/CONF.2010/43, 7 mai 2010.

<sup>624</sup> Richard Slade, Robert Tickner, et Phoebe Wynn-Pope, « Protéger l'humanité des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires : recentrer le débat autour de l'impact humanitaire », *International Review of the Red Cross*, n° 899, septembre 2015, p. 731-752. Les auteurs de l'article remercient Tilman Ruff pour ses commentaires et suggestions. Il existe bien une connexion entre la Croix-Rouge australienne et l'ICAN. Pour rappel, Tilman Ruff, médecin australien, est l'un des fondateurs d'ICAN.

<sup>625</sup> Note verbale datée du 6 mai 2010, *op. cit.*

« De l’avis du CICR, la prévention de l’emploi des armes nucléaires passe par le respect d’une obligation existante, celle de poursuivre les négociations visant à adopter un traité international juridiquement contraignant afin d’interdire et d’éliminer totalement ces armes »<sup>626</sup>.

L’objectif et l’argument sont parfaitement en ligne avec ceux qui constitueront la colonne vertébrale de la campagne CHAN. En particulier, l’idée d’un déplacement du sujet depuis le prisme de la sécurité internationale vers celui de la sécurité humaine est ici exposée. L’idée d’un recadrage du sujet est déjà exprimée :

« Le Comité international de la Croix-Rouge est convaincu que le débat sur les armes nucléaires ne doit pas être conduit en se référant uniquement aux doctrines militaires et à la politique de la force [...] Ce sont les êtres humains, les règles fondamentales du droit international humanitaire et l’avenir collectif de l’humanité qui doivent être au cœur du débat actuel sur les armes nucléaires.<sup>627</sup> »

Par ailleurs, le CICR y justifie sa légitimité sur le sujet par un rappel historique de son engagement sur les questions nucléaires, y compris sur le terrain<sup>628</sup>, et par son rôle de promotion du respect du droit international humanitaire. L’argumentaire sur ce thème est particulièrement étoffé. À bien des égards, ce discours pourrait être considéré comme un jalon de l’initiative sur les CHAN, d’autant qu’il contient un véritable appel aux États : « [a]ussi le CICR lance-t-il aujourd’hui un appel à tous les États, pour qu’ils veillent à ce que de telles armes ne soient plus jamais utilisées, indépendamment de leur point de vue quant à la licéité de leur emploi.<sup>629</sup> »

Par ailleurs, s’agissant de la méthode, une volonté de rendre le risque nucléaire tangible est lisible dans les différentes descriptions, fondées sur les témoignages que Marcel Junod a rapportés de sa mission sur le terrain, à Hiroshima :

« En quelques secondes [...] des milliers d’êtres humains, dans les rues et les jardins du centre de la ville, frappés par une vague de chaleur aiguë, meurent comme des mouches sous l’effet de la température. D’autres se tordent comme des vers, atrocement brûlés. Tout ce qui est maisons d’habitation, dépôts, etc., disparaît comme balayé par une force surnaturelle. Des tramways sont déplacés de plusieurs mètres, comme si leur poids n’existait pas. Des wagons sont chassés

---

<sup>626</sup> « Mettre fin à l’ère nucléaire », *op. cit.*, p. 214. Lorsque les citations nous intéressent en particulier pour le langage, elles sont placées de cette manière avec un retrait plus important.

<sup>627</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>628</sup> *Ibid.* « A Hiroshima, le docteur Marcel Junod, délégué du CICR, a été le premier médecin étranger à constater les effets du bombardement atomique et à secourir les victimes ».

<sup>629</sup> *Ibid.*, p. 214

hors des rails. [...] Tout ce qui est vivant se fige dans une attitude exprimant la souffrance aiguë »<sup>630</sup>.

Les images, mises en mot, sont insoutenables. Leur utilisation dans ce discours ne peut manquer de faire penser au recours aux images des victimes des autres campagnes de DH que le CICR connaît bien<sup>631</sup>.

Si l'existence d'un lien entre ce discours et la campagne CHAN semble probable, son inscription intentionnelle dans un processus reste hypothétique. Rebecca Gibbons, chercheuse spécialiste des questions de non-prolifération aux États-Unis<sup>632</sup>, sans affirmer l'existence d'un lien ou d'une influence de ce discours sur les développements ultérieurs, suggère seulement de manière rétrospective qu'il en fut le point de départ : « L'argumentation humanitaire, qui a démarré en 2010, a commencé à prendre de l'importance. Jakob Kellenberger, président du CICR, prononça un discours racontant les effets dévastateurs des armes nucléaires et affirmant qu'aucune organisation de secours au monde n'aurait la capacité de traiter une telle urgence humanitaire. La campagne se poursuit avec trois conférences internationales sur l'impact humanitaire des armes nucléaires en 2013 et 2014.<sup>633</sup> »

Dans une certaine mesure, R. Gibbons place au même niveau ce discours et les conférences CHAN. D'autres experts sont encore plus précis quant au rôle joué par le CICR à ce moment-là, estimant que ce discours « a stimulé les efforts des délégations telles que l'Autriche et la Suisse »<sup>634</sup> pour l'insertion du langage sur les conséquences humanitaires dans le document final de la RevCon. En revanche, rien ne dit que le CICR s'inscrivait déjà dans une stratégie destinée à favoriser l'émergence de l'initiative. La restitution de réflexions menées au tout début de celle-ci incite à penser que la convergence entre la démarche du CICR et celles d'autres acteurs n'est pas tout à fait fortuite même si elle ne s'intègre sans doute pas dans un plan d'ensemble intégrant

---

<sup>630</sup> Extrait de M. Junod, « Le Désastre de Hiroshima », 1982, cité par Jakob Kellenberger.

<sup>631</sup> Le cadrage est opéré non seulement à travers le développement de thématiques mais également les images.

<sup>632</sup> En 2019, Rebecca Gibbons est en contrat post-doctoral au *Belfer Center's Project on Managing the Atom and International Security Program* (université d'Harvard).

<sup>633</sup> Rebecca Gibbons, « The Nuclear Ban Treaty: How Did We Get Here, What Does It Mean for the United States? », *War on the Rocks*, 14 juillet 2017, URL : <https://warontherocks.com/2017/07/the-nuclear-ban-treaty-how-did-we-get-here-what-does-it-mean-for-the-united-states/> (Consulté le 19 février 2018).

<sup>634</sup> John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*



la campagne de l'ICAN par exemple. Tilman Ruff évoque une « coïncidence heureuse » entre les démarches du CICR et de la Suisse d'une part et d'autre part, celle de l'ICAN.

*c. D'une action confidentielle à une démarche diplomatique.*

Les grandes lignes du positionnement du CICR dans ce discours semblent en totale adéquation avec les buts de l'organisation et notamment la préoccupation liée au respect du droit international humanitaire (DIH). Cependant, la visibilité donnée au sujet est nouvelle : « Ce discours constitua une prise de position publique du CICR en faveur de l'élimination des armes nucléaires, alors que l'organisation se distingue traditionnellement par une approche et un dialogue confidentiels avec les États » constatent Slade, Tickner, et Wynn-Pope<sup>635</sup>. Comme le relate J. Kellenberger dans ce discours, le CICR a déjà pris position contre l'arme nucléaire, mais il a également été longtemps silencieux sur le sujet ou tout au moins plus discret. Lors de la première commission de l'AGNU en 2009, le CICR prononce un discours sous le point de l'ordre du jour « désarmement général et complet », au sujet de la convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination<sup>636</sup>. La moitié de ce discours est finalement consacré aux armes nucléaires en lien avec la problématique humanitaire et notamment le DIH. Il appelle « tous les États à garantir que ces armes ne soient plus jamais employées, quelles que soient leurs vues sur la légalité de leur emploi ». En 2008, dans la même enceinte, sur le même thème, le discours du CICR ne mentionne même pas les armes nucléaires<sup>637</sup>. L'appel de 2009, quoique dissimulé d'une certaine manière dans un discours s'intéressant aux armes conventionnelles, est relevé par un rapport de la *Middle Power Initiative*, qui voit

---

<sup>635</sup> Richard Slade, Robert Tickner, et Phoebe Wynn-Pope, « Protéger l'humanité Des Conséquences Humanitaires Catastrophiques Des Armes Nucléaires : Recentrer Le Débat Autour de l'impact Humanitaire », *op. cit.*

<sup>636</sup> Déclaration du CICR lors de la première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, le 9 octobre 2019, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com09/statements/9Oct\\_ICRC.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com09/statements/9Oct_ICRC.pdf) (consulté le 21 avril 2021).

<sup>637</sup> Déclaration du CICR lors de la première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, le 14 octobre 2008, URL : <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com08/statements/14OctICRC.pdf> (consulté le 21 avril 2021).

dans cette approche humanitaire un moyen d'évaluer les doctrines nucléaires<sup>638</sup>. Il y a bien une évolution par rapport à la discrétion habituelle du CICR sur la question des armes nucléaires (voir chapitre 2).

*Un sujet de préoccupation de longue date.* En interne, un travail a été réalisé quelques années auparavant comme le signale la publication en 2007 dans la revue internationale de la Croix-Rouge d'un article intitulé : « Armes nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques – qui portera assistance et comment ? ». Les auteurs, appartenant tous deux à l'unité Armes de la division juridique du CICR<sup>639</sup>, mettent en évidence « les difficultés inhérentes à l'assistance portée aux victimes d'armes NRBC » en insistant notamment sur les « profondes implications pour la santé et la sécurité du personnel du CICR » et en rappelant l'expérience du CICR en matière d'intervention dans « des conflits armés au cours desquels des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ont été réellement ou prétendument employées »<sup>640</sup>. Identifiant 11 types de risques auxquels ils attribuent une probabilité (faible, moyenne ou élevée) ainsi qu'un degré d'impact, les auteurs examinent ensuite la problématique de l'assistance, en particulier pour un incident représentant un risque dit « *peu probable mais ayant un fort impact* » (l'emploi d'armes nucléaires figure dans cette catégorie). Ils établissent qu'a priori, aucune organisation (internationale, non gouvernementale, etc.) ne dispose de « plans réalistes » ou de la « capacité de monter ce type d'action internationale ». Ainsi, la conclusion de l'article est formelle : « Le manque évident de capacité au niveau international pour venir en aide à ces victimes met en évidence le fait auquel il est impossible d'échapper : empêcher l'emploi d'armes nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques constitue un impératif absolu »<sup>641</sup>.

Il n'est pas encore question d'interdiction, mais la réflexion concernant les possibilités d'assistance se concentre sur plusieurs cas dont celui d'une explosion

---

<sup>638</sup> Middle Power Initiative, « A global undertaking: realizing the disarmament promise of the NPT », *Briefing paper for the Atlanta consultation III*, 21-22 janvier 2010, URL : [http://www.middlepowers.org/wp-content/uploads/2017/02/Atlanta\\_2010.pdf](http://www.middlepowers.org/wp-content/uploads/2017/02/Atlanta_2010.pdf) (consulté le 13 juillet 2021).

<sup>639</sup> Dominique Loye est chef-adjoint et conseiller technique de l'unité Armes de la division juridique du CICR ; le Dr Robin Coupland est, au sein de la même unité, conseiller médical sur la violence armée et les effets des armes.

<sup>640</sup> David Loye, Robin Coupland, « Armes nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques – qui portera assistance et comment ? », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n°866, juin 2007, p. 1-2.

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 15.

nucléaire. Cet article s’insère dans un numéro de la revue internationale de la Croix-Rouge consacré aux « événements catastrophiques » qui comprend une autre contribution sur les armes nucléaires, portant spécifiquement sur les premiers secours après le bombardement de Nagasaki<sup>642</sup>. Car en réalité, l’organisation s’était montrée engagée sur la question des armes nucléaires, dès les bombardements d’Hiroshima et de Nagasaki, et ce, de manière concrète puisque « [l]a Croix-Rouge japonaise et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) furent parmi les premiers à porter assistance aux victimes et le Dr Marcel Junod, délégué du CICR, fut le premier médecin étranger à arriver à Hiroshima et à fournir une assistance médicale<sup>643</sup> ».

Depuis la fin de la guerre froide, cette revue avait déjà traité des armes nucléaires mais principalement autour de la publication de l’avis de la CIJ sur la licéité de l’arme nucléaire. Ces publications ne permettent pas de mesurer quelle importance pouvait prendre le sujet en interne, avant le lancement de la campagne CHAN. Par la suite, certainement dans l’objectif de renforcer sa légitimité sur le sujet, le CICR a fréquemment mentionné dans ses discours son implication sur la question des armes nucléaires, depuis les bombardements d’Hiroshima et de Nagasaki. Caroline Brandao résume ainsi la position de l’organisation : « la perspective humanitaire n’est pas nouvelle pour la Croix-Rouge qui a fait l’expérience des conséquences de l’emploi de l’arme nucléaire. Il s’agit d’une “tradition humanitaire” ».

Dans les années suivantes, le CICR continuera de prendre position pour l’interdiction et l’élimination des armes nucléaires, confirmant ainsi que le discours de J. Kellenberger portait effectivement au-delà de la RevCon 2010 (cf. notamment 4.2.3.). Le discours servira de point d’appui dans d’autres circonstances. Lors du sommet des lauréats du prix Nobel de la paix en 2010 à Hiroshima, la déclaration finale reprend un paragraphe du discours de J. Kellenberger :

« Les armes nucléaires sont uniques par leur pouvoir de destruction, par les souffrances humaines indicibles qu’elles causent, par l’impossibilité de contrôler leurs effets dans l’espace et dans le temps, par les risques d’escalade qu’elle

---

<sup>642</sup> Nobuko Margaret Kosuge, « Prompt and utter destruction: the Nagasaki disaster and the initial medical relief », *International Review of the Red Cross*, Vol. 89, n°866, 2007, p. 279-303.

<sup>643</sup> Richard Slade, Robert Tickner, et Phoebe Wynn-Pope, *op. cit.*, p.132.

provoquent et par la menace qu'elles font peser sur l'environnement, sur les générations futures et par conséquent sur la survie de l'humanité »<sup>644</sup>.

Les développements ultérieurs impliquant le CICR conforteront également l'hypothèse de la mise en œuvre d'une stratégie en interne, consistant à orienter les sociétés nationales de la Croix-Rouge afin qu'elles s'impliquent sur ce sujet et se mettent en lien avec d'autres acteurs à leur niveau.

### 3.1.2. Une phrase dans le document final

#### a. La fabrication d'un « langage agréé »

La conférence d'examen du TNP de 2010 est généralement considérée comme le point de départ de la campagne CHAN en raison de l'insertion, dans le document final agréé par consensus à la fin des travaux, d'un paragraphe établissant un lien entre l'emploi de l'arme nucléaire et de possibles conséquences humanitaires :

« La Conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire.<sup>645</sup> »

Le document final contient aussi une autre référence aux « conséquences catastrophiques », mais celle-ci s'inscrit dans la partie « examen » qui n'a pas été agréée par consensus. Cette précision, qui n'apparaît qu'en note de bas de page dans la partie concernée du document final<sup>646</sup>, est parfois négligée, notamment par les observateurs qui n'ont pas participé à ces travaux. Or, la distinction revêt une grande importance. Si ce langage figurait dans la partie consensuelle, il pourrait être traité comme du

---

<sup>644</sup> Déclaration d'Hiroshima sur l'abolition des armes nucléaires, 14 novembre 2010. URL : [www.nobelpeacesummit.com/wp-content/uploads/2017/02/2010-Final-Declaration.pdf](http://www.nobelpeacesummit.com/wp-content/uploads/2017/02/2010-Final-Declaration.pdf) (consulté le 18 juin 2021).

<sup>645</sup> Document final de la REVCN du TNP en 2010, volume 1, partie I, Conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, « Désarmement nucléaire », A « Principes et objectifs », paragraphe v, NPT/CONF.2010/50. Le texte en version anglaise (langue de négociation) est le suivant : « *The Conference expresses its deep concern at the catastrophic humanitarian consequences of any use of nuclear weapons and reaffirms the need for all States at all times to comply with applicable international law, including international humanitarian law* ». Le terme « any use » est plus accentué qu'en langue française. La condamnation des armes nucléaires est sans appel.

<sup>646</sup> Document cité dans la note précédente, première partie, Examen du fonctionnement du traité, p2. La note de bas de page précise : « *Le présent examen relève de la responsabilité du Président qui s'est employé de son mieux à rendre compte des débats de la Conférence consacrés aux questions à l'examen* ».

« langage agréé ». Or, la qualification de « langage agréé » (cf. chapitre 2) que les États parties peuvent attacher à une expression ou une phrase modifie la destinée de celles-ci et les marges de manœuvres et de négociation. Pour la thématique du désarmement nucléaire, il s'agit de tous les textes qui ont été approuvés par le passé, soit dans des résolutions de l'AGNU, soit dans les documents finaux des conférences d'examen du TNP<sup>647</sup>.

Mélanie Albaret l'explique dans son article sur les négociations au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies<sup>648</sup>. Elle montre comment ce fonctionnement suppose que les acteurs s'approprient certains codes. Ce qui est en particulier vrai pour les contestataires qui doivent « exprimer l'objet de leur mécontentement d'une certaine manière, selon certains codes et à argumenter à partir de ces pratiques et de ces formes ». L'intégration de la formulation sur les CHAN dans le document final du TNP en 2010 témoigne de la volonté de certains acteurs d'utiliser la puissance du langage agréé au-delà du court terme. Certains observateurs ont pu aussi se demander si cette insertion n'avait pas pour objectif de contribuer à une stratégie juridique qui passerait par une nouvelle saisine de la CIJ – dans ce cadre, l'adoption de ce langage par consensus serait un élément allant dans le sens de l'élaboration d'une norme coutumière. En ce sens, elle s'intégrerait dans une stratégie de moyen/long terme.

*Un point d'appui pour la campagne.* L'idée que ce paragraphe aurait ainsi constitué un point d'appui précieux pour la campagne CHAN est largement partagée dans la communauté TNP. Par exemple, William Potter, observateur des enceintes multilatérales de désarmement depuis 25 ans, écrit dans un article paru en 2017 dans la revue *Survival* : « L'inclusion d'une phrase peu remarquée dans le document final agréé par la RevCon du TNP en 2010 peut être considérée, rétrospectivement, comme ayant posé les fondations de ce qui, sept années plus tard, est devenue de manière surprenante un effort couronné de succès pour parvenir à une interdiction des armes nucléaires

---

<sup>647</sup> Ce qui est accepté à la conférence du désarmement peut être qualifié de langage agréé dans cette enceinte uniquement. De manière générale, le langage agréé l'est dans une enceinte en particulier mais peut-être transféré dans une autre. C'est le cas pour l'AGNU (Première commission) et le processus d'examen du TNP.

<sup>648</sup> Mélanie Albaret, « Négociateur et contestateur au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies », *Negotiations*, vol. 34, n°2, 2020, p. 79-93.

juridiquement contraignante – ou, comme on l’appelle communément, un “nuclear ban treaty”.<sup>649</sup> »

L’importance de ce langage agréé pour la progression de la campagne est difficile à évaluer. Dans quelle mesure était-il indispensable ? Comment s’articule cette étape avec la suite de l’initiative ?

Dans un premier temps, l’hypothèse peut être faite d’un gain de légitimité et de crédibilité. En effet, l’adoption du document final par consensus apporte une reconnaissance *de facto* par des ENDAN et des EDAN des « conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire », permettant aux promoteurs de l’initiative d’établir un lien solide avec le TNP, tout en engageant un processus parallèle, en dehors des enceintes onusiennes. La phrase est citée au cours de la conférence d’Oslo (mars 2013), par exemple dans l’intervention d’ouverture prononcée par le ministre norvégien des affaires étrangères, Espen Barth Eide qui déclare :

« Lors de la dernière conférence d’examen du TNP en mai 2010, tous les États membres du TNP ont exprimé leur – et je cite – “vive préoccupation concernant les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu’aurait l’emploi d’armes nucléaires” (fin de citation) »<sup>650</sup>.

Cette utilisation de l’accord sur le document final de la RevCon permet d’entrevoir l’importance d’un tel point d’appui pour la campagne CHAN<sup>651</sup>. L’adoption de cette phrase, au sein du document final de la RevCon devient alors une reconnaissance bénéficiant de la légitimité du contexte des enceintes onusiennes dans lesquelles elle servira également à légitimer la démarche des promoteurs de la perspective des CHAN. Elle sera par exemple dans les déclarations humanitaires présentées lors des Prepcom TNP et de la première commission de l’AGNU à partir de 2012 (cf. 4.3).

---

<sup>649</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*, p. 75.

<sup>650</sup> Espen Barth Eide, [Déclaration d’ouverture de la conférence sur les conséquences humanitaires de l’arme nucléaire](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening_humimpact/id715948/), Oslo, mars 2013 (soulignement ajouté), URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening\\_humimpact/id715948/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening_humimpact/id715948/) (consulté le 7 mai 2022).

<sup>651</sup> Même si nous ne l’évoquons pas à ce stade, il y a également une dimension juridique. Le consensus sur cette phrase à travers celui qui a permis l’adoption du document final de la REVCON TNP 2010 pourrait ne pas être neutre d’un point de vue juridique, sur le plan de la coutume. La démarche du CICR en amont de la REVCON, l’introduction de cette phrase par la Suisse pourraient laisser penser qu’une intention initiale était de contribuer ainsi à une évolution du droit.

Pour Richard Lennane, « [c]ette déclaration [de la Suisse] a insufflé dans la vie politique à une idée dangereuse qui s'est glissée dans le document final de la Conférence d'examen du #TNP de 2010 : toute utilisation d'armes nucléaires aurait des conséquences humanitaires catastrophiques. L'initiative #HINW était née! »<sup>652</sup>

La genèse de ce jalon important de la campagne CHAN mérite d'être retracée.

### ***b. La genèse***

*Les sources.* Les sources primaires permettant ce travail sont rares car un certain nombre de travaux durant les réunions du processus d'examen du TNP ne sont pas publics et ne donnent lieu à aucune retranscription publique (on peut supposer que les délégations participant à la RevCon ont en revanche transmis des rapports à leur capitale). La négociation du document final, lors de laquelle cette phrase a été introduite, relève précisément de cette partie des travaux, non publiée par l'ONU. Même si elles ne sont pas autorisées à assister aux réunions fermées, les ONG parviennent à reconstituer des comptes-rendus relativement bien informés grâce aux relations que certaines d'entre elles ont établies avec plusieurs délégations (cf. chapitre 2). Ainsi, les publications l'ONG *Women's international league for peace and freedom* (WILPF), dans le cadre de son programme RCW<sup>653</sup>, représentent une des seules sources écrites sur ces événements. Il s'agit en particulier du bulletin *NPT News in Review* mis en ligne quotidiennement sur le site [www.reachingcriticalwill.org](http://www.reachingcriticalwill.org)<sup>654</sup>. Moins détaillé, le blog de l'*Acronym Institute*<sup>655</sup> fournit cependant des chroniques régulières sur l'avancement des travaux. Ces écrits sont bien sûr marqués par l'orientation abolitionniste des ONG qui les produisent, mais ils sont ponctuels et reflètent cependant les prises de positions des États. De plus, RCW met en ligne les versions successives des documents sur lesquels

---

<sup>652</sup> Wildfire (@Wildfire\_v), 2021, « Happy New Year! As you may know, the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons will enter into force on 22 January - even if you don't want it to », Twitter, 2 janvier 2021, 16h34, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1345393024155705344?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1345393024155705344?s=20) (consulté le 13 juillet 2021).

<sup>653</sup> Voir chapitre 2 sur les acteurs du désarmement.

<sup>654</sup> En 2010, les rédactrices en chef de NIR sont Ray Acheson et Beatrice Fihn, toutes deux représentantes de RCW.

<sup>655</sup> Blog de l'*Acronym Institute for Nuclear Disarmament*, URL : <http://acronym.org.uk/directory/view-all/npt-review-conference-2010/blog> (consulté le 13 juillet 2021).

les États parties ont travaillé avant de s'accorder sur un texte final<sup>656</sup>. Ce qui permet de reconstruire en partie l'histoire de cette négociation. Des entretiens menés sur ce sujet ont permis de compléter le tableau reconstitué et de confirmer certaines hypothèses.

*Enjeux de négociation.* L'élaboration du document final, dans le cadre des conférences d'examen, se fait en réalité par partie, au sein d'organes spécifiques, trois « grandes commissions » (*Main Committee I*) au sein desquelles tous les États parties peuvent être représentés et qui ont chacune la possibilité d'établir un « organe subsidiaire » (*Subsidiary Body*) pour traiter d'un sujet en particulier<sup>657</sup>. Le thème du désarmement nucléaire était ainsi traité au sein de la grande commission n°1 (*MCI*), et de l'organe subsidiaire n°1 (*SB1*). Tandis que la présidence de la RevCon était assurée par l'ambassadeur philippin, Libran N. Cabactulan, celle du MC1 avait été confiée à l'ambassadeur zimbabwéen Boniface Chidyausiku et celle du SB1 à l'ambassadeur autrichien Alexander Marschik. Deux de ces diplomates appartiennent à un État membre du NAM, le troisième est le représentant d'un État européen foncièrement antinucléaire. Si ces fonctions ne confèrent qu'un pouvoir de décision limité, les textes étant, de toutes façons soumis au vote, leur marge de manœuvre est bien réelle pour orienter la rédaction des textes. Les travaux ont donc pu être influencés par l'ambassadeur Marschik, qui a été reconnu par la suite comme l'un des principaux promoteurs de la campagne CHAN, notamment au niveau interne pour convaincre le ministre des affaires étrangères (Sebastian Kurz à l'époque) d'assumer un rôle moteur sur ce sujet<sup>658</sup>.

En principe, la sanction du vote permet aux États de voir leur position reflétée dans le document final qui sera agréé. Cependant, plusieurs facteurs expliquent que les États composent parfois avec certains paragraphes pourtant contraires à leurs intérêts. D'une part, la recherche du consensus impose des compromis. C'est bien le sens d'une négociation. Pour s'entendre, les parties doivent accepter de modifier leurs attentes, tout

---

<sup>656</sup> En fournissant ainsi non seulement des analyses, mais toute la documentation de ces réunions, RCW devient incontournable.

<sup>657</sup> Voir Rapport final du comité préparatoire de la REVCON du TNP en 2010, 20 mai 2009, annexe III (règles provisoires de procédure) et annexe V (répartition des points entre les grandes commissions), URL : [http://www.un.org/en/conf/npt/2010/pdf/allocation\\_items.pdf](http://www.un.org/en/conf/npt/2010/pdf/allocation_items.pdf) (consulté le 13 juillet 2021).

<sup>658</sup> Emmanuelle Maitre et Pauline Levy, « Becoming a disarmament champion: the Austrian crusade against nuclear weapons », *Nonproliferation Review*, 26:5, 2019, p. 552



en protégeant les « lignes rouges ». D'autre part, la pression politique, la crainte de porter le blâme d'un désaccord – considéré comme un échec dans le cadre des conférences d'examen du TNP – peut conduire un État à ne pas manifester son opposition lors du vote final. Ainsi, les négociations au sein des grandes commissions et des organes subsidiaires, qui ont donc lieu en amont de l'adoption du document final dans son intégralité, sont cruciales.

*La rédaction du plan d'action « désarmement ».* En 2010, le MC1 avait confié la rédaction de la partie « plan d'action » du volet désarmement du document final au SB1. Les premières versions de ces documents ne font pas mention des « *conséquences humanitaires catastrophiques* » de l'emploi d'armes nucléaires, mais font état de demandes inacceptables par les États dotés, comme celle de l'établissement d'un calendrier pour la mise en œuvre de l'article VI du TNP<sup>659</sup>. Celle-ci disparaît ensuite, laissant penser que les États dotés (ou tout au moins ceux qui se sont exprimés sur ce point) ont obtenu gain de cause. La phrase sur les « conséquences humanitaires catastrophiques » apparaît dans le projet de plan d'action daté du 21 mai<sup>660</sup>, rédigée comme suit :

« La conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter le droit international humanitaire en tout temps ».

Selon Alexander Kmentt, l'Ambassadeur Steffen Kongstad aurait facilité l'inclusion du langage humanitaire alors qu'il présidait l'une des réunions informelles organisées par le président de la RevCon dans la dernière phase de rédaction du document final<sup>661</sup>. Selon certains observateurs, Steffen Kongstad aurait joué un rôle crucial dans l'initiative, « depuis les coulisses ».

---

<sup>659</sup> *Report of Main Committee I: Chairman's draft on substantive elements*, 14 mai 2010, NPT/CONF.2010/MC.I/CRP.2, p. 3, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON2010/MCI-ChairsDraft.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>660</sup> *Subsidiary body I: Revised Chairman's draft action plan*, 21 mai 2010, NPT/CONF.2010/MC.I/SB.1/CRP.1/rev.1., URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON2010/SBI-Revision2.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>661</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 15.

Comme indiqué précédemment, une autre phrase sur ce thème est également insérée dans la partie « examen » du rapport final :

« La conférence se dit vivement préoccupée par le risque continu pour l’humanité que représente l’existence des armes nucléaires et la possibilité que ces armes soient utilisées, ainsi que les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qui résulteraient de l’emploi de ces armes »<sup>662</sup>.

### *c. Un élément d’une stratégie globale ?*

Ainsi, le sujet « humanitaire » n’entre véritablement en scène qu’une semaine avant la fin de la conférence d’examen. De manière surprenante, *NPT News in Review*, le journal quotidien de RCW, prend acte de l’inclusion de ces textes sans en faire grand cas, se concentrant davantage sur le regret de l’affaiblissement du texte sur d’autres aspects du sujet désarmement nucléaire. Comme si l’importance de l’insertion de ce langage pour la future campagne CHAN n’avait pas été mesurée.

Pourtant, l’analyse livrée par l’ambassadeur autrichien Alexander Kmentt, laisse penser, à l’inverse, que cette action diplomatique n’était ni isolée, ni fortuite, mais bien un élément crucial d’un plan qui dépassait la RevCon du TNP de 2010, le cadre formé par ce processus d’examen et même les enceintes onusiennes en général : « [a]vec le recul, il semble que cela ait été une surprise pour les États dotés d’armes nucléaires parties au TNP. Ils ont peut-être accepté la référence humanitaire [...] comme une des concessions habituelles dans les négociations de textes sur le désarmement nucléaire, mais ils n’avaient apparemment pas imaginé que cette référence serait opérationnalisée par les États non dotés d’arme nucléaire dans de puissantes déclarations transrégionales, suivies de conférences internationales et basées sur des recherches scientifiques ciblées spécifiquement consacrées à cette question »<sup>663</sup>.

William Potter rend compte de récits divergents concernant les réactions des États du P3 lors d’une réunion du groupe occidental suivant l’initiative suisse. Il n’est pas certain que ceux-ci aient alors exprimé une objection<sup>664</sup>. Effectivement, les différents récits de l’évolution des discussions et de la négociation des textes pour le document

---

<sup>662</sup> Draft Report of the Main Committee I, 21 mai 2010, NPT/CONF.2010/MC.1/CRP.4

<sup>663</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 686.

<sup>664</sup> William Potter, « Disarmament diplomacy », *op. cit.*, p. 79.

final montrent que la France ainsi que le Royaume-Uni par exemple opposent une résistance à toute inscription d'échéance spécifique pour la mise en œuvre de mesures de désarmement. La question du langage humanitaire semble constituer un point d'attention parmi d'autres, même si la dimension juridique de la phrase proposée, faisant écho aux débats autour de l'avis consultatif rendu par la CIJ en 1996 sur la licéité de l'arme nucléaire, a certainement été un chiffon rouge.

Quelle que fut la perception des États alors, l'adoption de ce langage agréé a constitué un élément-clé de la campagne, tirant en particulier sa force de la légitimité du consensus. Le lien entre ce résultat et le discours du président du CICR a été établi par de nombreux observateurs, mais sans être réellement défini : « Lors de conférences d'examen précédentes, les États parties au TNP avaient souligné le risque que les armes nucléaires représentaient pour l'humanité, mais jamais encore auparavant ils n'avaient utilisé explicitement l'expression « conséquences humanitaires ». En épousant ce vocabulaire, ils reconnaissaient la légitimité de l'examen des armes nucléaires sous un angle humanitaire et saluaient indirectement le discours que le président Kellenberger avait tenu devant le corps diplomatique de Genève »<sup>665</sup>.

Est-ce effectivement une relation indirecte ? Dans quelle mesure ce discours avait-t-il été entendu à seulement quelques semaines de la RevCon ? Les représentations de Genève avaient-elles rapporté ces éléments à leurs capitales ? Finalement, pourquoi la Suisse est-elle apparue comme la seule voix pour porter cette thématique ?

### **3.1.3. Une initiative de la Suisse uniquement ?**

#### ***a. Introduire la « composante humanitaire ».***

La première introduction concrète de la dimension humanitaire au sein de la RevCon du TNP précède en réalité la négociation de son document final. Elle se produit lors du discours prononcé par Micheline Calmy-Rey<sup>666</sup>, alors ministre des Affaires étrangères (cheffe du Département Fédéral des Affaires étrangères, le DFAE), lors du

---

<sup>665</sup> Richard Slade, Robert Tickner, Et Phoebe Wynn-Pope, « Protéger l'humanité des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires : recentrer le débat autour de l'impact humanitaire », (soulignement ajouté).

<sup>666</sup> Micheline Calmy-Rey (parti socialiste) a été présidente de la Confédération suisse en 2007 et 2011.

débat général, le 3 mai 2010<sup>667</sup>. Son discours, qui témoigne d'un haut niveau de soutien politique suisse, expose une critique vigoureuse de la dissuasion :

« [b]ien que la guerre froide soit terminée depuis deux décennies, la doctrine de dissuasion nucléaire reste présente, avec un nombre considérable d'armes prêtes à être engagées en quelques minutes, alors que des milliers d'autres restent stockées. La pérennité de dispositifs de défense basés sur l'arme nucléaire revient en fait à continuer de jouer de façon irresponsable avec le futur de l'humanité ».

L'accusation à l'égard des États dotés est directe. Le point de vue n'est pas seulement antinucléaire. Il est abolitionniste. L'arme nucléaire est décrite comme « inutilisable, immorale et illégale ». Si ce discours, en formulant une position, expose des idées, il revêt également un aspect opérationnel. L'argumentaire est en effet complété par l'affichage de l'objectif de promouvoir la dimension humanitaire :

« Au-delà des considérations militaires et juridiques, il s'agit donc pour la Suisse de ramener la composante humanitaire au cœur du débat actuel sur le désarmement nucléaire. Il s'agit, de se poser la question de savoir à partir de quel moment le droit des États doit-il s'effacer devant les intérêts de l'humanité. Il s'agit en définitive de mettre à terme hors-la-loi l'arme nucléaire, au moyen notamment d'une nouvelle convention, comme le propose le Secrétaire Général des Nations Unies ».

La Suisse se donne donc pour mission d'introduire la « composante humanitaire » dans les enceintes officielles traitant de désarmement nucléaire.

*Une stratégie au-delà du TNP.* À la lecture de ce discours qui contient le cœur de l'argumentaire de la campagne CHAN, la tentation est grande d'établir un lien direct entre les deux. L'intention du discours, telle qu'elle apparaît dans les mots utilisés, se limite à l'introduction de cette problématique dans le cadre du processus d'examen du TNP. « La Suisse pense qu'il est important de lancer le débat sur cette question ». Cependant, il y a de bonnes raisons d'imaginer que le positionnement suisse dans le cadre de cette RevCon du TNP s'inscrit dans une stratégie plus globale et d'ailleurs non circonscrite au contexte du TNP.

Quelques mois auparavant, le département des affaires étrangères avait sollicité le *James Martin Center for Nonproliferation Studies* pour conduire une étude sur la délégitimation de l'arme nucléaire qui a été présentée lors d'un *side-event* de la

---

<sup>667</sup> Déclaration de la Suisse lors de la REVCON du TNP de 2010, débat général, le 3 mai 2010, [https://www.un.org/en/conf/npt/2010/statements/pdf/switzerland\\_fr.pdf](https://www.un.org/en/conf/npt/2010/statements/pdf/switzerland_fr.pdf)

conférence d'examen du TNP de 2010<sup>668</sup>. Ce qui tend à montrer que : d'une part, le discours de la ministre des Affaires étrangères représente uniquement l'un des moyens de cette stratégie, et d'autre part, l'objectif n'est certainement pas limité à « lancer le débat ».

En réalité, la problématique humanitaire liée aux armes nucléaires n'est pas nouvelle, mais sa réintroduction dans les débats sur le désarmement, en 2010, constitue un fait notable. Or, ce discours marquant de Mme Calmy-Rey fait écho à celui prononcé quelques jours plus tôt, par le président du CICR (cf. *supra*). La proximité de ces deux prises de parole conduit nécessairement à s'interroger sur une éventuelle influence du CICR sur la Suisse ou une autre forme de circulation des idées, sur un éventuel lieu d'échange partagé avec d'autres acteurs en amont, sur le rôle d'autres acteurs (étatiques ou non étatiques) dans l'introduction de ces nouveaux termes du débat, qui constitueront ensuite le point focal du mouvement. L'hypothèse peut également être faite de l'existence de liens privilégiés ou tout au moins de contacts facilités entre le président du CICR, qui avant de prendre cette fonction, a mené sa carrière au sein du département fédéral suisse des Affaires étrangères jusqu'au niveau de Secrétaire d'État (à partir de 1992).

### ***b. L'Autriche et la Norvège déjà engagés.***

Selon certains observateurs, l'introduction du langage humanitaire dans le document final est le résultat de l'action conjointe du CICR, de la Suisse, de l'Autriche et de la Norvège<sup>669</sup>. Si le lien entre les évolutions du positionnement du CICR et de ceux de ces États ne sera pas démontré ici, les signes de celui-ci peuvent cependant être notés. Concernant la Norvège, il est confirmé par le récit de Kjølvs Egeland, expliquant que le ministre des Affaires étrangères, Jonas Gahr Støre qui avait été à la tête de la Croix-Rouge norvégienne, avait – selon ses dires – entretenu « des contacts étroits avec

---

<sup>668</sup> Ken Berry, Patricia Lewis, Benoit Pelopidas, Nikolai Sokov, Ward Wilson, *Delegitimizing Nuclear Weapons*, *op. cit.*

<sup>669</sup> Tom Sauer, « The NPT and the Humanitarian Initiative: Towards and Beyond the 2015 NPT Review Conference », *op. cit.*, p. 7.

des personnalités clés du CICR » et « avait été influencé par le réengagement » du CICR sur la question du désarmement nucléaire<sup>670</sup>.

Les discours prononcés par l’Autriche et la Norvège font effectivement apparaître une convergence sur l’idée que l’élimination des armes nucléaires doit être posée comme un objectif, mais n’ont ni la même insistance sur ce thème, ni la même orientation « humanitaire » que celui de la ministre suisse.

En débat général, le discours du ministre autrichien des affaires européennes et internationales, M. Spindelegger, ressemble à un avertissement : « Vous savez que l’engagement de l’Autriche sur les questions de désarmement est sincère. Nous étions à l’avant-garde des initiatives qui ont conduit aux conventions d’interdictions des mines et des armes à sous-munitions. Le gouvernement autrichien et le pouvoir législatif – qui a récemment adopté une résolution formelle sur un monde sans armes nucléaires – vont examiner attentivement comment le désarmement est traité lors de cette conférence. S’il n’y a pas de progrès net vers le “global zero”, nous entamerons des discussions avec nos partenaires sur la faisabilité d’un instrument international pour interdire ces armes »<sup>671</sup>.

Du côté norvégien, la secrétaire d’État Gry Larsen<sup>672</sup> débute en indiquant que « l’atmosphère internationale n’a jamais été aussi propice à progresser vers un monde plus sûr sans armes nucléaires » et ajoute que la RevCon pourrait représenter une opportunité de prendre des « mesures audacieuses ». L’orientation abolitionniste est incontestable mais reste relativement peu appuyée et intégrée dans un ensemble de propositions correspondant davantage à la position habituelle des ENDAN membres de l’OTAN (approche progressive du désarmement, attention portée au pilier de non-prolifération, etc.). Elle est beaucoup plus marquée dans l’intervention de l’ambassadeur Steffen Kongstad, directeur général au ministère des affaires étrangères norvégien lors du MC1<sup>673</sup>. Deux éléments centraux de la campagne CHAN réapparaissent : l’idée d’un instrument juridique (« un monde exempt d’armes nucléaires, ultime mise en œuvre de l’article VI, aura besoin d’un instrument juridique supplémentaire ») et le recours au

---

<sup>670</sup> Kjølsv Egeland, « Oslo’s “new Track”: Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 15.

<sup>671</sup> Déclaration de l’Autriche, débat général, conférence d’examen du TNP, 3 mai 2010.

<sup>672</sup> Déclaration de la de Norvège, débat général, conférence d’examen du TNP, 4 mai 2010.

<sup>673</sup> Steffen Kongstad, diplomate de carrière, était chef de la *task force* norvégienne sur les BASM et impliqué également sur la question des MAP et de manière générale sur les questions de désarmement humanitaire.

DIH (« À cette fin, nous devrions aussi examiner la relation entre les armes nucléaires et le droit international humanitaire »)<sup>674</sup>. Kjølvs Egeland, dans un article qu'il consacre à la diplomatie du désarmement nucléaire de la Norvège entre 2005 et 2013, explique que, de 2005 à 2008, la préoccupation majeure des diplomates norvégiens en matière de désarmement porte sur l'interdiction des BASM<sup>675</sup>. Comme en témoignent les propos du ministre de la défense norvégien, Espen Barth Eide en février 2009 : « Les armes nucléaires constituent effectivement une catégorie différente des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel. Mais je crois qu'il existe des parallèles et des leçons à tirer de l'approche du désarmement humanitaire, qui pourraient aider notre travail en matière de désarmement et de non-prolifération »<sup>676</sup>.

D'après Kjølvs Egeland, « déjà en amont de la RevCon, les diplomates norvégiens à Genève avaient été en contact avec leurs homologues qui avaient travaillé avec la Norvège au cours du processus sur les armes à sous-munitions pour discuter d'une approche humanitaire du désarmement nucléaire »<sup>677</sup>. Harald Müller note que, lors de la conférence d'examen, la Norvège a adopté les positions les plus radicales des États occidentaux, ce qui était d'autant plus notable pour un membre de l'OTAN : « La Norvège plaida pour des échéances dans le processus de désarmement, soutint l'effort suisse pour mettre l'accent sur les aspects humanitaires [...], demanda la cessation de la modernisation (plutôt que de simples 'contraintes' sur la modernisation), [...] »<sup>678</sup>.

Une convergence se dessine entre les positionnements de ces trois États, même si celui de la Suisse apparaît bien plus marqué alors par l'empreinte humanitaire<sup>679</sup>.

---

<sup>674</sup> Déclaration de Steffen Kongstad, ambassadeur, directeur général, ministère des Affaires étrangères, grande commission 1, 11 mai 2010, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON2010/statements/11May\\_MCI\\_Norway.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON2010/statements/11May_MCI_Norway.pdf) (consulté le 7 mai 2022).

<sup>675</sup> Kjølvs Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 3.

<sup>676</sup> Déclaration d'Espen Barth Eide, secrétaire d'État à la défense, devant la Conférence du désarmement, 17 février 2009. URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2009/statements/1session/17February\\_Norway.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2009/statements/1session/17February_Norway.pdf) (consulté le 30 novembre 2020).

<sup>677</sup> Kjølvs Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 4.

<sup>678</sup> Harald Müller, « A Nuclear Nonproliferation Test », *op. cit.*, p. 229.

<sup>679</sup> Selon Ray Acheson, l'initiative en 2010 est portée par la Suisse et la Norvège, voir « The beginning of the end of nuclear weapons », documentaire de Tony Robinson. URL : <http://theendofnuclearweapons.com/interviewees/ray-acheson/> (consulté le 22/10/2020).

Cette nouvelle dimension du positionnement suisse ne conduit pas à la révision complète de ce dernier. Les autres interventions sur le thème du désarmement, prononcées lors de la RevCon ne mettent pas autant l'accent sur la dimension humanitaire. Celle prononcée par le représentant permanent à la CD, l'Ambassadeur Jürg Lauber, dans le cadre du MC1 développe surtout l'ensemble des autres sujets habituellement portés par la Suisse, en particulier le "de-alerting" (réduction de la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaire, cf. deuxième partie, chapitre 5 et 6). Elle reprend seulement en conclusion l'idée d'une interdiction des armes nucléaires et d'une convention.

### *c. Un discours entendu ?*

La Suisse est alors le seul État participant à la RevCon à insister sur cette dimension humanitaire. Le discours de la ministre est évidemment remarqué par les ONG, même si celles-ci – tout au moins celles qui s'expriment dans la lettre *NPT News in Review* semblent entièrement tournés vers le projet de convention sur les armes nucléaires (NWC). Ainsi, l'intervention de la ministre suisse est-elle lue à travers ce prisme : « Pour la première fois, le gouvernement suisse a également exprimé son soutien à la Convention sur les armes nucléaires. La ministre des affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey a insisté sur les risques humanitaires des armes nucléaires et a «déclaré nous devons interdire les armes nucléaires, précisément au moyen d'une nouvelle convention comme l'a proposé le secrétaire général»<sup>680</sup>.

Cependant, la question de la délégitimation des armes nucléaires prend également de l'importance. Beatrice Fihn, qui travaille alors pour RCW note dans l'édito du deuxième numéro de NIR que la Suisse a souligné le caractère « *inutile, immoral et illégal* » des armes nucléaires, appelant à un débat sur leur légitimité. Elle reprend également l'objectif affiché d'introduire l'aspect humanitaire dans le débat sur le désarmement nucléaire.

Cette volonté est bien remarquée par les ONG mais sans être pour autant véritablement mise en exergue, comme si elle était considérée comme un discours parmi

---

<sup>680</sup> Tim Wright, « NWC in brief: How long must we wait for nuclear abolition? », *NPT News in Review*, n°2, 4 mai 2010, p. 8.



d'autres et non comme le démarrage de ce qui deviendra ensuite la campagne humanitaire. Pourtant, les thématiques qui en constitueront ensuite les axes principaux sont très présentes dans les différentes expressions des ONG lors de la conférence d'examen. L'accent est mis en particulier sur le projet de convention sur les armes nucléaires (convention) et sur la délégitimation de la dissuasion. Les ONG se félicitent alors de l'importance croissante du soutien à la NWC.

Tandis que les ONG ne semblent pas prendre part à l'initiative humanitaire à ce moment-là, certains observateurs estiment que l'introduction du langage humanitaire résulte de l'action conjointe du CICR et des ONG pour convaincre la Suisse mais également l'Autriche et la Norvège d'agir pour la cause abolitionniste<sup>681</sup>. Mais plus précisément, l'idée d'une éventuelle implication de l'ICAN dans cette manœuvre diplomatique est écartée par Tilman Ruff qui parle de « confluence »<sup>682</sup>.

### **Conclusion de 3.1.**

En avril/mai 2010, la campagne CHAN ne s'affiche pas comme telle, pourtant elle semble lancée. L'introduction de la problématique humanitaire par la Suisse ne peut être une initiative totalement isolée et déconnectée d'une ambition politique plus importante que celle de poser une pierre à l'édifice du désarmement nucléaire ou de renforcer un pan important de la diplomatie helvétique. Le discours du CICR a certainement marqué les esprits mais sans effet à ce stade sur les discours des États. Selon William Potter, le CICR catalyse l'intérêt pour la perspective humanitaire tandis qu'il lui apporte sa légitimité liée à son image d'impartialité<sup>683</sup>. Le terme « humanitaire » employé dans le sens que lui confère la campagne n'apparaît finalement que dans les discours de la délégation suisse. Il n'envahit pas non plus le discours des ONG durant la RevCon. Un changement semble s'opérer à l'automne 2010.

---

<sup>681</sup> Tom Sauer, « The NPT and the Humanitarian Initiative: Towards and Beyond the 2015 NPT Review Conference », *op. cit.*, p. 6-7.

<sup>682</sup> Entretien avec Tilman Ruff précédemment cité.

<sup>683</sup> Entretien avec William Potter, directeur et fondateur du James Martin Center for nonproliferation studies (Monterey, Californie, Etats-Unis), le 5 février 2019.

## **3.2. Premiers signes de la diffusion de la perspective humanitaire**

Lors de la RevCon 2010, la diffusion de la perspective humanitaire est surtout visible dans le discours suisse et dans la négociation du document final. Cependant, le consensus sur ce langage ne signifie absolument pas que tous les États participants le soutiennent réellement. Les ONG qui devraient être particulièrement sensibles à cette thématique ne semblent pas y accorder une attention spécifique, même si elles font campagne pour des objectifs convergents avec la démarche humanitaire en faisant la promotion du projet de convention sur les armes nucléaires, certainement encouragées par le soutien qu'y a apporté le SGNU Ban Ki-Moon avec son plan en cinq points de 2008 (cf. *supra*).

Un changement intervient quelques mois plus tard seulement. Des représentants d'ONG commencent à s'intéresser à cette dynamique humanitaire et à en faire la promotion, en tant que stratégie qui permettrait de dépasser les obstacles sur lesquels but l'approche dite « incrémentale ». Le lien avec la délégitimation des armes nucléaires est fait.

En parallèle, les développements du côté du CICR inscrivent l'initiative dans le long terme quand le conseil des délégués vote une résolution à laquelle est annexé un plan d'action sur plusieurs années.

### **3.2.1. Le positionnement des ONG lors de la Conférence d'examen du TNP**

#### ***a. Priorité à la convention sur les armes nucléaires<sup>684</sup>.***

Les activités et les publications des ONG lors de la RevCon montrent qu'à cette date, leur priorité se concentre sur la promotion de la convention. Les réflexions sur l'opportunité de lancer un processus tel que celui qui avait conduit aux conventions sur les MAP ou les BASM ont peut-être déjà commencé mais n'ont pas été rendues publiques.

---

<sup>684</sup> Cf. première partie, chapitre 1 et 3.

L'objectif affiché est d'inciter les États participant à la RevCon à négocier l'insertion d'un langage sur ce point, si possible sous forme d'un engagement à négocier cette convention. Les interventions des ONG lors du segment qui leur est réservé pendant les travaux officiels reflètent cette préoccupation<sup>685</sup> : la plupart soutiennent explicitement l'idée d'une convention, certaines demandent précisément l'inclusion dans le document final de la RevCon d'un langage à ce sujet. Le premier discours lors de cette séance est prononcé par Jody Williams, la responsable de la campagne sur les mines antipersonnel, ce qui est hautement symbolique puisqu'elle incarne le succès de l'ICBL. Son intervention s'intitule : « Une convention sur les armes nucléaires : le chemin véritable vers la non-prolifération nucléaire ».

D'autres documents publiés par les ONG confirment cette priorité. Une publication de l'IPPNW en amont de la RevCon offre un aperçu de la « stratégie militante<sup>686</sup> d'ICAN pour la conférence d'examen du TNP en 2010 » : « ICAN, en concertation avec Rebecca Johnson de l'Acronym Institute, a développé une stratégie de lobbying militant pour la conférence d'examen de 2010 qui se concentre sur la construction d'un soutien gouvernemental et public à une convention sur les armes nucléaires. Pendant les mois qui ont conduit à la conférence d'examen, les filiales [les adhérents] d'IPPNW et les activistes d'ICAN vont faire pression sur les délégations au TNP afin qu'ils mentionnent la convention sur les armes nucléaires dans leurs déclarations et leurs documents de travail ».

Ce descriptif est intéressant à double titre : d'une part, il renseigne sur le contenu de cette stratégie et d'autre part, il met en exergue le rôle de conseillère conférée à Rebecca Johnson, experte-militante opposée à l'arme nucléaire, connue et reconnue dans le microcosme du TNP<sup>687</sup>.

Les articles de *NPT News in Review* reflètent la priorité accordée à cette action. Dès le premier numéro, le 3 mai 2010, un édito de Ray Acheson identifie trois objectifs : premièrement, la progression vers une convention ; deuxièmement, le plaidoyer pour la cessation du financement des programmes d'armes nucléaires, la recherche dans ce

---

<sup>685</sup> Ces discours sont consultables sur le site de RCW : [www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2010/statements#NGO](http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/npt/2010/statements#NGO) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>686</sup> Traduction de « grassroots strategy » qui ne connaît pas de véritable équivalent en langue française.

<sup>687</sup> Voir chapitre 2.

domaine, etc. et troisièmement, la fin des arrangements de partage nucléaire ou de parapluie nucléaire.

Le premier est prioritaire d'autant qu'il est présenté comme visant à « sauver la planète des conséquences directes et indirectes des armes nucléaires »<sup>688</sup>. Tim Wright, représentant d'ICAN et membre d'ICAN Australie, fait écho à cet édito dans les pages suivantes<sup>689</sup>. Sa contribution, intitulée « *Growing support for a nuclear weapons convention* », est un argumentaire apparemment destiné à légitimer cet objectif et encourager les gouvernements à le soutenir. Pour ce faire, il utilise l'autorité de plusieurs personnalités qui ont émis des recommandations en faveur de la convention (mention du soutien du SGNU ainsi que des travaux des commissions Blix et Evans-Kawaguchi). Il s'appuie également sur les soutiens déjà exprimés dans le cadre du processus d'examen du TNP : référence à plusieurs États (Costa-Rica, Malaisie, Autriche, Philippines, Maroc)<sup>690</sup> ainsi qu'au projet de rapport final du président du Prepcom 2009. Les publications concernant la convention poursuivront le décompte des soutiens. Dans un article du n°2, le 4 mai 2010, Beatrice Fihn alors représentant de RCW, annonce déjà que 116 États du Mouvement des non-alignés ainsi que l'Autriche et la Suisse ont plaidé en faveur de la convention<sup>691</sup>.

### ***b. Renforcer la légitimité du projet.***

On comprend que pour ICAN, la légitimité de la convention ne doit pas seulement reposer sur le nombre ou les soutiens étatiques. Elle doit également faire apparaître un soutien populaire. Tim Wright rappelle ainsi que les ONG « dans le monde entier » ont travaillé, depuis le début de ce cycle d'examen du TNP – ce qui correspond à la naissance d'ICAN – à renforcer le soutien à l'interdiction des armes nucléaires et qu'un changement (« *small but significant shift* ») de position de plusieurs gouvernements a pu

---

<sup>688</sup> Ce lien entre une ambition globale, mondiale, et un instrument juridique international sera ensuite au cœur de la campagne CHAN.

<sup>689</sup> Tim Wright, « Growing support for a nuclear weapons convention », *NPT News in Review*, n°1, 2010, p. 3-4.

<sup>690</sup> Cités dans cet ordre.

<sup>691</sup> Beatrice Fihn, « Deterrence or disarmament », *NPT News in Review*, n°2, 2010, p. 1.

être observé. De surcroît, il convoque une forme de légitimité populaire et démocratique en citant le sondage réalisé par la campagne *Global Zero* en 2008<sup>692</sup>.

Alors que le résultat peut être relativisé parce qu'il a été conduit dans seulement vingt-et-un pays et qu'il projette une image utopique de ce que pourrait être une convention dans le contexte stratégique et politique, T. Wright utilise les 76% des personnes interrogées pour former l'image fictive, d'une « écrasante majorité de la population mondiale ». Surtout, il glisse l'idée que cette perspective n'est pas chimérique mais au contraire « évidente et réaliste ».

L'ICAN semble avoir intégré dans sa stratégie le fait que la mobilisation ne peut se produire que si l'objectif semble atteignable et légitime. Cette possibilité est incarnée par Jody Williams, ancienne responsable de la campagne contre les MAP et récipiendaire du prix Nobel de la Paix en 1997. En effet, ses différents discours sur le désarmement nucléaire, contribuent à encourager cette mobilisation en faisant entrevoir un succès par les exemples de deux négociations menées à bien, celles des conventions sur les mines antipersonnel et sur les armes à sous-munitions. Ainsi, lors de la séance consacrée aux interventions des ONG pendant les travaux des délégations officielles, le 7 mai 2010, elle exhorte à l'action. L'expérience de la campagne contre les MAP ainsi que la réception du Prix Nobel font de Jody Williams une voix légitime.

Son argumentation intègre précisément des éléments tirés de cette expérience : « [e]n conclusion, je voudrais souligner encore que ce qui semble impossible peut se produire [...] Les expériences des conventions d'interdiction précédentes sont instructives. La campagne internationale pour interdire les mines a été un succès au-delà de nos attentes. En fait, lors de l'un de mes premiers déplacements pour promouvoir la campagne, je suis venue ici à New York pour essayer de parler aux gouvernements de l'interdiction des mines antipersonnel. À cette époque, j'étais chanceuse quand on voulait bien me répondre dans les ambassades. [...] une question qui était qualifiée de « rêve utopique » [...] Ces actions étatiques individuelles ont fourni l'élan nécessaire à la formation d'une volonté politique suffisante pour que les gouvernements qui croyaient

---

<sup>692</sup> Les résultats du sondage sont présentés dans l'édition n°6 de *NPT News in Review*, p. 2. La source mentionnée est *Global Zero*. Les logos de l'ICAN et de Soka Gakkai International sont apposés en haut de la page, suggérant que ces deux organisations ont financé l'insertion de cette page dans la publication.

dans l'interdiction et les organisations de la société civile deviennent des partenaires solides dans le processus qui a offert au monde le traité sur les mines antipersonnel ».

J. Williams préempte ensuite la critique principale qui peut être opposée à la comparaison entre les armes désormais interdites et les armes nucléaires. Elle va jusqu'à la retourner au profit de son plaidoyer en reliant la difficulté de l'entreprise à l'urgence de l'action : « Il est indéniable que l'abolition des armes nucléaires est une entreprise bien plus colossale. Mais le monde libéré des armes nucléaires n'est pas un objectif impossible. Ce n'est pas le rêve utopique de ceux qui ne comprennent pas les dures réalités de ce monde. En fait, nous ne comprenons que trop bien ces réalités – c'est pourquoi nous voulons une convention sur les armes nucléaires dès à présent.<sup>693</sup> »

Des stratégies convergentes. Si le but de progresser vers une convention est affiché, il est aussi accompagné de moyens. La convergence des différents discours sur ce thème, le recours à la personnalité de Jody Williams, les publications et l'organisation d'un side-event<sup>694</sup> sur le sujet semblent indiquer que la campagne CHAN n'est plus en train de se mettre en ordre de bataille, mais de commencer à dérouler un plan. Dans un article publié dans le n°7 de *NPT News in Review*, Tim Wright fait le lien entre les pièces du puzzle de la campagne : « si nous devons réussir cette campagne pour abolir les armes nucléaires à travers une convention contraignante, nous devons effectivement détruire la perception de ces armes en tant qu'expression ultime de la puissance étatique. Le processus de négociation de la convention aura en soi un effet de délégitimation.<sup>695</sup> ». Il y a là un avant-goût de la stratégie de la campagne CHAN puisque le discours humanitaire va servir à mobiliser mais il est aussi conçu comme une manière de faire évoluer la perception des armes nucléaires.

En définitive, le document final de la conférence d'examen, dans sa partie agréée par consensus, a effectivement fait référence à la convention : « La Conférence demande à tous les États dotés d'armes nucléaires d'adopter des mesures de désarmement concrètes et affirme que tous les États doivent faire un effort particulier

---

<sup>693</sup> Jody Williams, « A nuclear weapons convention: the true path to nuclear non-proliferation », Déclaration lors de la conférence d'examen du TNP, New York, 7 mai 2010.

<sup>694</sup> Le side-event sur la convention était organisé par la mission permanente norvégienne auprès de l'ONU à New-York ainsi qu'ICAN, en présence de J. Williams notamment. Cet événement était intitulé : « Nuclear weapons convention : now we can ».

<sup>695</sup> Tim Wright, « Time to delegitimize nuclear weapons », *NPT News in Review*, n°7, 2010, p. 15.

pour établir le cadre nécessaire à l’instauration et à la préservation d’un monde sans armes nucléaires. Elle prend note de la proposition de désarmement nucléaire en cinq points du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies, qui préconise notamment des négociations sur une convention ou un accord relatif aux armes nucléaires constituant un cadre composé d’un ensemble d’instruments se renforçant mutuellement et étayé par un solide dispositif de vérification.<sup>696</sup> »

### *c. La dimension humanitaire ignorée ?*

De manière surprenante, les ONG qui soutiendront la campagne CHAN ne semblent pas accorder véritablement d’importance à la démarche suisse. Les commentaires se concentrent sur le soutien apporté par la Suisse au lancement de négociations d’une convention plutôt que sur la dimension humanitaire. Le premier article de *NPT News in Review* évoquant plus directement la problématique humanitaire paraît le 6 mai 2010, sous la plume de Tim Wright. Il y consacre seulement une parenthèse de quelques lignes dans un commentaire d’une page entière sur la convention. Il s’intéresse d’abord à la démarche suisse mais à travers la déclaration du Liechtenstein (« le Liechtenstein a également félicité la Suisse pour sa détermination à travailler à la délégitimation des armes nucléaires en concentrant les discussions sur les risques humanitaires de ces armes ») et fait le lien avec le side-event d’IPPNW sur les conséquences sanitaires des armes nucléaires, pour terminer par un rappel du discours prononcé par le président du CICR quelques semaines auparavant<sup>697</sup>.

En tout état de cause, il est alors fait peu de cas de la dimension humanitaire durant la conférence d’examen. Comment s’explique cette discrétion ? Les ONG qui suivent ces sujets de près et entretiennent des contacts nourris avec les délégations qui soutiennent leur cause seraient-ils passés à côté de cette évolution majeure ? Il est difficile de le croire d’autant que certaines de ces organisations sont composées de juristes qui insistent depuis des années sur l’incompatibilité des armes nucléaires avec le DIH.

---

<sup>696</sup> Document final de la REVCON du TNP en 2010, NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), page 21.

<sup>697</sup> Jakob Kellenberger, « Mettre fin à l’ère nucléaire », *op. cit.*

Une hypothèse est que ce silence a été simplement stratégique mais que les ONG avaient bien conscience de l'importance de cette perspective et surtout de l'insertion de ce langage dans le document final. Or, d'après Rebecca Gibbons qui a conduit des recherches sur le « tournant humanitaire » et qui a notamment publié un article sur ce sujet dans la *Nonproliferation Review* : « [d]e manière intéressante, selon un partisan d'ICAN [l'auteur fait référence à un entretien anonyme du 14 novembre 2017] avec un, un ambassadeur européen lors de la conférence d'examen aurait encouragé ICAN à ne pas porter trop d'attention au langage humanitaire dans le document car autrement, les P5 chercheraient à le faire retirer du projet de texte.<sup>698</sup> »

Tout en montrant que quelque chose se tramait, ce témoignage ne permet pas de conclure que la campagne avait véritablement démarré. Il est probable qu'un petit noyau d'acteurs avait alors établi une stratégie, peut-être différente de celle qui a finalement été mise en œuvre, mais en tout cas arrimée à une perspective juridique et à la thématique humanitaire. Ray Acheson (WILPF/RCW), pour expliquer que les ONG n'aient pas fait grand cas de l'insertion de ce langage, évoque plutôt la difficulté à rendre compte de travaux auxquels les ONG n'assistent pas<sup>699</sup>. En effet, les discussions dans les organes subsidiaires dans le cadre du processus d'examen du TNP sont réservées aux délégations officielles. L'existence d'un réseau et de liens privilégiés entre certains représentants d'ONG et d'États laisse penser que les informations devaient sortir de ces salles réservées aux délégations officielles mais que celles-ci ne pouvaient pas être communiquées.

### **3.2.2. Un plaidoyer pour l'adoption de l'approche humanitaire appliquée aux armes nucléaires en track 1.5**

La situation évolue du printemps à l'automne 2010, ce qui correspond dans le calendrier multilatéral, à la période comprise entre la RevCon et la première commission de l'AGNU. Lors de cette dernière, il apparaît en effet que plusieurs acteurs se sont saisis de la thématique humanitaire et commencent à mener campagne en évoquant, dans des formats associant des acteurs étatiques et non étatiques (*track 1,5*),

---

<sup>698</sup> Rebecca Gibbons, « The Humanitarian Turn in Nuclear Disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *op. cit.*, p. 7.

<sup>699</sup> Entretien avec Ray Acheson, précédemment cité.



la possibilité d'utiliser une telle approche pour conduire à l'interdiction des armes nucléaires.

Nous reviendrons en détail ultérieurement sur la progression du sujet dans les enceintes officielles. Notons seulement ici que le premier édito du *First Committee Monitor* (le pendant pour la première commission du *News in Review* pour le processus d'examen du TNP), est intitulé « Human security <--> Disarmament ». Ray Acheson y aborde ouvertement l'idée d'une approche humanitaire : « Adopter une approche humanitaire du désarmement nucléaire conduirait à révolutionner l'agenda de la CD et au-delà, permettrait aux enceintes multilatérales de désarmement de dépasser l'approche incrémentale du désarmement nucléaire qui s'est révélée inefficace jusqu'à présent. Cela concentrerait les efforts sur l'interdiction des armes nucléaires au lieu de limiter seulement la diffusion à d'autres États.<sup>700</sup> »

Les objectifs sont posés en un paragraphe. Le lien est fait aussi avec les conventions sur l'interdiction des mines et des armes à sous-munition. L'idée d'appliquer la même méthode aux armes nucléaires est présentée comme possible. En quelques mois, les ONG ont décidé de promouvoir largement cette approche humanitaire.

L'intervalle entre la RevCon 2010 et la première commission fait penser à une boîte noire. Comment expliquer cette évolution ? Les acteurs de la campagne racontent que la stratégie s'est finalement construite au gré de réunions organisées tantôt par un État, tantôt par une ONG, mais également lors de discussions informelles « autour d'un café »<sup>701</sup>. Ces éléments d'explication permettent une meilleure compréhension du mécanisme d'ensemble, mais indiquent aussi que celui-ci ne pourra pas être entièrement démonté et décrypté. Il sera impossible de prétendre à l'exhaustivité dans l'identification des acteurs, des lieux, et des tournants de cette histoire. Cependant, l'étude de certains de ces jalons, grâce à la mise à disposition de documentation et les récits des entretiens, constitue une piste pour progresser dans l'enquête sur le contenu de la boîte noire.

---

<sup>700</sup> Ray Acheson, « Human security <-> disarmament », *First Committee Monitor*, n°1, 4 octobre 2010, p.3.

<sup>701</sup> Entretien avec Ray Acheson, précédemment cité.

Nous nous appuyerons ici sur deux événements de type différent qui permettent de rendre compte des moyens de la construction de la campagne et de la mobilisation à plusieurs niveaux.

Tout d'abord (a), une conférence organisée à Genève, les 14 et 15 septembre 2010 par la *Middle Power Initiative* (MPI) et le département fédéral suisse des affaires étrangères. Celle-ci peut être qualifiée de mixte car elle rassemble non seulement des acteurs abolitionnistes, d'autres plus modérés mais actifs sur la thématique du désarmement et enfin des États dotés qui restent attachés à une approche progressive du désarmement et aux armes nucléaires. En ce sens, cette conférence peut être qualifiée de « mixte » et l'associer à une démarche d'*outreach*<sup>702</sup>. MPI a mis en ligne un compte-rendu relativement détaillé de la conférence. Bien sûr, il convient d'utiliser prudemment ce document en l'absence de possibilité de croiser les informations qu'il contient avec d'autres sources.

Ensuite (b), une réunion qui s'est tenue à Amersham au Royaume-Uni en septembre 2011, organisée par un *think tank* norvégien (*l'International Law and Policy Institute*) et sur laquelle peu d'informations sont disponibles. Une certitude est que les participants étaient tous dans la mouvance du DH, et susceptibles de devenir des acteurs de la campagne. Il s'agissait d'une réunion strictement abolitionniste, contrairement à celle de MPI.

### ***a. Une conférence d'outreach***

Intitulée « *Du rêve à la réalité : le désarmement nucléaire après la conférence d'examen du TNP de 2010* », cette réunion a réuni à Genève, une cinquantaine de représentants gouvernementaux<sup>703</sup> et non-gouvernementaux auxquels s'ajoutent les participants-organiseurs de MPI ou de l'administration suisse. Si elle a été accueillie et organisée par la Suisse, elle s'appuie sur d'autres contributions financières, non seulement des gouvernements (naturellement la Suisse, mais également l'Autriche), des

---

<sup>702</sup> Le terme « outreach » est parfois employé en Français dans les enceintes diplomatiques pour désigner les démarches de diffusion d'une position.

<sup>703</sup> 23 États étaient représentés (États dotés et non dotés et un État hors TNP) : Afrique du Sud, Allemagne Belgique, Brésil, Canada, Chine, Costa Rica, Danemark, Égypte, États-Unis, France, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Russie, Suisse.

fondations (Ford, Carnegie, Ploughshares, etc.) mais aussi des particuliers (Michael Douglas notamment). La lecture du rapport de cette conférence a été particulièrement précieuse pour nos travaux, car elle renseigne sur l'état d'avancement de la campagne dans cette période et sur le positionnement des acteurs.

*Les acteurs.* MPI est une organisation qui peut se prévaloir de réunir les ONG les plus importantes dans le domaine du désarmement, notamment IALANA qui rassemble des juristes, IPPNW qui a donné naissance à l'ICAN et WILPF dont le programme sur le désarmement (RCW) est actif (cf. chapitre 2). Parmi les participants à la conférence se trouvent des acteurs clés de la future campagne CHAN comme Ray Acheson et Beatrice Fihn alors identifiées toutes deux comme membres de RCW (la première en tant que directrice de programme et la seconde en tant que chef de projet), Peter Herby, chef de l'unité armes au CICR, Patricia Lewis, directrice adjointe au *James Martin Center*, qui a dirigé l'étude sur la délégitimation des armes nucléaires présentée par la délégation suisse lors de la RevCon (cf. *supra*).

On remarquera également la participation de Peter Maurer, secrétaire d'État du Département fédéral des affaires étrangères car il sera nommé président du CICR quelques mois plus tard en octobre 2011 (pour une prise de fonction en juillet 2012). Par ailleurs, le niveau de représentation apporté par sa présence n'est pas neutre. L'explication n'est peut-être pas uniquement d'ordre protocolaire.

Enfin, des personnalités ayant tenu un rôle spécifique lors de la RevCon ont également participé à cet événement, notamment le président de la RevCon, le diplomate philippin Libran Cabactulan, ainsi que le président de l'organe subsidiaire chargé de la rédaction de la partie du document final consacrée au désarmement, le directeur pour la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération au ministère des Affaires étrangères autrichien, Alexander Marschik. Certains participants, comme les représentants français ou américain, n'ont a priori rien à voir avec la diffusion de la perspective humanitaire, mais celle-ci est particulièrement mise en valeur dans le compte-rendu de MPI.

*Un lieu de diffusion de la thématique humanitaire ?* Si la structure de la conférence est relativement équilibrée dans les thématiques retenues et les intervenants choisis, la problématique de la délégitimation des armes nucléaires est très présente. Un

panel est consacré à ce thème en lien avec la question du DIH et un groupe de travail se concentre précisément sur les moyens de renforcer l'approche du DIH. Peut-on imaginer que cette conférence a été un lieu de diffusion de la problématique humanitaire ? La considération des échanges laisse penser que ce fut effectivement le cas.

Du compte-rendu publié sur le site de MPI<sup>704</sup>, trois principales conclusions peuvent être retenues. Premièrement, les rôles sont relativement bien distribués et certains acteurs s'expriment davantage sur ces questions, en particulier, le CICR et les représentants du ministère des affaires étrangères suisse, même si quelques participants d'ONG (John Burrough) ou de *think tanks* (Dr Patricia Lewis) prennent également position. L'« approche humanitaire » est poussée par l'un des deux panélistes, Peter Herby, chef de l'unité « armes » du CICR et Christian Schoenenberger, chef de la *task force* désarmement et non-prolifération nucléaire au département des Affaires étrangères suisse. Le compte-rendu publié par MPI met en exergue le discours de P. Maurer lors d'un « dinner keynote » : « [n]ous devons insister sur la nature inhumaine inhérente aux armes nucléaires et sur les conséquences humanitaires catastrophiques de leur emploi. Cela aidera à préparer le terrain pour les interdire et finalement les éliminer. La Suisse, dépositaire des Conventions de Genève, porte une responsabilité spéciale pour cela. Nous devons apporter la perspective humanitaire au cœur du débat sur le désarmement nucléaire.<sup>705</sup> »

Ces propos font écho à ceux de la ministre Micheline Calmy-Rey lors de la RevCon et rappellent que l'effort pour intégrer la composante humanitaire a fonctionné avec l'inclusion d'une référence au DIH dans le document final de 2010. Ainsi, les objectifs de la Suisse sont posés et réaffirmés.

Deuxièmement, les discussions sur le fond tournent autour des mêmes arguments et reviennent à l'idée de l'incompatibilité des armes nucléaires avec le DIH. L'argument humanitaire est présenté comme plus urgent et plus important. Le message du CICR peut être ainsi résumé : compatibles ou non avec le DIH, les armes nucléaires sont

---

<sup>704</sup> Middle Power Initiative, « From aspiration to reality: nuclear disarmament after the NPT review », *Geneva conference report*, septembre 2010, URL: [http://www.middlepowers.org/oldwebsite/pubs/Geneva\\_2010.pdf](http://www.middlepowers.org/oldwebsite/pubs/Geneva_2010.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>705</sup> *Ibid.*, p. 15.

inhumaines. Le CICR développe la question du secours aux victimes en cas d'explosion nucléaire, en faisant référence à une étude récente réalisée en interne sur ce sujet. La description de l'étude correspond à celle évoquée précédemment publiée en 2007 dans la revue internationale de la Croix-Rouge (cf. 7.1.1.)<sup>706</sup>.

Troisièmement, plusieurs acteurs s'accordent déjà sur l'idée que ces arguments doivent être opérationnalisés et sont particulièrement porteurs. Il n'y a plus de doute sur l'existence d'une stratégie humanitaire, même si les contours n'en sont pas encore exactement bien définis. Les participants s'interrogent sur les objectifs concrets qui pourraient en résulter mais l'objectif d'une interdiction des armes nucléaires est posé et relié à la notion de stigmatisation, décrite par M. Beerli, vice-présidente du CICR, comme nécessaire pour empêcher l'essoufflement des actions entreprises. Certains participants s'inquiètent des possibilités de progresser compte tenu de l'opposition attendue de plusieurs États en particulier les États-Unis ou la Russie. Douglas Roche, président émérite de MPI répond que l'exemple des processus d'Oslo et d'Ottawa démontre qu'il est possible d'avancer sans le soutien des grandes puissances.

*Une stratégie humanitaire.* Si la thématique humanitaire n'est pas dominante, elle est déjà présente et portée par certains acteurs qui semblent partager une analyse du problème. En réalité, ce « diagnostic » pour reprendre la terminologie des travaux de Snow et Benford sur le cadrage est partagé par davantage d'acteurs que ceux qui sont déjà engagés dans ce qui deviendra la campagne CHAN. Les abolitionnistes considèrent que l'emploi d'armes nucléaires aurait des conséquences graves/humanitaires et que la seule manière de l'empêcher est de les éliminer. Ensuite, un certain nombre d'entre eux se rejoignent aussi sur le « pronostic », autour de la conclusion qu'une convention sur les armes nucléaires devrait être négociée. Parmi ceux-ci, certains sont déjà convaincus qu'il faudra recourir à un processus de type Ottawa ou Oslo, mais ce n'est pas encore une idée largement soutenue. Un *post* de Xanthe Hall sur le blog du congrès annuel d'IPPNW, quelques mois auparavant, en août 2010 semble confirmer que cette ONG ainsi qu'ICAN ont déjà réellement adopté la perspective humanitaire<sup>707</sup>.

---

<sup>706</sup> David Loye, Robin Coupland, « Armes nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques – qui portera assistance et comment? », *op. cit.*

<sup>707</sup> Elle explique en effet : « Comme IPPNW et ICAN ont placé l'aspect humanitaire au centre de leurs arguments pour l'abolition des armes nucléaires, j'ai essayé d'expliquer aux journalistes

### ***b. Une réunion pour affiner la stratégie***

D'autres rencontres ont lieu, notamment dans des formats plus restreints, ne regroupant que les acteurs dans la mouvance humanitaire<sup>708</sup>. Si des comptes-rendus de ces réunions existent, ils ne sont pas publiés, mais quelques articles en restituent certains aspects. Par exemple, J. Borrie, M. Spies et W. Wan insistent sur le rôle des « ces réunions informelles impliquant une série d'acteurs à la fois étatiques officiels et non-étatique dans des configurations variées entre 2009 et 2012 »<sup>709</sup> et font alors référence, en note de bas de page, à la réunion d'Amersham (Royaume-Uni) en septembre 2011. La note explique : « Borrie participa à plusieurs de ces événements. Par exemple, l'International Law and Policy Institute (un think tank norvégien) organisa une réunion d'experts en septembre 2011 dans le village anglais d'Amersham. Plusieurs personnes [« individuals »] dans ces réunions ont été influentes dans l'instigation des conférences humanitaires qui ont suivi<sup>710</sup> »

John Borrie semble indiquer que ces réunions ont donc été cruciales pour la suite du processus. Rebecca Gibbons qui n'y a pas assisté a cependant réuni plusieurs informations par le biais d'entretiens (anonymes). Selon, elle, l'objectif de cette réunion aurait été « de développer un processus diplomatique contre les armes nucléaires ». Plusieurs points de l'analyse de R. Gibbons nourrissent l'étude des ressorts de cette mobilisation<sup>711</sup>.

Comme le dit également John Borrie, les participants sont des « *individuals* » qui contribuent en « leur capacité personnelle ». Les personnes sont présents *intuitu personae* et non en tant que représentant d'une entité. Cette idée revient de manière plus

---

*pourquoi il en était ainsi* ». Xanthe Hall, « The bigger picture », *Blog de l'IPPNW*, 28 août 2010, URL: <https://ippnwbasel.wordpress.com/2010/08/28/the-bigger-picture/#comments> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>708</sup> Voir entretien avec Ray Acheson notamment. Certaines sources évoquent aussi la réunion de Glion en Suisse en juin 2011 qui aurait été organisée par l'Acronym Institute dirigée par Rebecca Johnson sur le thème des approches humanitaires pour l'abolition des armes nucléaires. Cette réunion aurait reçu le soutien financier de la Suisse et de la Norvège (voir John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 102).

<sup>709</sup> John Borrie, Michael Spies, et Wilfred Wan, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, page 102.

<sup>710</sup> *Ibid.*, p. 102, note 36.

<sup>711</sup> Les paragraphes suivants prennent appui en particulier sur les pages 7 et 8 de l'article de Rebecca Gibbons dans la *Nonproliferation Review*, cité plus haut.

générale dans l'analyse de la campagne dans son ensemble. Les ressorts de la mobilisation sont en partie individuels, même si elle a été conduite par des États et des organisations, notamment des ONG.

Sont présents des diplomates de « puissances moyennes » et des membres de la « communauté du plaidoyer humanitaire » (« *humanitarian advocacy community* »). Ce constat entraîne plusieurs réflexions. Sur la partie désignée comme étatique, à travers l'expression « puissances moyennes », qui rappelle l'engagement de MPI mentionné précédemment, non seulement les grandes puissances sont exclues mais également les petits États dont les voix seront pourtant cruciales pour l'aboutissement du processus. Par l'expression « communauté du plaidoyer humanitaire », l'auteur désigne certainement les acteurs non étatiques, mais l'éclairage par la suite du texte lui confère un sens plus englobant : ce sont les organisations et les États qui ont précédemment travaillé sur les interdictions des MAP et des BASM. Certaines parties des réseaux existants se trouvent alors réactivés (voir chapitre 2).

Étonnamment, l'ICAN n'a pas participé directement à cette réunion et pourtant, certaines conclusions de la réunion, telles que rapportées dans plusieurs récits, impliquent précisément cette organisation. Selon A. Kmentt, il résulte des discussions des attentes quant au rôle de la « société civile » et à la coordination des activités des ONG<sup>712</sup>. R. Gibbons restitue une conclusion plus précise: la réunion aurait indiqué que le succès de la campagne nécessiterait que l'ICAN soit reconnue comme la seule organisation de coordination de la société civile<sup>713</sup>.

La réunion est organisée par l'ILPI sur financement du ministère des affaires étrangères norvégien<sup>714</sup>. Le rôle de la Norvège qui devient évident au moment de la conférence d'Oslo en mars 2013 et en réalité, dès l'annonce de la tenue de celle-ci, a finalement compté très tôt.

Les discussions portent sur les manières de faire évoluer le discours sur les armes nucléaires et sur le désarmement nucléaire ; sur un traité d'interdiction d'emploi de

---

<sup>712</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>713</sup> Rebecca Gibbons, « The Humanitarian Turn in Nuclear Disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *op. cit.*, p. 8.

<sup>714</sup> D'après le récit d'Alexander Kmentt, les discussions étaient basées sur des documents préparés à la fois par l'ILPI et par Article 36. Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 29.

l'arme nucléaire et finalement seulement sur un traité d'interdiction. A. Kmentt précise que l'objectif de la réunion n'était pas de définir une stratégie précise. Même si l'interdiction apparaissait comme le cadrage qui permettrait de rassembler la société civile, il était préférable – selon les participants – de laisser émerger progressivement la nature exacte de l'instrument et « en parallèle d'orienter le plaidoyer humanitaire vers une telle norme. Un objectif juridique spécifique ne devait pas être verrouillé trop tôt »<sup>715</sup>.

Certains participants défendent déjà l'idée qu'un traité d'interdiction constituerait une meilleure stratégie que la NWC soutenue par l'ICAN parce que cela ne nécessiterait pas la participation des États dotés. Elle commence à être écartée car elle semble « irréaliste »<sup>716</sup>. L'ICAN s'oriente vers l'interdiction même si cela suscite encore des débats en interne. A. Kmentt se dit alors favorable à une campagne de la société civile pour l'interdiction. Ce qui laisse penser qu'il va alors à la fois pouvoir être un allié de l'ICAN mais également que l'action de l'ICAN sert les objectifs qu'il poursuit – il n'est pas alors précisé si cette position est celle de l'Autriche. Mais le « ban » semble également considéré comme irréaliste alors : « [p]our les diplomates, un traité d'interdiction semblait une idée séduisante mais peu probable, perturbatrice et certainement une proposition politiquement risquée, étant donné l'opposition qu'une telle approche susciterait.<sup>717</sup> »

Ces événements montrent que le plaidoyer prend forme à cette période. D'une part, certains acteurs sont déjà convaincus de la nécessité d'utiliser l'approche humanitaire et plaident pour cela dans différents cercles. D'autre part, la stratégie ne semble pas figée ou tout au moins par reconnue comme telle par suffisamment d'acteurs pour qu'il soit possible d'identifier une campagne à l'œuvre. Le langage n'est pas encore défini. La mobilisation commence seulement. En parallèle, l'idée d'une interdiction des armes nucléaires est injectée. Ce qui donne l'impression, a posteriori, que le mouvement était à deux vitesses, avec d'une part, un petit groupe d'acteurs pour qui l'objectif du « ban » est déjà établi et d'autre part, ceux qui leur emboîtent le pas, à

---

<sup>715</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 30.

<sup>716</sup> Kjølvi Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », op. cit., p. 10 (référence à un entretien avec Torbjørn Graff Hugo).

<sup>717</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 30.



travers la perspective CHAN, mais sans nécessairement adhérer à, ni même connaître le but de cette stratégie.

### **3.2.3. La résolution du conseil des délégués de la Croix-Rouge (novembre 2011)**

L'implication du CICR sur la question des armes nucléaires est particulièrement saillante à partir du début des années 2010. Le discours de son président J. Kellenberger à quelques jours de l'ouverture de la RevCon du TNP de 2010 (cf. 4.1.1) suggère qu'elle figure à l'agenda de l'organisation. Or, il ne s'agit pas d'une action isolée et ponctuelle, comme le confirme le vote par le conseil des délégués, en novembre 2011, d'une résolution intitulée « Vers l'élimination des armes nucléaires »<sup>718</sup>. Cette instance n'appartient pas au CICR, mais ce dernier y siège, au même titre que la Fédération internationale et les 191 sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge<sup>719</sup>. Le CICR, comme les autres participants, ainsi que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui se tient tous les quatre ans, peuvent soumettre des points à la considération du conseil des délégués. Il a donc pu être à l'initiative de l'introduction de cette résolution. Il figure en tous cas parmi les 31 coauteurs mentionnés à la fin du texte<sup>720</sup>. L'hypothèse d'une forte implication de l'unité « Armes » de la division juridique du CICR peut être avancée. Une interview du chef de cette division à l'époque, Peter Herby, au sujet de la résolution avait été mise en ligne le mois suivant son adoption<sup>721</sup>. Le choix de lui confier la mise en valeur de cette action par le biais de ce support, ainsi que la teneur de ses propos laissent imaginer que cette unité a en effet assumé un rôle dans le projet.

---

<sup>718</sup> Conseil des délégués 2011, résolution n°1, « Vers l'élimination des armes nucléaires », adoptée le 26 novembre 2011. Voir annexes.

<sup>719</sup> Le conseil des délégués se réunit tous les deux ans.

<sup>720</sup> Les autres coauteurs de la résolution sont des sociétés nationales. Aucun des États dotés et possesseurs d'armes nucléaires n'est représenté. En revanche, plusieurs membres de l'OTAN, dont des États hôtes de B61 figurent dans la liste (Pays-Bas, Belgique). Environ un tiers de la liste est constitué des sociétés nationales d'États îles du Pacifique (Kiribati, Îles Cook, Vanuatu, etc).

<sup>721</sup> Interview de Peter Herby sur la résolution visant à l'élimination des armes nucléaires présentée lors du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 26 novembre 2011, URL : <https://avarchives.icrc.org/Film/1444> (consulté le 20 avril 2022).

La résolution insiste sur la dimension humanitaire, non seulement sous l'angle de l'incompatibilité de l'emploi de l'arme nucléaire avec le DIH mais plus généralement celui de l'impact humanitaire. Elle développe en particulier l'argument de l'impossibilité de porter secours en cas d'emploi, préfigurant déjà la conclusion de la conférence d'Oslo de mars 2013.

Le préambule est composé de dix paragraphes dont certains portent la perspective humanitaire. Il y est question :

- du « pouvoir destructeur des armes nucléaires » et de « la difficulté à maîtriser leurs effets dans l'espace et le temps » ;
- des « souffrances humaines indicibles qu'elles causent » et de « l'étendue des souffrances que les êtres humains sont prêts à infliger ou à autoriser en temps de guerre » ;
- de « la menace qu'elles constituent pour l'environnement et les générations futures » ;
- des « risques d'escalade » qu'elles comportent.

Le texte reprend le thème conducteur des travaux internes du CICR sur « les conséquences graves qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires pour les activités d'assistance humanitaire », mentionnant également les effets sur la production alimentaire dans de vastes régions du monde, qui apparaîtront dans le récit humanitaire sous la notion de famine nucléaire.

Un paragraphe mérite d'être cité car il entre en résonance avec la notion d'expertise telle que décrite dans les processus sur l'interdiction des MAP et des BASM : « s'appuyant sur le témoignage de survivants de la bombe atomique, sur l'expérience de la Société de la Croix-Rouge du Japon et du CICR dans l'assistance aux victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki et sur les connaissances acquises en prodiguant des soins continus aux survivants de la bombe atomique dans les hôpitaux de la Croix-Rouge du Japon ». Encore une fois, comme pour le discours de J. Kellenberger devant le corps diplomatique (cf. 4.1.1), cela apparaît comme la recherche d'une légitimité.

La perspective juridique est également présente à travers un rappel des conclusions de l'avis consultatif de la CIJ de 1996 sur la licéité de l'arme nucléaire<sup>722</sup>. La résolution exprime la conviction du conseil des délégués que le « Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle important et historique à jouer dans les efforts visant à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires ». Partant de là, les paragraphes opérationnels vont non seulement engager les États (OP3) mais également « toutes les composantes du Mouvement, recourant au cadre de la diplomatie humanitaire » (OP4).

*La partie opérative* de la résolution comprend formellement quatre paragraphes dont deux reviennent sur les effets des armes nucléaires et la question juridique, en développant en particulier ce qui concerne le droit international humanitaire et en interrogeant la possible compatibilité de l'emploi d'armes nucléaires avec les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité.

Les deux autres paragraphes engagent à l'action :

- d'une part, les États sont appelés à poursuivre des négociations vers « un accord juridiquement contraignant pour interdire l'emploi des armes nucléaires et parvenir à leur élimination totale, sur la base des obligations internationales et des engagements existants » ;
- d'autre part, les « composantes du Mouvement, recourant au cadre de la diplomatie humanitaire », ce qui implique donc notamment les sociétés nationales, sont invitées à agir à deux niveaux pour véhiculer la position décrite dans la résolution et sensibiliser d'une part le public et d'autre part, les « gouvernements et les acteurs concernés ».

La référence faite ici à la diplomatie humanitaire (DH) peut susciter des interrogations car, en première approche, le sujet porté par cette résolution ne semble pas entrer dans le périmètre habituel de cette activité. En effet, elle est le plus souvent associée à l'idée d'une négociation menée avec différents acteurs dans le but de pouvoir

---

<sup>722</sup> Voir plus haut, chapitre 1.

« intervenir de manière sécurisée et neutre dans un contexte où l'humanité est en péril »<sup>723</sup>.

Cependant, le lien établi entre la DH et la question des armes nucléaires trouve sa consistance si l'on considère la centralité du droit international humanitaire dans l'argumentaire du CICR. Dans son deuxième paragraphe opérationnel, la résolution établit que le conseil des délégués « peine à concevoir comment l'emploi, sous quelque forme que ce soit, d'armes nucléaires pourrait être conforme aux règles du droit international humanitaire, en particulier aux règles relatives à la distinction, à la précaution et à la proportionnalité ».

Là se trouve le point d'appui pour évoquer un « impératif d'humanité »<sup>724</sup> qui fonde la DH en général. Dans le cas particulier du CICR ; la promotion du DIH est de manière générale l'un des deux objectifs de sa diplomatie.

Concrètement, quels seront les modes d'action des différents acteurs et qui sont-ils ? Alors conseillère politique en charge de l'analyse prospective au CICR, Marion Haroff-Tavel dans un article paru en 2005 écrit que : « la diplomatie du CICR s'exerce depuis son siège à Genève, mais aussi depuis ses délégations ou missions, dont toutes ne sont pas localisées dans des pays en conflit. C'est ainsi que des délégués du CICR sont présents à Paris, Budapest ou Bruxelles, pour ne citer que ces exemples, et qu'à New York comme à Addis-Abeba, ils tissent des liens, qui avec les Nations Unies, qui avec l'Union africaine »<sup>725</sup>.

Le CICR dispose en effet d'un réseau d'environ 80 délégations et missions. Ainsi, la résolution donne a priori des moyens puissants pour l'accomplissement de ses objectifs quand elle invite ces acteurs d'une part à « entreprendre, dans la mesure du possible, des activités pour sensibiliser le public, les scientifiques, les professionnels de la santé et les décideurs aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire (...) »

---

<sup>723</sup> Élise Rousseau et Achille Sommo, « Chapitre 17. La diplomatie humanitaire », in Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, et Frédéric Ramel, *Manuel de diplomatie*, Presses de Sciences Po 2018, p. 291.

<sup>724</sup> *Ibid.*, p. 293.

<sup>725</sup> Marion Haroff-Tavel, « La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales*, n° 121, 2005, p. 73-89.

et d'autre part à « instaurer, dans la mesure du possible, un dialogue suivi avec les gouvernements et les autres acteurs concernés (...) »<sup>726</sup>.

Cette résolution est la première qui traite exclusivement d'armes nucléaires depuis la fin de la guerre froide. L'année précédente, le conseil des délégués avait adopté une résolution sur la prévention des conséquences, sur le plan humanitaire, « de la mise au point, de l'emploi et de la prolifération de certains types d'armes », qui appelait « les États à poursuivre avec détermination et sans délai leurs efforts visant à éliminer les armes nucléaires »<sup>727</sup> (paragraphe 5). Rappelons que cette instance s'était impliquée sur la question des mines antipersonnel avait adopté en 1999 une stratégie concernant les mines antipersonnel.

La résolution est un texte novateur, tant par l'objectif qu'il pose de la négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires que par la méthode qu'il met en place avec le recours aux sociétés nationales, qui agissent comme des relais. Jamais auparavant, cette instance n'a affiché de telles ambitions s'agissant du désarmement nucléaire. Cependant, dans le répertoire des propositions abolitionnistes, celle du conseil des délégués se distingue par une forme de conservatisme et de prudence dans la formulation qui précise notamment que cet accord devra être établi « sur la base des obligations internationales et des engagements existants ». Ce qui est peut-être lié à son approche légaliste.

S'il est difficile d'en mesurer la portée, il reste intéressant de prendre connaissance de la manière dont cette initiative a été perçue et reçue. D'après Slade, Tickner et Wynn-Pope, « l'impact de cette résolution sur l'initiative humanitaire fut significatif. Elle a conféré une légitimité aux actions indépendantes entreprises par les sociétés nationales en coopération avec les gouvernements de leurs États pour l'élimination des armes nucléaires. Elle a également démontré que le Mouvement faisait preuve d'initiatives musclées et substantielles afin de travailler en priorité sur l'élimination des armes nucléaires et qu'il était prêt à emmener le débat aux côtés des États et des groupes de la société civile. Plusieurs Sociétés nationales ont profité de

---

<sup>726</sup> *Ibid.*

<sup>727</sup> Résolution n°7 « Prévenir les conséquences, sur le plan humanitaire, de la mise au point, de l'emploi et de la prolifération de certains types d'armes », adoptée lors du Conseil des délégués, 23-25 novembre 2009, Nairobi.

l'élan en faveur de l'élimination des armes nucléaires et ont travaillé sans relâche dans leurs propres communautés afin de raviver le débat et de provoquer une nouvelle prise de conscience sur le danger que les armes nucléaires représentent. La Croix-Rouge norvégienne, la Croix-Rouge hollandaise et la Croix-Rouge australienne ont été particulièrement actives pour faire en sorte que l'enjeu des armes nucléaires demeure une des priorités du Mouvement.<sup>728</sup> »

Cette mise en œuvre de la stratégie, telle que décrite par trois représentants de la Croix-Rouge, conduit à des interrogations sur le rôle des différentes catégories d'acteurs ainsi que sur la possibilité de caractériser ces rôles. En effet, comment une organisation internationale peut-elle utiliser des moyens qui peuvent être qualifiés de « diplomatiques » puisqu'il s'agit de faire fonctionner un réseau international avec des relais locaux qu'on peut comparer – dans une certaine mesure – à des ambassades ? Elles mettent en œuvre la politique décidée par ce qui fait office de « capitale » par des actions de communication et d'influence. Or certaines sociétés vont également contribuer à « faire en sorte que l'enjeu des armes nucléaires demeure une des priorités du Mouvement ». La circulation n'est donc pas à sens unique.

L'accueil réservé à cette résolution par l'ICAN mérite d'être examiné précisément. Tandis que le vote de la résolution intervient le 26 novembre, ICAN publie un communiqué dès le lendemain se félicitant de l'appel de la Croix-Rouge pour une interdiction totale des armes nucléaires<sup>729</sup>. Arielle Denis, est citée en tant que « militante » : « C'est un événement capital », « c'est la reconnaissance que le désarmement nucléaire est un impératif humanitaire, et que tout emploi de l'arme nucléaire causerait des maux inacceptables »<sup>730</sup>.

Les mots semblent choisis. Ceux d'Ira Helfand, alors vice-président de la branche Amérique du Nord d'IPPNW et « membre fondateur d'ICAN » le sont également : « ce vote historique est un immense pas en avant pour l'abolition de toutes les armes

---

<sup>728</sup> Richard Slade, Robert Tickner, et Phoebe Wynn-Pope, « Protéger l'humanité des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires : recentrer le débat autour de l'impact humanitaire », *op.cit.*, p. 146.

<sup>729</sup> ICAN, « Red Cross' disarmament call », communiqué de presse publié sur le site de l'ICAN, 27 novembre 2011, URL : <https://web.archive.org/web/20120205213546/http://www.icanw.org/node/5810> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>730</sup> *Ibid.*

nucléaires ». Le terme « vote » apporte une connotation démocratique intéressante pour un mouvement qui cherche à asseoir sa légitimité. La synergie entre l'action du CICR (à travers une instance dans laquelle il peut être influent) et celle d'ICAN est évidente.

### **Conclusion de 3.2.**

Les premiers signes de la diffusion de la perspective humanitaire ne tardent pas à poindre après la RevCon du TNP de 2010, même s'ils sont d'abord relativement discrets. Les ONG poursuivent leur travail habituel, tout en la prenant progressivement en compte dans la mise au point de leurs argumentaires. Les idées ne sont peut-être pas nouvelles, mais leur utilisation, leur réactivation entre dans une stratégie qui leur confère un poids différent. En dehors des enceintes onusiennes, cette diffusion s'est sans doute faite à au moins deux niveaux : par le biais de rencontres de militants abolitionnistes – peut-être déjà avec des professionnels de la mobilisation, ainsi qu'au moyen d'autres réunions, plus ouvertes, permettant de tester et de faire progresser ces idées, de gagner d'autres soutiens. La convergence des initiatives peut-elle être fortuite ? Tandis que des ONG et des diplomates s'impliquent dans la campagne naissante, l'action du CICR se développe séparément, tout au moins en apparence, comme le requiert l'impératif d'indépendance de cet acteur. L'ancrage de la perspective humanitaire à l'ONU, manifeste à partir de 2012, a certainement bénéficié de tout le travail de diffusion mené dans les mois qui ont suivi la RevCon du TNP.

### **3.3. Ancrages de la perspective humanitaire au sein de l'ONU**

Le processus d'examen du TNP prévoit une pause dans les réunions des États parties l'année suivant une conférence d'examen. Ainsi, après la RevCon de 2010, le nouveau cycle n'a commencé qu'avec un premier Prepcom en 2012. Le changement observé dans l'intervalle dans le positionnement des ONG (cf. *supra*) est un signe de la diffusion de la perspective humanitaire et de l'affirmation de la campagne CHAN. Dans cette période, une activité diplomatique de promotion de la thématique humanitaire commence à se déployer aussi dans les enceintes onusiennes, lors de la première commission de l'AGNU en 2010 (65<sup>ème</sup> session) et 2011 (66<sup>ème</sup> session).

À Genève, la CD ne semble pas véritablement touchée par la campagne, même si quelques échos y parviennent. Ce qui s'explique au moins par deux raisons. Pour commencer, la CD ne comprend qu'un nombre limité de membres, ce qui ne permet pas d'envisager de rallier le soutien d'un grand nombre d'États. Elle n'intéresse pas les promoteurs de l'initiative, contrairement à l'AGNU qui est une enceinte large. Ensuite, la CD, considérée comme le principal organe de négociations sur le désarmement, est beaucoup critiquée car aucune n'y a abouti depuis celle du TICE en 1996 (cf. chapitre 2). Dans une certaine mesure, ce « blocage » de la CD a aidé la campagne CHAN, en servant de repoussoir pour certains acteurs et de point d'appui à l'idée d'engager un processus en dehors de l'ONU<sup>731</sup>. Cependant, cette sortie des enceintes onusiennes n'a pas été immédiate et plusieurs actions ont d'abord été entreprises au sein de la « machinerie du désarmement » de l'ONU.

### **3.3.1. « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Quand la machinerie du désarmement vient au secours de la machinerie du désarmement.**

Les préoccupations concernant « l'impasse de la CD » et les discussions sur cette thématique avaient démarré bien en amont de la RevCon du TNP de 2010. Cependant, elles y sont particulièrement présentes, comme le reflètent notamment les mesures n°7 et n°15 du plan d'action agréé par les États participants à la fin des travaux, invitant le SGNU à convoquer au mois de septembre une réunion de haut niveau « à l'appui des travaux de la Conférence du désarmement »<sup>732</sup>.

Le mandat de cette réunion de haut niveau (HLM)<sup>733</sup>, qui s'est déroulée sur une demi-journée le 24 septembre 2010, a été étendu pour inclure la participation d'États

---

<sup>731</sup> Dans le présent chapitre, nous nous attachons à mettre en évidence la progression de la perspective humanitaire, tandis que nous reviendrons plus précisément sur les rouages de l'implantation de l'interdiction dans le chapitre 6. Nous verrons comment cette HLM s'inscrit dans la continuité de propositions anciennes, contenant déjà en germe certains développements ultérieurs, en particulier la mise en place d'un OEWG.

<sup>732</sup> La mesure n°7 traite d'une demande réitérée des États du NAM pour obtenir un traité par lequel les États dotés s'engageraient sans réserve à ne pas employer l'arme nucléaire contre eux. La mesure n°15 se concentre sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, sujet soutenu – avec cependant des vues parfois contrastées – par un grand nombre d'États.

<sup>733</sup> HLM est l'acronyme pour *High-level Meeting*. Nous utiliserons cet acronyme fréquemment utilisé dans la littérature et qui n'a pas d'équivalent en Français.



non membres de la CD. Ainsi, elle était destinée à « revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».

L'intérêt d'un tel événement, en marge de la 65<sup>ème</sup> session de l'AGNU, est premièrement le niveau de représentation. Sous la présidence du SGNU, M. Ban Ki-Moon, 68 représentants y ont fait une intervention dont 37 ministres des Affaires étrangères. Le poids politique conféré au sujet n'est donc pas négligeable. Par ailleurs, d'un point de vue technique, la connexion de ce type de sommet avec l'AGNU permet de faire inscrire des sujets à l'agenda de la session en cours<sup>734</sup>. Formellement, le président de la réunion de haut niveau transmet son rapport au président de l'AGNU ainsi qu'une demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour. La conjonction de ces deux facteurs est évidemment intéressante pour la promotion du sujet pendant les travaux de la première commission, même si la brièveté de cette session de haut niveau impose aux orateurs des discours concis, avec un temps de parole maximum de 4 minutes<sup>735</sup>.

Le rapport du président<sup>736</sup> fait apparaître que la thématique nucléaire, sans être centrale, a toutefois occupé une place importante. Deux points méritent en particulier d'être notés. Le premier concerne la thématique humanitaire. Si celle-ci n'est pas spécifiquement mise en exergue, le rapport rend cependant compte du fait que « plusieurs États ont souligné qu'il importait de promouvoir la sécurité humaine et la dimension du désarmement ayant trait au droit international humanitaire ». En réalité, parmi les discours publiés, seul celui du ministre norvégien des affaires étrangères, Jonas Gahr Støre, y fait référence :

« [L]es préoccupations humanitaires devraient également servir de principes lorsque nous traitons des armes les plus inhumaines, indiscriminées et

---

<sup>734</sup> « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » à l'ordre du jour de la session en cours (A/65/231, 4 octobre 2010).

<sup>735</sup> Dispositions pratiques concernant la réunion de haut niveau destinée à revitaliser des travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général au siège de l'Organisation des Nations Unies, 24 septembre 2010, Note d'information à l'usage des délégations, (A/INF/65/4), 27 août 2010. <https://undocs.org/en/A/INF/65/4>

<sup>736</sup> Lettre datée du 5 octobre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général en sa qualité de président de la réunion de haut niveau, 14 octobre 2010, URL : <https://undocs.org/fr/A/65/496> (consulté le 20 avril 2022).

disproportionnées jamais inventées. Je me félicite en particulier de la référence dans le document final de la conférence d'examen de mai à la nécessité pour les États de respecter le droit international humanitaire »<sup>737</sup>.

La brutalité de la dénonciation des armes nucléaires est surprenante venant d'un État non doté certes mais membre d'une alliance nucléaire, l'OTAN. D'autres représentants évoquent effectivement la sécurité humaine mais de manière rapide.

Le deuxième point retenant une attention rétrospective dans notre recherche sur le démarrage de la mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires concerne la procédure, avec l'idée de l'engagement d'un processus ad hoc selon le modèle Oslo/Ottawa. Le rapport résume ainsi les discussions : « Plusieurs membres craignaient que, si l'impasse actuelle devait persister, l'utilité de la Conférence soit remise en cause et que les États membres ne se tournent vers un autre mécanisme multilatéral. On a également fait observer que d'importantes conventions telles que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et la Convention sur les armes à sous-munitions étaient négociées en dehors du cadre de la Conférence. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité d'empêcher la mise en place d'un processus parallèle de ce type qui nuirait à la Conférence du désarmement »<sup>738</sup>.

Effectivement, plusieurs discours se servent de ces exemples pour envisager la possibilité de négociations en dehors du cadre de la CD. Celui de la Norvège, déjà évoqué, y consacre un développement relativement important en faisant le lien avec la dimension humanitaire : « [j]e crois que nous avons beaucoup à apprendre des processus qui ont abouti aux conventions sur les mines antipersonnel et sur les armes à sous-munitions, à la fois en matière d'approche et de processus. [...] Les impératifs humanitaires et moraux ont rendu nécessaire la poursuite des conventions sur les mines antipersonnel et sur les armes à sous-munitions en dehors des forums multilatéraux établis ».

---

<sup>737</sup> Déclaration du ministre des affaires étrangères norvégien, Jonas Gahr Støre, lors de la réunion de haut-niveau sur la revitalisation des travaux de la conférence du désarmement et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, 24 septembre 2010, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Norway.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Norway.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>738</sup> Lettre datée du 5 octobre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général en sa qualité de président de la réunion de haut niveau, *op. cit.*, paragraphe 11.

Il ajoute en conclusion : « [si] la CD n'est pas en mesure de répondre aux attentes exprimées par la conférence d'examen du TNP, nous trouverons d'autres moyens de poursuivre l'objectif d'un monde libre d'armes nucléaires »<sup>739</sup>.

Le propos est direct et résolu. Le ministre autrichien des affaires internationales et européennes, Michael Spindelegger, affiche peut-être moins de détermination mais une approche plus concrète, s'intéressant aux acteurs qui pourraient porter un tel processus : « [a]près la conférence d'examen du TNP, la question centrale n'est pas quand démarrer le processus qui vise à poser les fondements juridiques d'un monde sans armes nucléaires. Ce processus a déjà démarré. Nous devons désormais identifier le séquençage approprié des étapes ; trouver les meilleurs partenaires et institutions dans le but de procéder de la manière la plus efficace. Pour l'Autriche, la société civile devra assumer un rôle de la plus haute importance dans le processus. Elle soutient à cet effet l'établissement d'un centre de compétence pour le désarmement et la non-prolifération nucléaire à Vienne<sup>740</sup>. »

Les discours suisse et mexicain font également référence aux conventions sur les MAP et les BASM comme des exemples de réussite dans le domaine du désarmement mais sans lien explicite avec les armes nucléaires<sup>741</sup>. Les propos autrichiens retiennent

---

<sup>739</sup> Déclaration du ministre des affaires étrangères norvégien, Jonas Gahr Støre, lors de la réunion de haut-niveau sur la revitalisation des travaux de la conférence du désarmement et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, 24 septembre 2010, *op. cit.*

<sup>740</sup> Déclaration de M. Spindelegger, ministre autrichien des affaires internationales et européennes, lors de la réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la conférence du désarmement et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, 24 septembre 2010, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Austria.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Austria.pdf) (consulté le 31 mai 2021).

L'Autriche utilisera également le débat général de l'AGNU, le lendemain de la réunion « HLM » pour évoquer la composante humanitaire. Le ministre y fait de nouveau référence au centre pour le désarmement de Vienne et se félicite du fait que : « [p]our la première fois, les conséquences catastrophiques humanitaires de l'emploi de telles armes ont été reconnues – une étape importante vers un traité qui interdirait finalement les armes nucléaires [...] ». Voir la déclaration de M. Spindelegger, ministre autrichien des affaires internationales et européennes, lors de l'assemblée générale des Nations unies, le 25 septembre 2010, <https://gadebate.un.org/en/65/austria>

<sup>741</sup> Voir discours de l'Ambassadeur Claude Heller, représentant permanent du Mexique aux Nations unies, lors de la réunion de haut-niveau, le 24 septembre 2010, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Mexico.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Mexico.pdf) (consulté le 31 mai 2021) et discours de Peter Maurer, secrétaire d'État au Département fédéral des affaires étrangères, lors de la réunion de haut-niveau, le 24 septembre 2010, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Switzerland.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Switzerland.pdf) (consulté le 31 mai 2021).

tout particulièrement notre attention lorsqu'ils indiquent qu'un « processus a déjà démarré » pour « poser les fondements juridiques d'un monde sans armes nucléaires ». Est-il ici fait référence à la saisine de la CIJ sur la licéité de l'arme nucléaire ? Il est permis d'en douter car l'avis rendu n'avait pas donné satisfaction aux tenants de l'abolition nucléaire. Ainsi, ce discours évoque plutôt soit la perspective d'un prolongement à l'action engagée à travers la saisine de la CIJ, soit plus probablement une autre initiative, dans la continuité des événements récents de la RevCon du TNP de 2010.

Suite à la HLM, l'Autriche introduit une résolution de suivi de la HLM qui est co-parrainée par près de quarante États et adoptée sans vote<sup>742</sup>. Par cette résolution, l'AGNU se félicite de la tenue de la réunion et surtout, maintient la pression sur les enceintes multilatérales en soulignant « l'urgente nécessité de revitaliser le travail des organismes chargés du désarmement multilatéral et de faire progresser les négociations à ce sujet »<sup>743</sup>. Par ailleurs, la résolution décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la session suivante (2011) un point intitulé : « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement »<sup>744</sup>. Selon A. Kmentt, à ce moment-là, de plus en plus d'États commencent à penser qu'il serait peut-être préférable de contourner la CD<sup>745</sup>. Cependant, des résistances à une telle perspective seront encore exprimées pendant plusieurs années, comme le feront apparaître les développements autour de l'OEWG (voir chapitre 6).

### **3.3.2. La progression du langage humanitaire à la première commission (2010-2011)**

Si la réunion de haut niveau montre les signes de l'introduction de la perspective humanitaire, la première commission de l'AGNU de 2010, et celle de 2011 ensuite, confirment sa progression. Celle-ci est déjà visible dans les résolutions qui sont adoptées dans cette enceinte (a). Certains textes soumis dans de précédentes sessions

---

<sup>742</sup> Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, A/C.1/65/L.34/Rev.1, 15 octobre 2010.

<sup>743</sup> *Ibid*, OP 3.

<sup>744</sup> *Ibid*, OP 4.

<sup>745</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 17.

sont modifiés de manière à intégrer du langage humanitaire. Ces évolutions, même si elles sont rares relativement au nombre de résolutions portant sur le désarmement nucléaire, sont significatives dans un contexte où chaque mot est pesé et peut devenir objet de négociations. De même, cette approche commence à être intégrée dans plusieurs discours (b).

### *a. Un marquage CHAN dans les résolutions*

Comme nous l'avons expliqué dans la première partie de nos travaux, la première commission de l'AGNU voit revenir chaque année un certain nombre de résolutions portant sur le désarmement nucléaire, dont une partie avec une visée abolitionniste<sup>746</sup>. Certains textes peuvent être considérés comme se plaçant déjà depuis de nombreuses années dans une perspective humanitaire quand leur préambule débute en qualifiant l'emploi d'armes nucléaires comme la menace la plus grave posée à la « survie de l'humanité » ou bien à « l'humanité et à la survie de la civilisation ». C'est le cas de deux résolutions que soumet annuellement l'Inde par exemple : d'une part, celle sur une « Convention d'interdiction de l'emploi d'armes nucléaires » et d'autre part, celle intitulée « Réduction du danger nucléaire »<sup>747</sup>.

Ainsi, la présence de ces langages dans ces deux résolutions en 2010 n'est pas le signe d'un marquage CHAN spécifique. En revanche, celui-ci est évident dans trois résolutions qui s'appuient sur le paragraphe adopté dans le document final de la RevCon du TNP en 2010 pour mentionner les « conséquences humanitaires catastrophiques » liées aux armes nucléaires.

La résolution « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires »<sup>748</sup> note au 6<sup>ème</sup> paragraphe de son préambule (sur une quinzaine de paragraphes au total) :

« Gravement préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et, à cet égard, rappelant que tous les États

---

<sup>746</sup> Voir chapitre 2.

<sup>747</sup> Voir par exemple ces résolutions présentées lors de la session de 2010 : « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », projet de résolution, 15 octobre 2010, A/C.1/65/L.26 et « Réduire le danger nucléaire », projet de résolution, 15 octobre 2010, A/C.1/65/L.27.

<sup>748</sup> A/C.1/65/L.50 (18 octobre 2010). Référence AGNU : A/RES/65/76

doivent toujours se conformer au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire ».

Cette résolution présentée par la Malaisie depuis 1996 est adoptée en 2010 avec 121 votes OUI, 27 NON et 22 abstentions. Lorsqu'il la présente en séance, le représentant de la Malaisie explique que « pour obtenir l'appui le plus large possible », les paragraphes 1 et 2 de la résolution n'ont pas été modifiés mais que des mises à jour ont été apportées en « tenant compte des récents progrès réalisés en ce qui concerne la convention sur les armes nucléaires et l'application du droit humanitaire international dans les cas d'utilisation d'armes nucléaires, notamment la référence à la convention sur les armes nucléaires et au droit international humanitaire dans les conclusions et recommandations destinées à compléter les mesures de désarmement nucléaire figurant dans le Document final de la conférence d'examen de 2010 [...] adopté par consensus »<sup>749</sup>. Cette présentation de la résolution nous intéresse particulièrement car il y est suggéré qu'une évolution du droit international est en train de se produire. En ce sens, elle fait écho aux propos du MAE autrichien lors de la HLM ainsi qu'à ceux du représentant de l'Autriche lors du débat thématique sur les armes nucléaires pendant la première commission<sup>750</sup>.

Par ailleurs, le préambule de cette résolution fait apparaître un autre paragraphe sur la thématique humanitaire mais ce paragraphe n'est pas nouveau. Les idées qui y sont consignées se retrouvent dans plusieurs discours et résolutions sur le désarmement :

« Convaincue que la persistance des armes nucléaires fait peser une menace sur l'humanité et sur toutes les formes de vie sur Terre, et considérant que la seule protection contre une catastrophe nucléaire est l'élimination complète des armes nucléaires et la certitude qu'il n'en sera plus jamais fabriqué » (PP2).

Comme nous le verrons par la suite au sujet des discours, l'idée d'une menace pour l'humanité n'est pas apportée par la perspective CHAN. Cela rend parfois difficile l'analyse des textes dans lesquels nous chercherons à distinguer ce qui relève réellement de cette nouvelle approche. Le simple recours à une recherche de mots-clés ne pourra donc pas convenir.

---

<sup>749</sup> Déclaration de la Malaisie, le 15 octobre 2010, procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> séance (A/C.1/65/PV.11, p. 6).

<sup>750</sup> Déclaration de l'Autriche, le 15 octobre 2010, procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> séance (A/C.1/65/PV.11, p. 7).

La résolution « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires »<sup>751</sup> présentée par le Japon a également ajouté dans son préambule un paragraphe faisant état de sa préoccupation par rapport aux conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, en reprenant le langage du document final du TNP en 2010 en y joignant une partie sur la prévention de la guerre et du terrorisme nucléaires<sup>752</sup>. Ce paragraphe se trouve en quatrième position dans le texte.

Comme nous l'avons évoqué au chapitre 2, la résolution que le Japon soumet chaque année à l'AGNU constitue l'un des piliers de sa diplomatie du désarmement. Or, en 2010 la résolution est modifiée, son titre changé<sup>753</sup>. Le représentant du Japon explique alors que sa « délégation espère beaucoup qu'un nombre plus élevé d'États appuieront et parraineront ce projet de résolution sur une unité d'action »<sup>754</sup>. La résolution est déjà co-parrainée par une cinquantaine d'États au moment de cette déclaration tandis qu'elle l'était par une quarantaine d'États dans la version de 2009.

Dans quelle mesure la reprise du paragraphe sur les CHAN est liée à la volonté du Japon de rassembler ? Il y a peut-être un calcul politique relatif à la nécessité pour le Japon de rallier le soutien le plus large<sup>755</sup> mais à l'automne 2010, l'initiative est encore peu développée. Comme nous l'avons déjà souligné, l'histoire du Japon, seul État ayant subi des bombardements nucléaires, le place évidemment dans une position particulière s'agissant de la reconnaissance des CHAN. Il semble ainsi assez naturel que le Japon reprenne ce paragraphe dans sa résolution.

---

<sup>751</sup> A/C.1/65/L.43 (15 octobre 2010). Référence AGNU : A/RES/65/72

<sup>752</sup> Le paragraphe se lit comme suit : « *Se déclarant profondément préoccupée* par les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait une utilisation quelconque des armes nucléaires et réaffirmant qu'il est nécessaire que tous les États, en tout temps, respectent le droit international applicable, dont le droit international humanitaire, tout en étant convaincue qu'il faudrait s'employer par tous les moyens à éviter la guerre nucléaire et le terrorisme nucléaire[.] »

<sup>753</sup> Jusqu'en 2009 inclus, la résolution s'intitule « Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires ». En 2010, elle devient : « Unité d'action en vue de l'élimination totale des armes nucléaires ».

<sup>754</sup> Déclaration du Japon, Première commission, 10<sup>ème</sup> séance, 14 octobre 2010, A/C.1/65/PV.10.

<sup>755</sup> En définitive, cette résolution est adoptée en première commission par 154 oui, 1 non, et 13 abstentions. En 2009, 161 oui, 2 non et 8 abstentions. Le seul vote négatif est celui de la Corée du Nord.

La résolution « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire »<sup>756</sup> comprend habituellement un paragraphe du préambule qui se lit comme suit :

« Réitérant sa grave préoccupation face au danger que constitue pour l'humanité la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires ».

Lors de cette session, le texte intègre également une phrase sur les conséquences humanitaires. Contrairement aux deux résolutions citées précédemment, celle-ci en fait un paragraphe opératif. Celui-ci reste cependant au niveau des principes et ne prévoit pas d'action ou de décision spécifique. Il se réfère au langage du document final de la RevCon du TNP en 2010 dans ses deux dimensions – la reconnaissance des conséquences humanitaires catastrophiques et la nécessité de respecter le DIH :

« [L'Assemblée générale] [s]e réjouit également que la Conférence ait exprimé sa profonde inquiétude quant aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait l'emploi d'armes nucléaires et qu'elle ait réaffirmé la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, notamment le droit international humanitaire [...] »<sup>757</sup>

La formulation, qui n'évoque pas le document final, mais la RevCon elle-même, donne davantage de poids à ce message car elle rappelle implicitement que cette disposition a été agréée par consensus. Le fait que le langage humanitaire soit inséré dans cette résolution que la NAC<sup>758</sup> soumet chaque année lors de la première commission NAC, laisse penser que parmi ses membres se trouvent certains tenants de la perspective CHAN et même de l'interdiction. Ce qui confirme les dires de plusieurs observateurs sur l'implication de représentants de ces États, à l'exception de l'Égypte qui aurait rallié plus tardivement, étant surtout concentrée sur la question de la zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient (ZEADMO).

Ces évolutions des textes, même si elles ne se trouvent que dans trois résolutions sur un total d'environ une dizaine portant sur des questions nucléaires dans une

---

<sup>756</sup> A/C.1/65/L.25 (15 octobre 2010). Référence AGNU : A/RES/65/59 adoptée par l'assemblée générale le 8 décembre 2010.

<sup>757</sup> *Ibid.*, OP3.

<sup>758</sup> Voir Chapitre 5.



approche globale<sup>759</sup>, montrent que la diffusion de la perspective humanitaire a commencé.

Certaines ONG voient l'insertion de ce langage dans les trois résolutions sous l'aspect strictement juridique. Ainsi, John Burroughs de *Lawyers Committee on Nuclear Policy* (LCNP) note : « cette disposition [...] a été incorporée dans trois résolutions [...] Pourtant, aucune de ces résolutions n'appelle à des mesures pour opérationnaliser le respect du droit international humanitaire (DIH) »<sup>760</sup>. Mais au-delà du volet juridique, c'est bien l'ensemble de la perspective CHAN qui se trouve ici portée.

En 2011, les textes introduits en 2010 sont maintenus. La résolution de la NAC (« Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ») fait même apparaître le renforcement de l'approche humanitaire. Elle conserve les paragraphes humanitaires de 2010 en ajoutant à celui du préambule, une phrase :

« [R]appelant que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 s'est dite vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires »

Une note de bas de page associée fait référence au document final de la RevCon TNP 2010.

Par ailleurs, une nouvelle résolution intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement »<sup>761</sup> est soumise lors de la première commission de cette 66<sup>ème</sup> session de l'AGNU. Comme d'autres textes, notamment le projet L.39 intitulé « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », elle s'intéresse à la « machinerie du désarmement » et tente de répondre au diagnostic de « l'impasse de la Conférence du désarmement ».

---

<sup>759</sup> Ce chiffre n'inclut donc pas les résolutions portant sur des sujets nucléaires dans une approche régionale, comme celles portant sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient par exemple ou celle sur le statut de zone exempte de la Mongolie.

<sup>760</sup> John Burroughs, « International humanitarian law and nuclear weapons », *First committee Monitor*, n°5, 2 novembre 2010, p.5, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/FCM09/FCM-2009-5.pdf> (consulté le 1er juin 2021).

<sup>761</sup> A/C.1/66/L.21 (13 octobre 2011) et A/C.1/66/L.21/Rev.1 (25 octobre 2011).

Portée par trois États (Autriche, Mexique et Norvège), elle demande l'établissement de groupes de travail à composition non limitée (*open-ended working group - OEWG*) sur plusieurs thématiques liées au désarmement nucléaire. Notons qu'elle se place dans la perspective humanitaire en ouvrant son préambule par l'expression des préoccupations liées aux conséquences humanitaires catastrophiques d'un emploi de l'arme nucléaire.

L'un des artisans de l'initiative humanitaire raconte que, durant la période 2010-2011, des discussions informelles organisées à Genève ou à New-York auraient porté sur une « résolution opérationnelle » destinée à dépasser le blocage de la CD<sup>762</sup>. Les ENDAN les plus actifs au sein de ce groupe étaient selon lui l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, l'Irlande, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et la Suisse. Parmi les idées discutées figurait celle qui a donné naissance au projet L.39.

Le *First Committee Monitor*, seule publication régulière des ONG pendant la première commission et équivalent du *NPT News In Review* pendant les travaux du TNP, prend position sur ces questions, en soutenant cette résolution que l'auteur décrit comme « la meilleure option pour progresser »<sup>763</sup>. Finalement, la résolution est retirée par ses promoteurs qui se rendent compte « qu'elle ne recueillera pas alors le soutien nécessaire pour la rendre vraiment viable »<sup>764</sup>. L'Autriche explique alors que plutôt que de diluer le texte pour permettre son acceptation, ses parrains ont décidé de préserver son intégrité et de ne pas faire pression pour son adoption cette année »<sup>765</sup>.

L'année suivante, la résolution dont la proposition sera un peu différente, sera votée à une grande majorité et conduira à la mise en place d'un OEWG en 2013 (cf. chapitre 7). Notons que cette résolution est l'ancêtre de celle qui, en 2016, a décidé de

---

<sup>762</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 18.

<sup>763</sup> Ray Acheson, « Editorial: Disarmament is the responsibility of the General Assembly », *First Committee Monitor*, n°2, 10 octobre 2011, p. 3.

<sup>764</sup> Ray Acheson, « Disarmament Machinery », *First committee Monitor*, n°5, 2 novembre 2011, p. 4. Dans cet article, l'auteur explique que les critiques à l'encontre de cette résolution ont principalement émané des EDAN et de quelques ENDAN « clés ». On imagine également une réticence du NAM qui a tendance – dans sa position de groupe - à refuser de contourner la CD.

<sup>765</sup> Ray Acheson, « Editorial: Stalemate continues, more money goes to nuclear weapons », *First committee Monitor*, n°5, 2 novembre 2011, p. 3.

l'organisation, l'année suivante, d'une conférence pour la négociation de ce qui deviendra le TIAN<sup>766</sup>.

### *b. Le terme « humanitaire » dans les discours*

Pour clore cette étude de terrain sur la diffusion de la perspective humanitaire dans cette enceinte, revenons sur les déclarations nationales de cette période. Notre observation a porté sur le débat thématique « armes nucléaires » de chacune des sessions pour repérer les occurrences des termes « humanitaire(s) » et humanité<sup>767</sup>. Ces termes ne sont pas systématiquement caractéristiques de l'empreinte de la campagne. Comme nous l'avons vu dans les paragraphes qui précèdent, ces mots figurent déjà habituellement dans plusieurs résolutions et dans des discours prônant le désarmement nucléaire. Ici, ils sont presque toujours associés à la reprise du langage TNP 2010 ou bien, à celui de l'avis consultatif de la CIJ.

Ainsi, en 2010, treize discours font apparaître au moins l'un des deux termes, parmi lesquels six font explicitement référence à la RevCon (Philippines, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Malaisie, Autriche et Suisse). Parmi ceux-ci, certains méritent d'être plus précisément cités parce qu'ils mettent en exergue un point important de l'argumentaire que la campagne CHAN développe par la suite : le lien entre la thématique humanitaire et la délégitimation des armes nucléaires (Autriche)<sup>768</sup>, ainsi que les conséquences concrètes sur le plan humanitaire (Suisse)<sup>769</sup>.

La Norvège, qui ne fait pas directement référence au langage du TNP, s'exprime cependant relativement longuement sur les conséquences humanitaires, en y liant le

---

<sup>766</sup> A/C.1/71/L.41 (14 octobre 2016).

<sup>767</sup> La recherche a également porté sur le terme humain mais il est beaucoup moins fréquemment utilisé.

<sup>768</sup> Extrait du discours de l'Autriche : « *Les États parties ont également pris une importante mesure en vue de délégitimer les armes nucléaires grâce à une nouvelle référence aux conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et la nécessité de respecter le droit humanitaire international* ». Déclaration de l'Autriche lors de la première commission de l'AGNU, 16 octobre 2010, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct\\_Austria.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct_Austria.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>769</sup> Extrait du discours de la Suisse : « *Elle [la Suisse] entend également insister sur l'impact humanitaire réel de tout recours à l'arme nucléaire* ». Déclaration de la Suisse lors de la première commission de l'AGNU, 16 octobre 2010, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct\\_Switzerland.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct_Switzerland.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

risque de « guerre nucléaire accidentelle, qu’il s’agisse d’une erreur de calcul ou d’un dysfonctionnement ». Ce sujet n’est pas nouveau, mais son rapprochement avec la thématique des conséquences humanitaires tel que proposé ici, l’est et restera un sujet central de l’argumentaire de la campagne CHAN. Par ailleurs, si la Norvège ne cite pas la RevCon du TNP, elle en étend la portée en indiquant :

« il est généralement admis que les conséquences humanitaires de l’utilisation éventuelle d’une arme nucléaire sont si épouvantables que rares sont ceux qui soient capables d’imaginer une situation dans laquelle ces armes seraient effectivement utilisées »<sup>770</sup>.

En 2011, quinze discours mentionnent les termes « humanitaire(s) » ou « humanité », parmi lesquels trois seulement se réfèrent encore au résultat de la RevCon du TNP (Suisse, Philippines et Nouvelle-Zélande au nom de la NAC). Plusieurs États évoquent directement l’ampleur et la nature des destructions qui seraient occasionnées en cas d’emploi de l’arme nucléaire (Nigéria, Norvège), le danger pour l’humanité (Thaïlande, Iran, Sénégal, Tanzanie). Certains envisagent la pensée de l’arme nucléaire, à travers le terme de mentalité (MERCOSUR), d’éthique (Autriche) ou encore conception (Thaïlande). Seulement deux États se concentrent sur la question de la compatibilité du DIH et des armes nucléaires (Mexique, Philippines). Et de manière notable, deux possesseurs d’armes nucléaires évoquent la dimension humanitaire.

D’une part, le Pakistan, fait porter la responsabilité sur les « grandes puissances nucléaires » qui, pendant la guerre froide :

« [O]nt poursuivi la fabrication et la modernisation des armes nucléaires en dépit de leurs conséquences désastreuses pour l’humanité »<sup>771</sup>.

N’étant pas partie au TNP, le Pakistan se réfère plutôt à reconnaissance par la première session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au désarmement, que :

« [L]es armes nucléaires constituaient une menace pour la survie de l’humanité »<sup>772</sup>.

D’autre part, la Corée du Nord affirme que :

---

<sup>770</sup> Soulignement ajouté.

<sup>771</sup> Déclaration du Pakistan lors de la première commission de l’AGNU, 13 octobre 2011, [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com11/statements/13Oct\\_Pakistan.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com11/statements/13Oct_Pakistan.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>772</sup> *Ibid.*

« [l]’existence des armes nucléaires ainsi que le recours ou la menace de recours à ces armes font peser une menace permanente sur l’humanité » et que « tant que les armes nucléaires existeront en dehors de tout cadre juridique institué par traité et continueront de faire peser une menace sur la survie de l’humanité, la paix et la sécurité mondiales ne seront pas garanties.<sup>773</sup> »

Ce propos pourrait être celui d’un promoteur de la campagne CHAN.

Lors de cette session, la Norvège est étonnamment peu disert sur ce thème, tandis que la Suisse continue de faire le lien avec la délégitimation et insiste pour « opérationnaliser » la « dimension humanitaire ».

### **3.3.3. De la première déclaration humanitaire à l’annonce de la conférence d’Oslo – l’initiative en voie d’émancipation ?**

#### ***a. La première déclaration sur les CHAN***

*Genèse de la déclaration.* Dans la continuité de la RevCon du TNP de 2010, le Prepcom de 2012, qui s’est tenu à Vienne du 30 avril au 11 mai 2012, a également constitué un jalon important de la campagne CHAN. Ainsi, la Suisse, qui était à l’initiative de l’introduction de la problématique humanitaire à la conférence d’examen du TNP en 2010 (cf. 3.1.3.), y prononce une déclaration sur la dimension humanitaire du désarmement nucléaire, qu’elle réussit à faire porter alors par quinze autres États : Afrique du Sud, Autriche, Chili, Costa Rica, Danemark, Saint-Siège, Égypte, Indonésie, Irlande, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Philippines.

Ces États continueront de soutenir les déclarations proposées lors des échéances suivantes. Il n’est pas surprenant, compte tenu de son rôle en 2010, de voir la Suisse engager une telle initiative. L’implication des autres États n’est pas non plus étonnante, à l’exception toutefois de celle du Danemark et de la Norvège, États membre de l’OTAN dont la dimension nucléaire est établie et assumée de manière collective à travers les arrangements de partage nucléaire<sup>774</sup>.

En analysant cette liste à travers le prisme des groupes régionaux, il ressort que tous les groupes sont représentés, à l’exception des îles du Pacifique : le groupe des

---

<sup>773</sup> Déclaration de la Corée du nord lors de la première commission de l’AGNU, 14 octobre 2011, [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/statements/14Oct\\_DPRK.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/statements/14Oct_DPRK.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>774</sup> Voir chapitre 2.

États d’Afrique (Afrique du Sud, Égypte, Nigéria), l’ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines), la CELAC (Chili, Costa-Rica, Mexique) et l’Union européenne (Autriche, Danemark, Irlande). Les promoteurs de l’initiative ont réussi à rassembler un petit noyau qui devrait permettre de provoquer des réactions en chaîne dans plusieurs directions, à travers les groupes régionaux notamment.

S’agissant des groupes « *like-minded* », le mouvement des non-alignés (NAM) est bien présent (Afrique du Sud, Chili, Égypte, Indonésie, Malaisie, Nigéria, Philippines). Par ailleurs, plusieurs États font partie quant à eux de la NAC qui se trouve presque entièrement représentée dans ce groupe (Afrique du Sud, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle-Zélande)<sup>775</sup>, ce qui semble logique compte tenu de son activité diplomatique sur le désarmement nucléaire. Enfin, notons l’implication du Saint-Siège dès cette étape.

La genèse de ces déclarations reste relativement obscure. La littérature sur le sujet est restreinte. Les entretiens n’ont pas apporté d’information ouverte : soit les réponses restaient évasives, soit elles n’étaient tout simplement pas données. Des représentants de l’ICAN laissent entendre qu’ils n’ont pas été associés à l’élaboration de ces déclarations mais qu’ils ont reçu le texte juste avant sa publication. D’autres acteurs semblent gênés par la question et s’excusent de ne pas pouvoir répondre. D’après Kjølvs Egeland, ces déclarations résulteraient d’une série de réunions organisées à Genève par des diplomates norvégiens avec les « figures-clés » du processus des armes à sous-munitions pour discuter de la manière dont les ENDAN et la société civile pourraient donner de l’élan à la « cause du désarmement nucléaire ». Cette série de « déjeuners de travail » remonterait à 2010, en amont de la conférence d’examen<sup>776</sup>.

*La mobilisation commence.* Cette déclaration est prononcée le 2 mai 2012, c’est-à-dire au tout début des travaux, pendant le débat général. Il est aisé d’imaginer l’influence qu’elle a pu avoir sur la suite du Prepcom, en résonance avec le discours au cours duquel, deux jours auparavant, le ministre des Affaires étrangères norvégien a

---

<sup>775</sup> La Suède qui faisait partie de la NAC initialement a annoncé son retrait du groupe en 2013.

<sup>776</sup> Kjølvs Egeland, « Oslo’s “new Track”: Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 9.

annoncé la tenue d'une conférence sur les CHAN au printemps 2013<sup>777</sup>. Le langage humanitaire a progressé dans les discours, notamment par le simple fait que les États signataires de la déclaration en ont fait mention dans leurs interventions respectives sur les armes nucléaires. Certains ont particulièrement insisté sur l'aspect juridique, comme la Nouvelle-Zélande faisant le lien entre le document final de 2010, la déclaration suisse, la conférence prévue à Oslo et affirmant « : il est clair que le développement de l'élément de DIH du plan d'action sera le centre de nos efforts d'ici 2015 »<sup>778</sup>.

La Suisse fait écho à son discours lors de la RevCon de 2010 en constatant que le langage humanitaire du plan d'action « place la dimension humanitaire au cœur du désarmement nucléaire »<sup>779</sup>. L'Autriche la développe particulièrement dans son discours en se présentant notamment comme « engagée à développer cette approche » et convaincue de « la nécessité de fondamentalement changer le discours sur les armes nucléaires »<sup>780</sup>.

Certaines des thématiques spécifiques commencent à être traitées lors de ce Prepcom, mais plutôt en marge des débats officiels. La « famine nucléaire » fait l'objet d'un *side-event* organisé conjointement par la Suisse et par la Norvège le 7 mai. Des acteurs importants de la campagne sont là en tant qu'intervenants : Dr Ira Helfand (IPPNW), auteur d'un rapport intitulé « *Nuclear Famine : A Billion People at Risk – Global Impacts of Limited Nuclear War on Agriculture, Food Supplies and Human Nutrition* » qui deviendra dans les mois qui suivent un point d'appui crucial du narrative

---

<sup>777</sup> Déclaration de la Norvège, débat général, Prepcom TNP, 30 avril 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/30April\\_Norway.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/30April_Norway.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>778</sup> Déclaration de la Nouvelle-Zélande, cluster 1 « Désarmement nucléaire », 3 mai 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May\\_NZ.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May_NZ.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>779</sup> Déclaration de la Suisse, cluster 1 « Désarmement nucléaire », 3 mai 2012.

<sup>780</sup> Déclaration de l'Autriche, cluster 1 « Désarmement nucléaire », 3 mai 2012. URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May\\_Austria.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May_Austria.pdf) (consulté le 20 avril 2022). Dans le même discours, l'ambassadeur Alexander Kmentt se félicite de l'ouverture d'une antenne à Vienne du bureau des affaires de désarmement de l'ONU (annoncée par l'Autriche lors de la REVCON 2010) et rappelle celle, un an auparavant du *Vienna Center for Disarmament and Nonproliferation* (VCDNP).

humanitaire<sup>781</sup> ; Tilman Ruff l'un des fondateurs d'ICAN (cf. *supra*) et enfin le CICR représenté par Lou Maresca.

### *b. Le cadrage humanitaire*

La déclaration, composée de neuf paragraphes, débute par la reconnaissance et le rappel des paragraphes humanitaires de 2010. Elle déroule ensuite les principaux arguments que nous avons codés par un [MOT-CLEF] que nous réutiliserons par la suite pour analyser les nouveaux textes.

*Figure 5 : thématiques et mots-clés de la déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire présentée lors du Prepcom TNP en 2012*

Les conséquences d'un emploi de l'arme nucléaire sont connues compte tenu des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Elles sont terribles sur le plan humanitaire.	[CONSEQUENCES]
Un emploi de l'arme nucléaire pourrait se produire intentionnellement ou par accident	[RISQUE]
Les organisations internationales supposées fournir l'aide d'urgence ne seraient pas capables de faire face à la situation	[SECOURS]
Concrètement, un échange nucléaire provoquerait un changement climatique mondial et donc une famine qui toucherait plus d'un milliard de personnes	[CLIMAT/FAMINE]
La pertinence des armes nucléaires est remise en cause face aux défis de sécurité traditionnels et encore davantage par rapport aux nouvelles menaces (terrorisme, criminalité transnationale)	[INUTILE]
Les ressources consacrées à ces armes pourraient être utilisées pour la santé et l'éducation	[RESSOURCES]
Il est difficile d'envisager la compatibilité de l'emploi d'armes nucléaires avec les règles du DIH	[JURIDIQUE]
Il faut interdire les armes nucléaires	[INTERDIRE]

Dans ce texte, sept grandes lignes d'arguments se distinguent : CONSEQUENCES, RISQUE, SECOURS, CLIMAT/FAMINE, INUTILE, RESSOURCES, JURIDIQUE, INTERDIRE.

---

<sup>781</sup> Selon *Reaching Critical Will*, ce rapport a bénéficié du soutien financier du département des affaires étrangères suisse. Voir *NPT News in Review*, n°6, 8 mai 2012.



Au-delà de ces grands axes explicites se développent des connotations, à travers des champs lexicaux. Le fil conducteur est bien évidemment celui des conséquences des armes nucléaires qui sont qualifiées de « humanitaires catastrophiques », « terribles », associées à l'idée de « dévastation », des « effets épouvantables », « de souffrances incommensurables » et pourraient aller jusqu'à « la mise en péril de l'humanité ».

Plus précisément, l'idée d'absence de maîtrise des effets et d'immensité (dans l'espace et dans le temps) rejoint celle de la mise en péril de l'humanité : « immense », « incommensurable », « impact durable », « très grande étendue », « générations futures », etc.

Par ailleurs, un jugement normatif et un positionnement antagoniste se développent de manière sous-jacente. Ainsi, la mention d'un « échange nucléaire limité » (« *limited nuclear exchange* ») est qualifiée de « contradiction en soi ». La manière dont les armes nucléaires sont décrites est loin d'être neutre. S'il semble logique qu'elles soient décrites de manière négative, leur qualification d'armes « d'extermination » comporte, en creux, une évaluation morale de ceux qui songeraient à s'en servir, de ceux qui, de manière générale, contribuent au maintien des armes nucléaires. La déclaration dépasse le constat et inclut le jugement de l'intention, préfigurant la dimension morale de la campagne.

*La recherche d'une légitimité.* Sur la forme, remarquons que le texte peut appuyer sa légitimité sur :

- le TNP – en citant le tout début de son préambule (« Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples ») et le document final de 2010 ;
- le CICR à travers son expérience de terrain en 1945, son appel abolitionniste par la suite, ses conclusions sur l'impossibilité de porter secours en cas d'emploi de l'arme nucléaire, l'adoption encore récente de la résolution sur les armes nucléaires par le conseil des délégués ;
- des « études » sur lesquelles il n'est donné aucune précision pour le moment.

*Une stratégie déjà affirmée.* Les deux derniers paragraphes de la déclaration en constituent la partie opérationnelle. Elle se décompose en deux niveaux. Le premier est une exhortation assez générale, qui ne semble pas spécifiquement inscrite dans une perspective de concrétisation et se traduit par un double appel : d'une part, les États doivent « intensifier leurs efforts pour interdire les armes nucléaires et parvenir à un monde libéré des armes nucléaires » et d'autre part, la société civile « joue un rôle crucial dans la sensibilisation aux conséquences dramatiques humanitaires des armes nucléaires ainsi que leurs implications majeures pour le DIH ». Le texte opère comme une distribution des rôles des acteurs dans une stratégie qui est bien destinée à obtenir une interdiction des armes nucléaires. L'objectif est posé.

Le deuxième niveau d'action est circonscrit au cadre du TNP : la déclaration appelle les États, en particulier les EDAN, à porter davantage d'attention à leur engagement à respecter le droit international et en particulier le DIH et de manière plus générale, à la prise en compte de la dimension humanitaire lors de la RevCon du TNP de 2015.

### *c. Des jalons majeurs lors de la première commission 2012*

Quelques mois plus tard, lors de la première commission de l'AGNU, la Suisse propose une nouvelle version de la déclaration humanitaire et obtient le soutien de trente-quatre États. Le soutien initial ayant été maintenu par les États qui ont adhéré à la déclaration lors du Prepcom 2012, ce sont donc dix-neuf nouvelles signatures qui ont été recueillies : Algérie, Argentine, Bangladesh, Biélorussie, Brésil, Colombie, Équateur, Islande, Kazakhstan, Liechtenstein, Malte, Îles Marshall, Pérou, Samoa, Sierra Leone, Swaziland, Thaïlande, Uruguay, Zambie.

Cette nouvelle déclaration est proche de celle du Prepcom TNP 2012. Des ajustements techniques ont été apportés du fait qu'elle a été prononcée dans le cadre de l'AGNU et non celui du TNP. Ainsi le paragraphe au caractère opérationnel, invitant les États à prendre en compte cette problématique dans le cadre du processus menant à la RevCon de 2015, n'apparaît plus. À l'inverse, ce texte ajoute une référence textuelle et historique à celle du préambule du TNP en faisant référence à la toute première résolution de l'AGNU en 1946 et d'autres « documents multilatéraux clés » pour l'attention qu'ils ont porté à « l'horreur absolue » des armes nucléaires. Ainsi, la

première session extraordinaire de l'AGNU sur le désarmement (1978) est également citée. Un changement majeur réside aussi dans l'affichage du constat que l'initiative humanitaire recueille « une importance croissante dans certaines résolutions de l'Assemblée générale et dans d'autres forums depuis 2010 ». Les sept thématiques identifiées précédemment se retrouvent dans la déclaration CHAN du Prepcom TNP 2012.

Les discours de cette session de la première commission reflètent une attention accrue à la dimension humanitaire même si le langage de ces nouvelles déclarations d'initiative suisse ne s'y retrouve pas directement. Quatre États meneurs se distinguent qui, non seulement évoquent les CHAN mais également une dynamique d'action :

- la Suisse double la déclaration CHAN d'interventions à titre national mettant en exergue la dimension humanitaire ;
- la Norvège qui se prépare à accueillir une conférence sur les CHAN en décrit les objectifs ;
- le Mexique qualifie d'inacceptable l'absence de négociation pour l'élimination des AN et indique « le Mexique et d'autres États entendent lancer des initiatives [...]. Nous sommes confiants que nous pourrions compter sur l'appui de tous les pays qui sont, comme nous, préoccupés par l'impasse actuelle, et nous sommes sûrs qu'ils représentent la grande majorité des États Membres de notre Organisation »<sup>782</sup> ;
- enfin l'Autriche qui après avoir mentionné la déclaration suisse évoque l'approfondissement du débat sur les CHAN et la nécessité d'impliquer tous les États dans le désarmement nucléaire, pas uniquement les EDAN.

D'autres États, moins diserts sur le sujet, soutiennent cependant expressément la déclaration suisse ou se félicitent de la perspective de la conférence d'Oslo, ou encore reprennent le langage humanitaire basique (CONSEQUENCES) : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Irlande, le Maroc, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la Suède.

---

<sup>782</sup> Déclaration du Mexique, Première commission de l'Assemblée générale, Débat général, 8 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct\\_Mexico.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct_Mexico.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Enfin, un grand nombre de déclarations reviennent sur la menace représentée par les AN pour l'humanité sans que l'on puisse déterminer s'ils se positionnent dans une optique CHAN car cet argument la précède et fait partie aussi des éléments de langage du NAM par exemple. Ainsi, différentes formulations sont utilisées : « menace existentielle à la paix mondiale et la survie de la race humaine »<sup>783</sup>, « menace la plus grave pour l'humanité »<sup>784</sup>, « menaces que fait peser sur le genre humain l'existence même des armes nucléaires »<sup>785</sup>. Le langage n'est pas celui de la campagne et les mesures préconisées sont en général celles du NAM avec en particulier l'idée d'un calendrier de désarmement et d'une NWC<sup>786</sup>.

De la même façon, plusieurs États évoquent et interrogent la compatibilité de l'AN et du DIH mais sans pour autant se raccrocher à la campagne mais plutôt à la résolution traditionnellement portée par l'ASEAN sur les « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » (A/RES/67/33). La diffusion du langage CHAN progresse et se fond dans le contexte propice d'un large soutien à l'engagement de négociations d'une NWC et d'une revendication sur le plan juridique.

*Une résolution pour ancrer le processus à l'ONU.* Surtout, l'adoption de la résolution qui avait été retirée l'année précédente faute de soutien (cf. *supra*), témoigne d'une évolution du contexte et des positionnements. Intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaires »<sup>787</sup>, elle est de nouveau portée par l'Autriche, le Mexique et la Norvège qui parviennent à rassembler 147 voix

---

<sup>783</sup> Déclaration du Nigéria au nom des États d'Afrique, Première commission de l'Assemblée générale, Débat général, 10 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct\\_AfricanGroup.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct_AfricanGroup.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>784</sup> Déclaration de l'Indonésie au nom du NAM, Première commission de l'Assemblée générale, Débat « Armes nucléaires », 17 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/17Oct\\_NAM.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/17Oct_NAM.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>785</sup> Déclaration du Chili, au nom de la CELAC, Première commission de l'Assemblée générale, Débat général, 8 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/9Oct\\_Chile.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/9Oct_Chile.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>786</sup> Lors du débat « Armes nucléaires », neuf États y font référence : Indonésie (NAM), Pérou (UNASUR), Chine, Malaisie, Argentine, Pakistan, Philippines, Kazakhstan, Cuba.

<sup>787</sup> Résolution présentée lors de la première commission sous la référence A/RES/67/56 et à l'Assemblée générale sous la cote A/RES/67/56.

pour, avec seulement 4 votes contre (le P5 excepté la Chine) et 31 abstentions<sup>788</sup>. Elle prévoit la mise en place en 2013 d'un « groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ».

Le fait que ce texte ait été sponsorisé par plusieurs États moteurs de la campagne et qu'il s'ouvre sur un langage humanitaire (« Profondément préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires ») laisse penser qu'il s'intègre dans une manœuvre d'ensemble. Tandis que la Norvège permet le déplacement du sujet en dehors des enceintes habituelles, cette résolution confirme son inscription à l'agenda de l'ONU. La création d'une nouvelle structure pour en traiter, en dépit de son caractère provisoire (la résolution prévoit que les travaux durent 15 jours), est significative.

On notera que les promoteurs de la résolution ont dû proposer une version révisée, notamment après que des États ont exprimé leur crainte de voir la CD marginalisée. Certains d'entre eux ont finalement voté en faveur de la résolution (Iran, Égypte par exemple)<sup>789</sup>, tandis que d'autres (Inde, Pakistan) ont décidé de s'abstenir. Ce développement doit être remis en perspective avec la manière dont le NAM appréhende la « machinerie du désarmement » (cf. chapitre 2). Au premier abord, l'aversion pour la CD contraste avec l'expression de la volonté de ne pas contourner cette enceinte. Leur positionnement n'est pas simple à appréhender : s'agit-il en défendant la CD de marquer leur volonté de privilégier des négociations dans les enceintes traditionnelles et leur refus d'un processus ad hoc du type Ottawa/Oslo ? S'agit-il de donner satisfaction aux promoteurs de la résolution – et de la campagne – tout en essayant de garder une

---

<sup>788</sup> Données de vote à l'Assemblée. En première commission, elle recueille 133 votes favorables, 35 abstentions et toujours 4 votes contre. La croissance des soutiens s'explique à la fois par le fait que certaines délégations qui n'ont pas voté en première commission l'ont fait en plénière (Bolivie, Cap Vert, Dominique, Gambie, Guinée Bissau, Rwanda, République Dominicaine, RD Congo, Sao Tomé, Tchad, Tonga, Tuvalu, Ukraine, Zimbabwe). Quelques délégations sont passées de l'abstention au vote positif (Kenya, Myanmar, Ouzbékistan, Portugal, Laos), ou l'inverse dans un cas (Arménie).

<sup>789</sup> Voir par exemple, l'explication de vote de l'Égypte, dans laquelle est dit explicitement qu'elle estime que la CD est le seul organe de négociation des traités, voir le compte-rendu de la 21<sup>ème</sup> séance de la Première Commission de l'Assemblée générale, mardi 6 novembre 2012 (10h), A/C.1/67/PV.21, pages 7 et 8, URL : <https://daccess-ods.un.org/tmp/9891170.26329041.html> (consulté le 20 avril 2022).

maîtrise de l'enchaînement des événements ? Quoiqu'il en soit, la résolution parvient à être adoptée.

En définitive, le texte a été changé en plusieurs endroits, comme l'explique le représentant mexicain qui présente officiellement le texte le 1<sup>er</sup> novembre : réaffirmation des fonctions de la CD et de la commission du désarmement<sup>790</sup>, en accord avec le document final de la première session spéciale sur le désarmement ; limitation de la durée des sessions de l'OEWG à quinze jours ; mention explicite du fait que le rapport du groupe devrait prendre en compte toutes les vues ; requête auprès du SG pour la transmission du rapport à la CD et à la commission du désarmement. Lors du vote de la résolution, le 6 novembre, l'introduction du texte est faite par le représentant autrichien, l'Ambassadeur Kmentt, qui indique prendre la parole au nom de 20 coauteurs de la résolution et que « [d]urant la présente session, les auteurs du projet de résolution ont mené de longues et vastes consultations avec tous les partenaires ». Ainsi, pendant cette première commission, les trois porteurs du projet (Autriche, Mexique et Norvège) parviennent à consolider un sérieux soutien à la résolution.

Parmi les quatre EDAN qui ont voté contre la résolution (le P5 à l'exception de la Chine), trois (le P3) se sont accordés sur une explication de vote qui indique que la résolution vise à « contourner les mécanismes mis en place pour traiter de ces questions »<sup>791</sup>. La Chine qui s'est abstenue, a précisé sa position en soulignant également les risques associés à l'engagement de ces travaux au sein d'un OEWG<sup>792</sup>. Malgré un discours d'ouverture de la part des promoteurs de ce nouveau cadre de réunion, la participation du P3 est compromise. La définition du « nous », désignant les porteurs du projet CHAN, en sera certainement facilitée.

### **Conclusion 3.3.**

Après l'introduction de la perspective humanitaire par le CICR et une poignée de délégations en 2010, les années suivantes confirment sa progression et finalement son ancrage au sein de l'ONU. Certains acteurs apparaissent ainsi nettement comme promoteurs de l'initiative et d'autres commencent à y adhérer. Les

---

<sup>790</sup> Ne pas confondre avec la conférence du désarmement. Cf. chapitre 2.

<sup>791</sup> A/C.1/67/PV.21, *op. cit.*, p. 13.

<sup>792</sup> *Ibid.*

déclarations CHAN permettent de mesurer la mobilisation. La question de l'interdiction est extrêmement rarement abordée. Elle est marginale. Les démarches tendant à opérationnaliser l'initiative ne mentionnent pas cet objectif mais seulement l'idée de formuler des propositions pour « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». La seule mention d'un objectif abolitionniste constitue sans doute un chiffon rouge pour les États possesseurs. Au-delà, d'autres États ont émis des réserves quant à l'idée de contourner la CD et les efforts déployés par les promoteurs de la résolution pour accommoder les uns et les autres témoignent de la difficulté à rassembler dans la perspective d'une forme d'opérationnalisation.

### Conclusion du chapitre 3.

Entre 2010 et 2012, la campagne CHAN trouve ainsi le moyen de poser des jalons dans deux enceintes des plus favorables à la promotion de ce sujet : la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies – commission consacrée aux questions de sécurité et de désarmement qui enregistre chaque année le dépôt de nombreuses résolutions consacrées au désarmement nucléaire – et le processus d'examen du TNP. La CD, nous l'avons évoquée précédemment, aurait pu être utilisée d'autant que le siège d'ICAN se trouve précisément à Genève, mais comme l'explique le capitaine de vaisseau Erwan Roche, « ce n'était pas l'enceinte dans laquelle ils souhaitaient développer leurs discours. Ils considéraient que la CD n'aboutirait jamais. Ils n'ont jamais poussé pour que la CD se saisisse du sujet, mais ils étaient assez actifs à Genève car c'est là que sont basées toutes les délégations qui traitent de désarmement »<sup>793</sup>.

Une fois ancrée à l'ONU, la campagne s'émancipe en se développant à l'extérieur, dans des conférences *ad hoc*, tout en conservant cet ancrage et en entretenant une dynamique utile pour la mobilisation. Plusieurs observateurs ont ainsi remarqué que la campagne se poursuivait selon deux voies (« *two tracks* »<sup>794</sup>). Ces deux cadres sont distincts en apparence, mais en réalité connectés. Nous verrons dans le

---

<sup>793</sup> Entretien avec le CV Erwan Roche précédemment cité.

<sup>794</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 685.

chapitre suivant comme ces deux voies sont poursuivies jusqu'à l'engagement des négociations à l'ONU. À ce stade, la succession des événements évoque les processus sur les MAP et sur les BASM mais à la différence des deux premiers, celui qui conduit au TIAN ne se poursuit pas uniquement dans les enceintes ad hoc. Nous reviendrons ultérieurement sur la suite du processus et les raisons de cette orientation.

Dans un premier temps, en conclusion de ce chapitre sur l'ancrage de l'initiative CHAN à l'ONU, nous pouvons faire l'hypothèse de son caractère central dans la mobilisation. Cette hypothèse est en partie confirmée par le constat que la progression de la perspective humanitaire entre 2010 et 2012 est facilitée par l'existence de certaines pratiques diplomatiques que l'on retrouve dans les différentes enceintes. Il existe un calendrier régulier de ces réunions internationales traitant de questions nucléaires : chaque printemps (excepté l'année suivant une conférence d'examen), un événement TNP et chaque automne, la première commission de l'AGNU. Ces réunions s'étendent sur plusieurs semaines (quatre pour une session de la première commission ou pour une RevCon du TNP et deux pour un Prepcom). Une telle durée permet d'envisager de multiples échanges en marge des travaux officiels : soit entre délégations à travers les réunions des groupes régionaux qui se concertent régulièrement ou bien lors de rencontres en format plus restreint, de manière ponctuelle ; soit entre délégations et ONG, lors de « side-event » ou de rendez-vous, parfois très informels à la cafétéria qui constitue un lieu incontournable pour cela. L'importance des groupes régionaux dans ces enceintes représente également un moyen de diffusion des idées et des langages, même si une position commune uniforme peut couvrir les désaccords de certains membres<sup>795</sup>. Enfin, le lobbying des ONG est devenu également une pratique courante, à laquelle les délégations sont rôdées.

Les réflexions de ce chapitre nous conduisent à nous rapprocher des remarques de Sydney Tarrow sur l'intérêt des institutions internationales pour les acteurs non-étatiques : « [...] les institutions internationales, créées par les États pour servir des

---

<sup>795</sup> Cela semble particulièrement marqué s'agissant du NAM. Voir par exemple le récit de Ray Acheson au sujet de la position du NAM concernant le contournement de la CD. Ray Acheson, « Revitalizing multilateral disarmament negotiations », *First committee monitor*, n°1, 3 octobre 2011, p. 10. Plusieurs diplomates témoignent également des divisions du NAM dans d'autres occasions et du mécontentement de certaines délégations (du NAM) se plaignant de ne pas être entendus dans leur propre groupe.



intérêts communs, ont un effet d’ancrage et de montée en puissance pour les acteurs non-étatiques, et leur fournissent les ressources, les opportunités et la motivation grâce auxquelles ils peuvent s’organiser et se mobiliser à l’échelon transnational. Au lieu d’être perçues comme étant aux antipodes de la contestation transnationale, les institutions internationales peuvent offrir ressources, opportunités et motivation au militantisme transnational »<sup>796</sup>.

Cependant, à cette étape de notre travail, nous devons préciser ce que recouvre le caractère transnational du mouvement observé, en particulier dans la répartition des rôles entre les États et les ONG. Si les processus sur les MAP ou les BASM ont été considérées comme attestant de l’affirmation des acteurs non-étatiques sur la scène internationale et dans la production des normes, celui du TIAN ne conduit pas à une conclusion si tranchée. Dans la progression de la campagne, l’impulsion et de l’action des États sont cruciales. D’ailleurs, il est généralement reconnu que, sans l’aide de la Norvège en particulier, l’ICAN n’aurait pas pu devenir aussi centrale dans l’histoire du TIAN. L’année 2012 est donc considérée par plusieurs observateurs et acteurs de la campagne<sup>797</sup> comme un tournant pour ICAN, en particulier parce que la Norvège décide alors de lui confier l’organisation d’une réunion de la société civile, en marge de la conférence intergouvernementale qui se tiendra à Oslo en mars 2013. La tentation d’en déduire que certains États ont utilisé les ONG pour faire progresser leurs objectifs nationaux doit ici être écartée. L’observation du déroulement du processus impose de dépasser cette appréhension statique des phénomènes pour l’envisager de manière dynamique, comme une interaction. Si la Suisse introduit la « composante humanitaire » lors de la RevCon de 2010, c’est l’association australienne MAPW qui lance l’ICAN sur le modèle de l’ICBL et c’est le CICR qui prononce le premier discours officiel appliquant l’approche humanitaire aux armes nucléaires. Non seulement, l’analyse du processus doit être dynamique et transnationale, mais elle doit mettre en exergue une logique de réseau, dans laquelle la notion de représentation pourra être interrogée. Cette question se pose au sujet des représentants des États dont on ne sait pas toujours à quel titre ils interviennent dans ces réseaux.

---

<sup>796</sup> Sydney Tarrow, « La contestation transnationale », *op. cit.*

<sup>797</sup> Entretien avec John Borrie et entretien avec Jean-Marie Collin précédemment cités.



## DEUXIÈME PARTIE : DE LA MOBILISATION HUMANITAIRE À LA MISE À L'AGENDA DE L'INTERDICTION

---

La deuxième partie de notre thèse a vocation à mettre en lumière la progression de l'initiative humanitaire en suivant d'une part, les évolutions de la diffusion de l'approche humanitaire et d'autre part, celles de la mobilisation. Initialement construite de manière diachronique afin de permettre une observation parallèle du cadrage et de la mobilisation, cette partie a finalement été réaménagée de manière à entrer dans une observation plus fine de ces deux phénomènes. Afin que ce choix ne se fasse pas au détriment de la compréhension du lecteur, nous rappelons ci-dessous les dynamiques qui ont porté le mouvement.

Le mouvement CHAN se développe initialement dans les enceintes onusiennes qui vont permettre le démarrage de la mobilisation. La consolidation de cette dernière se produit à travers les conférences intergouvernementales organisées entre 2013 et 2014. Elle est entretenue aussi dans le processus d'examen du TNP et à la première commission de l'AGNU, si bien qu'elle est souvent décrite comme poursuivant une double voie (« dual-track ») : « La première, la voie plus traditionnelle a impliqué le processus d'examen du TNP et la première commission de l'ONU. La seconde, une voie plus novatrice a été une série de conférences internationales impliquant des représentants de la société civile et des États sur les différents aspects de l'impact humanitaire des armes nucléaires »<sup>798</sup>.

En effet, les jalons de la campagne durant ces deux années ont été posés à l'ONU et en dehors de l'ONU. Pourtant, si le terme de « voie » rend compte de l'ouverture d'un chemin effectivement nouveau pour le domaine nucléaire<sup>799</sup>, il revêt un aspect linéaire qui ne permet pas la compréhension de la dynamique qui s'est engagée. Il s'agit

---

<sup>798</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*, p. 78.

<sup>799</sup> Cette voie est nouvelle pour les armes nucléaires, mais pas pour les armes conventionnelles.

d'avantage d'un espace qui s'étend au-delà des structures habituelles mais y reste fortement relié. La campagne CHAN, contrairement aux précédentes sur les MAP et les BASM, qui avaient procédé aux négociations du texte dans ces forums ad hoc, a conclu le TIAN au siège des Nations Unies à New-York. À partir de la conférence d'Oslo, elle fait plusieurs allers-retours entre ces deux espaces interconnectés.

Par ailleurs, l'analyse du processus à travers l'image d'une « double voie » risque de conduire à négliger d'autres niveaux de lecture, d'autres contributions, d'autres agents et à oublier la partie immergée que constituent par exemple les travaux préparatoires au sein de l'administration norvégienne, les échanges avec les partenaires en amont, l'organisation de rencontres dans différents formats, la mise au point par l'ICAN d'un forum de la société civile dense, etc. Si ces niveaux de lecture ne constituent pas l'objet de notre recherche, leur existence est prise en compte dans l'analyse.

Au cours de cette période, le nombre de soutiens à l'initiative CHAN croît rapidement. L'augmentation du nombre de participants aux conférences et de celui des adhésions à la déclaration CHAN présentée lors des réunions TNP ou des sessions de la première commission montre que la mobilisation se consolide pendant cette période. Ainsi, ces chapitres nous permettront de mieux comprendre la corrélation entre les progrès de la mobilisation à l'ONU et hors ONU.

La première conférence CHAN se tient à Oslo (Norvège) en mars 2013, la seconde à Nayarit (Mexique) en février 2014 et la dernière à Vienne (Autriche) en décembre 2014. Si Nayarit est présentée comme un tournant dans cette série (un « point de non-retour » selon les mots du président de la conférence), Oslo en constitue également un puisqu'il s'agit du véritable départ du processus en dehors de l'ONU. Vienne en est le point d'orgue.

La chronologie ainsi présentée correspond à une vision rétrospective alors que l'initiative s'est certainement construite de manière réactive, en tenant compte des évolutions de la mobilisation notamment. D'ailleurs, l'idée perdure pendant plusieurs

mois entre 2014 et 2016 qu'une autre conférence pourrait se tenir en Afrique du Sud<sup>800</sup>. Celle-ci n'a finalement jamais eu lieu<sup>801</sup>.

Le chapitre 4 vise à entrer dans la compréhension de ce qui est présenté comme le cœur de la campagne dans les récits de plusieurs observateurs. Ce sont les éléments les plus visibles de celle-ci. Les conférences internationales CHAN ont sans doute constitué l'un des moyens les plus efficaces de propager le message humanitaire. Si les déclarations CHAN ont également permis de véhiculer les principes fédérateurs et les éléments de langage, elles ont surtout aidé à consolider l'adhésion et d'engager, tandis que les conférences, par un effet d'immersion, ont rempli une fonction cruciale dans la mobilisation. Ces conférences ont constitué des espaces de cadrage essentiels. Ce chapitre est donc celui de l'observation du processus de cadrage en train d'opérer.

Le chapitre 5 s'intéresse à la progression de la mobilisation. À partir de la première conférence CHAN, comment progresse la mobilisation ? Comment se mesure-t-elle dans les enceintes onusiennes ? Comment est-elle consolidée et transformée en une majorité de soutiens à une conférence de négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires ? Ce chapitre vise à analyser les comportements des États par rapport au mouvement CHAN.

Enfin, le chapitre 6 se concentre sur la mise à l'agenda de l'interdiction des armes nucléaires. Au-delà de la dimension cognitive que nous abordons notamment au chapitre 5 à travers l'utilisation de la notion de cadrage, nous regarderons ici comment la mise à l'agenda de l'interdiction a pu être conduite à partir d'un mouvement centré sur les CHAN. Si le rassemblement s'est fait autour des CHAN, comment s'est-il ensuite opéré autour de l'interdiction ? C'est cette transformation, ce passage, que nous essaierons d'éclairer et d'expliquer.

---

<sup>800</sup> Entretien avec Jean-Marie Collin.

<sup>801</sup> Une recherche pourrait être menée sur cette conférence qui n'a jamais eu lieu, d'une part, sous l'aspect de mise sur agenda au niveau national et en tant qu'élément de la diplomatie du désarmement de l'Afrique du Sud et d'autre part, relativement à la mobilisation dans le cadre de l'initiative.



## **CHAPITRE 4 : OSLO, NAYARIT, VIENNE, TROIS CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LES CHAN, TROIS ESPACES DE CADRAGE**

Entre 2013 et 2014, une nouvelle dynamique se développe en dehors de l'ONU au sein de conférences internationales ad hoc sur le modèle des processus d'Ottawa et d'Oslo, tout en s'en écartant sur plusieurs points. Le mouvement ne s'émancipe pas réellement des enceintes onusiennes, auquel il revient pour les grands rendez-vous habituels (processus d'examen du TNP, première commission de l'AGNU, etc.) qui permettent de mesurer la progression du cadrage humanitaire qui s'opère dans ces grandes conférences. Dans ce chapitre, nous observerons comment le cadrage se produit concrètement avec trois études de cas que constituent les conférences d'Oslo (mars 2013), Nayarit (février 2014) et Vienne (décembre 2014).

La conférence d'Oslo servira plus particulièrement de référence pour rendre compte de l'évolution du cadrage pendant cette période (5.1). Une attention particulière sera apportée au forum de la société civile qui se tient en amont de la conférence gouvernementale, à la demande de la Norvège (5.2). Celui-ci vient à la fois crédibiliser le volet officiel et l'action au niveau gouvernemental, tout en favorisant l'émergence de l'ICAN en tant qu'organisation de référence à la fois pour les autres ONG et pour les États. Enfin, nous analyserons de manière transverse, de Nayarit à Vienne, la manière dont l'argumentaire sur les CHAN prépare le terrain pour légitimer l'idée d'un « ban » et comment un cadrage prohibitionniste va progressivement s'amarrer au cadrage humanitaire.

### **4.1. La conférence d'Oslo, premier lieu de diffusion du cadrage humanitaire**

La première conférence sur « l'impact humanitaire des armes nucléaires » se tient à Oslo (Norvège) les 4 et 5 mars 2013, près d'une année après l'annonce qui avait été faite à ce sujet par la délégation norvégienne lors du Prepcom TNP 2012. Cent vingt-sept États y participent. Les EDAN refusent d'y assister, mais l'Inde et le Pakistan acceptent. Tous les États membres de l'OTAN sauf la Bulgarie sont présents. Les autres

groupes régionaux sont globalement moins bien représentés à l'exception de l'ASEAN avec huit membres sur dix. On compte ainsi trente-cinq États africains, quatorze États arabes, et dix-sept de la CELAC<sup>802</sup>. La liste des participants fait également apparaître onze organisations internationales, cinq ONG et près d'une vingtaine d'experts d'autres organisations (*think tanks*<sup>803</sup>, agences et instituts nationaux spécialisés)<sup>804</sup>.

Les organisateurs ont insisté sur le caractère concret de l'approche retenue et l'absence d'ambition politique, assurant qu'il ne serait pas question de désarmement nucléaire mais véritablement de considérer, sous un angle pratique, quelles seraient les conséquences d'un emploi de l'arme nucléaire et les moyens d'y remédier<sup>805</sup>. En effet, sur le papier, le programme ne laisse pas la place aux questionnements politiques. Pourtant, ils sont présents dans certains esprits. L'ICAN affiche l'objectif d'interdire les armes nucléaires. D'autres acteurs sont déjà engagés dans cette perspective mais peu s'expriment sur ce point. À l'inverse, l'argumentaire humanitaire se déploie dans les présentations avec force images et données scientifiques. La conférence d'Oslo se présente ainsi comme le premier lieu de diffusion du cadrage et permet de s'intéresser précisément aux vecteurs de celle-ci.

Pour commencer l'analyse de la conférence d'Oslo, nous reviendrons sur le décalage qui apparaît entre les intentions exprimées par les organisateurs et les suites données à la conférence, finalement utilisée comme point de départ d'un processus<sup>806</sup>.

---

<sup>802</sup> Pour mémoire, ces groupes comprennent respectivement un total de 53, 22 et 33 États.

<sup>803</sup> De manière surprenante, un *think tank* est inscrit avec ICAN alors que les autres *think tanks* apparaissent dans une ultime sous-catégorie ("autres experts") des participants regroupés dans catégorie "société civile". Selon toutes vraisemblances, ce *think tank*, l'Institute for Security Studies conduit véritablement des activités de recherche et ne travaille pas comme une ONG, mais son représentant, Noël Stott est pourtant inscrit sous la bannière d'ICAN. Cet expert des questions d'armement a précédemment été le point de contact en Afrique du Sud pour l'ICBL. En réalité, toutes les organisations inscrites par ICAN en sont membres. Au moment d'écrire ces lignes (décembre 2018), l'ISS n'est pas inscrit au titre des partenaires d'ICAN.

<sup>804</sup> Le faible nombre d'ONG s'explique par le fait que la plupart des ONG sont accréditées par le biais d'ICAN qui abrite ainsi 38 ONG (dont certaines sont représentées aussi par différentes branches nationales, par exemple IPPNW compte des représentants de l'organisation et aussi de ses branches Allemagne, Australie, Costa Rica, Danemark, Japon, Norvège, Suède, Suisse, Zambie et de la section « étudiants »).

<sup>805</sup> Ce sont les éléments de communication de la Norvège à l'époque.

<sup>806</sup> Le fait que la Norvège ait été *de facto* à l'origine du processus d'interdiction des armes nucléaires constitue une énigme. Si celle-ci n'est pas celle qui guide nos travaux, ces paragraphes permettront cependant d'apporter un éclairage sur ce point qui risque d'être sujet à controverse compte tenu de sa sensibilité politique notamment par rapport à l'appartenance de la Norvège à l'OTAN, mais aussi dans la perspective de la campagne de l'ICAN qui aura certainement intérêt à insister sur l'aspect conjoncturel du positionnement de la Norvège qui peut laisser espérer aux militants un changement de position d'Oslo, en faveur du TIAN. Le fait que l'État ayant été, volontairement ou non, à l'origine du processus, puisse s'en être détaché, constitue non seulement un point d'interrogation mais également un accroc dans cette histoire.



Un grand nombre de commentaires convergent avec les éléments de langage norvégiens pour envisager une conférence unique plutôt qu'un processus, une approche concrète, non politique et enfin la concentration des débats sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire indépendamment de la question du désarmement. Pourtant, d'autres récits semblent indiquer que d'autres objectifs motivent l'organisation de cette réunion. Et finalement, c'est bien un processus qui s'engage lorsque le Mexique annonce qu'il organisera une deuxième conférence « pour poursuivre les discussions »<sup>807</sup>. Il s'agira ici de regarder comment la Norvège a alors conçu cette conférence et comment celle-ci se déroule.

Nous reviendrons ensuite sur le cadrage humanitaire qui s'opère progressivement à travers le traitement des thématiques. Il est aussi diffusé à travers la projection de la vidéo de l'ICAN qui installe en quelques minutes un référentiel humanitaire.

Enfin, nous nous intéresserons à la manière dont ce cadrage est diffusé. Les discours des États portant les messages CHAN sont peu nombreux. La diffusion se produit principalement par le biais des présentations, mais pas seulement à travers la transmission d'informations et d'idées.

#### **4.1.1. Faire parler des préoccupations humanitaires**

##### ***a. Une discussion « basée sur les faits »***

Dans le communiqué à l'attention des médias, le gouvernement norvégien indique que l'objectif de la conférence est de proposer à la communauté internationale une enceinte pour une discussion basée sur les faits au sujet des conséquences humanitaires et environnementales qui résulteraient d'une détonation nucléaire<sup>808</sup>.

En amont de la conférence, les organisateurs insistent aussi auprès des États invités sur la dimension concrète et opérationnelle de la thématique, en indiquant que trois aspects seront principalement considérés :

---

<sup>807</sup> Beatrice Fihn et Ray Acheson, « Moving towards a ban on nuclear weapons », *Conference Report Humanitarian Impact of Nuclear Weapons*, p. 3, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/oslo-2013/HINW-report.pdf> (consulté le 7 mai 2022).

<sup>808</sup> Ministère des affaires étrangères de la Norvège, communiqué de presse, dernière mise à jour le 17 avril 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/en/topics/foreign-affairs/humanitarian-efforts/cluster\\_munitions/media\\_brief/id714276/](https://www.regjeringen.no/en/topics/foreign-affairs/humanitarian-efforts/cluster_munitions/media_brief/id714276/) (consulté le 19 octobre 2020).

- impact humanitaire immédiat de la détonation d'une arme nucléaire ;
- impact à grande échelle et conséquences à long terme ;
- état de préparation et réponse.

Ces trois aspects constituent les thématiques des trois panels de la conférence<sup>809</sup>.

Le programme de celle-ci semble refléter une véritable préoccupation par rapport aux conséquences concrètes, sanitaires, sociales, environnementales, liées aux armes nucléaires ainsi qu'aux réponses à prévoir.

Les éléments de communication rejettent l'idée que la conférence pourrait servir de point de départ à un processus d'interdiction : « un accord ou un document négocié n'est pas l'objectif de la conférence ». A posteriori, malgré le développement du processus, certains experts maintiennent que cette conférence n'avait pas pour objectif de donner naissance à un processus et/ou de conduire à une négociation. C'est le cas par exemple d'Alexander Kmentt qui insiste sur le fait que l'intention de la Norvège n'était pas de conduire à « des conclusions de type politique, comme la manière dont des progrès concrets sur le désarmement nucléaire devraient être accomplis »<sup>810</sup>. Erwan Roche estime que le risque [qu'un processus s'engage] était identifié mais qu'à ce moment-là, le processus n'est pas encore formellement lancé<sup>811</sup>.

Ainsi, la conférence ne s'affiche donc pas d'emblée dans une perspective abolitionniste même si celle-ci se développe au sein du gouvernement et de l'administration.

*Une coalition en faveur du désarmement nucléaire.* Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent, Oslo a adopté pendant cette période un discours étonnamment radical pour un État membre de l'OTAN. Kjølsv Egeland dans son étude de la diplomatie du désarmement nucléaire norvégienne met en exergue d'une part, un facteur conjoncturel et politique lié au maintien au pouvoir dans ces années d'une coalition en faveur du désarmement nucléaire et d'autre part, le rôle de certains

---

<sup>809</sup> Voir programme en annexe.

<sup>810</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 690. Soulignement ajouté.

<sup>811</sup> Entretien avec Erwan Roche précédemment cité.

responsables au gouvernement d'une manière qui transcende peut-être les engagements politiques.

Il semblerait en particulier que deux ministres du parti travailliste aient joué un rôle important dans le développement de l'initiative humanitaire : Jonas Gahr Støre (ministre des Affaires étrangères de 2005 à 2012) et Espen Barth Eide (ministre de la Défense en 2011/2012 puis des Affaires étrangères 2012 à 2013)<sup>812</sup>. Gry Larsen, secrétaire d'État aux affaires étrangères de 2009 à 2013 y a aussi contribué, comme cela apparaît lors de la conférence d'Oslo (cf. *infra*). Des membres de l'administration sont également considérés comme ayant joué un rôle important dans la formation de l'initiative CHAN. Kjølvs Egeland cite en particulier l'ambassadeur Steffen Kongstad (directeur général au moment de la RevCon du TNP de 2010 puis représentant permanent de la Norvège auprès des Nations Unies à Genève à partir de 2011, il est identifié comme l'un des porteurs du sujet BASM) ainsi qu'Annette Abelsen (conseillère à la section « Humanitaire/Désarmement » du ministère des affaires étrangères en 2010)<sup>813</sup>.

Il convient de rappeler ici que la deuxième déclaration de la coalition au pouvoir entre 2005 et 2013 (Soria Mora II, 2009) engageait le gouvernement à travailler à réduire le rôle des armes nucléaires à travers « des efforts pour faire de la conférence d'examen du TNP de 2010 un succès » et en cas d'échec, à envisager de présenter une convention sur les armes nucléaires<sup>814</sup>. S'agit-il déjà de l'idée d'une interdiction comme instrument de délégitimation et de stigmatisation ? Si cette idée n'a pas été portée explicitement par la Norvège à cette époque, certains membres du gouvernement et de l'administration y avaient cependant pensé.

Des personnalités du gouvernement expriment dès avant la RevCon du TNP de 2010 des positions tranchées, contrastant avec celles plus équilibrées que la Norvège promeut habituellement. Le discours du ministre des affaires étrangères, Jonas Gahr

---

<sup>812</sup> Kjølvs Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*

<sup>813</sup> Ces deux noms sont également cités parmi les remerciements au ministère norvégien des Affaires étrangères adressés par John Borrie et Tim Caughley, au début de leur ouvrage intitulé *Viewing Nuclear Weapons through a Humanitarian Lens* (*op. cit.*, page 13). Ils sont également remerciés par le ministre Espen Barth Eide dans son discours de conclusion de la conférence d'Oslo.

<sup>814</sup> Déclaration Soria Mora II, p. 7, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/smk/vedlegg/2009/ny\\_politisk\\_plattform\\_2009-2013.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/smk/vedlegg/2009/ny_politisk_plattform_2009-2013.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Støre, lors d'une conférence en février 2010 en est un exemple saillant : « Certains soutiennent que le consensus est vital quand il s'agit de désarmement nucléaire. Je n'en suis pas pleinement convaincu. Je crois qu'il serait possible de développer des normes contre l'emploi de l'arme nucléaire, et même de les interdire, sans que la décision soit prise par consensus, et que de telles normes finiraient par être appliquées mondialement. Nous ne pouvons pas laisser les États dotés d'armes nucléaires décider seuls du moment d'éliminer ces armes. Leur pouvoir destructeur nous affecterait tous si elles étaient utilisées – et leur menace continue de nous affecter tous – donc elle sont l'affaire de tous »<sup>815</sup>.

Vers un nouveau processus d'interdiction ? Selon Kjølrv Egeland, ce discours peut sans doute être considéré comme « l'inauguration publique de l'initiative humanitaire et du mouvement pour un traité d'interdiction qu'elle a engendré »<sup>816</sup>. Effectivement, le projet n'est pas seulement celui de modifier les termes de la « discussion » internationale sur le désarmement nucléaire, mais d'envisager un objectif (développer une norme) et un mode d'action. L'évocation d'une décision qui ne serait pas prise par consensus exclut les enceintes onusiennes de négociation habituelle et fait implicitement référence à un processus tel que celui sur les MAP ou les BASM.

La Norvège est familière de ces processus auxquels elle a activement participé, et dans lesquels elle a joué un rôle moteur s'agissant des MAP<sup>817</sup> mais surtout des BASM. Elle a en effet invité « les partisans d'une législation propre aux armes à sous-munitions à une conférence à Oslo en février 2007 »<sup>818</sup> qui fut la première des cinq conférences de ce processus et parvint à une déclaration engageant les États signataires à conclure d'ici l'année suivante un instrument juridiquement contraignant<sup>819</sup>.

---

<sup>815</sup> Jonas Gahr Støre, « Disarmament – Reframing the Challenge », discours lors de la conférence Leangkollen, *The Norwegian Atlantic Committee*, Norvège, 1<sup>er</sup> février 2010, cité par Kjølrv Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 6. Soulignement ajouté.

<sup>816</sup> *Ibid.* Cette distinction entre l'initiative humanitaire et le mouvement pour l'interdiction est d'ailleurs intéressante. Elle suggère que le second émane de la première.

<sup>817</sup> Fait symbolique, la négociation de la Convention sur les MAP s'est tenue à Oslo. Le texte y a été adopté le 18 septembre 1997.

<sup>818</sup> Jean-Marie Chasles, « D'Ottawa à Dublin : émergence et déclin d'un nouveau modèle de négociations », *Annuaire Français des Relations Internationales*, *op. cit.*, p. 704

<sup>819</sup> Déclaration finale de la conférence d'Oslo, 22-23 février 2007, URL : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Oslo\\_declaration\\_23\\_fev\\_2007.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Oslo_declaration_23_fev_2007.pdf) (consulté le 21 juillet 2021).

L'organisation de la première conférence CHAN s'est-elle inscrite, au moins de manière temporaire, dans une stratégie globale ? Rien ne permet de déterminer que celle-ci poursuivait un objectif semblable à celle de 2007 sur les BASM. Au contraire, la comparaison de ces deux conférences en plusieurs points tend à montrer que l'objectif était différent. La maturation de la perspective humanitaire du sujet était à un stade beaucoup plus avancé au moment de la conférence d'Oslo de 2007 sur les BASM dont la lettre d'invitation du ministre des affaires étrangères Jonas Gahr Støre indique : « Je crois que nous sommes désormais à une étape lors de laquelle ces appels devraient être coordonnés et précisés [...] Mon ambition pour cette réunion est que nous parvenions à esquisser les objectifs d'un plan d'action pour un processus conduisant à un nouvel instrument international de droit international humanitaire qui traiterait effectivement des coûts humains et sociaux inacceptables<sup>820</sup> [...] »

L'initiative sur les BASM a alors déjà pris une orientation politique et poursuit un objectif concret. Cela apparaît d'ailleurs dans le programme de la conférence d'Oslo de février 2007, par exemple dans l'intitulé des panels « Traduire les défis présents en action politique » ou encore « Un futur instrument. Définir la portée et les approches ». Leur orientation est totalement différente de celle de 2013 qui se concentrait sur des aspects concrets. Ainsi, le contraste entre les deux conférences d'Oslo montre bien que celle de 2013 ne peut appliquer aux armes nucléaires des objectifs similaires à celle de 2007.

*Des intentions pour objet de recherche ?* Cet examen des intentions de la Norvège ne nous permet pas d'apporter de conclusion définitive. En effet, les sources ne manquent pas, les informations sont nombreuses, notamment grâce au travail de Kjølvi Egeland qui a réalisé de nombreux entretiens auprès des acteurs gouvernementaux de l'époque. Or, précisément, ces témoignages et ces discours rendent compte du fait que l'intention de la Norvège ne peut pas être réduite à la communication que le gouvernement a mise en place au sujet de la conférence et qu'elle ne peut être considérée comme univoque. Ainsi, plus que l'évaluation que nous pourrions apporter de ce qui pourrait être considéré comme les véritables intentions de la Norvège, nous parvenons à la conclusion que la recherche doit porter la concrétisation des intentions.

---

<sup>820</sup> Jonas Gahr Støre, Lettre d'invitation pour la conférence d'Oslo (22-23 février 2021).

Nous approfondirons donc l'analyse de la conception de la conférence (son format, son programme) pour comprendre ce qui en est attendu.

### *b. L'omniprésence de la notion de risque*

Pour mettre en évidence les fils conducteurs de la conférence, nous nous pencherons plus précisément sur l'introduction et sur les conclusions.

*L'introduction pose le décor.* L'ouverture de la conférence voit se succéder les discours de cinq représentants étatiques et non-étatiques. Le registre des présentations diffère mais celles-ci convergent vers l'idée d'une urgence à traiter de ce sujet, d'un risque accru d'emploi de l'arme nucléaire et de l'ampleur des conséquences qui résulteraient de son utilisation<sup>821</sup>.

Le discours du ministre des affaires étrangères norvégien, Espen Barth Eide, constitue l'ouverture officielle de la conférence. Il y précise le cadre de la discussion en marquant sa différence par rapport à la manière dont « depuis des décennies, les dirigeants politiques et les experts ont débattu des défis posés par l'existence et la poursuite de la prolifération des armes nucléaires »<sup>822</sup>. La conférence est présentée presque comme un tournant (« C'est un moment important »). Elle va prendre un « point de départ différent » ; traiter d'une question « très importante et sérieuse » :

« Si des armes nucléaires étaient effectivement utilisées, quelles en seraient les conséquences ? Serions-nous capables de faire face à la catastrophe humanitaire qui suivrait la détonation<sup>823</sup> ? ».

---

<sup>821</sup> L'ensemble de nos observations a été réalisé à partir de l'enregistrement vidéo de la conférence, disponible sur le site internet du gouvernement norvégien, URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming\\_humimpact/id715315/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming_humimpact/id715315/) (consulté le 15 mars 2021). L'enregistrement permet d'écouter les présentations et les réponses aux questions mais ne contient pas les interventions nationales, ni celles des ONG. Celles-ci figurent pour la plupart en version texte sur le site de RCW, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/hinw/oslo-2013/statements>, consulté le 15 mars 2021. Enfin, les supports *Powerpoint* des présentations et/ou les textes des interventions sont disponibles sur le site de RCW et celui du gouvernement norvégien. Pour la partie des interventions des ONG et des États, RCW reste la seule source. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans les paragraphes du 5.1.2.

<sup>822</sup> Déclaration du ministre des affaires étrangères norvégien Espen Barth Eide en introduction de la conférence d'Oslo, URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening\\_humimpact/id715948/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening_humimpact/id715948/) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>823</sup> *Ibid.*

Il développe ensuite les thématiques de la peur et du risque sur lesquelles nous reviendrons plus en détail lorsque nous aborderons la question des vecteurs de la diffusion. L'introduction cadre bien avec l'orientation concrète de la conférence.

Dans la continuité, Peter Maurer, président du CICR, fait état de travaux menés en interne pour évaluer la capacité à secourir les victimes d'attaques NRBC et de leurs conclusions sans appel : même si des investissements étaient faits pour améliorer les capacités d'assistance au niveau national, cela resterait insuffisant. Le directeur de l'OCHA, Rashid Khalikov met également en avant l'expertise de sa structure et les études menées au sujet de la réponse en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, tout en précisant que le cas d'un emploi de l'arme nucléaire a été écarté de l'étude en raison de l'ampleur inconcevable d'une telle catastrophe eu égard à une réponse humanitaire efficace. Sa conclusion sur le défi représenté par un tel scénario pour ces organisations de secours et humanitaires rejoint celle de P. Maurer ainsi que celle d'A. Guterres (UNHCR)<sup>824</sup> mais R. Khalikov évoque déjà quelques aspects concrets de cette problématique : le risque encouru par les personnels, l'entraînement spécifique, les équipements nécessaires ainsi que les investissements associés, la question de la contamination de l'eau et de la nourriture, etc.

*Quelques exceptions abolitionnistes*<sup>825</sup>. Les présentations qui soutiennent ces panels respectent dans l'ensemble l'orientation pratique de la conférence. Certains intervenants concluent leur propos en arguant de la nécessité de l'élimination des armes nucléaires. C'est le cas de Masao Tomonoga qualifiant des armes nucléaires d'« armes qui ciblent les gènes » (« *Gene-targeting weapon* ») et contre lesquelles le seul traitement est l'élimination, d'Ira Helfland qui voit l'abolition comme seule alternative à un hiver et une famine nucléaires, etc. Toutefois, ces propos restent limités à la conclusion de leurs présentations qui développent concrètement les conséquences de l'emploi d'armes nucléaires.

Plusieurs des discours introductifs se placent également dans une perspective abolitionniste. L'ambassadrice Nozipho Mxakato-Diseko, au démarrage de la deuxième

---

<sup>824</sup> Antonio Guterres déclare : « nous ne serons jamais suffisamment prêts ». Texte de l'intervention non disponible. Voir l'enregistrement vidéo : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming\\_humimpact/id715315/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming_humimpact/id715315/) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>825</sup> Ce terme ne fait référence qu'aux présentations et non aux discours des États participants sur lesquels les organisateurs n'ont pas de prise.

session, rappelle le positionnement de l’Afrique du Sud en faveur d’un monde sans armes nucléaires ; l’ambassadeur Alexander Kmentt, lors de la troisième session, insiste sur la permanence du risque d’emploi d’armes nucléaires tant que celles-ci existeront.

Dans ce contexte, les propos de l’ambassadeur Christian Guillermet, représentant du Costa-Rica, en introduction de la première session dénotent. La manière dont ceux-ci sont construits et dont ils se réfèrent aux discours précédents pourrait laisser penser qu’ils n’ont pas été préparés en amont. Quoiqu’il en soit les idées maîtresses n’arrivent pas par hasard. C. Guillermet, qui a participé au processus d’Oslo sur les BASM développe le raisonnement suivant : il n’y a pas de prévention possible aux conséquences de l’arme nucléaire donc la seule prévention est le désarmement nucléaire ; les armes nucléaires sont surréalistes donc la seule solution est une interdiction réelle (« real ban »). Il est alors le seul représentant officiel à poser l’idée de l’interdiction qui ne réapparaîtra qu’avec la présentation vidéo de l’ICAN (cf. *infra*).

Auparavant, l’objectif d’interdiction a déjà été posé lors de l’ouverture mais pas directement au nom d’un État. En effet, c’est la secrétaire générale de l’ONG *Norwegian People’s Aid* (NPA) qui lie le « recadrage du débat sur les armes nucléaires » et l’interdiction :

« Mon organisation, Norwegian People’s Aid sera fortement impliquée avec notre partenaire international ICAN dans les années à venir pour le recadrage du débat sur les armes nucléaires et demander une interdiction des armes nucléaires comme solution réelle au problème réel des conséquences humanitaires d’une détonation nucléaire »<sup>826</sup>.

On notera que NPA avait été également étroitement associée au processus sur les BASM. Ainsi, en dehors de ces bribes abolitionnistes, la conférence déroule les thématiques convenues.

*Des conclusions connues et une suite.* Si la conférence se présente comme destinée à renouveler les connaissances sur les conséquences des armes nucléaires et à envisager la possibilité de secours en cas d’emploi, la conclusion est donc déjà donnée

---

<sup>826</sup> Liv Torres, déclaration en ouverture de la conférence d’Oslo, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_torres.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_torres.pdf) (consulté le 20 avril 2022). Notons que Liv Torres a été secrétaire générale de NWA de 2011 à 2015 puis directrice du *Nobel Peace Center* de 2016 à 2020. Ce centre n’est pas directement impliqué dans la sélection du lauréat du prix Nobel de la paix mais accueille la cérémonie de remise des prix. Dans le cas de la remise à l’ICAN, le centre a également hébergé une exposition sur l’interdiction de l’arme nucléaire.



en ouverture. Elle est finalement déjà présente dans les tout premiers temps de l'initiative. Pour mémoire, en avril 2010, au cours de son intervention devant le corps diplomatique, J. Kellenberger alors président du CICR déclare déjà : « *[b]ien que certains pays disposent de capacités d'intervention, celles-ci sont extrêmement limitées au niveau international, et il n'existe pas non plus de véritable plan d'intervention coordonnée.* »<sup>827</sup> » Quels résultats sont donc attendus ici au-delà de conclusions déjà connues ?

En définitive, seul un résumé du président de la conférence a été publié à la fin des travaux. Il reste relativement factuel, articulé autour de trois conclusions<sup>828</sup> :

« Il est peu probable qu'un État ou un organisme international puisse réussir à faire face à l'urgence humanitaire provoquée par une explosion d'arme nucléaire et à apporter une assistance suffisante aux personnes touchées. D'autre part, il peut s'avérer impossible de mettre en place les capacités nécessaires, même si des efforts sont faits pour y parvenir. » [SECOURS]

« L'utilisation et les essais d'armes nucléaires dans le passé ont démontré les ravages immédiats et à long terme que produisent ces armes. Si, depuis, le contexte politique a changé, le potentiel destructeur des armes nucléaires demeure. » [RISQUE]

« Les effets d'une explosion d'arme nucléaire, quelle qu'en soit la cause, ne connaissent pas de frontières nationales et affectent considérablement les États et les populations, tant au niveau régional qu'au niveau mondial. » [GLOBAL]

On retrouve les thématiques SECOURS, RISQUE et GLOBAL. Au-delà, une conclusion opérationnelle a toutefois été intégrée avec la perspective de la poursuite des discussions : « Durant les discussions, plusieurs États ont exprimé le souhait d'approfondir cette question importante dans un cadre qui assure une participation mondiale. Les États ont manifesté leur volonté de poursuivre les discussions et d'élargir le débat sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Le président de la conférence salue l'offre du Mexique d'accueillir une conférence de suivi »<sup>829</sup>.

L'idée d'un processus semblable à celui sur les BASM a circulé mais le gouvernement n'a pas affiché une telle intention. L'annonce concernant une conférence

---

<sup>827</sup> Jakob Kellenberger, « Mettre fin à l'ère des armes nucléaires », *op. cit.* Voir chapitre 3.

<sup>828</sup> Espen Barth Eide, ministre des affaires étrangères de Norvège, compte-rendu du président, 5 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/nuclear\\_summary/id716343/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/nuclear_summary/id716343/) (consulté le 20 avril 2022).

<sup>829</sup> *Ibid.*

de suivi est présentée comme ayant découlé de l'expression de certains participants à la conférence de « leur volonté de poursuivre les discussions ». Cette perspective n'aurait donc pas été communiquée en amont.

D'ailleurs, lors de son introduction, Espen Barth Eide rassure sur le degré de marginalité de l'entreprise par rapport aux forums habituels : si cette conférence constitue une nouvelle enceinte de discussions, elle n'a pas vocation à devenir un « substitut des arènes établies, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales ».

Certains observateurs ont pu expliquer que « [d]e manière privée, les responsables politiques norvégiens espéraient que d'autres États se manifesteraient pour poursuivre le processus des conférences »<sup>830</sup>. L'emploi du verbe « espérer » laisse entendre que le gouvernement est resté relativement passif. Il ne peut être exclu que cette perspective ait été suggérée à certains partenaires, dans des entretiens bilatéraux, mais selon Gry Larsen<sup>831</sup>, qui était alors secrétaire d'État aux affaires étrangères de 2009 à 2013, Oslo n'aurait pas été au courant de l'intention du gouvernement mexicain d'accueillir la deuxième conférence. Les objectifs assignés à la conférence auraient été bien circonscrits. Les organisateurs auraient cherché à contribuer à attirer l'attention sur les CHAN plutôt qu'à lancer un processus diplomatique avec l'objectif de négociations<sup>832</sup>. C'est ce que laisse entendre Espen Barth Eide : « Une conférence de deux jours ne peut nous apporter toutes les réponses. Mais soulever ces questions et les discuter est important en soi. C'est un moyen de cadrer le discours sur les armes nucléaires d'une manière qui reflète bien le danger que ces armes représentent – pour nous tous. Les connaissances que nous gagnons peuvent renforcer et informer nos futurs débats sur les armes nucléaires.<sup>833</sup> »

Pourtant, dans l'esprit de certains acteurs, les deux semblent déjà liés, comme le laissent entendre les propos de L. Tørres en introduction de la conférence : « Une raison à notre optimisme est le développement d'un agenda sur les armes nucléaires. Cette conférence jouera un rôle crucial dans l'élévation de la reconnaissance des

---

<sup>830</sup> John Borrie et al., « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 105.

<sup>831</sup> Kjølvi Egeland, « Oslo's "new Track": Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 11.

<sup>832</sup> *Ibid.*

<sup>833</sup> Espen Barth Eide, déclaration en introduction de la conférence d'Oslo, *op. cit.*

conséquences inacceptables qu'une détonation pourrait avoir.<sup>834</sup> » Le lien est fait entre la progression du cadrage et la définition d'un agenda.

#### 4.1.2. Le cadrage humanitaire

Pour commencer ce travail d'analyse du cadrage humanitaire dans les présentations de la conférence, nous ferons une synthèse rapide de chacune des sessions de travail pour permettre au lecteur de comprendre le cheminement de la pensée et identifier les messages-clés dans la perspective CHAN. Puis, nous nous consacrerons ensuite plus précisément à l'opération de diffusion du cadrage à travers les supports utilisés, en particulier les données chiffrées, les illustrations schématiques et les images (4.1.3.). Nous reviendrons aussi sur les porteurs de ces messages. Nous ne restituerons pas ici tout le travail d'observation effectué en amont. Celle-ci repose sur le visionnage des enregistrements de la conférence et l'examen des supports Powerpoint et/ou des textes des différentes interventions. Cependant, il nous a paru nécessaire de décrire ici l'une des sessions (la première semblait constituer l'exemple le plus riche). De la même manière, nous allons ici analyser le message vidéo de l'ICAN projeté à la fin des discours introductifs pour bien comprendre comment un référentiel humanitaire a été posé lors de ce moment charnière de la conférence. La place dévolue à l'ICAN peut surprendre mais s'explique par le fait que la Norvège a l'habitude de confier à des ONG certains aspects de la mise en œuvre de sa politique étrangère<sup>835</sup>. D'après Tilman Ruff, des diplomates qui avaient été engagés dans les processus sur les MAP et sur les BASM recherchaient un partenaire unique pour faire avancer la cause du désarmement nucléaire, éventuellement à travers un traité d'interdiction. « Ils voyaient qu'ils ne pouvaient pas travailler avec des centaines d'organisations différentes mais un seul partenaire crédible [...] Steffen Kongstad a été la personne clé qui a pensé cette ICAN pourrait être notre partenaire ».

---

<sup>834</sup> Liv Tørres, déclaration en introduction de la conférence d'Oslo, *op. cit.* (soulignement ajouté)

<sup>835</sup> Matthew Bolton et Thomas Nash, « The Role of Middle Power-NGO Coalitions in Global Policy: The Case of the Cluster Munitions Ban », *op. cit.*, p. 178

### *a. L'installation d'un référentiel humanitaire*

Ce message vidéo<sup>836</sup> court (5 minutes 35 secondes) apparaît comme un complément à ces premières étapes de la mise en condition du public. S'il n'en est pas exempt, il exploite surtout l'image que ce soit par le biais des photographies et des illustrations, d'extraits de films d'archives ou encore de la bande-son, des témoignages et de quelques phrases-clés des interviews des experts. L'encadré ci-dessous et le tableau en annexe visent à en restituer une analyse la plus détaillée possible.

À la suite des allocutions d'ouverture, environ 40 minutes après le démarrage de la conférence, la salle passe de la lumière à l'obscurité pour se concentrer sur la projection du message vidéo de l'ICAN. Elle est introduite par le ministre des affaires étrangères qui mentionne l'objectif de l'ICAN d'une interdiction totale de l'arme nucléaire et précise : « en tant qu'États, on peut être d'accord ou non avec la proposition de cette solution, mais l'ICAN représente de nombreuses voix [...] ». À la fin de la vidéo, les lumières sont rallumées, les intervenants de l'introduction laissent la place à ceux de la première session de travail qui démarre quelques minutes plus tard.

Le message vidéo de l'ICAN dure cinq minutes. L'analyse que nous en proposons fait apparaître 8 séquences différentes qui correspondent à 8 messages distincts pour former le « narratif » suivant :

- La fin de la guerre froide a constitué une fenêtre d'opportunité que nous n'avons pas su saisir.
- Pourtant le risque associé aux armes nucléaires n'a pas disparu.
- Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki ont entraîné des souffrances immenses et représentent une catastrophe humanitaire...
- ...mais les victimes – dont les nouvelles générations qui en subissent encore l'impact – ne sont pas les seules.
- Les essais nucléaires ont également fait des victimes.
- Or, aucun secours, aucun remède n'existent aujourd'hui pour faire face à une explosion nucléaire dans une ville.
- Le risque n'est pas seulement celui d'un emploi intentionnel mais accidentel.

---

<sup>836</sup> « ICAN Statement at the conference on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons », mis en ligne le 4 mars 2013, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=V7t6BmRzDS0> (consulté le 10 mars 2021).

- Il faut interdire les AN comme les autres ADM l'ont été.

La vidéo utilise un grand nombre d'images qui conduisent le spectateur dans l'horreur des conséquences sanitaires des bombardements et des essais au Kazakhstan. L'utilisation de la musique pour guider le cheminement ressort distinctement. Enfin, le recours aux témoignages a bien vocation à insister sur le caractère durable et vivant de l'impact de ces événements et à rendre tangible la dimension humaine. Ce film a pour objectif de susciter l'émotion. Remarquons que le récit de S. Thurlow, survivante d'Hiroshima, s'arrête quand les larmes étranglent sa voix alors qu'elle évoque les victimes portant leurs globes oculaires dans leurs mains... image insoutenable qui fait écho aux dessins de *Barefoot Gen*<sup>837</sup> dont les personnages perdent leurs yeux au moment de l'explosion.

En parallèle des émotions, le message est porté aussi par la légitimité des intervenants choisis avec le CICR d'une part et Greenpeace d'autre part dont les conclusions convergent sur l'impossibilité de remédier aux conséquences d'une explosion nucléaire<sup>838</sup>. Le message étant délivré par l'ICAN, il semble naturel qu'un de ses représentants offre la conclusion, mais l'organisation n'est pas encore tellement connue. Ainsi, c'est en se plaçant comme représentation de la société civile qu'elle gagne en crédibilité. Cette séquence de la vidéo apparaît en contraste avec ce qui précède notamment grâce au changement du caractère de la musique qu'on imaginerait parfaitement convenir à un spa et qui semble destinée à accompagner la relaxation du public qui entrevoit là une solution aux problèmes identifiés dans les minutes précédentes. Plusieurs objets de cette dernière séquence dégagent une impression de pureté (fond et sol blancs, vêtement blanc, blondeur, bois brut, plante verte).

Le public est impliqué dès le début de la vidéo par une forme de responsabilisation avec l'idée que le déni de la persistance d'une menace nucléaire résulte d'une forme d'égoïsme coupable (« *nous étions trop occupés avec nos vies* »). Ainsi, se prépare le ressort d'une incitation à l'action qui sera suggérée à la fin de la vidéo et bien évidemment pendant le reste de la conférence. Placée comme une

---

<sup>837</sup> *Barefoot Gen*, célèbre manga japonais de Keiji Nakazawa portant sur le bombardement d'Hiroshima.

<sup>838</sup> Greenpeace évoque plus précisément un accident nucléaire, sans doute parce que cette organisation travaille plus spécifiquement sur les aspects nucléaires civils habituellement.

charnière entre l'introduction et le démarrage des sessions de travail, la vidéo contribue à installer un référentiel pour la suite de la conférence.

Les interventions des différentes sessions de travail vont ensuite réactiver le référentiel installé, soit par le biais des messages également dans le prolongement de l'introduction, soit grâce aux images. Sans mentionner expressément la vidéo de l'ICAN, les présentations vont implicitement y faire écho.

### ***b. Un cadrage de diagnostic progressif et détaillé***

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le programme de la conférence est structuré autour de trois sessions de travail qui progressent depuis la description des effets d'une explosion nucléaire, en particulier sur le plan médical, vers la considération des conséquences à plus long terme, pour revenir à la question du secours en cas d'emploi d'armes nucléaires. Chaque session transmet une conclusion au sujet de la question posée dans le titre mais également d'autres idées et suggestions qui vont contribuer à faire progresser le cadrage de diagnostic dans ses différentes dimensions.

*L'impact humanitaire immédiat.* La première session, sur l'impact humanitaire immédiat de la détonation d'une arme nucléaire, est co-présidée par l'ambassadeur Steffen Kongstad et par l'ambassadeur Christian Guillermet dont nous avons décrit les propos précédemment. La première intervention est celle de Patricia Lewis, alors directrice de recherche à l'institut Chatham House qui intervient sur le thème : « Les armes nucléaires : comment elles fonctionnent et ce qu'elles vous feraient ». Elle décrit notamment les effets physiques des armes (le souffle, les effets thermiques et les radiations) tout en insistant sur la dimension humanitaire en produisant de nombreuses photographies de victimes. Elle développe aussi la notion de risque. Dans la continuité des messages introductifs et de la vidéo de l'ICAN, P. Lewis insiste sur la thématique du risque d'emploi non intentionnel, qu'elle a d'ailleurs développée dans plusieurs publications que nous avons évoquées au chapitre 3.

La deuxième intervention est celle de Andy Haines, Professeur à la *London School of Hygiene Tropical Medicine* qui prend appui sur les cas d'Hiroshima et de Nagasaki pour décrire les types de décès et de blessures causées par les armes nucléaires. Il explique qu'il se concentrera sur les effets à court terme alors que d'autres

types d'effets seront décrits par la suite, qu'il « plantera le décor » (« set the scene »). A. Haines prend de la distance par rapport à l'idée qu'il serait possible de porter secours aux populations ou bien de se protéger dans des abris. Il expose l'assemblée présente aux conséquences d'un bombardement qui seront décrites au cours de l'intervention suivante, celle du Professeur Masao Tomonaga.

Directeur de l'hôpital des survivants de Nagasaki (Croix-Rouge Japon), précédemment directeur de l'*Atomic Bomb Disease Institute* de l'Université de Nagasaki, M. Tomonaga présente les « Effets médicaux de la détonation d'une arme nucléaire. Les effets des bombes atomiques par dommage immédiat sur l'ADN ».

La dernière présentation est celle d'une chercheuse de l'établissement de recherche de la défense de la Norvège (*Norwegian Defence Research Establishment*), Elin Enger. Notons que le *Powerpoint* porte le logo de cette agence gouvernementale mais également celui de *Norwegian People's Aid (NPA)*. Le président de séance, lorsqu'il donne la parole à Mme Enger, précise aussi que cette présentation est faite au nom de *NPA*. Le message ici est bien ciblé. Il s'agit de représenter les conséquences de l'explosion d'une arme nucléaire qui aurait lieu « juste à l'extérieur de l'hôtel » où se trouve la salle de conférence. L'intervenante explique que la partie où se trouve l'hôtel est relativement ouverte sur la mer mais que rapidement les zones sont plus denses, avec des habitations en bois, des forêts, etc. Trois scénarios sont considérés : une bombe d'une kilotonne, de vingt kilotonnes ou encore d'une mégatonne. Pour chacun de ces scénarios, les différents effets sont listés en fonction de la distance par rapport au point zéro. Puis la zone affectée est représentée en fonction du temps écoulé depuis l'explosion. Les résultats sont représentés sur des cartes. Une carte présente le pourcentage de décès selon la zone concernée au bout de 24h. Dans le cas d'une explosion de 20kT, deux variantes sont étudiées selon la hauteur de l'explosion. Ces détails qui peuvent sembler un peu trop technique dans le cadre de cette conférence contribuent à crédibiliser la présentation, qui se termine avec une photographie des ruines d'Hiroshima.

*Impact plus large, conséquences à long terme.* La seconde session de travail est introduite par l'ambassadrice Mxakato-Diseko qui énumère différents types de conséquences non seulement physiques mais également sociales et économiques. Même

si elle n'est pas marquée par une orientation abolitionniste, cette intervention semble cependant porter une tonalité politique qui se développe autour de l'idée de permettre à tous les États d'occuper la place qui leur revient. Or selon l'intervenante, cette évolution sera permise par le « recadrage » du débat depuis « les préoccupations de sécurité étroites de certains États » vers « les conséquences catastrophiques associées à l'emploi des armes nucléaires ». De plus, elle intègre déjà la dimension postcoloniale que l'ICAN convoquera par la suite puisqu'elle met en jeu l'histoire de l'indépendance des États d'Afrique en citant Kwame Nkrumah :

« L'Afrique n'est pas intéressée par une "défense" qui ne signifie rien d'autre que la capacité de partager l'honneur de détruire l'humanité. Nous, en Afrique, nous souhaitons vivre et nous développer. Nous ne nous libérons pas de plusieurs siècles d'impérialisme et de colonialisme pour être mutilés et détruits par les armes nucléaires.<sup>839</sup> »

S'ensuivent cinq présentations. La première sur les « Impacts sociaux et économiques » est donnée par un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (Neil Buhne). Elle se concentre sur les exemples de Semipalatinsk et de Tchernobyl en traitant de différents aspects pratiques (augmentation des prix des denrées alimentaires par exemple) et en soulignant que l'impact d'une « détonation nucléaire serait différente d'un accident nucléaire [...], à la fois en termes de magnitude et d'effets » et que les populations les plus pauvres seraient naturellement les plus touchées. Les deux suivantes apportent un focus sur le Kazakhstan avec une description de l'héritage des essais nucléaires (Kanat Saudabayev, directeur du centre Nazarbayev) et un plaidoyer par Karipbek Kuyukov, ambassadeur de la cause du désarmement nucléaire à travers le projet ATOM (*Abolish Testing Our Mission*)<sup>840</sup>, victime des essais à Semipalatinsk. Le quatrième intervenant (Peter Scott-Snowden) explique à quoi sert le Programme alimentaire mondial (PAM) qu'il représente puis tire les leçons de l'accident de Fukushima sous l'angle santé/sécurité du personnel, contamination de la chaîne logistique, etc. Enfin, Ira Helfland réalise une présentation au nom de l'ICAN, au cours de laquelle il développe le scénario d'une guerre nucléaire en Asie du Sud, en

---

<sup>839</sup> Nozipho Mxakato-Diseko, propos introductifs à la première table-ronde de la conférence sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, Oslo, 4 mars 2013, [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_diseko\\_intro.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_diseko_intro.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

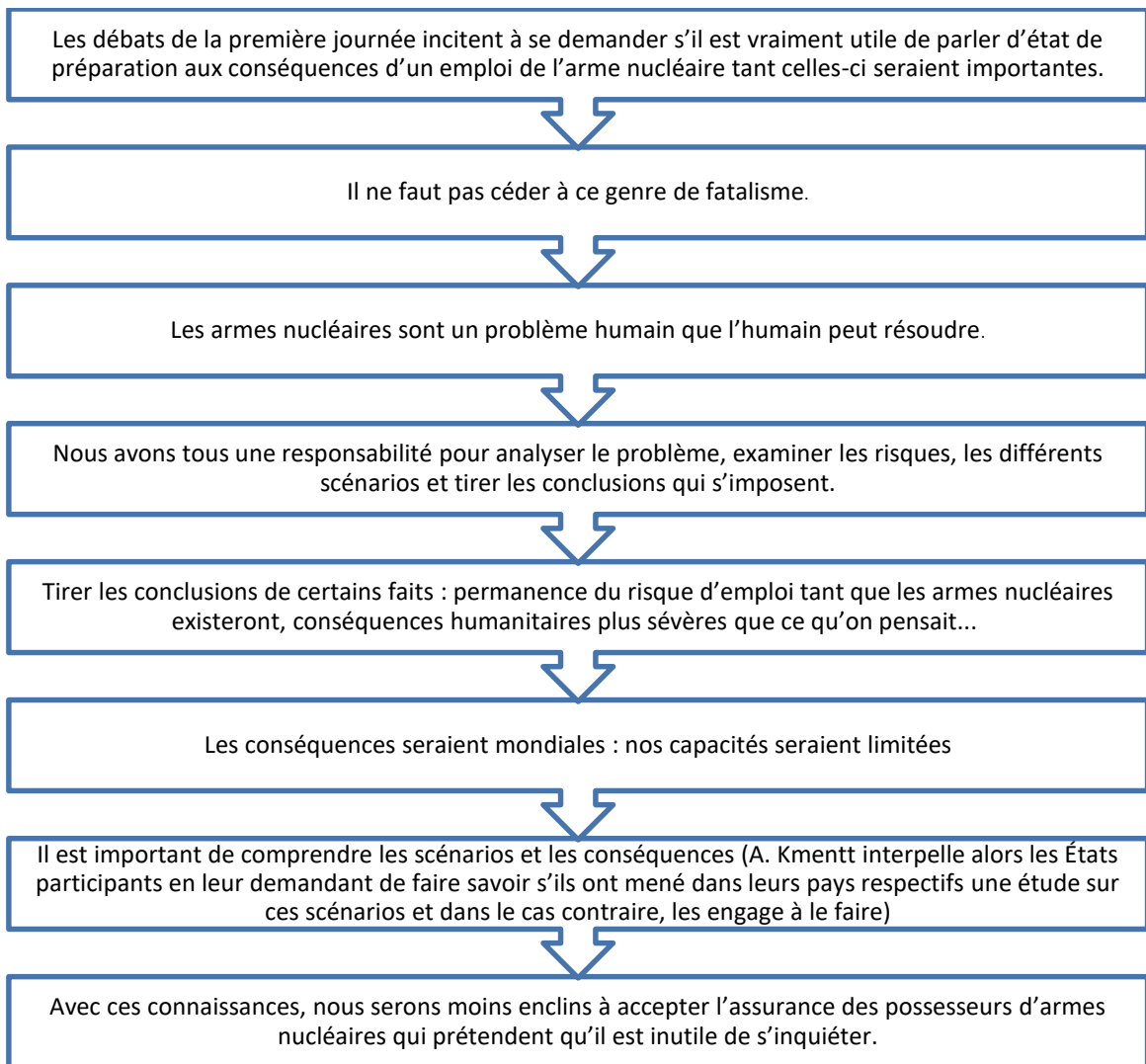
<sup>840</sup> Le projet dispose d'un site internet, URL : <https://www.theatomproject.org/fr/> (consulté le 20 avril 2022).



faisant référence à l'étude d'Alan Robock sur l'hiver nucléaire<sup>841</sup> et en se focalisant sur le risque de rupture climatique et de famine qui en résulterait.

La troisième et dernière session de travail est introduite par l'Ambassadeur Alexander Kmentt qui met en jeu la responsabilité des participants et les enjoint finalement à s'impliquer et à agir. Nous retraçons schématiquement ci-dessous la progression de son argumentation qui comprend déjà des éléments de cadrage motivationnel.

*Figure 6 : progression de l'argumentation du discours de l'Ambassadeur Kmentt lors de la troisième session de travail, conférence d'Oslo sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 4 mars 2013*



<sup>841</sup> Sur l'hiver nucléaire, cf. 4.1.

Ce discours est particulièrement intéressant dans la manière dont il s'adresse au public en faisant appel à la responsabilité et dont il présente le rapport aux informations qui sont présentées lors de cette conférence CHAN. En suggérant que ces informations seront utiles au renforcement du positionnement des ENDAN, A. Kmentt les crédibilise et contribue à légitimer cette conférence pionnière. Enfin, de manière implicite, ces propos incitent le public à se méfier de la parole des EDAN.

À l'opposé de ce discours politique, les présentations de cette session proposent une orientation plutôt concrète et que l'on pourrait qualifier d'expertise de terrain. Ole Harbitz, directeur général de l'Autorité norvégienne de protection contre les radiations, énumère les cas pour lesquels la Norvège est préparée et ceux pour lesquels elle ne l'est pas. Précisément, il s'agit du cas d'une détonation nucléaire. La conclusion renforce le discours d'A. Kmentt puisque O. Harbitz explique que la seule protection serait de s'abriter et que « dans le cas d'une détonation nucléaire, les contremesures adéquates sont inexistantes »<sup>842</sup>.

Par la suite, Adriana Baciou de l'Autorité roumaine de régulation nucléaire évoque les exercices en cas de terrorisme radiologique. Puis Rashid Khalikov (OCHA) intervient dans le prolongement de son introduction, sur l'organisation des secours et notamment le risque pour les personnels engagés. Il ajoute un argument qui aura sans doute été entendu par les États participants, celui du coût pour les États qui devront faire face. Enfin, Gregor Malich (CICR) met en exergue les investissements en termes de « planification, ressources et logistiques » au niveau national et international. Sa conclusion a également de quoi interpeller les représentants présents dans la salle puisqu'il estime qu'une assistance efficace n'est pas disponible pour le moment au niveau national et impossible au niveau international. Il laisse ainsi entendre que la responsabilité du secours incombera aux États, ce qui ramène à la question du coût. Les participants seront certainement d'autant plus enclins à adopter la solution proposée ensuite (l'interdiction des armes nucléaires) qu'elle les déchargera de ce poids et de cette responsabilité.

---

<sup>842</sup> Ole Harbitz, « État de préparation d'urgence et réponse en cas de détonation nucléaire », présentation lors de la conférence d'Oslo sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 5 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_harbitz.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_harbitz.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

### 4.1.3. Les vecteurs de la diffusion

De cette observation de la conférence, commençons par retenir que la diffusion du cadrage s'opère non seulement par les discours mais aussi par les images, qu'il s'agisse de graphiques ou de photographies. Les premiers donnent un vernis scientifique à la communication, ce qui accroît sa crédibilité. Les secondes font appel aux émotions. La construction du programme de la conférence et celle des présentations laissent penser que les organisateurs ainsi que certains intervenants avaient bien conscience de la puissance de ces images pour emporter l'adhésion du public.

La mise en avant de l'expertise se combine à cet aspect scientifique pour crédibiliser davantage le propos à travers l'installation implicite de la légitimité de l'intervenant. Au-delà du propos, c'est plus généralement les tenants de l'approche CHAN et l'approche elle-même qui bénéficient de ce gain de crédibilité. L'expertise est aussi celle du terrain, apportée par les représentants des grandes organisations internationales.

Les témoignages de victimes viennent ajouter une autre forme de connaissance du sujet. M. Tomonoga représente une synthèse entre cette figure et celle du scientifique. L'utilisation de la parole des victimes est un ressort central des campagnes de DH qui permet aussi de mettre en jeu les émotions. L'ICAN a manifestement cherché à utiliser les émotions au cours de sa campagne. C'est ce que confirment deux chercheurs qui ont été intégrés à l'organisation entre 2014 et 2015 : « Comprenant que l'élaboration des politiques se produit autant dans les interactions sociales que dans les salles de conférence, l'ICAN fait un effort concerté pour façonner l'expérience affective des décideurs politiques [...] » d'une manière qui bénéficie à leur campagne.

Dans les paragraphes qui suivent nous approfondirons ces remarques en les illustrant à travers plusieurs exemples.

#### *a. Impliquer les participants : la réalité du risque et la peur*

Le cadrage réalisé lors de cette conférence ne se développe pas uniquement autour de la dimension humanitaire, comprise sur les conséquences sur le plan humanitaire (sanitaire, environnemental, sociétal, etc.). Il implique aussi la définition du risque et la démonstration de sa réalité, qui permettra ensuite de conclure à l'urgence d'agir.

Ainsi, dans plusieurs discours apparaît cette volonté d’installer l’idée que le risque d’emploi de l’arme nucléaire n’a pas faibli depuis la fin de la guerre froide mais s’est accru. De plus, le risque d’emploi n’est pas nécessairement lié à un conflit, mais il peut résulter d’une erreur d’interprétation, d’un accident, etc. Tout le volet non intentionnel du risque concourt à l’idée qu’il s’agit de phénomènes incontrôlables, y compris par les États détenteurs eux-mêmes.

L’une des interventions les plus caractéristiques sur cet aspect est l’introduction du ministre des affaires étrangères de Norvège, Espen Barth Eide. Nous reproduisons ci-dessous une traduction des paragraphes concernés dont la lecture attentive permet de saisir la progression du raisonnement et de l’implication du public. Au-delà de la question du risque, notons l’omniprésence de la notion de peur :

« Pendant plusieurs décennies de guerre froide, la peur de l’anéantissement nucléaire a représenté l’une des peurs existentielles majeures de l’humanité. A l’Est comme à l’Ouest, les populations vivaient dans la hantise qu’un emploi intentionnel ou accidentel puisse déclencher ce qui était désigné de manière très juste comme ‘MAD – Mutually Assured Destruction’. » [§1]

« Cette peur donna aussi naissance au concept d’équilibre de la terreur entre les superpuissances. La principale protection contre l’emploi d’armes nucléaires – c’est ainsi que l’argument était présenté, était précisément que cette reconnaissance mutuelle des conséquences d’une agression nucléaire excèderait de beaucoup tout avantage militaire envisagé. » [§2]

« Ainsi, il n’était plus nécessaire de considérer les conséquences humanitaires. Dans la logique de l’équilibre de la terreur, soit nous ne verrions aucun emploi, soit nous serions tous soumis à un Armageddon nucléaire dont il n’était pas concevable de se relever. » [§3]

« Quand la guerre froide a cessé, la plupart de cette angoisse existentielle a également disparu. Une décennie de désarmement nucléaire a suivi : les populations, les gouvernements et les organisations non-gouvernementales ont porté leur attention à d’autres sujets de préoccupation mondiale. » [§4]

« Mais les armes nucléaires n’ont pas cessé d’exister. Moins nombreuses, elles sont cependant détenues par davantage d’États aujourd’hui que pendant les années de guerre froide. De plus, il y a une véritable inquiétude que des réseaux non-étatiques, terroristes puissent acquérir une ou plusieurs de ces armes. » [§5]

Le premier paragraphe permet d’introduire le lien entre la peur et la possibilité de l’emploi non intentionnel qui va s’ajouter à celle de l’utilisation dans le cadre d’un conflit. Le paramètre de l’intentionnalité reviendra ultérieurement dans cette déclaration et tout au long de la conférence. Après ces développements, l’orateur fait part de sa

conviction que le risque d'emploi intentionnel est plus élevé aujourd'hui et quelques lignes plus loin, il insiste aussi sur l'aspect accidentel, le justifiant en particulier par la perspective de devoir compter avec de nouveaux détenteurs (étatiques ou non) et un risque accru de « manipulation incorrecte »<sup>843</sup>. Ces propos trouveront un écho dans d'autres déclarations en ouverture de la conférence comme celle de Liv Tørres, secrétaire générale de l'ONG *Norwegian People's Aid* (NPA) :

« Le risque d'une guerre nucléaire totale entre superpuissances ou de totale extermination est peut-être faible aujourd'hui. Pourtant, le risque d'une détonation nucléaire est plus élevé que jamais<sup>844</sup>. »

Cette idée sera réaffirmée par d'autres orateurs au cours de la conférence. De manière plus générale, la nécessité de rendre la menace réelle constituera une préoccupation de plusieurs acteurs de l'initiative CHAN.

Le fait que cette évaluation soit partagée par plusieurs orateurs concourt à la crédibiliser. Par ailleurs, les participants auront du mal à mettre ce risque à distance car, en parallèle, il leur est expliqué que ces phénomènes sont incontrôlables, étendus dans l'espace et dans le temps. De plus, certaines interventions tendent à donner au sujet un caractère concret et actuel. Ainsi, Patricia Lewis s'attaque à rendre le risque tangible dans une partie de sa présentation intitulée « Pourquoi s'inquiéter ? » (« Why worry ? »). Une planche liste alors : les délais d'alerte et de temps de décision ; les accidents ; l'importance de ces armes dans les doctrines militaires des États dotés et de leurs alliés ; la « diffusion » (« Inde, Israël, Pakistan, Corée du Nord... et qui sera le suivant ? »). Elle conclut : « il n'y a pas de petite erreur avec les armes nucléaires ».

Par ailleurs, Andy Haines et Elin Enger réalisent chacun une mise en situation des participants. La première décrit une explosion nucléaire qui se déroulerait dans l'hôtel où se tient la conférence (cf. *supra*). Ce lieu est bien identifié sur la carte sur laquelle les effets seront ensuite matérialisés par des cercles concentriques représentant l'étendue des effets physiques de l'explosion puis par un autre marquage représentant le taux de décès selon l'emplacement. Toute la présentation sera axée sur ce scénario. A. Haines est moins spécifique puisqu'il ne cible pas précisément le lieu de la conférence mais la

---

<sup>843</sup> Sa conclusion n'est pas le résultat d'une démonstration mais le partage d'une conviction (« je crois ») : « *En d'autres termes : Alors qu'un échange nucléaire à grande échelle semble moins probable, je crois que le risque qu'une ou plusieurs armes nucléaires soient employées de manière intentionnelle est plus élevé aujourd'hui que plusieurs décennies auparavant* ».

<sup>844</sup> Liv Tørres, déclaration en ouverture de la conférence d'Oslo, 4 mars 2013, *op. cit.*

ville d'Oslo. En effet, à la moitié de sa présentation figure une carte des dommages que provoquerait l'explosion d'une arme nucléaire de 100 kilotonnes sur la ville avec des cercles concentriques pour marquer les zones de destruction complète, destruction sévère, dommages importants, et dommages. Andy Haines explique vouloir permettre au public de se rendre compte de l'ampleur de l'impact :

« Qu'est-ce que cela signifie en réalité ? Ici, j'ai superposé, grâce à mon collègue Richard Moyes, superposé une arme nucléaire de 100 kilotonnes qui a explosé au-dessus d'Oslo, afin de vous donner une idée des dimensions des impacts. De toute évidence, si cela se produisait, ici, nous serions immédiatement tués. Dans [...] le cercle intérieur [...] pratiquement tout le monde serait tué au début. Cela s'étendrait jusqu'à environ 2 km du point zéro. [Dans] la zone suivante, environ 50% seraient tués, environ 45% gravement blessés, un faible pourcentage resterait indemne au début. Cela s'étendrait au-delà de 3 km. [Dans] la zone suivante [...] environ 45% des personnes seraient blessées. Dans cette zone, vous subissez toujours d'importants dégâts, et même à jusqu'à 8 km, environ 25% de la population [...] serait blessée dans de nombreux cas par des vitres ou des débris volants. Ainsi, une bombe, sur une ville comme Oslo, la détruit effectivement en tant qu'entité fonctionnelle »<sup>845</sup>.

Dans une certaine mesure, les diplomates présents font alors l'expérience des conséquences d'une explosion nucléaire, ce qui peut contribuer à les impliquer dans la conférence et plus largement dans l'initiative. Ce qui sera également facilité par la mise en jeu des émotions.

### *b. Les images et les émotions*

Comme nous l'avons vu précédemment au sujet de l'implication des participants, les premiers temps de la conférence introduisent la peur à travers un discours qui traite de la peur de manière historique, mais elle transpire également sous forme d'émotion lorsque la notion de risque est rendue plus proche et tangible. La présence de témoins et de victimes des bombardements ou des essais va contribuer à donner corps aux idées développées.

Lors de cette première conférence CHAN, ce rôle sera tenu en particulier par M. Tomonoga ainsi que K. Kuyukov, même si ce dernier se limite à se déclarer victime mais ne développe pas de témoignage. M. Tomonoga est un survivant du

---

<sup>845</sup> Retranscription de la présentation par Andy Haines lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 4-5 mars 2013, mise en ligne par l'IPPNW, URL : <https://www.ippnw.org/wp-content/uploads/2020/07/2013-oslo-transcript-haines-1.pdf> (consulté le 20 avril 2022), (Soulignement ajouté).

bombardement de Nagasaki, alors qu'il avait deux ans. Puisqu'il intervient également en tant que médecin, sa présentation revêt un aspect scientifique, mais elle est aussi axée autour de son expérience. Les photographies aériennes de la ville détruite montrant le lieu où il habitait, marqué par une flèche indiquant « my home », et où il se trouvait au moment du bombardement rendent réel et proche ce qui pourrait apparaître lointain. Il se réfère aussi à un autre survivant qui avait 16 ans et pointe la souffrance endurée – cet homme a été grièvement brûlé au dos.

Si l'implication des victimes est présentée par certains acteurs, notamment l'ICAN, comme une nécessité par rapport à une exigence d'inclusivité, elle constitue aussi *de facto* un accès direct à la mise en jeu des émotions. Comme nous le verrons ensuite, la victime est aussi une autorité pour délivrer des informations de terrain, pour crédibiliser l'expertise dans la démarche globale<sup>846</sup>.

Dans l'ensemble, les intervenants produisent aussi de nombreuses représentations des victimes et de la souffrance. C'est le cas de la présentation de M. Tomonoga avec beaucoup de clichés des lieux d'accueil des blessés par exemple<sup>847</sup>. A. Haines produit des photos de victimes et de blessures dont certaines occupent toute une planche de présentation. C'est le cas d'un œil brûlé ou de l'homme qui souffre d'hémorragies et dont on apprend au cours de la présentation qu'il décède immédiatement après que la photo a été prise. P. Lewis fait apparaître dès la première planche une photographie emblématique, celle d'une enfant très jeune, en pleurs. Il s'agit de Sadako Sasaki, une survivante et victime d'Hiroshima<sup>848</sup>.

Nous constatons donc qu'un certain nombre d'éléments de discours ou de matériaux illustratifs sont susceptibles de mettre en jeu les émotions du public. Doit-on expliquer ce constat par la nature du sujet ? Après tout, si l'on parle des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, sous l'angle des conséquences humanitaires, il semble peu surprenant de produire des images de victimes.

---

<sup>846</sup> Cf. *infra*, c. Les expertises et la légitimation.

<sup>847</sup> Sur 28 planches figurent plus d'une vingtaine de photographies et plus d'une dizaine de graphiques auxquels s'ajoutent des images de cellules, de tissus atteints, etc.

<sup>848</sup> Sadako Sasaki avait deux ans au moment du bombardement. Elle a survécu mais elle est décédée très jeune d'une leucémie. Elle est considérée comme une icône de la paix. Une statue qui la représente est installée au parc de la Paix d'Hiroshima. Un ouvrage destiné aux adolescents est récemment paru aux éditions Sully, co-écrit notamment par son frère Masahiro Sasaki.

Notre hypothèse ici est que ce recours est conscient de la part des intervenants et des promoteurs de l'initiative qui connaissent la vertu mobilisatrice des émotions. Ces acteurs, bien qu'ils aient souvent décrit leur stratégie, se sont bornés la plupart du temps à la dimension discursive et éventuellement à celles de délégitimation et de stigmatisation, mais n'ont pas étendu leur réflexivité aux ressorts de la mobilisation. Cependant, l'idée d'un recours conscient aux émotions apparaît en filigrane lorsque Beatrice Fihn explique les difficultés que rencontre la campagne du fait que les photos d'Hiroshima et de Nagasaki, en noir et blanc, ne transmettent pas le sentiment d'urgence dont elle a besoin pour intéresser et mobiliser<sup>849</sup>.

Sur le plan théorique, la sociologie des mobilisations a réhabilité les émotions, dont Christophe Traïni explique qu'elles ont été mises à l'écart avec l'affirmation du paradigme de l'acteur rationnel. Nous reproduisons la citation dont il se sert alors pour expliciter son propos car elle rend compte de l'importance que revêt ce « retour en grâce »<sup>850</sup> des émotions au sein de la discipline : « les émotions ont d'autant plus de difficulté à être réintroduites dans le champ de l'étude de l'action collective que leur absence, loin d'être simplement neutre, résultait d'une expulsion liée à une rébellion intellectuelle qui a aidé à la définition dudit champ.<sup>851</sup> » Profondément, l'occultation des émotions serait aussi la traduction d'une opposition ancrée dans la culture occidentale entre « *raison et sentiment* », ce dernier étant « *renvoyé à l'irrationnel* »<sup>852</sup>. Nous rappelons ici cette opposition car l'idée d'une disqualification de l'irrationalité et des émotions se retrouve dans la critique que certains militants formulent à l'encontre des EDAN :

« Pendant le processus de changement du discours nucléaire à travers une considération attentive des conséquences humanitaires de ces armes, les représentants des États armés en nucléaire prétendaient que le simple fait de parler de ces sujets était 'émotionnel' (...) Cette disqualification est

---

<sup>849</sup> Mekata Motoko, « How Transnational Civil Society Realized the Ban Treaty: An Interview with Beatrice Fihn », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament*, 1:1, 2018, p. 80.

<sup>850</sup> Isabelle Sommier, « Emotions », in Olivier Filieule, Lilian Mathieu, Cécile Péchu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2020 (2<sup>ème</sup> édition), p. 219. On notera qu'Isabelle Sommier explique l'occultation des émotions notamment par « un dualisme profond de la culture occidentale opposant raison et sentiment, renvoyé à l'irrationnel » (p.218).

<sup>851</sup> Craig Calhoun, « Putting Emotions in Their Place », dans Jeff Goodwin, James M. Jasper et Francesca Poletta (eds), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 2001, p. 48. Cité dans Christophe Traïni, *Émotions... Mobilisation*, Presses de Science Po, 2009, p. 14.

<sup>852</sup> Isabelle Sommier, « Emotions », *op. cit.*, p.218.



hautement genrée. Quand ceux qui jouent de leur ‘masculinité’ essaient de démontrer ou de renforcer leur pouvoir et leur domination, ils essaient de faire en sorte que les autres paraissent petits et marginalisés en les accusant d’être émotionnels, surmenés, irrationnels et irréalistes (...) Il est parfaitement établi dans la littérature féministe que les comparaisons et les contrastes binaires tels que force/faiblesse et raison/émotion sont genrées, la force et la raison étant associées à la masculinité et l’émotion et la faiblesse à la féminité.<sup>853</sup> ».

Cette réaction a été principalement portée par quelques militants de l’ICAN qui estiment que les armes nucléaires sont un produit du patriarcat<sup>854</sup>, mais n’a pas été centrale dans la partie visible de l’initiative. Quoiqu’il en soit, le constat que nous faisons ici de l’implication des émotions est dénué de tout jugement de valeur. Il s’agit seulement de mettre en exergue la manière dont les promoteurs de l’initiative les intègrent dans la mobilisation, dans la formation d’une identité commune, dans le ralliement des individus au groupe et de contribuer ici à la recherche portant sur la manière dont les émotions peuvent constituer un facteur d’engagement<sup>855</sup>.

À cette fin, nous utiliserons principalement la notion de « dispositif de sensibilisation » (DS) défini par Christophe Traïni comme « l’ensemble des supports matériels, des agencements d’objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s’engager ou à soutenir la cause défendue.<sup>856</sup> »

Nous nous intéresserons à la manière dont ces dispositifs s’articulent avec la stratégie de cadrage, ayant à l’esprit que la littérature scientifique fait apparaître une tension entre d’une part, tout ce qui entoure l’argumentation (y compris l’analyse des cadres) et d’autre part, l’attention portée aux émotions<sup>857</sup>. Christophe Traïni explique que si les militants adhèrent grâce au discours, c’est moins en raison de la tactique

---

<sup>853</sup> Ray Acheson, « The nuclear ban and the patriarchy: a feminist analysis of opposition to prohibiting nuclear weapons », *op. cit.*, p. 2-3.

<sup>854</sup> Sur ce thème, voir chapitre 3.

<sup>855</sup> Si cette question précise n’est pas l’objet de notre travail ici, il nous semble qu’une enquête sociologique sur le modèle de celle conduite par Christophe Traïni au sujet des militants de la cause animale pourrait à la fois contribuer à mieux comprendre l’engagement (ou plutôt les engagements) antinucléaires et renouveler notre connaissance de ces mouvements en particulier, assez peu étudiés en France depuis la fin de la guerre froide. On notera cependant que deux doctorants travaillent depuis quelques années sur les circulations militantes antinucléaires sous la direction de Renaud Melz au Centre de Recherche sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT) à l’université de Haute-Alsace.

<sup>856</sup> Christophe Traïni, *Émotions... Mobilisation*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>857</sup> *Ibid.*, p. 29.

argumentative que de « l'aptitude [des entrepreneurs de cause] à susciter une communauté de réactions affectives [...] » et précise qu'il ne s'agit pas de « nier l'importance des énoncés discursifs visant à faire valoir les causes étudiées » mais que « ces discours ne peuvent être, à eux seuls, érigés en facteurs d'explication des mobilisations tant qu'ils n'ont pas été rapportés à d'autres éléments que l'étude des dispositifs de sensibilisation permet de mettre à jour ». <sup>858</sup>

Or, la mobilisation pour l'interdiction des armes nucléaires montre précisément qu'il se produit une synergie entre ces deux mécanismes. *In fine*, il est difficile de distinguer l'un de l'autre tant le cadrage humanitaire procède à la fois de l'assemblage d'arguments mais aussi d'images qu'elles soient montrées ou bien décrites. Car les mots peuvent faire naître des images impressionnantes comme celle « des milliers d'êtres humains [...] meurent comme des mouches sous l'effet de la température » <sup>859</sup> dans la description de la situation à Hiroshima après les bombardements rapportée dans le discours du président du CICR en avril 2010.

Le programme de recherche de C. Traïni sur les DS demande de décrire quatre dimensions : les aspects matériels déployés par les militants, les émotions qui sont prescrites, les argumentations discursives « qui accompagnent très souvent la mise à l'épreuve des dites émotions », les réactions affectives (qui ne correspondent pas forcément à celles initialement escomptées) <sup>860</sup>.

Nos travaux portent plus particulièrement sur deux de ces dimensions : le volet matériel et celui des argumentations discursives. S'agissant des supports concrets, notre observation se limite ici à ce qui a été produit en version électronique et montré pendant les sessions de travail de la conférence. Dans une certaine mesure, nous pouvons également considérer le témoignage oral des victimes comme un support matériel. Cela n'inclut pas la documentation que les ONG ont peut-être fait circuler à l'entrée de la salle.

Le principal véhicule ici est la photographie – le recours à des visions artistiques est limité. Les images sont soit celle des victimes et de la situation de détresse dans laquelle elles se trouvent, soit de plans rapprochés des blessures. Nous considérons

---

<sup>858</sup> *Ibid.*

<sup>859</sup> Jakob Kellenberger, « Mettre fin à l'ère nucléaire », *op. cit.* Voir chapitre 4.

<sup>860</sup> Christophe Traïni, *Émotions... Mobilisation*, *op. cit.*, p. 14.

comme argumentaire accompagnant ces supports, ceux qui sont à proximité, soit sous forme de légende, soit de commentaire au sein d'une présentation : soit l'image illustre un propos qui se veut factuel sur les destructions et les victimes, soit elle suggère quelque chose qui n'est pas explicité dans la présentation.

Quant aux émotions prescrites, nous avons rapproché les argumentations et les images pour tenter de les circonscrire. Ce sont principalement la peur, le dégoût, la tristesse et la compassion pour les victimes que l'on peut attendre de l'exposition à ces images et ces arguments. Or la considération de ce volet suscite plusieurs interrogations en rapport avec le degré d'intentionnalité dans ce processus. Est-ce que les militants calibrent précisément les supports pour obtenir un certain type d'émotions qu'ils nomment précisément ? Ou bien travaillent-ils plus simplement dans le but de déclencher un ensemble d'émotions ? Est-ce que l'objectif est alors de favoriser l'adhésion ?<sup>861</sup>

Pour notre cas d'étude, il semble que le recours aux émotions découle seulement de l'application du modèle des processus de DH dans lesquels il s'agit d'une dimension considérée comme cruciale. C'est ce qui ressort des propos d'Arielle Denis quand elle déclare au sujet de l'utilisation des victimes dans la campagne de l'ICAN : « cela créé un terrain favorable, une sensibilisation au fait qu'il faut vraiment agir, que c'est urgent »<sup>862</sup>.

Le lien entre l'émotion et la volonté de s'engager, d'adhérer ne semble pas être davantage investigué. Il n'y a pas d'attente spécifique quant à l'émotion ressentie, au sentiment développé, seulement le postulat d'une sensibilisation permise par la confrontation à ces images. Deux auteurs proches de l'ICAN ont écrit que « dans bon nombre de ses interactions avec les décideurs politiques, l'accent mis par l'ICAN sur l'impact humanitaire des armes nucléaires visait à susciter des émotions de culpabilité, de honte, de compassion et d'indignation »<sup>863</sup>.

---

<sup>861</sup> Il conviendrait d'interroger les auteurs des supports pour comprendre leur démarche et leurs intentions, savoir quelles émotions ils cherchent alors à prescrire.

<sup>862</sup> Entretien avec Arielle Denis précédemment cite.

<sup>863</sup> Matthew Bolton et Elizabeth Minor, « The Discursive Turn Arrives in Turtle Bay: The International Campaign to Abolish Nuclear Weapons' Operationalization of Critical IR Theories », *op. cit.*, p. 391. Les auteurs notent que cette stratégie « affective » est centrée sur l'extérieur mais aussi à vocation interne pour attirer de nouveaux soutiens, construire une solidarité de groupe en créant le sentiment de la possibilité d'agir.

Cela doit être mis en perspective avec la manière dont la question des armes nucléaires est habituellement traitée dans les enceintes internationales, dans une perspective à la fois politique et technique qui exclut l'émotion. C'est ainsi qu'Arielle Denis explique le bouleversement qu'elle perçoit chez certains diplomates : « à Oslo, – c'est la première fois que cela m'a frappée – il y avait de jeunes diplomates qui ne s'étaient jamais vraiment figurés les armes nucléaires, pour eux, c'était un problème politique, pas humanitaire. Certains pleuraient. Ils étaient complètement secoués. »<sup>864</sup>.

L'idée que les armes nucléaires puissent provoquer des conséquences en termes humanitaires n'est pas nouvelle. Pourtant, elle va saisir certains participants. Pour plusieurs militants, le succès de l'initiative s'explique ainsi, par une « prise de conscience » des risques d'une « détonation nucléaire »<sup>865</sup>. Il y a ici une notion de soudaineté qui conduit à se demander si, par l'élaboration de ces dispositifs de sensibilisation, les acteurs de ce processus ne peuvent pas provoquer une forme de choc moral.

Cette notion est développée par James M. Jasper au milieu des années 1990<sup>866</sup>. Selon l'auteur un choc moral se produit quand un « événement ou une situation soulève un tel sentiment d'indignation chez les gens qu'ils deviennent enclins à l'action politique, même en l'absence d'un réseau de contacts »<sup>867</sup> (Le réseau de contacts est jusqu'alors une explication privilégiée des ressorts de l'engagement). Ce qui provoque ce choc peut être aussi bien « un événement public très médiatisé comme un accident nucléaire, ou une expérience personnelle comme le décès d'un enfant »<sup>868</sup>. Jasper explique encore que « quelle que soit l'image sous-jacente, d'un état de choc ou d'un choc électrique, elle implique une sensation physique viscérale, jusqu'au niveau du vertige ou de la nausée » donc des « émotions fortes ». S'ensuit la nécessité d'agir, de s'engager. Celle-ci ne sera ressentie que dans certaines conditions, le choc dépendant de schémas préexistants qui

---

<sup>864</sup> Entretien avec Arielle Denis, précédemment cité.

<sup>865</sup> Entretien Jean-Marie Collin, précédemment cité.

<sup>866</sup> La référence habituellement donnée est James M. Jasper, « The art of moral protest : Culture, Biography, and Creativity in Social Movements », *University of Chicago Press*, 1998. Nous nous appuyons ici sur un article paru quelques années auparavant : James M. Jasper et Jane D. Poulsen, « Recruiting strangers and friends: Moral shocks and social networks in animal rights and anti-nuclear protests », *Social Problems* 42, n° 4, 1995, p. 493-512.

<sup>867</sup> James M. Jasper et Jane D. Poulsen, « Recruiting strangers and friends: Moral shocks and social networks in animal rights and anti-nuclear protests », *op. cit.*, p. 498.

<sup>868</sup> James M. Jasper, « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *Sociological Forum* 13, n° 3, 1998, p. 409.

vont canaliser l'interprétation des événements. Le lien entre l'émotion ressentie et la mobilisation passe par les sentiments d'indignation et de colère. Dans le choc moral, le choc est aussi important que la dimension morale. Le choc est l'étincelle que la dimension morale va enflammer. L'étincelle peut se produire et s'éteindre. Ce qui explique que l'individu soit poussé à agir n'est plus de l'ordre de l'émotion, mais de la pensée, de la perception d'un décalage entre les valeurs auxquelles il adhère et ce qui se présente.

Dans l'entrée « Choc moral » du *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Christophe Traïni insiste sur les difficultés qui entourent le maniement de ce concept<sup>869</sup>. C'est pourquoi nous avons choisi de revenir aux textes qui fondent cette notion et de développer ce paragraphe de rappel théorique pour pouvoir justifier de notre recours au concept. Il nous semble en effet que la conférence d'Oslo, comme les suivantes, présentent la possibilité d'occurrence d'un choc moral. Nous souhaitons détailler ce point car il suscite de multiples interrogations à intégrer dans la réflexion.

Pour commencer, revenons sur les DS et leur articulation avec le choc moral. Le terme de sensibilisation indique bien qu'il s'agit de rendre sensible, et suggère donc l'activation des sens. Il peut y avoir un DS efficace sans choc moral. Le choc moral, avec le recours au terme de « choc », impose l'idée de soudaineté. Pourtant, on peut se demander dans quelle mesure, celui-ci devrait être appréhendé plutôt comme un processus, au sein duquel se produit initialement un choc. Ce choc peut être provoqué par les DS.

Dans notre cas d'étude, que pouvons-nous désigner comme DS ? Est-ce que les présentations des différents orateurs, lorsqu'elles comportent des photographies de victimes, en font partie ? La qualification en tant que DS repose en partie sur l'intentionnalité. La vidéo de l'ICAN peut être appréhendé en tant que DS. La présentation de Patricia Lewis semble également conçue ainsi. Nous pouvons l'établir au regard de la construction de la présentation et de notre connaissance de l'implication de cette experte dans l'initiative sur les CHAN.

---

<sup>869</sup> Christophe Traïni, « Choc moral », in Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2020, p. 101.

En revanche, que penser des images insérées par des intervenants qui ne semblent pas pouvoir être qualifiés de militants, dans le sens où ce rôle est entendu comme un engagement pour la cause qui n'est pas seulement ponctuel<sup>870</sup>. Quelle est l'intention qui accompagne l'intégration de ces images dans les présentations ? Est-ce que le choix d'une image de victime peut se faire sans l'idée d'un recours à l'émotion ? S'il était établi qu'une consigne avait été donnée par les organisateurs (ou d'autres acteurs) pour inclure des images de victimes, il faudrait alors les considérer comme partie intégrante d'un vaste DS. Dans le cas contraire, à partir du moment où plusieurs DS sont montrés, toute image de victime participera sans doute à l'effet attendu du DS.

Se pose ensuite la question du contexte. Les DS peuvent-ils fonctionner quel que soit le contexte dans lequel ils sont utilisés ? Plus particulièrement, dans le cas de l'initiative sur les CHAN, est-ce que les dispositifs évoqués auront la même résonance dans un *side-event* à l'heure du déjeuner en marge de l'une des réunions du processus d'examen du TNP ? La conférence d'Oslo se présente comme un cadre toujours formel, mais différent des réunions habituelles à l'ONU. Ce qui signifie à la fois que les représentants sont peut-être en dehors de la zone de confort des codes et des rituels onusiens, mais pas dépaysés non plus et que le cadre est sans doute plus propice à la survenue d'émotions que celui de l'AGNU.

Revenons maintenant à la transformation de l'émotion jusqu'à la décision de s'engager. Si l'on suit Jasper, il apparaît que la crainte est paralysante mais que la colère est motrice. Ainsi, ce serait la mutation de la peur en colère et/ou en indignation qui permettrait la mobilisation. Avec ce constat, James M. Jasper conduit à la notion d'attribution de la responsabilité (« blame ») : le passage de la peur à la colère se produit lorsqu'il y a « quelqu'un à blâmer »<sup>871</sup>. Or, l'attribution suppose un discours sur les fautifs, elle requiert un cadrage diagnostique qui développe cet aspect. Cette indignation peut également se placer sur un plan moral quand la personne se réfère à ses

---

<sup>870</sup> Un intervenant qui n'est pas habituellement militant pour une certaine cause mais se trouve invité à participer à un événement dont l'orientation lui est connue et rejoint ses propres vues, peut être incité à tenir un rôle militant à cette occasion, autrement dit à saisir l'opportunité qui lui est alors offerte de faire valoir sa pensée. Cela pose la question de la sélection des intervenants (est-ce que l'orientation abolitionniste a été un critère de choix ?) et de la décision de ceux-ci de participer.

<sup>871</sup> James M. Jasper, « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *op. cit.* p. 409.

valeurs fondamentales et constate que le monde s'écarte fortement de celles-ci<sup>872</sup>. Il n'est plus question d'émotion mais d'intellectualisation. La dimension morale est liée à la partie cognitive du processus désigné par le terme de choc moral. Elle est aussi liée au fait que, comme le constatent Margaret Keck et Kathryn Sikkink, les militants opèrent un cadrage simple, en termes de bien et de mal, « *parce que leur objectif est de persuader les gens et de les stimuler pour qu'ils passent à l'action* »<sup>873</sup>.

Il y a donc plusieurs étapes à l'intérieur de ce processus. La question qui survient alors est celle du temps. Est-ce que le choc moral doit se concevoir sur une durée très brève que suggère encore une fois le terme de choc ? Ou peut-il s'écouler du temps entre le choc initial et son évolution en besoin d'agir ? Est-ce que le cadrage d'attribution doit intervenir au moment où sont déployés les dispositifs de sensibilisation ?

Comme la survenue du choc dépend des schémas préexistants chez l'individu – et non seulement de l'événement qui va le provoquer, il est probable que le « choc moral » se produira alors plus facilement quand un cadre d'attribution a été posé en amont.

Une autre question se pose si l'on revient à l'idée que le choc moral peut aussi bien provenir d'expériences subies que de modes délibérés d'action. Est-ce que la réactivation d'une expérience susceptible de provoquer un choc moral va faciliter la survenue de celui-ci dans le cas d'une action délibérée de militants cherchant à faire naître la colère ou l'indignation d'un certain public ? La différence entre le fait de montrer les victimes dans les cas des MAP/BASM et celui des AN ne tient peut-être pas uniquement à la question de l'ancienneté des photographies mais au fait que celles d'Hiroshima et de Nagasaki vont réactiver un ensemble de représentations.

Enfin, il convient de s'interroger sur le type d'actions qui découlerait d'un choc moral dans le cadre de la conférence d'Oslo compte tenu du fait que les individus sont ici des représentants officiels. Est-ce que le choc moral influence le compte-rendu qui est fait au retour de cette conférence dans le sens d'un plaidoyer pour soutenir l'initiative CHAN et/ou l'interdiction ? Le concept de choc moral et plus généralement l'insertion des émotions dans la réflexion sur les ressorts de la mobilisation sont

---

<sup>872</sup> *Ibid.*

<sup>873</sup> Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, 1998, p. 19.

particulièrement féconds et ouvrent des pistes de recherche que nous reprendrons en conclusion.

### *c. Les expertises et la légitimation*

Pour terminer l'analyse de la conférence à travers le prisme des vecteurs de la diffusion nous nous intéresserons aux intervenants et plus particulièrement à leur statut d'expert tel qu'il apparaît dans le programme et tel qu'il est mis en valeur de manière générale. L'utilisation de l'expertise dans son volet pratique de terrain et dans celui de la science apparaît ici comme un des moyens essentiels de la légitimation des intervenants, de la conférence et plus généralement de l'approche humanitaire. Dans son discours d'introduction, Espen Barth Eide dit bien que « les meilleurs experts en physique nucléaire, médecine et réponse aux catastrophes »<sup>874</sup> vont traiter des questions soulevées par la conférence.

Comme nous l'avons vu dans la description de ces présentations (5.1.2.b), celles-ci sont réalisées notamment par des scientifiques. C'est particulièrement flagrant quand Patricia Lewis est présentée non seulement comme directrice de recherche à l'institut Chatham House, mais également détentrice d'un doctorat en physique nucléaire – cette mise en valeur de son expertise scientifique n'est pas habituelle<sup>875</sup>. Cela crédibilise sans doute cette présentation qui débute par des schémas d'explication de la fission et de la fusion des atomes.

L'intérêt est non seulement l'autorité qui accompagne le statut de ces chercheurs, mais également le fait qu'ils produisent des informations dans un domaine technique et peu accessible, en raison du secret qui constitue rapidement une barrière dans l'acquisition de connaissances mais aussi de l'investissement intellectuel pour l'apprentissage de notions scientifiques. Ainsi, ce nouveau savoir s'inscrit sans doute dans un terrain pratiquement vierge pour la plupart des participants.

Ce constat de l'importance de la dimension scientifique est un sujet qui est traité dans la littérature sur les mobilisations et sur les réseaux transnationaux de plaidoyer, qu'il s'agisse en amont de la sélection des sujets par les entrepreneurs de norme ou au

---

<sup>874</sup> Espen Barth Eide, déclaration en introduction de la conférence d'Oslo, *op. cit.*

<sup>875</sup> Constat de l'auteur.



cœur du processus, de l'élaboration des leviers destinés à faire adhérer. Déjà Keck et Sikkink avaient détaillé ce point avec la notion de « *information politics* », expliquant que les acteurs non-étatiques gagnent en influence en se présentant comme source alternative d'information<sup>876</sup>.

Dans étude empirique sur la mise à l'agenda dans les TAN, Charli Carpenter note que les « preuves empiriques » sont importantes. Les « praticiens de la sécurité humaine » interrogés estiment que « des problèmes qui ne se prêtent pas à des évaluations scientifiques sont plus problématiques dans une perspective de plaider, parce que ce sont les données (combinées avec les histoires personnelles) » qui permettent l'élaboration du discours sur ce sujet pour les médias et le public<sup>877</sup>. C'est aussi un aspect développé dans les publications portant sur les processus de DH, en particulier par les praticiens (voir chapitre 1).

Sur le plan de l'expertise de terrain, le choix des orateurs en ouverture mérite d'être noté car il s'agit des représentants de grandes organisations que sont le CICR, le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et enfin le bureau des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires (OCHA). L'autorité de ces organisations, l'évocation d'études et d'évaluations ainsi que la production d'informations et de données du « terrain » produisent un discours « expert » valorisé par les organisateurs de la conférence. Peter Maurer, président du CICR met en avant l'expérience de Marcel Junod à Hiroshima : « lorsqu'il arriva à Hiroshima, Marcel Junod se retrouva face à la réalité sinistre du soin médical après le bombardement atomique de la ville et de ses infrastructures médicales [...] 90% des médecins d'Hiroshima ont été tués ou blessés lors de l'explosion, comme l'ont été 92% des infirmiers et 80% des pharmaciens ».

Par ailleurs, expertise de terrain et scientifique se renforcent mutuellement. Des acteurs de terrain par exemple mobilisent aussi la science, comme Peter Maurer mentionnant « les connaissances offertes par la climatologie moderne s'agissant des

---

<sup>876</sup> Margaret E. Keck et Kathryn Sikkink, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>877</sup> Charli Carpenter, Anna Tomaskovic-Devey et Kyle Brownlie, « Agenda-Setting in Transnational Networks: Findings from Consultations with Human Security Practitioners », *op. cit.*, p. 12.

implications de l'emploi d'armes nucléaires pour le climat mondial et la production alimentaire »<sup>878</sup>.

Tous les intervenants ne semblent pas s'inscrire dans une démarche militante ni faire partie du réseau qui se forme autour de la promotion des CHAN. Leur participation est ponctuelle. Toutefois, une grande partie d'entre eux sont des membres de ce réseau, dont certains depuis les précédents processus de DH. Le prisme de l'expertise scientifique combiné à la forme du réseau évoque la notion de communauté épistémique développée en particulier au début des années 1990 par Emanuel Adler et Peter Haas, explorant un aspect de la relation entre scientifiques/experts et politiques<sup>879</sup>.

Les communautés épistémiques peuvent être définies comme des « réseaux de professionnels ayant une expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier qui peuvent faire valoir un savoir pertinent sur les politiques publiques du domaine en question »<sup>880</sup>. Ces « professionnels » ne sont pas nécessairement des scientifiques.

John Borrie utilise cette notion au sujet des acteurs de la campagne contre les BASM, et plus précisément « d'une large communauté de praticiens informés incluant le comité international de la Croix-Rouge (CICR), des agences de terrain de l'ONU, des chercheurs de think tanks et des journalistes »<sup>881</sup>. Selon lui, cette communauté épistémique a contribué à faire émerger le cadrage présentant les BASM comme un problème urgent justifiant la réglementation de ces systèmes.

De la même façon, cette notion pourrait servir pour distinguer au sein de l'initiative sur les CHAN, les militants, engagés dans des actions de lobbying et les autres acteurs qui apportent leurs connaissances. Cependant, ces derniers agissent également comme des militants et sont parfois des membres d'ONG abolitionnistes très engagées dans l'initiative. Par exemple, le Dr Ira Helfland est membre actif de l'IPPNW

---

<sup>878</sup> Peter Maurer, Déclaration en introduction de la conférence d'Oslo, URL: <https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/maurer.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>879</sup> Emanuel Adler, « The Emergence of Cooperation: National Epistemic Communities and the International Evolution of the Idea of Nuclear Arms Control », *International Organization*, 46:1, 1992, p. 101-145 et Peter M. Haas, « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46:1, 1992, p. 1-35.

<sup>880</sup> Peter M. Haas, « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination », *op. cit.*, p. 33.

<sup>881</sup> John Borrie, « Humanitarian reframing of nuclear weapons and the logic of a ban », *International Affairs*, 90:3, 2014, p. 631.

puis de l'ICAN. Notre connaissance du processus d'Oslo sur les BASM ne nous permet pas de porter un regard critique par rapport au positionnement que John Borrie développe. En revanche, appliquer la même grille de lecture aux acteurs présentés comme des experts au sujet des CHAN nous semblerait conduire à une déformation de la notion tel qu'elle est présentée par ses premiers concepteurs dans le domaine des RI<sup>882</sup>. Notons que certains auteurs voient la « communauté du DH » se définir elle-même comme communauté épistémique<sup>883</sup>.

La définition de la CE que nous avons citée et qui fait référence en science politique suggère une attention particulière au type d'acteurs impliqués et à leurs relations puisqu'il s'agit d'un réseau. La question de la légitimité de ces acteurs est importante ; ils sont décrits comme une « expertise et une compétence reconnues dans un domaine particulier ». Au-delà, en reprenant encore le texte de P. Haas, des critères peuvent être intégrés à cette définition qui vont porter moins sur les acteurs que sur ce qu'ils partagent, ce qui leur est commun : des croyances normatives et des principes de base à l'action ; des croyances partagées sur les causalités (*causal beliefs*), des notions communes de validité et une entreprise politique commune.

À partir de cette définition et des cas d'étude des chercheurs qui ont publié autour de ce numéro de la revue consacré au thème « Savoir, pouvoir et coordination de la politique internationale », il n'est pas forcément aisé de saisir l'unité de la notion de communauté épistémique. Thibault Bossy et Aurélien Evrard ouvrent leur entrée « communauté épistémique » du dictionnaire des politiques publiques paru aux Presses de Sciences Po sous la direction de Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet, en expliquant que les CE désignent « les canaux par lesquels de nouvelles idées circulent des sociétés vers les gouvernements, et d'un pays à l'autre ». Par cette explicitation, les auteurs mettent l'accent sur la circulation des idées et ouvrent directement la voie à la notion de mise sur agenda.

La notion de CE a évolué dans le temps. Si le critère scientifique semble d'abord central quand les CE sont définies dans les années 70-80 comme des « communautés de

---

<sup>882</sup> Le concept a été précédemment développé dans les années 60. Voir Morgan Meyer et Susan Molyneux-Hodgson, « “Communautés épistémiques” : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? », *Terrains et travaux*, n°18, 2011, p. 142.

<sup>883</sup> Matthew Bolton et Elizabeth Minor., « The Discursive Turn Arrives in Turtle Bay: The International Campaign to Abolish Nuclear Weapons' Operationalization of Critical IR Theories », *op. cit.*, p.387.

travail pour lesquels les critères épistémiques priment sur d'autres intérêts et orientations »<sup>884</sup>. Par la suite, la scientificité continue d'intervenir mais elle semble relativisée par rapport à d'autres aspects qui se rejoignent dans leur caractère normatif. Si l'on suit P. Haas dans la différenciation qu'il opère entre la conception des CE développée par ses co-auteurs et lui-même et celle de certains de ces prédécesseurs, Burkart Holzner et John Marx, l'évolution du concept tient à montrer qu'il faut non seulement un accord sur l'épistémologie (au sens de manière de construire le savoir) mais aussi sur les résultats, et l'utilisation politique de ces derniers. Ainsi, ce qui apparaît aujourd'hui comme un accent sur la dimension normative est peut-être lié à la perception des chercheurs à l'époque, d'une nécessité de se démarquer d'une approche insuffisamment spécifique.

Or, c'est finalement dans la distinction opérée par Margaret Keck et Kathryn Sikkink entre CE et RTP que se dissipe le brouillard entourant la question des rapports des acteurs à la science et à une cause. Dans *Activist beyond borders*, les deux chercheuses mettent en avant le point commun des CE et des RTP – le caractère central de l'information – et ce qui les distingue : pour les RTP c'est « l'interprétation et l'usage stratégique de l'information qui sont le plus important (...) leurs stratégies visent à utiliser l'information et les croyances pour motiver l'action politique (...) ». Remarquons qu'une note de bas de page précise que « les théoriciens des CE excluent les groupes d'activistes de leur définition et voient les CE principalement comme des groupes de scientifiques, limités à des questions plus techniques dans les relations internationales »<sup>885</sup>. Si l'on reprend la distinction entre ces deux notions, il apparaît que c'est davantage vers le modèle de RTP que tendrait l'ensemble formé par les acteurs, y compris ceux portant le statut d'expert<sup>886</sup>. Dans le réseau des acteurs de l'initiative CHAN, les idées et les valeurs morales sont beaucoup plus centrales que les données scientifiques qui se présentent seulement comme des illustrations. Les acteurs forment

---

<sup>884</sup> Voir Morgan Meyer et Susan Molyneux-Hodgson, « “Communautés épistémiques” : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? » *op. cit.*, p. 142. Les auteurs résument ainsi la conception développée par Burkart Holzner et John Marx, *Knowledge Affiliation: the Knowledge System in Society*, Allyn and Bacon, 1979, 388 p.

<sup>885</sup> La note de bas de page fait référence à la contribution de M. J. Peterson dans le numéro 46 de la revue *International Organizations* évoqué précédemment et dans laquelle il distingue les militants « qui ne sont pas contraints par des règles de raisonnement » et qui cadrent les sujets en termes de « méchants » (*bad guys*) et de « gentils » (*good guys*).

<sup>886</sup> Margaret Keck et Kathryn Sikkink, « Transnational advocacy networks in international and regional politics », *International Social Science Journal*, 51:159, p. 30.

une communauté par leur volonté de porter ces idées plutôt que par leur attachement à des critères de scientificité. Et une convergence peut être observée entre les résultats et les conclusions des différentes études vers les idées défendues et la caractérisation de l'arme nucléaire comme un mal moral.

Le discours d'expertise constitue un registre utilisé de manière usuelle dans les « messages humanitaires » des ONG aux côtés des discours politique et compassionnel<sup>887</sup>. Nous parlerons donc ici de « stratégie d'influence épistémique » mise en œuvre par les militants plutôt que de communauté épistémique. Cette expression utilisée par Adrien Estève pour un cas d'étude différent – celui des négociations sur le climat avec l'*International Military Council on Climate and Security*<sup>888</sup> – permet de rendre compte de cette dimension sans lui conférer une place trop importante.

Si l'expertise est au cœur d'un processus de légitimation, ce dernier est central lors de cette première conférence. La réticence de principe de nombreux États à accepter de traiter de questions de désarmement en dehors de l'ONU est bien connue des organisateurs de la conférence. Nous avons déjà pu observer que plusieurs propos s'inscrivaient dans la perspective de l'instaurer. L'expertise n'est pas le seul moyen de la légitimation. Nous donnerons ici quelques exemples d'autres ressorts utilisés.

On peut penser à une forme d'auto-légitimation quand la présence des 130 représentations nationales, des OI, et de « représentants clés de la société civile » est mise en avant par Espen Barth Eide comme indication d'une vaste mobilisation (« *indication of a broad engagement* »). Comme nous le verrons dans les chapitres suivants, au cours de cette période, l'idée que la perspective humanitaire suscite davantage d'intérêt apparaît régulièrement dans les discours, témoignant de la permanence de l'utilisation de ces paroles d'auto-légitimation, qui constituent également un encouragement au maintien de l'adhésion, et un moyen de maintenir la mobilisation.

---

<sup>887</sup> Denis Maillard, « Professionnalisation de la communication humanitaire et logiques démocratiques », in Dauvin (dir.), *La communication des ONG humanitaires*, Paris, L'Harmattan, p.68, cité par Bruno Cazenave, Emmanuelle Garbe, et Jérémy Morales, « Le management des ONG », *collection Repères, La Découverte*, 2020, p. 67-68.

<sup>888</sup> Adrien Estève, « La construction d'une stratégie d'influence épistémique dans les négociations internationales : le cas de l'*International Military Council on Climate and Security* », *Negotiations*, 34:2, 2020, p. 33-46.

### **Conclusion. 4.1.**

Au terme de l'observation et de l'analyse de la première conférence sur les CHAN, il apparaît que celle-ci est bien un lieu de diffusion du cadrage humanitaire. L'opération de cadrage consiste ainsi à recentrer sur les conséquences sanitaires, environnementales et sociales, et plus généralement à adopter une perspective humanitaire, principalement dans le sens de celle des organisations dites humanitaires. La grande présence de celles-ci en témoigne. Cependant, le cadrage n'est pas seulement humanitaire : un axe majeur de l'argumentaire est l'évaluation du risque, un autre, un peu moins apparent, est celui du refus de la domination qui prendra davantage d'importance encore dans d'autres contextes de l'initiative.

Si l'engagement à l'action (cadrage motivationnel) n'est pas un axe saillant de la conférence d'Oslo, il est cependant présent en filigrane. De même, la dimension morale n'est pas encore très présente mais la question de la responsabilité des participants transparaît dans plusieurs interventions comme celle d'Espen Barth Eide qui évoque un « agenda politique collectif de l'humanité ». Ainsi, la responsabilité des participants transcende leur identité professionnelle pour englober leur être entier. Ceci constitue d'ailleurs le ressort d'un impératif d'engagement rejetant l'idée que les armes nucléaires sont finalement l'affaire de leurs possesseurs : « Rien de cela pourtant ne peut servir d'excuse pour ne pas parler – et même se préparer aux conséquences possibles de l'emploi de tels armes. Je pense que c'est une question que chaque être vivant sur cette planète est en droit de poser »<sup>889</sup>.

Cet axe est beaucoup plus prononcé lors du forum de la société civile et les conférences CHAN suivantes.

---

<sup>889</sup> Espen Barth Eide, déclaration en introduction de la conférence d'Oslo, *op. cit.*

## 4.2. Le forum de la société civile : une opportunité pour ICAN

Le forum de la société civile, organisé par l'ICAN, a donné lieu à peu de publications. Les pages du site qui lui étaient consacrées ne sont plus consultables. *Wayback machine* permet de retrouver quelques documents et d'autres sont encore visibles sur un blog<sup>890</sup>. Nous commencerons par examiner précisément les informations disponibles puis nous remettrons en perspective cet événement par rapport à la trajectoire de l'ICAN.

### 4.2.1. Un programme pour les militants

En amont de la conférence des États<sup>891</sup>, durant le week-end du 2-3 mars, l'ICAN réunit 500 militants pour un forum de la société civile, ouvert aussi aux délégations officielles. Certains intervenants le sont également lors de la conférence gouvernementale<sup>892</sup>. Leur participation active au forum ressemble à une adhésion à la cause non seulement de l'abolition mais aussi, plus concrètement, de l'interdiction. Car c'est là le premier objectif et le principal sujet du forum. Si le programme prévoit une grande séquence consacrée aux conséquences humanitaires, dont l'intervention de deux survivants des bombardements nucléaires, il se développe surtout autour de l'axe de la promotion d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Contrairement au gouvernement norvégien, l'ICAN ne s'est pas engagé à en rester aux faits.

#### *a. L'objectif d'interdiction est posé*

Après une introduction par Patricia Lewis (Chatham House) sur les « fondamentaux » nucléaires, Rebecca Johnson, alors co-présidente de l'ICAN, se concentre sur « l'urgente nécessité » d'interdire les armes nucléaires, puis le cardinal John Onaiyekan, archevêque d'Abuja, faisant référence à l'abolition de l'esclavage, la fin de l'apartheid, l'interdiction des MAP et des BASM, explique comment le

---

<sup>890</sup> URL : <https://goodbyenukes.wordpress.com/> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>891</sup> Bien que le forum de la société civile se tienne après la conférence des États, nous avons choisi de traiter d'abord de celle des États et seulement ensuite de celle de la société civile. Ce choix vise à refléter la place perçue de ces deux types d'acteurs. Le processus a davantage été initié par la Norvège que par l'ICAN qui gagne en crédibilité grâce au positionnement qu'Oslo lui permet d'avoir avec l'organisation du forum et ses interventions lors de la conférence intergouvernementale.

<sup>892</sup> Patricia Lewis, Gry Larsen, Ira Helfland, Andy Haines, John Borrie, Liv Tørres.

changement est possible et évoque « l'immoralité de l'emploi des armes nucléaires »<sup>893</sup>. Enfin, la secrétaire d'État norvégienne Gry Larsen intervient sur le thème « Comprendre les conséquences sur le terrain ». La présence d'un membre du gouvernement constitue un symbole fort qui contribue à crédibiliser le projet présenté par l'ICAN au cours de cet événement.

Si le discours de la secrétaire d'État n'est pas disponible, plusieurs sources le mentionnent, relatant en particulier son insistance sur le rôle de la société civile ainsi que son propos sur le boycott de la conférence par les États du P5. Elle décrit leurs arguments comme non convaincants et attribue ce propos au ministre norvégien des affaires étrangères<sup>894</sup>. La manière dont Beatrice Fihn y fait référence dans une interview quelques années plus tard est intéressante car elle suggère l'importance de ce discours dans son propre parcours intellectuel et militant :

« Mais la première fois que j'ai vraiment senti que nous étions sur quelque chose se passa lors du forum de la société civile à Oslo, quand Gry Larsen, ministre norvégienne des affaires étrangères, a prononcé un discours, expliquant que la Norvège avait été démarchée [en langage diplomatique, grondée] par les P5 (membres permanents du Conseil de sécurité) qui avaient pris la décision de ne pas venir juste quelques jours plus tôt, ce qu'elle a déclaré à l'auditoire.

Nous étions très anxieux dans l'ICAN quant à la réaction des gens au boycott de la conférence par les P5, parce que c'était la première fois qu'ils boycottaient quoi que ce soit. Ce n'était jamais arrivé avant parce que jamais personne n'avait porté quelque chose qu'ils ne voulaient pas faire.

Elle a donc déclaré "Oui, j'ai reçu des visites au ministère des affaires étrangères. Les ambassadeurs des P5 sont venus et ont présenté leurs arguments, que puis-je en dire ? Ils n'étaient pas très convaincants." Et toute l'assistance a ri, et c'était la première fois que nous avons ri des P5 et je me souviens avoir pensé "c'est différent, ça change tout".<sup>895</sup> »

Bien qu'ayant un statut officiel, la secrétaire d'État s'est sans doute exprimée ici en sa capacité personnelle, en indiquant que ses propos ne reflétaient pas

---

<sup>893</sup> Tony Robinson, « Humanitarian consequences of nuclear weapons – civil society forum », *Pressenza*, 2 mars 2013, URL: <https://www.pressenza.com/2013/03/humanitarian-consequences-of-nuclear-weapons-civil-society-forum/> (consulté le 20/10/2020). L'auteur de cet article, Tony Robinson, est un militant antinucléaire qui a notamment travaillé pour Abolition 2000 et produit le documentaire « The Beginning of the End of Nuclear Weapons » auquel nous faisons référence par ailleurs.

<sup>894</sup> *Ibid.*

<sup>895</sup> Tony Robinson, « Beatrice Fihn, ICAN : Soit vous êtes pour l'extermination massive de civils à l'aide d'armes nucléaires, soit vous êtes contre. Pourquoi devrions-nous créer des ponts ? », *op. cit.*



nécessairement les vues de son gouvernement, comme le font habituellement les responsables gouvernementaux quand ils interviennent publiquement. Cependant, elle n'en restait pas moins un membre du gouvernement et sa déclaration a été entendue comme telle.

Progressivement pendant la conférence se développe ainsi une opposition au P5. D'autres intervenants, comme Thomas Nash (cf. *infra*) prendront appui sur une critique de leur positionnement. Lors de son intervention, celui-ci déclare :

« Peut-être qu'ils pensent qu'ils nous ont découragés avec leur boycott ; que nous pourrions le voir comme une sorte d'échec. Mais d'après ce que j'entends, en réalité, cela va probablement nous rendre plus confiants sur le fait que nous pouvons progresser et obtenir un traité d'interdiction des armes nucléaires même sans eux »<sup>896</sup>.

Notons comme la désignation de l'autre (« eux ») permet d'insister sur l'existence du « nous » et la formation d'une identité du mouvement dans laquelle les nouvelles recrues se reconnaissent.

*Un temps limité pour évoquer les conséquences humanitaires.* Si le programme s'inscrit dans l'objectif d'un recadrage humanitaire, il aborde cependant les armes nucléaires sous l'angle de la sécurité internationale mais uniquement lors d'une discussion sur les « mythes » des armes nucléaires comme instruments de sécurité<sup>897</sup> qui permet en définitive de tirer un trait sur la question, juste avant la demi-journée consacrée à « l'impact catastrophique ». Celle-ci débute par le témoignage de deux survivants d'Hiroshima et de Nagasaki :

« Le cœur du sujet de la conférence, les conséquences humanitaires, a été brutalement présenté [...] tout d'abord par le biais des récits déchirants de deux survivants de la bombe, le révérend Yutama Minabe dont les parents et le frère aîné ont survécu à la bombe d'Hiroshima tandis que Minabe est né peu de temps après (...) Dr Terumi Tanaka était à Nagasaki et a survécu à la bombe. Il a raconté l'horreur des premiers jours après l'explosion, la mort, le feu, la rivière

---

<sup>896</sup> Thomas Nash, « Ban Nuclear Weapons: make it happen! », Intervention au Forum de la société civile ICAN, 3 mars 2013, URL : <http://www.article36.org/weapons/nuclear-weapons/ban-nuclear-weapons-make-it-happen/> (consulté le 20/10/2020).

<sup>897</sup> Cette session est notamment animée par Ward Wilson, auteur de l'ouvrage intitulé « Five myths about nuclear weapons », paru au début de 2013, donc seulement quelques mois avant la conférence d'Oslo. Ward Wilson a présenté son livre au siège des Nations unies à New York, au mois de février. Ray Acheson faisait partie des discutants de ce panel.

pleine de cadavres et le désespoir des personnes à la recherche de leurs proches »<sup>898</sup>.

La rapide restitution de cette séquence (« *The personal dimension* ») permet de comprendre que les émotions sont alors mises en jeu et entrent également dans la stratégie de mobilisation de la « société civile » et des militants.

À la suite, un panel était organisé sur le thème de l'impact humanitaire des explosions nucléaires, autour de quatre experts, Ira Helfand (IPPNW), Alan Robock (*Rutgers University*, connu pour avoir travaillé sur le concept d'hiver nucléaire), et Andy Haines (*London School of Hygiene and tropical medicine*), Rianne Teule (*Greenpeace International*) et d'une modératrice (Helen Durham, *Red Cross Australia*). Le sujet est confié à « des experts de premier rang dans les domaines de la médecine, du secours dans les crises humanitaires et la recherche climatique ». La science se trouve au cœur de la campagne CHAN. Les données et la thématique se trouvent légitimées par la caution scientifique. La dimension émotionnelle reste certainement importante. Dans un compte-rendu publié par Pressenza, un militant raconte : « Les présentations étaient brillantes mais épouvantables. Un seul échange de quelques bombes entre l'Inde et le Pakistan par exemple, projetterait suffisamment de fumée dans l'atmosphère pour faire écran au soleil pour une décennie, principalement dans l'hémisphère Nord, ce qui réduirait la température globale, créant un hiver nucléaire et causant une famine pour des milliards de personnes »<sup>899</sup>.

Ce panel a un objectif informatif qui participe de la formation des militants mais il contribue surtout au cadrage diagnostique (« *diagnosis framing* ») identifiant le problème (les armes nucléaires) et les responsables (les États possesseurs). En comparaison des deux jours prévus lors de la conférence officielle pour traiter du sujet, cette session ne paraît pas très étendue. Dans le processus, la « société civile » a une longueur d'avance sur les États puisqu'elle propose déjà l'interdiction comme solution au problème des armes nucléaires.

---

<sup>898</sup> Tony Robinson, « Humanitarian consequences of nuclear weapons civil society forum », *op. cit.*

<sup>899</sup> *Ibid.*

### ***b. Le cadrage de pronostic.***

La deuxième journée est entièrement consacrée à l'interdiction des armes nucléaires. Le forum passe rapidement du cadrage diagnostic au cadrage de pronostic, dans le sens prescriptif : ICAN propose les moyens de remédier au problème des armes nucléaires, par leur interdiction et plus précisément par un traité d'interdiction. La matinée est intitulée « Treaty making ».

Le premier panel est consacré au « Changement de la politique internationale à travers les traités », aux leçons à tirer de précédents processus. Il pose notamment la question : « Comment la société civile peut travailler pour garantir un succès et un résultat efficace ? ». Les experts invités à répondre à ces questions ont la légitimité d'une « expérience pratique de différents processus d'élaboration de traité » (« *treaty-making processes* ») : John Borrie (UNIDIR, a participé à la campagne sur les BASM), Bill Pace (*Coalition for the International Criminal Court*), Yvo DeBoer (KPMG, experts des négociations sur le changement climatique, notamment le Protocole de Kyoto), Anna MacDonald (Oxfam, alors responsable de la campagne Control Arms). La modération est confiée à Torbjørn Graff Hugo alors consultant pour l'ILPI.

Enfin, avant le déjeuner, Richard Moyes, présenté comme membre de l'ICAN *International Steering Group*, s'attaque à ce qui apparaît finalement comme le cœur du sujet : « Comment parvenir à un traité d'interdiction des armes nucléaires ? »<sup>900</sup>. Son discours, articulé en trois temps, semble décrire la stratégie d'ensemble de la campagne. Compte tenu de son caractère essentiel, nous en reproduisons plusieurs extraits :

- (1) « nous devons nous concentrer sur notre objectif » :
  - o Prévenir l'emploi des AN, donc les éliminer, donc commencer par les interdire. Le point de départ reste celui des CHAN ;

---

<sup>900</sup> Richard Moyes, « *Comment parvenir à un traité d'interdiction des armes nucléaires ?* », intervention lors du forum de la société civile, Oslo, 2 mars 2013. Son intervention est en ligne sur le site de l'ONG Article 36. URL : <http://www.article36.org/author/richard/> (consulté le 20/10/2020).

- « Nous ne devons pas concevoir le traité comme une fin – mais plutôt comme un instrument qui nous permettra d’engager une nouvelle phase de changement » ;
  - Nous devons traiter de l’anomalie des AN en tant qu’ADM non sujettes à aucune interdiction explicite. « Il est clair qu’il y a un problème juridique à régler ».
- (2) « nous devons travailler avec des partenaires » : « la société civile peut pousser les États, nous pouvons les encourager, nous pouvons mobiliser le public – mais même si cela vous déçoit, et cela me déçoit assurément – nous ne pouvons signer des traités internationaux. Les États font des traités. Et pour faire des traités, nous avons besoin de davantage de réunions – des réunions dans un processus qui suive les règles adaptées pour atteindre notre objectif ».

R. Moyes explique ensuite, « nous avons besoin du leadership d’un groupe d’États qui mènent le processus. Et nous devons travailler avec eux et avec d’autres partenaires dans les agences de l’ONU et les organisations internationales, telles que le CICR ».

- (3), il convient de « penser à la manière de travailler ensemble [...] Le travail en coalition n’est pas facile – une campagne avec de nombreuses organisations différentes, avec différents rôles et différentes perspectives. Nous ne voulons pas trop contrôler, mais comme l’a noté Anna MacDonald, il est important d’avoir un message clair. Nous n’allons pas toujours être d’accord les uns avec les autres mais [...] nous sommes rassemblés par la priorité sur notre objectif commun ».

On retiendra en particulier que deux éléments fondamentaux de la stratégie sont ici déjà pensés (l’accent sur la perspective humanitaire et le thème du « vide juridique » qui place sur un même plan toutes les ADM pour justifier la nécessité du traité d’interdiction). Par ailleurs, le propos de Richard Moyes sur l’unité de la campagne est extrêmement intéressant car il s’affirme alors en tant que l’un des maîtres d’œuvre de la campagne : « **nous** ne voulons pas trop contrôler ».

#### 4.2.2. « The ICAN effect »

Si la thématique générale est similaire à celle développée dans la conférence officielle, elle est ici traitée avec une perspective militante et activiste. Au-delà de la transmission d'informations et de message, le forum doit permettre d'enrôler et de former.

##### *a. La mise en conditions.*

Lors de la pause du déjeuner, les participants sont invités à participer à des ateliers pour apprendre à travailler avec des parlementaires, avoir recours aux médias, etc.<sup>901</sup> L'après-midi de la deuxième journée (« *Doing it !* ») est consacrée précisément à la mise en œuvre et à la possibilité d'agir.

Après un premier panel assez général sur « Faire campagne au XXIème siècle », un second s'intéresse plus précisément aux « meilleures pratiques » en la matière en faisant intervenir une dizaine de militants de l'ICAN sur la manière dont ils agissent au niveau national pour demander l'interdiction des armes nucléaires<sup>902</sup>. Enfin, Thomas Nash, alors présenté comme membre du comité directeur de l'ICAN, confirme la dynamique en prononçant un discours intitulé « Ban nuclear weapons: make it happen ! »<sup>903</sup>.

Tout est fait pour motiver les militants. Le guide de la conférence évoque « The ICAN Effect », c'est-à-dire, « la réalisation soudaine qu'interdire les armes nucléaires est possible », « L'expérience humaine émancipatrice de réaliser soudain que le

---

<sup>901</sup> D'une observation du Forum de l'ICAN à Paris en février 2020, on retiendra notamment la reprise de ce format avec la possibilité pour les participants de participer à des mini-ateliers de formation pratique à différents aspects du militantisme au sein de cette campagne.

<sup>902</sup> Ces militants venaient de plusieurs pays (Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Chili, Costa Rica, Egypte, Nigéria, Suède). Voir Ramesh Jaura, « ICAN resolved to ban nukes », *IND-InDepthNewsReport*, 4 mars 2013, URL : <https://www.other-news.info/2013/03/ican-resolved-to-ban-nukes/> (consulté le 20/10/2020).

<sup>903</sup> Tilman Ruff précise que l'intégration de Thomas Nash ainsi que Richard Moyes ont rejoint l'ICAN assez tardivement par rapport à la création de l'organisation, vers 2013. Il tient à souligner que l'organisation Article 36 à laquelle ils appartiennent n'a pas travaillé sur les armes nucléaires auparavant. Par ailleurs, Magnus Løvold explique qu'ils sont plusieurs au sein de l'ICAN à demander qu'un groupe de pilotage international soit mis en place pour permettre une prise de décision. Et que c'est à ce moment-là que Thomas Nash et Richard Moyes sont sollicités. Enfin, John Borrie insiste sur le fait que la restructuration de l'ICAN à ce moment-là répond à une demande du gouvernement norvégien qui demande à l'ICAN d'évoluer pour pouvoir jouer un rôle pour la conférence d'Oslo.

problème des armes nucléaires a une solution »<sup>904</sup>. Ces phrases font écho à celle de Jody Williams lors du lancement d'ICAN en 2007 (voir chapitre 2). L'insistance des acteurs de la campagne sur la faisabilité de l'objectif tend à confirmer que pour eux, l'idée de la possibilité est cruciale pour autoriser et motiver l'action des militants et de manière plus générale, pour mobiliser. Magnus Løvold explique à ce sujet : « le fait que nous ayons pu créer un récit où nous pouvions argumenter – de manière assez convaincante –, nous avons pu dire aux gens qu'une interdiction était possible ». Selon lui, le fait d'avoir adopté l'objectif d'un « ban » qui ne dépendrait pas de la participation des EDAN, et « était donc éminemment atteignable [...] cela a été le gros argument de vente. Il ne s'agissait pas d'un rêve utopique »<sup>905</sup>.

Le recours à des intervenants ayant participé à des processus ayant abouti à la conclusion d'un traité d'interdiction est un encouragement important. Thomas Nash commence d'ailleurs par rappeler qu'il a travaillé pour l'interdiction des BASM. Il met en exergue un lien presque symbolique entre le processus qui portait sur ces systèmes et celui dans lequel les militants vont s'engager, en rappelant le rôle joué par la Norvège (« Je m'appelle Thomas Nash, j'ai beaucoup travaillé sur l'interdiction des armes à sous-munitions, donc j'aime la Norvège [...] »). Au-delà de la possibilité, se pose la question de la capacité, qui est également un point fort du discours de Thomas Nash ponctué d'encouragements tels que « mais désormais, le plus important est le rôle que chacune et chacun de nous va jouer pour l'interdiction des armes nucléaires »<sup>906</sup>.

### ***b. Le cadrage de motivation***

Alors qu'il est question de bonnes pratiques et d'actions ciblées, l'ICAN semble davantage préparer ses militants (actuels et futurs) aux actions à venir que les engager immédiatement. Enfin, il est évident que les organisateurs ont cherché à installer une ambiance particulière : le sujet est grave mais les participants vont devoir repartir avec l'espoir. L'ambiance est décontractée. Le programme prévoit plusieurs événements festifs : un concert de jazz la veille du forum<sup>907</sup>, une « *nuclear party* » qui invite les

---

<sup>904</sup> ICAN *Civil society forum Conference guide*, p. 9-10.

<sup>905</sup> Entretien avec Magnus Løvold, précédemment cité.

<sup>906</sup> Thomas Nash, « Ban Nuclear Weapons: make it happen! », *op. cit.*

<sup>907</sup> Le programme précise que Nestor Flores, musicien jazz, est reconnu pour son engagement humanitaire et qu'il a joué pour le Dalai Lama.

participants sur la piste de danse<sup>908</sup> et en clôture, une performance artistique à laquelle assistent 700 personnes<sup>909</sup>.

L'atmosphère doit également être « inspirante » : le panel sur l'éthique rentre certainement dans cette perspective, ainsi que la séance de témoignages de Martin Sheen et du révérend Dear sur leur activisme. Leurs biographies telles que présentées dans le guide de l'ICAN met autant en lumière leur attachement à la cause antinucléaire que leur comportement de militant pacifiste. Martin Sheen est décrit comme un champion inlassable de la justice sociale, arrêté une soixantaine de fois dans le cadre de manifestations. Le nombre d'arrestations de John Dear est également souligné (75) ainsi que la publication de 28 livres sur la non-violence et la paix. Ces personnalités sont donc considérées comme des exemples inspirants, mais l'ICAN ne semble pas tellement miser sur la célébrité. Comme nous l'avons déjà indiqué, des militants sont également appelés à témoigner sur la scène. Sur le site internet de l'organisation, à cette époque<sup>910</sup>, une dizaine de personnalités témoignent en faveur de l'ICAN dont le Dalai-Lama, des personnalités politiques internationales comme Ban Ki-Moon, Hans Blix, Desmond Tutu, Jody Williams, des artistes comme Martin Sheen, Yoko Ono, Herbie Hancock, etc. S'ils ont une renommée internationale, il ne s'agit pas des stars d'Hollywood sollicitées par le mouvement *Global Zero* dans les mêmes années<sup>911</sup>. La stratégie est différente.

### 4.2.3. Un tournant pour ICAN

#### *a. Un rôle central dont l'ICAN tire parti.*

La conférence d'Oslo semble déterminante pour l'évolution de l'ICAN qui est alors confirmée au premier plan dans le paysage des ONG abolitionnistes. Tout d'abord, l'ICAN est en effet identifiée par le gouvernement norvégien comme « partenaire »

---

<sup>908</sup> Le choix du vocabulaire illustre cette volonté de créer du lien et une ambiance détendue malgré la sévérité du sujet.

<sup>909</sup> La performance intitulée « *Will this moment ever let go* » est une création sur les bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Le compositeur et chef d'orchestre norvégien Magnar Åm a travaillé à partir de textes du poète Jan Erik Vold et s'est inspiré du film d'animation japonais *Picadon*. L'événement a été sponsorisé par ICAN et des structures locales. Voir par exemple, l'annonce de l'événement sur <https://www.wherevent.com/detail/Forby-atomvapen-na-First-performance-will-this-moment-ever-let-go> (consulté le 20/10/2020).

<sup>910</sup> [www.icanw.org](http://www.icanw.org), capture Wayback Machine du 15 février 2013.

<sup>911</sup> Sur ce point, voir T. de Champchesnel, « L'art et la contestation antinucléaire », *op. cit.*

s'agissant de la participation de la société civile lors de la conférence intergouvernementale, y compris pour les accréditations des ONG ainsi que leurs présentations. L'ICAN joue le rôle que RCW assume depuis plusieurs années, en lien avec l'ODA, dans le cadre du processus d'examen du TNP.

La projection de sa déclaration en vidéo à la fin de l'introduction de la conférence des États lui a offert la meilleure tribune et une visibilité extraordinaire. L'ICAN est naturellement alors identifiée par les 127 délégations présentes comme l'interlocuteur incontournable de la campagne. C'est d'ailleurs ce qu'expliquent Magnus Løvdold, Beatrice Fihn et Thomas Nash en 2013 : « Dans la perspective de la campagne, l'opportunité de participer à des discussions internationales avec les États et d'autres organisations internationales rehausse dans la perception, le poids et l'importance de la campagne, ce qui facilite énormément l'accès à des responsables politiques importants et à des faiseurs d'opinion »<sup>912</sup>.

Le forum de la société civile est présenté comme une initiative indépendante par le MAE norvégien qui, tout en la saluant, insiste sur le fait que « le forum et la conférence ne sont pas formellement liés ». Quoiqu'il en soit, le lien est établi par l'ICAN. Ce qui permet à Thomas Nash de présenter la tenue de la conférence intergouvernementale comme le résultat de l'action de l'ICAN : « Nous avons tous dit que les gouvernements devaient porter leur attention sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et désormais 130 gouvernements se rassemblent dans cette ville pour parler justement de cela. Nous y sommes arrivés.<sup>913</sup> »

### ***b. De la NWC au ban***

Par ailleurs, l'indépendance marquée par le gouvernement norvégien n'empêche pas ce dernier d'être tout à fait au courant de l'objectif de l'ICAN désormais redéfini<sup>914</sup>. En effet, c'est au début de l'année 2013 que le traité d'interdiction remplace, dans sa communication, la convention sur les armes nucléaires. Une recherche dans les

---

<sup>912</sup> Beatrice Fihn, Magnus Løvdold, Thomas Nash, « Humanitarian perspectives and the campaign for an international ban on nuclear weapons », in John Borrie et Tim Caughley (dir.), *Viewing Nuclear Weapons through a Humanitarian Lens*, UNIDIR, 2013, p 150.

<sup>913</sup> Thomas Nash, « Ban Nuclear Weapons: make it happen! », *op. cit.*

<sup>914</sup> La vidéo d'ICAN projetée lors de la conférence des États est très claire sur ce point et ICAN ne s'est pas cachée de cet objectif dès le début de 2013.



différentes versions du site internet d'ICAN (à l'aide de *wayback machine*) montre en effet que jusqu'à la fin 2012, un onglet « THE SOLUTION » prévoit « l'abolition des armes nucléaires à travers une nouvelle convention » (voir capture d'écran au 7 novembre 2012). Le site évolue ensuite et à partir de 2013, il promeut un traité d'interdiction des armes nucléaires. L'évolution n'est pas expliquée. Les récits sont convergents sur l'identification de cette période comme point de basculement vers le « ban ». Seul Tilman Ruff évoque un changement antérieur. Selon lui, en interne, au sein du groupe dirigeant, l'évolution s'amorce en 2008 et se trouve actée en 2010<sup>915</sup>.

Le projet de convention n'est tout simplement plus évoqué. L'argumentaire en faveur du « ban » repart des conséquences humanitaires, et intervient dans le paradigme de la sécurité internationale pour qualifier de « mythes » différentes affirmations concernant l'apport des armes nucléaires à la sécurité internationale<sup>916</sup>. Il s'étend aux conséquences environnementales, au détournement de ressources, etc. Après 2013, les traces du soutien de l'ICAN à la NWC sont effacées pour éviter « *la confusion dans les esprits* »<sup>917</sup>. Car l'objectif d'une NWC qui avait été porté par le SGNU le restera par de nombreux acteurs jusqu'au moment des négociations. Kjølv Egeland note « L'usage de la distinction sémantique entre “convention” et “traité”, devenue désormais populaire dans la communauté du désarmement – la première désignant un accord large et détaillé pour l'élimination et le second un accord plus simple d'interdiction – n'avait pas commencé à se répandre avant 2013 »<sup>918</sup>.

Plusieurs acteurs et observateurs notent ainsi que 2013 constitue un tournant pour l'ICAN. La première raison invoquée est l'aide financière du gouvernement norvégien, notamment pour l'organisation de la conférence d'Oslo. Pour Kjølv Egeland, les responsables politiques avaient identifié la nécessité de « revitaliser la communauté des ONG impliquées dans la diplomatie du désarmement »<sup>919</sup>. Certains estiment qu'avec ce financement, l'ICAN a finalement « écrasé » Abolition 2000 qui fédérait auparavant les

---

<sup>915</sup> Entretien avec Tilman Ruff, précédemment cité.

<sup>916</sup> Cf. *supra*. Discussion lors du Forum de la société civile, sur les mythes de l'apport des armes nucléaires à la sécurité internationale.

<sup>917</sup> Entretien avec Jean-Marie Collin, précédemment cité.

<sup>918</sup> Kjølv Egeland, « Oslo's “new Track”: Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *op. cit.*, p. 11.

<sup>919</sup> *Ibid.*

ONG, mais c'est également en raison de leur efficacité et de leur professionnalisme que ces militants ont pris le leadership de la « société civile »<sup>920</sup>.

Selon John Borrie, la perspective de la conférence d'Oslo a poussé l'ICAN à se réorganiser<sup>921</sup> en se référant à la campagne internationale sur les BASM, en modifiant sa structure, etc. C'est le constat que fait également Rebecca Gibbons qui mentionne aussi des évolutions engagées précédemment : « la période de fin 2010 à 2012 a apporté d'importants changements pour ICAN. Premièrement, le groupe a établi son bureau à Genève avec trois employés rémunérés. À partir de 2011, l'organisation a été dirigée par trois co-présidents : Tilman Ruff, Rebecca Johnson et Akira Kawasaki. Deuxièmement, l'organisation a porté l'accent sur le cadrage des armes nucléaires en tant que question humanitaire »<sup>922</sup>.

S'il est évident que l'ICAN s'est saisie de cette perspective (ce qui est particulièrement manifeste à partir de la première commission de l'AGNU en 2012), elle semble cependant avoir emboîté le pas aux États qui ont porté ce sujet à l'agenda et non l'inverse.

Enfin, il convient de mentionner le rôle de l'ICAN en amont pour convaincre les États de participer à la conférence d'Oslo. Bill Potter indique : « L'ICAN a également ciblé les responsables politiques dans de nombreux États non dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui avaient des garanties de sécurité dans le cadre de la dissuasion élargie, afin de sécuriser la participation des États à la conférence d'Oslo [...] »<sup>923</sup> »

À l'inverse, il n'était pas question de consacrer du temps à essayer de convaincre les États possesseurs d'y assister, comme l'expliquent plusieurs de ses membres dirigeants : « Ainsi, il a été possible pour l'ICAN de faire apparaître cette large participation à la conférence comme une victoire significative – une étape importante pour consolider le nouveau cadrage humanitaire du discours sur les armes nucléaires et ainsi, dans la perspective de l'ICAN, progresser vers un traité d'interdiction des armes

---

<sup>920</sup> Entretien avec Jean-Marie Collin ; entretien avec Jenny Nielsen.

<sup>921</sup> Entretien avec John Borrie, précédemment cite.

<sup>922</sup> Rebecca Gibbons, « The Humanitarian Turn in Nuclear Disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *op. cit.*, p. 8.

<sup>923</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*, p. 82.

nucléaires<sup>924</sup> ». Pourtant, en amont, tous les membres de l'ICAN ne s'accordent pas sur une telle perspective. Comme l'explique Magnus Løvdal, « des militants qui étaient là depuis la création de l'ICAN étaient très sceptiques à l'idée de s'éloigner de la NWC parce que cela conduisait à renoncer à faire participer les EDAN »<sup>925</sup>. D'ailleurs, parmi les organisations partenaires de l'ICAN, certaines ont continué de promouvoir la NWC alors que l'ICAN avait cessé (par exemple, *Mayors for peace* ou le PNND).

Certains responsables politiques norvégiens ont-ils cherché à se placer dans une position dans laquelle ils seraient poussés par l'ICAN à soutenir l'idée d'un traité d'interdiction ? Le recours à l'ICAN a peut-être été conçu comme un moyen de mettre le sujet à l'agenda dans un contexte intérieur bloqué sur le principe de l'effet boomerang décrit par Margaret Keck et Kathryn Sikkink de la manière suivante « les ONG nationales contournent leur État et recherchent directement des alliés internationaux pour tenter de faire pression sur leurs États depuis l'extérieur ».<sup>926</sup> Dans le cas présent, ce sont des acteurs au sein d'un État qui visent à créer une pression internationale en faisant naître des alliés internationaux par l'intermédiaire de l'ICAN. Ce principe se retrouve aussi dans la manière dont l'ILPI – sur fonds du ministère des affaires étrangères norvégien, entreprend une série de travaux et organise plusieurs conférences en soutien de l'interdiction (nous avons déjà fait référence à l'ILPI mais son action la plus saillante pour l'interdiction est décrite dans le chapitre 5).

Pour terminer, remarquons que, dans ce contexte, les actions destinées à la diffusion du cadrage humanitaire sont beaucoup moins développées que lors de la conférence gouvernementale. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'activité de cadrage de la part des promoteurs du « ban », mais il semble bien plus fixé sur le volet de motivation, d'incitation à l'action. Les principes du cadrage diagnostic apparaissent comme assimilés et endossés par l'ensemble des participants car le cadrage humanitaire n'occupe pas une grande partie de la conférence. De même, il semble que l'adhésion au pronostic soit déjà acquise puisque les présentations qui évoquent l'interdiction vont

---

<sup>924</sup> Magnus Løvdal *et al.*, « Humanitarian Perspectives and the Campaign for an International Ban on Nuclear Weapons », p. 149

<sup>925</sup> Entretien avec Magnus Løvdal, précédemment cite.

<sup>926</sup> Margaret Keck et Kathryn Sikkink, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, *op. cit.*, p.12.

rapidement prendre une orientation de retour d'expérience et d'enseignements pour la stratégie future.

#### **Conclusion 4.2.**

En définitive, si la conférence d'Oslo pose déjà le fondement d'une interdiction en fournissant des motifs pour celle-ci, elle n'en fait pas une conclusion majeure des discussions, contrairement à la conférence suivante, organisée par le Mexique en février 2014. Toutefois, l'ICAN a nettement axé son argumentaire et son action vers cet objectif qu'elle a communiqué aux États à travers son intervention lors de la conférence gouvernementale. L'objectif de l'ICAN est d'engager les ENDAN à poursuivre un processus d'interdiction des armes nucléaires<sup>927</sup>.

La conférence d'Oslo marque le démarrage d'un processus intergouvernemental en dehors des structures onusiennes, mais c'est au sein de ces dernières que se traduit le renforcement du soutien à l'initiative sur les CHAN et la confirmation de la mobilisation comme nous le verrons dans le chapitre 5.

#### **4.3. De Nayarit à Vienne : le cadrage prohibitionniste**

Contrairement aux conférences d'Oslo et de Vienne dont les sessions de travail sont enregistrées et disponibles en ligne, celle de Nayarit pose davantage de difficultés pour en percevoir l'atmosphère<sup>928</sup>. La plupart des présentations et beaucoup de déclarations nationales sont cependant accessibles, ainsi que la documentation des ONG. Il est donc possible de comparer le contenu et les supports du programme de ces trois événements. Par ailleurs, ces conférences ont fait l'objet de plusieurs commentaires qui apportent un éclairage supplémentaire en tant que sources secondaires.

La diffusion du cadrage humanitaire se poursuit mais une évolution se produit au moment de la conférence de Nayarit, lors de laquelle le Mexique, en conclusion, engage

---

<sup>927</sup> Richard Moyes, Thomas Nash, « Restarting disarmament », *Blog OpenDemocracy*, 4 mai 2012, URL : <https://www.opendemocracy.net/richard-moyes-thomas-nash/restarting-disarmament> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>928</sup> Plusieurs auteurs font référence à un site internet de la conférence contenant notamment des vidéos mais l'adresse n'est plus valide et introuvable via *Wayback machine*.

au lancement d'un processus diplomatique qui conduirait à l'adoption d'un nouvel instrument juridiquement contraignant.

Nous aborderons ces deux conférences avec le prisme du recadrage prohibitionniste. En effet, si la diffusion du cadrage humanitaire se poursuit, l'introduction – officielle – de l'objectif d'interdire les armes nucléaires engendre des changements et crée des perturbations que les tenants d'un « ban » devront prendre en compte. Un cadrage de pronostic apparaît centré sur l'interdiction et correspond au diagnostic CHAN. En parallèle, un recadrage est opéré, tenant compte des perturbations liées aux réactions des opposants à l'interdiction (contre-cadrage et démobilisation).

#### **4.3.1. Nayarit, « point de non-retour »**

Comme annoncé lors de la conférence d'Oslo, le Mexique accueille la deuxième conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Celle-ci ne se tient pas dans la capitale mais sur la côte Ouest (Pacifique), à Nayarit, dans un complexe touristique appelé « *Paradise Village Hotel* ». La liste des participants recense 147 États. Le groupe des États africains est presque entièrement représenté (46 États sur 53). De la même façon, 27 des 33 membres de la CELAC sont présents, mais une moindre proportion de la ligue des États arabes (15) et de l'ASEAN (7). L'OTAN connaît quelques désistements puisque 22 de ses membres sont venus à Nayarit. Au total, parmi les États possesseurs, seuls l'Inde et le Pakistan sont présents.

##### ***a. La poursuite du cadrage humanitaire***

Le schéma de Nayarit ressemble fortement à celui d'Oslo avec deux jours de conférence et un forum de la société civile, mais le programme semble plus dense. Au total, quatre sessions distinctes sont réparties sur ces deux jours : trois le premier jour et une le second, avec un créneau de deux heures réservé aux « échanges de vues : points de vues, déclarations et possibles conclusions du public » et enfin une conclusion occupant également un créneau de deux heures, incluant la présentation par le président de la conférence d'un « résumé factuel » (« *factual summary* ») et un temps est prévu pour d'éventuelles remarques de conclusion du public. La conférence se veut en effet interactive. Le programme précise pour chaque session : « un créneau sera réservé aux questions et réponses. Les participants sont encouragés à profiter de ce format interactif,

et à ne pas faire de déclaration générale ou politique ». À l'égard de la prise de parole, A. Kmentt remarque un contraste entre Oslo et Nayarit : « tandis que très peu de délégations avaient exprimé la volonté de faire une déclaration à Oslo, de nombreux États voulaient alors une opportunité de partager leurs vues sur l'impact humanitaire des armes nucléaires »<sup>929</sup>.

Les titres des sessions sont différents de ceux de la première conférence. Leur organisation aussi mais les sujets abordés restent essentiellement les mêmes. Alors qu'à Oslo, une progression était observée depuis les effets d'une explosion et leurs conséquences immédiates vers celles à long terme, le programme de Nayarit procède par thématique : conséquences sur la croissance économique et le développement durable ; impact en termes de santé publique ; évaluation du risque. Ce dernier sujet qui avait été simplement évoqué en Norvège dans plusieurs interventions et davantage développé par Patricia Lewis dans sa présentation (ainsi qu'au cours de la séance de questions et réponses), occupe désormais une session entière<sup>930</sup>.

Quelques intervenants de la conférence d'Oslo sont de nouveaux sollicités (Masao Tomonaga, Ira Helfland, Patricia Lewis), mais ce sont surtout des intervenants du forum de la société civile d'Oslo qui font cette fois une présentation au cours de la conférence intergouvernementale : John Borrie, Beatrice Fihn, Richard Moyes, Alan Robock<sup>931</sup>. Certains sont aussi intervenus lors de l'OEWG qui se déroule en 2013<sup>932</sup>. Certaines entités sont ici représentées par d'autres personnes que précédemment : l'IPPNW (deux interventions au total à Nayarit)<sup>933</sup>, l'ICAN, le PNUD ainsi que le CICR. Parmi les organisations internationales apparaissent l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ainsi que l'office international des migrations (OMI).

La conférence démarre avec une session de deux heures consacrée aux témoignages de survivants d'Hiroshima. Chacun des cinq témoins apporte une

---

<sup>929</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 692.

<sup>930</sup> Pour Alexander Kmentt, l'élément « risque » est introduit à Nayarit dans le programme de la conférence et le discours humanitaire. Voir A. Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 691.

<sup>931</sup> Patricia Lewis peut être comptée à la fois comme intervenante de la conférence intergouvernementale et du forum de la société civile à Oslo.

<sup>932</sup> Voir chapitre 6.

<sup>933</sup> A Oslo, Ira Helfland intervient sous la bannière de l'ICAN mais à Nayarit, il reprend l'étiquette de l'IPPNW.

perspective différente. Les deux premiers offrent leur témoignage de survivant d'Hiroshima (Setsuko Thurlow avait 13 ans lors du bombardement)<sup>934</sup> et de Nagasaki (Yasuaki Yamashita avait 6 ans)<sup>935</sup>. Toshiki Fujimori qui avait 1 an en 1945 offre le récit que sa mère lui a transmis et raconte de manière émouvante comment celui-ci lui a été communiqué<sup>936</sup>. Masaki Koyanagi aborde la question des effets intergénérationnels puisqu'elle représente la troisième génération (sa grand-mère avait 22 ans au moment du bombardement)<sup>937</sup>. Enfin, Terumi Tanaka, également survivant de Nagasaki évoque son histoire mais intervient peut-être davantage en tant que secrétaire général de *Nihon Hidankyo* (la confédération japonaise des organisations de victimes des bombes A et H) et se concentre sur l'impact social et psychologique<sup>938</sup>.

La première session intitulé « D'Oslo à Nayarit » voit se succéder quatre présentations qui offrent ensemble une description du processus en cours et de son objectif d'interdiction. Gro Nystuen de l'ILPI se place sur le versant de la légitimité traditionnelle. Après avoir présenté un historique du DH, elle conclut :

« Alors que nous nous rassemblons à Nayarit pour approfondir notre compréhension de l'impact des armes nucléaires, il est également utile d'avoir à l'esprit que les discussions que nous avons ici font partie d'une tradition établie de diplomatie multilatérale, consistant à placer au centre la question des effets humanitaires des armes, à reconnaître qu'en fait, il existe des règles à la guerre, et que ces règles sont là pour nous protéger.<sup>939</sup> »

---

<sup>934</sup> Setsuko Thurlow, « Nagasaki, 9.08.1945 », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Thurlow.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>935</sup> Yasuaki Yamashita, « Nagasaki, 9.08.1945 », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Yamashita.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>936</sup> Toshiki Fujimori, « Long term effect of a nuclear weapon detonation », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Fujimori.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>937</sup> Masaki Koyanagi, « Intergenerational effects. A perspective from a third generation Hibakusha », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Koyanagi.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>938</sup> Terumi Tanaka, « Social and psychological impact », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Tanaka.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>939</sup> Beatrice Fihn, « Civil society and the humanitarian approach to nuclear weapons » intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/ICAN.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Juste après, Beatrice Fihn poursuit l'argument et indique que, de la même manière que les autres armes inacceptables l'ont été, les armes nucléaires doivent être interdites. Venant en appui de la précédente, sa présentation insiste sur la pertinence et même la nécessité d'un « ban » (les derniers mots de sa présentation sont « Le temps est venu désormais de négocier une interdiction »)<sup>940</sup>. Elle semble aussi destinée à renforcer encore l'image de l'ICAN et à crédibiliser son action. Dans son intervention centrée sur la probabilité du risque et l'ampleur des conséquences possibles, Tim Caughley tend également à crédibiliser l'ICAN dans la manière dont il présente les travaux d'Alan Robock et d'Ira Helfland, qui constituent les principaux points d'appui de l'argumentaire de l'ICAN sur le renouvellement des connaissances s'agissant des conséquences d'une explosion nucléaire. Dans le prolongement de l'argument de Gro Nystuen sur le fait que considérer les armes nucléaires comme politiques a conduit à perdre de vue les conséquences qu'elles pouvaient réellement engendrer, Tim Caughley cherche ainsi à démontrer qu'un aveuglement s'est produit par rapport aux multiples risques d'emploi du fait de la concentration de l'attention sur le terrorisme nucléaire. Selon lui, les travaux de Robock et Helfland constituent une exception.

Or Alan Robock intervient lors de la deuxième session consacrée aux aspects économiques et de développement, après la description du scénario d'une détonation nucléaire dans la ville de Mexico (sur le même principe que ce qui avait été fait à Oslo) par un représentant du ministère de l'intérieur<sup>941</sup> et une intervention de Richard Moyes (*Article 36*) sur les aspects économiques. A. Robock développe la thématique nucléaire sur 30 planches avant de conclure à la nécessité du désarmement<sup>942</sup>. S'ensuivent une

---

<sup>940</sup> *Ibid.*

<sup>941</sup> Rogelio Rafael Conde García, « Scenario of a nuclear weapon detonation in Mexico City: Analysis and Perspectives », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <http://www.sre.gob.mx/en/images/stories/cih/nationalcouncilcivilianprotectionmexico.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>942</sup> Alan Robock, « Consequences of Nuclear Conflict: Nuclear Winter Still a Threat », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <http://www.sre.gob.mx/en/images/stories/cih/ippnwrobock.pdf> (consulté le 20 avril 2022).



présentation sur les essais nucléaires à Semipalatinsk<sup>943</sup> et une autre sur les effets à long terme des explosions nucléaires<sup>944</sup>.

La troisième session se concentre sur les aspects sanitaires avec quatre présentations dont celle de l'OMS qui indique que l'organisation est impliquée dans les discussions sur la question depuis des décennies et s'oppose à la production, aux essais, au stockage, au transport et à l'emploi d'armes nucléaires. Il s'agit de la première prise de position de l'OMS dans le cadre des conférences CHAN. Masao Tomonoga intervient cette fois uniquement en tant que président de l'hôpital de la Croix-Rouge japonaise et non en tant que survivant<sup>945</sup>. Enfin, Ira Helfland clôt cette session avec une présentation relativement similaire à celle d'Oslo<sup>946</sup>. Le chercheur développe son argumentaire sans support informatique car celui-ci ne fonctionne pas<sup>947</sup>.

La dernière session reprend le thème du risque à travers quatre présentations : tout d'abord, celle de Bruce Blair, président de *Global Zero*, sur les risques associés aux armes nucléaires dans le contexte de la prolifération, de la cyberconflictualité et du terrorisme. Puis Patricia Lewis et Heather Williams présentent les résultats de l'étude « *Too close for Comfort* »<sup>948</sup> sur les cas qui auraient pu conduire à un emploi. Dans cette présentation, sont particulièrement remerciés la Suisse, l'Autriche et le Mexique pour leur soutien au projet, ainsi que la Norvège et l'Irlande pour leur soutien à l'initiative humanitaire.

Par la suite, un représentant de l'organisation internationale des migrations (OMI) se concentre sur les déplacements de population qui auraient lieu en cas d'explosion et

---

<sup>943</sup> Roman Vakulchuk, « Semipalatinsk Nuclear Testing: the Humanitarian Consequences », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

<sup>944</sup> Sara Sekkenes, « Challenges in addressing the long-term effects of nuclear explosions », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

<sup>945</sup> Masao Tomonoga, « If another 16 kiloton atomic bomb detonates on a modern city: A study based on Hiroshima/Nagasaki cases », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

<sup>946</sup> Ira Helfland, « Medical consequences of regional and large scale nuclear war », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

<sup>947</sup> John Loretz (IPPNW) présent à Nayarit, fait ce point dans un article pour le blog de l'IPPNW. Voir John Loretz, « Friends don't let friends... », 14 février 2014, URL : <https://peaceandhealthblog.com/2014/02/14/friends/> (consulté le 24 juillet 2021).

<sup>948</sup> Patricia Lewis, Heather Williams, Benoît Pelopidas, Sasan Aghlani, *Too Close for Comfort: Cases of Near Nuclear Use and Options for Policy*, Rapport de recherche Chatham House - Royal Institute of International Affairs, 2014, 30 p.

conclut que si les explosions nucléaires doivent être considérées comme impensables, alors les armes nucléaires aussi.

Un message vidéo d'Eric Schlosser, auteur du livre *Command and Control*<sup>949</sup> est projeté dans lequel il raconte un cas d'accident dans l'Arkansas.

Enfin, John Borrie de l'UNIDIR décrit aussi les résultats d'une étude qui confirme la conclusion de la conférence d'Oslo sur l'impossibilité du secours<sup>950</sup>.

L'observation du discours CHAN et des conférences fait apparaître la volonté des organisateurs et des promoteurs de mettre le public face à ce qu'ils considèrent comme la réalité du risque. L'idée que les gouvernements des ENDAN comme les populations seraient aveuglés et dans l'ignorance de la possibilité d'un emploi de l'arme nucléaire est perceptible. C'est ainsi qu'Alexander Kmentt décrit l'intégration comme la source d'une « *prise de conscience* » pour de nombreux participants<sup>951</sup>.

### ***b. La montée en puissance de l'interdiction***

Dans l'ensemble, cette conférence ne semble pas apporter de connaissances supplémentaires par rapport à celle d'Oslo. En comparaison de la première, cette seconde conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires met davantage en exergue les survivants et leur accorde aussi plus d'espace de parole ; elle développe les thématiques CHAN ; enfin, elle permet la montée en puissance du pronostic de l'interdiction. Comme nous l'avons remarqué, l'idée est évoquée par un plus grand nombre d'orateurs que lors de la conférence d'Oslo. Par ailleurs, les discours des États qui y font référence sont plus nombreux. Cela s'explique par au moins trois facteurs.

Premièrement, les travaux à l'ONU ont commencé à être orientés en ce sens, notamment au sein de l'OEWG. Même si celui-ci montre que l'objectif d'un « ban » est loin de faire consensus ou même de rassembler la majorité, il fait fonction d'entonnoir et commence à faire évoluer les débats (voir chapitre 6).

---

<sup>949</sup> Eric Schlosser, *Command and Control: Nuclear Weapons, the Damascus Accident, and the Illusion of Safety*, Penguin Press, 2013, 632 p.

<sup>950</sup> John Borrie, Tim Caughley, « An Illusion of Safety: Challenges of Nuclear Weapon Detonations for United Nations Humanitarian Coordination and Response », UNIDIR, 2014. Voir chapitre 3.

<sup>951</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 191.

Deuxièmement, le fait que l’Autriche annonce au début de Nayarit qu’une nouvelle conférence aura lieu dans un avenir proche, installe implicitement l’idée qu’un processus est en cours. En effet, le ministre de affaires étrangères Sebastian Kurz a annoncé le 13 février que l’Autriche accueillerait la conférence suivante d’ici la fin de l’année<sup>952</sup>. Comme l’explique A. Kmentt, « cette annonce a été bien accueillie et a apporté un élan supplémentaire aux discussions »<sup>953</sup>.

Troisièmement, l’ICAN paraît avoir mené une campagne active dans la perspective de Nayarit où elle se trouve encore « partenaire désigné pour la société civile »<sup>954</sup>. Dans le rapport qu’elle publie après la conférence, l’organisation met en valeur son action en amont, notamment pour convaincre les délégations de plaider pour un « ban » :

« Dans la préparation de la conférence de Nayarit, les militants de l’ICAN ont pris contact avec tous les gouvernements pour les encourager à participer à la conférence et à demander des négociations pour un traité d’interdiction des armes nucléaires. Nous avons rencontré les responsables des ministères des affaires étrangères dans les capitales, écrit aux parlementaires, organisé des forums publics et publié des documents exposant le plaidoyer pour une interdiction.<sup>955</sup> »

Encore une fois, l’ICAN est l’acteur qui porte le message le plus ouvertement même si d’emblée, en introduction de la conférence, le ministre des affaires étrangères, José Antonio Meade Kubrikeña décrivant l’arme nucléaire comme une épée de Damoclès, et reprenant les thématiques CHAN indique explicitement que les armes nucléaires devraient être interdites et éliminées. Il suggère que le TNP est une tolérance transitoire qui « n’a jamais signifié la légalité ou la légitimité de la possession des arsenaux nucléaires ». Ici, la dimension politique est bien réintroduite. La différence d’orientation avec la conférence d’Oslo est marquée dès le début, mais encore plus flagrante lors de la conclusion par le président de la conférence qui déclare dans son rapport final que Nayarit constitue le point de non-retour. Il s’agit d’un tournant, dans la

---

<sup>952</sup> Le ministre des affaires étrangères Sebastian Kurz a fait cette annonce lors d’une conférence de presse le premier jour de la conférence de Nayarit. Voir le communiqué de presse du ministère des affaires étrangères autrichien en date du 13 février 2014, URL : <https://www.bmeia.gv.at/en/the-ministry/press/news/2014/kurz-paradigm-shift-in-nuclear-disarmament-is-overdue/> (consulté le 26 juillet 2021).

<sup>953</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 692.

<sup>954</sup> ICAN, « Nayarit – A point of no return », rapport sur la deuxième conférence sur l’impact humanitaire des armes nucléaires, février 2014.

<sup>955</sup> *Ibid*, p. 12 (« ICAN in action. Raising public awareness and building political support »).

mesure où l'objectif d'une interdiction des armes nucléaires qui pourrait conduire à leur élimination n'est plus implicite mais ouvertement assumé.

Une partie de ces conclusions s'inscrivent dans une dimension concrète et correspondent à l'argumentaire CHAN : les effets des armes nucléaires ne connaissent pas de frontière (« c'est donc une grande préoccupation partagée par tous ») ; au-delà des destructions et morts immédiates, l'environnement et le développement socio-économique seraient endommagés, et les souffrances seraient étendues, les plus pauvres seraient les plus touchés ; la reconstruction prendrait des décennies ; l'exposition aux radiations aurait des conséquences à court et long terme sur le plan de la santé [CONSEQUENCES] ; le risque d'emploi a augmenté (en raison de la prolifération, de la vulnérabilité des réseaux de *command and control* à des attaques cyber et à des erreurs humaines, l'accès potentiel d'acteurs non étatiques, en particulier terroristes) ; il est d'autant plus élevé que davantage d'États déploient des armes nucléaires avec des niveaux d'alerte élevé (risque accru d'accident, d'erreur, d'emploi non autorisé, etc.) [RISQUE] ; aucune OI, aucun État n'a la capacité d'apporter de l'assistance en cas d'emploi et il ne serait pas possible d'établir de telles capacités [SECOURS].

Ces conclusions sont attendues et dans la continuité de la conférence d'Oslo. Celles de nature politique sont décrites comme ayant surpris une partie de l'assemblée car le Mexique y affirme que les discussions sur l'impact humanitaire des armes nucléaires devraient :

« conduire à l'engagement des États et de la société civile pour parvenir à de nouveaux standards internationaux et de nouvelles normes, à travers un instrument juridiquement contraignant d'interdiction.<sup>956</sup> »

Tel est l'objectif énoncé dans le rapport du président de la conférence, mais peut-être pas celui de la majorité des participants. À en croire le compte-rendu posté sur le site de RCW, l'interdiction des armes nucléaires constitue le moyen de progresser pour « au moins vingt gouvernements présents ». Si ce nombre est valorisé par le récit de l'ONG, il est loin de représenter une majorité.

Cela peut expliquer la gêne de l'Autriche par rapport à cette conclusion. Ce que plusieurs récits indiquent<sup>957</sup>. En effet, bien que l'idée d'un processus d'interdiction

---

<sup>956</sup> Chair's summary, Second conference on the humanitarian impact of nuclear weapons, Nayarit, 14 février 2014.

semble correspondre au positionnement fondamental de Vienne<sup>958</sup>, le fait de l'engager à ce moment-là risque de créer des difficultés pour rassembler lors de l'échéance suivante. Ce que confirme William Potter apporte en notant que : « Les représentants autrichiens qui avaient annoncé plus tôt l'intention de leur pays d'accueillir la troisième conférence, ont [...] été pris par surprise. Leur tâche d'impliquer les États dotés dans le processus sur l'impact humanitaire s'en est trouvée compliquée.<sup>959</sup> »

Par ailleurs, selon lui, des ONG ont aussi semblé découvrir cette conclusion en séance : « Même certains défenseurs de la société civile pourtant, ont semblé surpris quand, à la fin d'une conclusion exceptionnellement longue, le président mexicain de la conférence a présenté un document non-négocié appelant à l'engagement d'un processus diplomatique [...]»<sup>960</sup> »

La lecture du blog de l'IPPNW à cette période semble confirmer que tous les militants présents et tous les responsables d'ONG n'étaient effectivement pas au courant que le Mexique offrirait une telle conclusion. John Loretz, alors directeur de programme à l'IPPNW, y publie un compte-rendu quotidien. Il s'étonne de l'absence des États-Unis, compte tenu du fait que le Mexique avait indiqué qu'il s'agirait d'une conférence scientifique sans résultat prédéterminé. « Le traité d'interdiction n'est pas à l'agenda » écrit-il le 13 février. Il ajoute : « Ni aucune autre proposition spécifique pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.<sup>961</sup> ». John Loretz ensuite laisse ainsi penser que l'ICAN a largement influencé les conclusions mexicaines : « Ce que l'ICAN voudrait qu'ils [le Mexique] proposent est que la prochaine étape après Nayarit soit le démarrage d'un processus pour un traité d'interdiction qui contraigne les États possesseurs à

---

<sup>957</sup> Potter, page 82. Nous reviendrons sur ce point dans la sous-section suivante : 5.3.2. Vienne et l'Engagement autrichien.

<sup>958</sup> Comme le rappelle RCW en relayant l'information concernant la future conférence qui serait organisée par l'Autriche, son président Heinz Fischer, lors de la réunion de haut-niveau (HLM) de l'ONU sur le désarmement en septembre 2013 avait déclaré : « les armes nucléaires devraient être stigmatisées, interdites et éliminées avant de nous abolir ». Voir « Austria to host next step in the humanitarian initiative », RCW News, 13 février 2014, <https://www.reachingcriticalwill.org/news/latest-news/8615-austria-to-host-next-step-in-the-humanitarian-initiative> (consulté le 26 juillet 2021).

<sup>959</sup> William Potter, « Disarmament diplomacy », *op. cit.*, p. 82.

<sup>960</sup> *Ibid.*

<sup>961</sup> John Loretz, « The ban is coming, despite the boycott », 13 février 2014, URL : <https://peaceandhealthblog.com/2014/02/13/nayarit-day-two/> (consulté le 24 juillet 2021).

éliminer leurs armes nucléaires. Cet objectif n'est pas un secret [...] Tout est écrit sur le site internet de l'ICAN.<sup>962</sup> »

Quelle que soit la prudence qu'il convient d'adopter en maniant un tel témoignage, qui peut être la simple restitution des observations de l'auteur aussi bien qu'un élément de communication à des fins stratégiques, il incite à creuser davantage le rôle de l'ICAN et la relation de l'organisation avec les États promoteurs de l'initiative.

### *c. La réunion des militants et le rôle de l'ICAN*

Contrairement au Forum de la société civile d'Oslo, celui de Nayarit est peu documenté, mais la série de photos de l'album que l'ICAN a postée sur le réseau social de photographies *Flickr* permet de se représenter l'événement. L'une des photos intitulée « Réunion des militants d'ICAN à Nayarit » explique en légende que 137 militants de 83 organisations et 44 pays différents y ont assisté entre le 11 et le 13 février.

Malgré le nombre de participants, la réunion ne semble pas d'une ampleur telle que celle d'Oslo. Il ne s'agit pas d'un forum de la société civile mais d'une réunion des militants de l'ICAN. Cela peut s'expliquer par le fait que lors de cette phase de l'initiative, l'ICAN cible certainement son action sur l'engagement des États et n'a plus besoin de démontrer sa légitimité en tant que représentation de la société civile. Que ce soit sous la bannière ICAN ou IPPNW, l'organisation est beaucoup plus intégrée dans le programme de la conférence intergouvernementale. De surcroît, les ONG participent à l'échange de vues avec les États.

D'après William Potter, l'ICAN et plusieurs autres ONG avaient « eu des relations personnelles de longue date avec des responsables du ministère des affaires étrangères mexicain » et « ont été consulté par le gouvernement hôte au sujet de l'agenda et des participants »<sup>963</sup>. En définitive, leur influence est sans doute aussi importante qu'à Oslo<sup>964</sup>.

Cette réunion de militants se tient dans une salle de l'hôtel de la conférence. Après une première partie au format habituel et statique avec une succession de panels,

---

<sup>962</sup> *Ibid.*

<sup>963</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*, p. 81-82.

<sup>964</sup> L'influence qu'elles ont pu avoir sur la conclusion mexicaine n'est pas établie.

dans les deux autres parties, l'installation du mobilier suggère des activités différentes<sup>965</sup>.

Les panels<sup>966</sup> sont composés de certains membres de l'équipe dirigeante de l'ICAN ou d'autres ONG<sup>967</sup>, ainsi que de représentants d'OI, comme Lou Maresca du CICR ou des représentants d'États comme Tonie Jacquez, diplomate mexicaine qui accueille alors l'ICAN à Nayarit<sup>968</sup>. Plusieurs photographies montrent des participants tenant le micro, suggérant une certaine interactivité.

Par la suite, dans une première configuration, les participants se retrouvent par deux, face à face (assis ou non), ce qui suggère un entraînement au plaidoyer par exemple (d'autant que le choix des paires semble tenir compte des niveaux d'expérience). Dans une deuxième configuration, les chaises sont disposées en cercle, parfois avec un participant écrivant sur un *Paperboard*. Cela semble correspondre aux travaux décrits par John Loretz qui offre le seul témoignage relativement précis de cette réunion. Il indique : « Le matin était dédié aux sessions de stratégie régionale – perspectives partagées sur la manière dont les questions nucléaires se présentent en fonction des différents pays et des environnements politiques, ainsi que sur les stratégies qui seraient les plus efficaces vers une interdiction.<sup>969</sup> »

Les militants auraient alors été répartis dans des groupes selon leur appartenance géographique (États sous parapluie nucléaire / États dotés). John Lorentz raconte aussi que la réunion s'est terminée « sur une note émouvante » avec le témoignage de Setsuko Thurlow munie d'une bannière jaune portant le nom de ses camarades d'école tuées lors du bombardement<sup>970</sup>. Il conclut alors : « Avec son message – que les victimes de la guerre nucléaire ne sont pas des statistiques mesurées par centaines de milliers, mais plutôt des individus dont la vie a été écourtée par les armes les plus terrifiantes jamais inventées – chaque personne dans la salle était prête à faire pression auprès des

---

<sup>965</sup> D'après le classement et la numérotation des photos, les deux parties semblent se succéder dans cet ordre.

<sup>966</sup> Tout au moins ceux qui sont visibles sur les photos.

<sup>967</sup> On reconnaît notamment Ray Acheson, Richard Moyes, Bekele Gonfa, Akira Kawasaki, Hector Guerra. Par ailleurs, sont présents : Beatrice Fihn, Susie Snyder, Gaukhar Mukhatzhanova, Ronald Mc Coy, Tilman Ruff, Arielle Denis, Tim Wright, Rebecca Johnson, Alice Slater, Jackie Cabasso, John Lorentz, Magnus Løvold, etc.

<sup>968</sup> John Loretz, « ICAN arrives in Nayarit », *IPPNW Peace and Health Blog*, 12 février 2014, URL : <https://peaceandhealthblog.com/2014/02/12/day-one-nayarit/> (consulté le 24 juillet 2021).

<sup>969</sup> John Loretz, « The ban is coming, despite the boycott », *op. cit.*

<sup>970</sup> La banderole a également été déployée lors du témoignage de Setsuko Thurlow lors du Forum de l'ICAN à Paris en 2019 (observation de l'auteur).

délégations pour un traité d'interdiction »<sup>971</sup>. L'émotion est décrite ici comme moteur de l'action. Cette action consiste à faire du lobbying auprès des représentations gouvernementales.

Et l'ICAN semble aussi vouloir motiver celle des ENDAN par ce biais. En effet, comme à Oslo, l'ICAN a préparé un support vidéo qui concourt au cadrage humanitaire et à celui de l'interdiction<sup>972</sup>. D'emblée, l'objectif est affiché :

« Les armes nucléaires ne peuvent pas être désinventées mais la notion qu'elles sont acceptables peut l'être. »

Comme pour celle d'Oslo, la vidéo commence par impliquer le spectateur en utilisant la première personne du pluriel (« comme si nous étions inconscients des conséquences inévitables »). Le « nous » est celui de la responsabilité mais aussi d'une forme de projection de la victimisation :

« Un jour, celui où l'on s'y attendra le moins, une arme nucléaire que ce soit par accident ou par conception [...] délivrer sa puissance contre nous. »

On retrouve finalement les thématiques habituelles mais les messages semblent plus travaillés. Par exemple, la possibilité d'un emploi accidentel est abordée en de multiples endroits, notamment en renversant la perspective avec la notion de chance : tandis qu'à l'image apparaissent des dés à jouer, le message est « chaque jour sans explosion nucléaire est un jour de chance ». La vidéo fait intervenir Eric Schlosser, Peter Maurer président du CICR et Robert Ticker de la Croix-Rouge australienne. Une dimension morale est introduite à la quatrième minute quand la voix-off indique que les armes nucléaires ne sont pas un progrès technologique mais « une régression à un âge de la barbarie ». Les images alors projetées – Hitler vociférant, les jeunesses hitlériennes, des pieds enchaînés en marche – illustrent ensuite le fait que « l'histoire a montré la part sombre de l'humanité, le mal que nous pouvons nous faire les uns aux autres ». Elle associe donc les armes nucléaires au Mal puis passe à la question du Bien pour indiquer que l'histoire a également montré que « des décisions peuvent être prises pour lutter contre l'injustice ». S'ensuivent les photographies de prix Nobel de la paix (Aung San Suu Kyi, Malala Yousafzai, Martin Luther King, Nelson Mandela) et

---

<sup>971</sup> John Loretz, « The ban is coming, despite the boycott », *op. cit.*

<sup>972</sup> ICAN, « The urgency of banning nuclear weapons », vidéo pour la conférence de Nayarit, mise en ligne sur Youtube le 14 février 2014, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=gLsThOaODVI> (visionné le 26 juillet 2021).



un commentaire (« Ces décisions ont changé le futur ») qui introduit une vision de l'avenir avec un défilé rapide de visages pendant 30 secondes et le message en majuscules « BAN NUCLEAR WEAPONS NOW » et enfin le logo ICAN.

#### 4.3.2. Vienne et l'Engagement autrichien

La conférence de Vienne se déroule les 8 et 9 décembre 2014, un peu moins d'un an après celle de Nayarit et surtout à quelques mois de la RevCon du TNP de 2015. Le nombre de participants s'accroît pour atteindre cent cinquante-huit États – soit onze États de plus qu'à Nayarit – et un total d'environ neuf-cents individus – compte tenu des représentants de la société civile. Cette hausse résulte de de l'ajout de vingt-neuf États qui n'étaient pas à Nayarit<sup>973</sup> compensé par l'absence de dix-huit États présents à Nayarit<sup>974</sup>. L'augmentation s'explique notamment par la venue de plusieurs membres de l'OTAN absents à Nayarit, y compris deux EDAN (les États-Unis et le Royaume-Uni). L'Inde et le Pakistan sont toujours présents. La Chine n'est pas représentée à un niveau officiel mais par un membre de l'Association chinoise pour la maîtrise des armements et le désarmement (*China Arms Control and Disarmament Association*, ACDA). Le nombre de représentants des autres groupes n'a pas beaucoup évolué, sauf pour la ligue arabe et l'ASEAN avec respectivement quatre et deux États supplémentaires<sup>975</sup>. La liste des participants<sup>976</sup> dénombre cent cinquante-trois ONG<sup>977</sup> et vingt-et-une organisations internationales. Une nouvelle fois, le programme de « sponsorship » du PNUD a été actionné pour permettre à certaines délégations de faire le déplacement.

L'ICAN conserve un rôle important dans le dispositif en organisant un forum de la société civile les deux jours précédant la conférence intergouvernementale. Ce forum destiné à « créer une pression publique sur les dirigeants politiques et les décideurs et à

---

<sup>973</sup> Andorre, Azerbaïdjan, Belize, Brunei Darussalam, Chypre, Croatie, États-Unis, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Oman, Ouzbékistan, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, San Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Swaziland, Syrie, Tchad, Timor oriental, Tunisie, Yémen.

<sup>974</sup> Cap Vert, Fidji, Gabon, Grenade, Guinée, Guyane, Haïti, Kiribati, Liberia, Palau, Palestine, Panama, Papouasie Nouvelle-Guinée, Sao Tome et Principes, Tadjikistan, Tonga, Tuvalu

<sup>975</sup> L'augmentation de deux États pour l'ASEAN est notable dans la mesure où le nombre total de ce groupe s'élève seulement à 10 membres.

<sup>976</sup> Liste des participants de la conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abroestung/HINW14/HINW14\\_participants.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abroestung/HINW14/HINW14_participants.pdf) (consulté le 26 juillet 2021).

<sup>977</sup> 48 personnes sont accréditées au nom de l'ICAN. Les autres ONG comptent entre 1 et 10 membres (mais le plus souvent 1 à 3), sauf le PNND dont la délégation s'élève à 35 membres.

permettre un débat public mieux informé »<sup>978</sup> réunit environ six-cents participants. Il s’articule autour de « discours inspirants », de panels de discussions et de présentations interactives pour engager un débat et « permettre aux participants de partager leurs idées sur les manières de progresser », d’ateliers de plaidoyer pour « mobiliser les “troupes” »<sup>979</sup> et d’un « marché » (« marketplace ») où les organisations et les réseaux peuvent présenter leurs idées<sup>980</sup>.

L’album photo mis en ligne par l’ICAN sur *Flickr* montre des stands tenus par différentes organisations (*Pax Christi*, ILPI, *Don’t bank on the bomb*, etc.) qui semblent correspondre à ce marché<sup>981</sup>. Une recherche via *Wayback Machine* permet de retrouver quelques informations complémentaires notamment sur les intervenants<sup>982</sup>. Sont prévus notamment Ela Gandhi (petite fille de Mahatma Gandhi), Tony de Brum (ministre des affaires étrangères des Îles Marshall)<sup>983</sup>, Christopher Weeramantry, ancien vice-président de la CIJ, ainsi que plusieurs intervenants d’Oslo et/ou de Nayarit (Setsuko Thurlow, Eric Schlosser, Desmond Tutu, Jody Williams).

A nouveau, l’ICAN se retrouve comme point de contact central pour les ONG. Elle diffuse l’information aux participants une fois leur inscription terminée. En revanche, l’ICAN n’apparaît dans le programme officiel que comme organisatrice d’un événement en marge intitulé « Les représentants élus et l’initiative humanitaire ».

Sur le plan du cadrage CHAN, Vienne s’inscrit nettement dans la continuité des conférences précédentes en développant certains aspects qui avaient été seulement rapidement traités auparavant. Le tournant pris à Nayarit est incontestable. L’objectif

---

<sup>978</sup> ICAN, « Civil society forum, The courage to ban nuclear weapons », Guide pratique pour les participants, décembre 2014.

<sup>979</sup> Jean-Marie Collin, « 3<sup>ème</sup> conférence sur l’impact humanitaire des armes nucléaires », *op. cit.*

<sup>980</sup> *Ibid.*

<sup>981</sup> <https://www.flickr.com/photos/icanw/albums/72157649234838768/page1> (consulté le 28 juillet 2021).

<sup>982</sup> <https://web.archive.org/web/20141217085949/https://goodbyenuk.es/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2020).

<sup>983</sup> Comme nous l’évoquons ultérieurement, les Îles Marshall ont une histoire particulière par rapport aux armes nucléaires puisque les Etats-Unis y ont conduit des dizaines d’essais nucléaires dans les années 50-60. Par ailleurs, en 2014, les Îles Marshall ont introduit un recours contre les neuf Etats possesseurs d’armes nucléaires devant la cour internationale de justice (sur le thème du désarmement nucléaire). Cette démarche qui s’inscrit dans la période de l’initiative sur les CHAN n’y semble cependant pas directement liée. Ce constat ressort notamment d’un entretien (voir entretien avec Elisabeth Quanquin précédemment cité) et de l’analyse de la manière dont les acteurs de l’initiative se saisissent assez mollement de ce sujet. Si l’ICAN entretient des liens avec Tony de Brum et met en valeur les cas de victimes des Îles Marshall, ce recours ne semble pas faire partie de la stratégie globale des prohibitionnistes.

prohibitionniste est beaucoup plus visible, dans les discours, les présentations et même la structure de la conférence. Pour commencer, nous reviendrons sur la genèse de la conférence, puis nous verrons quels nouveaux ressorts sont utilisés ici dans le but de conduire la mobilisation vers l'interdiction et enfin, nous consacrerons un développement à l'Engagement autrichien qui constitue l'un des points d'appui de la translation de la mobilisation humanitaire vers l'objectif d'interdiction.

### *a. Genèse de la conférence*

La genèse de la conférence de Vienne est notamment documentée par l'ouvrage d'Alexander Kmentt qui en est l'un des principaux initiateurs. Il explique ainsi que l'idée d'accueillir une conférence humanitaire en Autriche est ressortie de « discussions stratégiques informelles » notamment lors des réunions dites « de Berkshire » dans les mois qui précéderent la conférence de Nayarit<sup>984</sup>.

Ces réunions étaient organisées par l'ICAN et l'ONG Article 36 avec l'objectif de pousser un processus d'interdiction des armes nucléaires. Comme pour celles du groupe d'Amersham, des représentants d'États, d'ONG et d'OI participaient en leur capacité personnelle et non à titre officielle. À cette époque, une troisième conférence était déjà prévue mais sans date. L'Afrique du Sud, qui devait l'accueillir et éventuellement lancer ainsi un processus de négociation, ne souhaitait pas le faire avant la conférence d'examen du TNP de 2015. Ainsi, certains s'inquiétaient du délai qui s'écoulerait entre la conférence de Nayarit et l'hypothétique conférence en Afrique du Sud et du risque que cela nuise à la dynamique de la mobilisation humanitaire. La solution aurait alors émergé avec l'idée d'une troisième conférence à Vienne dont la motivation originale était de « maintenir l'élan de l'initiative humanitaire jusqu'à la conférence d'examen du TNP de 2015 et une possible conférence en Afrique du Sud par la suite »<sup>985</sup>.

L'organisation de cette conférence a nécessairement demandé une validation de haut niveau compte tenu de l'implication visible du ministre des affaires étrangères Sebastian Kurz. Emmanuelle Maitre et Pauline Levy, dans leur monographie sur la diplomatie du désarmement de l'Autriche, montrent bien comment le sujet a monté les

---

<sup>984</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p.33.

<sup>985</sup> *Ibid.*

échelons. Selon les auteurs, « cette transition de la sphère technique à un niveau politique se fit sans difficulté ; la classe politique autrichienne partage un rejet transpartisan de la question nucléaire dans son ensemble.<sup>986</sup> »

Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'annonce de l'Autriche concernant la tenue d'une future conférence CHAN avait été faite au tout début de celle de Nayari et les conclusions du Mexique avaient embarrassé Vienne. Compte tenu du positionnement abolitionniste de l'Autriche, il est évident que cet embarras ne vient pas d'une inadéquation entre les objectifs affichés par le Mexique et ceux poursuivis par l'Autriche. Il s'agit davantage d'une question de tactique dans un environnement alors extrêmement divisé. Cette préoccupation est décrite par Alexander Kmentt qui précise que : « L'objectif de la conférence de Vienne était d'intensifier le focus sur les conséquences humanitaires et les risques associés aux armes nucléaires sans être explicite sur une direction politique possible ou une conclusion.<sup>987</sup> »

Cette volonté d'avancer prudemment se retrouve à différentes étapes de l'initiative. Dès 2010, lors de l'adoption du langage humanitaire dans le document final de la RevCon du TNP, certains acteurs préconisent de ne pas en faire grand cas publiquement. De la même manière, la définition du mandat du groupe de travail à composition non limitée (OEWG)<sup>988</sup> qui servira finalement d'enceinte de pré-négociation du TIAN, reste évasive à dessein.

Avec sa conclusion, le Mexique brule les étapes. Même s'il indique que ce document du président de la conférence n'est pas négocié et ne lie pas les participants, parmi ces derniers, certains manifestent leur mécontentement de ne pas voir leurs vues reflétées et surtout que se confirme leur crainte par rapport à l'engagement d'un processus. Or, à ce stade de l'initiative, l'Autriche ne tient pas à perdre le soutien de ces États – principalement les États sous parapluie. Alexander Kmentt indique qu'elle espère même gagner la participation des EDAN, ce qui ne correspond pas à l'idée qui semble acquise bien en amont de poursuivre ce processus sans les EDAN. Pourtant, la suite donnera raison à l'Autriche sur ce point.

---

<sup>986</sup> Emmanuelle Maitre, Pauline Levy, « Becoming a disarmament champion: the Austrian crusade against nuclear weapons », *Nonproliferation Review*, *op. cit.*, p. 537-557.

<sup>987</sup> *Ibid.*

<sup>988</sup> Nous revenons sur cette étape cruciale de l'initiative dans le chapitre 6.

S'ensuit donc pour Vienne un travail de persuasion auprès des différents gouvernements. A. Kmentt raconte que les États sous parapluie multiplient les démarches diplomatiques pour connaître les objectifs de la conférence de Vienne et rappeler leur opposition à un processus d'interdiction. Finalement, « le lien clair établi avec le TNP et la garantie concernant les objectifs et conclusions prévues pour la conférence de Vienne ont rendu difficile pour les États sous parapluie de se distancier de l'initiative humanitaire ou même de ne pas assister à l'événement autrichien »<sup>989</sup>. Quant aux EDAN, Vienne parvient à convaincre les États-Unis de participer et le Royaume-Uni suit. La France est donc le seul EDAN de l'OTAN à maintenir son refus. Par ailleurs, la Chine et la Russie n'assistent pas non plus officiellement à la conférence.

Si l'Autriche promet aux uns qu'elle n'a pas l'intention de lancer un processus et qu'elle veillera à refléter l'ensemble des vues en conclusion de la conférence, elle fait face à la pression des autres, c'est-à-dire les États qui estiment que le temps des conférences basées sur les faits est terminé et qu'il faudrait désormais « regarder plus attentivement dans quelle direction ce discours humanitaire se dirigeait et quelles conclusions politiques et juridiques devaient en sortir »<sup>990</sup>. Ces orientations sont perceptibles dans le programme de la conférence.

### ***b. De nouveaux ressorts***

L'introduction de la conférence<sup>991</sup> fait déjà apparaître les principaux accents que Vienne y a placés : il s'agit d'une part de la dimension juridique, symbolisée par la présence du président du CICR et d'autre part, de l'impératif moral à travers le message du pape François lu par l'archevêque Silvano Maria Tomasi. Les autres déclarations introductives sont attendues : le ministre des affaires étrangères de l'Autriche Sebastian Kurz ouvre la conférence, suivi par Angela Kane, haute-représentante des Nations Unies pour le désarmement. Tous les deux insistent sur l'urgence de la situation. Setsuko Thurlow qui n'intervient pas au nom de l'ICAN mais d'*Hibakusha stories*, conclut son discours en exhortant les participants à l'action :

---

<sup>989</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, .p.695.

<sup>990</sup> *Ibid.*

<sup>991</sup> Voir le programme de la conférence en annexe. Disponible sur internet, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14vienna-Program.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14vienna-Program.pdf) (consulté le 26 juillet 2021).

« Engageons ce processus, en commençant par les négociations d'un traité d'interdiction, ici et maintenant à Vienne<sup>992</sup> »

Plusieurs acteurs et observateurs notent que la conférence de Vienne développe de nouvelles thématiques par rapport à Nayarit et Oslo en mentionnant : les essais nucléaires, les aspects éthiques et juridiques. En effet, ceux-ci font l'objet de sessions spécifiques.

Le premier panel est décomposé en deux sous-sessions dont la première est consacrée à l'impact des explosions nucléaires et la seconde plus précisément à l'impact des essais nucléaires avec cinq intervenants dont trois apportent un témoignage (Abacca Anjain-Maddison pour les Îles Marshall, Sue Coleman-Haseldine pour l'Australie et Michelle Thomas pour les États-Unis). Cette conférence s'appuie comme les précédentes sur des témoignages de victimes mais en axant moins sur les survivants des bombardements nucléaires et davantage sur les essais. Par ailleurs, Arjun Makhijani président de l'Institut pour l'énergie et la recherche environnementale étend la prise en compte des conséquences au-delà des essais (extraction du minerai, production, retraitement, stockage des déchets, etc.)<sup>993</sup>. Il indique que les sites d'essais se trouvaient « surtout sur des terres tribales et coloniales ». Cette remarque fait partie aussi des deux thématiques relativement nouvelles qui sont alors développées sous la thématique CHAN : d'une part, le colonialisme et d'autre part, le genre.

Le deuxième panel, portant sur les « facteurs de risque d'emploi intentionnel ou accidentel » fait appel à cinq intervenants dont deux étaient déjà présents à Nayarit (Eric Schlosser<sup>994</sup> et Bruce Blair). Les trois autres sont Reinhard Mechler de l'Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes de l'université d'économie de Vienne qui présente une « perspective systémique du risque d'emploi d'armes

---

<sup>992</sup> Setsuko Thurlow, intervention lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14\\_Speech\\_Setsuko.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14_Speech_Setsuko.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

<sup>993</sup> Arjun Makhijani, « Assessing the Harm from Nuclear Weapons Testing and Production », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S1\\_Presentation\\_Arjun\\_Makhijani.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S1_Presentation_Arjun_Makhijani.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

<sup>994</sup> Eric Schlosser, « *The most dangerous machine* », présentation lors de la conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S2\\_Presentation\\_Eric\\_Schlosser.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S2_Presentation_Eric_Schlosser.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

nucléaires »<sup>995</sup>, Camille M. François de l'école de droit d'Harvard sur le risque cyber<sup>996</sup>, et Seth Baum du *Global Catastrophic Risk Institute* sur la guerre nucléaire<sup>997</sup>.

Le troisième s'intitule « Scénarios, défis et capacités s'agissant d'armes nucléaires et d'autres événements ». Il débute par une présentation de Hans Kristensen (*Federation of Atomic Scientists*) et Matthew McKinzie (*Natural Resources Defense Council, NRDC*) centrée sur les doctrines, les types de planification nucléaire et les conséquences potentielles associées. Ce qui se traduira dans les conclusions de l'Autriche par un paragraphe qui développe davantage la dimension sécuritaire des armes nucléaires dans le paradigme humanitaire (cf. *infra*). Ensuite, Micah D. Lowenthal (*National Academy of Sciences*) apporte de nombreux schémas d'illustration des effets d'une explosion pour envisager les réponses y compris la nécessité d'une évacuation, la centralité de la préparation et des exercices. Mark Pillay (Police sud-africaine) prend appui sur les capacités de réponse en cas d'événement radiologique, biologique ou chimique mises en place pour la coupe du monde de football en 2010, tout en indiquant que l'explosion nucléaire avait été exclue car il n'aurait pas été possible d'y faire face. Enfin, Rudolph Muller (OCHA) revient sur la difficulté d'organiser la résilience face à une explosion nucléaire.

Ces trois panels occupent la première journée qui se termine avec une réception puis la projection du document « *The man who saved the world* »<sup>998</sup> tandis que la seconde ne prévoit qu'un seul panel et deux séances de discussions.

Le quatrième panel est celui des normes à travers une approche juridique portée par cinq interventions<sup>999</sup> et une insistance sur la dimension morale, en particulier par la

---

<sup>995</sup> Reinhard Mechler, « *Risk from Nuclear Weapons Use: A System's Perspective* », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S2\\_Presentation\\_Reinhard\\_Mechler.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S2_Presentation_Reinhard_Mechler.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

<sup>996</sup> Camille M. François, « *Cyber risks in securing nuclear weapons from unauthorized or inadvertent use* », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014 (consulté le 11 mai 2022).

<sup>997</sup> Seth Baum, « *What is the risk of nuclear war?* », présentation lors de la conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S2\\_Presentation\\_Seth\\_Baum\\_text.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S2_Presentation_Seth_Baum_text.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

<sup>998</sup> « *The man who saved the world* », film de Peter Anthony (2014) centrée sur l'histoire de Stanislav Petrov, officier de l'armée de l'air chargé de surveiller d'éventuels tirs balistiques sur le territoire soviétique. En 1983, il perçoit des signaux mais refuse de croire qu'il s'agit véritablement d'une attaque nucléaire. Il s'agit d'une illustration très fréquemment utilisée dans les récits portant sur le risque nucléaire et le facteur « chance ».

voix de Nobuo Hayashi (Université d'Oslo) qui disqualifie le point de vue conséquentialiste pour mettre en valeur à l'inverse une approche déontologique, qu'il définit comme la considération « du statut moral intrinsèque d'une action et non du statut moral de ses conséquences ». De là, il prend l'exemple de la condamnation de la torture, en invoquant le progressisme des Lumières et argumente :

« En d'autres mots, nous estimons que la torture, même efficace, est trop cruelle pour être tolérée. Mais alors, s'il en est ainsi, pourquoi ne pas penser aussi que la souffrance ou la menace de celle-ci engendrée par les armes nucléaires, qui est supposément « nécessaire » est trop cruelle pour être tolérée ? »<sup>1000</sup>

Si la dimension morale a pu être soulevée lors des précédentes conférences, c'est réellement à Vienne qu'elle s'épanouit dans les interventions et les présentations. Elle sera progressivement transportée dans les enceintes onusiennes. Ce que confirme Ray Acheson : « L'intersection entre le droit et la moralité est devenue un thème central lors de la troisième conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires.<sup>1001</sup> »

Sur la forme, la conférence de Vienne ne présente pas réellement de nouveauté à quelques exceptions près, et tout d'abord, celle de l'accueil des participants, comme le raconte Jean-Marie Collin dans son rapport de la conférence : « L'Autriche, État résolument “non nucléaire”, a décidé de donner le ton aux diplomates et participants dès leur entrée au sein du palais de la Hofburg, qui a accueilli la troisième conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires les 8 et 9 décembre 2014. Le personnel de la Croix-Rouge, en tenue de décontamination nucléaire, attribuait à chacun une carte

---

<sup>999</sup> Dr Jorge Vinuales (Université de Cambridge), Steven A. Solomon (OMS), Helen Durham (CICR), Gro Nystuen (ILPI) et Nobuo Hayashi (Université d'Oslo). Les interventions sont disponibles sur le site du ministère des Affaires étrangères autrichien, URL : <https://www.bmeia.gv.at/en/european-foreign-policy/disarmament/weapons-of-mass-destruction/nuclear-weapons/2014-vienna-conference-on-the-humanitarian-impact-of-nuclear-weapons/presentations/> (consulté le 11 mai 2022).

<sup>1000</sup> Nobuo Hayashi, « The fundamental ethical and moral principles on which international legal regulations of nuclear weapons are based », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S4\\_Presentation\\_Nobuo\\_Hayashi.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S4_Presentation_Nobuo_Hayashi.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

<sup>1001</sup> Ray Acheson, « Filling the gap », in Reaching Critical Will, « Filling the gap. Report from the third conference on the humanitarian impact of nuclear weapons », 8-9 décembre 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/vienna-2014/filling-the-gap.pdf> (consulté le 28 juillet 2021).



indiquant s'ils étaient ou non contaminés par des radiations issues d'une détonation nucléaire militaire [...] <sup>1002</sup> »

On se souvient que la délégation autrichienne était intervenue lors de la conférence d'Oslo en mentionnant le travail réalisé en coopération avec la Croix-Rouge. La mobilisation de l'organisation pour la conférence de Vienne tend à confirmer son rôle dans la mise à l'agenda du sujet en Autriche. Au-delà, cette mise en scène rappelle les différents artifices des discours des conférences précédentes destinées à impliquer les participants et la notion de dispositif de sensibilisation. La volonté de bousculer les participants, de les faire sortir du cadre habituel est saillante.

Au terme de ces deux journées, l'Autriche produit un document de conclusion présenté sous sa seule responsabilité, comme elle s'y était engagée. Les conclusions sont dans la droite ligne de Nayarit, légèrement plus développées et avec l'ajout de paragraphes concernant les sujets supplémentaires de Vienne (essais nucléaires, dimension juridique, pression morale). Répondant encore à sa promesse aux EDAN et aux États sous parapluie, elle mentionne les différents points de vue. Elle s'efforce de refléter ceux de l'approche progressive (désignés par « certaines délégations ») mais le paragraphe concerné qui semble relégué en fin de document. Il ne fait pas le poids face à une dizaine d'autres paragraphes faisant état des positionnements de « nombreuses délégations » qui soutiennent *de facto* l'initiative (en affirmant que le désarmement nucléaire est urgent, que les armes nucléaires posent un problème éthique et moral, etc.) Le rapport fait aussi état d'une « majorité de délégations » qui souligne que l'élimination des armes nucléaires devrait prendre appui sur un cadre juridique, y compris une convention sur les armes nucléaires. Il est également établi que de nombreuses délégations « ont exprimé leur soutien à la négociation d'un nouvel instrument juridique d'interdiction des armes nucléaires constituant une mesure efficace vers le désarmement nucléaire, comme l'exige le TNP » <sup>1003</sup>. Le lien est établi entre un « ban » et le TNP dont la RevCon doit se tenir quelques mois plus tard.

---

<sup>1002</sup> Jean-Marie Collin, « 3<sup>ème</sup> conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires », *op.cit.*, p. 2.

<sup>1003</sup> La phrase peut suggérer que ce nouvel instrument juridique est exigé par le TNP. La construction de la phrase rappelle celle de l'article VI du TNP et le placement spécifique de la virgule.

### ***c. L'Engagement autrichien***

À la suite du rapport de la conférence, l'Engagement autrichien est présenté par le vice-ministre des affaires étrangères, Michael Linhart. Selon Alexander Kmentt, le rapport final de la conférence a permis à l'Autriche de respecter sa promesse faite de ne pas initier de processus lors de la conférence. Cependant, en parallèle, Vienne souhaitait également renforcer l'initiative humanitaire et indiquer à quoi un futur processus politique pourrait ressembler<sup>1004</sup>, d'où l'addition d'une déclaration à titre national à la toute fin de la conférence.

Ce texte est bien identifié comme une initiative strictement nationale (« l'Autriche, dans sa capacité nationale uniquement, et sans lier aucun autre participant entend aller au-delà du résumé dont il vient d'être donné lecture ») mais a vocation à recueillir des soutiens : l'Autriche s'y engage à faire avancer les « conclusions inévitables » découlant des discussions des conférences humanitaires, avec les « parties intéressées ». L'Autriche n'a d'intérêt à prononcer cet engagement que parce qu'elle va initier un mouvement qui permettra de maintenir la dynamique des conférences humanitaires, dans d'autres enceintes, en particulier à quelques mois de la RevCon du TNP de 2015. Le texte du « *pledge* » évoque cette échéance comme une possibilité (« y compris dans le contexte du TNP et de sa prochaine conférence d'examen de 2015 »), tandis qu'il est évident qu'il s'agit alors du point de mire et non pas uniquement d'une opportunité parmi d'autres.

Le cœur de l'engagement est d'ailleurs plus précis à ce sujet puisqu'il indique que les enceintes pertinentes sont « en particulier », la RevCon du TNP de 2015 et le cadre des Nations Unies, qui « devraient être au centre de toutes les délibérations, obligations et engagements concernant le désarmement nucléaire ». Ainsi, au terme d'une conférence internationale qu'elle organise hors des enceintes onusiennes, dans sa capitale, l'Autriche – siège de plusieurs organisations internationales<sup>1005</sup>, redit son attachement à l'ONU s'agissant des affaires de désarmement.

---

<sup>1004</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p.45

<sup>1005</sup> En particulier, dans le domaine de la maîtrise des armements, Vienne accueille l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le texte place tout d'abord le contexte de la conférence et de l'enchaînement des précédentes. Il reprend ensuite les invariants du discours CHAN plaçant en premier la reconnaissance des souffrances inacceptables des victimes des explosions et des essais nucléaires ainsi que la reconnaissance du fait que leurs besoins et leurs droits n'avaient pas encore été traités de manière adéquate. Puis se déroule l'argumentaire sur l'étendue dans le temps et dans l'espace, des ramifications multiples et de l'atteinte à la santé, l'environnement, les infrastructures, la sécurité alimentaire, le climat, le développement, la cohésion sociale et l'économie globale.

Le discours met en exergue l'idée d'une évolution de la perception du risque, jugé plus important que ce qui avait été pensé auparavant, et établit comme « un fait » l'idée que « le risque que l'emploi d'armes nucléaires ainsi que leurs conséquences inacceptables ne peuvent être évités que si les armes nucléaires sont éliminées ». La notion de mise en jeu de l'humanité ainsi que la dimension morale sont abordées. Bien sûr, l'impossibilité du secours est ici réaffirmée.

De là, l'Autriche considère qu'il est de sa responsabilité de diffuser la perspective CHAN dans les autres enceintes et s'y engage. Elle s'engage aussi à se conformer à l'impératif de sécurité humaine pour tous et à promouvoir la protection des civils, ainsi qu'à coopérer avec les différents acteurs pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires en raison de leurs conséquences humanitaires inacceptables. Or deux paragraphes s'intercalent entre les précédents engagements et ce dernier, qui constituent un appel aux États parties au TNP. L'Autriche appelle ainsi tous les États parties au TNP à mettre en œuvre l'article VI et « à cette fin, à identifier et poursuivre des mesures efficaces pour combler le "vide juridique " pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ».

Le « vide juridique » est un slogan simple et efficace qui s'accompagne de deux fictions implicites. La première fiction est celle d'une forme d'une correspondance exacte et parfaite entre les traités portant sur les armes biologiques (CIAB) et chimiques (CIAC). En réalité, les deux régimes ne sont pas identiques notamment parce que la

---

(OSCE). Par ailleurs, le siège de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'y trouve aussi.

CIAB, à l'inverse de la CIAC, ne comprend aucun régime de vérification. Les tentatives de négociation d'un protocole de vérification (années 1990-2000) ont échoué<sup>1006</sup>. La seconde fiction est celle du maintien d'une norme universellement reconnue et respectée par ces deux conventions alors que ni la CIAB ni la CIAC ne s'applique en réalité à la totalité des États de la planète. Le nombre de leurs signataires et membres est important (la CIAC compte cent quatre-vingt-treize signataires dont cent soixante-cinq membres et la CIAB cent quatre-vingt-deux signataires dont cent soixante-treize membres) mais certaines des adhésions manquantes sont significatives, comme l'ont malheureusement montré les cas d'emploi d'armes chimiques en Syrie ces dernières années<sup>1007</sup>. Quoiqu'il en soit, cette idée de « vide juridique » constitue un point fort de l'Engagement qui appelle aussi tous les possesseurs d'armes nucléaires à prendre, dans l'intervalle, des mesures concrètes pour réduire les risques associés aux armes nucléaires.

Dans le contexte des conférences et de l'initiative CHAN, la puissance de cet Engagement est incontestable. Ce qui rend tout à fait crédible l'idée que, « catalyseur du TIAN, l'Engagement a joué un rôle significatif dans les deux années qui ont suivi »<sup>1008</sup>.

L'Engagement autrichien résulte de l'idée d'Alexander Kmentt qui prend acte du contraste entre les positionnements et de la nécessité diplomatique de respecter la parole donnée tout en contournant l'obstacle représenté par cette promesse. Il explique avoir été aidé par plusieurs collègues pour la rédaction de ce texte<sup>1009</sup> qui n'est a priori pas partagé en amont avec les délégations, même si A. Kmentt informe les participants de la réunion d'Amersham avant la conférence de Vienne que l'Autriche présentera une déclaration à titre national<sup>1010</sup>.

---

<sup>1006</sup> Mise en place d'un groupe d'experts sur la vérification (VEREX) en 1991. Lancement de négociations d'un protocole de vérification en 1995.

<sup>1007</sup> La Syrie n'a adhéré à la CIAC qu'en 2013, après avoir reconnu posséder des armes chimiques. Avant cela, son refus d'adhérer à la CIAC suscitait quelques inquiétudes. À juste titre. Le régime syrien a multiplié les emplois d'armes chimiques contre sa population ces dernières années. Voir les rapports successifs de l'OIAC sur ce sujet. Par exemple : <https://www.opcw.org/media-centre/news/2018/07/opcw-issues-fact-finding-mission-reports-chemical-weapons-use-allegations>

<sup>1008</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p.54. Il remarque même que le discours de remise du prix Nobel de la paix en 2017 fait référence à l'Engagement humanitaire.

<sup>1009</sup> En note de bas de page n°13, p. 80, il cite en effet : Thomas Hajnoczi, Georg Pöstinger, Ronald Sturm et Caroline Wörgötter. De ces quatre diplomates, seul le premier est un nom qui apparaît régulièrement au sujet de l'initiative CHAN.

<sup>1010</sup> Le récit d'Alexander Kmentt au sujet du Pledge sur lequel les paragraphes suivant prennent appui se trouve p. 54-55.

Le terme « engagement » (en Anglais : « *pledge* ») porte déjà une connotation humanitaire du fait de son utilisation dans le cadre des conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Ils sont présentés sur le site officiel des conférences du mouvement comme de « puissants outils de diplomatie humanitaire permettant de nouer ou de renforcer des liens de dialogue et de coopération entre les participants à la Conférence internationale, et de prendre des mesures concrètes en faveur des plus vulnérables »<sup>1011</sup>. Les États, les composantes du mouvement comme les sociétés nationales par exemple, ou encore des observateurs sont invités à prendre des « engagements » volontaires ou à rejoindre les « engagements » dits ouverts (ou « de type pétition »)<sup>1012</sup> d'autres acteurs. Et en effet, l'Engagement autrichien suit ce dernier modèle.

En même temps, il est rédigé comme une résolution de l'AGNU. Ainsi que l'explique A. Kmentt, l'intérêt était double : premièrement, les États étaient familiers de ce type de document, ce qui pourrait faciliter leur association au document (ce serait pour eux comme co-parrainer une résolution) et deuxièmement, cela pourrait être utile à un stade ultérieur pour introduire formellement l'Engagement à l'AGNU. Et cela se révèle effectivement utile en 2015 (voir chapitre 6). Cet épisode permet de prendre la mesure de l'importance de la maîtrise de l'environnement que constituent les enceintes onusiennes et des techniques diplomatiques. Il tend également à renforcer l'idée d'une complémentarité du travail des acteurs étatiques et non étatiques.

De manière générale, ce document a été décrit par des acteurs de l'initiative comme un outil extrêmement utile pour mesurer l'adhésion à l'idée d'un processus. Il a également constitué un pont entre la perspective CHAN et l'objectif d'interdiction. Et ce qui a sans doute facilité ce passage est l'aspect indolore de l'adhésion à ce document pour les États abolitionnistes qui avaient déjà souscrit aux déclarations CHAN. Comme l'analyse Wildfire, « l'Engagement n'exigeait pas des États adhérents de \*faire\* quoique ce soit (tout au moins rien qu'ils ne faisaient déjà). Ainsi, c'était donc

---

<sup>1011</sup> Page d'information sur les Engagements, <https://rcrcconference.org/fr/about-4/pledges/> (consulté le 9 juillet 2021).

<sup>1012</sup> On distingue les engagements spécifiques et les engagements ouverts. Dans un engagement ouvert (également appelé « de type pétition »), l'auteur invite les participants à la conférence à le signer et à s'engager pour la cause concernée.

essentiellement un moyen gratuit pour les États de signaler leur soutien – et d’être comptés, ce qui était crucial.<sup>1013</sup> ».

### 4.3.3. Le cadrage d’identité ?

Les chercheurs qui ont travaillé sur le cadrage de cause ont bien montré l’importance de la désignation de « fautifs » dans l’étape de diagnostic. Notre cas d’étude nous a conduits à le constater également. Nous avons aussi observé que dans le volet motivationnel du cadrage se produisait non seulement l’exacerbation de l’identité commune, du « nous » mais aussi une autre forme de cadrage de groupes d’acteurs en présence, qui participait de la stratégie d’ensemble. Ainsi, nous avons souhaité revenir de manière transverse sur ces différents procédés en les rassemblant sous le terme de cadrage d’identité. Cela nous permet de faire apparaître comment ce type de cadrage renforce la moralisation du sujet.

Aborder le sujet de cette manière nous permet d’appréhender le cadrage non pas de manière séquentielle à travers les catégories qui ont été définies dans la littérature de référence, mais de manière plus globale. Sommes-nous alors dans un système de pensée qui se rapproche d’une idéologie qui serait véhiculée à travers plusieurs *narratives* ? Ou bien est-ce que ceux-ci doivent plutôt être considérés comme des instruments mobilisés de manière stratégique par les acteurs conscients du bénéfice que représente l’intégration de telle ou telle ligne argumentaire ? Si nos travaux n’apportent pas de réponse à ces deux questions, il convient toutefois de les poser ici, dans la mesure où précisément l’articulation entre l’idéologie (définie comme un ensemble de croyances sur le monde social et sur son fonctionnement) et le cadrage a été discutée par plusieurs auteurs<sup>1014</sup>. Nous reviendrons sur ce point en conclusion.

Dans les paragraphes qui suivent, nous nous intéresserons successivement à la manière dont sont cadrées les identités des catégories d’acteurs suivantes : les EDAN, les EDAN sous parapluie nucléaire et l’ensemble des autres ENDAN. Nous verrons

---

<sup>1013</sup> Wildfire (@Wildfire\_v), 2021, « The Pledge didn’t require adhering states to \*do\* anything (at least, anything that they weren’t already doing). So it was essentially a cost-free way for states to signal support - and, crucially, to be counted », Twitter, 16 janvier 2021, 22h53, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1350561958848770049?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1350561958848770049?s=20) (consulté le 11 mai 2022)

<sup>1014</sup> Voir David L. Westby, « Strategic Imperative, Ideology and Frame », *Mobilization*, 7:3, 2002, p. 287-304.

comment un glissement s'opère entre les catégories liées au TNP et celles que met en place l'initiative sur les CHAN.

### *a. La mise au ban des EDAN*

Lors des deux premières conférences sur les CHAN, ainsi que le premier OEWG, l'absence des EDAN est regrettée par plusieurs délégations. Elle est plus précisément critiquée. Le refus de ces États de participer est qualifié de « boycott ». C'est le terme utilisé généralement pour évoquer ce positionnement pour l'ensemble du P5. À côté de ce « boycott », c'est l'attitude de ces États qui est décriée, parfois décrite comme agressive.

Certains comprennent les raisons de ce refus sans pour autant les approuver. Alexander Kmentt par exemple explique que les EDAN se sont méfiés tôt de la perspective de l'engagement d'un processus : « Les États dotés du TNP ont exprimé leur inquiétude, parmi d'autres, sur le focus important que la déclaration a mis sur le DIH [...] Pour eux, c'était une réminiscence des débuts de deux processus diplomatiques qui, dans le passé, avaient conduit à des traités juridiquement contraignants [...]»<sup>1015</sup> » Et par expérience, ces États savent combien il est difficile de quitter un processus une fois qu'ils ont commencé à y participer. Le coût politique rend presque impossible d'en sortir. Être présent permet de marquer une position, de peser dans la négociation. Cependant, dans des forums *ad hoc* où les décisions sont prises à la majorité, les EDAN – même avec l'appui des États sous parapluie nucléaire, se trouvent en difficulté.

Tout d'abord, l'absence des EDAN, et la critique qui s'ensuit, permettent d'alimenter un discours antagoniste. Elle exacerbe la frustration des EDAN. Progressivement, l'idée que cette situation n'est finalement pas si regrettable fait son chemin dans deux directions : la première est de dire que les discussions se déroulent différemment quand les EDAN ne sont pas présents ; la deuxième est de mettre les EDAN au pied du mur afin qu'ils contribuent *in fine* à un processus d'interdiction. Le cadrage de motivation joue sur la notion de responsabilité, exerçant ainsi une forme de pression morale (cf. c.).

---

<sup>1015</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 686.

L'absence des EDAN est particulièrement dénoncée, tandis que les autres États possesseurs, les États hors TNP, semblent moins inquiétés. Cela s'explique de plusieurs manières. Tout d'abord, concrètement, l'Inde et le Pakistan sont représentés dans plusieurs grands jalons de l'initiative sur les CHAN. Ainsi, ce qui leur tient lieu de catégorie est représenté d'une certaine manière. Surtout, la « frustration » des EDAN se concentre sur les EDAN. Elle est circonscrite au paradigme formé par le TNP. Seuls les EDAN y ont finalement une responsabilité en matière de désarmement. Et seuls les EDAN aussi sont la représentation de la domination qu'il convient de renverser. Ainsi, alors que la question du Moyen-Orient avec le refus d'Israël d'adhérer au TNP est une question toujours centrale dans le processus d'examen du TNP, elle semble inexistante dans l'initiative sur les CHAN. De même pour l'Inde et le Pakistan, même si ces États sont énormément impliqués par le fait que le scénario d'emploi de l'arme nucléaire dans les études climatiques produites par l'IPPNW se situe précisément dans cette région. Le positionnement de l'Inde et du Pakistan en tant qu'États du NAM et celui du NAM à l'égard de ses membres possesseurs d'armes nucléaires mériteraient d'être observés et analysés.

Au moment où se déroule cet enchaînement des conférences *ad hoc*, le contexte international se dégrade, en particulier les relations US-Russie, ce qui tend à affaiblir nécessairement la cohésion du P5. Par ailleurs, l'effet de « piège rhétorique » se produit ici pour les États-Unis qui vont progressivement se rapprocher de l'initiative, tout d'abord à travers un discours plus valorisant à son égard<sup>1016</sup> puis par la décision de participer à la conférence de Vienne. Le Royaume-Uni fait de même.

Or, la modification de leurs discours ne va pas jusqu'à correspondre aux attentes des promoteurs de l'initiative et des États mobilisés. Les récits concernant la conférence de Vienne convergent sur ce point : la participation des États-Unis déçoit et crispe même une partie des représentants présents. L'Ambassadeur chilien Alfredo Labbé Villa qui préside le panel sur les essais nucléaires invite à poser des questions suite aux présentations en précisant que les délégations doivent s'abstenir de faire des

---

<sup>1016</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 696.



déclarations<sup>1017</sup>. Le représentant américain qui prend alors la parole présente ses excuses car il va précisément prononcer une déclaration. Celle-ci est assez longue et centrée sur le rappel de la position des États-Unis sur le désarmement, l'engagement du discours de Prague et le choix d'une approche progressive. *Wildfire* décrit cet épisode comme du pain béni pour sa propre action : « Au moins, l'intervention américaine a fourni la parfaite introduction à la déclaration incendiaire plénière de *Wildfire*.<sup>1018</sup> » En effet, cette intervention est mal perçue compte tenu de sa forme – symbolisant le non-respect des règles d'interactivité de la conférence – et de sa substance – semblable aux éléments de langage habituel malgré un aspect plus informel que lorsqu'ils sont déroulés dans les enceintes onusiennes. Finalement, les éventuelles attentes des ENDAN à l'égard du P5 sont déçues (il serait intéressant de savoir si les ENDAN en avaient réellement). Surtout, la participation de celui-ci et sa vanité au regard des thématiques CHAN, vient concrètement crédibiliser le discours des promoteurs du « ban » sur la nécessité d'avancer sans les États qui possèdent des armes nucléaires (cf., c. *L'empowerment* des ENDAN).

En définitive, toute tentative des EDAN de se positionner par rapport à l'initiative sur les CHAN est délégitimée. C'est là l'un des principaux apports du cadrage humanitaire pour les tenants du « ban » car le premier argument du discours des EDAN est celui de la sécurité – dans une approche classique de la sécurité internationale. Or, ce concept étant décrédibilisé, le discours des EDAN n'a plus de point d'ancrage. S'il tente de placer un piton pour en recréer un, il le plante dans une roche rendue friable par l'emprise du cadrage antagoniste qui conduit à porter un discrédit systématique sur les actions et les propos des EDAN. Il serait intéressant d'analyser plus précisément si ces États ont perçu cette difficulté, s'ils en ont tenu compte dans la préparation de leurs discours sur le désarmement à cette période et s'ils ont alors consciemment essayé de produire un « contre-cadrage ». Il conviendrait de réaliser cette analyse à la fois pour chaque État et pour l'ensemble à travers les déclarations P5.

---

<sup>1017</sup> Ce passage est mis en ligne par Richard Lennane sur son compte Youtube : « *United States at the Vienna conference on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons* » mis en ligne le 16 janvier 2021, URL : <https://youtu.be/y4FyuHKhtzQ> (consulté le 12 novembre 2021).

<sup>1018</sup> *Wildfire*, (@Wildfire\_v), « The US intervention did at least provide the perfect introduction for *Wildfire's* incendiary plenary statement: », Twitter, 16 janvier 2021, 22h53, URL: [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1350561954587439107](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1350561954587439107) (consulté le 11 mai 2022).

Un travail sur les tactiques des opposants au P5 pourrait permettre de comprendre celles-ci plus finement, qu'elles interviennent en réaction à une intervention en particulier ou à un ensemble de discours et de langages. À titre d'illustration, la publication de *Wildfire* reproduite ici se présente comme une action préemptive et mobilise l'ironie pour décrédibiliser les opposants au *ban*.

Figure 7 : copie d'un document «fake » diffusé par *Wildfire*



À une date qui n'est pas précisée dans son récit, *Wildfire* fait parvenir aux délégations de la CD une note anonyme intitulée : « *Wildfire>\_ must be stopped !* » qui renvoie sur son blog à l'adresse : [www.stop-humanitarian-nonsense.org](http://www.stop-humanitarian-nonsense.org). Cette note critique l'initiative CHAN sur un ton trivial et de manière absurde. La page [www.stop-humanitarian-nonsense.org](http://www.stop-humanitarian-nonsense.org) est accessible et comporte ce message : « Comment ? Pensiez-vous vraiment essayer d'aller sur un site appelé [www.stop-humanitarian-nonsense.org](http://www.stop-humanitarian-nonsense.org)? Sérieusement ? Vous saviez tout du long que *Wildfire>\_* était derrière, n'est-ce pas ? Vous ne pensiez pas réellement que quelqu'un pourrait essayer de reconcentrer les gens sur la machinerie de désarmement... »<sup>1019</sup>.

<sup>1019</sup> *Wildfire* raconte cet épisode sur *Twitter* : *Wildfire*, (@*Wildfire\_v*), « Meanwhile, delegations to the Conference on Disarmament in Geneva received a curious memo in their document boxes », *Twitter*, 13 janvier 2021, 23h26, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349482971313659910](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349482971313659910) (consulté le 11 mai 2022).

La stratégie discursive de l'initiative sur les CHAN n'est donc pas limitée à promouvoir la perspective humanitaire. Elle intègre aussi un cadrage de l'identité des EDAN qui leur interdit de parler. Il ne peut pas être conclu que seule l'initiative sur les CHAN est responsable du discrédit de la parole des EDAN dont les signes sont déjà perçus avant le démarrage de celle-ci. Toutefois, elle renforce ce phénomène en y adjoignant une dimension morale, ce qui se prolongera d'ailleurs au-delà de la conclusion du TIAN<sup>1020</sup>.

Enfin, notons que le terme d'État doté est progressivement remplacé par celui de « nuclear-armed States » qui englobe non seulement les EDAN mais aussi les États hors TNP. En ce sens, et aussi parce qu'une nouvelle catégorie sera dessinée pour les États sous parapluie nucléaire, les distinctions au fondement du TNP se trouvent gommées et remplacées par une nouvelle typologie.

### ***b. La neutralisation des États sous parapluie nucléaire***

Comme nous le verrons dans le chapitre 7 au sujet des travaux de l'OEWG, les États membres de l'OTAN et plus généralement les États sous parapluie nucléaire des États-Unis se trouvent dans une situation délicate, en particulier quand leur opinion publique présente une sensibilité particulière au sujet du désarmement et que certains partis se montrent critiques vis-à-vis de la dissuasion nucléaire et/ou des arrangements de partage nucléaire tels qu'ils existent. De surcroît, certains de ces États ont développé une diplomatie du désarmement qui marque leur identité sur la scène internationale.

Or, progressivement, la pression de l'ICAN et d'autres acteurs se concentre sur ces États qui seront finalement décrits comme des États complices<sup>1021</sup>. Cela s'est accentué depuis l'entrée en vigueur du TIAN lors de laquelle l'ICAN a bien marqué que les EDAN membres de l'OTAN constituaient leur cible prioritaire. Faire tomber l'un de ces États, le contraindre à renoncer au partage du fardeau représenterait sans doute une victoire décisive pour les tenants de l'interdiction car elle représenterait un précédent. Leur politique de sécurité est dénigrée sur le plan moral : « Le TIAN expose ces États pour ce qu'ils sont pour le moment : complices de la légitimation de l'arme la

---

<sup>1020</sup> Voir étude Tiphaine de Champchesnel, *L'entrée en vigueur du TIAN : un tournant pour la campagne d'interdiction des armes nucléaires*, *op. cit.*

<sup>1021</sup> L'emploi de cette expression à des fins de stigmatisation est mis en exergue par Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « The forever-emerging norm of banning nuclear weapons », *op. cit.*, page 2.

plus destructrice et inhumaine jamais inventée – et prêts à participer à l’anéantissement de villes et au meurtre de masse de civils »<sup>1022</sup>. Les dirigeants de l’ICAN cherchent à délégitimer les gouvernements concernés en mettant en doute le caractère démocratique de leurs politiques<sup>1023</sup>. À l’appui de leur argumentaire sur l’inadéquation de celles-ci aux souhaits des populations, ils produisent des sondages faisant apparaître que la majorité demande l’adhésion au TIAN, rejette l’investissement des banques pour les armes nucléaires et tout simplement rejoint les positions de l’ICAN, qui conforte ainsi la légitimité d’une représentativité de la société civile, à laquelle elle prétend.

La pression n’est pas si explicite en amont des négociations du TIAN. Ses promoteurs n’ont sans doute pas intérêt alors à les affronter trop directement car ils constituent temporairement un soutien à l’initiative. Notons que les Pays-Bas par exemple ont été contraints par la pression de leur parlement à participer aux négociations. Quoiqu’il en soit, la capacité de ces gouvernements à décider est quand même implicitement interrogée puisqu’il est régulièrement suggéré que leurs décisions résultent de la pression exercée par les États-Unis ou bien par d’autres membres à l’intérieur de l’Alliance. Par exemple, une fuite d’un document officiel de l’OTAN transmettant aux alliés un document des États-Unis sur l’impact sur le plan de la défense d’un éventuel traité d’interdiction des armes nucléaires permet à l’ICAN de titre une brève : « Les États-Unis font pression sur l’OTAN pour qu’ils votent contre le traité d’interdiction »<sup>1024</sup>.

*Wildfire* s’oppose plus directement à ces États en les qualifiant de « fouines » (traduction de « *weasels* »). Il utilise ce terme pour désigner notamment les ENDAN de l’OTAN mais également les autres ENDAN ayant fait le choix de la dissuasion nucléaire. Il critique en particulier certaines déclarations australiennes, ce qui s’explique par sa nationalité mais s’en prend également aux autres États. Par exemple, il crée un

---

<sup>1022</sup> Beatrice Fihn et Daniel Högsta, « Nuclear Prohibition: Changing Europe’s Calculations », *European Leadership Network Commentary*, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/commentary/nuclear-prohibition-changing-europes-calculations/> (consulté le 14 janvier 2021).

<sup>1023</sup> ICAN, « The polls are clear: Europeans back the #nuclearban! », Facebook, 28 janvier 2021, 18h38, URL : <https://www.facebook.com/watch/?v=192423802662945> (consulté le 5 février 2021). Beatrice Fihn présente des sondages avec Daniel Hogsta et utilise le terme « anti-démocratique » au sujet des choix des États hôtes dans le cadre du partage nucléaire de l’OTAN.

<sup>1024</sup> ICAN, « US pressured NATO states to vote no to a ban », site internet de l’ICAN, 1<sup>er</sup> novembre 2016, URL : [https://www.icanw.org/us\\_pressured\\_nato\\_states\\_to\\_vote\\_no\\_to\\_a\\_ban](https://www.icanw.org/us_pressured_nato_states_to_vote_no_to_a_ban) (consulté le 12 novembre 2021)

site internet pour dénigrer le positionnement des Pays-Bas sur le désarmement et faire campagne contre son élection au CSNU en 2016. Il y déclare : « Les Pays-Bas ne veulent pas remporter de siège au Conseil de sécurité sans le soutien des 127 États qui ont adhéré à l'Engagement humanitaire pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires. C'est une opportunité historique pour les États engagés pour le désarmement nucléaire d'utiliser leur influence pour forcer un changement réel.<sup>1025</sup> ».

L'invention de la désignation de ces États par le terme de « fouine » s'accompagne de toute une mise en scène avec notamment une statue en carton positionnée dans différents lieux en marge des réunions multilatérales et la distribution de *goodies* à l'effigie de l'animal. *Wildfire* multiplie les publications ironiques à leur sujet, inventant même un programme de reconversion. Le document montre la photo d'un homme qui semble accablé avec le commentaire : « *Honteux ? Frustré ? Désespéré ? Ne désespérez pas. Il y a une solution* ». S'ensuit un texte parodique qui invite cependant les représentants de ces États à contacter l'ICAN et/ou *Wildfire*<sup>1026</sup>. La définition que ce dernier donne des « fouines » explique l'intérêt qu'il perçoit à discréditer ces États : « typiquement, les fouines prétendent soutenir le désarmement nucléaire mais on peut aussi les observer en train de mettre en danger les initiatives de désarmement qui semblent trop prometteuses. Elles vont généralement défendre les intérêts de leur parrain nucléaire ».

Le contraste entre cette stratégie de dénigrement et l'*empowerment* des autres ENDAN est saisissant. La nouvelle typologie établie par les tenants de l'interdiction s'articule autour de la stigmatisation des États faisant le choix des armes nucléaires.

### *c. L'empowerment des ENDAN*

Pour finir, nous devons revenir sur le cadrage motivationnel et le ressort essentiel que constitue l'*empowerment* des ENDAN pour la suite de l'initiative. Tout d'abord, nous allons essayer de préciser ce que recouvre l'action à laquelle les ENDAN sont incités. Il s'agit principalement de soutenir les actions engagées par les meneurs :

---

<sup>1025</sup> Voir la page d'accueil du site à l'adresse suivante : <http://nlinunsc.org/> (consulté le 12 novembre 2021).

<sup>1026</sup> *Wildfire*, (@Wildfire\_v), « Today we launch our long-awaited Weasel Recovery Program! Help us help the weasel states », Twitter, 12 septembre 2014, 16h28, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/510434704664039424?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/510434704664039424?s=20) (consulté le 12 novembre 2011).

adhérer aux déclarations CHAN, à l'Engagement H, et en temps venu, voter en faveur des différents documents qui permettront à l'initiative de franchir les étapes décisives. De ce point de vue, l'incitation à l'action revient à une demande d'adhésion. Dans quelle mesure ce processus peut-il être vu plutôt comme *empowerment* que comme recrutement ? Cela suppose que les objectifs des États ainsi « renforcés dans leur pouvoir » convergent avec ceux défendus par les promoteurs du ban, mais plus généralement, le recours à cette notion s'explique par l'importance de la représentation d'un ordre nucléaire jugé discriminatoire.

La notion de recrutement intervient avec l'adoption d'un prisme discursif. Tout se passe comme si les entrepreneurs de normes décidaient de prendre au mot les ENDAN qui développent habituellement un discours sur le désarmement et en particulier, des doléances quant à l'inégalité du TNP. L'engagement par le discours précède presque le cadrage humanitaire dans la mesure où c'est parce que les ENDAN ont développé par le passé une certaine rhétorique qu'ils ont ensuite été enjoins d'agir. Cependant, ce ressort apparaît comme insuffisant puisque d'autres vont être convoqués.

L'absence des EDAN de la plupart des réunions majeures sur les CHAN est utilisée par les militants pour expliquer que les ENDAN vont réussir à prendre la place qui leur revient finalement. Ce récit est fait a posteriori mais également au cours de l'initiative, en amont de la conclusion du TIAN.

Tout d'abord, prenons le constat de Jean-Marie Collin : « Le boycott et les appels par le P5 à délégitimer ces conférences n'ont fait que renforcer leur attractivité.<sup>1027</sup> » Son propos suggère – mais peut-être n'est-ce pas son intention précise – que ce serait donc l'opposition des EDAN en elle-même qui aurait motivé les ENDAN. Au-delà, d'autres militants évoquent la création d'un « espace » pour donner la parole aux ENDAN. Il est possible de se référer à plusieurs propos de Richard Moyes à ce sujet : « La décision des cinq États armés en nucléaire qui siègent en tant que membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies (le P5) de boycotter la rencontre a ouvert un espace pour permettre aux autres délégations de reconnaître qu'il s'agit d'une question humanitaire au sujet de laquelle ils avaient le droit de parler, et une

---

<sup>1027</sup> Jean-Marie Collin, *3<sup>ème</sup> conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires*, op. cit., p. 12.

responsabilité pour rechercher des solutions<sup>1028</sup> ». En réalité, est-ce bien l'absence des EDAN qui permet l'ouverture de cet espace ? Cela sous-entend qu'en leur présence, les ENDAN ne se sentent pas autorisés à parler des CHAN. La question est peut-être prioritairement celle de l'enceinte où se déroulent les discussions et plus précisément des règles qui sont alors en vigueur, de l'agenda défini par les organisateurs. Sans une ouverture de la structure dans laquelle se déploie la mobilisation, celle-ci a peu de chances de se développer. Ensuite, l'absence des EDAN se traduit à la fois par la création d'un entre-soi favorisant la désinhibition des discours.

Il n'en reste pas moins que l'absence des EDAN doit être envisagé non pas seulement en tant qu'absence mais comme un refus de participer. Symboliquement, ce refus peut être interprété comme la limite de leur volonté de coopération sur le plan international et comme la négation d'une entreprise sur laquelle ils ne peuvent avoir le contrôle et donc la confirmation qu'ils souhaitent garder le pouvoir. Avec ces idées en toile de fond, le recours à la notion d'*empowerment* prend tout son sens.

Enfin, au-delà de la dimension morale que recouvre l'appel à la responsabilité des ENDAN, ce dernier est également lié à un discours incitant à l'émancipation dans des perspectives post-colonialiste et féministe qui irriguent discrètement l'initiative.

### **Conclusion 4.3.**

Après la conférence de Vienne à la fin de l'année 2014, l'idée d'une quatrième conférence a circulé pendant quelques temps. L'Afrique du Sud devait l'accueillir. En définitive, celle de Vienne restera la dernière. L'appel autrichien aura certainement été considéré comme un jalon suffisamment puissant et solide pour faire progresser la campagne et gravir un échelon supplémentaire vers l'interdiction des armes nucléaires.

Certains observateurs perçoivent le caractère décisif de ce moment ou tout au moins affichent cette conviction. Dans un article publié en 2015, trois membres de la Croix-Rouge australienne décrivent ainsi l'évolution de la campagne : « Ce qui est maintenant connu sous l'appellation d' « initiative humanitaire » a pris de l'importance tant parmi les États que dans la société civile et il est désormais possible d'affirmer que

---

<sup>1028</sup> Richard Moyes, « Banning nuclear weapons », ICIP E-REVIEW, *International Catalan Institute for Peace*, numéro 16, juin 2013, URL : <http://www.icip-perlapau.cat/e-review/issue-16-may-2013/banning-nuclear-weapons.htm> (consulté le 22 avril 2022).

nous nous trouvons à un tournant de l’histoire de l’interdiction des armes nucléaires »<sup>1029</sup>.

Leur publication, pour laquelle ils remercient l’apport de Tilman Ruff, l’un des fondateurs de l’ICAN, s’inscrit *de facto* dans la campagne. Cependant, leur observation est en adéquation avec les faits : la participation des États aux conférences et leur soutien aux déclarations humanitaires se sont alors confirmés.

Dans ces conditions, à quoi aurait servi une quatrième conférence ? « Cela n'aurait pas été utile de refaire une conférence sur les conséquences humanitaires. On avait compris » estime Jean-Marie Collin<sup>1030</sup>. Sans doute une telle conférence aurait d’ailleurs été contre-productive car elle aurait freiné l’élan de la conférence de Vienne et décrédibilisé le mouvement. Une démobilisation aurait pu alors se produire, sauf si cette dernière conférence avait été conçue pour engager des négociations ou même proposer déjà un texte comme cela a été le cas pour le processus d’Oslo par exemple. Dans ce cas, la campagne aurait alors peut-être perdu le soutien de tous ceux qui tenaient à poursuivre le processus dans les enceintes traditionnelles, en particulier les membres du NAM. L’initiative se poursuit alors au sein des enceintes onusiennes. Contrairement aux processus d’Ottawa et d’Oslo, celui sur les armes nucléaires n’aura été que temporairement déplacé dans des forums *ad hoc*.

## Conclusion du chapitre 4

Au terme de ce chapitre consacré aux trois conférences habituellement considérées comme le cœur de l’initiative sur les CHAN, celles-ci apparaissent comme les espaces de diffusion d’un cadrage humanitaire dans la continuité et en cohérence avec les déclarations présentées dans les enceintes onusiennes. Toutefois, ce cadrage n’est pas uniquement humanitaire, dans la mesure où il ne concentre pas son diagnostic seulement sur la dimension humanitaire des conséquences d’un emploi de l’arme nucléaire ou d’activités liées à sa fabrication (exploitation des mines d’uranium par exemple) et sa mise au point (essais nucléaires) mais intègre aussi d’autres thématiques

---

<sup>1029</sup> Richard Slade, Robert Tickner, et Phoebe Wynn-Pope, « Protéger l’humanité Des Conséquences Humanitaires Catastrophiques Des Armes Nucléaires : Recentrer Le Débat Autour de l’impact Humanitaire », *op. cit.*

<sup>1030</sup> Entretien avec Jean-Marie Collin, précédemment cite.



dominantes comme celle de l'évaluation du risque avec une insistance sur les cas d'incidents et d'accidents, les crises au cours desquelles l'emploi de l'arme nucléaire aurait été considéré, ainsi que la possibilité de mauvaise interprétation et d'emploi non intentionnel. L'attention portée au risque et donc à la probabilité vise à rapprocher le sujet du quotidien de l'auditoire, afin qu'il se sente concerné et contribuer aussi au sentiment d'urgence.

Par ailleurs, une autre composante du cadrage de diagnostic qui dépasse la question des conséquences humanitaires se situe dans le volet attributionnel. Les responsabilités du problème sont attribuées aux États possesseurs, ainsi qu'aux États sous parapluie nucléaire. Et ce cadrage s'opère de manière antagoniste de telle sorte que ces États se trouvent contraints dans leur positionnement et décrédibilisés. Cet axe permet par contraste un renforcement de la définition de l'identité des militants, du « nous » de l'initiative sur les CHAN. Ce mécanisme prend appui sur le contexte de l'opposition des ENDAN aux EDAN au sein du processus d'examen du TNP et du refus de l'inégalité perçue.

Enfin, dans la continuité du chapitre 2, nous observons ici l'*empowerment* des ENDAN qui constitue l'un de ressorts principaux du cadrage motivationnel. Nous retrouvons alors le triptyque décrit par William Gamson au sujet des cadres d'injustice. Selon lui l'injustice est seulement l'un des trois volets – mais le plus central, avec la capacité d'agir (« *agency* ») et l'identité – la capacité d'agir est associée ici au fait que ces cadres d'action collective « renforcent [« empower »] les personnes en les définissant comme de possibles agents de leur propre histoire »<sup>1031</sup>.

---

<sup>1031</sup> William A. Gamson, « Injustice Frames », in *The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Social and Political Movements*, American Cancer Society, 2013.



## ***CHAPITRE 5 : LES DYNAMIQUES DE LA MOBILISATION HUMANITAIRE***

L'observation de la mobilisation s'inscrit dans la continuité de celle effectuée au chapitre 4, alors que la perspective CHAN s'ancre à l'ONU. Elle démarre ici après la conférence d'Oslo qui s'est déroulée en mars 2013 et se termine en 2016 lors du vote par l'AGNU d'une résolution qui prévoit la conférence de négociation d'un traité d'interdiction.

Comme annoncé en introduction, nous considérons que l'adoption de cette résolution représente un tournant dans la fabrique du TIAN. À ce moment-là, il n'est pas encore certain que le TIAN verra le jour, mais une autre logique s'engage : il s'agit avant tout de négocier. Bien sûr, le maintien de la mobilisation va être essentiel pour assurer d'une part la présence des délégations lors de la conférence de négociation et d'autre part, leur vote positif à la fin des travaux. Compte tenu des règles de cette conférence, la majorité permet l'adoption du texte, mais les promoteurs du traité ont besoin de plus pour assurer la mise en œuvre de la stratégie du « ban ». Le rassemblement du plus grand nombre est crucial car la conclusion du traité n'est qu'une étape, qui devra être suivie de l'adhésion formelle des États. Ainsi, la crédibilité du traité et son attractivité reposeront en grande partie sur l'obtention d'un large soutien. Le vote de la résolution qui décide de la tenue de la conférence de négociation est non seulement un tournant mais aussi un point culminant de la mobilisation que nous avons choisi comme borne temporelle.

Quant à l'espace de la mobilisation, comme nous l'avons également vu précédemment, il est multiple et principalement situé à l'ONU et dans les conférences CHAN. Dans ce chapitre, nous regarderons comment la mobilisation évolue dans ces deux espaces. Il s'agira donc de mesurer cette mobilisation. Pour ce faire, il conviendra de construire et de tester une méthode de mesure qui sera adaptée selon les espaces considérés et même les enceintes concernées au sein d'un même espace. En effet, s'agissant de l'ONU, il nous a semblé indispensable de circonscrire ces manipulations à chaque enceinte. Dans le chapitre 2, nous avons montré comment les pratiques diffèrent d'une enceinte à l'autre. Cela implique un traitement différencié s'agissant de la mesure de la mobilisation. Dans la première partie de ce chapitre, nous cherchons donc à caractériser les dynamiques de la mobilisation d'une part, dans le cadre du processus

d'examen du TNP et d'autre part, à l'AGNU, lors des travaux de la première commission.

Dans un deuxième temps, nous nous placerons dans une perspective expérimentale consistant à étudier la mobilisation à travers l'évolution du soutien à une résolution de l'AGNU. Il s'agit de la résolution que les promoteurs du TIAN ont présentée annuellement en la faisant évoluer jusqu'à y introduire la décision d'organiser une conférence de négociations en fixant l'échéance de 2017. Nous observerons ainsi l'évolution de la mobilisation à travers un seul support dans le but à la fois de la comprendre et de mesurer l'intérêt d'un tel focus sur le plan méthodologique.

Enfin, nous introduirons la variable des conférences CHAN pour saisir l'impact de celles-ci dans la mobilisation à l'ONU et plus généralement la circulation entre les deux espaces ainsi constitués. À cette étape de notre travail, nous pourrions manipuler un certain nombre de données résultant de l'exploitation de notre corpus et du terrain *a posteriori*, constitué par les conférences CHAN, pour rendre compte non seulement d'évolutions globales mais aussi de comportements particuliers, avec à l'esprit l'objectif de faire ressortir les éventuelles régularités.

De surcroît, tout au long de ce chapitre, une interrogation sous-tend la réflexion : comment la mobilisation sur la thématique des CHAN évolue-t-elle vers le soutien à l'interdiction ?

### **5.1. Décrire les dynamiques de la mobilisation à l'ONU**

La mise à l'agenda de l'interdiction a été portée par un processus institutionnel sur lequel nous revenons dans le chapitre 6. Elle a également nécessité la mobilisation des États, d'abord sur la thématique CHAN puis de manière plus ciblée sur l'interdiction. Compte tenu du fait que plusieurs acteurs, non seulement des États mais aussi des ONG, ont embrassé la cause abolitionniste dans sa dimension CHAN, sans toutefois adhérer à l'idée d'un traité d'interdiction, nous ne pourrions pas assimiler un militantisme CHAN au choix de l'interdiction. Cependant, tout au long des paragraphes qui suivent, se pose la question de l'évolution de la mobilisation sur ce plan : dans quelle mesure, la mobilisation CHAN est celle de l'interdiction ? Notre hypothèse est que la mobilisation CHAN devient en grande partie celle de l'interdiction, elle se transforme, sous l'effet

d'une forme de pression sociale qui s'exerce dans les enceintes multilatérales. La mobilisation évolue donc vers un soutien au démarrage d'une négociation sans que le cadre et l'objet soit nécessairement précisés : certains États vont longtemps continuer d'afficher la volonté d'une négociation à la CD et favoriser une NWC plutôt qu'une simple interdiction. Progressivement se construit une convergence des positionnements. De la masse ainsi formée, certains États vont cependant se détacher et refuser cette transformation de l'engagement CHAN. Dans cette partie, nous allons aussi essayer de caractériser l'évolution de la mobilisation et de comprendre si c'est effectivement ce phénomène qui s'est produit.

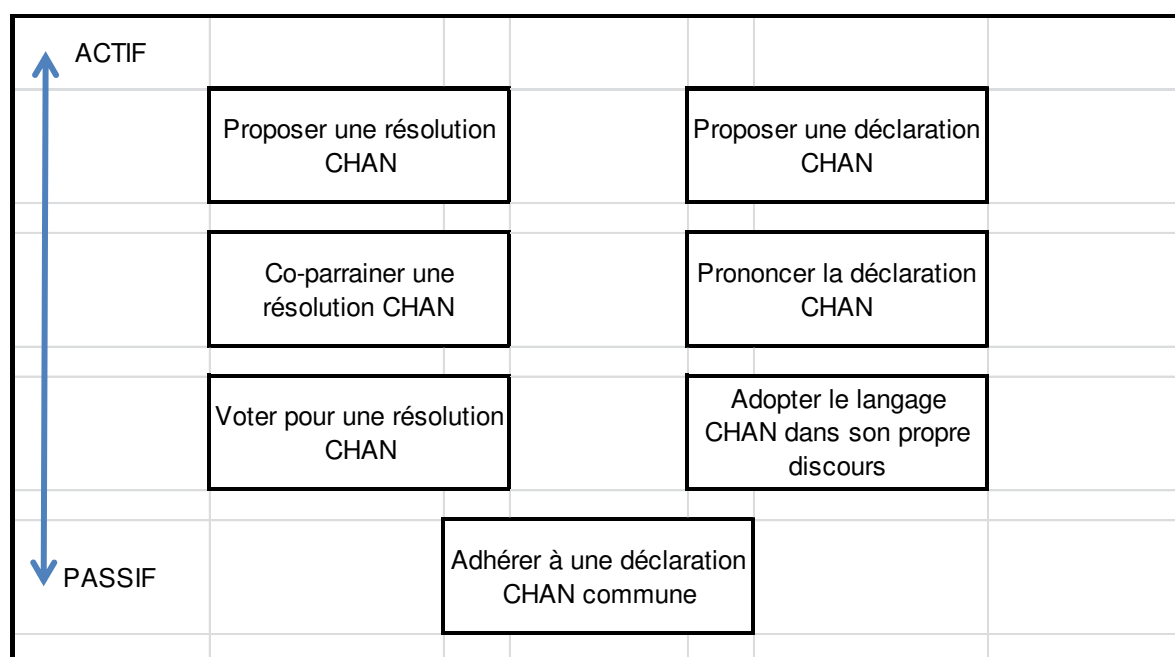
Par ailleurs, nous allons travailler sur la notion de mobilisation, en essayant de caractériser plus finement les mécanismes observés. En nous appuyant sur notre connaissance du fonctionnement des enceintes multilatérales complétée par des lectures à ce sujet, ainsi que sur une première analyse d'ensemble, nous avons dessiné le schéma hypothétique de la mobilisation des États, que nous affinerons dans cette partie, en prenant en compte les apports de la recherche empirique. Pour ce faire, nous avons défini la mobilisation comme l'action qui se développe à l'égard de la cause depuis l'adhésion jusqu'à la promotion. En effet, plusieurs stades du militantisme des États peuvent être distingués dans un continuum qui conduit du statut de passif à celui d'actif, à partir du moment où un accord avec la cause est manifeste. Par exemple, si un État rend compte, dans une intervention à la première commission de l'AGNU, de la tenue de la conférence d'Oslo, il montre son soutien au processus en cours. C'est une posture différente de celle d'un État qui fait de longs développements sur le fond du sujet et exhorte à l'action.

Dans un premier temps, les différents degrés de ces postures militantes devront être définis en fonction de l'enceinte concernée. En se fondant sur le fonctionnement habituel de ces arènes, il est possible d'établir un schéma de mobilisation a priori que nous allons confronter ajuster en fonction des résultats de notre observation. Au cœur de celle-ci se trouve le langage et les idées. Les promoteurs diffusent les idées de la perspective CHAN à travers le langage, que ce soit par le biais d'un discours ou d'un document. L'action de promotion est donc facilement repérable puisqu'elle suppose une communication de la part du militant. Il véhicule les messages CHAN et parfois exhorte à l'action. Les promoteurs originels qui portent la cause dès les premiers temps doivent

être distingués de ceux qui vont commencer à tenir ce rôle plus tard. En amont se pose la question de l'adhésion que nous prenons en compte à partir du moment où elle est officiellement endossée et exprimée, que ce soit par le vote d'une résolution CHAN par exemple ou bien la reprise d'un langage CHAN dans le discours.

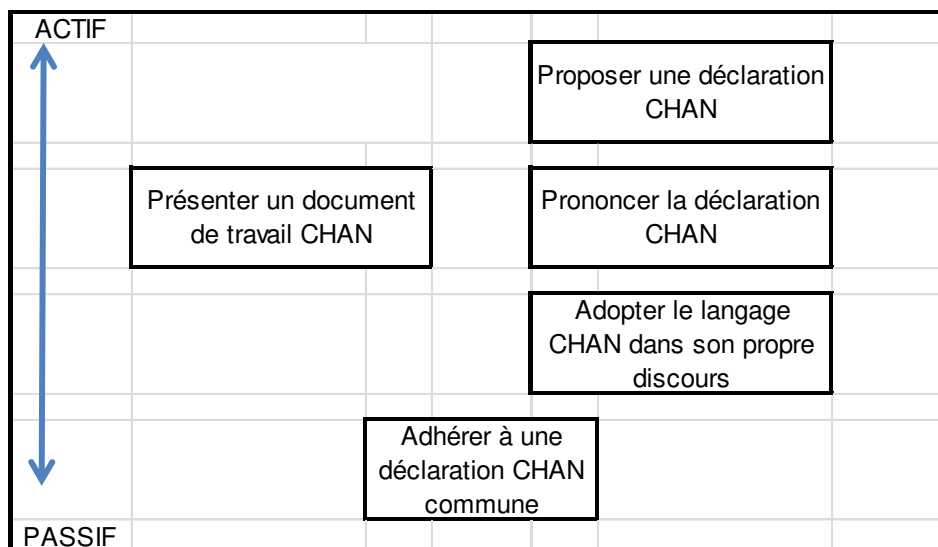
Quoiqu'il en soit, nous avons d'abord représenté les étapes de la mobilisation – que l'on peut également envisager comme des degrés – à travers les schémas suivants.

Figure 8 : schéma de la mobilisation à l'AGNU



Il serait prématuré de vouloir faire figurer dans ce schéma des dynamiques et une hiérarchisation de ces différents degrés de mobilisation. En effet, l'intérêt de cette représentation est de faire apparaître des questionnements à la fois sur le déroulement de la mobilisation et sur les comportements des États. A priori, il semble moins engageant d'adhérer à une déclaration commune que de voter pour une résolution, surtout si celle-ci requiert une décision et/ou une action. Qu'en est-il en réalité ? Est-ce que les États qui adhèrent à une déclaration CHAN vont voter systématiquement pour une résolution CHAN ? Est-ce que l'adhésion à la déclaration représente un passage obligé au préalable du vote ? Par ailleurs, ces démarches adhérentes se produisent-elles de manière individuelle ou sont-elles liées à des logiques de groupe, dans un contexte multilatéral fortement marqué par celles-ci.

Figure 9 : schéma de la mobilisation dans le cadre du processus d'examen du TNP



La comparaison de ces deux schémas indique que l'AGNU offrira davantage de supports pour mesurer l'adhésion et sans doute une possibilité d'affiner l'analyse par rapport à ce que permet l'observation du processus d'examen du TNP. En particulier, le fait que les États puissent formellement manifester leur adhésion à travers le vote de résolution représente un outil de mesure unique. De surcroît, l'AGNU se tient annuellement tandis que le processus d'examen du TNP tient quatre réunions en cinq ans. Précisément, sur la période que nous étudions, l'année 2016, cruciale pour le développement de l'initiative, est une année blanche pour le TNP.

Ainsi, nous nous concentrerons tout particulièrement sur les travaux de la première commission, qui constitueront le socle de notre analyse. Celle du processus d'examen du TNP viendra en complément, notamment dans la perspective de vérifier la correspondance des comportements dans ces deux enceintes.

Afin de présenter les résultats de notre recherche sur les dynamiques de la mobilisation, fondée en grande partie sur des sources primaires (documents officiels soumis par des États et groupes d'États, déclarations et procès-verbaux de séances notamment), nous avons construit la première section de ce chapitre autour de trois

axes : premièrement, nous restituerons les résultats de l'étude de la progression des marqueurs CHAN à l'AGNU et au cours du cycle d'examen du TNP (5.1.1); deuxièmement, nous regarderons comment la stratégie élaborée par quelques acteurs autour de résolutions présentées à l'AGNU (2015-2016) a accompagné la mobilisation (5.1.2); troisièmement, nous reviendrons sur le rapport entre langage et engagement à travers les déclarations CHAN et tout le corpus des déclarations des États lors de la première commission entre 2013 et 2016 (5.1.3).

### **5.1.1. La progression des marqueurs CHAN**

À partir de la RevCon du TNP de 2010, le langage CHAN fait son entrée dans plusieurs documents officiels soumis par les États dans les différentes enceintes multilatérales traitant de questions de désarmement. De manière attendue, il apparaît dans ceux que les promoteurs de l'initiative présentent, mais d'autres États l'intègrent également. Ce constat est utile eu égard à notre objectif de caractériser l'évolution de la mobilisation, mais il ne peut être exploité directement. En effet, comme nous le verrons, ces États qui reprennent le langage CHAN ne sont pas nécessairement dans une simple démarche d'adhésion. Quoiqu'il en soit, cette progression des marqueurs CHAN signale qu'une évolution notable se produit dans ces espaces où, comme le souligne a posteriori l'un des protagonistes de l'initiative, une forme d'attractivité sur le plan politique entoure la thématique CHAN<sup>1032</sup>. Celle-ci témoigne aussi de la pression sociale/normative qui sous-tend la mobilisation.

#### ***a. La perspective CHAN dans les résolutions de l'AGNU***

Un outil de mesure de la progression de l'initiative est l'analyse des résolutions présentées par les États et en particulier de la manière dont elles intègrent la perspective CHAN. L'évolution la plus frappante est la présentation de quatre nouvelles résolutions à partir de 2015 qui concourent à porter la dimension humanitaire au premier plan alors que se poursuit en parallèle la mise à l'agenda de l'interdiction<sup>1033</sup>. Dans l'intervalle, le langage CHAN est introduit dans plusieurs autres résolutions. Nous avons constaté, au

---

<sup>1032</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 687.

<sup>1033</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur ces quatre résolutions (voir 6.1.2. Quatre résolutions au cœur d'une stratégie).



chapitre 3<sup>1034</sup>, que cela s’observait déjà dès 2010 dans trois textes en particulier : celui portant sur le suivi de l’avis de la CIJ ; celui que présente régulièrement le Japon et enfin celui de la NAC. Cette tendance se poursuit en 2011 et les années suivantes. À partir de 2013, deux textes donnent progressivement davantage de place au langage CHAN.

*La résolution dite japonaise.* Tout d’abord, la résolution présentée par le Japon qui avait déjà inséré un paragraphe préambulaire sur les CHAN, en ajoute un second en 2013, au sujet de la promotion de la prise de « conscience des conséquences humanitaires catastrophiques »<sup>1035</sup>. Le texte n’évolue pas du point de vue des CHAN les deux années suivantes. En 2016, il conserve encore ces deux paragraphes, en les déplaçant toutefois plus loin dans le préambule, et y ajoute deux paragraphes opératifs, l’un sur l’idée que les CHAN doivent sous-tendre l’action menée par les États « en faveur de l’instauration d’un monde exempt d’armes nucléaires » (OP 8) et l’autre faisant écho de manière concrète au paragraphe préambulaire sur la promotion de la thématique des CHAN (OP 22). Le paragraphe se lit comme suit : « [l’AGNU] encourage toutes les mesures visant à faire connaître toute la réalité de l’emploi des armes nucléaires, notamment l’organisation de visites de dirigeants et de jeunes, entre autres, auprès des personnes et groupes, y compris les rescapés d’explosions nucléaires (les Hibakushas), à même de transmettre leur expérience aux générations futures et l’établissement de relations avec ceux-ci » (OP 22).

La position du Japon sur le désarmement nucléaire a toujours été singulière. Elle l’est également par rapport aux CHAN qu’il reconnaît expressément et qu’il semble tenter de se réapproprier tandis que se développe le mouvement. Sur le plan intérieur, la question de son adhésion à l’initiative CHAN a été discutée dans la continuité de l’opposition à l’idée que la sécurité du Japon puisse reposer sur des armes nucléaires à

---

<sup>1034</sup> Voir 3.3.2. La progression du langage humanitaire à la première commission (2010-2011), a. Un marquage CHAN dans les résolutions.

<sup>1035</sup> « Unité d’action pour l’élimination totale des armes nucléaires », résolution présentée par le Japon lors de la 68<sup>ème</sup> session de l’AGNU (A/C.1/68/L.43). Le paragraphe (PP5) se lit comme suit : « *Estimant qu’il faudrait avoir pleinement conscience des conséquences humanitaires catastrophiques qu’aurait l’utilisation d’armes nucléaires et signalant, à cet égard, qu’il faudrait s’efforcer de promouvoir cette prise de conscience* ».

travers les garanties américaines<sup>1036</sup>. L'évolution de cette résolution au fil des années témoigne d'une volonté de rassembler qui conduit à une forme de syncrétisme désarmeur. Ainsi, il n'est pas étonnant de voir apparaître dans ce texte des paragraphes sur les CHAN. Cependant, cette thématique revêt aussi une importance particulière pour le Japon, perceptible également dans des discours politiques de haut niveau de cette période. En janvier 2014 par exemple, le ministre des affaires étrangères japonais évoque la question des CHAN dans un discours à l'université de Nagasaki<sup>1037</sup>. Il met en avant le fait que le Japon a insisté depuis longtemps sur la nécessité de considérer les armes nucléaires sous l'angle de leurs conséquences humanitaires :

*« C'est la mission du Japon, en tant que seul État ayant subi des bombardements atomiques, de continuer à transmettre à travers les générations et les frontières la tragédie de l'emploi d'armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki ».*

Il préconise trois approches auxquelles la résolution fait écho : considérer les aspects humanitaires en tant que catalyseur pour réunir la communauté internationale ; diffuser la connaissance à ce sujet ; l'approfondir sur les aspects scientifiques. Il annonce aussi que le Japon organise une réunion de la NDPI à Hiroshima en avril afin de permettre aux ministres des États participants de « voir directement la réalité de bombardements » et de discuter de questions de fond, y compris l'aspect humanitaire, afin de présenter des propositions au troisième Prepcom TNP. Le paragraphe OP22 prend tout son sens éclairé par ce discours. En effet, il fait ressortir cette volonté de se positionner en tant qu'acteur sur la thématique CHAN et de rappeler son identité à cet égard.

*La résolution de la NAC.* L'autre résolution qui évolue nettement, s'agissant des CHAN, entre 2013 et 2016 est celle de la NAC. D'ailleurs, le vote de celle-ci signale un changement majeur. Pour le mettre en évidence, nous présentons ci-dessous le schéma des votes de 2010 à 2016 : CHANGER COULEURS SCHEMAS pour vision N et B.

---

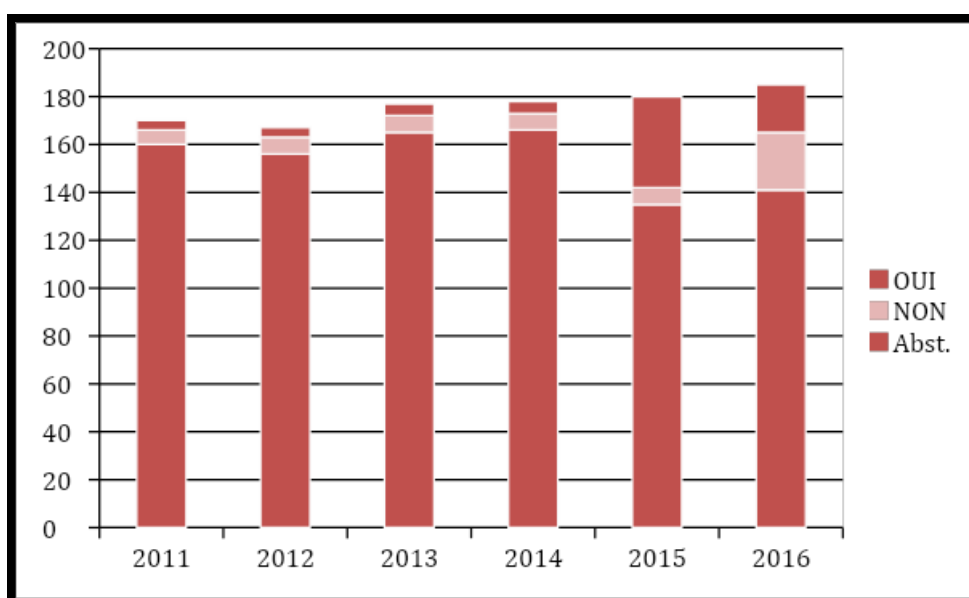
<sup>1036</sup> Sur ce point, voir par exemple, Masahiko Toki, « Can Japan Become a Bridge-Builder for Nuclear Disarmament? », *Bulletin of the Atomic Scientists* (blog), 19 août 2015, URL : <https://thebulletin.org/2015/08/can-japan-become-a-bridge-builder-for-nuclear-disarmament/> (consulté le 10 juin 2021).

<sup>1037</sup> Fumio Kishida, « Nuclear Disarmament and Non-proliferation Policy Speech (Summary) », Université de Nagasaki, 20 janvier 2014, URL : [https://www.mofa.go.jp/dns/ac\\_d/page18e\\_000041.html](https://www.mofa.go.jp/dns/ac_d/page18e_000041.html) (consulté le 4 juin 2021).

Figure 10 : résolution de la NAC sur le désarmement nucléaire, votes en première commission

ANNEE RESOLUTION	2011 (L.31)	2012 (L.13)	2013 (L.18)	2014 (L.12)	2015 (L.41)	2016 (L.35)
OUI/NON/ABST.	160/6/4	156/7/4	165/7/5	166/7/5	135/7/ <b>38</b>	141/ <b>24/20</b>

Figure 11 : résolution de la NAC, vote en première commission, présentation en histogramme.



Le tableau et le graphique montrent qu'une opposition inédite jusqu'alors se forme en 2016, qui semble s'inscrire dans la continuité de l'abstention large qui apparaît en 2015. De plus, la résolution qui ne suscite habituellement d'explication de vote que de la part d'États dotés et possesseurs voit plusieurs États non dotés prendre la parole. La considération des textes et des explications de vote qui sont données permettent de comprendre ces mouvements.

Dans un premier temps, de 2010 à 2013, le texte change peu. Le paragraphe opératif intégré en 2010<sup>1038</sup> est ensuite accompagné d'un paragraphe préambulaire sur

<sup>1038</sup> « Rappelle que la REVCN de 2010 s'est dite vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et qu'elle a

les CHAN à partir de 2011<sup>1039</sup>. Après cet ajout, rien n'est profondément modifié jusqu'en 2013. En 2012, le PP est scindé en 2, mais le texte reste le même. En revanche, la résolution de 2013 est nettement marquée par la tenue de la conférence d'Oslo et des changements substantiels sont apportés au texte : le PP2 de 2012 est rallongé d'une proposition subordonnée à la préoccupation concernant les CHAN « qui devrait orienter l'ensemble des délibérations, décisions et actions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires ». Ce paragraphe fait écho à celui ajouté par le Japon dans sa résolution en 2016 (OP8). Surtout, il n'est plus question du « danger que constitue pour l'humanité la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires » (soulignement ajouté) mais de « danger que constituent pour l'humanité les armes nucléaires »<sup>1040</sup> (soulignement ajouté). Il n'est donc plus question de l'emploi mais de la seule existence des armes nucléaires, ce qui reflète une orientation plus radicale.

*Figure 12 : évolution du langage de la résolution de la NAC*

<b>Évolution du langage de la résolution NAC</b>	
2012 (L.13)	2013 (L.18)
« Exprimant de nouveau sa profonde préoccupation face au danger que constitue pour l'humanité la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires » (PP2)	« Exprimant de nouveau sa profonde préoccupation face au danger que constituent pour l'humanité les armes nucléaires » (PP2)

---

*réaffirmé la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire ».*

<sup>1039</sup> « Exprimant de nouveau sa profonde préoccupation face au danger que constitue pour l'humanité la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires, Rappelant que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 s'est dite vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires »

<sup>1040</sup> « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », A/C.1/68/L.18, 17 octobre 2013.

Enfin, la résolution de 2013 inclut un paragraphe sur les conférences CHAN en précisant que celle d'Oslo « visait à faire mieux connaître et comprendre » les CHAN. L'année suivante, ce paragraphe est actualisé en raison de la tenue de la conférence de Nayarit et de l'annonce par l'Autriche de la conférence de Vienne qui se tient quelques semaines après la première commission. Le langage est aussi un peu modifié pour insérer l'idée que les CHAN « rendent le désarmement nucléaire plus urgent encore ».

*Figure 13 : opérationnalisation des CHAN dans la résolution de la NAC*

<b>Opérationnalisation des CHAN dans la résolution NAC</b>	
2013 (L.18)	2014 (L.12/Rev.1)
« Ayant à l'esprit les débats tenus à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qu'a accueilli la Norvège les 4 et 5 mars 2013 et qui visait à faire mieux connaître et comprendre les conséquences catastrophiques qu'ont les explosions nucléaires, et se félicitant [...] » (PP4)	« Ayant à l'esprit les débats des Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, accueillies respectivement par la Norvège les 4 et 5mars 2013 et par le Mexique les 13 et 14 février 2014, qui visaient à faire mieux connaître et comprendre les conséquences catastrophiques des explosions nucléaires, <u>qui rendent le désarmement nucléaire plus urgent encore, et se félicitant [...]</u> » (PP5) <sup>1041</sup>

Par ailleurs, deux nouveaux paragraphes « humanitaires » sont ajoutés dans le préambule. Dans l'un, l'AGNU note « avec satisfaction que les instances multilatérales traitant de la question du désarmement sont de plus en plus conscientes des incidences humanitaires que peuvent avoir les armes nucléaires ». L'autre détaille davantage ce thème en mettant en exergue les idées suivantes : premièrement, l'étendue des

<sup>1041</sup> Soulignement ajouté.

conséquences possibles (« bien au-delà des frontières nationales ») ; deuxièmement, « l’incapacité des États et des organisations internationales de faire face à une telle catastrophe » ; et troisièmement la dimension non intentionnelle du risque d’emploi (« du fait d’un accident, d’une défaillance des systèmes ou d’une erreur humaine »). Cette résolution est la plus marquée par la perspective CHAN. Considérant que ses auteurs sont en partie déjà identifiés comme des promoteurs de l’initiative, on peut même penser qu’elle est tout simplement le vecteur de celle-ci, en particulier jusqu’en 2015, date à laquelle de nouvelles résolutions sont présentées par les promoteurs de l’initiative CHAN.

À partir de 2015, la résolution précise encore les CHAN en notant que « les conclusions des travaux de recherche présentées à la Conférence de Vienne concernant les incidences très disproportionnées de l’exposition aux radiations ionisantes sur les femmes et les filles » et multiplie les références à la dimension humanitaire à la fois dans le préambule et dans la partie opérative. Dans ce contexte, un langage nouveau est intégré avec un encouragement à « tous les États qui font partie d’alliances régionales comprenant des États dotés d’armes nucléaires à continuer de préconiser que le rôle de ces armes soit réduit dans leurs doctrines relatives à la sécurité collective, en attendant leur élimination totale ». L’attention portée à ces États et la pression qui est exercée par ce biais s’inscrit dans un effort saillant dans d’autres enceintes comme les OEWG sur le désarmement, en particulier celui de 2016<sup>1042</sup>.

En dehors des explications de vote des États dotés et possesseurs, cette résolution fait l’objet d’une déclaration de la Norvège qui explique pourquoi elle renonce cette année à son vote positif pour une abstention. Elle invoque en particulier trois raisons, dont deux sont spécifiquement liées à l’orientation que prend alors l’initiative en insistant sur la nécessité de négocier de nouvelles mesures juridiquement contraignantes de désarmement. Elle précise notamment :

« Nous ne partageons pas l’idée que les preuves fournies par les conférences sur l’impact humanitaire des armes nucléaires [...] ont des implications significatives pour l’évaluation des armes nucléaires à travers les règles du droit international humanitaire »<sup>1043</sup>.

---

<sup>1042</sup> Nous revenons sur ce point dans le chapitre 6.

<sup>1043</sup> Déclaration de la Norvège lors de la première commission de l’AGNU, 6 novembre 2015, *op. cit.*

Cet exemple illustre d'une part la manière dont s'effectue le glissement depuis les CHAN vers l'interdiction et d'autre part, les réactions des États qui ont adhéré (ou même promu) l'initiative et qui s'en détachent alors qu'elle amorce ce tournant. La Norvège est un cas particulier puisque son évolution de promoteur à opposant est en partie liée à un changement de gouvernement (cf. *supra*), mais elle est aussi un exemple parmi d'autres d'États ayant fait la distinction entre l'initiative CHAN et l'objectif d'interdiction des armes nucléaires<sup>1044</sup>. Comme nous allons le voir ensuite avec l'étude des votes de certaines résolutions en première commission, ceux-ci révèlent une volonté de continuer à adhérer au volet CHAN tout en s'opposant à l'interdiction.

*La résolution du Kazakhstan.* Enfin, une autre résolution mérite d'être insérée dans cette revue des marqueurs CHAN. Elle nous intéresse à la fois car elle signale la diffusion de la perspective humanitaire par un État dont la diplomatie du désarmement est portée à haut niveau, par son président, Nursultan Nazarbayev<sup>1045</sup> mais également en raison de la réaction qu'elle suscite. Lors de la première commission de 2015, le Kazakhstan soumet ainsi une résolution contenant une « Déclaration universelle pour l'achèvement d'un monde libéré des armes nucléaires »<sup>1046</sup>. Sur une vingtaine de paragraphes, cette déclaration en consacre trois à la dimension humanitaire dont un avec la reprise du langage CHAN (TNP 2010). Le préambule de la résolution y fait explicitement référence. La résolution est co-parrainée par 6 États seulement. Elle est adoptée avec 131 OUI, 22 NON et 28 abstentions. Plusieurs États justifient leur opposition à la résolution par la conclusion du paragraphe 4 sur l'illégalité de l'emploi d'armes nucléaires<sup>1047</sup>. L'opposition et l'abstention sont principalement portées par les

---

<sup>1044</sup> Déclaration des Pays-Bas au nom de l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Croatie, le Danemark, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, la Pologne et la Slovaquie, URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/eov/L12\\_Netherlands.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/eov/L12_Netherlands.pdf) (consulté le 8 juin 2021).

<sup>1045</sup> Sur cette déclaration, voir Malika Orazgaliyeva, « UN Adopts Nuclear-Weapons-Free World Declaration initiated by Kazakhstan », Astana Times, 8 December 2015, URL : <https://astanatimes.com/2015/12/un-adopts-nuclear-weapons-free-world-declaration-initiated-by-kazakhstan/> (consulté le 4 juin 2021). Et plus généralement, sur le positionnement du Kazakhstan sur le désarmement nucléaire, voir chapitre 2.

<sup>1046</sup> « Déclaration universelle pour l'achèvement d'un monde libéré des armes nucléaires », résolution présentée par le Kazakhstan, lors de la première commission en 2015, A/C.1/70/L.52/Rev.1, 28 octobre 2015.

<sup>1047</sup> Voir l'explication de vote prononcée par l'Australie au nom de six États (Australie, Bulgarie, Finlande, Grèce, Roumanie, Portugal), URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1\\_Australia.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1_Australia.pdf) (consulté le 11 juin 2021).

États dotés, possesseurs et sous parapluie nucléaire. Or, la Nouvelle-Zélande rejoint les abstentions. Son explication de vote, après avoir loué les « efforts assidus et de longue date » du Kazakhstan pour « trouver un terrain d'entente sur cette résolution dans l'espoir qu'elle puisse être adoptée avec le large soutien qui serait attendu d'un document qui se présente comme une déclaration universelle », pointe l'absence d'unité au sujet de ce texte et l'impossibilité de le considérer comme susceptible « de faire progresser la cause du monde libéré des armes nucléaires » et de « dépasser le statu quo »<sup>1048</sup>. À cette étape de l'initiative, la démarche de la Nouvelle-Zélande semble indiquer qu'il n'est plus temps de disperser les soutiens par de nouvelles déclarations qui n'ont aucune ambition au-delà du déclaratoire.

L'évolution de ces textes reflète la progression de l'initiative sans toutefois renseigner sur celle de mobilisation dans sa globalité. Elle permet de confirmer qui sont les promoteurs tout en constatant que l'un de ceux qui étaient à l'origine de l'initiative s'est désisté. Cette analyse permet aussi d'entrevoir l'enjeu qui s'est formé en quelques années autour de la thématique des CHAN et toute la complexité de l'appréhension de la mobilisation à travers l'adoption du langage. Nous allons désormais réaliser une observation similaire dans le cadre TNP.

### ***b. Un cycle d'examen marqué par les CHAN***

Nous rappellerons ici pour commencer que l'initiative CHAN est liée au cadre TNP puisque c'est là qu'elle est introduite en 2010 et qu'elle prend la forme d'une première déclaration soutenue par 16 États au Prepcom 2012. Progressivement, au cours de ce cycle d'examen, la problématique CHAN prend de plus en plus d'importance. En 2013, une nouvelle déclaration conjointe est prononcée par l'Afrique du Sud au nom de 80 États<sup>1049</sup> (25 avril 2013). Les observateurs soulignent qu'elle est suivie d'applaudissements, ce qui n'est pas courant dans ce cadre formel<sup>1050</sup> et signale la

---

<sup>1048</sup> Déclaration de la Nouvelle-Zélande lors de la première commission, URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1\\_NZ.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1_NZ.pdf) (consultée le 11 juin 2021).

<sup>1049</sup> Déclaration de l'Afrique du Sud au nom de 80 États, Prepcom TNP, 24 avril 2013, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/statements/24April\\_SouthAfrica.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/statements/24April_SouthAfrica.pdf) (consulté le 21 juin 2021).

<sup>1050</sup> William Potter interviews Ambassador Cornel Feruta, « On the Road to the 2015 NPT Review Conference », *The Nonproliferation Review*, 21:1, 2014, p.12.



particularité de cette thématique. Plusieurs acteurs et observateurs pointent l'importance du sujet dès 2013<sup>1051</sup> arguant du fait que de plus en plus de délégations y font référence. Ajoutons que des *side-events* sont organisés sur plusieurs thèmes des CHAN<sup>1052</sup>. L'évolution se poursuit en 2014 même si aucune déclaration CHAN n'est alors présentée. Plusieurs acteurs, dont l'ICAN et RCW se concentrent sur l'objectif d'une interdiction des armes nucléaires. RCW publie « *A Treaty Banning Nuclear Weapons. Developing a legal framework for the prohibition and elimination of nuclear weapons* » et insiste sur cette perspective, tandis que l'institut *Chatham House* décline la thématique humanitaire avec un rapport intitulé « *Too Close for Comfort : Cases of Near Use and Option for Policy* »<sup>1053</sup> qui se concentre donc sur le risque d'emploi non intentionnel. Le point culminant du cycle et de la promotion des CHAN est la RevCon de 2015 lors de laquelle la reprise du langage CHAN dans le document final constitue un enjeu de premier rang<sup>1054</sup>. Deux déclarations CHAN sont présentées en parallèle, comme cela a été fait lors de la première commission précédente, l'une par l'Autriche<sup>1055</sup>, endossée par 159 États et l'autre par l'Australie<sup>1056</sup> au nom de 26 États (cf. 5.1.3.a).

Les États participants ne parviennent pas à s'accorder sur un document final. L'échec est imputé à la question du Moyen-Orient, mais le pilier désarmement suscite

---

<sup>1051</sup> Voir par exemple le propos du Président du Prepcom 2013, l'Ambassadeur Cornel Feruta, interviewé par William Potter à l'issue des travaux. William Potter interviews Ambassador Cornel Feruta, « On the Road to the 2015 NPT Review Conference », *op.cit.* p. 17. Voir également le récit des ONG, par exemple, Beatrice Fihn, « The responsibility for achieving a world free of nuclear weapons », *NPT News in Review*, 23 avril 2013.

<sup>1052</sup> Par exemple, « Moral and Ethical Imperative for Nuclear Disarmament », organisé par Pax Christi avec une intervention d'un représentant du Saint-Siège, le 25 avril 2013, ou « Unspeakable Suffering : humanitarian dimension of nuclear weapons », organisé par le département des affaires étrangères de la Suisse, Article 36 et Reaching Critical Will, autour de la publication éponyme de cette ONG (Beatrice Fihn (dir.), *Unspeakable Suffering : humanitarian dimension of nuclear weapons*, janvier 2013).

<sup>1053</sup> Patricia Lewis, Heather Williams, Benoît Pelopidas, Sasan Aghlani, *Too Close for Comfort: Cases of Near Nuclear Use and Options for Policy*, *op. cit.*

<sup>1054</sup> Voir William Potter, « The Unfulfilled Promise of the 2015 NPT Review Conference », *Survival*, 58:1, 2016, p. 157-158.

<sup>1055</sup> Déclaration au nom de 159 États, lors de la REVCON du TNP, 28 avril 2015, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON\\_2015/statements/28April\\_AustriaHumanitarian.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON_2015/statements/28April_AustriaHumanitarian.pdf) (consulté le 21 juin 2021).

<sup>1056</sup> Déclaration de l'Australie au nom de 26 États, lors de la REVCON du TNP, 30 avril 2015, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON\\_2015/statements/30April\\_Australia.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON_2015/statements/30April_Australia.pdf) (consulté le 21 juin 2021).

de nombreuses tensions<sup>1057</sup>, notamment autour du volet humanitaire qui est de plus en plus lié à la question de l'interdiction depuis la transformation de l'Engagement autrichien de la conférence de Vienne en « Engagement Humanitaire » (Engagement H) auquel souscrivent alors 78 États puis 107 à la fin des travaux<sup>1058</sup>. Comme nous l'avons vu au chapitre 4, l'idée de cet Engagement autrichien a été poussée par l'Ambassadeur Kmentt pour être proposé à Vienne. Il explique comment le qualificatif « autrichien » a été remplacé par « humanitaire » au cours d'une discussion avec l'ICAN en marge de la conférence d'examen. Tandis que la déclaration devenait internationale, il était apparu nécessaire d'effacer son caractère national qui pouvait peut-être expliquer la réticence de certains États à adhérer. Thomas Nash aurait alors proposé de le renommer « Engagement humanitaire », ce qui fut officialisé le lendemain pendant les travaux de la grande commission I<sup>1059</sup>. Non seulement ce changement d'appellation permet d'effacer l'aspect autrichien/national, mais surtout d'amarrer solidement l'interdiction à la thématique CHAN et de faciliter ainsi la mobilisation autour de cette nouvelle orientation de l'initiative.

L'empreinte CHAN perçue dans les discours se retrouve également dans les documents de travail soumis par les États, en particulier ceux de la NAC mais pas uniquement. En effet, la NAC insère du langage CHAN dès 2012 dans le WP29 « Désarmement nucléaire »<sup>1060</sup>, notamment dans ses recommandations à l'égard de la RevCon de 2015 qui devrait :

« [E]xaminer et davantage prendre en compte les conséquences humanitaires des armes nucléaires, notamment du point de vue du droit international et, plus spécialement, du droit international humanitaire » (§29).

---

<sup>1057</sup> William Potter raconte comment la présidente de la REVCON, l'Ambassadeur Taous Feroukhi essaie de surmonter la difficulté en créant un « focus group » pour la préparation du document final dans sa partie désarmement. William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*, p. 85.

<sup>1058</sup> Si l'adhésion augmente pendant cette période, William Potter fait remarquer que la Nouvelle-Zélande, pourtant l'un des États les plus constants dans son opposition à l'arme nucléaire, n'y a étrangement pas souscrit. Voir William Potter, « The Unfulfilled Promise of the 2015 NPT Review Conference », *op. cit.*, p. 161.

<sup>1059</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 83, note de bas de page n°66.

<sup>1060</sup> « Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par l'Afrique du Sud au nom du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, membres de la Coalition pour un nouvel agenda, lors du Prepcom TNP 2012, NPT/CONF.2015/PC.I/WP.29, 26 avril 2012.

Elle fait ensuite le lien avec l'objectif abolitionniste :

« À cet égard, elle devrait adopter de nouvelles mesures visant à parvenir à l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et à créer un monde meilleur pour tous » (§29).

La dimension CHAN est en cohérence avec la position habituelle du NAC et semble naturelle puisqu'elle compte parmi ses membres de fervents promoteurs de l'initiative.

Ce n'est qu'à partir de 2013<sup>1061</sup>, que d'autres États intègrent également du langage CHAN qu'on retrouve ainsi dans le WP4 « Réduire le rôle des armes nucléaires »<sup>1062</sup> de la NPDI (dans un paragraphe faisant le lien entre les « conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire » et la nécessité de prolonger la « période de plus de 65 ans » de non-emploi de l'arme nucléaire) et le WP40 « Désarmement nucléaire »<sup>1063</sup> de la ligue des États arabes qui développe un paragraphe suite à la conférence CHAN d'Oslo comme le fait également la NAC dans son document WP27 « Désarmement nucléaire » qui s'inscrit pour le reste dans la continuité du document éponyme de 2012. L'empreinte est donc plus affirmée. La référence à la conférence d'Oslo peut déjà laisser supposer que la diffusion du langage CHAN est favorisée par ces forums *ad hoc*.

Cela se confirme lors du Prepcom 2014 avec l'actualisation des paragraphes portant sur les conférences CHAN pour prendre en compte la tenue de celle de Nayarit au mois de février de la même année, ce qui va conduire au maintien des paragraphes dans les documents. C'est le cas notamment du WP11 « Désarmement nucléaire » de la Ligue des États arabes<sup>1064</sup>. Par ailleurs, plusieurs nouveaux documents sont présentés dont deux sont directement liés aux conférences : le WP30 présenté par l'Autriche

---

<sup>1061</sup> Il est difficile d'établir dans quelle mesure la tenue de la conférence d'Oslo a pu influencer ces évolutions de langage. Par exemple, la date du document de la NPDI est trop rapprochée de celle de la conférence pour en conclure qu'elle en découle mais peut-être est-ce la perspective de cette conférence qui a motivé ces États à proposer/accepter ce nouveau langage. Par ailleurs, il est peut-être aussi lié au fait que deux déclarations CHAN ont déjà été présentées dans le cadre onusien, avec un soutien qui s'accroît.

<sup>1062</sup> « Réduire le rôle des armes nucléaires », Document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie), NPT/CONF.2015/PC.II/WP.4 (6 mars 2013).

<sup>1063</sup> « Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par la Tunisie au nom des États membres de la Ligue des États arabes, lors du Prepcom 2013, NPT/CONF.2015/PC.II/WP.40 (19 avril 2013).

<sup>1064</sup> « Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par l'Iraq au nom des États membres de la Ligue des États arabes, Prepcom TNP 2014, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.11, 24 mars 2014.

s'intitule « Examen des conséquences humanitaires des armes nucléaires comme fondement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux conférences d'Oslo, de Nayarit (Mexique) et de Vienne »<sup>1065</sup> et le WP35<sup>1066</sup> par lequel le Mexique transmet le résumé du président de la conférence de Nayarit au Prepcom, ce qui en fait un document officiel du cycle d'examen en cours.

Par ailleurs, la NAC publie un WP19 « Incidences humanitaires des armes nucléaires : risques et conséquences connus »<sup>1067</sup> dans lequel elle fait apparaître le cycle d'examen de 2015 comme « une réponse à l'accroissement des risques » et demande que la RevCon accorde « une place prépondérante aux impératifs humanitaires qui sous-tendent le désarmement nucléaire et au caractère d'urgence que revêt cet objectif »<sup>1068</sup>. Or, le document que présente le groupe sur la levée d'état d'alerte constitue précisément une application de ce principe puisqu'il appuie sur le lien entre des « niveaux d'alerte élevés » et les CHAN<sup>1069</sup> pour développer ses recommandations à l'égard de la RevCon :

« Reconnaissant le lien existant entre les niveaux d'alerte élevés et les conséquences humanitaires catastrophiques que peuvent avoir les armes nucléaires, la conférence d'examen devrait notamment [...] »<sup>1070</sup>

Le fait que la Nouvelle-Zélande, membre de la NAC fasse partie de ce groupe sur la levée d'alerte dont la Suisse est également l'un des principaux acteurs, explique sans doute la correspondance entre ces documents d'autant que la problématique du risque est naturellement au cœur de cette thématique. L'augmentation du langage CHAN dans les documents de travail au cours du cycle est manifeste. Elle reflète l'ampleur que prend le mouvement dans ces années mais n'apporte pas beaucoup d'éléments sur la mobilisation. Remarquons cependant que dans le cadre du TNP, la Ligue des États

---

<sup>1065</sup> NPT/CONF.2015/PC.III/WP.30 (24 avril 2014).

<sup>1066</sup> « Résumé du Président : Deuxième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, Nayarit (Mexique) », Mexique, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.35 (14 février 2014).

<sup>1067</sup> « Incidences humanitaires des armes nucléaires: risques et conséquences connus », Document de travail présenté par l'Irlande au nom du Brésil, de l'Égypte, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, en tant que membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.19 (12 mars 2014).

<sup>1068</sup> Ibid., §18.

<sup>1069</sup> « Levée de l'état d'alerte », Document de travail présenté par le Chili, la Malaisie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et la Suisse (le Groupe de la levée de l'état d'alerte), Prepcom TNP 2014, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.24 (21 avril 2014).

<sup>1070</sup> Ibid., §17.

arabes témoigne par l'insertion des paragraphes CHAN dans ces documents de travail d'un intérêt pour l'initiative, si ce n'est d'une adhésion (ce qui devrait être vérifié par ailleurs).

Enfin, nous insisterons ici sur la manière dont les documents de travail spécifiques sur les CHAN vont implanter la perspective dans le cycle d'examen en cours et contribuer à la circulation entre les deux espaces constitués par les enceintes onusiennes et les conférences *ad hoc*<sup>1071</sup>. Cela se poursuit en 2015 avec de nouveaux documents spécifiques sur les CHAN dont celui par lequel la Norvège transmet le résumé du président de la conférence d'Oslo<sup>1072</sup> et l'équivalent autrichien pour la conférence de Vienne et l'Engagement H<sup>1073</sup>, ainsi qu'un nouveau document intitulé « Incidences humanitaires des armes nucléaires » présenté par la NAC et d'autres États dont ceux du groupe de la levée d'état d'alerte, ainsi que des États issus de plusieurs groupes (NAM, ASEAN, CELAC) et le Saint-Siège<sup>1074</sup> formant ensemble un groupe CHAN similaire à celui qui avait présenté la première déclaration lors du Prepcom TNP de 2012 (le Danemark et la Norvège n'en font plus partie, mais la Suède a rejoint). Par ailleurs, les paragraphes CHAN s'épaississent dans les WP non spécifiques qui abordaient cependant la question<sup>1075</sup>. L'Algérie dans son WP52 « Désarmement nucléaire »<sup>1076</sup> inclut alors plusieurs paragraphes CHAN (§13 et §14) ainsi qu'un développement liant interdiction et délégitimation des armes nucléaires, caractéristique du discours de plusieurs promoteurs d'un « ban ».

---

<sup>1071</sup> Sur les deux espaces, voir chapitre 3.

<sup>1072</sup> « Findings of the Conference on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons, held in Oslo on 4 and 5 March 2013 », document de travail présenté par la Norvège, NPT/CONF.2015/WP.27 (15 avril 2015).

<sup>1073</sup> « Conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (8 et 9 décembre 2014) et Engagement de l'Autriche: contribution à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 », document de travail présenté par l'Autriche, NPT/CONF.2015/WP.29 (21 avril 2015).

<sup>1074</sup> « Incidences humanitaires des armes nucléaires », Document de travail sur les incidences humanitaires des armes nucléaires présenté par l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Chili, le Costa Rica, l'Égypte, l'Indonésie, l'Irlande, la Malaisie, le Mexique, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, le Saint-Siège, la Suède et la Suisse, NPT/CONF.2015/WP.30 (22 avril 2015).

<sup>1075</sup> Voir par exemple, « Faire avancer le désarmement nucléaire », Document de travail présenté par la Nouvelle Zélande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle Zélande), NPT/CONF.2015/WP.8 (9 mars 2015).

<sup>1076</sup> « Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par l'Algérie, NPT/CONF.2015/WP.52 (4 mai 2015).

De ces deux études de cas, il ressort que la progression des marqueurs CHAN dans cette période est saillante, sans être pour autant fulgurante. L'accélération se fait sentir uniquement à partir de 2014. Ces observations montrent que la diffusion du langage CHAN dans ces documents est principalement le fait des États promoteurs originels ou groupes d'États dans lesquels figurent des promoteurs, même si ponctuellement, d'autres États se saisissent aussi de la thématique dans leurs documents. Elles ne renseignent donc que partiellement sur la dynamique de la mobilisation.

La comparaison entre les deux enceintes invite à deux constats. D'une part, les votes à l'AGNU apportent un degré de compréhension supplémentaire par rapport au simple dépôt de documents de travail dans le contexte TNP. Le vote des résolutions permet en effet de prendre en compte le fait que des États approuvent ou non les textes proposés. D'autre part, l'activisme CHAN dans les documents écrits est principalement le fait des mêmes États dans les deux enceintes. Cependant, quelques différences ont pu être notées confirmant l'intérêt de conduire ces deux études en parallèle et de leur complémentarité. L'AGNU est sans doute moins plastique que le TNP en raison de la nécessité pour les États d'obtenir le plus grand soutien possible. Quand tel est leur objectif, tout changement de langage doit être bien pesé et éventuellement négocié avec certains États.

### **5.1.2. Quatre résolutions au cœur d'une stratégie**

En 2015, l'initiative CHAN se développe à la première commission à travers quatre résolutions dont trois sont tout à fait nouvelles et la quatrième est une version remaniée de la résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire »<sup>1077</sup>. Alexander Kmentt explique comment l'idée de présenter cet ensemble de résolutions est née de discussions entre plusieurs promoteurs de l'initiative qui voyaient dans cette démarche une « opportunité de renforcer le lien entre l'initiative humanitaire et les Nations Unies »<sup>1078</sup> dans la mesure où jusque-là, la plupart des activités de cette initiative s'étaient déroulées en dehors du cadre de l'ONU. Ainsi,

---

<sup>1077</sup> Nous reviendrons en détails sur la mobilisation autour de cette résolution dans le chapitre 6 (6.2) et dans le chapitre 7 à travers le prisme de la mise à l'agenda de l'interdiction.

<sup>1078</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 72.

cette stratégie prévoyait que ces résolutions seraient votées par l'ensemble des membres des Nations Unies, ce qui permettrait que « le niveau de soutien pour l'initiative humanitaire soit démontré » et d'obtenir « une meilleure adhésion des États non dotés, en particulier de la part du mouvement des non-alignés. Traditionnellement, ces États préféraient que les négociations de désarmement se tiennent sous l'égide de l'ONU »<sup>1079</sup>. En effet, cette préférence est nettement marquée et rappelée constamment, notamment dans le cadre des travaux qui visent à revitaliser la CD ou toute autre démarche dont les États du NAM pourraient supposer qu'elle conduise à l'engagement d'un processus en dehors de l'ONU. Les acteurs et observateurs de ces enceintes s'accordent à dire que ces États ont toujours montré une aversion pour les processus de type Ottawa/Oslo<sup>1080</sup>.

Nous allons examiner ici la manière dont ces résolutions portent la thématique CHAN et analyser le soutien qui leur est apporté.

*a. Analyse transverse (2015). Au cœur de la translation de la mobilisation.*

La résolution L.13/Rev1 « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », portée par le Mexique, vise à établir un groupe de travail dont une partie du mandat s'inscrit dans la perspective CHAN puisqu'il s'agit de définir des recommandations s'agissant des risques liés aux armes nucléaires, notamment celui d'un emploi « par accident, par erreur, sans autorisation » mais aussi « à dessein ». Nous reviendrons de manière plus précise sur le texte de cette résolution dans le chapitre 7 car à partir de 2015, elle s'inscrit bien plus dans un objectif de mise à l'agenda que de mobilisation autour des CHAN. Elle nous servira également de support à une étude plus détaillée de l'évolution de la mobilisation sur toute la période la plus active de l'initiative CHAN.

*La résolution L.37 sur les CHAN.* La résolution L.37 qui s'intitule « Conséquences humanitaires des armes nucléaires » reprend des éléments des déclarations CHAN, notamment l'idée qu'il ne serait pas possible de remédier à un

---

<sup>1079</sup> *Ibid.*

<sup>1080</sup> Notamment entretien avec Elisabeth Quanquin, précédemment cité.

emploi, qu'une meilleure compréhension des conséquences doit « être le fondement de toutes les démarches et entreprises de désarmement nucléaire ». Elle insiste également sur le lien entre les CHAN et l'élimination des armes nucléaires. Présentée par l'Autriche, ce projet de résolution L.37 est co-parrainé par 56 États au total. Elle est adoptée avec 136 OUI, 18 NON et 21 abstentions.

Compte tenu du fait que la résolution reprend le texte de la déclaration CHAN, il semblerait logique de voir correspondre le nombre d'États ayant souscrit à la déclaration CHAN et celui des votes favorables à la résolution. Or ce dernier est notablement inférieur au soutien de la déclaration CHAN (- 19)<sup>1081</sup>. Comment expliquer ce décalage ? Peut-on en déduire que le vote constitue un engagement plus fort qui conduit certains États à se désister ? Pour répondre à ces questions, un examen détaillé de ce qui apparaît comme des désistements est nécessaire.

Plusieurs États qui avaient soutenu la déclaration CHAN n'ont pas voté en faveur de la résolution L.37 tout simplement parce qu'ils n'ont pas voté lors de cette séance. Ainsi, 14 États poursuivent cette trajectoire [soutien déclaration CHAN 2015 - absence de vote L.37]<sup>1082</sup>. Il est difficile de tirer des conclusions concernant cette absence de vote car la plupart des États concernés n'étaient pas uniquement absents du vote de cette résolution mais également pour les autres résolutions CHAN et même l'ensemble de la séance<sup>1083</sup>. C'est le cas des États suivants : Dominique, Guinée E, Gambie, Nauru, Sainte-Lucie, Saint-Christophe, Sao Tome, Seychelles, Sud Soudan, Tadjikistan, Timor. En revanche, Maurice, Micronésie et Ukraine sont partiellement présents<sup>1084</sup>. Il n'est pourtant pas possible d'en déduire que ces délégations ont évité de voter les résolutions

---

<sup>1081</sup> Dans l'intervalle entre la première commission de 2014 et celle de 2015, le soutien s'accroît encore pour parvenir à 159 États lors de la présentation du texte à la REVCON 2015. La différence est donc de 23 mais la déclaration CHAN a été ralliée par quatre États non membres de l'ONU qui ne votent pas les résolutions donc en réalité, 19 États qui auraient pu voter en faveur de la résolution ne l'ont pas fait.

<sup>1082</sup> Ne sont pas comptabilisés les trois États qui ont adhéré à la déclaration CHAN, n'ont pas voté L.37 mais en sont co-parrains (Antigua-et-Barbuda, Lesotho, Vanuatu). Parmi ces trois États, les deux premiers avaient adhéré à l'Engagement H au TNP 2015, et les trois sont aussi co-parrains de L.38. Vanuatu fait partie des signataires de l'Engagement à la date du 7 avril 2016.

<sup>1083</sup> Le vote de ces résolutions en première commission se déroule lors de la 22<sup>ème</sup> séance, le 2 novembre 2015 entre 15h et 18h15. Voir le procès-verbal de la séance : A/C.1/70/PV.22.

<sup>1084</sup> Plusieurs États votent jusqu'à la résolution précédant L.37 (il s'agit de L.32) sans revenir ensuite (Maurice) ou en revenant une fois les résolutions CHAN passées (Micronésie, Ukraine). Notons que l'Ukraine vote une des résolutions CHAN puisqu'elle reprend le vote à L.40 (sur les Impératifs éthiques) pour s'y opposer.



CHAN. D'autres raisons peuvent expliquer leur absence surtout quand il s'agit de délégations de taille réduite qui peuvent être sollicitées pour plusieurs réunions en parallèle par exemple.

Pour compléter cette observation, nous considérons les votes de cette même résolution à l'Assemblée générale : 10 de ces 14 États qui n'ont pas voté en première commission, votent alors OUI<sup>1085</sup> (Dominique, Guinée E, Gambie, Maurice, Nauru, Sainte-Lucie, Saint-Christophe, Seychelles, Tadjikistan, Timor). Les 4 restants ne s'abstiennent pas, ne s'opposent pas. Ils ne votent tout simplement pas.

Encore une fois, comme pour le vote en première commission, certains sont généralement absents (Sao Tomé, Sud Soudan) ou de manière sélective (Micronésie, Ukraine). Le fait que ces deux États ne votent ces résolutions ni en première commission, ni à l'AGNU, laisse penser qu'il pourrait s'agir d'une absence de positionnement non fortuite mais délibérée. Pour ces deux États, il semble en effet que le vote constitue une étape supplémentaire d'engagement qu'ils ne sont pas prêts à passer. Ce constat est important pour l'observation de la mobilisation des États dans la mesure où l'absence de vote ne peut pas être considérée d'emblée de manière neutre, mais doit être mise en perspective avec d'autres marqueurs (votes antérieurs et postérieurs, votes sur d'autres résolutions, etc.). Ainsi, cette partie du retrait des soutiens par rapport à la déclaration CHAN ne peut pas être interprétée comme un recul face à l'engagement.

À l'inverse, le fait que six États qui adhéraient à la déclaration CHAN quelques mois auparavant (Bosnie-H, Danemark, Géorgie, Islande, Norvège, Moldavie), se soient abstenus lors du vote de L.37 semble corroborer l'hypothèse de la perception du franchissement d'une étape supplémentaire par le vote de la résolution. Il ne s'agit pas d'un revirement catégorique et d'une opposition frontale, mais d'un changement de position durable. Cinq de ces États maintiendront leur abstention l'année suivante (seule la Moldavie passera au OUI). Par ailleurs, leurs schémas de vote des quatre résolutions ne présentent que deux OUI (Bosnie-H et Géorgie votent OUI à la résolution L.13/Rev.1) sur un total de 24 votes. Cela montre une cohérence dans le retrait du soutien. Or, cela

---

<sup>1085</sup> Résultats de vote, « *Item 97(b) A/70/460 DR XX Humanitarian consequences of nuclear weapons* », URL : <https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/votes-ga/47.pdf> (consulté le 12 juillet 2021).

conduit aussi à s'interroger sur la manière d'interpréter ce retrait dans le contexte de cette stratégie. Si la seule résolution L.37 avait été présentée, ces États se seraient-ils également abstenus ou auraient-ils continué d'apporter leur soutien ? Autrement dit, le retrait du soutien dans le passage de la déclaration à la résolution est peut-être moins lié à cette seule transformation de la manière d'exprimer son engagement qu'à la perception de la mise en œuvre d'une stratégie globale destinée à poser les jalons de l'interdiction.

Regardons à présent comment les États se sont positionnés par rapport à la formalisation de l'Engagement H introduite par la résolution L.38. Rappelons que l'Engagement H était déjà devenu un document officiel lors de la RevCon TNP de 2015 (cf. *supra*). Cette résolution L.38 présentée par l'Autriche (comme L.37), est coparrainée par 43 États au total. Elle est adoptée avec 128 OUI, 29 NON et 18 abstentions. Le nombre de votes en soutien à la résolution est bien inférieur à celui des adhésions à la déclaration CHAN (- 27)<sup>1086</sup> mais bien supérieur à celles de l'Engagement H telles qu'enregistrées au moment de la RevCon TNP (+63)<sup>1087</sup>.

D'ailleurs, A. Kmentt explique qu'en transformant l'Engagement H en résolution – un transfert davantage qu'une transformation puisque le texte avait été originellement conçu comme une résolution<sup>1088</sup>, ce qui était attendu était un accroissement du nombre de soutien avec l'adhésion d'États qui n'avaient pas encore adhéré à l'Engagement H.

L'accroissement du soutien constaté avec le vote de cette résolution se reporte sur l'Engagement H qui compte 127 soutiens au 7 avril 2016<sup>1089</sup>. Il a donc presque doublé pendant cette période (d'environ une année). Si l'on regarde plus précisément qui sont les nouveaux soutiens à l'Engagement H, la plupart (52 sur les 61 nouveaux soutiens) sont en effet montés à bord avec le vote de la résolution L.38. Sur les 9 États qui ont adhéré à l'Engagement dans l'intervalle sans nécessairement avoir soutenu la résolution

---

<sup>1086</sup> Pour la même raison, la différence totale est de 31 mais seulement de 27 si on ne considère que les membres de l'ONU.

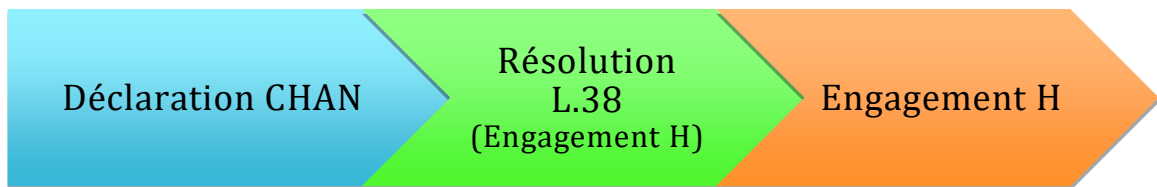
<sup>1087</sup> L'Engagement H recueille 66 soutiens dont un État non membre. Le nombre d'États qui n'ont pas signé l'Engagement H mais adhéré à la résolution s'élève à 63.

<sup>1088</sup> Sur ce point, voir Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*

<sup>1089</sup> Information disponible sur le site du ministère des affaires étrangères de l'Autriche, URL : <https://www.bmeia.gv.at/en/european-foreign-policy/disarmament/weapons-of-mass-destruction/nuclear-weapons/2014-vienna-conference-on-the-humanitarian-impact-of-nuclear-weapons/> (consulté le 20 avril 2022).

L.38, un seul s’abstient (Ouganda) et huit ne votent pas (d’après les résultats en première commission). Le vote de la résolution L.38 constitue donc une étape significative dans la mobilisation pour l’interdiction.

*Figure 14 : translation de la mobilisation des CHAN vers l’interdiction*



Dès lors, il convient de se demander de quelle mobilisation il est question et plus précisément si celle sur la thématique des CHAN correspond à celle de l’interdiction ou si les deux sont différentes. La présentation des résolutions L.37 et L.38 permet alors de faire les constats suivants.

En regardant les schémas de vote, il apparaît que le soutien à L.38 (donc à l’Engagement H) est un peu inférieur à celui de L.37 (-8) et que le nombre de votes négatifs est plus important (+11). Tous les parrains de L.38 le sont aussi de L.37 mais inversement non. En revanche, tous les parrains de L.37 votent oui à L.38 à l’exception du Monténégro. Sur le versant de l’opposition, tous les votes négatifs de L.38 sont soit des votes négatifs, soit des abstentions de L.37<sup>1090</sup>. Il y a donc une cohérence d’ensemble marquée. Aucun État votant contre L.38 ne vote pour L.37. L’adhésion à la perspective CHAN apparaît comme un préalable au soutien à l’interdiction.

---

<sup>1090</sup> Les États qui s’abstiennent pour L.37 mais votent contre L.38 sont : Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie.

Figure 15 : comparaison des schémas de vote de L.37 et L.38

<b>Adhérer à la perspective CHAN, soutenir l'interdiction.</b>		
Comparaison des schémas de vote de L.37 et L.38		
	<u>Observations</u>	<u>Commentaire</u>
<i>Soutien</i>	L.37 (CHAN) > L.38 (Engagement H)	Les votes positifs de L.37 non reportés sur L.38 sont des abstentions.
<i>Opposition</i>	L.37 < L.38	Les votes négatifs de L.38 sont votes négatifs ou abstentions de L.37
<i>Parrainage</i>	Tous les parrains L.38 sont parrains L.37.  Tous les parrains L.37 votent en faveur de L.38 (sauf Monténégro)	Tous les parrains L.37 ne sont pas parrains L.38.

À cette étape de la fabrique du TIAN<sup>1091</sup>, la mobilisation pour les CHAN et pour l'interdiction ne sont pas distinctes même si des différences sont observables. L'une découle de l'autre. Cependant, ce mouvement de l'une à l'autre ne se produit pas spontanément. La prudence avec laquelle les promoteurs du « ban » avancent cet objectif témoigne de la sensibilité de cette transition. Plusieurs acteurs rendent compte du caractère crucial de ce point. Par exemple, Tilman Ruff raconte : « Le sentiment général était que le style du processus d'Oslo était le plus susceptible de faire progresser le traité d'interdiction mais nous n'avons pas fait un plaidoyer univoque. Stratégiquement, c'était une décision prudente. Il fallait que cela se produise. Nous avons plaidé fortement cette cause. Nous n'avons pas dit que cela devrait se passer de

<sup>1091</sup> Cette formulation qui tire son sens dans une vision rétrospective commence cependant à correspondre à la réalité à partir des années 2015-2016, lors desquelles s'affirme l'objectif d'une interdiction.

cette façon. Nous avons laissé cela aux diplomates (leur expertise). C'était le plus judicieux »<sup>1092</sup>.

L'Engagement H n'évoque pas directement la négociation d'un traité d'interdiction mais « l'identification et la poursuite de mesures destinées à combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ». Il constitue une voie d'opérationnalisation de l'initiative CHAN mais qui ne convient pas encore à tous les États qui la soutiennent en 2015. Ce n'est qu'à partir de l'OEWG de 2016 (voir chapitre 6), que les États s'accordent progressivement sur la solution préconisée. Alexander Kmentt décrit ainsi l'Engagement H comme un « catalyseur » qui a constitué « un engagement orienté vers l'action auquel les États qui soutenaient l'initiative humanitaire pouvaient s'associer »<sup>1093</sup>.

Or, durant la première commission, cette transition est sans doute facilitée par le fait que l'Autriche soit l'auteur des deux résolutions L.37 et L.38. Ainsi, la promotion des deux résolutions peut être faite au sein d'une même démarche, par le même État, ce qui pourra favoriser le transfert de soutien d'un texte à l'autre et faciliter le travail des promoteurs.

Enfin, la résolution L.40, présentée par l'Afrique du Sud développe la dimension morale à travers les « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires ». Après un long préambule faisant référence en plusieurs endroits à la Charte des Nations Unies et à l'objectif de l'ONU de « préserver les générations futures des souffrances indicibles causées par le fléau de la guerre » (PP1), la partie opérative engage les États à reconnaître « les risques et les conséquences humanitaires catastrophiques liés à une explosion nucléaire » (OP1), « prend note des impératifs éthiques pour le désarmement nucléaire » (OP2), fait une déclaration (OP3) en neuf points dont le dernier conclut « qu'étant donné qu'elles frappent sans discernement et ont le pouvoir d'anéantir l'humanité, les armes nucléaires sont immorales par définition » (§i) et enfin développe la notion de responsabilité (OP4 et OP5). L'OP5 établit le lien entre CHAN, dimension éthique et interdiction :

---

<sup>1092</sup> Entretien avec Tilman Ruff, précédemment cité

<sup>1093</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 53.

« Souligne que tous les États ont une responsabilité morale partagée d’agir résolument et sans plus tarder, avec l’appui de toutes les parties prenantes concernées, pour prendre les mesures efficaces nécessaires à l’élimination et l’interdiction de toutes les armes nucléaires, y compris des mesures juridiquement contraignantes, étant donné les conséquences humanitaires catastrophiques de ces armes et les risques qui y sont associés ».

En définitive, cette résolution parvient à dessiner le cheminement conduisant des CHAN à l’interdiction en le renforçant d’une dimension morale qui avait marqué la conférence de Vienne mais ne trouve ni justification, ni démonstration dans ce texte.

Les références à la Charte des Nations Unies et à plusieurs concepts clés portés par le NAM (comme le lien entre désarmement et développement) tendent à confirmer qu’une préoccupation des promoteurs de l’interdiction est bien de rallier ces États. Le fait que l’Afrique du Sud identifiée comme parrain principal de la résolution, soit membre du NAM est également un élément important. La résolution est co-parrainée par 16 États, et adoptée avec 124 OUI, 35 NON et 15 abstentions. En 2015, des quatre résolutions de la stratégie, c’est celle qui recueille le moins de votes positifs et le plus d’oppositions.

On voit bien que du point de vue des acteurs de l’initiative, ces résolutions sont importantes sur le plan de la mobilisation pour l’interdiction et en particulier pour son transfert depuis l’adhésion à la perspective CHAN. Elles permettent aussi de clarifier le positionnement des États qui se détachent de l’initiative. Plusieurs promoteurs du TIAN se sont étonnés a posteriori que certains États aient manifesté à cette période leur refus d’un processus d’interdiction des armes nucléaires arguant du fait qu’aucune proposition n’avait alors été faite en ce sens. Pourtant, l’objectif d’une interdiction est inscrit dans l’Engagement H et la présentation de ces quatre résolutions donne quelques indications sur les étapes envisagées pour la suite par les auteurs de celles-ci. Si la voie n’est pas tracée avec certitude, les options sont cependant bien pensées.

### ***b. Analyse comparative (2015-2016)***

Ces quatre résolutions seront de nouveau présentées en 2016. En regardant les résultats de vote dans l’ensemble, des évolutions assez proches apparaissent pour les

trois résolutions qui avaient été présentées pour la première fois en 2015, tandis que la résolution « Faire avancer... » (L.41) se distingue par un schéma de vote totalement différent. Ce qui s'explique par son orientation vers l'opérationnalisation de l'interdiction. Nous l'étudierons donc plus en détail de manière distincte (voir 6.2).

Les trois résolutions CHAN font apparaître une augmentation du soutien (+7). Les autres changements sont assez peu importants si l'on s'en tient à une approche macro (augmentation ou baisse des votes négatifs et des abstentions comprises entre 2 et 4 points). Le tableau ci-dessous présente ces données brutes :

*Figure 16 : votes des quatre résolutions de l'initiative CHAN en première commission (2015)*

Résolution « Faire avancer »			
	2015	2016	Évolution
OUI	135	123	-12
NON	12	38	+26
ABST	33	16	-17
Parrains	23	33	+10

Résolution « Engagement H »			
	2015	2016	Évolution
OUI	128	135	+7
NON	29	33	+4
ABST	18	14	-4
Parrains	43	41	-2

Résolution « CHAN »			
	2015	2016	Évolution
OUI	136	143	+7
NON	18	16	-2
ABST	21	24	+3
Parrains	56	50	-6

Résolution « Impératifs éthiques »			
	2015	2016	Évolution
OUI	124	131	+7
NON	35	36	+1
ABST	15	17	+2
Parrains	18	23	+5

Pour voir comment la mobilisation se poursuit autour de ces résolutions, nous prendrons comme référence celle qui reprend la déclaration CHAN car c'est celle qui est réellement le cœur de la perspective CHAN tandis que la résolution sur l'Engagement *H* ainsi que « Faire avancer » progressent vers l'interdiction et que celle sur les « Impératifs éthiques » semble auxiliaire.

En commençant ainsi par l'analyse de la résolution CHAN, il apparaît que la croissance réelle des soutiens dépasse celle qui ressort de la vue d'ensemble et ne prend donc pas en compte les détails des variations. Ainsi, ce sont 12 votes positifs supplémentaires et pas seulement 7. Les chiffres réels des abstentions sont + 5 au lieu de +2. Le nombre de votes négatifs a bien diminué de 2 entre 2015 et 2016. Il y a aussi 8 votants supplémentaires.

Plus précisément, cet accroissement des votes positifs correspond à des États qui, en 2015, s'étaient abstenus (Grèce, Moldavie) ou n'avaient pas voté (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Guinée Équatoriale, Gambie, Lesotho, Maurice, Sainte-Lucie, Saint-Christophe, Timor, Vanuatu). Il n'y a pas de vote négatif devenant positif. Notons que deux de ces États (Antigua-et-Barbuda ainsi que le Lesotho) n'avaient pas voté mais étaient parrains de la résolution. Leur soutien peut être considéré comme alors acquis. Les positionnements de la Grèce et de la Moldavie sont atypiques : la première vote OUI à la résolution CHAN mais NON aux trois autres résolutions (et tous les autres membres de l'OTAN votent NON ou s'abstiennent sur la résolution CHAN) ; la seconde vote OUI à la résolution CHAN mais ne vote pas ou s'abstient sur les trois autres.

La diminution des votes négatifs vient de l'Italie et de la Croatie qui s'abstiennent ici et votent NON à toutes les autres résolutions CHAN.

Enfin, les nouvelles abstentions sont le fait d'États qui votaient OUI (Arménie, Monténégro, Sénégal) ou NON (Croatie, Italie, cf. *supra*) et durcissent de manière générale leur vote sur l'ensemble des quatre résolutions – le passage du NON à l'abstention pour l'Italie et la Croatie semble compenser le mouvement inverse sur la résolution « Faire avancer » pour laquelle les deux États passent de l'abstention au NON. Le Sénégal s'abstient mais co-parraine la résolution, ce qui ne semble pas cohérent. Finalement, il vote en faveur de la résolution lors de sa présentation à l'AGNU<sup>1094</sup>.

La résolution « Impératifs éthiques » compte 10 votes positifs venant d'États qui n'avaient pas voté précédemment et qui ont opéré le même mouvement sur les résolutions CHAN et Engagement H (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Guinée E, Gambie, Lesotho, Maurice, Sainte-Lucie, Saint-Christophe, Timor, Vanuatu). Les votes négatifs l'étaient déjà en 2015 sauf le Monténégro qui passe au vote positif. Il y a deux abstentions supplémentaires, Rwanda (qui ne vote pas en plénière)<sup>1095</sup> et Serbie, qui votaient auparavant en faveur de la résolution.

La stratégie qui porte ces quatre résolutions accompagne la translation du soutien depuis les CHAN vers l'interdiction. En admettant que l'adhésion à l'Engagement H

---

<sup>1094</sup> « Official records », 5 décembre 2016, A/71/PV.51, p.18, URL : <https://daccess-ods.un.org/tmp/8630888.46206665.html> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>1095</sup> *Ibid.*, page 25.



représente le soutien à l'interdiction – comme l'envisagent les concepteurs de cette stratégie, il apparaît effectivement que celui-ci se construit à partir de la mobilisation CHAN. Le cheminement intellectuel depuis le cadrage diagnostique et l'identification des conséquences humanitaires comme problème, vers le cadrage pronostic et la définition d'une solution s'est produit en amont pour plusieurs États. Mis en présence de ce raisonnement, certains États vont plus rapidement accepter de soutenir l'interdiction, tandis que d'autres vont avoir besoin d'étapes intermédiaires. Pour ceux-là, la stratégie des quatre résolutions semble opérante.

### 5.1.3. Langage et engagement

Les promoteurs de l'initiative CHAN insistent sur la nécessité de faire évoluer le discours sur les armes nucléaires depuis le paradigme de la sécurité internationale vers la sécurité humaine – ce qui peut être exprimé de différentes façons selon les contextes. Le lien est fait par certains d'entre eux entre ce changement de paradigme et le fait de donner la parole à des acteurs qui ne s'expriment pas habituellement sur ce sujet. Dans ce schéma, ces États sont évidemment les ENDAN. L'idée que ceux-ci soient habituellement privés de la possibilité de parler dans des débats spécifiques sur les armes nucléaires est largement discutable. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, de nombreux ENDAN ont développé une diplomatie du désarmement qui se matérialise par des discours et la présentation de propositions, soit sous forme de documents de travail dans le cadre du TNP, soit de résolutions à l'AGNU, ou encore par d'autres moyens comme des *side-events*. Par ailleurs, le désarmement nucléaire est un sujet central pour le NAM, qui représente une majorité à l'ONU et prend position dans les enceintes multilatérales. Quoiqu'il en soit, pour que la diffusion du langage se produise, il est nécessaire que les États se l'approprient et que le plus grand nombre le reprenne. La perception d'un changement de paradigme n'interviendra que si ce langage est suffisamment répandu.

Au-delà de cette problématique qui se situe à un niveau global de promotion de la cause et également de cadrage de celle-ci, se pose la question de l'adhésion. Ce que nous avons observé tend à renforcer l'idée qu'on peut émettre l'hypothèse que l'adoption du langage correspond à un engagement et que la diffusion des CHAN, parmi de multiples objectifs, poursuit notamment celui d'engager les États.

Dans cette dernière sous-section, nous aborderons ce point en deux temps : en revenant plus précisément sur les dynamiques d'adhésion aux déclarations CHAN et en examinant l'imprégnation de la diffusion CHAN à travers le corpus des déclarations en première commission de 2013 à 2016.

### *a. Les déclarations CHAN*

L'évolution de l'adhésion aux déclarations CHAN rend compte de la force de l'enjeu politique qui entoure l'initiative, notamment par la rapidité de l'augmentation du soutien des États. Sur ce point, Alexander Kmentt évoque l'attractivité de l'approche humanitaire sur le plan politique : « Cet accroissement très significatif sur une période de temps relativement courte témoigne de l'intérêt suscité par l'approche humanitaire. Etre associé à cette déclaration devint une proposition de plus en plus attractive sur le plan politique – similaire à un effet boule de neige »<sup>1096</sup>.

Il y aurait donc, au-delà de l'intérêt des États pour le sujet lui-même, un calcul politique plus général, lié à la force du nombre apportant son soutien à une initiative. L'image de l'effet boule de neige est intéressante mais elle ne permet pas de rendre compte d'un autre phénomène qui a sans doute permis l'agrégation rapide de nouveaux soutiens : la cooptation et l'adhésion à travers le fonctionnement par groupes régionaux/politiques/*like-minded* (cf. *infra*). Par ailleurs, l'ICAN semble avoir joué un rôle majeur dans cette évolution par son action de lobbying. C'est ce qui apparaît dans le récit de plusieurs acteurs de la campagne : « Dans les jours précédant immédiatement cette déclaration, les militants de l'ICAN de plus de 40 États différents ont contacté les gouvernements dans les capitales, les encourageant à y adhérer. De plus, la délégation de l'ICAN au Prepcom a exercé un lobbying directement auprès des représentants diplomatiques pour garantir que le plus grand nombre de délégations officielles profiteraient de cette opportunité pour s'associer à la déclaration »<sup>1097</sup>.

Lors de ce Prepcom en effet, la déclaration présentée cette fois par l'Afrique du Sud est soutenue par 80 États, ce qui représente 45 adhésions de plus que lors de la

---

<sup>1096</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 687.

<sup>1097</sup> Beatrice Fihn, Magnus Løvold, Thomas Nash, « Humanitarian perspectives and the campaign for an international ban on nuclear weapons », *op. cit.*, p. 151

première commission de 2012. En regardant la chronologie des événements, il est tentant de lier cette augmentation, traduisant a priori le ralliement de plusieurs États à l'initiative, à la tenue de la conférence d'Oslo quelques semaines auparavant. Nous reviendrons sur cette hypothèse dans la troisième section de ce chapitre avec l'introduction de la variable « conférence CHAN ».

Dans la continuité, la Nouvelle-Zélande présente une déclaration lors de la première commission de 2013 qui affiche 125 soutiens (+45 par rapport au Prepcom TNP 2013). Or, en parallèle, l'Australie présente également une intervention sur ce thème<sup>1098</sup>. *Wildfire* interprète cette démarche comme une « contre-attaque » de la part des États non dotés sous parapluie nucléaire, qui aurait résulté d'un « ordre de leurs alliés dotés d'armes nucléaires »<sup>1099</sup>. Il s'étonne du rejet de la déclaration en arguant du fait qu'il n'y est pas question d'interdiction et qu'aucun État n'a alors proposé d'interdire les armes nucléaires<sup>1100</sup>. Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment (cf. 6.1.2), cette idée que les États dotés et leurs alliés auraient anticipé quelque chose qui n'était pas encore advenu se retrouve chez d'autres promoteurs du TIAN. Pourtant, si elle n'a pas été formellement proposée, l'interdiction est déjà dans l'esprit d'un certain nombre d'acteurs, y compris parmi les États dont certains l'évoquent dans leurs déclarations à la première commission de 2013. Seules les ONG affichent cet objectif mais des États y travaillent. Par ailleurs, le fait que des États aient refusé de soutenir la déclaration humanitaire n'est pas étonnant car ceux-ci ont bien à l'esprit les précédents concernant les MAP et les BASM. Quoique la concrétisation d'une interdiction des armes nucléaires ne semble pas réaliste à court terme aux yeux de nombreux acteurs et observateurs, la détermination du positionnement des États qui ont besoin des armes nucléaires a probablement intégré ce paramètre comme un risque possible et imposé d'en tenir compte.

---

<sup>1098</sup> « Joint Statement on the Humanitarian Consequences of Nuclear Weapons », première commission de l'AGNU, 21 octobre 2013, URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com13/statements/21Oct\\_Australia2.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com13/statements/21Oct_Australia2.pdf) (consulté le 8 juin 2021)

<sup>1099</sup> *Wildfire*, (@Wildfire\_v), 2021. « Faux. Les belettes – sans doute sous la direction amicale (traduire, les ordres) de leurs alliés dotés d'armes nucléaires- n'ont pas », Twitter, 12 janvier 2021, 23h20, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349119124585275394?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349119124585275394?s=20) (consulté le 8 juin 2021). (Thread)

<sup>1100</sup> La déclaration de l'Australie effectivement nie la pertinence d'une interdiction des armes nucléaires (voir détail au chapitre 5).

Eu égard à la question de la mobilisation, ces deux déclarations vont permettre de bien identifier qui soutient l'initiative CHAN et qui ne la soutient pas. Seul un État a signé les deux déclarations : le Japon. Au-delà, le fait que plusieurs États qui n'adhèrent pas à l'ensemble du propos de la déclaration CHAN proposent un autre texte peut être interprété de plusieurs manières. Pour commencer, en admettant que cette déclaration parallèle ait résulté de l'impulsion des États dotés comme l'affirme *Wildfire*, il est alors possible d'en déduire que ceux-ci perçoivent le potentiel de l'initiative CHAN et la nécessité de lui opposer un contrepoids. D'où des tentatives de contre-cadrage. Cependant, on discerne également la volonté de ces États de se conformer à une pratique et d'adopter la perspective CHAN, jusqu'à un certain point. Notons que plusieurs acteurs et observateurs voient dans cette déclaration parallèle non pas la contestation de l'initiative CHAN mais à l'inverse, le signe de sa diffusion et de l'étendue du soutien qu'elle suscite. Jean-Marie Collin, porte-parole de l'ICAN France écrit ainsi : « Si les deux approches sont contraires, la première privilégiant une rapidité d'action à l'instar de la seconde qui privilégie un processus « réaliste » ; force est de constater que désormais 175 États ont endossé la dimension humanitaire du désarmement »<sup>1101</sup>.

Alexander Kmentt exprime cette idée d'une autre manière, en mettant en exergue la dimension discursive et l'idée que les États qui adhèrent à ces déclarations se « sentent obligés » de le faire : « [...] plus de 180 États se sont sentis obligés, par la dynamique créée par l'initiative humanitaire de mettre en lumière les conséquences humanitaires des armes nucléaires [...]. Cela peut être considéré comme un changement significatif dans le discours sur les armes nucléaires et le désarmement nucléaire »<sup>1102</sup>. William Potter quant à lui évoque « pratiquement la totalité des membres des Nations Unies »<sup>1103</sup>.

---

<sup>1101</sup> Jean-Marie Collin, « 3e conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, un nouveau cycle d'actions », *op. cit.*, p. 3.

<sup>1102</sup> Alexander Kmentt, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *op. cit.*, p. 689.

<sup>1103</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy », *op. cit.*, p. 80.

Ainsi, n'étant pas en mesure d'adhérer à la déclaration CHAN<sup>1104</sup>, les États concernés ont malgré tout besoin d'affirmer que « l'impact humanitaire dévastateur immédiat et à long terme de la détonation d'une arme nucléaire est préoccupant ». De là, l'adhésion à l'initiative CHAN semble devenir une norme sociale de ces enceintes où le fait de ne pas prendre en compte les conséquences humanitaires serait inacceptable et finalement identifié comme un comportement déviant.

Les promoteurs de l'initiative se placent dans une perspective constructiviste des relations internationales, en concevant un « ban » comme le fondement d'un changement des mentalités et des comportements par un effet normatif au-delà de sa dimension juridique. À ce stade, cet effet normatif et la construction sociale de la réalité sont effectivement observables, mais uniquement au niveau des enceintes multilatérales où une pression est exercée sur certains acteurs et ressentie par eux. Ce qui les conduit à adapter leur comportement. L'importance de cette norme, et la rapidité avec laquelle elle a été établie, s'expliquent sans doute par le fait qu'elle s'inscrit dans un contexte déjà historiquement marqué par le ressort humanitaire. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, il y a ici une résonance des cadres.

Le rythme de la présentation des déclarations CHAN est interrompu lors du Prepcom TNP 2014 car aucune déclaration CHAN n'est alors présentée. Il reprend lors de la première commission 2014 avec la présentation d'une déclaration par la Nouvelle-Zélande, soutenue par 155 États, tandis que celle de l'Australie totalise 20 soutiens. La Finlande, comme le Japon, adhère aux deux déclarations. Les commentaires sarcastiques que *Wildfire* publie au sujet de ce positionnement renseignent sur la méthode des promoteurs de l'interdiction :

« De manière intéressante, le Japon s'est joint à la fois à la déclaration CHAN \*et\* à celle de l'Australie - l'ultime action d'une fouine essayant de gagner sur les deux tableaux. 'Les armes nucléaires sont bonnes/mauvaises. Elles apportent la stabilité/danger. Nous devons les éliminer/conservées' »<sup>1105</sup>.

---

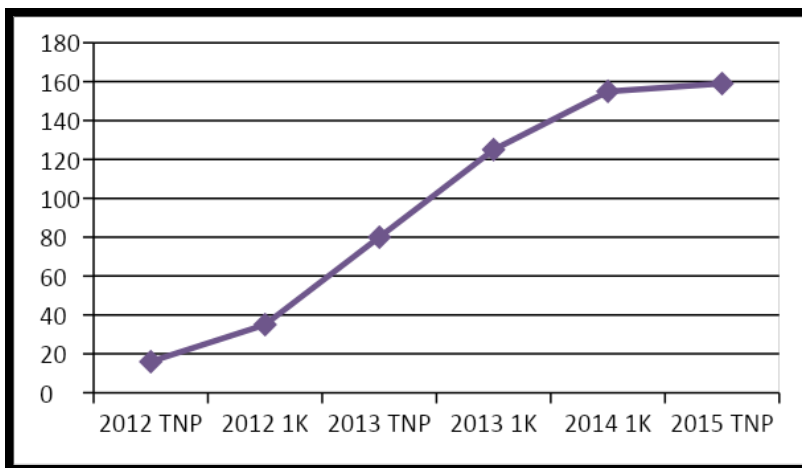
<sup>1104</sup> Un seul des États ayant adhéré à la déclaration australienne avait auparavant rallié l'initiative à travers une déclaration CHAN. Le Luxembourg avait en effet adhéré à la déclaration CHAN du Prepcom TNP 2013.

<sup>1105</sup> Wildfire, (@Wildfire\_v), 2021. « Entertainingly, Japan joined both the HINW statement \*and\* the Australian one - the ultimate weasel act of trying to have [...] », Twitter, 12 janvier 2021, 23h20, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349119137201664001?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349119137201664001?s=20) (consulté le 10 juin 2021).

Cette remarque reflète la polarisation qui accompagne la fabrique du TIAN. S’il s’agit bien de rassembler pour constituer un soutien, il est impossible d’accepter un entre-deux qui risquerait de ralentir la dynamique, de proposer éventuellement une autre solution, de détourner l’attention et d’affaiblir la mobilisation et le mouvement.

Après la conférence de Vienne en décembre 2014, la déclaration CHAN est maintenue tandis que la promotion de l’Engagement autrichien se poursuit. Lors de la RevCon TNP de 2015, c’est l’Autriche qui prononce la déclaration CHAN, cette fois au nom de 159 États. Ainsi, le même État se retrouve porteur des deux déclarations. Or, c’est à cette période, comme nous l’avons évoqué précédemment (voir 5.1.1.) que l’Autriche décide d’internationaliser l’appellation de l’Engagement en remplaçant son qualificatif « autrichien » par « humanitaire ». Le rapprochement des deux déclarations ne semble pas pouvoir être plus étroit. Elles poursuivent une évolution similaire lors de la première commission de 2015, puisqu’à la fois la déclaration CHAN et l’Engagement *H* sont transformés en résolution. En parallèle, la déclaration de l’Australie recueille alors 26 adhésions dont celle d’un État qui avait auparavant apporté son soutien aux déclarations CHAN (Prepcom TNP 2013, 1K 2013 et 1K 2014) : la Géorgie quitte alors l’initiative CHAN et rejoint le groupe des dérivatifs. Somme toute, la mobilisation autour de la déclaration CHAN suit la trajectoire suivante :

*Figure 17 : trajectoire de la mobilisation autour de la déclaration CHAN*



L’augmentation est plus rapide entre fin 2012 et fin 2014 puisque le nombre d’adhésions à la déclaration passe de 35 à 155. Sans l’introduction d’autres variables, le volet quantitatif n’apporte pas davantage d’éléments de

compréhension. Nous allons donc appréhender cette mobilisation sous un angle qualitatif, c'est-à-dire, en prenant en compte l'identité des États.

Ce qui nous intéresse ici est premièrement l'identité en tant qu'appartenance à un groupe. Pour mémoire<sup>1106</sup>, la première déclaration, initiée par la Suisse, est portée par un groupe de 16 États avec une bonne représentativité des groupes régionaux/politiques/*like-minded*. Par la suite, l'observation des nouvelles adhésions avec le prisme de ces groupes fait ressortir en particulier les traits saillants suivants :

- Première commission 2012 (Déclaration n°2) : sur 19 nouvelles adhésions, 10 États appartiennent au NAM et 6 États à la CELAC (la Colombie est membre des deux groupes) ;
- Prepcom TNP 2013 (Déclaration n°3) : sur 45 nouvelles adhésions, 36 sont des États du NAM, 17 appartiennent au groupe des États d'Afrique (dont trois sont également représentants de la ligue arabe) ;
- Première commission 2013 (Déclaration n°4) : sur 45 nouvelles adhésions, 39 font partie du NAM, 21 du groupe Afrique ;
- Première commission 2014 (Déclaration n°5) : sur 30 nouvelles adhésions, 18 États font partie du NAM, 8 du groupe Afrique et 7 de la ligue arabe (4 États sont à la fois membre du groupe Afrique et de la ligue arabe).

Ces résultats bruts font apparaître que l'adhésion du NAM est importante mais cela ne nous apprend rien de précis ni de nouveau sur la mobilisation : les États du NAM représentant plus de la moitié du nombre total des États membres de l'ONU, il est naturel que leur adhésion soit plus visible. Par ailleurs, les États du NAM, sauf une quinzaine (donc un peu plus de dix pourcents) appartiennent également à un groupe régional : les cinquante-trois États du groupe Afrique, vingt-six des trente-trois de la CELAC, les dix membres de l'ASEAN et vingt-et-un de la LEA (tous sauf la Palestine, non membre de l'ONU). Rien ne permet, en restant dans le

---

<sup>1106</sup> Le développement portant sur ce point se situe au chapitre 4 (4.3.3).

cadre des déclarations CHAN, de déterminer si l'adhésion est guidée par l'appartenance au NAM ou bien plutôt à un groupe régional. Rien ne confirme non plus que l'adhésion répond à une logique de groupe.

Or, certains groupes dans leurs déclarations à l'issue de sommets expriment leur soutien à l'initiative CHAN, ce qui favorise l'hypothèse d'un positionnement des États, par le biais de leur appartenance à un groupe. Par exemple, la CELAC consacre un paragraphe aux CHAN dès janvier 2014, lors de la déclaration de la Havane :

« Nous exprimons notre plus vive préoccupation face aux conséquences humanitaires décourageantes et aux effets mondiaux de toute explosion nucléaire accidentelle ou intentionnelle. Nous demandons à la communauté internationale de réaffirmer sa préoccupation concernant les conséquences humanitaires des armes nucléaires, où que se déroule le débat sur les armes nucléaires. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence d'Oslo sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, qui s'est tenue en mars 2013 et, à cet égard, nous appelons tous les États à participer à la deuxième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, qui se tiendra au Mexique les 13 et 14 février 2014 »<sup>1107</sup>.

Par ailleurs, les déclarations finales des sommets du NAM ne font aucune mention des CHAN tandis qu'ils consacrent de longs développements au désarmement et à la sécurité internationale<sup>1108</sup>. Ce qui tendrait donc à indiquer que l'appartenance au NAM n'est pas alors un facteur direct d'adhésion. Il le reste cependant de manière indirecte par le fait que l'élimination des armes nucléaires est une revendication centrale du NAM<sup>1109</sup>. Il n'est pas non plus un obstacle à l'adhésion comme en témoignent l'adhésion d'États du NAM à l'initiative. Pour mémoire, sept États du NAM adhèrent à la première déclaration CHAN au Prepcom TNP 2012 (Afrique du Sud, Chili, Égypte, Indonésie, Malaisie, Nigéria, Philippines).

Un élément concernant l'Engagement H apporte à la compréhension du processus d'adhésion, s'agissant en particulier des États de la CELAC. En effet, ceux-ci ont adhéré à ce texte par le biais du soutien qu'ils ont exprimé dans une déclaration

---

<sup>1107</sup> Déclaration de la CELAC au sommet de la Havane (28/29 janvier 2014), paragraphe 69, traduction non officielle. Notons que cette déclaration intervient à quelques jours de la conférence de Nayarit et que ce paragraphe a sans doute été introduit par le Mexique.

<sup>1108</sup> Sur la période concernée, voir la déclaration commémorative du 50<sup>ème</sup> anniversaire du NAM (Bali, 28/30 mai 2011), le rapport final du sommet de Téhéran (26-31 août 2012).

<sup>1109</sup> Voir chapitre 2.



commune lors de leur troisième sommet au Costa-Rica en janvier 2015. Le listing des signataires de l'Engagement H le précise en marquant d'un astérisque les États concernés. La déclaration mentionnée indique « nous réitérons notre ferme soutien à l'appel lancé à Vienne et à Nayarit pour lancer un processus diplomatique de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant pour l'interdiction des armes nucléaires »<sup>1110</sup>. Ce transfert du soutien d'un texte agréé dans le cadre d'un sommet régional à un document présenté à l'ONU a donc été réalisé sans démarche supplémentaire des États membres de la CELAC. En ce sens, il s'agit bien d'une adhésion de groupe.

Ce qui est clair concernant la CELAC n'est pas aussi documenté s'agissant des autres groupes et attend d'être confirmé par le recueil et le rapprochement avec d'autres données.

### ***b. Le corpus des déclarations à l'AGNU***

Au-delà des déclarations CHAN, notre analyse peut s'appuyer sur tout le corpus constitué par les déclarations faites en première commission, soit pendant le débat général, soit lors du débat thématique « Armes nucléaires » par les délégations à titre national ou au nom de groupes auxquels elles appartiennent. L'analyse ne peut être conduite avec un logiciel d'analyse textuelle comme *Iramuteq* dans la mesure où les termes clés de la perspective CHAN s'appliquent à d'autres armements que nucléaires. Il est par exemple question de conséquences humanitaires de l'utilisation des mines antipersonnel. Cette dimension est aussi fortement associée aux armes chimiques. Et concentrer l'analyse sur le débat « armes nucléaires » conduirait à se priver d'un matériau unique car tous les États ne s'expriment pas lors des débats thématiques et ceux qui le font, développent souvent leur propos de manière complémentaire. Enfin, même appliquée au domaine des armes nucléaires, la dimension humanitaire n'est pas nouvelle et figure souvent dans les discours sans référence explicite ou implicite à l'initiative CHAN. Il est important de discriminer ce qui, dans le vocabulaire « humanitaire » est antérieur au passage de l'initiative ou en résulte. Il est donc

---

<sup>1110</sup> Déclaration spéciale n°16 sur le besoin urgent d'un monde sans armes nucléaires des États réunis au Costa Rica, à l'occasion du 3ème Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), les 28 et 29 janvier 2015.

nécessaire d'examiner l'ensemble du corpus de manière artisanale avec comme seule aide technique la fonction recherche du traitement de texte. De même, le terme interdiction ne se rapporte pas toujours aux armes nucléaires. Il est fréquemment utilisé pour parler des conventions portant sur d'autres types d'armements. Dans le domaine nucléaire, interdiction se rapporte au TICE et au projet de TIPMF. Dans la logique abolitionniste, il s'agit aussi de la convention sur les armes nucléaires, du traité sur les garanties négatives de sécurité, ou encore d'une interdiction d'emploi (projet indien), etc.

Le corpus pertinent regroupe tous les procès-verbaux des débats généraux et débats thématiques « armes nucléaires » en première commission de 2012 à 2015, ce qui permet de suivre l'évolution des positionnements, dans la continuité des analyses du chapitre 3. Le point de départ en amont de la conférence d'Oslo et la prise en compte des travaux jusqu'en 2015 permet d'observer le changement qui se produit dans cette période des conférences CHAN. Au total, le corpus intègre 692 discours<sup>1111</sup>. Ce sont principalement des discours d'États et dans une moindre mesure de groupes d'États. Le corpus inclut aussi quelques interventions de haut-représentants de l'ONU et du CICR.

Bien que chaque année soit singulière s'agissant de la dynamique CHAN d'ensemble, il est possible d'établir une typologie des positionnements applicable à chaque session. Toutefois, en 2012, le nombre de discours CHAN est si réduit que le résultat qui nous intéresse est uniquement binaire (soutien ou absence de soutien). Ainsi, cette session offre surtout un point de départ et de comparaison pour une analyse de l'évolution d'ensemble, s'agissant d'une part de la diffusion de la perspective CHAN et d'autre part, au sujet de la mobilisation.

*Diffusion de la perspective CHAN.* Avant d'entrer dans le détail du niveau d'adhésion à la perspective CHAN, la considération de la seule utilisation du langage CHAN permet d'avoir une vue d'ensemble de la diffusion de la perspective<sup>1112</sup>. Celle-ci

---

<sup>1111</sup> Nous avons utilisé les procès-verbaux des sessions pour nous concentrer sur le « prononcé ». Compte tenu de la limitation du temps de parole, certains États précisent que l'intégralité de leur discours est disponible en version écrite. Nous n'avons pas pris en compte ces éléments car a priori, les États choisissent de dire ce qui est essentiel. Les parties non dites seront donc moins importantes. Elles ne seront sans doute pas lues par les autres acteurs. Or, ce qui nous intéresse est ce qui est précisément dit et entendu, ce qui est diffusé.

<sup>1112</sup> Notons que dans cette analyse sont prises en compte au même niveau les déclarations en soutien et celles qui critiquent les CHAN. En effet, celles-ci témoignent également de la diffusion

est flagrante. En 2012, 9 États évoquent les CHAN<sup>1113</sup>. En 2013, donc après la première conférence CHAN, ce nombre s'élève à 36 puis à 68 en 2014. Le décompte de l'année 2015 se complique car certains États n'évoquent plus les CHAN mais uniquement l'Engagement H. Par exemple, le Costa-Rica, sans évoquer par ailleurs la dimension humanitaire déclare seulement :

« Cependant, comme nous l'avons déclaré alors, la promesse humanitaire est un résultat tangible de la Conférence d'examen. Le Costa Rica se félicite de cette avancée ainsi que de la prise de conscience d'un réel vide juridique autour de la question des armes nucléaires »<sup>1114</sup>.

Jusqu'en 2014, les États qui se déclarent pour l'interdiction des armes nucléaires – dans la perspective du « ban » ou de manière plus générale – développent par ailleurs la perspective CHAN. Certains États présentent d'ailleurs explicitement l'interdiction comme le prolongement des CHAN :

« L'Initiative humanitaire a montré l'existence d'un vide juridique qu'il faut combler. Nous devons pour cela élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant afin de proscrire et éliminer ces armes »<sup>1115</sup>.

Ces exemples illustrent la nécessité d'assimiler le soutien à l'Engagement H à celui apporté à la perspective CHAN dans son ensemble et de l'inclure dans la caractérisation de la diffusion de la perspective CHAN. Le total est alors de 78 États qui s'expriment au moins une fois sur ce sujet. En quelques années, de 2012 à 2015, cette progression globale est rapide. La dimension humanitaire ne recouvre pas l'ensemble des débats sur les armes nucléaires, mais les marque fortement. Il y a réellement des effets au niveau discursif. Nous allons à présent nous intéresser à l'aspect mobilisateur de ce discours afin de caractériser les rapports entre langage et engagement.

*Panorama de la mobilisation.* À partir de cette étude du corpus, il a été possible de définir des niveaux de soutien à la perspective CHAN. Tout en essayant d'approcher

---

de la perspective. Si un État ressent la nécessité d'exprimer une critique à l'égard des CHAN, c'est bien que celles-ci gagnent en importance.

<sup>1113</sup> On ne rapporte pas le nombre d'États évoquant les CHAN au nombre total de déclarations car certains États interviennent plusieurs fois sur les CHAN (une fois en débat général et une fois en débat armes nucléaires).

<sup>1114</sup> Déclaration du Costa-Rica, première commission de l'AGNU, A/C.1/70/PV.4, 12 octobre 2015, p. 25 (Soulignement ajouté).

<sup>1115</sup> Déclaration du Malawi, première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 20.

la plus grande précision possible, nous avons établi des catégories assez larges fondées sur la posture de ces acteurs, plutôt que les langages employés. Ainsi, dans une même catégorie figurent des États ou groupes d'États qui ont utilisé des langages ou même des sous-thèmes différents, mais qui se positionnent de manière similaire. Cette observation peut être schématisée en codant les comportements par des mots-clés. Deux grandes catégories se distinguent aisément (« critique », « soutien »), mais l'analyse demande de former des sous-catégories du « soutien ».

En réalité, un seul État, la Russie, critique directement les CHAN, les décrivant comme « *une approche rhétorique parmi d'autres* » puis expliquant ensuite :

« [...] la Fédération de Russie voudrait proposer que toutes les parties concernées cessent de gaspiller des efforts et du temps sur des questions inutiles telles que les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. Les écoliers comprennent déjà qu'une utilisation à grande échelle des armes nucléaires serait la fin de la civilisation humaine. Dépassons ces illusions et examinons ce qui est vraiment important, c'est-à-dire la mise en place des conditions internationales propices à un véritable désarmement nucléaire -et pas seulement nucléaire – qui profiterait à l'humanité tout entière »<sup>1116</sup>.

Ce discours en particulier n'est évidemment pas passé inaperçu<sup>1117</sup>, d'autant que les autres États qui s'opposent à l'initiative, même parmi les États possesseurs, vont cependant souvent en soutenir les fondements de sorte qu'ils apparaissent dans la catégorie des soutiens, mais dans une sous-catégorie des soutiens « dérivatifs ». Ils ne s'opposent pas frontalement à l'initiative. On peut citer alors le Royaume-Uni lors du débat thématique « Armes nucléaires » de 2014 :

« Nous comprenons la frustration de ceux qui appellent de leurs vœux des progrès plus rapides, comme on a pu l'entendre dans les déclarations sur les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires.

Nous sommes profondément préoccupés par les conséquences humanitaires qui pourraient résulter de l'emploi des armes nucléaires. C'est pourquoi nous ferons tout notre possible pour éviter d'y recourir. Nous ne partageons toutefois pas l'avis selon lequel les armes nucléaires sont en soi fondamentalement inacceptables. Nous estimons que les armes nucléaires concourent à garantir notre sécurité et celle de nos alliés depuis des décennies »<sup>1118</sup>.

---

<sup>1116</sup> Déclaration de la Russie, première commission de l'AGNU, 22 octobre 2013, A/C.1/68/PV.14, p. 15.

<sup>1117</sup> Ray Acheson, « *Editorial : overcoming obfuscation* », *First committee monitor*, n°4, 28 octobre 2013, p. 3.

<sup>1118</sup> Déclaration du Royaume-Uni, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2014, A/C.1/69/PV.12, p. 33 (Soulignement ajouté).

Les États-Unis se placent sur une ligne similaire en exprimant leur compréhension de la « frustration », tout en critiquant indirectement seulement l'orientation de l'initiative :

« Nous partageons les frustrations concernant le rythme du désarmement, mais ce serait une erreur que de laisser cette frustration nous catapulter vers la fausse alternative selon laquelle les armes nucléaires sont une question soit humanitaire soit sécuritaire. Elles sont les deux à la fois.<sup>1119</sup> »

Ce rappel de la dimension sécuritaire va progressivement prendre une place plus importante dans le débat, par les prises de paroles d'ENDAN sous parapluie nucléaire. L'Australie par exemple développe ce discours à partir de 2014 :

« L'Australie se félicite que soient mises à nouveau en lumière les conséquences humanitaires des armes nucléaires. C'est en prenant conscience des conséquences humanitaires des armes nucléaires que l'Australie a décidé de participer aussi activement et depuis tant d'années, à la promotion d'un désarmement et d'une non-prolifération efficaces. C'est aussi pourquoi nous devons continuer de travailler sans relâche sur cette question. Mais l'Australie a toujours plaidé également pour la nécessité de prendre en compte la dimension sécuritaire qui pousse des États à détenir des armes nucléaires »<sup>1120</sup>.

Certains États non dotés vont également soutenir la thématique CHAN tout en se détachant symboliquement de l'initiative. Ce positionnement est clair en 2015 quand le soutien à l'initiative requiert l'adhésion à l'Engagement H et que plusieurs discours vont alors insister sur l'utilité du prisme CHAN pour le processus d'examen du TNP et/ou pour la non-prolifération et le désarmement :

« Par ailleurs, la question des incidences humanitaires des armes nucléaires revêt une importance particulière. Le Japon réitère sa position à ce sujet, à savoir que cette question doit étayer toutes les approches et tous les efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et jouer un rôle non pas de division mais de passerelle afin d'unir l'ensemble de la communauté internationale.<sup>1121</sup> »

---

<sup>1119</sup> Déclaration des États-Unis, Première commission de l'AGNU, 12 octobre 2015, A/C.1/70/PV4, p. 7.

<sup>1120</sup> Déclaration de l'Australie, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2014, A/C.1/69/PV13, p. 8.

<sup>1121</sup> Déclaration du Japon, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV11, page 6.

On reste alors dans une dynamique de soutien à l'initiative et de tentative d'inflexion de celle-ci<sup>1122</sup> que l'on peut qualifier de « soutien dérivatif ». Celui-ci est surtout lié à la progression de l'idée de l'interdiction. À mesure que l'initiative précise ses objectifs en ce sens, plusieurs États non dotés se trouvent empêchés de continuer à la soutenir intégralement. Plusieurs insistent aussi sur la nécessité de conduire des discussions inclusives (pour contrer l'idée qu'un « ban » pourrait être négocié sans les États possesseurs).

Parmi ces États, l'Inde se présente comme un autre cas particulier, oscillant entre soutien à la perspective CHAN et critique de ses promoteurs. Elle rappelle sa participation aux conférences CHAN en expliquant :

« L'Inde a participé à ces réunions en espérant qu'elles créeraient un élan en faveur de l'adoption de restrictions accrues à l'emploi de ces armes, ce qui permettrait de rectifier le déséquilibre observé dans le discours juridique international, qui focalise ces restrictions presque exclusivement sur leur possession »<sup>1123</sup>.

Elle présente alors son projet de résolution sur une convention d'interdiction d'utilisation des armes nucléaires (A/C.1/70/L.21) dont on voit bien qu'elle cherche à accroître la légitimité :

« [...] ce texte est fermement ancré dans la tradition humanitaire du désarmement nucléaire, et il reçoit depuis de nombreuses années l'appui d'une grande majorité d'États Membres à la Commission »<sup>1124</sup>.

Elle appuie aussi expressément sur le lien avec l'initiative en présentant son texte comme un prolongement naturel de celle-ci :

« Cependant, certains États Membres, qui ont pris la tête des travaux sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, continuent de voter contre ce texte. Une perte de crédibilité importante marque les positions de ceux qui sont prompts à adopter le discours humanitaire, mais qui s'opposent étrangement aux restrictions à l'utilisation des armes nucléaires en votant contre ce texte [...]. La Première Commission prêterait attention au vote de ces cinq ou six délégations sur le projet de résolution que présente l'Inde cette année »<sup>1125</sup>.

---

<sup>1122</sup> Il n'est pas certain qu'à l'époque les États développant ce type de discours, aient alors réellement pensé pouvoir infléchir le sens de l'initiative.

<sup>1123</sup> Déclaration de l'Inde, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2015, A/C.1/70/PV10, p. 20.

<sup>1124</sup> *Ibid.*, page 21.

<sup>1125</sup> *Ibid.*, page 21.

Il n'est pas impossible que ce qui apparaît comme une forme de soutien dérivatif corresponde à une stratégie destinée à éviter d'être prise en défaut dans le cas où l'initiative s'orienterait effectivement vers l'interdiction.

Nous évoquerons aussi ici le positionnement de l'Iran qui semble chercher à banaliser l'intérêt croissant des États pour l'initiative humanitaire et, en ce sens, se présente comme un soutien dérivatif :

« L'accent accru mis récemment sur les aspects humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires est, là aussi, une autre indication de la nécessité d'une abolition complète de ces armes inhumaines, seule garantie absolue, de fait, contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires »<sup>1126</sup>.

Les types de soutien que nous avons considérés jusqu'à présent correspondent à une forme altérée de la critique et à une expression diplomatique de celle-ci dans laquelle le discours sur les CHAN devient un passage obligé.

Ce constat est également perceptible dans une autre sous-catégorie, celle des « soutiens de facto ». Y figurent aussi les États qui diffusent la perspective CHAN à travers le langage CHAN sans pour autant exprimer leur adhésion. Ils reprennent pourtant les mots, les expressions typiques de l'initiative. Souvent, l'évocation des CHAN est intégrée dans l'ensemble formé par la mise en valeur de la diplomatie du désarmement de l'État concerné, comme s'il s'agissait d'un élément notable ou un attendu du discours sur le désarmement. Ils semblent représenter un soutien *de facto* puisqu'ils contribuent à la diffusion du langage CHAN. Les discours prenant acte des conférences et du soutien grandissant à l'initiative se retrouvent également dans cette catégorie tant qu'ils se bornent à « prendre note » de ces évolutions. Ici, l'adoption du langage ne signifie pas engagement.

Toutefois, le positionnement le plus fréquent est celui du soutien simple. Un grand nombre d'États apporte un soutien explicite, employant les termes du champ lexical de l'approbation, de l'enthousiasme, de l'espoir etc. Quelques exemples sont reproduits ci-dessous :

---

<sup>1126</sup> Déclaration de l'Iran, Première commission de l'AGNU, 16 octobre 2013, A/C.1/68/PV9 p. 21.

« Toutefois l’initiative historique que représente l’Engagement humanitaire, désormais signé par 119 pays, est en train de trouver sa place et s’avère porteuse de nombreux espoirs »<sup>1127</sup>

« Nous attendons avec intérêt la conférence de suivi, au Mexique, en février 2014, dans l’espoir qu’elle nous offrira l’occasion d’envisager des mesures significatives en vue d’interdire et d’éliminer les armes nucléaires »<sup>1128</sup>.

« C’est avec plaisir que la Thaïlande s’est jointe à la centaine d’États qui ont souscrit à l’Engagement humanitaire. Nous sommes très enthousiastes à l’égard de ce changement en termes de conception et de normes, ainsi que du dynamisme, [...] »<sup>1129</sup>.

Enfin, certains États font preuve d’un soutien appuyé lorsqu’ils font des développements plus longs, rappellent plusieurs arguments ou sous-thèmes, ou encore appellent les autres États à se joindre à l’initiative. C’est en particulier le cas d’États promoteurs comme l’Autriche ou le Costa Rica.

Pour terminer cette vue d’ensemble de la mobilisation, soulignons que les discours montrent bien l’évolution vers le soutien à l’Engagement H et à l’interdiction à partir de 2015. Cela se comprend d’autant mieux que la présentation de la résolution L.38 apporte davantage de force à cette idée et une raison supplémentaire pour les États de s’exprimer à ce sujet. Cependant, des États voient au contraire la nécessité de marquer leur opposition, leurs doutes, leur distance par rapport à cette évolution. Il est alors intéressant de suivre les trajectoires des États qui, dès 2012, exprimaient leur soutien à l’initiative.

*Des trajectoires contrastées.* En 2012, 9 États évoquent les CHAN dans leur discours en première commission. 5 d’entre eux soutiennent l’initiative jusqu’en 2015, y compris dans son orientation prohibitionniste (Autriche, Irlande, Liban, Mexique Nigéria) et les 4 autres continuent d’appuyer la thématique CHAN mais pas l’interdiction et pas nécessairement l’initiative. Leurs discours se retrouvent dans les soutiens dérivatifs.

---

<sup>1127</sup> Déclaration de Palau, Première commission de l’AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 31.

<sup>1128</sup> Déclaration des Philippines, Première commission de l’AGNU, 21 octobre 2013, A/C.1/68/PV.13, p. 15.

<sup>1129</sup> Déclaration de la Thaïlande, Première commission de l’AGNU, 20 octobre 2015, A/C.1/70/PV.10, p. 28.



Deux États appuient explicitement les projets de résolutions sur les CHAN mais pas celui qui porte l'Engagement H. La Nouvelle-Zélande indique ainsi que « la voie que le projet de résolution (A/C.1/70/L.38) sur l'Engagement humanitaire envisage n'est pas tout à fait claire pour [cette] délégation »<sup>1130</sup>. La Suède clarifie également sa position en déclarant que les deux projets de résolution « nécessitent deux approches distinctes », que le projet « sur les conséquences jette les bases du travail qui peut être entrepris, notamment grâce des efforts de sensibilisation dans des régions du monde où les incidences humanitaires des armes nucléaires n'ont pas encore été envisagées » tandis que « le projet de résolution sur l'Engagement humanitaire met l'accent sur la voie à suivre ». La Suède se distancie de cette résolution en critiquant la méthode plutôt que l'objectif, estimant que « c'est à un groupe de travail à composition non limitée, sous l'égide de l'Assemblée générale, que doit revenir la tâche de suggérer de possibles moyens d'aller de l'avant »<sup>1131</sup>.

De la même façon que les positions de la Suède et de la Suisse peuvent être rapprochées, celles de la Norvège et de la Suisse semblent se rejoindre dans la mesure où elles prônent une approche par les CHAN tout en essayant en quelque sorte d'assimiler l'initiative, de l'intégrer dans les structures existantes :

« Le document final de la Conférence d'Oslo de 2013 sur une conception factuelle des conséquences humanitaires fait désormais partie intégrante, en bonne place, du programme mondial de désarmement »<sup>1132</sup>.

« Il est de ce fait essentiel et opportun que cette dimension s'inscrive pleinement dans les travaux de l'Assemblée générale en lien avec le désarmement nucléaire, tout en unissant autour d'elle l'ensemble de ses États Membres »<sup>1133</sup>.

Par ailleurs, la Norvège insiste sur la dimension factuelle et concrète de l'approche développée lors de la conférence d'Oslo, comme si elle cherchait à circonscrire son rôle dans une initiative à laquelle elle ne souhaite plus adhérer. Elle indique ainsi :

---

<sup>1130</sup> Déclaration de la Nouvelle-Zélande, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 9.

<sup>1131</sup> Déclaration de la Suède, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 22.

<sup>1132</sup> Déclaration de la Norvège, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2015, A/C.1/70/PV.10, p. 10.

<sup>1133</sup> Déclaration de la Suisse, Première commission de l'AGNU, 8 octobre 2015, A/C.1/70/PV.2, p. 32.

« La Conférence d’Oslo sur les incidences humanitaires des armes nucléaires a marqué le début d’une conception du désarmement nucléaire fondée sur les faits »<sup>1134</sup>.

En ayant à l’esprit le prisme du rapport entre langage et engagement, il apparaît ici d’une part que certains États qui ont adhéré à l’initiative CHAN vont continuer à la soutenir oralement même s’ils s’opposent à l’orientation prohibitionniste et même s’ils s’abstiennent ou votent contre la résolution L.37 qui reprend la déclaration CHAN.

### **Conclusion 5.1.**

La mobilisation sur les CHAN peut être suivie à l’aide de plusieurs indicateurs : l’adhésion aux déclarations conjointes sur les CHAN, l’adoption du langage CHAN dans des documents soumis dans les enceintes onusiennes ou dans les discours qui y sont présentés et enfin par le vote de résolutions en soutien à l’initiative sur les CHAN.

Il est difficile d’opérer une hiérarchisation entre ces différents types d’adhésion. Cette difficulté se trouve accrue par le fait que la mobilisation sur la thématique des CHAN subit une mutation vers l’objectif d’interdiction et que celui-ci n’est pas établi dès le démarrage. Ainsi, certains soutiens se désagrègent finalement, parfois en passant par une étape de soutien dérivatif consistant à continuer d’évoquer les CHAN mais à essayer de refuser le tournant vers le « ban ». Plusieurs militants témoignent de la difficulté qu’a représenté pour eux le travail pour « *vendre l’idée du ban* » comme l’exprime Arielle Denis par exemple.

Pour terminer, revenons sur le lien entre langage et engagement qui se confirme en dépit des désistements de ceux qui avaient repris le discours sur les CHAN. La manière dont ils se détachent de l’initiative montre d’ailleurs qu’ils se sentent engagés puisque tout en refusant l’évolution vers l’interdiction, la plupart de ces États continuent de porter l’initiative sur les CHAN.

---

<sup>1134</sup> Déclaration de la Norvège, Première commission de l’AGNU, 13 octobre 2015, A/C.1/70/PV.5, p. 7.

## **5.2. Étude de la mobilisation à travers une résolution de l'AGNU. « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ».**

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, trois États promoteurs de l'initiative CHAN, l'Autriche, le Mexique et la Norvège ont tenté, dès 2011, de faire voter une résolution intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », mais en vain. Ils y sont cependant parvenus l'année suivante. En 2012, la résolution qui prévoit la mise en place d'un OEWG est votée avec 133 votes positifs, 4 oppositions et 35 abstentions. La résolution est ensuite présentée chaque année. Son texte évolue de manière significative même si le titre et l'économie générale restent inchangés<sup>1135</sup>. Cette résolution constitue la colonne vertébrale de la mise à l'agenda de l'AGNU de la thématique de l'interdiction des armes nucléaires puisque c'est celle qui décidera en 2016 de l'organisation en 2017 d'une « conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète »<sup>1136</sup>.

### **5.2.1. L'observation d'ensemble ne donne qu'une vue partielle.**

En complément de l'analyse globale des dynamiques de la mobilisation CHAN, il nous a semblé intéressant de l'envisager de manière diachronique à travers la caractérisation du soutien à une seule et même résolution sur une période active de l'initiative CHAN, de 2012 à 2016. Pour mémoire, 2016 représente la charnière puisque les négociations du TIAN s'engagent l'année suivante.

La méthodologie retenue se fonde sur l'observation des votes des États avec différents prismes, afin d'obtenir une vue d'ensemble de la mobilisation mais aussi une vision plus rapprochée des trajectoires et comportements des États. Alors que nous regarderons ultérieurement l'évolution du texte de la résolution (chapitre 6), ce que nous cherchons précisément à faire ici est de conduire une analyse uniquement fondée sur les positionnements et les mouvements. Il s'agit donc de regarder comment le soutien à la résolution évolue, de caractériser le comportement des États, et éventuellement des

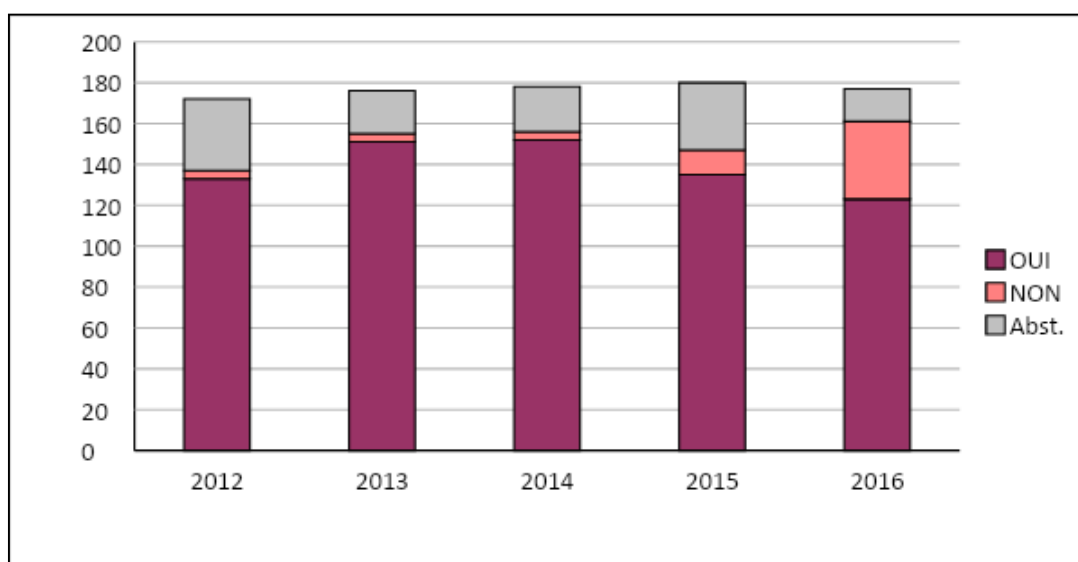
---

<sup>1135</sup> Nous reviendrons sur l'évolution du texte de cette résolution dans le chapitre 6.

<sup>1136</sup> « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », A/C.1/71/L.41, 14 octobre 2016.

groupes d'États. Notre objectif se situe à deux niveaux. Premièrement, cette analyse doit nous permettre de mieux comprendre le phénomène de la mobilisation au sein des enceintes multilatérales. Deuxièmement, elle a pour objectif d'explorer le matériau lui-même et de regarder si le vote à l'AGNU est parlant. Nous allons donc temporairement isoler cette résolution du contexte pour la faire parler le plus possible. Nous la replacerons ultérieurement dans son environnement et notamment celui du mouvement CHAN.

*Figure 18 : évolution du soutien à la résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire »*



*Figure 19 : tableau récapitulatif évolution du soutien à la résolution « Faire avancer... »*

Années/ Votes	OUI	NON	Abst.	Total
2012	133	4	35	172
2013	151	4	21	176
2014	152	4	22	178
2015	135	12	33	180
2016	123	38	16	177

Entre 2012 et 2014, l'augmentation des votes positifs est significative (+19)<sup>1137</sup>, mais leur nombre baisse en 2015 et en 2016 à un niveau plus bas qu'en 2012. Il constitue toujours une majorité permettant l'adoption de la résolution (123). Il n'est pas beaucoup éloigné du score de 2012 (133) mais en revanche, bien inférieur à celui de 2013-2014 (151/152).

Cette résolution est centrale dans la fabrique du TIAN. Elle pourrait avoir constitué un indicateur de l'évolution de la mobilisation. Alors comment comprendre que celle-ci semble se renforcer dans un premier temps, puis brusquement faiblir. Peut-on caractériser ce changement de démobilisation ? Il y aurait alors une démobilisation au moment où l'on se rapproche de la négociation du TIAN. Cela reste à confirmer par un examen détaillé de l'évolution du soutien à la résolution.

Il convient d'abord de regarder plus précisément comment se produit cette baisse du soutien. Le tableau et le graphique ci-dessus laissent penser que la réduction des votes positifs se produit par une augmentation concomitante du nombre de votes négatifs et des abstentions en 2015. En 2016, le nombre d'abstentions baisse mais celui des votes négatifs augmente. Remarquons que le nombre de votants est relativement stable (voir le total dans la colonne de droite du tableau).

Cependant, il est nécessaire de lire plus finement les évolutions des votes pour prendre en compte la composition de ces résultats de vote. Tels que présentés dans le graphique et le tableau, ils semblent statiques. On peut se demander quels mouvements se produisent concrètement et ce que ces résultats globaux ne sont pas aptes à révéler. Le questionnement s'articule principalement autour des notions de stabilité et de linéarité. Nous allons chercher à appréhender le soutien et l'opposition à travers ces notions.

On pourra se demander si le vote positif est stable dans sa composition depuis 2012, enregistrant seulement de nouveaux votes positifs pendant sa phase de croissance ? Est-ce que certains acteurs qui avaient adhéré renoncent tandis que d'autres viennent remplir les rangs à leur place ? Est-ce que certains États suspendent leur

---

<sup>1137</sup> Ce qui représente environ 10% du total des États membres de l'ONU mais il faut prendre en compte le fait que plusieurs États ne votent pas. + 19 représente une augmentation d'environ 15% par rapport au nombre de votes positifs initial.

adhésion puis y reviennent par la suite ? La phase de réduction peut également être questionnée : est-ce que ceux qui se désistent étaient des soutiens de la première heure ou au contraire tardifs ? Enfin, comment se constitue précisément l'opposition ?

### **5.2.2. L'analyse détaillée fait apparaître des mouvements significatifs**

Dans cette deuxième sous-section, nous allons chercher à appréhender plus précisément les dynamiques de la mobilisation, à comprendre à quoi correspond le soutien à la résolution, comment il évolue au-delà de l'augmentation quantitative globale qui saute aux yeux dans le tableau et le graphique présentés. En regardant précisément quels États votent en faveur de la résolution, la vision uniquement quantitative et statique du résultat global peut être dépassée pour observer qu'un noyau dur se forme dès le début pour soutenir la résolution tout au long de son évolution jusqu'à la version de 2016 et l'approbation de la décision de réellement lancer les négociations de l'interdiction.

On remarque également qu'au-delà de ce noyau dur, le soutien à la résolution est caractérisé par une certaine instabilité. Des mouvements se produisent constamment au sein de cet ensemble « soutien ». Tout en détaillant donc la composition de celui-ci, nous conduirons également une analyse en termes de trajectoire, dans le but de caractériser les comportements et de vérifier s'il est possible d'établir des comportements-type. Pour ce faire, nous coderons progressivement les comportements par l'inscription du type de vote et de l'année entre crochets. Par exemple, si un État vote OUI en 2012 et en 2013, sa trajectoire sur ces deux années sera représentée de la manière suivante : [OUI 2012 - OUI 2013]

#### ***a. Identification d'un noyau dur***

En 2012, la résolution est soutenue par 133 votes positifs. Avant de poursuivre l'analyse de la mobilisation, il nous faut évaluer si ce résultat est bas, moyen ou élevé au regard de ceux que les autres résolutions obtiennent habituellement sur des sujets semblables. Ce score est comparable à celui d'autres résolutions votées la même année sur la thématique du désarmement nucléaire, dans une perspective abolitionniste. Il est supérieur à celui de la résolution portant sur le suivi de l'avis consultatif de la CIJ sur la

licité de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires (123 OUI)<sup>1138</sup>. Il est en revanche inférieur à d'autres résolutions comme celle de la NAC (156 OUI)<sup>1139</sup> ou celle du NAM sur la réunion de haut-niveau de l'AGNU sur le désarmement nucléaire (165 OUI)<sup>1140</sup>.

Presque tous les votes positifs de 2012 se retrouvent en 2013. Le comportement le plus courant est donc [OUI 2012 - OUI 2013]. Six États qui ont soutenu la résolution en 2012 n'ont pas voté l'année suivante [OUI 2012 - ≠ 2013] (Belize, Comores, Madagascar, Malawi, St Christophe et Somalie)<sup>1141</sup> et un État passe à l'abstention [OUI 2012 - ABST. 2013] (Estonie). Ainsi, 126 États suivent le schéma [OUI 2012 - OUI 2013].

La plupart de ces États [OUI 2012 - OUI 2013] maintiennent jusqu'en 2014 [OUI 2012 - OUI 2013 - OUI 2014] mais certains ne votent pas [OUI 2012 - OUI 2013 - ≠ 2014]<sup>1142</sup> ou s'abstiennent [OUI 2012 - OUI 2013 - ABST. 2014]<sup>1143</sup>. Au total, neuf États se désistent de l'ensemble « soutien » et en définitive, cette trajectoire [OUI 2012 - OUI 2013 - OUI 2014] est suivie par 117 États. A partir de là, il apparaît qu'un noyau de votes positifs se consolide pendant ces trois années (2012-2014).

À partir de 2015, lorsque la tendance s'inverse et que le nombre de soutiens commence à baisser, ce noyau se trouve également réduit. Sur l'ensemble de la période, peuvent être distingués un noyau dur, une partie centrale qui reste intègre jusqu'en 2016 et une partie périphérique moins solide qui commence à se déliter à partir de 2015 quand 16 des États qui ont voté en faveur de la résolution les trois premières années s'abstiennent<sup>1144</sup> et 3 ne votent pas<sup>1145</sup>. 98 États constituent alors ce noyau dur de soutien ininterrompu à la résolution de 2012 à 2015. Le noyau dur [OUI 2012 - OUI 2013 - OUI 2014 - OUI 2015 - OUI 2016] est constitué de 82 États. En effet, du soutien de 2015

---

<sup>1138</sup> « Follow-up to the advisory opinion of the International Court of Justice on the Legality of the Threat or Use of Nuclear Weapons », A/C.1/67/L.19 (123 OUI, 24 NON et 24 abstentions).

<sup>1139</sup> « Towards a nuclear-weapon-free world: accelerating the implementation of nuclear disarmament commitments », A/C.1/67/L.13, (156 OUI, 7 NON et 4 abstentions).

<sup>1140</sup> « High-level meeting of the General Assembly on nuclear disarmament », A/C.1/67/L.19, (165 OUI, 0 NON et 5 abstentions).

<sup>1141</sup> Ces États ne votent pas régulièrement à la première commission.

<sup>1142</sup> Erythrée, Guinée Equatoriale, Macédoine, Sud Soudan, Zambie.

<sup>1143</sup> Chypre, Haïti, Norvège.

<sup>1144</sup> Allemagne, Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Finlande, Islande, Japon, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Slovaquie, Slovénie.

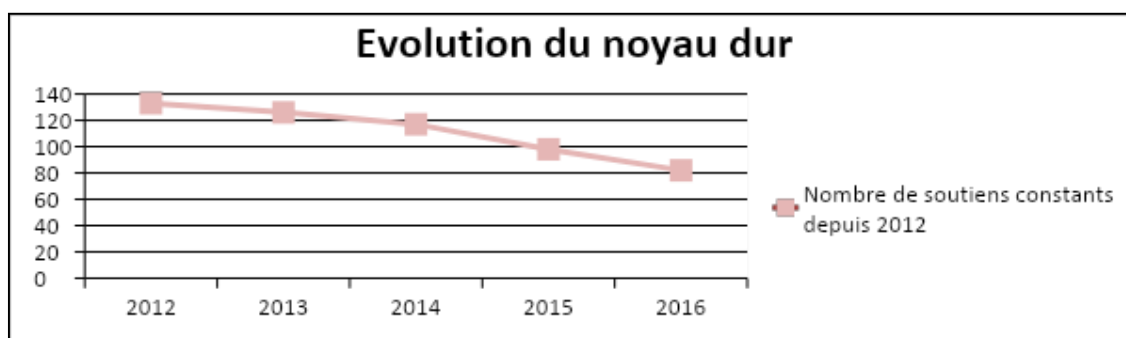
<sup>1145</sup> Sainte-Lucie, Timor, Vanuatu ne votent pas en 2015.

s'échappent encore 16 États : en 2016, 5 États s'abstiennent<sup>1146</sup>, 4 passent dans l'opposition<sup>1147</sup>, 7 États ne votent pas<sup>1148</sup>.

Figure 20 : fréquence des trajectoires de vote de la résolution « Faire avancer... » (Période 2012 – 2016)

TRAJECTOIRES DE VOTES	FREQUENCE
[OUI 2012 - OUI 2013]	126
[OUI 2012 - OUI 2013 - OUI 2014]	117
[OUI 2012 - OUI 2013 - OUI 2014 - OUI 2015]	98
[OUI 2012 - OUI 2013 - OUI 2014 - OUI 2015 - OUI 2016]	82

Figure 21 : évolution du noyau dur des soutiens



Parmi les soutiens constants, presque la totalité des États de la CELAC se retrouve. En effet, tous votent pour la résolution à l'exception de quatre États tout au plus en 2013 et 2016<sup>1149</sup>. D'autres groupes régionaux sont également largement représentés mais pas d'une manière aussi remarquable que la CELAC. Les États de la

<sup>1146</sup> Guyana, Mali, Nicaragua, Soudan, Suisse.

<sup>1147</sup> Albanie, Bosnie-H, Monténégro, Serbie.

<sup>1148</sup> Afghanistan, Benin, Djibouti, Honduras, Libéria, Mongolie, Sénégal. Notons que cinq de ces États rejoignent le vote positif lors de l'adoption de la résolution par l'AGNU (Afghanistan, Djibouti, Honduras, Mongolie, Sénégal). Les deux autres n'ont pas voté.

<sup>1149</sup> Le vote CELAC. En 2012, tous les États votent oui sauf deux qui ne votent pas ; en 2013, idem sauf 4 États qui ne votent pas ; en 2014, 1 État ne vote pas et un s'abstient (Honduras) ; en 2015, trois États ne votent pas ; en 2016, 2 s'abstiennent et 2 ne votent pas.

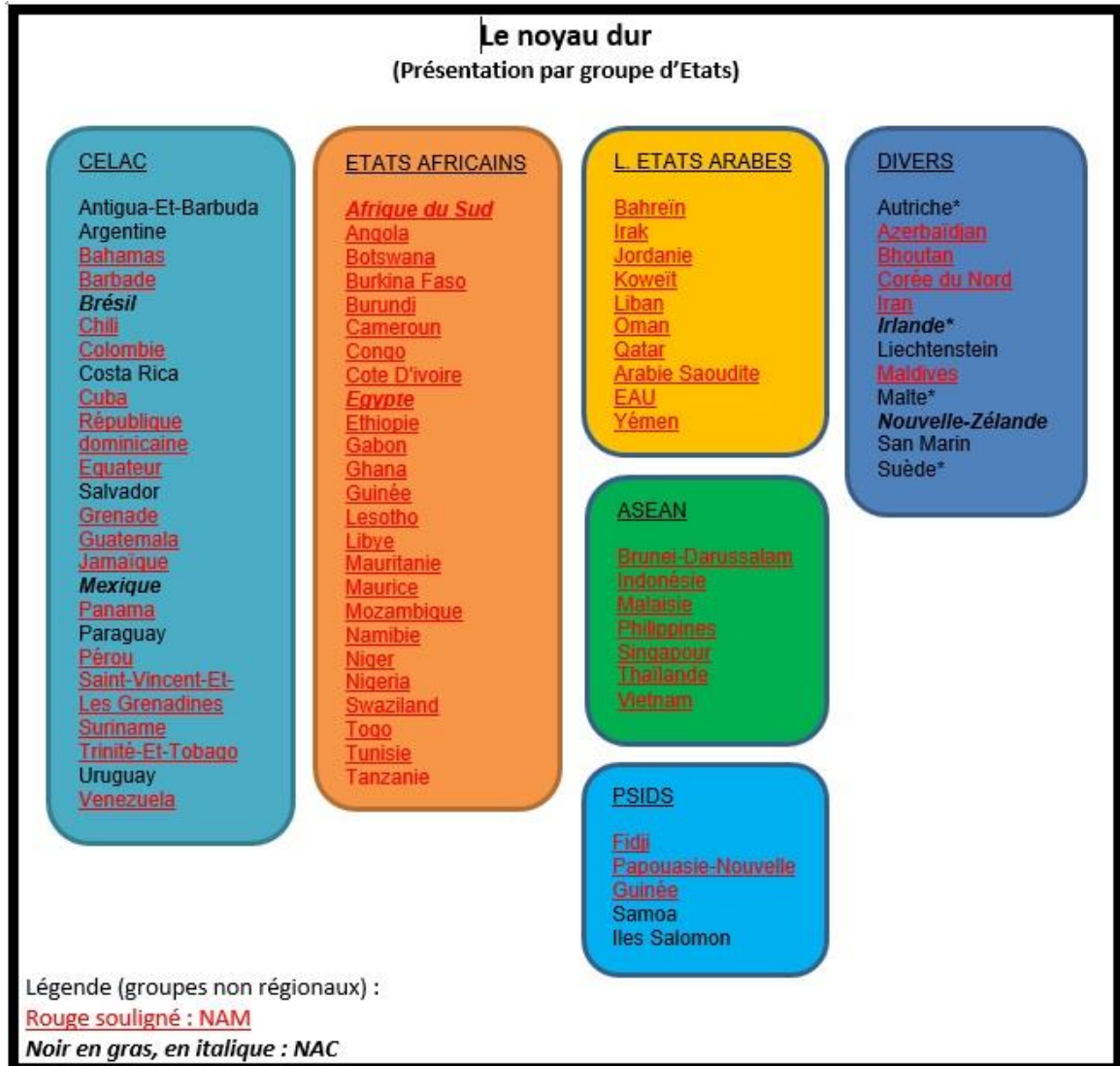


ligue arabe, à l'exception de la Syrie, soutiennent la résolution de manière constante (comme ils sont beaucoup moins nombreux, leur apport est moins saillant). L'ASEAN offre un soutien en bloc mais uniquement à partir de 2013. En 2012, trois de ses dix membres s'abstiennent. Le groupe des États d'Afrique vote en majorité pour la résolution mais avec un soutien plus partiel (quarante-et-un États des cinquante-trois États de ce groupe en 2012, puis entre 44 et 47 selon les années). De nombreux États qui soutiennent la résolution appartiennent au NAM : de 2012 à 2014, le NAM représente alors environ les deux tiers du soutien total (cent-trois/cent cinquante-et-un) pour atteindre environ 80% en 2016<sup>1150</sup>. Cela s'explique à la fois par l'adhésion croissante de ses membres et le retrait concomitant du soutien de plusieurs États n'appartenant pas au NAM. La proportion des États du NAM augmente donc par un accroissement réel et de manière mécanique, suite au retrait d'autres États. Par ailleurs, parmi les groupes thématiques, l'ensemble des membres de la NAC fait partie du noyau dur, c'est-à-dire, celui qui vote en faveur du texte jusqu'en 2016. Pour mémoire, l'un de ses membres, le Mexique, également membre de la CELAC, est co-auteur de la résolution.

---

<sup>1150</sup> En prenant en compte les États membres de l'ONU et les observateurs qui ont été mobilisés au sein du mouvement CHAN, le NAM représente environ 60% du total des États.

Figure 22 : noyau dur, présentation par groupes d'États



Ces premières observations nous ont permis d'identifier un noyau dur et une règle de comportement de la part des États qui ont soutenu initialement la résolution. Nous allons à présent nous concentrer sur l'agrégation des soutiens.

***b. L'agrégation constante de nouveaux soutiens***

Progressivement, de nouveaux votes positifs s'ajoutent au noyau de 2012. Cette augmentation se ressent sur le nombre de total de votes positifs en 2013 mais il est à peine sensible en 2014 et invisible en 2015, puis 2016, car il se trouve alors compensé par les autres mouvements des votes.

*En 2013*, parmi les 25 nouveaux soutiens, 16 proviennent d'États qui s'étaient abstenus en 2012 (Algérie, Bangladesh, Cambodge, Géorgie, Inde, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Laos, Lituanie, Myanmar, Népal, Pakistan, Pologne, Sri Lanka, Ouganda) et 9 n'avaient tout simplement pas voté (Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Rwanda, Seychelles, Tonga, Ukraine, Zimbabwe, Tuvalu). Dans la première catégorie, trois États – Algérie, Inde, Pakistan – avaient expliqué leurs réserves à l'égard de la résolution en raison du risque pour la CD et de leur scepticisme à l'égard de la démarche envisagée<sup>1151</sup>. L'Inde et le Pakistan ont d'ailleurs maintenu chacun une EOV en 2013 dont les textes se rejoignent sur la préoccupation de ne pas nuire à la CD mais la volonté de voter positivement, l'Inde en raison de la prise en compte de son positionnement au sein de l'OEWG auquel elle a participé et le Pakistan par le fait que la résolution ne reconduisait pas l'OEWG. Bien que l'Inde et le Pakistan soient membres du NAM, leur ralliement au vote positif n'est pas nécessairement le signe d'une évolution de ce groupe car ce sont aussi deux États possesseurs d'armes nucléaires, dont les votes et plus généralement les positions se singularisent aussi du fait de cette situation. Pour autant, au total, 17 États du NAM rejoignent le soutien à la résolution. Or, comme nous l'avons déjà indiqué, l'ensemble NAM constitue un atout quantitatif important.

---

<sup>1151</sup> Le texte de ces EOV figure dans les procès-verbaux de compte-rendu de la 21<sup>ème</sup> session de la première commission, mardi 6 novembre 2012, 10h (A/C.1/67/PV.21, téléchargé sur <https://documents.un.org/prod/ods.nsf/home.xsp>).

En termes de trajectoire, la plus courante (pour 18 États sur 25 nouveaux soutiens) consiste à maintenir ce vote jusqu'en 2016 (avec une absence de vote pour la Gambie en 2015, et pour les Seychelles jusqu'en 2016). Sur les 7 autres, deux vont maintenir le vote positif pendant deux années mais ne votent pas en 2016, trois vont passer progressivement à l'abstention (Inde, Pakistan en 2015, Kirghizistan en 2016), enfin deux États votent non à partir de 2015 (Lituanie et Pologne)<sup>1152</sup>.

*De 2013 à 2014*, s'ajoutent au total un vote positif et une abstention supplémentaires, ainsi que deux votants. Ainsi, tandis que le schéma général de vote est presque identique entre 2013 et 2014, est-ce que des changements sont néanmoins remarquables ? Est-ce que ces deux ajouts correspondent aux deux nouveaux votants ou bien est-ce que la stabilité du total cèle finalement des mouvements plus profonds ?

Les deux votants supplémentaires ne correspondent pas aux deux évolutions de vote notées. En réalité, les mouvements sont beaucoup plus importants. 11 votes positifs supplémentaires proviennent de 9 votants supplémentaires (Belize, Bolivie, Tchad, Madagascar, Malawi, Nauru, Saint-Christophe, Somalie, Turkménistan)<sup>1153</sup> et deux abstentions de 2013 qui votent OUI (Îles Marshall, Tadjikistan). Ces États sont en majorité des membres du NAM. Le retrait de 7 votants OUI de 2013 qui ne votent pas en 2014 (Guinée Équatoriale, Érythrée, Seychelles, Sierra Leone, Sud Soudan, Macédoine, Zambie) et de 3 autres votes OUI de 2013 qui passent à l'abstention (Chypre, Haïti, et Norvège) conduit effectivement à l'enregistrement d'un seul vote positif de plus au total. Dix des onze votes positifs supplémentaires, dont 5 avaient déjà voté OUI en 2012 seront parmi les soutiens de la résolution de 2016 (soit en votant de manière continue, soit en reprenant la vote positif en 2016)<sup>1154</sup> [OUI 2012 – OUI 2014 – OUI 2015 – OUI 2016]. À partir de cette date, le fait que les États prononcent ou non une EOV n'apporte pas d'élément significatif concernant l'évolution du soutien.

*De 2014 à 2015*, le nombre de votes positifs passe de 152 à 135. Il est évident que la dynamique est différente mais la baisse du nombre de votes positifs cache des

---

<sup>1152</sup> Par ailleurs, on dénombre deux abstentions supplémentaires (Estonie qui votait oui en 2012 et Îles Marshall qui n'avait pas voté).

<sup>1153</sup> Le soulignement met en évidence les États qui n'avaient pas encore voté pour la résolution.

<sup>1154</sup> Au total, on compte 3 abstentions supplémentaires (Chypre, Haïti, et Norvège) mais deux en moins (Îles Marshall et Tadjikistan) [donc +1]. Les votes négatifs restent les 4 mêmes depuis 2012 (États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie).

mouvements plus complexes et l'on observe l'agrégation de nouveaux soutiens ou le retour de soutiens momentanément suspendus. Il est important d'observer précisément ces phénomènes car, pour les promoteurs de l'initiative, la perte d'un vote positif d'un État qui ne vote pas n'a pas la même valeur que celui d'un État qui passe à l'abstention ou au non. Il peut espérer re-mobiliser l'État concerné.

Ainsi, la réduction des votes positifs s'explique de la manière suivante : 18 États (Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Finlande, Allemagne, Islande, Inde, Japon, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Pakistan, Slovaquie, Slovénie) sont passés du OUI à l'abstention, 2 États favorables passent au NON (Lituanie et Pologne), et 7 ne votent pas cette année (Vanuatu, Somalie, Nauru, Saint-Kitts, Gambie, Sainte-Lucie, Timor). Ces derniers ne votent pas régulièrement et ils pourront donc être re-mobilisés ultérieurement.

En outre, 9 États qui ne votaient pas en 2014 votent OUI en 2015 (République centrafricaine, Comores, RD Congo, Érythrée, Kiribati, Palau, Sierra Leone Macédoine et Zambie). Parmi ceux-ci, un État avait déjà voté OUI en 2012 et quatre en 2012 et 2013. Leur soutien est assuré jusqu'en 2016. À ces 9 OUI supplémentaires s'ajoute celui d'Haïti qui s'était abstenu l'année précédente et ne votera pas en 2016. Par ailleurs, 6 États ne s'abstiennent plus mais votent NON (Chine, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Israël, Lettonie). Au-delà de ces six votes négatifs supplémentaires, il faut compter ceux de la Lituanie et de la Pologne, évoqués précédemment. Les États qui se détachent ainsi sont principalement des États dotés ou possesseurs d'armes nucléaires, des membres de l'OTAN et d'autres alliés des États-Unis.

*De 2015 à 2016*, au total, le nombre de votes positifs baisse de 135 à 123 [- 12], celui des votes négatifs augmente de 12 à 38 [+ 26] et les abstentions sont réduites de 33 à 16 [- 17], avec trois votants en moins au total. En réalité, cela correspond à un retrait de 21 votes positifs : 6 passent à l'abstention (Guyana, Kirghizistan, Mali, Nicaragua, Soudan, Suisse), 11 ne votent pas (Afghanistan, Benin, Djibouti, Géorgie, Haïti, Honduras, Libéria, Mongolie, Sénégal, Tadjikistan et Ukraine) et 4 évoluent vers le NON (Albanie, Bosnie-H, Monténégro, Serbie). À l'inverse, 9 États passent au vote positif : en 2015, Chypre s'abstenait (comme chaque année) tandis que les huit autres (Dominique, Guinée E, Gambie, Nauru, Sainte-Lucie, St Kitts, Somalie, Timor) ne

votaient pas. Parmi eux, seule la Dominique n'avait jamais voté cette résolution. Les autres lui avaient apporté leur soutien au moins une fois (Nauru), deux fois (Guinée E, Gambie, St Kitts et Somalie) ou trois fois (Timor, Ste Lucie).

Du côté de l'opposition, 22 abstentions passent au non (Andorre, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Allemagne, Grèce, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Portugal, Corée du Sud, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Turquie)<sup>1155</sup>.

### *c. La variable « parrainage »*

On peut désormais introduire une nouvelle variable tout en restant à l'intérieur du système de la résolution : le parrainage. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, le ou les États qui soumettent une résolution en première commission sont considérés comme les parrains de celle-ci. D'autres États vont ensuite se joindre à ces parrains pour soutenir la résolution en amont du vote. Ce sont les co-parrains. S'agissant de la résolution « Faire avancer les négociations [...] », ceux de la première heure constituent dans l'ensemble un soutien à la résolution dans la mesure où, sur 13 États, 11 votent en faveur jusqu'en 2016 dont 10 le co-parrainent aussi encore à cette date. Pour certains États, le co-parrainage est suspendu une ou deux années dans l'intervalle mais sans que l'on puisse en tirer une quelconque conclusion. Sur les 13 co-parrains, 5 sont des États de la CELAC qui parraineront jusqu'en 2016 : Chili, Costa Rica et Mexique de manière constante, l'Uruguay ainsi que Trinité et Tobago plus irrégulièrement. Ce qui mérite d'être interrogé en relation à la fois avec l'évolution du texte et le profil de ces États. Des autres groupes régionaux, sont également représentés l'ASEAN (Philippines), l'Afrique (Nigéria) et le groupe occidental dont deux UE (Autriche, Irlande), deux OTAN (Islande, Norvège), le Liechtenstein et la Nouvelle-Zélande. De manière surprenante, seuls trois États de la NAC sont parmi les premiers parrains (ce nombre augmente d'une unité par an ensuite)<sup>1156</sup>.

---

<sup>1155</sup> Deux États qui s'abstenaient ne votent plus en 2016 (Moldavie, Syrie) et Chypre vote oui. A ces 22 nouveaux votes négatifs provenant des abstentions s'ajoutent les 4 identifiés précédemment comme étant passés du oui vers le non (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie) et la Micronésie qui n'avait pas voté l'année précédente. Ainsi, on dénombre bien 26 votes négatifs en plus.

<sup>1156</sup> En définitive, 5 des 6 membres de la NAC parrainent en 2016.

Ce qui nous semble également intéressant est l'évolution de deux États depuis un co-parrainage, vers le vote négatif. Le cas de l'Islande qui co-parraine en 2012 et 2013, puis cesse pour simplement voter pour, (2014), s'abstenir (2015) et voter contre (2016) est déjà étonnant. Celui de la Norvège l'est encore davantage puisqu'elle fait partie des trois parrains initiaux de la résolution dès 2011 mais ne l'est déjà plus en 2013, s'abstient en 2014-2015 et vote contre en 2016. L'évolution vers le vote négatif s'inscrit dans le mouvement d'ensemble des membres de l'OTAN mais le cas de la Norvège est plus frappant dans la mesure où celle-ci fait partie des promoteurs originels de la résolution et devait donc en connaître les objectifs. De surcroît, le retrait de son parrainage intervient quelques mois après la conférence CHAN d'Oslo. Malgré ces deux exceptions, il semblerait qu'une règle puisse être formulée faisant du co-parrainage initial une forme d'engagement. Qu'en est-il des co-parrainages qui s'ajoutent par la suite ?

En 2013, 17 États parrainent la résolution. Les nouveaux co-parrains Danemark et Honduras, avaient voté OUI l'année précédente. Tandis que le premier suivra la trajectoire des autres membres de l'OTAN et s'orientera vers le NON, le deuxième votera OUI les deux années suivantes sans parrainer puis sera inscrit parmi les co-parrains en 2016 mais sans voter.

En 2014, 14 co-parrains subsistent suite au retrait de 6 parrainages (Danemark, Honduras, Islande, Panama, Samoa, Trinité et Tobago) et à l'ajout de 3 nouveaux États : Malte qui maintient jusqu'en 2016, la Colombie (qui repasse au OUI simple après) et la Slovénie, qui opère un ralliement tardif et suivra après le schéma OTAN (abstention et non).

En 2015, le nombre de co-parrains s'élève à 23. Les parrainages supplémentaires sont Brésil, Équateur, Géorgie, Ghana, Guatemala, Kenya, Îles Marshall, Nicaragua, Panama (déjà parrain en 2012), Afrique du Sud, Trinidad et Tobago, Uruguay et Venezuela. Le soulignement indique ceux des États qui co-parrainent jusqu'à la résolution de 2016 (8 sur 13). Parmi les autres, la Géorgie ne vote pas en 2016, le Nicaragua passe à l'abstention, enfin le Ghana, les Îles Marshall, Trinidad et Tobago repassent au OUI simple. En parallèle, 4 États retirent leur parrainage pour rejoindre le

OUI simple (Colombie, Nouvelle-Zélande, Suisse) ou s'abstenir (Slovénie). De ces 4 États, seule la Nouvelle-Zélande reprendra le parrainage en 2016.

En 2016, lorsque la résolution se transforme pour décider de la tenue d'une conférence de négociations pour l'interdiction des armes nucléaires, le nombre de co-parrains s'élève à 33. Les parrainages supplémentaires sont des États qui ont voté OUI régulièrement et/ou ont déjà parrainé avant (El Salvador, Honduras, Indonésie, Jamaïque, Namibie, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Samoa, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande) ainsi que des États qui ne votent pas régulièrement mais ne se sont pas opposés au texte, l'ont déjà approuvé au moins une fois (Nauru en 2014, Palau et RD Congo en 2015, Malawi en 2014 et 2015). 14 États sont membres de la CELAC et 7 du groupe des États Africains. Seuls cinq États retirent leur parrainage dont trois votes pourtant OUI (Ghana, Îles Marshall, Trinité et Tobago), un s'abstient (Nicaragua) et enfin un ne vote pas (Géorgie).

La variable « parrainage », sans être décisive, constitue cependant un signe important d'engagement. Au total, 44 États auront parrainé la résolution au moins une fois pendant ces 5 années. De ces 44 États, 37 votent de manière positive en 2016, tandis que parmi les 7 autres, 1 ne vote pas, deux s'abstiennent et trois s'opposent. Les États co-parrains ont plutôt tendance à continuer à soutenir la résolution, mais certains passent dans l'opposition. Une relative instabilité peut donc être observée qui peut également être comprise comme une anomalie compte tenu du fait que généralement la démarche de parrainage est engageante. Cette particularité pourrait s'expliquer par la sensibilité du sujet mais cette situation n'est pas particulièrement courante pour les résolutions traitant de désarmement nucléaire. En réalité, elle est plutôt liée aux changements du texte et en particulier sa progression vers l'interdiction<sup>1157</sup>.

## **Conclusion 5.2.**

Cet examen minutieux conduit à des conclusions provisoires auxquelles la dernière partie de ce chapitre apportera un éclairage à travers l'intégration de la variable « conférence CHAN ».

---

<sup>1157</sup> Nous revenons en détail sur l'évolution du texte dans le chapitre 6.



Si l'on considère l'évolution dans l'ordre chronologique, il apparaît qu'un noyau de votes positifs se constitue entre 2012 et 2014, dont une partie va se désagréger ensuite. La plupart des nouveaux votes positifs à partir de 2013 resteront un soutien à la résolution jusqu'en 2016 (environ  $\frac{3}{4}$  de ceux de 2013, 10 des 11 de 2014, l'ensemble de ceux de 2015).

Si l'on adopte une vision rétrospective, sur 123 votes positifs de 2016, 82 étaient définitivement acquis en 2012, 16 de plus en 2013 (total 112), 4 en 2014 (total 116), 4 en 2015 (total 120) et un dernier s'ajoute en 2016 (121). Il y a donc malgré les observations de nombreux changements de positions d'une année à l'autre, une certaine stabilité dans la composition du vote positif depuis 2012.

Quant à l'opposition, son noyau repose sur 4 États de 2012 à 2014, auxquels se joignent 7 autres en 2015 (total 11). La plupart des nouveaux votes négatifs sont passés par le stade de l'abstention pendant au moins une année, sauf deux en 2015 et quatre en 2016. Ainsi, la baisse des votes positifs ne va pas immédiatement être visible dans l'augmentation des votes négatifs. En 2015, plusieurs opposants à la résolution prononcent une EOV commune alors qu'ils le faisaient précédemment en format P3 et individuellement s'agissant de la Russie et de la Chine qui s'abstenait et vote alors exceptionnellement contre la résolution « Faire avancer ... ». En 2016, elle revient à l'abstention tandis que le P3 reprend une EOV commune<sup>1158</sup>. Par ailleurs, la Pologne prononce une EOV au nom de 24 États (sous parapluie nucléaire). Cette analyse des EOV permet de marquer le tournant de 2015 et de souligner la rapidité du renforcement de l'opposition dont plus de la moitié a soutenu la résolution avant 2015.

Le fait que l'OTAN et d'autres alliés des États-Unis constituent la grande majorité de l'opposition en 2016 invite à regarder comment se comportent les États alliés de la Russie qui pourraient bénéficier de sa protection nucléaire. La doctrine nucléaire russe évoque bien l'emploi d'armes nucléaires dans le cas d'une agression contre la Fédération de Russie ou ses alliés<sup>1159</sup>. S'agissant de ces derniers, la base qui peut être considérée est l'organisation du traité de sécurité collective même si celui-ci n'a pas de

---

<sup>1158</sup> Voir la déclaration prononcée par la France au nom du P3 dans le procès-verbal de la 25ème séance plénière de la première commission, 70ème session de l'AGNU, 5 novembre 2011, 10h, A/C.1/70/PV.25, p. 19.

<sup>1159</sup> Voir *Basic principles of State Policy of the Russian Federation on Nuclear Deterrence*, 2020, op. cit., §9.

dimension nucléaire affichée. Des six États concernés, seul le Kazakhstan dont l'attachement à développer une diplomatie du désarmement est connu<sup>1160</sup>, vote pour la résolution à partir de 2013. L'Arménie et le Kirghizistan votent oui temporairement mais s'abstiennent la première dès 2015 et le second en 2016, tandis que la Biélorussie s'abstient assidument pendant les cinq sessions observées. La Serbie vote OUI de 2012 à 2015 et passe au NON en 2016. Le Tadjikistan commence par l'abstention (2012-2013), vote OUI (2014-2015) et ne vote pas en 2016. En définitive, le tableau complet, articulé autour du vote négatif de la Russie complète le bastion construit autour des États-Unis.

Ces conclusions soulèvent plusieurs questions et conduisent à formuler de nouvelles hypothèses. Une hypothèse va demander la prise en compte du contexte CHAN qui se développe à l'ONU et en dehors dans les conférences *ad hoc* et fait intervenir le cadrage. Il nous faut comprendre si ces évolutions de la mobilisation au sein de l'ONU peuvent être corrélées à ces jalons du mouvement. Cela implique de poser des questions en termes quantitatifs (par exemple : est-ce que la mobilisation évolue sensiblement après une conférence CHAN ?) et qualitatifs (par exemple : est-ce qu'un État apporte son soutien à l'ONU si et seulement s'il a pris la parole dans une conférence CHAN en portant le message CHAN ?). Ces différentes interrogations seront posées dans les paragraphes qui suivent, de manière détaillée, avec l'objectif de consolider et de préciser les schémas de mobilisation présentés dans ce chapitre.

### 5.3. Espaces en interaction et transferts de mobilisation

Pour achever l'analyse des dynamiques de la mobilisation, il nous faut sortir de l'espace onusien pour intégrer les conférences CHAN. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, elles constituent des lieux de cadrage et de recrutement. Dans l'hôtel d'une capitale en Europe ou un *resort* balnéaire au Mexique, les participants se retrouvent plongés plusieurs heures dans la thématique des CHAN, à travers des présentations, des discours, des schémas, des données chiffrées à caractère scientifique, des images, des témoignages qui se répondent, interpellent la responsabilité des participants, mettent en jeu des émotions, etc.

---

<sup>1160</sup> Stephen Burgess et Togzhan Kassenova, « The Rollback States. South Africa and Kazakhstan », *op. cit.*

Nous poursuivons ici l'étude du cadrage, non pas en tant que processus – comme nous l'avons fait au chapitre 4, mais quant au lien entre le cadrage de cause et la mobilisation, en travaillant sur l'hypothèse d'une accélération de la mobilisation par le biais des conférences CHAN. Celles-ci seraient des lieux de mobilisation sur les CHAN tandis que les déclarations CHAN au sein de l'ONU deviennent alors des instruments de mesure de la mobilisation. Notre hypothèse ici est que les déclarations servent également à mobiliser par le fait que l'adhésion à celles-ci engage. Il n'y a d'ailleurs pas de retour en arrière sauf de rares exceptions entre 2013 et 2014 : 4 États qui étaient adhérents à la déclaration du Prepcom 2013 ne l'étaient pas à la 1K 2013 mais 3 ont rejoints par la suite. Il n'y a donc qu'un seul véritable désistement (Luxembourg).

Dans cette dernière section, nous allons nous concentrer sur la participation aux conférences CHAN en tant que variable explicative de la mobilisation mesurée à travers les déclarations sur les CHAN ainsi que certaines résolutions de l'AGNU (5.3.3). Nous distinguerons les jalons CHAN de ceux qui se placent explicitement dans la perspective de l'interdiction.

Par ailleurs, nous testerons l'adhésion aux déclarations CHAN en tant que variable d'explication de la participation aux conférences CHAN (5.3.2). Pour commencer, nous détaillerons l'analyse de la mobilisation au sein des conférences sur les CHAN (5.3.1)

L'hypothèse plus large sur laquelle nous travaillons ici est la dimension engageante du langage. Autrement dit, cela signifierait que si un État adopte le langage CHAN alors il devra agir. Nous souhaitons ainsi poursuivre l'instruction de la question du rapport entre cadrage-langage et engagement.

### **5.3.1. Analyse de la mobilisation au sein des conférences CHAN**

Notre analyse de la mobilisation au sein de conférences CHAN repose premièrement sur celle de la participation et deuxièmement sur celle de la prise de parole.

### *a. La participation.*

Le nombre de participants aux conférences CHAN augmente de manière importante entre la première (126) et la dernière (155) faisant passer le taux de participation rapporté au nombre total d'États de membres de l'ONU et observateurs de 64% à 81%.

Au-delà de l'aspect strictement quantitatif global, nous pouvons formuler les observations suivantes. Le comportement le plus courant est de continuer à participer. Une fois qu'un État participe à l'une des deux premières conférences CHAN, il ne se désiste pas : 110 participants d'Oslo seront présents à Nayarit, 129 participants de Nayarit (présents ou non à Oslo) seront présents à Vienne. Au total, 105 États participent aux trois conférences. C'est donc le comportement prévalent pour les États ayant participé à l'une des conférences, mais avec un taux d'environ 55% rapporté à l'ensemble des États de l'ONU.

Qu'en est-il des désistements et de la part instable ? Des 127 participants d'Oslo, 17 se désistent, dont seulement 5 de manière définitive. Les 12 autres vont revenir à la conférence de Vienne. Pour une partie d'entre eux probablement, la prise de conscience de l'engagement d'un processus qui tend à l'élimination des armes nucléaires les place dans une situation inconfortable compte tenu de leur appartenance à l'OTAN (Croatie, Islande, Lituanie, Lettonie, Portugal), leur retour à la conférence de Vienne s'expliquant par la présence de deux EDAN de l'OTAN et l'objectif d'apporter un autre discours (contre-cadrage). Cette hypothèse sera examinée à la lumière de l'analyse des discours, un peu plus tard dans cette section. Rappelons que le premier OEWG se déroule entre les conférences d'Oslo et de Vienne et que déjà les discussions se précisent (voir chapitre 6). Plusieurs États voient rapidement dans les événements qui se sont déroulés et sont prévus pour la suite, la répétition d'un scénario connu, celui d'un processus d'interdiction. Quel est alors le comportement des autres membres de l'Alliance ? Tous les ENDAN qui en sont membres, sauf la Bulgarie, participent à Oslo, puis Nayarit et Vienne, à l'exception des 5 États que nous avons identifiés précédemment<sup>1161</sup> (la Bulgarie rejoint à partir de Nayarit). Ainsi, il est impossible d'établir une règle sur ce point.

---

<sup>1161</sup> Croatie, Islande, Lituanie, Lettonie, Portugal.

Pour revenir à l'évolution générale de la participation, celle-ci est relativement stable car le renoncement reste faible en proportion de la participation : 5 États entre Oslo et Nayarit, 18 entre Nayarit et Vienne (soit 12% du nombre total de participants).

Reste à examiner si une certaine régularité peut être observée dans l'accroissement de cette participation. Il convient de prendre en compte un aspect matériel avec la difficulté pour certaines délégations de se rendre à certaines conférences compte tenu du coût de ces déplacements. Les organisateurs des conférences l'ont bien anticipé. Certains États ont pu bénéficier du « sponsorship » du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour participer aux conférences. Le financement du déplacement des délégués a sans doute constitué un encouragement à la participation ou tout au moins permis de lever l'obstacle financier qui pouvait être important pour certains États, en raison du coût de la vie sur place et de l'éloignement géographique. De plusieurs entretiens, il ressort que le « sponsorship » a été jugé comme crucial pour « *sécuriser la participation des États du Sud en particulier* »<sup>1162</sup>. Les trois conférences ont bénéficié de ce mécanisme<sup>1163</sup>. Plusieurs délégations ont d'ailleurs exprimé des remerciements lorsque le programme leur a permis de participer à l'une ou l'autre conférence. Malgré tout, certains États ont peut-être été empêchés de venir en raison de l'obstacle financier.

Du point de vue des groupes, au-delà de la participation marquée des États du NAM (73 à Oslo, 92 à Nayarit, 96 à Vienne sur 120), le groupe des États d'Afrique est d'emblée présent (35 représentants à Oslo, 45/46 à Nayarit et Vienne sur 54), la CELAC aussi (17 à Oslo, puis 26/27 sur 33), ainsi que l'ASEAN. Tous les États de la NAC sont présents, ainsi que tous ceux de la NPDI. Les ENDAN de l'OTAN participent tous à Oslo et à Vienne (rejoints par les États-Unis et le Royaume-Uni). Comme nous venons de le voir, ils sont un peu moins présents à Nayarit. Les résultats

---

<sup>1162</sup> Entretien avec Magnus Løvold, précédemment cité.

<sup>1163</sup> Voir par exemple, la page internet du site du ministère des affaires étrangères de l'Autriche consacrée à la conférence CHAN qui indique cette possibilité de sponsorship : « *A limited sponsorship programme, managed by UNDP, is available for governmental delegates, and all inquiries concerning the eligibility and the application process should be addressed to [GVA.sponsorship.programme\(at\)undp.org](mailto:GVA.sponsorship.programme(at)undp.org). UNDP will require a Note Verbale with the request for sponsorship and the details of the delegate (name, function and contact details) that is nominated by his/her Government to benefit from the sponsorship programme* », voir <https://www.bmeia.gv.at/en/european-foreign-policy/disarmament/weapons-of-mass-destruction/nuclear-weapons/vienna-conference-on-the-humanitarian-impact-of-nuclear-weapons/undp-sponsorship-program/> (consulté le 11 avril 2021).

d'une observation avec le prisme « groupes » ne font pas ressortir de conclusion particulière ou d'interrogation.

Un autre élément est l'intégration de certains représentants dans le programme, notamment pour la présidence ou la modération des panels. Au-delà des États organisateurs qui jouent naturellement un rôle spécifique lors de ces conférences, des représentants d'autres États sont sollicités. Le programme d'Oslo fait ressortir la participation active d'un représentant du Costa-Rica et d'un autre de l'Afrique du Sud. Les informations concernant Nayarit ne sont malheureusement pas disponibles. Celles de la conférence de Vienne témoignent d'une volonté d'impliquer davantage d'États, d'une manière diversifiée. Ainsi, des représentants des pays suivants se retrouvent à animer/co-animer un table-ronde : Philippines, Chili, Sierra-Leone, Algérie et Nouvelle-Zélande. La participation de ces représentants est à noter mais elle ne permet pas d'en tirer des conclusions certaines. S'il ne peut pas être établi qu'ils ont été choisis en raison de leur adhésion à la cause, celle-ci était probablement un prérequis. D'autres indications peuvent être prises en compte. Par exemple, le fait qu'un *side-event* a été organisé avec le soutien des Philippines lors de la conférence de Vienne, ce qui tend à confirmer son engagement.

### ***b. La prise de parole.***

Tous les participants aux conférences CHAN ne s'expriment pas nécessairement à cette occasion, mais une part croissante d'entre eux le fait d'Oslo (50 interventions sur 127 participants) à Nayarit (48 sur 147) puis à Vienne (96 sur 158).

Nous devons débiter par nous intéresser à la prise de parole dans son ensemble pour ensuite affiner notre analyse en prenant en compte les orientations des discours. En effet, dans la perspective d'étudier la mobilisation, une intervention portant sur les CHAN et/ou sur l'interdiction des armes nucléaires devra être distinguée d'un discours privilégiant l'approche graduelle du désarmement ou même s'opposant à la voie prohibitionniste. En effet, tous ceux qui parlent ne sont pas pour le « ban ». L'analyse ne peut reposer uniquement sur un résultat binaire de type « intervention » ou « pas d'intervention ».

Avant de présenter les résultats obtenus, il est nécessaire de revenir sur la méthodologie élaborée ici. Avant de nous confronter au matériau représenté par les discours d'Oslo, nous avons envisagé d'utiliser comme référentiel celui de la déclaration CHAN de 2012 que nous avons codée précédemment, au chapitre 4. La lecture des textes a montré qu'il n'était ni possible, ni utile d'entrer dans ce degré de détail ici et que la question était de déterminer quels États se plaçaient dans une perspective CHAN. S'agissant de la disponibilité du matériau, qu'elle diffère sensiblement d'une conférence à l'autre : pour Oslo, un enregistrement est en ligne mais qui ne couvre pas les interventions des États (la moitié des discours peut être récupérée sur internet<sup>1164</sup>) ; pour Nayarit, aucune vidéo n'est disponible mais presque tous les discours le sont sur le site de RCW ; enfin pour Vienne, tous les discours ne sont pas mis en ligne mais la vidéo permet de pallier les lacunes<sup>1165</sup>. Cela a pour effet des contraintes dans l'usage que nous ferons de l'analyse des discours. Celle d'Oslo apportera une photographie d'ensemble, un éventail de positionnements, mais ne permettra pas d'établir de règle. En effet, il est impossible d'en tirer de conclusions sur les comportements types qu'en extrapolant à partir des observations. Ce qui ne sera pas nécessaire pour Nayarit et Vienne dont l'observation est quasi complète

Dans un premier temps, nous n'avons pris en compte le langage utilisé et les idées développées. Nous avons relevé les caractéristiques marquantes et les points saillants de chaque discours eu égard à la perspective CHAN. Nous avons obtenu un tableau pour chaque conférence qu'il a été nécessaire de simplifier. Avec une vue d'ensemble des discours, il a été possible de définir plusieurs catégories assez larges pour chaque

---

<sup>1164</sup> Sur la page du site internet du MAE norvégien consacrée à la conférence d'Oslo ([https://www.regjeringen.no/en/topics/foreign-affairs/humanitarian-efforts/statements\\_humimpact/id715939/](https://www.regjeringen.no/en/topics/foreign-affairs/humanitarian-efforts/statements_humimpact/id715939/) consultée le 21 avril 2021) ou sur celui de RCW. Pour Oslo, nous avons pris le parti d'utiliser tout le matériau disponible même si les différentes interventions n'ont pas été prononcées au même moment. Ainsi, lorsqu'une délégation a fait plusieurs déclarations, nous les utilisons toutes qu'elles aient été en réaction à l'un des panels ou en conclusion de la conférence. Il en résulte que les propos n'ont pas nécessairement la même vocation. Cela accroît l'impression générale d'hétérogénéité des discours qui ressort de la lecture de l'ensemble. Quoiqu'il en soit, l'absence de discrimination entre les différents moments dans lesquels s'inscrivent ces discours ne nuit pas à la rigueur de l'analyse puisque notre objectif est ici de saisir globalement la progression de la perspective CHAN.

<sup>1165</sup> La vidéo est également très utile lorsque les fichiers ne permettent pas une extraction du texte qui serait nécessaire pour réaliser leur traduction. En effet, les enregistrements vidéo donnent la version traduite en Anglais par les interprètes. Ils sont disponibles sur le compte youtube du MAE autrichien, URL : [https://www.youtube.com/watch?v=GsdYxFG8gKM&list=PLOX6GHcKYM\\_vZ-oSBpe2KTzgJrMxl-u6D&index=1](https://www.youtube.com/watch?v=GsdYxFG8gKM&list=PLOX6GHcKYM_vZ-oSBpe2KTzgJrMxl-u6D&index=1) (consulté le 21 avril 2021).

tableau. Nous avons ensuite rassemblé ces tableaux et lissé encore les particularités afin de permettre une lecture verticale (vue d'ensemble de chaque conférence) et une lecture horizontale (profil par État, constitution de profils-type d'États).

Si la thématique CHAN reste centrale, l'objectif évolue au fil des conférences. La conférence d'Oslo, première de la série, est supposée se concentrer sur la question du secours en cas d'emploi de l'arme nucléaire. L'objectif est alors simplement de déterminer qui parle CHAN et qui ne parle pas CHAN. Au moment de la conférence de Nayarit, que le Mexique oriente vers l'interdiction, l'adoption du discours CHAN par les États doit encore être notée, mais l'adhésion à la logique CHAN se double de celle de l'objectif d'une interdiction. Ce qui est encore plus marqué à Vienne.

Ainsi, doit-on opérer une gradation dans l'évaluation de l'adhésion qui tienne compte de celle des conférences ? Il s'agirait par exemple de placer au même niveau le discours [CHAN] d'un État à Oslo et le discours [CHAN et ban] à Nayarit au motif qu'ils apportent chacun le soutien attendu à cette étape de l'initiative.

A l'inverse, sans prise en compte de l'évolution des objectifs de l'initiative CHAN, un discours [CHAN] à Oslo sera considéré comme un niveau équivalent de mobilisation qu'un discours [CHAN] à Nayarit ou Vienne, tandis qu'un discours [CHAN et ban] représentera un niveau de mobilisation plus important.

La première qui avait initialement notre préférence puisqu'elle permettait de garder les nuances de l'analyse d'Oslo – avec une différence entre des discours partiellement CHAN ou très marqués CHAN en particulier, a été écartée pour permettre une meilleure lisibilité. Surtout, dans la première option, on postule qu'un comportement d'adhésion est attendu à différentes étapes (ce qui devrait être démontré par ailleurs) et que l'initiative est suffisamment univoque aussi pour que de telles attentes puissent être définies. En définitive, trois catégories principales sont retenues.



*Figure 23 : tableau des catégories principales de discours*

<b>Catégories principales</b>	<b>Caractéristiques des discours</b>
<i>[Neutre]</i>	La neutralité se rapporte à la perspective CHAN. Soit celle-ci n'est pas évoquée, soit elle l'est de manière strictement factuelle.
<i>[CHAN]</i>	Regroupe des discours différents dans les sujets évoqués et la place consacrée à la thématique CHAN. Est considéré comme [Parle CHAN] un discours abordant au moins une thématique CHAN.
<i>[CHAN et ban]</i>	Discours évoquant non seulement les CHAN mais aussi l'interdiction, soit directement le « ban », soit de manière plus générale.

Comme pour les discours dans les enceintes onusiennes, nous avons bien distingué ici les discours réellement CHAN de ceux qui mentionnaient des aspects humanitaires sans lien avec l'initiative.

Nous donnerons ci-après quelques exemples de simplifications opérées s'agissant de la catégorie [CHAN et ban].

A Oslo, l'Ukraine est étiquetée [CHAN] alors qu'elle mentionne un traité d'interdiction mais elle précise qu'il ne pourrait être envisagé sans la participation des EDAN. Elle se place bien dans la perspective CHAN. Elle évoque celle du *ban* mais pour la refuser en réalité. La neutralité de ses prises de parole les années suivantes contraste avec [CHAN] et ne s'éclaire qu'avec la connaissance de son refus du *ban* exprimé dès 2013 :

« Mais soyons réalistes. Il n'y aura pas d'effet immédiat, s'il en est, provenant des initiatives internationales pour interdire les armes nucléaires si elles ne sont pas soutenues par les États possesseurs. Et le fait que le P5 et d'autres nations nucléaires ne soient pas avec nous aujourd'hui est un mauvais signal. Mais nous espérons que ce forum attirera l'attention des décideurs, dans les États concernés, sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et ainsi réaliser un petit pas, mais très important vers un monde plus sûr »<sup>1166</sup>.

<sup>1166</sup> Déclaration de l'Ukraine, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL :

A Vienne, le discours du Bangladesh mentionne un processus diplomatique d'interdiction, en précisant que celui-ci soit se dérouler à la CD. Il est classé dans [CHAN et ban], même si sa précision concernant la CD ne cadre pas exactement avec le projet ban qui suppose un contournement de la CD car son positionnement est en faveur d'un processus pour l'interdiction. Sa mention de la CD n'est pas une opposition à l'interdiction – contrairement à la façon dont l'Ukraine décrédibilise le ban par la mention des EDAN par exemple :

« La Conférence du désarmement, dans l'impasse depuis des décennies, puis pourrait aller de l'avant pour négocier un traité interdisant les armes nucléaires »<sup>1167</sup>.

Enfin, troisièmement, le Brésil, dans son intervention à Vienne, reprend l'idée d'une élimination dans un cadre global à la CD, tout en suggérant que la question du forum doit être secondaire. De ce fait, il pourrait être enclin à adhérer à l'idée du *ban*. Il semble cependant s'y opposer affirmant :

« Il y a un débat de plus en plus important sur une interdiction juridique des armes nucléaires. L'objectif ultime à atteindre cependant devrait être l'élimination effective des armes nucléaires »<sup>1168</sup>.

Ainsi, ce discours n'est pas inscrit dans la catégorie [CHAN et ban] mais uniquement [CHAN].

Revenons à présent sur la catégorie [CHAN] pour donner un aperçu de l'éventail des discours qui s'y trouvent tout en reflétant la perspective CHAN à des degrés divers : depuis une simple référence aux présentations de la conférence et l'approbation des conclusions jusqu'à la reprise des messages CHAN sans référence spécifique aux travaux de la conférence, suggérant que l'État émetteur

---

[https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_ukraine.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_ukraine.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

<sup>1167</sup> Déclaration du Bangladesh, troisième conférence sur les conséquences humanitaire (Vienne), 8-9 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_Bangladesh.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_Bangladesh.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

<sup>1168</sup> Déclaration du Brésil, conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, 8-9 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_Brazil.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_Brazil.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

s'est sans doute déjà approprié ces messages en amont. Comme nous l'avons déjà indiqué, la reprise des messages CHAN peut se décliner de différentes manières.

Certains États mentionnent une seule des thématiques, comme l'Algérie qui se concentre sur la problématique des essais nucléaires :

« En tant qu'État ayant subi les conséquences des essais nucléaires dans le Sahara algérien, ma délégation estime que tirer les enseignements d'Hiroshima et de Nagasaki ainsi que d'autres expériences dans le monde, aidera à développer une approche globale y compris un modus operandi qui pourra aider de manière efficace à dépasser la contamination nucléaire et d'autres conséquences relatives à la santé humaine, à la faune et la flore [...] L'Algérie considère l'élan de cette conférence comme une opportunité de lancer un processus qui conduira à des recommandations concrètes sur la prévention des explosions nucléaires tout en évitant la destruction de l'humanité, de l'environnement ainsi que des infrastructures de base. À cet égard, la coopération et l'assistance technique internationale sont cruciales pour renforcer les capacités nationales [...] Ces efforts sont particulièrement nécessaires pour les États qui doivent relever les défis de la décontamination et des dommages résultant des essais nucléaires conduits sur leurs territoires respectifs.<sup>1169</sup> »

D'autres États adoptent cette entrée par les conséquences des essais comme les Îles Cook au nom des petits États insulaires de la région pacifique. La tonalité et le propos du discours semblent indiquer qu'il s'agit là pour ces États d'une occasion de faire porter leur voix. De manière étonnante, ils mettent d'ailleurs en doute l'arrêt des essais à Mururoa :

« A ce jour, nous ne pouvons pas confirmer que les opérations d'essais nucléaires ont cessé sur l'île de Mururoa mais uniquement présumé que ce site est encore opérationnel d'après des informations non confirmées d'autorités locales [...]»<sup>1170</sup>

Le Kazakhstan se place dans une perspective similaire en rappelant les essais à Semipalatinsk.

---

<sup>1169</sup> Déclaration de l'Algérie, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2014, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_algeria.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_algeria.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

<sup>1170</sup> Déclaration des Îles Cook, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2014, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_cookisland.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_cookisland.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

D'autres États développent plusieurs thématiques jusqu'à parfois opérer une synthèse relativement complète des messages CHAN. Le discours de l'Albanie en est une bonne illustration articulant notamment son propos autour de l'ampleur des conséquences :

« Les conséquences humanitaires causées par un emploi volontaire ou même accidentel de ces armes, comme nous en avons été témoins durant le 20<sup>ème</sup> siècle ont des conséquences humanitaires catastrophiques durables. Les explosions nucléaires, même quand elles résultent d'un accident ou d'une mauvaise gestion, provoquent un désastre comparable uniquement avec les événements naturels majeurs comme les violents séismes, les éruptions volcaniques, et des catastrophes similaires qui causent des milliers de victimes et des dommages environnementaux catastrophiques.<sup>1171</sup> »

L'accent est également mis sur l'étendue des conséquences, au-delà de celles d'une explosion :

« Il est bien connu que les conséquences des armes nucléaires causent des dommages considérables à la santé et à l'environnement même s'ils ne sont pas utilisés en temps de guerre. L'amont de la chaîne : l'extraction et le retraitement de l'uranium [...] a des conséquences dévastatrices sur la santé des travailleurs [...]»<sup>1172</sup> »

L'impact n'est pas uniquement envisagé sur le plan sanitaire :

« Il y a aussi un énorme détournement de ressources [...] Les armes nucléaires ont des conséquences environnementales extrêmes et durables y compris la perturbation du climat et de la productivité agricole, causant ainsi une crise humanitaire grave non seulement en terme de santé et de sécurité mais aussi sur le plan alimentaire.<sup>1173</sup> »

Plusieurs États à l'inverse affichent une position plus synthétique et directement politique en se félicitant de la conduite de l'initiative et/ou de son succès.

Par ailleurs, ce qui frappe dès la conférence d'Oslo est l'accentuation d'une dimension antagoniste particulièrement entre ENDAN et EDAN et plus largement les possesseurs d'armes nucléaires. Cette hostilité est accompagnée d'une

---

<sup>1171</sup> Intervention de l'Albanie, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2014, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_albania.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_albania.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

<sup>1172</sup> *Ibid.*

<sup>1173</sup> *Ibid.*

représentation d'un rapport de force et d'une forme de domination des possesseurs d'armes nucléaires, dans lesquels les ENDAN sont souvent décrits comme « menacés » par les premiers. La figure de la victime est centrale, non seulement par rapport aux conséquences des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki et des essais nucléaires dans certaines régions du monde, mais aussi par rapport à l'extraction du minerai d'uranium. L'opposition EDAN/ENDAN n'est pas nouvelle, mais l'intégration de la notion de menace accompagnée d'un jugement normatif sur les EDAN mérite d'être remarquée.

Le refus des P5 de participer à cette conférence semble avoir finalement contribué à l'élaboration de l'identité collective du groupe « CHAN » (cf. chapitre 5). L'absence des États possesseurs est critiquée mais elle autorise aussi certaines paroles. Sur ce plan, la déclaration de l'Argentine mérite d'être citée quand elle évoque « des pays qui se sont réservés le droit d'utiliser des armes nucléaires », stigmatise les États bénéficiant de la sécurité des armes nucléaires et pose le statut de victime de « ceux qui vivent menacés par les armes nucléaires » :

« Dans l'une des interventions des panélistes, on nous a présenté une carte indiquant les pays détenteurs d'armes nucléaires. Bien que cela n'ait pas été mentionné, la carte montrait également les États qui ont des alliances militaires avec des pays dotés d'armes nucléaires et sont protégés par le parapluie nucléaires d'autres, et également identifié des zones exemptes d'armes nucléaires. De notre point de vue, cette carte devrait montrer une autre catégorie de pays, qui sont ceux qui vivent menacés par les armes nucléaires d'autres États.<sup>1174</sup> »

La tonalité de la description indique la volonté d'un renversement et fait ainsi écho au discours sur la domination véhiculé en particulier par l'ICAN mais aussi par certains États<sup>1175</sup>. Ce type de discours, quoique moins virulent, se retrouve cependant en filigrane de plusieurs interventions d'États du NAM. De manière plus surprenante, l'Autriche développe aussi un discours antagoniste stigmatisant :

---

<sup>1174</sup> Intervention de l'Argentine lors de la première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_argentina.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_argentina.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

<sup>1175</sup> Voir par exemple, la déclaration du Congo lors de la première commission de 2014 : « *La présence de ces armes n'est pas seulement un danger pour l'existence des êtres humains que nous sommes, mais également un instrument de domination* » (A/C.1/69/PV.7, 14 octobre 2014, p. 3).

« Compte tenu de ces conséquences dévastatrices des AN, il est de plus en plus inacceptable qu'une telle mesure existentielle sur toute l'humanité continue d'être détenue par un petit nombre d'États au motif de leur sécurité nationale.<sup>1176</sup> »

En adoptant une approche strictement quantitative globale – agrégeant [CHAN] et [CHAN et ban] pour obtenir une vue d'ensemble des discours CHAN, il apparaît que celui-ci double de Nayarit à Vienne. En effet, de cette manière, nous dénombrons 30 discours CHAN à Nayarit et enfin 63 à Vienne. Cependant, dans l'intervalle, le nombre de participants augmente ainsi que celui des États qui prennent la parole. Rappelons que l'indisponibilité de certains discours à Oslo empêche d'établir des comparaisons précises : nous comptabilisons 22 discours CHAN à Oslo mais il nous manque 22 textes, ce qui pourrait en principe faire varier le total de 22 à 44. En examinant soigneusement la liste des États dont les discours manquent, il apparaît que certains ont probablement adopté alors le langage sur les CHAN, par exemple le Brésil et le Mexique membres de la NAC, les Philippines qui démontrent une adhésion à la cause dans leur participation active lors de la conférence de Vienne (cf. *supra*). Par ailleurs, des États dont l'identité est marquée par une appétence particulière pour la thématique du désarmement nucléaire ont certainement voulu jouer le jeu. Ainsi, la mesure de la diffusion du discours CHAN à Oslo ne peut être utilisée.

En définitive, ce qui nous intéresse davantage se situe dans l'évolution qui se produit quand l'initiative amorce le tournant vers l'interdiction et que la RevCon du TNP se rapproche. Comme en première commission, les États qui se détachent de l'initiative continuent de produire un discours CHAN, comme s'il s'agissait d'un prérequis dans le contexte de ces conférences. La croissance de l'initiative crée une obligation sociale de participation, de prise de parole et même de reconnaissance des CHAN, surtout depuis l'introduction de l'impératif moral à Nayarit.

Cependant, dans le même temps, certains discours s'affaiblissent sur le plan des CHAN. Par exemple, si l'Algérie continue d'évoquer les CHAN à Vienne, c'est de manière distanciée et intégrée dans un discours global qui se rapproche de ceux habituellement prononcés dans les enceintes onusiennes. Cela s'explique certainement

---

<sup>1176</sup> Déclaration finale de l'Autriche lors de la première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_austria\\_closing.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_austria_closing.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

par le fait que prenant la présidence de la RevCon quelques mois plus tard, l'Algérie est alors dans l'obligation de présenter une position équilibrée aux yeux de tous afin de ne pas perdre d'emblée sa crédibilité dans cette fonction. Le paragraphe reproduit ci-dessous est un exemple de synthèse entre le discours dit sécuritaire et l'approche « humanitaire » :

« Des efforts continus pour renforcer la confiance et la compréhension mutuelle sur la paix et la sécurité collectives sont essentiels, car des incertitudes subsistent sur les aspects techniques, technologiques et systémiques qui pourraient conduire à une utilisation non autorisée ou par accident des armes nucléaires avec des conséquences dévastatrices et à long terme »<sup>1177</sup>.

La proximité de cet événement TNP a sans doute influé sur d'autres interventions comme celle de l'Irlande ou de la Nouvelle-Zélande qui après avoir présenté des discours CHAN à Oslo et Nayarit, ont axé leur intervention à Vienne dans la perspective de la conférence d'examen. C'est ainsi que par opposition à des positionnements *pro-ban*, ceux-ci privilégient l'intégration de la perspective CHAN au sein du processus d'examen du TNP

Pour achever ce panorama, regardons la progression de l'idée du « ban » dans les discours des conférences CHAN pour constater qu'elle est fortement marquée à partir de Nayarit (13 discours [CHAN et ban] sur 30 discours CHAN) et dominante à Vienne (36 discours [CHAN et ban] sur un total de 63 discours CHAN). En parallèle, l'expression d'une opposition au « ban » reste faible (5 ou 6 discours prennent position contre le « ban » à Nayarit et Vienne).

Cette analyse générale de la mobilisation au sein des conférences CHAN offre un cadre pour conduire des observations plus précises mettant en relations les conférences CHAN, les déclarations CHAN et les travaux menés à l'ONU.

---

<sup>1177</sup> Déclaration de l'Algérie, troisième conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Vienne, 8-9 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abbruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_Algeria.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abbruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_Algeria.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

### 5.3.2. Évaluer l'importance des déclarations CHAN

Dans cette section, nous regarderons successivement quelles corrélations peuvent être établies entre le soutien à une déclaration CHAN et la participation active aux conférences CHAN.

#### *a. Adhésion - Participation*

On peut former l'hypothèse d'une corrélation systématique entre le soutien à la déclaration CHAN en première commission [v-1K2012] et une participation à la conférence d'Oslo [v-Oslo-présence]. En réalité, [v-1K2012] et [v-Oslo-présence] coïncident pour 30 des 35 signataires de la déclaration CHAN 1K2012 (environ 88%). En effet, Malte, les Îles Marshall, le Liechtenstein, Samoa et l'Uruguay qui ont soutenu la déclaration CHAN au Prepcom TNP 2012 ne sont pas représentés à la conférence d'Oslo.

Compte tenu du nombre encore faible d'adhérents aux déclarations CHAN, ces 30 États représentent en définitive un peu moins d'un quart des 127 participants. Ainsi, la proportion des États qui participent à Oslo sans avoir adhéré à la déclaration CHAN est bien plus importante.

Si la corrélation entre [v-1K2012] et [v-Oslo-présence] ne semble pas absolument déterminante, son impact sur le degré et la durabilité de l'engagement peut être interrogé en examinant le lien entre [v-1K2012] et la suite du processus, avec l'idée que l'adhésion à la déclaration CHAN (et aux suivantes) renforcerait l'engagement des États. Regardons comment se comportent les États qui ont effectivement adhéré à cette déclaration et ont ainsi fait partie des premiers soutiens exprimés de manière collective à la perspective CHAN. Est-ce que ces États représentent un noyau dur d'adhérents et même de promoteurs de l'initiative ?

On observe que le positionnement le plus courant pour cette catégorie d'États est l'adhésion aux déclarations suivantes et la participation aux conférences. Ceci est vrai pour 27 des 35 États<sup>1178</sup> qui souscrivent à chaque déclaration et participent à toutes les

---

<sup>1178</sup> Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche, Bangladesh, Biélorussie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Egypte, Saint-Siège, Indonésie, Irlande, Kazakhstan,



conférences. Peut-on établir un lien entre cette position constante et une expression CHAN lors de la conférence d'Oslo ? Si certains de ces États adoptent effectivement le langage CHAN, ce n'est pas systématique.

Les 8 États qui ne suivent pas cette trajectoire sont les cinq qui ne participent pas Oslo<sup>1179</sup>, la Sierra Leone qui soutient et participe de manière irrégulière<sup>1180</sup>, ainsi que l'Islande et le Swaziland qui ne participent pas à la conférence de Nayarit, mais poursuivent autrement une trajectoire d'adhésion.

Parmi les cinq qui ne participent pas à la conférence d'Oslo, trois États rejoindront à Nayarit (Îles Marshall, Samoa et Uruguay) et les deux autres à Vienne (Liechtenstein et Malte). Malgré quelques trajectoires déviantes, une forme de noyau dur subsiste.

Par ailleurs, l'adhésion reste le comportement le plus courant lorsque la déclaration est transformée en résolution présentée lors de la première commission en 2015. Seuls trois États s'abstiennent, qui sont trois membres de l'OTAN (Danemark, Islande, Norvège). Et 31 autres à l'inverse votent en faveur de la résolution<sup>1181</sup> dont 23 en la co-parrainant (sur un total de 53 parrains).

Nous allons désormais revenir à la corrélation entre adhésion aux déclarations CHAN et participation aux conférences. Des 125 États qui ont adhéré à la déclaration qui précède la conférence Nayarit (1K2013), donc la déclaration en première commission présentée par la Nouvelle-Zélande, 103 sont présents à Nayarit. Ce qui représente deux tiers de l'ensemble des participants à la conférence.

Des 22 États qui ont adhéré à la déclaration mais ne participent pas à Nayarit, 9 étaient déjà venus à Oslo et 6 d'entre eux reviendront dans le processus lors de la conférence de Vienne (3 de ces États avaient déjà adhéré à la déclaration 1K 2012). Les trois qui ne reviennent pas (Bahreïn, Érythrée, Vanuatu) soutiennent cependant

---

Malaisie, Mexico, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Pérou, Philippines, Suisse, Thaïlande, Zambie.

<sup>1179</sup> Malte, Îles Marshall, Liechtenstein, Samoa et Uruguay.

<sup>1180</sup> Ne soutient pas la déclaration lors du Prepcom TNP 2013, et ne participe pas à la conférence de Nayarit, mais souscrit de nouveau à la déclaration lors de la première commission 2013 puis 2014 et participe également à la conférence de Vienne.

<sup>1181</sup> Il manque une unité dans les comptes, qui correspond au Saint-Siège, soutien à la déclaration mais non à la résolution puisqu'il s'agit d'un observateur de l'ONU qui ne peut pas voter à l'AGNU.

l'initiative à l'ONU y compris les résolutions de 2015 (cf. 5.1.2). Des 13 autres États qui ont adhéré à la déclaration 1K 2013 mais ne sont pas présents à Nayarit, cinq États ne seront pas non plus présents à Vienne (Barbade, Cambodge, Nauru, Îles Salomon et Suriname) mais offriront un soutien aux jalons onusiens (vote positif des quatre résolutions de 2015, sauf pour Nauru qui ne vote pas en 1K mais vote OUI en AG). Les 8 autres rejoindront à Vienne (Belize, Chypre, République dominicaine, Liechtenstein, Malte, San Marin, Singapour, Timor).<sup>1182</sup>

Des 155 signataires de la déclaration CHAN 1K2014, 124 se rendent à Vienne. Ainsi, sur les 158 participants à Vienne, 34 n'avaient pas adhéré à la déclaration dont 8 n'étaient pas représentés à Nayarit (Croatie, Lettonie, Lituanie, Portugal, Syrie, Royaume-Uni, États-Unis, Ouzbékistan) – parmi ces États, 4 avaient cependant participé à Oslo (Croatie, Lettonie, Lituanie, Portugal). Les autres États étaient présents à Oslo et à Nayarit (sauf la Bulgarie, uniquement à Nayarit). Dans l'ensemble, ce sont les États membres de l'OTAN, les États possesseurs hors TNP (Inde, Pakistan), des États sous parapluie nucléaire des États-Unis (Corée du Sud, Australie), et d'autres États dont trois vont rejoindre la déclaration CHAN TNP 2015 (Iran, Sri Lanka, Zimbabwe). Les États qui ne souhaitent pas s'engager sont capables de participer aux conférences mais ne vont pas adhérer aux déclarations.

Enfin, observons le comportement des 31 États qui ont adhéré à la déclaration 1K2014 mais ne participent pas à Vienne. 17 d'entre eux avaient participé à Nayarit et Des 14 autres, 5 seulement avaient participé à Oslo. Dans l'ensemble, ces États votent pour les résolutions de 2015<sup>1183</sup>.

L'effet de l'adhésion aux déclarations sur la participation aux conférences CHAN n'est pas démontré. Le fait que la proportion d'adhérents qui participent à une conférence CHAN augmente avec le temps n'est pas significatif. Le lien entre l'adhésion et la participation semble alors plus marqué au fil des conférences. Cela

---

<sup>1182</sup> Malte et Liechtenstein avaient déjà adhéré à la déclaration CHAN en 2012. Leur position en retrait lors des conférences d'Oslo et de Nayarit ne semble pas correspondre à une opposition ou à un désintérêt de l'initiative. Les deux États ont signé le TIAN avant même son entrée en vigueur.

<sup>1183</sup> Des 31 adhérents à la déclaration, il faut ôter les trois États non membres. A deux exceptions près, tous les États votent la résolution sur l'Engagement H (ceux qui ne votent pas en première commission rejoignent à l'AGNU).

démontre seulement qu'il y a désormais une plus grande cohérence entre la mobilisation dans les deux espaces à l'ONU et dans les conférences CHAN.

### *b. Adhésion – Langage CHAN*

Tous les États ne se sont pas exprimés pendant ces conférences mais progressivement leur nombre augmente ainsi que celui des participants qui adoptent le langage CHAN. À Oslo, parmi les 31 délégations présentes ayant adhéré à la déclaration CHAN 1K2012, 20 font au moins une déclaration<sup>1184</sup> (sur un total de 50 États qui sont intervenus). Présenté de cette façon, le lien entre [v-Prepcom2012] et [v-Oslo-parle] apparaît donc assez moyennement significatif. Nous allons donc réintroduire un aspect qualitatif et regarder quelle est l'empreinte du cadrage CHAN sur ces interventions tout en gardant à l'esprit que l'image reste partielle car 6 discours restent manquants.

Bon nombre des États qui prennent la parole le font effectivement dans une perspective CHAN. Seuls deux d'entre eux, l'Équateur et la Nouvelle-Zélande, produisent un discours neutre du point de vue de la perspective humanitaire. Le premier reste dans une approche abolitionniste de type NAM et le second reste tendu vers l'horizon du processus d'examen du TNP. Un État, la Zambie, évoque déjà l'interdiction mais il ne s'agit pas encore du « ban » tel que l'ICAN le conçoit :

« C'est à cet effet que la Zambie rejoint ceux qui appellent à une interdiction complète et totale des armes nucléaires et à l'établissement d'une convention sur les armes nucléaires destinée à contraindre ceux qui ont développé ces armes et ceux qui prévoient d'en fabriquer, d'en stocker ou d'en utiliser à se débarrasser des armes nucléaires ».

À Nayarit, sur les 30 États qui parlent CHAN, 27 avaient signé la déclaration 1K 2013. Les trois autres n'ont pas non plus signé 1K 2012 mais avaient participé à Oslo. Sur le total des interventions CHAN, 14 sont des primo-parlants CHAN. Ce qui pourrait laisser penser que le fait d'adhérer à la déclaration favorise la prise de parole. Cependant, parmi ces États, 7 avaient déjà adhéré à la déclaration CHAN de 2012 sans prendre la parole. De surcroît, deux tiers d'entre eux avaient participé à la conférence

---

<sup>1184</sup> Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Autriche (3), Brésil, Colombie, Costa Rica, Égypte, Équateur, Irlande, Malaisie, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Sierra Leone, Suisse, Zambie. Plusieurs discours sont malheureusement inaccessibles : Brésil, Malaisie, Mexique, Pérou, Philippines, Sierra Leone.

d'Oslo qui peut également être considérée comme un facteur d'adoption du langage CHAN.

Des 17 États qui soutiennent la déclaration parallèle présentée par l'Australie, 9 s'expriment à Nayarit donc 5 contre l'interdiction, 3 de manière neutre vis-à-vis des CHAN et un État qui parle CHAN mais également TNP. Il s'agit du Japon qui représente un cas particulier comme nous l'avons déjà expliqué.

Enfin, à Vienne, près de la moitié des signataires de la déclaration CHAN prennent la parole (74 États) sur un total de 99 États qui parlent. Si sont éliminés les discours neutres, favorables à une NWC avec les EDAN et d'autres perspectives qui n'évoquent ni les CHAN, ni le ban, 53 discours de soutien à l'initiative subsistent. Il s'agit d'une agrégation de discours avec des sensibilités différentes mais se rejoignant dans l'adoption du langage CHAN. Ils représentent presque la totalité des discours CHAN de Vienne.

Il pourrait donc y avoir un lien entre l'adhésion à une déclaration CHAN et une participation active au sein des conférences. La validation de cette correspondance permettrait de mettre en exergue la puissance des déclarations CHAN dans le processus de mobilisation. Cependant, ce serait ignorer que d'autres facteurs peuvent expliquer ces comportements, comme par exemple le lobbying des ONG ou bien même des démarches diplomatiques qui auraient été engagées par les États promoteurs de l'interdiction.

Nous donnerons ici un exemple d'une action qui s'est déroulée en amont de la conférence de Vienne et peut expliquer que des États se soient appropriés le langage sur les CHAN à cette occasion. Comme nous l'avons déjà mentionné, plusieurs conférences régionales ont été organisées par l'ILPI pendant la période centrale de l'initiative sur les CHAN. Ces réunions semblent avoir été financées grâce à des subventions du ministère des Affaires étrangères norvégien car des rapports de l'ILPI montrent que l'institut a dû se justifier régulièrement de son bilan et de son programme dans le cadre d'un projet sur les armes nucléaires (*Nuclear Weapons Project*) comprenant des activités de sensibilisation en Norvège et dans le monde entier, à travers des conférences et des

publications<sup>1185</sup>. Un document intitulé « Résultats de la table-ronde sur le rôle de l’Afrique pour atténuer les conséquences humanitaires catastrophiques sur les armes nucléaires »<sup>1186</sup> atteste de la tenue d’une réunion le à Pretoria en Afrique du Sud le 26 novembre 2014 organisée par l’ILPI en partenariat avec le CICR et l’*Institute for Security Studies* (qui se trouve à Pretoria).

Il précise que la discussion a conduit à un accord sur des points qui pourraient être communiqués par les participants lors des déclarations nationales des États d’Afrique pendant la conférence de Vienne. Or tous les États de ce groupe régional ne sont pas représentés lors de cette réunion. En indiquant que les États du groupe pourraient reprendre ces idées dans leurs interventions, le compte-rendu suggère donc que ce message sera relayé aux autres membres du groupe. Cet atelier peut également avoir été conçu comme un moyen de renforcer la légitimité d’actions de sensibilisation déjà entreprises dans le cadre du groupe africain par un ou plusieurs États promoteurs de l’initiative (on peut penser à l’Afrique du Sud et à la Zambie par exemple) pour conférer à la démarche une base de soutien plus large, comptant éventuellement sur des relations facilitées entre certains États.

Ce document liste six items qui devraient faire partie des discours lors de la conférence de Vienne et que nous résumons ci-après :

- a. les conséquences catastrophiques de l’emploi d’armes nucléaires ;
- b. la pertinence de l’Afrique sur cette question (les armes nucléaires ne sont pas une question qui appartient seulement aux États possesseurs) ;
- c. rappeler la contribution du traité de Pelindaba à l’objectif d’un monde sans armes nucléaires et la mise en œuvre de l’article VI du TNP ;
- d. les préoccupations concernant le détournement de ressources publiques que représente la modernisation des arsenaux ;
- e. frustration du manque de progrès en matière de désarmement nucléaire ;
- f. soutien au démarrage de travaux sur « un instrument juridiquement contraignant pour l’achèvement et le maintien d’un monde libéré des armes nucléaires ».

---

<sup>1185</sup> Voir par exemple, « *ILPI Nuclear Weapons Project (NWP), MFA Grant QZA-11/0341, Progress Report for 2013 and Planned Activities for first half of 2014* », URL : <https://static.vg.no/spesial/2016/ilpi/QZA-11-0341/progress-report-2013-14.pdf> (consulté le 18 novembre 2021).

<sup>1186</sup> Document enregistré le 12 mai 2021, sans doute retrouvé par *Wayback Machine* – lien et source perdus. Reproduit en annexe (n° 10).

Des 17 États participants à cette réunion<sup>1187</sup>, tous participent à la conférence de Vienne et 13 d'entre eux font une intervention mais peu vont reprendre précisément ces éléments de langage. Seuls deux discours sont vraiment marqués par ces idées. L'un d'eux mentionne même l'action de l'ILPI (Malawi). Cela ne signifie pas que ces discours sont neutres par rapport aux CHAN. Bien au contraire, la plupart semblent s'être approprié le langage au-delà de ce que préconise le compte-rendu de la réunion. 45 États du groupe Afrique sont présents à Vienne dont une vingtaine prend la parole, la plupart pour soutenir la perspective CHAN et une bonne partie pour approuver également la perspective de l'interdiction – perspective qui est déjà endossée dans le discours du groupe des États d'Afrique lors de la première commission de l'AGNU<sup>1188</sup> mais pas aussi dans la déclaration faite au nom du groupe lors de la conférence de Vienne<sup>1189</sup>. Ce dernier s'articule autour de différents éléments qui correspondent à des jalons de l'initiative mais également à des logiques des enceintes onusiennes : langage TNP 2010 sur les CHAN ; conclusions des conférences CHAN d'Oslo et de Nayarit (impossibilité du secours, risques d'accident, erreur de calcul ou intentionnel) ; détournement de ressources qui pourraient être utilisées pour le développement ; problématiques particulières du continent africain (adhésion au traité de Pelindaba, conduite d'essais, mémoire de la « bombe de l'Apartheid ». L'adoption du langage CHAN et même de la voie de l'interdiction semblent antérieures à la conférence de Vienne, semble avoir précédé la réunion de l'ILPI. Si une corrélation est faite avec l'adhésion aux déclarations CHAN, elle n'est sans doute pas la seule qui peut être établie. Nous allons désormais observer comment s'articulent la participation aux conférences CHAN et les signes de l'adhésion à l'initiative au sein de l'ONU.

---

<sup>1187</sup> Ensemble d'États anglophones et francophones : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Comores, RDC, Egypte, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Niger, Sénégal, Somalie, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

<sup>1188</sup> Déclaration du Nigéria au nom du groupe des États d'Afrique le 7 octobre 2014, URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/statements/7Oct\\_AfricanGroup.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/statements/7Oct_AfricanGroup.pdf) (consulté le 21 novembre 2021). « Le groupe se félicite également de l'appel lors de la deuxième conférence pour le développement d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires.

<sup>1189</sup> Déclaration du groupe des États d'Afrique lors de la conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abbruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_African\\_Group.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abbruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_African_Group.pdf) (consulté le 22 novembre 2021).

### **5.3.3. Les limites de la fonction mobilisatrice des conférences**

L'hypothèse de l'impact des conférences CHAN sur l'augmentation du soutien aux différents textes qui représentent des jalons majeurs de l'initiative sur les CHAN semble contredite par le fait que si la mobilisation globale augmente effectivement après la conférence d'Oslo et celle de Nayarit, elle baisse après celle de Vienne s'agissant du vote des résolutions CHAN à l'AGNU. Pour autant, cette hypothèse mérite d'être considérée plus précisément en regardant si elle peut être considérée comme étant une variable au niveau individuel, dans la décision des États de faire évoluer leur position en faveur de ce texte et du processus induit vers l'interdiction. Par ailleurs, il convient de distinguer parmi les jalons à l'ONU, ceux qui portent la perspective CHAN et ceux qui s'inscrivent plus précisément dans celle de la mise à l'agenda de l'interdiction.

#### ***a. L'adhésion à la perspective CHAN***

Nous commençons par regarder si un lien peut être établi entre la participation à la conférence d'Oslo et l'adhésion à la déclaration CHAN TNP 2013. Sur les 127 participants à Oslo, 57 vont ensuite adhérer à la déclaration CHAN TNP 2013, dont 30 sont des primo-adhérents. Ce qui représente un peu plus d'un tiers de l'ensemble des adhérents à la déclaration. Le délai entre la conférence d'Oslo et le Prepcom TNP est relativement court et ne laisse peut-être pas le temps aux États participants de faire évoluer leurs positions.

Il s'écoule en revanche plusieurs mois avant la première commission lorsqu'une nouvelle déclaration CHAN est présentée rassemblant 125 signataires, dont 82 ont participé à la conférence d'Oslo (parmi ceux-ci 26 sont primo-adhérents). Ainsi, entre mars et octobre 2013, au total, 56 participants à la conférence d'Oslo vont faire l'action d'adhérer à une déclaration CHAN, soit lors du Prepcom, soit lors de la première commission, tandis que 36 États qui n'ont pas participé à Oslo ont également rejoint l'initiative via l'adhésion à l'une des deux déclarations. Ainsi, l'adhésion aux déclarations ne semble pas être une démarche exclusive des participants à une conférence CHAN. En revanche, c'est la pratique dominante pour les États qui participent aux conférences car sur 127 États, 82 ont adhéré à la déclaration. Cela se confirme par la suite.

Après la conférence de Nayarit, 84 États des 147 qui y ont participé adhèrent à la déclaration CHAN de l'automne 2014 dont 14 primo-adhérents tandis que par ailleurs, 9 États qui n'ont ni participé à la conférence d'Oslo, ni adhéré à aucune déclaration auparavant rejoignent lors de la première commission. 23 États ont participé à Oslo et Nayarit sans rallier les déclarations (dont 9 soutenaient la déclaration parallèle présentée par l'Australie), auxquels s'ajoutent 5 États qui ont participé soit à Oslo, soit à Nayarit mais sans rejoindre l'initiative au sein de l'ONU. À ce stade, seuls 11 États restent totalement en dehors de l'initiative quel que soit l'espace où elle se déroule. Ce sont les EDAN, Israël, la Corée du Nord, Monaco, la Syrie, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

Après la conférence de Vienne, trois États qui n'avaient encore jamais adhéré à une déclaration CHAN vont rejoindre celle prononcée lors du Prepcom TNP 2015 (Sri Lanka, Tadjikistan, Zimbabwe), deux d'entre eux ont participé à toutes les conférences CHAN et le Tadjikistan n'a pas participé à Vienne).

### ***b. La démobilisation liée à l'interdiction***

Voyons pour terminer comment s'articulent la participation à la conférence de Vienne et le vote de la résolution CHAN en première commission. 114 des 136 votes positifs étaient présents à Vienne. Des 22 États qui ont voté pour la résolution mais n'étaient pas présents à Vienne, 16 avaient participé à Oslo et/ou Nayarit. Six États n'ont jamais participé à une conférence CHAN mais ont voté en faveur de cette résolution. Ils avaient tous adhéré à la déclaration CHAN à partir de 2014<sup>1190</sup>. Les participants à Vienne qui n'ont pas voté favorablement sont huit États qui n'ont pas voté du tout, 19 États qui se sont abstenus (principalement des États de l'OTAN ou d'autres États sous parapluie nucléaire) et enfin 14 États qui ont voté contre (membres de l'OTAN, y compris deux États dotés les États-Unis et le Royaume-Uni, ainsi que la Corée du Sud). Cette situation s'explique pour deux raisons : d'une part, la démobilisation sur les CHAN liée au refus de la perspective de l'interdiction et d'autre part, une augmentation de la participation à Vienne d'États ont peu adhéré à la perspective CHAN auparavant. Par exemple, la Croatie, l'Islande, la Lettonie, la

---

<sup>1190</sup> Barbade, Cambodge, Dominique, Mauritanie, Iles Salomon, Suriname.



Lituanie, le Portugal participent à Oslo mais pas à Nayarit – et seule l’Islande adhère aux déclarations sur les CHAN.

### Conclusion 5.3

Le fait que la stratégie des États qui s’opposent à l’interdiction change vis-à-vis des conférences CHAN et que l’orientation de ces dernières s’affirme comme prohibitionniste à partir de Nayarit empêche finalement de considérer les conférences CHAN comme une variable unique. L’évolution du cadrage au cours de ces conférences rend compte du fait que les trois n’ont pas la même fonction dans le processus et que même si les programmes tournent autour des mêmes thématiques, il y a une progression dans le cadrage de pronostic et surtout motivationnel (cf. chapitre 4). Ainsi, il ressort de ces observations que la pratique la plus courante est qu’un État qui participe à une conférence CHAN adhère ensuite à une déclaration sur les CHAN. Cette corrélation est importante car elle prouve qu’il y a bien une communication entre les deux espaces. Elle montre aussi l’effet mobilisateur des conférences CHAN. Peut-on en déduire également que le cadrage qui y est opéré est mobilisateur ?

Concrètement, quand un État participe à une conférence sur les CHAN, cela signifie qu’un représentant de cet État est présent. Il assiste aux différentes conférences, s’entretient avec ses pairs au cours des pauses et des repas, ainsi que d’éventuels événements sociaux. Que se passe-t-il entre cette participation d’un représentant et l’adhésion de l’État à la déclaration suivante à l’ONU ? Il serait intéressant de pouvoir observer plus précisément la manière dont la décision est prise. Il faudrait alors distinguer les États qui n’ont rien contre l’interdiction de ceux qui peuvent avoir quelques réserves. L’objectif serait aussi de comprendre dans quelle mesure intervient l’effet boule de neige dont parlent certains acteurs et le cas échéant, si cet effet joue au niveau global ou plutôt à travers des groupes régionaux ou de *like-minded*. Il faudrait aussi pouvoir retracer le parcours entre le compte-rendu que le représentant présent à la conférence envoie à sa capitale et la décision d’adhérer à la déclaration CHAN. Ce n’est pas le niveau d’analyse que nous avons choisi pour nos travaux.

Ainsi, pour répondre à la question des effets du cadrage, nos conclusions se fondent sur une observation en parallèle de la diffusion de celui-ci et de la progression de la mobilisation. En admettant que le cadrage humanitaire s’est effectué

principalement lors des conférences CHAN et en constatant l'effet mobilisateur de celles-ci, nous pouvons bien confirmer que le cadrage CHAN a servi la mobilisation. Toutefois, il n'en est pas le seul facteur explicatif. Tout au long de cette période se produit comme un tricotage des soutiens pris dans une maille et repris dans une autre si bien qu'en fin de compte l'adhésion est ensuite sécurisée. C'est le croisement des fils tendus par les actions dans les enceintes onusiennes d'une part et d'autre part, dans les forums ad hoc qui va permettre de resserrer ce maillage.

## Conclusion du chapitre 5

Au cours de ce chapitre, nous avons analysé les évolutions de la mobilisation à l'ONU à travers de multiples indicateurs pour comprendre le plus finement possible les dynamiques et les mécanismes engagés.

Notons qu'une certaine instabilité dans la mobilisation nous semble devoir être attribuée à l'évolution de l'objectif qui lui est assigné. À partir du moment où le traité d'interdiction semble être réellement visé, un nombre significatif d'États qui soutenaient l'initiative sur les CHAN, prend progressivement ou parfois assez brutalement ses distances. L'instabilité constatée est surtout liée à la démobilisation car les autres comportements qui peuvent paraître irréguliers résultent le plus souvent d'un phénomène habituel dans ces enceintes qui s'explique par la faible dotation en ressources humaines de certaines délégations avec comme corollaire un absentéisme ponctuel. Ainsi, la considération diachronique des résultats de vote d'une résolution peut laisser penser qu'un État retire son soutien à l'initiative alors qu'il n'a voté aucune résolution.

Au-delà de ces constats, cette étude de cas aura permis de mettre en évidence des logiques de groupes, et plus précisément des démarches d'adhésion à travers les groupes régionaux. En parallèle, nous avons observé que des groupes like-minded habituellement vocaux sur les questions de désarmement nucléaire ne se sont pas positionnés en bloc. À un autre niveau, la NAC n'est pas non plus apparue en tant que telle, même la plupart de ses membres se sont engagés souvent activement, soit à travers un rôle très visible comme la présentation d'une résolution en première commission, soit par le biais du parrainage de l'une des résolutions au cœur de l'initiative sur les

CHAN et de la démarche de mise à l'agenda de l'interdiction qui fera l'objet du chapitre suivant.

Enfin, nous sommes ici parvenus à caractériser les liens entre les deux espaces représentés par les enceintes onusiennes d'une part et les conférences *ad hoc* de l'autre. Les expérimentations que nous avons menées tout au long de ce chapitre ont permis finalement d'établir qu'il y a bien eu une communication entre ces espaces et une corrélation de certains comportements, comme par exemple le fait que le plus souvent les États qui ont participé à une conférence CHAN ont ensuite adhéré à une déclaration CHAN à l'ONU. Et en parallèle, le cadrage CHAN (si l'on admet qu'il est central dans les conférences CHAN) apparaît comme mobilisateur. De manière générale, nous parvenons à la conclusion d'un engagement par le langage.



## **CHAPITRE 6 : LA MISE À L'AGENDA DE L'INTERDICTION**

Dans le présent chapitre, nous nous concentrerons sur la mise à l'agenda de l'interdiction et nous nous attacherons plus précisément à distinguer ce processus de celui de cadrage qui a accompagné la mobilisation.

En première lecture, l'observation de l'initiative sur les CHAN laisse penser que le sujet est réellement porté à l'agenda international au milieu des années 2010, en particulier par les conférences CHAN. En effet, celles-ci parviennent à réunir une majorité d'États, jusqu'à environ 70% des États membres de l'ONU au moment de la conférence de Vienne pour discuter des armes nucléaires sous l'angle humanitaire. Peut-on pour autant parler de mise à l'agenda des CHAN ? Cela semble prématuré et inadéquat, tant que les discussions ne semblent conduire ni à une décision ni à une action. La notion de mise à l'agenda se posera naturellement sur un processus institutionnel destiné à une opérationnalisation des CHAN ou tout au moins sur le recours à des processus institutionnels. Cela se produira avec le projet d'interdire les armes nucléaires.

Nous n'ignorons pas la dimension cognitive et sociale des processus d'émergence et de mise à l'agenda. C'est dans cette perspective que nous avons placé l'analyse de l'initiative CHAN et plus particulièrement de l'activité de cadrage associée. Cependant, dans ce chapitre, nous isolons le processus d'inscription à l'agenda dans sa dimension institutionnelle, en ayant à l'esprit deux constats qui ressortent d'une vision synthétique de la littérature sur ce sujet : le premier est que cette notion s'apparente « davantage à une image ou une métaphore générale qu'un concept rigoureux et immédiatement opératoire »<sup>1191</sup> et le deuxième voit un recouvrement fréquent de ce processus et de celui de cadrage. Caractériser précisément l'inscription à l'agenda de l'interdiction en tant que processus distinct du cadrage devrait nous permettre de mieux comprendre l'action de ce dernier et son importance dans l'émergence du sujet de l'interdiction et son opérationnalisation à travers le projet de traité.

Pour bien saisir la portée de ce questionnement, il est nécessaire de revenir aux premiers étonnements de cette recherche et de se demander si l'inscription à l'agenda de

---

<sup>1191</sup> Philippe Garraud, « Agenda/Émergence », in *Dictionnaire des politiques publiques* (3e édition), p. 58-67, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 22 décembre 2010.

l'interdiction aurait pu se faire sans le cadrage CHAN. C'est bien cette question qui sous-tend le travail effectué dans ce chapitre consacré à circonscrire la mise à l'agenda de l'interdiction et plus généralement dans l'ensemble de cette seconde partie.

Revenons à une définition de base de l'agenda telle que celle proposée dans l'entrée « Agenda » du Dictionnaire des mouvements sociaux<sup>1192</sup> : « L'agenda désigne le ou les sujets prioritairement discutés dans l'espace public local, national ou international, ou, plus précisément, la hiérarchie des sujets les plus côtés dans chacune des arènes qui déterminent le cours de l'action publique ».

En rapprochant cette définition de notre objet, il apparaît que la série des conférences CHAN peut être considérée comme faisant partie de l'espace public international, mais est-ce l'une des « arènes qui déterminent le cours de l'action publique » alors qu'aucun processus décisionnel ne lui est attaché ? Le verbe « déterminer » ne correspond pas à la réalité de l'action de ces conférences sur « le cours de l'action publique » internationale. Elles n'ont pas pu faire davantage que l'influencer. Même lorsque les conclusions de ces conférences orientent vers l'action, elles se limitent à donner une direction et dessiner des objectifs qui restent assez vagues. Par exemple, l'Engagement autrichien de la conférence de Vienne (voir chapitre 5) prévoit seulement que les États « identifient et poursuivent des mesures efficaces pour remplir le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires [...] ».

Comme nous l'avons déjà évoqué, les processus sur les MAP et les BASM dont s'inspirent les promoteurs de l'interdiction des armes nucléaires, se poursuivent en dehors de l'ONU et conduisent à l'adoption de traités lors des conférences *ad hoc*. Or, s'agissant des armes nucléaires, cette voie ne semble pas possible compte tenu de l'attachement marqué par un grand nombre d'États à la CD ou tout au moins à une négociation à l'ONU. En étant trop spécifiques sur la voie à suivre, les tenants d'un « ban » qui serait conclu sans les États possesseurs, risquent de perdre le soutien de cet

---

<sup>1192</sup> Philippe Blanchard, « Agenda », in Olivier Fillieule, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, p. 24-31, 2009.

ensemble d'États. Ce qui explique sans doute pourquoi les engagements restent encore imprécis et sans indication sur les moyens à mettre en œuvre<sup>1193</sup>.

Plusieurs récits du mouvement CHAN ont montré que le cours de son action n'était pas prédéterminé, que les événements se sont enchaînés logiquement mais sans s'inscrire dans un plan originel défini par avance. Pourtant, il est évident que la mise à l'agenda formelle de l'interdiction des armes nucléaires, qui correspond au vote en première commission de la résolution décidant d'une conférence de négociation, n'aurait pas pu se produire sans la fixation de jalons permettant de porter ce sujet à l'agenda de l'ONU. Si cette perspective n'était pas vue comme la seule option, ni largement discutée dans les années précédentes, elle était tout au moins considérée par certains comme un possible viable par certains acteurs.

Nous évoquons ici naturellement « l'agenda de l'ONU » compte tenu du fait que c'est bien à l'inscription à l'agenda de l'ONU, à travers celui de l'AGNU, que nous assistons, mais nous devons nous arrêter quelques instants pour questionner ce raisonnement et préciser plusieurs points. Plusieurs glissements de notre vocabulaire doivent être interrogés : celui d'agenda international vers agenda de l'ONU et celui d'une mise à l'agenda des CHAN vers celle de l'interdiction des armes nucléaires.

Si la question du rapport entre l'agenda international et l'agenda de l'ONU dépasse le cadre de nos travaux, nous pouvons toutefois remarquer ici que les deux ne se recouvrent pas. D'une part, notons que l'agenda international peut être appréhendé comme un ensemble d'agendas qui se développent dans des formats différents au niveau international et que celui de l'ONU en fait partie. Prenons le cas du sujet désarmement nucléaire : dans les années 2010, il fait partie des sujets discutés dans certaines enceintes spécifiques de l'ONU, ainsi que dans un format bilatéral à travers la négociation d'accords de maîtrise des armements entre les États-Unis et la Russie. Ce dernier est le seul qui engendre des décisions politiques.

D'autre part, il convient d'interroger le statut du sujet « désarmement » à l'agenda de l'ONU où depuis la conclusion du TICE en 1996, aucune nouvelle négociation n'a été lancée à la CD (voir chapitre 2). Plusieurs idées et projets de traités sont

---

<sup>1193</sup> Cette hypothèse est confirmée notamment par le témoignage de l'Ambassadeur Kmentt qui explique comment le texte de l'Engagement humanitaire a été conçu et la nécessité pendant un temps de conserver un langage assez général.

régulièrement évoqués. Un projet de traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles (FMCT) a même été déposé en 2006 par les États-Unis, et en 2015 par la France. Pour autant, pour différentes raisons, les négociations ne s'engagent pas, notamment parce que certains États privilégient d'autres priorités. Les sujets restent à l'agenda, faisant l'objet de discussions, de résolutions, de documents de travail et même parfois de Groupes d'experts gouvernementaux (GGE). Finalement, le désarmement peut être considéré comme étant en permanence à l'agenda de l'ONU puisque des organes spécialisés ont été créés pour en traiter et que le désarmement nucléaire est maintenu à l'agenda par l'ensemble des actions entreprises et des discours prononcés dans ces enceintes.

C'est alors que la distinction opérée par Roger Cobb et Charles Elder entre un agenda public général (agenda « systémique ») et un agenda « formel » peut être mobilisée utilement. Les deux comprennent des sujets qui retiennent l'attention des acteurs. La différence se fonde sur leur degré d'institutionnalisation. L'agenda formel peut être défini comme « une série de sujets concrets pour lesquels une considération active et sérieuse est prévue par une certaine instance de prise de décision »<sup>1194</sup> tandis que l'agenda systémique, plus large, comprend une série de « controverses politiques qui seront perçues comme entrant dans la catégorie des sujets de préoccupations légitimes méritant l'attention du politique »<sup>1195</sup>. Les auteurs posent notamment la question du passage des sujets de l'agenda systémique à l'agenda formel, ainsi que de la relation entre la stabilité d'un régime et sa capacité à faire face au décalage qui existe entre ces deux types d'agendas. La perspective dans laquelle ils développent ces concepts est celle de la compréhension du fonctionnement démocratique. Pour notre cas d'étude, la distinction entre agenda systémique et formel permet de bien faire la différence entre deux phases de la progression du sujet de l'interdiction vers son opérationnalisation. La première phase correspond à l'inscription du sujet à l'agenda systémique. L'interdiction fait alors partie des options considérées par certains acteurs – elle n'est pas pour autant un sujet qui peut être alors considéré comme légitime pour le politique car la pensée du « politique » inclut encore les États dotés et possesseurs. La

---

<sup>1194</sup> Roger W Cobb et Charles D. Elder, « The Politics of Agenda-Building: An Alternative Perspective for Modern Democratic Theory », *The Journal of Politics*, 33:4, 1971, p. 906. Les auteurs donnent l'exemple du calendrier législatif.

<sup>1195</sup> *Ibid.*, p. 905.



deuxième phase est a priori celle de la mise à l'agenda formel, dans une perspective de prise de décision et d'action politique<sup>1196</sup>. Dans ce chapitre, nous allons donc essayer de comprendre quand et comment l'interdiction est apparue à l'agenda formel. Plus généralement, nous chercherons à expliquer comment l'interdiction des armes nucléaires a pu devenir une priorité dans cet ensemble de sujets.

## 6.1. L'implantation progressive du sujet « interdiction » à l'AGNU

Dans la fabrique du TIAN, le retour à l'ONU a été crucial dans une perspective de mise à l'agenda. S'il s'est déroulé dans les enceintes habituelles, il s'est aussi largement déployé au sein d'un organe spécifique, un groupe de travail dit « à composition non limitée » (un OEWG, pour *open-ended working group*) dont le mandat s'articulait autour du développement des propositions pour « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » « aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ».

La constitution de cet OEWG avait été décidée par une résolution de l'AGNU adoptée en 2012<sup>1197</sup> que nous avons évoquée au chapitre 4, en examinant les premiers points d'ancrage de l'initiative à l'ONU. Cette résolution, dont les principaux sponsors étaient trois États meneurs de la campagne CHAN à l'époque (Autriche, Mexique, Norvège) avait été adoptée sans le soutien des États dotés et possesseurs de l'arme nucléaire (opposition des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Russie ; abstention de la Chine, de l'Inde, d'Israël et du Pakistan) qui, de manière cohérente et assez attendue, n'ont, pour la plupart, pas participé à l'OEWG. Or, cette résolution, après avoir subi des mutations importantes au fil des années, est devenue celle de l'établissement d'une conférence de négociation « d'un instrument juridiquement

---

<sup>1196</sup> On constate la déclinaison formelle de l'agenda dans l'approche de Cobb et Elder correspond à une définition de l'agenda en politique publique. Par exemple, P. Garraud définit l'agenda comme : « [L] ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc susceptibles de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions [...] ». Voir Philippe Garraud, « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, 1990, p. 27.

<sup>1197</sup> « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », projet de résolution A/C.1/67/L.46 (19 octobre 2012).

contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète », le futur TIAN.

Ainsi, la résolution, tout autant que l’OEWG, peuvent être considérés *a posteriori* comme ayant participé d’un effort de certains acteurs pour parvenir à porter l’interdiction à l’agenda formel. À ce stade de l’initiative, ceux-ci savaient bien que ce but était prématuré et incertain. Quoiqu’il en soit, il s’agissait bien de tenter d’implanter l’interdiction au sein de l’ONU comme nous allons le voir. Dans cette sous-section, nous commencerons par repérer les jalons de la mise à l’agenda dans l’évolution de la résolution « Faire avancer... » (a) puis nous regarderons comment l’idée a été poussée au sein de l’OEWG de 2013 (b).

### **6.1.1. L’évolution de la résolution « Faire avancer... »**

La résolution « Faire avancer [...] » est au cœur des manœuvres qui vont permettre la mise à l’agenda formelle de l’interdiction des armes nucléaires. Nous allons examiner son évolution dans cette perspective ainsi que dans celle de la mobilisation, ce qui nous sera utile dans les sections suivantes. Pour ce faire, nous regarderons à la fois le texte même de la résolution, les changements apportés d’une année sur l’autre et les réactions des États en ce qu’elles peuvent nous aider à comprendre ces changements et leurs conséquences.

Il est nécessaire de commencer par rappeler le contexte de l’attention qui a été portée à la « revitalisation du travail de la CD et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » lors de la réunion de haut niveau (HLM) en marge de l’AGNU en 2010<sup>1198</sup>. À la suite de celle-ci, la Première commission adopte une résolution proposée par l’Autriche et co-parrainée par une trentaine d’États<sup>1199</sup>. Cette résolution prévoit d’inscrire à l’ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session une question intitulée « revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ». Ce point qui paraît

---

<sup>1198</sup> Voir chapitre 4.

<sup>1199</sup> « Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », A/C.1/65/L.34/Rev.1, 15 octobre 2010. L’Autriche, lorsqu’elle présente cette version révisée, explique que les changements ont été apportés sur l’OP3 et l’OP4. On notera en particulier que celui de l’OP4 a consisté à réduire l’intitulé du point à l’ordre du jour, en ôtant la référence spécifique à la HLM qui était initialement prévue.

relativement technique mérite d'être noté car il témoigne du suivi qui est apporté à cette question et d'une forme d'institutionnalisation de celle-ci, qui est à prendre en compte dans l'examen de l'implantation de l'interdiction. D'ailleurs, le *First Committee Monitor*, « de nombreux co-sponsors de L.34 ont expliqué que placer ce sujet à l'agenda de l'année prochaine était important »<sup>1200</sup>.

À un autre niveau, il semble qu'une forme d'habitation se produit à travers les discussions récurrentes sur ce sujet qui va progressivement devenir un point incontournable de l'agenda et va sans doute permettre une résonance. Pour autant, celui-ci n'est pas consensuel. Bien qu'adoptée sans vote, la résolution suscite des réserves, notamment sur le périmètre qu'elle couvre. Plusieurs délégations craignent qu'une réforme de la CD soit envisagée qui ne prenne pas en compte l'ensemble de la machinerie du désarmement<sup>1201</sup>. Cependant, de nombreux États se focalisent sur la CD, envers laquelle ils montrent leur impatience et indiquent être prêts à envisager d'autres solutions.

66<sup>ème</sup> session de l'AGNU (2011). L'année suivante, la volonté de « revitaliser » la CD se traduit par la présentation de plusieurs résolutions dont deux véritablement axées sur la machinerie du désarmement témoignent de cette volonté d'agir : le projet de résolution L.21 (Autriche, Mexique, Norvège)<sup>1202</sup> que nous avons évoqué au chapitre 3 et un autre texte, qui semble s'inscrire dans la continuité de la résolution suivant la HLM, même si son titre change et même s'il ne se réfère plus à cet événement. Cette résolution L.39 « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement »<sup>1203</sup> portée par l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et la Suisse est adoptée sans vote. Ray Acheson, dans une analyse des travaux de la première commission sur la machinerie du désarmement, décrit ce texte comme une recherche du « *plus petit commun dénominateur* »<sup>1204</sup>. S'il est plus pressant que la résolution HLM de 2010 puisqu'il décide « de passer en revue les progrès

---

<sup>1200</sup> Beatrice Fihn, « Disarmament machinery », *First Committee monitor*, n°4, 2010, page 19.

<sup>1201</sup> Beatrice Fihn, « Disarmament machinery », *First Committee monitor*, n°5, 2010, page 22.

<sup>1202</sup> « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/66/L.21/Rev.1, (2011).

<sup>1203</sup> « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/66/L.39 (14 octobre 2011), <https://undocs.org/fr/A/C.1/66/L.39> (consulté le 17 mai 2021).

<sup>1204</sup> Ray Acheson, « Disarmament machinery », *First Committee Monitor*, n°3, 2011, p. 5.

accomplis dans l'application de la présente résolution et, au besoin, d'étudier plus avant des options qui permettent de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » lors de la session suivante<sup>1205</sup>, il est cependant moins opérationnel que la proposition L.21 (2011)<sup>1206</sup>. L39 sera adopté sans vote. Nous voyons bien que durant ces années, une effervescence particulière entoure ce sujet, tandis que certains États se montrent décidés et que d'autres semblent prêts à les suivre, évoquant la possibilité de transférer certaines discussions de la CD à l'AGNU. Le fait que les auteurs de L.21 préfèrent retirer leur projet plutôt que de le dénaturer et envisagent de le présenter de nouveau l'année suivante, est significatif. Par ailleurs, cet historique permet de comprendre dans quel contexte s'inscrit la résolution qui portera la décision d'une conférence de négociation d'un traité d'interdiction.

L'idée d'engager des travaux sur les sujets principaux de la CD dans le cadre de l'AGNU n'est pas nouvelle. Elle avait été évoquée par des ONG lors de la HLM de 2010<sup>1207</sup> et surtout, quelques années avant, par plusieurs États qui avaient travaillé à un projet de résolution en ce sens : en effet, le Brésil, le Canada, le Kenya, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suède<sup>1208</sup> avaient fait circuler un non-papier contenant les éléments d'une telle résolution<sup>1209</sup> puis introduit leur projet pour finalement le retirer quelques jours plus tard après le désistement du Canada comme parrain. Selon certains observateurs, l'opposition des États-Unis aurait eu raison du projet mais le Canada avait

---

<sup>1205</sup> « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/66/L.39, 14 octobre 2011, URL : <https://undocs.org/A/C.1/66/L.21/Rev.1> (consulté le 17 mai 2021).

<sup>1206</sup> Voir chapitre 4. La résolution L.11 avait finalement été retirée.

<sup>1207</sup> « Civil society statement on the high-level meeting on revitalizing the Conference on Disarmament and taking forward multilateral negotiations, United Nations », New York, 24 September 2010, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/documents/NGOPaper-HLM.pdf> (consulté le 29/04/2021). Document rédigé par RCW et Freedom et *Lawyers Committee on Nuclear Policy*, soutenu par une petite dizaine d'organisations dont plusieurs branches de *Pax Christi*.

<sup>1208</sup> A cette époque, la Suède est encore membre de la NAC. Ainsi, parmi les 6 parrains, 3 font partie de la NAC.

<sup>1209</sup> « Draft elements of an UNGA60 First Committee Resolution "Initiating work on priority disarmament and non-proliferation issues" », URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com05/documents/draftelementsinitiating.pdf> (consulté le 29/04/2021).

alors indiqué qu'il pourrait être présenté de nouveau si le blocage de la CD se poursuivait<sup>1210</sup>.

Six ans plus tard, le projet de résolution L.21, reprend donc un schéma qui avait déjà été proposé. De manière surprenante, un seul des six parrains du projet de résolution de 2005 porte celle de 2011 : le Mexique.

*A/C.1/66/L.21/Rev.1*. Pour faire ressortir les évolutions marquantes de la résolution dans une perspective de mise à l'agenda de l'interdiction, nous prendrons comme référence le texte de la résolution de 2011 dans sa version révisée (*A/C.1/66/L.21/Rev.1*) bien qu'elle n'ait pas été adoptée alors (voir chapitre 4). L'objet de cette résolution, comme indiqué dans la « Note explicative » qui accompagne le projet de résolution que font circuler ses auteurs<sup>1211</sup>, est de donner une « impulsion crédible pour le démarrage immédiat du travail de substance sur les sujets prioritaires de l'agenda de la CD d'une manière équilibrée ». Ainsi, la résolution demande dans son premier paragraphe opérationnel que les États membres de la CD adoptent et appliquent un programme de travail lors de la session 2012 « afin de que des négociations puissent démarrer immédiatement ». Comme nous l'avons expliqué précédemment, le blocage de la CD est tel que l'adoption d'un programme de travail est impossible dans la mesure où il orienterait les priorités pour une négociation et que les États ne s'accordent pas sur l'état des priorités.

Cette résolution met en place une stratégie coercitive, prévoyant qu'en cas d'échec constaté au cours de la session de 2012, l'Assemblée générale puisse « étudier à sa soixante-septième session d'autres moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » sous la forme de groupes de travail à composition non limitée (OEWG) sur les sujets suivants :

---

<sup>1210</sup> Voir en particulier Sarah Estabooks and Lynne Griffiths-Fulton, « A Report on the UN First Committee on Disarmament and International Security », *The Ploughshares Monitor*, 26:4, Hiver 2005, URL : [https://ploughshares.ca/pl\\_publications/a-report-on-the-un-first-committee-on-disarmament-and-international-security/](https://ploughshares.ca/pl_publications/a-report-on-the-un-first-committee-on-disarmament-and-international-security/) (consulté le 29/04/2021) et Jennifer Nordstrom, « Disarmament machinery », *First Committee Monitor*, n°2, 2005, page 6.

<sup>1211</sup> « Draft Elements of an UNGA 66 First Committee Resolution "Taking forward multilateral disarmament negotiations" », document daté du 7 octobre 2011 (dans les propriétés du document PDF), mis en ligne sur le site internet de RCW, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/docs/taking-forward-multilateral-disarmament-negotiations.pdf> (consulté le 22 avril 2021).

- « Le désarmement nucléaire et l’aboutissement d’un monde sans armes nucléaires » ;
- « Arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d’armes nucléaires contre l’emploi ou la menace de ces armes nucléaires » ;
- « Élaboration d’idées pour un traité multilatéral non discriminatoire et effectivement vérifiable au niveau international, interdisant la production de matières fissiles pour armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires » ;
- « La prévention d’une course aux armements dans l’espace ».

Ces thématiques s’inscrivent dans la continuité des travaux de la CD avec une orientation abolitionniste. La « note explicative », accompagnant le projet de résolution, indique que ce « mécanisme des groupes de travail » ne sera pas déclenché si la CD parvient à adopter un programme et à démarrer des travaux de fond. Compte tenu de la situation de la CD, cette stratégie aurait difficilement pu fonctionner si la résolution avait été adoptée. Quels États, sous la menace de voir de tels OEWG se mettre en place, auraient pu faire évoluer leur position de telle sorte qu’un accord puisse être trouvé ? Plus précisément, pour quels États, cette perspective aurait représenté une contrainte telle qu’elle prenne le pas sur les intérêts défendus par leur position habituelle ? Par ailleurs, comment imaginer que la définition des mandats ne pose pas autant de problèmes ici qu’à la CD ?<sup>1212</sup> Précisément, avec l’AGNU, les États s’affranchissent de la règle du consensus pour celle d’une prise de décision à la majorité.

Les changements du texte de la résolution en 2011 sont intéressants à cet égard. Après avoir présenté une première version, les auteurs de la résolution (Autriche, Mexique, Norvège) apportent des modifications qui portent essentiellement sur les paragraphes opératifs mais touchent aussi le préambule. Dans ce dernier, toute une partie du §12 est supprimée : elle porte sur les efforts des P5 pour « faciliter les progrès en ce qui concerne un traité d’interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres engins explosifs » et sur la résolution 1887 (2009) du CSNU. Il est possible que certains États aient apporté un soutien conditionnel au premier projet de résolution, en demandant d’ôter toute référence aux actions engagées par les P5/au

---

<sup>1212</sup> La volonté des États membres de la CD de faire valoir leurs priorités et le fait que celles-ci ne soient pas identiques empêche l’adoption d’un agenda, voir chapitre 2.

CSNU et à l'approche graduelle ou encore que les auteurs de la résolution ont souhaité radicaliser leur texte dans un sens susceptible de leur rallier le soutien du NAM. En tous cas, le retrait de cette phrase entre certainement dans une stratégie destinée à consolider le soutien à la résolution. A l'inverse, une autre modification concernant encore le TIMPF semble renforcer le langage dans le sens de l'approche progressive : L21 évoque l'élaboration d'idées pour un tel traité (§2.a.iii.) et la rev1, directement des négociations (§2a).

Surtout, c'est dans la coordination entre les OEWG et les forums existants que réside une évolution subtile et importante : la version révisée donne encore davantage de poids à l'AGNU en lui attribuant la décision de proroger le mandat des OEWG « sans exclure la possibilité d'engager des négociations sur des instruments juridiquement contraignants portant sur l'une quelconque des questions susvisées »<sup>1213</sup>. Un décalage semble se créer avec l'insistance de la note explicative sur le rôle de la CD avec l'idée de « rapatrier » les discussions des OEWG à la CD lorsque celle-ci aurait repris un travail de fond. Il y a une tension permanente entre la volonté affichée de relancer la CD et celle, moins assumée, de finir par contourner la CD.

Enfin, la résolution est importante dans une perspective de mise à l'agenda, dans la mesure où elle prévoit précisément l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la session suivante de l'AGNU d'une question intitulée « *Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire* ». L'objectif de « revitalisation des travaux de la CD » disparaît donc du point de l'ordre du jour mais la perspective de négociations est maintenue. En creux, la volonté de lancer des négociations hors des enceintes onusiennes habituelles est donc lisible. Même si le terme « interdiction » n'apparaît pas ici, c'est pourtant de cette manière qu'il commence à trouver sa place dans l'agenda formel. Ce constat s'inscrit dans la continuité de travaux menés par Jutta Joachim et Natalia Dalmer appliquant le concept d'agenda formel dans le cadre des Nations Unies et constatant : « [...] l'Assemblée générale, par exemple, prépare et diffuse un ordre du jour formel pour chacune de ses sessions composé de différents sujets qui ont été collectés au fil du temps et ont trouvé une entrée dans les documents

---

<sup>1213</sup> Dans la version précédente, le lancement de négociations appartient à l'OEWG qui fait rapport à l'AGNU. Celle-ci se prononce ensuite sur la prorogation des mandats.

par le biais des résolutions de leurs promoteurs »<sup>1214</sup>. Il s'agit ici d'une étape nécessaire pour faire progresser le sujet de l'interdiction à l'ONU sans que cela représente à proprement parler une mise à l'agenda formelle de l'interdiction.

Comme nous l'avons déjà indiqué, ce texte est retiré, mais proposé de nouveau en 2012, avec cependant quelques évolutions, à la fois dans le préambule et plus notablement dans les paragraphes opératifs. Sur l'ensemble des cinq résolutions de 2012 à 2016, ce qui ressort particulièrement est cette tension flagrante sur la question de la CD avec d'une part, la reconnaissance de l'importance de cette enceinte et d'autre part, le constat sans appel de « l'absence de résultats concrets dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies depuis plus de 10 ans » (nouveau PP8 en 2012). Pour renforcer le soutien à la résolution, ses promoteurs doivent faire quelques aménagements. C'est ainsi sans doute qu'il faut comprendre la cohabitation des différents paragraphes sur la CD qui peuvent paraître contradictoires ou encore l'insertion de certaines références comme celle à la dixième session extraordinaire de l'AGNU<sup>1215</sup>. Par ailleurs, des discussions ont certainement eu lieu avec des ONG dans la mesure où la reconnaissance de la contribution de la société civile, introduite en 2012 prendra de plus en plus d'importance dans les résolutions suivantes.

*67<sup>ème</sup> session de l'AGNU (2012)*. De 2011 à 2012, la formulation du mandat de l'OEWG a changé. Il n'est plus question de reprendre spécifiquement les thématiques de la CD mais « d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires » (OP 1). La préoccupation ne semble plus de revitaliser la CD. Les aspects concrets (lieu, durée, participation, ressources) sont déjà réglés<sup>1216</sup>. Comme en 2011, la résolution demande à l'AGNU d'évaluer les travaux du groupe. Notons que l'initiative se place toujours ouvertement dans une perspective

---

<sup>1214</sup> Jutta Joachim et Natalia Dalmer, « The United Nations and agenda setting », in Nikolaos Zahariadis (dir.), *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Edward Elgar Publishing Limited, 2016, p. 369.

<sup>1215</sup> Voir chapitre 2.

<sup>1216</sup> « [...] le groupe de travail se réunira à Genève [en 2013] pendant trois semaines au plus, avec la participation des organisations internationales et de la société civile, conformément à la pratique établie [...] » (§2) ; l'AGNU « prie le Secrétaire général d'assurer, dans la limite des ressources disponibles, l'appui requis pour les réunions du groupe de travail susvisé » (§4).



abolitionniste puisqu'elle précise que les négociations portant sur le désarmement nucléaire sont « aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ». Les promoteurs de l'idée d'un OEWG parviennent à « convaincre les États les plus sceptiques du mouvement des non-alignés » avec comme principal argument le fait qu'il ne constituerait pas une « contestation de la machinerie du désarmement mais un forum ouvert dans lequel discuter des questions alors bloquées, et qui constituaient toutes une priorité des États non-alignés »<sup>1217</sup>.

*68<sup>ème</sup> et 69<sup>ème</sup> sessions de l'AGNU (2013-2014).* À la suite de l'OEWG, perçu comme un succès par ses promoteurs, l'Autriche, la Norvège et le Mexique discutent de la suite à y donner. Dans son ouvrage sur le TIAN, Alexandre Kmentt explique que la Norvège ne souhaitait pas présenter de nouvelle résolution arguant du fait qu'un nouveau mandat n'apporterait pas véritablement de bénéfice et que le Mexique partageait cet avis, tandis que l'Autriche estimait que : « [c]ompte tenu des difficultés à établir ce forum ouvert non basé sur la règle du consensus [...], il serait important de le maintenir [...] mais surtout, l'Autriche pensait qu'un tel groupe à composition non limité, établi, fournirait une voie pour des négociations ultérieures, selon la manière dont se développerait l'initiative Humanitaire »<sup>1218</sup>.

Finalement, l'Autriche et le Mexique décident de présenter une nouvelle résolution lors de la première commission de 2013 mais sans mandat pour un OEWG en 2014. Celle-ci se félicite de la tenue de l'OEWG et de l'adoption de son rapport. Son contenu et sa structuration laissent penser qu'un enjeu majeur de la résolution était de maintenir la dynamique initiée au sein de l'OEWG. En effet, d'une part, il est demandé « à tous les États Membres, aux organisations internationales et à la société civile » de tenir compte des propositions du rapport « dans leurs discussions avec d'autres instances où sont abordées les questions humanitaires, sanitaires et environnementales et celles relatives aux droits de l'homme et au développement » (OP7). Par ailleurs, le SGNU est impliqué puisqu'il lui est demandé de recueillir les avis des États sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement et de présenter un rapport à la session suivante de l'AGNU. De la même manière, la

---

<sup>1217</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 33.

<sup>1218</sup> *Ibid.*, p. 35.

résolution décide que les progrès concernant son application seront examinés l'année suivante. Ainsi, le rendez-vous est pris au-delà de la simple inscription d'un point à l'ordre du jour.

Le rapport du SGNU<sup>1219</sup> ne permet pas d'avoir une vision globale des positionnements car seuls 21 États ont répondu à cette demande<sup>1220</sup>, mais il met cependant en évidence le fait que certains États sont déjà dans la dynamique du processus d'interdiction et le proclament. L'Autriche par exemple n'y fait aucune référence, tandis que la Malaisie indique qu'elle « espère que cette initiative va se traduire par un processus diplomatique vers la finalisation d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire le développement, la production, le stockage et l'emploi d'armes nucléaires ». De même, le Mexique consacre la moitié de sa contribution à tirer « les leçons » « des processus de négociation récents qui ont conduit à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants, dont certains ont interdit une catégorie particulière d'armes »<sup>1221</sup>.

Par la suite, la résolution de 2014 ne contient que le minimum requis pour l'entretien de la dynamique poursuivie puisqu'elle se limite presque à poser le jalon de 2015. Rappelons que la première commission de 2014 se déroule entre la conférence CHAN de Nayarit (février) et celle de Vienne (décembre) et surtout en amont de la RevCon TNP de 2015 qui concentre l'attention de nombreuses délégations. À ce moment-là, le calendrier n'est sans doute pas approprié pour proposer un autre groupe de travail.

*70<sup>ème</sup> session de l'AGNU (2015)*. En comparaison, la résolution de 2015 semble portée par un élan renouvelé. Dès le préambule, l'une de modifications suggère comme une remise à zéro des compteurs : alors que le constat de l'absence de résultats concrets en matière de désarmement à l'ONU se mesurait jusqu'à présent sur une décennie, il est tout à coup porté à « près de vingt ans » (PP9). De plus, la volonté de faire monter le

---

<sup>1219</sup> « Faire progresser les négociations sur le désarmement nucléaire », rapport du Secrétaire général, A/69/154, 17 juillet 2014.

<sup>1220</sup> Australie, Autriche, Burkina Faso, Canada, Costa Rica, Cuba, Danemark, Salvador, France, Géorgie, Irak, Japon, Libye, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Suisse, Ukraine.

<sup>1221</sup> « Faire progresser les négociations sur le désarmement nucléaire », rapport du Secrétaire général, *op. cit.*, p.14.

thème de l'urgence est perceptible alors qu'il était seulement faiblement présent dans les versions précédentes<sup>1222</sup>.

Au-delà de ces évolutions du langage, le mécanisme qui se met en place traduit le franchissement d'une nouvelle étape : même si les promoteurs de la résolution ne peuvent pas avoir la certitude de parvenir à une interdiction de l'arme nucléaire et encore moins à une échéance brève, ils savent cependant qu'ils consolident ici une voie pour ce faire. Concrètement, par cette résolution, l'AGNU décide de mettre en place « un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques qu'il faudra instaurer pour permettre l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires » (OP2). Le mandat est beaucoup plus précis que celui de l'OEWG de 2013 et orienté vers l'idée d'un traité. En même temps, la résolution insiste pour que les États Membres fassent « tout leur possible pour parvenir à un accord général » (OP6). Le langage est toutefois neutre en comparaison de la première version de la résolution qui chargeait l'OEWG de « de négocier un accord sur des mesures juridiques concrètes et efficaces qui mènent au désarmement nucléaire, notamment de nouvelles dispositions et normes juridiques [...] »<sup>1223</sup>.

Le mandat de l'OEWG est en deux temps. La première partie qui porte sur des mesures juridiques est évidemment destinée aux discussions sur un « ban ». La seconde est marquée par l'empreinte CHAN. L'OEWG est supposé étudier notamment : « a) des mesures de transparence liées aux risques associés aux armes nucléaires existantes ; b) des mesures visant à réduire et à éliminer tout risque d'utilisation de ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein ; c) des mesures supplémentaires visant à mieux faire connaître et comprendre la complexité et l'interdépendance des conséquences humanitaires très diverses qui résulteraient d'une explosion nucléaire » (OP3).

---

<sup>1222</sup> PP10 : « *Considérant que le climat international actuel doit susciter de toute urgence un surcroît d'intérêt de la part du monde politique pour les questions de désarmement et de non-prolifération, la promotion du désarmement multilatéral et une progression vers un monde sans armes nucléaires* ». Et PP16 : « *Soulignant qu'il est important et urgent de progresser sur le fond s'agissant des questions prioritaires qui concernent le désarmement et la non-prolifération* ».

<sup>1223</sup> « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/70/L.13, 20 octobre 2015 (Soulignement ajouté).

On retrouve les grandes thématiques CHAN (risques, emploi non intentionnel) dans ces trois items. Surtout le dernier est assez vague mais explicite pour rallier le plus grand nombre. En effet, l'effort de reconnexion avec la thématique des CHAN est saillant alors qu'elle avait finalement été peu réactivée dans les résolutions précédentes. Ce point est particulièrement intéressant pour notre travail. Sans pouvoir mesurer l'efficacité de ce recours au cadrage CHAN, il est important de constater qu'il intervient au moment où la mécanique de mise à l'agenda de l'interdiction se précise. La nécessité de mobiliser est ici cruciale. La volonté de réactiver l'ancrage qui a été permis notamment par les conférences CHAN est perceptible.

Notons qu'en parallèle, l'Iran – alors président du NAM – propose une résolution demandant également la mise en place d'un OEWG. Il diffère de la proposition de la résolution « Faire avancer... » car il fonctionnerait sur la base du consensus. Cette proposition est plutôt de nature à recueillir le soutien des EDAN qui compte tenu de leur infériorité numérique, perçoivent un danger à participer à de tels travaux sans la règle du consensus. La démarche étonne plusieurs acteurs et observateurs. D'une part, il est difficile de comprendre quelles sont alors les motivations de l'Iran<sup>1224</sup> et d'autre part, la présentation de ces deux résolutions conduit à des situations peu habituelles : premièrement, le NAM est divisé entre les deux résolutions (une partie soutient en effet la résolution mexicaine) et deuxièmement, les EDAN s'opposent à une résolution portée par plusieurs États occidentaux tandis qu'ils semblent préférer la résolution iranienne (les récits de cet épisode montrent que l'approbation des EDAN n'aurait peut-être pas été jusqu'à un vote positif si la résolution avait été maintenue). Les auteurs de la résolution « Faire avancer... » qui avaient engrangé de nombreux soutiens ont tenu bon et l'Iran a retiré sa résolution (qui n'aurait pas été adoptée si elle avait été mise aux voix).

*71<sup>ème</sup> session de l'AGNU (2016).* L'opérationnalisation se précise déjà l'année suivante avec la résolution L.41 qui réalise alors une véritable synthèse entre différents marqueurs susceptibles de gagner les adhésions nécessaires à l'adoption de la résolution. Nous allons d'abord examiner sa partie opérative pour prendre la mesure de ce qu'elle met en place et de ce à quoi les États vont souscrire en votant favorablement.

---

<sup>1224</sup> Sur ce point, voir en particulier Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 76-77.

Pour commencer, il apparaît que la disposition la plus concrète n'intervient qu'au huitième paragraphe opératif, avec la décision : « d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète »<sup>1225</sup>.

Cette résolution est particulièrement longue avec un préambule de plus de deux pages et 15 paragraphes opératifs. Au préalable, la résolution va afficher les preuves de sa légitimité en même temps qu'elle va rappeler aux États ce à quoi ils ont participé, ce qu'ils ont déjà approuvé, en particulier les travaux de l'OEWG de l'année précédente (OP1 et OP2), mais aussi différents paragraphes qui figuraient dans les résolutions adoptées entre 2012 et 2015 (OP3 concernant les organisations internationales et la société civile, OP4 sur « l'objectif universel visé par les négociations multilatérales » et OP5 sur l'urgence de ces négociations).

Les paragraphes opératifs 6 et 7, qui précèdent donc la décision d'organiser une conférence d'interdiction, contribuent à crédibiliser celle-ci et à lui conférer une place logique dans le positionnement des États. En effet, le paragraphe 6 joue sur la complémentarité avec le TNP, en liant « des efforts supplémentaires [...] en vue d'élaborer les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires » avec le TNP et le renforcement du « régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, y compris les trois piliers du Traité »<sup>1226</sup>. Quant au paragraphe 7, il permet de réaliser une transition vers l'idée de l'interdiction, en rappelant dans quel contexte celle-ci a émergé au niveau multilatéral. La reprise des thématiques du mandat de l'OEWG permet de donner une profondeur CHAN à l'interdiction et aussi d'ouvrir la

---

<sup>1225</sup> Un rappel est effectué à l'OP12. En effet, comme pour l'OEWG de 2016, la résolution crée une obligation de moyens, qui engage en réalité vers un résultat, en demandant aux États participant à la conférence de « faire tout leur possible pour parvenir dans les meilleurs délais à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination complète » (OP12).

<sup>1226</sup> Nous reproduisons ici l'intégralité de l'OP6 car sa rédaction est particulièrement intéressante : « Recommande que des efforts supplémentaires soient faits en vue d'élaborer les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, réaffirme l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des engagements qui y sont énoncés, et estime que la recherche de telles mesures, dispositions et normes devrait compléter et renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, y compris les trois piliers du Traité ». (Soulignement ajouté)

perspective de négociations qui iraient au-delà d'un simple « ban ». D'ailleurs, la manière dont est rédigé l'OP8, en articulant interdiction et élimination, permet aussi de renforcer la crédibilité de la conférence de négociation aux yeux de ceux qui restent attachés à l'idée d'une NWC. Dans son discours de présentation de la résolution, l'Autriche l'explique encore davantage tout en montrant qu'il s'agira d'une stratégie en deux étapes : « De notre point de vue, un instrument juridique interdisant les armes nucléaires sera une base solide sur laquelle faire fond pour élaborer des instruments supplémentaires, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires »<sup>1227</sup>.

La négociation de l'interdiction est présentée comme une première étape à compléter ultérieurement par celle d'autres engagements qui conduiront à l'élimination des armes nucléaires. Il est évident que la conférence de négociation prévue pour se dérouler à New-York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017<sup>1228</sup>, donc en à peine 4 semaines, ne permettra pas de couvrir ces derniers aspects.

L'analyse de cette résolution prend place dans cette partie sur l'implantation progressive de l'interdiction, bien qu'elle constitue plus précisément la mise à l'agenda des négociations, qui fait l'objet d'une autre section de ce chapitre. Nous reviendrons sur l'apport de la résolution de 2016 s'agissant de la mise à l'agenda des négociations dans la section 7.1.3. Il nous a cependant semblé plus cohérent, pour une compréhension d'ensemble de l'évolution de la résolution, de placer l'analyse de ce millésime dans la continuité des autres pour montrer comment le sujet évolue dans l'écosystème de la résolution. En définitive, chacune des résolutions portera un caractère opérationnel sauf celle de 2014 :

- en 2012, L.36 décide de la création d'un OEWG ;
- en 2013, L.34 demande au SGNU de faire un rapport sur les avis des États membres sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales ;

---

<sup>1227</sup> Déclaration de l'Autriche lors de la première commission, A/C.1/71/PV.22, 27 octobre 2016, p. 11.

<sup>1228</sup> Comme pour les autres résolutions qui ont décidé d'un événement, celle-ci en prévoit déjà les aspects concrets (lieu, date, participation) : décide que la Conférence sera convoquée à New York, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à moins que les participants n'en décident autrement, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, et qu'elle sera ouverte à la participation et à la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile.

- en 2015, L.13 met en place un nouvel OEWG ;
- en 2016, L.41 prévoit la conférence de négociation d'un traité.

Au-delà des différences entre les résolutions et des modifications d'une année sur l'autre, la quasi-permanence de ce caractère opérationnel est structurante. Elle renforce la possibilité de la négociation. Tout se passe comme si les auteurs de ces résolutions avaient d'abord cherché à contourner la CD sans vraiment savoir dans quelle direction aller. En réalité, les exemples des processus d'Ottawa et d'Oslo indiquaient au moins une direction.

### 6.1.2. Le premier OEWG

Les discussions au sein de l'OEWG revêtent une importance particulière en raison du statut du rapport final qui devra être transmis à l'AGNU<sup>1229</sup>. C'est dans ce détail de procédure que se trouve la clé d'une possible mise à l'agenda qui sera d'ailleurs utilisée aussi avec succès par le deuxième OEWG.

*Un format de réunion spécifique.* Les travaux de ce groupe se sont déroulés en trois sessions successives pour une durée totale de quinze jours pendant l'année 2013 (du 14 au 24 mai, puis le 27 juin et enfin du 19 au 30 août) sous la présidence du Costa-Rica (Ambassadeur Manuel B. Dengo Benavides)<sup>1230</sup>. Les sources primaires concernant ces travaux sont limitées car les sessions n'ont pas été enregistrées et n'ont donné lieu à aucun procès-verbal ou compte-rendu. Il n'existe pas de liste des participants. Cependant, chaque modérateur de table-ronde (un représentant officiel) a soumis un rapport au président de l'OEWG. Ces rapports sont enregistrés comme des documents de l'OEWG et publics, mais une réserve apparaît en note de bas de page 1 de chacun d'eux indiquant que : « [c]es réflexions sont présentées à titre personnel et n'ont pas de caractère officiel ». Ces rapports sont enregistrés. Par ailleurs, certaines présentations et

---

<sup>1229</sup> Par cette résolution, l'AGNU « *Décide en outre* que le groupe de travail lui présentera, à sa soixante-huitième session, un rapport sur ses travaux relatant la teneur des débats et des propositions, et qu'elle évaluera ces travaux en tenant compte des évolutions en cours dans d'autres instances compétentes », résolution L.46, OP3.

<sup>1230</sup> Le président s'entoure d'un groupe de collaborateurs : Australie, Autriche, Brésil, Canada, Égypte, Finlande, Ghana, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suisse. Au moins trois d'entre eux sont a priori engagés dans la campagne (Autriche, Mexique, Suisse).

déclarations ont été mises en ligne par RCW<sup>1231</sup>. Finalement, ce sont les sources secondaires qui sont moins nombreuses. La littérature est beaucoup plus abondante au sujet du second OEWG (2016) que nous évoquerons ultérieurement.

La première impression qui ressort de l'étude de cet épisode de la genèse du TIAN est une confusion générale et une toute aussi grande détermination de plusieurs acteurs, à commencer par l'ICAN (parfois d'ailleurs présente sous une autre étiquette), d'ancrer l'idée que l'interdiction des armes nucléaires est non seulement la prochaine étape logique vers l'abolition, mais aussi la seule et qu'elle est urgente. Recentrée officiellement sur cet objectif depuis plusieurs mois<sup>1232</sup>, l'ICAN cherche à convaincre que les autres pistes sont vouées à l'échec, que l'interdiction est nécessaire et possible, que les ENDAN peuvent et doivent agir.

Les échanges de vue ont alterné avec des table-rondes thématiques autour de plusieurs invités. Ainsi, en comparaison des forums habituels, une place importante a été conférée aux acteurs non étatiques. Sur un total de quinze jours, les dix table-rondes ont occupé une bonne partie du temps de l'OEWG. Par ailleurs, les ONG ont été autorisées à participer à toutes les sessions, ce qui n'est pas une pratique habituelle des enceintes traitant de questions nucléaires qui restreignent l'accès des ONG à certaines réunions. Ainsi, RCW se félicite de ce nouveau format : « qui rompt avec les déclarations préparées à l'avance et la répétition des positions [officielles]. Il s'agit d'un changement plus que nécessaire par rapport aux enceintes de désarmement qui sont habituellement plutôt dépassées et rigides. De plus, la participation de la société civile dans les discussions et dans les panels, a constitué un ajout bienvenu aux échanges »<sup>1233</sup>. Cela va en tous cas permettre à l'ICAN d'influer sur le cours des discussions alors que les vues exprimées sont finalement contrastées, y compris au sein des ONG.

---

<sup>1231</sup> Sur la liste de 25 interventions affichée par RCW au titre de l'échange de vues général – et on peut se demander si la liste est exhaustive – seules 13 sont mises en ligne. Ces textes constituent un matériau précieux mais le caractère partiel de celui-ci en empêche un usage pour mesurer la progression de la mobilisation. On se servira donc davantage des documents de travail présentés par les États.

<sup>1232</sup> L'adoption de l'objectif d'une simple interdiction plutôt qu'une NWC devient la position officielle de l'ICAN au tournant 2012-2013. Comme on l'a vu au chapitre 2, certains membres de l'ICAN indiquent que c'était l'objectif poursuivi depuis le début mais qu'il a seulement été progressivement endossé par l'organisation dans son ensemble.

<sup>1233</sup> Beatrice Fihn, « Open-ended working group starts in Geneva », *Reaching Critical Will report*, 20 mai 2013, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/7911-open-ended-working-group-starts-in-geneva> (consulté le 12 avril 2021).



*Des vues contrastées ?* L'OEWG s'inscrit dans une période de temps qui voit un renforcement de la mobilisation autour de l'initiative CHAN. Cela se manifeste notamment par l'accroissement du soutien à la déclaration CHAN qui passe de 80 lors du Prepcom TNP 2013 à 125 lors de la première commission. Cette croissance d'environ 50% tend à faire penser qu'une évolution importante se produit notamment au cours de l'OEWG car, au départ, la diversité des vues sur les moyens de parvenir à l'abolition des armes nucléaires est importante. L'OEWG aurait servi de premier entonnoir afin de renforcer la crédibilité et la légitimité de l'approche CHAN et de disqualifier les alternatives.

Les observateurs notent que l'OEWG révèle en effet le contraste entre les positionnements. Ce qui conduit certains à indiquer que : « le Groupe de travail à composition non limitée devrait être utilisé de manière constructive et ne pas devenir le théâtre d'affrontements 'entre nous et eux' – ni d'ailleurs 'entre nous-mêmes' »<sup>1234</sup>.

Ces propos sont cités par l'animateur de la table-ronde n°1 qui insiste sur ce point. De plus, l'objectif même de l'OEWG ne semble pas univoque. C'est en tous cas ce que dit le rapport de l'ONG RCW publié le 20 mai 2013, quelques jours après le démarrage des travaux : « Depuis que la résolution A/RES/67/56 a été adoptée, la plupart des États ont semblé un peu confus au sujet de ce que l'OEWG ferait effectivement. Après sa première semaine de réunions, le résultat auquel devra parvenir ce forum n'est toujours pas 100% clair »<sup>1235</sup>. Pourtant, il l'est sans doute pour l'ICAN et plusieurs autres acteurs.

Le rapport final du groupe, adopté le 30 août 2013<sup>1236</sup> affiche l'objectif de rendre compte des vues échangées sans toutefois prétendre à l'exhaustivité. De nombreuses propositions y sont restituées, de telle sorte que les fondements de la campagne pour le « ban », ne ressortent pas nécessairement et sont diluées dans une multitude d'autres idées, réparties dans les six parties du document. Le rapport recense aussi les pistes de l'approche graduelle habituellement portée par les EDAN et leurs alliés ainsi que de

---

<sup>1234</sup> Extrait du résumé de la table-ronde n°1 de l'OEWG, A/AC.281/INF/2, 8 août 2013. L'animateur de la table-ronde n°7 fait également un commentaire en ce sens, voir A/AC.281/INF/4, 8 août 2013, p. 2, paragraphe 6.

<sup>1235</sup> Beatrice Fihn, « Open-ended working group starts in Geneva », *op. cit.*

<sup>1236</sup> Projet de rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires (A/AC.281/L.2, 30 août 2013).

celle du NAM d'un programme échelonné de désarmement et d'une NWC. Il est évident que la participation des membres de l'OTAN et d'autres alliés sous parapluie nucléaire des États-Unis a contribué à ce résultat. Certains s'opposent au cadrage pronostic, comme par exemple l'Ambassadeur Peter Woolcott, représentant permanent de l'Australie auprès de la CD qui modère la première table-ronde. A la restitution des exposés des intervenants et des discussions, il ajoute ses propres réflexions qui montrent la distance qu'il prend par rapport à la voie tracée par les promoteurs du ban. Au sujet de l'interdiction, il indique : « Pour l'animateur, il était intéressant d'entendre au moins un partisan de l'interdiction de la possession d'armes nucléaires dans un avenir proche affirmer qu'il s'agissait là d'une première étape – ce qui posait la question de savoir quelles seraient les autres étapes. Aux yeux de l'animateur, tout cela indiquait un manque de clarté quant à un plan à moyen terme, une intuition souvent limitée par les paramètres du débat. À cet égard, l'animateur ne pensait pas qu'il faille définir des dates butoirs ou des délais, mais plutôt clarifier ce qui devrait être fait.<sup>1237</sup> »

Quoiqu'il en soit, si l'impression générale qui ressort de l'OEWG est une division du mouvement sur les CHAN<sup>1238</sup>, certains acteurs s'appliquent à dérouler un fil conducteur menant à l'interdiction. Beatrice Fihn par exemple, au nom de RCW, indique dans son dernier compte-rendu des travaux : « il y a de bonnes raisons de vouloir prolonger les travaux pour une autre année. Pourtant, une simple répétition du mandat de cette année ne serait pas suffisante. La communauté internationale a développé désormais de longues listes de propositions et avec ce rapport comme point de départ, un nouveau mandat doit faire progresser la communauté internationale, vers de réelles négociations.<sup>1239</sup> »

*L'implantation de l'interdiction.* Le programme ne semble pas se concentrer sur la perspective humanitaire ou sur l'interdiction. En comparaison de la conférence d'Oslo, ces deux lignes directrices de la campagne semblent ici jouées en sourdine. Pourtant, il convient de noter que chaque table-ronde présente souvent au moins un orateur en

---

<sup>1237</sup> Résumé du débat dirigé par l'animateur de la table ronde I, consacrée aux obligations et engagements fondés sur les traités multilatéraux, A/AC.281/INF/2, 8 août 2013, paragraphe 4.

<sup>1238</sup> Entretien avec Elisabeth Quanquin précédemment cité.

<sup>1239</sup> Beatrice Fihn, « The open-ended working group concludes », *Reaching Critical Will*, 6 septembre 2013, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/8004-the-open-ended-working-group-concludes> (consulté le 3 mai 2021).

faveur d'une telle approche et que progressivement, la logique du « ban » va se trouver confortée par les différents argumentaires. Dans l'ensemble, les titres des table-rondes sont relativement neutres. Certains sont aussi suffisamment peu précis pour permettre d'intégrer tous les sujets (« Aborder le désarmement nucléaire sous différents angles » par exemple). En définitive, l'OEWG va permettre l'implantation d'un raisonnement conduisant à conforter l'approche humanitaire et le choix d'une interdiction des armes nucléaires.

Plusieurs acteurs mettent l'accent sur ceux-ci, tantôt en filigrane, tantôt distinctement. Si l'on observe un équilibre dans la répartition de l'animation des tables-rondes entre les tenants de l'approche graduelle et ceux de l'abolition, en revanche, les présentations sont le plus souvent données par des noms déjà marquants dans la campagne et présents à Oslo, lors de la conférence gouvernementale, et/ou lors du Forum de la société civile : Beatrice Fihn (sous la bannière de RCW)<sup>1240</sup> ; Ward Wilson (BASIC) ; Patricia Lewis, co-auteur de l'étude sur la délégitimation de l'arme nucléaire (voir chapitre 3) ; John Borrie (UNIDIR) ; Rebecca Johnson (présentée comme directrice de l'*Acronym Institute for Disarmament Diplomacy*) ; Neil Buhne (Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD)<sup>1241</sup>, Thomas Nash (Article 36). Les messages délivrés par ces intervenants se rejoignent subtilement ou convergent plus ouvertement, se répondent et se répètent.

Ainsi chaque table-ronde voit des arguments de l'interdiction exposés. L'argumentaire dépasse celui des déclarations CHAN pour orienter vers une solution et inciter à l'action. L'analyse de celui-ci conduit à distinguer trois blocs d'idées.

### 1) Une critique de l'existant

L'exercice est complexe car il s'agit de critiquer l'existant tout en affirmant la nécessité de le préserver – pour ménager les États qui craindraient de voir le TNP supplanté par un nouvel instrument. Par exemple, Beatrice Fihn explique que le TNP est le seul engagement multilatéral de désarmement, mais qu'il ne dispose d'aucun

---

<sup>1240</sup> En mars 2013 à Oslo, Beatrice Fihn est présentée comme membre de l'*International Steering Group* de l'ICAN et Rebecca Johnson comme co-chair de l'ICAN.

<sup>1241</sup> Neil Buhne (UNDP), également intervenant lors de la conférence d'Oslo, ne semble pas avoir entretenu de liens spécifiques avec la campagne CHAN en dehors de sa participation à ces deux événements.

calendrier, que les tentatives de rendre plus concrète l'obligation de l'article VI a échoué et que le processus lui-même favorise le statu quo.

Il ouvre la voie vers un nouvel instrument juridique en montrant que la situation actuelle, l'état du droit international sont problématiques. L'idée du « vide juridique » est largement utilisée ici. Les propos de T. Nash et R. Johnson se rejoignent pour constater que « le fait que les armes nucléaires ne soient pas interdites » constitue une « anomalie »<sup>1242</sup>.

## 2) Un cadrage pronostic

À ce moment-là, les projets de NWC et l'idée d'un « ban » coexistent. Celle de la NWC circule depuis plusieurs dizaine d'années. Celle du « ban » est plus récente. RCW constate que les avis divergent<sup>1243</sup> et prend certainement la mesure du chemin qui reste à parcourir pour obtenir une mobilisation suffisante. Pour autant, les résumés des travaux produits par ses représentantes vont tendre à souligner l'intérêt manifesté par les États pour le « ban » dès le début des travaux. Ces textes pourraient participer d'une forme de pensée désidérative, d'une perception de la réalité telle que ces acteurs souhaiteraient qu'elle soit. En effet, si nous ne disposons pas de sources secondaires multiples pour confronter ce récit à d'autres publications, nous pouvons remettre cet OEWG dans le contexte du déroulement de l'initiative CHAN. Or, sa première session se déroule en mai, soit seulement quelques semaines après la conférence d'Oslo. Et plusieurs promoteurs du TIAN ont expliqué comme il a été difficile de convaincre les États du NAM de renoncer à la NWC pour le « ban ». Il est difficile de savoir dans quelle mesure la perception d'un intérêt marqué des États pour le « ban » est propre à RCW

---

<sup>1242</sup> Plus précisément, Rebecca Johnson estime que « *le fait que les armes nucléaires soient les seules armes de destruction massive qui ne fassent pas l'objet d'une interdiction explicite par le biais d'un traité est une anomalie du droit international* » (« Perspectives on the necessary framework to achieve and maintain a nuclear weapons free world », éléments de l'intervention de Rebecca Johnson, 21 mai 2013) et par ailleurs, Thomas Nash déclare que « *l'interdiction des armes nucléaires est la pièce manquante du rejet juridique général des armes de destruction massive* » et que « *Le fait que les armes nucléaires ne soient pas interdites est une anomalie* » (Thomas Nash, présentation lors de l'OEWG, Genève, 16 mai 2013).

<sup>1243</sup> « *Certains intervenants ont noté que l'élimination des armes nucléaires serait plus probable après un traité d'interdiction des armes nucléaires qui serait conduit par des ENDAN, tandis que d'autres pensaient qu'une interdiction ne ferait pas progresser la communauté internationale vers l'élimination* ». Beatrice Fihn et Gabriella Irsten, « Getting ready to develop proposals? », *Reaching Critical Will*, 27 Mai 2013, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/7931-getting-ready-to-develop-proposals> (consulté le 3 mai 2021).

qui a sans doute intérêt à véhiculer l'idée que le « ban » emporte l'adhésion ou correspond effectivement à l'état des positionnements à ce moment-là. Le rapport de l'OEWG n'est pas définitif sur ce point. Quoiqu'il en soit, comme nous le verrons par la suite, c'est après cet OEWG que le soutien à la résolution « faire avancer » augmente significativement (voir 6.2.3).

### 3) L'incitation à l'action

L'incitation à l'action passe notamment par une discussion sur la notion de responsabilité au cours d'une table-ronde qui lui est entièrement consacrée. L'idée y est développée qu'un processus d'interdiction des armes nucléaires devrait être vu comme un moyen pour les États de prendre leur responsabilité en matière de désarmement et si aucun État doté ne veut monter à bord, les ENDAN devraient prendre l'initiative.

RCW insiste sur cet aspect en évoquant la notion d'*empowerment* : « [c]'est l'un des principaux succès de cet OEWG. Il est parvenu à renforcer les ENDAN et à passer un temps important à discuter de ce qui pourrait être fait à présent, même si les États possesseurs d'AN ne s'engageaient pas de manière constructive ». RCW pousse l'analyse en écrivant : « [b]ien que seulement deux États possesseurs se soient montrés à l'OEWG, personne ne semble penser que les discussions aient eu une importance moindre. C'est un important changement dans l'approche des armes nucléaires et possiblement le signal que les dynamiques traditionnelles de pouvoir entre les États possesseurs et les ENDAN sont en train de changer.<sup>1244</sup> ». Il s'agit bien de convaincre les ENDAN qu'ils peuvent agir.

Par ailleurs, l'incitation à l'action passe par la confirmation que l'entreprise n'est pas vouée à l'échec. Le propos est crédibilisé par la qualité de son émetteur : « John Borrie de l'UNIDIR a expliqué que comme pour les processus sur les mines ou les armes à sous-munitions, l'approche humanitaire était une approche rigoureuse enracinée

---

<sup>1244</sup> Beatrice Fihn, « The open-ended working group concludes », Reaching Critical Will, 6 septembre 2013, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/8004-the-open-ended-working-group-concludes> (consulté le 3 mai 2021).

dans une approche basée sur la science et des preuves, nécessaire pour faire évoluer les mentalités des décideurs politiques.<sup>1245</sup> ».

*Crédibiliser la démarche en cours.* Ainsi, alors que les conférences CHAN constituent les espaces de cadrage principaux, d'autres lieux se prêtent à la légitimation de celui-ci. Une forme de mise en abîme du cadrage peut être observée : en tant qu'action, en tant que partie d'un processus, le recours au cadrage devient alors une composante du cadrage, dans sa dimension pronostic. Le rapport de la table-ronde n°6 intitulée « Explorer de nouvelles approches pour le désarmement nucléaire » montre qu'un narratif est développé sur l'intérêt et la crédibilité de l'approche soutenue par les tenants du « ban » (le soulignement est ajouté dans les extraits retenus ci-dessous) :

« La question de dé légitimation des armes nucléaires constitue un angle relativement récent mais une étape initiale essentielle. Dans ce contexte, il a été relevé que la possession des armes nucléaires repose sur un certain nombre de concepts qu'il convient de déconstruire et de remettre en question ».

« La force de la dimension humanitaire réside en grande partie dans le fait qu'elle repose sur une approche fondée sur des données et des preuves factuelles ».

« Le groupe a notamment souligné que même si les caractéristiques de ces armes étaient fortement différentes, certains aspects ayant caractérisés les processus menant à l'interdiction des mines antipersonnel ou des armes à sous-munition étaient pertinents eu égard aux efforts de désarmement nucléaire. Plusieurs leçons peuvent être tirées de ces processus ».

Dans une certaine mesure, le cadrage CHAN fait donc partie de la solution préconisée. Le fait d'expliquer que le changement du discours sur les armes nucléaires contribue à l'objectif de leur élimination est en effet progressivement, l'un des axes principaux du cadrage, surtout quand il va évoluer pour intégrer l'interdiction comme pronostic.

*La question des États sous parapluie nucléaire.* Comme nous l'avons déjà indiqué, même si les divergences de vues ne sont pas uniquement imputables au fait que certains États fassent reposer leur sécurité sur des AN et les autres non, la présence des premiers constitue une forme de résistance à la manœuvre en cours. Pour schématiser, ce sont eux principalement qui représentent le soutien à l'approche graduelle par

---

<sup>1245</sup> Beatrice Fihn et Gabriella Irsten, « Getting ready to develop proposals? », *op. cit.*

opposition à l'abolitionnisme. Que peuvent faire les promoteurs de l'interdiction ? Si plusieurs de ces États sous parapluie ont adhéré aux premières déclarations CHAN et ont participé à la conférence d'Oslo, ils ne peuvent pas souscrire au projet de l'interdiction. La poursuite du processus doit contourner ce problème. Dans un article intitulé « Propositions pour l'OEWG »<sup>1246</sup> en amont de la dernière session qui doit se tenir en août, deux représentantes de RCW énumèrent un certain nombre d'idées dont plusieurs concernant « les États de l'OTAN ou les États sous parapluie nucléaire » qui sont invités à « expliquer quelles conditions ils considèrent nécessaires pour retirer les armes nucléaires de leurs doctrines de sécurité nationale et collective » ; à « faire rapport sur les efforts qu'ils ont entrepris pour ajuster la politique de l'OTAN afin qu'elle respecte par exemple les engagements du TNP » ; à donner « des précisions sur les mesures prises pour supprimer les tâches nucléaires des ENDAN ». Sans pouvoir juger de l'intention qui guide ces propos, nous constatons que l'attention est attirée spécifiquement sur ces États et qu'une pression est exercée à leur encontre. Ces questions sont évidemment extrêmement sensibles sur le plan politique car en répondant, quelle que soit la réponse offerte, les États se désolidariseraient de leur(s) allié(s), soit uniquement des États-Unis dans le cadre des accords bilatéraux, soit de l'ensemble des autres alliés au sein de l'OTAN. En réalité, c'est principalement cette alliance qui est visée et en particulier, les États qui hébergent des armes nucléaires américaines. La formulation des questions est déjà critique, par exemple lorsqu'elle sous-entend que la politique de l'OTAN ne respecte pas le TNP<sup>1247</sup>. Dans ces conditions, il est difficile de penser que l'auteur de cet article ait pu réellement envisager que ces États puissent répondre à ces questions. Ce passage pourrait presque être perçu comme une forme de provocation, une manière de faire comprendre à ces États que leur positionnement ne sera pas tenable dans la perspective d'une interdiction<sup>1248</sup>.

---

<sup>1246</sup> Beatrice Fihn et Anina Dalbert, « Proposals for the OEWG », *Reaching Critical Will*, 3 juillet 2013, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/7970-proposals-for-the-oewg> (consulté le 3 mai 2021).

<sup>1247</sup> Sur ce point, voir chapitre 2.

<sup>1248</sup> La phrase suivant cette énumération de questions concernant l'OTAN se concentre sur l'interdiction : « *Il serait également intéressant de continuer à préciser comment un traité d'interdiction des armes nucléaires pourrait encourager et faciliter le désarmement nucléaire* ». Bien sûr, les délégations de ces États ne sont pas nécessairement des lecteurs de RCW mais ces idées vont circuler.

Quelques semaines après la fin de l’OEWG, se tient en marge de l’AGNU une nouvelle réunion de haut niveau (HLM) sur le désarmement nucléaire. Si elle ne se présente pas comme concurrente, cette initiative est toutefois bien distincte de celle portée par la résolution « Faire avancer... » et les OEWG. Sur le plan de la mise à l’agenda, il est donc intéressant d’avoir à l’esprit que le NAM, à ce moment-là, reste attaché à la voie qu’il défend habituellement. Il la poursuit d’ailleurs lors de l’AGNU par l’adoption d’une résolution de suivi de la réunion de haut-niveau<sup>1249</sup> qui décide de l’engagement de négociations à la CD pour une convention globale sur les armes nucléaires (§4) et envisage une nouvelle HLM en 2018 pour « faire le point sur les progrès accomplis » (§6).

### **Conclusion 6.1.**

L’implantation du sujet de l’interdiction à l’AGNU s’opère par le biais de la thématique du dépassement du blocage des enceintes habituelles de désarmement et de la recherche de moyens nouveaux pour « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Cette discussion n’est pas nouvelle mais elle se trouve renouvelée et utilisée par quelques acteurs qui souhaitent promouvoir un traité d’interdiction. Une évolution du texte de la résolution s’observe en particulier dans sa dimension opérative qui conduit à la décision de lancer des négociations qui aboutiront au TIAN.

Dans l’intervalle, cette résolution met en place un groupe de travail spécifique – un OEWG – qui constitue déjà un déplacement en dehors des enceintes habituelles même si cela reste à l’ONU. Les règles de procédure et de participation sont différentes. Si les OEWG ne sont pas un espace de cadrage au même titre que les conférences CHAN, ils permettent cependant de le diffuser, en particulier dans sa partie diagnostic. Or, les points de vue sont encore contrastés au moment de ce premier OEWG qui fait figure d’entonnoir puisque le nombre d’options est alors progressivement restreint.

---

<sup>1249</sup> Suivi de la réunion de haut-niveau, résolution adoptée par l’Assemblée générale, A/68/32, 5 décembre 2013.



## **6.2. La conférence d'examen du TNP en 2015, un échec attendu**

La RevCon TNP en 2015 prend place dans un contexte international tendu, en particulier après la crise ukrainienne et l'annexion de la Crimée par la Russie. En matière de non-prolifération, la conclusion de l'accord de Vienne sur le programme nucléaire iranien se rapproche. Rien n'est signé au moment où se déroule la RevCon, mais les négociations semblent sur une trajectoire constructive et avoir passé un cap décisif après la réunion de Lausanne au début du mois d'avril<sup>1250</sup>. La Corée du Nord a conduit son troisième essai nucléaire en 2013 et poursuit ses activités tandis que les pourparlers à six semblent enterrés. Les attentes sur le volet désarmement sont particulièrement fortes, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action de 2010<sup>1251</sup>. La montée en puissance de la campagne humanitaire s'est poursuivie à travers les trois conférences CHAN. Le produit de la dernière qui s'est tenue à Vienne en décembre 2014 a évidemment été transféré dans l'enceinte TNP, à travers une nouvelle déclaration CHAN et de l'Engagement autrichien qui devient alors Engagement humanitaire et à laquelle adhèrent progressivement de plus en plus d'États<sup>1252</sup>. Dans le chapitre précédent, nous avons déjà évoqué la RevCon mais sous l'angle de l'évolution de la mobilisation. Dans le présent chapitre, nous nous concentrerons sur la question de la mise à l'agenda de l'interdiction.

### **6.2.1. L'interdiction, un sujet pour la conférence d'examen ?**

La première question qui se pose est celle de la manière dont les États parlent du sujet. Est-ce un sujet sur lequel certains s'expriment ? Sont-ils nombreux ? En quels termes ? Dans quelle perspective ? Est-ce qu'on peut observer des convergences et/ou des divergences sur certains points ? Enfin, comment les autres acteurs se saisissent du sujet lors de cette échéance multilatérale attendue ?

---

<sup>1250</sup> Le court communiqué de presse de l'AIEA rend compte de la situation. Voir « IAEA Director General Welcomes Lausanne Announcement », Communiqué de presse de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 2 avril 2015, URL : <https://www.iaea.org/newscenter/pressreleases/iaea-director-general-welcomes-lausanne-announcement>, consulté le 11 mai 2021.

<sup>1251</sup> Voir chapitre 2.

<sup>1252</sup> Déclaration humanitaire prononcée par l'Autriche au nom de 156 États, 28 avril 2015, URL : [https://www.un.org/en/conf/npt/2015/statements/pdf/humanitarian\\_en.pdf](https://www.un.org/en/conf/npt/2015/statements/pdf/humanitarian_en.pdf) (consulté le 22 avril 2022).

*Point méthodologique.* Pour étudier le discours lors de la RevCon, nous avons pris en compte les discours, mais également les documents de travail présentés par les États et les groupes d'États. Du côté des discours, le débat général, comme la grande commission I où sont traitées les questions de désarmement, font apparaître un intérêt de plusieurs États pour la perspective d'une interdiction des armes nucléaires. Nous avons opté ici pour une analyse qualitative – une approche quantitative n'aurait pas beaucoup d'intérêt car le constat de la montée du sujet de l'interdiction peut être fait sans avoir à être quantifié. Il saute aux yeux. Par ailleurs, la variété des significations attachées à l'idée d'une interdiction des armes nucléaires impose un traitement qualitatif des données. Ici aussi, comme pour les analyses menées dans le chapitre 6, le recours au logiciel *Iramuteq* serait difficile à mettre en œuvre. En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, le terme interdiction associé aux armes nucléaires peut déjà s'inscrire dans des thématiques différentes : interdiction des essais nucléaires (les États soutiennent l'entrée en vigueur du TICE), interdiction de la production de matières fissiles (les États appuient la perspective d'un TIPMF). Il faut donc faire ce tri préalable<sup>1253</sup>. Ensuite, restent les occurrences de l'interdiction des armes nucléaires qui s'inscrivent dans plusieurs types de positionnement depuis le soutien le plus appuyé à travers la demande de lancement de négociations jusqu'à l'expression du désaccord quant à l'utilité d'un tel développement.

« *Ban* » ou *NWC*, même combat ? La lecture de ces discours fait apparaître une difficulté liée à la coexistence de plusieurs visions de l'interdiction. À cette étape de l'initiative, il est difficile de dire avec certitude que les États qui soutiennent une *NWC* n'ont pas souscrit à l'idée de l'interdiction surtout quand ils ne mentionnent plus ni la nécessité d'imposer un calendrier, ni ce qui concerne la vérification. Nous aurons ainsi tendance, dans les paragraphes qui suivent, à assimiler le soutien à une « convention globale pour interdire la possession, le développement, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert, l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires et prévoir leur destruction » à celui porté à l'interdiction, surtout quand les États qui parlent ont souscrit à l'engagement autrichien. Enfin, remarquons toutefois que certains États semblent avoir déjà une vision précise de la stratégie qui pourrait

---

<sup>1253</sup> Le tri peut être fait manuellement dans le logiciel, mais en définitive, son utilisation n'apporte pas de plus-value ici.

entourer un « ban », comme par exemple le Costa-Rica qui évoque un « instrument international juridiquement contraignant qui stigmatise et interdit les armes nucléaires en raison de leurs conséquences inacceptables [...] »<sup>1254</sup>.

*Pour ou contre l'interdiction.* Dans cet ensemble, la Chine représente un cas particulier puisqu'elle se dit en faveur de « l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires »<sup>1255</sup> tout en poursuivant la modernisation et l'accroissement de son arsenal. Elle se trouve donc dans une perspective bien différente de celle des promoteurs du « ban ». Concrètement, elle est plus proche de ceux qui critiquent l'interdiction, en cohérence avec leur posture stratégique. L'Australie par exemple constate que : « la frustration croissante quant à la lenteur du rythme du désarmement nucléaire a conduit certains États à appeler à un traité d'interdiction des armes nucléaires » mais que les préoccupations de sécurité qui conduisent les États à développer des AN doivent être prises en compte et qu'il est nécessaire d'engager les EDAN<sup>1256</sup>. La Slovaquie passe un message similaire, tandis que l'Allemagne exprime également son désaccord que ce soit pour un « ban » ou une convention en indiquant que « le désarmement nucléaire efficace et vérifiable ne se produit pas de manière abstraite mais dans un contexte concret à la fois politique et de sécurité »<sup>1257</sup>.

Le fait que ces États s'expriment sur le sujet, afin de contredire le soutien à l'interdiction, n'est pas anodin. Ils contribuent à une forme de contre-cadrage. Ces États auraient pu tout simplement ne pas apporter leur soutien et développer le reste de leur discours sur le désarmement. Cela peut signifier qu'il y a au sein de ce groupe d'États alliés des États-Unis et/ou membres de l'OTAN, la perception d'une nécessité d'aller contre et donc celle d'un risque alors que les tenants de l'interdiction ne s'en tiennent pas tous à une simple position de principe.

---

<sup>1254</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la deuxième séance, tenue au Siège, à New York, le 4 mai 2015, à 10 heures, NPT/CONF.2015/MC.I/SR.2 (17 juin 2015).

<sup>1255</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la deuxième séance tenue au Siège, à New York, le lundi 27 avril 2015, à 15 heures, NPT/CONF.2015/SR.2 (12 mai 2015).

<sup>1256</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la quatrième séance tenue au Siège, à New York, le mardi 28 avril 2015, à 15 heures, NPT/CONF.2015/SR.4 (27 mai 2015).

<sup>1257</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la première séance tenue au Siège, à New York, le 1<sup>er</sup> mai 2015, à 10 heures, NPT/CONF.2015/MC.I/SR.1 (10 juin 2015).

*Du principe à l'action.* Quelques États évoquent l'interdiction comme une perspective lointaine. C'est le cas des Pays-Bas qui la repoussent comme un but à terme dans le cadre du TNP (« Dans ce contexte, l'article IV doit être pris en compte avec le plus grand sérieux, et finalement, les États devront interdire la bombe atomique »)<sup>1258</sup>. Relié à la perspective CHAN, se trouve le positionnement du Kazakhstan qui envisage « la poursuite de délibérations » sur les CHAN comme un moyen de « donner un puissant élan aux efforts communs des États parties pour obtenir l'interdiction totale des essais nucléaires et éliminer ces armes mortelles »<sup>1259</sup>. D'autres États, comme l'Algérie semblent également se placer dans une perspective différente de celle du lancement de négociations, ou peut-être présumer de leur échec, puisque dans « l'attente de la signature d'une convention interdisant l'utilisation, la possession, le stockage et la mise au point d'armes nucléaires », elle demande l'octroi aux ENDAN « d'assurances contre l'emploi ou la menace de l'emploi de telles armes sur la base d'un instrument international contraignant »<sup>1260</sup>, ce qui correspond au positionnement habituel du NAM au sujet des NSA et constitue un axe essentiel des revendications de ce groupe en matière de désarmement nucléaire.

*Pour l'engagement de négociations.* Si de nombreux États témoignent de leur accord avec l'identification d'un vide juridique et le besoin de le combler ou simplement avec la perspective d'une interdiction (la Suisse<sup>1261</sup> ou la NAC<sup>1262</sup> par exemple), souvent justifiée par les CHAN, certains d'entre eux commencent à évoquer concrètement l'engagement de négociations, parfois même en précisant dans quelle enceinte elles pourraient se tenir. De manière attendue, nous retrouvons les défenseurs de la CD (par exemple, la Birmanie<sup>1263</sup>, le Groupe des États d'Afrique<sup>1264</sup>). Cependant,

---

<sup>1258</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la première séance tenue au Siège, à New York, le lundi 27 avril 2015, à 10h30, NPT/CONF.2015/SR.1 (5 mai 2015).

<sup>1259</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la deuxième séance (NPT/CONF.2015/SR.2), *op. cit.*

<sup>1260</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la première séance (NPT/CONF.2015/SR.1), *op. cit.*

<sup>1261</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la deuxième séance (NPT/CONF.2015/MC.I/SR.2), *op. cit.*

<sup>1262</sup> Déclaration de la Nouvelle-Zélande nom de la NAC, REVCN des parties au TNP, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la première séance (NPT/CONF.2015/MC.I/SR.1), *op. cit.*

<sup>1263</sup> REVCN des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la troisième séance tenue au Siège, à New York, le mardi 28 avril 2015, à 10h30, NPT/CONF.2015/SR.3 (15 juin 2015).

<sup>1264</sup> Compte rendu analytique de la quatrième séance (NPT/CONF.2015/SR.4), *op. cit.*

d'autres possibilités sont envisagées par le Mexique qui évoque la CD tout en estimant que « compte tenu de l'impasse au sein de cet organe, il convient d'explorer d'autres options »<sup>1265</sup>. Plusieurs États font référence à la résolution de l'AGNU intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 »<sup>1266</sup> qui demande que le démarrage de négociations sur une « convention globale sur les armes nucléaires [...] »<sup>1267</sup> et décide de « convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point sur les progrès accomplis ». Cuba cite cette conférence pour indiquer que « L'Assemblée générale devrait participer davantage aux aspects politiques du désarmement nucléaire et saisir l'occasion de la réunion de haut niveau prévue en 2018, au plus tard, pour adopter des décisions concrètes à ce sujet »<sup>1268</sup>. Il s'agit d'une position portée collectivement par le NAM<sup>1269</sup>.

*Tentatives de mise à l'agenda lors de la RevCon.* Rares sont les États qui semblent réellement envisager que des négociations puissent être initiées dans le cadre du processus d'examen du TNP. L'Égypte déclare que la RevCon pourrait commencer « par la négociation d'un traité interdisant la fabrication, la possession, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires »<sup>1270</sup> mais l'Autriche et la NAC sont moins spécifiques, la première évoquant « un mécanisme crédible pour identifier et appliquer des mesures efficaces en vue de combler les lacunes concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires »<sup>1271</sup> et la seconde voyant dans la RevCon « l'occasion de lancer l'élaboration des règles et des interdictions juridiques nécessaires à la réalisation d'un désarmement nucléaire vérifiable et irréversible et d'un monde

---

<sup>1265</sup> Compte-rendu analytique de la première séance, grande commission I, (NPT/CONF.2015/MC.I/SR.1), *op. cit.*

<sup>1266</sup> « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/69/58, du 11 décembre 2014 (référence [A/C.1/69/L.44](#) en première commission).

<sup>1267</sup> Il s'agit d'une « convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction ».

<sup>1268</sup> Compte-rendu analytique de la quatrième séance (NPT/CONF.2015/SR.4), *op. cit.*

<sup>1269</sup> Document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, NPT/CONF.2015/WP.13 (10 mars 2015).

<sup>1270</sup> REVCON des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, Compte rendu analytique de la troisième séance, tenue au Siège, à New York, le 6 mai 2015, à 10 heures, NPT/CONF.2015/MC.I/SR.3 (15 juin 2015).

<sup>1271</sup> REVCON des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la deuxième séance (NPT/CONF.2015/MC.I/SR.2), *op. cit.*

exempt d'armes nucléaires »<sup>1272</sup>. Le Malawi voit aussi une opportunité, celle « de lancer un processus [...] en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant qui interdise les armes nucléaires »<sup>1273</sup>. La Suisse demande spécifiquement que l'organe subsidiaire liée au MCI traite du vide juridique et envisage les différentes options qui ont pu être proposées<sup>1274</sup>.

Enfin plusieurs États envisagent directement l'appui que le document final de la conférence pourrait apporter à l'idée d'une interdiction en demandant par exemple que ce texte « souligne qu'il n'est pas acceptable que les armes nucléaires demeurent les seules armes de destruction massive à n'être pas interdites par un instrument international » (Maroc)<sup>1275</sup> ou qu'il contienne une recommandation pour l'initiation de négociations (Cuba)<sup>1276</sup>.

Au total, les positionnements restent contrastés quant à la forme que prendrait l'interdiction (seule ou dans le contexte d'une convention globale sur les armes nucléaires incluant des mesures de vérification et un calendrier, ou encore une option intermédiaire) et quant à la maturité du contexte politique et stratégique (certains États insistent sur la nécessité d'une interdiction mais ne semblent pas convaincus qu'il serait possible de faire aboutir des négociations – ces États sont surtout ceux qui n'envisagent pas de négociation sans les EDAN) et enfin au sujet de l'enceinte de négociation. Cependant, ces différences ne sont visibles que si l'on intègre dans l'analyse les positionnements antérieurs des États et groupes d'États, ainsi que l'histoire du traitement de la question « désarmement nucléaire » dans les enceintes multilatérales, y compris l'importance du « langage agréé ». Un observateur qui n'aurait pas connaissance de ce contexte pourrait sans doute conclure que de nombreux États se rejoignent dans une dénonciation de progrès insuffisants en matière de désarmement nucléaire, qu'ils sont plusieurs à évoquer la perspective d'une interdiction et que

---

<sup>1272</sup> Compte-rendu analytique de la quatrième séance (NPT/CONF.2015/SR.4), *op. cit.*

<sup>1273</sup> REVCON des parties au TNP en 2015, compte rendu analytique de la 8e séance tenue au Siège, à New York, le jeudi 30 avril 2015, à 15 heures, NPT/CONF.2015/SR.8 (21 mai 2015).

<sup>1274</sup> Déclaration de la Suisse, lors de REVCON des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON\\_2015/statements/4May\\_Switzerland\\_MCI.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON_2015/statements/4May_Switzerland_MCI.pdf) (consulté le 22 avril 2022).

<sup>1275</sup> Grande Commission I, compte-rendu analytique de la 2e séance (NPT/CONF.2015/MC.I/SR.2), *op. cit.*

<sup>1276</sup> Grande Commission I, compte-rendu analytique de la 1ère séance (NPT/CONF.2015/MC.I/SR.1), *op. cit.*

certains semblent avoir une vision nette de la marche à suivre. Pour les promoteurs d'un « ban », cette convergence superficielle a certainement été perçue comme une possibilité de transformer la mobilisation CHAN pour qu'elle bénéficie à l'interdiction. Cette translation va être nécessaire pour permettre la mise à l'agenda formel.

*La voie tracée par les ONG et le CICR.* Si les États paraissent encore en ordre dispersé, le CICR leur indique une direction claire. Le CICR ne se limite pas à la suggérer mais pose véritablement une obligation : « [i]l faut que tous les États revoient leur position à l'égard des armes nucléaires, tant sur le plan juridique que politique »<sup>1277</sup>. Dans son rôle de gardien du DIH, il intervient sur le thème du vide juridique qu'il articule avec la nécessité de mettre en œuvre l'article VI du TNP. Pour le CICR, l'objectif est de :

« [M]ettre en place un accord international juridiquement contraignant sur les engagements pris et sur les obligations imposées au plan international, qui interdise l'utilisation de ces armes et prévoit leur élimination totale »<sup>1278</sup>.

Du côté des ONG<sup>1279</sup>, RCW dont nous avons vu quels étaient les liens étroits avec l'ICAN, développe l'argumentaire du « ban », notamment dans le *NPT News in Review*. Son premier édito<sup>1280</sup> attaque directement sur la question de l'interdiction. Une des principales critiques portées à l'idée d'un traité d'interdiction est le risque de voir se mettre en place un régime parallèle et finalement concurrent à celui du TNP. L'édito l'écarte fermement en reprenant le thème de la mise en œuvre de l'article VI (« Négocier un instrument pour mettre en œuvre l'article VI pourrait difficilement menacer le Traité ») et en renvoyant la critique vers les EDAN (« Ce sont les États qui sapent le traité en prévenant, évitant, retardant les actions concrètes nécessaires au désarmement »). La stratégie qui entoure le « ban » est bien expliquée. La conclusion d'un « instrument international juridiquement contraignant qui interdise clairement les armes nucléaires sur le fondement de leurs conséquences inacceptables » est bien l'un des outils à articuler au sein d'un « processus de changement qui implique la

---

<sup>1277</sup> Déclaration du CICR lors de la REVCON des parties au TNP en 2015, voir compte-rendu analytique de la 8e séance (NPT/CONF.2015/SR.8).

<sup>1278</sup> *Ibid.*

<sup>1279</sup> RCW ne rassemble pas les points de vue de toutes les ONG, mais sa place centrale dans le dispositif, ainsi que ses liens avec l'ICAN font que sa position est saillante. L'analyse du positionnement des ONG, reposant sur leur intervention lors de la session spécifique réservée aux ONG, montre une convergence des ONG sur l'objectif de l'élimination et aussi d'une interdiction ou d'une convention.

<sup>1280</sup> Ray Acheson, « We can wait no longer », *News in Review*, n°1, 2015, p.1.

stigmatisation, l'interdiction et l'élimination des AN »<sup>1281</sup>. Notons qu'il n'est pas question ici de traité mais d'instrument international juridiquement contraignant, ce qui peut s'expliquer par le fait que la mobilisation englobe aussi les tenants de la NWC. L'hypothèse peut aussi être faite d'un avantage apporté par la reprise de ces termes qui font partie du langage agréé du NAM sur les NSA et revêtent donc un aspect familier. Remarquons également que les catégories du relevé des positionnements effectué par RCW dans NIR opèrent une distinction entre ce qui concerne les CHAN d'une part et d'autre part, « Interdiction et élimination » qui sont donc associées de leur côté<sup>1282</sup>.

En conclusion de ces analyses, il apparaît que l'interdiction est une thématique développée par de nombreux acteurs mais que malgré la tentative de certains États, le processus d'examen du TNP ne sera pas le lieu de la mise à l'agenda de l'interdiction. Toutefois, il joue un rôle important pour ce faire.

### **6.2.2. Le rôle de la conférence d'examen dans la mise à l'agenda de l'interdiction**

*Une REVCON décisive.* Pour comprendre le rôle de la RevCon dans la mise à l'agenda de l'interdiction, il faut d'abord revenir au déroulement de celle-ci et aux attentes qui s'étaient développées sur le volet désarmement. Elles étaient particulièrement importantes dans le contexte de l'initiative CHAN bien sûr, mais aussi celui de l'adoption en 2010 d'un plan d'action avec un volet désarmement par rapport auquel les ENDAN attendaient des avancées. Dans un entretien portant sur le désarmement nucléaire et le TIAN, la haute-représentante pour les affaires de désarmement à l'ONU, Izumi Nakamitsu explique : « les ENDAN avaient espéré qu'il y aurait des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire d'ici la RevCon du TNP de 2015, en se basant sur le plan d'action qui avait été agréé lors de la RevCon du TNP de 2010. Je ne peux pas le dire avec certitude car je n'étais pas en charge des affaires de désarmement à ce moment-là. Mais il semble que de nombreux ENDAN avaient décidé d'attendre 2015 avec l'idée que la RevCon du TNP pourrait produire des

---

<sup>1281</sup> *Ibid.*

<sup>1282</sup> Les *NPT News In Review* comportent des articles de tribunes et des CR de side-events ainsi que de sessions, des annonces pour des événements ou des publications, mais aussi une rubrique « News in brief » qui « met en évidence les positions sur quelques sujets critiques couverts durant les sessions plénières ». C'est ainsi que News in Brief est présenté par RCW. Voir par exemple NIR 2 page 4.



résultats positifs. Après que la RevCon du TNP a échoué en cela, les ENDAN ont rapidement choisi d'aller vers l'Assemblée générale des Nations unies en tant que forum de négociation »<sup>1283</sup>.

Ce constat et cette appréciation de la situation sont partagés par de nombreux acteurs qui convergent vers l'idée que la RevCon a servi de repoussoir et de catalyseur pour certains ENDAN. *Wildfire* le formule avec le prisme antagoniste qu'on retrouve régulièrement dans ses publications : « La conférence d'examen a pourtant eu l'effet escompté d'agacer profondément les États non dotés d'armes nucléaires, de les faire démarrer et de les mettre dans un état rare de vouloir agir. L'"action" a pris la forme du "Groupe de travail à composition non limitée" des Nations Unies pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (#OEWG). [...] ».<sup>1284</sup>

Au tout premier abord, ces conclusions semblent en inadéquation avec le résultat de la RevCon qui est effectivement considérée comme un échec mais celui-ci est imputé aux difficultés sur la question du Moyen-Orient plutôt qu'à celles qui traversent le pilier désarmement<sup>1285</sup>.

En réalité, l'absence de consensus sur le Moyen-Orient détourne finalement l'attention de celui qui empêchait manifestement tout accord sur un texte concernant le désarmement. B. Potter conclut d'ailleurs que lorsque les délégations apprennent que les négociations sur le volet Moyen-Orient échouent, certaines sont alors « soulagées [...] car elles n'ont plus alors à s'inquiéter de savoir quoi faire du texte portant sur le désarmement »<sup>1286</sup>.

*En route vers l'OEWG.* En effet, les négociations sur le pilier désarmement semblent compliquées. A une semaine de la fin des travaux, la présidente de la RevCon l'Ambassadeur Taous Feroukhi a alors formé un « *Focus group* » de 19 États<sup>1287</sup> afin de poursuivre les négociations de manière informelle et de parvenir à un langage de

---

<sup>1283</sup> Yoshida Fumihiko, « UN on Nuclear Disarmament and the Ban Treaty: An Interview with Izumi Nakamitsu », *op. cit.*

<sup>1284</sup> *Wildfire* (@Wildfire\_v), « The REVCON did however have the desired effect of deeply pissing off the non-nuclear-weapon states, firing them up and putting them into a rare state of readiness for action », Twitter, 23h57, 18 janvier 2021, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1351287606252855298?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1351287606252855298?s=20) (consulté le 11 mai 2022)

<sup>1285</sup> Voir chapitre 2.

<sup>1286</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy and the ban treaty », *op. cit.*, p. 86

<sup>1287</sup> Ce groupe réunissait l'Autriche, l'Australie, Cuba, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, les Pays-Bas, la Suède, la NAC et le P5.

consensus. L’Ambassadeur suisse Benno Laggner qui seconde la présidente pour le *Focus group* propose ce qu’il présente comme un texte de compromis avec la réactivation de l’OEWG pour identifier des mesures efficaces pour la mise en œuvre de l’article VI. La perspective d’un OEWG pouvait difficilement être considérée comme une solution de compromis en raison de l’opposition notoire du P5 notamment. William Potter explique comment paradoxalement les États-Unis ont semblé rallier cette idée. La proposition se voulait accommodante pour les EDAN car elle recommandait que les décisions de ce forum soient prises selon la règle du consensus<sup>1288</sup>. RCW manifeste son insatisfaction à cet égard, arguant que le consensus a servi aux EDAN à bloquer toute avancée à la CD et que l’Engagement humanitaire n’a pas vocation à conduire à « discuter pendant une année supplémentaire environ au sein d’un OEWG sous la contrainte du consensus, à propos de ce qui constituerait une mesure efficace pour le désarmement nucléaire ». Cela avait déjà été fait pendant des années au sein des différentes instances<sup>1289</sup>. Lors du débat général de clôture de la RevCon, plusieurs délégations font état de leur mécontentement dont un groupe de cinquante États qui par la voix de l’Autriche insiste sur l’urgence d’agir : « Les discussions des dernières semaines, le fait que des progrès crédibles ne pourraient pas être accomplis et l’impératif humanitaire ne peuvent que souligner le fait que nous devons d’urgence continuer nos efforts »<sup>1290</sup>.

William Potter observe qu’il est difficile d’établir ce qui serait ressorti de l’initiative CHAN si la RevCon 2015 était parvenue à un document final de consensus mais que : « [e]n son absence, nombreux sont ceux, parmi les promoteurs les plus engagés de l’initiative CHAN ont adopté une nouvelle stratégie impliquant la promotion d’une variante de l’OEWG avec pour objectif le démarrage de négociation sur une

---

<sup>1288</sup> Quoiqu’il en soit, il reviendrait à l’AGNU de fixer les règles. William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p. 85-86.

<sup>1289</sup> Ray Acheson, « ¡Ya basta! It’s all about the ban », *NPT News in review* n°16, 22 mai 2015, page 1.

<sup>1290</sup> Intervention de l’Autriche au nom de cinquante États (Afghanistan, Argentine, Brésil, Brunei Darussalam, Burundi, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Guatemala, Indonésie, Irak, Irlande, Jamaïque, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malte, Îles Marshall, Qatar, San Marin, Arabie Saoudite, Sénégal, Palaos, Papouasie NG, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, San Marin, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Afrique du Sud, Swaziland, Thaïlande, Trinité et Tobago, Uruguay, Venezuela, Vietnam), URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON\\_2015/statements/22May\\_Austria.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/REVCON_2015/statements/22May_Austria.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

interdiction »<sup>1291</sup>. Son commentaire est essentiel à deux niveaux. Premièrement, il laisse entendre que la RevCon a joué un rôle pivot et qu'un résultat différent de la RevCon aurait peut-être pu orienter différemment le cours des événements CHAN. Deuxièmement, il sous-entend que l'idée de lancer des négociations au sein d'un OEWG devient alors une stratégie.

Arrêtons-nous quelques instants sur le premier point et particulièrement sur la question de savoir si un document final aurait pu être adopté. Compte tenu du contraste des positionnements à ce moment-là, il est difficile d'imaginer quel document aurait pu recueillir le consensus. Plus spécifiquement, il est également compliqué d'envisager quel document aurait satisfait les tenants de la perspective CHAN et encore davantage ceux de l'interdiction.

Par ailleurs, si, comme nous l'avons montré précédemment, certains observateurs font le constat a posteriori que l'échec de la RevCon donne un nouvel élan à l'initiative, quelques experts des processus de « DH » avaient déjà noté que l'échec des enceintes habituelles pouvait permettre de progresser vers un processus diplomatique et des négociations<sup>1292</sup>. C'est ce qui est décrit comme « un succès via l'échec » par Matthew Bolton et Thomas Nash qui expliquent en quoi les réunions des États parties à la CCAC – convention sur certaines armes classiques – ont été utiles à la campagne pour l'interdiction des BASM. Selon eux, la conclusion de la convention d'Ottawa a montré qu'il était possible d'interdire une arme en particulier et finalement, l'échec de la CCAC à traiter de la question a ouvert « un espace diplomatique pour que le Canada lance un processus autonome pour interdire catégoriquement ces armes »<sup>1293</sup>. Par la suite, le fait que ce processus soit parvenu à la conclusion d'une convention « resta à l'esprit de ceux qui étaient impliqués dans les discussions (ou non-discussions) de la CCAC sur les BASM à partir de 2001. Finalement, la CCAC a fourni un “succès à travers l'échec”

---

<sup>1291</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p. 87.

<sup>1292</sup> Cette idée est à rapprocher du lien établi par certains auteurs entre l'échec d'une politique antérieure et le changement de norme. Voir par exemple, Ann Florini, « The evolution of international norms », *International Studies Quarterly*, 40:3, 1996, p. 378, voir également Richard Price, « Reversing the Gun Sights: Transnational Civil Society Targets Land Mines », *op. cit.*, p. 391.

<sup>1293</sup> Matthew Bolton et Thomas Nash, « The Role of Middle Power–NGO Coalitions in Global Policy: The Case of the Cluster Munitions Ban », *op. cit.*, p. 177-178.

similaire lors de la RevCon pendant laquelle la Norvège a pris le rôle du Canada en invitant tous les États à une réunion qui se tiendrait à Oslo quelques mois plus tard »<sup>1294</sup>.

Ce développement suggère que la filiation Ottawa-Oslo repose notamment sur le fait de prendre les enceintes multilatérales comme repoussoir alors que les discussions y sont perçues comme inadaptées par certains acteurs. Cela conduit à s'interroger sur la manière dont ces expériences ont pu être prises en compte par certains promoteurs de l'interdiction qui ont peut-être perçu immédiatement les difficultés de la RevCon comme un échec bienvenu. Les orientations prises dans les autres enceintes, avec notamment le développement à l'AGNU de la logique « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » ou de celle des HLM (cf. 6.1.1. a) laissent penser que certains avaient même anticipé cette possibilité. Wildfire confirme ce point quand il tweet : « L'objectif de l'ICAN, de Wildfire et d'autres promoteurs du traité d'interdiction était de montrer comment le TNP n'allait pas (évidemment, il ne pouvait pas) permettre des progrès en matière désarmement nucléaire, et donc pourquoi un traité d'interdiction serait nécessaire »<sup>1295</sup>.

## Conclusion 6.2.

L'initiative sur les CHAN s'est appuyée sur la RevCon du TNP de 2010 avec l'insertion d'un langage sur cette thématique dans le document final qui a été agréé par consensus. La RevCon de 2015 tient une autre fonction, celle de repoussoir car l'impossibilité de parvenir à un accord des parties sur l'examen de la mise en œuvre du TNP ainsi que des recommandations pour améliorer celle-ci est perçue comme la confirmation d'un échec de cette enceinte. Certains États semblent avoir espéré que l'initiative se poursuive dans ce cadre mais l'interdiction aurait difficilement pu s'y développer. Ainsi, les tenants de la prohibition ont certainement perçu cette absence de résultat de la RevCon comme une opportunité plutôt que comme une contrainte. Cela va crédibiliser les actions entreprises en dehors du cadre habituel, notamment le second OEWG.

---

<sup>1294</sup> *Ibid.*

<sup>1295</sup> Wildfire (@Wildfire\_v ), « The objective for @nuclearban, Wildfire>\_ and other ban treaty supporters was to show how the #NPT would not (indeed, could not) [...] », Twitter, 2021, 14 janvier 2021, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349754330505764864?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349754330505764864?s=20) (consulté le 29 juillet 2021).

### 6.3. Le coup de force de l'OEWG

Dans la genèse du TIAN, le rôle du deuxième OEWG est déterminant. Comme nous avons pu le constater, progressivement, le thème de l'interdiction prend de l'importance dans les différentes enceintes traitant de questions de désarmement. Certains États font directement la promotion d'une interdiction qui serait négociée sans les EDAN, mais d'autres sont beaucoup moins spécifiques. En définitive, la convergence des positionnements, qui résulte notamment du passage dans l'entonnoir du premier OEWG, semble encore relativement superficielle. À ce moment-là, l'accord se fait davantage sur le diagnostic (les CHAN) que sur le pronostic (traité ou convention, etc.), même si l'adhésion à l'Engagement H<sup>1296</sup> montre que les États qui soutenaient les déclarations CHAN ont également adhéré à l'orientation donnée à Vienne. Comme le remarque John Borrie : « [L]a signification du langage de l'engagement humanitaire a donné lieu à différentes interprétations, depuis un engagement à remplir les obligations du TNP [...] jusqu'à un appel à un processus d'interdiction des armes nucléaires »<sup>1297</sup>.

Le pronostic n'est donc pas univoque. Les promoteurs du « ban » sont incertains quant « au nombre d'États qui seraient réellement prêts à s'engager pour initier des négociations sur un traité d'interdiction, surtout si le P5 s'y opposait »<sup>1298</sup>. En effet, l'Engagement autrichien ne demande pas aux États qui y adhèrent de négocier une interdiction des armes nucléaires. Un État qui s'est associé aux déclarations CHAN et approuve donc le diagnostic qu'elles contiennent ne sera pas directement enclin à soutenir n'importe quelle solution proposée. L'Engagement H apparaît comme une charnière. Il n'évoque pas directement les négociations d'une interdiction. En le signant, l'État rejoint un appel aux États membres du TNP pour « identifier et poursuivre des mesures efficaces pour combler le vide juridique » et un engagement à coopérer avec les autres acteurs pertinents « pour stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires

---

<sup>1296</sup> Sur les origines de l'*Engagement humanitaire* (l'Engagement autrichien), voir chapitre 5 et la section 2 dans le présent chapitre (6.2. La REVCON du TNP en 2015, un échec bienvenu).

<sup>1297</sup> John Borrie, « Measures to increase awareness and understanding of the complexity of and interrelationship between the wide range of humanitarian consequences that would result from any nuclear detonation », présentation lors de l'OEWG sur le désarmement nucléaire, 26 février 2016, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/OEWG/2016/Statements/26Feb\\_Borrie.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/OEWG/2016/Statements/26Feb_Borrie.pdf) (consulté le 17 mai 2021).

<sup>1298</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 90.

[...] ». L'adhésion au texte, y compris ces deux parties qui ont trait à l'interdiction ne conduit pas nécessairement et directement à souscrire à l'idée d'un traité, et encore moins à celle de négociations immédiates. Notons que lorsque le texte de l'Engagement H est transformé en résolution de l'AGNU adoptée lors de la première commission de 2015 par 128 voix pour, 29 contre et 18 abstentions, il incorpore un ultime paragraphe décidant d'inscrire à l'agenda de la session de l'AGNU de l'année suivante (71<sup>ème</sup> session) au point « Désarmement général et complet » un sous-élément intitulé « Engagement humanitaire pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ».

Pour certains acteurs – pas uniquement les États, le temps long dans lequel s'inscrivent habituellement les discussions dans les enceintes onusiennes contribue certainement à encadrer la pensée de l'interdiction. Ainsi, rallier l'Engagement H correspond sans doute pour nombre d'entre eux à donner leur accord à des principes, éventuellement à poursuivre la voie qui mènerait à une interdiction, mais sans doute pas à conclure un traité quelques mois après. Pour certains États, cet objectif est déjà posé mais pour les autres, l'OEWG représente une étape décisive dans l'évolution de leur positionnement.

### 6.3.1. Un nouvel entonnoir ?<sup>1299</sup>

Rappelons que la résolution de l'AGNU qui a donné naissance au deuxième OEWG a bien mis en lumière certaines des divergences qui subsistent alors. À l'origine, le Mexique avait proposé un texte qui donnait un mandat de négociation à l'OEWG. Celui-ci avait été modifié pour accommoder et rallier le soutien d'autres États. Quoiqu'il en soit, l'intention du Mexique est claire. Plusieurs États qui ont soutenu le projet de résolution dans sa première version (en particulier Afrique du Sud, Autriche, Chili, Irlande) semblent également déterminés.

Et quelques mois plus tard, à l'issue des travaux, l'OEWG conduit à fixer, à l'arrachée, une échéance pour le lancement de négociations d'un traité. En effet, l'OEWG approuve un rapport dont l'une des conclusions est la nécessité de faire

---

<sup>1299</sup> Nous avons naturellement pensé au terme « entonnoir » lors de l'analyse du premier OEWG et l'avons donc utilisé également au sujet du second OEWG pour découvrir ensuite, à la lecture de l'ouvrage Alexander Kmentt que ce terme avait été précisément employé par au moins un diplomate pour décrire le rétrécissement des options durant ces travaux (Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, op. cit., p. 97 et note de bas de page 43).

convoquer, en 2017, par l'Assemblée générale une conférence destinée à « négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant l'arme nucléaire de manière à aboutir à leur totale élimination »<sup>1300</sup>.

La manière dont est rédigé le rapport rend compte de l'existence d'une fracture au regard de cette conclusion. D'ailleurs, l'adoption du rapport se fait sans pouvoir dégager de large majorité, par 68 voix pour, 22 contre et 13 abstentions. Malgré l'absence de consensus et ces divisions, l'échéance de 2017 est alors fixée.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons essayer de comprendre comment le sujet a finalement été formellement inscrit à l'agenda onusien. Sur le plan méthodologique, nous nous appuyerons ici sur plusieurs sources primaires (le rapport de l'OEWG, les documents présentés par les États participants, les discours disponibles) mais également des sources secondaires (récits d'ONG et d'observateurs) pour pallier l'absence d'enregistrement des séances<sup>1301</sup>.

#### *a. Une priorité marquée dans l'organisation des travaux*

L'OEWG de 2016 s'est déroulé en trois sessions en février (du 22 au 26), puis en mai (du 2 au 4 et du 9 au 13) et enfin en août (les 5, 16, 17 et 19). Le rapport final dénombre 30 sessions de fond officielles et « plusieurs séances informelles ». La présidence du groupe avait été confiée à l'Ambassadeur Thani Thongphakdi (Thaïlande).

La structuration des travaux, et même le mandat attribué à l'OEWG par la résolution de l'AGNU qui en a décidé la mise en place<sup>1302</sup>, semblent déjà faire office d'entonnoir. Ce mandat ne mentionne pas spécifiquement l'interdiction mais, comme évoqué plus haut, l'articulation des différentes thématiques montre bien que l'une est prioritaire par rapport à l'autre. Un paragraphe (OP2) charge le groupe de travail « d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et

---

<sup>1300</sup> Rapport final de l'OEWG, A/71/371, 1<sup>er</sup> septembre 2016, p. 6, paragraphe 34.

<sup>1301</sup> Seule la séance d'adoption du rapport final (19 août 2016) est enregistrée. Les fichiers audio sont en ligne sur le portail des enregistrements numériques du site internet du bureau des affaires de désarmement de l'ONU à Genève, URL : [https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF\\_16h24&position=2680](https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF_16h24&position=2680) (consulté le 19 mai 2021).

<sup>1302</sup> Projet de résolution, « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », A/C.1/70/L.13, 20 octobre 2015.

normes juridiques nécessaires à l’instauration d’un monde exempt à jamais d’armes nucléaires ». Cette thématique va favoriser les discussions sur l’idée du vide juridique et de l’interdiction, tandis que la considération « d’autres mesures qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire »<sup>1303</sup> se trouve reléguée dans un paragraphe distinct à la suite (OP3). Ces deux axes se retrouvent comme objet des deux tables-rondes de la première session. La priorité donnée à la première partie du mandat est confirmée par l’un des principaux artisans du TIAN<sup>1304</sup>.

Elle apparaît aussi dans le choix des orateurs des différents panels. Ils sont bien souvent des soutiens notoires à la cause, déjà intervenus lors des conférences CHAN, et pour certains lors du premier OEWG. Ainsi, lors des deux table-rondes de la première session de l’OEWG (février), les invités sont principalement des tenants de l’interdiction et/ou des individus qui sont liés à l’initiative humanitaire : Gro Nystuen de l’ILPI (*think tank* norvégien actif pour la diffusion de la perspective humanitaire)<sup>1305</sup>, Rebecca Johnson au titre de l’*Acronym Institute* qu’elle dirige depuis de nombreuses années mais qui a rejoint le comité directeur de l’ICAN en 2012 ; deux représentants du CICR, plus précisément Kathleen Lawand et Louis Maresca de l’unité Armes qui a certainement été au cœur de la mise en œuvre – et peut-être de la conception – de la nouvelle orientation du CICR sur le désarmement nucléaire, John Borrie (UNIDIR). Lors de la session de mai, de nouvelles tables-rondes sont organisées avec notamment la participation de Patricia Lewis et d’Ira Helfland, tous deux piliers de précédentes échéances CHAN (conférences et OEWG de 2013)<sup>1306</sup>, ainsi que Nick Ritchie de l’université de York, qui soutient également l’interdiction.

---

<sup>1303</sup> Voir 6.1.1. le détail de ce paragraphe qui est placé dans la perspective CHAN.

<sup>1304</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 91.

<sup>1305</sup> Au sujet de l’ILPI, voir chapitre 2.

<sup>1306</sup> Sur leur participation aux conférences CHAN, voir chapitre 4. Sur l’OEWG de 2013 voir plus haut, 6.1.1.



## ***b. La réduction progressive des options***

Plusieurs récits convergent pour remarquer que la première session ne permet pas d'entrevoir une solution privilégiée parmi d'autres<sup>1307</sup>. À ce stade en effet, les différentes options sont encore présentées. RCW communique l'idée que le « ban » est au centre des discussions et même constate au bout de quelques séances que « la proposition pour un traité d'interdiction a émergé comme la piste préférée pour progresser »<sup>1308</sup>. Si, dans l'ensemble, ce n'est pas encore tout à fait le cas, le nombre de possibles se réduit cependant. Plusieurs États influents du NAM continuent à s'opposer à une interdiction simple. L'Iran, l'Égypte et Cuba soutiennent fermement la NWC et n'envisagent pas pouvoir dissocier l'interdiction de l'élimination<sup>1309</sup>. Cependant, en parallèle, l'Indonésie, les Philippines, la Malaisie évoquent un traité d'interdiction qui serait négocié immédiatement et des protocoles d'élimination des armes nucléaires conclus ultérieurement, lorsque les États possesseurs seraient prêts<sup>1310</sup>.

Dans ce contexte, le changement de position d'un État va être considéré comme un tournant par plusieurs acteurs et observateurs de l'initiative. En effet, lors de cette session de l'OEWG, pour la première fois, le Brésil qui restait jusqu'à présent attaché à la NWC, plaide en faveur d'une simple interdiction. De plus, il articule un discours susceptible d'emporter l'adhésion d'autres États tenants de la NWC, en particulier le NAM, puisqu'il conçoit l'interdiction comme une première séquence immédiate à compléter ultérieurement par l'élimination et la vérification<sup>1311</sup>. La manière dont plusieurs récits d'acteurs de l'initiative mettent en valeur ce changement témoigne de l'importance qu'il a eue à leurs yeux. C'est ainsi que cinq ans plus tard, dans sa série de Tweets à l'occasion de l'entrée en vigueur du TIAN, Wildfire choisit d'évoquer ce point : « A la session de février de l' #OEWG, le Brésil a pris la parole pour annoncer son soutien à un traité d'interdiction. Mieux encore, le Brésil est arrivé avec un schéma

---

<sup>1307</sup> Voir en particulier William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p. 89 ; John Borrie et al., « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 107.

<sup>1308</sup> ICAN, « Podcast: UN talks to prohibit nuclear weapons », partie III « Filling the legal gap », <http://www.icanw.org/campaign-news/podcast-first-round-of-un-talks-to-prohibit-nuclear-weapons/> (consulté le 17 mai 2021).

<sup>1309</sup> Mia Gandenberger et Ray Acheson, « On balance and choices at day three of the OEWG », *OEWG Report*, n°4, 24 février 2016.

<sup>1310</sup> *Ibid.*

<sup>1311</sup> Sur ce point, voir notamment Alexander Kmentt, « The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons », *op. cit.*, p. 93.

brillant pour présenter le traité d'interdiction comme une étape initiale de la « convention complète sur les armes nucléaires » que le NAM affectionne de manière dogmatique »<sup>1312</sup>.

Il est suggéré ici que le Brésil, bien que seulement observateur du NAM, a pu avoir une influence sur le positionnement de ses membres, grâce à cette articulation entre « ban » et NWC. *Wildfire* l'explique d'une certaine manière en affirmant dans la suite du fil Twitter : « Ce fut le tournant de la campagne : après 3 ans à pousser lentement le rocher du traité d'interdiction vers le haut de la montagne, il a atteint le sommet et a commencé à rouler de l'autre côté. Vite. Alors que les États du NAM sautaient à bord, les belettes se sont dispersées dans la confusion... »<sup>1313</sup>

Au démarrage de la deuxième session, en mai, le président de l'OEWG constate que suite aux premiers échanges et considérant les documents de travail soumis, quatre options peuvent être identifiées : une NWC, un traité d'interdiction, un accord-cadre et une approche progressive<sup>1314</sup>. En réalité, rapidement, le nombre d'options possibles est réduit à deux. Le soutien au TIAN devient de plus en plus orienté vers une opérationnalisation. Un document de travail est soumis au nom des 126 États qui soutiennent l'Engagement H. Parmi plusieurs recommandations à l'OEWG, ces États demandent « la poursuite urgente d'un ou plusieurs instruments juridiques pour soutenir l'effort international pour interdire et éliminer les armes nucléaires »<sup>1315</sup>. Le document consacre plusieurs paragraphes à montrer comment un « ban » pourrait s'intégrer dans les différentes conceptions des États, en particulier l'approche des blocs et celle de la NWC.

Manifestement, lors de la troisième session, la NWC ne fait plus partie des pistes envisagées et il reste seulement le traité d'interdiction et l'approche progressive. Autrement dit, l'opposition au « ban » semble uniquement retranchée dans le bastion

---

<sup>1312</sup> *Wildfire* (@Wildfire\_v), « In the February #OEWG session, Brazil took the floor to announce its support for a ban treaty. Better still, Brazil [...] » 18 janvier 2021, 22h57, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1351287637957632004?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1351287637957632004?s=20) (consulté le 16 juillet 2021)

<sup>1313</sup> *Wildfire* (@Wildfire\_v), « This was the turning point for the campaign: after 3 years of slowly pushing the ban treaty boulder up the mountain, [...] » 18 janvier 2021, 22h57, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1351287640033783815?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1351287640033783815?s=20) (consulté le 16 juillet 2021).

<sup>1314</sup> « Panel V on possible pathways to take forward multilateral nuclear disarmament negotiations », document du président, A/AC.286/WP.32, 28 avril 2016.

<sup>1315</sup> « The 'legal gap': Recommendations to the Open-ended Working Group on taking forward nuclear disarmament negotiations », document soumis par 126 États, A/AC.286/WP.36, 4 mai 2016.

que forment les États sous parapluie nucléaire. Le rapport final indique qu'une majorité d'États a exprimé son soutien au commencement de négociations pour l'interdiction<sup>1316</sup>.

### *c. Des États en pré-négociation*

Dans l'intervalle entre les deux sessions, des documents de travail sont soumis par les États. Le président de l'OEWG avait indiqué en février qu'il prendrait en compte ceux qui seraient distribués avant le 7 avril dans son document de synthèse. Cette échéance a probablement motivé la préparation de ces documents. Ainsi, Fidji, Nauru, Samoa et Tuvalu se placent déjà dans une perspective de négociation en publiant des « Éléments pour un traité interdisant les armes nucléaires »<sup>1317</sup>. Certaines propositions de mesures sont déjà détaillées comme celles qui concerneraient le cercle « plus large » des États qui font reposer leur sécurité sur les armes nucléaires et sont décrits comme contribuant aux « dangers nucléaires » et entravant « la progression vers le désarmement ». Selon ces recommandations, devraient être interdits notamment le stationnement d'armes sur un territoire étranger, l'adhésion à la dissuasion élargie, l'entraînement pour participer à l'emploi d'armes nucléaires d'un autre État, etc. Il est évident qu'une réflexion a été menée pour viser le dispositif de l'OTAN dans toutes ses possibles dimensions.

Selon ces États, le traité devrait contenir une obligation d'éliminer les armes nucléaires et une reconnaissance du droit des victimes, autant d'éléments qui feront effectivement partie des dispositions du TIAN<sup>1318</sup>. Ce contenu laisse penser que les auteurs du document se placent déjà dans une perspective de négociation. La manière dont certaines phrases sont rédigées le confirme. Ainsi, au sujet des dispositions finales, les auteurs du document écrivent : « Nous ne soutiendrons pas, par exemple que l'entrée en vigueur soit conditionnée à la ratification du traité par tous les États possesseurs d'armes nucléaires »<sup>1319</sup>.

Enfin, le « processus pour conclure un traité [...] » est tracé : le groupe de travail devrait établir un calendrier de négociation de manière à les faire aboutir dans un délai

---

<sup>1316</sup> Rapport final de l'OEWG, *op. cit.*, paragraphe 34.

<sup>1317</sup> « Elements for a treaty banning nuclear weapons », document de travail présenté par Fidji, Nauru, Samoa et Tuvalu lors de l'OEWG, A/AC.286/WP.14, 3 mars 2016.

<sup>1318</sup> Voir texte en annexe.

<sup>1319</sup> A/AC.286/WP.14, document précédemment cité, paragraphe 17 (soulignement ajouté).

de deux ans ; le texte de l'Engagement H pourrait servir de base de négociation ; les règles de l'AGNU devraient s'appliquer, le consensus ne devrait pas être requis<sup>1320</sup>.

La CELAC dépose un document moins opérationnel mais qui demande explicitement le démarrage d'un « processus diplomatique pour la négociation [...] »<sup>1321</sup>.

Un groupe plus restreint d'États présente des « recommandations dans la perspective des zones exemptes d'armes nucléaires »<sup>1322</sup>, y compris des « éléments pour un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires ». Y sont notamment listés les types d'interdiction qui pourraient figurer dans un traité : possession, emploi et menace d'emploi, acquisition, stockage, développement, essai, production, transfert, transit, stationnement et déploiement sur le territoire d'un autre État, assistance à la conduite d'activités interdites. Ces éléments, dont une partie figure également dans le document présenté par le Mexique<sup>1323</sup>, se retrouveront effectivement dans l'article I du TIAN. Cette proposition, comme celle des îles du Pacifique précédemment mentionnée, indiquent que dès la deuxième session de l'OEWG, plusieurs acteurs sont en train de le transformer de facto en une enceinte de pré-négociation.

Comment expliquer l'évolution qui se produit en quelques mois ? Comment les États qui soutenaient une autre approche vont se diriger vers celle du « ban » ? Et comment l'opposition devient-elle invisible dans le résultat concret de l'OEWG ?

### 6.3.2. L'opposition disqualifiée

*L'absence des EDAN en question.* Comme lors du premier OEWG, les EDAN décident de ne pas participer aux travaux. Il n'existe pas de liste officielle des

---

<sup>1320</sup> A/AC.286/WP.14, document précédemment cité, paragraphes 19 et 20.

<sup>1321</sup> « *Proposal by the Community of Latin America and Caribbean States (CELAC) on effective measures to attain and maintain a world without nuclear weapons* », document soumis par la République dominicaine en sa capacité de président *pro tempore* de la CELAC, A/AC.286/WP.15, paragraphe 19.

<sup>1322</sup> « *Addressing nuclear disarmament : Recommendations from the perspective of nuclear-weapons-free zones* », document soumis par l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, les Philippines et la Zambie, A/AC.286/WP.34.Rev.1, 11 mai 2016.

<sup>1323</sup> « *A legally-binding instrument that will need to be concluded to attain and maintain a world without nuclear weapons : a prohibition on nuclear weapons* », document soumis par le Mexique, A/AC.286/WP.17, 12 avril 2016.

participants au groupe mais d'après les discours recensés sur le site de RCW, il semble que les autres possesseurs d'armes nucléaires se soient également abstenus d'y prendre part, contrairement au premier OEWG auquel l'Inde avait participé. Plusieurs acteurs et observateurs de ces enceintes ont estimé que l'absence des EDAN en particulier avait finalement renforcé l'initiative. Par exemple, Izumi Nakamitsu, haute-représentante de l'ONU pour les affaires de désarmement a expliqué : « [d]e nombreux responsables à l'UNODA sous l'administration de Ban Ki-Moon préféraient penser que même les États du camp des opposants devaient participer au groupe à composition non limitée [...] Autant que je puisse en juger, une telle attitude s'est retournée contre eux. Une forte opposition des ambassadeurs des États-Unis et d'autres États a constitué le signe de l'intensification de l'antagonisme entre les États dotés, les États sous parapluie nucléaire, et les États non dotés »<sup>1324</sup>.

Ce point de vue exprimé à la suite de la conclusion du TIAN se place dans une perspective de soutien au traité et rend compte de la polarisation des discussions, notamment par l'emploi de l'expression « camp des opposants » (« opposition camp »). I. Nakamitsu évoque la volonté de membres du bureau des affaires de désarmement de voir les EDAN participer, mais telle n'est pas la volonté de l'ensemble des acteurs. Dans son récit de l'histoire du TIAN, William Potter montre bien que l'opposition qui se cristallise sur le fait de placer l'OEWG sous la règle du consensus (projet de résolution de l'Iran)<sup>1325</sup> ou non (projet du Mexique) est le reflet d'un désaccord fondamental sur la nécessité de la participation des EDAN à d'éventuelles négociations<sup>1326</sup>. Il constate que : « [L]a majorité des soutiens à la résolution mexicaine partage l'idée que les travaux de l'OEWG ne devraient pas être pris en otage par la participation des possesseurs d'armes nucléaires »<sup>1327</sup>.

L'absence des P5 sert aussi de point d'appui pour justifier une négociation qui ne nécessiterait pas leur présence, donc le traité d'interdiction. Cela apparaît notamment dans les tribunes publiées par RCW : « La plus efficace de ces mesures, alors que les

---

<sup>1324</sup> Fumihiko Yoshida, « UN on Nuclear Disarmament and the Ban Treaty: An Interview with Izumi Nakamitsu », *op. cit.*

<sup>1325</sup> Sur les projets de résolution, voir plus haut dans ce chapitre 6.1.1.a.

<sup>1326</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p. 87.

<sup>1327</sup> *Ibid.*, p. 88. On note pourtant que la thématique de la réduction du risque nucléaire aurait été incluse dans le but d'attirer la participation de certains EDAN et que les États-Unis auraient envisagé effectivement d'y participer.

États possesseurs d'armes nucléaires refusent même de se présenter pour discuter des moyens – sans parler d'un accord – pour éliminer leurs arsenaux de terreur, semble être un traité interdisant les armes nucléaires.<sup>1328</sup> »

Dans la stratégie du « ban », la poursuite d'une négociation sans les États possesseurs apparaît finalement comme une solution pragmatique. Les discours des soutiens au « ban » convergent pour expliquer que l'absence des États possesseurs d'armes nucléaires ne peut plus entraver les progrès, évoquant le « veto de facto » qu'ils opposent ainsi au démarrage de négociations<sup>1329</sup>. Certains observateurs remarquent ainsi que : « Loin d'avoir privé l'initiative d'oxygène, le boycott de ceux qu'on appelle le P5 a porté le soutien à l'idée que des progrès dans la mise en œuvre de l'article VI nécessiteraient que les ENDAN se saisissent du problème autant qu'ils le pourraient. Pour cela, une interdiction juridique des armes nucléaires était l'option la plus clairement décrite, surtout depuis que l'initiative humanitaire avait mis en avant le plaidoyer de l'ICAN en ce sens.<sup>1330</sup> »

*Les États sous parapluie en difficulté.* Lors de l'OEWG 2013, il semble que les ONG commencent à exercer une pression sur ces États à la fin de la première session. Leur but n'est pas évident à saisir. S'agit-il d'inciter ces États à rejoindre pleinement l'initiative CHAN et adopter la perspective d'un « ban », ou bien de les conduire à renoncer à participer aux travaux en cours ? À ce moment-là, les promoteurs du « ban » tentent probablement de lisser les points de vue et ont à cœur de contredire, éliminer, faire taire les voix discordantes. Ce que représentent ces États qui soumettent un nombre relativement important de documents de travail compte tenu de leur infériorité numérique au sein du groupe<sup>1331</sup>. Lors de l'OEWG 2016, les membres de l'OTAN et autres États sous parapluie nucléaires des États-Unis sont encore bien représentés.

---

<sup>1328</sup> Mia Gandenberger et Ray Acheson, « Legal gap and effective measures », *OEWG Report*, n°2, 22 février 2016.

<sup>1329</sup> Voir les propos du Mexique tels que restitués par RCW. Voir Mia Gandenberger et Ray Acheson, « Prohibition takes centre stage again during second day of the OEWG », *OEWG Report*, n°3, 23 février 2016.

<sup>1330</sup> John Borrie et al., « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *op. cit.*, p. 106

<sup>1331</sup> Les huit documents de travail concernés représentent ainsi un tiers de l'ensemble (dont un document présenté par le Japon et le Kazakhstan que nous comptabilisons car il porte sur le TICE, donc relève de l'approche progressive). Ils sont proposés par un État ou groupe d'États. Seuls le Canada, le Japon et les Pays-Bas soumettent un document à titre national.

Leur présence lors du second OEWG pose donc la même difficulté qu'en 2013. Les EDAN sont critiqués pour leur absence et la présence des États non dotés sous parapluie nucléaire ne semble pas souhaitée. Tout d'abord, leur participation a comme corollaire la persistance de l'approche graduelle dans les discours. Ensuite, ils contribuent à l'expression d'une opposition à la négociation d'un traité d'interdiction sans les EDAN, ainsi que la contradiction de ses fondements. Par exemple, l'idée du « vide juridique » autour de laquelle s'articulent en particulier l'Engagement H et le mandat de cet OEWG, est critiquée par les Pays-Bas et le Canada, qui soumettent chacun un document de travail sur ce sujet<sup>1332</sup>. Ce positionnement ne gagne pas de nouveaux soutiens, mais il subsiste. Il semble irriter certains diplomates et selon Alexander Kmentt, les arguments de ces États se retournent contre eux<sup>1333</sup>. Les tenants du « ban » décrédibilisent leurs propos. Ce que montrent bien les rapports que RCW établit après chaque session, notamment quand, à la suite de la présentation par l'Australie d'un document de travail présenté au nom de plusieurs États<sup>1334</sup>, le Mexique interroge la notion de « préoccupations de sécurité légitime » en relation avec celle de sécurité collective. L'Autriche appuie le propos<sup>1335</sup>. L'idée que la sécurité d'un petit nombre s'oppose à celle de l'humanité fait partie des cadres antagonistes alors activés. La parole des États dont la sécurité repose sur les armes nucléaires est non seulement décrédibilisée mais aussi disqualifiée.

Plus généralement, ces États font l'objet d'une stigmatisation à laquelle *Wildfire* contribue activement, en les désignant par le terme de « fouines » (cf. *supra*). Dans une interview réalisée pendant l'OEWG, Richard Lennane (*Wildfire*) constate « C'est très difficile pour eux ». Il explique que dans d'autres forums comme le processus d'examen du TNP, dans lesquels les EDAN sont présents, leur rôle est différent. Ces États se

---

<sup>1332</sup> Voir « The existence of a legal gap », document soumis par les Pays-Bas, A/AC.286/WP.16, 12 avril 2016, URL : <https://undocs.org/A/AC.286/WP.16> (consulté le 19 mai 2021) et « Is there a "legal gap for the elimination and prohibition of nuclear weapons"? », document soumis par le Canada, A/AC.286/WP.20/Rev.1, 27 avril 2016, URL : <https://undocs.org/en/A/AC.286/WP.20/Rev.1> (consulté le 19 mai 2021).

<sup>1333</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 97.

<sup>1334</sup> « A progressive approach to a world free of nuclear weapons: revisiting the building blocks paradigm », document de travail présenté par plusieurs États (Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie), A/AC.286/WP.9/Rev.1.

<sup>1335</sup> Mia Gandenberger et Ray Acheson, « On balance and choices at day three of the OEWG », *op. cit.*

retrouvent dans une position intermédiaire, de « bâtisseurs de ponts », entre les EDAN et les autres. Dans le cadre de l’OEWG, ces États doivent défendre les armes nucléaires alors qu’ils ne sont pas des EDAN et que les armes nucléaires leur sont interdites par le TNP, mais l’évolution des discussions les a forcés à dire « nous avons besoin d’armes nucléaires pour notre sécurité ». En effet, les positionnements de certains ENDAN qui ont longtemps adopté une position de « désarmeurs » dans les enceintes multilatérales évoluent. Ils deviennent *de facto* des défenseurs de la dissuasion<sup>1336</sup>.

D’une certaine manière, cette polarisation bénéficie aux promoteurs de l’interdiction qui, pour rassembler, vont devoir anéantir la solution de l’approche progressive et des « building blocks ». La stigmatisation des ENDAN sous parapluie nucléaire contribue à décrédibiliser leur positionnement. Une déclaration du Mexique citée par l’ICAN illustre la manière dont les ENDAN peuvent être disqualifiés : « [C]’est absolument incompatible. Et c’est devenu évident précisément du fait de l’initiative humanitaire. De notre point de vue, soit vous êtes pour l’élimination des armes nucléaires, soit non. Soit vous êtes pour la sécurité collective, soit pour la sécurité d’un petit nombre. Il n’y a plus de position intermédiaire »<sup>1337</sup>.

Ce type de discours véhicule l’idée que les seuls tenants du désarmement nucléaire sont les abolitionnistes et plus précisément les prohibitionnistes. Finalement, seuls ces derniers sont présentés comme acteurs légitimes. Seule cette parole est présentée comme acceptable. Rétrospectivement, l’évolution suivante peut donc être observée : dans un premier temps, les promoteurs de l’initiative CHAN dénoncent ce qu’ils décrivent comme une parole confisquée par les États dotés, un discours dominé par le paradigme de la sécurité nationale, une conception des armes nucléaires qui profite à un petit nombre. Dans un deuxième temps, ils font la promotion d’une approche des armes nucléaires par les « conséquences humanitaires » d’un emploi éventuel, et de la thématique de l’*empowerment* des ENDAN. Notons que progressivement, la notion d’emploi est gommée. Les conséquences humanitaires sont immédiatement attribuées aux armes nucléaires et non à leur éventuelle utilisation. Dans un troisième temps, seul le discours CHAN est reconnu. Toute autre parole est

---

<sup>1336</sup> Nous avons explicité ce changement au chapitre 2.

<sup>1337</sup> ICAN, « Podcast: UN talks to prohibit nuclear weapons », 2016, Partie V « Whose security ? », URL : <https://www.icanw.org/campaign-news/podcast-first-round-of-un-talks-to-prohibit-nuclear-weapons/> (consulté le 24 mai 2021).



disqualifiée. L'OEWG 2016 va consacrer l'aboutissement de cette évolution. Lors des négociations du TIAN, les promoteurs d'une interdiction se retrouvent entre eux et a priori sans opposition<sup>1338</sup>.

*L'appel au vote de l'Australie.* À la fin des travaux, le président propose un projet de rapport final qui est amendé plusieurs fois. Le rapport décrit les différentes options évoquées par les participants en qualifiant le soutien qui est porté à chacune : « une majorité d'États », « plusieurs États », « certains États ». Il contient trois paragraphes de recommandations : le premier porte essentiellement sur la nécessité de compléter les normes établies par TNP<sup>1339</sup> ; le deuxième oriente vers une conférence de négociation ; le troisième couvre « les diverses mesures proposées dans le présent rapport qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire »<sup>1340</sup>. Dans la version présentée pour être adoptée le 19 août, le deuxième paragraphe est rédigé comme suit : « Le Groupe de travail a reconnu qu'un large soutien avait été apporté à la recommandation de la convocation en 2017 par l'Assemblée générale d'une conférence ouverte à tous les États et à laquelle participeraient et contribueraient les organisations internationales et la société civile, afin de négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant l'arme nucléaire de manière à aboutir à leur totale élimination, comme indiqué plus haut au paragraphe 34. Le Groupe a également signalé que certains États ne souscrivaient pas à cette idée et qu'ils avaient recommandé de veiller à ce que tout processus visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire réponde aux préoccupations en matière de sécurité aux niveaux national, international et collectif [...] »<sup>1341</sup>.

Des notes de bas de page précisent quels États soutiennent effectivement (note placée après « large soutien »)<sup>1342</sup> et lesquels s'opposent (note placée après « certains

---

<sup>1338</sup> En réalité, les Pays-Bas, en raison de la pression de leur parlement, sont représentés lors des négociations. Lors de l'adoption du TIAN, ils représenteront la seule voix contre.

<sup>1339</sup> La formulation n'est pas claire quant au rôle du TNP dans l'établissement de ces normes. Le texte (paragraphe 66 de la version CRP3 du document final, soit l'avant-dernière version) évoque en effet les « mesures, dispositions et normes devant compléter et renforcer le régime du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, y compris les trois piliers du Traité » (soulignement ajouté). Lors de la séance d'adoption du rapport final, le Zimbabwe a précisément souhaité amender ce paragraphe mais sa demande n'a finalement pas été prise en compte.

<sup>1340</sup> Rapport final de l'OEWG, *op. cit.*, paragraphe 68.

<sup>1341</sup> Rapport final, version CRP 3, paragraphe 67 (traduction non officielle).

<sup>1342</sup> « Les États favorables à cette recommandation sont notamment les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (10 États), de la Communauté des États d'Amérique latine et des

États »)<sup>1343</sup>. Ainsi, l'opposition est bien mentionnée. Pourtant, l'impression générale qui ressort de la lecture de cette phrase est que l'OEWG dans son ensemble soutient cette recommandation. Cela tient à la manière dont elle est rédigée, notamment parce que ses premiers mots sont : « le groupe de travail a reconnu ». Ainsi, en approuvant ce rapport final, les États reconnaissent qu'un large soutien a été apporté à cette idée et par là, cautionnent la suite du processus. La parole du Mexique sur le caractère dorénavant insoutenable des positions intermédiaires se matérialise alors. Les États opposés à l'interdiction se retrouvent devant le choix d'approuver un rapport dont ils savent parfaitement qu'il constituera un point d'appui extraordinaire au lancement de négociations ou de se désolidariser du groupe, en rompant le consensus. Ils peuvent aussi approuver le rapport tout en précisant leur position dans une déclaration à la suite de l'adoption ou même demander que cette particularité soit exprimée dans le rapport. Cependant, ces deux dernières options n'auront aucun effet sur l'exploitation à venir des conclusions par les promoteurs du « ban ».

Ainsi, lors de la considération du rapport, à la séance du 19 août<sup>1344</sup>, l'Australie bloque l'adoption par consensus proposée par le président de l'OEWG. Naturellement, cette action de l'Australie n'est pas appréciée par les tenants du « ban » qui y voient une rupture du consensus qui aurait apporté davantage de crédibilité à la manœuvre d'ensemble. Ce qui explique sans doute la demande d'amendement de dernière minute du Guatemala consistant à durcir le langage sur le « ban », à la suite de la confirmation par l'Australie de son refus de requérir une mise au vote. Ainsi, le paragraphe 67 est modifié comme suit : « Le Groupe de travail a **recommandé** ~~reconnu qu'un large soutien avait été apporté à la recommandation~~ de la convocation en 2017 par l'Assemblée générale d'une conférence ouverte [...] »<sup>1345</sup>.

---

Caraïbes (33 États) et du Groupe des États d'Afrique (54 États), ainsi que plusieurs États d'Asie, du Pacifique et d'Europe ».

<sup>1343</sup> « Les États souscrivant à cette recommandation comprennent notamment les 24 États partisans de l'approche progressive ».

<sup>1344</sup> C'est la seule séance faisant l'objet d'un enregistrement public (et seulement partiel) : OEWG, Digital Record,

URL : [https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF\\_16h24&position=2680](https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF_16h24&position=2680) (consulté le 19 mai 2021).

<sup>1345</sup> Ajout en gras, texte supprimé barré.

Nous allons revenir plus précisément sur le déroulement de cette séance, et en particulier des 40 minutes au cours desquelles s'est déroulé ce revirement de situation.

Le rapport que l'UNIDIR a publié suite à l'OEWG raconte cet épisode en insistant sur le caractère « inattendu » de cette démarche « du dernier moment ». Il insiste sur cet aspect en indiquant que « pourtant, le projet de rapport notait que 24 États ne soutenaient pas cette recommandation »<sup>1346</sup>. Cette description des événements tend à décrédibiliser la démarche de l'Australie. À l'inverse, William Potter explique que compte tenu du fossé qui séparait les promoteurs du « ban » et ceux de l'approche progressive, de nombreux observateurs, lui y compris, avaient pensé qu'il serait nécessaire de faire voter les recommandations<sup>1347</sup>.

Au cours de ses interventions lors de cette ultime séance, l'Australie explique que même si le langage apporte une précision sur les soutiens à la recommandation pour une conférence, le rapport enverra le signal que l'OEWG promeut l'interdiction des armes nucléaires<sup>1348</sup>. Il est vrai que, dans le contexte des interventions enthousiastes à l'égard de ce rapport final, l'intervention de l'Australie dénote. Certes, quelques minutes auparavant, le Zimbabwe fait part d'observations et d'une demande d'amendement du texte, mais celui-ci ne porte pas sur l'interdiction. Dans l'ensemble, les interventions (y compris celle du Zimbabwe) s'inscrivent dans une perspective laudative à l'égard du président et se félicitent de ce résultat.

Suite à une première intervention de l'Australie au nom des 14 États<sup>1349</sup> au cours de laquelle elle déclare ne pas pouvoir soutenir la recommandation du paragraphe n°67 qui porte sur la proposition la plus « controversée », la Jamaïque fait un long discours soulignant qu'il s'agit du plus important élément du rapport, soutenue par la majorité des États et à laquelle s'opposent une minorité d'États qui préfère le *statu quo*, et veut

---

<sup>1346</sup> UNIDIR, « Taking Forward Multilateral Nuclear Disarmament Negotiations: The 2016 Open-ended Working Group », *UNIDIR Resources*, octobre 2016, 12 p., URL : <https://unidir.org/publication/taking-forward-multilateral-nuclear-disarmament-negotiations-2016-open-ended-working> (consulté le 24 mai 2021).

<sup>1347</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p 91.

<sup>1348</sup> Voir les enregistrements de la session, à partir de 16h54, URL : [https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF\\_16h24&position=2680](https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF_16h24&position=2680) (consulté le 24 mai 2021).

<sup>1349</sup> Pologne, Bulgarie, Albanie, Hongrie, Italie, Belgique, Slovénie, Roumanie, Lettonie, Estonie, Turquie, Corée du Sud et Lituanie.

ajouter « davantage d’inertie à des décennies d’inertie »<sup>1350</sup>. La session se poursuit avec d’autres interventions. Au total, une quinzaine d’États et une ONG se sont exprimés. Puis le président indique que l’OEWG va procéder à l’adoption du rapport. L’Australie demande alors à prendre la parole pour indiquer, à titre national, qu’elle ne pourra endosser ce rapport et que l’ajout d’une note mentionnant son désaccord ne suffira pas et que le document doit être soumis au vote. Le président donne la parole au Guatemala qui suggère un amendement mais se trouve interrompu par le Mexique qui demande une clarification de la position de l’Australie qui confirme qu’il s’agit d’une demande officielle de mise aux voix. Le Guatemala poursuit et apporte oralement l’amendement qui rend plus directe la recommandation concernant la conférence de négociation. La séance est ajournée. L’enregistrement s’arrête. Le vote, qui a lieu après, est consigné dans le rapport final<sup>1351</sup> : 68 États ont voté pour, 22 contre et 13 se sont abstenus. Il a aussi été procédé à un vote séparé de l’amendement soutenu par 62 États, avec 27 votes contre et 8 abstentions.

Plusieurs constats des paragraphes précédents s’éclairent avec le récit d’Alexander Kmentt. La veille de l’adoption du rapport final, le président de l’OEWG invite les représentants de plusieurs États considérés comme opposants à un dîner de travail. Moyennant une dégradation du langage sur la recommandation pour une conférence de négociation, le consensus semble acquis. Tandis que le §67 du projet de rapport dans la version CRP3 (18 août 2016) se lit ainsi : « À cet égard, une majorité d’États a soutenu la convocation par l’Assemblée générale d’une conférence en 2017 [...] », le nouveau paragraphe établit que l’OEWG reconnaît qu’il existe un soutien à cette idée (cf. *supra*, extrait du paragraphe). Pour nombre d’acteurs, ce nouveau langage représente une dégradation importante par rapport au texte précédent. Il y a en effet une prise de distance (la reconnaissance de l’existence d’un soutien) mais également une affirmation plus forte car la phrase ne commence plus par « une majorité d’États » mais « l’OEWG a reconnu ». À la fin du dîner, les représentants s’engagent à plaider auprès de leur capitale pour obtenir leur accord sur ce texte et garantir une adoption sans vote.

---

<sup>1350</sup> Intervention de la Jamaïque, 16h56,

URL : [https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF\\_16h24&position=2680](https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF_16h24&position=2680) (consulté le 24 mai 2021).

<sup>1351</sup> Rapport final de l’OEWG, *op. cit.*, paragraphes 70 et 71.

Non seulement les diplomates ont certainement transmis à leur capitale mais des échanges ont également dû avoir lieu entre alliés<sup>1352</sup>.

Cet épisode fait ressortir le jeu diplomatique et les enjeux associés à différentes étapes d'une négociation, à commencer par celle du mandat des enceintes multilatérales. Il apparaît que dès la résolution qui porte création de l'OEWG, une préférence est marquée pour considérer les aspects juridiques, ce qui va permettre de concentrer l'attention sur la notion de *vide juridique* et le moyen de le combler. La difficulté d'adoption d'un programme de travail à la CD est précisément liée au fait que celui-ci serait déjà engageant. Par la suite, la rédaction du rapport final est cruciale. Les États opposés au « ban » anticipent évidemment l'utilisation qui sera faite des quelques lignes établissant qu'une majorité d'États plaide pour cette solution. L'appel au vote est sans doute la seule façon d'atténuer cet effet. L'Australie s'expose au sein de l'OEWG en ayant recours à cette action – et finalement le Guatemala parvient également à renforcer l'option du « ban » : certes, le vote rend les divisions saillantes, mais les promoteurs du « ban » peuvent se targuer de représenter une majorité décidée à engager des négociations.

En définitive, la manière dont se dissocient ces États à la fin de l'OEWG représente certainement une bonne nouvelle pour les promoteurs de l'initiative. C'est ce que semble indiquer finalement Alexander Kmentt lorsqu'il raconte cet épisode et conclut : « En même temps, cela apporta davantage de clarté : en votant contre le rapport, les États sous parapluie nucléaire commençaient à monter leur dossier pour rester en dehors des négociations. Les futures négociations du traité d'interdiction seraient conduites uniquement par ceux des États qui voudraient parvenir à une interdiction juridiquement contraignante »<sup>1353</sup>.

À partir du moment où l'opposition est marginalisée, le succès des négociations paraît en effet assuré.

---

<sup>1352</sup> On notera d'ailleurs que si l'Australie commence par parler au nom de 14 États, c'est en son seul nom qu'elle bloque l'adoption du rapport. Selon A. Kmentt, certains États de ce groupe ont été mal à l'aise de devoir voter le rapport final, comme le Japon qui s'est finalement trouvé contraint de s'opposer à un texte sur le désarmement (voir Alexander Kmentt, « The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons How It Was Achieved and Why It Matters », *op. cit.*, page 100).

<sup>1353</sup> Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons. How It Was Achieved and Why It Matters*, *op. cit.*, p. 101.

### 6.3.3. Le renforcement du soutien

L'évolution du positionnement des États vers une adhésion à l'interdiction résulte sans aucun doute d'une intense activité de lobbying à la fois des États et des ONG. C'est ce qui transparait dans les différentes activités des ONG, ainsi que les discours des États, et ce dont rendent compte également les acteurs et observateurs.

*Des délégations non gouvernementales.* Pour commencer, remarquons que l'OEWG octroie une place spécifique aux ONG, et une plus grande marge de manœuvre que dans les enceintes habituelles<sup>1354</sup>. Un militant de l'ICAN va jusqu'à parler de discussions « sur un pied d'égalité avec les délégations des États en séance plénière ! »<sup>1355</sup>. Dans la liste des interventions de chaque séance, certaines ONG prennent effectivement part au débat comme les délégations officielles. Une vingtaine de documents produits par les ONG sont enregistrés en tant que documents de la conférence – avec une cote spécifique toutefois (A/AC.286/NGO/\*). Il y a donc des voix supplémentaires pour soutenir l'interdiction.

L'ICAN mobilise ses militants. Elle organise une réunion le week-end précédant la session de mai. Daniel Högsta, le coordinateur de l'ICAN à l'époque, explique : « Il s'agira d'une opportunité pour les militants de l'ICAN du monde entier de se rassembler et de préparer la suite, d'élaborer des stratégies pour ce qui est à venir »<sup>1356</sup>.

À l'issue de la rencontre, Jean-Marie Collin, porte-parole de l'ICAN France publie un compte-rendu qui constitue l'une des rares sources écrites sur le sujet<sup>1357</sup>. Il met en exergue le fait que 130 militants et partenaires sont venus des « quatre coins du monde ». La diversité géographique des représentants affiliés à l'ICAN frappe également B. Potter qui se souvient : « Ce qui fut le plus impressionnant s'agissant de ces interventions fut la diversité des orateurs, dont un grand nombre était de jeunes gens d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Leur présence à l'OEWG et leurs discours bien

---

<sup>1354</sup> Sur ce point, voir le chapitre 2.

<sup>1355</sup> Luigi Mosca, « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) : l'avant et l'après », *Pressenza*, 20 juillet 2017, URL : <https://www.pressenza.com/fr/2020/07/traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires-tian-lavant-et-lapres/> (consulté « En cache », le 9 décembre 2020).

<sup>1356</sup> ICAN, « UN talks to prohibit nuclear weapons », *podcast*, 2016, partie VI « Risk and opacity », URL : <https://www.icanw.org/campaign-news/podcast-first-round-of-un-talks-to-prohibit-nuclear-weapons/> (consulté le 24 mai 2021).

<sup>1357</sup> Une recherche sur le compte Twitter de l'ICAN permet de retrouver des photographies et des commentaires qui permettent de compléter le récit de J-M Collin et de se faire une idée générale du déroulement de la réunion.

rôlés témoignaient de l'importance de l'investissement de l'ICAN et de ses partenaires pour la préparation de ces réunions »<sup>1358</sup>.

Il est évident que l'événement a été préparé en amont. L'ICAN qui a décrit la conférence de Vienne comme un tournant, veut certainement faire de l'OEWG un jalon décisif, celui de la mise à l'agenda de l'interdiction : « La réémergence de l'attention sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires a initié un processus de stigmatisation de ces armes. L'écrasante majorité des membres des Nations Unies ont rejeté ces armes de terreur et se sont engagées à combler le vide juridique afin de les interdire et les éliminer. Ils doivent utiliser chaque opportunité pour faire progresser cet agenda et développer de nouvelles mesures juridiques pour interdire ces armes comme les autres armes de destruction massive ont été prohibées »<sup>1359</sup>.

L'ICAN clôt son week-end de campagne avec le président de l'OEWG, l'Ambassadeur Thani Thongphakdi auquel elle présente l'état des adhésions à l'appel de l'ICAN auprès des parlementaires<sup>1360</sup>. Elle relaie via *Twitter* quelques messages du discours de l'Ambassadeur Thongphakdi : d'une part, sa reconnaissance du rôle des ONG dont il attend une « contribution active et constructive » et d'autre part, le fait que « l'impatience et la frustration augmentent. Quelque chose doit se produire »<sup>1361</sup>. Le travail des ONG est encouragé et reconnu, ne serait-ce que par la venue du président de l'OEWG.

L'engagement de l'ICAN pour cette échéance semble particulièrement important, ce qui s'explique en raison d'une part, de l'opportunité que représente une enceinte qui confère davantage de marge de manœuvre aux ONG et d'autre part, du contexte plus

---

<sup>1358</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p 91.

<sup>1359</sup> Mia Gandenberger and Ray Acheson, « UN working group on nuclear disarmament to begin tomorrow », OEWG Report, n°1, 21 février 2016, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2016/february/reports/10751-oewg-report-vol-2-no-1> (consulté le 24 mai 2021).

<sup>1360</sup> Voir par exemple Jessica Lawson, « Event: the growing movement to ban nuclear weapons », *RCW OEWG Report*, n°7 p. 5.

<sup>1361</sup> ICAN (@nuclearban), Twitter 2016, « Amb Thani Thongphakdi, Chair of #OEWG, underscores important role of civil society, looks forward to our active & constructive contribution », 1er mai 2016, 15h33, URL : <https://twitter.com/nuclearban/status/726766384940761088?s=20> (consulté le 20 mai 2021) et ICAN (@nuclearban), Twitter 2016, « There's a sense of growing impatience and frustration. Something has to happen" - #OEWG Chair Amb Thani Thongphakdi at ICAN », 1er mai 2016, 15h09, URL : <https://twitter.com/nuclearban/status/726766384940761088?s=20> (consulté le 20 mai 2021).

général marqué par l'échec de la RevCon du TNP, l'adhésion croissante à l'Engagement H et la dynamique portée à l'AGNU. L'enjeu est évident. Il s'agit de consolider le soutien à l'interdiction, comme le suggère le commentaire de Jean-Marie Collin à l'issue de la réunion de campagne de l'ICAN : « Après 2 jours d'ateliers, d'échanges, de discussions formelles et informelles, les militants d'ICAN étaient fin prêts pour aborder les diplomates et les convaincre de soutenir une interdiction des armes nucléaires lors de l'OEWG »<sup>1362</sup>.

Par ailleurs, l'ICAN a confirmé non seulement son rôle de coordination des ONG mais d'interlocuteur privilégié des États promoteurs du « ban ». Elle est présente dans les réunions de préparation de la stratégie en amont des échéances majeures comme celle qui réunit un petit groupe de diplomates, quelques experts indépendants et des représentants de l'ICAN, le 20 et 21 janvier 2016<sup>1363</sup>.

Cette solide organisation explique sans doute pourquoi les voies dissidentes ont été finalement marginalisées, car de manière assez surprenante, certaines ONG ne rallient pas l'idée du « ban », comme l'illustre l'interview d'Alyn Ware (PNND) mise en ligne sur *Youtube* le 23 mai 2016<sup>1364</sup>. Selon lui, un « ban » renforcerait l'interdiction déjà existante mais sans l'étendre à d'autres États. Il s'appliquerait seulement à ses signataires. Il pourrait créer une forme d'impulsion politique mais pas d'obligation juridique pour les EDAN et leurs alliés. Il préconise alors une « approche flexible », « un accord-cadre » en prenant exemple sur le changement climatique. Cette dissidence s'exprime également dans des documents de travail, comme celui présenté par l'*International Association of Lawyers Against Nuclear Arms* (IALANA)<sup>1365</sup> qui développe les inconvénients présentés par un traité d'interdiction. IALANA indique notamment que les États possesseurs ne le rejoindraient pas immédiatement et probablement pas à plus long terme car ils seraient réticents à signer un traité qu'ils

---

<sup>1362</sup> ICAN France, « Les partenaires d'ICAN réunis à Genève », URL : <http://icanfrance.org/reunion-partenaires-ican-geneve/> (consulté le 18 mai 2021).

<sup>1363</sup> Réunion du « groupe de Berkshire », voir Alexander Kmentt, « The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons », *op. cit.*, page 90.

<sup>1364</sup> Unfold Zero, « Interview Alyn Ware », URL : [https://www.youtube.com/watch?v=X7-ivUCuAtk&list=PLEEGRgpPO6TjSdsXqpc35kCJT\\_yWZW&index=5&t=0s](https://www.youtube.com/watch?v=X7-ivUCuAtk&list=PLEEGRgpPO6TjSdsXqpc35kCJT_yWZW&index=5&t=0s) (consulté le 9 décembre 2020).

<sup>1365</sup> « A Legal Instrument for the Prohibition and Elimination of Nuclear Weapons », document soumis par l'*International Association of Lawyers Against Nuclear Arms*, A/AC.286/NGO/12, 2 mai 2016. Voir en particulier les paragraphes 15, 16, 17.



n'ont pas négocié. Le document offre aussi un argumentaire sur le plan juridique en essayant de montrer dans quelle mesure ce traité pourrait être contre-productif. La conclusion du document reste cependant ouverte car l'ONG se dit prête à soutenir les États quelle que soit la voie finalement retenue.

Comme nous l'avons déjà évoqué, malgré l'adhésion à l'Engagement H, il est encore difficile de déterminer alors quels États adhèrent à l'idée d'une interdiction simple négociée sans les États possesseurs et lesquels seront prêts à soutenir concrètement le lancement de négociations. En revanche, il est possible d'identifier un petit nombre d'États qui constituent le cerveau de l'initiative, ou tout au moins son moteur. Ce sont évidemment les États auteurs de la résolution qui crée l'OEWG (Afrique du Sud, Autriche, Irlande, Mexique), ainsi que ceux qui co-parrainent celles-ci. Au-delà, la participation de certains États est saillante comme le raconte B. Potter : « [...], les représentants des Caraïbes et d'Amérique latine étaient particulièrement actifs et souvent éloquents, avec jusqu'à six ou sept diplomates de différents pays de la Communauté de l'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) prenant la parole de manière consécutive et plaidant tous énergiquement pour un traité d'interdiction »<sup>1366</sup>.

La Malaisie et le Costa-Rica qui ont été les principaux promoteurs de la NWC depuis les années 90 finissent par « s'aligner avec les avocats de l'interdiction »<sup>1367</sup>. Ils soumettent dès la session de février, un document de travail intitulé « Développer et renforcer les normes pour parvenir à et maintenir un monde sans armes nucléaires »<sup>1368</sup> dans lequel ils développent tous les éléments de la stratégie qui lie les CHAN à l'interdiction, en particulier l'articulation d'une étape de modification du discours depuis des considérations de sécurité vers une approche humanitaire, l'adoption d'un traité d'interdiction « du type de celui qui a été proposé par de nombreux États et par des organisations de la société civile comme l'*International Campaign to Abolish*

---

<sup>1366</sup> Voir en particulier William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p. 91.

<sup>1367</sup> *Ibid*, p. 90 et Alexander Kmentt, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons. How it was achieved and why it matters*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>1368</sup> « Développer et renforcer les normes pour parvenir à et maintenir un monde sans armes nucléaires », document de travail présenté par le Costa-Rica et la Malaisie lors de l'OEWG, A/AC.286/WP.13, 26 février 2016, URL : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/037/54/pdf/G1603754.pdf?OpenElement> (consulté le 20 avril 2022).

*Nuclear weapons* (ICAN) »<sup>1369</sup>. La modification de leur approche est confirmée par le fait qu'ils précisent que ce traité n'aurait pas besoin de contenir des mesures de vérification, ni d'inclure tous – ou même aucun – des États possesseurs d'armes nucléaires<sup>1370</sup>.

*Faire tomber les réticences.* Le ressort de l'*empowerment* est de nouveau activé. Les ENDAN sont incités à agir, notamment par les ONG qui leur intiment de « prendre le contrôle » et de choisir entre « continuer avec les mêmes approches comme dans le passé, et les mêmes résultats » ou « tenter quelque chose de nouveau, comme négocier un traité d'interdiction des armes nucléaires avec ou sans les États possesseurs et leurs alliés »<sup>1371</sup>. Le « ban » est présenté comme le seul moyen de « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire »<sup>1372</sup>. Dans les documents des ONG, le fait que le soutien à la NWC leur semble être la résistance principale, est perceptible. Les États qui ont adhéré aux déclarations CHAN mais pas encore rallié l'option du « ban » sont ceux qui restent fixés sur la NWC. C'est ainsi que *Wildfire* s'attache à opposer la NWC au « ban » et à montrer l'inanité de la première et l'utilité de la seconde. Entre aussi dans l'argumentaire pour le ban l'idée que celui-ci n'engendrerait pas de contrainte supplémentaire pour les ENDAN en matière de vérification. Cet argument est important, notamment dans le contexte de l'évolution des accords de garanties de l'AIEA et de l'adoption du protocole additionnel qui a été perçu comme une manifestation supplémentaire du caractère discriminatoire du régime du TNP, car ajoutant aux obligations de non-prolifération, sans contrepartie sur le volet désarmement<sup>1373</sup>.

*L'assimilation.* Plusieurs États continuent de constituer une opposition à l'interdiction lors des travaux. Le rapport final de l'OEWG rend d'ailleurs compte des

---

<sup>1369</sup> *Ibid*, paragraphe 14.

<sup>1370</sup> *Ibid*. Notons que ce document de travail offre un développement sur les norms en relations internationales en citant la définition de Katzenstein (P.J. Katzenstein, *The Culture of National Security*, Columbia University Press, New-York, 1996). Ce recours à la théorie des relations internationales dans un document de travail est inhabituel.

<sup>1371</sup> « Taking control: how non-nuclear weapons States can take forward multilateral nuclear disarmament negotiations », document soumis par *Wildfire*, A/AC.286/NGO/1, 24 février 2016, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/035/19/pdf/G1603519.pdf?OpenElement> (consulté le 20 avril 2022).

<sup>1372</sup> *Ibid*.

<sup>1373</sup> Sur les enjeux attachés aux garanties de l'AIEA et le prisme de la discrimination, voir chapitre 2.

propositions de l'approche progressive dans son annexe I<sup>1374</sup> mais il y est précisé, en note de bas de page, que celle-ci n'a pas fait l'objet d'un accord. Le corps du document mentionne également cette approche, ainsi que d'autres points de vues exprimés par les opposants au « ban » mais toujours de manière à les écarter, soit en les plaçant en dernier par exemple sur une question donnée, soit en apportant la contradiction. Par exemple, le paragraphe n°27<sup>1375</sup> consigne que « plusieurs États » ont souligné qu'il fallait prendre en compte le contexte international pour l'élaboration de mesures de désarmement. Le paragraphe suivant indique « de nombreux États ont néanmoins souligné que, s'agissant des armes nucléaires, la sécurité collective devrait primer sur la sécurité nationale »<sup>1376</sup>. Ce rapport final explicite les différentes options mais insiste sur celle de l'interdiction qui se trouve renforcée même par l'énumération des autres options car plusieurs sont dites pouvoir être articulées avec une interdiction. C'est le cas en particulier de la convention globale sur les armes nucléaires dont le rapport dit que nombre de soutiens à une telle négociation « se sont également dits favorables à l'idée de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires » et de la formule dite hybride de négociation d'une interdiction immédiate complétée ultérieurement par des protocoles (§39).

Cette assimilation des différentes options se produit progressivement pendant les travaux, au fil des discours et de la présentation de documents de travail. Par exemple, dans certains discours, l'interdiction est présentée comme une composante de la logique des « building blocks ». En fin de compte, tout semble converger vers l'interdiction. Les promoteurs de celle-ci parviennent à assimiler les alternatives, sur le plan des idées et concrètement en engrangeant de nouveaux soutiens.

*Le transfert du soutien vers l'AGNU.* Quelques semaines plus tard, lors de la première commission de l'AGNU, les quatre États auteurs de la résolution qui avait donné naissance à l'OEWG en présentent une nouvelle mais cette fois-ci : « Décide d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la

---

<sup>1374</sup> Annexe I « Mesures proposées dans le cadre de l'approche progressive », Rapport final de l'OEWG, pp. 22 et 23.

<sup>1375</sup> Rapport final de l'OEWG, p. 8. La référence donnée ici est celle de la version finale mais ces paragraphes apparaissent dans la version révisée du 15 août également.

<sup>1376</sup> Rapport final de l'OEWG, paragraphe n°28, p. 8.

négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète [...] »<sup>1377</sup>

En première commission, la résolution est co-parrainée par 34 États, adoptée avec 123 votes OUI, 38 NON et 16 abstentions<sup>1378</sup>. Les récits de cette séance rendent compte de la réaction de la majorité constituée par les votes positifs : « Le 27 octobre, la salle de conférence n°4 se remplit d'acclamations au moment de l'adoption de la résolution L.41<sup>1379</sup> » ou encore « Lors que les résultats de vote sont présentés à l'écran, les applaudissements emplissent la salle de conférence, les représentants de la société civile et de nombreux diplomates manifestent leur joie<sup>1380</sup> ».

L'adoption de cette résolution aurait-elle pu se produire sans les travaux de l'OEWG ? William Potter estime que le soutien à l'interdiction était tel qu'en l'absence de recommandation de l'OEWG, la suite des événements aurait sans doute été la même que celle qui s'est produite suite à l'adoption de cette recommandation au paragraphe 67 du rapport final de l'OEWG<sup>1381</sup>. Une résolution demandant des négociations aurait de toutes manières été introduite à la première commission. Effectivement, à la fin des travaux, le soutien au « ban » s'est renforcé. En revanche, sans les travaux de l'OEWG, le score qu'aurait alors fait la résolution pour la négociation du TIAN aurait peut-être été bien moins élevé. Il n'est pas certain que les États promoteurs de l'interdiction auraient même pris le risque de présenter une telle résolution sans s'assurer du soutien qui lui serait apporté.

### **Conclusion 6.3.**

Ce second OEWG a bien joué un rôle d'entonnoir : au début de l'OEWG plusieurs options coexistent, et à la fin, une seule est présentée comme viable. La principale explication de cette évolution se trouve dans la stratégie et les actions convergentes de plusieurs acteurs, que ce soit sur le plan de la communication ou au

---

<sup>1377</sup> « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/71/L.41, 14 octobre 2016, paragraphe 8.

<sup>1378</sup> Afrique du Sud, Autriche, Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Kenya, Liechtenstein, Malawi, Malte, Mexique, Namibie, Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Samoa, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

<sup>1379</sup> Ray Acheson, « Nuclear weapons », *First Committee Monitor*, n°5, 31 octobre 2016, page 5.

<sup>1380</sup> Alexander Kmentt, « The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons », *op. cit.*, p.104.

<sup>1381</sup> William Potter, « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *op. cit.*, p. 92.

niveau diplomatique, pour réduire l'opposition, soit en l'assimilant, soit en la privant de légitimité par de multiples moyens. L'assimilation s'est produite en parallèle d'un travail de persuasion pour faire tomber les réticences. L'assimilation participe finalement du travail de persuasion. Le résultat est le même du point de vue du promoteur de la cause. Il diffère davantage pour celui qui adhère finalement à celle-ci car il n'a pas nécessairement besoin de changer de position. Présenté comme une étape vers une NWC, le « ban » est devenu acceptable par plusieurs États qui n'auraient sans doute pas accepté de modifier leur positionnement fondamental en renonçant à la NWC pour embrasser la perspective du « ban ». L'idée que les deux traités ne se présentaient plus comme des alternatives mais comme complémentaires a sans doute grandement favorisé l'obtention de ce résultat. En rejoignant le soutien au TIAN, tout en conservant l'objectif d'une NWC, les États du NAM préservent cette partie de leur identité<sup>1382</sup>.

## Conclusion du chapitre 6

Nous avons pu voir au cours de ce chapitre comment s'est opérée la mise à l'agenda de l'interdiction. Plusieurs voies sont ouvertes et des points d'ancrage sont posés pour permettre la progression de chacune. Une première voie est celle de l'AGNU et des OEWG qui permet d'envisager alors deux options de négociations l'une à l'AGNU et l'autre dans un forum ad hoc. Chacune de ces options a connu au moins un précédent (cf. chapitre 2). La deuxième voie est celle du TNP mais c'est une impasse, car évidemment l'interdiction ne pourra pas y être opérationnalisée. Il ne s'agit d'une voie que dans la mesure où les promoteurs de l'interdiction peuvent espérer institutionnaliser le soutien à cet objectif au sein du processus d'examen.

Or, pendant un certain temps, ces voies ne sont pas encore explicitement celles de l'interdiction. En réalité, jusqu'aux négociations même du TIAN subsiste une ambivalence concernant le sujet à l'agenda. Si la résolution L.41 prévoit la négociation d'un « instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires », sa formulation intègre l'objectif d'une élimination complète, laissant encore planer l'idée que l'interdiction pourrait prendre la forme d'une NWC et non d'un *ban*.

---

<sup>1382</sup> Telle que véhiculée dans les discours, la position du NAM lors de l'AGNU 2020 confirmait que l'objectif de la NWC reste au cœur du positionnement de ses membres sur le désarmement nucléaire.

Comme cela se comprend à la lecture de récits de certains acteurs de l'initiative, il s'agissait de ne pas restreindre trop tôt les options, de ne pas mettre fragiliser la mobilisation autour des CHAN. Tout au long de la période qui s'étend autour des conférences CHAN, les points d'ancrage qui sont solidement fixés grâce à cette mobilisation sur le sujet des CHAN ne sont pas ouvertement et exclusivement des jalons de l'interdiction. La mise à l'agenda formelle est celle d'une initiative pour « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » et non celle de l'interdiction. Les prohibitionnistes n'avancent pas tout à fait masqués puisqu'ils poussent l'idée du *ban* dans plusieurs enceintes. Cependant, ils sentent bien qu'il est inconcevable de l'imposer directement et prématuré d'obtenir les soutiens nécessaires.

Pourtant, l'interdiction est à l'agenda. Comment circonscrire plus précisément les mécanismes à l'œuvre tandis que l'interdiction n'est ni à l'agenda formel, ni à l'agenda systémique. Elle a en effet dépassé ce stade sans pour autant être à l'agenda formel multilatéral. Elle est un sujet à l'agenda de discussions informelles qui sont l'antichambre des négociations. Pour préciser la pensée, il serait intéressant de concevoir un stade intermédiaire entre l'état flottant de l'agenda systémique et l'attribut décisif de l'agenda formel. Quand l'interdiction est discutée au sein d'un OEWG sans figurer tel quel à l'ordre du jour, quel est son statut ?

La difficulté à qualifier cet entre-deux est lié à l'équivoque de la nature des discussions de l'OEWG. Si a posteriori, il a été rapidement évident que le second OEWG a constitué une enceinte de pré-négociation, il n'est pas certain que cet objectif fut saisi pour tous les participants. Et l'interdiction ne s'est trouvée à l'agenda que par le biais de la fonction d'entonnoir que l'OEWG a rempli.

La difficulté à décrire les différents stades de la mise sur agenda tient sans doute en partie à cette dimension multilatérale car, pour les promoteurs de l'interdiction, il s'agit à la fois de rendre possible le processus que ce soit à l'ONU ou en dehors, et de faire en sorte que l'interdiction parvienne à l'agenda des États dont le soutien est nécessaire pour que le sujet parvienne à l'agenda formel et même à l'agenda réel ou actuel. En effet, d'une certaine manière, l'interdiction n'a pas été placée en tant que telle à l'agenda formel avant la décision de convoquer une conférence de négociation. Finalement, si l'on s'en tient strictement au sujet de l'interdiction, il apparaît que la

décision a été prise sans mise à l'agenda formel explicite avant la décision d'organiser une conférence de négociation prise avec l'adoption de la résolution L.41 à l'AGNU en 2016.





## CONCLUSION

---

L'énigme de la conclusion du TIAN, telle que nous l'avons définie pour nos travaux, se concentre sur une mobilisation collective qui n'allait pas de soi. La mobilisation que nous avons observée est celle d'organisations (des États, des OI, des ONG) mais également celle d'individus au sein de ces organisations, en tant que représentants de celles-ci et agissant parfois en dehors de cette fonction de représentation, au sein d'un réseau transnational d'entrepreneurs de normes ancré dans les enceintes multilatérales.

### *Choix méthodologiques et premières conclusions*

Pour résoudre l'énigme du TIAN ainsi posée, nous avons rapproché le processus qui y a conduit, de ceux qui avaient présidé à la conclusion des conventions d'Ottawa sur les MAP et d'Oslo sur les BASM. Tenant compte de la littérature portant sur ces initiatives dites de DH, et du récit des promoteurs de celle sur les CHAN, nous avons décidé de nous concentrer sur le rôle du cadrage et plus précisément celui du cadrage humanitaire. De là, s'est posée la question de la méthodologie : de quelle manière était-il possible de circonscrire ce rôle ? Nous y avons répondu de deux manières.

Dans un premier temps, nous avons replacé la mobilisation dans un contexte plus large qui permettrait de comprendre les conditions de son émergence, en puisant alors au-delà de l'analyse des cadres dans les deux approches qui l'ont précédée : la mobilisation des ressources et le processus politique. Il est apparu que les acteurs ont été guidés par la perception d'une ouverture politique, d'une situation favorable à l'engagement d'une action, tenant compte notamment de la vague d'effervescence abolitionniste de la fin des années 2000 au cours de laquelle est née l'ICAN. Le changement d'attitude des États-Unis sur la question du désarmement sous l'impulsion de l'administration Obama a compté dans les calculs des promoteurs de l'initiative et

dans les adhésions au cours de celle-ci<sup>1383</sup>. La reprise de la formule du « monde libéré des armes nucléaires » ou « monde sans arme nucléaire » par des responsables politiques d'EDAN notamment a été lue comme l'intégration du « zéro » dans le discours dominant.

Par ailleurs, il est apparu que les enceintes onusiennes traitant de désarmement nucléaire, en particulier le processus d'examen du TNP et l'AGNU, ont favorisé le démarrage et le déploiement de cette initiative, à différents niveaux. En premier lieu, elles ont permis la rencontre et la coopération des acteurs. Les ONG font partie de cet écosystème de telle sorte qu'elles sont habituées à y travailler. Les autres acteurs sont également familiarisés avec leur présence et parfois même habitués à coopérer avec elles. Ensuite, l'importance routinière du langage dans ces espaces a permis à la stratégie de cadrage de fonctionner efficacement. La diffusion rapide du cadrage s'explique en partie par le règne de pratiques langagières spécifiques, notamment celle du langage agréé – les États sont exercés à reprendre du langage. Sur ce point, remarquons que l'initiative a su tirer parti du poids de la structure sur les comportements tout en parvenant à s'en affranchir quand elle a rassemblé des États qui ne se trouvent que rarement dans ce type de dynamiques convergentes.

Dans un second temps, l'évaluation du rôle du cadrage a reposé sur l'observation de sa diffusion et de la manière dont les acteurs se sont approprié le cadrage. Cette observation a été confrontée à l'évolution de la mobilisation, mesurée notamment à partir de l'adhésion des États aux textes emblématiques de l'initiative CHAN. Il a ainsi été possible d'attribuer aux différents espaces utilisés par les acteurs des fonctions distinctes, essentiellement de diffusion du cadrage et de mobilisation. Les conférences CHAN ont permis de diffuser le cadrage dans ses différentes dimensions. À cet égard, chacune des trois conférences a assumé une fonction légèrement différente, la première (Oslo, mars 2013) étant centrée sur le cadrage de diagnostic, la seconde (Nayarit, février 2014) ouvrant la voie au pronostic et la dernière (Vienne, décembre 2014) le confirmant plus directement. Les démarches au sein de l'ONU semblent avoir prolongé cette partie du processus de mobilisation : en particulier, l'adhésion aux déclarations CHAN et le

---

<sup>1383</sup> Il semble nécessaire de distinguer en quoi les ouvertures et les opportunités favorisent d'une part l'émergence de l'initiative et d'autre part, le recrutement et la mobilisation. Dans notre travail, nous avons parfois posé la question sans opérer cette distinction car nous considérons que le lancement de l'initiative fait partie de la mobilisation.

vote de certaines résolutions présentées à l'AGNU ont contribué à renforcer l'engagement des acteurs mobilisés et à verrouiller leur soutien.

S'agissant du processus de cadrage dans son ensemble, notre travail s'est concentré sur la phase de diffusion plutôt que sur l'élaboration<sup>1384</sup>. L'attention portée à la diffusion a permis de regarder attentivement la manière dont elle s'est faite dans les espaces spécifiques des conférences CHAN à Oslo, à Nayarit et à Vienne. Pour ce faire, nous avons étudié les discours ainsi que les présentations et les images. Au-delà des matériaux écrits et des documents mis en ligne, des discours, des comptes-rendus ou procès-verbaux de réunions, nous avons pu nous servir des vidéos des conférences et d'enregistrements audio. Nous avons recherché les photographies qui apportaient de nouvelles pièces pour reconstituer un puzzle parfois loin d'être complet. Ce travail d'enquête empirique s'est fondé aussi sur les connaissances acquises lors d'observations dans des réunions et des forums d'ONG.

Sur le plan de la méthodologie, nous souhaitons revenir sur celle que nous avons élaborée pour travailler plus précisément sur l'évolution de la mobilisation au regard de celle du cadrage. Le langage a été central dans l'initiative, du fait de sa stratégie de cadrage et de son inscription dans des enceintes diplomatiques dans lesquelles chaque mot compte. Le caractère essentiel du langage a conduit à en faire le pivot de la méthodologie avec l'examen minutieux des documents officiels de différents types : les discours des États lors des réunions à l'ONU, les documents soumis et conclus dans le cadre du processus d'examen du TNP, les projets de résolutions présentés en première commission de l'AGNU. La lecture du travail réalisé par plusieurs équipes de recherche sur l'Assemblée générale<sup>1385</sup> a été décisive dans le choix de considérer ces documents comme les supports d'un travail académique. Nous avons ainsi observé la diffusion des marqueurs CHAN dans les textes présentés par les États et dans les discours. Cela nous a permis de caractériser la diffusion du cadrage. En parallèle, nous avons suivi l'évolution de la mobilisation à travers différents indicateurs, en prenant appui

---

<sup>1384</sup> Nous avons toutefois touché aussi à la question de l'élaboration, en constatant l'existence d'un répertoire discursif de l'abolition nucléaire dans lequel les acteurs ont pu puiser.

<sup>1385</sup> Voir notamment, Guillaume Devin, Benoît Martin, et Marie Saiget, « Chapitre 4. De quoi parle-t-on à l'Assemblée ? », *op. cit.* La difficulté était d'accorder une légitimité sur le plan académique à un travail portant sur un type de document sur lequel nous avons travaillé en tant que chargée de mission dans l'administration, dans le but de contribuer à l'élaboration des positions de la France dans les enceintes multilatérales. La posture est différente. Le prisme d'analyse également.

notamment sur la résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Cela a confirmé qu'après avoir engrangé rapidement de nouvelles adhésions, l'initiative a perdu une partie de son soutien une fois que l'objectif prohibitionniste a été ouvertement endossé. Finalement, nous avons pu rapprocher ces observations pour mettre en évidence la communication entre les deux espaces considérés, à l'ONU et hors ONU, le rôle mobilisateur des conférences CHAN et affiner notre appréhension de rôle du cadrage humanitaire.

### *Circonscrire le cadrage humanitaire*

Avant de poursuivre les conclusions concernant le rôle du cadrage humanitaire, revenons sur son contenu pour interroger ce que recouvre ce qualificatif, car contrairement à ce que ce dernier pourrait laisser penser, le cadrage n'a pas été limité à façonner un discours sur les aspects humanitaires. Pour commencer, précisons qu'au cours de cette initiative, le cadrage n'a porté sur les conséquences en termes humanitaires d'un emploi de l'arme nucléaire que dans sa dimension de diagnostic. Compte tenu de leur fonction, le pronostic et l'incitation à l'action n'avaient pas à revenir sur cette question. Or, finalement, même dans sa dimension de diagnostic, le cadrage n'a pas été porté uniquement sur les conséquences d'un emploi de l'arme nucléaire. Il a notamment intégré très tôt la notion de risque en insistant sur les possibilités d'accident, de mauvaise interprétation, etc. Ce volet du cadrage peut être analysé comme une manière de rendre le risque tangible, de planter la graine de la peur, de contribuer au sentiment d'urgence et *in fine* de mobiliser. Étroitement liée à la dimension humanitaire, la dimension juridique a été plus irrégulièrement convoquée mais reste centrale dans le cadrage. Le CICR a fait de l'incompatibilité des armes nucléaires et du DIH un axe important de son discours, mais c'est plus particulièrement la formule du « vide juridique » qui, au sein du cadrage de diagnostic, a créé un point d'appui pour celui de pronostic et pour l'interdiction.

En définitive, pour rendre compte des mécanismes engagés de manière plus précise, nous distinguons d'une part un cadrage CHAN et d'autre part un cadrage humanitaire. Le cadrage CHAN porte spécifiquement sur les conséquences en termes humanitaires, sanitaires et environnementaux. Le cadrage humanitaire est plus large. Il

intègre dans son diagnostic les CHAN et d'autres thématiques. Il couvre aussi les cadrages de pronostic et motivationnel. Ainsi, le cadrage CHAN serait une partie du cadrage humanitaire et ce dernier pourrait être conçu comme constituant le support des stratégies des processus de DH. Ce cadrage serait dit « humanitaire » dans la mesure où il fonde la stratégie des processus de « DH » mais ne se limite pas à cette dimension.

Marquer une séparation entre ces deux notions permet de mieux comprendre comment l'initiative a fonctionné et de souligner le caractère stratégeste de ce type de cadrage. Ainsi, le cadrage de pronostic, centré sur l'interdiction, fait partie intégrante du cadrage humanitaire. Notons toutefois que, sans les efforts de plusieurs acteurs pour placer des jalons à l'ONU, le seul cadrage de pronostic aurait sans doute été vain pour mener à un traité d'interdiction ; la connaissance des ressorts institutionnels et l'expertise diplomatique qui ont conduit à la mise à l'agenda formel de l'interdiction a été déterminante. Sans cela, la mobilisation se serait sans doute rapidement étiolée. Le maintien du tempo était décisif. Pendant plusieurs mois, le cadrage de pronostic est resté évasif ou tout au moins n'a jamais été univoque. Si bien que le cadrage motivationnel s'est développé sans point de fixation définitif. Cela explique pourquoi le volet *empowerment* s'est révélé aussi marqué. Il s'agissait de faire en sorte que l'action (agir) apparaisse comme une solution au problème diagnostiqué. Le fait que les cadrages de pronostic et motivationnel n'aient pas été figés a constitué l'une des clefs de la mobilisation. Cette ouverture était nécessaire pour recruter et faire adhérer.

Un autre paramètre crucial a été la mise en jeu d'un cadre d'injustice, non seulement à travers la mise en exergue des victimes comme lors des précédents processus de DH mais aussi en exacerbant le ressentiment existant, en actionnant une représentation du monde opposant les dominants et les dominés. En cela, l'initiative CHAN se distingue des précédentes et demande à être analysée comme une contestation de l'hégémonie dans les enceintes multilatérales.

### *Le rôle du cadrage humanitaire*

Les promoteurs de l'initiative sur les CHAN ont mis en avant l'importance d'une évolution du langage dans leur stratégie destinée à faire évoluer la norme concernant les armes nucléaires. L'idée de renforcer la perspective des conséquences humanitaires

visait selon eux à faire changer la manière dont les armes nucléaires sont conçues. Certains ont précisé qu'il s'agissait de renverser la charge de la preuve. D'autres ont davantage souligné la volonté de changer les termes de la conversation pour modifier les rapports de force, mettant en avant l'idée que celle-ci était « dominée » par certains acteurs et certaines idées.

Notre observation conduit à penser que la première fonction de ce cadrage a été de fédérer autour d'une thématique de portée universelle, difficilement opposable. Or cela a été particulièrement nécessaire dans le contexte des enceintes multilatérales, aux pratiques routinisées et aux positionnements relativement figés, notamment par les appartenances à des groupes et par leur dimension politique. Les discours des États dans ces enceintes donnent l'impression que le désarmement nucléaire est un objectif auquel tous adhèrent. La pression sur cette thématique au sein du processus d'examen du TNP en a fait un invariant, un passage obligé de tout discours. En détaillant les positionnements, il apparaît cependant que cette acceptation de faire du désarmement nucléaire un objectif recouvre différentes réalités. Même les États qui font plus précisément la promotion de l'abolition, ne le font pas nécessairement pour les mêmes motifs. Leurs attentes et leurs recommandations ne sont pas identiques. Ce qui explique pourquoi l'aplanissement des différences et des divergences était un préalable que le cadrage humanitaire a rendu possible. Ce constat rejoint le propos de Gabriel Contamin lorsqu'il écrit que « [...] ce que révèle l'analyse au plus près de certaines mobilisations, c'est que ce qui fait tenir une mobilisation, c'est moins un alignement des cadres que des formes d'occultation des désalignements. En ce sens, l'essentiel n'est pas tant qu'il y ait alignement des cadrages, mais que le désalignement puisse être suffisamment occulté pour qu'on puisse faire croire à un tel alignement »<sup>1386</sup>.

Ainsi, le cadrage humanitaire a contribué à la mobilisation par le rassemblement. Il a permis la création d'une identité commune dans un paysage marqué à l'inverse par des affirmations d'identités distinctes à travers l'affichage de positions sur le désarmement nucléaire, ce dont rend compte la notion de diplomatie du désarmement. Cette identité commune s'est aussi formée par le biais d'un cadrage d'attribution antagoniste qui a été particulièrement marqué à certaines étapes de l'initiative. Une

---

<sup>1386</sup> Jean-Gabriel Contamin, « Analyse des cadres », in Olivier Filieule *et. al.*, Dictionnaire des mouvements sociaux, *op. cit.*, p. 49.

forme de communauté d'identité s'est également mise en place à travers l'amplification des victimes, la désignation des États possesseurs et plus généralement des États sous parapluie nucléaire comme tenant l'humanité en otage.

Nous avons également constaté que certains représentants de l'ICAN insistaient sur leur propre statut de victime d'une stratégie de dénigrement et de marginalisation de certains EDAN condescendants à leur égard. Au titre du renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe, il faut enfin souligner la dimension morale de l'initiative et du cadrage quand ses promoteurs se font non seulement entrepreneurs de norme mais aussi plus précisément de morale, décidant de ce qui est bien ou mal. Tous ces facteurs d'un cadrage identitaire contribuent à rassembler et aussi à légitimer l'initiative et ses promoteurs.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'adoption du langage CHAN était engageante. Une fois que les États adoptent le langage sur les CHAN, ils ne reviennent pas en arrière. Cela n'a pas empêché la démobilisation au moment où l'initiative a commencé à s'engager plus franchement dans la voie de l'opérationnalisation et de l'interdiction. Toutefois, la manière dont certains acteurs se sont détachés de l'initiative a montré qu'ils se sentaient engagés, puisque tout en refusant l'évolution vers l'interdiction, la plupart de ces États continuaient d'afficher la perspective humanitaire dans leur discours et de porter *de facto* l'initiative sur les CHAN. En ce sens, la stratégie fondée sur le cadrage CHAN a bien eu un effet normatif mais limité au discours.

### *Poursuite des travaux de recherche*

Au cours de cette thèse, nous avons cherché à répondre à une question, tout en identifiant des cadres théoriques qui pourraient servir à poursuivre d'autres pistes de recherche qui demanderont certainement pour une part à être menées de manière collective.

Premièrement, en poursuivant sur le cadrage de cause, il nous semblerait utile de prendre pour objet l'initiative sur les CHAN, tout en adoptant une perspective plus resserrée sur la phase amont de définition du cadrage. Il s'agirait notamment d'entrer dans une compréhension plus fine des mécanismes de la résonance des cadres, en particulier entre les processus de DH et de mobiliser davantage la notion de cycles de

protestation. Il serait intéressant de comprendre comment le militant participant à la définition du cadrage – que l’on pourrait désigner en tant que cadreur, définit ce qui va permettre cette résonance chez ceux qu’il cherche à mobiliser. Une analyse de contenu pourrait être réalisée sur un corpus de textes de chacun des trois processus de DH et intégrer progressivement d’autres corpus, afin de progresser dans la compréhension de la résonance des cadres.

Deuxièmement, nous souhaiterions revenir sur le rôle des émotions dans les mobilisations, encore une fois en portant notre regard sur des phases précédant celles que nous avons analysées au cours de cette thèse. Il s’agirait de comprendre quelle place occupent les émotions dans la conception des stratégies des ONG, à travers une série d’entretiens notamment. Ensuite, ce travail nous semblerait devoir être complété par une enquête sur le rôle des émotions dans l’engagement antinucléaire, sur le modèle de celle réalisée par Christophe Traïni au sujet de la cause animale<sup>1387</sup>. Cette enquête permettrait de contribuer aussi à la littérature sur les trajectoires militantes<sup>1388</sup>.

Enfin, tout le travail réalisé sur la diffusion du cadrage et l’adoption des langages dans ces enceintes multilatérales a conduit à repérer une autre boîte noire, celle de l’appropriation du langage et de la diffusion des idées parmi les États. Au regard d’éléments empiriques, nous avons émis des hypothèses qui demandent à être explorées comme celle de l’adoption de positions par le biais de groupes régionaux. Or sans une analyse des mécanismes impliqués dans la décision des États de rallier l’initiative CHAN, et d’adopter les langages associés, l’idée de diffusion du cadrage donne l’impression que celle-ci fonctionne comme une sorte de contagion<sup>1389</sup>. Cette recherche se concentrerait sur ce qui se produit entre une réunion multilatérale et l’évolution de la position d’un État. Elle viserait plus généralement à répondre à la question du rôle des enceintes multilatérales dans l’évolution des normes en matière de désarmement nucléaire.

---

<sup>1387</sup> Christophe Traïni, « Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant », *Politix*, n° 93, 2011, p. 335-358.

<sup>1388</sup> Un travail d’une plus grande envergure pourrait être menée au sujet des militants antinucléaires en France, sur le modèle du travail de Sylvie Ollitrault. Voir Sylvie Ollitrault, *Militer pour la planète, sociologie des écologistes*, Rennes, PUR, 2008, 226 pages.

<sup>1389</sup> Ce à quoi contribue aussi le recours à l’image de l’effet boule de neige.



## BIBLIOGRAPHIE

---

La bibliographie est composée de cinq catégories de documents : 1. Les ouvrages, ouvrages collectifs et thèses ; 2. Les chapitres d'ouvrages ; 3. Les articles de revues ; 4. Les rapports de recherche et études ; 5. Les articles de presse généraliste. Elle est suivie d'un recueil des autres sources documentaires comprenant en particulier des textes juridiques, la communication des États, des OI et des ONG, ainsi que toute la production entourant les réunions dans les enceintes onusiennes et les conférences CHAN.

### *1. Ouvrages, ouvrages collectifs et thèses*

ACHESON Ray, « Banning the Bomb, Smashing the Patriarchy », *Rowman & Littlefield Publishers*, 2021, 438 p.

ACTON James, *Low numbers. A practical path to deep nuclear reductions*, Carnegie Endowment for international peace, 2011, 83 p.

ALBERQUE William, *The NPT and the origins of NATO's nuclear sharing arrangements*, *Proliferation Papers*, n°57, février 2017, 58 p.

ANDERS Gunther, « Hiroshima est partout », *Seuil*, 2008, 528 p.

BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, « Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale », *Presses de la FNSP*, Dalloz, 1999, 249 p.

BALZACQ Thierry, CHARILLON Frédéric et RAMEL Frédéric, « Manuel de diplomatie », *Presses de Sciences Po*, 2018, 400 p.

BECKER Howard, *Outsiders, Etudes de la sociologie de la déviance*, Editions Métailié, 1985, 250 p.

BEZES Philippe, PALIER Bruno, SUREL Yves (dir.), « Process-tracing. Les chemins de la causalité », *Revue française de science politique*, 68:6, 2018, 222 p.

BISWAS Shampa, *Nuclear Desire: Power and the Postcolonial Nuclear Order*, University of Minnesota Press, 2014, 304 p.

BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques* (3<sup>e</sup> édition), p. 58-67, *Presses de Sciences Po*, 22 décembre 2010, 776 p.

BOUTHERIN Grégory, *La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive*, La documentation française, 2007, 540 p.

BURFORD Lyndon, *National Identity and Nuclear Disarmament Advocacy by Canada and New Zealand*, A thesis submitted in fulfilment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy in Politics and International Relations, Université d'Auckland, septembre 2016, 305 p.

CAZENAVE Bruno, GARBE Emmanuelle, et MORALES Jérémy, « Le management des ONG », *collection Repères, La Découverte*, 2020, p. 67-68.

COHEN Avner, *Israel and the bomb*, Columbia University Press, 1998, 470 p.

COHEN Robin, RAI Shirin M. (dir.), *Global social movements*, London, The Athlone Press, 2000, 207 p.

COMBACAU Jean, SUR Serge, *Droit international public*, Montchrestien 6<sup>ème</sup> édition, 2004, p. 684.

DEVIN Guillaume, PETITEVILLE Franck, et TORDJMAN Simon (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies*, Presses de Sciences Po, 2020, 300 p.

DUFOURNET Hélène, *Gouverner sans choisir : entre contrainte morale et réalisme politique. L'engagement français dans le processus d'interdiction des armes à sous-munitions (2003-2008)*, thèse de doctorat, sous la direction de Jacques Commaille, soutenue en 2011, 425 p.

EVANS Gareth, *Incorrigible Optimist: A Political Memoir*, Melbourne University Press, 2017, 416 p.

FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian, PECHU Cécile (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 2009, 651 p.

FURET Marie-Françoise, « Le désarmement nucléaire », *Editions Pedone*, 1973, 303 p.

HARRIES Matthew, *The Role of Article VI in Debates About the Nuclear Non-Proliferation Treaty*, Thesis for the degree of Doctor of Philosophy, Department of War Studies, King's College London, septembre 2013, 282 p.

INTONDI Vincent J., *African Americans Against the Bomb. Nuclear Weapons, Colonialism, and the Black Freedom Movement*, Stanford University Press, 2015, 224 p.

JASPER James M., « The art of moral protest: Culture, Biography, and Creativity in Social Movements », *University of Chicago Press*, 1998, 530 p.

KECK Margaret E. et SIKKINK Kathryn, *Activists beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, Cornell University Press, 1998, 228 p.

KMENTT Alexander, *The Treaty Prohibiting Nuclear Weapons: How It Was Achieved and Why It Matters*, Routledge, 2021, 272 p.

LUCKEN Michael, *Hiroshima. Les images sources*, Hermann histoire, 2008, 198 p.

NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Repères La Découverte, 2019, 128 p.

OGILVIE-WHITE Tanya et SANTORO David, *Slaying the Nuclear Dragon: Disarmament Dynamics in the Twenty-First Century*, University of Georgia Press, 2012, 360 p.

OLLITRAULT Sylvie, *Militer pour la planète, sociologie des écologistes*, Rennes, PUR, 2008, 226 pages.

POULIOT Vincent, *L'Ordre hiérarchique international*, Presses de Sciences Po, collection Relations internationales, 2017, 200 p.

ROCHE Nicolas, *Pourquoi la dissuasion?*, Presses universitaires de France, 2015, 562 p.

ROTBLAT Joseph (dir.), *A Nuclear-Weapon-Free World: Desirable? Feasible?*, Routledge, 1993. 254 p.

SCHLOSSER Eric, *Command and Control: Nuclear Weapons, the Damascus Accident, and the Illusion of Safety*, Penguin Press, 2013, 632 p

SHEA Thomas, *Verifying Nuclear Disarmament*, Routledge, 2018, 240 p.

SMITH Jennifer (dir.), *The Antinuclear Movement*, American Social Movements, Greenhaven Press, 2003, p.11.

SNOW David, DELLA PORTA Donatella, KLANDERMANS Bert, MCADAM Doug, *The Wiley-Blackwell Encyclopaedia of Social and Political Movements*, 2013, 1552 p.

SUR Serge, *Relations internationales*, Montchrestien ,4ème édition, 2006, 580 p.

TANNENWALD Nina, *The Nuclear Taboo: The United States and the Non-Use of Nuclear Weapons since 1945*, Cambridge University Press, 2007, 472 p.

TAUBMAN Philip, *The Partnership. Five Cold Warriors and Their Quest to Ban the Bomb*, Harper, 2012, 496 p.

TERTRAIS Bruno, *Le marché noir de la bombe*, Buchet Chastel, 2009, 262 p.

TRAÏNI Christophe, *Émotions... Mobilisation*, Presses de Science Po, 2009, 304 p.

WITTNER Lawrence, « Confronting the Bomb: A Short History of the World Nuclear Disarmament Movement », *Stanford University Press*, 2009, 272 p.

## 2. Chapitres d'ouvrages

ACHESON Ray, « Revolt and resistance », in *Civil Society Engagement in Disarmament Processes - The Case for a Nuclear Weapons Ban*, United Nations, 2017, p. 63-73.

AGRIKOLIANSKY Éric, « Les usages protestataires du droit », in AGRICOLIANSKY Éric, SOMMIER Isabelle, FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, La Découverte, 2010, p. 225-243.

BATTISTELLA Dario, CORNUT Jérémie, BARANETS Élie, « Chapitre 6. La perspective transnationaliste », in BATTISTELLA Dario, CORNUT Jérémie, BARANETS Élie, *Théorie des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2019, p. 205-242.

BURGESS Stephen et KASSENOVA Togzhan. « The Rollback States South Africa and Kazakhstan », in *Slaying the Nuclear Dragon: Disarmament Dynamics in the Twenty-First Century*, University of Georgia Press, 2012, p. 85-117.

CARRETTE Jeremy, « The Paradox of Globalisation: Quakers, Religious NGOs and the United Nations », in HEFNER Robert, HUTCHINSON John, MELS Sara, TIMMERMAN Christiane (dir.), *Religions in Movement*, Routledge, 2013, p.40 et suivantes.

de CHAMPCHESEL Tiphaine, « L'art et la contestation nucléaire », in JEANGENE VILMER Jean-Baptiste et JURGENSEN Céline (dir.), *Les Imaginaires nucléaires*, Odile Jacob, 2021, p. 306-324.

HAZEL François, « Les ajustements cognitifs dans les mobilisations collectives : questions ouvertes et hypothèses », in BOUDON Raymond, BOUVIER Alban et HAZEL François (dir.), *Cognition et sciences sociales. La dimension cognitive dans l'analyse sociologique*, Presses Universitaires de France, 1997, p. 193-206.

DEVIN Guillaume, MARTIN Benoît, SAIGET Marie, « Chapitre 4. De quoi parle-t-on à l'Assemblée ? », in DEVIN Guillaume, PETITEVILLE Franck, et TORDJMAN Simon (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies*, Presses de Sciences Po, 2020, p.100.

FREEDMAN Lawrence, « Nuclear disarmament: From a popular movement to an elite project, and back again? », in George Perkovich, James Acton (dir.), *Abolishing Nuclear Weapons: a debate, Carnegie Endowment for International Peace*, Washington, 2009, p. 143-147.

FROZEL Barros Natália, BODEAU-LIVINEC Pierre, « Chapitre 5. Produire du droit sans le pouvoir », in DEVIN Guillaume, PETITEVILLE Franck, et TORDJMAN Simon (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies*, Presses de Sciences Po, 2020, p. 110

HANSON Marianne, « Advocating the elimination of nuclear weapons. The role of key individuals and coalition States », in Tanya Ogilvie-White et David Santoro, *Slaying the Nuclear Dragon: Disarmament Dynamics in the Twenty-First Century*, University of Georgia Press, 2012, p. 58.

JOACHIM Jutta et DALMER Natalia, « The United Nations and agenda setting », in ZAHARIADIS Nikolaos (dir.), *Handbook of Public Policy Agenda Setting*, Edward Elgar Publishing Limited, 2016, p. 369.

KALINOWSKI Martin, LIEBERT Wolfgang et SCHEFFRAN Jürgen, « *Has the time come for the Nuclear Weapons Convention?* », in KALINOWSKI Martin (dir.), *Global Elimination of Nuclear Weapons*, Nomos-Verlagsgesellschaft Baden-Baden, 2000, p. 33-36.

LARHANT Morgan et TANKE Sarah, « Chapitre 3. L'Assemblée au travail », in Guillaume Devin, Franck Petiteville, et Simon Tordjman (dir.), *L'Assemblée générale des Nations unies, op. cit.*, p.77.

MAILLARD Denis, « Professionnalisation de la communication humanitaire et logiques démocratiques », in DAUVIN Pascal (dir.), *La communication des ONG humanitaires*, Paris, L'Harmattan, p.68,

MCADAM Doug, « Initiator and Spin-Off Movements: Diffusion Processes in Protest Cycles », dans TRAUGOTT Mark (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, 1995, p. 217-239.

MC CARTHY Patrick, « Deconstructing disarmament: the challenge of making the disarmament and arms control machinery responsive to the humanitarian imperative », in BORRIE John, MARTIN RANDIN Vanessa (dir.), *Alternative approaches in multilateral decision making, op. cit.*, p. 52.

ROUSSEAU Élise et SOMMO Achille, « Chapitre 17. La diplomatie humanitaire », in Thierry Balzacq, Frédéric Charillon, et Frédéric Ramel, *Manuel de diplomatie*, Presses de Sciences Po 2018, p. 291.

SUR Serge, Conclusion, in HAUPAIS Nicolas (dir.), *La France et l'arme nucléaire*, 230

TARROW Sidney, « Cycles of Collective Action: Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », dans TRAUGOTT Mark (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, 1995, p. 89-116.

TAYLOR Benjamin-Britton, BOLTON Matthew Breay, NJERI Sarah, « The humanitarian Disarmament Movement », in BOLTON Matthew Breay (dir.), *Global activism and humanitarian disarmament*, Springer, 2019, p. 1-24.

TILLY Charles, « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834 », in Mark Traugott (dir.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Duke University Press, 1995, p. 15-42.

TRAÏNI Christophe et SIMEANT Johanna, « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in TRAÏNI Christophe, « Émotions... Mobilisation ! », *Presses de Sciences Po*, 2009, p. 13.

WUNDERLICH Carmen, HELLMANN Andrea, MÜLLER Daniel, REUTER Judith, and SCHMIDT Hans-Joachim, « Chapitre 8. Non-aligned Reformers and Revolutionaries: Egypt, South Africa, Iran, and North Korea », in Harald Müller, Carmen Wunderlich, *Norm Dynamics in Multilateral Arms Control: Interests, Conflicts, and Justice*, University of Georgia Press, 2013, 400 p.

ZHENQIANG Pan, « Abolishing Nuclear Weapons: Why Not Outlaw Them First? », in PERKOVICH George et ACTON James (dir.), *Abolishing Nuclear Weapons: A Debate*, Carnegie Endowment for International Peace, 2009, p. 250-263.

### 3. *Articles de revues*<sup>1390</sup>

ACHESON Ray, « Foregrounding Justice in Nuclear Disarmament: A Practitioner Commentary », *Global Policy* 7:3, 2016, p. 405.

–., « Revolt and resistance », in Bureau des affaires de désarmement des Nations unies, *Civil Society Engagement in Disarmament Processes - The Case for a Nuclear Weapons Ban*, United Nations, 2017, p. 63-73.

–., « The nuclear ban and the patriarchy: a feminist analysis of opposition to prohibiting nuclear weapons », *Critical Studies on Security*, 7:1, 2019, p. 2.

ADLER Emanuel, « The Emergence of Cooperation: National Epistemic Communities and the International Evolution of the Idea of Nuclear Arms Control », *International Organization*, 46:1, 1992, p. 101-145

ALBARET Mélanie, « Négocier et contester au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies », *Negotiations*, vol. 34, n°2, 2020, p. 79-93.

---

<sup>1390</sup> Y compris les revues en ligne, les blogs à comité de lecture.

ALLMAN Jean, « Nuclear Imperialism and the Pan-African Struggle for Peace and Freedom: Ghana, 1959–1962 », *Souls*, 10:2, 2008, p. 83-102.

BARRILLOT Bruno, « Human rights and the casualties of nuclear testing », *Journal of Genocide Research*, 9:3, 2007, p. 448-449.

BENFORD Robert D., « Frame Disputes within the Nuclear Disarmament Movement », *Social Forces*, 71:3, 1993, p. 677-701.

BENFORD Robert D., Snow David, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, 3:99, 2012, p. 225.

BERGER Julia, « Religious Nongovernmental Organizations: An Exploratory Analysis », *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 14:1, 2003, p. 15-39 ;

BOLTON Matthew et NASH Thomas, « The Role of Middle Power–NGO Coalitions in Global Policy: The Case of the Cluster Munitions Ban », *Global Policy*, 1:2, 2010, p. 172-184.

BOLTON Matthew et MINOR Elizabeth, « The Discursive Turn Arrives in Turtle Bay: The International Campaign to Abolish Nuclear Weapons’ Operationalization of Critical IR Theories », *Global Policy*, 7:3, 2016, p. 385-395.

BORRIE John, « Humanitarian reframing of nuclear weapons and the logic of a ban », *International Affairs*, 90:3, 2014, p. 631.

BORRIE John, SPIES Michael et WAN Wilfred, « Obstacles to understanding the emergence and significance of the treaty on the prohibition of nuclear weapons », *Global Change, Peace & Security*, 30:2, 2018, p. 105.

BORRIE John, BREHM Maya, CATTANEO Silvia, et ATWOOD David, « Adapter les enseignements tirés des processus d’Ottawa et d’Oslo pour enregistrer d’autres succès en matière de désarmement et de maîtrise des armements », *Forum du désarmement*, n°1, 2009, p. 22.

BOUVERET Patrice, « Les ONG, moteur du désarmement », *Revue internationale et stratégique*, 96:4, décembre 2014, p. 123-131.

BRUSTLEIN Corentin, « La multipolarité nucléaire. Mythes et réalités de la compétition », *Politique étrangère*, 85:2, 2020, p. 101-113.

CALHOUN Craig, « Putting Emotions in Their Place », dans GOODWIN Jeff, JASPER James M. et POLETTA Francesca (dir.), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, University of Chicago Press, 2001, p. 48.

CALVES Anne-Emmanuèle, « “Empowerment” : généalogie d’un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 2009, 4:200, p. 735-749.

CARPENTER Charli, « Setting the Advocacy Agenda: Theorizing Issue Emergence and Nonemergence in Transnational Advocacy Networks »? *International Studies Quarterly*, 51:1, 2007, p. 99-120.

CARPENTER Charli, TOMASKOVIC-DEVEY Anna et BROWNLIE Kyle, *Agenda-Setting in Transnational Networks: Findings from Consultations with Human Security Practitioners*, Rapport de recherche, 2011, 20 p., URL : <https://www.umass.edu/newsoffice/article/what-sets-advocacy-agenda-transnational-groups> (consulté le 11 avril 2021).

CARRETTE Jeremy, MIALL Hugh, « Religion, NGOs and the United Nation: Visible and Invisible Actors in Power », *Bloomsbury Academic*, 2017.

de CHAMPCHESEL Tiphaine, « Un monde sans armes nucléaires. L’utopie du zéro », *Annuaire français des relations internationales*, 2010, p. 637-649.

-. Tiphaine, « Que faire du traité sur l’interdiction des armes nucléaires ? », *Revue Défense nationale*, 809:4, 2018, p. 113-117.

CHASLES Jean-Marie, « D’Ottawa à Dublin : émergence et déclin d’un nouveau modèle de négociations », *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XI, 2010, p. 695.

CHOUBEY Deepti, « Understanding the 2010 NPT Review Conference », *Carnegie Endowment for International Peace*, 3 juin 2010, URL : <https://carnegieendowment.org/2010/06/03/understanding-2010-npt-review-conference-pub-40910> (consulté le 26 octobre 2010).

COBB Roger W et ELDER Charles D., « The Politics of Agenda-Building: An Alternative Perspective for Modern Democratic Theory », *The Journal of Politics*, 33:4, 1971, p. 906.

COHN Carol, « Sex and Death in the Rational World of Defense Intellectuals », *Signs*, 12:4, 1987, p. 687-718.

COHN Carol, HILL Felicity, RUDDICK Sara, « *The Relevance of Gender for Eliminating Weapons of Mass Destruction* », *WMD commission paper n°38*, URL : [https://genderandsecurity.org/sites/default/files/the\\_relevance\\_of\\_gender\\_for\\_eliminating\\_weapons\\_of\\_mass\\_destruction\\_-\\_cohn\\_hill\\_ruddick.pdf](https://genderandsecurity.org/sites/default/files/the_relevance_of_gender_for_eliminating_weapons_of_mass_destruction_-_cohn_hill_ruddick.pdf) (consulté le 2 février 2022)

CONSIDINE Laura, « The ‘standardization of catastrophe’: Nuclear disarmament, the Humanitarian Initiative and the politics of the unthinkable », *European Journal of International Relations*, 23:3, 2017, p. 681-702.



CRONBERG Tarja, « The Challenges to the Ban Treaty », *European Leadership Network Commentary*, 10 janvier 2017, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/commentary/the-challenges-to-the-ban-treaty/>, (consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2020).

DELAQUA Renata, « “Securing our Survival (SOS)” : les acteurs non-étatiques et la campagne pour une convention sur les armes nucléaires à l’aune de la théorie sur la sécuritisation », *Stratégique*, 108:1, p. 153-177.

DELPECH Thérèse, « Une victoire éclatante et fragile », *Politique étrangère* n°3, 1995, p 695.

DEWES Kate et GREEN Robert, « The world court project: How a citizen network can influence the United Nations », *Social Alternatives*, 15: 3, juillet 1996, p. 35-37.

DEZE Alexandre « Pour une iconographie de la contestation », *Cultures & Conflits*, vol. 91/92, automne/hiver Alexandre 2013, p. 13-29.

DHANAPALA Jayantha, « Multilateralism and the future of the global nuclear nonproliferation regime ». *The Nonproliferation Review*, 8:3, 2001, p.104

DOSWALD-BECK Louise, « Le droit international humanitaire et l’avis consultatif de la cour internationale de justice sur la licéité de la menace ou de l’emploi d’armes nucléaires », *International Review of the Red Cross*, 79:23, 1997, p. 37-59.

DUFOURNET Hélène, « Le piège rhétorique : une contrainte par la morale, Réflexions sur l’emprise des arguments moraux » dans les processus d’action publique », *Revue française de science politique*, 65:2, 2015, p. 261-278.

-. « "Sauver les meubles" en "sauvant la face" : faire la norme "à l’ombre" de la communication politique », *Droit et société*, 92:1, 2016, p. 46

EGELAND Kjølvi, « Nuclear Weapons and the Dialectic of Universalism: The UN Convenes to Ban the Bomb », *OxPol* (blog), 8 mars 2017, URL : <https://blog.politics.ox.ac.uk/nuclear-weapons-dialectic-universalism-un-convenes-ban-bomb/> (consulté le 1 septembre 2020).

-. « Oslo’s “new Track”: Norwegian Nuclear Disarmament Diplomacy, 2005–2013 », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament*, 2:2, 2019, p. 468-490

-. « Banning the Bomb: Inconsequential Posturing or Meaningful Stigmatization? », *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 24 :1, 2018, p. 11-20.

EGELAND, Kjøl, TORBJØRN Graff Hugo, LØVOLD Magnus, et NYSTUEN Gro, « The nuclear weapons ban treaty and the non-proliferation regime », *Medicine, Conflict and Survival*, 34:2, 2018, p. 74-94.

ESTEVE Adrien, « La construction d'une stratégie d'influence épistémique dans les négociations internationales : le cas de l'International Military Council on Climate and Security », *Negotiations*, 34:2, 2020, p. 33-46.

FIHN Beatrice, « The Logic of Banning Nuclear Weapons », *Survival*, 59:1, 2017, p. 45.

FIHN Beatrice, BOLTON Matthew, MINOR Elizabeth, « How We Persuaded 122 Countries to Ban Nuclear Weapons », *Just Security (blog)*, 24 octobre 2017, URL : <https://www.justsecurity.org/46249/persuaded-122-countries-ban-nuclear-weapons/> (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2018).

FIHN Beatrice et HÖGSTA Daniel, « Nuclear Prohibition: Changing Europe's Calculations », *European Leadership Network Commentary*, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/commentary/nuclear-prohibition-changing-europes-calculations/> (consulté le 14 janvier 2021).

FLORINI Ann, « The evolution of international norms », *International Studies Quarterly*, 40:3, 1996, p. 378,

FORD Christopher, « Debating Disarmament, Interpreting Article VI of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons », *Nonproliferation Review*, 14:3, 2007, URL : <https://www.nonproliferation.org/wp-content/uploads/npr/143ford.pdf> (consulté le 17 janvier 2022)

GAMSON William A, MODIGLIANI Andre, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, 95:1, 1989, p. 1-37.

GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40, 1990, p. 27.

GIBBONS Rebecca, « The Nuclear Ban Treaty: How Did We Get Here, What Does It Mean for the United States? », *War on the Rocks*, 14 juillet 2017, URL : <https://warontherocks.com/2017/07/the-nuclear-ban-treaty-how-did-we-get-here-what-does-it-mean-for-the-united-states/> (consulté le 19 février 2018).

GRAND Camille, « La Convention sur les armes à sous-munitions et le processus d'Oslo. Une négociation atypique », *Annuaire français des relations internationales*, volume X, 2009, p. 3.

GIBBONS Rebecca, « The Humanitarian Turn in Nuclear Disarmament and the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *The Nonproliferation Review*, 25:1-2, 2018, p. 1-26

GODSBERG Alicia, « Nuclear disarmament and the United nations disarmament machinery », *ILSA Journal of International & Comparative Law*, 18:2, p. 581-595.

HAAS Peter M., « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46:1, 1992, p. 1-35.

HANSON Marianne et UNGERER Carl, « The Canberra Commission: Paths Followed, Paths Ahead », *Australian Journal of International Affairs*, 53:1, 1999, p. 11-12.

HANSON Marianne, « The Advocacy States », *The Nonproliferation Review*, 17:1, 2010, p. 71.

HAROFF-TAVEL Marion, « La diplomatie humanitaire du comité international de la Croix-Rouge », *Relations internationales*, n° 121, 2005, p. 73-89.

HARRINGTON DE SANTANA Anne, « Nuclear Weapons as the Currency of Power », *The Nonproliferation Review*, 16:3, 2009, p. 325-345.

HAUPAIS Nicolas, « Dissuasion et droit international », *Annuaire Français des Relations Internationales*, vol. XVII, 2016, p.535-549.

HECHT Gabrielle, « Rupture-Talk in the Nuclear Age: Conjugating Colonial Power in Africa », *Social Studies of Science*, 32:5/6, 2002, p. 691-727

HEINICH Nathalie, « Pour une sociologie axiologique », *Questions de communication*, 33:1, 2018, pp. 153-168.

HYNEK Nik, SMETANA Michal (dir.), *Global Nuclear Disarmament: Strategic, Political, and Regional Perspectives*, Routledge, 2015.

INTONDI Vincent, « The Dream of Bandung and the UN Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *Critical Studies on Security*, vol. 7, 2019, p. 1-4.

IRONDELLE Bastien, « Lecture croisée. La non-utilisation de l'arme nucléaire depuis 1945 : tabou ou tradition ? », *Critique internationale*, n° 57, 2012, p. 163-169.

JASPER James M. et POULSEN Jane D., « Recruiting strangers and friends: Moral shocks and social networks in animal rights and anti-nuclear protests », *Social Problems* 42:4, 1995, p. 498.

JASPER James M., « The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *Sociological Forum* 13, n° 3, 1998, p. 409

JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, « The forever-emerging norm of banning nuclear weapons », *Journal of Strategic Studies* (article en ligne), juin 2020, URL :

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/01402390.2020.1770732> (consulté le 1er novembre 2021).

JOHNSON Rebecca, « NPT and Risks to Human Survival: The inside Story », *OpenDemocracy* (blog), 29 avril 2013, URL : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/npt-and-risks-to-human-survival-inside-story/> (consulté le 21 mai 2021).

-. « An Alternative History of Peacemaking: A Century of Disarmament Efforts », *openDemocracy* (blog), 4 août 2014, URL : <https://www.opendemocracy.net/en/5050/alternative-history-of-peacemaking-century-of-disarmament-efforts/> (consulté le 11 novembre 2020).

KALDOR Mary, « La sécurité humaine : un concept pertinent ? », *Politique étrangère*, n°4, 2006, p. 901-914.

KECK Margaret et SIKKINK Kathryn, « Transnational advocacy networks in international and regional politics », *International Social Science Journal*, 51:159, p. 89.

KMENTT Alexander, « The Development of the International Initiative on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons and Its Effect on the Nuclear Weapons Debate », *International Committee of the Red Cross*, 97:3, 2016, p. 681-709.

KOOPMANS Ruud et STATHAM Paul, « Ethnic and civic conceptions of nationhood and the differential success of the extreme right in Germany and Italy », in Marco Giugni, Doug McAdam, Charles Tilly (dir.), *How Social Movements Matter*, University of Minnesota Press, p. 225–251.

KOSUGE Nobuko Margaret, « Prompt and utter destruction: the Nagasaki disaster and the initial medical relief », *International Review of the Red Cross*, vol. 89, n° 866, 2007, p. 279-303.

KRAUSE Keith, « Transnational Civil Society Activism and International Security Politics: From Landmines to Global Zero », *Global Policy*, 5:2, 2014, p. 231.

LEFEBVRE Thierry, RAYNAL Cécile, « De l'institut Pasteur à Radio Luxembourg. L'histoire étonnante du Tho-Radia », *Revue d'histoire de la pharmacie*, n°335, 2002, pp. 461-480.

LENNANE Richard, « Ban the bomb? », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 70:6, 2014, p. 10.

LEWIS Patricia et THAKUR Ramesh Chandra, « Arms control, disarmament and the United Nations », *Forum du désarmement de l'UNIDIR*, n°1, 2004, p. 25.

LEWIS Jeffrey « An Award for the Collapse of Nuclear Disarmament », *Foreign Policy* (blog), URL : <https://foreignpolicy.com/2017/10/09/an-award-for-the-collapse-of-nuclear-disarmament/> (consulté le 18 décembre 2020).

LOYE David, COUPLAND Robin, « Armes nucléaires, radiologiques, biologiques ou chimiques – qui portera assistance et comment? », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 866, juin 2007, p. 1-2.

MAITRE Emmanuelle et LEVY Pauline, « Becoming a disarmament champion: the Austrian crusade against nuclear weapons », *Nonproliferation Review*, 26:5, 2019, p. 552

MANISH, « The United Nations and Disarmament », *Strategic Analysis*, 44:5, p. 473.

MAURER Peter, « Nuclear Weapons Ban: Victory for Humanity and Promise of a Safer Future », 26 octobre 2020, URL : <https://blogs.icrc.org/newdelhi/2020/10/26/nuclear-weapon-ban-a-victory-for-humanity-and-promise-of-a-safer-future/> (consulté le 17 décembre 2020).

MEIER Oliver, « The US-India Nuclear Deal: The End of Universal Non-Proliferation Efforts? » in *Internationale Politik und Gesellschaft Online : International Politics and Society*, Friedrich Ebert Foundation, 4/2006, p. 28-43, URL : [https://www.fes.de/ipg/arc\\_06\\_d/04\\_06\\_d/pdf/Meier\\_GB.pdf](https://www.fes.de/ipg/arc_06_d/04_06_d/pdf/Meier_GB.pdf) (consulté le 26 janvier 2022)

MEYER Morgan et MOLYNEUX-HODGSON Susan, « “Communautés épistémiques” : une notion utile pour théoriser les collectifs en sciences ? », *Terrains et travaux*, n°18, 2011, p. 142.

MEYER David S., « Framing National Security: Elite Public Discourse on Nuclear Weapons during the Cold War », *Political Communication*, 12:2, 1995, p. 173–192.

MOYES Richard, NASH Thomas , « Restarting disarmament », *Blog OpenDemocracy*, 4 mai 2012, URL: <https://www.opendemocracy.net/richard-moyes-thomas-nash/restarting-disarmament> (consulté le 20 avril 2022)

MOYES Richard, « Banning nuclear weapons », *International Catalan Institute for Peace E-REVIEW*, n° 16, juin 2013, URL : <http://www.icip-perlapau.cat/e-review/issue-16-may-2013/banning-nuclear-weapons.htm> (consulté le 12 avril 2021)

MÜLLER Harald, « Between Power and Justice: Current Problems and Perspectives of the NPT Regime », *Strategic Analysis*, 34:2, 2010, p. 192.

–., « A Nuclear Nonproliferation Test », *The Nonproliferation Review*, 18:1, 2011, p. 231.

MÜLLER Harald et WÜNDERLICH Carmen, « Not lost in contestation: How norm entrepreneurs frame norm development in the nuclear nonproliferation regime », *Contemporary Security Policy*, 39:3, 2018.

NAYAN Rajiv, « Focusing the debate on the humanitarian consequences of nuclear weapons: An Indian perspective », *International Review of the Red Cross*, 899:97, 2015, p. 815–830.

OGILVIE-WHITE Tanya, « A Cloak for Proliferators? The Suspicions That Impede a Nuclear Weapons Convention », *Global Dialogue* 8:1/2, 2006, p. 32-43.

ONDERCO Michal, « Why nuclear weapon ban treaty is unlikely to fulfil its promise », *Global Affairs*, 3:4-5, 2017, p. 392-393.

PARISI Ilaria, « Pour une histoire du traité FNI, de la crise des euromissiles à sa fin », 1<sup>er</sup> mars 2020, URL : <https://www.diploweb.com/Strategie-Pour-une-histoire-du-traite-FNI-de-la-crise-des-euromissiles-a-sa-fin.html> (consulté le 12 octobre 2021).

PERKOVICH George, « Living With the Nuclear Prohibition Treaty: First, Do No Harm », *Carnegie Endowment for International Peace (blog)*, URL : <https://carnegieendowment.org/2020/11/10/living-with-nuclear-prohibition-treaty-first-do-no-harm-pub-83198> (consulté le 16 novembre 2020).

PERRIN de BRICHAMBAUT Marc, « Les avis consultatifs rendus par la CIJ le 8 juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation des armes nucléaires par un Etat dans un conflit armé (O.M.S.) et sur la licéité de la menace et de l'emploi d'armes nucléaires (A.G.N.U.) », *Annuaire Français de Droit International*, 42:1, 1996, p. 315-336.

PETROVA Margarita H., « Weapons Prohibitions through Immanent Critique: NGOs as Emancipatory and (de)Securitising Actors in Security Governance », *Review of International Studies*, 4:4, 2018, p.19, p. 619-653.

PIFER Steven, « NATO nuclear modernization » (chapitre 7), in Aiden Warren et Philip M. Baxter, *Nuclear Modernization in the 21st Century*, Milton, 2020, pp. 106-123

POTTER William, « On the Road to the 2015 NPT Review Conference interviews Ambassador Cornel Feruta », *The Nonproliferation Review*, 21:1, 2014, p.12.

POTTER William, MUKHATZHANOVA Gaukhar, « Coalitions to Watch at the 2015 NPT Review Conference », *The Nuclear Threat Initiative (blog)*, URL : <https://www.nti.org/analysis/articles/coalitions-watch-2015-npt-review-conference/> (consulté le 9 février 2022).

POTTER William, « The Unfulfilled Promise of the 2015 NPT Review Conference », *Survival*, 58:1, 2016, p. 157-158.

–., « Disarmament Diplomacy and the nuclear ban treaty », *Survival*, vol. 59, n° 4, 2017, p. 75-108.

PRETORIUS Joelian et SAUER Tom, « Is it time to ditch the NPT? », *Bulletin of the atomic scientists*, 6 septembre 2019.

–., et –., « Nuclear Weapons and the Humanitarian Approach », *Global Change, Peace & Security*, 26:3, 2014, p. 234.

PRICE Richard, « Reversing the Gun Sights: Transnational Civil Society Targets Land Mines », *International Organization*, 52:3, 1998, p. 613-644.

RACINE Bruno, « La France et les FNI », *Politique étrangère*, 53 :1, p. 79-91.

RAMEL Frédéric, « La sécurité humaine. Une valeur de rupture dans les cultures stratégiques au Nord ? », *Etudes Internationales*, 34:1, 2003, p. 79-104.

RITCHIE Nick, « Relinquishing Nuclear Weapons: Identities, Networks and the British Bomb », *International affairs*, 86:2, p. 465-488.

RITCHIE Nick, « A hegemonic nuclear order: Understanding the Ban Treaty and the power politics of nuclear weapons », *Contemporary Security Policy*, 40:4, 2019, p. 409-434.

RITCHIE Nick et EGELAND Kjøl, « The diplomacy of resistance: power, hegemony and nuclear disarmament », *Global Change, Peace & Security*, 30:2, 2018, p. 127.

ROBERTS Brad, « Ban the Bomb? Or Bomb the Ban? », *European Leadership Network Policy Brief*, 22 mars 2018, URL : <https://www.europeanleadershipnetwork.org/policy-brief/ban-the-bomb-or-bomb-the-ban/>

ROCHE Nicolas et TARDY-JOUBERT Hubert, « Peut-on réconcilier morale et dissuasion nucléaire ? », *Commentaire*, 168:4, 2019, p. 795-806.

RUEHL Lothar, « La querelle des euromissiles », *Politique étrangère*, 48 :1, 1983, p. 27-38.

RYFMAN Philippe, « L'action humanitaire non gouvernementale : une diplomatie alternative ? », *Politique étrangère*, n° 3, 2010, p. 569.

SAGAN Scott D., « Shared responsibilities for nuclear disarmament », *Daedalus*, vol. 1, Automne 2009, pp. 157-168,

SALANDER Henrik, « Reviewing a Review Conference: Can There Ever Be a Successful NPT RevCon? », *European Leadership Network (blog), Commentary*, 8

juin 2015, <https://www.europeanleadershipnetwork.org/commentary/reviewing-a-review-conference-can-there-ever-be-a-successful-npt-revcon/> (consulté le 1<sup>er</sup> avril 2022).

SAND-TRIGO Ariane, « Le droit international humanitaire (droit international des conflits armés) », *Erudit*, 23:4, 1992, p. 745-772.

SCHELLING Thomas C., « A world without nuclear weapons », *Daedalus*, vol. 1, Automne 2009, p. 124-129.

SENN Martin et ELHARDT Christoph, « Bourdieu and the Bomb: Power, Language and the Doxic Battle over the Value of Nuclear Weapons », *European Journal of International Relations*, 20:2, 2014, p. 316-340.

SHORT Nicola, « The Role of NGOs in the Ottawa Process to Ban Landmines », *International Negotiation*, 4:3, 1999, p. 483-502.

SIMEANT Johanna, « Des mouvements nouveaux et globaux ? Sur les mouvements sociaux « transnationaux » dans quelques ouvrages récents », Congrès de l'AFSP, table-ronde « Où en sont les théories de l'action collective ? », 14-16 septembre 2005.

SIMPSON John et NIELSEN Jenny, « The 2005 NPT Review Conference: mission impossible ? », *The Nonproliferation Review*, 12:2, 2005, p. 271-301

SLADE Richard, TICKNER Robert, et WYNN-POPE Phoebe, « Protéger l'humanité des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires : recentrer le débat autour de l'impact humanitaire », *International Review of the Red Cross*, n° 899, septembre 2015, p. 731-752.

SNOW David, ROCHFORD E. Burke, WORDEN Steven K., et BENFORD Robert D., « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51:4, 1986, p. 464-481.

SNOW David, BENFORD Robert, « Ideology, frame resonance, and participant mobilization », *International Social Movement Research*, 1:1, 1988, p. 197-217.

SQUASSONI Sharon, « The U.S.'s catastrophic nuclear deal with India : power failure », *The New Republic, Online*, 6 août 2007, URL : <https://carnegieendowment.org/2007/08/06/u.s.-s-catastrophic-nuclear-deal-with-india-power-failure-pub-19475> (consulté le 26 janvier 2022).

STOIBER Carlton, « The Evolution of NPT Review Conference Final Documents, 1975-2000 », *The Nonproliferation Review*, Fall-Winter 2003, p. 126-166.

SQUASSONI Sharon, « Grading Progress on 13 Steps Toward Disarmament », *Carnegie Policy Outlook*, 2009, URL : [https://carnegieendowment.org/files/13\\_steps.pdf](https://carnegieendowment.org/files/13_steps.pdf) (consulté le 18 janvier 2022).



SWIDLER Anne, « Culture in Action: Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, vol. 51, avril 1986, p. 273–286.

TANNENWALD Nina, « The Vanishing Nuclear Taboo? », *Foreign Affairs*, 97:6, 2018, p. 21.

TARROW Sidney, « La contestation transnationale », *Cultures & Conflits*, n° 38-39, 2000, p. 3.

–. Sidney, « Transnational Politics: Contention and Institutions in International Politics », *Annual Review of Political Science*, 4:1, 2001, p. 15

TAVERNIER Paul, « L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires », in *Annuaire français de droit international*, volume 42, 1996, p. 118.

TOKI Masahiko, « Can Japan Become a Bridge-Builder for Nuclear Disarmament? », *Bulletin of the Atomic Scientists* (blog), 19 août 2015, URL : <https://thebulletin.org/2015/08/can-japan-become-a-bridge-builder-for-nuclear-disarmament/> (consulté le 10 juin 2021).

TRAÏNI Christophe, « Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant », *Politix*, n° 93, 2011, p. 335-358.

TRIGEAUD Sophie-Hélène, « Les ONG à l'ONU font-elles de la diplomatie confessionnelle ? », *Observatoire international du fait religieux, CERI, Bulletin n°6*, mars 2017 ;

VAN WYK Jo-Ansie, KINGHORN Linda, HEPBURN Hollie et PAYNE Clarence, « The international politics of nuclear weapons: a constructivist analysis », *Scientia Militaria, South African Journal of Military Studies*, 35:1, 2007, p. 23-45.

VAN WYK Jo-Ansie, « Nuclear diplomacy as niche diplomacy: South Africa's post-apartheid relations with the International Atomic Energy Agency », *South African Journal of International Affairs*, 19:2, 2012, p. 179-200

VEN BRUUSGAARD Kristin, « The myth of Russia's lowered nuclear threshold », *War on the Rocks*, 22 September (2017), URL : <https://warontherocks.com/2017/09/the-myth-of-russias-lowered-nuclear-threshold/> (consulté le 22 avril 2022).

WALKER William, « Nuclear Enlightenment and Counter-Enlightenment », *International Affairs* (Royal Institute of International Affairs), 83:3, 2007, p. 451.

WARE Alyn, « From aspiration to success: shaping civil society action to change nuclear weapons policy », *Forum du désarmement*, vol. 4, 2010, p. 25-37.

WESTBY David L., « Strategic Imperative, Ideology and Frame », *Mobilization*, 7:3, 2002, p. 287-304.

WILLIAMS Heather, « Why a Nuclear Weapons Ban Is Unethical (For Now): NATO and the Humanitarian Impacts of Nuclear Weapons Initiative », *The RUSI Journal*, vol. 161, n° 2, 2016, p. 38-47.

-. « U.K. Nuclear Weapons: Beyond the Numbers », *War on the Rocks* (blog), 6 avril 2021. URL : <http://warontherocks.com/2021/04/u-k-nuclear-weapons-beyond-the-numbers/> (consulté le 9 juillet 2021).

WILLIAMS Jody, « Landmines, Human security, and Humanitarian Disarmament », *Brown Journal of World Affairs*, 27:1, 2020, p. 247.

ZINNES Dina A., « Three Puzzles in Search of a Researcher: Presidential Address », *International Studies Quarterly* 24, n° 3, 1980, p. 315-342.

ZIPPER DE FABIANI Henry, « Le “Processus d’Ottawa”. Dix ans de “désarmement humanitaire” », *Annuaire français des relations internationales*, 2008, p. 639.

#### **4. Rapports de recherche et études**

BERRY Ken, LEWIS Patricia, PELOPIDAS Benoit, SOKOV Nikolai et WILSON Ward, *Delegitimizing Nuclear Weapons: Examining the Validity of Nuclear Deterrence*, Rapport James Martin Center for Nonproliferation Studies, mai 2010, 97 p.

BORRIE John, MARTIN RANDIN Vanessa (dir.), *Alternative approaches in multilateral decision making*, Rapport de l’UNIDIR, n°11, 2005, 147 p.

BORRIE John, *Unacceptable Harm: A History of How the Treaty to Ban Cluster Munitions was Won*, Rapport de l’UNIDIR, n°8, 2009, 532 p.

BORRIE John, CAUGHLEY Tim, « An Illusion of Safety: Challenges of Nuclear Weapon Detonations for United Nations Humanitarian Coordination and Response », UNIDIR, 2014

de CHAMPCHESNEL Tiphaine, *L’entrée en vigueur du TIAN : un tournant pour la campagne d’interdiction des armes nucléaires*, Etudes de l’IRSEM, n°79, 2021, p. 42.

COLLIN Jean-Marie, *Le traité sur l’interdiction des armes nucléaires*, Rapport du GRIP 2018/9, 28 décembre 2018.

COLLIN Jean-Marie, *3<sup>ème</sup> conférence sur l’impact humanitaire des armes nucléaires*, Note d’analyse du GRIP, 3 février 2015.

DURKALEC Jacek, *Nuclear-Backed “Little Green Men:” Nuclear Messaging in the Ukraine Crisis*, Rapport du Polish Institute of International Affairs (PISM), juillet 2015, 43 p.

FEIVESON Harold A, GLASER Alexander, MIAN Zia, et VON HIPPEL Frank N., *Unmaking the Bomb: A Fissile Material Approach to Nuclear Disarmament and Nonproliferation*, MIT Press, 2014, 296 p.

HARRIES Matthew, *Disarmament as politics: Lessons from the negotiation of NPT*, Chatham House Research Paper, mai 2015, URL : [https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/field/field\\_document/20150512DisarmamentPoliticsNPTHarries.pdf](https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/field/field_document/20150512DisarmamentPoliticsNPTHarries.pdf) (consulté le 19 juillet 2021).

HAUTECOUVRE Benjamin, *Non prolifération et désarmement : le “golden age” de la diplomatie irlandaise (1957-1961)*, Note du CESIM, juin 2007, URL : <https://www.nonproliferation.eu/non-proliferation-and-disarmament-the-golden-age-of-the-irish-diplomacy-1957-1961-in-french/> (consulté le 17 janvier 2022).

LEWIS Patricia, WILLIAMS Heather, PELOPIDAS Benoît, AGHLANI Sasan, *Too Close for Comfort: Cases of Near Nuclear Use and Options for Policy*, Rapport de recherche, Chatham House - Royal Institute of International Affairs, 2014, 30 p.

LAFONT RAPNOUIL Manuel, VARMA Tara, WITNEY Nick, « Les yeux fermés : attitudes européennes sur la question de la dissuasion nucléaire », *Policy Brief European Council on Foreign Relations*, 22 mai 2019, URL : [https://ecfr.eu/paris/publication/yeux\\_fermes\\_attitudes\\_europeennes\\_sur\\_dissuasion\\_nucleaire/](https://ecfr.eu/paris/publication/yeux_fermes_attitudes_europeennes_sur_dissuasion_nucleaire/) (consulté le 9 février 2022).

MAITRE Emmanuelle, *Nuclear diplomacy: a niche diplomacy for middle powers*, Recherche & Documents de la Fondation pour la recherche stratégique, n°8, 2018, 28 p.

—., *Cartographie du désarmement. Motivations et objectifs des principaux acteurs du désarmement nucléaire*, Recherche & Documents de la Fondation pour la recherche stratégique, n°2, 2019, p. 20-21.

PETROVA Margarita H., *Banning obsolete weapons or reshaping perceptions of military utility. Discursive dynamics in weapons prohibitions*, IBEI Working Paper, vol. 31, 2010, 30 p.

POTTER William, PATRICIA Lewis, MUKHATZHANOVA Gaukhar, and POMPER Miles, *The 2010 NPT Review Conference: Deconstructing Consensus*, CNS Special Report, 17 juin 2010, p. 7-11.

SAUER Tom, *The NPT and the Humanitarian Initiative: Towards and Beyond the 2015 NPT Review Conference*, Deep Cuts Working Paper, avril 2015, p. 1-15.

## 5. *Articles de presse généraliste*

BURTON Rosamund, « Two of Us: the Melbourne co-founders of a Nobel Prize-winning movement », *The Sydney Morning Herald*, 3 mars 2018, URL : <https://www.smh.com.au/national/two-of-us-the-melbourne-co-founders-of-a-nobel-prize-winning-movement-20180227-p4z1zv.html> (consulté le 14 février 2022).

CHAUMEAU Christine, « Ronald Mc Coy, le gynécologue malaisien derrière la campagne d'abolition des armes nucléaires », *Courrier international*, 17/10/2017.

LESNES, Corine « Le désarmement, haute priorité d'Obama », *Le Monde*, 23 mai 2013.

ORAZGALIYEVA Malika, « UN Adopts Nuclear-Weapons-Free World Declaration initiated by Kazakhstan », *Astana Times*, 8 December 2015, URL : <https://astanatimes.com/2015/12/un-adopts-nuclear-weapons-free-world-declaration-initiated-by-kazakhstan/> (consulté le 4 juin 2021).

POULIQUEN Fabrice, « Guerre en Ukraine : Un faible pourcentage de l'arsenal nucléaire aux mains de Poutine suffirait à changer la vie sur Terre » (Interview de Jean-Marie Collin), 20 minutes, 28 février 2022.

ZELENY Jeff, « Obama to Urge Elimination of Nuclear Weapons », *The New York Times*, 2 octobre 2007, URL : <https://www.nytimes.com/2007/10/02/us/politics/02obama.html> (consulté le 26 octobre 2021).

## 6. *Interviews*

MOTOKO Mekata, « How Transnational Civil Society Realized the Ban Treaty: An Interview with Beatrice Fihn », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament*, 1:1, 2018, p. 80.

JAURA Ramesh, « ICAN resolved to ban nukes », *IND-InDepthNewsReport*, 4 mars 2013, URL : <https://www.other-news.info/2013/03/ican-resolved-to-ban-nukes/> (consulté le 20/10/2020).

ROBINSON Tony, « Humanitarian consequences of nuclear weapons – civil society forum », *Pressenza*, 2 mars 2013, URL : <https://www.pressenza.com/2013/03/humanitarian-consequences-of-nuclear-weapons-civil-society-forum/>

ROBINSON Tony, « Beatrice Fihn, ICAN : Soit vous êtes pour l'extermination massive de civils à l'aide d'armes nucléaires, soit vous êtes contre. Pourquoi devrions-nous créer des ponts ? », *Pressenza*, 8 novembre 2017, URL :

<https://www.pressenza.com/fr/2017/11/beatrice-fihn-ican-soit-etes-lextermination-massive-de-civils-a-laide-darmes-nucleaires-soit-etes-contre-devrions-creer-ponts/> (consulté le 15 janvier 2018).

SANDERS-ZAKRE Alicia, « We've Done Something Quite Significant' A Conversation With ICAN's Beatrice Fihn », *Arms Control Association*, URL : <https://www.armscontrol.org/act/2017-12/interviews/something-quite-significant-conversation-ican-beatrice-fihn> (consulté le 26 juillet 2018).

Unfold Zero, « Interview Alyn Ware », URL : [https://www.youtube.com/watch?v=X7-ivUCuAtk&list=PLEEgGRgpPO6TjSdsXqpc35kCJT\\_yWZW&index=5&t=0s](https://www.youtube.com/watch?v=X7-ivUCuAtk&list=PLEEgGRgpPO6TjSdsXqpc35kCJT_yWZW&index=5&t=0s) (consulté le 9 décembre 2020).

YOSHIDA Fumihiko, « UN on Nuclear Disarmament and the Ban Treaty: An Interview with Izumi Nakamitsu », *Journal for Peace and Nuclear Disarmament* 1:1, 2018, p. 93-101.

### **7. Communiqués de presse**

« IAEA Director General Welcomes Lausanne Announcement », Communiqué de presse de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 2 avril 2015, URL : <https://www.iaea.org/newscenter/pressreleases/iaea-director-general-welcomes-lausanne-announcement>, consulté le 11 mai 2021.

Communiqué de presse annonçant l'attribution du Prix Nobel de la Paix au président Barack Obama, URL, <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2009/press-release/> (consulté le 26 octobre 2021).

Communiqué du Prix Nobel de la Paix, 6 octobre 2017, <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2017/press-release/> Berit Reiss-Andersen, discours de présentation, Oslo, 10 décembre 2017, URL : <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2017/ceremony-speech/> (consulté le 22 décembre 2020).

« Nous avons été les premiers financeurs et continuons de le faire, avec ma mère Anne Kantor, de l'International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN), qui a débuté à Melbourne en 2007 et regroupe désormais 468 organisations partenaires dans 101 pays [...] », URL : <http://www.philanthropy.org.au/stories-pool-a-foundation/> (consulté le 14 février 2022).

### **8. Tribunes, manifestes, rapports de commissions**

Albert Camus, Editorial, *Combat*, 8 août 1945, reproduit par le journal l'Humanité le 5 août 2015, URL : <https://www.humanite.fr/albert-camus-sur-hiroshima-leditorial-de-combat-du-8-aout-1945-580990> (consulté le 24 septembre 2021).

Le manifeste Russell-Einstein,

URL : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000017290\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000017290_fre) (consulté le 3 mai 2022).

George P. Shultz, William J. Perry, Henry A. Kissinger et Sam Nunn, « A World Free of Nuclear Weapons », *Wall Street Journal*, 4 janvier 2007.

George P. Shultz, *et. al.*, « Toward a Nuclear-Free World », *Wall Street Journal*, 15 Janvier 2008.

George P. Shultz, *et. al.*, « How to Protect Our Nuclear Deterrent », *Wall Street Journal*, 20 janvier 2010

George P. Shultz, *et. al.*, « Deterrence in the Age of Nuclear Proliferation », *Wall Street Journal*, 7 mars 2011.

#### Rapports

International Commission on Nuclear Nonproliferation and Disarmement (ICNND), *Eliminating nuclear threat. A practical agenda for policymakers*, Rapport final de la commission co-présidée par Gareth Evans et Yoriko Kawaguchi, 2007, p. 213-231.

« Rapport de la commission Canberra. Éliminer les armes nucléaires », avec une préface de Michel Rocard (*Rapport de la commission Canberra. Éliminer les armes nucléaires*, Odile Jacob, 1997, 287 p.). Le rapport de la commission est accessible sur internet, URL : [https://web.archive.org/web/20070902070216/http://www.dfat.gov.au/cc/CCREPO\\_RT.PDF](https://web.archive.org/web/20070902070216/http://www.dfat.gov.au/cc/CCREPO_RT.PDF) (consulté le 25 octobre 2021).

UNIDIR, « Taking Forward Multilateral Nuclear Disarmament Negotiations: The 2016 Open-ended Working Group », *UNIDIR Resources*, octobre 2016, 12 pages, URL : <https://unidir.org/publication/taking-forward-multilateral-nuclear-disarmament-negotiations-2016-open-ended-working> (consulté le 24 mai 2021).

### **9. Publications spécialisées et blogs des ONG**

Cette section regroupe les comptes-rendus et points de vue des ONG sur les différentes réunions internationales analysées. Ces publications sont classées par type d'enceinte.

#### **a. Processus d'examen du TNP**

HALL Xanthe, « The bigger picture », *Blog de l'IPPNW*, 28 août 2010, URL: <https://ippnwbasel.wordpress.com/2010/08/28/the-bigger-picture/#comments> (consulté le 20 avril 2022).

WRIGHT Tim, « Hiroshima's mayor launches anti-nuclear campaign: ICAN », *NPT News in Review* n°2, 30 avril 2007, p. 6.

ACHESON Ray, « Optimism is on the table », *NPT News In Review*, Reaching Critical Will, 4 mai 2009.

ACHESON Ray et SPIES Michael, « A qualified success », *NPT News In Review*, Reaching Critical Will, Final Edition, 18 mai 2009.

WRIGHT Tim, « Growing support for a nuclear weapons convention », *NPT News in Review*, n°1, 2010, p. 3-4.

FIHN Beatrice, « Deterrence or disarmament », *NPT News in Review*, n°2, 2010, p. 1.

WRIGHT Tim, « NWC in brief: How long must we wait for nuclear abolition? », *NPT News in Review*, n°2, 4 mai 2010, p. 8.

–., « Time to delegitimize nuclear weapons », *NPT News in Review*, n°7, 2010, p. 15.

–., « From the Non-Proliferation Treaty to a total ban on nuclear weapons », *NPT News in Review?* 22 avril 2013, p. 4.

Beatrice Fihn, « The responsibility for achieving a world free of nuclear weapons », *NPT News in Review*, 23 avril 2013.

Ray Acheson, « We can wait no longer », *NPT News in Review*, n°1, 2015, p.1.

Ray Acheson, « ¡Ya basta! It's all about the ban », *NPT News in review* n°16, 22 mai 2015, page 1.

Ray Acheson « Edito : We the people », *NPT News in Review*, n°2, 2016, p. 1.

### ***b. Assemblée générale des Nations Unies – première commission***

Sarah Estabooks and Lynne Griffiths-Fulton, « A Report on the UN First Committee on Disarmament and International Security », *The Ploughshares Monitor*, 26:4, Hiver 2005, URL : [https://ploughshares.ca/pl\\_publications/a-report-on-the-un-first-committee-on-disarmament-and-international-security/](https://ploughshares.ca/pl_publications/a-report-on-the-un-first-committee-on-disarmament-and-international-security/) (consulté le 29/04/2021)

Jennifer Nordstrom, « Disarmament machinery », *First Committee Monitor*, n°2, 2005, page 6.

Ray Acheson, « Human security <-> disarmament », *First Committee Monitor*, n°1, 4 octobre 2010, p.3.

Beatrice Fihn, « Disarmament machinery », *First Committee monitor*, n°4, 2010, page 19.

Beatrice Fihn, « Disarmament machinery », *First Committee monitor*, n°5, 2010, page 22.

John Burroughs, « International humanitarian law and nuclear weapons », *First committee Monitor*, n°5, 2 novembre 2010, p.5.

Ray Acheson, « Revitalizing multilateral disarmament negotiations », *First committee monitor*, n°1, 3 octobre 2011, p. 10.

Ray Acheson, « Editorial: Disarmament is the responsibility of the General Assembly », *First Committee Monitor*, n°2, 10 octobre 2011, p. 3.

Ray Acheson, « Disarmament machinery », *First Committee Monitor*, n°3, 2011, p. 5.

Ray Acheson, « Editorial: Stalemate continues, more money goes to nuclear weapons », *First committee Monitor*, n°5, 2 novembre 2011, p. 3.

Ray Acheson, « Disarmament Machinery », *First committee Monitor*, n°5, 2 novembre 2011, p. 4.

Ray Acheson, « *Editorial : overcoming obfuscation* », *First committee monitor*, n°4, 28 octobre 2013, p. 3.

Ray Acheson, « Nuclear weapons », *First Committee Monitor*, n°5, 31 octobre 2016, page 5.

ACHESON Ray, « Editorial: First committee fairy tales and a measure of reason », *First Committee Monitor*, n°3, 2016, p. 3.

### **c. OEWG (2013 et 2016)**

FIHN Beatrice, « Open-ended working group starts in Geneva », *Reaching Critical Will report*, 20 mai 2013, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oweg/2013/reports/7911-open-ended-working-group-starts-in-geneva> (consulté le 12 avril 2021).

FIHN Beatrice et IRSTEN Gabriella, « Getting ready to develop proposals? », *Reaching Critical Will*, 27 mai 2013, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oweg/2013/reports/7931-getting-ready-to-develop-proposals> (consulté le 3 mai 2021).

FIHN Beatrice et DALBERT Anina, « Proposals for the OEWG », *Reaching Critical Will*, 3 juillet



2013, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/7970-proposals-for-the-oewg> (consulté le 3 mai 2021).

FIHN Beatrice, « The open-ended working group concludes », *Reaching Critical Will*, 6 septembre 2013, URL: <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2013/reports/8004-the-open-ended-working-group-concludes> (consulté le 3 mai 2021).

GANDENBERGER Mia et ACHESON Ray, « UN working group on nuclear disarmament to begin tomorrow », *OEWG Report*, n°1, 21 février 2016, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/oewg/2016/february/reports/10751-oewg-report-vol-2-no-1> (consulté le 24 mai 2021).

–. et –, « Legal gap and effective measures », *OEWG Report*, n°2, 22 février 2016.

–. et –, « Prohibition takes centre stage again during second day of the OEWG », *OEWG Report*, n°3, 23 février 2016.

#### ***d. Conférences CHAN***

LORETZ John, « ICAN arrives in Nayarit », *IPPNW Peace and Health Blog*, 12 février 2014, URL : <https://peaceandhealthblog.com/2014/02/12/day-one-nayarit/> (consulté le 24 juillet 2021).

–., « The ban is coming, despite the boycott », 13 février 2014, URL : <https://peaceandhealthblog.com/2014/02/13/nayarit-day-two/> (consulté le 24 juillet 2021).

–., « Friends don't let friends... », 14 février 2014, URL : <https://peaceandhealthblog.com/2014/02/14/friends/> (consulté le 24 juillet 2021).

« Austria to host next step in the humanitarian initiative », *RCW News*, 13 février 2014, <https://www.reachingcriticalwill.org/news/latest-news/8615-austria-to-host-next-step-in-the-humanitarian-initiative> (consulté le 26 juillet 2021).

#### ***e. Autres***

ICAN, *Catastrophic humanitarian harm* (brochure), 2015, p. 17-18, URL : [https://www.icanw.org/catastrophic\\_humanitarian\\_harm](https://www.icanw.org/catastrophic_humanitarian_harm) (consulté le 28 janvier 2022).

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, *Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires* (guide ressource), 2018, URL : [https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2018/03/Nuclear-Weapons-Ban-Treaty\\_French-web-FINAL.pdf](https://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2018/03/Nuclear-Weapons-Ban-Treaty_French-web-FINAL.pdf) (consulté le 28 janvier 2022).

Middle Power Initiative, « From aspiration to reality: nuclear disarmament after the NPT review », *Geneva conference report*, septembre 2010, URL : [http://www.middlepowers.org/oldwebsite/pubs/Geneva\\_2010.pdf](http://www.middlepowers.org/oldwebsite/pubs/Geneva_2010.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Middle Power Initiative, « A global undertaking: realizing the disarmament promise of the NPT », *Briefing paper for the Atlanta consultation III*, 21-22 janvier 2010, URL : [http://www.middlepowers.org/wp-content/uploads/2017/02/Atlanta\\_2010.pdf](http://www.middlepowers.org/wp-content/uploads/2017/02/Atlanta_2010.pdf) (consulté le 13 juillet 2021).

ICAN France, « Les partenaires d'ICAN réunis à Genève », communiqué, URL : <http://icanfrance.org/reunion-partenaires-ican-geneve/> (consulté le 18 mai 2021).

ICAN, « The polls are clear: Europeans back the #nuclearban! », Facebook, 28 janvier 2021, 18h38, URL : <https://www.facebook.com/watch/?v=192423802662945> (consulté le 5 février 2021). Beatrice Fihn présente des sondages avec Daniel Hogsta et utilise le terme « anti-démocratique » au sujet des choix des États hôtes dans le cadre du partage nucléaire de l'OTAN.

« US pressured NATO states to vote no to a ban », site internet de l'ICAN, 1<sup>er</sup> novembre 2016, URL : [https://www.icanw.org/us\\_pressured\\_nato\\_states\\_to\\_vote\\_no\\_to\\_a\\_ban](https://www.icanw.org/us_pressured_nato_states_to_vote_no_to_a_ban) (consulté le 12 novembre 2021)

ICAN, « Red Cross' disarmament call », communiqué de presse publié sur le site de l'ICAN, 27 novembre 2011, URL : <https://web.archive.org/web/20120205213546/http://www.icanw.org/node/5810> (consulté le 20 avril 2022).

« ICAN Statement at the conference on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons », mis en ligne le 4 mars 2013, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=V7t6BmRzDS0> (consulté le 10 mars 2021).

ICAN, « The urgency of banning nuclear weapons », vidéo pour la conférence de Nayarit, mise en ligne sur Youtube le 14 février 2014, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=gLsThOaODVI> (visionné le 26 juillet 2021).

<https://web.archive.org/web/20141217085949/https://goodbyenuk.es/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2020).

« *ILPI Nuclear Weapons Project (NWP), MFA Grant QZA-11/0341, Progress Report for 2013 and Planned Activities for first half of 2014* », URL : <https://static.vg.no/spesial/2016/ilpi/QZA-11-0341/progress-report-2013-14.pdf> (consulté le 18 novembre 2021).

Mary Wareham et Edwina Hugues, « An Ottawa/Oslo process for nuclear weapons and other grassroots initiatives », Wellington, New Zealand: NCCD Seminar “Eliminating Nuclear Weapons: Exploring the Next Steps”, URL <http://www.converge.org.nz/pma/nucoop08.pdf> (consulté le 16 mars 2022).

Ronald Mc Coy, « The International Campaign to ban nuclear weapons », présentation à une réunion de campagne d'ICAN à Genève le 30 avril 2016, URL : <http://www.icanw.org/wp-content/uploads/2016/07/THE-CAMPAIGN-TO-BAN-NUCLEAR-WEAPONS.pdf> (consulté le 22 mars 2021).

Abolition 2000, « Déclaration de fondation d'Abolition 2000 », URL : <http://www.abolition2000.org/fr/a-propos/declaration-de-fondation/> (consulté le 5 mai 2022).

Tribune collective, « 75 ans après Hiroshima et Nagasaki, l'ombre d'une guerre nucléaire plane toujours sur nos têtes », *Le Monde*, 6 août 2020

Tilman Ruff, John Loretz (dir.), *Securing our survival The case for a nuclear weapons convention*, IALANA/IPPNW/INESAP, 2007, p. I.

Cluster Munition Coalition, *Cluster Munition Monitor*, 2020, p. 21, URL : <http://www.the-monitor.org/en-gb/our-research/cluster-munition-monitor/2020.aspx> (consulté le 21 avril 2022).

Human Rights Watch, Communiqué « Agir ensemble pour le désarmement humanitaire. Sommet des campagnes de désarmement humanitaire », New York, 20-21 octobre 2012, URL : <https://reliefweb.int/report/world/agir-ensemble-pour-le-d%C3%A9sarmement-humanitaire-sommet-des-campagnes-de-d%C3%A9sarmement> (consulté le 4 mai 2022).

## ***10. Twitter et autres réseaux sociaux***

### ***a. Twitter***

Beatrice Fihn, « Reading a bunch of articles that refers to #TPNW as a result of frustration and I feel the need to once again expose how patronizing and intentionally dismissive that description of the #nuclearban treaty is », *Twitter*, 23 décembre 2018, 16h33, <https://twitter.com/BeaFihn/status/1078675420848050176> (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2021).

ICAN (@nuclearban), « Amb Thani Thongphakdi, Chair of #OEWG, underscores important role of civil society, looks forward to our active & constructive contribution », *Twitter*, 1er mai 2016, 15h33, URL : <https://twitter.com/nuclearban/status/726766384940761088?s=20> (consulté le 20 mai 2021)

ICAN (@nuclearban), « There's a sense of growing impatience and frustration. Something has to happen" - #OEWG Chair Amb Thani Thongphakdi at ICAN », *Twitter*, 1er mai 2016, 15h09, URL : <https://twitter.com/nuclearban/status/726766384940761088?s=20> (consulté le 20 mai 2021).

Izumi Nakamitsu (@INakamitsu), « Welcome @Republic\_Nauru and Jamaica to the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons #TPNW. With their ratifications, there is only one more to reach 50 required for the Treaty's entry-into-force », *Twitter*, 24 octobre 2020, 3h36, <https://twitter.com/INakamitsu/status/1319814965935616001?s=20> (consulté le 14 décembre 2020).

Wildfire, (@Wildfire\_v), « Today we launch our long-awaited Weasel Recovery Program! Help us help the weasel states », *Twitter*, 12 septembre 2014, 16h28, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/510434704664039424?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/510434704664039424?s=20) (consulté le 12 novembre 2021).

Wildfire (@Wildfire\_v), « Happy New Year! As you may know, the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons will enter into force on 22 January - even if you don't want it to », *Twitter*, 2 janvier 2021, 16h34, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1345393024155705344?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1345393024155705344?s=20) (consulté le 13 juillet 2021).

Wildfire, (@Wildfire\_v), « Faux. Les belettes – sans doute sous la direction amicale (traduire, les ordres) de leurs alliés dotés d'armes nucléaires- n'ont pas », *Twitter*, 12 janvier 2021, 23h20, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349119124585275394?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349119124585275394?s=20) (consulté le 8 juin 2021). (Thread)

Wildfire, (@Wildfire\_v), « Entertainingly, Japan joined both the HINW statement \*and\* the Australian one - the ultimate weasel act of trying to have [...] », *Twitter*, 12 janvier 2021, 23h20, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349119137201664001?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349119137201664001?s=20) (consulté le 10 juin 2021).

Wildfire, (@Wildfire\_v), « Entertainingly, Japan joined both the HINW statement \*and\* the Australian one - the ultimate weasel act of trying to have [...] », *Twitter*, 12 janvier 2021, 23h20, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349119137201664001?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349119137201664001?s=20) (consulté le 10 juin 2021).

Wildfire, (@Wildfire\_v), « Meanwhile, delegations to the Conference on Disarmament in Geneva received a curious memo in their document boxes », *Twitter*, 13 janvier 2021, 23h26, URL : [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1349482971313659910](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1349482971313659910) (consulté le 11 mai 2022).

Wildfire, (@Wildfire\_v), « The US intervention did at least provide the perfect introduction for Wildfire's incendiary plenary statement », *Twitter*, 16 janvier 2021, 22h53, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1350561954587439107](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1350561954587439107) (consulté le 11 mai 2022).

Wildfire (@Wildfire\_v), « The Pledge didn't require adhering states to \*do\* anything (at least, anything that they weren't already doing). So it was essentially a cost-free way for states to signal support - and, crucially, to be counted », *Twitter*, 16 janvier 2021, 22h53, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1350561958848770049?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1350561958848770049?s=20) (consulté le 11 mai 2022)

Wildfire (@Wildfire\_v), « In the February #OEWG session, Brazil took the floor to announce its support for a ban treaty. Better still, Brazil [...] », *Twitter*, 18 janvier 2021, 22h57, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1351287637957632004?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1351287637957632004?s=20) (consulté le 16 juillet 2021)

Wildfire (@Wildfire\_v), « This was the turning point for the campaign: after 3 years of slowly pushing the ban treaty boulder up the mountain, [...] », *Twitter*, 18 janvier 2021, 22h57, [https://twitter.com/Wildfire\\_v/status/1351287640033783815?s=20](https://twitter.com/Wildfire_v/status/1351287640033783815?s=20) (consulté le 16 juillet 2021).

### ***b. Facebook***

ICAN, «The polls are clear: Europeans back the #nuclearban! », *Facebook*, 28 janvier 2021, 18h38, URL : <https://www.facebook.com/watch/?v=192423802662945> (consulté le 5 février 2021).

## ***11. Podcasts***

ICAN, « UN talks to prohibit nuclear weapons », *podcast*, 2016, partie VI « Risk and opacity », URL : <https://www.icanw.org/campaign-news/podcast-first-round-of-un-talks-to-prohibit-nuclear-weapons/> (consulté le 24 mai 2021).

ICAN, « Podcast: UN talks to prohibit nuclear weapons », 2016, Partie V « Whose security ? », URL : <https://www.icanw.org/campaign-news/podcast-first-round-of-un-talks-to-prohibit-nuclear-weapons/> (consulté le 24 mai 2021).

ICAN, « Podcast: UN talks to prohibit nuclear weapons », partie III « Filling the legal gap », <http://www.icanw.org/campaign-news/podcast-first-round-of-un-talks-to-prohibit-nuclear-weapons/> (consulté le 17 mai 2021).

## ***12. Films***

« ICAN's beginning », film de 9'15, produit par Jessie Boylan, avec le soutien financier de MAPW, URL : <https://www.dianuke.org/ican-began-must-watch-short-video-journey-campaign-won-nobel-prize-10-years-disarmament/> (consulté le 22 mars 2021).

« The beginning of the end of nuclear weapons », documentaire de 56 minutes de Tony Robinson, 26 juin 2019 (date de sortie aux Etats-Unis), produit par *Pressenza International Press Agency*, URL : <http://theendofnuclearweapons.com/interviewees/ray-acheson/> (consulté le 22/10/2020).

« The urgency of banning nuclear weapons », ICAN, vidéo présentée dans le cadre de la conférence sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, Nayarit, mise en ligne sur Youtube le 14 février 2014, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=gLsThOaODVI> (visionné le 26 juillet 2021).

« *The man who saved the world* », film de Peter Anthony (2014)

## SOURCES

---

En complément de la bibliographie, cette section intitulée « Sources » regroupe les documents officiels utilisés. Le volume le plus important de ce matériau est constitué de déclarations prononcées dans les enceintes onusiennes et lors des conférences CHAN. Cette quantité n'est pas reflétée dans les listes ci-dessous puisque les procès-verbaux de séance par exemple regroupent des dizaines de discours. Par ailleurs, en l'absence d'écrits, des supports vidéo et audio ont été utilisés. Ils figurent dans la bibliographie quand ils n'apparaissent pas comme officiels.

### ***I. Documents officiels nationaux***

#### ***I.1. Documents de doctrine et de position***

##### États-Unis

*Nuclear Posture Review report*, avril 2010.

URL : [https://dod.defense.gov/Portals/1/features/defenseReviews/NPR/2010\\_Nuclear\\_Posture\\_Review\\_Report.pdf](https://dod.defense.gov/Portals/1/features/defenseReviews/NPR/2010_Nuclear_Posture_Review_Report.pdf) (consulté le 26 janvier 2022).

##### Norvège

*Déclaration Soria Moria 2*,

URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/smk/vedlegg/2009/ny\\_politisk\\_plattform\\_2009-2013.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/smk/vedlegg/2009/ny_politisk_plattform_2009-2013.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

##### Royaume-Uni

*Lifting the Nuclear Shadow: Creating the conditions for abolishing nuclear weapons*, FCO Policy Information Paper, janvier 2009.

##### Russie

*Basic principles of State Policy of the Russian Federation on Nuclear Deterrence*, 2020,

URL : [https://www.mid.ru/en/foreign\\_policy/international\\_safety/disarmament/-/asset\\_publisher/rp0fiUBmANaH/content/id/4152094](https://www.mid.ru/en/foreign_policy/international_safety/disarmament/-/asset_publisher/rp0fiUBmANaH/content/id/4152094) (consulté le 11 mai 2021).

##### Suisse

*Rapport du groupe de travail sur l'analyse du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires*, Département fédéral des affaires étrangères DFAE, 30 juin 2018,

URL : [https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/sicherheitspolitik/2018-bericht-arbeitsgruppe-uno-TPNW\\_fr.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/sicherheitspolitik/2018-bericht-arbeitsgruppe-uno-TPNW_fr.pdf) (consulté le 4 mars 2022)

## ***1.2. Textes parlementaires***

France

Question écrite N°18970 de M. Denis Baupin, Question publiée au JO le 19/02/2013 page 1684, Réponse publiée au JO le 09/04/2013, page 3776, URL : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-18970QE.htm>

Suisse

Motion « signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », URL : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20174241> (consulté le 4 mars 2022).

## ***1.3. Déclarations***

### ***a. Déclarations nationales***

États-Unis

Barack Obama, Discours sur les armes nucléaires, 5 avril 2009, URL : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/remarks-president-barack-obama-prague-delivered> (consulté le 26 octobre 2021).

France

« Adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires », déclaration de la porte-parole du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, New York, le 7 juillet 2017, URL : <https://onu.delegfrance.org/Adoption-d-un-traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires> (consulté le 31 mars 2022).

Japon

Fumio Kishida, ministre des Affaires étrangères, « Nuclear Disarmament and Non-proliferation Policy Speech (Summary) », Université de Nagasaki, 20 janvier 2014, URL: [https://www.mofa.go.jp/dns/ac\\_d/page18e\\_000041.html](https://www.mofa.go.jp/dns/ac_d/page18e_000041.html) (consulté le 4 juin 2021).

Norvège

Jonas Gahr Støre, « *Disarmament – Reframing the Challenge* », discours lors de la conférence Leangkollen, *The Norwegian Atlantic Committee*, Norvège, 1er février 2010.

### ***b. Déclarations bilatérales***

*Joint Statement by President Dmitriy Medvedev of the Russian Federation and President Barack Obama of the United States of America*,  
URL : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/joint-statement-president-dmitriy-medvedev-russian-federation-and-president-barack-> (consulté le 9 mars 2022).



### *c. Déclarations de groupes d'États*

#### CELAC

Déclaration de la CELAC au sommet de la Havane, les 28 et 29 janvier 2014.

Déclaration spéciale n°16 sur le besoin urgent d'un monde sans armes nucléaires des États réunis au Costa Rica, à l'occasion du 3ème Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), les 28 et 29 janvier 2015.

#### NAM

Déclaration commémorative du 50<sup>ème</sup> anniversaire du NAM, Bali, 28-30 mai 2011

Rapport final du sommet de Téhéran, 26-31 août 2012.

#### P5

Communiqué de la réunion P5 sur les questions nucléaires, à Paris 2-3 décembre 2021, URL : [https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/p5\\_statement\\_2\\_3-12-21\\_cle04ad34.pdf](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/p5_statement_2_3-12-21_cle04ad34.pdf)

Déclaration de presse des représentants permanents des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France auprès des Nations Unies à la suite à l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, New York, le 7 juillet 2017, URL : <https://cd-geneve.delegfrance.org/Declarations-sur-le-Traite-d-interdiction-des-armes-nucleaires-New-York-7> (consulté le 31 mars 2022).

#### Autres

« Joint Statement by Foreign Ministers on nuclear disarmament and non-proliferation », 22 septembre 2010, URL : <https://www.mofa.go.jp/announce/fm/npt1009.html> (consulté le 9 février 2022)

## *II. Traités et autres documents juridiques internationaux*

#### Convention sur les mines anti-personnel

URL : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/1997/09/19970918%2007-53%20AM/Ch\\_XXVI\\_05p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1997/09/19970918%2007-53%20AM/Ch_XXVI_05p.pdf) (consulté le 31 mars 2022)

#### Convention sur les armes à sous-munitions

URL : <https://treaties.un.org/doc/Publication/CTC/26-6.pdf> (consulté le 16 mars 2022).

Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB), URL : <https://non-proliferation.irsn.fr/Biologie/CIAB/Pages/Convention.aspx> (consulté le 5 mai 2022).

Convention d'interdiction des armes chimiques (CIAC), URL : <https://non-proliferation.irsn.fr/Chimie/CIAC/Pages/ConventionCIAC.aspx> (consulté le 5 mai 2022).

Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif de la Cour internationale de justice, 8 juillet 1996, URL : <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/95> (consulté le 4 février 2022).

Statut de l'AIEA, URL : [https://non-prolifération.irsn.fr/Nucleaire/Legislation-reglementation/Documents/Statut\\_AIEA\\_23\\_10\\_1956.pdf](https://non-prolifération.irsn.fr/Nucleaire/Legislation-reglementation/Documents/Statut_AIEA_23_10_1956.pdf) (consulté le 5 mai 2022).

Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), URL : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch\\_XXVI\\_9.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/2017/07/20170707%2003-42%20PM/Ch_XXVI_9.pdf) (consulté le 5 mai 2022)

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), URL : [https://www.ctbto.org/fileadmin/user\\_upload/legal/treaty\\_text\\_French.pdf](https://www.ctbto.org/fileadmin/user_upload/legal/treaty_text_French.pdf) (consulté le 5 mai 2022)

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) URL : [https://www.un.org/fr/conf/npt/2015/pdf/text%20of%20the%20treaty\\_fr.pdf](https://www.un.org/fr/conf/npt/2015/pdf/text%20of%20the%20treaty_fr.pdf) (consulté le 5 mai 2022)

### **III. Document des OI**

#### **III.1. ONU**

*Secretary-General's lecture at Princeton University*, 28 novembre 2006,  
URL : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2006-11-28/secretary-generals-lecture-princetn-university> (consulté le 10 janvier 2022).

*Secretary-General's address to the East-West Institute entitled "The United Nations and security in a nuclear-weapon-free world"*,  
URL : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2008-10-24/secretary-generals-address-east-west-institute-entitled-united> (consulté le 10 janvier 2022).

Ban Ki-moon, « The United Nations and Security in a Nuclear-Weapon-Free world », East-West Institute, 24 octobre 2008, URL : <https://www.un.org/sg/en/content/sg/speeches/2008-10-24/address-east-west-institute-united-nations-and-security-nuclear> (consulté le 27 octobre 2021)

Office for Disarmament Affairs, « Securing our future. An agenda for disarmament », URL : <https://www.un.org/disarmament/sg-agenda/en/> (consulté le 10 janvier 2022).

#### **III.2. Documents du CICR**

« Mettre fin à l'ère nucléaire », discours prononcé par M. Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge, devant le corps diplomatique de Genève, le 20 avril 2010, *Revue du CICR*, vol. 97, n°3, 2015, p. 214.

Conseil des délégués 2011, résolution n°1, « Vers l'élimination des armes nucléaires », adoptée le 26 novembre 2011.

Résolution n°7 « Prévenir les conséquences, sur le plan humanitaire, de la mise au point, de l'emploi et de la prolifération de certains types d'armes », adoptée lors du Conseil des délégués, 23-25 novembre 2009, Nairobi.

Interview de Peter Herby sur la résolution visant à l'élimination des armes nucléaires présentée lors du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 26 novembre 2011, URL : <https://avarchives.icrc.org/Film/1444> (consulté le 20 avril 2022).

#### ***IV. Documents officiels multilatéraux***

Charte des Nations Unies

##### ***IV.1. Documents officiels présentés dans le cadre du processus d'examen du TNP***

La logique de classement de cette section est chronologique. Pour chaque Prepcom ou RevCon, les documents sont ensuite classés par catégorie puis présentés par ordre chronologique.

Le lien d'accès à ces documents sur internet est donné sauf quand ils sont référencés par leur numéro d'enregistrement dans le système de l'ONU. Ils peuvent alors être retrouvés par une recherche simple sur le portail de diffusion électronique des documents : <https://documents.un.org/prod/ods.nsf/home.xsp>. Certains documents disposent d'une référence NPT/CONF\* mais ne sont pas disponibles sur le portail. Dans ce cas, le lien pour le retrouver sur internet est indiqué.

##### *Conférences d'examen de 1995 et 2000*

###### *Documents finaux*

« Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement », Décision n°2, adoptée lors de la conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, NPT/CONF.1995/32.

Document final de la conférence d'examen du TNP en 2000, partie I et II, NPT/CONF.2000/28.

##### *Comité préparatoire de la conférence d'examen de 2005*

Rapport final du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, NPT/CONF.2005/1.

Felicity Hill (ICAN), « *The case for a NWC* », déclaration lors de la séance réservée aux ONG lors Comité préparatoire du TNP, Vienne, 2 mai 2007, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom07/statements/2mayGroup4.pdf> (consulté le 4 mai 2022)

##### *Comité préparatoire de la conférence d'examen de 2010*

*Draft recommendations to the Review conference*, NPT/CONF.2010/PC.III/CRP.4/rev.2 (15 mai 2009).

*Conférence d'examen de 2010*

*Document final et autres documents 2010*

Document final de la conférence d'examen du TNP de 2010, NPT/CONF.2010/50 (Vol. I).

*Report of Main Committee I: Chairman's draft on substantive elements*, 14 mai 2010, NPT/CONF.2010/MC.I/CRP.2,  
URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2010/MCI-ChairsDraft.pdf> (consulté le 20 avril 2022)

*Subsidiary body I: Revised Chairman's draft action plan*, 21 mai 2010, NPT/CONF.2010/MC.I/SB.1/CRP.1/rev.1.,  
URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2010/SBI-Revision2.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

*Draft Report of the Main Committee I*, 21 mai 2010, NPT/CONF.2010/MC.I/CRP.4

Note verbale datée du 6 mai 2010, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies contenant en annexe la déclaration devant le corps diplomatique de Genève de Jakob Kellenberger,  
Président du Comité international de la Croix-Rouge, le 6 avril 2010, NPT/CONF.2010/43, 7 mai 2010.

« Elements for a plan of action for the elimination of nuclear weapons », document de travail présenté par le groupe des non-alignés parties au TNP, NPT/CONF.2010/WP.47, 28 avril 2010.

*Déclarations 2010 (classement chronologique)*

Déclaration de la Suisse lors de la conférence d'examen du TNP de 2010, débat général, le 3 mai 2010, URL : [https://www.un.org/en/conf/npt/2010/statements/pdf/switzerland\\_fr.pdf](https://www.un.org/en/conf/npt/2010/statements/pdf/switzerland_fr.pdf) (consulté le 7 mai 2022).

Déclaration de l'Autriche lors de la conférence d'examen du TNP de 2010, débat général, Conférence d'examen du TNP, 3 mai 2010.

Déclaration de la Norvège lors de la conférence d'examen du TNP de 2010, grande commission I, 11 mai 2010,  
URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2010/statements/11May\\_MCI\\_Norway.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2010/statements/11May_MCI_Norway.pdf) (consulté le 7 mai 2022).

Déclaration de la Norvège lors de la conférence d'examen du TNP de 2010, débat général, 4 mai 2010.

### *Déclarations des ONG 2010*

Jayantha Dhanapala, déclaration lors de la séance réservée à la société civile, Conférence d'examen du TNP de 2010,

URL : <https://www.un.org/en/conf/npt/2010/pdf/jayanthadhanapala.pdf> (consulté le 17 janvier 2022).

Jody Williams, « A nuclear weapons convention: the true path to nuclear non-proliferation », déclaration lors de la séance réservée à la société civile, Conférence d'examen du TNP de 2010, Déclaration lors de la conférence d'examen du TNP, New York, 7 mai 2010, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2010/ngostatements/JodyWilliams.pdf> (consulté le 5 mai 2022).

### *Comité préparatoire de la conférence d'examen de 2015*

#### *Documents de travail 2012*

« Désarmement nucléaire », document de travail présenté par l'Afrique du Sud au nom du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, membres de la Coalition pour un nouvel agenda, NPT/CONF.2015/PC.I/WP.29, 26 avril 2012.

« Réduire le rôle des armes nucléaires », document de travail présenté par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Turquie), NPT/CONF.2015/PC.II/WP.4 (6 mars 2013)

#### *Déclarations 2012*

Déclaration de la Norvège, débat général, Prepcom TNP, 30 avril 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/30April\\_Norway.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/30April_Norway.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration de la Nouvelle-Zélande, cluster 1 « Désarmement nucléaire », 3 mai 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May\\_NZ.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May_NZ.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration de l'Autriche, cluster 1 « Désarmement nucléaire », 3 mai 2012. URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May\\_Austria.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom12/statements/3May_Austria.pdf)

Déclaration de la Suisse, cluster 1 « Désarmement nucléaire », 3 mai 2012.

#### *Documents de travail 2013*

« Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par la Tunisie au nom des États membres de la Ligue des États arabes, lors du Prepcom 2013, NPT/CONF.2015/PC.II/WP.40 (19 avril 2013).

« *Non-compliance with articles I, III, IV and VI of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons* », document de travail soumis par l'Iran, NPT/CONF.2015/PC.II/WP.35, 19 avril 2013

#### *Déclarations 2013*

Déclaration de l'Afrique du Sud au nom de 80 États, Prepcom TNP, 24 avril 2013, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/statements/24April\\_SouthAfrica.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/prepcom13/statements/24April_SouthAfrica.pdf) (consulté le 21 juin 2021).

#### *Documents de travail 2014*

« Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par l'Iraq au nom des États membres de la Ligue des États arabes, Prepcom TNP 2014, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.11, 24 mars 2014

« Incidences humanitaires des armes nucléaires: risques et conséquences connus », Document de travail présenté par l'Irlande au nom du Brésil, de l'Égypte, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, en tant que membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.19 (12 mars 2014).

« Levée de l'état d'alerte », Document de travail présenté par le Chili, la Malaisie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et la Suisse (le Groupe de la levée de l'état d'alerte), Prepcom TNP 2014, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.24 (21 avril 2014).

« *Addressing the humanitarian consequences of nuclear weapons as the foundation of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons in Oslo, Nayarit, Mexico and Vienna* », document de travail soumis par l'Autriche, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.30 (24 avril 2014).

« Résumé du Président : Deuxième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, Nayarit (Mexique) », Mexique, NPT/CONF.2015/PC.III/WP.35 (14 février 2014).

#### *Conférence d'examen de 2015*

##### *Documents de travail 2015*

« Faire avancer le désarmement nucléaire », Document de travail présenté par la Nouvelle Zélande au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle Zélande), NPT/CONF.2015/WP.8 (9 mars 2015).

Document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, NPT/CONF.2015/WP.13 (10 mars 2015).

« *Findings of the Conference on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons, held in Oslo on 4 and 5 March 2013* », document de travail présenté par la Norvège, NPT/CONF.2015/WP.27 (15 avril 2015).

« Conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (8 et 9 décembre 2014) et Engagement de l'Autriche: contribution à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 », document de travail présenté par l'Autriche, NPT/CONF.2015/WP.29 (21 avril 2015).

« Incidences humanitaires des armes nucléaires », Document de travail sur les incidences humanitaires des armes nucléaires présenté par l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Chili, le Costa Rica, l'Égypte, l'Indonésie, l'Irlande, la Malaisie, le Mexique, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, le Saint-Siège, la Suède et la Suisse, NPT/CONF.2015/WP.30 (22 avril 2015).

« Désarmement nucléaire », Document de travail présenté par l'Algérie, NPT/CONF.2015/WP.52 (4 mai 2015)

#### *Déclarations 2015*

Déclaration de l'Autriche au nom de 159 États, lors de la Conférence d'examen du TNP, 28 avril 2015, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/28April\\_AustriaHumanitarian.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/28April_AustriaHumanitarian.pdf) (consulté le 21 juin 2021).

Déclaration de l'Australie au nom de 26 États, lors de la conférence d'examen du TNP, 30 avril 2015, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/30April\\_Australia.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/30April_Australia.pdf) (consulté le 21 juin 2021).

Déclaration du CICR lors de la Conférence d'examen des parties au TNP en 2015, voir compte-rendu analytique de la 8e séance, NPT/CONF.2015/SR.8 (cf. infra).

Déclaration de la Nouvelle-Zélande au nom de la NAC, lors de la Conférence d'examen des parties au TNP, Grande Commission I, voir compte-rendu analytique de la première séance tenue au siège NPT/CONF.2015/MC.I/SR.1 (cf. infra).

Déclaration de la Suisse, lors de Conférence d'examen des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/4May\\_Switzerland\\_MCI.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/4May_Switzerland_MCI.pdf) (consulté le 22 avril 2022).



Déclaration de l’Autriche au nom de cinquante États (Afghanistan, Argentine, Brésil, Brunei Darussalam, Burundi, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Guatemala, Indonésie, Irak, Irlande, Jamaïque, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malte, Îles Marshall, Mexique, Maroc, Nicaragua, Nigéria, Palaos, Papouasie NG, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, San Marin, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Afrique du Sud, Swaziland, Thaïlande, Trinité et Tobago, Uruguay, Venezuela, Vietnam).  
URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/22May\\_Austria.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/npt/revcon2015/statements/22May_Austria.pdf) (consulté le 11 mai 2022)

#### *Compte-rendu et procès-verbaux 2015*

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la première séance tenue au Siègre, à New York, le lundi 27 avril 2015, à 10h30, NPT/CONF.2015/SR.1 (5 mai 2015).

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la deuxième séance tenue au Siègre, à New York, le lundi 27 avril 2015, à 15 heures, NPT/CONF.2015/SR.2 (12 mai 2015).

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, compte-rendu analytique de la quatrième séance tenue au Siègre, à New York, le mardi 28 avril 2015, à 15 heures, NPT/CONF.2015/SR.4 (27 mai 2015).

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, compte rendu analytique de la 8e séance tenue au Siègre, à New York, le jeudi 30 avril 2015, à 15 heures, NPT/CONF.2015/SR.8 (21 mai 2015).

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la première séance tenue au Siègre, à New York, le 1<sup>er</sup> mai 2015, à 10 heures, NPT/CONF.2015/MC.I/SR.1 (10 juin 2015).

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, compte-rendu analytique de la deuxième séance, tenue au Siègre, à New York, le 4 mai 2015, à 10 heures, NPT/CONF.2015/MC.I/SR.2 (17 juin 2015).

Conférence d’examen des parties au TNP en 2015, Grande Commission I, Compte rendu analytique de la troisième séance, tenue au Siègre, à New York, le 6 mai 2015, à 10 heures, NPT/CONF.2015/MC.I/SR.3 (15 juin 2015).

#### *Comité préparatoire de la conférence d’examen de 2020*

##### *Documents de travail et projet de rapport final 2019*

Projet de rapport final du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.7 (8 mai 2019).

« *Elements for a plan of action for the elimination of nuclear weapons* », document de travail présenté par le groupe des États non-alignés parties au TNP lors du comité préparatoire de 2019, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.10 (21 mars 2019).

« *Substantive recommendations for incorporation into the final document of the 2020 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons* », document de travail présenté par le groupe des États non-alignés parties au TNP, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.11 (21 mars 2019).

« *Nuclear Disarmament* », document de travail présenté par le groupe des États non-alignés parties au TNP lors du comité préparatoire de 2019, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.12 (21 mars 2019).

« *Nuclear testing* », document de travail présenté par le groupe des États non-alignés parties au TNP, NPT/CONF.2020/PC.III/WP.16 (21 mars 2019).

#### *Déclarations 2019*

« Désarmement nucléaire », déclaration de la France lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2020, 2 mai 2019, URL : <https://cd-geneve.delegfrance.org/Intervention-de-l-Ambassadeur-Y-Hwang-sur-le-desarmement-nucleaire-3eme-Comite> (consulté le 31 mars 2022).

## ***IV.2. Documents présentés dans le cadre de la première commission de l'AGNU***

### *Déclarations (y compris les explications de vote)*

#### *2008*

Déclaration du CICR lors de la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, 14 octobre 2008, URL : <http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com08/statements/14OctICRC.pdf> (consulté le 21 avril 2021).

#### *2009*

Déclaration du CICR lors de la première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, 9 octobre 2009, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com09/statements/9Oct\\_ICRC.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com09/statements/9Oct_ICRC.pdf) (consulté le 21 avril 2021).

#### *2010 (y compris High-level meeting)*

Déclaration de l'Autriche lors de la réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la conférence du désarmement et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, 24 septembre 2010, URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Austria.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Austria.pdf) (consulté le 31 mai 2021).

Déclaration du Mexique, lors de la réunion de haut-niveau, 24 septembre 2010,  
URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Mexico.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Mexico.pdf) (consulté le 31 mai 2021)

Déclaration de la Norvège, lors de la réunion de haut-niveau sur la revitalisation des travaux de la conférence du désarmement et faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement, 24 septembre 2010,  
URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Norway.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Norway.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration de la Suisse, lors de la réunion de haut-niveau, le 24 septembre 2010,  
URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept\\_Switzerland.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/statements/part3/24Sept_Switzerland.pdf) (consulté le 31 mai 2021).

Déclaration de l'Autriche, lors de l'assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre 2010, <https://gadebate.un.org/en/65/austria>

Déclaration du Japon, Première commission, 10<sup>ème</sup> séance, 14 octobre 2010, A/C.1/65/PV.10.

Déclaration de l'Autriche lors de la première commission de l'AGNU, 15 octobre 2010, procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> séance (A/C.1/65/PV.11, p. 7).

Déclaration de la Malaisie lors de la première commission de l'AGNU, 15 octobre 2010, procès-verbal de la 11<sup>ème</sup> séance (A/C.1/65/PV.11, p. 6).

Déclaration de l'Autriche lors de la première commission de l'AGNU, 16 octobre 2010,

URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct\\_Austria.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct_Austria.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration de la Suisse lors de la première commission de l'AGNU, 16 octobre 2010,

URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct\\_Switzerland.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com10/statements/15Oct_Switzerland.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

« Civil society statement on the high-level meeting on revitalizing the Conference on Disarmament and taking forward multilateral negotiations, United Nations », New York, 24 September 2010,

URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2010/documents/NGOPaper-HLM.pdf> (consulté le 29/04/2021).

*2011*

Déclaration du Pakistan lors de la première commission de l'AGNU, 13 octobre 2011, [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/statements/13Oct\\_Pakistan.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/statements/13Oct_Pakistan.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration de la Corée du nord lors de la première commission de l'AGNU, 14 octobre 2011, [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/statements/14Oct\\_DPRK.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/statements/14Oct_DPRK.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration prononcée par la France au nom du P3, dans le procès-verbal de la 25ème séance plénière de la première commission, 70ème session de l'AGNU, 5 novembre 2011, 10h, A/C.1/70/PV.25, p. 19.

## 2012

Déclaration de la Colombie lors de la première commission de l'AGNU, 11 octobre 2012 (voir Procès-verbal Première commission, 5e séance, jeudi 11 octobre 2012, à 10 heures, 67ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies A/C.1/67/PV.5).

Procès-verbaux de compte-rendu de la 21ème session de la première commission, mardi 6 novembre 2012, 10h, A/C.1/67/PV.21.

Déclaration du Mexique, Première commission de l'Assemblée générale, Débat général, 8 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct\\_Mexico.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct_Mexico.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration du Nigéria au nom des Etats d'Afrique, Première commission de l'Assemblée générale, Débat général, 10 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct\\_AfricanGroup.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/8Oct_AfricanGroup.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration de l'Indonésie au nom du NAM, Première commission de l'Assemblée générale, Débat « Armes nucléaires », 17 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/17Oct\\_NAM.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/17Oct_NAM.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Déclaration du Chili, au nom de la CELAC, Première commission de l'Assemblée générale, Débat général, 8 octobre 2012, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/9Oct\\_Chile.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com12/statements/9Oct_Chile.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

## 2013

« Joint Statement on the Humanitarian Consequences of Nuclear Weapons », première commission de l'AGNU, 21 octobre 2013, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com13/statements/21Oct\\_Australia2.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com13/statements/21Oct_Australia2.pdf) (consulté le 8 juin 2021)

Déclaration de l'Iran, Première commission de l'AGNU, 16 octobre 2013, A/C.1/68/PV.9 p. 21.

Déclaration des Philippines, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2013, A/C.1/68/PV.13, p. 15.

Déclaration de la Russie, première commission de l'AGNU, 22 octobre 2013, A/C.1/68/PV.14, p. 15.

#### *2014*

Déclaration du Nigéria au nom du groupe des États d'Afrique le 7 octobre 2014, URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/statements/7Oct\\_AfricanGroup.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/statements/7Oct_AfricanGroup.pdf) (consulté le 21 novembre 2021). « Le groupe se félicite également de l'appel lors de la deuxième conférence pour le développement d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires.

Déclaration du Congo lors de la première commission de 2014, A/C.1/69/PV.7, 14 octobre 2014, p. 3.

Déclaration du Royaume-Uni, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2014, A/C.1/69/PV.12, p. 33 (Soulignement ajouté).

Déclaration de l'Australie, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2014, A/C.1/69/PV13, p. 8.

Déclaration des Pays-Bas au nom de l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Croatie, le Danemark, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, la Pologne et la Slovaquie, URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/eov/L12\\_Netherlands.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com14/eov/L12_Netherlands.pdf) (consulté le 8 juin 2021).

#### *2015*

Déclaration de la Suisse, Première commission de l'AGNU, 8 octobre 2015, A/C.1/70/PV.2, p. 32.

Déclaration du Costa-Rica, première commission de l'AGNU, A/C.1/70/PV.4, 12 octobre 2015, p. 25

Déclaration des États-Unis, Première commission de l'AGNU, 12 octobre 2015, A/C.1/70/PV4, p. 7.

Déclaration de la Norvège, Première commission de l'AGNU, 13 octobre 2015, A/C.1/70/PV.5, p. 7.

Déclaration de l'Inde, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2015, A/C.1/70/PV10, p. 20.

Déclaration de la Norvège, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2015, A/C.1/70/PV.10, p. 10.

Déclaration de la Thaïlande, Première commission de l'AGNU, 20 octobre 2015, A/C.1/70/PV.10, p. 28.

Déclaration du Japon, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, page 6.

Déclaration du Malawi, première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 20.

Déclaration de la Nouvelle-Zélande, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 9.

Déclaration de Palau, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 31.

Déclaration de la Suède, Première commission de l'AGNU, 21 octobre 2015, A/C.1/70/PV.11, p. 22.

Procès-verbal, 22<sup>ème</sup> séance, le 2 novembre 2015 entre 15h et 18h15, A/C.1/70/PV.22.

Déclaration de la Nouvelle-Zélande lors de la première commission,  
URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1\\_NZ.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1_NZ.pdf) (consultée le 11 juin 2021).

Explication de vote prononcée par l'Australie au nom de six États (Australie, Bulgarie, Finlande, Grèce, Roumanie, Portugal), URL : [https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1\\_Australia.pdf](https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com15/eov/L52Rev1_Australia.pdf) (consulté le 11 juin 2021).

## 2016

Déclaration de l'Autriche lors de la première commission, A/C.1/71/PV.22, 27 octobre 2016.

« Official records », 5 décembre 2016, A/71/PV.51, p.18, URL : <https://daccess-ods.un.org/tmp/8630888.46206665.html> (consulté le 20 avril 2022).

## 2017

Explication de vote des Pays-Bas au sujet du traité d'interdiction, le 7 juillet 2017, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/7July\\_Netherlands.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/7July_Netherlands.pdf) (consulté le 3 mars 2022).

### ***Résolutions (ordre chronologique)***

« Prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires », résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, A/RES/1665(XVI), 4 décembre 1961.

« Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires », A/RES/51/45 (M) du 10 décembre 1996.

« *Draft elements of an UNGA60 First Committee Resolution "Initiating work on priority disarmament and non-proliferation issues"* »,

URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com05/documents/draftelementsinitiating.pdf> (consulté le 29/04/2021).

« Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/62/L.29, 17 octobre 2007.

« Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », A/C.1/65/L.25, 15 octobre 2010.

« Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires », projet de résolution, 15 octobre 2010, A/C.1/65/L.26

« Réduire le danger nucléaire », projet de résolution, A/C.1/65/L.27, 15 octobre 2010.

« Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement », A/C.1/65/L.34/Rev.1, 15 octobre 2010.

« Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires » A/C.1/65/L.43, 15 octobre 2010.

« Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires » A/C.1/65/L.50, 18 octobre 2010.

« Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » A/C.1/66/L.21 (13 octobre 2011) et A/C.1/66/L.21/Rev.1, 25 octobre 2011.

« Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/66/L.39, 14 octobre 2011.

« Follow-up to the advisory opinion of the International Court of Justice on the Legality of the Threat or Use of Nuclear Weapons », A/C.1/67/L.19.

« Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaires », résolution présentée l'Assemblée générale sous la côté A/RES/67/56.

« Towards a nuclear-weapon-free world: accelerating the implementation of nuclear disarmament commitments », A/C.1/67/L.13.

« High-level meeting of the General Assembly on nuclear disarmament », A/C.1/67/L.19,

« Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », A/C.1/68/L.18, 17 octobre 2013.

« Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires », résolution présentée par le Japon lors de la 68<sup>ème</sup> session de l'AGNU, A/C.1/68/L.43.

« Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/69/58, du 11 décembre 2014 (référence [A/C.1/69/L.44](#) en première commission).

« Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/70/L.13, 20 octobre 2015.

« Déclaration universelle pour l'achèvement d'un monde libéré des armes nucléaires », résolution présentée par le Kazakhstan, lors de la première commission en 2015, A/C.1/70/L.52/Rev.1, 28 octobre 2015

Projet de résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », A/C.1/71/L.41, 14 octobre 2016.

« Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire », projet de résolution présenté en première commission, A/C.1/74/L.20.

### ***Autres documents***

*Final Document of the Tenth Special Session of the General Assembly, S-10/2.*

Lettre datée du 9 juin 1998, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède, A/53/138, 15 juin 1998.

Lettre datée du 17 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Costa Rica et de la Malaisie après de l'Organisation des Nations Unies, A/62/650, 18 janvier 2008.



Dispositions pratiques concernant la réunion de haut niveau destinée à revitaliser des travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, convoquée par le Secrétaire général au siège de l'Organisation des Nations Unies, 24 septembre 2010, Note d'information à l'usage des délégations, (A/INF/65/4), 27 août 2010.  
<https://undocs.org/en/A/INF/65/4>

Lettre datée du 5 octobre 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général en sa qualité de président de la réunion de haut niveau, 14 octobre 2010, URL : <https://undocs.org/fr/A/65/496> (consulté le 20 avril 2022).

« Draft Elements of an UNGA 66 First Committee Resolution "Taking forward multilateral disarmament negotiations" », document daté du 7 octobre 2011 (dans les propriétés du document PDF), mis en ligne sur le site internet de RCW, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com11/docs/taking-forward-multilateral-disarmament-negotiations.pdf> (consulté le 22 avril 2021).

« Suivi de la réunion de haut-niveau, résolution adoptée par l'Assemblée générale », A/68/32, 5 décembre 2013.

« Faire progresser les négociations sur le désarmement nucléaire », rapport du Secrétaire général, A/69/154, 17 juillet 2014.

Draft indicative timetable for structured discussion of specific subjects on the adopted thematic approach on disarmament and international security agenda items (items 92 to 107), A/C.1/76/CRP.2, 22 septembre 2001, URL : <https://reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/1com/1com21/documents/indicative-timetable-thematic.pdf> (consulté le 10 janvier 2022).

Discours de M. Nobushige Takamizawa, Représentant permanent du Japon à la conférence du désarmement lors du segment de haut-niveau de la conférence des Nations Unies pour négocier un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires et conduire à leur élimination totale, 27 mars 2017, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/27March\\_Japan.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nuclear-weapon-ban/statements/27March_Japan.pdf) (consulté le 3 mars 2022).

### **IV.3. OEWG**

2013

Thomas Nash, présentation lors de l'OEWG, Genève, 16 mai 2013.

« Perspectives on the necessary framework to achieve and maintain a nuclear weapons free world », éléments de l'intervention de Rebecca Johnson, 21 mai 2013

Extrait du résumé de la table-ronde n°1 de l’OEWG, A/AC.281/INF/2, 8 août 2013.

L’animateur de la table-ronde n°7 fait également un commentaire en ce sens, voir A/AC.281/INF/4, 8 août 2013, p. 2, paragraphe 6.

Résumé du débat dirigé par l’animateur de la table ronde I, consacrée aux obligations et engagements fondés sur les traités multilatéraux, A/AC.281/INF/2, 8 août 2013, paragraphe 4  
Rapport final de l’OEWG.

Projet de rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d’élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l’avènement définitif d’un monde sans armes nucléaires, A/AC.281/L.2, 30 août 2013

2016

« Taking control: how non-nuclear weapons States can take forward multilateral nuclear disarmament negotiations », Document soumis par *Wildfire*, A/AC.286/NGO/1, 24 février 2016.

Document de travail intitulé « Développer et renforcer les normes pour parvenir à et maintenir un monde sans armes nucléaires » A/AC.286/WP.13 du 26 février 2016.

John Borrie, « Measures to increase awareness and understanding of the complexity of and interrelationship between the wide range of humanitarian consequences that would result from any nuclear detonation », présentation lors de l’OEWG sur le désarmement nucléaire, 26 février 2016, URL : [https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/OEWG/2016/Statements/26Feb\\_Borrie.pdf](https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/OEWG/2016/Statements/26Feb_Borrie.pdf) (consulté le 17 mai 2021).

« A Legal Instrument for the Prohibition and Elimination of Nuclear Weapons », document soumis par l’*International Association of Lawyers Against Nuclear Arms*, A/AC.286/NGO/12, 2 mai 2016.

« A progressive approach to a world free of nuclear weapons:revisiting the building blocks paradigm », document de travail présenté par plusieurs États (Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie), A/AC.286/WP.9/Rev.1.

« Elements for a treaty banning nuclear weapons », document de travail présenté par Fidji, Nauru, Samoa et Tuvalu lors de l’OEWG, A/AC.286/WP.14, 3 mars 2016.

« *Proposal by the Community of Latin America and Caribbean States (CELAC) on effective measures to attain and maintain a world without nuclear weapons* », document soumis par la République dominicaine en sa capacité de président *pro tempore* de la CELAC, A/AC.286/WP.15, paragraphe 19.

« The existence of a legal gap », document soumis par les Pays-Bas, A/AC.286/WP.16, 12 avril 2016.

« *A legally-binding instrument that will need to be concluded to attain and maintain a world without nuclear weapons : a prohibition on nuclear weapons* », document soumis par le Mexique, A/AC.286/WP.17, 12 avril 2016.

« Is there a "legal gap for the elimination and prohibition of nuclear weapons"? », document soumis par le Canada, A/AC.286/WP.20/Rev.1, 27 avril 2016.

« *Adressing nuclear disarmament : Recommendations from the perspective of nuclear-weapons-free zones* », document soumis par l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, le Mexique, les Philippines et la Zambie, A/AC.286/WP.34.Rev.1, 11 mai 2016.

« The 'legal gap': Recommendations to the Open-ended Working Group on taking forward nuclear disarmament negotiations », document soumis par 126 États, A/AC.286/WP.36, 4 mai 2016.

Enregistrements de la session finale

URL : [https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF\\_16h24&position=2680](https://conf.unog.ch/digitalrecordings/index.html?guid=public/12.1234/F02A1BF8-FC38-4558-B3BB-8D919D8475FF_16h24&position=2680) (consulté le 24 mai 2021).

#### **IV.4. CSNU**

Résolution du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité internationales, S/RES/1172 (1998).

Résolution du conseil de sécurité sur le maintien de la paix et la sécurité international. Non-prolifération et désarmement nucléaires, S/RES/1887 (2009), premier paragraphe.

« *Security Council calls for world free of nuclear weapons during historic summit* », communiqué du bureau des affaires de désarmement,

URL : <https://www.un.org/disarmament/institutions/security-council/summit-level> (consulté le 10 janvier 2022).

#### **IV.5. Conférence du désarmement**

Lettre datée du 11 août 1999, adressée au Secrétaire général de la conférence du désarmement, par le représentant permanent du Japon à la conférence, transmettant

le texte du rapport du Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, CD/1590, 16 août 1999

Déclaration d’Espen Barth Eide, secrétaire d’Etat à la défense, devant la Conférence du désarmement, 17 février 2009.

URL : [http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2009/statements/1session/17February\\_Norway.pdf](http://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/cd/2009/statements/1session/17February_Norway.pdf) (consulté le 30 novembre 2020).

## V. *Conférences CHAN*

### V.1. *Conférences OSLO*<sup>1391</sup>

#### *Documents publiés par les organisateurs*

Jonas Gahr Støre, Lettre d’invitation pour la conférence d’Oslo (22-23 février 2021).

Ministère des affaires étrangères de la Norvège, communiqué de presse, dernière mise à jour le 17 avril 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/en/topics/foreign-affairs/humanitarian-efforts/cluster\\_munitions/media\\_brief/id714276/](https://www.regjeringen.no/en/topics/foreign-affairs/humanitarian-efforts/cluster_munitions/media_brief/id714276/) (consulté le 19 octobre 2020).

Déclaration finale de la conférence d’Oslo, 22-23 février 2007, URL : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Oslo\\_declaration\\_23\\_fev\\_2007.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Oslo_declaration_23_fev_2007.pdf) (consulté le 21 juillet 2021).

L’enregistrement vidéo de la conférence, disponible sur le site internet du gouvernement norvégien, URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming\\_humimpact/id715315/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming_humimpact/id715315/) (consulté le 15 mars 2021).

#### *Présentations, déclarations introductives*<sup>1392</sup>

Espen Barth Eide, introduction de la conférence d’Oslo, URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening\\_humimpact/id715948/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/opening_humimpact/id715948/) (consulté le 20 avril 2022).

Espen Barth Eide, ministre des affaires étrangères de Norvège, compte-rendu du président, 5 mars 2013, URL : <https://www.regjeringen.no/en/historical->

---

<sup>1391</sup> L’enregistrement vidéo de la conférence, disponible sur le site internet du gouvernement norvégien, URL : [https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming\\_humimpact/id715315/](https://www.regjeringen.no/en/historical-archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/lyd-og-bilde/2013/streaming_humimpact/id715315/) (consulté le 15 mars 2021).

<sup>1392</sup> Ordre alphabétique.

[archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/nuclear\\_summary/id716343/](https://www.stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Foreign-Affairs/taler-og-artikler/2013/nuclear_summary/id716343/) (consulté le 20 avril 2022).

Andy Haines, présentation par lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires (retranscription), Oslo, 4-5 mars 2013, mise en ligne par l'IPPNW, URL : <https://www.ippnw.org/wp-content/uploads/2020/07/2013-oslo-transcript-haines-1.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Ole Harbitz, « État de préparation d'urgence et réponse en cas de détonation nucléaire », présentation lors de la conférence d'Oslo sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 5 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_harbitz.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_harbitz.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

ICAN, déclaration en ouverture lors de la conférence d'Oslo, mis en ligne le 4 mars 2013, URL : <https://www.youtube.com/watch?v=V7t6BmRzDS0> (consulté le 10 mars 2021).

Peter Maurer, déclaration en introduction de la conférence d'Oslo, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_maurer.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_maurer.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Nozipho Mxakato-Diseko, propos introductifs à la première table-ronde de la conférence sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, Oslo, 4 mars 2013, [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_diseko\\_intro.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_diseko_intro.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

Liv Torres, déclaration de en ouverture de la conférence d'Oslo, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_torres.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_torres.pdf) (consulté le 20 avril 2022).

### ***Déclarations nationales***

Déclaration de l'Albanie, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2014, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_albania.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_albania.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration de l'Algérie, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2014, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_algeria.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_algeria.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration de l'Argentine lors de la première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_argentina.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_argentina.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration finale de l'Autriche lors de la première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_austria\\_closing.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_austria_closing.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration finale des Iles Cook lors de la première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_cookisland.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_cookisland.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration de l'Ukraine, première conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Oslo, 3-4 mars 2013, URL : [https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum\\_ukraine.pdf](https://www.regjeringen.no/globalassets/upload/ud/vedlegg/hum/hum_ukraine.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

### ***Présentations lors du forum de la société civile, Oslo.***

Richard Moyes, « Comment parvenir à un traité d'interdiction des armes nucléaires ? », intervention lors du forum de la société civile, Oslo, 2 mars 2013, URL : <http://www.article36.org/author/richard/> (consulté le 20/10/2020).

Thomas Nash, « Ban Nuclear Weapons: make it happen! », intervention au Forum de la société civile ICAN, 3 mars 2013, URL : <http://www.article36.org/weapons/nuclear-weapons/ban-nuclear-weapons-make-it-happen/> (consulté le 20/10/2020).

### ***Documents des ONG***

Beatrice Fihn et Ray Acheson, « Moving towards a ban on nuclear weapons », *Conference Report Humanitarian Impact of Nuclear Weapons*, p. 3, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/oslo-2013/HINW-report.pdf> (consulté le 7 mai 2022).

## ***V.2. Conférence de Nayarit***

### ***Documents publiés par les organisateurs***

Résumé du président, deuxième conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 14 février 2014.

### ***Présentations***

Rogelio Rafael Conde García, « Scenario of a nuclear weapon detonation in Mexico City: Analysis and Perspectives », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014,

URL :

<http://www.sre.gob.mx/en/images/stories/cih/nationalcouncilcivilianprotectionmexico.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Beatrice Fihn, « Civil society and the humanitarian approach to nuclear weapons » intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/ICAN.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Toshiki Fujimori, « Long term effect of a nuclear weapon detonation », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Fujimori.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Masaki Koyanagi, « Intergenerational effects. A perspective from a third generation Hibakusha », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Koyanagi.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Ira Helfland, « Medical consequences of regional and large scale nuclear war », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

Alan Robock, « Consequences of Nuclear Conflict: Nuclear Winter Still a Threat », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <http://www.sre.gob.mx/en/images/stories/cih/ippnwrobock.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Sara Sekkenes, « Challenges in addressing the long-term effects of nuclear explosions », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

Terumi Tanaka, « Social and psychological impact », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Tanaka.pdf>

Setsuko Thurlow, « Nagasaki, 9.08.1945 », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Thurlow.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

Masao Tomonoga, « If another 16 kiloton atomic bomb detonates on a modern city: A study based on Hiroshima/Nagasaki cases », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

Roman Vakulchuk, « Semipalatinsk Nuclear Testing: the Humanitarian Consequences », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014.

Yasuaki Yamashita, « Nagasaki, 9.08.1945 », intervention lors de la conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Nayarit, 13 février 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/nayarit-2014/statements/Hibakusha-Yamashita.pdf> (consulté le 20 avril 2022).

### ***Documents des ONG***

ICAN, « Nayarit – A point of no return », rapport sur la deuxième conférence sur l’impact humanitaire des armes nucléaires, février 2014.

Album photo de l’ICAN,  
URL : <https://www.flickr.com/photos/icanw/albums/72157649234838768/page1>  
(consulté le 28 juillet 2021).

## ***V.3. Conférence de Vienne***

### ***Documents publiés par les organisateurs***

Programme de la conférence,  
URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14vienna-Program.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14vienna-Program.pdf) (consulté le 26 juillet 2021).

Liste des participants de la conférence de Vienne sur l’impact humanitaire des armes nucléaires,  
URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14\\_participants.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14_participants.pdf) (consulté le 26 juillet 2021).

### ***Présentations***

Seth Baum, « *What is the risk of nuclear war?* », présentation lors de la conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S2\\_Presentation\\_Seth\\_Baum\\_text.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S2_Presentation_Seth_Baum_text.pdf) (consulté le 11 mai 2022).



Camille M. François, « Cyber risks in securing nuclear weapons from unauthorized or inadvertent use », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014 (consulté le 11 mai 2022).

Nobuo Hayashi, « The fundamental ethical and moral principles on which international legal regulations of nuclear weapons are based », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S4\\_Presentation\\_Nobuo\\_Hayashi.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S4_Presentation_Nobuo_Hayashi.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

Arjun Makhijani, « Assessing the Harm from Nuclear Weapons Testing and Production », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014, [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S1\\_Presentation\\_Arjun\\_Makhijani.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S1_Presentation_Arjun_Makhijani.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

Reinhard Mechler, « *Risk from Nuclear Weapons Use: A System's Perspective* », présentation lors de la conférence de Vienne, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S2\\_Presentation\\_Reinhard\\_Mechler.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S2_Presentation_Reinhard_Mechler.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

Eric Schlosser, « *The most dangerous machine* », présentation lors de la conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14\\_S2\\_Presentation\\_Eric\\_Schlosser.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Presentations/HINW14_S2_Presentation_Eric_Schlosser.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

Setsuko Thurlow, intervention lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence de Vienne sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, 8 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14\\_Speech\\_Setsuko.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/HINW14_Speech_Setsuko.pdf) (consulté le 11 mai 2022).

### **Déclarations**

Déclaration de l'Algérie, troisième conférence sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Vienne, 8-9 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_Algeria.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_Algeria.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration du groupe des États d'Afrique lors de la conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_African\\_Group.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_African_Group.pdf) (consulté le 22 novembre 2021).

Déclaration du Bangladesh, troisième conférence sur les conséquences humanitaire (Vienne), 8-9 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_Bangladesh.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_Bangladesh.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

Déclaration du Brésil, conférence de Vienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, 8-9 décembre 2014, URL : [https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user\\_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14\\_Statement\\_Brazil.pdf](https://www.bmeia.gv.at/fileadmin/user_upload/Zentrale/Aussenpolitik/Abruestung/HINW14/Statements/HINW14_Statement_Brazil.pdf) (consulté le 28 juin 2021).

### ***Documents des ONG***

ICAN, « Civil society forum, The courage to ban nuclear weapons », Guide pratique pour les participants, décembre 2014.

Ray Acheson, « Filling the gap », in Reaching Critical Will, « Filling the gap. Report from the third conference on the humanitarian impact of nuclear weapons », 8-9 décembre 2014, URL : <https://www.reachingcriticalwill.org/images/documents/Disarmament-fora/vienna-2014/filling-the-gap.pdf> (consulté le 28 juillet 2021).

## ENTRETIENS

---

Entretiens (semi-directifs) réalisés par l'auteur selon un guide d'entretien décliné en deux versions (acteurs et observateurs).

### **Entretiens avec des acteurs de l'initiative CHAN**

Entretien avec Ray Acheson, directrice de du programme *Reaching Critical Will* au sein de l'ONG *Women's International League for Peace and Freedom* (WILPF), Paris, le 14 février 2020

Entretien avec John Borrie, chercheur senior à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Genève, le 25 avril 2018.

Entretien avec Jean-Marie Collin, responsable ICAN France, consultant pour le Groupe de Recherche et d'information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), Genève, le 24 avril 2018

Entretien de l'auteur avec Arielle Denis, responsable du bureau de l'ICAN à Genève lors de son ouverture en 2011 puis responsable de campagne (Europe/Afrique/Moyen-Orient), par téléphone, 14 décembre 2020. A. Denis est militante antinucléaire depuis de nombreuses années. Elle a notamment été co-présidente du Mouvement de la Paix.

Entretien avec Marc Finaud, chercheur, responsable des questions de non-prolifération au *Geneva Center for Security Policy* (GCSP), visio-conférence, le 25 octobre 2019. M. Finaud a été Senior Resident Fellow à l'UNIDIR entre août 2013 et mai 2015.

Entretien de l'auteur avec Magnus Løvold, conseiller politique au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), unité Armes/Division juridique, directeur de campagne et de plaidoyer, ICAN Genève jusqu'en 2015, visio-conférence, 4 janvier 2021.

Entretien avec Tilman Ruff, co-fondateur de l'ICAN, visio-conférence, le 26 novembre 2020.

Entretien anonyme, visio-conférence, le 9 février 2021.

### **Entretiens avec des praticiens et des chercheurs, observateurs de l'initiative CHAN**

Entretien avec Caroline Brandao, responsable du Pôle Droit International, Croix-Rouge française, Montrouge, 21 novembre 2019.

Entretien avec l'Ambassadeur Eric Danon, directeur des affaires politiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Paris, 21 février 2019. L'Ambassadeur Danon était représentant permanent de la France auprès de la CD de mars 2008 à février 2012.

Entretien avec Céline Jurgensen, diplomate, Paris, le 9 octobre 2019. C. Jurgensen a occupé plusieurs postes en lien avec les enceintes multilatérales traitant de questions nucléaires au sein du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la défense.

Entretien avec le général Jean-Christophe Le Roux, chef de la division de maîtrise des armements, État-major des armées, Paris, 23 octobre 2019 (le général Le Roux était Conseiller militaire de la représentation permanente de la France auprès de de la Conférence du désarmement à Genève (au moment des négociations de la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions).

Entretien de l'auteur avec Jenny Nielsen, responsable des relations extérieures à l'Organisation du traité d'interdiction des essais nucléaires (OTICE), le 23 octobre 2019. Jenny Nielsen auparavant mené une carrière de chercheuse, notamment sous la direction de John Simpson et travaillé sur la politique américaine de non-prolifération vis-à-vis de l'Iran et également au Vienna Center for Nuclear Disarmament (VCNDP).

Entretien avec William Potter, directeur et fondateur du *James Martin Center for nonproliferation studies* (Monterey, Californie, États-Unis), le 5 février 2019.

Entretien avec le capitaine de vaisseau Erwan Roche cadre-professeur à l'École de guerre, 7 octobre 2019. Le CV Erwan Roche a occupé plusieurs postes dans le domaine de la maîtrise des armements. Il a notamment été le conseiller militaire de la représentation permanente de la France auprès de de la Conférence du désarmement à Genève de 2012 à 2015

Entretien avec Elisabeth Quanquin, chargée de mission TNP à la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la défense de 2010 à 2014, auparavant en poste à la représentation permanente de la France auprès de la CD et membre de la délégation française lors du processus d'Oslo, 14 décembre 2018.

Entretien anonyme, visio-conférence, le 27 janvier 2021.

## Table des annexes

---

*Annexe 1 : Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la licéité des armes nucléaires, 8 juillet 1996*

*Annexe 2 : Discours du président Barack Obama à Prague, le 5 avril 2009*

*Annexe 3 : « Mettre fin à l'ère nucléaire », déclaration Jakob Kellenberger, Président du Comité international de la Croix-Rouge, devant le corps diplomatique de Genève, 20 avril 2010*

*Annexe 4 : « Eliminer les armes nucléaires », résolution du Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (26 novembre 2011)*

*Annexe 5 : Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, présentée par la Suisse, lors du comité préparatoire du TNP en 2012.*

*Annexe 6 : Programme de la conférence d'Oslo (Norvège) sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 3-4 mars 2013.*

*Annexe 7 : Analyse du clip vidéo de l'ICAN, présenté lors de la conférence d'Oslo, mars 2013.*

*Annexe 8 : Programme de la conférence de Nayarit (Mexique) sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 13-14 février 2014.*

*Annexe 9 : Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, présentée par la Nouvelle-Zélande, lors de la première commission de l'AGNU en 2014.*

*Annexe 10 : Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, présentée par l'Australie, lors de la première commission de l'AGNU en 2014.*

*Annexe 11 : Résultats de la table-ronde sur le rôle de l'Afrique quant aux conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 26 novembre 2014, Institute for Security Studies (ISS), Pretoria, Afrique du Sud.*

*Annexe 12 : Programme de la conférence de Vienne (Autriche) sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 8-9 décembre 2014.*

*Annexe 13 : Projet de résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41 du 14 octobre 2016).*

*Annexe 14 : Résultats de vote en première commission résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41 du 14 octobre 2016).*

*Annexe 15 : Texte du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.*

*Annexe 16 : Liste des membres du TIAN à la date de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021.*



## Annexe 1 : Avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la licéité des armes nucléaires, 8 juillet 1996

### LICÉITÉ DE L'UTILISATION DES ARMES NUCLÉAIRES

#### Avis consultatif du 8 juillet 1996

La Cour a donné son avis consultatif sur la requête présentée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans l'affaire concernant la licéité de l'utilisation des armes nucléaires. Le paragraphe final de l'avis est ainsi libellé :

"Par ces motifs,

"LA COUR,

"1) Par treize voix contre une,

"*Décide de donner suite à la demande d'avis consultatif;*

"*POUR : M. Bedjaoui, président; M. Schwebel, vice-président; MM. Guillaume, Shahabuddeen, Weeramantry, Ranjeva, Herczegh, Shi, Fleischhauer, Koroma, Vereshchetin, Ferrari Bravo, Mme Higgins, juges;*

"*CONTRE : M. Oda, juge.*

"2) *Répond de la manière suivante à la question posée par l'Assemblée générale :*

"A. A l'unanimité,

"Ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel n'autorisent spécifiquement la menace ou l'emploi d'armes nucléaires;

"B. Par onze voix contre trois,

"Ni le droit international coutumier ni le droit international conventionnel ne comportent d'interdiction complète et universelle de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires en tant que telles;

"*Pour : M. Bedjaoui, président; M. Schwebel, vice-président, MM. Oda, Guillaume, Ranjeva, Herczegh, Shi, Fleischhauer, Vereshchetin, Ferrari Bravo, Mme Higgins, juges;*

"*CONTRE : MM. Shahabuddeen, Weeramantry, Koroma, juges.*

"C. A l'unanimité,

"Est illicite la menace ou l'emploi de la force au moyen d'armes nucléaires qui serait contraire à l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies et qui ne satisferait pas à toutes les prescriptions de son Article 51;

"D. A l'unanimité,

"La menace ou l'emploi d'armes nucléaires devrait aussi être compatible avec les exigences du droit international applicable dans les conflits armés, spécialement celles des principes et règles du droit international humanitaire, ainsi qu'avec les obligations particulières en vertu des traités et autres engagements qui ont expressément trait aux armes nucléaires;

"E. Par sept voix contre sept, par la voix prépondérante du Président,

"Il ressort des exigences susmentionnées que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire;

"Au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause;

"*POUR : M. Bedjaoui, président; MM. Ranjeva, Herczegh, Shi, Fleischhauer, Vereshchetin, Ferrari Bravo, juges;*

"*CONTRE : M. Schwebel, vice-président, MM. Oda, Guillaume, Shahabuddeen, Weeramantry, Koroma, Mme Higgins, juges.*

"F. A l'unanimité,

"Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace."

\*  
\* \*  
\*

La Cour était composée comme suit : M. Bedjaoui, président; M. Schwebel, vice-président; MM. Oda, Guillaume, Shahabuddeen, Weeramantry, Ranjeva, Herczegh, Shi, Fleischhauer, Koroma, Vereshchetin, Ferrari Bravo, Mme Higgins, juges; M. Valencia-Ospina, greffier

M. Bedjaoui, président, MM. Herczegh, Shi, Vereshchetin et Ferrari Bravo, juges, ont joint des déclarations à l'avis consultatif de la Cour. MM. Guillaume, Ranjeva et Fleischhauer ont joint à l'avis les exposés de leur opinion individuelle; M. Schwebel, vice-président, MM. Oda, Shahabuddeen, Weeramantry, Koroma et Mme Higgins, juges ont joint à l'avis les exposés de leur opinion dissidente.

*Présentation de la requête et suite de la procédure (par. 1 à 9)*

La Cour rappelle d'abord que, par une lettre en date du 19 décembre 1994, enregistrée au Greffe le 6 janvier 1995, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a officiellement communiqué au Greffier la décision prise par l'Assemblée générale de soumettre cette question à la Cour pour avis consultatif. Le dernier paragraphe de la résolution 49/75 K, adoptée par l'As-

semblée générale le 15 décembre 1994, qui énonce la question, dispose que l'Assemblée générale

“*Décide, conformément au paragraphe 1 de l’Article 96 de la Charte des Nations Unies, de demander à la Cour internationale de Justice de rendre dans les meilleurs délais un avis consultatif sur la question suivante : “Est-il permis en droit international de recourir à la menace ou à l’emploi d’armes nucléaires en toute circonstance ?”*”

La Cour récapitule ensuite les différentes étapes de la procédure.

#### *Compétence de la Cour* (par. 10 à 18)

La Cour examine en premier lieu la question de savoir si elle a compétence pour *donner* une réponse à la demande d’avis consultatif dont l’a saisie l’Assemblée générale et, dans l’affirmative, s’il existerait des raisons pour elle de refuser d’exercer une telle compétence.

La Cour relève qu’elle tire sa compétence pour donner des avis consultatifs du paragraphe 1 de l’article 65 de son Statut et que la Charte des Nations Unies, au paragraphe 1 de son Article 96, dispose :

“L’Assemblée générale ou le Conseil de sécurité peut demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur toute question juridique.”

Certains Etats qui se sont opposés à ce que la Cour rende un avis en l’espèce ont soutenu que l’Assemblée générale et le Conseil de sécurité ne peuvent demander d’avis consultatif sur une question juridique que si celle-ci se pose dans le cadre de leur activité. De l’avis de la Cour, peu importe que cette interprétation du paragraphe 1 de l’article 96 soit ou non correcte; en l’espèce, l’Assemblée générale a compétence en tout état de cause pour saisir la Cour. Se référant aux Articles 10, 11 et 13 de la Charte, la Cour constate que la question qui lui est posée est pertinente au regard de maints aspects des activités et préoccupations de l’Assemblée générale, notamment en ce qui concerne la menace ou l’emploi de la force dans les relations internationales, le processus de désarmement et le développement progressif du droit international.

#### *“Question juridique”* (par. 13)

La Cour rappelle qu’elle a déjà eu l’occasion d’indiquer que les questions

“libellées en termes juridiques et soul[evant] des problèmes de droit international. . . sont, par leur nature même, susceptibles de recevoir une réponse fondée en droit. . . [et] ont en principe un caractère juridique” (*Sahara occidental, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975, p. 18, par. 15*).

La Cour dit que la question que l’Assemblée générale lui a posée constitue effectivement une question juridique, car la Cour est priée de se prononcer sur le point de savoir si la menace ou l’emploi d’armes nucléaires est compatible avec les principes et règles pertinents du droit international. Pour ce faire, la Cour doit déterminer les principes et règles existants, les interpréter et les appliquer à la menace ou à l’emploi d’armes nucléaires, apportant ainsi à la question posée une réponse fondée en droit.

Le fait que cette question revête par ailleurs des aspects politiques, comme c’est, par la nature des choses, le cas de bon nombre de questions qui viennent à se poser dans la vie internationale, ne suffit pas à la priver de

son caractère de “question juridique” et à “enlever à la Cour une compétence qui lui est expressément conférée par son Statut”. En outre, la Cour considère que la nature politique des mobiles qui auraient inspiré la requête et les implications politiques que pourrait avoir l’avis donné sont sans pertinence au regard de l’établissement de sa compétence pour donner un tel avis.

#### *Pouvoir discrétionnaire de la Cour de donner un avis consultatif* (par. 14 à 19)

Le paragraphe 1 de l’article 65 du Statut dispose : “La Cour *peut* donner un avis consultatif. . .” (C’est la Cour qui souligne.) Il ne s’agit pas là seulement d’une disposition présentant le caractère d’une habilitation. Comme la Cour l’a souligné à maintes reprises, son Statut lui laisse aussi le pouvoir discrétionnaire de décider si elle doit ou non donner l’avis consultatif qui lui a été demandé, une fois qu’elle a établi sa compétence pour ce faire. Dans ce contexte, la Cour a déjà eu l’occasion de noter ce qui suit :

“L’avis est donné par la Cour non aux Etats, mais à l’Organe habilité pour le lui demander; la réponse constitue une participation de la Cour, elle-même ‘organe des Nations Unies’, à l’action de l’Organisation et, en principe, elle ne devrait pas être refusée.” (*Interprétation des traités de paix conclus avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, première phase, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1950, p. 71; . . .*)

Dans l’histoire de la présente Cour, aucun refus, fondé sur le pouvoir discrétionnaire de la Cour, de donner suite à une demande d’avis consultatif n’a été enregistré; dans l’affaire de la *Licéité de l’utilisation des armes nucléaires par un Etat dans un conflit armé*, le refus de donner à l’Organisation mondiale de la santé l’avis consultatif sollicité par elle a été justifié par le défaut de compétence de la Cour en l’espèce.

Plusieurs motifs ont été invoqués en l’espèce pour convaincre la Cour qu’elle devrait, dans l’exercice de son pouvoir discrétionnaire, refuser de donner l’avis demandé par l’Assemblée générale. Certains Etats, en soutenant que la question posée à la Cour serait floue et abstraite, ont semblé entendre qu’il n’existait aucun différend précis portant sur l’objet de la question. En vue de répondre à cet argument, il convient d’opérer une distinction entre les conditions qui régissent la procédure contentieuse et celles qui s’appliquent aux avis consultatifs. La finalité de la fonction consultative n’est pas de régler — du moins pas directement — des différends entre Etats, mais de donner des conseils d’ordre juridique aux organes et institutions qui en font la demande. Le fait que la question posée à la Cour n’ait pas trait à un différend précis ne saurait par suite amener la Cour à refuser de donner l’avis sollicité. D’autres arguments concernaient la crainte que le caractère abstrait de la question ne puisse conduire la Cour à se prononcer sur des hypothèses ou à entrer dans des conjectures sortant du cadre de sa fonction judiciaire : le fait que l’Assemblée générale n’a pas expliqué à la Cour à quelles fins précises elle sollicitait l’avis consultatif; qu’une réponse de la Cour en l’espèce pourrait être préjudiciable aux négociations sur le désarmement et serait, en conséquence, contraire à l’intérêt de l’Organisation des Nations Unies; et qu’en répondant à la question posée la Cour dépasserait sa fonction judiciaire pour s’arroger une fonction législative.



La Cour ne retient pas ces arguments et elle conclut qu'elle a compétence pour donner un avis sur la question qui lui a été posée par l'Assemblée générale et qu'il n'existe aucune "raison décisive" pour qu'elle use de son pouvoir discrétionnaire de ne pas donner cet avis. Toutefois, elle fait remarquer qu'un tout autre point est celui de savoir si la Cour, compte tenu des exigences qui pèsent sur elle en tant qu'organe judiciaire, sera en mesure de donner une réponse complète à la question qui lui a été posée, ce qui, en tout état de cause, est différent d'un refus de répondre.

#### *Formulation de la question posée (par. 20 et 22)*

La Cour n'estime pas nécessaire de se prononcer sur les divergences possibles entre versions française et anglaise de la question posée. Celle-ci l'a été avec un objectif clair : déterminer ce qu'il en est de la licéité ou de l'illicéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Dès lors, la Cour constate que ni l'argument visant les conclusions juridiques à tirer de l'emploi du mot "permis" ni les questions de charge de la preuve qui en découleraient ne présentent d'importance particulière aux fins de trancher les problèmes dont la Cour est saisie.

#### *Le droit applicable (par. 23 à 34)*

Pour répondre à la question que lui a posée l'Assemblée générale, la Cour doit déterminer, après examen du large ensemble de normes de droit international qui s'offre à elle, quel pourrait être le droit pertinent applicable.

La Cour considère que c'est uniquement au regard du droit applicable dans les conflits armés, et non au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que l'on pourra dire, comme l'ont allégué plusieurs tenants de l'illicéité de l'emploi d'armes nucléaires, si tel cas de décès provoqué par l'emploi d'un certain type d'armes au cours d'un conflit armé doit être considéré comme une privation arbitraire de la vie contraire à l'article 6 du Pacte. La Cour relève aussi que l'interdiction du génocide serait une règle pertinente en l'occurrence s'il était établi que le recours aux armes nucléaires comporte effectivement l'élément d'intentionnalité, dirigé contre un groupe comme tel, que requiert l'article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Or, de l'avis de la Cour, il ne serait possible de parvenir à une telle conclusion qu'après avoir pris dûment en considération les circonstances propres à chaque cas d'espèce. La Cour constate aussi que, si le droit international existant relatif à la protection et à la sauvegarde de l'environnement n'interdit pas spécifiquement l'emploi d'armes nucléaires, il met en avant d'importantes considérations d'ordre écologique qui doivent être dûment prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre des principes et règles du droit applicable dans les conflits armés.

A la lumière de ce qui précède, la Cour conclut que le droit applicable à la question dont elle a été saisie qui est le plus directement pertinent est le droit relatif à l'emploi de la force, tel que consacré par la Charte des Nations Unies, et le droit applicable dans les conflits armés, qui régit la conduite des hostilités, ainsi que tous traités concernant spécifiquement l'arme nucléaire que la Cour pourrait considérer comme pertinents.

#### *Caractéristiques propres aux armes nucléaires (par. 35 et 36)*

La Cour relève que, pour appliquer correctement, en l'espèce, le droit de la Charte concernant l'emploi de la force, ainsi que le droit applicable dans les conflits armés, et notamment le droit humanitaire, il est impératif que la Cour tienne compte des caractéristiques uniques de l'arme nucléaire, et en particulier de sa puissance destructrice, de sa capacité d'infliger des souffrances indicibles à l'homme, ainsi que de son pouvoir de causer des dommages aux générations à venir.

#### *Dispositions de la Charte qui ont trait à la menace ou à l'emploi de la force (par. 37 à 50)*

La Cour examine ensuite la question de la licéité ou de l'illicéité d'un recours aux armes nucléaires à la lumière des dispositions de la Charte qui ont trait à la menace ou à l'emploi de la force.

L'Article 2, paragraphe 4, de la Charte, interdit la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

L'interdiction de l'emploi de la force est à examiner à la lumière d'autres dispositions pertinentes de la Charte. En son Article 51, celle-ci reconnaît le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, en cas d'agression armée. Un autre recours licite à la force est envisagé à l'Article 42, selon lequel le Conseil de sécurité peut prendre des mesures coercitives d'ordre militaire conformément au Chapitre VII de la Charte.

Ces dispositions ne mentionnent pas d'armes particulières. Elle s'appliquent à n'importe quel emploi de la force, indépendamment des armes employées. La Charte n'interdit ni ne permet expressément l'emploi d'aucune arme particulière, qu'il s'agisse ou non de l'arme nucléaire.

Le droit de recourir à la légitime défense conformément à l'Article 51 est soumis aux conditions de nécessité et de proportionnalité. Ainsi que la Cour l'a déclaré dans l'affaire des *Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique)* [C.I.J. Recueil 1986, p. 94, par. 176], il existe une "règle spécifique... bien établie en droit international coutumier" selon laquelle "la légitime défense ne justifierait que des mesures proportionnées à l'agression armée subie et nécessaires pour y riposter".

Le principe de proportionnalité ne peut pas, par lui-même, exclure le recours aux armes nucléaires en légitime défense en toutes circonstances. Mais en même temps, un emploi de la force qui serait proportionné conformément au droit de la légitime défense doit, pour être licite, satisfaire aux exigences du droit applicable dans les conflits armés, dont en particulier les principes et règles du droit humanitaire. La Cour relève que la nature même de toute arme nucléaire et les risques graves qui lui sont associés sont des considérations supplémentaires que doivent garder à l'esprit les Etats qui croient pouvoir exercer une riposte nucléaire en légitime défense en respectant les exigences de la proportionnalité.

En vue de diminuer ou d'éliminer les risques d'agression illicite, les Etats font parfois savoir qu'ils détiennent

nent certaines armes destinées à être employées en légitime défense contre tout Etat qui violerait leur intégrité territoriale ou leur indépendance politique. La question de savoir si une intention affichée de recourir à la force, dans le cas où certains événements se produiraient, constitue ou non une “menace” au sens de l’Article 2, paragraphe 4, de la Charte est tributaire de divers facteurs. Les notions de “menace” et d’“emploi” de la force au sens de l’Article 2, paragraphe 4, de la Charte vont de pair, en ce sens que si, dans un cas donné, l’emploi même de la force est illicite — pour quelque raison que ce soit — la menace d’y recourir le sera également. En bref, un Etat ne peut, de manière licite, se déclarer prêt à employer la force que si cet emploi est conforme aux dispositions de la Charte. Du reste, aucun Etat — qu’il ait défendu ou non la politique de dissuasion — n’a soutenu devant la Cour qu’il serait licite de menacer d’employer la force au cas où l’emploi de la force envisagé serait illicite.

*Règles qui régissent la licéité ou l’illicéité des armes nucléaires en tant que telles (par. 49 à 73)*

La Cour, après avoir examiné les dispositions de la Charte relatives à la menace ou à l’emploi de la force, se penche ensuite sur le droit applicable dans les situations de conflit armé. Elle traite d’abord de la question de savoir s’il existe en droit international des règles spécifiques qui régissent la licéité ou l’illicéité du recours aux armes nucléaires en tant que telles; elle passe ensuite à l’examen de la question qui lui a été posée à la lumière du droit applicable dans les conflits armés proprement dit, c’est-à-dire des principes et règles du droit humanitaire applicable dans lesdits conflits ainsi que du droit de la neutralité.

La Cour rappelle à titre liminaire qu’il n’existe aucune prescription spécifique de droit international coutumier ou conventionnel qui autoriserait la menace ou l’emploi d’armes nucléaires ou de quelque autre arme, en général ou dans certaines circonstances, en particulier lorsqu’il y a exercice justifié de la légitime défense. Il n’existe cependant pas davantage de principe ou de règle de droit international qui ferait dépendre d’une autorisation particulière la licéité de la menace ou de l’emploi d’armes nucléaires ou de tout autre arme. La pratique des Etats montre que l’illicéité de l’emploi de certaines armes en tant que telles ne résulte pas d’une absence d’autorisation, mais se trouve au contraire formulée en termes de prohibition.

Il n’apparaît pas à la Cour que l’emploi d’armes nucléaires puisse être regardé comme spécifiquement interdit sur la base de certaines dispositions de la deuxième Déclaration de 1899, du règlement annexé à la Convention IV de 1907 ou du Protocole de Genève de 1925. La tendance a été jusqu’à présent, en ce qui concerne les armes de destruction massive, de les déclarer illicites grâce à l’adoption d’instruments spécifiques. La Cour ne trouve pas d’interdiction spécifique du recours aux armes nucléaires dans les traités qui prohibent expressément l’emploi de certaines armes de destruction massive; et elle relève qu’au cours des deux dernières décennies de nombreuses négociations ont été menées au sujet des armes nucléaires; elles n’ont pas abouti à un traité d’interdiction générale du même type que pour les armes bactériologiques et chimiques.

La Cour note que les traités qui portent exclusivement sur l’acquisition, la fabrication, la possession, le déploiement et la mise à l’essai d’armes nucléaires, sans

traiter spécifiquement de la menace ou de l’emploi de ces armes, témoignent manifestement des préoccupations que ces armes inspirent de plus en plus à la communauté internationale; elle en conclut que ces traités pourraient en conséquence être perçus comme annonçant une future interdiction générale de l’utilisation desdites armes, mais ne comportent pas en eux-mêmes une telle interdiction. Pour ce qui est des Traités de Tlatelolco et de Rarotonga et leurs Protocoles, ainsi que des déclarations faites dans le contexte de la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il ressort de ces instruments :

a) Qu’un certain nombre d’Etats se sont engagés à ne pas employer d’armes nucléaires dans certaines zones (Amérique latine, Pacifique Sud) ou contre certains autres Etats (Etats non dotés d’armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires);

b) Que toutefois, même dans ce cadre, les Etats dotés d’armes nucléaires se sont réservé le droit de recourir à ces armes dans certaines circonstances; et

c) Que ces réserves n’ont suscité aucune objection de la part des parties aux Traités de Tlatelolco ou de Rarotonga, ou de la part du Conseil de sécurité.

La Cour passe ensuite à l’examen du droit international coutumier à l’effet d’établir si on peut tirer de cette source de droit une interdiction de la menace ou de l’emploi des armes nucléaires en tant que telles.

Elle constate que les membres de la communauté internationale sont profondément divisés sur le point de savoir si le non-recours aux armes nucléaires pendant les cinquante dernières années constitue l’expression d’une *opinio juris*. Dans ces conditions, la Cour n’estime pas pouvoir conclure à l’existence d’une telle *opinio juris*.

Elle observe que l’adoption chaque année par l’Assemblée générale, à une large majorité, de résolutions rappelant le contenu de la résolution 1653 (XVI) et priant les Etats Membres de conclure une convention interdisant l’emploi d’armes nucléaires en toute circonstance est révélatrice du désir d’une très grande partie de la communauté internationale de franchir, par une interdiction spécifique et expresse de l’emploi de l’arme nucléaire, une étape significative sur le chemin menant au désarmement nucléaire complet. L’apparition, en tant que *lex lata*, d’une règle coutumière prohibant spécifiquement l’emploi des armes nucléaires en tant que telles se heurte aux tensions qui subsistent entre, d’une part, une *opinio juris* naissante et, d’autre part, une adhésion encore forte à la pratique de la dissuasion (dans le cadre de laquelle est réservé le droit d’utiliser ces armes dans l’exercice du droit de légitime défense contre une agression armée mettant en danger les intérêts vitaux de l’Etat en matière de sécurité).

*Le droit international humanitaire (par. 74 à 87)*

La Cour n’ayant pas trouvé de règle conventionnelle de portée générale, ni de règle coutumière interdisant spécifiquement la menace ou l’emploi des armes nucléaires en tant que telles, aborde ensuite la question de savoir si le recours aux armes nucléaires doit être considéré comme illicite au regard des principes et règles du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, ainsi que du droit de la neutralité.

Après avoir esquissé l'historique du développement de l'ensemble de règles appelées à l'origine "lois et coutumes de la guerre" et désignées aujourd'hui par l'expression "droit international humanitaire", la Cour constate que les principes cardinaux contenus dans les textes formant le tissu du droit humanitaire sont les suivants. Le premier principe est destiné à protéger la population civile et les biens de caractère civil et établit la distinction entre combattants et non-combattants; les Etats ne doivent jamais prendre pour cible des civils, ni en conséquence utiliser des armes qui sont dans l'incapacité de distinguer entre cibles civiles ou cibles militaires. Selon le second principe, il ne faut pas causer des maux superflus aux combattants : il est donc interdit d'utiliser des armes leur causant de tels maux ou aggravant inutilement leurs souffrances; en application de ce second principe, les Etats n'ont pas un choix illimité quant aux armes qu'ils emploient.

La Cour cite également la clause de Martens, énoncée pour la première fois dans la Convention II de La Haye de 1899 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et qui s'est révélée être un moyen efficace pour faire face à l'évolution rapide des techniques militaires. Une version contemporaine de ladite clause se trouve à l'article premier, paragraphe 2, du Protocole additionnel I de 1977, qui se lit comme suit :

"Dans les cas non prévus par le présent Protocole ou par d'autres accords internationaux, les personnes civiles et les combattants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis, des principes de l'humanité et des exigences de la conscience publique."

La large codification du droit humanitaire et l'éten due de l'adhésion aux traités qui en ont résulté, ainsi que le fait que les clauses de dénonciation contenues dans les instruments de codification n'ont jamais été utilisées, ont permis à la communauté internationale de disposer d'un corps de règles conventionnelles qui étaient déjà devenues coutumières dans leur grande majorité et qui correspon daient aux principes humanitaires les plus universellement reconnus. Ces règles indiquent ce que sont les conduites et comportements normalement attendus des Etats.

Passant à la question de l'applicabilité des principes et règles du droit humanitaire à la menace ou à l'emploi éventuels d'armes nucléaires, la Cour note que les armes nucléaires ont été inventées après l'apparition de la plupart des principes et règles du droit humanitaire applicable dans les conflits armés, les conférences de 1949 et de 1974-1977 n'ont pas traité de ces armes, et celles-ci sont différentes des armes classiques tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. On ne peut cependant en conclure que les principes et règles établis du droit humanitaire applicable dans les conflits armés ne s'appliquent pas aux armes nucléaires. Une telle conclusion méconnaîtrait la nature intrinsèquement humanitaire des principes juridiques en jeu, qui imprègnent tout le droit des conflits armés et s'appliquent à toutes les formes de guerre et à toutes les armes, celles du passé, comme celles du présent et de l'avenir. Il est significatif à cet égard que la thèse selon laquelle les règles du droit humanitaire ne s'appliqueraient pas aux armes nouvelles, en raison même de leur nouveauté, n'ait pas été invoquée en l'espèce.

*Le principe de neutralité* (par. 88 et 89)

La Cour estime que, comme dans le cas des principes du droit humanitaire applicable dans les conflits armés, le droit international ne laisse aucun doute quant au fait que le principe de neutralité — quel qu'en soit le contenu —, qui a un caractère fondamental analogue à celui des principes et règles humanitaires, s'applique (sous réserve des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies) à tous les conflits armés internationaux, quel que soit le type d'arme utilisé.

*Conséquences qu'il y a lieu de tirer de l'applicabilité du droit international et du principe de neutralité* (par. 90 à 97)

La Cour relève que, si l'applicabilité aux armes nucléaires des principes et règles du droit humanitaire ainsi que du principe de neutralité n'est guère contestée, les conséquences qu'il y a lieu de tirer de cette applicabilité sont en revanche controversées.

Selon un point de vue, le fait que le recours aux armes nucléaires soit régi par le droit des conflits armés ne signifie pas nécessairement qu'il soit interdit en tant que tel. Selon un autre point de vue, le recours aux armes nucléaires ne pourrait en aucun cas être compatible avec les principes et règles du droit humanitaire et est donc interdit. Une opinion analogue a été exprimée pour ce qui est des effets du principe de neutralité. Il a ainsi été soutenu par certains que ce principe, comme les principes et règles du droit humanitaire, prohiberait l'emploi d'une arme dont les effets ne pourraient être limités en toute certitude aux territoires des Etats en conflit.

La Cour relève que, eu égard aux caractéristiques uniques des armes nucléaires auxquelles la Cour s'est référée ci-dessus, l'utilisation de ces armes n'apparaît effectivement guère conciliable avec le respect des exigences du droit applicable dans les conflits armés. Néanmoins, la Cour considère qu'elle ne dispose pas des éléments suffisants pour pouvoir conclure avec certitude que l'emploi d'armes nucléaires serait nécessairement contraire aux principes et règles du droit applicable dans les conflits armés en toute circonstance. La Cour ne saurait au demeurant perdre de vue le droit fondamental qu'a tout Etat à la survie, et donc le droit qu'il a de recourir à la légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte, lorsque cette survie est en cause. Elle ne peut davantage ignorer la pratique dénommée "politique de dissuasion" à laquelle une partie appréciable de la communauté internationale a adhéré pendant des années.

En conséquence, au vu de l'état actuel du droit international pris dans son ensemble, tel qu'elle l'a examiné, ainsi que des éléments de fait à sa disposition, la Cour est amenée à constater qu'elle ne saurait conclure de façon définitive à la licéité ou à l'illicéité de l'emploi d'armes nucléaires par un Etat dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle sa survie même serait en cause.

*Obligation de négocier le désarmement nucléaire* (par. 98 à 103)

Compte tenu des questions éminemment difficiles que soulève l'application à l'arme nucléaire du droit relatif à l'emploi de la force, et surtout du droit applicable dans les conflits armés, la Cour estime devoir examiner

un autre aspect de la question posée, dans un contexte plus large.

A terme, le droit international, et avec lui la stabilité de l'ordre international qu'il a pour vocation de régir, ne peuvent que souffrir des divergences de vues qui subsistent aujourd'hui quant au statut juridique d'une arme aussi meurtrière que l'arme nucléaire. Il s'avère par conséquent important de mettre fin à cet état de chose : le désarmement nucléaire complet promis de longue date se présente comme le moyen privilégié de parvenir à ce résultat.

La Cour mesure dans ces circonstances toute l'importance de la consécration par l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'une obligation de négocier de bonne foi un désarmement nucléaire. La portée juridique de l'obligation considérée dépasse celle d'une simple obligation de comportement; l'obligation en cause ici est celle de parvenir à un résultat précis — le désarmement nucléaire dans tous ses aspects — par l'adoption d'un comportement déterminé, à savoir la poursuite de bonne foi de négociations en la matière. Cette double obligation de négocier et de conclure concerne formellement les 182 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, c'est-à-dire la très grande majorité de la communauté internationale. De fait, toute recherche réaliste d'un désarmement général et complet, en particulier nucléaire, nécessite la coopération de tous les États.

\*  
\* \*

Au terme de son avis, la Cour souligne que sa réponse à la question qui lui a été posée par l'Assemblée générale repose sur l'ensemble des motifs qu'elle a exposés ci-dessus (paragraphe 20 à 103), lesquels doivent être lus à la lumière les uns des autres. Certains de ces motifs ne sont pas de nature à faire l'objet de conclusions formelles dans le paragraphe final de l'avis; ils n'en gardent pas moins, aux yeux de la Cour, toute leur importance.

\*  
\* \*

#### Déclaration de M. Bedjaoui, président

Après avoir signalé que le paragraphe E du dispositif a été adopté par sept voix contre sept, avec la voix prépondérante du président, M. Bedjaoui a souligné d'emblée que c'est avec une grande minutie et le sens aigu de ses responsabilités que la Cour a procédé à l'examen de tous les aspects de la question complexe posée par l'Assemblée générale. Il indique que la Cour a toutefois dû constater que, en l'état actuel du droit international, c'est malheureusement là une question à laquelle la Cour n'a pas été en mesure de donner une réponse claire. Il pense que l'avis ainsi rendu a au moins le mérite de signaler les imperfections du droit international et d'inviter les États à les corriger.

M. Bedjaoui indique que l'incapacité de la Cour d'aller au-delà ne saurait "en aucune manière être interprétée comme une porte entrouverte par celle-ci à la reconnaissance de la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires". Selon lui, la Cour ne fait que prendre acte de l'existence d'une incertitude juridique. Après avoir fait observer que le vote des membres de la Cour sur le paragraphe E du dispositif ne reflète pas un

clivage géographique, il explique les raisons qui l'ont amené à adhérer au prononcé de la Cour.

A cet effet, il souligne en premier lieu le caractère particulièrement exigeant du droit humanitaire et la vocation de celui-ci à s'appliquer en toutes circonstances. De manière plus spécifique, il conclut "*l'arme nucléaire, arme aveugle, déstabilise donc par nature le droit humanitaire, droit du discernement dans l'utilisation des armes. L'arme nucléaire, mal absolu, déstabilise le droit humanitaire en tant que droit du moindre mal. Ainsi l'existence même de l'arme nucléaire constitue un grand défi à l'existence même du droit humanitaire, sans compter les effets à long terme dommageables pour l'environnement humain dans le respect duquel le droit à la vie peut s'exercer*".

M. Bedjaoui estime que "la légitime défense — fût-elle exercée dans des conditions extrêmes mettant en cause la survie même d'un État — ne peut engendrer une situation dans laquelle un État s'exonérerait lui-même du respect des normes "intransgressibles" du droit international humanitaire". Selon lui, on ferait preuve d'imprudence en plaçant sans hésitation la survie d'un État au-dessus de la survie de l'humanité elle-même.

L'objectif ultime de toute action dans le domaine des armes nucléaires étant le désarmement nucléaire, M. Bedjaoui insiste finalement sur l'importance de l'obligation de négocier de bonne foi un désarmement nucléaire, que la Cour a d'ailleurs reconnue. Il estime pour sa part possible d'aller au-delà des conclusions de la Cour en la matière et de soutenir "qu'il existe en réalité une double obligation générale, opposable *erga omnes*, de négocier de bonne foi et de parvenir au résultat recherché"; en d'autres termes, eu égard à l'unanimité, au moins formelle, dont elle fait l'objet, cette obligation possède désormais selon lui une valeur coutumière.

\*  
\* \*

#### Déclaration de M. Herczegh

M. Herczegh, dans sa déclaration, considère que l'avis consultatif aurait pu résumer d'une manière plus précise l'état actuel du droit international quant à la question de la menace et de l'emploi d'armes nucléaires "en toute circonstance". Il a voté en faveur de l'avis et notamment du point E de son paragraphe 105, car il ne voulait pas se dissocier des nombreuses conclusions exprimées et intégrées dans cet avis, qu'il fait siennes entièrement.

#### Déclaration de M. Shi

M. Shi, qui a voté en faveur du dispositif de l'avis consultatif de la Cour, a cependant des réserves au sujet du rôle que la Cour attribue à la politique de dissuasion pour dégager l'existence d'une règle coutumière sur l'emploi des armes nucléaires.

Selon lui, la "dissuasion nucléaire" est une politique que certains États dotés d'armes nucléaires, appuyée par les États qui ont accepté la protection de leur parapluie nucléaire, ont adopté dans leurs relations avec d'autres États. Cette pratique relève de la politique internationale et n'a pas de valeur juridique du point de vue de la formation d'une règle coutumière interdisant l'emploi des armes nucléaires.

Il ne serait guère compatible avec la fonction judiciaire de la Cour que celle-ci, pour déterminer une règle du droit existant régissant l'emploi des armes nucléaires, ait à tenir compte de la "politique de dissuasion".

Laissant donc de côté la nature de la politique de dissuasion, on peut observer que les Etats qui y adhèrent, quoiqu'ils soient des membres importants et puissants de la communauté internationale et jouent un rôle important en matière de politique internationale, ne constituent aucunement une grande proportion de la communauté internationale.

En outre, la structure de la communauté des Etats est basée sur le principe de l'égalité souveraine. La Cour ne saurait considérer les Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés du point de vue de leur pouvoir matériel, mais doit plutôt les envisager du point de vue du droit international. Toute importance indûment accordée à la pratique de ces Etats matériellement puissants qui ne constituent qu'une fraction de la communauté des Etats ne serait pas seulement contraire au principe de l'égalité souveraine des Etats mais rendrait aussi plus difficile de donner une idée exacte et appropriée de l'existence d'une règle coutumière sur l'emploi des armes nucléaires.

#### *Déclaration de M. Vereshchetin*

Dans sa déclaration, M. Vereshchetin explique les raisons qui l'ont amené à voter en faveur du paragraphe 2, E du *dispositif* qui semble supposer l'indécision de la Cour. Selon lui, dans une procédure consultative, où il n'est pas demandé à la Cour de régler un véritable différend mais de dire le droit tel qu'elle le perçoit, la Cour ne doit pas essayer de combler une lacune ou d'améliorer un droit qui n'est pas parfait. On ne saurait reprocher à la Cour de faire preuve d'indécision ou de se dérober lorsque le droit sur lequel il lui est demandé de se prononcer est lui-même indécis.

Selon M. Vereshchetin, l'avis rend compte de manière adéquate de la situation juridique actuelle et fait ressortir les moyens les plus appropriés de mettre fin à l'existence de "zones grises" dans le statut juridique des armes nucléaires.

#### *Déclaration de M. Ferrari Bravo*

M. Ferrari Bravo regrette que la Cour ait arbitrairement réparti en deux catégories la longue ligne des résolutions de l'Assemblée générale qui traitent de l'arme nucléaire. Ces résolutions sont fondamentales. Tel est le cas de la résolution 1, I du 24 janvier 1946, qui démontre clairement l'existence d'un véritable *engagement* solennel d'éliminer toute arme atomique, dont la présence dans les arsenaux militaires était jugée illicite. La guerre froide, intervenue peu après, a empêché le *développement* de cette notion d'illicéité, en suscitant l'apparition du concept de dissuasion nucléaire qui n'a *aucune valeur juridique*. La théorie de la dissuasion, si elle a créé une pratique des Etats nucléaires et de leurs alliés, n'a pas été en mesure de créer une pratique juridique sur laquelle fonder le début de création d'une coutume internationale. Elle a, par ailleurs, concouru à élargir le fossé qui sépare l'Article 2, paragraphe 4, de l'Article 51 de la Charte.

La Cour aurait dû procéder à une analyse constructive du rôle des résolutions de l'Assemblée générale. Celles-ci, dès l'origine, ont contribué à la formation d'une règle interdisant l'arme nucléaire. La théorie de la

dissuasion a enrayé le développement de cette règle. Si elle a empêché la *mise en œuvre* de l'interdiction de l'arme nucléaire, il n'en subsiste pas moins que cette interdiction, "toute nue", est demeurée en l'état et continue de produire ses effets, au moins au niveau du fardeau de la preuve, en rendant plus difficile aux puissances nucléaires de se justifier dans le cadre de la théorie de la dissuasion.

#### *Opinion individuelle de M. Guillaume*

Après s'être interrogé sur la recevabilité de la demande d'avis, M. Guillaume marque en premier lieu son accord avec la Cour sur le fait que les armes nucléaires, comme toutes les armes, ne peuvent être utilisées que dans l'exercice du droit de légitime défense reconnu par l'Article 51 de la Charte. En revanche, il déclare avoir eu des doutes sur l'applicabilité du droit humanitaire traditionnel à l'emploi et surtout à la menace d'emploi des armes nucléaires. Il ajoute qu'il ne peut cependant sur ce point que s'en remettre au consensus qui s'est dégagé devant la Cour entre les Etats.

Passant à l'analyse du droit applicable dans les conflits armés, il note que celui-ci implique pour l'essentiel des comparaisons dans lesquelles s'opposent considérations d'humanité et exigences militaires. Ainsi les dommages collatéraux causés aux populations civiles ne doivent pas être "excessifs" par rapport à "l'avantage militaire attendu". Les souffrances causées aux combattants ne doivent pas être "supérieurs aux maux inévitables que suppose la réalisation d'objectifs militaires légitimes". De ce fait les armes nucléaires de destruction massive ne sauraient être utilisées de manière licite que dans des cas extrêmes.

Cherchant à définir ces cas, M. Guillaume souligne que ni la Charte des Nations Unies, ni aucune règle conventionnelle ou coutumière ne saurait porter atteinte au droit naturel de légitime défense reconnu par l'Article 51 de la Charte. Il en déduit que le droit international ne peut priver un Etat du droit de recourir à l'arme nucléaire si ce recours constitue l'ultime moyen par lequel il peut assurer sa survie.

Il regrette que la Cour ne l'ait pas reconnu explicitement, mais souligne qu'elle l'a fait implicitement. Elle a certes conclu qu'elle ne pouvait, dans ces circonstances extrêmes, conclure de façon définitive à la licéité ou à l'illicéité des armes nucléaires. Elle a estimé en d'autres termes qu'en pareilles circonstances le droit ne fournit aucun guide aux Etats. Mais, si le droit est muet dans ce cas, les Etats, dans l'exercice de leur souveraineté, demeurent libres d'agir comme ils l'entendent.

Dès lors il résulte implicitement, mais nécessairement du paragraphe 2, E de l'avis de la Cour, que les Etats peuvent recourir à "la menace ou à l'emploi des armes nucléaires dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause". En reconnaissant un tel droit, la Cour a reconnu par là-même la licéité des politiques de dissuasion.

#### *Opinion individuelle de M. Ranjeva*

Dans son opinion individuelle, M. Ranjeva a tenu à souligner que pour la première fois la Cour, de façon non équivoque, dit que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires est contraire aux règles du droit international, applicable notamment aux conflits armés et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire. Cette réponse indirecte à la question de

l'Assemblée générale se justifie à son avis par la nature même du droit des conflits armés, applicable sans considération de la qualité de victime ou d'agresseur. Ce caractère explique que la Cour n'a pas poussé jusqu'à retenir l'exception de légitime défense extrême mettant en cause la survie même de l'Etat comme condition de suspension de l'illicéité. La pratique des Etats montre, de l'avis de M. Ranjeva, qu'un point de non-retour a été atteint : le principe de la licéité de l'utilisation ou de la menace d'emploi de l'arme nucléaire n'a pas été soutenu ; c'est à titre de justification d'une exception à ce principe accepté comme étant de droit que les Etats dotés d'armes nucléaires tentent d'exposer les raisons de leur attitude ; le maillage de plus en plus serré des régimes juridiques des armes nucléaires s'inscrit dans la consolidation et la mise en œuvre de l'obligation finale de résultat : le désarmement nucléaire généralisé. Ces données représentent ainsi l'avènement d'une pratique constante et uniforme : une *opinio juris* émergente.

M. Ranjeva, toutefois, estime que l'égalité de traitement que l'avis a réservée tant au principe de la licéité qu'à celui de l'illicéité ne se justifie pas. L'Assemblée générale a défini très clairement l'objet de sa question : le droit international autorise-t-il l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires en toute circonstance ? En parlant simultanément et surtout sur le même plan de licéité et de l'illicéité, la Cour a été amenée à adopter une acception libérale de la notion de question juridique dans une procédure consultative, car dorénavant est recevable une question dont l'objet est de demander à la Cour de s'interroger sur des questions que d'aucuns ne se posent pas.

En conclusion, M. Ranjeva, tout en ayant conscience des critiques que les professionnels du droit et de la question judiciaire ne manqueront pas de formuler à l'encontre de l'avis, estime en définitive que celui-ci dit fidèlement le droit, tout en précisant les limites dont le dépassement relève de la compétence des Etats. Il forme néanmoins le souhait que jamais une juridiction n'ait à devoir statuer dans les termes du second alinéa du paragraphe E.

#### *Opinion individuelle de M. Fleischhauer*

M. Fleischhauer souligne, dans son opinion individuelle, que le droit international est encore aux prises avec la dichotomie, découlant de l'existence même des armes nucléaires, qu'il y a entre, d'une part, le droit applicable dans les conflits armés, et en particulier les règles et les principes du droit humanitaire, et, d'autre part, le droit naturel de légitime défense. Compte tenu des caractéristiques des armes nucléaires, leur emploi ne semble guère compatible avec le droit humanitaire, mais il serait porté gravement atteinte au droit de légitime défense si un Etat, victime d'une attaque perpétrée avec des armes nucléaires, chimiques, bactériologiques ou autres et qui constituerait une grave menace pour son existence même, se voyait entièrement privé de la possibilité d'utiliser des armes nucléaires en tant qu'ultime recours licite.

Dans son opinion individuelle, M. Fleischhauer approuve la constatation de la Cour selon laquelle le droit international applicable dans les conflits armés, et en particulier les règles et principes du droit humanitaire, s'appliquent aux armes nucléaires. Il souscrit à la conclusion de la Cour selon laquelle la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait, d'une manière générale, contraire aux règles applicables dans les conflits armés, et

en particulier aux principes et règles du droit humanitaire. M. Fleischhauer se félicite ensuite du fait que la Cour a cependant admis que cette conclusion peut être soumise à certaines restrictions. Autrement, la Cour aurait donné la préférence à l'un des deux ensembles de principes en cause par rapport à l'autre. Or, tous ces principes sont des principes juridiques de rang égal.

M. Fleischhauer est ensuite d'avis que la Cour aurait pu et aurait dû aller plus loin et déclarer que, en vue de concilier les principes en conflit, il y avait lieu d'appliquer leur plus petit dénominateur commun. Cela revient à dire que le recours aux armes nucléaires pourrait être une option licite justifiée dans un cas extrême de légitime défense individuelle ou collective en tant que dernier recours pour un Etat victime d'une attaque perpétrée avec des armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques ou menaçant autrement son existence même. Selon M. Fleischhauer, cette vue est confirmée par la pratique juridiquement pertinente des Etats en matière de légitime défense.

Pour qu'un recours aux armes nucléaires puisse être considéré justifié, il faudrait cependant, non seulement que la situation soit extrême mais que toutes les conditions attachées en droit international à la licéité de l'exercice du droit de légitime défense, y compris la condition de proportionnalité, soient remplies. La possibilité d'admettre le caractère licite de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires dans un cas particulier est ainsi soumise à des limites extrêmement étroites.

M. Fleischhauer souscrit enfin à l'existence d'une obligation générale des Etats de poursuivre de bonne foi et de mener à bien des négociations aboutissant au désarmement nucléaire général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

#### *Opinion dissidente de M. Schwebel, vice-président de la Cour*

Tout en souscrivant dans une grande mesure à l'avis de la Cour, M. Schwebel, vice-président, joint à ce dernier une opinion dissidente en raison de son "profond" désaccord avec la conclusion principale du dispositif, aux termes de laquelle :

"Au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause."

Ce faisant, la Cour conclut

"qu'elle n'a pas d'opinion sur la question capitale de la menace ou de l'emploi de la force à notre époque. . . que le droit international et donc la Cour n'ont rien à dire. Après s'être évertuée pendant de longs mois à apprécier le droit, la Cour découvre qu'il n'existe pas. S'agissant des intérêts suprêmes des Etats, la Cour ne tient pas compte de l'évolution du droit au vingtième siècle, laisse de côté les dispositions de la Charte des Nations Unies, alors qu'elle est "l'organe judiciaire principal" de l'Organisation, et adopte, dans des termes empreints de *Realpolitik*, une position ambivalente à l'égard des plus importantes dispositions du droit international moderne. Si telle doit être sa conclusion ultime, la Cour aurait mieux fait d'user de son incon-

testable pouvoir discrétionnaire de ne rendre aucun avis.”

L’indécision de la Cour n’est conforme ni à son Statut, ni à sa jurisprudence, ni aux événements qui font ressortir le caractère licite de la menace ou de l’emploi d’armes nucléaires dans certaines circonstances extraordinaires. Ainsi, la menace que l’Iraq a perçue comme une menace d’emploi d’armes nucléaires, et qui a pu le dissuader de recourir à des armes chimiques et biologiques contre les forces de coalition au cours de la guerre du Golfe, “était non seulement parfaitement licite, mais aussi éminemment souhaitable”

Si les principes du droit international humanitaire régissent l’emploi des armes nucléaires et s’il est “extrêmement difficile de concilier l’emploi... des armes nucléaires avec l’application de ces principes”, il ne s’ensuit pas que l’emploi des armes soit nécessairement et invariablement contraire à ces principes. Mais l’on ne saurait admettre que l’emploi d’armes nucléaires à une échelle entraînant ou pouvant entraîner la mort de “millions de personnes, qui périeraient sans distinction dans un véritable enfer et du fait des retombées de portée considérable... rendant inhabitable une grande partie de la planète, voire la planète tout entière, pourrait être licite”. La conclusion de la Cour, selon laquelle la menace ou l’emploi des armes nucléaires serait “généralement” contraire aux règles de droit international applicables dans les conflits armés, n’est pas “déraisonnable”.

L’affaire, dans son ensemble, illustre une tension sans précédent entre la pratique des Etats et les principes juridiques. La pratique des Etats montre que des armes nucléaires ont été fabriquées et déployées depuis une cinquantaine d’années, que leur déploiement suppose une menace d’emploi éventuel (“la dissuasion”) et que la communauté internationale, loin de déclarer illicite la menace ou l’emploi d’armes nucléaires en toute circonstance, a reconnu dans les faits ou expressément qu’il est des circonstances dans lesquelles il est possible d’employer des armes nucléaires ou de menacer de le faire. Cette pratique étatique n’est pas celle d’un objet persistant isolé et secondaire, mais celle des membres permanents du Conseil de sécurité, soutenus par un nombre considérable d’autres Etats, et non des moindres, qui, pris ensemble, représentent l’essentiel de la puissance mondiale et une grande partie de la population du globe.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les garanties de sécurité négatives et positives des Etats dotés d’armes nucléaires unanimement acceptées par le Conseil de sécurité indiquent que la communauté internationale admet la menace ou l’emploi des armes nucléaires dans certaines circonstances. Il ressort d’autres traités relatifs aux armes nucléaires que ces dernières ne sont frappées d’une interdiction générale ni en droit conventionnel ni en droit coutumier.

Les résolutions de l’Assemblée générale en sens contraire ne sont ni normatives ni déclaratoires du droit international existant. Face à une opposition constante et importante, la réitération des résolutions de l’Assemblée générale témoigne de leur inefficacité dans le processus de formation du droit et de leur absence d’effet pratique.

#### *Opinion individuelle de M. Oda*

M. Oda a voté contre le premier point du dispositif de l’avis de la Cour parce qu’il estime que, pour des raisons

d’économie et d’opportunité judiciaires, la Cour aurait dû exercer son pouvoir discrétionnaire de s’abstenir de donner un avis en réponse à la demande.

Selon M. Oda, la question contenue dans la demande d’avis n’est pas libellée de manière adéquate et il n’y a pas eu de consensus significatif au sein de l’Assemblée générale au sujet de cette demande d’avis présentée en 1994. Après avoir examiné l’évolution jusqu’en 1994 des résolutions pertinentes de l’Assemblée générale relatives à une convention sur l’interdiction de l’utilisation des armes nucléaires, il relève que l’Assemblée générale est loin d’être parvenue à un accord sur l’élaboration d’une convention qui frapperait d’illicéité l’emploi des armes nucléaires. A la lumière de cet historique, il semblerait que de la demande d’avis ait été préparée et rédigée, non pas pour établir l’état du droit international sur la question, mais pour tenter de promouvoir l’élimination totale des armes nucléaires, c’est-à-dire pour des mobiles éminemment *politiques*.

M. Oda fait observer que le maintien du régime du TNP consacre l’existence de deux groupes d’Etats : les cinq Etats dotés d’armes nucléaires et les Etats non dotés d’armes nucléaires. Puisque les cinq Etats dotés d’armes nucléaires ont donné à maintes reprises des assurances aux Etats non dotés d’armes nucléaires de leur intention de ne pas employer les armes nucléaires contre ces derniers, les probabilités d’un quelconque emploi des armes nucléaires sont presque nulles, étant donné la doctrine actuelle de la dissuasion nucléaire.

M. Oda soutient qu’un avis consultatif ne devrait être rendu que s’il est véritablement nécessaire. Au cas particulier, la demande que l’Assemblée générale a adressée à la Cour aux fins d’obtenir un avis sur le droit international actuel relatif à l’emploi des armes nucléaires ne répondait à aucune nécessité ni à aucune justification rationnelle. Il souligne également que, pour des raisons d’économie judiciaire, il convient de ne pas abuser du droit de demander des avis consultatifs.

Au terme de son opinion, M. Oda souligne qu’il espère vivement que les armes nucléaires soient complètement éliminées, tout en affirmant que la décision en la matière relève des négociations politiques entre Etats à Genève (au sein de la Conférence du désarmement) ou à New York (au sein des Nations Unies), et non pas de l’organe judiciaire sis à La Haye.

M. Oda a voté contre le point 2, E du dispositif puisque les ambiguïtés qui y apparaissent ne viennent que confirmer, selon lui, qu’il aurait été plus prudent pour la Cour de refuser d’emblée de donner un avis consultatif en l’espèce.

#### *Opinion dissidente de M. Shahabuddeen*

Selon l’opinion dissidente de M. Shahabuddeen, l’Assemblée générale posait essentiellement la question de savoir si, dans le cas particulier des armes nucléaires, il était possible de concilier, d’une part, le besoin impératif d’un Etat de se défendre et, d’autre part, le besoin non moins impératif de s’assurer que, ce faisant, il ne mettrait pas en péril la survie du genre humain. Si une conciliation entre ces deux besoins n’était pas possible, lequel d’entre eux devait l’emporter ? La question était manifestement difficile; mais l’obligation de la Cour d’y répondre était évidente. M. Shahabuddeen n’est pas convaincu de l’existence de difficultés juridiques ou pratiques pouvant empêcher la Cour de donner une réponse claire au problème réellement posé par l’As-

semblée générale. Avec tout le respect qu'il doit à la Cour, M. Shahabudden estime que celle-ci aurait pu et aurait dû donner une réponse claire, dans un sens ou dans l'autre.

#### *Opinion dissidente de M. Weeramantry*

L'opinion de M. Weeramantry est fondée sur la proposition que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est illicite *en toutes circonstances quelles qu'elles soient*. La menace ou l'emploi d'armes nucléaires violent en effet les principes fondamentaux du droit international et constituent la négation même des soucis humanitaires du droit humanitaire. Ils vont à l'encontre du droit conventionnel, et en particulier du Protocole de Genève de 1925 interdisant l'emploi de gaz et de l'article 23, a, du Règlement de La Haye de 1907. Ils sont contraires au principe fondamental de la valeur et de la dignité de la personne humaine sur lequel repose le droit. Ils mettent en danger l'environnement d'une manière qui compromet la vie entière sur la planète.

M. Weeramantry a regretté que la Cour ne se prononce pas directement et catégoriquement ainsi.

Certaines parties de l'avis de la Cour sont cependant utiles, dans la mesure où il y est expressément confirmé que les armes nucléaires sont soumises à des limites découlant de la Charte des Nations Unies, des principes généraux du droit international, des principes du droit humanitaire international et de toute une gamme d'obligations conventionnelles. Il s'agit là de la première déclaration judiciaire internationale en ce sens, à laquelle il sera possible d'apporter des précisions à l'avenir.

Dans son opinion dissidente, M. Weeramantry explique que, depuis l'époque d'Henri Dunant, le droit humanitaire s'est inspiré d'une perception réaliste des horreurs de la guerre ainsi que de la nécessité de le restreindre conformément aux impératifs de la conscience de l'humanité. Les armes nucléaires ont indéfiniment multiplié les horreurs de la guerre classique. Il est doublement clair aujourd'hui que les principes du droit humanitaire régissent cette situation.

M. Weeramantry examine de manière assez détaillée les horreurs de la guerre nucléaire, fait ressortir le caractère singulier que revêtent à bien des égards les armes nucléaires, même parmi les armes de destruction massive, en raison des atteintes qu'elles portent à la santé de l'homme et à l'environnement, ainsi que de la manière dont elles détruisent toutes les valeurs de l'humanité.

Les armes nucléaires sèment la mort et la destruction; provoquent cancers, leucémie, chéloïdes et des maux analogues; causent des troubles gastro-intestinaux, cardio-vasculaires et des maux analogues; continuent de provoquer, des décennies après leur emploi, les problèmes de santé susmentionnés; portent atteinte aux droits à l'environnement des générations à venir; engendrent tares, retard mental et lésions génétiques; sont potentiellement susceptibles de provoquer un hiver nucléaire; contaminent et détruisent la chaîne alimentaire; mettent en péril les écosystèmes, produisent des niveaux de chaleur et d'explosion mortels, produisent des radiations et des retombées radioactives, provoquent de brutales impulsions électromagnétiques; entraînent une désintégration sociale; mettent en péril toute l'humanité; menacent la survie du genre humain; dévastent toute culture, ont des effets sur des milliers d'années; menacent toute vie sur la planète; portent irrémédiablement atteinte aux droits des générations futures; exterminent des popula-

tions civiles; causent des dommages à des Etats voisins; provoquent stress psychologique et syndromes de peur *comme aucune autre arme n'a jamais fait*.

S'il est vrai qu'il n'existe aucun traité ni aucune règle juridique interdisant expressément les armes nucléaires en tant que telles, de multiples principes de droit international, et en particulier de droit humanitaire international, ne laissent aucun doute quant à l'illicéité des armes nucléaires, quand on considère leurs effets communs.

Parmi ces principes figurent l'interdiction de causer des souffrances superflues; le principe de proportionnalité; le principe établissant une distinction entre combattants et civils; le principe interdisant de causer des dommages à des Etats neutres; l'interdiction de causer des dommages graves et durables à l'environnement; l'interdiction du génocide; et les principes de base du droit relatif aux droits de l'homme.

En outre, des dispositions conventionnelles spécifiques du Protocole de Genève interdisant l'emploi de gaz (1925) et du Règlement de La Haye (1907) sont clairement applicables aux armes nucléaires puisqu'elles interdisent l'utilisation de poisons. Les radiations relèvent directement de cette catégorie et l'interdiction de l'utilisation de poisons est certes une des plus vieilles règles des lois de la guerre.

Dans son opinion dissidente, M. Weeramantry appelle également l'attention sur les origines anciennes et multiculturelles des lois de la guerre et sur le fait que les règles de base correspondantes sont reconnues dans les traditions culturelles hindoues, bouddhistes, chinoises, juives, islamiques, africaines, ainsi que dans la culture moderne européenne. En tant que telles, les règles humanitaires de la guerre ne doivent pas être considérées comme un sentiment nouveau inventé au XIX<sup>e</sup> siècle ni comme reposant si faiblement sur les traditions universelles qu'elles peuvent être facilement écartées.

M. Weeramantry souligne aussi qu'il ne saurait y avoir deux catégories de lois de la guerre applicables simultanément au même conflit, selon qu'il s'agit d'armes classiques ou d'armes nucléaires.

L'analyse de M. Weeramantry comprend des considérations philosophiques et montre qu'aucun système juridique crédible ne saurait comporter une règle légitimant un acte susceptible de détruire la civilisation entière dont ce système juridique fait précisément partie. La doctrine moderne montre qu'une règle de cette nature, qui pourrait trouver sa place dans le règlement d'un club suicidaire, ne saurait figurer dans aucun système juridique raisonnable — et le droit international constitue avant tout un tel système.

M. Weeramantry conclut son opinion en se référant à l'appel du manifeste Russell-Einstein consistant à se rappeler son humanité et oublier le reste, en dehors duquel se pose le risque d'une hécatombe universelle. A cet égard, M. Weeramantry souligne que le droit international dispose de la gamme nécessaire de principes et pourrait considérablement contribuer à dissiper l'ombre du champignon nucléaire et à annoncer un nouvel âge radieux dénucléarisé.

La Cour aurait donc dû répondre à la question posée d'une manière claire, convaincante et catégorique.



### *Opinion dissidente de M. Koroma*

Dans son opinion dissidente, M. Koroma dit qu'il n'est fondamentalement pas d'accord avec la conclusion de la Cour selon laquelle :

“Au vu de l'état actuel du droit international, ainsi que des éléments de fait dont elle dispose, la Cour ne peut cependant conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même de l'Etat serait en cause.”

Selon M. Koroma, cette conclusion ne saurait être soutenue sur la base du droit international existant ni eu égard au poids et à l'abondance des preuves et autres éléments qui ont été présentés à la Cour. M. Koroma estime que, sur la base du droit existant, en particulier du droit humanitaire et des éléments dont disposent la Cour, l'emploi des armes nucléaires entraînerait en toute circonstance au moins une violation des principes et règles de ce droit et est donc illicite.

M. Koroma souligne aussi que, bien que les vues des Etats soient partagées sur la question des effets de l'emploi des armes nucléaires ainsi que sur la manière dont la question aurait dû être portée devant la Cour, il estime que, après avoir établi que l'Assemblée générale était compétente pour poser la question et qu'il n'y avait pas de motif déterminant pour ne pas rendre un avis, la Cour aurait dû s'acquitter de sa fonction judiciaire et se prononcer en l'occurrence sur la base du droit international existant. M. Koroma regrette que la Cour, après avoir conclu que :

“la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait généralement contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, et spécialement aux principes et règles du droit humanitaire”,

(conclusion à laquelle M. Koroma souscrit, sauf en ce qui concerne le mot “généralement”), n'ait pas répondu à la véritable question qui lui était posée de savoir si la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toute circonstance serait illicite en vertu du droit international.

M. Koroma soutient que la réponse de la Cour a tourné autour de la “survie de l'Etat” alors que la question qui lui avait été posée avait trait à la licéité de l'emploi des armes nucléaires. En conséquence, il considère que l'avis de la Cour est non seulement indéfendable en droit, mais est également susceptible de déstabiliser l'ordre juridique international existant puisqu'il fait des Etats qui disposeraient de telles armes les juges de la licéité de leur emploi et qu'il remet de plus en cause le régime de l'emploi de la force et de la légitime défense tel que régi par la Charte des Nations Unies, tout en limitant — bien qu'involontairement — les contraintes juridiques relatives aux armes nucléaires qui s'imposent aux Etats qui en sont dotés.

Dans son opinion dissidente, M. Koroma dresse un tableau de ce qu'il estime être le droit applicable à la question, analyse les éléments à la disposition de la Cour et arrive à la conclusion que le prononcé aux termes duquel “au vu de l'état actuel du droit international”, la Cour ne peut affirmer que l'emploi des armes nucléaires est illicite n'est pas du tout convaincant. Il considère qu'il existe bien un droit substantiel, abon-

dant et précis en la matière et que l'argument relatif à ses prétendues lacunes n'est pas du tout probant. . . Selon lui, il n'était pas possible de parvenir à un *non liquet* sur la question portée devant la Cour.

Par ailleurs, après avoir analysé les éléments de preuve, M. Koroma est arrivé à la même conclusion que la Cour selon laquelle les armes nucléaires, lorsqu'elles sont employées, ne permettraient pas de distinguer entre civils et militaires, qu'elles provoqueraient la mort de milliers, voire de millions, de civils, qu'elles causeraient des maux superflus aux survivants, toucheraient les générations à venir, endommageraient les hôpitaux et contamineraient l'environnement naturel, les aliments et l'eau potable par la radioactivité, privant par là même les rescapés de moyens de survie, en violation des Conventions de Genève de 1949 et de leur Protocole additionnel I de 1977. Il s'ensuit que l'emploi de telles armes serait illicite.

Bien qu'il se dissocie de la principale conclusion de la Cour, M. Koroma précise que l'avis ne devrait pas être considéré comme dépourvu de toute signification ou de tout intérêt juridiques. Les conclusions normatives qui y figurent devraient être regardées comme des avancées dans le processus historique consistant à imposer aux conflits armés des limites juridiques et à réaffirmer que les armes nucléaires sont soumises au droit international et à la primauté du droit. Selon lui, l'avis consultatif de la Cour constitue pour un tribunal de cette importance la première occasion de déclarer et de réaffirmer que la menace ou l'emploi des armes nucléaires contrairement à l'article 2, paragraphe 4, de la Charte, qui interdit l'emploi de la force, serait illicite et incompatible avec les exigences du droit international relatives aux conflits armés. Cette conclusion, quoique conditionnelle, équivaut à un rejet de l'argument selon lequel les armes nucléaires ne relèvent pas du droit humanitaire puisqu'elles lui sont ultérieures.

En conclusion, M. Koroma regrette que la Cour ne soit pas allée jusqu'au bout de ses prononcés normatifs et qu'elle ne soit pas arrivée à la conclusion inévitable qu'il est impossible d'envisager des circonstances dans lesquelles l'emploi des armes nucléaires au cours d'un conflit armé ne soit pas illicite, vu les caractéristiques notoires de ces armes. Une telle conclusion aurait permis à la Cour, gardienne de la légalité du système des Nations Unies, d'apporter une contribution très précieuse à ce qui a été décrit comme la question la plus importante du droit international qui se pose aujourd'hui à l'humanité.

### *Opinion dissidente de Mme Higgins*

Mme Higgins a joint à l'avis l'exposé de son opinion dissidente, dans laquelle elle explique qu'elle n'a pas été en mesure de souscrire à la conclusion de la Cour, au paragraphe 2, E du dispositif. De son point de vue, la Cour n'a pas appliqué les règles du droit humanitaire de façon systématique et transparente pour montrer comment elle parvient à la conclusion énoncée au paragraphe 2, E du dispositif. Le sens du premier alinéa du paragraphe 2, E n'est d'ailleurs pas clair. Mme Higgins se déclare également opposée au *non liquet* que contient la deuxième partie du paragraphe 2, E, estimant qu'il est inutile et juridiquement erroné.



## **Annexe 2 : Discours du président Barack Obama à Prague, le 5 avril 2009.**

Remarks By President Barack Obama In Prague As Delivered  
THE WHITE HOUSE  
Office of the Press Secretary

---

FOR IMMEDIATE RELEASE

April 5, 2009

### REMARKS BY PRESIDENT BARACK OBAMA

Hradcany Square  
Prague, Czech Republic  
10:21 A.M. (Local)

PRESIDENT OBAMA: Thank you so much. Thank you for this wonderful welcome. Thank you to the people of Prague. Thank you to the people of the Czech Republic. (Applause.) Today, I'm proud to stand here with you in the middle of this great city, in the center of Europe. (Applause.) And, to paraphrase one of my predecessors, I am also proud to be the man who brought Michelle Obama to Prague. (Applause.)

To Mr. President, Mr. Prime Minister, to all the dignitaries who are here, thank you for your extraordinary hospitality. And to the people of the Czech Republic, thank you for your friendship to the United States. (Applause.)

I've learned over many years to appreciate the good company and the good humor of the Czech people in my hometown of Chicago. (Applause.) Behind me is a statue of a hero of the Czech people -- Tomas Masaryk. (Applause.) In 1918, after America had pledged its support for Czech independence, Masaryk spoke to a crowd in Chicago that was estimated to be over 100,000. I don't think I can match his record -- (laughter) -- but I am honored to follow his footsteps from Chicago to Prague. (Applause.)

For over a thousand years, Prague has set itself apart from any other city in any other place. You've known war and peace. You've seen empires rise and fall.

You've led revolutions in the arts and science, in politics and in poetry. Through it all, the people of Prague have insisted on pursuing their own path, and defining their own destiny. And this city -- this Golden City which is both ancient and youthful -- stands as a living monument to your unconquerable spirit.

When I was born, the world was divided, and our nations were faced with very different circumstances. Few people would have predicted that someone like me would one day become the President of the United States. (Applause.) Few people would have predicted that an American President would one day be permitted to speak to an audience like this in Prague. (Applause.) Few would have imagined that the Czech Republic would become a free nation, a member of NATO, a leader of a united Europe. Those ideas would have been dismissed as dreams.

We are here today because enough people ignored the voices who told them that the world could not change.

We're here today because of the courage of those who stood up and took risks to say that freedom is a right for all people, no matter what side of a wall they live on, and no matter what they look like.

We are here today because of the Prague Spring -- because the simple and principled pursuit of liberty and opportunity shamed those who relied on the power of tanks and arms to put down the will of a people.

We are here today because 20 years ago, the people of this city took to the streets to claim the promise of a new day, and the fundamental human rights that had been denied them for far too long. Sametová Revoluce -- (applause) -- the Velvet Revolution taught us many things. It showed us that peaceful protest could shake the foundations of an empire, and expose the emptiness of an ideology. It showed us that small countries can play a pivotal role in world events, and that young people can lead the way in overcoming old conflicts. (Applause.) And it proved that moral leadership is more powerful than any weapon.

That's why I'm speaking to you in the center of a Europe that is peaceful, united and free -- because ordinary people believed that divisions could be bridged, even when their leaders did not. They believed that walls could come down; that peace could prevail.

We are here today because Americans and Czechs believed against all odds that today could be possible. (Applause.)

Now, we share this common history. But now this generation -- our generation -- cannot stand still. We, too, have a choice to make. As the world has become less divided, it has become more interconnected. And we've seen events move faster than our ability to control them -- a global economy in crisis, a changing climate, the persistent dangers of old conflicts, new threats and the spread of catastrophic weapons.

None of these challenges can be solved quickly or easily. But all of them demand that we listen to one another and work together; that we focus on our common interests, not on occasional differences; and that we reaffirm our shared values, which are stronger than any force that could drive us apart. That is the work that we must carry on. That is the work that I have come to Europe to begin. (Applause.)

To renew our prosperity, we need action coordinated across borders. That means investments to create new jobs. That means resisting the walls of protectionism that stand in the way of growth. That means a change in our financial system, with new rules to prevent abuse and future crisis. (Applause.)

And we have an obligation to our common prosperity and our common humanity to extend a hand to those emerging markets and impoverished people who are suffering the most, even though they may have had very little to do with financial crises, which is why we set aside over a trillion dollars for the International Monetary Fund earlier this week, to make sure that everybody -- everybody -- receives some assistance. (Applause.)

Now, to protect our planet, now is the time to change the way that we use energy. (Applause.) Together, we must confront climate change by ending the world's dependence on fossil fuels, by tapping the power of new sources of energy like the wind and sun, and calling upon all nations to do their part. And I pledge to you that in this global effort, the United States is now ready to lead. (Applause.)

To provide for our common security, we must strengthen our alliance. NATO was founded 60 years ago, after Communism took over Czechoslovakia. That was when the free world learned too late that it could not afford division. So we came

together to forge the strongest alliance that the world has ever known. And we should -- stood shoulder to shoulder -- year after year, decade after decade -- until an Iron Curtain was lifted, and freedom spread like flowing water.

This marks the 10th year of NATO membership for the Czech Republic. And I know that many times in the 20th century, decisions were made without you at the table. Great powers let you down, or determined your destiny without your voice being heard. I am here to say that the United States will never turn its back on the people of this nation. (Applause.) We are bound by shared values, shared history -- (applause.) We are bound by shared values and shared history and the enduring promise of our alliance. NATO's Article V states it clearly: An attack on one is an attack on all. That is a promise for our time, and for all time.

The people of the Czech Republic kept that promise after America was attacked; thousands were killed on our soil, and NATO responded. NATO's mission in Afghanistan is fundamental to the safety of people on both sides of the Atlantic. We are targeting the same al Qaeda terrorists who have struck from New York to London, and helping the Afghan people take responsibility for their future. We are demonstrating that free nations can make common cause on behalf of our common security. And I want you to know that we honor the sacrifices of the Czech people in this endeavor, and mourn the loss of those you've lost.

But no alliance can afford to stand still. We must work together as NATO members so that we have contingency plans in place to deal with new threats, wherever they may come from. We must strengthen our cooperation with one another, and with other nations and institutions around the world, to confront dangers that recognize no borders. And we must pursue constructive relations with Russia on issues of common concern.

Now, one of those issues that I'll focus on today is fundamental to the security of our nations and to the peace of the world -- that's the future of nuclear weapons in the 21st century.

The existence of thousands of nuclear weapons is the most dangerous legacy of the Cold War. No nuclear war was fought between the United States and the Soviet Union, but generations lived with the knowledge that their world could be erased in a single flash of light. Cities like Prague that existed for centuries, that

embodied the beauty and the talent of so much of humanity, would have ceased to exist.

Today, the Cold War has disappeared but thousands of those weapons have not. In a strange turn of history, the threat of global nuclear war has gone down, but the risk of a nuclear attack has gone up. More nations have acquired these weapons. Testing has continued. Black market trade in nuclear secrets and nuclear materials abound. The technology to build a bomb has spread. Terrorists are determined to buy, build or steal one. Our efforts to contain these dangers are centered on a global non-proliferation regime, but as more people and nations break the rules, we could reach the point where the center cannot hold.

Now, understand, this matters to people everywhere. One nuclear weapon exploded in one city -- be it New York or Moscow, Islamabad or Mumbai, Tokyo or Tel Aviv, Paris or Prague -- could kill hundreds of thousands of people. And no matter where it happens, there is no end to what the consequences might be -- for our global safety, our security, our society, our economy, to our ultimate survival. Some argue that the spread of these weapons cannot be stopped, cannot be checked -- that we are destined to live in a world where more nations and more people possess the ultimate tools of destruction. Such fatalism is a deadly adversary, for if we believe that the spread of nuclear weapons is inevitable, then in some way we are admitting to ourselves that the use of nuclear weapons is inevitable.

Just as we stood for freedom in the 20th century, we must stand together for the right of people everywhere to live free from fear in the 21st century. (Applause.) And as nuclear power -- as a nuclear power, as the only nuclear power to have used a nuclear weapon, the United States has a moral responsibility to act. We cannot succeed in this endeavor alone, but we can lead it, we can start it.

So today, I state clearly and with conviction America's commitment to seek the peace and security of a world without nuclear weapons. (Applause.) I'm not naive. This goal will not be reached quickly -- perhaps not in my lifetime. It will take patience and persistence. But now we, too, must ignore the voices who tell us that the world cannot change. We have to insist, "Yes, we can." (Applause.)

Now, let me describe to you the trajectory we need to be on. First, the United States will take concrete steps towards a world without nuclear weapons. To put an

end to Cold War thinking, we will reduce the role of nuclear weapons in our national security strategy, and urge others to do the same. Make no mistake: As long as these weapons exist, the United States will maintain a safe, secure and effective arsenal to deter any adversary, and guarantee that defense to our allies -- including the Czech Republic. But we will begin the work of reducing our arsenal. To reduce our warheads and stockpiles, we will negotiate a new Strategic Arms Reduction Treaty with the Russians this year. (Applause.) President Medvedev and I began this process in London, and will seek a new agreement by the end of this year that is legally binding and sufficiently bold. And this will set the stage for further cuts, and we will seek to include all nuclear weapons states in this endeavor.

To achieve a global ban on nuclear testing, my administration will immediately and aggressively pursue U.S. ratification of the Comprehensive Test Ban Treaty. (Applause.) After more than five decades of talks, it is time for the testing of nuclear weapons to finally be banned.

And to cut off the building blocks needed for a bomb, the United States will seek a new treaty that verifiably ends the production of fissile materials intended for use in state nuclear weapons. If we are serious about stopping the spread of these weapons, then we should put an end to the dedicated production of weapons-grade materials that create them. That's the first step.

Second, together we will strengthen the Nuclear Non-Proliferation Treaty as a basis for cooperation.

The basic bargain is sound: Countries with nuclear weapons will move towards disarmament, countries without nuclear weapons will not acquire them, and all countries can access peaceful nuclear energy. To strengthen the treaty, we should embrace several principles. We need more resources and authority to strengthen international inspections. We need real and immediate consequences for countries caught breaking the rules or trying to leave the treaty without cause.

And we should build a new framework for civil nuclear cooperation, including an international fuel bank, so that countries can access peaceful power without increasing the risks of proliferation. That must be the right of every nation that renounces nuclear weapons, especially developing countries embarking on



peaceful programs. And no approach will succeed if it's based on the denial of rights to nations that play by the rules. We must harness the power of nuclear energy on behalf of our efforts to combat climate change, and to advance peace opportunity for all people.

But we go forward with no illusions. Some countries will break the rules. That's why we need a structure in place that ensures when any nation does, they will face consequences.

Just this morning, we were reminded again of why we need a new and more rigorous approach to address this threat. North Korea broke the rules once again by testing a rocket that could be used for long range missiles. This provocation underscores the need for action -- not just this afternoon at the U.N. Security Council, but in our determination to prevent the spread of these weapons.

Rules must be binding. Violations must be punished. Words must mean something. The world must stand together to prevent the spread of these weapons. Now is the time for a strong international response -- (applause) -- now is the time for a strong international response, and North Korea must know that the path to security and respect will never come through threats and illegal weapons. All nations must come together to build a stronger, global regime. And that's why we must stand shoulder to shoulder to pressure the North Koreans to change course.

Iran has yet to build a nuclear weapon. My administration will seek engagement with Iran based on mutual interests and mutual respect. We believe in dialogue. (Applause.) But in that dialogue we will present a clear choice. We want Iran to take its rightful place in the community of nations, politically and economically. We will support Iran's right to peaceful nuclear energy with rigorous inspections. That's a path that the Islamic Republic can take. Or the government can choose increased isolation, international pressure, and a potential nuclear arms race in the region that will increase insecurity for all.

So let me be clear: Iran's nuclear and ballistic missile activity poses a real threat, not just to the United States, but to Iran's neighbors and our allies. The Czech Republic and Poland have been courageous in agreeing to host a defense against these missiles. As long as the threat from Iran persists, we will go forward with a missile defense system that is cost-effective and proven. (Applause.) If the Iranian

threat is eliminated, we will have a stronger basis for security, and the driving force for missile defense construction in Europe will be removed. (Applause.)

So, finally, we must ensure that terrorists never acquire a nuclear weapon. This is the most immediate and extreme threat to global security. One terrorist with one nuclear weapon could unleash massive destruction. Al Qaeda has said it seeks a bomb and that it would have no problem with using it. And we know that there is unsecured nuclear material across the globe. To protect our people, we must act with a sense of purpose without delay.

So today I am announcing a new international effort to secure all vulnerable nuclear material around the world within four years. We will set new standards, expand our cooperation with Russia, pursue new partnerships to lock down these sensitive materials.

We must also build on our efforts to break up black markets, detect and intercept materials in transit, and use financial tools to disrupt this dangerous trade. Because this threat will be lasting, we should come together to turn efforts such as the Proliferation Security Initiative and the Global Initiative to Combat Nuclear Terrorism into durable international institutions. And we should start by having a Global Summit on Nuclear Security that the United States will host within the next year. (Applause.)

Now, I know that there are some who will question whether we can act on such a broad agenda. There are those who doubt whether true international cooperation is possible, given inevitable differences among nations. And there are those who hear talk of a world without nuclear weapons and doubt whether it's worth setting a goal that seems impossible to achieve.

But make no mistake: We know where that road leads. When nations and peoples allow themselves to be defined by their differences, the gulf between them widens. When we fail to pursue peace, then it stays forever beyond our grasp. We know the path when we choose fear over hope. To denounce or shrug off a call for cooperation is an easy but also a cowardly thing to do. That's how wars begin. That's where human progress ends.

There is violence and injustice in our world that must be confronted. We must confront it not by splitting apart but by standing together as free nations, as free

people. (Applause.) I know that a call to arms can stir the souls of men and women more than a call to lay them down. But that is why the voices for peace and progress must be raised together. (Applause.)

Those are the voices that still echo through the streets of Prague. Those are the ghosts of 1968. Those were the joyful sounds of the Velvet Revolution. Those were the Czechs who helped bring down a nuclear-armed empire without firing a shot.

Human destiny will be what we make of it. And here in Prague, let us honor our past by reaching for a better future. Let us bridge our divisions, build upon our hopes, accept our responsibility to leave this world more prosperous and more peaceful than we found it. (Applause.) Together we can do it.

Thank you very much. Thank you, Prague. (Applause.)

END

10:49 A.M. (Local)



### **Annexe 3 : « Mettre fin à l'ère nucléaire », déclaration Jakob Kellenberger, Président du Comité international de la Croix-Rouge, devant le corps diplomatique de Genève, 20 avril 2010.**

« Ces dernières semaines et ces derniers mois, la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires s'est à nouveau imposée sur la scène internationale. Les efforts diplomatiques déployés avec énergie annoncent des progrès attendus de longue date sur la question des armes nucléaires depuis la fin de la guerre froide. Le Comité international de la Croix-Rouge est convaincu que le débat sur les armes nucléaires ne doit pas être conduit en se référant uniquement aux doctrines militaires et à la politique de la force. En effet, l'existence des armes nucléaires soulève certaines questions fondamentales : à quel moment les droits des États doivent-ils s'effacer devant les intérêts de l'humanité, dans quelle mesure l'homme est-il capable de maîtriser les technologies qu'il met au point, quelle est la portée du droit international humanitaire et quelles sont les souffrances que nous sommes prêts à infliger ou à tolérer que d'autres infligent à nos semblables en temps de guerre ?

Ce sont les êtres humains, les règles fondamentales du droit international humanitaire et l'avenir collectif de l'humanité qui doivent être au cœur du débat actuel sur les armes nucléaires.

Aussi est-il légitime que le CICR fasse entendre sa voix dans ce débat. Au cours de ses 150 ans d'histoire, notre institution a été le témoin de souffrances humaines incommensurables causées par la guerre ; elle sait que le droit international humanitaire est potentiellement capable de limiter ces souffrances. Le CICR peut aussi contribuer au débat en tant que témoin direct des conséquences de l'emploi des armes nucléaires et de leur capacité à empêcher notre institution d'accomplir la mission d'assistance humanitaire pour laquelle elle a été créée. À Hiroshima, le docteur Marcel Junod, délégué du CICR, a été le premier médecin étranger à constater les effets du bombardement atomique et à secourir les victimes. Le témoignage qu'il a livré dans l'article intitulé « Le Désastre de Hiroshima », conservé dans les archives du CICR et publié pour la première fois en 1982, relate la réalité humaine de ces armes.

« [N]ous [avons aperçu] une vision bien différente de tout ce que nous avons vu auparavant. Le centre de la ville est une sorte de tache blanche, polie comme la paume de la main. Il ne reste plus rien. Les traces mêmes des maisons semblent avoir disparu. La tache blanche s'étend sur un diamètre d'environ deux kilomètres. Elle est bordée d'une ceinture rouge, traces de maisons brûlées, s'étendant sur une assez longue distance [...] couvrant presque tout le reste de la cité. »

Les témoins rencontrés par Junod racontent : « En quelques secondes [...] des milliers d'êtres humains, dans les rues et les jardins du centre de la ville, frappés

par une vague de chaleur aiguë, meurent comme des mouches sous l'effet de la température. D'autres se tordent comme des vers, atrocement brûlés. Tout ce qui est maisons d'habitation, dépôts, etc. disparaît comme balayé par une force surnaturelle. Des tramways sont déplacés de plusieurs mètres, comme si leur poids n'existait pas. Des wagons sont chassés hors des rails. [...] Tout ce qui est vivant se fige dans une attitude exprimant la souffrance aiguë. »

Comme le raconte Junod, une vague destructrice d'une telle ampleur n'a pas épargné les infrastructures médicales, ni les médecins et leur matériel. Il y a eu à Hiroshima 270 morts parmi les 300 médecins, 1 654 morts parmi les 1 780 membres du personnel infirmier et 112 morts parmi les 140 pharmaciens. L'hôpital de la Société de la Croix-Rouge du Japon visité par Junod avait heureusement été construit en pierre et, comme par miracle, il n'a pratiquement subi aucun dommage. Il n'était cependant plus en état de fonctionner, car son équipement de laboratoire était inutilisable, un tiers de son personnel avait été tué. On ne pouvait pas non plus faire de transfusions sanguines, car les donneurs étaient morts ou avaient disparu. Parmi les quelque mille patients qui y avaient trouvé refuge le premier jour, 600 sont morts rapidement.

La destruction des infrastructures d'urgence et d'assistance médicale ne fait qu'exacerber les souffrances atroces causées par les armes nucléaires. De par leurs caractéristiques spécifiques, à savoir les effets sur les êtres humains des radiations qu'elles génèrent, les bombes nucléaires causent également mort et souffrance des années après avoir explosé. Les survivants dont le système gastro-intestinal a été atteint risquent de mourir rapidement de déshydratation et de diarrhée ; d'autres, atteints à la moelle osseuse, souffriront d'infections graves ou de saignements importants. S'ils survivent malgré tout, c'est avec un risque accru de développer par la suite certaines formes de cancer et de transmettre des mutations génétiques à leurs descendants. Avec le temps, il y aura encore plus de pertes en vies humaines. À Hiroshima et Nagasaki, le nombre de morts a doublé voire triplé dans les cinq ans qui ont suivi les bombardements.

Si pendant la guerre froide le potentiel de destruction des armes nucléaires a été multiplié par plusieurs milliers, la capacité des États et des organisations internationales à apporter assistance aux victimes potentielles n'a pas suivi la même évolution. Le CICR a récemment conduit une analyse exhaustive de sa capacité et de celle d'autres institutions internationales à venir en aide aux victimes d'armes nucléaires, radiologiques, chimiques ou biologiques. Bien que certains pays disposent de capacités d'intervention, celles-ci sont extrêmement limitées au niveau international, et il n'existe pas non plus de véritable plan d'intervention coordonnée. Il est pratiquement certain qu'en cas de nouvelle utilisation d'armes nucléaires, les images ne seront guère différentes de celles que nous avons vues à Hiroshima et Nagasaki.

Nous savons maintenant que le potentiel de destruction des bombes nucléaires utilisées à Hiroshima et Nagasaki n'était rien en comparaison de celui des armes qui se trouvent dans les arsenaux actuels. D'après de nombreux scénarios d'utilisation des armes nucléaires, l'ampleur des destructions en termes de vies

humaines et de structures de la société serait aujourd'hui tout autre. Nous savons également que l'utilisation d'une fraction seulement des armes actuellement stockées dans les arsenaux affecterait l'environnement pendant de nombreuses années, empêchant toute culture sur de vastes étendues de terre. Les conséquences pour la vie humaine doivent nous faire réfléchir.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Comité international de la Croix-Rouge se préoccupe depuis longtemps de la question des armes nucléaires, en raison tant de la menace considérable qu'elles représentent pour les civils que de leurs implications pour le droit international humanitaire. Le 5 septembre 1945 déjà, le CICR a exprimé publiquement le souhait de voir les armes nucléaires prohibées. Dès 1948, le Mouvement international de la Croix-Rouge tout entier, réuni à l'occasion de ses Conférences internationales, a appelé à l'interdiction des armes de destruction massive en général, et des armes nucléaires en particulier. Dans un appel aux États parties aux Conventions de Genève en 1950, le CICR, parlant d'avant l'ère atomique, s'est exprimé en ces termes :

« [L]a guerre supposait encore un certain nombre de règles restrictives. Elle supposait surtout une discrimination entre les combattants et les non-combattants. Avec les bombes atomiques, avec les armes aveugles, toute discrimination devient impossible. Comment ces armes pourraient-elles épargner les hôpitaux, les camps de prisonniers de guerre, la population civile ? Elles conduisent à l'extermination pure et simple. [...] [Leurs] effets immédiats et durables interdisent de secourir les sinistrés. Dans ces conditions, le seul fait d'envisager, à un titre quelconque, l'usage de la bombe atomique, compromettrait toute tentative de protéger les non-combattants au moyen de textes juridiques. Toute règle coutumière, toute disposition contractuelle resteraient vaines en face de la destruction totale produite par cet engin. » Fort de cette constatation, le CICR a demandé aux États « de tout mettre en œuvre pour aboutir à une entente sur la prohibition de l'arme atomique ».

En 1996, le CICR s'est félicité que la Cour internationale de justice, dans son avis consultatif relatif aux armes nucléaires, ait confirmé que les principes de distinction et de proportionnalité établis par le droit international humanitaire sont « intransgressibles » et qu'ils s'appliquent aussi aux armes nucléaires. Appliquant ces principes à ce type d'armes, la Cour a conclu que « l'emploi des armes nucléaires serait généralement contraire aux principes et règles du droit international humanitaire ». Elle n'a en revanche pas été capable de décider si, dans un cas extrême de menace pour la survie de l'État, l'emploi des armes nucléaires serait légitime.

D'aucuns ont invoqué des cas de figure spécifiques et réducteurs à l'appui de l'argument selon lequel des armes nucléaires pourraient être utilisées en toute légalité dans certaines circonstances. Toutefois, la Cour a conclu que : « Le pouvoir destructeur des armes nucléaires ne peut être endigué ni dans l'espace ni dans le temps. [...] Le rayonnement libéré par une explosion nucléaire aurait des effets préjudiciables sur la santé, l'agriculture, les ressources naturelles et la démographie, et cela sur des espaces considérables. De plus l'emploi d'armes nucléaires ferait courir les dangers les plus graves aux générations futures. » À la

lumière de cette conclusion, le CICR voit mal comment l'emploi, sous quelque forme que ce soit, d'armes nucléaires pourrait être conforme aux règles du droit international humanitaire.

La position du CICR, en tant qu'institution humanitaire, se fonde – comme il se doit – sur des arguments qui vont au-delà d'une analyse purement juridique. Les armes nucléaires sont uniques du fait de leur pouvoir de destruction, des souffrances humaines indicibles qu'elles causent, de l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace ou le temps, des risques d'escalade qu'elles comportent et de la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie même de l'humanité. Aussi le CICR lance-t-il aujourd'hui un appel à tous les États, pour qu'ils veillent à ce que de telles armes ne soient plus jamais utilisées, indépendamment de leur point de vue quant à la licéité de leur emploi.

La communauté internationale dispose aujourd'hui d'une occasion unique d'atténuer et d'éliminer la menace que font planer les armes nucléaires sur les générations d'aujourd'hui et de demain. En septembre 2009, lors d'une réunion au sommet, le Conseil de sécurité a consacré l'objectif d'« un monde sans armes nucléaires ». Quatre mois auparavant, la Conférence du désarmement à Genève avait convenu à l'unanimité d'un programme de travail et de négociations sur la question des armes nucléaires, y compris sur le désarmement nucléaire. Certains des plus grands responsables politiques ou militaires des dernières décennies ont déclaré que les armes nucléaires mettaient la sécurité nationale et internationale en péril et sont favorables à leur élimination. Les présidents Obama et Medvedev ont reconnu la responsabilité particulière de leurs États respectifs pour la réduction des armes nucléaires. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra à New York le mois prochain, constitue une occasion historique, tant pour les États disposant de l'arme nucléaire que pour les autres, d'adopter des plans concrets pour assurer le respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent au titre de ce Traité, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire.

De l'avis du CICR, la prévention de l'emploi des armes nucléaires passe par le respect d'une obligation existante, celle de poursuivre les négociations visant à adopter un traité international juridiquement contraignant afin d'interdire et d'éliminer totalement ces armes. Il s'agit également de prévenir leur prolifération et de contrôler l'accès aux matières et à la technologie pouvant servir à les produire. Dans son témoignage, Marcel Junod commence ainsi : « L'effet physique de la bombe atomique est incroyable, inattendu, dépasse toute imagination ! L'effet moral est catastrophique ! » Jamais nous ne devons laisser l'indifférence nous gagner face aux terribles effets d'une arme qui met en péril notre humanité commune et les principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire, et qui menace l'existence même de l'espèce humaine.

Aujourd'hui, le CICR appelle les États, ainsi que tous ceux qui sont en mesure d'exercer une influence sur eux, à saisir sans tarder et avec détermination les occasions uniques qui se présentent maintenant de refermer le chapitre de l'ère du nucléaire ».



## **Annexe 4 : « Eliminer les armes nucléaires », résolution du Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (26 novembre 2011)**

### **Conseil des délégués 2011 : Résolution 1**

#### **26-11-2011 Résolution**

Vers l'élimination des armes nucléaires

*Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, Suisse, 26 novembre 2011*

Le Conseil des Délégués,

*profondément préoccupé* par le pouvoir destructeur des armes nucléaires, par les souffrances humaines indicibles qu'elles causent, par la difficulté à maîtriser leurs effets dans l'espace et le temps, par la menace qu'elles constituent pour l'environnement et les générations futures, et par les risques d'escalade qu'elles comportent,

*préoccupé* en outre par le maintien de stocks de dizaines de milliers d'ogives nucléaires, par la prolifération de ces armes et par le risque constant qu'elles soient utilisées,

*alarmé* par les conséquences graves qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires pour les activités d'assistance humanitaire et la production alimentaire dans de vastes régions du monde,

*jugeant* que l'existence des armes nucléaires soulève des questions fondamentales sur l'étendue des souffrances que les êtres humains sont prêts à infliger ou à autoriser en temps de guerre,

*saluant* les récents efforts diplomatiques en faveur du désarmement nucléaire, en particulier les engagements que les États ont pris dans le cadre de la Réunion au sommet du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires en 2009, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs,

*saluant aussi* les engagements pris par les États au plus haut niveau dans le cadre des forums susmentionnés en vue de créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires en adoptant des mesures concrètes dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires,

*rappelant* l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice en 1996, qui confirme que les principes et les règles du droit international humanitaire s'appliquent

aux armes nucléaires et conclut que la menace ou l'emploi de ces armes serait généralement contraire aux principes et aux règles du droit international humanitaire,

*s'appuyant* sur le témoignage de survivants de la bombe atomique, sur l'expérience de la Société de la Croix-Rouge du Japon et du CICR dans l'assistance aux victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki et sur les connaissances acquises en prodiguant des soins continus aux survivants de la bombe atomique dans les hôpitaux de la Croix-Rouge du Japon,

*gardant à l'esprit* les résolutions sur les armes de destruction massive en général et sur l'élimination des armes nucléaires en particulier, adoptées par les Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 1948, 1952, 1957, 1965, 1969, 1977 et 1981, et par le Conseil des Délégués en 2009 ; ainsi que les déclarations sur les armes nucléaires prononcées par le président du Comité international de la Croix-Rouge devant le corps diplomatique de Genève en avril 2010 et par le président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devant les lauréats du prix Nobel, à Hiroshima, en novembre 2010,

*convaincu* que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle important et historique à jouer dans les efforts visant à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires,

1. *souligne* les souffrances humaines incommensurables qui pourraient résulter de l'emploi d'armes nucléaires, le manque de capacités pour mener une action humanitaire adéquate et la nécessité absolue de prévenir toute utilisation de ces armes ;

2. *peine à concevoir* comment l'emploi, sous quelque forme que ce soit, d'armes nucléaires pourrait être conforme aux règles du droit international humanitaire, en particulier aux règles relatives à la distinction, à la précaution et à la proportionnalité ;

3. *appelle* tous les États à :

- veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, indépendamment de leur point de vue quant à la licéité de ces armes,

- poursuivre de bonne foi et mener à terme sans tarder et avec détermination des négociations en vue de conclure un accord international juridiquement contraignant pour interdire l'emploi des armes nucléaires et parvenir à leur élimination totale, sur la base des obligations internationales et des engagements existants ;

4. *appelle* toutes les composantes du Mouvement, recourant au cadre de la diplomatie humanitaire, à :

- entreprendre, dans la mesure du possible, des activités pour sensibiliser le public, les scientifiques, les professionnels de la santé et les décideurs aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, aux questions de droit international humanitaire que soulève leur emploi, et à la nécessité de

prendre des mesures concrètes aboutissant à l'interdiction de l'emploi et à l'élimination de ces armes,

- instaurer, dans la mesure du possible, un dialogue suivi avec les gouvernements et les autres acteurs concernés sur les problèmes humanitaires et les questions de droit international humanitaire que posent les armes nucléaires, et faire connaître la position du Mouvement définie dans la présente résolution.

**Liste des coauteurs de la résolution :**

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)  
Croix-Rouge australienne  
Croix-Rouge autrichienne  
Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan  
Croix-Rouge de Belgique  
Croix-Rouge bulgare  
Société canadienne de la Croix-Rouge  
Croix-Rouge danoise  
Croix-Rouge de Fidji Société de la Croix-Rouge des Iles Cook  
Société du Croissant-Rouge de la République islamique  
Société de la Croix-Rouge du Japon  
Croissant-Rouge jordanien  
Croix-Rouge de Kiribati  
Croix-Rouge libanaise  
Croissant-Rouge de Malaisie  
Croix-Rouge de Micronésie  
Croix-Rouge du Mozambique  
Croix-Rouge néerlandaise  
Croix-Rouge néo-zélandaise  
Croix-Rouge de Norvège  
Croix-Rouge des Palaos  
Croix-Rouge de Papouasie-Nouvelle-Guinée  
Croix-Rouge philippine  
Croix-Rouge de Samoa  
Croix-Rouge suédoise  
Croix-Rouge suisse  
Croix-Rouge tchèque  
Croix-Rouge des Tonga  
Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago  
Croix-Rouge de Vanuatu



## **Annexe 5 : Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, présentée par la Suisse, lors du comité préparatoire du TNP en 2012.**

### **First Session of the Preparatory Committee for the 2015 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons**

#### **Joint Statement on the humanitarian dimension of nuclear disarmament by**

**Austria, Chile, Costa Rica, Denmark, Holy See, Egypt, Indonesia, Ireland, Malaysia, Mexico, New Zealand, Nigeria, Norway, Philippines, South Africa, Switzerland**

---

Mr Chair,

I am taking the floor on behalf of Austria, Chile, Costa Rica, Denmark, Holy See, Egypt, Indonesia, Ireland, Malaysia, Mexico, New Zealand, Nigeria, Norway, Philippines, South Africa, and Switzerland. Our countries welcome that the 2010 NPT Review Conference expressed its *"deep concern at the catastrophic humanitarian consequences of any use of nuclear weapons"* and reaffirmed *"the need for all States at all times to comply with applicable international law, including international humanitarian law"*.

Mr Chair,

Serious concerns related to humanitarian dimensions of nuclear weapons have been voiced repeatedly. When the horrific consequences of their use became apparent in Hiroshima and Nagasaki, the International Committee of the Red Cross (ICRC) took a clear position calling for the abolition of these weapons of "extermination".

The sheer horror of use of nuclear weapons in 1945 was later reflected in the NPT's Preamble, which makes reference to the *"devastation that would be visited upon all mankind by a nuclear war and the consequent need to make every effort to avert the danger of such a war and to take measures to safeguard the security of peoples"*.

If such weapons were to be used again, be it intentionally or accidentally, immense humanitarian consequences would be unavoidable. In addition to the immediate fatalities, survivors of the horrendous effects of a nuclear explosion would endure immeasurable suffering. International organisations providing emergency relief would be unable to fulfill their mandates, as the ICRC has already concluded. Studies have shown that the radiation released by even a single nuclear weapon affects populations, agriculture and natural resources over a very wide area and

constitutes a threat for future generations. Further studies conclude that even a "limited nuclear exchange" - in itself a contradiction in terms - would provoke a global climate change with serious and long-lasting impact on the environment and food production, which could cause a global famine affecting over a billion people.

Mr Chair,

Nuclear weapons have the destructive capacity to pose a threat to the survival of humanity and as long as they continue to exist the threat to humanity will remain. This, coupled with the perceived political value and prestige attached to these weapons, are further factors that encourage proliferation and non-compliance with international obligations. Moreover, it is of great concern that, even after the end of the Cold War, the threat of nuclear annihilation remains part of the 21<sup>st</sup> century international security environment.

The utility of these instruments of mass destruction to confront traditional security challenges has been questioned by many States as well as civil society experts. Moreover, nuclear weapons are useless in addressing current challenges such as poverty, health, climate change, terrorism or transnational crime. It seems at least questionable to use vast financial resources each year for maintaining, modernizing and expanding nuclear arsenals in times of decreasing funds available for social welfare, health care or education. The choice should be clear.

Mr Chair,

In addition to the grave humanitarian concerns, the use of nuclear weapons also raises important legal issues. Nuclear weapons are unique because of their destructive capacity and because of their uncontrollable effects in space and time. All rules of international humanitarian law apply fully to nuclear weapons; those rules notably include the rules of distinction, proportionality and precaution, as well as the prohibition to cause superfluous injury or unnecessary suffering and the prohibition to cause widespread, severe and long-term damage to the environment. Recently, the Council of Delegates of the International Red Cross and Red Crescent Movement adopted a Resolution emphasizing not only the incalculable human suffering resulting from any use of nuclear weapons but also stressing that it is difficult to envisage how any use of nuclear weapons could be compatible with the rules of international humanitarian law.

Mr Chair,

It is of utmost importance that these weapons never be used again, under any circumstances. The only way to guarantee this is the total, irreversible and verifiable elimination of nuclear weapons, under effective international control, including through the full implementation of Article VI of the NPT. All States must intensify their efforts to outlaw nuclear weapons and achieve a world free of nuclear weapons. Civil society plays a crucial role in raising the awareness about the dramatic humanitarian consequences as well as the critical IHL implications of nuclear weapons.

The full implementation of the NPT 2010 Action Plan as well as of previous NPT outcomes is an important step in this regard. For this review cycle, it is essential that the humanitarian consequences of nuclear weapons are thoroughly addressed. We call on States Parties, especially the nuclear weapon States, to give increasing

attention to their commitment to comply with international law and international humanitarian law. This should also be adequately reflected in the outcome of the 2015 Review Conference.

Thank you very much for your attention.





## **Annexe 6 : Programme de la conférence d’Oslo (Norvège) sur les conséquences humanitaires de l’arme nucléaire, 3-4 mars 2013.**



Programme

### **Humanitarian Impact of Nuclear Weapons**

International

Conference

Oslo, 4–5

March 2013

---

**Venue:** Radisson Blu Plaza Hotel, Oslo, Norway

**Registration:** Sunday 3 March from 17.00 at the Radisson Blu Plaza

Hotel Monday 4 March from 08.00 at the Radisson Blu Plaza Hotel

---

#### **Monday 4 March**

---

##### **10:00–11:00 Opening**

**Espen Barth Eide**, Minister of Foreign Affairs of Norway

**Peter Maurer**, President of the International Committee of the Red Cross  
**Antonio Guterres**, the United Nations High Commissioner for Refugees

**Liv Tørres**, Secretary General of Norwegian People’s Aid (NPA)

**Rashid Khalikov**, the Director of the United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) in Geneva

### **Video statement from Civil Society**

---

## **11:00 – 13:00 Working session I**

### **Immediate humanitarian impact of a nuclear weapon detonation**

**Co-chairs: Ambassador Christian Guillermet, Ministry of Foreign Affairs of Costa Rica and Ambassador Steffen Kongstad, Ministry of Foreign Affairs of Norway**

*The aim of the first working session is to provide the conference with concrete description of a nuclear weapon detonation and the current global status, and its immediate effects on people, health and infrastructure. The session will start with expert presentations, followed by a plenary discussion open to all delegations.*

#### **Nuclear weapons: How they work and what they would do to you**

Dr. Patricia Lewis, Research Director, Chatham House, London

#### **Immediate impact: Death, damage and medical needs**

Sir Andy Haines, Professor, London School of Hygiene & Tropical Medicine

#### **Medical effects of a nuclear weapon detonation**

Dr. Masao Tomonaga, Director of the Japanese Red Cross Nagasaki Atomic Bomb Survivors Hospital

#### **Scenario of a nuclear detonation**

Norwegian Defence Research Establishment and Norwegian People's Aid Elin Enger, Senior Scientist, Norwegian Defence Research Establishment (FFI)

---

## **13:00 – 14:30 Lunch hosted by the Ministry of Foreign Affairs, Radisson Blu Plaza Hotel**

---

## **14:30 – 17:00 Working session II**

### **Wider impact and longer-term consequences**

**Co-chairs: Director General Nozipho Mxakato-Diseko, Ministry of International Relations and Cooperation of South Africa and Director General Aud Lise Norheim, Ministry of Foreign Affairs of Norway**

*The second session aims to provide the conference with an overview of some of the wider impacts and longer-term consequences of nuclear weapon detonations. The session will start with expert presentations on the damage and disruption testing and use of nuclear weapons can cause with regard to food security, public health and the environment. The presentations will be followed by a plenary discussion open to all delegations.*

**Social and economic impacts: Structural restoration of lives and livelihoods in and around affected areas**

Neil Buhne, Director of the Bureau of Crisis Prevention and Recovery,  
United Nations Development Programme (UNDP BCPR)

**The legacy of nuclear testing: The case of Kazakhstan**

Kanat B. Saudabayev, Chairman of the Commission on non-proliferation of weapons of mass destruction under the President of the Republic of Kazakhstan, Director of the Nazarbayev Center

**Food security and global consequences**

Peter Scott-Bowden, Senior Emergency Advisor, UN World Food Programme

**Wider humanitarian impact: The long-term effects on health, environment and development**

Dr. Ira Helfand, International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN)

---

**18:30–20.30 Reception with buffet in Oslo City Hall hosted by State Secretary Gry Larsen**

---

**Tuesday 5 March**

---

**10:00–12:00 Working session**

**III Humanitarian preparedness and response**

**Co-chairs: Ambassador Alexander Kmentt, Director for Disarmament, Arms Control and Non-proliferation, Ministry of Foreign Affairs of Austria and Director General Mona Juul, Ministry of Foreign Affairs of Norway**

*The final working session will present an overview of the state of preparedness and the needs for adequate humanitarian response to a nuclear weapon detonation. Experts from national protection and response authorities and*

*humanitarian organisations will provide presentations to be followed by a plenary discussion open to all delegations.*

**Emergency Preparedness and Response in the Event of a Nuclear Detonation, the cases of Norway and Romania**

Dr. Ole Harbitz, Director General, Norwegian Radiation Protection Authority (NRPA) Dr. Adriana Baciu, The Nuclear Regulatory Authority in Romania (CNCAN)

**Preparedness and response: The role of OCHA and the Inter Agency Standing Committee**

Rashid Khalikov, the Director of OCHA in Geneva

**Challenges in responding to the use of nuclear weapons**

Dr. Gregor Malich, Head of NRBC Operational Response Project, ICRC

---

**12:00–13:30 Lunch hosted by the Ministry of Foreign Affairs, Radisson Blu Plaza Hotel**

---

**13:30–15:00 Concluding remarks and chair's summary**

**Gry Larsen, State Secretary at the Norwegian Ministry of Foreign Affairs,** will chair the closing session. Following interventions from the floor by delegations, the Chair will present the chair's summary.

## Annexe 7 : Analyse du clip vidéo de l'ICAN, présenté lors de la conférence d'Oslo, mars 2013.

### Analyse du clip vidéo de l'ICAN, présenté lors de la conférence d'Oslo, mars 2013.

Temps	Images (et textes écrits)	Mots (prononcés)	Sons/Musiques	Points saillants
0.0	Vidéos d'archives, rassemblements dans la rue, chute du mur de Berlin.	[Récit] Chute du mur. Célébration dans les rues. Nouvelle ère de paix. Nota bene : le récit est toujours lu par la même voix	Musique circulaire (violon dominant)	Un espoir
0.15	Succession ultra rapide des images symbolisant l'interconnexion. Ordinateur / Téléphone / Pages internet / Réseaux sociaux	[Récit] Nous étions occupés avec <b>nos vies</b> , à nous connecter au monde.	Musique plus sereine	Un déni / responsabilité (nous)
0.24	Dessin de la planète avec des flèches suggérant des trajectoires de missiles et l'impact, etc. Panneau exercice d'évacuation. Images d'atomes (fission?). Etc. Explosion nucléaire (flash).	[Récit] <b>Nous</b> avons commencé à oublier que la plus grande menace de la guerre froide, les AN qui menacent notre existence même, n'avaient pas disparu.		La réalité
0.34	[Plongée] Jeune enfant qui pleure.	[Récit] Leur héritage cause encore des victimes aujourd'hui.		Les victimes aujourd'hui
0.37	Images de mangas (extrait de <i>Barefoot Gen</i> ). Bombe larguée d'un avion. Les yeux sortent des orbites des visages d'un enfant puis d'une mère portant un bébé dans son dos. Un chien [qu'on entend couiner] meurt.	[Récit] Depuis leurs inventions en 1945, les AN ont explosé deux fois sur des villes. En quelques minutes, Hiroshima et Nagasaki...C'est le début de l'ère nucléaire.	Son de l'explosion	Insistance sur les victimes. Distance du support de l'image animé mais violence extrême. Distance des photographies noir et blanc qui semblent appartenir au passé mais entourées des commentaires sur les victimes actuelles et celles de demain.
0.56	Photos/Vidéos de victimes brûlées, défigurées, en train d'être soignées. Vidéos d'enfants marchant dans les ruines. D'autres photos.	[Récit] Les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki font l'expérience de l'effet dévastateur de l'AN, [Récit] Une arme qui ne distingue pas les bâtiments et les enfants [Récit] Survivants souffrent de blessures impossibles à soigner. Stigma et préjudice. Et conscience du fait que les générations suivantes seraient également touchées.	Piano. Musique introspective.	
1.33	"Setsuko Thurlow, 13 ans au moment du bombardement d'Hiroshima". S. Thurlow, vêtue de noir, offre son témoignage sur une scène. Le reste de la scène est assombri. Tonalité qui	[Setsuko Thurlow] "Figures fantomatiques" qui n'avaient pas l'air d'être humains, "la chair et la peau tombant de leurs os", "tenant leurs globes oculaires dans leurs mains".	La musique se poursuit en fond.	Témoignage. Réalité des conséquences sur des vies humaines. Description en écho au manga <i>Barefoot</i>

Temps	Images (et textes écrits)	Mots (prononcés)	Sons/Musiques	Points saillants
2.0	Image d'un essai nucléaire	[Récit] Au Kazakhstan, les AN ont continué d'exploser jusqu'en 1999.	Son de l'explosion + musique associée.	Les armes nucléaires ne font pas uniquement des victimes en cas de bombardement mais aussi
2.12	Images de victimes / d'enfants "Karipbek Kuyukov, Ambassadeur du projet ATOM". Brève image de K. Kuyukov devant des tableaux (probablement ses œuvres) puis des images de victimes pendant son récit et retour sur lui.	[Récit] Cancers et problèmes à la naissance Témoignage de Karipbek Kuyukov, lui-même handicapé, racontant le décès de ses frères/sœurs nés avant lui et de sa mère.	Musique se poursuit	Témoignage. Réalité des conséquences sur des vies humaines.
2.27	Images de Manhattan, parcs de jeux d'enfants, siège du CICR, siège des Nations unies (drapeaux flottent, ciel bleu).	[Récit] En cas de détonation sur une ville aujourd'hui, les organisations de secours, nationales ou internationales, seraient impuissantes. Le CICR a conclu qu'aucun secours ne pourrait être mis en œuvre.	Musique plus sereine	Thématique du secours - centrale dans la conférence.
2.46	Peter Herby, conseiller "Armes", Croix-Rouge Norvège, ancien responsable de l'unité Armes au CICR.	[Peter Herby] Aucune OI n'a la capacité d'apporter l'assistance nécessaire en cas de détonation nucléaire. Par rapport aux effets de l'arme nucléaire, en particulier les radiations, cette capacité n'existe pratiquement pas.	Pas de musique.	Légitimité du CICR.
3.16	Images d'animaux, de corps humains déformés puis de nouveaux des animaux.	[Récit] La détonation d'une arme nucléaire causerait une pollution de l'environnement sans équivalent, des cancers, des dommages génétiques, etc. seulement quelques exemples de conséquences d'essais nucléaires et de retombées radioactives.	Piano. Musique introspective.	Mention de l'environnement, insistance des conséquences au-delà de l'être humain (beaucoup d'images d'animaux dans
3.34	"Dr Kumi Naidoo, directeur général de Greenpeace". (Plan serré sur son visage).	[Dr Kumi Naidoo] Il n'existe aucune technologie pour nettoyer ou effacer les radiations. La contamination ne touchera pas uniquement les vivants mais les générations futures.	Pas de musique.	Légitimité de Greenpeace
4.00	Images d'armes, missiles, ciblage, tableau de vote d'une réunion internationale, enfant handicapé, visage déformé (mouvement de zoom de la caméra).	[Récit] En 1945, l'explosion de deux armes a conduit à une catastrophe humanitaire à une échelle jamais imaginée auparavant. Aujourd'hui, avec 19000 AN, le risque d'utilisation intentionnellement, par un humain ou des causes mécaniques a augmenté. Les autres ADM ont déjà été clairement interdites par des traités internationaux. Les conséquences humanitaires d'explosion d'un AN ne laissent subsister aucun doute sur le fait que ces armes doivent être interdites.	Musique mystérieuse/inquiétante	Réalité du risque. Proposition de solution (INTERDICTION)
4.34	"Beatrice Fihn, membre du comité international de pilotage de l'ICAN". Plan rapproché sur le haut du corps et le visage. B. Fihn porte un chemisier blanc (qui évoque une blouse médicale).	[Beatrice Fihn] Chaque tête nucléaire a le pouvoir de créer une catastrophe humanitaire, de créer des souffrances immenses pour les humains, l'environnement et nos sociétés. La société civile croit qu'il est temps de prendre en compte les conséquences humanitaires de l'AN et prévenir la reproduction d'une telle catastrophe.	Musique de relaxation	Légitimité de la société civile.
4.58	Écran blanc + Logo ICAN Écran noir + texte en blanc Remerciements à différentes organisations, sociétés, personnes. Écran noir + texte en blanc A la mémoire de Keiji Nakazawa, 1039-2012, artiste manga, auteur de Barefoot Gen. Né à Hiroshima, présent au moment des bombardements atomiques en 1945. Tous les membres de sa famille qui n'ont pas été évacués sont décédés à l'exception de sa mère et de sa petite soeur qui mourut quelques semaines plus tard.		Silence	

## Annexe 8 : Programme de la conférence de Nayarit (Mexique) sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 13-14 février 2014.



SECOND CONFERENCE ON THE  
HUMANITARIAN IMPACT OF  
NUCLEAR WEAPONS  
MEXICO, MEXICO 13-14 FEBRUARY 2014

MÉXICO  
GOBIERNO DE LA REPÚBLICA



Second Conference on the Humanitarian Impact  
of Nuclear Weapons  
February 13-14, 2014  
Nayarit, Mexico

Wednesday, February 12

10:00-22:00 REGISTRATION OF PARTICIPANTS  
VENUE: Paradise Village Hotel, Nuevo Vallarta, Nayarit. Conference Room Foyer.

CONFERENCE

Thursday, February 13

8:00 – 9:00 REGISTRATION OF PARTICIPANTS. Paradise Village Hotel. Conference Room. Foyer.

9:00–09:45 OPENING CEREMONY. Paradise Village Hotel. Ballroom.

- ✦ *Mr. José Trinidad Espinoza Vargas, Secretary General, Government of Nayarit.*
- ✦ *Mrs. Christine Beerli, Vice-president of the ICRC*
- ✦ *Dr. José Antonio Meade Kuribreña, Minister of Foreign Affairs of Mexico*

09:45-11:30 THE TESTIMONY OF THE HIBAKUSHA

- ✦ **Nagasaki, 9.08.1945**  
*Mr. Yasuaki Yamashita*
- ✦ **Hiroshima, 6.08.1945**  
*Ms. Setsuko Thurlow*
- ✦ **Long term effect of a nuclear weapon detonation**  
*Mr. Toshiki Fujimori*
- ✦ **Intergenerational effects. A perspective from a third generation Hibakusha**  
*Ms. Masaki Koyanagi*
- ✦ **Social and psychological impact**  
*Mr. Terumi Tanaka*

*Brief slot of time allocated for questions and answers. Participants are kindly encouraged to profit from the interactive format, and not to make statements of a general or political nature.*

11:30-12:30 WORKING SESSION I: FROM OSLO TO NAYARIT

{ P }



SECOND CONFERENCE ON THE  
HUMANITARIAN IMPACT OF  
NUCLEAR WEAPONS  
10-12 FEBRUARY 2022

MÉXICO  
GOBIERNO DE LA REPÚBLICA



Overview of the Oslo Conference and milestones on the development of the considerations of the humanitarian impact of nuclear weapons.

- ✦ **The Oslo Conference**  
*Mr. Sten-Arne Rosnes, Ministry of Foreign Affairs of Norway*
- ✦ **Historical origins of the humanitarian discourse**  
*Dr. juris Gro Nystuen, ILPI*
- ✦ **Evolving the discourse on the humanitarian impacts of nuclear weapons**  
*Tim Caughley, UNIDIR*
- ✦ **Civil society and the humanitarian approach to nuclear weapons**  
*Beatrice Fihn, WILPF*

12:30-14:00 LUNCH

14:15-16:15 **WORKING SESSION II: THE CHALLENGES OF A NUCLEAR WEAPON DETONATION TO NATIONAL, REGIONAL AND GLOBAL ECONOMIC GROWTH AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT.**

Possible immediate, long-term and global effects of a nuclear weapon detonation and testing on the environment, climate, infrastructure, as well as possible impact on related issues such as development, poverty, food security and famine.

- ✦ **Scenario of a nuclear weapon detonation in Mexico City: Analysis and Perspectives**  
*Mr. Rogelio Rafael Conde García, National Council for Civilian Protection-Ministry of the Interior of Mexico*
- ✦ **Impact of a nuclear weapon detonation on infrastructure and economy**  
*Richard Moyes, Article 36*
- ✦ **Consequences of Nuclear Conflict: Nuclear Winter Still a Threat**  
*Prof. Alan Robock, IPPNW*
- ✦ **Semipalatinsk Nuclear Testing: the Humanitarian Consequences**  
*Dr. Roman Vakilchuk, NUPI*
- ✦ **Challenges in addressing the long-term effects of nuclear explosions**  
*Ms. Sara Sekkenes, Conflict Prevention and Recovery Adviser with UNDP in Geneva.*





SECOND CONFERENCE ON THE  
HUMANITARIAN IMPACT OF  
NUCLEAR WEAPONS  
MEXICO, MEXICO 13-14 FEBRUARY 2024

MÉXICO  
GOBIERNO DE LA REPÚBLICA



*Brief slot of time allocated for questions and answers. Participants are kindly encouraged to profit from the interactive format, and not to make statements of a general or political nature.*

**16:15-16:30 COFFEE BREAK**

**16:30-18:30 WORKING SESSION III: THE IMPACT OF A NUCLEAR WEAPON DETONATION ON GLOBAL PUBLIC HEALTH**

Overview of the medium and long-term consequences of a nuclear weapon detonation, vis-à-vis global public health.

- ✦ **The health risks of a nuclear detonation: short and long-term effects**  
*Dr. Jaime Aguirre, National Commission of Nuclear Security and Safeguards-Ministry of Energy of Mexico*
- ✦ **Health Impact of a nuclear detonation and global challenges for public health.**  
*Dr. Zhanat Carr, WHO*
- ✦ **If another 16 kiloton atomic bomb detonates on a modern city: A study based on Hiroshima/Nagasaki cases**  
*Dr. Masao Tomonaga, President of the Japanese Red Cross.  
Nagasaki Atomic Bomb Hospital*
- ✦ **Medical consequences of regional and large scale nuclear war**  
*Dr. Ira Helfand, IPPNW*

*Brief slot of time allocated for questions and answers. Participants are kindly encouraged to profit from the interactive format, and not to make statements of a general or political nature.*

**19:00-21:00 RECEPTION (HOSTED BY THE GOVERNMENT OF MEXICO)**  
*Paradise Village Hotel, Golf Course.*

**Friday, February 14**

**09:00-11:00 WORKING SESSION IV: THE RISK OF A NUCLEAR BLAST AND OTHER EFFECTS OF A NUCLEAR WEAPON DETONATION.**

Discussion on the risk and threat of an accidental nuclear detonation and other effects of a nuclear weapon detonation on relevant dimensions of interest for the society of the 21<sup>st</sup> Century.

- ✦ **Risks of Nuclear Weapons Use in an Era of Proliferation, Cyber Warfare and Terrorism**  
*Dr. Bruce Blair, Global Zero*
- ✦ **Too Close for Comfort: Cases of Near Nuclear Use and Policies for Today**



**SECOND CONFERENCE ON THE  
HUMANITARIAN IMPACT OF  
NUCLEAR WEAPONS**  
APRIL 14-15, 2022 | IANIGLA

**MÉXICO**  
GOBIERNO DE LA REPÚBLICA



- Patricia Lewis and Heather Williams, Chatham House*
- ✦ **Video Statement**  
*Eric Schlosser, journalist, author of "Command and Control"*
  - ✦ **The Impact On Population Displacements**  
*Mr. Christopher Gascon*  
*Expert on Emergency and Crises situations in Latin America,*  
*International Organization for Migration (IOM)*
  - ✦ **Challenges to UN coordination and response**  
*John Borrie, UNIDIR*

*Brief slot of time allocated for questions and answers. Participants are kindly encouraged to profit from the interactive format, and not to make statements of a general or political nature.*

**11:00-11:30 COFFEE BREAK**

**11:45-14:00 EXCHANGE OF VIEWS**

Points of view, statements and possible conclusions from the floor.

**14:00-16:00 LUNCH**

**16:30-18:30 CLOSING CEREMONY**

The Chair will present his factual summary of the Conference and will formally close the proceedings

*Brief slot of time allocated for final remarks from the floor.*

**END OF THE CONFERENCE**

---

**19:00-23:00** Visit to Puerto Vallarta, Jalisco (Proposed optional activity).

## **Annexe 9 : Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, présentée par la Nouvelle-Zélande, lors de la première commission de l'AGNU en 2014.**



**UNGA 69:  
First Committee Joint Statement on the  
Humanitarian Consequences of Nuclear  
Weapons**

**Delivered by Ambassador Dell Higgie  
20 October 2014**

Mr Chairman

I am taking the floor on behalf of the following Member States: Afghanistan, Algeria, Andorra, Angola, Antigua and Barbuda, Argentina, Armenia, Austria, Azerbaijan, Bahamas, Bahrain, Bangladesh, Barbados, Belarus, Belize, Benin, Bolivia, Bosnia and Herzegovina, Botswana, Brazil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodia, Cameroon, Central African Republic, Chad, Chile, Colombia, Comoros, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Cyprus, DR Congo, Denmark, Djibouti, Dominica, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Equatorial Guinea, Eritrea, Ethiopia, Fiji, Finland, Gabon, Gambia, Georgia, Ghana, Grenada, Guatemala, Guinea, Guinea Bissau, Guyana, Haiti, Honduras, Iceland, Indonesia, Iraq, Ireland, Jamaica, Japan, Jordan, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Kuwait, Kyrgyzstan, Lao PDR, Lebanon, Lesotho, Liberia, Libya, Liechtenstein, Macedonia, Madagascar, Malawi, Malaysia, Maldives, Mali, Malta, Marshall Islands, Mauritania, Mauritius, Mexico, Federated States of Micronesia, Republic of Moldova, Mongolia, Montenegro, Morocco, Mozambique, Myanmar, Namibia, Nauru, Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Norway, Oman, Palau, Panama, Papua New Guinea, Paraguay, Peru, Philippines, Qatar, Rwanda, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Saint Vincent and the Grenadines, Samoa, San Marino, Sao Tome and Principe, Saudi Arabia, Senegal, Serbia, Seychelles, Sierra Leone, Singapore, Solomon Islands, Somalia, South Africa, South Sudan, Sudan, Suriname, Swaziland, Sweden, Switzerland, Tanzania, Thailand, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinidad and Tobago, Tunisia, Tuvalu, Uganda, Ukraine, United Arab Emirates, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yemen, Zambia and my own country New Zealand; the Observer States of the Holy See and State of Palestine; and non-UN Member States Cook Islands and Niue.

Our 155 countries are deeply concerned about the catastrophic humanitarian consequences of nuclear weapons. Past experience from the use and testing of nuclear weapons has amply demonstrated the unacceptable humanitarian consequences caused by the immense, uncontrollable destructive capability and indiscriminate nature of these weapons. The fact-based discussion that took place at the first and second Conferences on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons, convened respectively by Norway in March 2013 and by Mexico in February of this year, has allowed us to deepen our collective understanding of those consequences. A key message from experts and international organisations was that no State or international body could address the immediate humanitarian emergency caused by a nuclear weapon detonation or provide adequate assistance to victims.

The broad participation at those Conferences, with attendance most recently in Nayarit, Mexico, by 146 States, the ICRC, a number of UN humanitarian organisations and civil society, reflected the recognition that the catastrophic humanitarian consequences of nuclear weapons are a fundamental and global concern. We warmly welcome Austria's announcement of a third Conference, scheduled for 8-9 December 2014. We firmly believe that it is in the interests of all States to participate in that Conference, which aims to further broaden and deepen understanding of this matter, and we welcome civil society's ongoing engagement.

This work is essential, because the catastrophic consequences of nuclear weapons affect not only governments, but each and every citizen of our interconnected world. They have deep implications for human survival; for our environment; for socio-economic development; for our economies; and for the health of future generations. For these reasons, we firmly believe that awareness of the catastrophic consequences of nuclear weapons must underpin all approaches and efforts towards nuclear disarmament.

This is not, of course, a new idea. The appalling humanitarian consequences of nuclear weapons became evident from the moment of their first use, and from that moment have motivated humanity's aspirations for a world free from this threat, which have also inspired this statement. The humanitarian consequences of nuclear weapons have been reflected in numerous UN resolutions, including the first resolution passed by this Assembly in 1946, and in multilateral instruments including the Nuclear Non-Proliferation Treaty. The world's most eminent nuclear physicists observed as early as 1955 that nuclear weapons threaten the continued existence of mankind and that a war with these weapons could quite possibly put an end to the human race. The First Special Session of the General Assembly devoted to Disarmament (SSOD-1) stressed in 1978 that "nuclear weapons pose the greatest danger to mankind and to the survival of civilisation." These

expressions of profound concern remain as compelling as ever. In spite of this, the humanitarian consequences of nuclear weapons have not been at the core of nuclear disarmament and nuclear non-proliferation deliberations for many years.

We are therefore encouraged that the humanitarian focus is now well established on the global agenda. The 2010 Review Conference of the NPT expressed “deep concern at the catastrophic humanitarian consequences of any use of nuclear weapons”. That deep concern informed the November 26 2011 resolution of the Council of Delegates of the Red Cross and Red Crescent Movement, and the decision in 2012 of this General Assembly to establish an open-ended working group to develop proposals to take forward multilateral nuclear disarmament negotiations. It underlies the Community of Latin American and Caribbean States’ call to the international community, in August 2013, to emphasise the humanitarian consequences of nuclear weapons during any discussion of nuclear issues. In September 2013, at the High-Level Meeting on Nuclear Disarmament, numerous leaders from around the world again evoked that deep concern as they called for progress to be made on nuclear disarmament. 125 countries supported the Joint Statement on the Humanitarian Consequences of Nuclear Weapons delivered at the 2013 First Committee. Today’s statement again demonstrates the growing political support for the humanitarian focus.

It is in the interest of the very survival of humanity that nuclear weapons are never used again, under any circumstances. The catastrophic effects of a nuclear weapon detonation, whether by accident, miscalculation or design, cannot be adequately addressed. All efforts must be exerted to eliminate the threat of these weapons of mass destruction.

The only way to guarantee that nuclear weapons will never be used again is through their total elimination. All States share the responsibility to prevent the use of nuclear weapons, to prevent their vertical and horizontal proliferation and to achieve nuclear disarmament, including through fulfilling the objectives of the NPT and achieving its universality.



## **Annexe 10 : Déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, présentée par l'Australie, lors de la première commission de l'AGNU en 2014.**

UNGA69 First Committee

20 October 2014

### **Joint Statement on the humanitarian consequences of nuclear weapons**

Delivered by Ambassador John Quinn, Australian Permanent Representative to the United Nations, Geneva and Ambassador for Disarmament

Mr Chairman,

I take the floor on behalf of Australia, Belgium, Bulgaria, Canada, Croatia, Czech Republic, Estonia, Finland, Germany, Greece, Hungary, Italy, Japan, Lithuania, Luxembourg, the Netherlands, Poland, Portugal, Slovakia, and Spain.

The renewed global focus on the humanitarian impact of nuclear weapons has re-energised concerns about the horrific consequences for humanity that would result from the use of a nuclear weapon, a major nuclear weapons accident, or a terrorist attack involving fissile material. It is our concern about the continuing nuclear risks to humanity, and a desire for a peaceful future for successive generations, which underpins our long-standing advocacy for effective progress on nuclear disarmament and non-proliferation, particularly through the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT).

We stress the significance of spreading awareness of the humanitarian impact of nuclear weapons across borders and generations. In order to foster further momentum for achieving a world free of nuclear weapons, we need this generation – especially in nuclear-armed States - to fully comprehend why we must resolutely strive for a world without nuclear weapons. It is in this context that we welcome the statement delivered by New Zealand on behalf of a large number of countries on the humanitarian consequences of nuclear weapons. It is in the interests of the very survival of humanity that nuclear war must never occur.

We acknowledge that there have been significant reductions in the number of nuclear weapons worldwide since the end of the Cold War. However, more than 16,000 nuclear warheads still exist, many on high alert status. It is also regrettable

that some states possessing nuclear weapons continue to produce new nuclear weapons.

It is therefore crucial that all States more resolutely and urgently fulfil their disarmament commitments and work to ensure these weapons are not used and do not proliferate. At the same time, eliminating nuclear weapons is only possible through substantive and constructive engagement with those states which possess nuclear weapons.

To create the conditions that would facilitate further major reductions in nuclear arsenals and eventually eliminate them requires the global community to cooperate to address the important security and humanitarian dimensions of nuclear weapons. It will also require effort to further reduce levels of hostility and tension between States - particularly between those possessing nuclear weapons - and to pursue confidence-building measures (CBMs) such as enhanced transparency of existing nuclear arsenals and a reduced role for nuclear weapons in military doctrines. We note with disappointment the current increased tensions between nuclear weapon states and encourage them to continue to nevertheless seek to further CBMs and nuclear arsenal reductions.

We must simultaneously advance non-proliferation and disarmament as mutually reinforcing processes and create a more peaceful world. Practical contributions we can make would be to unblock the world's key disarmament negotiating forum, the Conference on Disarmament; begin negotiations for a Fissile Material Cut-off Treaty; and bring into force the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty. Nuclear Weapon States must make efforts to achieve further cuts in their nuclear arsenals as soon as possible, de-alert nuclear warheads and reduce the role and significance of nuclear weapons in their defence doctrines. They should also commit to cease production of any new nuclear weapons. The International Atomic Energy Agency's powers of inspection, verification and reporting on global proliferation risks must also be strengthened.

The Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons is the cornerstone for progress towards total nuclear disarmament.

As agreed in Article VI of the NPT a multilateral framework or treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control will have to be negotiated to underpin a world without nuclear weapons. But we have to accept that the hard practical work necessary to bring us closer to a world free of nuclear weapons must still be done. We need to work methodically and with realism if we are going to attain the necessary confidence and transparency to bring about nuclear disarmament. There are no short cuts.

We look forward to a productive and inclusive discussion at the Third Conference on the Humanitarian impact of nuclear weapons in Vienna which should contribute to a successful outcome of the NPT Review Conference in 2015.

Thank you.



## **Annexe 11 : Résultats de la table-ronde sur le rôle de l'Afrique quant aux conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 26 novembre 2014, Institute for Security Studies (ISS), Pretoria, Afrique du Sud**



### **Outcome of roundtable meeting on:**

### **AFRICA'S ROLE IN MITIGATING THE CATASTROPHIC**

### **HUMANITARIAN CONSEQUENCES OF NUCLEAR WEAPONS**

26 November 2014, Institute for Security Studies (ISS), Pretoria, South Africa

1. On 26 November 2014, the Institute for Security Studies (ISS) co-hosted, with the regional office of the International Committee of the Red Cross (ICRC) and the Oslo-based International Law and Policy Institute (ILPI) a diplomatic African roundtable on the humanitarian impact of nuclear weapons and Africa's role in mitigating the catastrophic consequences of their use.
2. Participants included representatives of the following African countries: Benin, Burkina Faso, Comoros, DRC, Egypt, Kenya, Libya, Malawi, Mali, Niger, Senegal, Somalia, South Africa, South Sudan, Swaziland, Uganda, Zambia and Zimbabwe.
3. Participants took note of the Final Document of the 2010 NPT Review Conference and the two international conferences on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons (March 2013 in Oslo, Norway and February 2014 in Nayarit, Mexico), which provided a clearer understanding of the urgency for the elimination of all nuclear weapons and reaffirmed "the need for all States at all times to comply with applicable international law, including international humanitarian law."
4. Participants further expressed hope that all African States would participate actively in the discussions during the Third Conference on the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons, to be held in Vienna, Austria on 8-9 December 2014.
5. The following points were discussed and agreed upon by the states in the room, as suggested elements for national statements from African States during the General Debate at the Vienna Conference:

- a. Reiterate the catastrophic immediate-, medium-, and long-term humanitarian consequences of the use of nuclear weapons.
- b. Underline the relevance for Africa of this issue; the threat from nuclear weapons is a shared concern, not only a matter for the nuclear-armed states; Africa will be equally, if not more, affected by the consequences of nuclear weapons.
- c. Recall the contribution of the Pelindaba Treaty to the goal of a world without nuclear weapons; Africa's commitment to nuclear disarmament, and to fulfil the legal obligation under Article VI of the NPT.
- d. Concerned by the diversion of vast public resources towards the maintenance and modernization of nuclear arsenals, while funds allocated towards the achievement of the millennium development goals are lacking.
- e. Frustrated by lack of progress on nuclear disarmament; the risk associated with nuclear weapons underlines the need for urgent progress.
- f. Support commencement of substantive work on a legally binding instrument for the achievement and maintenance of a world free of nuclear weapons.

## **Annexe 12 : Programme de la conférence de Vienne (Autriche) sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 8-9 décembre 2014.**



### **Program Sunday, 7 December 2014**

**10.00 am – 6.00 pm** Pre-registration of Participants at the Conference Venue

### **Monday, 8 December 2014**

**8.30– 10.00 am** Registration of Participants at the Conference Venue

#### **10.00 – 11.00 am Opening Ceremony**

- ❖ Sebastian Kurz, Federal Minister for Europe, Integration and Foreign Affairs of Austria;
- ❖ Message by the Secretary General of the United Nations Ban Ki-moon, delivered by Angela Kane, United Nations High Representative for Disarmament;
- ❖ Peter Maurer, President of the International Committee of the Red Cross;
- ❖ Setsuko Thurlow, Hibakusha Stories, Hiroshima Peace Ambassador and Survivor of the atomic bomb explosion on 6 August 1945;
- ❖ Message by His Holiness Pope Francis, delivered by Archbishop Silvano Maria Tomasi, Apostolic Nuncio, Permanent Observer of Holy See to the United Nations in Geneva.

#### **11.00 am – 1.00 pm Session I – Impact of Nuclear Weapons Explosions**

This session will further address the short and long-term consequences of nuclear weapons explosions, especially in the areas of health, environment, climate, food security, and infrastructure, and the potential interaction of these consequences. The second part of this session will put a specific focus on the impacts of nuclear tests.

### **11.00 am – 12.00 Session I a - Impact of Nuclear Weapons Explosions**

Co-Chairs: Libran N. Cabactulan, Ambassador and Permanent Representative of the Republic of the Philippines to the United Nations in New York and Alexander Marschik, Ambassador and Permanent Representative of Austria to the Political and Security Policy Committee of the European Union

*War of Human Consequences: Health Consequences of the use of nuclear weapons*

Mary Olson, Senior Radioactive Waste Policy Specialist with Nuclear Information and Resource Service (NIRS)

*A Regional Nuclear War: Overview of recent Research*

Dr. Michael J. Mills, National Centre for Atmospheric Research

*The Calculating the Effects of a Nuclear Explosion at a European Military Base*

Matthew McKinzie Ph.D., Natural Resources Defense Council (NRDC)

### **12.00 – 1.00 pm Session I b – Impact of Nuclear Testing**

Co-Chairs: Christine Stix-Hackl, Ambassador and Permanent Representative of Austria to the United Nations Office in Vienna and Alfredo Labbé Villa, Ambassador, Director General for Foreign Policy at the Ministry for External Relations of Chile

*Overview of the History of Nuclear Testing 1945 until today*

Martin Kalinowski Ph.D., Chief, Capacity Building and Training Section, International Data Centre Division, CTBTO Preparatory Commission

*Human Consequences: Testimonials on the health, environmental, socio-economic and cultural impact of nuclear tests*

- ❖ Abacca Anjain-Maddison, Republic of the Marshall Islands,
- ❖ Michelle Thomas, HEAL Utah, U.S.A. and
- ❖ Sue Coleman-Haseldine (Australia)

*Assessing the Harm from Nuclear Weapons Testing and Production*

Arjun Makhijani Ph.D. Institute for Energy and Environmental Research

Expert presentations of Sessions I a and I b are followed by Q&A and interactive debate<sup>1</sup>.

### **1.00 – 2.30 pm Lunch**

#### **1.30 – 2.30 pm Side Event - Nuclear Weapons and the Moral Compass**

(Rittersaal) Hosted by the Permanent Mission of the Philippines and the Global Security Institute

### **2.45 – 4.15 pm Session II – Risk Drivers for deliberate or inadvertent Nuclear Weapons Use**

This session will further address the range of human and technical factors that could lead to the explosion of (a) nuclear weapon(s), such as human error, negligence, miscalculation, miscommunication, technical faults, risk calculation, vulnerability and cyber security.

Co-Chairs: Yvette Stevens, Ambassador and Permanent Representative of the Republic of Sierra Leone to the United Nations Office in Geneva and Thomas Hajnoczi, Ambassador and Permanent Representative of Austria to the United Nations Office in Geneva.

*The Most Dangerous Machines*

Eric Schlosser, author of "Command and Control: Nuclear Weapons, the Damascus Accident, and the Illusion of Safety"

*Risk from Nuclear Weapons Use: A System's Perspective*

Reinhard Mechler, International Institute for Applied Systems Analysis and Vienna University of Economics

*Cyber risks in securing nuclear weapons from unauthorized or inadvertent use*

Camille M. Francois; Harvard Law School Berkman Center for Internet & Society and Columbia University Arnold A. Saltzman Institute for War and Peace Studies

*What is the Risk of Nuclear War?*

Seth Baum, Global Catastrophic Risk Institute

*Lowering the Nuclear Threshold: The Dangerous Evolution of World Nuclear Arsenal*  
*toward Far-Flung Dispersal, Hair-Trigger Launch Readiness, and First Use Doctrines*

Bruce Blair, Global Zero and Princeton University research faculty in the Program on Science and Global Security

Expert presentations are followed by Q&A and interactive debate

**4.15 – 4.45 pm Coffee Break**

**4.45 – 6.15 pm Session III – Scenarios, Challenges and Capabilities regarding Nuclear Weapons Use and other events**

This session will address possible scenarios of nuclear weapons use/explosions, as well as explosions of radiological devices. Response plans and challenges of the international system as and implications for States will be discussed.

Co-Chairs: Taous Feroukhi, Ambassador, Director General of Political Affairs and International Security, Ministry for Foreign Affairs of Algeria and Alexander Kmentt, Ambassador, Director for Disarmament, Arms Control and Non-Proliferation, Ministry for Europe, Integration and Foreign Affairs of Austria.

*Nuclear Deterrence, Nuclear War Planning, and Scenarios of Nuclear Conflict*

Matthew McKinzie, Ph.D., Lands and Wildlife Program Natural Resources Defense Council and Hans M. Kristensen, Director of the Nuclear Information Project at the Federation of American Scientists in Washington

*Preventing and Preparing for a Nuclear Explosion*

Micah D. Lowenthal, Ph.D., National Academy of Sciences

*National Response Capabilities in Managing Significant and Major Events*

Mark Pillay, Colonel in the South African Police Service

*Responding to the humanitarian consequences of nuclear weapon use in populated areas*

Rudolph Mueller; Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Geneva

Expert presentations are followed by Q&A and interactive debate

**6.15 – 8.00 pm Reception for all Participants at the Conference Venue**

Hosted by the Federal Ministry for Europe, Integration and Foreign Affairs of Austria

**8.45 – 10.30 pm Pre-Screening of the Documentary Movie –**

(Gartenbaukino) *The Man Who Saved the World*

Courtesy of Light Cone Pictures and Statement Films

Bus transport to the Gartenbau Movie Theatre will be provided for conference delegates at 7.45 pm outside the conference premises.

**Tuesday, 9 December 2014**

**9.30 – 11:00 am Session IV - A “bird’s-eye view” on International Norms and the Humanitarian Impact of Nuclear Weapons**

This session will provide an overview of the norms under existing international law pertaining to the humanitarian consequences of nuclear weapons explosions, in particular regarding the environment and health, as well as a discussion of international humanitarian law and the humanitarian dimension in existing disarmament, arms control and non-proliferation instruments.

Co-Chairs: Dell Higgin, Ambassador for Disarmament of New Zealand and Helmut Tichy, Ambassador, Legal Advisor, Ministry for Europe, Integration and Foreign Affairs of Austria.

*Nuclear Weapons and International Environmental Law*

Dr. Jorge Vinuales, University of Cambridge

*Nuclear weapons and International Health Law*

Steven A. Solomon is currently Acting Legal Counsel at the World Health Organization (WHO) in Geneva

*The use of nuclear weapons and international humanitarian law*

Dr. Helen Durham, International Committee of the Red Cross

*The humanitarian origins of international law regulating arms*

Dr. Gro Nystuen, International Law and Policy Institute

*The fundamental ethical and moral principles on which international legal regulations of nuclear weapons are based*

Nobuo Hayashi, University of Oslo

Expert presentations are followed by Q&A and interactive debate

### **11.00 – 11.30 am Coffee Break**

### **11.30 am– 1:00 pm Discussion / General Debate**

Delegations will have the opportunity to take the floor for more general contributions to the debate.

### **1.00 – 2.30 pm Lunch**

### **1.30 – 2.30 pm Side Event – *Elected Representatives and the Humanitarian Initiative***

Hosted by the International Campaign to Abolish Nuclear Weapons

### **2.30 – 4.00 pm Discussion / General Debate continued**

### **4.00 – 4.30 pm Coffee Break**

### **4.30 – 6.00 pm Discussion / General Debate continued**

### **6.00 - 6.15 pm Short Break**

### **6.15 pm Closing Session – Presentation of Chair's Summary**

Sebastian Kurz, Federal Minister for Europe, Integration and Foreign Affairs of Austria will present the summary of the proceedings and discussions in the form of a chair's summary under his personal responsibility.

### **6.30 pm Conference ends**









## **Annexe 13 : Projet de résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41 du 14 octobre 2016).**

Afrique du Sud, Autriche, Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Indonésie, Irlande, Jamaïque, Kenya, Liechtenstein, Malawi, Malte, Mexique, Namibie, Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Samoa, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie : projet de résolution

### **Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [67/56](#) du 3 décembre 2012, [68/46](#) du 5 décembre 2013, [69/41](#) du 2 décembre 2014 et [70/33](#) du 7 décembre 2015 concernant les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires,

*Profondément préoccupée* par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires,

*Profondément préoccupée également* par les risques qui découlent de l'existence des armes nucléaires,

*Rappelant* la Déclaration de sa dixième session extraordinaire, la première consacrée au désarmement<sup>1</sup>, où il est dit, notamment, que le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que tous les États ont le droit de participer à ces négociations,

*Réaffirmant* le rôle et les attributions de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement définis dans le Document final de sa dixième session extraordinaire<sup>2</sup>,

*Rappelant* la Déclaration du Millénaire<sup>3</sup>, où il est affirmé, notamment, que la responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral, et que le rôle central revient, dans cette action, à l'Organisation des Nations Unies, organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde,

Saluant les efforts déployés par les États Membres pour faire avancer le désarmement multilatéral et l'appui que le Secrétaire général a apporté à ces efforts,

et rappelant à cet égard la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire,

---

<sup>1</sup> Résolution S-10/2, sect. II.

<sup>2</sup> Ibid., sect. IV.

<sup>3</sup> Résolution [55/2](#).

*Rappelant* que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>4</sup>, pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, a été négocié eu égard aux dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et à la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples,

*Rappelant* les obligations des États parties au Traité et leurs engagements énoncés dans les documents finals de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation<sup>5</sup>, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000<sup>6</sup> et de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010<sup>7</sup>,

*Soulignant* qu'il importe que les États parties au Traité mettent en œuvre pleinement et effectivement les divers engagements pris lors des conférences d'examen,

*Réaffirmant* la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et déterminée à promouvoir le multilatéralisme comme moyen essentiel de faire avancer les négociations sur la réglementation des armements et le désarmement,

*Consciente* de l'absence de résultats concrets, depuis vingt ans, dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire menées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et de l'obligation qui incombe aux États de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire,

*Considérant* que le climat international actuel doit susciter de toute urgence un surcroît d'intérêt de la part du monde politique pour les questions de désarmement et de non-prolifération, la promotion du désarmement multilatéral et l'instauration d'un monde sans armes nucléaires,

*Se félicitant* de sa réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre 2013 en application de sa résolution [67/39](#) du 3 décembre 2012, qui a mis en évidence le souhait de la communauté internationale de réaliser des progrès dans ce domaine, et prenant acte de sa résolution [68/32](#) du 5 décembre 2013, qui fait suite à cette réunion,

*Se félicitant* du rapport que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'instauration d'un monde

exempt à jamais d'armes nucléaires lui a présenté en application de sa résolution [67/56](#)<sup>8</sup> et qu'elle a mentionné dans sa résolution [68/46](#), et accueillant avec satisfaction le rapport que le Secrétaire général a présenté conformément à sa résolution [68/46](#)<sup>9</sup>, qui présente l'avis des États Membres sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, y compris sur les mesures qu'ils ont déjà prises à cette fin,

*Se félicitant* des efforts déployés par tous les États Membres, les organisations internationales et la société civile pour continuer d'enrichir les débats sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent du désarmement et de la paix et la sécurité,

---

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.

<sup>5</sup> *Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, Document final, Partie I* [[NPT/CONF.1995/32](#) (Part I)], annexe.

<sup>6</sup> *Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, Document final, vol. I à III* [[NPT/CONF.2000/28](#) (Parts I-IV)].

<sup>7</sup> *Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final, vol. I à III* [[NPT/CONF.2010/50](#) (Vol. I-III)].

<sup>8</sup> [A/68/514](#).

<sup>9</sup> [A/69/154](#) et Add.1.

*Ayant à l'esprit* qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires représenterait une contribution importante à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet,

*Ayant à l'esprit également* qu'il serait nécessaire, afin d'instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, de continuer à prendre des mesures, concrètes et juridiquement contraignantes, pour la mise en place d'un processus irréversible, vérifiable et transparent de destruction des armes nucléaires,

*Soulignant* qu'il importe d'adopter une démarche inclusive et se réjouissant que tous les États Membres participent aux efforts ayant pour objectif l'avènement d'un monde sans armes nucléaires,

*Soulignant également* qu'il est important et urgent de progresser sur le fond s'agissant des questions prioritaires qui concernent le désarmement et la non-prolifération nucléaires,

*Ayant à l'esprit* l'Article 11 de la Charte des Nations Unies, qui porte sur ses fonctions et ses pouvoirs pour ce qui est de discuter des questions et de faire des recommandations, y compris dans le domaine du désarmement,

1. *Note avec satisfaction* que le Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire créé par sa résolution [70/33](#), qui s'est réuni à Genève en 2016, a tenu des débats de fond structurés et approfondis, de manière exhaustive, inclusive, interactive et constructive;

2. *Se félicite* du rapport présenté par le Groupe de travail créé par sa résolution [70/33](#)<sup>10</sup>;

3. *Apprécie à leur juste valeur* la participation et la contribution des organisations internationales et de la société civile à l'avancée des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, comme il ressort des travaux du Groupe de travail;

4. *Réaffirme* que l'objectif universel visé par les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire reste l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et souligne que, pour faire avancer ces négociations, il importe de s'attaquer de manière exhaustive, inclusive, interactive et constructive aux questions liées aux armes nucléaires;

5. *Réaffirme* qu'il est urgent de progresser sur le fond dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;

6. *Recommande* que des efforts supplémentaires soient faits en vue d'élaborer les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, réaffirme l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>4</sup> et des engagements qui y sont énoncés, et estime que la recherche de telles mesures, dispositions et normes devrait compléter et renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, y compris les trois piliers du Traité;

7. *Recommande également* que les États envisagent de mettre en œuvre selon qu'il conviendra, comme proposé dans le rapport du Groupe de travail, les diverses mesures qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment mais non exclusivement des mesures de transparence liées aux risques associés aux armes nucléaires existantes, des mesures visant à réduire et à éliminer tout risque d'utilisation de ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein, des mesures supplémentaires visant à mieux faire connaître et comprendre la complexité et l'interdépendance des conséquences humanitaires très diverses qui résulteraient d'une explosion nucléaire, et d'autres mesures qui pourraient contribuer à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire;

---

<sup>10</sup> [A/71/371](#).

8. *Décide* d'organiser, en 2017, une conférence des Nations Unies ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète;
9. *Encourage* tous les États Membres à participer à ladite conférence;
10. *Décide* que la Conférence sera convoquée à New York, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, à moins que les participants n'en décident autrement, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, et qu'elle sera ouverte à la participation et à la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile;
11. *Décide également* que la Conférence tiendra une session d'organisation d'une journée à New York dans les meilleurs délais;
12. *Demande* aux États Membres participant à la conférence de faire tout leur possible pour parvenir dans les meilleurs délais à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en vue de leur élimination complète;
13. *Décide* que la Conférence lui présentera, à sa soixante douzième session, un rapport qui lui permettra d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre des négociations et de décider de la marche à suivre;
14. *Prie* le Secrétaire général d'assurer l'appui requis pour les réunions de la conférence et de transmettre le rapport de cette dernière à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ainsi qu'à la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire prévue au paragraphe 6 de la résolution [68/32](#);
15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ».

## Annexe 14 : Résultats de vote en première commission résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » (A/C.1/71/L.41 du 14 octobre 2016).

AFGHANISTAN	Y DOMINICA	N LITHUANIA	SAO TOME AND PRINCIPE
N ALBANIA	Y DOMINICAN REPUBLIC	N LUXEMBOURG	Y SAUDI ARABIA
Y ALGERIA	Y ECUADOR	Y MADAGASCAR	Y SENEGAL
N ANDORRA	Y EGYPT	Y MALAWI	N SERBIA
Y ANGOLA	Y EL SALVADOR	Y MALAYSIA	Y SEYCHELLES
Y ANTIGUA AND BARBUDA	Y EQUATORIAL GUINEA	Y MALDIVES	Y SIERRA LEONE
Y ARGENTINA	Y ERITREA	A MALI	Y SINGAPORE
A ARMENIA	N ESTONIA	Y MALTA	N SLOVAKIA
N AUSTRALIA	Y ETHIOPIA	Y MARSHALL ISLANDS	N SLOVENIA
Y AUSTRIA	Y FIJI	Y MAURITANIA	Y SOLOMON ISLANDS
Y AZERBAIJAN	A FINLAND	Y MAURITIUS	Y SOMALIA
Y BAHAMAS	N FRANCE	Y MEXICO	Y SOUTH AFRICA
Y BAHRAIN	Y GABON	N MICRONESIA (FEDERATED STATES OF)	SOUTH SUDAN
Y BANGLADESH	Y GAMBIA	N MONACO	N SPAIN
Y BARBADOS	GEORGIA	MONGOLIA	Y SRI LANKA
A BELARUS	N GERMANY	N MONTENEGRO	A SUDAN
N BELGIUM	Y GHANA	A MOROCCO	Y SURINAME
Y BELIZE	N GREECE	Y MOZAMBIQUE	Y SWAZILAND
Y BENIN	Y GRENADA	Y MYANMAR	Y SWEDEN
Y BHUTAN	Y GUATEMALA	Y NAMIBIA	A SWITZERLAND
Y BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF)	Y GUINEA	Y NAURU	SYRIAN ARAB REPUBLIC
N BOSNIA AND HERZEGOVINA	Y GUINEA-BISSAU	Y NEPAL	TAJKISTAN
Y BOTSWANA	A GUYANA	A NETHERLANDS	Y THAILAND
Y BRAZIL	HAITI	Y NEW ZEALAND	Y THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
Y BRUNEI DARUSSALAM	HONDURAS	A NICARAGUA	Y TIMOR-LESTE
N BULGARIA	N HUNGARY	Y NIGER	Y TOGO
Y BURKINA FASO	N ICELAND	Y NIGERIA	Y TONGA
Y BURUNDI	A INDIA	N NORWAY	Y TRINIDAD AND TOBAGO
Y CABO VERDE	Y INDONESIA	Y OMAN	Y TUNISIA
Y CAMBODIA	Y IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)	A PAKISTAN	N TURKEY
Y CAMEROON	Y IRAQ	Y PALAU	Y TURKMENISTAN
N CANADA	Y IRELAND	Y PANAMA	Y TUVALU
Y CENTRAL AFRICAN REPUBLIC	N ISRAEL	Y PAPUA NEW GUINEA	Y UGANDA
Y CHAD	N ITALY	Y PARAGUAY	UKRAINE
Y CHILE	Y JAMAICA	Y PERU	Y UNITED ARAB EMIRATES
A CHINA	N JAPAN	Y PHILIPPINES	N UNITED KINGDOM
Y COLOMBIA	Y JORDAN	N POLAND	Y UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
Y COMOROS	Y KAZAKHSTAN	N PORTUGAL	N UNITED STATES
Y CONGO	Y KENYA	Y QATAR	Y URUGUAY
Y COSTA RICA	Y KIRIBATI	N REPUBLIC OF KOREA	A UZBEKISTAN
Y COTE D'IVOIRE	Y KUWAIT	REPUBLIC OF MOLDOVA	A VANUATU
N CROATIA	A KYRGYZSTAN	N ROMANIA	Y VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)
Y CUBA	Y LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC	N RUSSIAN FEDERATION	Y VIET NAM
Y CYPRUS	N LATVIA	Y RWANDA	Y YEMEN
N CZECH REPUBLIC	Y LEBANON	Y SAINT KITT'S AND NEVIS	Y ZAMBIA
Y DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA	Y LESOTHO	Y SAINT LUCIA	Y ZIMBABWE
Y DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	LIBERIA	Y SAINT VINCENT AND THE GRENADINES	
N DENMARK	Y LIBYA	Y SAMOA	
DJIBOUTI	Y LIECHTENSTEIN	Y SAN MARINO	





## **Annexe 15 : Texte du Traité d'interdiction des armes nucléaires**

*Les États Parties au présent Traité,*

*Résolus* à contribuer à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

*Profondément préoccupés* par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires, et estimant par conséquent nécessaire d'éliminer complètement ce type d'arme, seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances,

*Conscients* des risques que fait peser la persistance des armes nucléaires, notamment du risque d'explosion d'armes nucléaires résultant d'un accident, d'une erreur d'appréciation ou d'un acte intentionnel, et soulignant que ces risques concernent la sécurité de l'humanité tout entière et que tous les États ont la responsabilité commune de prévenir toute utilisation d'armes nucléaires,

*Gardant à l'esprit* que les effets catastrophiques des armes nucléaires ne peuvent être contrés de manière satisfaisante, transcendent les frontières nationales, ont des répercussions profondes sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, notamment en raison des effets des rayonnements ionisants,

*Prenant note* des impératifs éthiques pour le désarmement nucléaire et de la nécessité pressante d'instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, bien public mondial des plus précieux, servant les intérêts de la sécurité nationale et collective,

*Conscients* des souffrances et des dommages inacceptables subis par les victimes de l'emploi d'armes nucléaires (hibakushas) et par les personnes touchées par les essais d'armes nucléaires,

*Constatant* les effets disproportionnés des activités relatives aux armes nucléaires sur les peuples autochtones,

*Réaffirmant* que tous les États doivent se conformer en tout temps au droit international applicable, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme,

*Se fondant* sur les principes et les règles du droit international humanitaire, en particulier le principe selon lequel le droit des parties à un conflit armé de choisir des méthodes ou moyens de guerre n'est pas illimité, le principe de distinction, l'interdiction des attaques menées sans discrimination, les règles relatives à la proportionnalité et aux précautions dans l'attaque, l'interdiction de l'emploi d'armes de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles et les règles relatives à la protection du milieu naturel,

*Considérant* que tout emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés, tout particulièrement aux principes et règles du droit international humanitaire,

*Réaffirmant* que tout emploi d'armes nucléaires serait également inacceptable au regard des principes de l'humanité et des exigences de la conscience publique,

*Rappelant* que, conformément à la Charte des Nations Unies, les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,

*Rappelant également* la première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 24 janvier 1946, et les résolutions ultérieures qui appellent à l'élimination des armes nucléaires,

*Préoccupés* par la lenteur du désarmement nucléaire, par l'importance que continuent de prendre les armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité et par le gaspillage de ressources économiques et humaines dans des programmes de production, d'entretien et de modernisation d'armes nucléaires,

*Estimant* qu'une interdiction des armes nucléaires juridiquement contraignante constitue une contribution importante en vue d'instaurer un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, dans lequel ces armes auraient été éliminées de manière irréversible, vérifiable et transparente, et résolu à agir dans ce sens,

*Résolu* à agir pour que de réels progrès soient accomplis sur la voie d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

*Réaffirmant* qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace,

*Réaffirmant également* que la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est indispensable pour favoriser la paix et la sécurité internationales,

Considérant que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son régime de vérification constituent un élément vital du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires,

*Se déclarant de nouveau* convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, fondées sur des accords librement conclus entre les États de la région concernée, consolide la paix et la sécurité aux niveaux mondial et régional, renforce le régime de non-prolifération nucléaire et contribue à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire,

*Soulignant* qu'aucune disposition du présent Traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de tous les États Parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination,

*Conscients* que la participation pleine et effective des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, est un facteur déterminant pour la promotion et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables, et déterminés à appuyer et à renforcer la participation effective des femmes au désarmement nucléaire,

*Constatant* l'importance de l'éducation en matière de paix et de désarmement sous tous leurs aspects et de la sensibilisation aux risques et aux effets des armes nucléaires pour les générations actuelles et futures, et déterminés à diffuser les normes et principes inscrits dans le présent Traité,

*Soulignant* le rôle de la conscience publique dans l'avancement des principes de l'humanité, comme en atteste l'appel à l'élimination complète des armes nucléaires, et saluant les efforts déployés à cette fin par l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'autres organisations internationales ou régionales, des organisations non gouvernementales, des dignitaires religieux, des parlementaires, des universitaires et les hibakushas,

*Sont convenus de ce qui suit :*

## **Article premier**

### **Interdictions**

Chaque État Partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :

- a) Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires;
- b) Transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs;
- c) Accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs;
- d) Employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires;
- e) Aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État Partie par le présent Traité;
- f) Demander ou recevoir de l'aide de quiconque, de quelque manière que ce soit, pour se livrer à une activité interdite à un État Partie par le présent Traité;
- g) Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle.

## **Article 2**

### **Déclarations**

1. Chaque État Partie communique au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur du présent Traité à son égard, une déclaration dans laquelle il indique :

- a) S'il a été propriétaire ou détenteur d'armes nucléaires ou de dispositifs explosifs nucléaires ou s'il en a contrôlés, et s'il a abandonné son programme d'armement nucléaire, y compris en éliminant ou en reconvertissant irréversiblement toutes les installations liées aux armes nucléaires, avant l'entrée en vigueur du présent Traité à son égard;
- b) S'il est propriétaire ou détenteur d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou s'il en contrôle, nonobstant l'article premier, alinéa a);
- c) Si, sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle, se trouvent des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs

nucléaires dont un autre État est propriétaire ou détenteur ou qu'il contrôle, nonobstant l'article premier, alinéa g).

2. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmet toutes les déclarations reçues aux États Parties.

### **Article 3**

#### **Garanties**

1. Chaque État Partie auquel les paragraphes 1 ou 2 de l'article 4 ne s'appliquent pas maintient au minimum en vigueur les obligations qui lui incombent au titre des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique au moment de l'entrée en vigueur du présent Traité, sans préjudice de tout instrument pertinent supplémentaire qu'il pourrait adopter à l'avenir.

2. Chaque État Partie auquel les paragraphes 1 ou 2 de l'article 4 ne s'appliquent pas et qui ne l'a pas encore fait, conclut un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique [INFCIRC/153 (corrigé)] et le met en vigueur. Les négociations sur cet accord commencent dans un délai de 180 jours après l'entrée en vigueur du présent Traité à l'égard de l'État Partie concerné. L'accord entre en vigueur au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur du présent Traité à l'égard dudit État Partie. Par la suite, chaque État Partie respecte les obligations qui en découlent, sans préjudice de tout instrument pertinent supplémentaire qu'il pourrait adopter à l'avenir.

### **Article 4**

#### **Vers l'élimination complète des armes nucléaires**

1. Chaque État Partie qui, après le 7 juillet 2017, a été propriétaire d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou qui en a possédé ou contrôlé et qui a abandonné son programme d'armement nucléaire, y compris en éliminant ou en reconvertissant irréversiblement toutes les installations liées aux armes nucléaires, avant l'entrée en vigueur du présent Traité à son égard, coopère avec l'autorité internationale compétente désignée en application du paragraphe 6 du présent article afin de vérifier l'abandon irréversible de son programme d'armement nucléaire. L'autorité internationale compétente rend compte aux États Parties. L'État Partie concerné conclut avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un accord de garanties suffisant pour donner l'assurance crédible que des matières nucléaires déclarées ne seront pas détournées d'activités nucléaires pacifiques et qu'il n'y aura pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées sur tout son territoire. Les négociations relatives à cet accord commencent dans un délai de 180 jours après l'entrée en vigueur du présent Traité à l'égard dudit État Partie. L'accord entre en vigueur au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur du présent Traité à l'égard dudit État Partie. Par la suite, ledit État Partie respecte au minimum les obligations relatives à ces garanties, sans préjudice de tout instrument pertinent supplémentaire qu'il pourrait adopter à l'avenir.

2. Nonobstant l'article premier, alinéa a), chaque État Partie qui est propriétaire d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou qui en possède ou en contrôle les retire sans délai du service opérationnel et les détruit dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la date fixée à la première réunion des États Parties, conformément à un plan juridiquement contraignant et assorti d'échéances précises en vue de l'abandon vérifié et irréversible de son programme

d'armement nucléaire, qui comprend l'élimination ou la reconversion irréversible de toutes les installations liées aux armes nucléaires. Au plus tard 60 jours après l'entrée en vigueur du présent Traité à son égard, l'État Partie présente ce plan aux États Parties ou à une autorité internationale compétente désignée par les États Parties. Le plan est alors négocié avec l'autorité internationale compétente, qui le soumet à la réunion suivante des États Parties ou à la conférence d'examen suivante, si cette dernière a lieu avant la réunion, pour approbation conformément à son règlement intérieur.

3. Un État Partie visé par le paragraphe 2 conclut avec l'Agence internationale de l'énergie atomique un accord de garanties suffisant pour donner l'assurance crédible que des matières nucléaires déclarées ne seront pas détournées d'activités nucléaires pacifiques et qu'il n'y aura pas d'activités ou de matières nucléaires non déclarées sur tout son territoire. Les négociations relatives à cet accord commencent au plus tard le jour où la mise en œuvre du plan visé au paragraphe 2 est achevée. L'accord entre en vigueur au plus tard 18 mois après la date d'engagement des négociations. Par la suite, l'État Partie concerné respecte au minimum les obligations relatives à ces garanties, sans préjudice de tout instrument pertinent supplémentaire qu'il pourrait adopter à l'avenir. Après l'entrée en vigueur de l'accord mentionné dans le présent paragraphe, ledit État Partie communique au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une déclaration finale indiquant qu'il s'est acquitté de ses obligations au titre du présent article.

4. Nonobstant l'article premier, alinéas b) et g), chaque État Partie qui dispose d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle dont un autre État est propriétaire ou détenteur ou qu'il contrôle veille au retrait rapide de ces armes dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la date fixée à la première réunion des États Parties. Une fois le retrait de ces armes ou de ces autres dispositifs explosifs effectué, ledit État Partie communique au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies une déclaration indiquant qu'il s'est acquitté de ses obligations au titre du présent article.

5. Chaque État Partie visé par le présent article présente à chaque réunion des États Parties et à chaque conférence d'examen un rapport sur les progrès accomplis pour s'acquitter de ses obligations au titre du présent article, jusqu'à ce qu'elles soient remplies.

6. Les États Parties désignent une ou des autorités internationales compétentes pour négocier et vérifier l'abandon irréversible des programmes d'armement nucléaire, y compris l'élimination ou la reconversion irréversible de toutes les installations liées aux armes nucléaires, conformément aux paragraphes 1, 2 et 3 du présent article. Si cette désignation n'a pas eu lieu avant l'entrée en vigueur du présent Traité à l'égard d'un État Partie visé au paragraphe 1 ou 2 du présent article, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoque une réunion extraordinaire des États Parties pour prendre toute décision qui pourrait être nécessaire.

## **Article 5**

### **Mesures d'application nationale**

1. Chaque État Partie prend les mesures requises pour s'acquitter de ses obligations au titre du présent Traité.

2. Chaque État Partie prend toutes les mesures d'ordre législatif, réglementaire et autre qui sont nécessaires, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour

prévenir et réprimer toute activité interdite à un État Partie par le présent Traité qui serait menée par des personnes ou sur un territoire se trouvant sous sa juridiction ou son contrôle.

## **Article 6**

### **Assistance aux victimes et remise en état de l'environnement**

1. Chaque État Partie fournit de manière suffisante aux personnes relevant de sa juridiction qui sont touchées par l'utilisation ou la mise à l'essai d'armes nucléaires, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme applicables, une assistance prenant en considération l'âge et le sexe, sans discrimination, y compris des soins médicaux, une réadaptation et un soutien psychologique, ainsi qu'une insertion sociale et économique.
2. Chaque État Partie, s'agissant des zones sous sa juridiction ou son contrôle contaminées par suite d'activités liées à la mise à l'essai ou à l'utilisation d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, prend les mesures nécessaires et appropriées en vue de la remise en état de l'environnement des zones ainsi contaminées.
3. Les obligations visées aux paragraphes 1 et 2 sont sans préjudice des devoirs et obligations qui incombent à tout autre État au titre du droit international ou d'accords bilatéraux.

## **Article 7**

### **Coopération et assistance internationales**

1. Chaque État Partie coopère avec les autres États Parties pour faciliter la mise en œuvre du présent Traité.
2. En remplissant ses obligations au titre du présent Traité, chaque État Partie a le droit de solliciter et de recevoir une assistance d'autres États Parties dans la mesure du possible. 3. Chaque État Partie qui est en mesure de le faire fournit une assistance technique, matérielle et financière aux États Parties touchés par l'utilisation ou la mise à l'essai d'armes nucléaires afin de contribuer à la mise en œuvre du présent Traité.
4. Chaque État Partie qui est en mesure de le faire fournit une assistance aux victimes de l'utilisation ou de la mise à l'essai d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.
5. L'assistance visée par le présent article peut notamment être fournie par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, d'organisations ou institutions internationales, régionales ou nationales, d'organisations ou institutions non gouvernementales, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou dans un cadre bilatéral.
6. Sans préjudice de tout autre devoir ou obligation que pourrait lui imposer le droit international, il incombe à l'État Partie qui a utilisé ou mis à l'essai des armes nucléaires ou tout autre dispositif explosif nucléaire de fournir une assistance suffisante aux États Parties touchés aux fins de l'assistance aux victimes et de la remise en état de l'environnement.

## Article 8

### Réunion des États Parties

1. Les États Parties se réunissent régulièrement pour examiner toute question concernant l'application ou la mise en œuvre du présent Traité, conformément à ses dispositions pertinentes, et de nouvelles mesures de désarmement nucléaire, et, s'il y a lieu, pour prendre des décisions à cet égard, notamment :

- a) La mise en œuvre et l'état du présent Traité;
- b) Des mesures visant à vérifier dans des délais précis l'abandon irréversible des programmes d'armement nucléaire, y compris les protocoles additionnels au présent Traité;
- c) Toutes autres questions, conformément aux dispositions du présent Traité.

2. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoque la première réunion des États Parties dans l'année suivant l'entrée en vigueur du présent Traité. Les réunions ultérieures sont convoquées tous les deux ans par le Secrétaire général, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par les États Parties. La Réunion des États Parties adopte son règlement intérieur à sa première session. Tant que ce texte n'a pas été adopté, le Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète s'applique.

3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoque, s'il le juge nécessaire, des réunions extraordinaires des États Parties à la demande écrite de tout État Partie, pour autant que celle-ci soit soutenue par au moins un tiers des États Parties.

4. Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent Traité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoque une conférence chargée d'examiner le fonctionnement du Traité et les progrès accomplis dans la réalisation des buts énoncés dans le Traité. Par la suite, tous les six ans, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoque des conférences d'examen ayant le même objet, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par les États Parties.

5. Les États non parties au présent Traité, de même que les entités compétentes du système des Nations Unies, d'autres organisations ou institutions internationales compétentes, des organisations régionales, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales concernées, sont invités à assister aux réunions des États Parties et aux conférences d'examen en qualité d'observateurs.

## Article 9

### Coûts

1. Les coûts des réunions des États Parties, des conférences d'examen et des réunions extraordinaires des États Parties sont pris en charge par les États Parties et les États non parties au présent Traité participant à ces réunions ou conférences en qualité d'observateurs, selon le barème dûment ajusté des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies.

2. Les coûts supportés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour diffuser les déclarations visées à l'article 2 du présent Traité, les rapports visés à l'article 4 et les propositions d'amendement visées à l'article 10 sont pris en charge par les États Parties selon le barème dûment ajusté des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies.

3. Les coûts associés à la mise en œuvre des mesures de vérification prévues par l'article 4, de même que les coûts associés à la destruction d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et à l'abandon des programmes d'armement nucléaire, y compris l'élimination ou la reconversion de toutes les installations liées aux armes nucléaires, devraient être pris en charge par les États Parties auxquels ils sont imputables.

## **Article 10**

### **Amendements**

1. Un État Partie peut proposer des amendements au présent Traité à tout moment après son entrée en vigueur. Le texte de toute proposition d'amendement est communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui le diffuse à l'ensemble des États Parties et recueille leur avis quant à l'opportunité d'examiner la proposition. Si une majorité des États Parties notifie au Secrétaire général, au plus tard 90 jours après la diffusion de la proposition, qu'ils sont favorables à un examen approfondi, la proposition est examinée à la réunion suivante des États Parties ou à la conférence d'examen suivante si cette dernière a lieu avant la réunion.

2. Les réunions des États Parties et les conférences d'examen peuvent convenir d'amendements qui sont adoptés par un vote positif à la majorité des deux tiers des États Parties. Le Dépositaire communique à l'ensemble des États Parties tout amendement ainsi adopté.

3. L'amendement entre en vigueur à l'égard de tout État Partie qui dépose son instrument de ratification ou d'acceptation dudit amendement 90 jours après le dépôt de tels instruments de ratification ou d'acceptation par la majorité des États Parties au moment de l'adoption. Par la suite, il entre en vigueur à l'égard de tout autre État Partie 90 jours après le dépôt de son instrument de ratification ou d'acceptation de l'amendement.

## **Article 11**

### **Règlement des différends**

1. En cas de différend entre deux ou plusieurs États Parties portant sur l'interprétation ou l'application du présent Traité, les Parties concernées se consultent en vue d'un règlement du différend par voie de négociation ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

2. La Réunion des États Parties peut contribuer au règlement du différend, notamment en offrant ses bons offices, en invitant les États Parties concernés à entamer la procédure de règlement de leur choix et en recommandant une limite à la durée de la procédure convenue, conformément aux dispositions pertinentes du présent Traité et à la Charte des Nations Unies.



## **Article 12**

### **Universalité**

Chaque État Partie encourage les États non parties au présent Traité à le signer, à le ratifier, à l'accepter, à l'approuver ou à y adhérer, dans le but de susciter l'adhésion de tous les États au présent Traité.

## **Article 13**

### **Signature**

Le présent Traité est ouvert à la signature de tous les États au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York à compter du 20 septembre 2017.

## **Article 14**

### **Ratification, acceptation, approbation ou accession**

Le présent Traité est soumis à la ratification, à l'acceptation ou à l'approbation des États signataires. Il est ouvert à l'accession.

## **Article 15**

### **Entrée en vigueur**

1. Le présent Traité entre en vigueur 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession.
2. Pour tout État qui dépose son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession après la date de dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession, le présent Traité entre en vigueur 90 jours après la date à laquelle cet État a déposé son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession.

## **Article 16**

### **Réserves**

Les articles du présent Traité ne peuvent faire l'objet de réserves.

## **Article 17**

### **Durée et retrait**

1. Le présent Traité a une durée illimitée.
2. Chaque État Partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, a le droit de se retirer du présent Traité s'il décide que des événements extraordinaires en rapport avec l'objet du Traité ont compromis ses intérêts suprêmes. Il notifie alors ce retrait au Dépositaire. Ladite notification contient un exposé des événements extraordinaires dont l'État en question considère qu'ils ont compromis ses intérêts suprêmes.
3. Le retrait ne prend effet que 12 mois après la date de réception de la notification du retrait par le Dépositaire. Si toutefois, à l'expiration de cette période de 12 mois, l'État Partie qui se retire est partie à un conflit armé, il reste lié par les obligations résultant du présent Traité et de tout protocole additionnel jusqu'à ce qu'il ne soit plus partie à aucun conflit armé.

## **Article 18**

### **Relations avec d'autres accords**

La mise en œuvre du présent Traité est sans préjudice des obligations souscrites par les États Parties au titre d'accords internationaux actuels auxquels ils sont parties, pour autant que ces obligations soient compatibles avec le présent Traité.

## **Article 19**

### **Dépositaire**

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est désigné par les présentes comme le Dépositaire du présent Traité.

## **Article 20**

### **Textes faisant foi**

Les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe du présent Traité font également foi.

FAIT à New York, le sept juillet deux mille dix-sept.

## Annexe 16 : Liste des membres du TIAN à la date de l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021

2017		2019		2020	
GUYANA	20-sept	SAINTE-LUCIE	23-janv	PARAGUAY	23-janv
SAINT-SIEGE	20-sept	EL SALVADOR	30-janv	NAMIBIE	20-mars
THAILANDE	20-sept	AFRIQUE DU SUD	25-févr	BELIZE	19-mai
		PANAMA	11-avr	LESOTHO	06-juin
		SAINT-VINCENT-ET-LES G.	31-juil	FIDJI	07-juil
		BOLIVIE	06-août	BOTSWANA	15-juil
		KAZAKHSTAN	29-août	IRLANDE	06-août
		EQUATEUR	25-sept	NIGERIA	06-août
		BANGLADESH	26-sept	NIOUE	06-août
		KIRIBATI	26-sept	SAINT-KITTS-ET-NEVIS	09-août
		MALDIVES	26-sept	MALTE	21-sept
		RDP LAO	26-sept	MALAISIE	30-sept
		TRINITE-ET-TOBAGO	26-sept	TUVALU	12-oct
		DOMINIQUE	18-oct	JAMAIQUE	23-oct
		ANTIGUA-ET-BARBUDA	25-nov	NAURU	23-oct
				HONDURAS	24-oct
				BENIN	11-déc
2018				2021	
MEXIQUE	16-janv			CAMBODGE	22-janv
CUBA	30-janv				
PALESTINE	22-mars				
VENEZUELA	27-mars				
PALAU	03-mai				
AUTRICHE	08-mai				
VIETNAM	17-mai				
COSTA RICA	05-juil				
NICARAGUA	19-juil				
URUGUAY	25-juil				
NOUVELLE ZELANDE	31-juil				
ILES COOK	04-sept				
GAMBIE	26-sept				
SAINT-MARIN	26-sept				
SAMOA	26-sept				
VANUATU	26-sept				



## Table des figures

---

Figure 1 : tableau de correspondance des extraits du discours de Prague .....	107
Figure 2 : schéma type d'un processus de désarmement humanitaire .....	129
Figure 3 : les groupes à la Conférence du désarmement.....	166
Figure 4 : projets de résolutions portant sur le désarmement nucléaire présentés en première commission (63ème session, 2009).....	172
Figure 5 : thématiques et mots-clés de la déclaration sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire présentée lors du Prepcom TNP en 2012 .....	304
Figure 6 : progression de l'argumentation du discours de l'Ambassadeur Kmentt lors de la troisième session de travail, conférence d'Oslo sur les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire, 4 mars 2013.....	337
Figure 7 : copie d'un document «fake » diffusé par Wildfire .....	402
Figure 8 : schéma de la mobilisation à l'AGNU .....	414
Figure 9 : schéma de la mobilisation dans le cadre du processus d'examen du TNP .....	415
Figure 10 : résolution de la NAC sur le désarmement nucléaire, votes en première commission.....	419
Figure 11 : résolution de la NAC, vote en première commission, présentation en histogramme. ....	419
Figure 12 : évolution du langage de la résolution de la NAC .....	420
Figure 13 : opérationnalisation des CHAN dans la résolution de la NAC .....	421
Figure 14 : translation de la mobilisation des CHAN vers l'interdiction .....	435
Figure 15 : comparaison des schémas de vote de L.37 et L.38 .....	436
Figure 16 : votes des quatre résolutions de l'initiative CHAN en première commission (2015).....	439
Figure 17 : trajectoire de la mobilisation autour de la déclaration CHAN .....	446
Figure 18 : évolution du soutien à la résolution « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » .....	460
Figure 19 : tableau récapitulatif évolution du soutien à la résolution « Faire avancer... ».....	460

Figure 20 : fréquence des trajectoires de vote de la résolution « Faire avancer... » (Période 2012 – 2016) .....	464
Figure 21 : évolution du noyau dur des soutiens .....	464
Figure 22 : noyau dur, présentation par groupes d'États .....	466
Figure 23 : tableau des catégories principales de discours .....	481

